

STACKS
MAR 7 - 1968

BULLETIN

DE LA

Société Belge
d'Études
Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER 1908

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Pages
Étude sur les États fédérés malais (suivie d'une notice sur les « Straits Settlements »)	1
Général-major baron WALDOR DE HEUSCH, La guerre dans la brousse	45
Chronique. — Éducation nouvelle en Chine. — L'industrie minière dans les États fédérés malais	69
BIBLIOGRAPHIE	83

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

BULLETIN

DE LA

LIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

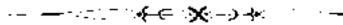
HOTEL RAVENSTEIN

Rue Ravenstein, 3, à Bruxelles



SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : J. BEUCKERS

QUINZIÈME ANNÉE — 1908



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112

—
1908



ÉTUDE SUR LES ÉTATS FÉDÉRÉS MALAIS

SUIVIE D'UNE NOTICE SUR LES « STRAITS SETTLEMENTS » (1)

Renseignements généraux à l'usage des futurs émigrants
dans la Confédération des États malais.

La Fédération des États malais de la péninsule de Malacca se compose des quatre États de Perak, Selangor, Negri-Sembilan et Pahang, limitrophes les uns des autres et dont l'ensemble occupe une portion considérable de cette presqu'île. Une chaîne de montagnes, sorte d'épine dorsale du territoire, sépare les trois premiers États, situés à l'ouest, de celui de Pahang, qui s'étend à l'est jusqu'à la côte de la mer de Chine.

Superficie. — Situés entre le 2°24' et le 6°10' de latitude nord et le 100°23' et le 103°60' de longitude est, les États malais occupent une superficie de 27,000 milles carrés. L'étendue des côtes communes aux trois États occidentaux, est de 190 milles, et celle de la côte de l'État de Pahang sur la mer de Chine d'environ 130 milles.

Géographie physique. — La presqu'île de Malacca est une bande de terre relativement étroite et qui s'étend entre le détroit de Malacca à l'ouest et la mer de Chine à l'est. Situés dans la partie centrale, qui est aussi la plus large, les États malais sont traversés du nord au sud par une chaîne de montagnes dont l'altitude varie de 3,000 à 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

(1) Extrait d'une publication de l'« Emigrant's Information Office », sous la direction de l'Office Colonial du Royaume-Uni.

Des deux côtés de cette chaîne, le sol descend en pente douce jusqu'à la mer, couvert de nombreuses et riches forêts tropicales. La haute futaie y domine et la plupart des arbres dépassent 100 pieds de hauteur.

Grâce aux nombreux cours d'eau qui, issus des montagnes, forment, en se réunissant, des rivières importantes, toute la péninsule est parfaitement irriguée par de multiples voies fluviales qui viennent sur chaque côte se déverser dans la mer, presque à égale distance les unes des autres. Il en est qui sont navigables pour les steamers de faible tonnage, jusqu'à plus de 50 milles du rivage.

Géologie. — Les caractères géologiques de la contrée varient sensiblement d'un endroit à un autre. Néanmoins les quatre principales formations suivantes se rencontrent assez généralement : 1^o le granit dont se composent les chaînes montagneuses de la péninsule ; 2^o de vastes bandes de gneiss, de quartzite, de schiste et de grès. Le pied des montagnes est le plus souvent formé de ce grès, qui se présente fréquemment sous la forme de marbre de la meilleure qualité : ces montagnes sont la plupart du temps percées de cavernes remarquables par leur beauté et leur étendue ; 3^o de couches peu considérables de roches trappéennes ; 4^o de dépôts fluviaux et d'alluvions, recouverts de dépôts tourbeux.

Climat. — Comme celui de la colonie voisine des Straits Settlements, le climat de la péninsule est tropical, mais plutôt maritime que continental. Il se distingue par l'absence de toute variation saisonnière, de même que par la brièveté et l'inconstance des variations climatiques telles que la pluie ou la sécheresse l'élévation ou l'abaissement de la température.

Malgré la proximité de l'équateur, la température des États fédérés, quoique humide, n'est pourtant pas accablante; aussi, cause de la situation géographique de la presqu'île et bien que le climat de Malacca est salubre pour l'Européen de bonne constitution de vie sobre et régulière. Cette salubrité est commune aux villes d'une certaine importance; tandis que dans d'autres régions, comme les terres basses et marécageuses, de même que dans les territoires nouvellement occupés, les risques sont naturellement beaucoup plus grands. Il est néanmoins avéré qu'aucun endroit n'est, au point de vue de la salubrité, impropre à l'établissement des Européens. L'Européen adulte, soigneux de sa santé, peut, en règle générale,

demeurer dans ces contrées au moins quatre ou cinq ans, sans éprouver le besoin de changer de climat et les enfants peuvent, sans en souffrir, y habiter depuis leur naissance jusqu'à 6 ans.

Température. — Elle diffère considérablement suivant la latitude et l'altitude des lieux. Dans les régions basses, qui sont aussi les plus peuplées, elle varie, à l'ombre, entre 70 et 90° F., à une altitude de 50 à 500 pieds au-dessus du niveau de la mer. L'élévation du thermomètre au-dessus de 90° et son abaissement au-dessous de 70° constituent des exceptions excessivement rares.

On peut dire que la température moyenne à l'ombre est de 80 à 85° F.

Un point d'une grande importance est la fraîcheur des nuits, qui assure un sommeil paisible sans l'aide du « punkah » ou autres moyens. La nuit, la température descend à 75 et 70° F.

Ces caractères sont communs à toutes les saisons.

Pluies. — Les pluies sont abondantes et d'une intensité sensiblement égale à toutes les époques de l'année. Dans les régions où ne diffère est appréciable, la saison la plus pluvieuse est de septembre à mars. La hauteur d'eau tombée est toujours plus élevée dans les environs des montagnes que vers les côtes.

La hauteur moyenne de l'eau tombée dans les régions élevées varie entre 100 et 200 pouces par an; tandis qu'elle atteint 70 à 100 pouces dans les régions les plus sèches.

Population. — D'après le recensement du 1^{er} mars 1901, la population des États malais était, à cette date, de 665,000 habitants, tandis qu'à la fin de 1905, elle avait passé à 872,000 âmes.

Les peuplades primitives de la péninsule sont les Malais et les Sakei, descendant de tribus aborigènes qui menaient une existence nomade et sauvage, dans les jungles de la montagne.

Nullement industriels, le Malais, au point de vue de ses capacités de travail, est inférieur aux autres races. Son activité se limite aux cultures faciles, à la cueillette dans les forêts, à la pêche et au canotage, où il excelle. Son amour des sports le fera travailler avec plus de goût et d'ardeur que ne le pourrait l'appât d'un gain.

Parmi les races qui ont émigré dans les États de la péninsule, les Chinois occupent la première place. Non seulement ils monopolisent l'industrie des mines métallifères, mais encore on les trouve engagés dans toutes les professions, dans tous les métiers imagi-

nables. Bref, ils constituent le pivot du commerce du pays; quant à leur nombre, il dépasse de loin celui des autres races des États fédérés.

Nombreux aussi sont les Tamils, de l'Inde méridionale. Une grande partie d'entre eux sont adonnés au commerce, mais le plus grand nombre s'emploient aux travaux des « Estates », des routes et des voies ferrées.

Les autres races représentées dans les États sont : les Européens, les Bengalis, les Singhalais, les Javanais, les Sikhs, les Pathans et les Malais des différentes îles de l'archipel oriental.

Historique. — Pour ceux qui se placent au point de vue économique, l'histoire du passé de ce pays est de peu d'intérêt. Il convient donc de se borner, en ce qui concerne celle-ci, à un exposé succinct des faits principaux se rattachant à l'époque actuelle.

Ce fut en 1874 que des dissensions intestines entre les Malais de Perak et de Selangor forcèrent les sultans de ces deux États à demander l'assistance de l'Angleterre, qui possédait la colonie voisine des Straits Settlements, pour mettre fin aux désordres grandissants et pour inaugurer un système d'administration efficace. Il fut répondu à l'appel des deux chefs par l'établissement de résidents anglais à Perak et à Selangor, chargés de conseiller le Sultan dans le gouvernement de l'État et d'établir un système régulier de perception des revenus, avec l'assistance d'un petit nombre de fonctionnaires européens et asiatiques. Le Résident lui-même fut rendu dépendant du Gouverneur des Straits Settlements.

Une fois les premières difficultés aplanies, le nouveau système donna pleine satisfaction. La contrée fut pacifiée; la justice, entièrement aux mains de magistrats européens, put être rapidement rendue partout; les revenus, d'abord fort maigres, augmentaient rapidement, et ce pays, qui peu de temps auparavant était notoirement infesté de bandits et de pirates, acquit bientôt dans tout l'Orient la réputation d'un centre propre à un développement économique intense.

L'exemple de Perak et de Selangor fut suivi quelques années plus tard, en 1883, par l'État de Negri-Sembilan et en dernier lieu par celui de Pahang.

Gouvernement. — Jusqu'en 1896, chacun des quatre États était administré par un résident anglais placé sous la direction du Gouverneur des Straits Settlements, ayant sous ses ordres un corps

ÉTUDE SUR LES ÉTATS FÉDÉRÉS MALAIS.

de fonctionnaires du Gouvernement composé de la manière habituelle.

En 1896, les souverains des États convinrent d'établir une administration unique pour les quatre États et de remettre les différents établissements aux mains d'un service central, civil. Ce système fut rapidement organisé et fonctionne, actuellement, dans la forme suivante : Le Gouverneur des Straits Settlements, relevant du Ministre des Colonies du Royaume-Uni, exerce les fonctions de Commissaire suprême. Le principal fonctionnaire civil est le Résident Général, qui dirige les affaires générales des États ; à ses côtés agit un Conseil fédéral de fonctionnaires, placés à la tête des divers Départements : ceux des finances, de l'intérieur, des mines, de la police, des prisons, des travaux publics, des chemins de fer, postes et télégraphes et de l'instruction.

Soumis au contrôle du Résident Général et sous le contrôle des fonctionnaires fédéraux, chaque État continue à être administré par son propre Résident, comme par le passé et presque d'après les mêmes règles que sous l'ancien régime. Le budget de chaque État est établi séparément et les dépenses se règlent en conséquence. Cependant, quand les revenus d'un État sont insuffisants pour couvrir ses propres dépenses, il s'adresse à celui de ses trois voisins qui est le mieux en mesure de lui venir en aide.

Police. — Les forces de police se composent de Malais et d'Indiens, commandés par des Anglais.

Ce département est chargé de la délivrance des ports d'armes et des permis de chasse. L'importation d'armes ou de munitions ne peut se faire sans permis. Les voyageurs qui désireraient introduire des armes pourront s'adresser au chef de la police de n'importe quel État pour se procurer l'autorisation. Un permis délivré dans un État est valable dans tous les autres.

Commerce. — La valeur des transactions s'établit de la manière suivante pour les années 1904 et 1905 ; 1904, importations : 47,053,670 dollars ; exportations : 77,620,080 dollars. — 1905, importations : 50,575,455 dollars ; exportations : 80,057,654 dollars.

Droits de douane. — A l'importation, les seules marchandises taxées sont l'opium et les spiritueux.

A l'exportation, le principal produit est l'étain, dont l'imposition varie d'après les fluctuations du marché.

Cet article est frappé d'un droit de sortie minimum de 10 dollars 50 cents par bhara de 3 pikuls (1 pikul = 133 $\frac{1}{3}$ lbs.; 1 bhara = 400 lbs.) quand son prix est de 32 dollars; ce droit est de 15 dollars par bhara quand l'étain vaut 44 dollars le pikul. Au delà de 44 dollars, la taxation augmente de 50 cents par bhara, pour chaque élévation de 1 dollar dans le prix du pikul de métal. Un droit supplémentaire est dû pour le minerai d'étain exporté vers les places situées en dehors du Royaume-Uni ou des Possessions britanniques.

Ces droits, qui varient d'environ 11 à 14 % *ad valorem*, sont basés sur les prix télégraphiés journellement de Singapore et de Penang.

Le droit de sortie sur les minerais d'étain bruts est de 70 % de la tarification applicable au même métal travaillé, affiné; le droit d'exportation sur l'or et d'autres minerais est de 5 % *ad valorem*.

La taxation applicable aux produits naturels, tels que les bois de construction, l'ivoire et les ratans (rotins), est de 10 % *ad valorem*.

Un droit prohibitif de 80 % *ad valorem* frappe, à la sortie, le gutta-percha naturel; ce droit est abaissé à 2 $\frac{1}{2}$ % *ad valorem* pour le produit cultivé.

Pour le café, le poivre, le sucre, le tapioca, le copra, le caoutchouc et d'autres produits des cultures, le maximum d'imposition est de 2 $\frac{1}{2}$ % *ad valorem*; sauf pour le caoutchouc, elle est même généralement inférieure à 2 $\frac{1}{2}$ %.

Quant au café, il sort en franchise quand le prix du marché n'atteint pas 22 dollars par pikul.

Monnaie. — L'unité monétaire dans les États fédérés malais est le dollar (\$). Ont également cours légal : les billets d'une valeur de 5, 10, 25, 50 et 100 dollars émis par le gouvernement des Straits Settlements comme les billets émis par les banques particulières et le dollar des Straits Settlements.

Les monnaies suivantes ont aussi cours : les pièces d'argent de 5, 10, 20 et 50 cents, divisionnaires du dollar, et les pièces de cuivre de $\frac{1}{100}$ et de $\frac{1}{2}$ centième de dollar.

Change. — Le taux de change du dollar a été fixé à 2 shillings 4 deniers.

Il faut néanmoins remarquer que lorsqu'on achète là-bas des objets de provenance européenne, la valeur libératoire du dollar est moindre que celle de la livre sterling, c'est-à-dire que quoique le

dollar vaille 2 shellings 4 deniers, suivant le taux du change, un article qui pourra être acheté pour ce prix, dans son pays d'origine, coûtera plus que 1 dollar dans les États malais.

Banques.— La « Chartered Bank of India, Australia and China », dont le siège est situé à Londres, Hatton Court, a trois succursales dans les États fédérés : deux à Perak et une à Selangor.

Cet établissement entreprend toutes opérations de banque et de change, émet des traites sur ses différentes succursales, achète et accepte des lettres de change, délivre des lettres de crédit et escompte des effets locaux.

Dans les villes de Singapore et de Penang, qui sont à moins d'une journée de voyage de n'importe quel point des États, sont établies les banques suivantes, avec lesquelles on pourra entrer en relations avec sécurité : la « Chartered Bank » déjà nommée, la « Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation » et la « Mercantile Bank of India ».

Banques d'épargne. — Des banques d'épargne, établies et garanties par le Gouvernement, fonctionnent dans les États malais. Les dépôts de 5 dollars, minimum, jusqu'à 500 dollars, maximum, produisent un intérêt de 3 %.

Lignes de navigation. — Les voyageurs pour les États malais prennent leurs billets pour Penang ou Singapore ; de ces ports, des vapeurs à service journalier les transportent à destination.

L'appendice A renferme un tableau complet des lignes de navigation pour passagers vers la péninsule de Malacca, avec de nombreux renseignements sur les dates de départ, les ports d'embarquement, le prix du passage et d'autres indications utiles aux passagers.

Équipements. — Comme tous les genres d'habillements peuvent se trouver dans la Péninsule, il est inutile que le nouvel arrivant s'encombre d'un équipement considérable, avant que l'expérience lui ait indiqué le genre et la quantité de vêtements qui lui conviennent.

Les draps et en général toutes les étoffes ordinairement portées en Angleterre sont d'une texture trop épaisse pour ces climats et ne pourront servir que pour le voyage d'aller et de retour.

Les vêtements les plus pratiques sont ceux en serge ou en

flanelle légère. Il est bon d'emporter un habit et des chemises blanches; la jaquette et la redingote sont par contre inutiles.

Les objets les plus utiles sont un abondant assortiment de vêtements de dessous et des chemises en flanelle.

Les vêtements les plus portés pendant la journée sont : un costume en coutil blanc pour l'intérieur et en khaki pour les travaux à l'extérieur. Ces objets se trouvent sur place à un prix modéré; les acheter en Angleterre reviendrait très cher.

Les coiffures suivantes sont recommandées : un chapeau de liège à larges bords (pas de casque); un chapeau mou à larges bords, du genre appelé « double Terai »; un chapeau de paille et deux ou trois casquettes.

Ne pas apporter de souliers de réserve, car, dans ces pays, le cuir se détruit rapidement; les bottines à fortes semelles et les « field boots » ou bottes de campagne ne sont d'aucun usage.

Si l'on doit travailler dehors, ne pas oublier des gilets de flanelle blanche, un costume de flanelle et des bas en tricot pour culottes courtes.

Choisissez des malles en tôle, de préférence à des valises en cuir. Les articles en cuir se détériorent vite et, de plus, ne sont pas toujours imperméables aux pluies diluviennes des tropiques.

On trouvera plus loin, sous la rubrique « Sports », quelques renseignements relatifs aux objets que nécessite la pratique des exercices physiques.

Époque la plus propice pour l'arrivée. — Le meilleur moment pour se rendre dans ces contrées est celui pendant lequel souffle la mousson nord-est, alors que le temps est plus humide et aussi plus frais qu'aux autres époques de l'année, c'est-à-dire entre les mois de septembre et d'avril. Pendant ce temps, la traversée de l'Océan Indien est généralement calme. Pour le voyage d'aller, octobre, novembre et décembre sont les meilleurs mois, tandis que pour le retour, les mois de mars et d'avril seront les plus favorables.

Conseils aux nouveaux arrivants. — L'Européen adulte ne devrait pas s'installer dans les États malais avant sa vingtième année. Il aura à bien se pénétrer des règles fondamentales qu'il lui faudra observer pour conserver sa santé, et qui peuvent s'énoncer comme suit : Se coucher et se lever tôt. — Éviter tout excès dans la boisson et la nourriture. — Ne jamais sortir entre 8 heures du

matin et 4 ¹/₂ heures de l'après-midi, sans porter un chapeau de soleil. — Autant que possible, porter toujours de la flanelle directement sur la peau. — Changer de vêtement aussitôt après un exercice tant soit peu violent. — Éviter de se baigner dans le milieu de la journée et plus de deux fois par jour. Le soir, et après un exercice, un bain d'eau chaude est préférable à un bain froid. — En cas de doute sur la pureté d'une eau, s'assurer toujours par soi-même si elle a été bouillie et ne pas se fier ici à l'affirmation des domestiques. Un filtrage est souvent insuffisant. — S'abstenir le plus possible de boire pendant le travail tant que sévit la chaleur du jour, et éviter toujours de se désaltérer avec l'eau des ruisseaux. La sève d'un jeune cocotier, si l'on peut s'en procurer, est la boisson la plus recommandable.

Maladies. — L'Européen peut, à l'aide des précautions ordinaires, éviter les maladies graves et vivre confortablement, en bonne santé, sans devoir s'imposer des privations pénibles. La malaria n'est pas rare, sans être ordinairement d'un caractère grave. Traitée à temps, les remèdes ordinaires en viennent à bout; elle est relativement rare parmi les Européens des grandes villes.

La fièvre typhoïde est fréquente; les autres formes de la fièvre sont généralement inconnues. Les maux de ventre, tels que la dysenterie, la diarrhée, sont communs, mais peuvent s'éviter par des précautions. Dès leur apparition, ils doivent être traités par une médication appropriée, la diète et le repos.

Le choléra est à peine connu parmi les Européens; les maux de reins sont très-rares, et pour toute espèce de rhumatisme, le climat est franchement favorable.]

Les affections des bronches contractées dans le pays sont rares, mais le climat est néfaste aux phtisiques.

Rares aussi sont les maladies de l'enfance : la rougeole et la variole sont les seules maladies un peu fréquentes. La fièvre scarlatine et la coqueluche sont inconnues.

Postes. — Singapore est relié avec l'Europe par un service postal hebdomadaire, desservi alternativement par la ligne « Peninsular and Oriental Steamship Navigation Co » et par la voie Trans-Indienne. Un service bimensuel est fait également par la « North German Lloyd » et par les « Messageries Maritimes ».

Les lettres mettent vingt-deux jours à faire le trajet entre l'Angleterre et les États malais. Le prix de l'affranchissement pour les

pays de l'Union postale des Colonies Britanniques est de 4 cents par demi-once; la taxe pour les autres pays est de 8 cents par demi-once.

La réception et la délivrance des lettres adressées dans les différentes localités des États fédérés ou de la Colonie des Straits Settlements se font journellement.

Le temps que prend une lettre passant en transit excède rarement deux jours. L'affranchissement est, dans ce cas, de 3 cents pour 2 onces.

Les paquets voyageant comme colis postaux prennent, en règle générale, sept à quatorze jours de plus que les lettres expédiées de et vers l'Europe.

Le tarif pour les paquets est : pour les Colonies britanniques : au-dessous de 3 lbs, 10 cents; de 7 lbs, 20 cents, et de 11 lbs, 30 cents; sans préjudice des tarifs des Straits Settlements, comme le renseigne le *Guide postal*.

Pour les expéditions de localité à localité, dans l'Intérieur de la Colonie des Straits et des États malais, les tarifs sont les suivants : au-dessous de 3 lbs, 20 cents; de 7 lbs, 40 cents, et de 11 lbs, 60 cents.

L'affranchissement des cartes postales est de 1 cent pour l'intérieur et de 3 cents pour les expéditions vers l'étranger.

La taxe des lettres recommandées pour tous les pays est de 10 cents. De tels plis sont acceptés dans tous les bureaux de poste principaux. Ces mêmes bureaux se chargent de l'envoi de mandats postaux et de numéraire. Ceux destinés pour la Chine, le Japon, etc., se font dans la monnaie légale des États, ceux pour les Indes en roupies (100 dollars = 175 roupies); pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, également en roupies, par Ceylan; pour tous les autres pays, les mandats sont émis en livres sterling, par Londres (1 dollar = sh. 2/4).

La taxe sur les mandats postaux est fixée comme suit : mandats locaux : 1 % du montant. Mandats sur Ceylan et les autres pays, 2 % du montant.

Des mandats sont également payés et créés de et sur l'Angleterre.

Télégraphes. — Un réseau complet et bien organisé assure les communications entre les États et les Straits Settlements, et tous les autres pays. Toutes les dépêches vers l'extérieur sont transmises par les fils de la *Eastern Extension telegraph Co*; tandis

que les communications locales sont effectuées par les lignes du Gouvernement. La taxe des télégrammes est établie comme suit par mot : vers l'Europe, 1.58 dollar ; vers l'Inde, 0.85 dollar ; vers Singapore, 13 cents ; communications locales, 3 cents ; communications urgentes, 9 cents ; communications différées, 1 1/2 cent.

Téléphone. — Des communications téléphoniques sont établies entre les principaux centres. Le prix de l'abonnement est de 5 dollars par mois jusqu'à une distance de 2 milles ; au delà, les prix sont variables. Sont généralement raccordés par le téléphone, les postes de police, les différents services gouvernementaux, les sanatoria, les grands établissements, etc.

Ports. — Les principaux ports sont : Port Weld et Teluk-Anson, dans l'État de Perak ; Port Swettenham, dans celui de Selangor ; Port-Dickson, dans l'État de Negri-Sembilan, et Pékan dans celui de Pahang. Sauf ce dernier, tous ces ports sont visités journellement par des vapeurs venant de Penang et de Singapore. Ils sont pourvus de quais spacieux et reliés par voie ferrée avec les principales villes des États auxquels ils appartiennent.

Religion. — L'Église anglicane, l'Église catholique et plusieurs sectes de l'Église méthodiste, dont la principale est la Mission épiscopale méthodiste, sont représentées dans les États fédérés. Des Églises du culte catholique, desservies par les prêtres de la Mission française, ont été établies dans les principales villes des États de Perak, Selangor et Negri-Sembilan.

Instruction publique. — Outre les nombreuses écoles indigènes du Gouvernement, qui se trouvent établies dans presque chaque ville et village des États malais, des écoles anglaises, pour garçons et pour filles, ont été fondées dans les États de Perak, de Selangor et de Negri-Sembilan. Quelques-unes, comme « the Malay residential School », à Kuala-Kangsar (Perak), « the Victoria Institution », dans l'État de Selangor, l'École « King Edward VII », à Taiping (Perak), et l'École anglo-chinoise à Ipoh (Perak), sous la direction d'un corps professoral d'élite, ont un programme absolument identique à celui des écoles d'Angleterre.

Régies par la loi scolaire en vigueur dans les États fédérés, toutes les écoles sont, ou bien aux mains du Gouvernement, ou subsidiées par lui.

Hôpitaux. — Le Gouvernement a apporté tous ses soins à l'établissement d'hôpitaux bien outillés, dans tous les districts, et à l'engagement d'un corps médical de premier ordre. Ces médecins, venus du Royaume-Uni, sont sous les ordres du Gouvernement, mais peuvent pratiquer pour leur propre compte. Leur nombre est actuellement de vingt-deux.

Un hôpital réservé spécialement aux Européens existe à Kuala-Lumpur (Selangor), et dans le même but, des dépendances spéciales ont été annexées aux hôpitaux de plusieurs grandes villes. Les malades y sont soignés par un médecin et des infirmières de l'État.

Un institut de recherches médicales a été établi à Kuala-Lumpur, près de l'hôpital du district. Pourvu des derniers perfectionnements, il est dirigé par quelques médecins d'élite, choisis en Angleterre, et offre toutes les conditions désirables pour pouvoir étudier avec succès les maladies des tropiques.

Communications intérieures. — Les moyens de communication entre les trois États de l'ouest sont déjà très satisfaisants et s'améliorent encore de jour en jour. Les communications par route et par voie ferrée ont été facilitées pour autant que le climat et la nature de la contrée le permettent, grâce à de larges subsides du Gouvernement.

Chemins de fer. — Presque toutes les voies ferrées ont été construites et sont administrées par le Gouvernement, qui en possède la propriété. Seule une ligne, dans l'État de Negri-Sembilan, qui relie le port à la ville principale, appartient à une société particulière.

La longueur totale des voies ferrées en exploitation est de 396 $\frac{1}{4}$ milles, auxquels il faut ajouter les 25 milles de la ligne qui relie, dans l'État de Negri-Sembilan, Port-Dickson à la ville principale, et qui est la propriété d'une société particulière.

Ce total se répartit comme suit : Main Trunk line (ligne centrale), 318 $\frac{3}{4}$ milles ; Port Swettenham à Kualu Lumpen, 27 milles ; Port Weld à Taiping, 7 $\frac{1}{8}$ milles ; Port de Teluk-Anson à Tapah road, 17 milles ; embranchement de Bata Claves, 5 $\frac{1}{4}$ milles, et de Malacca, 21 $\frac{1}{8}$ milles.

Il existe donc, partant de la voie principale, cinq embranchements, dont quatre mènent à des ports de la côte occidentale. Ces lignes sont : celle de Taiping (Perak) à Port Weld ; celle de Topah

à Teluk-Anson, dans le sud du même État; celle de Kuala-Lumpur (Selangor) à Port Swettenham, et, enfin, celle de Tampin à Malacca.

La ligne principale partant de Tampin, dont les travaux de prolongation sont en voie d'achèvement, s'étendra vers le sud jusqu'à la frontière de l'État Indépendant de Johore, à travers lequel circulera un chemin de fer (d'environ 128 milles de long) qui se reliera à son extrémité sud, par un pont, ou par des ferry-boats, à la ligne de l'île de Singapore et, éventuellement, aux Rocks de Tanjong-Pagar. L'étendue totale de la ligne, depuis Prai, en face de Penang, jusqu'aux docks de Singapore, atteindra alors 490 milles.

Jusqu'à présent, aucune voie ferrée n'a été établie dans l'État de Pahang, mais il est plus que probable que cet État ne tardera pas à être réuni à ses voisins de l'ouest par un embranchement occidental, partant de la ligne principale actuelle à la station de Gemas, dans le Negri-Sembilan, et qui, se dirigeant vers le nord, traversera Kuala-Semantau et Kuala-Tembeling. La voie a été étudiée jusqu'à cette dernière place, et la première section est actuellement jalonnée.

Routes. — Toutes les villes et les principaux centres miniers des États de Perak, Selangor et Negri-Sembilan, sont réunis par des routes carrossables.

Le réseau de ces routes est fort bien conditionné : elles possèdent des ponts nombreux et sont soigneusement et à grands frais entretenues par le Gouvernement qui ne perçoit pourtant aucun droit de passage. Elles sont facilement accessibles à n'importe quel genre de véhicule et celles de l'État de Perak sont dans un état absolument remarquable, qui n'est, sans doute, dépassé nulle part.

Une route d'une certaine importance a été construite par le Département des Travaux publics de Selangor; elle part de cet État et, traversant la chaîne centrale, aboutit à Kuala-Lipis, la capitale de Pahang. D'une longueur de 85 milles, elle compte 23 milles dans l'État de Selangor et le reste dans celui de Pahang. La chaîne est traversée à une hauteur de 2,700 pieds. Des deux côtés du sommet, la pente atteint une déclivité de $\frac{1}{130}$.

Cette artère est empierrée sur toute sa longueur et est praticable pour tous les véhicules.

Au 31 décembre 1905, la longueur totale des voies carrossables était de 1,777 milles, dont 1,480 empierrées. Des plans sont à l'étude pour l'extension du réseau routier dans chacun des États.

Trois routes importantes sont actuellement en construction, ouvrant des débouchés de l'intérieur de Pahang vers la mer de Chine à Kuanton, vers l'État de Selangor à Kuala-Lumpur et vers Malacca via Tampin.

Régime terrien. -- Pour tout but autre que celui de l'exploitation des mines, les terres de l'État sont aliénables par voie de concessions perpétuelles, ou dans certains cas seulement temporaires, et cela pour une durée de cent ans au maximum, moyennant le paiement d'une prime ou prix d'achat basé sur la nature et la situation de la propriété. Une rente annuelle est aussi fixée dans tous les cas : elle peut être révisée périodiquement à intervalles de trente ans.

Aucune terre située dans l'intérieur d'un territoire urbain ne peut être aliénée autrement que par vente publique ou par autorisation du Résident général.

Les terres rurales peuvent être demandées au « local Land Office » et seront accordées au postulant, moyennant les paiements déterminés.

Tous les renseignements qu'on voudrait connaître au sujet de l'acquisition et de la tenure des terres rurales et urbaines, ainsi que sur les obligations et conditions imposées aux propriétaires, se trouvent énoncés dans l'ordonnance foncière de 1903 (Land Enactment) qu'on pourra consulter dans la bibliothèque de l'« Office colonial ».

Des parcelles de terre, destinées à l'agriculture, et d'une superficie supérieure à 2 acres, peuvent être obtenues dans les conditions ci-après. Si la terre est à front d'une route, la prime est de 3 dollars par acre. Sinon, elle n'est que de 2 dollars par acre.

En plus de ce loyer, une rente annuelle est payable sur les bases suivantes : Terres de la première catégorie — 1 dollar par acre pendant les six premières années, et ensuite 4 dollars par année. Terres de la deuxième catégorie — 1 dollar pendant les six premières et ensuite 3 dollars par acre. — La classification d'une terre dans la première ou la deuxième catégorie est faite, à la demande de l'acquéreur, par décision du Directeur de l'Agriculture.

La prime, le loyer de la première année, ainsi que les frais de délimitation, sont payables avant la remise du contrat ou l'entrée en jouissance de la terre. Mais dans le cas où la jouissance ne pourrait être accordée avant le 1^{er} octobre de l'année courante, aucun loyer n'est dû pour le restant de cette année.

Les frais d'arpentage sont fixés en détail dans les réglementations annexées au « Land Enactment » ; les tarifs ci-après, empruntés à ces prescriptions, pourront servir de guide : 100 acres, 135 dollars ; 500 acres, 475 dollars ; 1,000 acres, 825 dollars ; 2,000 acres, 1,425 dollars ; 4,000 acres, 2,425 dollars.

L'aliénation des terres est subordonnée à l'acceptation par l'acquéreur des conditions suivantes, qui viennent s'ajouter aux prescriptions du « Land Enactment » : Un vingtième de la superficie totale devra être cultivé chaque année, de telle façon qu'à la fin de la cinquième année, la portion inculte ne puisse dépasser les trois quarts. Le Gouvernement se réserve le droit de tracer une voie, à n'importe quel moment, à travers la propriété, moyennant une juste indemnité. Dans le cas où la propriété bénéficierait d'une chute d'eau, éclusée ou tout travail de canalisation exécuté par le Gouvernement, le propriétaire devra une redevance fixée par l'État, qui ne pourra excéder 1 dollar par acre et par an.

Les terrains miniers sont aliénables, par commun accord ou par enchères. Le contrat dont ces terrains sont l'objet est un bail minier (mining lease). Sa durée n'excède ordinairement pas vingt et un ans, sauf pour les concessions qui nécessitent un capital considérable.

L'occupation est toujours subordonnée à l'observation des conditions imposées, et dont la principale est : un travail continu et en rapport avec l'importance de l'exploitation.

Des permis de prospection (prospecting licences) peuvent être obtenus pour telle ou telle région et pendant une période déterminée. Durant ce temps, seul le bénéficiaire de cette licence aura le droit d'y prospecter.

Tous les renseignements qu'on voudrait obtenir au sujet des mines et des terrains miniers se trouvent consignés dans la loi minière (Mines Enactment) de 1904, qui peut être consultée dans la bibliothèque de l'« Office colonial ».

Main-d'œuvre. — Tout le travail manuel est effectué par des Asiatiques : Malais, Chinois, Tamuls, Javanais et Bengalis.

Parmi les classes laborieuses, le Malais de la Péninsule est loin d'occuper une place prépondérante. En effet, à part le défrichement de la jungle et la conduite des barques, il entreprend fort peu de travaux. Rarement il loue son travail, et il s'occupe surtout de ses affaires personnelles : aussi le voit-on peu mêlé aux populations immigrantes.

Les Chinois forment la plus nombreuse et la plus importante classe de travailleurs. On les rencontre dans tous les genres de métiers, depuis le délicat et artistique métier de ciseleur sur bois et métaux jusqu'aux besognes les plus infimes. La main-d'œuvre dans les mines est presque exclusivement fournie par eux. Mais rarement ils s'emploient aux travaux agricoles, sauf pour cultiver les jardins potagers pour leur propre compte ou pour des propriétaires de leur nationalité.

Lorsqu'ils sont engagés pour des tracés de routes ou de chemins de fer, les conditions d'embauchage sont ordinairement traitées avec un délégué, agissant au nom des coolies, et non avec les hommes eux-mêmes. Le travail chinois est plus avantageux quand l'ouvrier est payé à la pièce (ou au contrat) que lorsqu'il lui est dû un salaire journalier. Excepté pour les domestiques, il est difficile de les faire travailler autrement qu'à ces dernières conditions.

Les Tamils du Sud de l'Inde occupent le deuxième rang en importance dans les États malais. Plus dociles à l'autorité de l'Européen, ils constituent le principal élément travailleur qu'emploient le Gouvernement ainsi que les planteurs et entrepreneurs anglais. Leur rémunération se fait sous forme de salaire journalier, payable mensuellement. Le Tamil est le meilleur coolie pour les travaux routiers et les entreprises publiques.

Peu nombreux en comparaison des deux races précédentes, les Javanais sont de bons travailleurs, mais difficiles à se laisser embaucher. Ils sont utiles comme gardiens, pour les travaux de la terre, établissement de conduites d'eau, défrichement des jungles, etc. Il n'est pas rare de rencontrer sur des terres d'Européens des équipes javanaises employées comme auxiliaires des ouvriers tamils. Leur salaire est également journalier, mais payable mensuellement.

Les Bengalis sont ordinairement employés comme cochers. Quelques-uns ont été récemment engagés par l'État de Perak en qualité d'ouvriers de l'État.

Au point de vue du prix de la main-d'œuvre, les coolies de n'importe quelle nationalité peuvent être rangés en deux catégories : ceux qui sont liés par un contrat et ceux qui travaillent sans contrat. Font partie de la première catégorie, les coolies auxquels celui qui les a engagés paie le voyage de l'Inde ou de la Chine aux États fédérés et fournit des vêtements et de l'argent, avant ou à leur arrivée. Par contre, ils s'engagent à servir pendant la durée et aux gages stipulés dans le contrat (déduction faite des sommes

qui leur ont été avancées). Les travailleurs qui ne sont pas liés par un contrat semblable appartiennent à la deuxième catégorie.

Les salaires payés aux ouvriers engagés par contrat sont ordinairement moins élevés que ceux payés aux ouvriers libres (*free labourers*). Mais l'expérience a démontré que ces derniers satisfont beaucoup mieux le patron européen.

Les engagements par contrat se font particulièrement par des Chinois enrôlés en Chine. L'importation de la main-d'œuvre chinoise ne donne que des résultats médiocres et n'est pas à conseiller. Dans tous les cas, il est préférable de s'entendre, sur place, avec leur « *head man* » (chef d'équipe), comme on l'a vu plus haut.

La plupart des travailleurs indiens sont des Tamils travaillant sans contrat et embauchés, soit sur place, soit dans leur patrie même.

Les dépenses qu'occasionne l'importation de coolies peuvent être évaluées à 15 ou 20 dollars par tête, avances que le Tribunal (*civil court*) pourra leur faire rembourser dans la suite.

Les coolies sont racolés dans l'Inde par des contremaîtres des patrons, qui y sont envoyés dans ce but. Le coolie engagé sans contrat peut quitter son emploi, à son gré, moyennant un préavis d'un mois.

Le salaire des coolies travaillant dans ces conditions varie de 27 cents par jour, dans les régions les plus peuplées de Selangor, à 60 cents dans les districts reculés de Pahang. Un grand nombre de Tamils, engagés par contrat, sont employés dans l'État de Perak, principalement dans les centres sucriers. Le nombre des coolies travaillant à ces conditions est peu considérable dans les autres États. Les engagements dans l'Inde se font, pour les coolies que lie un contrat de travail, sous le contrôle d'un agent du Gouvernement des États malais et des Straits Settlements. Ils sont soumis, à leur arrivée à Penang, à un examen médical et signent un contrat pour six cents jours de travail, au salaire minimum de 7 annas par jour pour les hommes et de 5 annas pour les femmes.

Le prix du voyage d'un émigrant indien jusqu'à Penang est d'environ 22 dollars, somme qui ne pourra jamais lui être réclamée par son patron.

Le voyage de Negapatam à Penang dure environ cinq jours, et moyennant un accord avec la « *British India Steam Navigation Co* », les travailleurs, *bona fide*, sont chargés de Madras et Negapatam à Penang à tarif réduit.

Les salaires suivants sont ceux que touche ordinairement un

coolie dans les États de l'Ouest (sans compter les frais de son entretien). Coolies engagés d'après contrat : Chinois, 4 à 5 dollars par mois; Tamils, 27 à 30 cents par jour; travailleurs libres : Chinois, 60 à 75 cents par jour; Tamils, 27 à 35 cents par jour; les ouvriers indigènes charpentiers, ajusteurs, mécaniciens, etc., se paient de 1.50 à 2.50 dollars par jour.

Les gages des domestiques sont, par mois : domestique d'intérieur (house boy), 10 à 15 dollars; cuisinier, 12 à 20 dollars; porteur d'eau, 7 à 10 dollars; jardinier, 9 à 12 dollars; palefrenier (un par cheval), 10 à 15 dollars.

Les trois premiers sont indispensables, sauf pour un célibataire qui, vivant seul, s'arrangerait avec un domestique à la fois valet de chambre et cuisinier. Un tel sujet se paiera de 15 à 20 dollars par mois.

Agriculture. — Les États malais offrent au planteur les avantages naturels suivants : un sol fertile, variant dans sa composition, suivant les lieux, mais possédant presque généralement les éléments nécessaires à l'obtention d'une rapide croissance des végétaux; une chaleur humide, peu variable d'un moment de l'année à l'autre; des pluies abondantes et régulières; d'immenses étendues de sol vierge à toutes les altitudes jusqu'à 5,000 pieds jusqu'ici inabordées et susceptibles d'être cultivées.

Les cultures suivantes peuvent être opérées avec succès : le café, le thé, le poivre, le riz, le caoutchouc, la noix de coco, les bananes, le tapioca, le sagou, la muscade, l'aréquier et une foule de variété de fruits indigènes, d'une culture très rémunératrice.

On trouvera à l'appendice B des renseignements détaillés sur le prix d'établissement d'un « estate » (plantation).

Mines. — L'exploitation des alluvions d'étain dans les États de l'Ouest est la principale industrie du pays. Comme nous l'avons vu, la main-d'œuvre chinoise est prépondérante dans cette industrie.

Le minerai d'étain se rencontre ordinairement à une profondeur de 50 pieds. Les terrains supérieurs une fois enlevés, le sable métallifère est extrait et lavé dans des laveurs à écluses. L'arrivée de l'eau est réglée par des écluses, vannes, roues à aubes, pompes, etc. Les machines employées dans la plupart des mines sont de fabrication anglaise. La méthode ordinaire d'extraction n'est pas scientifique et elle est plus avantageusement pratiquée par les Chinois que par les Européens.

Le système d'extraction du minerai par l'eau a été introduit avec succès par les Européens, mais il exige un capital considérable. L'eau est amenée sur plusieurs milles dans des tuyaux de 9 pouces de diamètre et est dirigée, sous pression, contre le flanc de la montagne, détachant la terre métallifère par couches énormes et avec le minimum d'effort.

Des filons d'or et d'étain ont été exploités par voie sèche sur différents points de l'Ouest, mais sans grand succès.

Il fut un temps où l'État de Pahang était regardé comme la région des quatre États la plus riche en minerais. D'énormes étendues de son territoire ont été grossièrement exploitées par des mineurs, mais les résultats n'ont pas toujours été encourageants.

Jusqu'à présent, on n'a recueilli que peu d'indications sur les alluvions métallifères du versant oriental de la chaîne centrale, alluvions qui sont si abondantes sur le versant occidental. Au pied de ces montagnes, aux points correspondant aux riches gisements du versant ouest, s'étend une bande formée d'un aggloméré de roches siliceuses et d'argile schisteuse qui semble former l'extrême limite de ces vastes dépôts d'alluvions. Cependant, près de la côte orientale de Pahang, de vastes dépôts sont exploités dans la « Blat Valley ».

L'or et l'étain sont exploités avec succès en filons. Les excellents résultats donnés par la mine d'or de Raub sont un augure favorable pour l'avenir minier de Pahang, quand cet État sera un peu plus ouvert à la vie économique.

Produits naturels. — Les forêts des États malais produisent de nombreuses et excellentes variétés de bois de construction dont les principales sont : le *Balanocarpus maximus* et *B. Wrayi* (Chengal de Malacca); l'*Azelia Pelembanica* (Merbau de Malacca); le *Scorodocarpus* de Bornéo (Kulim de Malacca); le *Sloetia Sideroxylon* (Tampinis de Malacca); le *Fragrœa fragrans* (Tembusu de Malacca); l'*Ochanostachys amentacea* (Petaling de Malacca).

D'autres produits forestiers sont la gutta-percha, à laquelle l'Administration des forêts apporte une attention toute particulière; le caoutchouc; diverses variétés de canne à sucre, parmi lesquelles celle connue sous le nom de canne de Malacca; des huiles végétales; des résines, et l'« ataps » ou feuille de palmier, universellement employée dans toute la péninsule pour couvrir les habitations.

Fruits. — Il en est d'indigènes et d'autres acclimatés; citons le

« durian », la banane, le « ducku », le « chiku », le « rambutan », le « pulasan », l'ananas, le citron, l'orange, la « goyave », le « mango », le « papaya », le « langsat », le « mangoustan », le « rambei », la cannelle, le cachou, etc.

Légumes. — Les légumes ordinairement cultivés par les Chinois ne sont ni nombreux ni savoureux. Citons les salades, les fèves françaises, les oignons, les pois, les potirons et les poireaux. La pomme de terre est importée de l'Inde.

La plupart des légumes d'Europe peuvent être cultivés à une altitude de plus de 2,000 pieds.

Bétail. — Le bétail s'emploie surtout pour la traction et est représenté par trois espèces : le buffle, le bétail indien et le bétail indigène.

Le prix d'une paire de bœufs indiens varie de 150 à 300 dollars. Une paire de la race indigène — plus petite — coûte de 80 à 150 dollars.

Le buffle est rarement employé par les Européens. L'indigène élève des buffles femelles et des vaches laitières dans les environs des grands centres, pour en vendre le lait. Partout où il existe un nombre de consommateurs suffisant, on peut se procurer du lait frais de la meilleure qualité.

Parfois les Européens élèvent du bétail pour la laiterie. Mais ce genre d'exploitation nécessite les services d'un bouvier, dont le salaire est d'environ 10 dollars par mois.

Le prix d'une bonne vache indienne est de 80 à 120 dollars.

Les chevaux et les poneys sont tous importés, et principalement d'Australie, le climat de la presqu'île ayant été reconnu inapte à l'élevage des poulains. Les poneys viennent également de Burmah, de l'Inde septentrionale, de Java et d'autres îles de l'Archipel malais. Ceux de petite espèce, de 148 à 160 pouces, peuvent s'acheter depuis 125 dollars. Le cheval australien, de selle ou de trait, coûte de 350 à 600 dollars, le prix moyen étant de 400 à 450 dollars.

De grandes quantités de chèvres et de moutons sont importées pour la boucherie. Les chèvres de qualité inférieure sont employées par les Malais. Les moutons s'acclimatent fort bien dans l'État de Pahang.

Les porcs sont élevés en grand nombre par les planteurs chinois. Ils s'acclimatent et réussissent bien, et constituent un article de

vente courante, leur viande étant de consommation générale parmi la race des Célestes.

L'élevage des oies et des canards est intensive dans toute la Péninsule, mais ces volatiles sont en général mal nourris et de qualité très inférieure. Comme ils constituent un article de grande consommation parmi les Européens, on pourrait en élever pour cet usage et améliorer la race par des croisements avec des sujets importés.

Le prix des volatiles varie énormément d'après les localités, les prix les plus bas se faisant dans les régions écartées et les plus élevés dans les villes. Le prix des œufs varie de 2 à 6 cents par pièce, mais c'est un produit sur lequel on ne peut jamais compter.

Pêche et poissons. — Les poissons de mer et de rivière sont excessivement abondants et plusieurs variétés sont excellentes. Il est malheureusement impossible de les conserver frais assez longtemps pour en fournir les districts de l'intérieur. Sont particulièrement abondants : les tortues, les crabes, les langoustes et les crevettes.

L'industrie de la pêche est pratiquée sur les côtes par un grand nombre de Malais et de Chinois. Ils emploient le harpon, la ligne et les nasses. Une grande quantité de poissons de mer et de mollusques sont séchés et forment ainsi un des principaux éléments de l'alimentation des indigènes.

Cette industrie de la pêche n'est pas encore aux mains des Européens, quoiqu'il soit permis de supposer qu'un essai ne puisse qu'être fructueux, attendu que le produit est de consommation courante.

Un léger impôt est levé sur les bateaux et sur quelques appareils de pêche.

Distribution d'eau. — Les principales villes sont abondamment alimentées d'eau tirée des montagnes et conduite dans des réservoirs, qui la déversent à leur tour dans des châteaux d'eau, d'où elle est dirigée vers l'intérieur des villes.

L'abondance et la régularité des pluies permettent aux habitants de recueillir cette eau dans des tanks, pour la faire servir aux usages domestiques.

Coût de la vie. — Il faut bien se persuader qu'étant donné la valeur courante et la puissance d'achat du dollar, la vie coûtera néanmoins plus cher au nouvel arrivant dans les États malais qu'en

Angleterre. Il est, en effet, certain que l'Européen vit sur un pied de plus grandes dépenses que dans sa patrie. C'est pourquoi il sera prudent de majorer de la moitié le chiffre de son budget d'Europe.

La somme nécessaire à un célibataire, vivant dans un district agricole ou dans un « estate », avec un semblant de confort, et en n'envisageant que les dépenses nécessaires, sans le moindre luxe, sera de 80 à 100 dollars par mois. Si dans son budget doit subsister une marge pour des distractions de société, cette somme pourra être majorée de moitié.

Ces chiffres sont un minimum quand il s'agit, bien entendu, d'un homme d'éducation et de goût raffinés, car un émigrant de la classe ouvrière pourra se tirer d'affaire, s'il est très économe et s'il n'a pas de loyer à payer, avec 60 à 80 dollars par mois.

Moyens de transport. — Outre les chemins de fer, les moyens de locomotion suivants sont en usage dans les États malais : Le « gharis », petite voiture à deux roues, traînée par un poney. Une légère toiture protège le voyageur contre la pluie et le soleil. C'est la voiture de louage en usage dans les États de Selangor, Negri-Sembilan et Pahang. Chaque gharis peut véhiculer, outre son conducteur, un voyageur et une malle de dimensions réduites. Les indigènes s'y placent souvent à deux, mais cet arrangement est aussi peu agréable pour les voyageurs que pour le poney. Un voyage dans ces véhicules constitue parfois un exercice violent, mais en l'absence d'un mode de locomotion plus confortable ou d'une bicyclette, il n'y a pas d'alternative.

Dans l'État de Perak, les gharis sont plus grands et ordinairement traînés par un cheval.

Dans plusieurs circonstances, des services d'automobiles ont été établis pour le compte d'entreprises privées.

La « jinricksha », traînée par un coolie chinois, est la voiture de louage employée pour les petites courses et dans les environs des villes. Elle est confortable et ordinairement propre, mais comme le coolie conducteur ne parle généralement d'autre langue que la sienne et, de plus, est fort ignorant des routes, il est bon d'avoir constamment l'œil à tous ses mouvements.

Les marchandises de toute nature sont transportées sur des charrettes traînées par des paires de bœufs dont la vitesse dépasse rarement 2 milles à l'heure.

Le tarif moyen des transports est de :

Voyageurs. — *Chemin de fer* : Première classe, 6 cents par mille;

seconde classe, 4 cents par mille; troisième classe, 2 cents par mille.

Ghari. — État de Perak : 15 cents par mille; État de Pahang : 35 cents; dans les autres États : 2 cents.

Jinricksha. — 6 à 10 cents par mille.

Marchandises. — Les tarifs sont les suivants :

Par chemin de fer, par picul et par mille : marchandises de première classe, 2 cents; de deuxième classe, 1 $\frac{1}{2}$ cent; de troisième classe, 1 cent; de quatrième classe, $\frac{3}{4}$ cent; de cinquième classe, $\frac{1}{2}$ cent; de sixième classe, $\frac{1}{4}$ cent.

Ces tarifs ne comprennent pas les frais de réception et de délivraison. Ceux-ci sont de 2 cents par picul pour le chargement et le déchargement.

Il existe des tarifs réduits pour les transports à longue distance. Le charbon bénéficie d'un tarif spécial.

Les tarifs pour le bétail vivant, les automobiles, etc., sont fixés comme suit : Chevaux, poneys et ânes en boxes, 15 cents par mille, y compris 1 syce par cheval, avec un minimum de 3 dollars. Chevaux et bétail en fourgons, aux risques et périls du propriétaire, 8 cents par mille; minimum : 1 dollar. Porcs et moutons, 1 cent par mille. Automobiles, voitures et charrettes, 10 cents par mille. Minimum : 2 dollars.

Des bateaux pour passagers et pour marchandises peuvent être loués sur les rivières navigables des États fédérés, mais le tarif n'est pas officiel. Les prix sont à débattre et dépendent du nombre de voyageurs, de la hauteur des eaux et d'autres conditions existant au moment de la location.

Hôtelleries du Gouvernement. — Les voyageurs peuvent se reposer et se ravitailler dans les « Maisons de repos » du Gouvernement, établies dans toutes les localités importantes et échelonnées le long des routes de grande communication. Chacun de ces établissements est à la garde d'un tenancier payé par l'État, qui fournit de plus l'ameublement, la vaisselle, les verres, le linge, etc.

Le prix d'une chambre à coucher est de 1 dollar par jour; celui de la pension complète d'environ 2 dollars. Le prix des repas, sans le logement, sera évidemment proportionnel.

La durée du séjour est limitée. Si un voyageur désirait rester plus longtemps que le temps réglementaire, il devrait en obtenir la permission du gouvernement local.

Des écuries sont annexées à ces établissements; leur usage est

gratuit, mais le voyageur devra faire soigner son cheval par son propre domestique.

Sanatoria. — Le Gouvernement a établi des bungalows sur les hauteurs des États occidentaux, à des altitudes variant de 1,500 à 4,000 pieds. Ils sont confortablement meublés et peuvent être loués par les malades auxquels un changement d'air a été imposé pour quelque temps, aux prix fixés par les autorités du district.

L'État de Negri-Sembilan possède également un excellent sanatorium très commode pour les baigneurs, dans un endroit salubre de la côte. Des appartements à louer s'y trouvent à la disposition des familles.

Il existe des « Maisons de repos » dans les montagnes, à des hauteurs considérables et sur les côtes. On y peut faire à peu de frais des villégiatures des plus agréables.

Carrières professionnelles. — Comme presque toutes les carrières dites libérales sont occupées par des fonctionnaires et employés du Gouvernement, il est, à l'heure actuelle, très difficile au nouvel arrivant de se créer une situation par ses propres moyens.

Du champ réservé aux artisans. — A moins d'être employé par l'État, il n'y a aucun champ d'action pour l'artisan européen. Dans le cas d'une vacature dans un service de l'État ou dans une maison de commerce, l'emploi est invariablement occupé par un homme engagé en Angleterre, par des agents spéciaux.

La direction des locomotives et des machines des mines est confiée à des indigènes placés sous la surveillance d'Européens. Leur travail est satisfaisant et surtout beaucoup plus avantageux que celui des mécaniciens d'Europe.

Employés. — Rien à faire dans ce pays pour les employés, la besogne des bureaux étant accomplie par des indigènes ou des Asiatiques instruits.

Domestiques. — Les domestiques européens sont inconnus dans la Péninsule. Ils n'ont donc aucune chance d'y trouver un emploi, exception faite pourtant en ce qui concerne les bonnes d'enfants qui y sont parfois demandées.

Planteurs. — Le jeune homme qui, possédant un petit capital,

s'établit comme planteur a beaucoup de chances de réussir. Les deux premières années seront employées à apprendre la langue, à s'assimiler les mœurs et les usages du pays et à se mettre au courant des exploitations, en travaillant comme assistant sur les terres d'un planteur expérimenté.

Le nouvel arrivant aura tout le temps de se décider pour un genre de culture, lorsqu'il aura acquis un certain nombre de connaissances indispensables, telles que les différentes espèces de grains, la somme qu'absorbe un acre jusqu'à la première récolte, le temps pendant lequel le capital restera improductif, les frais d'entretien de l'« Estate » et d'expédition des récoltes, les prévisions, dans la mesure du possible, des marchés futurs, etc.

Ces connaissances, et une foule d'autres, doivent être bien possédées par le jeune planteur avant qu'il n'achète tel terrain ou entreprenne tel genre de culture. Il devra étudier minutieusement ce qu'il pourra faire avec son capital et, dans toutes ses opérations, réserver une marge qui lui permette d'attendre la maturité des récoltes et d'agrandir sa propriété en raison de ses bénéfices.

Les quelques renseignements que l'on trouvera à l'appendice ne sont qu'approximatifs. En effet, les chiffres varient avec les localités, le prix du travail, le prix des instruments, les prix ordinaires des marchés, et d'autres éléments variables. C'est pourquoi ces indications ne serviront qu'à donner une idée très générale sur les dépenses qu'exige une entreprise du genre de celles dont nous venons de parler.

Mineurs. — Dans le même ordre d'idées, on ne pourrait assez engager le nouvel arrivant à ne pas risquer son argent dans des entreprises minières avant d'être fixé sur leur valeur par un séjour de quelque durée dans le pays. Il pourra obtenir tous les renseignements qui lui seront nécessaires sur les frais de l'exploitation, ses résultats probables et réalisables sur l'étendue de la concession.

Automobilisme. — On peut dire que l'automobilisme, qui fit son apparition dans les États malais en 1899, n'a, depuis lors, cessé de progresser.

La majorité des voitures développe 6 et 8 HP. Une 6 chevaux, à carrosserie légère, rend de grands services, mais pour transporter deux personnes, à une vitesse raisonnable, sur les routes monta-

gneuses de la Péninsule, il faut au moins 8 chevaux. Pour une voiture à quatre places, la force minima est de 10 HP, et la vitesse ne devra pas dépasser 30 milles à l'heure.

Beaucoup de chauffeurs emploient des pneumatiques aux roues d'avant et des caoutchoucs pleins à l'arrière.

Eu égard au climat, il est nécessaire de munir les voitures de toits solides; pour celles qu'on emploie souvent le soir, le meilleur protecteur est une bâche pliante, moins commode toutefois en plein jour que le dais entouré de persiennes remontables, dites « roll up ».

Le meilleur système d'allumage dans ce pays est la magnéto à haute tension, avec une batterie de piles sèches, qu'on emploiera en cas de besoin.

Il existe une demi-douzaine de maisons vendant des accessoires d'automobiles.

Sports. — Les États malais offrent une foule d'amusements à ceux qui ont le temps et les moyens d'en profiter.

La plupart des routes sont excellentes pour la bicyclette, et nul amateur de cet exercice ne manquera d'en emporter une avec lui. Elle sera d'un secours inappréciable à tous ceux que leurs occupations forcent à voyager. On trouve généralement des réparateurs sur place. Avoir soin d'emporter des pneumatiques de rechange, dans une caisse en fer blanc : on peut bien s'en procurer dans les États, mais ils sont de qualité inférieure et très chers.

L'équitation peut se pratiquer dans toute l'étendue du territoire et la plupart des régions ont des voies carrossables. Il vaut mieux emporter les selles et les harnais d'Europe : ils sont moins chers et meilleurs que dans la Péninsule. La selle devra être légère et munie d'une épaisse pièce de feutre. Les chevaux sont ordinairement conduits sans avaloire. Un collier de sûreté et des traits en corde seront utiles. Avoir soin d'emporter avec soi un assortiment de brosses d'écurie, d'étrilles, etc.

Aux amateurs de la chasse, les États malais offrent des ressources nombreuses. On y tire : l'éléphant, le bison, le rhinocéros, le tigre, le crocodile, le sanglier, la bécasse et de nombreuses variétés de ramiers.

Le fusil pour les grandes chasses doit être du calibre 8 ou 10, à deux coups, capable de brûler 10 « drams » de poudre noire. Le « Paradox » hollandais de calibre 10 est une arme hautement recommandable.

Pour la chasse au petit gibier, le meilleur fusil est celui de calibre 12, à deux coups. Chargée à ballettes, une telle arme, d'un poids minimum de 7 lbs, est aussi efficace à 40 yards contre le sanglier et le cerf que n'importe quelle carabine, et la densité de la jungle ne permet guère de tirer à une plus grande distance.

Les cartouches à plombs doivent contenir 3 « drams » de poudre noire et une once de plombs. La charge anglaise habituelle de 1 $\frac{1}{8}$ once de plombs est trop lourde pour ces pays. Toute poudre de première qualité (à base de salpêtre) peut être employée et conservée avec sécurité dans les États de Malacca. L'auteur de ces pages en a conservé pendant trois années, sans détérioration aucune. La principale précaution à prendre est de conserver la matière dans des caisses métalliques soudées. Le plomb le plus pratique est le n° 7; il est également efficace contre la bécasse et le ramier.

La pêche à la ligne est peu pratiquée dans la Confédération, la plupart des rivières étant souillées par les détritits des mines, et on est obligé de parcourir d'énormes distances avant de trouver l'eau limpide. Même dans les rivières non contaminées des montagnes, malgré une persévérance inlassable et un amorçage savant, le résultat est, en règle générale, absolument nul.

Le poisson se gâte excessivement vite dans ces régions.

Distractions de société. — Toutes les villes importantes possèdent des clubs, situés dans les quartiers du centre, à proximité des terrains de tennis et de cricket. Ils sont fréquentés pendant les soirées fraîches par des dames aussi bien que par des messieurs. Le billard et le bridge sont assidument joués.

Dans les chefs-lieux des États de Perak et de Selangor, la musique de l'État se fait entendre trois soirées par semaine.

Des soirées dansantes, des concerts et des représentations théâtrales se succèdent de temps en temps, et de nombreuses associations artistiques ont été fondées pour encourager le dessin et la photographie.

APPENDICE A.

Transports de l'Angleterre vers Penang et Singapore.

NUMÉROS	PORTS DE DÉBARQUEMENT.	NOM DE LA COMPAGNIE.	PORT ET DATE D'EMBARQUEMENT.	PRIX.	DURÉE DU VOYAGE.	Remarques.
1	Penang.	P. & O. S. N. Co.	Londres. Chaque semaine. Alternative-ment une malle et un navire mixte. Pour les malles, escale à Marseille.	<p><i>De Londres, malles :</i> 1^{re} classe, 60 l. s. 2^e classe, 40 l. s.</p> <p><i>Navires mixtes :</i> 1^{re} classe, 45 l. s. 2^e classe, 32 l. s.</p> <p><i>Passage de Penang à Singapore :</i> 1^{re} classe, 3 l. s. 2^e classe, 2 l. s.</p>	Malles (direct) : 29 à 30 jours. Navires mixtes. 31 à 33 jours.	Les malles font escale à Gibraltar, Marseille, Port-Saïd, Aden et Colombo changement de steamer). Les bâtiments mixtes font parfois escale à Marseille et habituellement à Malte et à Port-Saïd.
2	Singapore.	Messageries maritimes.	Marseille; en correspondance avec le train de Londres. Tous les quatorze jours. Direct.	<p><i>De Londres</i> (par chemin de fer) : 1^{re} classe, 60 l. s. 2^e classe, 40 l. s. 3^e classe, 22 l. s.</p> <p><i>De Marseille :</i> 1^{re} classe, 50 l. s. 2^e classe, 30 l. s. 3^e classe, 19 l. s.</p>	23 jours.	Escale à Marseille, Port-Saïd, Aden et Djibouti (alternativement) et Colombo. Le vin est compris dans le prix.

5	Penang.	Singapore.	Austrian Lloyd N. S. Co.	Trieste. Mensuel.	3 ^e classe, 20 l. s. <i>De Trieste :</i> à Penang, 32 l. s. à Singapore, 33/10 l. s.	celui de Londres.)
6	Penang.	Singapore.	Glen line.	Londres. Environ tous les trois semaines.	<i>De Londres :</i> 1 ^{re} classe, 3 ^e l. s. Pas de 2 ^e classe.	33 à 36 jours.	Une seule classe Escales ordinaires : Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay et Colombo. Un service rapide, avec 1 ^{re} classe, vers Bombay, à son départ de Trieste, le troisième jour du mois, via Port-Saïd, Suez et Aden.
7	Penang.	Singapore.	Schire line.	Idem.	<i>De Londres :</i> 1 ^{re} classe, 31/10 l. s.	Idem.	Deux ou trois navires seu- lement transportent des voyageurs. Peu de con- fort.
8	Penang.	Singapore.	Ben line.	Londres. Toutes les trois ou quatre se- maines.	1 ^{re} classe, 30 l. s.	30 à 35 jours.	Transporte un nombre limité de passagers.
9	Singapore.	Compagnie "East-Asiatic".	Copenhague, Anvers, Gothenbourg et Port-Saïd.	<i>De Copenhague à Londres :</i> 46 l. s.	Un départ par mois de Co- penhague. Grand con- fort.

Transports de l'Angleterre vers Penang et Singapore (suite).

NUMÉROS.	AGENTS A LONDRES.	AGENTS A PENANG.	AGENTS A SINGAPORE.	DIVERS.
1	(P. and O. S. N. Co.) 112, Leadenhall street, London, E.-C.	Gillfillan, Wood and Co. L ^d .	Agence de la Compagnie P. and O.	<p>Pour renseignements, consulter le guide de la Compagnie P. et O. Bagages admis 1^{re} classe, 336 lbs; 2^e classe, 168 lbs. Les enfants de 3 à 12 ans paient demi-place; passage gratuit pour un enfant au-dessous de 3 ans.</p> <p>Les malles font escale à Gibraltar, Marseille, Port-Saïd, Aden et Colombo. Conditions identiques pour le voyage de retour.</p>
2	(Compagnie des Messageries Maritimes.) Agences à Londres : 97, Cannon street, E.-C. 51, Pall-Mall, S.-W. C. Bertrand, Agent général Gilliaty, Hankey and Co 33, Gordon street Glasgow Flechter and Co Mersay Buildings, James street, Liverpool.	Boustead and Co.	C. Fournaire, agent.	<p>Prix du billet de Londres à Marseille : 1^{re} classe, l. s. 6/15; 2^e classe, l. s. 4/13; 3^e classe, l. s. 3/11; gratuité de 3 cwt de bagages en 1^{re} classe et de 1 1/2 en 2^e classe. Les bagages enregistrés à Londres peuvent être expédiés par mer, à Marseille, gratuitement (dans les limites énoncées plus haut). Le guide est délivré gratis.</p>
3	(Norddeutscher Lloyd.) Keller, Wallis and Co	Behn, Meyer and Co.	Behn, Meyer and Co.	<p>Les enfants de 3 à 12 ans paient demi-place. Un enfant au-dessous de 3 ans</p>

pas de transbordement pour Singapore.

Guide délivré gratis. Bagages admis gratuitement : 1^{re} classe, 3 cwt; 2^e classe, 2 cwt. Les frais de séjour à Bombay ne sont pas compris dans le prix du billet. Demi-place pour les enfants de 3 à 12 ans; gratuité pour un enfant de moins de 3 ans.

Prix spéciaux pour enfants (à convenir)
Fret gratuit : 40 pieds cubes.

Ratenberg, Schmidt and Co.

Boustead and Co.

Boustead and Co.

Paterson, Simons and Co.

The East Asiatic Co.

Schmidt, Kusterman and Co.

Boustead and Co.

Boustead and Co.

Boustead and Co.

Sandilands, Buttery and Co.

(Austrian Lloyd's S. N. Co.)
Hickie, Horner, Grant and Co.
14, Waterloo Place, S.-W.
T. Cook and Son
Ludgate Circus, E.-C.

(Glen Line.)
Mac Gregor, Gow and Co.
1, East India Avenue, E.-C.

(Shire Line.)
Mens Jenkins and Co.
38, Leadenhall street, E.-C.

(Ben Line.)
Kilik, Martin and Co.
7, Fen Court,
Fenchurch street, E.-C.

(Royal Danish Line.)
The East Asiatic Co. Ltd.

5

6

7

8

9

Compagnie des « Straits Settlements Steamship line ».

Prix des passages.

	SINGAPORE	MALACCA.	P. DICKSON.	P. SWETTENHAM	T. ANSON.	PENANG
1^{re} CLASSE.	Dollars.	Dollars	Dollars.	Dollars.	Dollars.	Dollars.
De Singapore à	—	8	12	15	16	20
De Malacca à	8	—	6	10	12	18
De P. Dickson à	12	6	—	8	11	16
De P. Swettenham à	15	10	8	—	10	15
De T. Anson à	16	12	11	10	—	6
De Penang à	20	18	16	15	5	—
2^e CLASSE.						
De Singapore à	—	4	6	7 1/2	8	10
De Malacca à	4	—	3	5	6	9
De P. Dickson à	6	3	—	4	5 1/2	8
De P. Swettenham à	7 1/2	5	4	—	5	7 1/2
De T. Anson à	8	6	5 1/2	5	—	3 1/2
De Penang à	10	9	8	7 1/2	2 1/2	—
PONT SUPÉRIEUR. (Upperdeck.)						
De Singapore à	—	2	3	4	—	—
De Malacca à	2	—	1 1/2	2	—	—
De P. Dickson à	—	1 1/2	—	1 1/2	—	—
De P. Swettenham à	4	2	1 1/2	—	—	—

N. B. Seuls les ss. « Hye Leong » et « Lady Weld » sont pourvus de 2^e classe. Upperdeck : seulement par ss. « Sapho ».

Les ss. « Penang » et « Malacca » quittant Singapore respectivement le lundi et le mercredi sont en correspondance immédiate avec le ss. « Lady Weld » pour Penang (marchandises et passagers).

Pour tous renseignements, consulter l'horaire.

APPENDICE B.

Renseignements sur les plantations. — La culture des denrées telles que le thé, le café, le cacao, le poivre, le tapioca, le riz, le caoutchouc, le sucre, la noix de coco, le sagou, etc., est propre au sol et au climat des États malais. Les frais de premier établissement et d'exploitation varient énormément avec les districts et le genre de terrain. C'est ainsi que la main-d'œuvre des coolies est moins chère à proximité des villes que dans les campagnes.

Étant donné une terre encore vierge, la première chose à faire est de choisir une bonne époque de l'année pour son défrichement. Pour cette opération, on considère comme étant les plus favorables les mois de novembre-décembre et d'avril-mai, mois qui marquent la fin des saisons pluvieuses et qui sont suivis d'une période sèche indispensable pour l'incinération des détritux végétaux. La besogne de défrichement se fait généralement par entreprise. Le prix varie de 2 à 10 dollars, suivant la nature de l'ouvrage et la situation des lieux.

Pendant ce temps, le planteur s'occupe à chercher un emplacement pour son bungalow et le département des coolies. Celui-ci devra être établi dans les meilleures conditions d'hygiène possibles, à proximité d'une eau salubre pour les bains et la boisson.

Si, après le défrichement, le temps est suffisamment sec, il faudra en profiter pour brûler les déchets (il faut qu'il n'y ait plus eu de pluie depuis trois ou quatre jours).

Une fois cette opération terminée, on pourra commencer à tracer les lignes et creuser les trous pour la plantation. Les bois et les souches calcinées ne sont pas enlevés, attendu qu'ils formeront, en se décomposant, un engrais excellent.

Si la terre était préparée pour la culture du café, du poivre, de la noix de coco, du caoutchouc ou du muscadier, il est nécessaire qu'une pépinière pleine de jeunes plantes soit prête pour la transplantation. Elles devront être suffisamment robustes pour pouvoir supporter la transplantation durant la prochaine saison pluvieuse.

Le poivrier est planté à l'état de boutures, prises sur de jeunes ceps, et exige au commencement les plus grands soins.

Dès l'âge de six mois, les jeunes plants sont assez solides pour être transplantés.

Pour avoir un terrain parfaitement propre, il faut répéter le défrichement des herbes, au moins tous les mois, à moins que la dépense ne soit trop considérable.

D'habitude, on joint à la culture du caoutchouc et de la muscade — qui ne produisent rien avant trois ou quatre ans d'âge — celle d'un autre produit de maturité plus précoce; de cette façon, la terre ne restera pas improductive.

Le produit du muscadier est très variable; aussi faudra-t-il planter une demi-fois autant de pieds qu'il en faudrait normalement. La raison en est le grand nombre d'arbres mâles qui, ne portant pas de fruits, doivent être éliminés et dont le déchet atteint parfois la moitié de la plantation. Les pieds mâles ne peuvent se reconnaître que vers le moment de la fructification.

La première récolte pourra se faire dans la sixième année.

La culture du poivrier a donné d'excellents résultats. Il faut avoir soin de prendre les boutures sur des plants de première qualité. Les trous destinés à les recevoir peuvent être petits et distants de 9 pieds les uns des autres. La jeune plante doit être soutenue par un tuteur (ordinairement du bois dur pris dans la jungle) badigeonné de chaux et de goudron à sa base, pour pouvoir résister aux fourmis blanches. Ces tuteurs doivent avoir environ 11 $\frac{1}{2}$ pieds de long, soit environ 9 pieds au-dessus du sol. Il est très important de s'assurer s'il est possible de se procurer dans le voisinage un stock suffisant de bois dur. Dans ce cas, on pourra en faire apporter une bonne provision sur la plantation, pour 4 ou 5 cents, tandis que si l'on doit les faire venir de loin, il faudra 15 cents, ce qui augmente la dépense de près de 50 dollars par acre.

On ne laissera fructifier les plantes que lorsqu'elles auront atteint le sommet du tuteur, ce qui, dans le cas le plus favorable, ne se produira que trois ans et demi après la plantation, quatre ans même pour les sujets tardifs. Le poivrier réussit mieux dans un sol contenant une forte proportion de latérite que dans un sol mou. Mais le travail est plus coûteux dans le premier cas, à cause du plus grand effort qu'exige la préparation d'un tel terrain. Une bonne espèce de poivrier doit rapporter au moins 8 pikuls par acre et même 10 lorsque la plante est en plein rapport. Les frais de l'exploitation sont relativement minimes.

Pas n'est besoin de machines et de bâtiments coûteux. Quant aux frais jusqu'aux premières récoltes, ils ne dépassent guère 180 dollars par acre. Il est évident qu'un bungalow et un bâtiment pour la direction sont indispensables.

Les États malais sont, dans beaucoup de cas, plus favorables pour les cultures que Ceylan et l'Inde méridionale. Les raisons en sont : la grande étendue de terrains forestiers situés à des altitudes favorables ; une plus grande régularité dans les pluies, ce qui engendre une plus grande certitude dans la floraison ; une plus grande facilité pour les transports, par route, par voie ferrée et par eau ; de plus grandes facilités pour l'emploi des engrais tels que la chaux, les sels, le terreau de la jungle, la cendre de bois et les déjections des animaux ; la qualité remarquable des pâturages, qui permettent l'élevage du bétail, tant pour la vente que pour l'engrais. La grande quantité de bois de construction constitue pour les États malais une grande supériorité sur Ceylan et sur l'Inde. Il est, en effet, de la plus haute importance de posséder sur sa concession une réserve abondante de bois de haute futaie.

La pluie, dans l'Inde méridionale et à Ceylan, dépend des moussons, et il en résulte annuellement une période de sécheresse des plus préjudiciables à la floraison. Dans les États malais, l'influence régulière des moussons ne se fait pas sentir et la régularité des pluies est attribuable au voisinage des hautes chaînes de montagnes avec les détroits et la mer de Chine.

La situation et les conditions générales des États malais permettent les transports à bon marché. La mer, à l'est et à l'ouest, constitue la grande voie qu'alimentent les nombreuses rivières navigables et vers laquelle convergent les voies ferrées et l'admirable réseau routier de la Confédération.

Dans l'Inde et à Ceylan, un droit élevé frappe le sel ; il en résulte que ce produit ne peut être employé comme engrais. Dans les États malais, au contraire, où il n'existe aucun impôt de ce genre, le sel est abondant et bon marché et peut ainsi être largement employé en agriculture.

La quantité de pierres à chaux est pratiquement inépuisable, et comme il y a abondance de bois de chauffage, la chaux peut être obtenue aussi économiquement que facilement.

De plus, les réserves forestières peuvent fournir en abondance des cendres de bois et du terreau qui constituent un engrais de premier ordre.

Enfin, ni l'Inde ni Ceylan ne possèdent les gras pâturages que l'on rencontre dans la Confédération malaise.

*Estimation des frais nécessaires à l'ouverture de 500 acres
à la culture du caoutchouc, à raison de 250 acres par an (*).*

Défrichement et préparation de 250 acres à 13 dollars par acre	doll.	3,2
Formation des lignes de 250 acres à 1.50 doll. par acre.	:	:
Creusement et remplissage des trous de 250 acres à 3 dollars par acre.	:	:
Pépinières	:	:
Accessoires, 50 cents par acre	:	:
Semences, 120,000 à 6 dollars les 1,000	:	:
Plantation de 250 acres à raison de 1 dollar par acre	:	:
Chemins et fossés, 11 dollars par acre.		3,1
Sarclage de 50 acres, pendant neuf mois, et de 200 acres, pendant six mois, à 1 dollar par acre et par mois		1,4
Frais de surveillance, 300 dollars par mois		3,4
Constructions :		
Maison du chef de culture.	doll.	1,500
Maison du conducteur des travaux		250
		<u>1,750</u>
Habitation des coolies	doll.	1,1
Outils.		
Dépendances, hôpital, etc.		1,1
		<u>19,1</u>

Deuxième année.

Préparation de 250 acres, comme plus haut	doll.	19,320
Moins les frais de constructions	doll.	1,750
Moins les frais d'habitation des coolies		800
		<u>2,550 = 16,770</u>
Bungalow pour un intendant supplémentaire	doll.	800
Entretien des premiers 250 acres à raison de 30 dollars par acre.		7,500
		<u>25,1</u>

Troisième année.

Entretien de 500 acres à raison de 30 dollars par acre	doll.	15,1
------------------------------------------------------------------	-------	------

(*) Non compris les frais d'achat de la terre, de redevance, d'arpentage, traitement du directeur, etc. Dans les présentes estimations, le dollar est au taux fixe.

Quatrième année.

Entretien de 500 acres à raison de 30 dollars par acre 15,000

Cinquième année.

Entretien de 500 acres à raison de 30 dollars par acre 15,000

TOTAL. doll. 89,390

Après cinq années, les frais seront annuellement comme suit :

Sixième année.

500 acres à raison de 30 dollars par acre doll. 15,000

Maison confortable pour le directeur 4,000

Bâtimens supplémentaires pour coolies 500

Magasins et machines. 10,000

Récolte, préparation et emballage de 25,000 livres de caoutchouc à raison de 45 cents par livre, y compris l'assurance maritime et les droits d'exportation. 12,250

40,750

Septième année.

500 acres à raison de 30 dollars par acre doll. 15,000

Récolte, etc., de 75,000 livres de caoutchouc à raison de 45 cents par livre 33,750

48,750

Huitième année.

500 acres à raison de 30 dollars par acre doll. 15,000

Récolte, etc., de 112,500 livres de caoutchouc à raison de 35 cents par livre 40,000

54,000

TOTAL. doll. 143,875

Estimation des recettes de la plantation.

Quoiqu'on puisse espérer une légère récolte d'une plantation de cinq ans, nous ne ferons aucune estimation de bénéfice avant la sixième année. Il est, de plus, prudent de ne compter que sur un

rendement de $\frac{3}{4}$ de lb. de caoutchouc sec, par arbre, la sixième année.

Recettes.

Sixième année.

250 acres ou 37,500 arbres à raison de $\frac{3}{4}$ de livre par arbre, soit
100 livres de caoutchouc sec par arbre. 25,000 livres à 1 shilling par
livre l. s. 3,750

Septième année.

250 acres, comme plus haut l. s. 3,750
250 acres à 1 $\frac{1}{2}$ livre par arbre 7,500

11,250

Huitième année.

250 acres à raison de 200 livres par acre l. s. 7,500
250 acres à raison de 250 livres par acre 9,375

16,875

TOTAL. . . l. s. 31,875

Pendant la neuvième année, on pourra évaluer le rendement à 300 lbs par acre. Le prix actuel du caoutchouc de plantations est d'environ sh. $\frac{5}{8}$ à $\frac{5}{9}$ par lb, mais pour la présente estimation, le prix a été considéré comme étant de sh. 3 par lb. Nous avons vu que les frais, jusqu'à la cinquième année, s'élèveront à la somme de 89,390 dollars.

Remarques sur les présentes estimations. — Dans ces estimations, on suppose que les pépinières seront plantées en janvier, pendant la saison sèche. Celle-ci comprend les mois de janvier-février et juin-juillet-août-septembre; les mois humides sont mars-avril-mai et octobre-novembre plus une partie de décembre.

Le sarclage des terres et l'incinération des déchets se font vers la mi-février, et tous les plants doivent être transplantés du lieu de leur germination avant le 1^{er} avril. L'abatage de la jungle doit commencer à la mi-mai et être terminé au commencement de juillet. L'incinération se fera en septembre. Ensuite, on préparera la terre, on préparera les trous destinés à recevoir les jeunes plantes, etc., jusqu'à la fin de décembre. Il est important de planter pendant la saison humide. Cependant, si l'on fait usage de

transplantateurs qui seront bien ombragés et bien arrosés avant leur enlèvement de la pépinière, on peut encore obtenir de bons résultats.

Comme la formation et le remplissage des trous ne se fait qu'en octobre, il ne faudra sarcler que deux fois la première année. Une bonne incinération est de très grande importance. Le prix de cette opération sera réduit si l'abatage est exécuté par des Sakei (aborigènes). Ici on a supposé une incinération mal faite et l'emploi de la main-d'œuvre malaise.

Le creusement des trous se fait à forfait; il n'en est pas de même du remplissage, qui doit se faire seulement à l'aide de la terre superficielle.

Les frais pour routes consistent à établir un sentier et à creuser un fossé autour de la plantation pour éviter que, par de fortes pluies, des graines n'y soient entraînées.

La main-d'œuvre est supposée fournie par des ouvriers tamils; leur salaire journalier est calculé à 30 cents.

Des lits de germination doivent se faire quand les pépinières ont été préparées. Il faut à la graine six semaines pour germer.

Les Straits Settlements.

Cette colonie comprend les établissements de Singapore, Penang (avec la province de Wellesley et Dindings) et Malacca.

Singapore. — Singapore est une île d'environ 27 milles sur 14 de superficie, située à la pointe méridionale de la presqu'île malaise. Un certain nombre d'îles voisines font partie des « Settlements », dont la superficie est de 206 milles carrés.

Le climat est tropical, quoique la température ne soit pas très élevée; elle varie, en effet, de 70 à 80° F. Il est excessivement humide, bien que les pluies soient relativement moins abondantes — 85 pouces par an — que dans les régions voisines.

Cette île consiste en une longue bande de terre, basse et marécageuse, parsemée de collines peu élevées dont la plus haute a 519 pieds.

On y trouve de grandes quantités de latérite, mais peu de granit. On en rencontre pourtant dans une ou deux des îles côtières.

La population était, en 1901, de 228,555 habitants dont 3,824 Européens, 4,120 Eurasiens, 164,041 Chinois, 36,080 Malais et autres natifs de l'Archipel, et 17,823 Indiens.

Singapore possède un réservoir d'eau douce, que d'importants agrandissements mettront à la hauteur des besoins de la ville.

L'importance de Singapore lui vient de son admirable port, qui est peut-être le meilleur du monde.

C'est le motif qui engagea Sir Stamford Raffles, en 1819, à acquérir l'île pour le compte de la Grande-Bretagne, par traité conclu avec le Souverain de Johore.

L'île Christmas et les îles Coco-Keeling, situées dans l'Océan Indien, font également partie de l'Établissement de Singapore, quoique très distantes de ce dernier. La première de ces îles est le siège d'une active exploitation de phosphate dont les gisements sont énormes.

Penang. — Penang est une île située à environ 365 milles au nord de Singapore. Elle mesure 15 milles de long sur 9 de large et sa superficie est de 107 milles carrés. A environ 2 milles de Penang s'étend « Province Wellesley », dans la Péninsule. C'est une étroite bande de 9 milles de large sur 45 de long et d'une superficie de 288 milles carrés.

Le territoire connu sous le nom de « Dindings », qui fait également partie des Établissements du Détroit, s'étend à 80 milles au sud de l'île de Penang, et mesure environ 265 milles carrés. Il est presque entièrement couvert de jungles et les fièvres y sont beaucoup plus fréquentes que dans les autres parties de la colonie. Une partie assez considérable du territoire a été affectée à la culture du caoutchouc.

Le climat de Penang est plus chaud et plus sec que celui de Singapore. La température varie de 73 à 93° F., et la hauteur d'eau tombée dépasse en moyenne 120 pouces par an. Cette abondance de pluie est due principalement au voisinage des montagnes, dont le point culminant atteint 2,700 pieds. Ces montagnes couvrent la plus grande partie de l'île. La température des sommets est, naturellement, beaucoup plus basse que celle de la plaine, et les hauteurs sont le siège de sanatoria. Le bungalow du Gouverneur, deux bungalows du Gouvernement, un excellent hôtel et plusieurs résidences particulières ont été édifiés sur les sommets. Un funiculaire est projeté.

Tant à Penang que dans la Province de Wellesley, le granit se rencontre en abondance. Dans cette dernière région, de vastes étendues de terres basses sont affectées à la culture du riz. Ces plaines ne possèdent que de rares élévations dont la plus considé-

able atteint 1,756 pieds d'altitude. Ces collines sont généralement cultivées.

La population du Settlement était, en 1901, de 248,207 habitants, dont 1,160 Européens, 1,945 Eurasiens, 98,424 Chinois, 106,000 Malais (et autres indigènes de l'Archipel) et 38,051 Indiens.

Penang et Wellesley furent cédés aux Anglais par le Rajah de Kedah, la première en 1785 et l'autre en 1798. Penang possède un beau port dont la plupart des navires font un port d'ordre. Un nouveau pier en fer a été construit récemment pour permettre l'accostage des grands bâtiments.

Malacca. — Malacca est l'une des plus anciennes possessions européennes en Extrême-Orient. L'Angleterre l'acquit des Hollandais en 1824, en échange de Bencoolen dans l'île de Sumatra.

Cet établissement s'étend à environ 100 milles au nord de Singapore. D'une superficie totale de 659 milles carrés, il mesure 42 milles de long, sur 8 à 25 de large. Son climat est peut-être le plus sain de la Colonie. La température varie de 69° à 80° F. et la hauteur moyenne de l'eau tombée est de moins de 90 pouces par an. La plus grande partie de cette région est formée de collines et est couverte de grandes jungles. La plus haute élévation atteint plus de 1,800 pieds.

La population, en 1901, était de 95,487 habitants, dont 74 Européens, 1,595 Eurasiens, 19,468 Chinois, 72,978 Malais et 1,276 Indiens.

Le port de Malacca est de médiocre importance et inaccessible aux grands navires. L'industrie est exclusivement agricole, quoique de petits gisements d'étain aient été découverts.

Gouvernement. — Les Straits Settlements sont administrés par un gouverneur nommé par le Ministre des Colonies. Ce gouverneur est assisté d'un Conseil exécutif, composé de fonctionnaires, et d'un Conseil législatif, composé de neuf fonctionnaires et de sept membres non fonctionnaires. Parmi ces derniers, deux sont nommés par les Chambres de commerce de Singapore et de Penang.

Police. — Les forces policières sont recrutées principalement parmi les Indiens et les Malais. Comme détectives, on rencontre un assez grand nombre de Chinois. Le commandement est exercé par des officiers anglais. Il y a également plusieurs « constables » de la police britannique et des « non commissioned officers ».

Budget. — Les recettes de la Colonie se sont élevées, en 1905, à 11,657,424 dollars et les dépenses à 10,980,391 dollars.

Commerce. — Le mouvement commercial a atteint, en 1905, les chiffres suivants : Importations, 331,620,854 dollars ; exportations, 227,587,919 dollars.

Monnaies. — L'unité monétaire de la Colonie est le dollar des Straits Settlements (2 sh. 4 d.). Il existe également des billets de banque émis par l'État et par les deux principales banques citées ci-dessous.

Banques. — La « Chartered Bank of India, Australia and China », la « Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation », la « Netherlands trading Society ».

Singapore possède des succursales des établissements suivants : « The International Banking Company », « The Mercantile Bank », « The Netherlands India Commercial Bank ».

Malacca n'a pas de banques privées.

Tous les établissements possèdent des banques d'épargne d'État.

Hôpitaux. — Le Gouvernement a établi des hôpitaux dans des sites élevés et entretient un personnel médical expérimenté. Les hôpitaux des principales villes sont pourvus d'aménagements confortables à l'usage des Européens.

Moyens de transport. — Les moyens de locomotion ordinaires sont le jinricksha, les charrettes à buffles et les gharis à poneys. La contrée est généralement pourvue de bonnes routes.

Chemins de fer. — Le réseau des voies ferrées des États malais s'étend à travers la province de Wellesley jusqu'à Prai, terminus septentrional de la ligne, et à travers le territoire de Malacca jusqu'à la ville du même nom.

A Singapore, il existe un chemin de fer de 14 milles, depuis la cité jusqu'à l'extrémité opposée de l'île, en face de Johore. Des transbordeurs sont en connexion avec le chemin de fer pour transporter les passagers à Johore. Les tarifs sont les mêmes que dans la Confédération malaise.

Tramways. — Des tramways électriques circulent à Singapore

et à Penang. Des automobiles sont en location à Malacca pour des excursions dans l'intérieur au prix de 50 cents par mille.

Docks et entrepôts. — L'entreprise connue sous le nom de Tanjong Pagar Dock Co L^d fut expropriée par le Gouvernement en 1905, et est actuellement aux mains d'un « Board » nommé par le Gouverneur. De ce Board dépendent aussi les docks et quais de la Prai River, de la province de Wellesley, situés au terminus du réseau ferré de la Confédération.

Instruction publique. — Des écoles pour enfants indigènes sont répandues un peu partout et les principales villes possèdent de bonnes écoles pour les enfants européens.

Le Gouvernement dispose annuellement de quatre bourses d'études d'une valeur de 250 dollars par an, pour quatre années et dont peuvent bénéficier des jeunes gens sortant de ces écoles, qui désirent compléter leurs études en Angleterre.

Cultes. — Il existe différents sanctuaires dans chaque Settlement.

Aperçu général. — La colonie est de dimensions très restreintes, en comparaison de la Confédération des États malais. Tandis que cette dernière possède encore de vastes étendues de terres aliénables, Malacca ne peut plus disposer que d'une très faible partie de son territoire. La principale industrie des États fédérés est l'extraction de l'étain, tandis que ce métal est rarissime dans la colonie qui nous occupe. Exception faite pour les vastes exploitations sucrières de la province de Wellesley, et quelques plantations de caoutchouc dans les provinces de Wellesley, Malacca et Dindings, la plupart des terres sont aux mains des indigènes qui les cultivent eux-mêmes. Presque toute la main-d'œuvre est fournie par des Chinois et des Tamils, le Malais se bornant à la culture de son lopin de terre.

A Malacca, une plantation de thé possédée par un Chinois est dans une situation florissante.

Toutes les particularités du travail propres aux États fédérés se retrouvent dans la colonie.

Dans les villes et dans les exploitations de voies ferrées, il y a plus de débouchés pour les Européens que dans la Confédération. Le personnel des firmes d'Europe est fréquemment composé d'Européens; on en trouve également en assez grand nombre dans les Compagnies maritimes et fluviales.

Des ouvriers expérimentés auront des chances de trouver un emploi dans les Compagnies des docks et dans les ateliers de constructions mécaniques. Il faut toutefois remarquer que les artisans et employés sont toujours engagés en Angleterre par les agents des firmes établies dans la Péninsule.

Pour ce qui regarde les conditions du climat et ses conséquences, les particularités de la colonie sont les mêmes que celles des États malais. Néanmoins, la vie est plutôt moins chère, excepté pourtant le prix des loyers. Avec la même restriction, Penang est, au point de vue des nécessités de la vie, l'endroit le moins coûteux des régions que nous venons d'étudier.

Traduit par L. P.



LA GUERRE DANS LA BROUSSE

Sous le titre *Bush Warfare*, le lieutenant-colonel anglais W. C. G. Heneker a publié une étude très intéressante embrassant toutes les opérations de la petite guerre en pays d'Afrique occidentale.

Il est évident que la traduction littérale de « bush » en « buissons » ne peut, ici, être acceptée dans un sens restreint. Il s'agit de savanes, brousse, broussailles, forêts vierges, taillis, fourrés, herbes hautes, ronces et, en général, de toute cette inextricable végétation, impénétrable à l'Européen, qui est pour lui, à la fois, un couvert et un obstacle, tandis que le noir s'y glisse et y trouve un voile qui cache ses tentatives de surprise.

Nous avons voulu donner une esquisse du livre du colonel anglais en insistant sur les parties qui peuvent intéresser nos officiers se rendant au Congo, et nous avons, dans ce but, soumis notre travail à un de nos plus savants et vaillants camarades, ayant fait plusieurs campagnes en Afrique, M. le capitaine commandant adjoint d'état-major Dubreucq.

Nous emploierons couramment le mot « brousse », purement conventionnel, pour faciliter la lecture.

Au surplus, les coloniaux, nous dit M. Dubreucq, appellent indifféremment « bush » ou brousse tout territoire dépourvu de voies de communication, en pays de plaine aussi bien qu'en forêt, et M. le capitaine d'état-major Roget, encore un de nos distingués officiers d'Afrique, estime que l'expression s'étend à tout territoire situé en pays non civilisé.

L'intérêt du livre réside en ce que l'auteur a su étayer sa théorie sur de nombreux exemples d'opérations de guerre empruntés aux

expéditions que les Anglais ont dû entreprendre incessamment aux Indes et en Afrique pour y asseoir leur domination.

L'auteur examine, en premier lieu, sous le titre: « Tactique », du chapitre premier, les procédés suivis anciennement par une colonne en marche profonde sur un chemin à travers la brousse, surprise par l'ennemi. Il fait ressortir combien l'usage de tirer des salves au jugé dans le couvert, d'après le bruit, la fumée, les lueurs des détonations aperçues à la lisière du couvert, était vain, tout en occasionnant une consommation énorme de munitions et des pertes.

Dans le combat actuel, on suit des méthodes diamétralement opposées. Tandis que précédemment l'on ne quittait pas le chemin et qu'on exécutait des salves au petit bonheur, sans voir le but, on jette aujourd'hui les combattants dans la brousse et ils emploient les feux individuels; mais il faut un soldat plus entraîné, mieux formé à la discipline du feu qu'il y a dix ou quinze ans. Il est étonnant, dit l'auteur, combien vite un jeune soldat apprécie la confiance qu'on lui montre et la responsabilité qui lui incombe, par le droit qu'on lui laisse de juger par lui-même de l'opportunité de faire feu. Il est hors de vue, échappe à toute influence de son chef de section: il doit se rappeler où se trouvent le chemin et la position de ses camarades dispersés en tirailleurs; par suite, lui arrive la conviction que de son effort personnel, de son bon sens, de sa vigilance et de sa fermeté dépendent la sécurité des siens et, peut-être, le succès de la journée. « Comparez », dit l'auteur, « les sentiments, la conduite et le moral de cet homme avec le soldat qui est obligé d'exécuter des salves dans le vide, qui ne voit jamais son ennemi, qui a appris qu'aussi longtemps qu'il est assez calme pour charger son arme, la tenir à trois pieds du sol et tirer au commandement, rien d'autre ne lui sera demandé. »

En consultant l'ouvrage: *L'art militaire au Congo*, extrait du *Manuel du voyageur et du résident au Congo* publié en 1897 par un comité d'officiers ayant servi au Congo, sous la direction du colonel Donny (aujourd'hui lieutenant général, aide de camp du Roi), nous y trouvons, au contraire, l'opinion que les feux de salve à genou ou debout, ou encore sur quatre rangs, sont les plus efficaces et assurent seuls l'invulnérabilité des formations. « Cela implique une remarquable discipline du feu. »

Les salves étaient alors en honneur dans les armées d'Europe aussi bien que dans celles des colonies. Il ne s'agissait pas, d'ailleurs, de les exécuter dans le tas pour nettoyer le terrain

derrière un masque. Au surplus, les soldats indigènes du Congo doivent, sans doute, encore être tenus en main; cette éducation individuelle ne peut être que le résultat d'une infiltration lente de la discipline telle qu'on la conçoit de nos jours, pour le soldat européen.

Nous avons tenu à avoir sur ce point l'opinion du capitaine commandant Dubreucq, qui, en 1896-1897, fit avec Chaltin la campagne contre les Azandés et les Madhistes, dans l'Uelé.

Il nous apprend que les troupes de l'État firent usage du feu à cartouches comptées (trois au maximum) et, *exceptionnellement*, des salves. Celles-ci réalisaient le summum du dressage, et si quelques officiers ou sous-officiers, dit-il, offrirent quelquefois, avec fierté, ce « luxe » à leur chef, ils n'y parvinrent que rarement. Après tout combat, il était fait un minutieux examen des cartouchières et un décompte des munitions consommées.

Les exercices du camp de Dungu avaient accoutumé les soldats noirs à cette sévère discipline du feu qui donna ce résultat remarquable : cinq cent cinquante soldats de Chaltin, pendant trois mois d'expédition en 1896, durant lesquels furent livrés trois combats d'ensemble, dépensèrent vingt et une cartouches sur les cent dont chaque homme était porteur. Il en fut à peu près de même en 1897.

Il est évident que lorsque, par un dressage soigneux et prolongé, on pourra obtenir pareil résultat, le feu à cartouches comptées sera le meilleur; car il participe du feu à volonté — chaque homme choisissant son but — et de la salve, le tireur obéissant au chef quant au nombre de coups à tirer; il permet de ménager, ainsi, les munitions; mais on ne doit pas trop s'y fier dans un combat animé et prolongé contre des troupes qui répondent par le feu. C'est pourquoi nous concluons, avec le colonel Heneker, que le soldat d'aujourd'hui doit être éduqué pour agir par lui-même, afin de faire un usage calme, raisonné, du feu individuel. Dans cette question délicate et importante, le chef doit savoir apprécier le degré de confiance qu'il peut avoir dans l'action individuelle de ses tireurs.

Quoi qu'il en soit, le lieutenant-colonel anglais cite un exemple de combat, tiré de l'expédition d'Aro en 1901-1902, à la ferme Okoroyi. Au lieu de s'arrêter sur la route et d'exécuter des salves au jugé sur l'ennemi, qui occupait des tranchées très bien organisées barrant la route, il fut formé deux attaques de flanc, tandis que la fraction principale, le gros, se déployait à 300 yards devant le front. Menacés dans leur retraite, les Aros s'enfuirent après avoir subi de grosses pertes. Mais l'auteur a soin de souligner la force étonnante

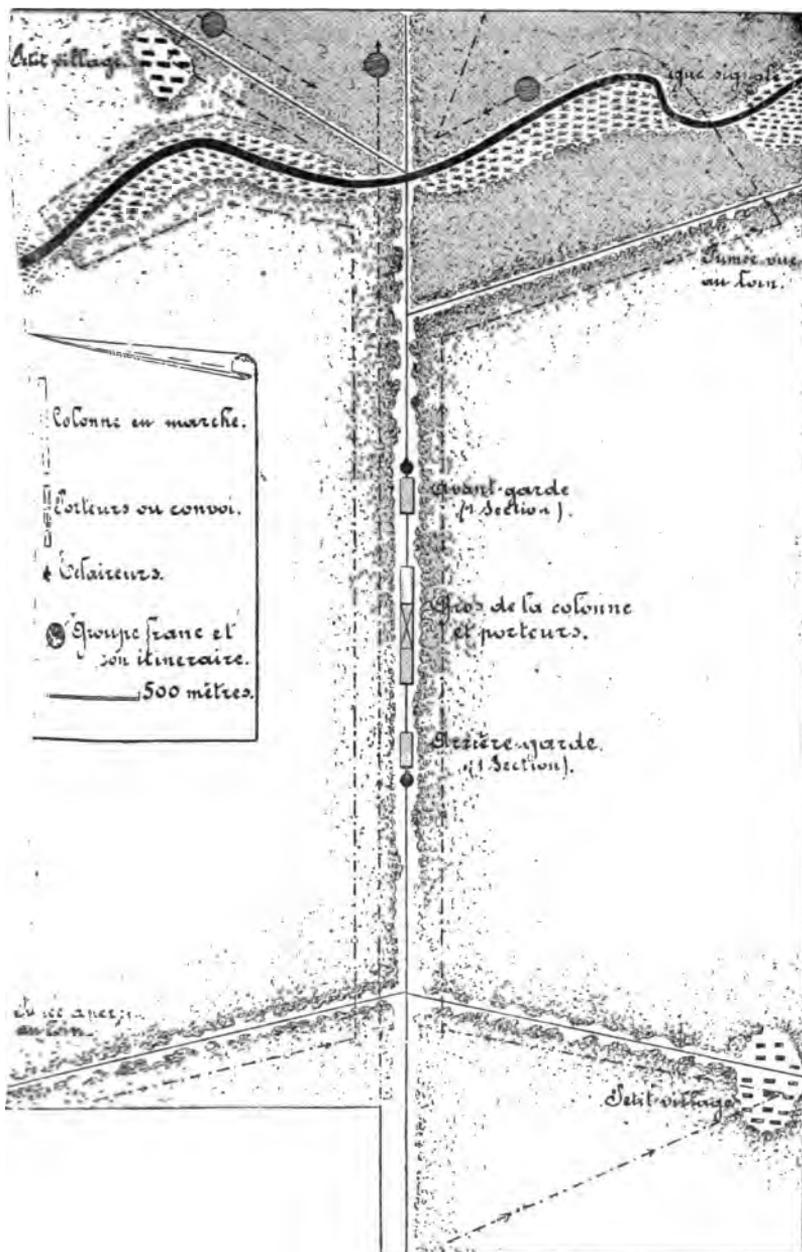
des retranchements que savaient élever les Ashantis et particulièrement celle de leurs formidables palissades. Il est clair que, dans de pareilles conditions, des méthodes tactiques s'imposent. Le mouvement tournant et celui qui menace la ligne de retraite sont ici tout indiqués, bien mieux encore que quand on combat des Européens.

C'est ce que souligne le commandant Dubreucq dans une note qu'il nous communique.

Au Congo, dit-il, sauf chez les Gombés de la rive gauche du fleuve, ce n'est qu'en pays de plaines ou semi-forestiers qu'on trouve des retranchements ou palissades fermés (*bomas*, chez les Arabes et les Arabisés; *zeribas*, chez les Azandés et les Madhistes). En plaine, vis-à-vis de *bomas* ou de *zeribas*, nos procédés tactiques européens sont naturellement indiqués. En région forestière, les retranchements ou les palissades ne couvrent qu'une partie du front abordable et s'appuient à des terrains boueux ou à des fourrés inextricables; l'entrée est généralement un ouvrage bien défilé qu'il est inutile de chercher à franchir de vive force; il faut, ici surtout, agir par des détachements de flanc qui surgissent par surprise et à revers de la palissade. Ils déterminent toujours la retraite précipitée des défenseurs. La palissade forcée, la résistance tombe; car seules résistent pied à pied les tribus qui n'ont pas coutume de se retrancher.

Le lieutenant-colonel Heneker cite des exemples de marche d'une colonne à travers la brousse, précédée de groupes d'éclaireurs choisis qui précèdent l'avant-garde et longent les flancs à 50-60 yards, tout au plus, étant souvent relevés, à cause du côté pénible de la marche en pareil terrain. Il recommande vivement l'emploi des *grimpeurs d'arbres* bien exercés qui, du haut des arbres, ont une vue d'ensemble et peuvent faire des signaux. Pour le tir indirect, ces grimpeurs sont d'utiles signaleurs et l'auteur cite un exemple dans lequel ils rendirent les plus grands services. Le *Manuel de l'art militaire au Congo* a de même reconnu l'utilité très grande de ce procédé. On trouve page 124 : « Nous croyons qu'une échelle-observatoire portative facile à plier... serait de la plus grande utilité. »

Le croquis (p. 101 du *Manuel de l'art militaire au Congo*) que nous reproduisons ici, représente la marche d'une colonne de deux cent quarante soldats et septante porteurs, qui répond assez bien au dispositif préconisé par l'écrivain anglais. Le groupe franc y exécute, en somme, la mission dévolue par lui aux éclaireurs.



D'accord aussi avec le manuel belge déjà cité, l'ouvrage du lieutenant-colonel Heneker ne fait pas grand cas de la présence du canon dans les opérations de guerre menées en pays de brousse.

On trouve divers exemples d'attaques de palissades et de combats aux environs des villes tirés des expéditions contre les Ashantis et les Benis en 1873, 1897, 1899, 1900 et 1902.

Presque toujours s'est trouvée confirmée l'opinion du commandant Dubreucq, de l'abandon précipité des positions retranchées menacées sur les flancs ou à revers et la cessation brusque de toute résistance quand l'espérance mise dans la force de l'obstacle était déçue.

Il y a intérêt à citer un passage du colonel Wolseley extrait de son rapport sur l'affaire de la prise de Kumaki. Il savait devoir être attaqué de toutes parts par un ennemi très nombreux et forma, pour la marche, un grand carré ouvert, chaque face ayant un commandant choisi. Une masse hurlante de mille et mille sauvages enveloppa la formation. Les faces du carré durent être renforcées par la réserve intérieure; l'ennemi se battait courageusement sous un feu terrifiant; s'il avait été armé de bons fusils, les Anglais eussent été détruits. Wolseley vint à bout, cependant, de l'entreprendre, après trois jours de lutte acharnée.

Voici le passage intéressant au point de vue de la force morale d'un chef :

« En venant à dégager le village, je ne voulus pas permettre que les maisons fussent percées de meurtrières, de peur que pareille précaution défensive ne fût cause de ce que des hommes peu courageux ne doutassent, pour un moment, que le succès, le succès complet, était à présent certain. »

Bel exemple d'énergie, de sang-froid et de profondeur psychologique, qui sont les vertus dominantes des chefs.

L'étude se poursuit en examinant les différentes tactiques qui peuvent être employées quand le pays n'est pas entièrement couvert par la brousse; contre des hordes sauvages armées d'arcs et de flèches en pays couverts, contre les cavaliers et fantassins ayant des armes à feu aussi bien que des arcs et des flèches en pays ouvert; envers des villes emmurées et fortifiées.

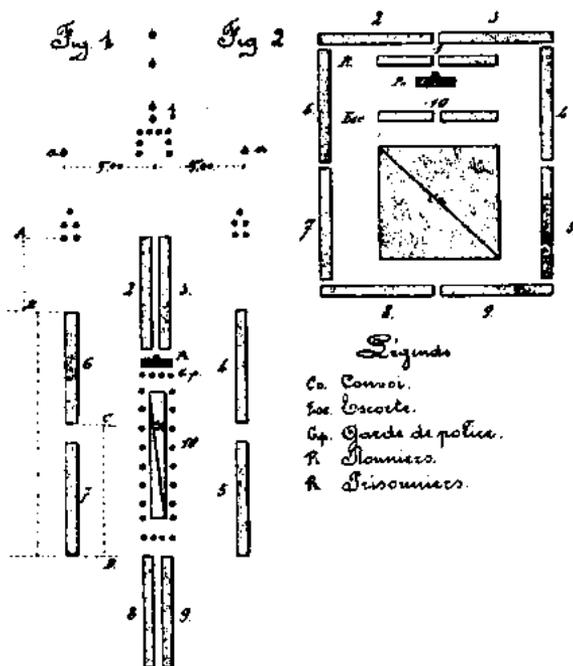
Les formations en carré sont la base de la tactique dans le second cas.

Le carré est formé, en règle, par des hommes sur un rang parfois espacés à un pas d'intervalle, afin d'entourer les *impedimenta*; mais on ne le forme qu'au contact de l'ennemi.

L'auteur distingue deux sortes de carrés, d'après l'ouvrage de son compatriote, le major Callwell : la formation rigide et la formation élastique.

La première consiste dans l'établissement des hommes coude à coude, que les Anglais sont accoutumés à employer au Soudan pour résister aux hordes fanatiques des derviches, et affecte plus ou moins la forme d'un quadrilatère de faces à peu près égales en longueur. Les hommes sont en contact sur les faces, les canons et les impedimenta au centre.

Le *Manuel de l'art militaire au Congo* donne la formation ci-dessous, carré qui diffère peu (à part les canons) de la formation



présentée comme type par la figure n° 2 de l'ouvrage que nous analysons; elle est plus avantageuse en ce que la formation de marche se prête à la formation immédiate du carré.

Sous le terme de carré « élastique », l'auteur entend plusieurs formations à utiliser dans la brousse, depuis l'organisation en groupe du général Dodds en Dahomey, jusqu'à la longue colonne

des dernières expéditions des Anglais, dans laquelle les flanqueurs constituent les faces latérales du carré et la fraction principale ou l'avant-garde et l'arrière-garde forment les faces de tête et de queue.

Il donne des exemples d'emploi du carré à l'expédition de Bida Horin en 1896-1897 (figure 2 déjà citée) et à l'expédition d'Afikpo en 1902-1903, où le carré est formé d'hommes espacés d'un pas. En tête la pointe d'avant-garde et les éclaireurs déployés formaient la première face, marchant à cheval sur la route, avec un canon de 75 millimètres au centre et un maxim à chaque extrémité. Les voitures, en masse, marchaient au centre, tandis que les gardes du convoi et l'arrière-garde fournissaient les occupants des faces latérales et d'arrière. Des fractions en ordre serré étaient tenues en réserve au centre pour renforcer les faces.

On trouve (p. 40) un exemple de « carré élastique », formation prise pour protéger, pendant la marche aussi bien qu'en action, les impedimenta tels que porteurs, munitions, bagages, etc., et souvent, en pays de brousse, les vivres et approvisionnements pour un certain temps.

Quand une attaque peut se produire de quelque côté, les éclaireurs de flanc sortent et, de concert avec l'avant et l'arrière-garde, forment protection de toutes parts.

La troupe s'avance dans la formation qu'on appelle un *carré élastique étendu*. Généralement c'est par le feu que l'ennemi attaque dans la brousse et il n'emploie pas le choc; il n'est donc pas nécessaire d'avoir le coude à coude. Les groupes, sections et compagnies peuvent exécuter des charges à l'extérieur, mais à courte distance. On crée ainsi des trouées, mais eu égard à ce que ces actes de vigueur ne s'exécutent que dans un espace restreint et que leurs exécutants reprennent bientôt leur place, ces trouées ne créent aucun danger.

Les Français, au Dahomey (voir plus haut), étaient divisés, tout d'abord, en trois groupes, deux formant la face de tête et celle de queue, tandis que le troisième servait à constituer les faces latérales. Plus tard, quatre groupes, un par face, furent organisés. Les troupes avançaient en colonnes parallèles et ne formaient le carré qu'en cas d'attaque.

Le *Manuel de Part militaire au Congo* donne, pour une marche de guerre, une formation en dix sections qui nous paraît répondre mieux encore au but poursuivi.

La formation en double échelon de Sir C. Ergeton à Jidballi est

citée, dans l'ouvrage que nous analysons, comme étant plus efficace, mais elle est impraticable en bois épais.

Notons encore la recommandation de l'auteur, de ne jamais faire halte avec des troupes sans envoyer des sentinelles (éclaireurs) dans les couverts environnants. C'est pour n'avoir pas pris cette précaution que l'officier commandant l'escorte du prince Louis Napoléon en 1879, dans la guerre contre les Zoulous, fut cause de la mort du prince impérial. Il ajoute cet aphorisme qu'on devrait méditer souvent :

« Malheureusement, à la guerre, il est trop fréquent de voir négliger les plus simples et les plus judicieuses précautions, ce qui amène des désastres et de *regrettables incidents* (en français dans le texte) qui atteignent non seulement de petites troupes, mais des forces importantes. L'habitude que nous avons de mépriser notre ennemi en imaginant : « Oh, tout est bien », ou de se fier à notre chance pour sortir de danger, nous y fait tomber, nous rend vulnérables et indubitablement négligents. »

Le commandant Dubroucq, qui a l'expérience des choses pratiques de la guerre en Afrique, note en marge de notre compte rendu : « Cette phrase devrait être reproduite en tête du règlement « marches et combat » de la force publique au Congo. Nous devons la plupart de nos échecs là-bas à des excès de confiance en notre veine. *L'Art militaire au Congo* (p. 121) dit : « Fréquemment de » grands désastres coloniaux ont eu pour principale cause un trop » grand mépris de l'adversaire. » »

Coutumes de guerre des indigènes.

En considérant, avec de saines dispositions, le fait que pour soumettre un ennemi, il faut rencontrer ses forces et les battre complètement, un chef ne fera jamais ce que son ennemi désire qu'il fasse.

Le grand objectif de chaque indigène est d'entraîner le blanc et ses troupes le long de certaines routes.

Sur ces avenues ou approches, il construit des obstacles et des défenses. Cependant, si une autre direction est choisie pour avancer ou qu'on pénètre dans ses fortifications par un chemin qu'il a négligé de défendre, sa confiance en lui-même est, du fait, perdue. Il est moralement battu et, quoiqu'il puisse se lever et se battre, c'est moralement un désavantage ; selon toutes probabilités,

il sentira une diminution de sa force. Un grand nombre d'indigènes ne veulent se battre que s'ils peuvent choisir leurs positions.

Dans certaines localités et parmi certaines races, la plus étroite étiquette et la plus scrupuleuse observance des coutumes et lois du pays gouvernent les conflits entre tribus.

Chez quelques-unes, toutes les opérations entre le lever et le coucher du soleil sont interdites; les attaques de nuit sont inconnues chez d'autres tribus; des districts et des surfaces sont spécialisés: dans leurs limites on peut guerroyer, tandis que certaines grandes fermes jointives et des routes conduisant à des marchés centraux sont exclues du théâtre des opérations. Quand le blanc fait la guerre, les tribus, en certains cas, s'efforcent de restreindre son action et de limiter son temps; mais quand il refuse de se laisser lier par leurs conventions, elles se plaignent souvent de sa conduite peu chevaleresque (unsports manlike).

Pour cette raison, une soigneuse reconnaissance des approches vers l'intérieur devra être faite; les coutumes et traditions seront étudiées.

Dans d'autres termes, nous trouvons ces judicieux conseils dès la première page du *Manuel de l'art militaire au Congo* :

« Le chef européen qui débarque en Afrique ne pourrait se pénétrer trop profondément de la nécessité de mettre ses idées et ses actes en concordance avec son nouveau milieu. Tout ce qu'il faisait en Europe était adéquat aux institutions et aux usages sous le régime desquels il a vécu, qui ont agi sur lui bien souvent sans qu'il s'en rendit compte; mais transporté au delà des mers, il devra sans cesse s'appliquer à étudier, sous toutes ses faces, le monde si nouveau où il sera lancé...

» Il étudiera sur place les formes que revêtent l'état de paix, l'état de guerre et la lutte proprement dite ainsi que les circonstances voulues ou fortuites qui amènent la cessation des hostilités. De l'origine d'un conflit à son dénouement, l'appropriation rationnelle de nos moyens de guerre: hommes, animaux, matériel, facteurs moraux, dépendra en grande partie de la connaissance plus ou moins complète que nous aurons *des moyens et des procédés de guerre* de l'adversaire à combattre. »

Le manuel consacre tout son § 3 du chapitre premier aux *usages de guerre chez les indigènes*.

Au surplus, toute la première partie du manuel est pour ainsi dire consacrée à scruter les coutumes et moyens de guerre des Congolais.

Nous lisons, à ce sujet, dans le *Recueil administratif du Département de l'Intérieur de l'État Indépendant du Congo* :

« Le décret du 3 juin 1906 consacre définitivement l'existence, à côté de nos lois écrites, d'un droit coutumier indigène. L'importance qu'il lui accorde donne un intérêt nouveau à la connaissance de la coutume, et l'étude de celle-ci doit continuer à se poursuivre avec plus d'activité que précédemment.

» Il n'est pas à méconnaître, en effet, que jusqu'à présent cette étude, qui est d'ailleurs très ardue, n'a pas produit tous les résultats qu'on aurait pu attendre d'une collaboration générale en cette matière, de tous les fonctionnaires de l'État. »

L'auteur nous donne un exemple pris dans l'expédition d'Ibeku-Olokoro, de l'utilisation des coutumes de guerre des indigènes pour les tromper et s'emparer, par ruse, des formidables retranchements qu'ils avaient élevés.

Il fait ensuite un examen comparatif de la tactique suivie durant la guerre du Nord d'Amérique entre Français et Anglais, à la rivière Monongahela, où les Anglais surpris et entourés furent complètement battus, et celle employée cent cinquante ans plus tard dans la guerre cubaine, par le président Roosevelt, qui commandait comme colonel les « Rough Riders » américains.

On peut ainsi apprécier le chemin parcouru et toute la différence qui existe entre les combats menés avec des troupes possédant l'armement moderne et ceux dans lesquels les adversaires ont des armes de valeur très différente.

L'auteur termine cette étude tactique en montrant toute la supériorité des opérations offensives dans la guerre où l'assaillant, grâce aux couverts, peut toujours surprendre son adversaire et déjouer ses projets en tournant les positions les mieux préparées par la fortification.

Encore un principe à retenir par nos officiers d'Afrique, dit le commandant Dubreucq : dans la brousse, mieux encore que dans la guerre européenne, l'offensive déconcerte l'adversaire et procure toujours la victoire.

Ceci peut s'appliquer particulièrement aux combats de la petite guerre. Quelle que soit, au surplus, la situation de guerre envisagée par l'auteur anglais, guerre ordinaire en pays d'Europe ou guerre spéciale en pays neufs, quand il préconise l'offensive décidée contre les adversaires ayant pris position, il est à remarquer que cette attitude est également préconisée par le *Manuel de l'art militaire au Congo* chaque fois qu'elle est possible, particulièrement quand

il s'agit de combats entre unités peu fortes. Mais une forte colonne ayant des impedimenta, manœuvrant dans un pays où des hordes numériquement importantes peuvent l'assaillir, ne peut pas toujours délibérément se lancer à l'assaut.

Le manuel recommande à une forte colonne *assaillie* de former le carré et ajoute (p. 137) : « Chaque fois que les circonstances le permettront, la formation en carré ne sera que transitoire. Aussitôt que, par des feux ajustés, la colonne aura récupéré une supériorité tactique incontestable..., elle pourra quitter l'ordre dense pour exécuter des attaques, etc. »

Le manuel conseille, au surplus, les mouvements de flanc et débordants contre un adversaire en position, mais recommande de conserver toujours un dispositif qui puisse rapidement devenir puissant au point de vue défensif; cela, à cause des coutumes guerrières des Africains, qui exécutent des contre-attaques que le manuel qualifie d'attaques à *renouvellement*, c'est-à-dire des assauts successifs extrêmement rapides et nourris auxquels une ligne d'assaut formée d'une chaîne ne pourrait résister.

Grandeur et composition des colonnes.

L'auteur recommande de marcher par petites colonnes; car dans la brousse, on doit souvent se former à la file, la profondeur est considérable et l'on est vulnérable partout. De petites colonnes séparées sur une seule route ou mieux, sur des routes différentes, quand elles convergent vers l'objectif, sont à préférer aux grosses colonnes réunissant toutes les forces.

Des exemples sont tirés de la guerre d'Atchin (1874); de la guerre des Ashanti (1895-1896 et 1900); de la campagne d'Aro, en 1901-1902, de Benin, en 1895; enfin, de la campagne des Allemands contre les Herreros, en 1903, qui montre, dit l'auteur, plus encore que celle de Cuba, les difficultés qui attendent le combattant dans les contrées couvertes de brousse (bois, broussailles, buissons, forêts vierges, savanes, taillis, fourrés, etc.), quand les deux adversaires sont bien armés et savent employer leurs armes.

Pour avoir employé une colonne lourde et longue, le major von Gasenapp tomba dans une embuscade durant la marche. Les Herreros laissèrent passer les troupes montées et tombèrent sur la longue colonne au centre et en queue. Il perdit 63 % de ses officiers et 39 % de ses hommes.

La colonne du colonel Lentwein, qui opérait de concert avec la première, obtint d'abord un succès assez faible sur les Herreros, puis tomba également dans une embuscade et, après dix heures de combat, à court de munitions, dut se retirer.

L'auteur estime qu'il eût fallu former cinq ou six colonnes de 300 hommes opérant de différents villages formant cercle autour de la position à enlever (montagne d'Onjatu). Ces colonnes marchant concentriquement avec peu d'impedimenta, le reste étant laissé dans les villages, la réussite aurait pu couronner les efforts. Les forces ennemies auraient dû se fractionner en six groupes au lieu de deux ; aucune fraction n'aurait dépassé 1,000 hommes.

Même, dans ces conditions, les Herreros, bien au courant de toutes les issues à travers les couverts, auraient pu s'échapper ; car il est illusoire de vouloir bloquer toutes les lignes de retraite, on serait trop faible sur chaque point.

Le *Manuel de l'art militaire au Congo* donne au chapitre XLIII, sous le titre : *Marches de guerre*, des dispositifs de marche qui sont pleinement d'accord avec les idées du livre du lieutenant-colonel Heneker dont nous nous occupons.

« L'idéal pour une formation de marche est un dispositif qui permettrait, à chaque instant, l'emploi simultané de toutes les armes pour repousser une agression ennemie. Mais la marche dans cette formation présentera d'énormes difficultés pour passer à travers tous les terrains ; elle exigera un travail considérable pour les pionniers, sera cause d'immenses fatigues, tiendra constamment l'ensemble de la colonne en éveil et ne permettra de franchir que de courts espaces. »

Nous avons déjà cité l'exemple (fig. de la p. 87 du manuel) d'une formation de marche pour 240 soldats et 70 porteurs, permettant de faire face à des attaques par surprises ; elle permet de former rapidement le carré.

Revenant, dans le chapitre relatif au combat, aux avantages de la marche en carré en certaines circonstances, le *Manuel de l'art militaire au Congo* fait ressortir, par un exemple tiré du combat d'Abou Klea (17 janvier 1885), l'utilité de cette formation et la nécessité de ne pas établir les éclaireurs hors du carré, pour éviter qu'en se retirant, lors d'une attaque soudaine, ils n'en viennent à masquer les faces et à empêcher ainsi l'exécution du feu.

Dans sa marche de Korte sur Metemmeth, le colonel anglais Wilson, instruit par l'expérience qui précède, marcha en carré lentement, dans le plus grand ordre, sans tolérer la moindre trouée ;

de petites réserves intérieures étaient placées à portée des angles; le carré marcha sans se couvrir de tirailleurs, mais en évitant les couverts d'où l'ennemi aurait pu s'élancer en masse.

Le manuel conclut : « Il n'est pas nécessaire d'insister pour mettre en relief les avantages du carré couvert par un service de sûreté ayant pour mission de signaler la présence de l'ennemi manœuvrant le plus souvent sans éclaireurs dès qu'on se trouve en contact ou exposé aux attaques, disposant de réserves intérieure pour parer aux attaques partielles, enfin, pourvu d'artillerie toujours prête à faire feu en même temps que les fusils. »

Mais si l'on est tenu à la marche par file, à cause du terrain ou pour rendre la marche plus facile, la colonne sera très profonde et perdra son aptitude de combat.

Le manuel cite, à ce propos, d'excellents conseils du major Wissmann pour la marche en terrain où l'on est obligé de marcher à la file; il indique comment, lorsque l'ennemi est signalé, les groupes de 20 à 30 hommes se reforment en se ralliant sur le gradé de tête et en formant le carré au moyen des groupes; c'est ce que l'auteur anglais a défini sous le nom de carré élastique.

Le major Wissmann fixe à 600 hommes le maximum de la force d'une colonne en marche sur une seule route.

Le manuel examine le cas concret de la marche d'une colonne de 240 soldats et 70 porteurs divisés en neuf groupes de 24 soldats et quatre groupes de porteurs ayant une escorte de 24 soldats. Trente secondes après l'alarme, les groupes seraient reformés et la colonne occuperait une profondeur de 757 mètres, sur laquelle on trouverait treize sections échelonnées. Le ralliement complet sur le centre nécessiterait trois minutes et demie; sur une extrémité, six minutes et demie.

L'attaque inopinée par des nuées d'indigènes serait plus rapide et la colonne, dans ces conditions, ne pourrait, au début, fournir que peu de feu, car elle aurait été prise en flagrant délit de manœuvre.

Le manuel conclut en disant que si les mesures préconisées par le major Wissmann sont parfaitement suffisantes pour permettre de faire face aux méthodes de combat des peuplades de la sphère allemande en Afrique, elles suffiront aussi, par analogie, dans maintes régions du Congo belge; mais on ne peut affirmer que ce dispositif de marche permette de parer aux éventualités du « cas le plus défavorable ».

Il est intéressant de reproduire ici, d'après la brochure : *Opérat*

lions militaires en Afrique, du capitaine commandant adjoint d'état-major Dubreucq, les mesures prises pour la marche des colonnes et un exemple concret de la formation préconisée par le savant et vaillant officier. L'effectif maximum à mettre en mouvement, dit-il, pour une opération quelconque dans les limites de l'État dépassera rarement 750 hommes. Absolument d'accord avec le règlement sur la force publique, je diviserais semblable force en cinq compagnies à trois pelotons. Une force de 600 hommes pourrait être divisée en compagnies de deux pelotons; une de 250 hommes ne formerait qu'une compagnie à cinq pelotons.

La base de cette répartition est le peloton de 50 hommes, cadre indigène compris, commandé par un Européen. Ce principe est conforme à l'esprit du chapitre IV (p. 115) du livre du lieutenant-colonel Heneker.

Faute de blancs en nombre suffisant, nous avons, dans l'Uelé, commandé des pelotons de 100, voire de 125 hommes; c'était excessif et éreintant. Le chiffre de 50 hommes est rationnel et déterminé, d'ailleurs, par l'expérience.

D'après l'instruction donnée au camp de Dungu aux troupes du commandant Chaltin, auxquelles M. Dubreucq était attaché, on marchait en pays ami en une seule colonne par le flanc dans l'ordre des compagnies; les porteurs entre la quatrième et la cinquième compagnie; en pays ennemi, on doublait la colonne en portant les compagnies de numéro pair du côté gauche et à quatre pas des première et troisième compagnies; la cinquième se subdivisait en deux et continuait à suivre les 125 porteurs. Chaque compagnie détachait un groupe choisi d'éclaireurs à 200 mètres sur le flanc; une escouade était à l'avant-garde et une autre à l'arrière-garde (hommes de choix).

Au contact immédiat, on passait de la colonne ainsi formée, colonne de combat, à la formation préparatoire de combat, sur quatre colonnes, en portant la troisième à la droite de la première, la quatrième à la gauche de la deuxième compagnie, la cinquième compagnie restant en queue des porteurs. On obtenait rapidement le carré en déployant les deux compagnies (première et deuxième) marchant au centre, vers l'extérieur, la troisième faisait face à droite, la quatrième face à gauche, la cinquième formait la quatrième face avec deux pelotons, le troisième peloton en réserve à l'intérieur du carré où s'enfermaient les porteurs.

En réalité, c'est d'après le *dispositif tactique* convenant à chaque cas particulier que doit être arrêté le dispositif de marche à adopter.

Le manuel a étudié, d'ailleurs, les formations de marche qui conviennent le mieux en raison des arrêts et des stationnements obligés que doit faire une colonne franchissant des terrains difficiles, et il indique les groupements qui conviennent pour établir la troupe en station en prenant rapidement des dispositions défensives en carré (pp. 100 à 103).

Nous avons tenu à faire ces rapprochements pour montrer combien, après peu d'années d'expérience, nos officiers ayant servi au Congo avaient acquis de connaissances en ces questions ; le manuel rédigé sous la direction du lieutenant général aide de camp du Roi Donny, alors colonel, le démontre à suffisance, ainsi que les notes du commandant Dubreucq.

Nous passerons rapidement sur les autres chapitres de l'ouvrage du colonel Heneker, notre analyse ayant eu surtout pour objet l'examen des parties qui concernent directement les marches et les combats.

La question des transports et des approvisionnements, traitée au chapitre III, est essentiellement dépendante de la nature du pays, des ressources locales, de la proximité d'une base d'approvisionnement, de la possibilité de nourrir et d'entretenir en vie le bétail et les animaux de transport.

Les Allemands, dans leur campagne de l'Afrique du Sud-Ouest, eurent le moyen, non seulement d'employer les mules et les chevaux pour les transports, mais d'utiliser ces animaux pour constituer des compagnies d'infanterie montée. A la fin de 1904, dit l'auteur, 647 chevaux et 733 mules furent achetés en Argentine ; 1,310 chevaux et 420 mules furent achetés au Cap. A la fin de juillet 1905, environ 13,000 chevaux avaient été importés dans le pays, malgré les difficultés bien connues de transport au loin de ces animaux.

L'auteur examine encore la question du charroi et de la quantité d'approvisionnements nécessaire ainsi que l'organisation des transports, du service sanitaire, des munitions, etc.

Le chapitre IV est consacré à la démonstration que la section est la meilleure unité de combat dans la guerre en brousse.

Dans le chapitre VI, l'ouvrage revient sur les marches, mais au point de vue de leur durée et du moment de la journée ou de la nuit qui convient le mieux pour les exécuter. Ici encore, les circonstances locales, climatiques et topographiques, interviennent pour la plus grande part.

Le chapitre VII est relatif aux stationnements, sous le titre : « Campements et leurs sauvegardes ».

En comparant le type de camp ou de bivouac de la planche 12 de l'ouvrage que nous analysons avec celui de la page 125 du *Manuel de l'art militaire au Congo*, reproduit ci-contre, on remarque des dispositions presque identiques. On comprend, d'ailleurs, qu'en pareille matière tout dépend d'un si grand nombre de considérations toutes locales, qu'il ne saurait être question de poser des règles. Chaque chef d'expédition devra camper et se garder d'après le terrain, les couverts qui l'entourent, la proximité de l'ennemi, les probabilités de son action offensive, la facilité des surprises, etc.

Le manuel congolais traite cette question amplement, comme il convient, au littéra C, §§ 45 et 47 du chapitre III. On y trouve toutes les mesures de sécurité à adopter et les procédés de construction d'un « boma » suffisamment fort pour enlever aux noirs ennemis toute velléité de l'attaquer.

Le chapitre VIII traite des opérations de nuit. Nous en donnons un résumé, parce que les idées de l'auteur nous semblent intéressantes sur cet objet.

On a dit que les marches et opérations de nuit dans un pays de brousse ou de forêts épaisses qui cachent les combattants aussi bien que le fait l'obscurité sont de peu d'utilité. Ce n'est qu'un des points de vue. Des guides de liaison et des informations précises sont évidemment aussi essentiels dans des opérations la nuit à travers la brousse qu'en terrain découvert.

Le danger de se tromper de chemin existe surtout aux carrefours et lorsqu'on arrive à une place de marché à laquelle aboutissent de nombreuses communications.

L'auteur indique les différents procédés connus pour barrer les chemins qui doivent être délaissés.

Il faut des guides responsables (des chefs de préférence) et ne jamais laisser les éclaireurs et guides isolés, parce que la nuit ils sont trop impressionnables. Ils marchent donc par deux au moins.

Chaque guide, quelque sincère qu'il paraisse, sera accompagné d'un soldat et sera attaché par la taille, son garde tenant l'extrémité du lien, ne fût-ce que pour le rassurer s'il vient à être pris de panique, ce qui arrive souvent.

Avoir des informations pour une marche de nuit est peut-être la plus grosse noix à casser. L'indigène, invariablement, s'efforce de dire ce qu'il croit agréable à entendre par le blanc qui le questionne, d'après le désir qu'il croit découvrir dans la manière dont il est interrogé.

On peut ainsi faire une marche de nuit de dix ou douze heures

rencontrer une ville que l'indigène avait renseignée comme
proche.

faut aussi tenir compte du peu de fixité de l'esprit du noir qui
peut soutenir un interrogatoire de quelque durée sans erreur.

L'auteur fournit, comme exemple de la grande valeur des
troupes de nuit contre des peuplades qui ne sont pas habituées à ce
genre de guerre, la prise nocturne de tout un campement, ce qui
entraîna la soumission de deux secteurs rebelles, parce que les
indigènes refusèrent de continuer une lutte dans laquelle l'ennemi
avait des moyens auxquels ils n'étaient pas accoutumés.

Dans la guerre de Sierra Leone, les Mendis pratiquaient avec art
la guerre de nuit. Le moment le plus critique était entre minuit et
trois heures. Ils glissaient à travers la brousse si silencieusement que
les plus alertes sentinelles pouvaient rarement donner l'alarme.

L'auteur préconise les attaques de nuit pour la prise de palissades
et retranchements, même quand ces fortifications sont surveillées
par les troupes campées à proximité, et cite, à ce propos, l'exemple
de la campagne de 1900 contre les Ashantis.

Quatre compagnies quittèrent Kumassi à 8 h. 30 m. du soir. En
marchaient trois compagnies destinées à l'assaut de la palis-
sade, qui était formidable. Elles tournèrent les flancs du campement,
et venait une compagnie de réserve et, enfin, l'ambulance escortée
par la dernière compagnie.

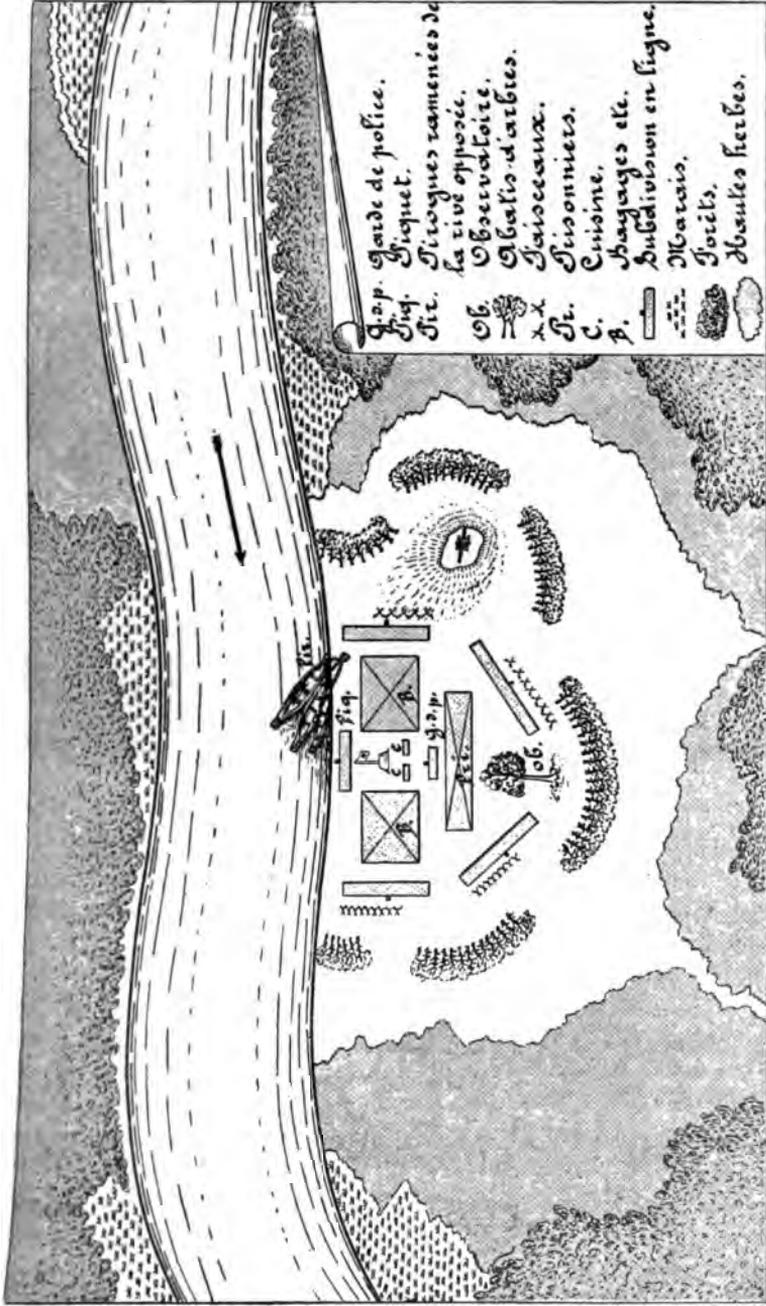
Il y eut le plus parfait silence et une reconnaissance soignée
fut exécutée. Un léger bruit ayant attiré l'attention des indigènes,
il y eut une fusillade enragée qui blessa mortellement le lieu-
tenant chargé de la reconnaissance; mais la compagnie de direction
marcha sur eux. Ils furent complètement défaits avec de grandes
pertes. L'officier blessé fut la seule perte de l'assaillant, qui ne tira
un seul coup de feu et n'agit qu'à la baïonnette.

Il faut encore, dit l'auteur, se garder, en pays de fidélité douteuse,
de négliger de jour des reconnaissances indiquant la route qu'on
doit suivre. Il arrive qu'ainsi renseignés, les indigènes préparent
des embuscades tout en faisant bonne figure aux arrivants.

Le commandant Dubreucq note ici que la plupart des peuplades
indigènes se gardent mal la nuit et ne prennent aucune mesure
de précaution en temps de forte pluie. Aussi, ajoute-t-il, souvent il
y a eu de heureux coups de main à la faveur de l'obscurité ou de la
pluie, au moyen de détachements de 10 à 12 hommes (une escouade)
qui ont agi avec soin.

Le lieutenant-colonel Heneker consacre le IX^e chapitre à des





G. p. p. Garde de police.
 Piquet.
 T. r. Troupes ramennées de
 la rive opposée.
 O. b. Observatoire.
 B. a. r. r. d. a. r. r. Barricade d'arbres.
 F. a. i. s. e. a. u. x. Faisceaux.
 F. o. u. i. l. l. e. s. Fouilles.
 C. u. i. s. i. n. e. Cuisine.
 A. b. a. y. a. g. e. s. e. t. c. Abayages etc.
 S. u. b. d. i. v. i. s. i. o. n. e. n. l. i. g. n. e. Subdivision en ligne.
 M. a. r. s. i. s. Marsis.
 F. o. s. s. é. s. Fossés.
 H. a. u. t. e. s. h. e. r. b. e. s. Hautes herbes.

exemples pris dans les guerres coloniales pour montrer la marche à suivre afin d'arriver à subjuguier une contrée.

Il cite les procédés humains et conciliateurs du général Hoche dans la guerre contre les Vendéens pour pacifier un pays rebelle que les entreprises des généraux républicains, ses prédécesseurs, avaient exaspéré.

Mais il se hâte d'ajouter que tout dépend des mœurs et des coutumes des tribus à subjuguier, de l'influence des prêtres, de l'importance d'un meneur, etc. Les moyens bons dans un cas, échouent dans l'autre.

Bien que les errements suivis en Vendée furent couronnés de succès, ils seraient inapplicables dans des contrées de tribus fanatiques.

Les nations sauvages se laissent intimider par de grosses pertes et des défaites, mais si elles fuient le combat, il faut les enserrer en marchant résolument dans la partie la plus inaccessible et secrète du pays, mangeant les vivres des approvisionnements et débouchant rapidement de tous les points du cercle. La grande affaire est d'impressionner les sauvages par le fait qu'ils sont les plus faibles, que la volonté bien arrêtée du blanc est d'occuper le pays et d'atteindre le but de l'expédition.

Aucune mesure d'indulgence ou de douceur n'est de quelque utilité aussi longtemps que les sauvages n'ont pas senti le pouvoir de la force.

L'indulgence est pour eux un signe de faiblesse et les demi-mesures, de l'indécision. Dès qu'ils amènent le drapeau blanc et se soumettent, la politique contraire est la meilleure.

L'auteur, en plein accord avec le *Manuel de Part militaire au Congo*, insiste sur le sentiment de quiétude que donne au noir l'accomplissement, par le blanc, de ce qu'il croit un acte de justice.

Il insiste aussi sur la faute que commettrait le blanc en s'engageant dans un pays sauvage qui est douteux, en montrant un trop grand déploiement de force, erreur souvent commise. Cette parade éveille les ressentiments et la crainte; après une soumission feinte, il y a souvent des révoltes terribles. C'est ce qui advint dans la partie nord du pays Aro, où une expédition d'environ trois mois fut nécessaire pour punir un acte de l'espèce. On comparera très utilement ces sages conseils avec les instructions du *Recueil administratif du Département de l'Intérieur de l'État Indépendant du Congo*, pages 90 et suivantes, relatives aux rapports que doivent avoir les blancs avec les indigènes.

Le chapitre X est spécial aux levées d'indigènes dont l'auteur paraît se méfier extrêmement comme troupes opérant sur elles-mêmes. Il ne s'agit pas d'enrôlés dans la force publique, mais du concours de troupes indigènes appartenant à des tribus amies. On a vu des corps francs de l'espèce rendre des services; mais c'était la conséquence de la valeur personnelle du chef qui les conduisait.

L'auteur cite l'exemple de 1,400 hommes d'Akim levés par Wolseley dans la guerre contre les Ashantis, en 1873, qui prirent la fuite au moment où ils aperçurent l'ennemi. La même année, on vit des levées qui, même avant d'être en présence de l'ennemi, devaient être maintenues dans le devoir par un grand nombre d'hommes portant des bâtons et des fouets.

En résumé, les nombreux exemples cités par l'auteur montrent qu'on doit se garder de ce genre de troupes de renfort.

Dans certaines opérations séparées relevant de la stratégie, ces concours peuvent être utiles. Ainsi dans la guerre contre les Somalis, l'offre du roi Menelik d'Abyssinie fut acceptée, du concours d'une force armée qui fut encadrée par des officiers anglais et qui opéra séparément dans le sud-ouest. Cette levée rendit de grands services; mais personne, cependant, ne songea à adjoindre ces troupes aux troupes régulières, procédé impolitique, car leurs méthodes, leur discipline, leurs mœurs étaient opposées aux idées anglaises et auraient été une source d'anxiété pour les chefs de colonne.

On doit aussi se défier des apparences : le ruffian le plus sanguinaire d'aspect a souvent un cœur de poulet. L'auteur cite un exemple où trente gaillards armés jusqu'aux dents s'étaient offerts comme éclaireurs. Il leur fut demandé à chacun s'ils étaient bien résolus à agir contre l'ennemi commun qui les avait dépouillés de leurs fermes et, en certains cas, avait enlevé leurs femmes.

Le seul dont le cœur faiblit maintint son désir de suivre; mais il finit par fuir pour diverses raisons. Quant à la bande guerrière, au premier coup de feu elle s'enfuit avec des cris de terreur.

Dans le XI^e chapitre, le lieutenant-colonel Heneker donne des conseils sur la manière d'exécuter les reconnaissances et de traiter les guides et espions; sur la nécessité, pour les officiers chargés de faire une reconnaissance, de ne pas aller au delà de leur mission en cherchant l'occasion d'un succès, etc.

Le XII^e chapitre embrasse les moyens de correspondance par pigeons, télégraphie sans fil, signaux, etc.

Le chapitre XIII envisage les troupes de secours pour dégager les forteresses en détresse.

A ce propos, l'auteur insiste sur la nécessité impérieuse où le commandant d'une place fortifiée peut se trouver de tenir « coûte que coûte » pour des considérations stratégiques de premier ordre.

Il cite l'exemple de Kumassi, en 1900, comme suffisant pour montrer les différentes opinions touchant ce qu'on appelle un secours.

Le gouverneur de Kumassi, enfermé avec 150 soldats indigènes, envoya des messages urgents pour être secouru, et cet appel général de secours entraîna probablement la détresse qui suivit.

Les chefs de troupes répondirent à l'appel et les Ashantis s'efforcèrent de battre les colonnes de secours. Des combats désespérés s'ensuivirent, les troupes ne voulant pas en démordre.

Le résultat fut que deux corps de troupes, l'un par le sud, l'autre par le nord, avec peu de munitions, presque sans vivres et comptant beaucoup de blessés, entrèrent dans Kumassi, élevant le nombre de soldats jusqu'à 750, sans compter les Européens, les conducteurs et les contingents des levées. Après peu de temps, les défenseurs paraissaient affamés et le gros des forces accompagné par le gouverneur et les femmes durent sortir, laissant 3 officiers et 115 hommes dans la place, moins que primitivement ; mais on avait perdu beaucoup de vies, la garnison était affaiblie par les souffrances et n'était plus approvisionnée que pour peu de temps, le prestige britannique était atteint et le moral des Ashantis grandi.

Quand sir James Willcocks prit le commandement des forces en campagne, il jugea mieux de la situation et il resta sourd aux appels de secours venant de Kumassi, s'occupant seulement de ravitailler la place quand elle ne pourrait plus se nourrir. Il finit par y réussir. Mais il fut coupé de ses communications et ne put faire de Kumassi le siège de son quartier général pour la suite des opérations ; il remplaça la garnison atteinte par les souffrances au moyen de troupes fraîches et reprit alors ses communications.

Ce cas très spécial ne saurait, selon nous, être généralisé. En matière de défense des postes fortifiés, qui peuvent rarement être secourus du dehors, nous citons volontiers cette conclusion du *Manuel de l'art de la guerre au Congo* :

« En l'absence de règle précise en matière de capitulation ou d'abandon de forteresse, dit le manuel, nous n'hésitons pas à donner à nos camarades un conseil qui, à notre sens, concilie ce que commandent l'honneur militaire et le devoir des armes avec la barbarie du milieu et les intérêts supérieurs de l'État.

» Lorsque le chef d'une forteresse aura épuisé tous ses moyens de défense, lorsqu'il sera à bout de munitions et qu'en même temps tout espoir de se voir ravitailler, secouru ou dégagé par voie de terre ou d'eau sera perdu, il pourra, devant la menace d'un assaut, après avoir ruiné ses ouvrages, se faire jour les armes à la main; s'il ne peut réussir dans cette entreprise, il dispersera simultanément ses hommes en leur fixant soit un, soit plusieurs lieux de rendez-vous. »

L'ouvrage du colonel Heneker se termine par de courtes réflexions sur le rôle des autorités civiles dans les affaires de guerres coloniales.

Notre analyse se termine ici. Par le nombre considérable d'exemples pris dans les choses vécues, qui accompagnent les idées de l'auteur et les appuient, son livre a une grande valeur et l'on y puisera bien des enseignements utiles pour la conduite des petites opérations de guerre en pays coloniaux.

A ce titre, le livre se recommande à l'attention de tous ceux qui s'occupent de ces questions.

Le Général-major

Baron WALDOR DE HEUSCH.





Éducation nouvelle en Chine.

M. Noël Peri a donné sur ce sujet, dans la *Revue Indo-Chinoise* paraissant à Hanoi, deux remarquables articles que nous croyons utile de résumer et de synthétiser pour nos lecteurs.

Après les avoir longtemps méprisées et repoussées, la Chine, depuis quelques années déjà, étudie avec ardeur la civilisation, les idées et les sciences de l'Occident. L'opposition de la Chine aux sciences occidentales, son immobilité et ce que l'on a pu appeler son inintelligence, paraissent bien n'avoir été, pour une bonne part, qu'un état d'esprit soigneusement entretenu dans la masse du peuple par la classe des lettrés, qui n'entendait pas être dépouillée de ses privilèges. Dans les hautes classes, on ne méconnaissait pas la valeur de nos sciences. L'empereur Kang-hi les avait accueillies et encouragées, dans la personne des missionnaires du XVII^e siècle.

Plus près de nous, on avait fondé : à Pékin, en 1860, le *Tong-Wen-Kouan*, collège des interprètes, plusieurs fois réformé et développé, depuis à Canton et Nankin des écoles militaires, enfin, à Fou-Tcheou et Tientsin des arsenaux. Des étudiants vivaient à l'étranger. En Chine, dans des écoles comme le « Sint-John's College » fondé à Changhaï en 1879; à l'école municipale française de la même ville, depuis 1886; au collège de Zikawei, tenu par les Jésuites, et encore dans les écoles de Fou-Tcheou, d'Amoy, etc., d'authentiques Chinois étudiaient la civilisation occidentale depuis des années. Il ne dépendait que des circonstances que ce mouve-

ment s'étendit à la masse entière, masse studieuse, ayant de tout temps estimé et recherché le savoir. A l'heure actuelle, il est d'une puissance, d'une rapidité et d'une ampleur que l'on n'avait pas prévues.

Le nombre des étudiants chinois à l'étranger est de 15,000 environ : 13,000 au Japon et 2,000 tant en Europe qu'en Amérique. Il y a deux ans, au Japon, ils n'étaient guère que 4,000. Beaucoup ne font à Tokio qu'un séjour assez court, ne dépassant pas généralement deux ans. On peut évaluer à cinq ou six mille environ le nombre de jeunes gens, pour la plupart déjà pourvus de grades, qui s'expatrient chaque année, afin d'acquérir une connaissance directe de la civilisation occidentale. Pour moitié environ ils sont envoyés à l'étranger aux frais de l'État ou des provinces.

La Chine elle-même se couvre d'écoles avec une rapidité prodigieuse. Leur nombre, qui se chiffre par dizaines de mille, s'accroît tous les jours; on en crée de nouvelles, on développe celles qui existent, on multiplie les cours. Partout on se plaint de manquer de professeurs et partout on constate la hâte, l'empressement à s'instruire. On vise surtout à aller vite, à avancer dans le moins de temps possible. Les étudiants accourent aux endroits où on leur promet le succès le plus rapide. On a conscience d'être en retard, et on enrage, semble-t-il, de sentir le temps passer. De là l'origine surtout, et sur plusieurs points encore, de la confusion, des erreurs, des insuccès.

Bien des gens dont les connaissances ne sont pas suffisantes occupent des chaires; on se sert de ce qu'on a; il serait étonnant qu'il en fût autrement et l'on n'arrive pas à comprendre le scepticisme qu'affectent certains esprits à l'égard des écoles chinoises, sous prétexte qu'elles sont imparfaites et qu'elles n'ont encore que des professeurs médiocres.

Un Ministère spécial de l'Instruction publique a été créé. Il envoie fréquemment des hauts fonctionnaires à l'étranger pour y étudier l'organisation de l'enseignement. Les connaissances qu'ils rapportent sont soigneusement mises à profit. Un plan a été établi par divers décrets impériaux, repris et complétés par le règlement pour les écoles *Tseou-ling hio-tang tchang-tchang*, approuvé par l'empereur et l'impératrice. Depuis, ce règlement, sur bien des points de détail, a déjà été modifié et perfectionné. Il traite en vingt chapitres des différentes écoles, depuis les asiles et les écoles maternelles, jusqu'à l'Université et au collège des docteurs ou Académie, de la direction des écoles, des examens, grades, etc.

Toutes les écoles, à l'exception des écoles primaires inférieures, confèrent des grades, à la suite des examens qui clôturent et sanctionnent leurs cours. Ces grades sont au nombre de cinq, qu'on dénomme généralement : bachelier, bachelier distingué, licencié, docteur et docteur d'Académie. L'enseignement des langues étrangères commence à partir des écoles secondaires. Une seule est obligatoire : les élèves peuvent choisir entre l'anglais et le japonais. Le français, l'allemand et le russe sont facultatifs, à partir des écoles supérieures. La base de l'enseignement de la littérature chinoise étant les livres dits canoniques, cet enseignement est nécessairement confucianiste. Certains jours l'assistance à une cérémonie en l'honneur du grand sage chinois est obligatoire; par ailleurs l'école est neutre, et aucune propagande n'y est autorisée.

Les écoles normales destinées à former les innombrables professeurs dont la Chine a besoin méritent une attention spéciale. Le règlement établit ces écoles à deux degrés: écoles normales ordinaires, dans chaque préfecture, autant que faire se pourra, et écoles normales supérieures dans les capitales de province. Nulle part, plus clairement que dans les prescriptions qui y sont relatives, ne se manifeste la hâte de répandre l'instruction aussi vite que possible. Non seulement à côté des cours réguliers, durant cinq ans, on a prévu un cours abrégé de trois ans, mais encore on y a joint un cours préparatoire, facilitant l'entrée de l'école normale proprement dite, pour ceux dont les connaissances antérieures seraient insuffisantes, et un cours appelé supplétif ou de repasse destiné aux anciens élèves qui, expérience faite, voudraient compléter leurs études. On admet à tous les cours des auditeurs libres, lettrés, pauvres ou âgés, désireux de se consacrer, vaille que vaille, à l'enseignement. Enfin, à défaut d'écoles normales régulières, on préconise l'ouverture d'écoles normales dites pratiques, ne donnant qu'une sorte de formation empirique, suffisante à la rigueur pour des sous-maîtres et pour des écoles de campagne où, temporairement, on ne peut avoir mieux. Les élèves des écoles normales sont défrayés de tout, mais contractent l'engagement d'enseigner dans les établissements officiels, pendant dix ans, s'ils ont suivi les cours complets, pendant trois ans seulement s'ils ont suivi les cours abrégés.

Des écoles militaires provinciales, de différents degrés, furent les premières que l'on créa; jointes aux écoles navales, il doit en exister une vingtaine. Il faut mentionner encore les écoles spéciales qui sont en grand nombre : écoles de médecine, écoles industrielles,

commerciales, de sériciculture, des mines, des chemins de fer, de police, des douanes, etc., et enfin une école d'interprètes pour la traduction d'ouvrages étrangers.

L'éducation des filles, si négligée et si méprisée par les anciens Chinois, a sa part dans le mouvement général, quoique naturellement moins avancée.

Le règlement pour les écoles, tout en déterminant l'autorité administrative à qui incombe la charge d'établir les différentes écoles, fait appel à la générosité privée pour aider à la diffusion rapide de l'instruction et promet des récompenses à ceux qui y contribueront de leurs deniers.

Il est significatif que cet appel ait été entendu et continué de l'être. L'exemple est venu de haut : la presse a publié les dons faits en faveur des écoles par l'Impératrice et différents vice-rois. La liste des donateurs est interminable et nous ne sommes qu'au début du mouvement. Les journaux mentionnent des punitions et destitutions de mandarins qui ont négligé les affaires de l'éducation, volé l'argent des écoles. Pour hâter et faciliter l'ouverture des écoles, le règlement autorise les fonctionnaires à y affecter au besoin les temples, les pagodes et les bâtiments des anciens collèges de lettrés et aussi les biens ou revenus destinés aux « dépenses inutiles des processions ou des comédies ».

De plus, à côté des établissements officiels des provinces, des districts ou des communes, on autorise, moyennant certaines formalités, l'ouverture d'écoles libres par des particuliers ou des associations.

Les missions chrétiennes qui, sur beaucoup de points, avaient devancé le mouvement, profitent de cette liberté et le *Ton-wen hou-pao*, journal chinois de Changai, compte en Chine 824 écoles dirigées par des étrangers et recevant environ 150,000 élèves. Le *Chepao* du 8 octobre dernier parlait d'instructions spéciales en vertu desquelles les écoles dirigées par des missionnaires ne pourraient plus être autorisées et leurs élèves seraient privés de l'accès aux grades et aux emplois publics. Il est possible que la nouvelle soit prématurée, mais l'indication est utile à retenir.

Dans la seule province du Seoutchouan, on comptait à la fin de 1905 : écoles primaires inférieures, 40,005 ; écoles primaires supérieures, 410 ; écoles secondaires, 21 ; écoles industrielles diverses, 70 ; Changai à lui seul compte : écoles primaires, 27 ; écoles secondaires, 8 ; écoles de filles, 17 ; écoles normales pratiques, 750 ; écoles spéciales, 5 avec plus de 4,000 élèves. A Wou-Schong, où s'est

exercée l'influence d'un grand réformateur, le vice-roi Tchang-Tche-Tong, le nombre des élèves s'élève à 10 ou 12,000; c'est la plus nombreuse population scolaire locale de la Chine actuelle. Il ne faut plus parler seulement d'une tendance de la Chine à réformer son éducation dans un sens moderne et occidental; aujourd'hui, c'est plus qu'une tendance. L'éducation nouvelle n'est pas l'œuvre de quelques esprits aventureux et turbulents sous des influences étrangères ou l'œuvre d'un parti; c'est tout un système nouveau et complet qu'a conçu et appliqué le Gouvernement.

Les anciens examens qui consacraient les anciennes méthodes et l'enseignement traditionnel n'existent plus, non pas seulement que l'esprit public les eût peu à peu délaissés, mais leur suppression a été décidée et aussi leur remplacement par des examens à programme moderne. Aujourd'hui, ils ont complètement disparu.

La Chine, « la jeune Chine », a goûté au fruit de l'arbre de la science. Cette « jeune Chine » a déjà les allures d'une puissance. L'importance qu'elle s'attribue au nom de l'éducation nouvelle qu'elle reçoit lui est reconnue par l'esprit public. Elle s'ingère dans la politique, surtout dans les questions qui touchent aux relations de la Chine avec les étrangers; elle fait connaître son sentiment à qui de droit, et la presse le publie. On dirait que le seul titre d'étudiant confère la capacité ou le droit de guider le pays et de lui donner des conseils. Les exemples de cette intervention des étudiants vivant au Japon ou en Europe et en Amérique abondent.

**En quoi consiste l'éducation
donnée aux nouvelles générations chinoises.
L'éducation du patriotisme.**

Pour s'en rendre compte, il faut parcourir les livres classiques, divisés en séries correspondant aux programmes des écoles, et lire la collection des grands tableaux muraux scolaires. Dans les livres, de très nombreuses gravures aident l'enfant à comprendre le texte et beaucoup d'ingéniosité est dépensée pour éveiller et retenir son attention. Chaque volume contient deux planches coloriées. Ces petits livres, au nombre de dix, composés en vue de l'étude progressive des caractères de l'écriture, sont en même temps une petite encyclopédie, peut-être un peu trop sérieuse pour les enfants auxquels elle s'adresse. La nouvelle méthode d'enseignement, importée du Japon, associe l'étude des caractères à celle des

sciences. L'enfant apprend tout le reste en apprenant les caractères. Le problème a consisté à concilier dans la pratique les deux enseignements; cette nouvelle méthode simplifie et accélère singulièrement les études.

Laissons de côté les ouvrages purement scientifiques qui foisonnent pourtant.

Dans les livres classiques, à côté de préceptes moraux, de conseils d'hygiène, d'avis pratiques, donnés sous forme d'historiettes ou de récits traditionnels, l'enfant trouve des notions de géographie, d'histoire, de physique, de cosmographie, de botanique; il apprend ce que c'est que la machine à vapeur, le télégraphe, le téléphone, le bateau de guerre moderne, la nécessité des impôts et du service militaire. Des croyances et des préjugés populaires sont réfutés; on raconte aux enfants l'histoire de Confucius, de Napoléon I^{er}, de Christophe Colomb, de Pierre le Grand; on leur parle des mines, du microscope et de la Grande muraille; on leur retrace à grands traits l'histoire de la Chine sans leur cacher les revers qu'elle a éprouvés. A l'école primaire, ce dernier enseignement est l'objet de trois leçons réellement caractéristiques de la tendance et du but poursuivis.

La Chine, y est-il dit, se renferma longtemps chez elle, persuadée qu'elle était supérieure à ses voisins, « ignorante de la grandeur de la terre ».

Cependant, au cours du siècle dernier, elle commença de conclure des traités avec les pays étrangers; mais ne connaissant pas ces pays et leur force, elle éprouva de graves mécomptes. Les Anglais et la guerre de l'opium, chacune des amputations des territoires d'influence chinoise sont âprement contées. « Ah! conclut le texte, depuis la guerre de l'opium, en soixante ans, huit fois des lambeaux de notre territoire nous ont été enlevés; nous avons perdu trois des pays qui dépendaient de la Chine; nous avons payé 700 millions de taels en indemnités de guerre! N'y a-t-il pas de quoi souffrir? » Et comme si ce résumé ne suffisait pas, la leçon se termine par un tableau synoptique de ces guerres avec leurs dates et leurs résultats.

Guerre de l'opium, cession de Hong-Kong, 21 millions d'indemnité.

Guerre franco-anglaise, cession de Kowloon, 3 millions d'indemnité.

Guerre d'Annam.

Guerre sino-japonaise, cession de Formose, 230 millions d'indemnité.

Guerre des huit puissances, 450 millions d'indemnité.

Depuis quelques années déjà, dans des milliers d'écoles, des dizaines et peut-être des centaines de milliers d'enfants lisent ces récits, les apprennent par cœur, comme le veut la méthode, et les professeurs les expliquent et les commentent. Il s'agit ici non pas d'ouvrages spéciaux destinés à un public restreint, mais de livres où l'enfance vient prendre ses premières et ses plus tenaces idées. S'il faut bien admettre que ces griefs de la Chine contre les étrangers sont en partie fondés, il est impossible de n'être pas frappé de la hâte extraordinaire qu'apportent à en instruire les nouvelles générations, ceux qui ont la charge de les former. C'est à des enfants de 12 à 13 ans que s'adressent ces leçons. Cette hâte fait entrevoir quelle haine contre les diables étrangers s'est peu à peu amassée dans les esprits. De même ces lignes par lesquelles se termine le résumé de l'histoire de la Chine après l'exposé de sa gloire et de sa puissance dans l'antiquité et jusqu'au milieu du XIX^e siècle : « Depuis quelques dizaines d'années, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, la France, le Japon, tous ont pris des lambeaux de notre territoire ; on le diminue sans cesse. Oh ! il y a 4398 ans que l'empereur Hoang-ti, victorieux des races qui occupaient ce territoire, a fait, de ce pays des esprits, la terre où devaient vivre ses descendants ! L'abandonnerons-nous à d'autres en nous croisant les bras ? »

Les deux leçons spécialement consacrées à la France sont élogieuses, aucune allusion nouvelle n'y est faite à son action en Extrême-Orient. Il n'en va pas de même pour la Russie dont les empiètements successifs sont stigmatisés. A propos du Japon, il est surtout question de sa rénovation, de la puissance qu'il en a tirée et qui lui a permis, en triomphant de la Chine, de se dire le chef de l'Asie Orientale. « Maintenant, le Japon vient d'écraser la Russie. Toute la terre en a tremblé. C'est l'effet de ses réformes. Ah ! l'exemple du Japon montre que nous pouvons aussi nous relever. » La leçon sur la Corée est non moins intéressante.

L'Inde offre de grands enseignements. On remarque que « l'Angleterre savait que les Indiens ignoraient la force de l'union et n'avaient pas de patriotisme ; elle les divisa et les fit battre les uns contre les autres. Les soldats sont commandés par des Anglais ; les Indiens sont petits fonctionnaires sous la surveillance des Anglais ; ils n'ont aucune part aux grands emplois civils et militaires... Il y a de prétendus rois, mais ce sont des fonctionnaires anglais qui gouvernent, et les rois eux-mêmes doivent se prosterner devant eux pour en recevoir quelque argent et de quoi subsister.

» Oh ! état malheureux d'un pays tombé ! Voilà jusqu'où il atteint !
 » N'y a-t-il pas de quoi trembler ? Quel exemple menaçant pour la Chine ! »

✓ L'histoire des troubles de 1900 est racontée d'une façon spéciale. La *Société pour l'harmonie et la justice* va donner une leçon de patriotisme, non pas que ses excès soient approuvés, mais ils sont expliqués et par là même à demi-excusés. Après quelques mots sur la personne du Christ et la religion chrétienne, sur sa propagation dans le monde et les premiers missionnaires en Chine, on arrive à l'époque des traités, au protectorat de la France sur les missions, et l'on énumère les recours de plus en plus fréquents des missionnaires et des chrétiens à la France. Les indemnités parfois excessives obtenues, la protection accordée à des gens peu recommandables, qui, habilement mêlés aux néophytes, accroissent par degrés l'antipathie de la population et amènent la destruction de quelques églises, sont causes de mauvais traitements, de meurtres même et du désir de se débarrasser de tous les étrangers qu'on confond avec les missionnaires.

Les membres de la Société pour l'harmonie et la justice se prétendant invulnérables et assurés du secours des esprits, détruisent tout ce qu'ils rencontrent, mais sont écrasés par les armées débarquées à Tientsin. « Alors on comprend qu'on ne doit pas avoir confiance dans les esprits et qu'il est impossible de tuer tous les étrangers. » Faut-il se résigner ? Non. « Si l'on veut se venger de leurs insultes, il faut s'instruire, réformer le gouvernement, afin que notre pays devienne fort et dépasse les autres en puissance. Alors les étrangers ne pourront plus l'humilier, et la propagation de leur religion sera sans inconvénients pour le peuple. Ah ! la Société pour l'harmonie et la justice ! Ses membres disaient qu'ils aimaient leur pays ; mais ils ignoraient la vraie façon de le faire. Ils ont attiré le malheur sur eux et sur leur pays. »

On ne peut exiger de la Chine qu'elle se donne tort devant ses enfants. Toutefois, cette explication du mouvement de 1900 est un peu simpliste. Il est certain qu'au moment de la révolte des Boxers, la Chine avait à se plaindre d'autres personnes que des missionnaires.

Aussi bien, voici des choses plus graves et qui portent plus loin, à propos des traités de commerce, auxquels trois leçons sont consacrées. Tout d'abord, la Chine se ferma et refusa de recevoir les étrangers. Alors ceux-ci en appelèrent aux armes et nous fûmes forcés de permettre le commerce et de conclure des traités « tou-

jours désavantageux pour nous ». Il arriva qu'on fit « quelques légères insultes aux étrangers ». Nouveau recours à la force, nouvelle obligation de se soumettre à ce qui était imposé, et « notre pays et notre peuple en reçurent de grands dommages ».

Dans les traités conclus entre les diverses nations, la réciprocité de traitement est la règle. « Ici, si un étranger n'obéit pas aux lois, c'est son consul qui le juge et nous ne pouvons pas le punir. Mais si nous allons en pays étranger, nous sommes soumis aux lois de ce pays. Les marchandises étrangères, venant en Chine, paient un droit de 5 %; mais pour les marchandises que nous envoyons dans les autres pays, nous payons les impôts à la volonté de ces pays. Tout cela est inscrit dans les traités, le Gouvernement doit s'y conformer. Mais les Chinois au service des étrangers ou convertis, des marchands même se font inscrire chez les étrangers et ils violent les lois de toutes les manières. Par contre, on fait des lois spéciales pour créer des difficultés aux Chinois voyageant à l'étranger, parfois même on leur interdit l'accès des autres pays. Or cela n'est pas conforme aux traités. »

Sans doute, à la fin on dit en deux lignes que les étrangers ne sont peut-être pas seuls coupables de tous les malheurs que les traités de commerce ont attirés sur la Chine et que l'administration de la Chine doit être réformée, que l'instruction doit y être répandue. Mais quelle force auront ces quelques mots de moralité après tout ce long exposé de griefs?

Et tout cela se trouve dans les manuels scolaires. C'est bien pis, on le pense, dans les livres de vulgarisation, sans compter l'innombrable littérature et imagerie pamphlétaire, intarissable sur le compte des étrangers. Dans un ouvrage paru en 1905, qui atteignait sa *quinzième* édition dès 1906, on peut lire : « Depuis cinquante à soixante ans, nous sommes battus, nous sommes écrasés. On ne peut pas dire que nous n'ayons pas mis assez de temps à nous instruire, ni que nous n'y ayons pas consacré assez d'argent. Nous ne pouvons pas savoir encore quand nous aurons terminé nos études; entre toutes les hontes, c'est la plus grande. Après cela, il n'y a plus que le malheur des pays incapables d'assurer leur indépendance. Il faut être fort dans ce monde, où les forts mangent les faibles. La Chine a été, à plusieurs reprises, gouvernée par des étrangers; elle a pu se sauver, mais d'autres ont perdu leurs mœurs et leurs langues. Voyez la Pologne, voyez l'Inde: on les appelle *pays détruits*, et en réalité, cœur, pensée, sentiment, tout y est mort. Ah! que c'est digne de pitié! C'est le peuple fort qui fait le

pays fort. » Suivent des leçons sur le patriotisme, le loyalisme qui doit faire accepter la mort pour le pays, pour l'indépendance nationale, le courage militaire, etc.

Le lecteur doit être édifié.

Ne nous méprisons pas nous-mêmes. Sous ce titre de leçon, on nous expose que si les Occidentaux sont forts, si leur civilisation est actuellement plus avancée que celle de la Chine, ils le doivent à leurs sciences, à leur commerce, à leur armement. Or, la science et ses progrès sont en relation étroite avec la diffusion des livres, qui dépend elle-même de l'imprimerie; mais l'imprimerie, c'est la Chine qui l'a inventée. Le développement du commerce est lié à celui de la navigation qui ne peut se faire que grâce à la boussole; mais la boussole c'est la Chine qui l'a inventée. Les progrès de l'armement n'ont eu lieu que grâce à la poudre; mais la poudre, c'est la Chine qui l'a inventée. Sous les Tong, les Yuen et les Min, les communications étaient fréquentes et toutes ces inventions ont passé, peu à peu, de là en Europe. La civilisation actuelle en dérive, elle vient des Chinois. Pourquoi les regarder comme moins intelligents que les Européens? Ceux-ci ont battu les Chinois, qui avaient été leurs maîtres; mais un petit effort rendra la supériorité aux seconds.

Telle est l'âme de la Chine nouvelle. Nous avons vu ses haines, ses espoirs, son élan et, en dépit de ses erreurs et de sa précipitation, ce qu'il y a d'admirable dans son effort. Sir Thomas Wade, alors qu'il était ministre à Pékin, avait coutume de conter cette histoire : Comme il faisait quelques remontrances au Tsong li Yamen sur la lenteur de la Chine à progresser, le grand secrétaire Weng-Hsiang lui répondit : « Le jour viendra où la Chine remuera peut-être plus vite qu'il ne vous plaira. » C'est bien ce que fait la jeune Chine.

L'industrie minière dans les États fédérés malais.

La production de l'or est relativement restreinte dans les États fédérés de Malacca. La statistique de 1906 nous donne les chiffres suivants d'exportation : 72,150 liv. st. en 1898; 82,188 liv. st. en 1901 et 71,564 en 1904. C'étaient les trois années qui avaient donné le meilleur résultat. L'État de Pahang était cité comme le plus fort producteur.

Mais un autre métal, produit par la Malaisie, s'était transformé en un fleuve d'or — l'étain, — le même qui a fait connaître aux anciens l'Extrême Occident du vieux monde, les îles Britanniques. Depuis cent ans environ on connaît la richesse extraordinaire en étain de la presqu'île de Malacca, trouvée et exploitée surtout par les Chinois. Aujourd'hui, Malacca fournit environ les deux tiers de la quantité totale d'étain dans le monde. En 1904, les mines des États fédérés malais ont produit 58,657 tonnes, c'est-à-dire à peu près 63.7 % de la production générale durant cette année. Ce sont les îles de Bama et de Billiton, aux Indes Néerlandaises, qui participent dans cette production générale avec 15.9 %, la Bolivie avec 10 %, l'Australie avec 5.5 %, l'Angleterre avec 4.4 %, l'Allemagne, l'Autriche avec 0.1 %, et l'apport de tous ces pays disparaît lorsqu'on le compare avec les chiffres ci-dessus. Il paraît, du reste, qu'une augmentation de la production est jusqu'ici peu probable, sinon uniquement dans la presqu'île de Malacca. La valeur totale de l'étain produit dans tous les États fédérés malais était, en 1894, de 77,620,084 dollars.

Les gisements d'étain sont dispersés dans tous les États, mais sont les plus riches dans le Perak. Le plus grand nombre de mines sont entre les mains d'entrepreneurs chinois et exploitées par ceux-ci, à l'aide de Chinois et de méthodes chinoises.

Ces méthodes sont excessivement primitives. Elles ne connaissent que l'exploitation à ciel ouvert, qui établit des fosses peu profondes, d'où les coolies amènent au niveau le minerai dans des brouettes, pour le laver ensuite à la main, opération qui exige un grand nombre d'ouvriers. Ceux-ci sont engagés par les entrepreneurs ou bien à forfait ou à la journée, ou encore, et ce la plupart du temps, en coopérative avec part aux bénéfices pour les coolies. Ce dernier système comporte le pourvoi par l'entrepreneur de la nourriture, de l'habitation et de l'opium nécessaire au coolie que ce dernier doit lui payer. La nourriture et l'habitation sont en dessous de toute dignité humaine, mais comme l'entrepreneur habite généralement avec les coolies et partage leur vie, et que ceux-ci n'ont généralement pas d'autres désirs que de satisfaire à leurs vices principaux : le jeu de hasard et l'opium, ils s'en contentent.

La plus grande partie de l'étain qu'on a obtenu jusqu'à présent provient des alluvions déposés aux pentes des montagnes et au fond des vallées, où il se trouve dans des conditions des plus avantageuses pour l'exploitation à ciel ouvert des Chinois. Derniè-

rement on a trouvé aussi de riches filons de minerais d'étain dans la roche, en partie si près de la surface qu'un enlèvement de la couche supérieure a suffi à l'exploitation, en partie si profondément qu'il a fallu établir des puits. Ce dernier mode d'exploitation n'est point goûté par les Chinois conservateurs. Leurs propres connaissances minieres ne suffisent pas pour trouver et déterminer les couches stannifères, leurs capacités techniques font entièrement défaut, et ils s'opposent non seulement à l'examen scientifique du sol par des spécialistes européens, mais encore à l'adoption de méthodes européennes et à l'introduction des machines européennes. Ce n'est que depuis un certain temps que quelques Chinois progressistes semblent vouloir admettre la nécessité des procédés modernes. Les mines qui se trouvent entre des mains européennes sont exploitées, quoique simplement encore, avec des machines et sous une direction technique moderne. C'est ainsi que le directeur des mines anglaises de Prising-Lama, près Batu Gaya, a fait ses études à Freiberg en Saxe.

Malheureusement le Gouvernement a permis aux Chinois d'accaparer la plupart des terrains stannifères, et c'est grâce à cela que, malgré les bénéfices énormes et malgré l'augmentation récente extraordinaire des prix (endéans les dix dernières années, de 1897 à 1906, le prix maximum par tonne est monté de 63 $\frac{1}{2}$ à 215 livres sterling, c'est-à-dire de plus de 300 %), la quantité d'étain produite dans les États malais est arrivée à un arrêt, sinon à un léger recul. Tandis que de 1890 à 1896 l'on avait exporté annuellement 400,000 à 632,000 pikuls (le pikul = 133 livres anglaises ou 60 kilogrammes), la quantité exportée entre 1897 et 1905 ne dépasse pas 285,000 à 365,000 pikuls. La statistique est un peu plus favorable pour le minerai non travaillé qui n'est traité qu'à Penang ou Singapore. Elle a suivi une marche ascendante de 1890 à 1905 (d'environ 54,000 pikuls à 548,000 pikuls). Ajoutons que le titre en étain pur de ces minerais reste naturellement beaucoup en dessous de ces chiffres. Ce déclin de l'exportation ou, disons mieux, l'absence de son augmentation continuelle a produit dans le marché mondial un grand étonnement, même une certaine consternation. La consommation de l'étain augmente sans cesse, tandis qu'on n'a pas encore trouvé de nouveaux gisements de quelque importance. Dans ces conditions, l'épuisement des mines les plus importantes entraînerait de très graves conséquences. Pourtant le danger ne serait pas grand, d'après l'avis d'hommes compétents : la vraie raison de cet état de choses serait à chercher dans le

conservatisme des Chinois qui ne veulent pas adopter des méthodes modernes et rationnelles. Il est certain que de nombreuses mines peuvent être considérées comme épuisées pour l'exploitation primitive dont nous parlions, mais qui, travaillées d'après les méthodes scientifiques, pourraient encore fournir une quantité importante du métal. Il est même possible qu'on retravaillera un jour les déchets abandonnés par les Chinois, ainsi qu'on l'a fait en Espagne avec les monceaux de débris abandonnés par les Phéniciens et les Romains.

Le système coopératif des coolies avec participation dans les bénéfices est une autre entrave d'une exploitation rationnelle. Ces coolies ont peu ou pas d'intérêt à voir augmenter le bénéfice des mines. Leur état culturel est tel qu'ils sont parfaitement contents lorsqu'ils gagnent assez pour fumer leur opium et se livrer à leurs jeux de hasard habituels. C'est pour cela que les prix élevés ne les engagent pas à fournir plus de travail, bien au contraire. Car si le coolie gagne en une demi-journée de quoi satisfaire ses passions, il se gardera bien de travailler une journée entière. De sorte que le recul de la production de l'étain, malgré ses prix élevés, ne prouve nullement une diminution de richesse des mines. Enfin, il n'est pas exclu, il est, au contraire, plus que probable que de nouveaux gisements seront découverts. Ce qu'il faudrait avant tout à l'avenir, c'est l'abandon des vieux procédés et l'adoption d'une exploitation sur des bases modernes et scientifiques.

Les plus importantes des mines se trouvent aujourd'hui dans le district d'Ipah (Perak). Le chemin de fer central traverse ici une longue et étroite vallée dans la direction nord-sud, la vallée Kinta. Au fond de cette vallée, bordée de très hautes chaînes de montagnes couvertes de forêts vierges, se trouvent les dépôts d'étain formés par les détritiques des pentes que les eaux y ont amenés. A droite et à gauche du chemin de fer, on voit une quantité de fosses à ciel ouvert, de couleur blanche ou rouge, et fourmillant d'une multitude de travailleurs, surtout chinois. Ce n'est que depuis quelque temps qu'on emploie aussi les Tamils indiens.

La mine Pusing-Lama, déjà citée, se trouve près d'un village, Batu Gajah, endroit voisin d'Ipah, le centre minier au développement rapide. Non loin de la base de la chaîne méridionale se trouvent les mines d'étain qui sont la propriété d'Européens. On s'en aperçoit de suite par les jolies maisons en bois des surveillants, qui sont proprement et gentiment aménagées à la mode européenne. Les vérandas ornées de fleurs, de jolies tables à thé à l'ombre des arbres, décèlent la présence de la femme blanche. Ici

l'étain se trouve dans de riches filons rocheux et on l'atteint so-
ciel ouvert, soit par des puits. La roche stannifère est d'ab-
broyée dans des moulins à pilons, semblables à ceux qui se trouvent
dans les mines d'or de Kolar, seulement plus petits. La ma-
broyée est ensuite traitée à l'eau, afin de séparer le métal plus lo-
des matières plus légères. C'est ainsi qu'un ruisseau d'eau br-
rouge traverse une auge dont le fond est garni de petites lattes
bois, derrière lesquelles s'accumule le fond vaseux conten-
l'étain. Celui-ci est amené sur des tables inclinées dont le mou-
ment vibratoire, produit par des machines, sépare le métal
déchet. Le dernier lavage enfin s'opère à la main. Des ouv-
spéciaux travaillent et retravaillent le dépôt jusqu'à ce que l'é-
reste en fins granules métalliques. Le tout est donc un proc-
purement mécanique et le produit obtenu contient 85 % d'é-
pur, qui est ensuite envoyé à Singapour ou Penang pour être raff-

Une des premières et des plus habiles mesures de l'adminis-
tration anglaise des États malais fut de rendre tributaire au r-
même ces richesses du sol qui, jusqu'ici, s'écoulaient simple-
vers l'étranger, en mettant des droits de sortie sur l'étain. Vu
prix élevés de ce métal, le producteur peut facilement suppo-
ces droits ou les passer à charge de l'acheteur. Ces droits sont
culés d'après les prix du marché mondial et en tenant compte
frais de production, de sorte que l'étain provenant de puits, r-
est moins grevé que celui de l'alluvion dont l'exploitation
meilleur marché. C'est à l'étain qu'est dû principalement l'état
rissant des finances. Les recettes générales, en 1905, étaien-
23,964,593 dollars dont 9,253,361 dollars reviennent à l'étain.



BIBLIOGRAPHIE

Die Siedelungsgesellschaft für Deutsch-Sudwestafrika, par le professeur-Dr G.-K. ANTON. Brochure in-8° de 61 pages avec une carte. Iéna, Gustave Fischer, 1908. Prix : Mark 1.20.

Cette publication reproduit une conférence donnée le 21 novembre 1907 à la Société des sciences politiques d'Iéna. M. le professeur Anton y expose l'organisation et le plan d'activité de la Société fondée, en vertu d'une concession du Gouvernement impérial, pour la colonisation de l'Afrique sud-occidentale allemande.

Leitfaden für Ansiedler, par HANS KURT VON SCHRABISCH. Brochure in-18 de 71 pages. Berlin, A. Schwetschke und Sohn, 1907. Prix : 1 Mark.

Petit guide du colon, contenant les éléments essentiels de toute publication de ce genre; il est spécialement rédigé en vue de l'Usambara occidental (Afrique orientale allemande).

Afrikanische Kolonialbahnen Verkehrswege und Verkehrsprojekte, par le major SCHLAGINTWEIT. Brochure in-8° de 48 pages avec une carte. Munich. Piloty und Lochle, 1907.

Ce travail, dû à un membre du Comité de la *Deutsche Kolonialgesellschaft*, a un caractère de propagande; il expose brièvement la situation actuelle des chemins

de fer existants ou en construction sur le continent africain, et insiste sur les avantages de ces entreprises.

Bod Youl ou Tibet (*Le Paradis des moines*), par L. DE MILLOUX, conservateur du Musée Guimet. Un volume grand in-8° de 304 pages. Paris, Ernest Leroux, 1906.

Ce volume est le douzième de la collection des *Annales du Musée Guimet*. C'est, comme tous ceux de la même série, un travail de haute érudition, excellent résumé de tout ce qui a été publié sur le pays mal connu du Dalaï-Lama. Les renseignements obtenus d'un lama de passage à Paris ont permis d'enrichir cette étude de détails inédits. Le livre comprend deux grandes sections. La première renferme la géographie du pays, son histoire, et surtout l'étude de sa population. La seconde traite de la religion; cette partie est proportionnellement développée, conformément à la spécialité du Musée Guimet. La dogmatique compliquée du lamaïsme, la puissante organisation de son clergé et les cérémonies de son culte y sont exposées aussi complètement et aussi clairement que le permettent la complication et la difficulté du sujet.

The scientific Study of Mahratha History, par le R. P. KARRARIA.
Brochure in-8° de 21 pages. Bombay, Thacker and Co, 1907.

Brochure reproduisant une conférence faite devant le « Fergusson College » de Poona » par un professeur de l'Université de Bombay, auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire de l'Inde. Elle expose surtout les lacunes de cette histoire.

Colonisation belge dans la République Argentine. — Rapport pour la constitution d'une société coloniale pastorale et industrielle dans la République Argentine, par CAMILLE MARICHAL. Bruxelles, 1907. Imprimerie Oscar Lamberty, 70, rue Veydt.

L'auteur fait remarquer que jusqu'à présent, malgré les relations de la Belgique avec le Congo, le problème de notre expansion coloniale, pour ce qui regarde le placement de nos compatriotes, est resté sans solution.

Si la partie du nord des vastes territoires de la République Argentine se rapproche quelque peu du climat chaud du Brésil, si la partie la plus méridionale est relativement froide, le centre du pays, c'est-à-dire la presque totalité de sa surface, est tempéré, salubre, fertile, éminemment propice à la culture et à l'élevage.

M. Marichal critique avec raison l'absence de méthode qui présida aux tentatives de colonisation belge qui furent faites en Argentine; lorsqu'en 1888 le Gouvernement de la République fit appel à l'Europe et offrit des passages gratuits aux colons, ceux-ci s'imaginaient qu'en débarquant sur les rives de la Plata, la fortune leur tomberait du ciel.

L'auteur nous montre les colons des autres nationalités réussissant dans ce magnifique pays sud-américain.

« ... Qui n'a pas vu passer dans les rues d'Anvers ces groupes d'émigrant

sses-allemands... et qui n'a pas secoué la tête, en les observant, et pensé au
 alheureux sort qui les attendait là-bas dans ce pays lointain?... Si on pouvait
 s voir à présent... on les retrouverait, ces pauvres émigrants d'autrefois,
 evenus propriétaires de vastes terrains, possédant, chacun d'eux, une maison
 confortable, jardin, bétail et chevaux, chars et machines... La pitié qu'on avait
 ressentie pour eux se changerait vite en admiration... »

En 1865, le pays reçut 11,757 immigrants d'outremer; le chiffre annuel n'a fait
 que croître; en 1904, il y en eut 161,078; en 1905, 221.622 et 260,000 en 1907.
 Mettant à part les célibataires et les divers isolés de différents métiers, il y a eu
 30,000 familles agricoles qui se sont établies en Argentine en 1906. Sur cet
 immense total en 1906, il y a eu aussi 219 Belges.

L'alliance de capitalistes et de colons — de capitalistes philanthropes se conten-
 tant d'un intérêt normal — est indiquée par M. Marichal comme étant la cause
 des succès que l'on a enregistrés en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Russie
 et ailleurs.

Il développe dans son livre un plan complet de colonisation belge, assurant
 au capital engagé une rémunération certaine, mais délibérément modeste,
 parce que le but poursuivi serait de permettre à de nombreux compatriotes, à
 des cultivateurs, de conquérir une belle aisance sous un ciel riant.

**De Pékin à Paris. La moitié du monde, vue en automobile, en soixante
 jours. Prince Scipion Borghèse, par LOUIS BARZINI.** Un volume in-8° carré
 de 439 pages, illustré de 120 gravures tirées hors texte, édité par Hachette
 et C^o, à Paris, 1907. Prix : broché, 12 francs; relié, 17 francs.

De Pékin la Mystérieuse à la Ville-Lumière, par-dessus monts, lacs, steppes
 et déserts, parmi les sables, les boues et les fondrières, telle est la prouesse
 accomplie par le prince Borghèse dont le raid est en même temps une explo-
 ration au sens de la plus haute et plus moderne actualité. Pékin-Paris est l'évè-
 nement sportif le plus passionnant de notre époque passionnée de sport.

Cette course apparaît comme un défi jeté à l'automobilisme et à la puissance
 humaine.

Ce n'est pas seulement aux fervents de l'automobilisme que s'adresse le récit
 de ce raid audacieux. A tout lecteur, il apparaîtra avec l'attrait d'un merveilleux
 roman d'aventures, d'un roman vécu; en outre, les amateurs d'impressions
 exotiques y verront coolies chinois aux torses bronzés, cavaliers mongols, rudes
 et farouches, enveloppés de leurs longs manteaux sentant l'acre odeur des
 troupeaux et de la yourte, moujiks aux yeux doux et perdus, scènes et
 paysages les plus divers et les plus attachants.

L'Étendard vert. Du Maroc à l'Égypte, par G. DU BOSQ DE BEAUMONT.

Un volume de 191 pages, édité par Hachette et C^o, à Paris, 1907.

Les indigènes de l'Afrique du Nord, bien que politiquement divisés, sont
 étroitement unis par la religion. Ce lien, forge par plus de mille ans de domi-
 nation arabe, a formé de toutes ces races d'origine ethnique si diverse, un bloc
 indestructible; son symbole est l'étendard aux couleurs du Prophète que, de

Tanger à Suez, on déploie les jours de fête. L'auteur a donné, en de rapides esquisses, un panorama de ces côtes barbaresques où vingt-cinq millions d'hommes vivent et meurent, unis dans une fin commune à l'ombre de l'Étendard vert. Il note quatre faits incontestables : l'imperméabilité de la race africaine qui coexiste avec l'euro péenne sans se mélanger; l'arrêt complet de la civilisation arabe, stérilisée; l'accroissement régulier de la natalité indigène; l'extraordinaire vitalité de l'Islam, qui fait craindre dans un avenir plus ou moins éloigné un réveil analogue à celui des Japonais. Bon livre de synthèse géographique et de philosophie de l'histoire.

Guide-Catalogue pour l'Exposition coloniale de Marseille, 1906.

Life by the Seashore, par MARION NEWBIGIN. Un volume de 344 pages, édité par Swan et Sonnenschein, à Londres, 1907.

Études sur les caractéristiques générales des animaux des bords de la mer et de leurs principales espèces et variétés. Bon exposé, méthodique et clair.

Die Nordwest Passage. Meine Polarfahrt auf der « Gjøa », par ROALD AMUNDSEN. Un volume illustré de 544 pages, édité par Albert Langen, à Munich, 1907. Prix : broché, 12 Mark; relié, 15 Mark.

Le grand succès du voyage polaire de l'auteur a classé celui-ci au rang des illustrations de l'époque; il est intéressant donc de posséder de sa propre plume une narration détaillée de son expédition. Le récit d'Amundsen se distingue de la plupart des descriptions des explorations polaires et notamment de celles de Nansen et de Sverdrup, en ce que ces derniers ne traversèrent que des régions désolées absolument vides d'habitants, au lieu que notre auteur a parcouru des contrées habitées par des tribus d'Esquimaux. De sorte que nous possédons non seulement la peinture de la vie à bord du « Gjøa » et le relevé des travaux et des actes du personnel de l'expédition, mais encore une collection de détails intéressants sur les peuplades déshéritées de ce rude habitat. L'auteur a un talent descriptif tout particulier et son récit alerte n'a rien de la sécheresse d'un carnet de route ou de l'austérité d'un rapport purement scientifique. Il se recommande, par ses diverses qualités, au grand public.

Arabia Petraea. II Edom. Topographischer Reisebericht. Teil I, par ALOÏS MUSIL. Un volume de 343 pages, illustré, édité par Alf. Hölder, à Vienne 1907. Prix : Mark 15.60.

Le Dr Musil se rendit en Terre-Sainte, en 1895, comme étudiant en théologie et voyagea au delà du Jourdain dès l'année suivante. Entre cette date et l'année 1902, il parcourut en tout sens le sud de la Syrie, explorant principalement les districts de Petra, Hauran, Moab et Hammon, allant de Tadmor l'est, à Jebel Ausariyeh au nord. Il apprit l'arabe à fond, étudia les restes archéologiques dans ces contrées, découvrit, en 1898, les peintures intéressantes de Kuseyr Amra, s'initia aux mœurs des tribus, dressant des relevés et des cartes

de l'Arabie Pétrée. Le Dr Musil est un explorateur de premier ordre, qualifié par un entraînement sérieux, infatigable; ses tracés sont du plus haut intérêt. L'intérêt de son livre est surtout relatif à l'étude de l'antiquité et contribue principalement à la connaissance de la géographie ancienne.

Oceanic Languages, par MACDONALD. Un volume de 352 pages, édité par Henry Frowde, à Londres, 1907. Prix : 10 shellings 6 deniers.

L'auteur est un missionnaire presbytérien qui se rendit, en 1872, aux Nouvelles-Hébrides et qui depuis trente-cinq années s'initie aux langues océaniques, aux dialectes de la Polynésie, de la Mélanésie et de la Malaisie. L'ouvrage que nous analysons est le résultat de ces trente-cinq années de travaux. Il comprend l'étude approfondie du langage d'Efate, spécimen typique des langages océaniques parlés par environ 20 millions d'individus dans les îles de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique, s'étendant sur deux cents degrés de longitude. Ce livre rendra des services signalés aux anthropologistes et ethnologues, aux étudiants des sciences linguistiques, orientalistes et sémitiques, aux missionnaires, commerçants et fonctionnaires appelés à travailler dans cette partie du monde.

Manuel de Cantonnais, par RAYMOND DELOUSTAL. Un volume de 234 pages, édité par M. Schneider, à Hanoï, 1907.

M. Raymond Deloustal est interprète principal du service judiciaire en Indo-Chine. Aucun essai du genre de celui-ci n'avait encore été tenté sur la langue cantonnaise, et l'auteur a eu pour but de fournir aux personnes désireuses d'apprendre cette langue les éléments nécessaires à leurs premières études. Il a voulu grouper et ranger dans un ordre familier à tout le monde et facile à retrouver toutes les explications et remarques propres à faciliter l'étude des textes. Le système employé pour la figuration des sons et des tons à l'aide de nos lettres et de signes particuliers est une adaptation de celui en usage en Indo-Chine pour écrire l'annamite. L'usage des caractères chinois a été conservé pour servir au professeur chinois, auquel ce manuel est destiné autant qu'à l'étudiant européen. De nombreux exercices avec texte en caractères chinois et transcription d'après une adaptation du système quoc-ngu, des vocabulaires après chaque leçon, un choix de phrases progressives avec traduction libre et traduction littéraire complètent l'essai de grammaire avec exemples variés.

Philips' Handy-Volume Atlas of the World, par E.-G. RAVENSTEIN. Un atlas de poche de 72 planches et un index de 111 pages, édité par George Philip et fils, 32, Fleet street, à Londres. Prix : 3 shellings 6 deniers.

Le géographe et économiste Ravenstein bien connu a dirigé la révision de la septième édition de l'excellent atlas géographique de poche que vient de faire paraître la maison Philip de Londres (The London geographical Institute). Une notice concise, claire, accompagne chacune des cartes qui se recommandent par les qualités maîtresses de lecture facile, de mise au point exacte et complète, de netteté du tirage en même temps que d'entente parfaite de coloris approprié et opportun.

The British Almanac and Family Cyclopaedia for 1908. Un volume de 432 pages, édité par Cassell et C^o, à Londres, 1908. Prix : 1 shelling.

Svenska Turist Föreningens Årskrift 1907. Un volume de 447 pages, édité par Wahlström et Widstrand, à Stockholm, 1907.

Annuaire richement illustré du Touring Club suédois, décrivant un grand nombre de sites et de paysages du pays.

Censo ganadero de la Republica de Chile, 1906. Un volume d'environ 250 pages, édité par l'imprimerie Universo, à Santiago, 1907.

La politique coloniale en France de 1789 à 1830, par P. GAFFAREL. Un volume in-8° de 496 pages de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, Félix Alcan, éditeur. Paris, 1907. Prix : 7 francs.

La politique coloniale en France, surtout depuis 1870, se rattache de près ou de loin à toutes les questions internationales et il en a toujours été de même, quoi que puissent dire les adversaires systématiques de la colonisation. M. Gaffarel le démontre une fois de plus dans le livre qu'il vient de publier sur l'histoire coloniale de son pays de 1789 à 1830. Qu'il s'agisse des vieilles Antilles françaises ou des établissements dans l'Indoustan, des comptoirs africains ou des lointaines possessions de l'Océan Indien, les divers gouvernements qui se sont succédé en France, et cela même aux époques les plus troublées, n'ont jamais renoncé à tenter la fortune au delà des mers. Napoléon lui-même, bien qu'absorbé par sa lutte contre l'Angleterre, a toujours pensé à restaurer un empire colonial. M. Gaffarel a essayé de rappeler ces épisodes trop peu connus et souvent glorieux des annales françaises. Il l'a fait avec méthode et clarté, en s'efforçant de remettre en lumière des héros oubliés, des exploits laissés dans l'ombre et une continuité d'efforts qu'on ne saurait assez louer.

Les Niam-Niam, par ENR. CRAFFEN et le D^r ED. COLOMBO. Une brochure de 32 pages, éditée par V. Giard et E. Brière, 1906.

Monographie consacrée à la peuplade des Asande de la partie septentrionale du bassin du Congo et qui se divise en deux branches, celles des Bangia et des Avungura. Ce travail condense les renseignements recueillis par les divers explorateurs de la région habitée par cette peuplade.

Le Japonais parlé, par J. BERVOT. Une brochure de 32 pages, éditée par Ernest Leroux, à Paris, 1907.

S'il est vrai de dire qu'un livre élémentaire est toujours assez complet, mais qu'il n'est jamais assez simple ni assez clair, c'est particulièrement à l'enseignement des langues orientales que ce mot peut s'appliquer. Il manquait en France un livre exposant en quelques pages le mécanisme général et les principes de la langue japonaise. Cette lacune est aujourd'hui comblée.

Der Zauber des Elefantocho, par C.-G. SCHILLINGS. Un volume de 496 pages, édité par Voigtländer, à Leipzig, 1906.

Nos lecteurs connaissent le nom de Schillings. Nous leur avons, en effet, signalé en 1905 l'étonnant ouvrage qu'il fit publier sous le nom de *Blisslicht und Büchse*. L'auteur est l'Allemand qui alla surprendre par l'instantané photographique les fauves, les équidés, les antilopes et tous les autres animaux du centre africain, soit de jour, soit de nuit à la lumière du magnésium, avec une patience inlassable et un bonheur surprenant. Le premier ouvrage était loin d'épuiser la provision de clichés et l'amas de renseignements que l'auteur avait réunis. La faveur et l'intérêt que le public européen lui témoigna l'ont engagé à nous fournir un lot nouveau de ses importants documents. L'ouvrage que nous analysons ne contient pas moins de 318 clichés qui, ajoutés aux 302 pièces du précédent livre, font la plus originale des collections.

Die Eisenbahnen Afrikas, publication du *Kolonialpolitischen Aktionskomitee*. Un volume de 160 pages, édité par W. Susseroth, à Berlin.

Les chemins de fer forment un des facteurs les plus importants du développement économique de l'Afrique; aussi les publications spéciales sur ce sujet ne manquent point. Nous avons eu récemment en France l'ouvrage de M. de Renty; voici qu'en Allemagne le Comité d'action de la politique coloniale y consacre un volume rédigé avec conscience, dans lequel sont examinés les œuvres exécutées et les projets conçus dans cet ordre d'idées par les diverses puissances qui ont des possessions coloniales en Afrique. Ce travail est très complet; il contient pour chaque ligne la prévision des résultats financiers possibles.

Cronistoria del naviglio nazionale da guerra, 1860-1906 par D.-A. GALIZIOLI. Un volume illustré de 632 pages, édité par l'*Officina poligrafica*, à Rome, 1907.

Histoire du développement de la marine de guerre italienne depuis 1860 jusqu'à nos jours, publiée sous les auspices du Ministère de la Marine en Italie. Cet ouvrage a été primé aux Expositions de Livourne 1903, de Brescia 1904 et de Milan 1906.

Agenda Oppermann pour 1908. Un volume de 268 pages, édité par Ch. Béranger, à Paris, 1908. — Prix : 5 francs.

Agenda à l'usage des ingénieurs, architectes, agents voyers, conducteurs de travaux, et contenant un recueil de chiffres et documents techniques d'un usage journalier.

British Colonial Policy, 1754-1765, par J. LOUIS BEER. Un volume de 327 pages, édité par The Mac Millan Co, à Londres, 1907. Prix : 8 shellings 6 deniers.

La matière contenue dans cet essai est une étude fouillée du vieux système

colonial britannique, de la politique suivie par l'Angleterre à un époque critique de son ancien empire. C'est avant tout une histoire de l'Angleterre dans cette période plutôt qu'une histoire de l'Amérique du Nord; celle-ci est intimement liée à la première à cette époque; mais en tant qu'étude de l'Amérique, le livre n'a pas la prétention d'être complet, il ne s'appesantit que sur les points où l'Amérique présente de l'intérêt pour l'Empire anglais. La période de temps envisagée (1754-1765) embrasse les années de transition pendant lesquelles se prépare la révolution américaine d'où devaient sortir les États-Unis. L'auteur a mis à contribution pour la confection de son ouvrage un grand nombre de documents inédits.

Im Morgenlicht-Kriegs, Jagd und Reiseerlebnisse in Ost-Afrika, par HANS PAASCHE. Un volume de 376 pages, édité par Schwetschke et fils, à Berlin, 1907. Prix : broché, 10 Mark; relié, 12 Mark.

Nous avons analysé dans notre *Bulletin* un ouvrage du vice-président du Reichstag Paasche que ses démêlés récents avec le Chancelier de l'Empire allemand ont signalé à l'attention générale; cet ouvrage était consacré à l'Afrique orientale allemande à la suite du voyage de la Commission parlementaire envoyée dans cette colonie. Aujourd'hui, c'est le fils de M. Paasche, le lieutenant de marine Hans Paasche, qui nous donne un ouvrage sur la même contrée. Mais ici le point de vue politique est absent, pas de considérations sur les possibilités économiques du pays, pas de dissertations, mais du réel et du vrai. Ce sont des aventures et des vicissitudes personnelles, au cours d'un service effectif et prolongé dans la colonie, qui sont le thème de l'ouvrage : des tableaux de la nature exotique, des récits de chasses aux fauves et à toutes les espèces dangereuses d'animaux du pays, des réflexions et des impressions sur les mœurs des habitants, sur tout ce que l'auteur a ressenti et a vu. Le sportsman sera tout particulièrement intéressé par cet ouvrage que la maison Schwetschke, de Berlin, a orné d'une parure de clichés bien choisis et bien tirés.

Aus Mexiko, par ORLA HOLM. Un volume de 244 pages, édité par Fontaine, à Berlin, 1908. Prix : Mark 3.50.

La littérature sur le Mexique, principalement la contemporaine, est très pauvre en ouvrages résumés et d'un transport facile qui donnent au voyageur les renseignements indispensables pour la visite du pays. L'auteur a bien mérité la reconnaissance des touristes de langue allemande par son excellent opuscule.

Le détroit de Panama, par BUNAU-VARILLA. Un volume de 208 pages, édité par Dunod et Pinat, à Paris, 1907. Prix : 10 francs.

M. Bunau-Varilla, le distingué ingénieur en chef de la Compagnie de Panama (1885-1886), plus tard ministre plénipotentiaire de la République de Panama, à Washington, en 1903-1904, lors de la négociation de vente du canal aux États-Unis, vient de publier un ouvrage où il expose ses vues sur les problèmes

techniques que soulève l'achèvement du canal. Comme solution parfaite, il préconise une formule : le détroit libre, large et profond. Son travail débute par une étude sur les dépenses et les résultats caractérisant le régime français et le régime américain. Les documents sont ensuite disposés de façon que le lecteur perçoive une vue d'ensemble de la question et comprenne la raison des mauvais résultats actuels. Enfin, des documents sont méthodiquement exposés qui justifient la solution complète que l'auteur propose, et l'ouvrage se termine par un résumé des raisons qui ont empêché l'Amérique d'accepter cette solution.

Ananas, par PAUL HUBERT. Un volume de 192 pages, édité par H. Dunod et Pinat, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

Le problème de l'approvisionnement en « fruits » des métropoles par les colonies est, plus que jamais, à l'ordre du jour. Il mérite toute notre attention. La Bibliothèque pratique du colon, publiée par la maison Dunod et Pinat, a déjà consacré plusieurs excellents ouvrages à ces questions ; nous en avons donné des comptes rendus lors de leur apparition. Le dernier édité est consacré à la culture des ananas qui, aux Indes anglaises et aux Antilles, est la source de nombreux bénéfices et qui pourrait être tentée avec fruit dans l'Afrique tropicale. L'ouvrage se recommande donc à nos planteurs et à nos coloniaux.

Les plantes tropicales de grande culture, par E. DE WILDEMAN. Tome I^{er}. Un volume de 396 pages et 86 gravures, édité par A. Castaigne, à Bruxelles, 1907. Prix : 10 francs.

Devant le succès de la première édition de cet ouvrage, paru en 1902 et épuisé en fort peu de temps, nous ne pouvons qu'applaudir à la publication d'une nouvelle édition, considérablement modifiée et augmentée.

L'agronomie coloniale prenant de jour en jour une importance plus grande, la nouvelle édition comprend, outre la description des produits signalés dans l'édition de 1902, celle d'une nouvelle série de produits coloniaux.

La publication formera ainsi un *vade mecum* complet des connaissances relatives aux principales productions des régions tropicales. Le tome I^{er}, qui vient de paraître, traite du caféier, du cacaoyer, du colatier, du vanillier, du bananier ; le tome II donnera une étude des caoutchoutiers, dont le produit donne lieu de nos jours à un trafic considérable. Les autres volumes contiendront des monographies sur les plantes à fibres, à matières grasses, solides ou liquides.

L'auteur a exposé en détail les modes de préparation des produits ; il a étudié à fond la partie botanique pure, qui est d'importance capitale.

La Macédoine et les Roumains, par NÉOCLÈS KASASIS. Un volume de 87 pages, édité par Stock, à Paris, 1907. Prix : fr. 1.50.

L'auteur, M. Néoclès Kasasis, professeur à l'Université d'Athènes et président de la société « Hellénismos », s'appuyant sur des documents authentiques et incontestables, expose d'une façon très détaillée l'évolution de la question

macédo-roumaine et énumère les persécutions, dont ont été l'objet, de la part des Roumains, les Grecs établis en Roumanie.

L'auteur, connaissant à fond la question, conteste d'une façon impartiale les prétentions des Roumains sur les Coutzovaques de la Macédoine et prouve le caractère hellénique de ces populations.

Grecs et Bulgares au XIX^e et au XX^e siècle, par NÉOCLÈS KASASIS. Une brochure in-8^o de 82 pages, éditée par Stock, à Paris, 1907. Prix : 1 franc.

L'auteur, M. Néoclès Kasasis, professeur à l'Université d'Athènes et président de la société « Hellénismos », admirablement au fait des questions d'Orient, expose dans son ouvrage l'évolution historique de la Bulgarie contemporaine depuis le Traité de Berlin. Il examine notamment les persécutions dont les populations grecques ont été, l'an dernier, les victimes.

M. le professeur Kasasis allègue, en se basant sur des faits et sur des textes, les violations successives et flagrantes des clauses du Traité de Berlin.

Son ouvrage, d'une documentation abondante et sûre, est un réquisitoire sévère.

Die Sprache der Waporogo (Deutsch Ost-Afrika), par ED. SACHAU. Un volume de 171 pages, édité par G. Reimer, à Berlin, 1907.

Lehrgang der Neu Pommerschen Sprache (Bismark Archipel), par ASSUNTO-COSTANTINI. Un volume de 222 pages, édité par G. Rimmer, à Berlin, 1907.

Souvenirs de neuf congrès de navigation, par E.-B. DE MAS. Un volume de 267 pages, édité par Ch. Béranger, à Paris, 1907. Prix : 10 francs.

Un narrateur unique est à même de mettre en lumière l'enchaînement des faits, les circonstances qui ont déterminé la date et le lieu des réunions successives des congrès de navigation dont le premier fut tenu à Bruxelles en 1885.

Les transformations progressivement apportées d'après les enseignements de l'expérience, dans la constitution même des congrès et dans la méthode de travail; les manifestations intermittentes et diverses des mouvements d'opinion; les excursions organisées; les personnalités en vedette, tout cela forme un programme copieux que l'auteur a parfaitement réalisé.

L'enseignement public en Tunisie, par L. MACHUEL. Un volume de 250 pages, édité par l'Imprimerie rapide, à Tunis, 1906.

L'auteur est le Directeur général de l'enseignement en Tunisie; un quart de siècle s'est écoulé depuis qu'il a été chargé d'y organiser l'enseignement public; il a le droit de jeter un regard sur le passé et de s'enorgueillir de l'œuvre accomplie au milieu de difficultés sans nombre.

Almanach du Congo pour 1908. Procuré de la mission des Falls, 26, rue Eugène Cattoir, Bruxelles. Prix : 1 franc.

La mission des Falls vient d'éditer au profit de ses œuvres cet almanach intéressant. On y trouve un tableau de toutes les missions du monde, une liste complète de tous les postes installés au Congo par les missionnaires avec le nom des résidents, le nombre de chrétiens, de catéchumènes et de chapelles-écoles; puis une série d'articles sur les travaux de la mission des Falls, des notes humoristiques, etc.

Les massacres du Congo, par J. TOQUÉ. Un volume de 303 pages, édité par la Librairie mondiale, à Paris, 1907. Prix : fr. 3,50.

Faut-il voir dans les scandales coloniaux, tant en France qu'ailleurs, des faits isolés, des manifestations individuelles de criminalité coloniale, ou faut-il les admettre comme la conséquence d'un état d'ensemble et dans ce cas considérer la condamnation judiciaire et administrative des auteurs de pareils actes comme une manifestation d'hypocrisie et de pharisaïsme? L'auteur s'évertue à vouloir prouver que dans son affaire ce dernier cas fut le sien. Plaidoyer *pro domo*, passionné et véhément, on peut le penser.

Deutsche Kolonialwirtschaft. I. Band. Südwest-Afrika, par le Dr ROHRBACH. Un volume de 510 pages, édité par la « Buchverlage Hiffe », à Berlin, 1907. Prix : 10 Mark.

L'auteur avait été envoyé par le Gouvernement allemand dans l'Afrique sud-occidentale allemande pour étudier la question de l'émigration de colons dans cette région. Au cours de sa mission éclata la révolte des Herreros; il assista aux péripéties de ces événements dramatiques. La rébellion domptée, les vues du Gouvernement avaient changé, son engagement, d'une durée de trois années, était expiré, il revint en Allemagne. Le fait même de la mission confiée à l'auteur nous est un garant de la confiance que nous pouvons avoir en la valeur objective de son témoignage. Il étudie le pays, les habitants, les possibilités économiques du pays, la question des chemins de fer, etc. En ce qui concerne la question indigène, il se rallie à la méthode des Boers dans leurs rapports avec les aborigènes: il est donc partisan de la manière forte, tempérée par l'action des missions, et il prémunit les administrateurs coloniaux contre l'erreur d'inculquer aux indigènes la connaissance de l'écriture et de l'impression des langues européennes. L'auteur rend un hommage mérité au courage des troupes et au stoïcisme des colons lors des douloureux événements de la rébellion qui firent honneur au nom allemand.

Aus Ost und Süd, par VON HOFFMEISTER. Un volume de 229 pages, édité par Carl Winter, à Heidelberg, 1907. Prix : 3 Mark.

Le lieutenant général von Hoffmeister commandait le 3^e régiment asiatique de Kiau-Tchau, prenant part à la guerre de la révolte des Boxers en 1900. Il a, en

outré, parcouru en amateur une partie de l'Asie centrale russe jusqu'en Arménie et au Caucase, visitant aussi la Perse. D'autres voyages le menèrent au nord de l'Afrique, à Tripoli et en Tunisie. Une série de tableaux et d'esquisses brossées d'une façon alerte nous donnent les impressions de l'auteur au cours de ces pérégrinations.

Genesis of Churches in the United States of America, in New Foundland and Canada, par JAMES CROIL. Un volume de 307 pages, édité par Foster Brown et C^{ie}, à Montréal, 1907.

Histoire de la création des communautés religieuses des sectes les plus diverses dans toute l'Amérique anglo-saxonne.

On Tramp among the Mongols, par JOHN HEDLEY. Un volume de 118 pages, édité par « The North China Daily News and Herald », à Shanghai, 1906

L'auteur a fait un raid de 800 milles anglais dans les contrées aux confins des déserts de Mongolie, dépendant de la province du Chili. Il nous donne un récit attachant de son aventureux voyage et des détails pittoresques sur les populations avec lesquelles il fut en contact.

Les missions et la question religieuse à Madagascar. Une brochure de 62 pages, éditée par A. Marechaux, à Meulan-Hardricourt, 1907.

Brochure de polémique à raison de l'attitude des autorités de Madagascar à l'égard des missionnaires catholiques.

Papers laid before the Colonial Conference, 1907. *Documents parlementaires*. Deux volumes de 519 pages et 622 pages, édités par le Colonial Office, à Londres, 1907.

The guide to South-Africa, 1907-1908. Publication de l'« Union Castle Mail Steamship Co », Fenchurch street, à Londres, 1907. 478 pages.

Wales to Day and to Morrow, par STEPHENS. Un volume de 389 pages, édité par le « Western Mail », à Cardiff, 1907.

The United States of Brazil. Une brochure de 63 pages, éditée par « The Sphere », à Londres, 1907.

Guide to the great game Annuals. British Museum. Une brochure de 93 pages, 1907.



1

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; L. MENGCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; Valère MABILLE, industriel ; André VAN ISEGHEM.

BULLETIN

DE LA

Société Belge

Société Royale Belge
DE
GÉOGRAPHIE
BRUXELLE

d'Études

Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N° 2. — FÉVRIER 1908

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Page
H. BUTTGENBACH. Le Congo deviendra-t-il un pays minier ?	95
A. VAN ISEGHEM. Le Navire-École belge. Que doit-il être ?	107
Chronique. — <i>Afrique.</i> — La main-d'œuvre dans le colonies portugaises. — Nigéria. Culture du coton. — La circoncision.	139
<i>Amérique.</i> — Procédés pratiques pour combattre les rats des champs. — Culture des fruits sur la côte nord-ouest du Pacifique.	144
<i>Asie.</i> — Les réformes en Chine. — Chine, Jonques. Ceylan, plantations. — Thibet. Voyages du docteur Sven Hedin.	147
<i>Australie.</i> — Chemin de fer transcontinental	156
BIBLIOGRAPHIE	159

1

2

LE CONGO DEVIENDRA-T-IL UN PAYS MINIER ?

l'heure où le Parlement belge est saisi d'un projet de loi ayant un traité de cession du Congo à la Belgique, il est vraisemblable que la valeur économique de l'immense territoire congolais peut-être sous peu une colonie belge soit étudiée de près et que l'on se renseigne sur les richesses, certaines ou même douteuses, que le Congo peut renfermer.

Le sous-sol d'un pays constituant souvent l'une de ses plus grandes richesses, la question placée en tête de cet article doit être posée en ce qui concerne le Congo.

Il est à remarquer cependant qu'il ne serait en rien étonnant si aucune réponse ne pût encore lui être donnée. Il y a seulement cinquante ans, le Congo était encore plongé dans les plus épaisses ténèbres; à peine quelques explorateurs avaient-ils touché, en points bien peu nombreux, ce territoire qui, aujourd'hui, peut être presque dans tous les sens parcouru en pleine sécurité. Et ceux qui occupèrent les premiers la région ne furent pas en mesure de renseigner exactement sur la valeur des roches et des minéraux qui pouvaient parfois attirer leur attention. Sans même des exemples récents d'explorateurs qui ne devinèrent pas la valeur des terrains qu'ils traversaient, on peut rappeler les opinions d'hommes, tels que Stanley, qui prenaient l'extension du Stanley-Pool pour un large cratère, ou qui décrivaient les laves les dépôts de limonite spongieuse que l'on trouve si abondamment dans toute l'Afrique centrale.

Qui répondrait « non » à la question posée ici ne devrait pas en tout cas mériter aucune confiance, car celui-là ignorerait qu'il faut souvent des temps bien plus longs pour découvrir les gisements miniers d'autres contrées dont ils constituent aujourd'hui les principales richesses. N'est-ce pas en 1848 seulement,

alors qu'une population dépassant 10,000 âmes vivait depuis plus d'un siècle dans le pays, que les premières alluvions aurifères furent découvertes en Californie? N'est-ce pas en 1851 seulement que l'Australie, parcourue depuis plus de deux siècles, laissa découvrir ses premiers gîtes ayant quelque valeur? Et le Transvaal n'était-il pas occupé depuis plus de trente-cinq ans, lorsque, en 1884, Arnold y trouva le premier conglomérat aurifère? Et je ne cite ici que les pays où la découverte de l'or, c'est-à-dire du métal qu'on cherche avant tout autre et qui est l'un des plus faciles à trouver fut le signal des grandes entreprises industrielles, que ne rebutèrent ni les difficultés d'accès ni les difficultés de climat, difficultés aussi effrayantes à ces époques (1) qu'elles le semblent aujourd'hui à ceux qui ne veulent pas entendre parler des mêmes entreprises au Congo parce que ce pays, disent-ils, est trop insalubre et trop lointain, affirmant ainsi *a priori* l'uniformité des conditions d'une région qui est peut-être l'une des plus variées du globe.

Et cependant, ce n'est pas même la réponse : « On n'en sait encore rien » qui doit être donnée à la question : « Le Congo deviendra-t-il un pays minier? » On peut, au contraire, et c'est ce que je me propose de montrer aussi rapidement que possible, dans cet article, dire hardiment que le Congo est l'une des régions du globe dont la constitution géologique peut donner de très grands espoirs de découvertes minières, et même, que les indices trouvés en de nombreuses régions du territoire autorisent d'actives recherches; ces recherches ont même, dans l'une de ses provinces, déjà donné des résultats dont on a le droit de s'émerveiller et qui, eux seuls, prouvent que *l'avenir minier du Congo est non seulement probable, mais même certain.*

. . .

Lorsqu'on examine une carte du bassin du Congo, ce qui frappe tout d'abord, c'est la courbe énorme que décrit le fleuve de ce nom, semblant, avant de se précipiter vers l'océan, vouloir rechercher, en tous les points du pays, les cours d'eau qui le sillonnent, et vouloir être seul à drainer cet immense territoire. Cependant, si le fleuve Congo constitue effectivement le seul déversoir vers la mer, un examen attentif fait voir que d'autres branches du réseau y

(1) En 1870, il fallait trois mois pour se rendre, au travers d'un pays sans ca et sans ombre, du Cap aux mines de Kimberley.

acquièrent également une grande importance, et le Lomami, l'Aruwimi, l'Ubanghi, le Kasai méritent d'être cités parmi les grandes artères fluviales de l'Afrique centrale. Fait curieux toutefois, c'est la tendance, comme le montre la carte jointe à cet article, de tous les fleuves congolais à se diriger d'abord du sud au nord, puis de l'est à l'ouest, comme si tous cherchaient un peu au hasard des débouchés qu'ils ne trouvent finalement que dans le seul déversoir de Léopoldville-Matadi.

Un autre fait caractéristique de ce réseau hydrographique consiste en la présence de dénivellations diverses venant rompre le cours régulier de ces rivières : ce sont, pour les affluents sud du Kasai, toutes les chutes comprises entre le 5^e et le 9^e parallèles ; ce sont les chutes de Zilo et les chutes Johnston pour le Lualaba et le Luapula ; ce sont les chutes de la Lukuga, les chutes de l'Aruwimi et de l'Uelle, les chutes du Congo même à Stanleyville ; et je ne cite que les plus importantes ; mais, comme le montre également la carte, toutes se trouvent sur le pourtour du bassin, les rivières du centre décrivant au contraire de longs et capricieux méandres dans des plaines souvent marécageuses. Un dernier rapide existe, c'est celui du Congo, précipitant vers la mer toutes les eaux qu'il a récoltées, en sens inverse cette fois des autres rapides du bassin dont la pente est au contraire dirigée de la périphérie vers le centre.

Rapprochant ces observations, on peut déjà prévoir que le bassin du Congo fut un *bassin lacustre*, recevant des cours d'eau de toutes les hauteurs formant sa périphérie, mais qui se creusa un jour une issue vers l'Océan, au travers de cette chaîne côtière d'une altitude moyenne de 500 mètres, que l'on appela les *Monts de Cristal* et qui furent la raison de ce chemin de fer colonial de Matadi à Léopoldville, chef-d'œuvre de hardiesse et de ténacité dont l'exécution fut le point de départ du grand développement de l'expansion congolaise.

Les mêmes conclusions s'imposent si l'on étudie le relief du pays. Partout, sur la périphérie, on trouve des altitudes variant de 500 mètres, comme sur la chaîne côtière, à 1,000 et 1,500 mètres et même au delà comme au Katanga, de sorte qu'une section transversale du pays, faite de part en part, et quelle que soit sa direction, du nord au sud ou de l'est à l'ouest, peut être représentée par une coupe telle que celle de la même planche (évidemment très schématique) et montrant un vaste bassin central limité de part et d'autre par les élévations que je viens d'indiquer.



Nos connaissances actuelles sont-elles suffisantes pour p décrire la constitution géologique du pays? On peut harc répondre que, dans les grandes lignes tout au moins, cette tution est bien connue. Déjà même pour certaines régions, l' est fort avancée et, pour le Katanga notamment, elle a per dresser une carte géologique du pays qui n'a peut-être enc faite aussi détaillée pour aucune autre région de l'Afrique ce

On ne peut certes, d'ailleurs, que se féliciter des ré acquis en si peu d'années pour tout le territoire, lorsqu'on que la confection de cartes géologiques demande un temps activité qui ont dû d'abord être consacrés à des travaux plus u et lorsque l'on constate les difficultés énormes d'observati existent dans la plus grande partie du pays, où une vég intense et un manteau de roches d'altération épais de p 20 mètres recouvrent souvent toutes les couches qui affie autrefois. C'est à Lenz, à Barrat, à Peschuel-Loesche, à Cha à Preumont, à Dupont et surtout à Cornet, que l'on doit d'av établir les bases de la géologie du Congo, bases que je résu ici en quelques lignes :

1° Au centre du bassin, on trouve des grès tendres, de c blanche, s'étendant en couches horizontales;

2° Plus vers la périphérie, on voit déborder des grès de c rouge, plus durs, en couches également sensiblement horizi et qui vont, vers le centre, s'enfoncer sous les grès blancs dents;

3° Sur le pourtour, enfin, dans les régions plus élevées, on des roches contournées, plissées, fracturées, semblables à cel nous rencontrons dans nos Ardennes et que viennent, et pr lement aussi vers le bord extérieur du bassin, percer et se surmonter des roches granitiques.

La section schématique représentée sur la planche ann cet article donne une idée de cette constitution géologique la régularité n'est certes pas aussi grande que celle qui vient indiquée, mais qu'elle résume suffisamment pour le développ que nous avons à donner au sujet qui nous occupe.



L'histoire géologique du Congo peut même être écrite quelques lignes.

Après la cristallisation de la première croûte terrestre obtenue par refroidissement et d'ailleurs soumise à des recristallisations successives, les mers, que l'on a appelées Silurienne et Dévonienne, recouvrirent probablement toute l'étendue de ce qui est aujourd'hui le massif africain. La mer Carboniférienne lui succéda, moins étendue peut-être, n'occupant probablement pas le centre même du plateau actuel. D'ailleurs, les sédiments qui se déposèrent dans ces océans, et que nous retrouvons aujourd'hui, montrent qu'ils furent soumis à divers grands mouvements du sol dont le principal se produisit à la fin du Carbonifère : alors des chaînes de montagnes surgirent, relevant tous ces sédiments et rejetant définitivement les mers en dehors du nouveau continent qui venait de surgir ; et l'Afrique n'a plus été depuis lors qu'un vaste plateau, où se sont seulement produits des mouvements de tassement, des craquelures rectilignes, des affaissements verticaux.

Les principales de ces chaînes datant du Carbonifère surgirent notamment le long de la côte actuelle et également suivant une ligne qui, partant de Benguela, forme aujourd'hui la ligne de faite des eaux du Congo et du Zambèze pour se diriger ensuite vers le nord, le long de la région actuelle des grands lacs. C'est à partir de cette époque que, aidée par un régime de pluies tropicales, l'érosion s'attaqua à toutes ces hauteurs, les désagrégeant, les démolissant, et que les eaux se précipitèrent dans la partie centrale du bassin et y amenèrent une expansion lacustre immense au fond de laquelle se déposèrent, débris des hauteurs avoisinantes, les grès rouges actuels. Puis, ce lac s'étant trouvé un déversoir vers l'Océan, se vida peu à peu ; une extension lacustre moins étendue que la précédente recueillit d'abord les sédiments qui se retrouvent sous la forme des grès blancs ; puis, peu à peu, le régime actuel s'établit, laissant toutefois, comme vestiges très nets des expansions précédentes, subsister les lacs tels que le Benguelo, le Mwero, le Kisale, le Léopold II, etc.

Le seul grand fait important qui se produisit dans la suite fut, vers la fin du Tertiaire, sur la bordure orientale du bassin actuel, la formation d'une grande fosse méridienne, dessinée actuellement par la ligne des lacs Tanganyka et Albert autrefois communiquant, mais qu'ultérieurement le soulèvement des volcans du Kivu sépara brusquement, forçant ainsi le Tanganyka à s'ouvrir, par la Lukuga, un déversoir vers le Congo.

Les considérations précédentes nous permettent maintenant de

répondre à la première question que l'on peut se poser au sujet de l'avenir minier de ce bassin : *Peut-il exister des mines au Congo et où doit-on les chercher ?*

Nous aurons à distinguer à cet effet les gisements métallifères et les gisements de combustibles.

Dans sa phase initiale, on peut dire qu'un gisement MÉTALLIFÈRE est dû à la pénétration, dans les fissures de l'écorce terrestre, de substances minérales. Une fissure ainsi remplie constituera un *filon*, et, si le minéral qui la remplit est un *minerai*, le filon devient une mine. Sans doute, ce filon peut s'élargir et donner lieu à des *amas* ; il peut être ultérieurement soumis à des phénomènes de tous genres qui en changeront considérablement l'aspect primitif ; il peut même être complètement désagrégé, laissant ses éléments s'accumuler dans des dépôts plus récents qui prendront le nom d'*alluvions*. Mais la cause première de l'existence d'une mine n'en est pas moins due à la présence d'une fissure remplie de minerai. C'est donc dans les terrains où des fissures ont pu se produire que les mines doivent être recherchées et, de même qu'en Belgique ce n'est pas dans les terrains horizontaux des Flandres, mais bien dans les terrains bouleversés des Ardennes et du Condroz que se sont trouvés les gisements métallifères, de même c'est dans les terrains bouleversés de la périphérie du Congo que de semblables gisements devront aussi être recherchés. La coupe qui représente une section verticale quelconque au travers du bassin du Congo montre bien la réalité de cette conclusion, sans qu'il soit nécessaire d'y insister plus longuement.

Il en est tout autrement des dépôts de COMBUSTIBLES. On sait qu'en Europe les gisements de houille sont surtout concentrés dans les terrains carbonifères et l'on pourrait donc croire qu'en Afrique il en sera de même et que c'est également, d'après ce qui précède, dans la partie supérieure des terrains plissés de la périphérie du Congo que l'on trouvera les mêmes dépôts, dont la découverte serait d'une importance capitale pour le développement industriel du pays. Or, à l'exception d'un seul endroit sur le Zambèze, on ne connaît encore en Afrique aucun gisement de combustible appartenant au terrain carbonifère ; il y a lieu de remarquer toutefois qu'aucune raison n'existe qui puisse faire nier *a priori* l'existence de la houille dans cette formation et des recherches méthodiques pourraient être entreprises dans ce but sur tout le pourtour du bassin du Congo. On peut cependant avoir plus de confiance en d'autres terrains, en ces terrains horizontaux de grès blancs et rouges, dont les formations *analogues* du Transvaal renferment des

couches puissantes et régulières de combustibles. Les mêmes formations ont laissé, plus au nord du Transvaal, découvrir des indices, parfois importants, de combustibles, et la seule analogie des terrains autoriserait donc des recherches dans ce système géologique, notamment à la partie inférieure des grès blancs. Mais il y a mieux : dans ces mêmes terrains, au Katanga, des sondages ont prouvé la présence de couches de houille comprises dans des schistes charbonneux, couches peu importantes, il est vrai, mais suffisantes pour autoriser des recherches actives, qui devraient surtout être poussées, à l'aide de sondages, vers la partie extérieure des formations de grès blancs, là où ils viennent expirer sur les nappes de grès rouges.

J'ajouterai enfin que la constitution géologique des terrains côtiers de l'Atlantique, ainsi que de la région des grands lacs, autoriserait également la recherche de PÉTROLE dans ces parties du bassin.

* . *

Si la constitution géologique du bassin du Congo, telle que je viens rapidement de la décrire, permet de prévoir l'existence de gîtes miniers, aucune découverte n'a-t-elle été faite qui apporte de nouvelles probabilités à l'hypothèse de l'existence de telles formations dans les territoires du Congo? Il suffit de jeter les yeux sur la carte jointe à cet article et sur laquelle j'ai indiqué, d'après les documents que je possède, les divers endroits où des minerais ont été trouvés, pour constater que les indices de la présence de gîtes sont extrêmement nombreux. Il ne s'agit évidemment pas ici de tous gîtes reconnus exploitables; mais il me paraît que le grand nombre des découvertes de substances métallifères, reconnues un peu partout dans l'État du Congo, est une raison presque suffisante pour permettre d'espérer en l'avenir minier du pays.

Voyons rapidement quelles sont les substances ainsi reconnues :

L'Or a été trouvé au Katanga, sur la frontière du Congo français, dans le bassin du Kasai et de l'Ituri.

Le Platine a été trouvé au Katanga et, d'après Schweinfurt, sur l'Uele.

L'Argent a été indiqué dans le Mayumbe, ainsi que sur le Lualaba.

Des échantillons de galène provenant du Kwilu, du Mayumbe, de la Mia (Bas-Congo), indiquent la présence de gîtes de *Plomb*.

L'Étain, découvert en abondance au Katanga, a été mentionné également, sous forme de cassitérite, dans l'Uele et sur le Kasai.

Le Zinc a été trouvé dans l'Ituri.

Le *Cuivre* se présente en gisements incomparables au Katanga et on en a également trouvé des minerais dans le Haut-Ituri et dans le Mayumbe, où ils se rencontrent non loin des gisements mieux connus du Congo français; on en a trouvé aussi entre les lacs Kivu et Tanganyka, dans le Marungu, dans le Manyema, dans l'Uele et non loin de Ponthierville.

Indépendamment des nombreuses limonites travaillées par les indigènes, d'importants minerais de *Fer* ont été reconnus un peu partout sur la périphérie du bassin et notamment au Katanga, où ils forment des dépôts d'une puissance considérable et qui seront peut-être utilisés dans un avenir plus proche qu'on ne peut le supposer.

Des *Terres Rares* (sables à monazite et gemmes diverses) ont été mentionnées dans le Nord-Est du bassin et des *Diamants* ont été trouvés au Katanga.

Enfin, en plus des veines de *Charbon* reconnues au Katanga, il en a été mentionné également des indices dans le bassin de l'Ulindi et du Kasai.

Les indications précédentes suffiront pour le but de cet article, et le simple examen de la carte, où toutes ces découvertes sont mentionnées, suffira également à montrer que ces indices minéraux se trouvent un peu partout au Congo.

Je ferai simplement observer que, conformément aux déductions géologiques renseignées plus haut, les indices de gisements métallifères se rencontrent principalement sur la périphérie du bassin, dans la zone des terrains plissés, tandis que les indices de combustibles se rencontrent plus à l'intérieur, sur les bords des formations horizontales.

• •

Je pourrais terminer ici cet article, car il me semble suffisamment établi que les territoires du Congo présentent de grandes probabilités d'un avenir minier considérable, si je ne devais montrer que cet avenir est même certain et que l'un de ses districts, le Katanga, est déjà préparé en vue d'une exploitation minière et d'une industrie métallurgique qui prendra un développement dont malheureusement on ne prévoit pas encore suffisamment en Belgique toute l'importance.

J'ai déjà, dans les publications de cette Société (1), décrit l'avenir

(1) Juin 1906.

industriel du Katanga et je me bornerai à résumer ici les conclusions déduites à cette époque : les richesses minières du Katanga peuvent être considérées comme inépuisables ; le climat, l'existence de terres propres à l'agriculture, la présence de chutes d'eau devant donner une force motrice énorme, tout montre que ce pays est appelé à devenir le grand centre industriel de l'Afrique et peut-être l'un des plus considérables du monde.

Le scepticisme dont on a fait montre en Belgique à l'égard de la possibilité d'exploitations de gisements de cuivre dans une région située à 1,600 kilomètres de la côte provient surtout du peu de connaissances que l'on avait des conditions dans lesquelles se trouve le pays.

Je ne parlerai pas du climat, qui est absolument comparable au climat des pays tempérés, par suite de la régularité des variations d'une température qui ne s'est pas élevée, depuis six ans, à plus de 35° tout en gardant la moyenne de 19°, et par suite aussi de la régularité des vents du nord-est qui balaient ces hauts plateaux. Il est à noter d'ailleurs que cette situation n'est pas unique au Congo et l'on peut dire que, dans toute l'Afrique centrale, le climat devient bon au-dessus de la courbe hypsométrique de 1,000 mètres et excellent aux altitudes supérieures à 1,200 mètres, et il est utile de noter que les gisements métallifères doivent principalement, d'après ce qui précède, être reconnus dans ces parties hautes du Congo.

Je n'ai pas l'intention de discuter ici la question de l'exploitabilité économique de gisements de cuivre dans une région qui était extrêmement difficile à atteindre il y a encore six ans et que, cependant aujourd'hui, par les chemins de fer de la Rhodésie qui n'en sont plus éloignés que de 300 kilomètres, on atteint déjà en moins de sept semaines. Je veux me borner à montrer ce qu'était, en 1889, une autre région de l'Afrique, que l'on considère aujourd'hui comme étant aux portes de l'Europe : le Transvaal.

Dans son magistral ouvrage sur les mines d'or de ce pays, M. de Launay écrit : « Qu'on réfléchisse aux conditions dans lesquelles se présentait l'industrie du Transvaal : un pays absolument dénudé, sans bois et sans eau ; pas de moyens de communication ; un gouvernement rebelle à toute industrie, se refusant à laisser établir des voies ferrées ; une main-d'œuvre coûteuse et intermittente ; aucun crédit ; des sociétés criblées de dettes, entre les mains d'aventuriers plus hardis que capables ; un gisement qui, superficiellement, avait pu contenir des parties riches, mais qui, en profondeur, passait à une forme de minerais qui, dans d'autres

- » pays, avait donné de médiocres rendements; enfin, des couches
- » à peu près verticales, paraissant devoir s'enfoncer très vite à de
- » grandes profondeurs. »

Et quelle était la situation en 1895?

En trois ans, un chemin de fer de 1,620 kilomètres avait relié Johannesburg au Cap. Des vallées, barrées par des digues, récoltaient toute l'eau nécessaire aux exploitations; 45,000 noirs, venus de toutes les régions avoisinantes, travaillaient aux mines et des puits de 600 mètres allaient rechercher le minerai à des profondeurs qui dépassent aujourd'hui 800 mètres. Enfin, deux autres voies vers la côte se construisaient, que la concurrence n'empêche cependant pas de vivre aujourd'hui.

Et quelles sont les conditions qui se présentent au Katanga? Un pays admirablement boisé, sillonné de magnifiques rivières dont les chutes donneront une force motrice de capacité énorme(1); des moyens de communication qui se perfectionnent d'année en année et qui non seulement rendront le Katanga plus proche de l'Europe que le Transvaal, mais peut-être constitueront les grandes voies de transit vers toute l'Afrique du Sud; un gouvernement qui favorise de toutes ses forces l'établissement de l'industrie; une main-d'œuvre qui paraît plus nombreuse dans les environs des mines qu'elle ne l'était dans les environs du Rand; des sociétés de tout crédit; des investissements qui donneront, pendant plus de vingt ans, un minerai de valeur constante; enfin une exploitation à ciel ouvert ou à peu près. Hésitera-t-on à affirmer que ces conditions se présentent plus belles qu'elles ne le furent au Transvaal?

D'aucuns diront que l'on ne peut comparer l'industrie de l'or à l'industrie du cuivre: ceux-là se basent sur une idée fautive de la valeur comparative des minerais et, pour leur répondre, il suffit de dire que, en 1895, le minerai extrait des mines du Transvaal devait avoir, pour être exploitable avec profit, une teneur de 14 grammes à la tonne, soit une valeur de 45 francs environ; or la valeur moyenne de la tonne du minerai du Katanga, qui contient environ 12 % de cuivre, est de 180 francs. Si l'on considère de plus que les procédés d'extraction de l'or du minerai du Transvaal sont extrêmement compliqués, tandis que le traitement métallurgique des minerais de cuivre du Katanga sera beaucoup plus aisé que

(1) Des études encore en cours ont prouvé la possibilité de capturer, dans l'une seulement des rivières du pays, plus de 150.000 chevaux.

celui de tout autre minéral des gîtes de cuivre habituellement exploités; si l'on considère aussi que les trois voies ferrées conduisant au Transvaal doivent vivre par la seule importation, tandis que les voies ferrées conduisant au Katanga auront en plus de l'importation nécessaire pour la vie d'une industrie, une exportation annuelle qui se chiffrera par 100,000 tonnes de métaux, l'on verra certes que cette région du Congo se trouve dans des conditions incomparables.

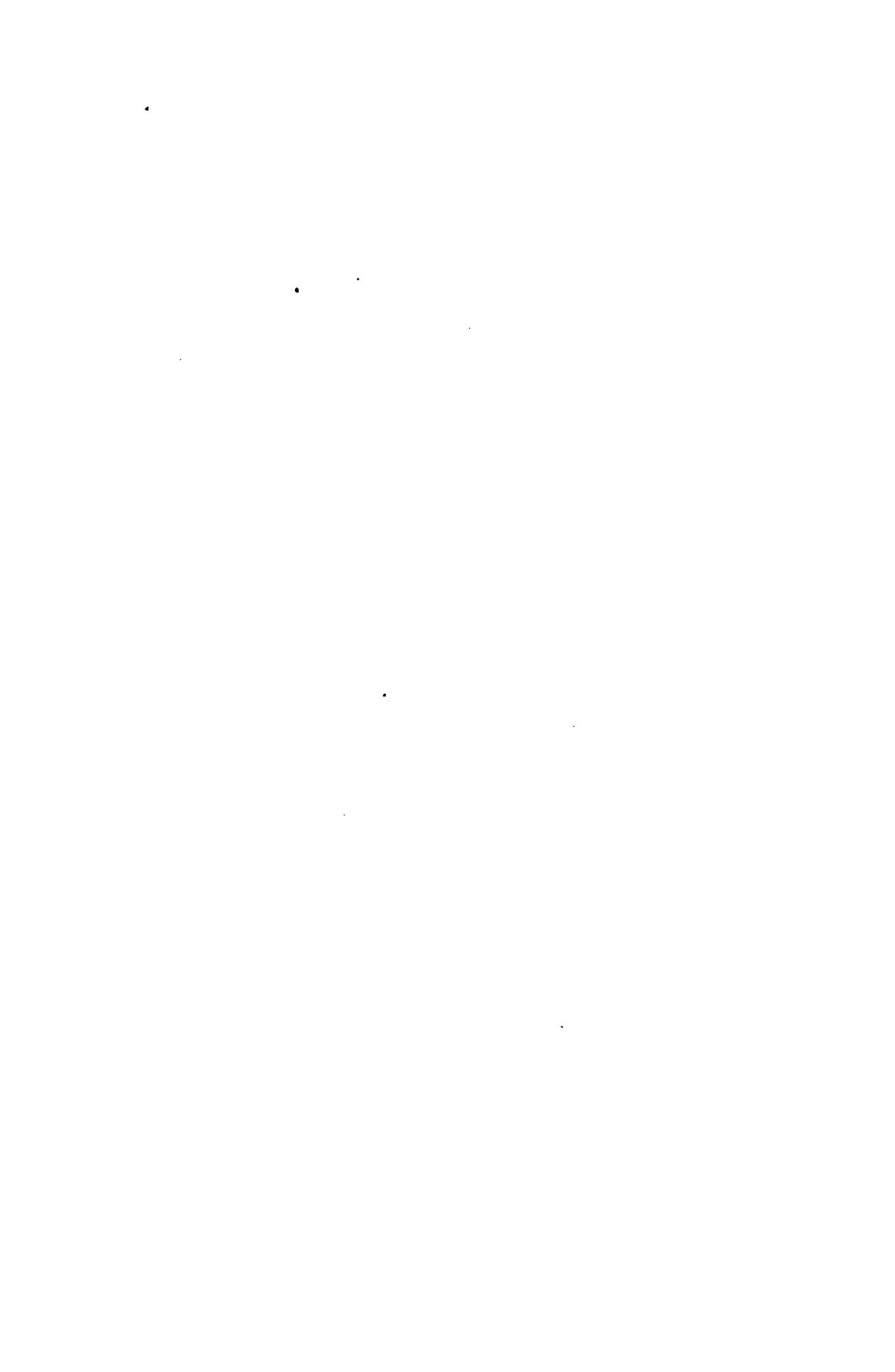
Il suffira de quelques années pour que les résultats obtenus aient fait complètement oublier que ce pays, dont on ne parlait pas il y a six ans, est en plein centre de l'Afrique, et l'histoire des travaux faits au Katanga, avant l'arrivée du rail dans la région, tombera dans l'oubli de tous ceux qui ne verront plus alors que les résultats acquis, de même que l'histoire du Transvaal, antérieure à 1890, est aussi complètement oubliée de ceux qui, ne l'ayant pas vécue, parlent actuellement de l'industrie énorme créée dans ce pays comme si elle existait depuis des siècles.

..

Or le Katanga est certainement l'une des régions les plus lointaines du bassin du Congo, si l'on se place au point de vue des communications naturelles qu'offre, dans ce pays, le magnifique réseau fluvial qui le sillonne, joint aux voies ferrées construites ou projetées pour remédier aux arrêts que les rapides apportent à la navigation. Mais quelle que soit la région où d'autres gisements seraient explorés et reconnus propres à une exploitation minière, on voit aisément sur la carte annexée à cet article que l'on pourra toujours aisément la réunir aux grandes voies de communication, et il paraît donc que, à ce point de vue également, le Congo se trouve placé dans des conditions des plus favorables pour le développement d'exploitations minières que font prévoir les nombreux indices trouvés de toutes parts.

H. BUTTGENBACH.





LE NAVIRE-ÉCOLE BELGE

QUE DOIT-IL ÊTRE ?

Préliminaires.

Le navire-école fait de nouveau parler de lui... Il fait couler beaucoup d'encre après avoir — hélas ! — fait couler beaucoup de larmes !

Une certaine expérience nous ayant mis à même d'avoir, sur cette institution, quelques données que nous supposons exactes, nous allons en cette étude examiner ce que peut, ce que doit être, en Belgique, un navire-école.

Notre situation, au point de vue maritime, est connue ; elle peut s'exprimer, au point de vue des réalisations, par un grand zéro. Il en est autrement au point de vue des possibilités.

Pouvons-nous devenir quelque chose au point de vue de la marine ? Y a-t-il chez nous l'étoffe pour faire des marins ? La trop courte histoire de notre petite marine est là pour répondre à cette question ; nous ne la ferons pas en ce moment, laissant à d'autres la tâche, déjà entreprise, de réveiller de vieux souvenirs.

Une seule observation trouvera sa place ici : que représentait l'Allemagne, au point de vue maritime, il y a seulement quarante ans ?

Ceux d'entre nous qui ont atteint l'âge canonique — ou sénatorial — se souviendront peut-être de l'étonnement éprouvé à la vue des premiers navires battant pavillon allemand. Jusqu'il y a quelques années, la géographie nous apprenait qu'en fait de marine, on connaissait la marine anglaise, la marine française, la marine américaine (États-Unis), puis, plus vaguement, les plus instruits con-

naissaient la marine norvégienne; on savait que l'Espagne avait e une marine, mais il n'était pas question de la marine allemande, aujourd'hui la marine allemande est devenue le cauchemar de l'Angleterre!

Ce que l'Allemagne a pu faire, ne pouvons-nous le faire aussi, sur une moindre échelle, soit, mais pour modeste qu'elle soit, la besogne ne peut-elle être tout aussi bien faite?

A cette question, l'énergie nationale peut seule répondre.

• •

Mais pour faire une marine, il faut surtout des officiers. L



Commandant FOURCAULT, de la marine de l'État,
commandant le navire-école belge (péri en mer le 19 avril 1906).

navires, cela se construit partout, mais les officiers, il faut les former, et c'est là une affaire beaucoup plus difficile. On ne les improvise pas, on ne les fait pas à date fixe, — avec amende pour non livraison dans le délai stipulé, — il faut du temps, de l'expérience

des études, non seulement chez les élèves, mais surtout chez les maîtres.

Quel genre d'officiers faut-il à l'heure actuelle à la marine? Suffit-il encore maintenant, le vieux loup de mer jurant et sacrant dans la tempête, attaché à son banc de quart, des boucles aux oreilles et une chique à la bouche? Inutile de répondre, le lecteur aura répondu lui-même, et pour peu qu'il ait quelque connaissance en fait de navigation, il aura fait observer que, s'il y a encore quelques vieux « skippers » à boucles d'oreilles, le « banc de quart » est remplacé depuis beaux jours par la passerelle du commandement et que jamais un capitaine ne « hurle » des ordres : il les donne très tranquillement à son premier officier.

Le « loup de mer » est remplacé par le « gentleman », sans perdre de sa valeur professionnelle.

Pour diriger les colosses, qui sont en même temps des machines de haute précision, il faut de véritables savants. L'officier de marine doit être à la fois marin, mécanicien, ingénieur, électricien, télégraphiste, voire médecin, que sais-je? Il doit aussi être ce qu'on appelle, sans trop savoir pourquoi, un « homme du monde », avoir beaucoup d'« éducation », non seulement celle du port, mais aussi celle des salons.

Cet officier de marine-là, nous devons dire d'une manière générale que nous ne l'avons pas en Belgique. Et ce reproche n'atteint pas nos officiers de marine : IL N'Y A PAS DE LEUR FAUTE si leur valeur scientifique n'a pas eu le développement nécessaire.

Où auraient-ils pu apprendre tout ce qu'il leur est nécessaire ou utile de savoir? Quelles institutions éducatives a-t-on mises à leur disposition?

Après avoir, durant plusieurs années, navigué comme matelot et avoir été soumis à toutes les obligations de ce dur métier, ils ont pu, en prenant sur le repos, pendant ce que l'on appelle le « quart en bas », étudier les matières exigées par les divers examens requis pour le diplôme de second, de premier lieutenant ou de capitaine au long cours. Et puis, immédiatement à la recherche de la place pour le pain quotidien, la dépendance absolue vis-à-vis d'un armateur, souvent peu soucieux — à tort — de science et de bonne tenue. N'insistons pas.

Une simple question.

Nos officiers de l'armée seraient-ils arrivés — surtout en ce qui concerne ce qu'on appelle les armes spéciales, artillerie et génie — à ce haut degré de science, à cette tenue correcte qui les distin-

guent, s'ils n'avaient pas eu à leur disposition l'École militaire, l'École d'application, l'École de guerre? L'expérience n'a-t-elle pas démontré que l'officier sorti du cadre, n'ayant passé par aucune de ces écoles, souffre d'infériorité durant toute sa carrière, à de rares exceptions près, où souvent l'éducation primaire ou familiale eut une grande influence?

Aucune école n'existe pour nos officiers de marine, et cependant ils sont « officiers »; même dans la marine la plus marchande, ils exercent un « commandement », ils ont le droit de punir, d'appliquer un « code pénal » (la loi de 1842). Ils doivent donc posséder toutes les qualités requises à cet effet. Ce sont ces faits qui ont fait naître l'idée de la création d'une école, et comme les officiers de marine doivent apprendre leur métier en naviguant, on créa le navire-école.

Le Gouvernement accueillit l'idée, la patronna et en laissa la réalisation à l'initiative privée.

Ce fut la création connue sous le nom de Navire-École belge.

Il fut créé par l'Association maritime belge et le nom de *Comte-de-Smet-de-Naeyer* fut donné au navire qui portait l'espoir de notre rénovation maritime.

Nous ne ferons pas ici l'histoire, la trop triste histoire, de ce malheureux vaisseau.

Cette œuvre répondait-elle à son but? En a-t-on tiré des résultats en rapport avec l'effort donné?

A la première question, on peut jusqu'à un certain point répondre par l'affirmative, mais il n'en est pas de même quant à la seconde.

Cela nous amène à examiner ce que peut, ce que doit être un navire-école vraiment belge, patronné par le Gouvernement.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une remarque préliminaire s'impose : nous n'avons pas de marine d'État, car nous ne pouvons guère considérer comme telle, au point de vue où nous nous plaçons, ni nos malles-poste ni même nos croiseurs garde-pêche. Ces navires ont une destination bien limitée et un rayon d'action très réduit.

Aucun navire belge ne représente notre pays sur toutes les mers, ne fait flotter le pavillon national dans tous les ports du monde.

Or, si l'on veut donner à notre commerce international tout le développement auquel il peut prétendre, cette représentation est indispensable : nous le démontrerons dans le cours de cette étude.

Le navire-école peut jusqu'à un certain point suppléer à cette absence de marine représentative.

LE ROLE DU NAVIRE-ÉCOLE COMME NAVIRE REPRÉSENTATIF

En fait, qu'on le veuille ou non, le navire-école belge constituant une entreprise patronnée par le Gouvernement, *représentera* toujours plus ou moins le pays à l'étranger. Il en serait autrement si le navire-école, semblable en cela aux navires-écoles *Worcester* et *Conway* anglais, était destiné, comme le stationnaire ancré à *Burght*, à ne jamais naviguer. Mais du moment où il s'agit d'un navire « naviguant », il n'en sera plus de même.

Lorsqu'il entrera dans un port étranger, il sera annoncé comme un navire-école, c'est-à-dire comme un établissement d'instruction publique et ce d'autant plus qu'il sera connu que cette entreprise est patronnée par le Gouvernement, qu'elle est subsidiée par lui, que des officiers de la marine nationale se trouvent à bord ainsi que des officiers de l'armée, que cet établissement est soumis à l'inspection gouvernementale, etc.

Quelques souvenirs illustreront cette affirmation.

Lorsque le navire-école belge, le *Comte-de-Smet-de-Naeyer*, fit escale à *Madère*, au mois de février 1905, il « joua » marine représentative, suivant l'expression employée à bord. Visites de l'état-major en corps au Consul de Belgique, le très aimable chevalier de *Bianchi*, présentation aux autorités de l'île, réceptions diverses occupèrent très agréablement, et très utilement, quatre journées. Les cadets sortirent en grand uniforme, se promenèrent en ville et dans les environs et se firent remarquer par leur bonne tenue. Les autorités furent reçues à bord aussi bien que nos moyens modestes le permettaient.

Cette visite constitua pour la Belgique une excellente réclame : jamais certainement on n'avait autant parlé de notre pays là-bas, et qui sait si on en parlera jamais autant, à moins d'une seconde visite, bien improbable malheureusement.

On rencontra là-bas plusieurs de nos compatriotes qui tous firent fête à ce pavillon national que plusieurs ne reverront sans doute plus jamais.

Mais ce qui était possible à *Madère*, où nous n'avions pas de cargaison à débarquer, devenait plus difficile à *Valparaiso*, où le navire devait être presque entièrement vidé et se trouvait, par conséquent, dans le désordre inévitable en pareille circonstance.

Il y aurait cependant eu moyen de s'arranger, mais, pour divers motifs, on s'abstint.

Et cependant, les invitations ne manquèrent pas : elles vinrent de la part et de l'École navale (École de la marine de l'État chilien et de l'amiral Montt qui envoya son aide de camp à bord... Mais au grand regret de ceux qui voyaient en notre navire-école plus qu'une « école professionnelle reconnue », il fallut renoncer à faire à notre pays, inconnu là-bas, une sensationnelle réclame. Elle fut faite cependant, mais accidentellement, par le courage de nos marins qui sauvèrent, on s'en souvient, une demi-douzaine de Chiliens en train de prendre un bain des plus intempestifs. On trouva les Belges des gens très braves, mais ce fut tout. Ce fut surtout une belle occasion manquée.

Ceci nous amène à examiner ce que doit être, en les circonstances présentes où se trouve la Belgique, un navire-école digne de ce nom.

Nous allons examiner d'abord ce qu'il doit être au point de vue externe, au point de vue du pays en général dont les sacrifices lui permettent de subsister. Nous passerons ensuite à l'examen de ce qu'il doit être en lui-même ; nous ferons enfin la comparaison avec quelques autres institutions similaires existant dans d'autres pays.

Un navire-école dûment qualifié à cet effet, pourra donc suppléer en une certaine mesure à l'absence de *marine représentative*.

Importance de la représentation d'un pays à l'étranger.

La représentation d'un pays est chose d'importance primordiale au point de vue de l'existence nationale et surtout du commerce national.

Comment veut-on que l'on fasse du commerce avec un pays dont on ignore l'existence ? Il ne faut pas se faire d'illusions : la Belgique est inconnue à l'étranger comme pays indépendant. Lorsque nous nous trouvions au Chili, que de fois n'avons-nous pas surpris dans des conversations cette idée : « La Belgique, oui, oui, pays très intéressant », et, en *a parte* : « Où diable cela peut-il bien se trouver ? Auvers (Antwerp en anglais et en allemand) passe pour un port anglais et surtout allemand, suivant la nationalité du navire qui en vient. Souvent on l'assimile — ceux qui se croient les plus instruits — à la ville libre de Hambourg.

Sur une mappemonde, la Belgique n'occupe qu'une surface

des plus restreintes, et combien nombreux sont les gens qui ne jugent de la puissance d'un pays que par son étendue sur la carte ! Cela n'est pas exact, — témoin le Japon et la Russie, — nous le savons, mais c'est un fait. Rappelons, à ce propos, le mot fameux du président Castro (du Venezuela) : « La Belgique, un si petit pays, je ne paie pas... »

Lorsqu'un commis-voyageur, qui, aux yeux de certains, constitue le summum de l'expansion mondiale, se présente dans un pays hors d'Europe comme venant de la Belgique, n'a-t-il pas trop souvent l'air de venir du Monomotapa et ne fait-il pas là-bas le même effet qu'un voyageur arrivant en Belgique de l'une ou de l'autre de ces républiques de l'Amérique centrale, plus célèbres par leurs révolutions et l'importance des cadres de leurs armées — sans soldats — que par l'importance de leur travail ?

Il faut donc faire connaître au grand, au tout grand public, ce qu'est notre pays, lui affirmer son existence historique, géographique, politique, artistique, complète en un mot, et ne pas laisser croire qu'il ne s'y produit que des colporteurs des produits des autres. Il faut affirmer réellement notre puissance industrielle, la cinquième du monde.

Alors, et alors seulement, nous pourrons revendiquer la propriété de notre commerce et de notre industrie. Alors, et alors seulement, nous pourrons être affranchis de la tutelle étrangère.

Lorsque l'étranger connaîtra l'existence de notre pays, bien vite il s'intéressera à ses productions.

...

Alors commencera un rôle nouveau pour le navire-école représentatif du pays, le rôle de « *faiseur de réclame* ».

Qu'est-ce que la réclame ? C'est l'art de faire parler de soi.

Cet art a été porté, dans ces dernières années surtout, aux dernières limites de la perfection. Tous nous connaissons des faits de réclame plus ou moins ingénieux, depuis le condamné à mort disant que son dernier cigare venait de la maison X..., jusqu'au simili-noyé revenant à la vie pour dire que le cirage Z... est le meilleur, en passant par le clubman des plus corrects, clamant dans les rues : « Ce soir, aux Folies Nationales... »

Mais ce n'est là que l'enfance de l'art, il y a mieux, plus cher il est vrai, mais rapportant davantage : cuisant souvenir pour nos voisins du Sud, les réceptions-réclames de Cronstadt et de Toulon,

les voyages impériaux à Paris. « L'emprunt russe est le meilleur je le réserve à mes amis de France, profitez de l'occasion... » Voilà de la réclame grandement entendue.

Le voyage de Guillaume II au Maroc..., réclame; la réception du cuirassé allemand à Anvers..., réclame, à laquelle a répondu du reste la réception-réclame du croiseur anglais *Antrim*.

Les coups de canon des cuirassés font peut-être encore plus de bruit au figuré qu'au propre; c'est en quelque sorte la voix du pays tout entier clamant au monde son existence.

A quelle occasion le public s'occupe-t-il le plus intensivement d'un pays, si ce n'est à l'occasion de l'arrivée d'un navire de guerre? Toute la colonie étrangère dont relève le navire visiteur se met immédiatement à l'œuvre: on organise des fêtes, des réceptions de tous les genres. Le drapeau de la nation qui envoie le navire est aussitôt arboré par ses nationaux; les officiers, les marins sont l'objet de toutes les attentions, voire des plus aimables... et des plus indiscrettes. Depuis le Consul jusqu'à la jeune fille, tout le monde tâche d'attirer l'attention des étrangers. Voilà ce qu'on voit. Ce qu'on ne voit pas, ce sont les renseignements confidentiels parfois recueillis à la suite de la « chaleur communicative des banquets », c'est l'augmentation du prestige de la nation visiteuse, ce sont aussi les notions sur la nation visiteuse augmentées dans la population, s'ingéniant à connaître le pays visiteur à tous les points de vue afin de ne pas passer pour ignorante en face des hôtes étrangers. Toutes les classes de la population participent à la fête: s'il y a des réceptions pour les officiers du navire, il y en a aussi pour les sous-officiers et les matelots.

Dix matelots se promenant en tenue dans une ville attirent certainement plus l'attention du public que toute une armée de *sandwichmen* porteurs d'affiches vantant les produits d'un pays.

Le rôle de la presse en matière de réclame est capital.

Tout le monde sait à quel prix se paient les articles-réclames dans un journal; or, une réception de navire étranger ne donne-t-elle pas lieu à des comptes rendus placés en bon lieu dans tous les journaux de la localité visitée? Et cette réclame-là est *gratuite*. Bien plus, les journaux se disputent les informations, c'est à qui parmi les reporters apportera au bureau le compte rendu le plus complet, le plus intéressant, le détail inédit, l'article le mieux documenté. De plumes autorisées ne dédaignent pas de concourir, à cette occasion à l'instruction de leurs concitoyens.

Encore une fois, c'est là de la réclame *gratuite*.

ne paierait certainement pas avec dix mille francs la réclame à la Belgique, à Valparaiso, par l'arrivée du *Comte-de-Smet-zever* et par le sauvetage qui illustra cette visite. Et encore ! tenir compte de la réserve imposée à nos officiers par la présence de navire exclusivement marchand du Navire-École belge. quelle belle occasion de se livrer à la propagande personnelle, propagande d'homme à homme, la plus efficace de toutes ! Les officiers, sous-officiers, cadets, matelots parlent à l'envi de leur pays en vantant ses produits et ses richesses. Sans compter les conférences, distributions de souvenirs, de photographies, etc., auxquelles ces visites peuvent donner lieu.

* . *

Un navire national visitant un port étranger constitue immédiatement un « centre de groupement » pour ses nationaux résidant dans le pays visité. A l'occasion de la visite d'un navire national, les compatriotes ont le regard porté sur son pavillon. Tous ceux à qui les circonstances le permettent viennent le visiter et se recueillir pour quelques instants sur le sol même de la patrie.

Cela est surtout important pour la Belgique dont les consuls, et les agents de nationalité étrangère, jouent un rôle trop effacé.

Il est plus grand qu'on ne le croit le nombre de nos compatriotes établis à l'étranger et luttant pour la vie sur les champs de bataille de l'activité mondiale ; une grande cause de faiblesse pour eux dans le fait de leur dispersion.

Il est banal de rappeler à cette occasion notre devise nationale : « Dieu et mon droit » ; nous la citons souvent, mais bien rarement nous la mettons en œuvre.

La visite d'un navire d'État est une occasion de réunions, de conférences, au cours desquelles les nationaux se retrouvent, font connaissance et si des difficultés, nées souvent de la question des préséances, peuvent surgir parfois, nous croyons que bien plus souvent ces réunions peuvent mettre fin à des brouilles nées à la suite de l'un ou de l'autre malentendu.

Un souvenir à l'appui de notre assertion. Lorsque nous nous trouvâmes en visite à une exploitation de nitrate dans la Pampa de Magalufegal, deux Anversois n'ont pas hésité à faire plusieurs heures de chemin à cheval à travers le désert pour venir rencontrer leurs compatriotes, parmi lesquels ils n'avaient de parents ni l'un ni l'autre. Un souvenir : l'un des *alcaldes* (échevins) d'Iquique était un

Belge. Ce fut la visite toute fortuite de l'auteur de ces lignes qui apprit à notre compatriote la venue d'un navire belge dans ce port chilien. Pareil fait ne se serait certainement pas produit si le navire-école avait été un navire d'État, dont l'arrivée eût été annoncée par toutes les voix de la presse.

Bien d'autres souvenirs et d'autres faits personnels pourraient être cités à l'appui de l'opinion que nous défendons ici.

Nos compatriotes, au cours des visites au navire-école national, reprendront contact avec la mère-patrie. Tous ceux qui se sont un peu occupés des questions d'expansion mondiale, savent combien est utile, voire nécessaire, cette reprise de contact. A force de vivre isolé à l'étranger, on finit par subir l'influence du milieu, par prendre les mœurs du pays habité, on se désintéresse de ce qui se passe chez nous.

Un feu qu'on n'entretient pas est bien près de s'éteindre.

Et au point de vue strictement commercial, cela n'est-il pas d'une importance primordiale? Comment s'intéresser à un pays que l'on ne connaît plus que par la lecture de journaux dont les nouvelles ont parfois plusieurs semaines de date, par la lecture de lettres qui se font de plus en plus rares, au fur et à mesure que le temps s'écoule et que les correspondants disparaissent, fauchés par la mort? Comment veut-on que le Belge continue dans ces conditions à jouer le rôle de soldat d'avant-garde du commerce de son pays?

L'arrivée d'un navire national ravivera le feu près de s'éteindre.

. . .

Si, en matière commerciale, la réclame joue un très grand rôle, celui des « relations » est presque aussi considérable.

Qu'importe que le commerçant connaisse à fond toute la théorie du commerce, les langues, les questions de change, la correspondance commerciale, etc., il fera parfois bien moins d'affaires que celui qui pour tout bagage commercial a quelques « belles relations ». Ne voyons-nous pas tous les jours à la quatrième page des journaux des annonces rédigées comme suit : « On demande jeunes gens bien « relationnés » pour... etc. »? Que de fois n'entendons-nous pas parler du « groupe X » ou du « groupe Z » ! Qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'il s'agit de gens ayant des relations ensemble?

Or, quelle meilleure occasion pourra trouver l'apprenti commerçant de faire ces précieuses relations, que celle qui lui est offerte par la visite de son navire dans l'un ou l'autre port? Il fera les hon-

neurs de son navire à tel membre de la puissante firme A ou B. Celui-ci à son tour offrira au cadet de visiter la ville en sa compagnie, l'invitera peut-être chez lui, le présentera à sa famille, etc. Et voilà presque une amitié ébauchée, voilà la relation faite, et ce d'autant plus facilement qu'elle n'aura pas eu l'air intéressée. Nous sommes loin de la banale visite du commis-voyageur, si souvent éconduit, pour ne pas dire expulsé.

De ces relations de « gentlemen » peuvent naître des relations commerciales suivies et fructueuses.

L'exemple du premier voyage du navire-école belge vient encore une fois à l'appui de notre thèse : si nos jeunes cadets, une fois établis, désirent entrer en relations avec le Chili, ils trouveront facilement dans leurs souvenirs des noms de personnes qu'ils y auront rencontrés au cours de leur voyage.

Il est certain que le commandant X ou le cadet Z sera reçu là où le même Monsieur X ou Z, représentant n'importe quelle firme commerciale, sera piteusement éconduit.

• •

En connexion intime avec les « relations » dont nous venons d'exposer l'importance, il nous faut citer la « documentation » faite au cours du voyage d'un navire-école national.

Certes, il existe des recueils de renseignements commerciaux de premier ordre, des institutions commerciales approchant de la perfection, mais encore faut-il apprendre à les connaître, apprendre la « manière de s'en servir ».

Un recueil de tarifs douaniers n'est rien si l'on ne connaît pas ces mille et un usages, qui ne se trouvent écrits nulle part, mais faute desquels on sera exposé à perdre souvent beaucoup de temps et parfois beaucoup d'argent ; en matière commerciale, il est si souvent avec le Ciel des accommodements !

En matière de douane, que de variations dans la pratique ! Dans certains pays elle sera très tolérante, dans d'autres elle sera intraitable. Ici elle sera formaliste, ailleurs elle sera très facile. Cela varie non seulement de pays à pays, mais parfois d'article à article. Il nous suffira de rappeler le célèbre « backsich » turc.

Mais encore une fois, cette documentation ne pourra se faire utilement que si le navire est un navire d'État. A un équipage de simple navire de commerce, on ne donnera pas les renseignements qu'on donnerait au cours d'une croisière officielle. La courtoisie

vis-à-vis d'étrangers est même parfois poussée à l'excès : il faut savoir en profiter, sans indiscretion toutefois.

LE NAVIRE-ÉCOLE COMME INSTITUT SCIENTIFIQUE

Envisageons maintenant ce que peut et ce que doit être un navire-école au point de vue « interne », en lui-même.

Ce navire doit-il se borner à être une simple école, un institut quelconque ayant pour seul but de former des marins et, subsidiairement, des négociants « avertis »? Non. Il peut encore remplir le rôle d'un institut scientifique.



Le Comte-de-Smet-de-Nuyser dans l'Escaut, au retour de son premier voyage.

Au cours de longues croisières, bien conduites, que de renseignements d'ordre scientifique ne peut-il pas rapporter!

Renseignements cartographiques, météorologiques, médicaux.

Au point de vue cartographique, ne pourra-t-on se livrer à bord à des relevés de parages peu connus, — il en est encore beaucoup, — à des sondages variés au double point de vue bathymétrique et zoologique?



Au point de vue zoologique, il y a mille choses intéressantes à étudier en ce qui concerne les poissons, les insectes, les plantes marines, les oiseaux de mer, etc.

L'étude des courants marins, des diverses températures de l'eau de la mer, si importantes au point de vue de l'étude de la météorologie générale du globe terrestre, feront partie du programme du bord.

Inutile, croyons-nous, d'insister longuement sur l'étude de la météorologie à bord d'un navire : n'est-ce pas là le milieu idéal pour l'étude de cette science? En pleine mer, on n'a pas à compter avec les divers effets de l'activité humaine qui, si souvent, faussent les observations les plus soigneusement prises. Là pas de cheminées d'usines venant encrasser un ciel qui devrait être serein, pas de courants d'induction produits par les usines électriques, pas d'explosions de mines prises pour les grondements d'un orage lointain.

Au point de vue du magnétisme terrestre, un navire-école ne pourra-t-il encore rapporter des matériaux scientifiques de premier ordre?

Emmené par les hasards de sa croisière dans les environs du cap Horn, par exemple, ne pourra-t-il pas étudier les variations de la boussole, les modifications à apporter aux courbes des variations annuelles du compas?

Au cours des escales, on rapportera des échantillons minéralogiques, géologiques, botaniques, zoologiques qui viendront enrichir nos frais nos musées d'histoire naturelle.

Adroitement stylé, l'état-major se fera offrir dans les pays visités les échantillons possibles des produits du sol et du sous-sol de ces pays : et on sera heureux de le faire.

Au point de vue médical, le médecin du bord pourra se livrer à ces études suivies sur les maladies propres à ce milieu tout spécial. Un grand nombre des maladies engendrées par le manque de nourriture fraîche, par l'encombrement, etc., sont encore peu connues, faute d'observations faites au début de la maladie.

Le bérubéri, que les profanes confondent, nous ne savons pour moi, avec la maladie du sommeil, est encore bien peu connu. Il n'y a pour ainsi dire aucun médecin qui ait vu débiter à bord une épidémie de la maladie appelée le « bérubéri des voiliers », et ce sur le motif fort simple qu'il n'y a pas de médecin à bord des longs courriers à voile. On rencontre des bérubériques à bord d'un grand nombre de voiliers à leur retour en Europe, mais ces cas échappent

à l'observation. Le malade est hospitalisé dans un établissement le médecin doit se borner à se diriger d'après les symptômes actuels de la maladie en n'ayant que des données fort restreintes sur ses débuts. Le plus souvent, le malade retourne dans sa famille et échappe ainsi mieux encore à une observation clinique sérieuse.

Le médecin du bord pourra faire aussi des observations (plus précieuses au sujet de la contagion à bord ou à terre et des mesures de quarantaine les plus efficaces en cas de peste ou d'autres maladies épidémiques.

Notre incompetence nous oblige à nous borner à ce propos, mais il suffit d'un peu de réflexion pour apprécier la valeur d'observations médicales faites dans le milieu spécial que constitue le navire spécialement le voilier séparé pendant longtemps du reste du monde.

Ces études d'ordre scientifique pur seront une heureuse diversion à la monotonie de la traversée.

De plus, elles donneront à nos futurs officiers de marine le goût de l'étude, de la préoccupation élevée au-dessus des choses « métier », sans que celui-ci en souffre le moins du monde, bien au contraire.

Que de renseignements utiles n'ont pas été perdus par des officiers de voiliers surtout, qui auraient apporté d'heureuses contributions à la science générale, si leur préparation eût été suffisante.

Certes, la navigation à bord du voilier est monotone trop souvent mais à qui la faute, si ce n'est à l'officier auquel une préparation scientifique convenable n'a pas permis de chercher dans l'étude un délassement à cette monotonie?

Les voyages « classiques » des voiliers, de la côte ouest de l'Amérique à l'Europe par le cap Horn, ou d'Europe au Japon par le cap de Bonne-Espérance, durant plusieurs mois, mènent le voilier (1) en des parages relativement peu fréquentés et, par conséquent, d'autant plus utiles à étudier.

Que de matériaux précieux perdus quant à l'observation des phénomènes de l'atmosphère, des températures de l'eau, des mœurs des poissons dont un grand nombre parfois suivent le sillage du navire, des habitudes des oiseaux accompagnant celui-ci pendant des journées entières, à d'immenses distances de toute terre! Nous pourrions

(1) La route des vapeurs n'étant pas soumise aux mêmes aléas, est beaucoup mieux déterminée et on ne s'en écarte guère.

allonger encore cette liste, mais nous préférons rappeler ici certaines expéditions scientifiques à juste titre célèbres : celle du *Challenger* (anglais), celle du *Travailleur* (français) et tant d'autres, sans parler des expéditions spécialement organisées pour l'exploration des pôles de la Terre.

Les croisières du navire-école seraient ainsi doublées d'une *expédition scientifique permanente*, et cela, toujours, sans frais considérables.

Le navire-école devrait être pourvu, c'est d'évidence, d'un état-major scientifique sérieux, dûment qualifié et préparé à sa mission.

Cet état-major serait choisi de manière à pouvoir donner aux cadets les leçons sur les matières formant l'objet des divers examens.

Il va de soi qu'il devrait être armé des principaux instruments d'observation nécessaires à ses études, ainsi que d'un matériel convenable pour le transport et la conservation des collections recueillies. Les frais de pareil équipement peuvent être considérés comme négligeables. Le règlement du bord devrait aussi être conçu de manière à permettre des études suivies.

La Belgique contribuerait ainsi, dans la mesure de ses forces, à l'avancement général des sciences et n'encourrait plus le reproche, trop justifié jusqu'à présent, d'être à la remorque des autres nations sur ce terrain, de profiter des études des autres sans y contribuer jamais, d'être une sorte de pique-assiette en matière d'exploration scientifique.

Il est certain, d'autre part, que des jeunes gens élevés dans un milieu d'études scientifiques organisé sur ces données seraient on ne peut mieux préparés aux carrières d'exploration pratique. En matière coloniale, le navire-école, envisagé au point de vue scientifique, formerait des hommes aptes à remplir toutes les fonctions en pays lointains et, notamment, au Congo. Ayant l'habitude de l'observation scientifique, sachant dresser la carte d'un pays, en apprécier les productions, ayant des données sérieuses sur la climatologie, la géologie, la botanique, etc., ayant pu voir et comparer scientifiquement beaucoup de choses, les élèves du navire-école formeraient donc une excellente pépinière de fonctionnaires coloniaux. Du reste, l'expérience en a été faite : dans bien des colonies, la première administration, après la prise de possession, a été confiée à des officiers de marine, de même qu'au Congo on a dû avoir recours aux officiers de notre armée que leur éducation rendait seuls aptes à remplir les multiples fonctions qu'exige l'ouverture d'un pays neuf à la pénétration européenne.

LE NAVIRE-ÉCOLE COMME « ÉCOLE »

Nous venons de voir ce que doit être un navire-école national au point de vue de la représentation du pays à l'extérieur, au point de vue de la contribution à l'augmentation du patrimoine scientifique de l'humanité en général. Nous allons émettre quelques idées sur ce que le navire-école doit être au point de vue « école » proprement dit.

Le navire-école constitue un internat, cela va sans dire, mais en écrivant ce mot, on s'aperçoit immédiatement qu'il qualifie exactement sa mission, l'internat ayant un but « éducatif » autant qu'un but « didactique ».

Qu'est-ce que l'« éducation » au sens général de ce mot, si ce n'est la *formation des caractères*, plus que celle des intelligences?

Quand nous parlons d'éducation, c'est cela que nous aurons en vue et non l'acquisition de « belles manières » seulement, quoique celles-ci aient aussi leur importance en ce qu'elles contribuent à rendre plus faciles et plus agréables les relations entre les humains en adoucissant les « frictions » difficilement évitables de la lutte pour la vie.

L'éducation doit avoir pour but de donner à l'homme une volonté à la fois ferme et droite, tandis que l'instruction se borne à meubler son intelligence de notions exactes.

L'éducation a beaucoup plus d'importance que l'instruction proprement dite : à l'appui de cette assertion, nous citerons l'opinion des Anglais. En parlant d'une loi sur l'instruction publique, ils disent toujours « Education Bill », c'est-à-dire « loi sur l'éducation ». En ce pays, on attache du reste beaucoup plus de prix à l'éducation qu'à l'instruction.

Cette opinion est-elle exacte? La grandeur de l'Angleterre, attribuable beaucoup plus à l'éducation qu'à l'instruction proprement dite de ses enfants, est là pour répondre.

Une volonté ferme et droite, servie par une intelligence médiocre ou peu cultivée, donnera dans la vie de meilleurs résultats qu'une intelligence très développée mise au service d'une volonté faible ou pervertie.

Le contact permanent en quelque sorte de la volonté humaine avec les forces brutales de la nature grandit, élève l'homme par le sentiment de la difficulté vaincue, du danger évité ou même bravé parfois. C'est ce qui explique ces actes d'héroïsme, d'une témérité

folle, accomplis par des marins au cours de leur périlleuse existence.

..

A côté de l'éducation morale, il faut songer aussi à l'*éducation physique*, celle qui met les forces humaines à même de lutter avec succès contre les forces naturelles.



Une manœuvre par des cadets en mer à bord du navire-école belge.

A ce point de vue, quel meilleur milieu éducatif que celui qui oblige l'homme à faire à tout instant appel à toutes les ressources de son être physique, en même temps que de son être moral, comme c'est le cas à bord d'un navire, et spécialement à bord d'un voilier?

Nul milieu n'est d'ailleurs plus favorable au point de vue de la santé. Si l'effort à donner est grand et pénible parfois, au moins doit-il se donner dans un milieu sain, au grand air le plus souvent, pour ne pas dire toujours. Il peut certes y avoir des exceptions, notamment quant au travail dans les cales ou dans les soutes, mais ce travail ne sera généralement pas trop prolongé et, sitôt terminé, l'homme peut se refaire au grand air de la mer.

La preuve de ce que nous avançons ici nous fut faite à bord du feu *Comte-de-Smet-de-Naeyer*, par le médecin du bord, le docteur Vander Smissen, qui nous fit observer dans quelles conditions travaillaient nos cadets.

Ces conditions étaient, à première vue, on ne peut plus favorables à toutes sortes de refroidissements : travaillant au grand air, souvent plus ou moins mouillés, pieds nus sous les latitudes chaudes, tête nue parfois, il semblait que les rhumes et bronchites devaient sévir à bord en permanence.

Et cependant, disait le docteur, il n'en sera rien tant que nous serons en pleine mer ; mais attendez que nous soyons à terre et vous allez entendre éternuer !

En effet, il en fut ainsi. L'expérience semble prouver, du reste, que le grand air au large est un des moyens curatifs les plus puissants de la tuberculose.

L'éducation du marin lui donne presque fatalement la résistance à la douleur physique : on ne pleure pas à bord pour le moindre bobo.

• •

Le contact permanent des jeunes gens entre eux leur donnera aussi ce que nous appellerions volontiers l'*éducation sociale*, c'est-à-dire la manière de se conduire vis-à-vis de ses semblables, de ses inférieurs comme de ses supérieurs. Ayant à tout moment besoin les uns des autres, ils apprendront à demander et à rendre ces mille et un services journaliers dont est composée la vie sociale et mettront dans leurs rapports mutuels un peu de cette délicatesse, de cette serviabilité qui contribuent tant aux bons rapports des hommes entre eux. Ils auront souvent à faire preuve d'abnégation, parce qu'ils auront appris à en sentir le prix le jour où ils auront eu besoin eux-mêmes de l'abnégation des autres.

D'un autre côté, se trouvant en rapports quotidiens, de service ou autres, avec des chefs et des inférieurs, les cadets apprendront à commander sans brutalité, mais avec énergie, à obéir avec promptitude et intelligence.

Nulle éducation mieux que celle donnée à bord ne contribuera à leur donner cette vertu précieuse que les Anglais appellent le « *self-control* » et qu'ils estiment être une des plus précieuses.

• •

Le navire-école national doit évidemment être surtout une *école*

professionnelle pour le marin : c'est le but principal de sa création.

A ce titre devront être enseignées à bord toutes les matières faisant l'objet des examens exigés pour l'obtention des divers diplômes d'officier de marine.

Nous n'insisterons pas bien longuement sur ce point, tant il est d'évidence. Le programme des études à bord doit donc être mis en harmonie avec ceux de nos écoles de navigation. Que sont ces programmes? Sont-ils bien conçus? Doivent-ils être renforcés? Ce sont là questions purement techniques que nous n'envisagerons pas ici. Notons cependant que nous avons souvent entendu émettre l'opinion que lesdits programmes devraient être renforcés de manière à donner à nos diplômés d'officier de marine une plus grande valeur au point de vue scientifique. Cela cadre du reste fort bien avec ce que nous disions au commencement de cette étude, lorsque nous parlions de la valeur *actuelle* de nos marins au point de vue scientifique.

Ce niveau scientifique, auquel nos officiers n'ont pu parvenir, malgré leur travail et leur « qualité » intellectuelle, à cause de l'absence d'un institut scientifique approprié, deviendra plus facile à atteindre le jour où cet organisme existera.

La valeur technique de nos marins augmentera d'autant plus facilement que leur formation aura été entourée de plus de soins, surtout pendant la dure période de l'apprentissage.

. . .

Accessoirement, le navire-école pourra-t-il former des jeunes gens ne se destinant pas à la navigation, mais au commerce? Question des plus controversées. Les résultats acquis jusqu'à présent paraissent contraires à cette opinion, et certaines plaintes de cadets, actuellement en mer, semblent donner raison à ceux qui voyaient un inconvénient à la réalisation d'un double but éducatif à atteindre à bord du navire-école belge. Nous allons examiner successivement les faits militant en faveur des deux opinions.

Il est certain, en premier lieu, que l'institution d'un navire-école doit avoir pour but **PRINCIPAL** la formation de marins, et que ce n'est que tout à fait accessoirement qu'on pourrait songer à former à bord des jeunes gens se destinant au commerce; cela est tellement d'évidence que nous ne perdrons pas de temps à le démontrer.

Mais de ce principe découlent une foule de conséquences qui ne semblent pas avoir été toujours prévues.

La première conséquence, c'est que l'enseignement « maritime » doit primer l'enseignement « commercial » en cas de conflit. Pour éclaircir notre pensée, nous dirons que si une manœuvre était utile au moment où se donne une leçon commerciale, c'est celle-ci qui doit faire place à celle-là. L'enseignement commercial ne doit être qu'un accessoire à bord. La discipline du bord, le service du bord, l'enseignement nautique doivent avoir le pas sur le reste.

Cette conséquence aura son influence sur l'importance des cours — et des professeurs.

Ce fut une erreur, croyons-nous, de présenter à ses jeunes élèves et futurs élèves le navire-école comme une sorte de doublure de nos instituts de commerce. Il est certain qu'on ne peut faire à bord des études théoriques aussi bien suivies qu'à terre, qu'on ne peut y « bloquer », pour employer un terme d'étudiant, aussi bien que chez soi.

Mais s'ensuit-il que le diplôme d'officier de marine n'ait aucune valeur pour des gens se destinant au commerce ou aux consulats? Pas le moins du monde.

Si nous envisageons cette question par son côté « diplôme », que voyons-nous? Parmi les connaissances exigées pour l'examen d'officier et celles exigées pour l'examen de licencié en sciences commerciales et consulaires, un grand nombre sont les mêmes. Citons entre autres les langues modernes, certaines notions d'arithmétique, la géographie, une très grande partie du droit commercial, etc. En ce qui concerne le commerce maritime proprement dit, les armements, l'assimilation est plus complète encore.

D'un autre côté, on peut donner à nos futurs officiers de marine certaines connaissances commerciales concernant, par exemple, les questions de change, d'organisation consulaire, d'affrètement, etc., qui leur seront des plus utiles en leur qualité d'officiers de la marine marchande et qui ne resteraient pas sans emploi le jour où ils deviendraient officiers de la marine de l'État.

Un exemple topique à l'appui de notre opinion est celui des officiers de notre armée, spécialement en ce qui concerne ceux appartenant aux armes spéciales. Certes, ils ont été instruits au point de vue exclusif des services à rendre à l'armée, et cependant ne sont-ils pas d'excellents ingénieurs, d'excellents chefs d'entreprise? On pourrait citer les plus nombreux, et ajoutons les plus brillants exemples à l'appui de ce fait : la Caisse d'épargne, les Tramways Bruxellois, le Chemin de fer du Congo, tant d'autres entreprises prospères ne sont-elles pas dirigées par d'anciens officiers de notre armée?

Serait-il injuste de dire que l'éducation de notre École militaire, la meilleure éducation en Belgique, est pour beaucoup dans ces succès obtenus par nos anciens officiers dans les carrières civiles, spécialement dans celles où il y a un nombreux personnel à diriger? N'est-ce pas là qu'ils ont appris l'art de conduire les hommes sans dureté comme sans faiblesse?

Il peut en être de même pour l'éducation donnée par le navire-école national; c'est une question de programme et d'application, et aussi une question de discipline intérieure.

Les connaissances exigées pour l'obtention du diplôme d'officier de marine seront donc certainement utiles dans une carrière commerciale.

Le jeune lieutenant de marine n'aura plus, s'il désire abandonner la navigation, qu'à compléter ses études par celles spéciales au commerce, dans l'un ou l'autre de nos excellents instituts de commerce. La durée de ses études pourra même être notablement abrégée par la suppression de l'examen sur les matières déjà « vues » pour l'obtention du brevet d'officier de marine.

L'éducation, la formation obtenues par le séjour à bord, seront un appoint très sérieux pour la réussite dans la carrière commerciale.

L'enseignement à bord doit donc être donné exclusivement en vue de former des officiers de marine, mais des officiers de marine « complets », c'est-à-dire des officiers ayant toutes les connaissances se rapportant au commerce maritime en plus de celles se rapportant exclusivement au métier.

Alors tombera tout naturellement l'objection formulée parfois par des cadets disant : « Je ne suis pas venu à bord pour devenir marin, mais pour devenir commerçant; donc le temps que j'emploie à faire du travail de bord est du temps perdu pour moi. » Il serait fort utile, croyons-nous, qu'il fût entendu une fois pour toutes que le séjour à bord du navire-école a pour but « exclusif » de former des marins et pas autre chose, de même que le but de l'éducation donnée à l'École militaire est de former des officiers, ce qui n'empêche pas ceux-ci d'être de fort bons chefs d'entreprises commerciales, pas plus que l'éducation donnée à bord du navire-école n'empêchera ceux-là, bien au contraire, de devenir de fort bons commerçants.

Nous avons indiqué à l'appui de notre opinion l'exemple des officiers de notre armée dont un certain nombre ont occupé et occupent encore une place brillante dans le monde industriel ou scientifique; nous pourrions aussi prendre un exemple dans la vie civile: celui des études universitaires ayant le droit pour objet.

Les étudiants en droit se destinent, en général, au barreau ou à la magistrature, leurs études sont du moins orientées dans ce sens, et cependant n'en voyons-nous pas chaque année un certain nombre suivre une autre voie : le notariat, la diplomatie, les administrations publiques et privées ?

Les docteurs en droit, au sortir de l'université, ne désirant pas suivre ce que nous appellerions volontiers la carrière du droit pur, se spécialisent en passant parfois l'un ou l'autre examen complémentaire : candidature en notariat, licence en sciences diplomatiques et consulaires, voire licence en sciences commerciales. Et qui oserait affirmer que les études de droit ne constituent pas une excellente préparation à ces examens et ne les facilitent pas dans une très grande mesure ?

Pourquoi n'en serait-il pas de même, *mutatis mutandis*, pour l'examen d'officier de marine, passé après un séjour à bord du navire-école ?

Si l'on veut maintenir à bord du navire-école la coexistence de l'« école professionnelle maritime » et de l'« école commerciale », on se trouvera en présence d'un autre inconvénient : il faudra diviser les élèves en deux catégories. Il est absurde d'obliger des jeunes gens ne se destinant pas à la vie de marin à remplir à bord toutes les fonctions réservées aux « apprentis », telles que manœuvres, travail de pont, de cales, etc. Ils ne devront être à bord que des passagers n'ayant à s'occuper que de leurs cours.

Certes, on peut les contraindre, au nom de la discipline, à participer aux travaux de leurs camarades, mais il y aura toujours, en ce cas, un manque de logique dans la conception du règlement à bord, manque de logique qui appellera les protestations du bon sens des cadets d'abord, et de leurs parents ensuite... et la catégorie « élèves commerciaux » disparaîtra bientôt.

Et si l'on vient, par la force des choses, à établir à bord deux catégories d'élèves, il est à craindre que la catégorie « élèves marins » ne vienne, elle, à disparaître et voici pourquoi : d'abord, l'élève « commercial » aura une vie beaucoup plus agréable que son camarade « marin », première cause de rancune de celui-ci ; en second lieu, il aura beaucoup plus de temps pour étudier les cours donnés à bord et l'emportera encore aux examens sur son camarade moins favorisé sous ce rapport. Pendant que le « marin » « trimera » sur le pont ou dans le gréement, exposé aux intempéries, le « commerçant » sera fort tranquillement occupé à étudier et sera bien vite qualifié de « terrien », de « propre à rien », etc. D'un autre

côté, le « marin » jouira de toute la considération de la part des marins de l'état-major et de l'équipage, le « terrien » sera en butte à toutes les vexations auxquelles la vie en mer offre de multiples occasions.

La vie de bord offre déjà suffisamment de causes ou d'occasions de « frictions », sans qu'on aille en ajouter une de l'importance de celle que nous venons de signaler.



Le *Pacifique* dans les alizés, à l'allure du « plus près ».
Ce navire appartient à la maison A.-D. Bordes, de Dunkerque.

Nous croyons avoir démontré que la coexistence de deux catégories d'élèves à bord est impossible et nous pouvons affirmer que les timides essais tentés dans cette voie n'ont fait que souligner les inconvénients indiqués plus haut.

Une seule catégorie d'élèves, un seul genre d'études, orientées celles-ci de manière à donner une instruction large et complète au futur marin, voilà quelle doit être, à notre avis, la conception du rôle du navire-école, en tant qu'institut didactique.

• •

Ce que nous venons de dire nous amène tout naturellement

à parler de *l'organisation intérieure* de l'école et de ce qu'elle doit être.

Le but de l'école une fois bien déterminé, comme nous venons de le faire, quel est l'esprit qui doit régner à bord?

Pour peu qu'on ait une idée tant soit peu exacte de la vie de marin, on aura répondu d'avance à cette question. Ce doit être le même esprit que celui qui règne dans une armée digne de ce nom : esprit d'abnégation, de soutien mutuel, de confraternité, de confiance mutuelle, de droiture et de loyauté, et, ajoutons-le, de patriotisme.

L'officier de marine doit toujours se rappeler qu'il est à tout moment le représentant de son pays partout où il se trouve, que toute tache dans sa conduite sera une tache pour son pavillon. Il règne dans les diverses marines une sorte de franc-maçonnerie qui fait que tous les actes des marins sont immédiatement connus dans le monde entier. C'est même un fait fort curieux que de voir combien rapidement la bonne ou la mauvaise conduite des marins en telle ou telle circonstance est rapidement connue dans tous les ports, combien rapidement une réputation se répand à l'extérieur. On comprendra sans peine que nous ne citons pas d'exemples de ce fait pour ne pas mettre de personnalités en cause, mais nous pouvons affirmer, sans crainte de démenti, la véracité de ce que nous affirmons ici.

Ce sera aux officiers éducateurs à inspirer à leurs élèves l'amour de ces sentiments, disons mieux, de ces vertus.

L'éducation intellectuelle à donner à bord trouvera son expression dans les programmes d'études, question purement technique que nous n'examinerons pas en ce moment. Toutefois, qu'il nous soit permis de rappeler ce que nous disions plus haut en parlant du navire-école en tant qu'institut scientifique permanent. Serait-il exagéré de dire que la présence à bord d'hommes s'occupant de recherches scientifiques, sans utilité immédiate peut-être, aura la plus heureuse influence sur la mentalité de jeunes gens, témoins journaliers des efforts faits dans ce domaine? Le spectacle quotidien de l'étude ne finira-t-il pas par leur en donner le goût, par leur inspirer cet âpre désir de « savoir pour savoir », qui constitue le vrai savant et lui réserve des joies inconnues du vulgaire?

La matérialité de la discipline devra être assurée par les officiers, et, à ce point de vue, nous rangeons les professeurs parmi ceux-ci. A bord, tout chef doit être obéi et respecté : voilà le principe à adopter.

Nous ne pouvons entrer ici dans des détails trop nombreux, il faudrait passer en revue l'existence entière à bord. L'autorité doit être exercée d'une manière ferme, sans rudesse; l'obéissance doit être instantanée, sans dégénérer en servilité. Voilà les deux principes élémentaires de la discipline à la mer.

..

Quel genre de navire doit être le navire-école? Ce ne peut être, à notre avis, qu'un voilier.

Le navire-école devant être surtout une institution à but éducatif, comme nous l'avons dit plus haut, il faut le mettre dans les meilleures conditions pour que ce but puisse être atteint; or le voilier, par les dangers qu'il court, du fait des incertitudes par lesquelles il passe, peut seul former le *caractère* du marin. Pour le revêtir du *triple airain* dont parle le poète, il faut que le marin se soit embarqué sans pouvoir dire, à quelques jours près, — voire à quelques semaines parfois, — quel jour il sera rendu à destination et par où il passera. Il faut que le marin ait été le « jouet des vents et des flots », sans autre force à sa disposition que celle que lui donne son habileté à user des ressources de sa voilure.

Certes, la science de la mécanique devient de jour en jour plus nécessaire au marin, mais cette mécanique, si précise et parfois délicate, peut venir à manquer. Que devient alors le navire s'il est livré à des hommes incapables de se tirer d'affaire au moyen des ressources du bord, et qui, habitués à compter sur leur machine, sont nécessairement désorientés et peut-être démoralisés?

Il faut avoir connu les terribles calmes équatoriaux, les vents et courants contraires, pour se former le caractère à la patience et arriver à dompter les révoltes de sa volonté et, ajoutons-le, de son estomac, rebuté celui-ci par la « viande salée » du bord.

La vie à bord du voilier, c'est le feu de la forge qui purifie le métal, les contrariétés de la navigation à la voile sont les coups de marteau qui le forgent, le rendent plus dur et développent sa résistance.

..

On préconise parfois, pour servir de navire-école, l'emploi d'un navire à voiles pourvu d'une machine auxiliaire : nous ne croyons pas que cette manière de voir puisse être partagée si l'on admet les idées exprimées plus haut sur la portée éducative de la vie à bord.

Certes, la présence d'une machine rendra la croisière du navire-école plus agréable et plus facile, elle permettra des entrées de port sans frais de remorquage, elle abrégera les « pannes » dans les calmes et les bordées à courir par vent debout.

Elle permettra un plus grand confort à bord, notamment par l'installation d'un éclairage électrique, en facilitant le chargement et la manœuvre des pompes, quoique ces derniers avantages puissent aussi être obtenus par l'installation d'un donkey.

Mais la présence d'une machine auxiliaire présente, au point de vue éducatif, le très sérieux inconvénient d'habituer le futur marin à compter sur sa machine et de le laisser désemparé le jour où celle-ci viendrait à lui manquer.

Nous nous prononçons donc, quelque sérieuses objections qu'on puisse faire à notre opinion, en faveur du voilier pur, sans machine auxiliaire.

. . .

Nous allons examiner maintenant un autre point qui a déjà donné lieu à de nombreuses discussions et sur lequel les opinions sont très partagées. Le navire-école national peut-il et doit-il prendre de la cargaison à bord? Rien n'empêche ce navire, fût-il navire d'État et navire représentatif, de prendre de la cargaison à bord. Les malles-poste belges sont aussi des navires d'État et cependant elles prennent de la cargaison et même de la cargaison la plus difficile à transporter, de la cargaison raisonnante et trop souvent geignante, c'est-à-dire des passagers.

Le cas échéant, l'État belge peut donc tenir ce langage : « Mon navire-école va partir à telle date, pour tel port et fera escale pendant autant de temps dans tel ou tel port; j'ai autant de tonnes disponibles dans mes cales, j'admets telle et telle marchandise. Combien me donnez-vous, affréteurs, de fret à la tonne? »

Ce fret sera, évidemment, très réduit, étant donné que le chargeur devra assumer tous les risques, payer des surprimes d'assurance, la marchandise restant plus longtemps en route et étant, par conséquent, exposée à plus de risques. Donc, pas de concurrence ici au commerce régulier.

Il serait entendu que l'arrivée des marchandises est entièrement subordonnée à la conduite générale de la croisière déterminée à l'avance.

Le fret diminuerait d'autant les frais d'entretien du navire, mais ce n'est là qu'une considération très accessoire en ce moment.

Il faut avouer qu'il y a quelque chose de ridicule à faire voyager un navire autour du monde avec « des cailloux dans le ventre », alors qu'on peut y mettre des marchandises.

Mais le grand avantage de la présence du cargo, c'est la mise en contact de celui-ci avec le futur marin.

Le futur marin apprendra ainsi à manier une cargaison, il saura combien de temps prend le chargement de telle ou telle marchandise, combien d'hommes sont nécessaires et comment il faut leur répartir la besogne, quels sont les soins à donner, les précautions à prendre, les dangers auxquels cette marchandise est exposée et l'expose parfois lui-même.

Il apprendra ce que c'est qu'un arrimage, par qui il doit se faire, comment il doit être réparti au point de vue de la stabilité du navire, etc. En outre, la présence d'une cargaison initiera le novice à toutes les questions d'affrètement, d'assurance et aux multiples conditions que doit remplir un contrat de transport maritime bien fait.

Au point de vue de la représentation du pays, la présence de la cargaison sera une sorte de témoignage de la productivité industrielle de la Belgique.

* .

Il nous reste à examiner un dernier point au sujet duquel se sont élevées de vives controverses. Le voici.

L'initiative privée peut-elle suffire à la lourde tâche de fonder et de maintenir un navire-école national?

Pour peu qu'on ait lu avec attention les quelques pages qui précèdent, la réponse à cette question ne peut être douteuse : elle doit être négative.

Certes, il y a lieu de rendre hommage aux hommes dévoués et courageux qui n'ont pas hésité à entreprendre la tâche ingrate de nous faire renaître à la vie maritime, mais cette tâche elle-même est, nous ne dirons pas « au-dessus », mais « en dehors » de leur compétence.

S'il ne s'agissait que de créer une simple école professionnelle ayant pour but de donner de l'instruction à nos futurs marins, la chose ne serait pas impossible à réaliser ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, si l'on veut retirer des efforts et de l'argent — dépensés tout le fruit qu'ils peuvent produire, il faut nécessairement que le navire-école belge soit armé par l'État lui-même et ce afin de jouir pleinement des avantages réservés à la qualité du « navire d'État ».

Ces avantages sont multiples : exemption des droits de port, de quai, de remorquage ; accueil plus courtois de la part des autorités maritimes des pays visités, emplacements choisis dans les ports, facilités de toute nature pour le ravitaillement et tant d'autres, dont l'énumération serait trop longue.

Un commandant, un état-major d'un navire d'État seront reçus d'une tout autre manière que s'ils appartenaient à une institution privée, même patronnée par un gouvernement.

Nous ne pouvons, à peine de nous répéter inutilement, que nous référer à ce que nous avons déjà dit plus haut quant au rôle de *navire représentatif* à jouer par le navire-école national.

D'un autre côté, ne serait-ce pas abuser du dévouement et des forces des promoteurs d'un navire-école privé que de leur demander de supporter les frais considérables que nécessiteraient des études scientifiques à faire à bord, études dont nous avons esquissé plus haut le programme et dont les résultats doivent profiter à tous ?

En admettant même que le désintéressement des promoteurs aille jusque-là, leur serait-il seulement *possible* de réaliser cet institut scientifique, de trouver les hommes nécessaires, de les payer à leur valeur, de leur donner, à l'étranger surtout, les moyens de remplir leur mission ? Nous ne le croyons pas.

Tandis que pour l'État belge ce ne serait qu'un véritable jeu : n'a-t-il pas dans l'armée, dans les universités, les instituts scientifiques, une pépinière d'hommes des plus qualifiés, qui seraient heureux de trouver l'occasion de se distinguer à bord du navire-école belge, sans qu'il en coûte pour ainsi dire rien au budget national ?

* . *

Un autre inconvénient, le plus grave de tous peut-être, de la création et du maintien d'un navire-école par l'initiative privée, c'est d'obliger celle-ci à accoupler l'institution éducative à une entreprise commerciale.

Notre pays n'étant pas un pays à grosses fortunes, il est absolument impossible d'y trouver chaque année, à titre généreux, les sommes nécessaires à l'entretien d'un navire-école. De là l'idée de « faire du fret » pour payer tout au moins une partie des frais de l'école.

Mais cet accouplement ne peut rien produire de bon : le commerce a des règles dont il est impossible de se départir ; d'un autre côté, l'instruction des cadets viendra fatalement en opposition avec

ces règles. En voici un exemple : Le navire chargé doit partir immédiatement. Arrive une invitation à visiter l'un ou l'autre établissement, visite qui serait de la plus grande utilité pour l'in-



Le lieutenant baron VAN ZUYLEN VAN NYEVELT
(péri en mer le 19 avril 1906)
surveillant un examen sur les travaux pratiques de matelotage
à bord du navire-école belge.

struction des élèves, mais qui prendrait deux jours : il faut refuser ; il faudrait faire escale en tel port, on ne peut pas, sinon on risque, en cas de sinistre, de voir l'assureur refuser de payer. On ne pourrait même pas mettre en panne pour faire un exercice de canot de sauvetage...

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini.

Sans compter que régnera toujours chez les cadets — de récents événements l'ont démontré — l'idée : « Nous sommes exploités par un armement que nous payons au lieu d'être payés par lui. » N'insistons pas.

Au point de vue éducatif pur, l'état-major aura d'autant plus d'autorité sur le personnel sous ses ordres, qu'on saura qu'il n'est pas à la solde de l'un ou de l'autre particulier et cela est de la plus haute importance.

Nous ne craignons pas d'affirmer, en ce qui concerne le premier voyage du feu *Comte-de-Smet-de-Naeyer*, que l'immense autorité dont le regretté commandant Fourcault et son état-major jouissaient auprès des cadets, était due à ce fait que la grande majorité de cet état-major, et le commandant le premier, étaient des hommes « de l'État » et ne dépendaient pas d'un armement quelconque.

Que cette idée soit juste ou non, c'est ce que nous n'examinerons pas ici : elle existe et cela suffit pour qu'il faille en prévoir les conséquences.

Le navire-école appartenant à un armement faisant du fret, est l'esclave de sa cargaison, son capitaine sera toujours le préposé d'un armateur avant d'être le chef d'une institution pédagogique.

En vain nous objectera-t-on qu'il existe des institutions privées ayant pour objet l'éducation de jeunes gens et étant en même temps des entreprises à but lucratif : ce ne sont là que des exceptions dont l'existence s'explique par des motifs d'ordres divers.

Un grand nombre ont pour but la préparation de jeunes gens à des épreuves spéciales : entrée aux écoles spéciales, à l'École militaire surtout. D'autres — les instituts tenus par des religieux — joignent à ce but une idée de prosélytisme. Ces derniers ne sont donc déjà plus des entreprises à but lucratif exclusivement et, quant aux premiers, on peut dire qu'ils ne constituent que d'infimes exceptions quand on considère l'ensemble des établissements d'instruction moyenne et surtout d'instruction supérieure existant en Belgique.

Nos dissensions politiques expliquent aussi, dans une certaine mesure, l'existence des instituts auxquels nous faisons allusion. Il n'en est du reste guère tenu compte dans le bilan général de l'instruction en Belgique.

Le navire-école trouve son meilleur point de comparaison dans notre École militaire, qui est à la fois un institut d'instruction et d'éducation ; nous avons exposé plus haut nos idées à ce sujet, nous n'y reviendrons donc pas.

Il ne viendrait à l'idée de personne de conseiller à l'État belge de confier la préparation des officiers de son armée à l'institut X ou sa représentation diplomatique à la firme Z. Or les officiers de marine sont de véritables officiers, — nous l'avons déjà dit, — comme aussi ils représentent peu ou prou le pays devant l'étranger au cours de leurs croisières.

En résumé, le navire-école national belge doit être un voilier, armé par l'État belge et jouissant à ce titre des avantages réservés à la qualité de navire d'État, son état-major doit appartenir à l'État. Ce navire pourrait, accessoirement, prendre une cargaison, mais le transport de celle-ci ne devrait nuire en rien aux études à faire à bord, tant par les cadets eux-mêmes que par les hommes de science dont la présence à bord aurait été jugée utile.

Une seule observation pour finir. L'auteur de ces lignes est un fervent partisan de « l'initiative privée », mais seulement là où elle est possible. C'est l'expérience seule des faits qui l'a amené aux conclusions qu'il vient d'exprimer.

ANDRÉ VAN ISEGHEM.

(A suivre.)



CHRONIQUE

AFRIQUE

L'impôt colonial. — Une étude offrant un grand intérêt d'actualité est traitée dans les derniers numéros de la *Revue portugaise coloniale et maritime* par M. Louis da Cunha Gonçalves : l'impôt colonial. L'auteur passe en revue tous les impôts appliqués aux colonies et analyse leurs qualités et leurs défauts. La section intitulée : « Les impôts indigènes » mérite plus spécialement de retenir notre attention, car si les colonies portugaises ne voisinent pas toujours avec l'État Indépendant du Congo, elles sont néanmoins pour la plupart situées en Afrique, et la domination des Lusitaniens s'étend déjà depuis longtemps sur des populations de même race que celles qui peuplent notre future possession.

L'auteur nous montre comment les conquêtes arabes ont introduit dans l'Afrique orientale le principe de l'impôt de capitation, cher aux conquérants nomades, ainsi que le mode de gouvernement par sultanat. C'est par respect pour le régime établi que les Portugais ont maintenu le principe de la capitation dans une partie de leurs possessions de la côte africaine baignée par l'Océan Indien.

L'impôt de *palhote* (1) est adéquat au stade social des indigènes, il est plus équitable et plus facile à acclimater chez les populations qui n'ont pas de notion antérieure d'impôt. Il y a trop peu d'indigènes qui sont propriétaires d'une terre définie, susceptible d'être enregistrée au cadastre, pour songer à établir un impôt indigène foncier, et la propriété collective des terres des tribus fait qu'il n'y a pas vraiment de prolétaire noir dans les villages et, partant, de chef de famille qui ne puisse être soumis à l'impôt de hutte.

L'impôt de hutte existe chez nos voisins français et, par un

(1) Impôt de hutte.

décret de septembre 1906, le Gouvernement portugais vient d'établir l'impôt de hutte dans la province d'Angola (1).

L'établissement de l'impôt de hutte nécessite un certain doigté (2).

En 1883, l'impôt de palhote à la côte orientale portugaise variait de 400 à 800 reis (3), suivant les localités. Peu à peu il fut élevé. En 1896, il atteignit 2,500 reis et fut réduit en 1901 à 2,000 reis dans les territoires d'État à la suite des crises agricoles. Dans les territoires de la Compagnie à charte de Mozambique, il est actuellement de 2,250 reis (demi-livre sterling au pair).

Environ $\frac{1}{10}$ de la recette est affecté aux dépenses faites pour fêter les réunions indigènes ainsi que pour récompenser les chefs qui aident au recensement et les notables qui coopèrent à la rentrée de l'impôt.

Dans l'Angola, où l'impôt vient d'être promulgué récemment, il a été fixé à 600 reis pour une période de trois années (1907-1908-1909) et peut être porté dans certaines localités jusqu'à un maximum de 1,500 reis.

Pour cette première étape triennale, il peut être acquitté en espèces, en animaux ou en articles d'exportation.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de cette application d'un nouvel impôt dans la province d'Angola, la plus voisine des colonies portugaises et celle qui présente le plus d'analogie avec le Congo.

La question de la main-d'œuvre au Zambèze (4). — Dans un intéressant article, M. Carlos Wiese examine la question de la main-d'œuvre dans l'importante colonie portugaise du Zambèze.

L'auteur dit que tout le monde sent qu'une crise se prépare et que tout le monde réclame des mesures préventives.

On constate que la population indigène de la colonie portugaise diminue avec persistance et que la population des colonies limi-

(1) Les budgets de la côte orientale portugaise donnaient un excédent de recettes, tandis que le budget de l'Angola accusait un déficit de quatre millions de francs environ.

(2) Les Anglais semblent avoir dépassé la mesure dans la colonie du Natal. L'imposition brutale d'une taxe élevée peut occasionner des troubles et doit être condamné, mais une application maladroite d'un excellent principe ne doit pas servir de prétexte pour repousser un système.

(3) Au pair : 180 reis = 1 franc.

(4) *Bulletin de la Société de géographie de Lisbonne.*

trophes anglaises augmente. Ce sont principalement les districts portugais de Milange, Massingire et de Tete qui souffrent de la perte des bras. Le mouvement d'émigration étant continu, il faut entrevoir les conséquences fâcheuses qui en résulteront bientôt pour les entreprises agricoles et industrielles, car lorsque la question de la main-d'œuvre se posera, la colonie n'aura pas les ressources pour y remédier.

Selon M. Wiese, les principales causes de l'exode permanent sont les suivantes :

- 1° Le meilleur mode d'impôt établi en territoire anglais ;
- 2° Après l'acquittement de l'impôt en territoire portugais, les travaux obligatoires requis ;
- 3° Les corvées imposées par les autorités portugaises, sans rémunération, conformément au règlement des Prazos pour les parties du pays affermées sous ce régime ;
- 4° Le système vexatoire employé pour le recrutement de la force armée.

Dans l'Afrique centrale britannique et dans la Rhodésie, l'impôt indigène est un impôt de hutte. Dans le Zambèze portugais, le mussoco est un impôt de capitation. Ce dernier impôt est inquisitorial et l'indigène se soumet plus facilement à l'impôt de hutte (pallhote). En tenant compte du chiffre de la population, l'impôt anglais de hutte ne dépasse guère 2 francs par tête, tandis que l'impôt de capitation portugais frappe chaque habitant d'une taxe d'environ fr. 7.50.

Les Bantus de ces régions étaient antérieurement attachés à leur sol et à leurs chefs. Aujourd'hui que les voyages sont si fréquents, ils jugent de la situation et leur esprit se fait vite à l'idée d'émigrer pour se fixer dans un endroit qui leur offre plus d'avantages pour vivre tranquillement.

Lorsqu'un indigène du territoire portugais du Zambèze se croit libre de travailler pour son compte pendant le restant de l'année ou de cultiver ses champs après avoir acquitté l'impôt, il peut lui arriver tout à coup une réquisition de travail forcé. Le Bantu a horreur de cette réquisition. Si le travail requis est de trente jours, il se peut qu'il doive faire dix étapes pour se rendre au lieu où il doit accomplir sa réquisition. Parfois il a le temps de préparer sa farine pour le voyage d'aller, mais il n'en est pas toujours de même pour les étapes de rentrée et il n'est pas rétribué pour l'aller et le retour.

Semblable travail forcé n'est jamais réglementaire dans les

colonies de la Rhodésie et de l'Afrique centrale britannique. Le travail y est libre et les autorités veillent sur le mode de nourriture et de logement quand les indigènes sont librement employés par des particuliers.

L'auteur ne veut pas d'autre preuve pour montrer la supériorité du travail libre que l'examen de ce qui a été accompli pendant les quinze dernières années dans la Rhodésie et dans l'Afrique centrale britannique en fait d'entreprises agricoles, de routes et d'autres grands travaux, alors que dans le Zambèze portugais tout est resté rudimentaire, malgré l'ancienneté de la colonie.

Nous arrivons à l'examen de la troisième cause de l'émigration. Le règlement exige une semaine de service gratuit dû au Gouvernement et généralement destiné à fournir les corvées pour le débroussaillage des routes, la pose de voies télégraphiques, etc. En territoire anglais, tout service est payé.

Enfin, en territoire portugais, l'application du système de recrutement pour l'armée laisse à désirer. Les troupes étaient jadis composées de la lie de la population noire et fort mal payées. Elles vivaient souvent de rapines et toujours exploitaient les populations. Celles-ci, par tradition, exècrent le service militaire sous le drapeau portugais. Aujourd'hui, lorsqu'on manque d'hommes, on doit taxer la population qui veut éviter à tout prix l'impôt militaire, on mène les soldats au loin et l'on omet de les rapatrier. Au delà de la frontière, au contraire, les troupes sont bien tenues, bien payées, et le volontaire, qui n'a rien d'un « volontaire involontaire », selon l'expression de l'auteur, sert avec tout le goût que le noir témoigne ailleurs pour le service militaire bien organisé.

Le bon sens (1) indique suffisamment, dit M. Wiese, quelles sont

(1) N. D. L. R. — L'auteur laisse au lecteur le soin de résoudre le problème. Pour un colonial portugais, la solution peut paraître éclatante de lumière. Il nous paraît que pour nos lecteurs il convient de préciser davantage. Nous pensons que le régime des Prazos est essentiellement defectueux. Ce système féodal n'est cependant pas l'héritage du glorieux passé portugais. L'institution de l'impôt du mussoco, qui fait partie intégrante du régime des Prazos, préexistait lors de la première occupation portugaise. Des modifications successives à l'application de la loi des Prazos ne sont pas parvenues à détruire le vice du système qui fait du fermier un parasite, ennemi déclaré de toute amélioration. Sans un changement radical dans le principe qui régit les terres portugaises, encore soumises à la loi des Prazos, nous ne pensons pas que les territoires pourront évoluer dans le sens d'un progrès sûr et rapide.

les réformes qu'il faut apporter au mode d'administration en vigueur au Zambèze pour remédier à l'état des choses.

L'auteur recommande en outre au Gouvernement la création d'une commission mixte anglo-portugaise pour examiner le problème de la main-d'œuvre au Transvaal, qui prélève indifféremment des contingents sur les colonies agricoles anglaises ou portugaises de la rive gauche du Zambèze.

Nigéria. Culture du coton. — M. Birtwhistle, attaché au bureau de renseignements commerciaux, dans la Nigérie du Sud, a donné récemment, à Londres, quelques informations sur la culture du coton dans la Nigérie. La quantité de coton exportée de cette région, qui n'était que de 76 cwt valant 151 livres sterling en 1902, s'est élevée à 27,663 cwt valant 83,361 livres sterling pendant les dix premiers mois de 1907. Les principaux facteurs nécessaires pour assurer le succès de la culture du coton sont le climat et le sol, de grandes étendues de terrain, une population nombreuse, des conditions avantageuses de main-d'œuvre et des moyens de transport économiques. La province d'Ilorin est celle qui se prête le mieux à la culture du coton. Les provinces de Nupe et de Kontagora y conviendront également aussitôt qu'elles disposeront d'une main-d'œuvre suffisante. On considère aussi les districts de Basta et de Nassarawa comme propres à une culture rémunératrice.

M. Birtwhistle estime que lorsque les indigènes seront sûrs de pouvoir disposer immédiatement de leurs produits, ils accroîtront considérablement leurs plantations. Il évalue à 24 millions d'acres les terres disponibles pour la culture du coton; cette étendue n'est inférieure que d'un septième à la surface plantée aux États-Unis pendant les six dernières années. La question de la population est considérée par la plupart des Européens comme le point essentiel, mais M. Birtwhistle pense que lorsque l'usage des animaux de trait et des charrues se sera répandu, cette région n'apparaîtra pas dans d'aussi mauvaises conditions qu'on se l'imagine. Le moment ne semble pas encore venu où l'on pourra établir de grandes plantations exploitées à l'aide de main-d'œuvre noire salariée. Le succès de la culture du coton dépend à présent de l'activité des indigènes qui plantent ce produit sur leurs propres terres. Si l'on tient compte de l'étendue du pays, il faut reconnaître que la Nigérie souffre beaucoup de l'insuffisance des moyens de communication. Même quand le chemin de fer de Kano sera achevé, il restera encore de vastes étendues qui seront d'un accès difficile.

En conclusion, M. Birtwhistle dit que la Nigérie peut être considérée comme une contrée productrice de coton et possédant une grande population, dont la production pourrait suffire à satisfaire aux exigences de l'industrie du Lancashire, en fournissant à celle-ci des matières de qualité égale à celles des États-Unis.

La circoncision. — M. José-Joaquim Fragoso, dans un article intitulé : *Les Macuanas de Mozambique* (1), rappelle quelques lignes du travail de M. Antonio Ennes, ancien ministre et commissaire royal : *De Lisbonne à Mozambique*.

« ... Le père Joâs dos Santos, qui connaissait à fond les populations macuana et en a décrit les coutumes, ne dit pas qu'elles pratiquaient la circoncision : cette omission est significative de la part d'un prêtre, naturellement attentif à toutes les pratiques indigènes auxquelles on pourrait attribuer une cause religieuse ; il est donc possible que les Macuas aient appris cette coutume de catholiques musulmans dans des temps plus récents... »

On sait que dans beaucoup de parties de l'Afrique, la circoncision est pratiquée ; il serait intéressant de vérifier au Congo, non seulement quelles sont les populations qui se l'appliquent, mais les relations qu'elles peuvent avoir eues avec les éléments musulmans. En effet, on a toujours cru que chez certaines peuplades cette mutilation était imposée par la loi naturelle qui domine la conservation de la race.

AMÉRIQUE

Procédés pratiques pour combattre les rats des champs (2). —

On sait qu'aux colonies et pour certaines cultures industrielles, les rats constituent un fléau redoutable par les déprédations qu'ils commettent. De plus, ils propagent la plupart des maladies contagieuses et sèment la mort après avoir ruiné le planteur.

D'après le docteur Danysz, 1 hectare de terrain abritant 250 rats peut produire 24,000 individus de février à septembre.

La destruction de ces terribles rongeurs est un problème pour

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Lisbonne.*

(2) Extrait de la revue : *El Hacendado mexicano y fabricante de Azucar*, Mexico, n° du 1^{er} décembre 1907.

lequel les grands agriculteurs réclament aux maîtres de la science moderne des moyens énergiques et efficaces en même temps que sans nocivité pour les cultures.

Selon l'auteur, il est trois cas essentiels à considérer et il faut les traiter différemment : lorsque les champs commencent à être envahis par les rongeurs, lorsque les terrains sont déjà envahis et lorsqu'ils le sont d'une façon intense.

PREMIER CAS. — On recourra à l'asphyxie pour détruire les quelques familles de rongeurs dont on constatera la présence dans les champs.

A cet effet, on imbibera des tampons de coton de sulfure de carbone et on les introduira dans les galeries en ayant soin de les boucher très hermétiquement. Les rats mourront bientôt, après avoir passé quelque temps en léthargie. On peut également employer des mèches imprégnées de soufre et d'arsenic. Un autre moyen très efficace, lorsque l'on a affaire à l'espèce dite rat d'eau, consiste à tremper des laitues dans une solution d'arséniate de potassium (1/100). Ces salades sont aussitôt placées avec soin, sans aucune souillure, à l'entrée des galeries; ce système réussit toujours à l'époque où il y a manque de verdure. On peut recommander l'emploi des pâtes de phosphore (sucrées), d'acide arsénieux ou de strychnine, mais il faut introduire les boulettes dans les galeries. Les pièges ne sont pas pratiques lorsqu'il y a peu de rats.

DEUXIÈME CAS. — Lorsque les cultures sont envahies à raison de vingt à trente nids à l'hectare, on emploie de préférence le blé empoisonné. Les graines sont trempées dans une solution de nitrate ou de sulfate de strychnine, puis rougies au moyen de fuchsine, enfin on les sucre. Pour éviter que les animaux de basse-cour ne soient empoisonnés, il faut introduire les graines dans les terriers.

On peut recourir aux pièges. Le meilleur système consiste en un récipient enfoncé dans le sol et à moitié rempli d'eau; le couvercle est à bascule et se place à ras du sol. Le couvercle est à contre-poids et doit revenir automatiquement en place. On protège les animaux domestiques en entourant les pièges de petites palissades dont les montants sont assez espacés à la base pour permettre le passage des rats, mais des rats seulement. On amorce au moyen d'aliments et on place du fenouil sur les bascules.

Si le nombre de nids est plus considérable, il faut recourir au

virus de Danysz. Il n'est pas mortel pour l'homme ni pour la plupart des animaux domestiques; il ne faut toutefois le manier qu'avec précaution. On en imprègne du maïs cassé ou du blé.

TROISIÈME CAS. — Il faut avoir recours à des moyens plus radicaux si l'invasion est intense et il faut prévenir le personnel et les cultivateurs voisins, afin que des mesures spéciales soient prises pour protéger les hommes, les enfants et les animaux domestiques.

Lorsque les terrains s'y prêtent, l'inondation des champs sous un pied d'eau est un moyen énergique.

L'inoculation directe du virus est également indiquée : une brochure spéciale donne le mode opératoire. Les rongeurs pris vivants et inoculés sont remis en liberté et vont répandre la mort chez les leurs.

Simultanément, on répand abondamment des grains empoisonnés à la strychnine et rouge à la fuchsine.

On ne doit pas employer, dans ce cas, les pâtes phosphorées, car les émanations en sont délétères. Les pâtes à l'arsenic provoquent des vomissements empoisonnés que les rats peuvent répandre dans les potagers. On ne perdra pas de vue que le rat a des ennemis dans la nature et qu'il peut être avisé, dans certaines circonstances, de demander du secours aux hiboux, aux chiens terriers, aux chats, etc.

Culture des fruits sur la côte nord-ouest du Pacifique. — La récolte des fruits et raisins faite sur la côte nord-ouest du Pacifique, l'année dernière, est évaluée à 4 millions de livres sterling, le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à présent. Bien que la culture des fruits ait fait de grands progrès dans cette région, on peut dire cependant qu'elle y est encore à l'état d'enfance. Dans dix ans, cette contrée ne sera qu'un immense verger, qui occupera plusieurs dizaines de milliers de gens et qui fournira un revenu égal à celui de l'exploitation des forêts. On peut se faire une idée de l'importance acquise par l'horticulture du nord-ouest en songeant que les États où elle est pratiquée, à savoir le Washington, l'Orégon, l'Idaho, la Colombie britannique et le Montana, renferment 25 millions d'arbres et plantes à fruits. Tous ne produisent pas encore et un grand nombre ne le feront que dans quelques années, mais, tous les ans, l'étendue du verger s'accroît et l'effectif des nouveaux plants se chiffre par centaines de milliers.

Il y a quelques années, la culture des fruits dans le nord-ouest

était guère connue en dehors du continent nord-américain. Aujourd'hui, les produits de cette région sont vendus sur les marchés d'Angleterre, du continent et d'Australie, où ils sont de plus en plus recherchés. Ce changement est dû principalement à l'action des syndicats de vente et de production constitués par les cultivateurs. L'amélioration des produits a permis d'en augmenter de 50 % au moins la valeur pendant les cinq dernières années.

Le bénéfice par acre planté de poiriers ou de pommiers varie de 20 à 200 livres sterling; les groseilles laissent de 80 à 120 livres sterling de gain par acre. Dans la Colombie britannique, un planteur a obtenu 16 shellings de bénéfice de chacun de ses 3,000 pommiers; dans la même province, les cerisiers ont donné, en moyenne, de 4 à 5 livres sterling de bénéfice, et dans la fertile région du lac Okanogan, un cultivateur a retiré 1,000 livres sterling d'un acre de tomates; un autre y a obtenu 300 livres sterling d'un peu moins d'un acre.

Des terres permettant de réaliser de si hauts profits sont naturellement chères. Dans les vallées réputées de Yakima et de Wenatchec, dans le Washington, la terre se vend, après avoir été amendée, jusqu'à 400 livres sterling l'acre, et 50 livres sterling est un prix ordinaire pour les terres non défrichées. Dans ces régions, l'irrigation joue un rôle principal. Le sol est partout d'une grande fertilité dans le nord-ouest, mais les meilleurs fruits proviennent des vergers soigneusement fumés.

ASIE

Les réformes en Chine. — Les missions d'études indiquant une curiosité du monde extérieur auparavant inexistante, les réglemations nouvelles et tous les projets de réforme, au sujet notamment des institutions parlementaires, frappent l'Europe, au point que l'on y croit, malgré ce qu'une rapide transformation aurait de stupéfiant, à une modernisation de la Chine plus prompte encore que l'a été celle du Japon.

Le Céleste Empire a-t-il vraiment marché si vite? *Non*, dit résolument M. Rodes, le correspondant du *Temps* en Chine qui vient de donner à son journal une série d'articles sur ce sujet. Nous royons piquant, ayant résumé, dans le *Bulletin de la Société d'Études coloniales* du mois de janvier 1908, l'article de M. Noël

Perry sur l'éducation nouvelle en Chine, de présenter la thèse contraire, éloquemment défendue par M. Rodes. Il commence par établir, par des anecdotes complexes où l'argent et l'intrigue, la débauche et la haine ont leur part, la corruption et la vénalité de la Cour et les âpres rivalités de personnes qui la troublent profondément.

Pour régénérer la Chine, il faudrait avant tout une réforme de sa moralité, et c'est là une tâche colossale. Les hommes les plus importants de la Chine s'usent mutuellement par des délations incessantes qui entretiennent une anarchie et une instabilité des situations dans laquelle finira par sombrer l'œuvre commune. Il n'y a pas d'ailleurs que des compétitions personnelles, il y a des divisions profondes d'ordre politique. Autour même des souverains, il y a trois partis contraires : les Mandchous traditionnalistes, les Mandchous progressistes et les Chinois réformistes avec Yuan Chi-Kai et son entourage de Cantonais, poursuivant un but de nationalisme, tout en restant, du moins en apparence, fidèles à la dynastie. Il y a enfin les révolutionnaires antidynastiques dont l'action, par l'intermédiaire des sociétés secrètes, devient de plus en plus dangereuse sur tous les points de l'Empire.

Au milieu de toutes ces coteries adverses et de ce maquis de haines, l'Impératrice, au fond traditionnaliste, pratique une politique de balance, donnant satisfaction tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces groupes. Mais cette politique de machiavélisme profond demande une sûreté de coup d'œil que la Souveraine semble avoir perdue depuis sa dernière maladie.

Que deviennent les réformes au milieu de l'incohérence générale et dans une atmosphère de panique? Il est difficile, dit M. Rodes, de n'être pas sceptique.

Néanmoins, on a beaucoup, on a peut-être même trop travaillé, du moins sans méthode. On a rédigé un nombre extraordinaire de rapports. On ne s'est pas borné à établir des projets, on a réglé menté avec entrain sur toutes les matières. On a accumulé dans les ministères, dont certains sont de création récente et, par conséquent, inexpérimentés, une paperasserie confuse. On a décrété le progrès, mais il n'y a pas de pays au monde où l'écart soit plus grand qu'en Chine entre un décret et sa mise en vigueur, entre la loi et la coutume. En définitive, dit M. Rodes, on s'aperçoit vite que, sauf pour l'opium, l'armée et dans une certaine mesure l'enseignement rien de ce que l'on prétend avoir fait n'existe autrement que sur le papier. Et même pour l'armée, il sied d'en rabattre sur les dithyrambes exagérés de récents voyageurs.

Ce n'est pas que les réglementations nouvelles soient mal conçues. Elles seraient excellentes chez une nation qui aurait les moyens de les mettre en pratique. On y reconnaît la main experte des Japonais qui ont su se glisser dans tous les conseils. Mais la Chine est loin d'être prête à une transformation si profonde; avec une puérile suffisance, on a voulu moderniser, sans paraître avoir conscience des difficultés de la tâche.

On a, par exemple, organisé l'enseignement, on a créé des écoles primaires, moyennes et supérieures, avec des programmes fort rationnels. Ces écoles existent maintenant dans tout l'Empire, soit qu'elles aient été construites par les autorités provinciales, soit que de riches particuliers en aient pris l'initiative, ou encore qu'on les ait mises dans des pagodes désaffectées. Les élèves affluent, car il y a dans les classes aisées une véritable fièvre d'apprendre. Par contre, sauf dans les grands centres, les professeurs manquent totalement. En certains endroits, les mandarins ont été très heureux de remédier à cette pénurie en s'adressant aux missions catholiques et protestantes. Ailleurs, on a eu recours à des pédagogues dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils sont improvisés. Le choix des maîtres a été presque partout ridicule; il y a quelques mois, le Ministre de l'instruction publique devait donner des ordres pour que ceux-ci ne fussent plus pris désormais parmi les anciens domestiques d'Européens.

Enfin, à la suite des derniers incidents révolutionnaires, dans lesquels des étudiants se sont trouvés compromis, une réaction contre le principe de l'enseignement à outrance commence à se dessiner.

La réforme judiciaire a beaucoup moins de réalité encore. Une des choses qui blessent le plus l'amour-propre excessif des Chinois, c'est le droit d'extraterritorialité, d'après lequel les étrangers ne sont justiciables que de leurs consuls. La suppression de la torture et la limitation de la peine de mort à la seule décapitation, qui bouleverseraient le Code pénal, sont dues surtout au désir d'arriver à l'abolition de ce privilège. Le décret date déjà de deux années; il n'est appliqué qu'à Pékin et à Tsiou-Tsin. Partout ailleurs les anciennes pratiques persistent. Les vice-rois ont d'ailleurs tous déclaré qu'ayant beaucoup de mal à maintenir l'ordre avec l'ancien système, ils ne répondaient plus de rien si on leur imposait le nouveau. Et c'est logique, car en Chine le seul prestige de l'autorité est la terreur: la cruauté est un moyen de gouvernement. On a donc fermé les yeux, et cela fait un cas de plus, en Chine, où la loi et la coutume se trouvent en pleine contradiction.

On sait en outre qu'il n'y a pas de corps spécial de la magistrature et que la justice est rendue par les mandarins dont la vénalité bien connue s'exerce surtout en cette matière. Ce serait un leurre donc pour l'Europe que de renoncer au privilège d'exterritorialité en matière judiciaire. M. Rodes affirme qu'au cours de son voyage à travers les provinces du nord et du centre de la Chine il n'a trouvé trace de modernisation et d'un progrès marqué qu'à Pékin, Tien-Tsin et à un degré moindre à Pao-Tingfou et dans l'agglomération Hankéou-Outchang-Anyang, capitale du Houpe. Il a voulu voir où en étaient les réformes dans un port ouvert à Ning-po dans le Tche-Kiang; une épidémie intense de choléra y régnait — l'occasion était excellente pour juger, par les précautions hygiéniques prises, des progrès de l'administration mandarinale. Nulle part la moindre trace d'un service quelconque de nettoyage et de voirie. Pas davantage de police, alors qu'à cet égard on a tout fait, depuis deux ans, sur le papier. En fait de précautions contre l'épidémie, il y a un grand bruit de pétards et de musique destiné à éloigner les esprits méchants, causes du fléau. On ne cesse dans la ville de passer des apparences les plus délicates et les plus mièvres à l'ordure et à la putréfaction. Une odeur d'urine fermentée sature l'air, d'énormes tas de détritrus semblent mouvants sous le grouillement des mouches; de nombreux canaux étroits, pleins d'une eau épaisse et lourde, s'élèvent des émanations effroyables. Partout des cercueils posés sur le sol, s'accumulant depuis des mois, parfois non couverts même d'une natte; dans les faubourgs, un peu partout, de grands vases de terre cuite, destinés à recueillir ce que l'on sait et placés aux bons endroits, particulièrement aux carrefours, répandant des miasmes pestilentiels et sur lesquels agonisait un peuple de cholériques. Voilà pour l'hygiène; ce que M. Rodes a vu dans cette ville pour l'instruction, la réforme militaire, n'est pas beaucoup plus encourageant.

La réforme constitutionnelle, à laquelle on attache d'autant plus d'importance qu'on la considère comme la panacée infailible contre le mal révolutionnaire, n'est pas en situation plus brillante. Au milieu d'un amas invraisemblable de plans et de rapports, — il n'est pas un vice-roi, pas un ministre, pas un étudiant, retour du Japon, qui n'ait adressé le sien au trône, — on a finalement décidé que l'on s'acheminerait vers l'organisation d'un Parlement, en instituant d'abord, dans les grandes villes, des municipalités élues, d'ailleurs soumises au contrôle des mandarins et ne pouvant émettre que des vœux. Ce que M. Rodes a appris des tentatives

faites dans ce sens, laisse peu d'espoir de réussite. A Tien-Tsin, Yuan Chi-Kai, afin d'établir les listes électorales, a fait distribuer trois à quatre cent mille feuilles contenant une série de questions auxquelles il fallait répondre. Trois mille seulement ont été remplies et renvoyées au Yamen. On a recommencé l'expérience, en ayant cette fois, des indications à donner, celles relatives à l'état de fortune qui pouvaient porter ombrage. Le résultat n'a pas été meilleur.

La vérité est que le peuple chinois a une méfiance incoercible des gens qui le gouvernent. Il paie l'impôt, au besoin il se laisse pressurer, mais pour le reste, il entend n'avoir rien de commun avec les pouvoirs publics. Et cela à tel point que parmi tant de réformes à l'étude, il n'a pas pu être question d'établir le service, pourtant indispensable, de l'état civil. Tant que cet esprit règnera, — et on ne voit pas comment en l'état actuel des choses il pourrait disparaître, — le défaut absolu d'entente entre les autorités et les populations rendra tout à fait impossible l'installation d'un régime représentatif.

Restent enfin deux réformes capitales qui sont étroitement liées et sans lesquelles toutes les autres sont irréalisables : la réforme financière et celle de la bureaucratie. En matière de finances, avoir un budget sérieux, équilibrant exactement les recettes et les dépenses, semble facile, même avec l'accroissement des charges, dans un pays surpeuplé, où l'agriculture et le commerce ont atteint un développement remarquable. Cependant on manque d'argent et l'augmentation des taxes frappant les objets de consommation et de négoce ne suffit pas ; on cherche à établir de nouvelles taxes. D'autre part, les provinces se plaignent qu'on leur demande beaucoup plus qu'elles ne peuvent donner. Aussi, le dernier soulèvement du sud a été occasionné par les contributions supplémentaires que les mandarins prélevaient pour la construction des écoles. Le mot de cette énigme, qui n'est un mystère pour personne, c'est qu'il ne rentre dans les caisses de l'État qu'à peine un dixième des sommes perçues. Et on touche là à la tare la plus grave du régime chinois, celle du fonctionnarisme, de la vénalité des fonctions.

Naturellement, on prétend avoir réformé là aussi. En réalité, les pratiques détestables continuent parce qu'il faudrait beaucoup d'argent pour tenter de les faire disparaître et qu'on n'en a pas même pour des choses que l'on juge plus essentielles.

Il n'est pas besoin d'épiloyer indéfiniment sur ces mœurs administratives pour y voir l'obstacle le plus sérieux au relèvement

de la Chine. Tant qu'on n'aura pas modifié complètement la manière de recruter et de payer les fonctionnaires, tant qu'on n'aura pas surtout, par tous les moyens, extirpé de leur cerveau, de leur moelle, de leur âme, l'amour et l'habitude du *squeeze*, on ne fera rien de sérieux ni de stable.

En résumé, d'après M. Rodes, la situation en Chine serait celle-ci : anarchie et corruption en haut, révolte latente en bas. Quant aux réformes : beaucoup de décrets, peu ou pas de réalisations.

Et pourtant, dit-il, il ne faudrait pas croire qu'il ne se produit rien de nouveau dans le Céleste Empire. Une révolution intellectuelle et morale d'une portée incalculable s'est faite au contraire ces dernières années dans l'esprit des Chinois, révolution dans laquelle les événements ont plus de part que les hommes. C'est elle qui, sans doute, malgré toutes les barrières, rénovera la Chine.

Chine. Jonques. — On pourrait s'étonner que les jonques chinoises puissent continuer à subsister en présence de la navigation à vapeur. Il y a quelques années, les navires à voiles étaient encore nombreux parmi les bateaux étrangers qui faisaient le commerce de cabotage en Chine. En 1882, on voyait encore une cinquantaine de voiliers étrangers à la fin de l'automne à Nin-Chwang, où ces bâtiments s'empressaient de charger les récoltes de la Mandchourie pour les transporter vers la Chine, avant que les premières glaces eussent rendu la navigation sur le fleuve Liao impossible. Depuis plusieurs années, ces transports ne se font plus que par des steamers. Les jonques se sont cependant maintenues malgré tout dans la navigation côtière. L'explication de ce phénomène, à première vue surprenant, est facile. Les vaisseaux étrangers ne peuvent visiter que les ports à traités, tandis que les jonques sont libres de pénétrer partout. La concurrence des navires étrangers n'est donc pas à craindre pour celles-ci, dans tous les cas où il s'agit d'effectuer des transports entre un port à traité et une localité de la côte.

D'après les données des douanes maritimes chinoises, le port de Shanghai a enregistré, pendant le premier trimestre de 1907 1,085 jonques à l'entrée et 1,440 à la sortie. Les jonques se présentent généralement en flottille de 50, 60 ou même 100 embarcations. Les capitaines se connaissent l'un l'autre, souvent aussi leurs ascendants effectuaient déjà ensemble les mêmes voyages. Les expéditions sont discutées et arrêtées longtemps à l'avance dans les débits de thé et un jour favorable est choisi pour mettre à l'

voile. On désigne un chef, sorte d'amiral, auquel les autres capitaines doivent obéir pendant la durée du voyage. Le motif de cette association se trouve dans la crainte des pirates. Les eaux particulièrement infestées de pirates du sud de la Chine ne sont affrontées que par quelques jonques isolées. La statistique nous apprend qu'au cours du premier trimestre de 1907, 12 jonques seulement avaient pour destination la province de Kwantung, tandis que celle de Shantung, dont la frontière nord est à peu près à égale distance de Shanghai que le Kwantung, en recevait 370. Le départ d'une flottille de jonques, avec leurs bords élevés et leurs voiles brunes, offre un spectacle curieux, et l'on pourrait, avec un peu d'imagination, se croire ramené à l'époque où de hardis navigateurs s'en allaient à la découverte de nouvelles contrées.

Ceylan. Plantations. — L'ensemble des plantations de l'île de Ceylan comprenait, en 1907, 924,000 acres, soit 47,000 acres de plus que l'année précédente; sur ce chiffre, 581,936 acres étaient cultivés, soit environ une augmentation de 47,000 acres également par rapport à l'exercice précédent.

L'étendue approximative pour les différents genres de culture était au mois d'août 1907 :

Thé (y compris 3,000 acres cultivés par les indigènes).	390,000
Cacao (y compris 8,000 acres cultivés par les indigènes).	30,000
Caoutchouc (en tenant compte des arbres existants sur 41,960 acres de plantations de thé), 146,632; plus 3,100 acres appartenant aux indigènes	150,000
Gingembre.	8,451
Café (autrefois le principal produit)	1,540
Quinquina	294
Camphre (nouvelle industrie mais pleine d'avenir).	410
Autres produits (coca, kola, croton, vanille, poivre, clous de girofle, etc.).	8,220

Les plantations de thé n'ont jamais été dans une situation aussi florissante qu'à présent. La demande de thé dans d'autres pays que la Grande-Bretagne, tels que l'Australasie, la Russie et l'Amérique du Nord, a amené une légère augmentation de la surface consacrée à ce produit, mais elle a surtout poussé à l'amélioration de la culture dans le but de conserver au thé de Ceylan sa bonne réputation.

La seule ombre au tableau est la rareté de la main-d'œuvre; celle-ci se fait surtout sentir dans les plantations de caoutchouc. Pour y remédier, on devrait développer le réseau des chemins de fer. La récolte de thé de l'année dernière est évaluée à 174 millions de livres, dont le Royaume-Uni peut absorber 105 millions, l'Australasie 23 $\frac{1}{2}$ et la Russie et l'Amérique du Nord chacune environ 14 millions.

L'industrie du cacao est limitée mais prospère. Elle ne se développe pas parce que l'île ne possède pas suffisamment de terres convenant à cette culture. L'exportation sera de 55,000 à 65,000 cwt de produits préparés.

Les plantations de caoutchouc prennent une telle extension qu'elles ne le céderont qu'aux plantations de thé et de cocotiers. Il y a deux ans, la surface plantée était estimée à 103,000 acres; l'année dernière, y compris les cultures des indigènes, elle était évaluée à 150,000 acres. Sur ce nombre, 41,000 acres sont désignés comme couverts à la fois de plants de thé et de caoutchouc entremêlés. Ce chiffre accuse une forte augmentation sur les années précédentes. Jusqu'à présent, on n'a pas constaté de diminution dans la production des arbres à thé; en tout cas, les planteurs sont préparés à cet événement; ils sont décidés à supporter une perte dans l'espoir d'un bénéfice plus considérable à réaliser sur le caoutchouc.

On fait des essais de culture de camphriers sur les terres situées à des altitudes où le caoutchouc ne peut réussir, et, jusqu'à présent, les résultats paraissent favorables; les plantations de cocotiers occupent actuellement 700,000 acres et sont principalement aux mains des Cinghalais et des Tamils. Les produits en sont destinés surtout à l'alimentation du peuple.

L'île de Ceylan ne peut pas nourrir ses 3,700,000 habitants (non compris les 500,000 coolies qui y sont occupés). En 1892, l'importation de riz était de 7,364,000 bushels; en 1906, elle a dépassé 10 millions de bushels. En 1871, le total des acres plantés en café, le seul produit exploité à cette époque, était de 195,627; à présent, les plantations occupent 580,000 acres consacrés à des cultures variées. Le quinquina, le plus ancien des produits, puisqu'il remonte à l'époque de Salomon, reste stationnaire. Il couvre de 25,000 à 30,000 acres, appartenant à des Cinghalais.

Thibet. Voyage du docteur Sven Hedin. — Des nouvelles ont été reçues du docteur Sven Hedin au sujet de son voyage à travers

le Thibet. A la date du 25 juillet 1907, l'explorateur décrivait son parcours depuis Shigatse jusqu'à Tok-Chen, sur le lac Mansarowar. Les résultats de cette partie de l'expédition ont été plus riches que ceux de la première, car le voyageur s'est trouvé presque constamment en pays habité. Le produit de ses investigations est représenté par 203 cartes, 410 spécimens de roches, 708 panoramas, un journal météorologique tenu au courant trois fois par jour, des mesurages détaillés du volume d'eau de chaque rivière traversée, une collection de plantes et un grand nombre d'esquisses. Les contributions à la géographie physique et à l'hydrographie du Thibet comprennent le mesurage d'un grand lac, l'Amtchok-Tso, ainsi que celui de plusieurs hauts pics et passes, enfin la correction des cartes existantes sur un grand nombre de points.

La route suivie par le major Ryder et le capitaine Rawling a été évitée autant que possible, et, sur les quatre-vingt-quatre jours qu'a duré la marche, deux et demi se passèrent sur le Tasam, la grande route prise par ces deux voyageurs. Le docteur Hedin traversa sept fois leur itinéraire, et, chaque fois, il fut frappé d'admiration par l'excellence du travail qu'ils ont fourni. Il considère leur triangulation comme la meilleure qui ait été faite au Thibet. Suivant la rive nord du Tsan-po (Brahmapoutre) et puis le Raha-Tsanpo, le docteur Hedin traversa la gigantesque chaîne de montagnes qui forme la ligne séparative des eaux du Brahmapoutre et des lacs du centre du Thibet. Il passa par-dessus le Chang lung-podla et campa au pied oriental du Targu-ganpi, une des plus belles montagnes neigeuses du Thibet et considérée, de même que le Kailas, comme sacrée par les habitants. Le docteur Hedin était en vue du Dangra-yum-tso, quand cinquante cavaliers, arrivant à sa rencontre, l'informèrent qu'il pouvait aller partout, sauf au lac sacré. Il fut donc forcé de se diriger vers le sud-ouest, dans la direction de la source du Raha-Tsampo.

Il constata, dans cette partie de son voyage, que les cartes étaient loin d'être exactes. Le Mun-tso de Nain-Gingh est situé non au sud mais à l'ouest de Dangra-yum-tso; d'autre part, à quatre jours de marche au sud-sud-ouest de ce dernier point, se trouve un grand lac, le Shuru-tso. Il ne lui fut pas possible de traverser celui-ci, car la glace en était déjà rompue par le dégel. Au sud-ouest du lac, il y a une chaîne de montagnes élevées et couvertes de neige, qui est une branche de la chaîne principale. Il traversa cette dernière et arriva au Amtchok-tso qu'il mesura; il fit de même pour le Dok-chu, le plus important de ses affluents en amont de Shigatse, et le

My-chu, un affluent descendant de la haute chaîne du nord. En fait, le docteur Sven Hedin a pu se faire une idée nette de la situation et de l'importance des cours d'eau dans cette partie du Thibet.

AUSTRALIE

Chemin de fer transcontinental. — Les voies suivies par le commerce, en Australie, vont bientôt subir une modification complète par suite de la construction d'une voie ferrée traversant ce continent du nord au sud. Il existe actuellement, au sud, une ligne s'étendant jusqu'à Oodnadotta (1,088 kil.), et au nord, une voie pénétrant jusqu'à Pine-Creek (320 kil.). Entre ces deux lignes, qui à présent ne couvrent pas leurs frais, la distance est de 2,000 kilomètres.

Le plan dont on va poursuivre l'exécution n'est pas nouveau. Il en a été question pour la première fois en 1872. Une société était disposée à en entreprendre la réalisation, mais elle exigeait la concession de 800,000 hectares. Ces conditions ne furent pas acceptées; et il en fut de même de celles que la société proposa, l'année suivante, en réduisant ses prétentions à 400,000 hectares. Le projet de chemin de fer ne fut repris que récemment, mais fut, cette fois, l'objet d'un vote favorable des deux Chambres australiennes. La nécessité de cette ligne s'est imposée à la suite du développement pris par le commerce d'Extrême-Orient et de la position défavorable à l'égard des grandes voies commerciales des principaux centres d'affaires d'Australie. La ligne raccourcira, en certains cas, de douze jours la distance entre les grandes places commerciales d'Australie et le nord du continent.

Un autre motif découle de la grande valeur que possèdent les territoires du nord comme région d'accès à l'Océan Indien. Il y a quarante ans, quand la colonie de l'Australie du Sud s'annexa cette contrée, celle-ci n'était que fort peu peuplée et était considérée comme n'ayant qu'une valeur très relative. Les idées ont changé de nos jours, grâce aux voyages de D. Lindsay Spencer, de Browne et de Winicke. A partir de la côte s'étendent, sur une longue distance, des terres basses dont le sol est extrêmement riche et qui sont bien irriguées. La canne à sucre, le café, le riz, le coton, le tapioca et d'autres produits tropicaux y croissent à merveille. Port Darwin, le port de Palmerston, la capitale, est, après Port Jackson (Sydney),

la meilleure rade de l'Australie. De ce point, tous les marchés d'Extrême-Orient, notamment Manille, peuvent être atteints facilement. Toute cette région est riche aussi en métaux. On y trouve de l'or, du cuivre, de l'étain et de l'argent. La mer y contient beaucoup d'huîtres perlières, de tripang et de poisson, tandis que les plateaux nourrissent des troupeaux qui n'ont jamais à souffrir de la soif et qui fournissent une laine excellente.

Ce pays favorisé de la nature souffre cependant de deux maux : d'abord le manque de communications avec le sud, et, ensuite, le désir des Australiens, particulièrement du parti ouvrier, de réserver l'Australie aux blancs. Les Asiatiques y sont cependant indispensables. Ils y effectuent les travaux manuels et s'occupent comme cultivateurs, plongeurs ou pêcheurs. Le premier de ces maux trouvera son remède dans la construction du chemin de fer ; quant au second, il faudra voir si, dans la suite, le principe d'une Australie exclusivement réservée aux blancs pourra être maintenu.

La région que doit traverser la ligne est, en grande partie, un désert aride. La section la plus inhospitalière s'en trouve comprise entre le 120° et le 130° degré de longitude. A mesure qu'on s'approche du 140°, le sol devient un peu plus frais et se couvre des buissons qui sont propres à l'Australie. L'absence presque totale de sources, de pluie, d'eau courante et de prairies rend la traversée de ce désert particulièrement difficile. Une ligne télégraphique a été établie à travers le continent australien de 1870 à 1872 ; elle mesure 3,000 kilomètres de longueur et ses différentes stations sont reliées entre elles par un service organisé à l'aide de chameaux. Ces stations ont aussi donné naissance à quelques petits établissements de colons.



BIBLIOGRAPHIE

Im Schatten des Kongostates, par LÉO FROBENIUS. Un volume de 468 pages, grand in-8°, avec 8 cartes, 33 planches et environ 300 illustrations, 1907. Berlin, George Reimer, 1907. Prix : broché, 14 Mark; relié, Mark 15.50.

Depuis longtemps les territoires de l'État du Congo n'avaient fait l'objet d'une étude purement scientifique dont l'importance soit comparable aux travaux de l'Expédition allemande de 1904-1906. Les recherches ethnographiques de cette expédition donneront des renseignements d'autant plus précieux qu'elles ont porté sur les régions méridionales de l'État assez peu explorées jusqu'à présent. Les résultats de cette enquête anthropologique formeront un second volume; un troisième contiendra la collection considérable de contes et légendes (plus de 500) recueillis par M. Frobenius. Le volume que nous examinons n'est que le récit de l'expédition, écrit par son chef à l'usage du grand public, et non des spécialistes. Il n'en est pas moins aussi instructif pour le fond qu'intéressant par la forme, que M. Frobenius a su rendre littéraire et humoristique. Le plus grand mérite de l'auteur est d'avoir su pénétrer la vie intime des indigènes, de faire connaître leur esprit, leurs qualités bonnes et mauvaises et les côtés par lesquels ils pourront être amenés à un état supérieur de culture. Comme tous les ouvrages contemporains du même genre, celui-ci augmente notablement sa valeur par sa partie graphique; ses nombreuses illustrations reproduisent les croquis et les études à l'huile de l'excellent artiste Hans-Martin Lemme, attaché à l'Expédition.

Recherches anthropologiques en Égypte, par ERN. CHANTRE. Un volume in-folio de 318 pages, avec 159 figures. Lyon, A. Rey et C^{ie}, 1904.

Cet ouvrage de premier ordre est le produit de plusieurs années de travaux et, plus particulièrement, de trois voyages d'études entrepris, durant les hivers de 1895, 1899 et 1904, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique de France. Il se divise fort naturellement en deux grandes parties. La première est consacrée à la population de l'Égypte ancienne, dont l'étude est relativement facile, grâce à l'abondance des monuments graphiques et surtout à la conservation sans égale des restes humains, due aux procédés de la momification. La

seconde partie du volume traite des populations actuelles; les observations de l'auteur ont porté spécialement sur la Haute-Égypte, où le mélange des races a été moins considérable que dans le Delta; il a pu également les étendre aux principales tribus des Arabes bédouins qui habitent le désert égyptien, ainsi qu'aux races éthiopiennes et même soudanaises, dont les représentants sont nombreux dans l'Égypte actuelle. L'ouvrage de M. Chantre est du plus haut intérêt et d'une valeur exceptionnelle.

The Province of Burma, par ALLEYNE IRELAND, F. R. S. S. Deux volumes in-4° d'ensemble 1,023 pages, avec deux cartes. Boston et New-York, Houghton Mifflin and Co., et Cambridge, University Press, 1907.

Envoyé en 1901 par l'Université de Chicago en vue de visiter les contrées d'Extrême-Orient et plus spécialement d'étudier l'administration coloniale, l'auteur a réuni ses études sur la Birmanie dans ce volumineux ouvrage, qui peut rivaliser, pour l'étendue et la sûreté des renseignements statistiques, avec les meilleures des monographies officielles publiées par les gouvernements coloniaux. Les autorités administratives ont d'ailleurs fortement aidé l'auteur, qui a également puisé dans les ouvrages de ses prédécesseurs, notamment dans le célèbre livre de Sir J. Strachey sur l'Inde, et dans celui du docteur Nisbet : *Burma under British Rule*. Le traité comprend vingt-deux chapitres : les dix premiers, qui forment le premier volume, traitent en général de l'administration de la Birmanie; les suivants, de son état économique. Ces notices, très détaillées, sont complétées par de nombreux appendices, reproduisant des textes légaux et des tableaux statistiques.

The Man-Eaters of Tsavo, and other East African Adventures, par le lieutenant-colonel J. H. PATTERSON. Un volume in-18 de 338 pages avec nombreuses illustrations. Londres, Macmillan and Co., 1907.

Si l'Inde a ses tigres « mangeurs d'hommes », l'Afrique orientale a ses lions non moins redoutables. Ils ont donné son titre au livre du colonel Patterson, grand tueur de lions, et dont les récits sont attrayants, à la façon des livres de chasseurs. Ils ont obtenu un succès auquel la beauté de l'édition n'a pas été étrangère.

The Congo and Coasts of Africa, par RICHARD HARVING DAVIS. Un volume in-18 de 220 pages avec illustrations. New York, Charles Scribner's Sons, 1907.

Ce petit livre n'est qu'un récit sommaire d'impressions de touriste, à la suite d'une tournée aux côtes d'Afrique. De belles photographies en font toute la valeur. L'auteur a visité également une partie de l'État Indépendant du Congo en y apportant une telle masse de préventions que ses appréciations en perdent toute importance. Comme témoin oculaire, il reproche surtout à l'État le peu de luxe de ses installations.

Vom Deutscher Kolonial und Welt-Politik, par PAUL DEHN. Un volume in-18 de 330 pages avec une carte. Berlin, Allgemein Verein für Deutsche Litteratur, 1907.

Bon traité dont le titre indique assez le contenu. L'auteur envisage toutes les nombreuses questions qu'implique l'expansion commerciale et coloniale de l'Allemagne. Il insiste spécialement sur celle du coton et sur celle des relations avec les États d'Amérique. Une bonne carte des voies de communication existantes ou projetées en Afrique est annexée au volume.

De Tramwegen op Java (*Les chemins de fer économiques de l'île de Java*). Gedenkboek der Samarang-Joana Stoomtrammaatschappij. Un volume in 4° d'environ 250 pages, 1907. Édité par MM. Couvee, La Haye, 1907.

L'île de Java se distingue par le développement de ses moyens de transport intérieurs. Déjà, depuis des siècles, un cabotage animé se fait entre les nombreux ports du littoral septentrional. A partir de 1867, les voies ferrées ont acquis un tel développement, que cette île peut être regardée, à ce point de vue, comme un des pays privilégiés de l'Orient. Sur un territoire de 130,546 kilomètres carrés, on trouve 3,957 kilomètres de chemins de fer.

Dans le réseau des voies ferrées, il faut tenir compte du développement des chemins de fer économiques. La *Samarang-Joana Stoomtrammaatschappij* a introduit à Java ces chemins de fer simplifiés; elle achèvera bientôt une période d'exploitation de vingt-cinq ans.

Les traits caractéristiques qui ont permis aux chemins de fer économiques de Java de constituer une entreprise rémunératrice, tout en ne desservant qu'un assez faible trafic, méritent toute notre attention. Cette société a donc rendu service en résumant en un excellent livre, luxueusement présenté et illustré, ce qui a été fait en semblable matière à Java.

The Educational System of Japan, par W. H. SHARP. Un volume de 523 pages. édité par *The Government Central Press*, à Bombay, 1906.

Les Japonais sont redevables de leurs succès politiques militaires et économiques à l'excellence de leur système d'éducation et d'instruction publique. Chez eux aussi, c'est le maître d'école qui a préparé et remporté les victoires.

Il est réellement extraordinaire de constater la véritable pénurie de renseignements sur cet objet capital qui, seul, peut donner la clef des événements récents et de ceux qui se préparent en Extrême-Orient, dans la plupart des ouvrages, la question des « geishas » est soigneusement traitée, propageant la notion fautive d'un Japon mignard et affecté, mais rien ou presque rien sur la préparation des jeunes générations.

Les sources abondent cependant, mais il est vrai de dire qu'elles sont presque toutes en langue japonaise; des renseignements furtifs peuvent être trouvés dans les ouvrages de Chamberlain, Lealcadio Hearn, Griffiths et Gullick. Mais un traité complet et systématique, embrassant la totalité de cet important problème, n'avait jamais été essayé. Il appartenait à l'Office de la Direction générale de l'Éducation dans l'Inde de consacrer l'un de ses rapports extraordinaires à cette

question; l'homme qui s'acquitta d'une manière brillante de ce travail difficile fut un professeur de philosophie de l'Elphinstone College, à Bombay, M. Sharp. Celui-ci s'entoura de tous les documents parus sur la question; un long séjour au Japon en 1904, la visite de plus de cent cinquante institutions japonaises d'éducation de toutes espèces, l'appui du Département officiel japonais de l'Éducation assurent la vérité et la réalité objectives de ses constatations. C'est profondément intéressant, et l'on comprend le pourquoi de beaucoup d'événements en parcourant ce livre.

La Guinée française, par ANDRÉ ARCIN. Un volume illustré de 659 pages, édité par Challamel, à Paris, 1907.

Nous présentons à nos lecteurs « La Guinée française » comme un ouvrage qui, dans un canevas des mieux conçus, renferme une grande quantité de notions utiles à consulter. Les faits qui y sont consignés sont le résultat d'une observation exacte : l'auteur est un ancien administrateur des colonies et ancien chef de cabinet du Gouverneur de la Guinée; il fut aussi Président du Tribunal de première instance de Konakry. Il a pu se rendre compte de l'organisation politique et judiciaire de la colonie; toute la partie de l'ouvrage qui en fait mention présente un véritable intérêt didactique et sera très utilement consultée. Les hypothèses formées sur l'origine des peuples soudanais sont confirmées par des observations linguistiques entièrement inédites, qui font l'objet d'une annexe en fin de volume; ces études ethnographiques présentent un intérêt vraiment scientifique. Le chapitre qui traite de l'*Islam* nous documente d'une manière complète sur cet élément, qui travaille à la coordination des familles et des races répandues sur le territoire guinéen et favorise l'œuvre d'unification. Enfin le chapitre : *L'Européen*, établit l'action française dans ces contrées et la base juridique de son occupation, glorifiant les grands administrateurs de ce pays, tel de Ballay.

L'ouvrage débute par d'intéressantes données météorologiques, notamment sur l'origine des saisons. L'orographie et l'hydrographie sont l'objet d'excellents développements. La géographie politique a tenu compte des plus récentes modifications et la géographie commerciale renferme un ensemble de connaissances pratiques. L'ouvrage, ce qui ne gâte rien, a été orné, par l'excellente maison d'édition Challamel, d'une parure typographique et phototypique qui confirmera son succès.

Histoire des Beni Abd-el-Wâd, rois de Tlemcen, par ABOU ZAKARYA.

Jali ia Ibn Khaldoun, traduite et annotée par ALF. BEL. Un volume de 400 pages, édité par Fontana, à Alger, 1904.

L'ouvrage de Jali ia Ibn Khaldoun sur la dynastie Abd-el-Wâdite est un document précieux pour l'histoire de Tlemcen; le texte arabe de cette chronique jusqu'à ce jour demeuré inédit, et aucune traduction dans une langue européenne n'a encore été publiée. M. Alfred Bel, professeur à la Médersa de Tlemcen, a eu la bonne idée de mettre cet ouvrage à la portée des orientalistes et des personnes s'intéressant au passé de l'Afrique septentrionale; ce faisant, il

a fixé avec plus de précision et de netteté certains points de la civilisation du Mahgreb au moyen âge.

The Geography of Victoria, par J.-W. GREGORY. Un volume de 290 pages, édité par Whitcombe et Tombs, à Melbourne, 1907.

L'auteur est professeur de géologie à l'Université de Melbourne; il a déjà donné à la science diverses œuvres géographiques et coloniales qui l'ont fait remarquer. Le présent ouvrage est principalement un traité de géographie physique consacré à la colonie de Victoria; la géographie historique et politique y est examinée plus sommairement.

En Amérique du Sud (Notes et impressions), par EUG. GALLOIS. Un volume de 300 pages, édité par la Librairie Africaine et Coloniale, à Paris, 1907.

Comme il est dit en tête de l'ouvrage, M. Gallois, l'infatigable globe-trotter, n'a d'autres prétentions que de narrer son pittoresque voyage, pour faire connaître les immenses territoires sud-américains, si peu peuplés et si intéressants à tous égards. Tout en donnant ses impressions personnelles, l'auteur ne néglige pas de puiser aux meilleures sources de renseignements afin de ne rien omettre. Il a voulu joindre l'utile à l'agréable et instruire en amusant par la plume et le pinceau comme par la parole. Aussi il retrace des scènes vécues, il rapporte des anecdotes personnelles à côté de documents précis touchant un peu à toutes les questions.

L'Océanographie, par le docteur RICHARD. Un volume de 398 pages, illustré de 342 gravures, édité par Vuibert et Nony, à Paris, 1907. Prix : broché, 10 francs; relié, 14 francs.

Les études d'océanographie sont en faveur. Faire connaître, au moins dans ses notions essentielles, cette science dont la constitution et les méthodes datent de hier, tel est le but que se propose le docteur Richard. Aujourd'hui, on ne se contente plus de conquérir l'Océan à la surface, en y cheminant avec une sûreté et une rapidité croissantes : on lui demande ses secrets, on étudie ses mouvements, on fouille ses profondeurs les plus lointaines.

L'auteur étudie d'abord l'Océan au point de vue physique et chimique; puis il passe à l'observation des êtres vivants qui y pullulent. Les plus intéressants sont, sans contredit, les habitants des grandes profondeurs, qui vivent dans un milieu longtemps considéré comme impropre à la vie et sont soumis à des pressions formidables dans une obscurité impénétrable et éternelle. Mais une adaptation merveilleuse à des conditions d'existence si spéciales s'est produite.

Le docteur Richard, directeur du Musée océanographique de Monaco, nous initie à ces mystères. Au cours de nombreuses campagnes, il a recueilli toute une documentation passionnément intéressante qu'il déploie sous nos yeux. Son texte est commenté par des dessins très nets et très exacts, par des photographies originales et pittoresques.

En Amérique latine. par H. TUROT. Un volume de 359 pages, édité par Vuibert et Nony, à Paris, 1907. Prix : broché, 12 francs; relié, 10 francs.

On goûte un vif plaisir et de rares satisfactions intellectuelles en accomplissant un voyage avec l'auteur. Les pays à travers lesquels il nous conduit sont des plus intéressants à cause de leurs sites, de leurs richesses naturelles et de leur activité industrielle et commerciale.

L'auteur a su les voir; il les a contemplés d'abord avec des yeux d'artiste, mais il a exercé sur eux ses facultés de penseur et d'économiste. Il y a recueilli des impressions et des idées extrêmement originales. L'ouvrage de M. Henri Turot est écrit pour tous; peut-être s'adresse-t-il plus spécialement aux jeunes gens; ceux-ci y trouveront, en effet, des leçons d'initiative et de hardiesse et quelques raisons de tenter des entreprises en ces pays neufs où l'énergie individuelle crée de si grandes choses. D'admirables photographies constituent pour l'ouvrage un complément de documentation d'une grande richesse

Au Japon. Choses vues, par CLIVE HOLLAND. Traduit de l'anglais par M. Ligné Philipon. Un volume de 198 pages, orné de 48 planches photographiques, édité par Vuibert et Nony, à Paris, 1907. Prix : broché, 4 francs; relié, 6 francs.

La mystérieuse splendeur du pays du Chrysanthème, l'originalité de l'âme japonaise ont tenté l'auteur et il les a profondément goûtées. Les beautés les plus subtiles, les plus délicates nuances ne lui ont pas échappé; il a su les fixer en quelques touches sobres et justes, qui font de l'esquisse la plus sommaire un tableau achevé. Dans le texte savoureux sont enchâssées des illustrations d'un grand effet décoratif.

Le Sultan, l'Islam et les Puissances : Constantinople, La Mecque, Bagdad, par VICTOR BÉRARD. Un volume de 445 pages, édité par A. Colin, à Paris, 1907. Prix : 4 francs.

M. Bérard expose par le détail la genèse et l'étendue du projet allemand de Bagdad, ses conséquences proches et lointaines tant pour l'avenir de l'Empire turc, du pouvoir ottoman, de l'Islam et des peuples indigènes, que pour les relations internationales, la concorde ou la rupture entre l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie et la France. L'auteur s'est attaché à bien faire ressortir l'importance que doivent avoir les futures lignes ferrées de La Mecque et de Bagdad pour le développement de la politique kalifale et de la *Weltpolitik*.

Les Colonies portugaises. par de ALMEIDA NEGREVIOS. Un volume de 368 pages, illustré, édité par Aug. Challamel, à Paris, 1907.

Dans ce livre, M. de Almeida Negrevios expose minutieusement la situation des colonies portugaises qu'il met en parallèle avec les possessions françaises et aussi avec l'État Indépendant du Congo. Il s'élève vivement contre les accusations de traite des noirs dans l'Angola et à Saint-Thomé lancées en Angleterre.

La partie économique du livre est très complète et la nomenclature des principaux produits des colonies portugaises est intéressante. C'est un livre à consulter avec profit.

Almanach Hachette-Lebègue. Petite encyclopédie populaire de la vie pratique. Bruxelles, Librairie Lebègue. Prix : broché, fr. 1,50; cartonné, 2 francs; relié, 3 francs.

L'almanach de cette année a été complètement transformé; son texte varié et son illustration plus abondante que jamais, ses nouvelles pages en couleurs lui assurent une grande vogue.

C'est un vade-mecum indispensable, un répertoire de renseignements précieux.

L'industrie aurifère en Colombie, par A. DEMANGEON. Un volume de 231 pages, édité par Dunod et Pinat. Paris, 1907.

L'auteur est directeur du placier hydraulique de San Carlos, ancien ingénieur en chef de sociétés minières exploitant des placers aurifères en Colombie. Son livre est tout entier consacré à des renseignements pratiques, sur les conditions techniques de l'exploitation de cette industrie en Colombie; le texte en est très clair, facile à lire et à suivre: les spécialistes y trouveront une source abondante de notions exactes très utiles.

L'industrie extractive en Tunisie, par K. ROBERTY. Un volume de 160 pages, édité par l'Imprimerie moderne, à Tunis, 1907.

La Tunisie a pu être considérée pendant longtemps comme un pays essentiellement agricole, vivant sur les céréales, l'élevage, la vigne et l'olivier. Un coup d'œil jeté sur les statistiques douanières de ces dernières années suffit pour constater qu'il faut compter aujourd'hui sur les ressources plus stables des produits du sous sol: phosphates minerais de zinc, de plomb de fer, de manganèse, de cuivre, etc., dont l'exportation croît rapidement. Successivement on a trouvé les gisements phosphatiers de Gafsa, dans la région centrale, les gisements de Kalaâ-Djerda et Kalaâ es Senam, puis ceux non moins considérables d'Aïn Moularès. Maintenant l'attention des prospecteurs se porte vers le Sud, où le manganèse est signalé entre Gafsa et Gabès.

C'est à l'intention des prospecteurs nombreux et des capitalistes que M. Roberty a publié sa notice. Il y a condensé la législation qui régit cette matière et toutes les indications qu'il a pu réunir sur les conditions présentes d'une industrie qui a pris, au cours des six dernières années, un essor considérable.

Libre échange ou protection. Théorie, expériences, réalités, par J. DONERGUE. Un volume de 108 pages, édité par la *Réforme économique*, à Paris, 1907. Prix: 2 francs.

Les principales nations du continent européen viennent de modifier leur appareil douanier, la France doit en faire autant. Dans quel sens?

L'auteur est, en somme, nettement protectionniste. Il se dit *interventionniste* et estime que la législation douanière doit être *compensatrice*, tenant compte des divers éléments et des diverses charges de la production. L'interventionnisme ne relève le prix des marchandises que dans la mesure où elles manquent au pays qui les produit.

Jean Nicolet et le Canada de son temps (1618-1642); par l'abbé AUGUSTE GOSSELIN. Un volume de 282 pages, édité par Laflamme, à Québec, 1905.

Jean Nicolet fut un voyageur normand-canadien qui découvrit le Michigan et le Wisconsin et fut un habile interprète des langues sauvages. Il vécut au Canada dans les premiers temps de la colonie; il y était lorsque Québec fut pris par les Anglais pour la première fois; faire sa biographie, c'est donc écrire l'histoire des origines de la colonie canadienne, c'est surtout faire connaître les intéressantes populations sauvages, aujourd'hui presque entièrement disparues, qui habitèrent autrefois le Canada. Une partie notable de l'ouvrage leur est consacrée et, à ce titre, l'ouvrage est particulièrement intéressant.

Mission économique au Maroc, par A. CHARMETTANT. Une brochure de 73 pages, éditée par A. Rey et C^o, à Lyon, 1907. Publication de la Chambre de commerce de Lyon.

Guide to Modern Peru. Its great advantages and vast opportunities, par A. DE CLAIRMONT. Un volume de 78 pages, édité par l'auteur à Toledo, États-Unis.

Guidas degli Italiani in Cile, par G. CATTALANI. Un volume de 175 pages, édité par *l'Imprinta aurora*, à Valparaiso, 1906.

A Scientific Geography, par ELLIS W. HEATON. Tome II: *The British Isles*, 137 pages. Tome III: *Europa*, 149 pages, édités par Ralph. Holland et C^o, 1907.

Ces petits traités sont des ouvrages de géographie physique qui s'adressent à l'étudiant et ont des qualités précieuses de clarté et de méthode intuitive et suggestive. Les notions de géographie politique et économique en sont systématiquement écartées.

Three Founders of Our Empire. Three famous Voyages. Three famous Women. Trois brochures respectivement de 63 pages, 71 pages, 51 pages, éditées par Charles Dible, à Londres, 1907.

Map of South Africa. Carte éditée par *The South Africa* à Winchesterhouse, à Londres, 1908. Prix : 1 shelling.

Pamphlets and Leaflets of the Liberal Publication Department, 1907. Un volume d'environ 300 pages. Prix : 2 sh. 6 d.

Canada as I saw it, par W. REDWOOD. Une brochure de 70 pages, éditée par *The Western Daily Press*, à Bristol, 1907. Prix : 6 deniers.

Les richesses minérales de Madagascar, par le Dr ANT. MERLE. Une brochure de 54 pages. éditée par Dunod et Pinat, à Paris, 1907. Prix : 3 francs.

Colonisation belge dans la République Argentine, par CAMILLE H. MARICHAL. Bruxelles, 1907, Imprimerie Oscar Lamberty, 70, rue Veydt.

Dans notre bulletin précédent, nous avons déjà signalé à l'attention du lecteur cette intéressante brochure, en faisant surtout ressortir le but philanthropique qu'elle poursuit, consistant dans la fondation, en Argentine, de colonies belges, où de nombreuses familles agricoles pourraient, en peu de temps, acquérir l'aisance.

Nous tenons à y ajouter que l'auteur, non seulement préconise la réalisation de ce grand bien social, mais assure en même temps, avec les preuves à l'appui, un grand succès financier à ceux qui se chargeront de pareille entreprise, et à la Belgique en général, une augmentation notable de son commerce extérieur et l'ouverture de nouveaux débouchés à ses produits industriels.

Il nous dépeint, en effet, l'Argentine comme un pays colonial par excellence, qui deviendra bientôt, dans l'hémisphère sud, ce que les États-Unis sont au nord. Exceptionnellement favorisée par la nature, l'Argentine jouit d'un climat superbe, sans maladies endémiques ni animaux sauvages, et possède des millions d'hectares de terres vierges, d'une fertilité prodigieuse, qui ne demandent que des bras et des capitaux. Sortie victorieuse des épreuves de sa première formation, elle avance, à pas de géant, dans la voie d'un progrès sans pareil dans l'histoire des peuples; la paix et la prospérité y règnent; le commerce et l'industrie fleurissent; l'immigration, la colonisation et la production augmentent d'une façon incroyable; la situation économique et financière est brillante et, finalement, ses principales ressources, qui sont l'agriculture et l'élevage, enrichissent tous ceux qui s'en occupent. C'est pour ces motifs que M. Koëbel, dans son remarquable ouvrage : *Modern Argentina*, dont nous avons donné un compte rendu récemment, l'appelle *l'Eldorado d'aujourd'hui*.

C'est donc à juste titre, et dans un but pratique, que M. Marichal, qui a habité ce pays pendant de longues années, l'étudiant spécialement au point de vue des intérêts belges, appelle l'attention de ses compatriotes sur cette situation exceptionnelle et les engage à créer, dans ce vaste champ de colonisation, une première colonie belge, servant de modèle aux autres qui suivront.

Les renseignements détaillés et précis qu'il fournit, basés sur une longue expérience et corroborés par des documents officiels d'importance, sont de grande actualité et méritent d'être examinés à fond par tous ceux qui ont à cœur notre expansion coloniale.

Nigeria. Our latest Protectorate, par CH. ROBINSON. Un volume de 222 pages, édité par Horace Marshall et fils, à Londres, 1900. Prix : 5 shillings.

Ce livre, édité au lendemain du traité anglo-français qui réglait les questions

de limites mutuelles dans la région du Niger, est l'œuvre d'un missionnaire parlant d'expérience personnelle et d'un professeur de linguistique enseignant à Cambridge la langue haoussa. Il nous initie à ces contrées du Niger et surtout à la mentalité et à la civilisation du plus remarquable de ses groupes ethniques : le groupe haoussa. Nous disons civilisation ! En effet, si l'on se remémore les éléments qui la constituent, on doit reconnaître avec M. Robinson que les Haoussas sont bien des civilisés ayant leur culture propre. Ils ont développé d'eux-mêmes, sans assistance extérieure, le commerce et l'industrie ; ils ont créé une écriture, fondé des écoles pour l'éducation de leurs enfants et enfin établi une forme stable et centralisée de gouvernement. Leurs qualités militaires, la dignité générale de leur maintien complètent ce tableau. Le livre est consolant pour ceux qui ne veulent pas croire à une infériorité organique absolue de la race noire et qui espèrent en son avenir.

Haïti. Son histoire et ses détracteurs, par J.-N. LÉGIER. Un volume de 411 pages, édité par *The Neale Publishing Co*, à New-York, 1907. Prix : 3 dollars.

Au point de vue social, politique et historique, ce livre révèle au monde un peuple courageux qui a eu à surmonter de graves obstacles, qui est peu compris à l'étranger où il est généralement calomnié. Il intéresse au plus haut degré les hommes qui s'occupent de questions internationales et d'histoire politique ; il aura une importance spéciale pour ceux qui s'adonnent à la littérature consacrée au développement des sociétés humaines ou à l'évolution des civilisations primitives ; tous les lecteurs y trouveront une agréable étude d'histoire. On n'en voudra certes pas à l'auteur de son loyalisme national et de son aimable optimisme.

The Court Minutes of the East India Company 1635-1639, par ETHEL TRICE SAINSBURY. Un volume de 396 pages, édité par *The Clarendon Press*, à Oxford, 1907. Prix : 12 shillings 6 deniers.

Recueil de documents sur l'administration privée de la Compagnie anglaise des Indes orientales de 1635 à 1639, époque à laquelle la célèbre « Old Lady » n'était encore âgée que d'un tiers de siècle. Ce recueil fait suite à celui que le père de M. Sainsbury avait continué jusqu'à l'année 1635. Il est, on le conçoit, du plus haut intérêt pour ceux que passionnent les recherches historiques.

New Zealand Department of Agriculture. Annual Report 1907.
Un volume de 470 pages, édité par John Mackay, à Wellington.

Le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle. Tableau géographique d'après Léon l'Africain par L. MASSIGNON. Un volume de 305 pages. Publication de la Société Historique Algérienne, 1905. Édité par A. Jourdan. Alger.

Un grand intérêt s'attache au point de vue de la science à revoir les ouvrages anciens qui traitent de l'Afrique, et il n'y a qu'à parcourir le *Tableau géographique*

du Maroc d'après Léon l'Africain de l'auteur pour s'en convaincre. La revision de ce genre de travaux s'impose actuellement.

Les traités géographiques des anciens, et notamment des Arabes, les relations de leurs voyages, ont été traduits en général avec toute la précision désirable, mais bien souvent les manuscrits sur lesquels les traducteurs ont travaillé, étaient des copies imparfaites qui ont engendré des erreurs graves. Les ouvrages de Léon, qui ont subi tant de traductions et d'éditions, sont dans ce cas. L'auteur, par son beau travail, leur a restitué la place qu'ils doivent occuper au point de vue géographique, historique et descriptif.

Les Chaouia, par le docteur WEISGERBER. Un volume de 86 pages, édité par le Comité du Maroc, à Paris.

Au cours d'un séjour de plus de quatre ans au Maroc, le docteur Weisgerber parcourut le plateau depuis Tanger jusqu'à Mogador, y levant environ 3 200 kilomètres d'itinéraires, dont la moitié se rapportent à la région comprise entre la côte de l'Atlantique, de Rabat à Azemnour. Toute la région où se déroulent les événements militaires actuels au Maroc est donc admirablement connue par l'auteur et les renseignements qu'il nous donne sur les Chaouia sont d'une exactitude absolue.

Kalender für die Gummi-Industrie und verwandte Betriebe, par EDG. HERBST, 1908. Un volume de 454 pages, édité par Steinkopff et Springer, à Dresde.

Almanach des négociants, techniciens, voyageurs pour la branche caoutchouc, asbeste et celluloïd, comprenant un calendrier, un livret pour inscrire les opérations d'achat et de vente et leurs conditions principales, plus un petit manuel de toutes les notions, de tous les tableaux et chiffres dont la connaissance importe aux spécialistes de ce trafic.

La Cina dopo il millenovecento, par MANFREDI GRAVINA. Un volume de 482 pages, édité par Fratelli Treves à Milan, 1907. Prix : 8 francs.

L'auteur fait une revue circulaire des événements survenus dans le Céleste Empire depuis l'aurore du XX^e siècle; il est particulièrement bien documenté sur les fluctuations d'opinions et de tendances de la Cour impériale mandchoue. Il donne des renseignements précieux sur les armements militaires de la Chine, sa réorganisation intérieure, trop lente et assez incohérente.

Un chapitre excellent est consacré aux derniers traités de commerce avec les puissances occidentales, notamment au traité anglo-chinois de 1907, si important. Le problème soulevé par les missionnaires chrétiens est examiné sans excès de sympathie pour ceux-ci; la situation des étrangers en Chine est bien esquissée.

Hazells Annual 1908, par PALMER. Un volume de 605 pages, édité par Hazel, Watson et Viney, à Londres, 1908. Prix : 3 shillings 6 deniers.

Recueil encyclopédique arrangé alphabétiquement, suivi d'un excellent index comprenant l'universalité des renseignements utiles à la connaissance du temps présent en Angleterre et ailleurs ; indispensable au publiciste et à tous ceux qui peuvent avoir besoin d'une indication précise sur les affaires et les organismes publics.

Premières leçons d'annamite, par J. BERJOT. Une brochure de 19 pages, éditée par E. Leroux, à Paris, 1907.

Exposé du mécanisme général de cette langue à l'usage des élèves des organismes d'enseignement commercial et colonial, et des officiers fonctionnaires ou commerçants que leurs affaires appellent en Indo-Chine.

Le Bilan géographique de l'année 1907, par le frère ALEXIS M. G. Une brochure de 40 pages, éditée par Dessain, à Liège.

Mise à jour de la situation politique et coloniale du globe. publiée chaque année depuis vingt-sept ans, donnant le moyen facile de rectifier les données, toujours sujettes à changement, des manuels et atlas scolaires.

Les différents systèmes d'irrigation. Tome III : Espagne. Publication de l'*Institut colonial international*. Un volume de 690 pages, 1908.

La Crémation et les Rites funéraires au Cambodge. — Crémation de Sa Majesté Noroudam, roi du Cambodge, par ADHÉMAR LECLÈRE. Un volume de 153 pages, édité par F.-H. Schneider, à Hanoï, 1907.

Histoire de Kampot, de la rébellion de cette province en 1885-1886, par ADHÉMAR LECLÈRE. Une brochure de 35 pages, éditée par Schneider, à Hanoï, 1907.

Useful notes and itineraries for travelling in Japan, par *The Welcome Society*. Une brochure de 49 pages, éditée par la Chambre de commerce de Tokyo, 1907.

To Day in Greater Britain, par W. BEACH THOMAS. Un volume de 112 pages, édité par Alston Rivers, à Londres, 1908. Prix : 1 shilling.

Raccourci vigoureux, dessinant les lignes maîtresses du grand corps social anglais à notre époque, donnant sur la mentalité et l'action de ce grand pays, sur ses tendances impériales, les indications essentielles.

Liste navale française. Un volume de 390 pages, édité par Allé, à Toulon, 1908.

Le régime international des Nouvelles-Hébrides, par AUG. BRUNET. Un volume de 190 pages, édité par A. Rousseau, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

La question des Nouvelles-Hébrides méritait d'être exposée au grand public avec l'ampleur et la clarté que lui donne l'ouvrage de M. Auguste Brunet. Elle est, en effet, l'une des plus intéressantes de l'histoire diplomatique contemporaine.

Alors que dans le reste du monde s'opéraient plus ou moins rapidement les classements de souveraineté et d'influence, cet archipel perdu aux antipodes échappait à la règle commune, se trouvait soumis à un régime sans analogie et restait indéfiniment disputé entre les efforts contraires et tour à tour prépondérants de l'Angleterre et de la France.

De là le double intérêt de cette situation que M. Brunet a su étudier comme il convenait, en colonial pour apprécier l'humble et patient travail de pionniers obstinés, et en diplomate vulgarisant cette question, trop confinée jusqu'ici dans les milieux administratifs.

History of Oneonta, par DUDLEY M. CAMPBELL. Un volume de 190 pages, édité par Faircludd et C^e, 1906.

Ce volume contient l'histoire d'une petite cité des États-Unis, située sur la rivière Susquehanna, sur les railways Delaware et Hudson et Ulster et Delaware.





COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; Valère MABILLE, industriel ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Challamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : **12 francs** (port en sus). (*Étranger* : **15 francs**.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : **2 francs**. (*Étranger* : **fr. 3.50**.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : **3 francs**.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDICAL
DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPONDT. — Tome II (1900-1906), par le D^r BRODEN.
— Chaque volume : **2 francs**.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors
texte et illustrations. Prix : **10 francs**. (*Étranger* : **fr. 12.50**.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition.
Prix : **fr. 3.50**.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : **2 fr.**

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEEN DE
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : **fr. 3.50**.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, **10 francs** ; Étranger, **12 francs**.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de **DEUX FRANCS**.

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

Société Royale
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ÉTUDES
COLONIALES

BULLETIN

DE LA

Société Belge
d'Études
Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

○ N° 3. — MARS 1908 ○

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Pages
A. D. Les aléas de l'annexion du Congo par la Belgique . . .	173
A. VAN ISEGHEM. Le Navire-École belge. Que doit-il être ? (Suite et fin.)	183
L. NEMRY. L'Afrique orientale allemande	209
La Rhodésie	243
Chronique. — L'école coloniale allemande et sa mission. — La colonisation en Sorbonne. — La colonisation du Sud par le Nord de l'Italie en Calabre	253
Asie. — États fédérés malais.	259
Afrique. — Le progrès du Nyassaland. — Le chemin de fer de la Nigéria. — Mission forestière en Afrique occidentale française (mission Vuillet).	261
BIBLIOGRAPHIE.	267
Rapport de la <i>Société belge d'Études coloniales.</i> — Année 1906-1907.	279

LES ALÉAS DE L'ANNEXION DU CONGO PAR LA BELGIQUE

En vérité, nous assistons en ce moment au plus singulier des spectacles. On offre aux Belges une colonie immense. Beaucoup, devant ce cadeau incomparable, hésitent, reculent; tranchons le mot : ils ont peur. La majorité se rend parfaitement compte qu'un refus constituerait pour le pays une déchéance. Pis que cela : se refuser à faire une Belgique plus grande, fermer le débouché qui s'ouvre à nos activités, à nos capitaux sans emploi et, par conséquent, au labeur de nos ouvriers, dédaigner le magnifique stimulant qui s'offre à nos énergies, ce serait un déshonneur devant le monde. Aussi, ne refusera-t-on pas. On acceptera, mais avec résignation. On répondra « oui », mais en rechignant, et en se disant tout bas qu'on voudrait bien répondre « non ». Au moment même d'accepter le cadeau, on récapitulera une dernière fois, d'une âme pusillanime, les aléas qui le grèvent.

Passons-les en revue, ces fameux aléas; voyons à quoi ils se réduisent.

I.

Le premier danger que courrait la Belgique, en reprenant le Congo, serait de s'exposer à des difficultés internationales. *La colonie ne manquera pas, dit-on, d'exciter la convoitise de ses voisins, et nous serons fatalement entraînés dans de redoutables conflits.*

La réponse est aisée. La Belgique, elle-même, n'est-elle pas convoitée? Mais elle trouve sa sauvegarde dans la rivalité même des puissances qui auraient des visées sur elle. Et plus la Belgique sera riche et prospère, plus cette rivalité augmentera, et plus notre pays sera à l'abri. C'est le sort de Constantinople qui doit son indé-

pendance au fait que nulle puissance ne permettrait à une autre de s'en emparer. Or, le maintien de l'État du Congo est aussi nécessaire à l'équilibre africain que l'indépendance de Constantinople à l'équilibre européen. Sa situation centrale en fait un vaste État-tampon, entre les colonies allemandes, anglaises et françaises. Et la simultanéité des protestations de l'Allemagne et de la France contre l'arrangement anglo-congolais de 1894, qui assurait une communication entre le Soudan anglo-égyptien et les colonies de l'Afrique du Sud, montre à quel point les puissances sont décidées à garder au Congo ce rôle d'État-tampon.

Ajoutons aussi que Matadi est le meilleur port de la côte occidentale d'Afrique, donc celui qui serait le plus disputé.

II.

Rassurés sur ce point, ceux qui craignent leur propre ombre, se rejettent sur les révoltes intérieures. *Que ferions-nous, disent-ils, si nous avions demain à courir les risques d'une guerre pareille à celle que l'Allemagne soutient à grands frais contre les Herreros ?*

Prévision chimérique. Nous n'avons pas à craindre une résistance comme celle des Herreros, pour la raison qu'il n'existe pas au Congo de chefs puissants disposant d'une force indigène bien armée et organisée. Il n'y a, au Congo, que des roitelets, des populations éparpillées en une sorte de poussière humaine. Encore une politique adroite peut-elle y entretenir une certaine division.

L'organisation des chefferies, qui constitue l'assise de l'administration locale, est de nature à fournir un utile adjuvant dans cet ordre d'idées.

III.

Autre antienne : *le climat congolais, irrémédiablement malsain, sera toujours un obstacle au développement complet de la colonie.*

D'abord, le pays n'est pas malsain partout. Le Katanga, si riche, est relativement salubre, les plateaux du Tanganyka le sont d'une façon absolue. Ne compte-t-on pour rien aussi les immenses progrès que réalisent journellement l'hygiène et la médecine? En Algérie, à Cuba, à Porto-Rico, partout on refoule la malaria

luttant contre les moustiques. La fièvre hémoglobinurique, mieux connue, voit diminuer le pourcentage de ses victimes. Il est permis d'entrevoir le jour où la maladie du sommeil, combattue sans relâche, ne sera plus qu'un souvenir. Déjà, grâce notamment aux travaux du Laboratoire médical de Léopoldville, on est arrivé à limiter sa propagation, et le traitement à l'atoxyl, à la condition d'être appliqué au début de l'affection, la dompte presque toujours.

IV.

Et le problème de la main-d'œuvre? N'est-il pas insoluble? *Le blanc ne peut pas travailler au Congo, le nègre n'y veut pas travailler. Comment se tirer de là?*

La question de la main-d'œuvre est certes très importante. C'est celle à laquelle se heurtent toutes les nations colonisatrices en Afrique. Néanmoins, il ne faut pas désespérer. Constatons d'abord que l'éloignement du nègre pour le travail n'est pas absolu. L'esclavage domestique est une institution indigène fortement enracinée en Afrique équatoriale. Ce mot d'esclavage ne va jamais dans notre esprit européen, sans un cortège de crimes et de cruautés, condition inséparable de la traite. Mais l'esclavage domestique chez les tribus du Congo n'a généralement rien de brutal ni même d'excessif. On ne saurait mieux le comparer, toutes proportions gardées, qu'à la « clientèle » romaine. Assurément il établit une dépendance d'une caste par rapport à une autre. Mais elle ne dépouille nullement la première de ses droits, et elle consacre à son profit, de la part de l'autre, des obligations effectives. L'esclave domestique a le droit de posséder dans les conditions en vigueur dans la tribu, de travailler un certain nombre de jours par semaine pour son compte. Et si, à cette réserve près, il doit son travail à l'homme libre, la puissance que celui-ci exerce sur lui, est non une oppression, mais une protection, une véritable tutelle. Sans doute il peut se présenter des abus, mais l'institution dans son essence est bonne; sagement contrôlée et dirigée, elle peut être utilisée pour le bien. Le régime des chefferies, qui consacre le libre choix du chef de la tribu et le respect de la coutume locale, en tant qu'elle n'est pas contraire aux principes d'humanité, reconnaît l'existence des différentes castes indigènes, et notamment de la caste laborieuse.

Actuellement les travaux de celle-ci seraient souvent inutiles,

s'appliquant à des produits pour lesquels il n'existe pas de débouchés. Son activité pourra être aiguillée vers la production de denrées ayant un marché. Cette évolution ne manquera pas d'être facilitée par les besoins que créera chez le nègre le contact de la civilisation européenne, par la diffusion de la monnaie, par les écoles professionnelles d'agriculture, etc.

Déjà, on le sait, le nègre travaille volontiers pour son propre compte.

Enfin l'on peut considérer aussi comme un des éléments de la solution de la question de la main-d'œuvre, l'importation de travailleurs hindous, qui sont déjà nombreux dans les colonies de la côte orientale et qui n'offrent pas les inconvénients des chinois.

V.

On objecte aussi les dépenses énormes auxquelles nous entrainera la colonie.

Ces dépenses énormes ne sont nullement inévitables. Sagement administrée, la colonie, avec l'appoint fourni par le Domaine de la Couronne, peut actuellement se suffire à peu près à elle-même. La réforme économique que d'aucuns réclament, ne doit pas nécessairement prendre le caractère d'une véritable révolution, étendue brusquement à toute la colonie. Même dans le domaine économique, l'histoire est là pour l'attester, toute révolution provoque la crise, c'est-à-dire un état de choses pire que celui auquel on prétendait remédier ; l'évolution, au contraire, assure le progrès, sans heurts, sans souffrance pour personne. La réforme économique pourra se faire au Congo progressivement, en modifiant par étapes les éléments constitutifs du régime. Si l'on agit avec prudence, rien n'empêche qu'on équilibre le budget sans déficit très considérable.

Résumons le raisonnement de ceux qui agitent le spectre des sacrifices financiers :

Actuellement, disent-ils, le budget trouve les deux tiers de ses ressources dans l'exploitation du domaine, dont la principale richesse est le caoutchouc. Or, d'une part, le domaine devra être ouvert à l'exploitation libre ; d'autre part, les prix du caoutchouc baissent et continueront à baisser par suite de la production croissante de la Malaisie.

Ainsi formulé, le raisonnement peut paraître sérieux. Mais il est purement théorique et ne tient pas devant la réalité des faits.

De ce qu'il faille prévoir l'ouverture du domaine à l'exploitation libre, il ne résulte pas que cette mesure doive s'appliquer à l'intégralité du domaine. On peut commencer par ouvrir certaines provinces, puis d'autres, de façon à prévenir une perturbation trop brusque des conditions économiques. C'est de proche en proche que l'exploitation libre doit se propager. Notons d'ailleurs que l'exploitation libre alimente le budget par les impôts, redevances, etc.

Nous reconnaissons toutefois qu'au début, la diminution considérable qu'il faudra apporter à la quantité de caoutchouc à fournir obligatoirement par les indigènes amènera un déficit sérieux, mais moindre pourtant qu'on paraît le croire.

Si, en effet, on paie mieux le caoutchouc à l'indigène, grevant ainsi le produit de 1 franc de plus au kilogramme par exemple, il sera incité à faire de la production volontaire à côté de la production obligatoire. C'est un fait bien connu que malgré le lourd labeur qui lui est imposé aujourd'hui, le nègre cherche à faire du caoutchouc en fraude afin de le vendre, pour son compte, à des agents qui le paient mieux. La chose est courante au Kasai.

Cette majoration de 1 franc dans le prix de revient d'une partie du caoutchouc récolté se retrouverait largement dans l'augmentation de la quantité recueillie.

En ce qui concerne la baisse des prix du caoutchouc, on la représente comme fatale, en tirant argument de la baisse actuelle. Or celle-ci est due à des causes dans lesquelles la surproduction n'est qu'un élément accessoire.

La question, en effet, est fort complexe. Elle a été exposée avec une extrême clarté dans une lettre adressée par un négociant à un journal anversois. Ce qui a déterminé le début de la baisse, c'est évidemment la crise financière et industrielle qui a affecté les États-Unis et continue à sortir ses effets sur le marché américain. Les États-Unis consomment normalement la moitié de la production mondiale du caoutchouc. Or il se fait que depuis six mois l'Amérique s'est presque totalement abstenue d'acheter. Le résultat est que les stocks s'accroissent en Europe. Si l'on ajoute que les hauts prix atteints, en 1905-1906, par le caoutchouc ont amené les producteurs brésiliens à exploiter à outrance les forêts de l'Amazonie et que, actuellement, par une rencontre malencontreuse, le caoutchouc de cette provenance arrive en quantités énormes sur le

marché, on s'expliquera aisément la situation. Les offres tombent dans le vide. Ce qui vient encore aggraver cet état de choses, c'est la répercussion de la crise américaine sur certaines industries européennes; c'est ainsi que l'industrie de l'automobile qui, d'après des estimations sérieuses, consomme une grande partie de la production du caoutchouc, traverse une crise grave.

Voilà les divers facteurs de la baisse que nous subissons. Cette baisse est anormale. En effet, aux prix de vente actuels nulle production forestière ne saurait être rémunérée dans la plupart des pays du monde, si ce n'est peut-être précisément au Congo, où, grâce à l'abondance de la main-d'œuvre, il est possible encore de produire à bon compte, alors que partout ailleurs toute exploitation doit cesser. Il faut excepter aussi quelques plantations, mais encore fort jeunes, en Asie, exploitées dans des conditions particulièrement avantageuses.

Il est donc certain que le chiffre des récoltes futures se ressentira des troubles actuels, et le résultat logique sera que, grâce à la loi naturelle de l'offre et de la demande, les prix se nivelleront à un taux plus rémunérateur.

L'affirmation d'après laquelle les renforts des plantations seraient la cause de la situation actuelle ne tient pas. En effet, le total de caoutchouc de plantation exporté ne dépasse pas actuellement 2,000 tonnes. Or la production mondiale actuelle est d'environ 70,000 tonnes. Il est certain qu'un jour viendra où, grâce à l'extension rationnelle donnée aux plantations dans des conditions économiques de production, celles-ci joueront un rôle prépondérant sur le marché des caoutchoucs. Mais, outre que ces temps sont encore assez éloignés, le Congo aura sa part du gâteau, car il est permis d'affirmer que les plantations établies jusqu'à ce jour dans notre future colonie ne le cèdent guère aux exploitations créées dans d'autres pays du monde, et ces plantations rationnelles laissent des bénéfices bien plus considérables que l'exploitation forestière actuelle.

On voit, par cet avis d'un expert, que le caoutchouc de Malaisie que l'on représente comme un des facteurs de la baisse, est sans influence sur l'état actuel du marché. Il faut huit ans pour que le caoutchouquier malais atteigne une croissance suffisante. Quand le caoutchouc malais arrivera ici en abondance, les conditions économiques du Congo se seront à tel point transformées, les prix des transports seront si réduits, les plantations de l'État auront acquis tant d'importance, que le caoutchouc pourra être produ-

dans des conditions rémunératrices même en supposant que les prix restent à peu près ce qu'ils sont. Et, en raisonnant ainsi, nous n'escomptons pas la progression certaine de la consommation qui sera vivement stimulée par les bas prix.

Est-ce tout?

Non, certes.

Le domaine qui alimente le budget congolais ne comprend pas que des forêts à caoutchouc. Il comporte aussi des actions de sociétés auxquelles l'État a concédé ses mines. De toutes parts ne parle-t-on pas des mines du Katanga comme des mines les plus riches du monde? En ce qui concerne spécialement le cuivre, il s'en trouve là à fleur de terre pour plusieurs milliards. Et les conditions d'exploitation sont des plus favorables. Nous pouvons renvoyer sur tous ces points aux études qu'un spécialiste autorisé, M. Buttgenbach, a publiées récemment dans notre *Bulletin* (1).

Quand le caoutchouc de Malaisie viendra concurrencer celui du Congo, quand l'ouverture progressive des forêts à l'exploitation libre aura atteint tout son développement, l'État aura son domaine minier pour achever d'équilibrer son budget.

Ce budget ne sera plus, comme aujourd'hui, de 30 millions, mais étant donnés tous les services que comporte un État moderne, se montera à 50 millions, peut-être à 100 millions. Les richesses du gisement minier sont bien suffisantes pour y faire face. Il se produira au Congo ce qui s'est produit aux Indes néerlandaises. Là aussi on a dû employer, au début, la culture forcée pour développer le pays. Ce système avait entraîné certains abus. Il n'en a pas moins établi la richesse économique des Indes orientales. Les quelques mauvais souvenirs qu'il a laissés et qui sont depuis longtemps choses du passé, n'empêchent pas qu'il a fondé et assuré la brillante situation actuelle. Indépendamment des ressources habituelles, l'administration indienne, pour faire face à ses charges, a les mines. L'étain des mines domaniales de l'Inde orientale joue dans le budget de cette colonie le rôle que le cuivre jouera chez nous.

VI.

Les raisonnements ne peuvent prévaloir contre ce fait : les budgets de toutes les colonies sont en déficit.

Oui, c'est là ce qu'on voit, du moins en général. Mais ce qu'on

(1) Voir *Bulletin* de 1896, p. 339, et *Bulletin* de 1908, p. 95.

ne voit pas, c'est ce que rapportent ces sacrifices. En Belgique, l'enseignement public nous coûte très cher, mais que ne rapporte-t-il pas? L'Inde coûte à l'Angleterre : c'est ce qu'on voit. Ce qu'on ne voit pas, c'est ce qu'elle lui rapporte indirectement par les traitements et pensions payés par l'Inde et dépensés en Angleterre, par l'immense commerce que l'Angleterre s'assure dans l'Inde !

VII.

Qu'avons-nous besoin d'une colonie? Ne pouvons-nous répandre notre activité dans celles des autres puissances?

Assurément. Mais qui contestera que nous y sommes moins bien reçus, et, surtout, moins protégés que les nationaux?

Et que ferions-nous le jour où ces colonies deviendraient protectionnistes, ce qui paraît fort à craindre?

Il faut toujours compter avec la règle que le commerce suit le pavillon. Les trois quarts du commerce extérieur de l'Algérie se font avec la France. Les marchandises importées dans les colonies anglaises sont anglaises dans la proportion de 76 %; 81 % des marchandises exportées de ces colonies sont introduites en Angleterre; 55 % du commerce des Indes néerlandaises se font avec la mère-patrie.

VIII.

Le commerce du Congo avec la Belgique ne représente qu'une infime partie du mouvement commercial de celle-ci.

Cela est vrai actuellement. Mais quel développement le commerce congolais n'est-il pas appelé à prendre? A l'ivoire, au caoutchouc, à l'huile de palme, à l'arachide, au cacao, à tous les produits actuellement exploités, viendront inmanquablement s'ajouter ceux de nouvelles cultures, coton, tabac, riz, fruits et bien d'autres encore; la liste qu'on tenterait de dresser serait forcément incomplète, étant données l'immensité du pays et la diversité de son climat. Qu'on songe au développement agricole prodigieux pris par certaines colonies, par exemple Java et Sumatra, où l'on introduit constamment des cultures nouvelles.

De leur côté, les chemins de fer, les ponts, les usines à établir au Congo nous assureront des débouchés très importants.

Et les immenses richesses minières, dont nous avons parlé plus haut et qui seront en exploitation d'ici à quelques années?

N'oublions pas, d'autre part, que si notre commerce avec le Congo est peu important encore, c'est celui qui, à valeur égale, nous rapporte le plus. Quand nous importons des minerais d'Espagne, c'est celle-ci qui réalise le bénéfice sur la production. Quand nous importerons le cuivre du Congo, c'est nous qui bénéficierons de sa production. De même pour l'exportation. Vendons-nous des cotonnades en Italie, le bénéfice de la vente va en partie aux intermédiaires italiens; si la vente se fait au Congo, le bénéfice intégral est pour nous. Or, qu'on examine de près le détail du mouvement commercial belge: on sera frappé de l'énorme quantité d'articles qui ne nous laissent qu'un très maigre bénéfice, par exemple les articles de consommation et les articles en transit.

IX.

En admettant même que le Congo apporte certains avantages à la Belgique, ceux-ci ne profiteront qu'à quelques capitalistes.

Faut-il répondre à de pareils arguments, cent fois réfutés?

Ces capitalistes sont légion: ce sont d'abord des industriels, des commerçants, des actionnaires de sociétés; mais il faut ajouter à ces privilégiés les employés dans toutes les affaires congolaises, les intermédiaires: assureurs, courtiers, manipulateurs, etc.; puis la classe ouvrière tout entière, car le développement du commerce et de l'industrie améliore *tous* les salaires. Enfin, n'est-il pas évident que l'augmentation de richesse d'un grand nombre profite à toutes les industries, à tous les commerces, même à ceux de luxe?

Si l'argument auquel nous répondons ici avait la moindre valeur, comment justifier bien des lignes de chemins de fer, bien des canaux, des routes, des écoles que nous avons établis en Belgique et qui ne profitent directement qu'à une infime minorité?

. . .

Notre conclusion sera brève.

Nous avons passé en revue tous les griefs des anticoloniaux. Nous avons rencontré leurs objections une à une, en une forme volontairement nette, précise, presque sèche, mais avec des argu-

ments que nous croyons décisifs. Aurons-nous évité ainsi le reproche de nous bercer d'illusions, de nous leurrer de chimères, de parler de patriotisme quand il est question d'affaires? Peut-être. Nous avons voulu montrer que le Congo peut sous le régime belge nous rapporter honneur et profit. Nos lecteurs diront si nous y avons réussi.

A. D.



LE NAVIRE-ÉCOLE BELGE

QUE DOIT-IL ÊTRE ?

SUITE (1)

INSTITUTIONS D'ÉDUCATION NAVALE A L'ÉTRANGER

Après avoir examiné ce qui devrait être en Belgique une institution d'éducation navale, nous allons jeter un rapide coup d'œil sur quelques institutions ayant un objet similaire à l'étranger.

Nous donnons ci-après les renseignements tels que nous avons pu les recueillir, nous réservant de compléter plus tard ces quelques données si nous parvenons à nous procurer les renseignements nécessaires.

Institutions anglaises.

Il existe en Angleterre, outre les établissements spécialement destinés à pourvoir au recrutement des officiers de la Marine royale, — institutions que nous ne passerons pas en revue ici, — diverses institutions relevant plus ou moins de l'initiative privée et destinées à former des officiers tant pour la Marine royale que pour la marine marchande.

Nous commencerons par « The Thames Nautical Training College ». H. M. S. *Worcester*.

(1) Voir *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, n° 2, 1908.

Nous pouvons donner des renseignements assez complets sur cette institution, que nous avons pu visiter grâce à l'amabilité de son chef, le Commander D. Wilson-Barker R. N. R.



Le Worcester (ex Frederick William)

Le « Thames Nautical Training College », ou, comme on l'appelle communément en Angleterre, le *Worcester*, fut fondé pour parer à l'insuffisance d'instruction des officiers de la marine marchande à cette époque.

La notice — très intéressante — consacrée à cette institution affirme qu'il est à l'heure actuelle hors de doute que « la profession d'officier de marine exige une somme de connaissances bien supérieure à celles requises antérieurement à l'introduction de la vapeur dans la marine marchande, et surtout depuis l'établissement des lignes régulières desservies par les grands paquebots existant de nos jours ».

Pour remédier à l'insuffisance des officiers de la marine marchande, un groupe de personnalités appartenant au monde des armements forma une Association ayant pour but la création d'un institut où se donneraient aux futurs officiers de cette marine une éducation et une instruction à la hauteur de la mission qui leur serait désormais confiée.

Après accord avec l'Amirauté, une vieille frégate de 50 canons

fut mise à la disposition de l'Association. Ce navire fut convenablement aménagé pour répondre à sa nouvelle destination et l'école fut inaugurée le 24 août 1862.

L'expérience démontra si bien l'utilité de l'institution que, dès 1876, on fut obligé de demander à l'Amirauté de mettre à la disposition de l'Association un plus grand navire. Ce fut le *Frederick William*, de 74 canons et 4,725 tonnes, qui fut rebaptisé le *Worcester*.

Il est ancré dans la Basse-Tamise, devant Greenhithe, à environ une heure de chemin de fer en aval de Londres.

Les quatre ponts du navire permettent de donner aux locaux nécessaires tout l'espace voulu, et la cale — énorme — permet l'installation de tous les appareils requis par le service du bord.

Il est gréé en trois-mâts, le grand mât à l'ancienne manière, les deux autres pourvus d'un gréement moderne.

Les locaux sont vastes et très bien aménagés; le navire est éclairé à la lumière électrique, et une conduite d'eau, venant du rivage, amène l'eau potable à bord. Un canon moderne se trouve sur l'un des gaillards pour initier les cadets se destinant à la Marine royale au maniement de cet engin.

Le pont principal est appelé « School Deck ». Une partie en a été réservée pour servir de mess aux cadets. Le mess est divisé en « tables » de quatorze cadets présidés par un chef d'équipe: « Captain Cadet ». À côté du mess se trouve le salon réservé aux chefs d'équipe où ceux-ci peuvent se réunir quand ils ne sont pas de service, soit en récréation, soit pour étudier.

Sur le même pont se trouvent les classes pour les cours et celles pour les travaux de matelotage. Durant les heures de classe, celles-ci sont soumises à l'inspection de l'instructeur en chef. Durant les cours de matelotage, ceux-ci se trouvent sous l'inspection du premier officier.

On conserve à bord les trophées sportifs remportés par les cadets du *Worcester*, notamment la Coupe-Challenge disputée chaque année entre les équipes représentant le *Worcester* et le *Conway*.

Les prières du matin et du soir ainsi que le service divin du dimanche sont présidés par le chapelain.

Les cadets dorment dans des hamacs qui sont ventilés et roulés chaque matin. En ce qui concerne la propreté corporelle, les cadets ont à leur disposition de l'eau en quantité pour se laver et pour prendre des bains chauds ou froids.

En ce qui concerne l'éducation et l'instruction des cadets, elles

sont l'objet des plus grands soins : l'instruction classique va de pair avec l'entraînement à la vie maritime.

Les programmes comportent toutes les matières scientifiques exigées pour la marine : nous ne les examinerons pas en détail, nous nous bornerons à dire que l'éducation physique n'y est pas négligée.

Les arts d'agrément sont l'objet de dispositions spéciales, comme en toutes les institutions de notre pays. Des cours spéciaux sont institués — moyennant un supplément — pour les cadets se préparant spécialement pour l'entrée à l'École navale de l'État.

Il y a trois périodes d'examens généraux par an : en avril, en juillet et en décembre. Les vacances sont assez longues, mais il n'y a pas de congés durant l'année, excepté en cas d'absolue nécessité : les parents ne peuvent donc, comme cela se fait chez nous, emmener leur enfant pour quelques heures ou quelques jours.

Le prix de la pension est assez élevé : 65 guinées, soit 1,706 francs environ, mais il comprend l'équipement, les soins médicaux, le blanchissage, etc.

Un bâtiment spécial sert d'infirmerie.

Le nombre des élèves est d'une bonne centaine.

Il nous a été donné de voir à bord du *Worcester* une lettre de l'amiral Togo à ses successeurs à bord de ce navire, car le célèbre amiral est un ancien « Worcester boy ». L'élève fait honneur aux maîtres.

. . .

La « Mercantile Marine Service Association » de Liverpool pria l'Amirauté de bien vouloir lui prêter un ex-navire de guerre pour le transformer en navire-école. La réponse à cette demande fut la remise de la petite frégate *Conway* à la disposition de l'Association. Ceci se passait en 1859.

Un Comité de direction fut bientôt formé et le succès de l'œuvre fut tel que, dès 1861, on fut obligé de demander à l'Amirauté la disposition d'un plus grand navire, qui fut rebaptisé *Conway* et remplacé en 1875 par un ex-navire de guerre de premier rang, qui reprit le nom sous lequel cette œuvre avait débuté.

Nous ne referons pas la description de ce navire, les détails que nous avons donnés en parlant du *Worcester* pouvant s'appliquer à peu près au *Conway*, dont le type est le même. Il faudrait entrer dans des explications techniques qui ne seraient peut-être pas fort

intéressantes pour nos lecteurs. Il en est de même pour un grand nombre de détails d'organisation intérieure : les deux institutions étant semblables en bien des points, un grand nombre de ceux que nous allons exposer à propos de celle-ci peuvent s'appliquer à celle-là.

Les jeunes gens sont admis à bord du *Conway* depuis l'âge de 12 jusqu'à celui de 16 ans. Le séjour à bord est de deux années et leur valeur a été jugée égale, au point de vue du recrutement de la Marine royale, au même laps de temps passé au Collège royal d'Osborne, qui a remplacé le navire-école le *Britannia*.

A ce propos, disons que ce collège a été fondé à la mort de la reine Victoria et logé dans le superbe château d'Osborne, dans l'île de Wight, l'ancienne résidence favorite de la défunte Souveraine, donné à l'État à cette fin par le roi Édouard VII.

Les conditions pécuniaires d'admission sont les mêmes qu'à bord du *Worcester*.

Le nombre des élèves est de 200 environ.

On semble, au point de vue de l'instruction, avoir apporté à bord du *Conway* une attention toute particulière à la partie manuelle, au travail du bois et des métaux. Le navire est pourvu à cet effet de tous les ateliers et appareils nécessaires, sans préjudice toutefois de l'instruction au point de vue des travaux de matelotage proprement dit.

Le chapelain jouit d'une grande autorité à bord, il est le conseil des jeunes gens au point de vue spirituel. Les élèves appartenant à la religion protestante sont tenus d'assister aux offices divins à bord; ceux appartenant à la religion catholique peuvent suivre les offices de leur culte à terre. Toutefois les sacrements sont facultatifs.

Les étrangers sont admis à bord du *Conway* aux mêmes conditions que les régnicoles.

Le *Conway* possède son organe, *The Cadet*, un très intéressant magazine, composé pour la plus grande partie par les élèves eux-mêmes et paraissant cinq fois par année. Il rend compte de tous les faits intéressant le bord et notamment des résultats des concours sportifs et des examens. Le numéro du mois d'août dernier, rendant compte du « Prize Day » (distribution des prix), reproduit le discours prononcé à cette occasion par Lord Tweedmouth, premier lord de l'Amirauté, dont nous extrayons le passage suivant : « Un grand nombre d'entre vous, cadets, vont devenir officiers de la marine marchande la plus importante du monde entier, et

» en cette qualité seront les représentants et les ambassadeurs de
 » notre pays dans tous les ports du monde, dans les ports de notre
 » empire colonial comme dans les ports étrangers, sur toute la
 » surface de l'Océan. » Ces paroles sont à rapprocher de ce que
 nous disons plus haut du rôle « représentatif » de la marine.

Le *Conway* est ancré à Rockferry près Liverpool.

Une grande émulation règne entre le *Conway* et le *Worcester*.

Ces deux institutions sont du reste soutenues par le Gouvernement et par le monde de la marine en général. Le « Board of Trade » (Ministère du Commerce) admet que deux années passées à bord de ces navires comptent pour une année de service effectif à la mer, pourvu que les jeunes gens aient satisfait aux examens.

Six places de cadets dans la Marine royale sont mises chaque année au concours entre les jeunes gens du *Conway* et du *Worcester*, ce qui contribue à entretenir l'émulation. Deux de ces places sont attribuées à chaque période d'examen.

Le Roi offre chaque année une médaille d'or à chacun des éblissements; les distributions des prix sont, chaque année, présidées par un très haut personnage du monde maritime : membre de la Famille Royale, lord de l'Amirauté, ministre ou autre personnalité politique, etc.

Un grand nombre de compagnies de navigation et d'autres institutions maritimes, telles que le pilotage du Bengale, font à ces cadets des conditions de faveur. Cette protection va s'accroissant tous les jours : c'est le meilleur critérium de l'excellence des résultats obtenus.

..

Il existe dans la Basse-Tamise un autre navire-école stationnaire : c'est le *Warspite*. C'est une institution relevant de la charité et ayant pour but de faire des marins de pauvres garçons abandonnés. Son objet ne rentrant pas dans le cadre de cette rapide étude, nous ne l'examinerons pas ici.

..

La maison Henry Hughes and Son, Limited, bien connue pour la fabrication d'instruments de précision pour la marine, a ouvert à Londres (Fenchurch Street) une école de préparation aux examens d'officier de marine.

Cette institution, placée sous la direction d'un officier de marine, peut rendre de grands services aux « apprentices » (cadets) se trouvant momentanément dans le port métropolitain et désireux de bien préparer leurs examens.

Ils peuvent trouver là l'occasion de ne pas perdre de temps et d'arriver ainsi rapidement à la possession du diplôme convoité.

..

Toutes les institutions anglaises que nous venons de passer en revue sont des « écoles à terre ». En fait d'écoles « navigantes », nous ne connaissons, relevant de l'initiative privée, que les navires appartenant à la firme « Devitt & Moore », de Londres.



Le Port-Jackson.

Sur les indications de lord Brassey, un des grands promoteurs de la marine en Angleterre, cette firme arma des voiliers à bord desquels des jeunes gens se destinant à la carrière maritime pourraient faire leur temps de navigation sans être exposés à la promiscuité du gaillard d'avant avec les matelots, tout en suivant les leçons de marins expérimentés.

Les navires *Illawara* et *Macquarie*, aujourd'hui remplacés par le quatre-mâts *Port Jackson*, sont connus de tous ceux qui s'occupent d'éducation maritime. Les jeunes gens admis à bord appar-

tiennent aux classes élevées de la société et paient un minerval s'élevant à 1,750, 1,625 ou 1,500 francs, suivant qu'il s'agit d'un premier, second, troisième ou quatrième voyage, plus les frais d'équipement. Chaque voyage dure environ neuf mois et se fait de Londres à l'Australie, et retour par le cap Horn.

Les jeunes gens sont logés à part de l'équipage, participent aux manœuvres et à certains travaux de matelotage, sans être astreints à toutes les corvées de matelot. Le capitaine donne certaines leçons de navigation pratique, ainsi qu'un instructeur naval, quand les circonstances le permettent.

Le nombre moyen des cadets à bord est d'une cinquantaine par voyage. La tenue est celle des « apprentices », semblable à celle de nos cadets.

Les voyages à bord des voiliers de la firme Devitt & Moore complètent l'éducation théorique donnée à bord des navires stationnaires *Worcester* et *Conway*.

Institutions américaines (États-Unis).

Plusieurs États de l'Union américaine : Massachusetts, New-York et Pennsylvanie, ont établi des institutions destinées à donner l'éducation et l'instruction aux futurs marins; certaines cités, telles que Cleveland et Seattle, vont entrer dans la même voie.

« The Massachusetts Nautical Training School » est une institution relevant de l'État de Massachusetts. La notice qui lui est consacrée définit avec une netteté tout américaine son but et son mode d'action. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en traduire le préambule. « Ce navire-école, dit la notice, n'est, à aucun point de vue, ni une école de réforme, ni un sanatorium, ni un bateau de plaisance; seuls des jeunes gens de bonne conduite, appréciant la valeur de l'instruction, sont admis à bord et ne peuvent y demeurer qu'à la condition de se soumettre absolument aux règlements en vigueur et de mériter de bonnes notes dans leurs études. Les jeunes gens faibles de corps ou d'intellectualité, s'effrayant devant la besogne, ou craignant les intempéries, ne sont pas faits pour fréquenter l'école. »

Voici les conditions d'admission à l'école. Age: de 16 à 20 ans; constitution normale, saine et exempte de tares physiques (examen médical).

Les jeunes gens doivent remettre un certificat de bonne conduite et entrer à l'école de leur plein gré; ils doivent aussi passer un examen d'entrée, correspondant à l'entrée aux « High Schools » de l'État (établissements d'instruction d'enseignement moyen du degré supérieur).

Il y a, en outre, quelques dispositions d'ordre administratif à respecter.



L'Enterprise.

L'État de Massachusetts fournit la pension et l'instruction à titre gratuit, mais les frais d'équipement sont à la charge des cadets.

Le navire-école *Enterprise* est un bâtiment de 1,400 tonneaux marchant à la voile et à la vapeur. C'est à la fois un « stationnaire » et un « navire navigant », en ce sens que l'année est divisée en deux périodes : celle d'hiver, pendant laquelle le navire reste au port de Boston, et la période d'été, consacrée à une croisière de cinq mois dans l'Atlantique, croisière au cours de laquelle le navire visite les mers européennes.

Le navire appartient à la Marine nationale des États-Unis et a seulement été mis à la disposition de l'État de Massachusetts aux

fins de servir de navire-école : certains officiers font, ou ont fait, partie de la Marine nationale.

Les études sont divisées en deux catégories : les unes destinées à former des « officiers de pont », les autres des « ingénieurs » (ce mot correspond chez nous à celui de mécaniciens). Elles sont d'ordre exclusivement pratique et ne concernent que ce qui a strictement rapport au métier de marin. Celui-ci est conçu entièrement à la moderne, c'est-à-dire qu'une grande place y est faite à l'étude des engins mécaniques, qu'ils soient mus à la vapeur ou à l'électricité.

La notice consacrée à cette institution peut être considérée comme un modèle du genre : tout y est prévu, depuis le menu des repas jusqu'aux punitions qui peuvent être infligées, en passant par les horaires des occupations journalières et la mention des dispositions légales la concernant.

Depuis son existence, qui remonte à 1893, 1,137 cadets ont fréquenté cette école et parmi eux 452 obtinrent leur diplôme et 363 terminèrent honorablement leurs études.

Les résultats obtenus sont des plus encourageants, un très grand nombre des élèves ayant été placés peu après la fin de leurs études, certains d'entre eux ayant conquis le diplôme d'officier de marine marchande et quelques-uns étant entrés dans la Marine nationale.

* . *

The New York Nautical School. — Cette institution, créée par l'État de New-York, ressemble absolument à celle que nous venons d'examiner, ou plutôt la première a imité celle-ci qui a déjà trente-trois années d'existence.

L'année scolaire est également divisée en deux périodes : une d'hiver, passée au port, et une d'été, au cours de laquelle le navire part en croisière et visite les mers d'Europe et les Indes occidentales. Ce navire-école, le *Saint Mary's*, va être remplacé par le vapeur le *Newport*, afin d'initier le futur marin au maniement des engins mis à la disposition des modernes navigateurs.

A bord se donne, comme aussi du reste à bord de l'*Enterprise*, un cours de médecine et de petite chirurgie. Le nombre des élèves au 1^{er} janvier s'élève à 75 environ ; il y a un mouvement annuel — entrées et sorties — de 160 élèves en moyenne.

* . *

The Pennsylvania Nautical School. — C'est la troisième insti-

tion créée à la suite d'un acte du Congrès autorisant le Gouvernement fédéral à mettre à la disposition des États qui en feraient la demande des navires de la Marine nationale aux fins de servir de navires-écoles. Disons en passant qu'un des plus graves problèmes concernant la Marine nationale américaine est celui du recrutement des équipages, tant des états-majors que des matelots. Cette pénurie de marins américains tient à diverses causes, relevant de l'économie politique, que nous n'avons pas à examiner ici.

L'institution que nous examinons en ce moment est — ou devrait être — semblable aux deux précédentes, puisqu'elle procède du même ordre d'idées.

Mais le navire *Saratoga*, qui servait de navire-école, dut être condamné récemment et sera remplacé suivant toute vraisemblance par le vapeur *Adams*, que le Gouvernement des États-Unis mettra à la disposition de l'État de Pennsylvanie et dont le port d'attache sera Philadelphie.

La question du « voilier » ou du « vapeur » semble préoccuper les organisateurs de ces écoles américaines : l'opinion européenne « que seul le voilier fait des marins » a fait impression et notamment le fait que, le *Comte-de-Smet-de-Naeyer* s'étant perdu, les promoteurs de l'œuvre ont à nouveau choisi un voilier. Mais il faut tenir compte de l'esprit essentiellement utilitariste et pratique des Américains, sur lesquels les arguments d'ordre moral ou traditionnel n'ont pas toujours prise.

L'instruction donnée à bord des trois navires-écoles cités ci-dessus ne mène pas directement à l'obtention d'un diplôme quelconque. A la fin de ses études à bord, le cadet qui a satisfait aux examens obtient un certificat de « graduat », mais c'est tout ; il doit encore se préparer à obtenir les diverses licences (diplômes) de lieutenant, capitaine, etc.

On pourrait reprocher à cette instruction d'être spécialisée à l'extrême et de ne pas donner à l'élève un suffisant bagage d'idées générales. Mais les idées ne sont pas les mêmes des deux côtés de l'Atlantique...

Institutions allemandes.

Tout le monde connaît le merveilleux développement de la marine allemande en ces dernières années, et tout le monde sait avec quel enthousiasme la nation a répondu à la parole de l'Empereur Guillaume II : « L'avenir de l'Allemagne est sur mer. »

L'importance de l'éducation navale ne pouvait échapper à l'attention de nos voisins de l'Est dont l'esprit méthodique était un sûr garant du soin qu'ils apporteraient à la solution de cette question. Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur les institutions d'ordre privé existant en ce pays.

Deutscher Schulschiff-Verein. — Cette puissante institution, se trouvant sous le haut patronage du Grand-Duc d'Oldenbourg, a pour but la formation de marins pour la marine marchande.



Le Grossherzogin Elisabeth.

Voici les conditions d'admission à bord du *Grossherzogin Elisabeth*, le voilier-école construit en 1901 à Geestemünde.

Il y a deux époques d'admission annuellement : au printemps et à l'automne ; l'âge des jeunes gens varie de 14 $\frac{1}{2}$ à 16 ans, sauf en ce qui concerne les jeunes gens qualifiés pour le « volontariat d'un an », pour lesquels la limite d'âge est reculée jusqu'à 18 ans.

Ces conditions sont très strictes en ce qui touche l'aptitude physique — taille, poids et tour de poitrine — ainsi que l'intégrité de la vue et de l'ouïe.

La durée de l'engagement est de onze mois. Les meilleurs élèves peuvent rester à bord deux années de plus, soit comme « cadets », soit comme « matelots légers ». Ne pourront être rangés dans la première catégorie que les jeunes gens qualifiés pour le volontariat d'un an. Ce séjour à bord raccourcit de neuf à quatre mois environ les études à faire à l'École de navigation, pour l'obtention du diplôme de lieutenant de marine.

Après la fin de son éducation comme « mousse », l'élève est recommandé par l'Association aux divers armements avec lesquels celle-ci est en relations.

Le prix de la pension — comprenant les soins médicaux — est de 312 francs plus l'équipement qui est fourni au prix coûtant, soit 177 francs.

Les jeunes gens prolongeant leur séjour à bord en qualité de « matelot léger » paient une pension de 312 francs et doivent s'équiper à leurs frais, mais ils reçoivent une petite solde mensuelle. Quant à ceux qui demeurent à bord en qualité de « cadets », ils ont à payer une pension de 750 francs.

Au printemps l'on admet 100 et à l'automne 40 élèves. Parmi eux, il y en a environ une trentaine qualifiés pour le volontariat d'un an. Disons en passant que les jeunes gens ayant fait certaines études moyennes du degré supérieur jouissent du privilège de ne servir qu'une année dans l'armée allemande. Ce sont les « einjähriger » dont on parle souvent.

Après terminaison de l'année d'instruction, la plupart des jeunes élèves s'engagent dans la marine marchande ; une quinzaine demeurent à bord en qualité de « cadets » et une trentaine en qualité de « matelots légers ».

Au capitaine sont adjoints six officiers choisis avec le plus grand soin parmi ceux du « Norddeutscher Lloyd » et de la « Hamburg Amerika Linie ». Il y a de plus un médecin, ayant la haute main sur l'hygiène du bord et donnant des leçons élémentaires de médecine et de petite chirurgie navales.

Un comptable commercial s'occupe du ravitaillement et de la gestion financière à bord. Il existe également un corps de sous-officiers de marine : voilier, charpentier, cuisinier, etc.

Le *Grossherzogin Elisabeth* ne prend pas de cargaison, ce qui lui donne la plus grande indépendance quant à l'organisation de

ses croisières, et lui permet de donner à ses élèves toute la place voulue pour les logements, salles de cours, ainsi que pour les approvisionnements.

Inutile de dire que les appareils scientifiques les plus perfectionnés se trouvent à bord et servent à l'enseignement des élèves.

Les croisières d'été se font dans la Baltique et la Mer du Nord. Dans la Baltique on visite généralement les ports de Zoppot, Swinemünde, Travemünde et Eckernförde, ainsi que ceux de Stockholm, Copenhague, et dans la Mer du Nord ceux de Christiansand et de Leith.

Durant la croisière d'hiver, le navire se rend aux Indes occidentales et visite certains ports des États-Unis, du Brésil ou du Venezuela.

Durant ces croisières, les élèves font toutes les manœuvres du navire et dans les ports sont exercés au canotage à la voile et à l'aviron.

L'œuvre du « Deutscher Schulschiff-Verein », entreprise dans un esprit patriotique, rend de grands services à la marine allemande dont les compagnies de navigation prennent volontiers à bord des élèves du *Grossherzogin Elisabeth*.



Les navires-écoles du « Norddeutscher Lloyd ». — Cette puissante compagnie devait avoir depuis longtemps son attention attirée sur la question de l'éducation navale de ses officiers, et tout naturellement devait lui venir l'idée de surveiller elle-même cette éducation.

C'est ainsi qu'en 1895 elle fit construire à Geestemünde le voilier *Herzogin Sophie-Charlotte*, qui fut suivi, en 1902, par le voilier *Herzogin Cecilie*. Ces navires sont des navires marchands, c'est-à-dire transportant de la cargaison et faisant des voyages commerciaux, notamment à la côte ouest d'Amérique.

L'éducation des élèves à bord de ces voiliers comporte une durée de trois ans. Les élèves entrent à bord comme mousses et s'engagent pour une année, durée approximative d'un voyage; ensuite ils passent « matelots légers » et la troisième année passent dans la catégorie des matelots effectifs (Vollmatrose). Chaque année on engage une quarantaine de cadets, ce qui fait que l'effectif complet est d'environ 120 élèves.

Comme il s'agit pour la Compagnie de procéder au recrutement

de son propre cadre d'officiers, — sans qu'elle s'engage du reste vis-à-vis des cadets, — on comprend que les conditions d'admission soient rédigées avec minutie tant au point de vue de l'aptitude physique du sujet que de ses aptitudes intellectuelles et morales. A cet effet, l'aspirant doit répondre à un questionnaire très détaillé; il doit être en possession du certificat le qualifiant pour le volontariat d'un an; ne pas avoir dépassé 18 ans, sauf pour ceux qui ont le diplôme d'« abiturienten » d'école supérieure, dont l'âge peut atteindre 19 ans. Il n'est tenu aucun compte d'un temps de navigation antérieur.

Le prix de la pension est de 1,250 francs. L'engagement a lieu dans la première moitié du mois de février. L'équipement est fait par les soins de la Compagnie, les frais s'élevant à 437 francs environ. Il y a lieu à une provision de 125 francs pour dépenses dans les ports, réparations et renouvellement de l'équipement, etc.

L'état-major comprend le capitaine, quatre officiers, un ou deux professeurs, un médecin. Il y a aussi le personnel de sous-officiers requis.

Les cadets sont logés à part de l'équipage et se trouvent constamment sous la surveillance des officiers ou des professeurs. Ils sont divisés en bordées qui prennent le service à tour de rôle et ont environ trois heures d'études par jour sur les matières requises par le programme de l'École de navigation de Brème.

Après avoir passé ainsi trois années à bord des voiliers, les cadets passent neuf à douze mois à bord d'un vapeur de la Compagnie en qualité de matelot en chef (Obermatrose). Cette quatrième année de navigation qualifie le cadet pour l'examen de lieutenant de marine et l'instruction reçue à bord raccourcit de moitié environ le temps des études à l'École de navigation.

Leur éducation à bord des navires-écoles terminée, les cadets reçoivent en qualité de matelots en chef (Obermatrose) à bord des vapeurs une solde mensuelle de 82 francs.

Après obtention du diplôme de lieutenant de marine, l'élève est placé, autant que faire se peut, en qualité de quatrième officier à bord des vapeurs de la Compagnie. D'autres armements importants se sont mis d'accord avec la Compagnie pour prendre à bord d'anciens cadets de ses navires-écoles. Deux années de service permettent alors de se présenter à l'École de navigation pour l'obtention, après cinq mois d'études, du diplôme de capitaine au long cours, qui termine l'éducation théorique du marin.

Les avantages offerts aux cadets sont des plus substantiels, leur

avancement étant rapide et leurs gages plus élevés que dans la plupart des armements.

La direction des navires-écoles du « Norddeutscher Lloyd » est assumée par un comité composé de personnalités navales de premier ordre et placé sous la présidence du Grand-Duc d'Oldenbourg.

Le fait de la mise en armement d'un second navire-école, expérience faite une première fois, est la meilleure des preuves de l'excellence des résultats obtenus.

* .

Deutsche Seemannschule in Hamburg. — Antérieurement à la création de navires-écoles navigants, existait en Allemagne une école à terre, à Waltershof près de Hambourg. Elle fut fondée en 1862 dans le but de former des marins pour la marine marchande.

Les élèves sont logés à terre, mais on s'est efforcé, dans leur éducation, de faire ressembler leur vie journalière à ce qu'elle serait à bord : ils dorment dans des hamacs, portent un uniforme de cadet, ont à leur disposition un navire ou plutôt une sorte de modèle de navire, situé au milieu d'un terre-plein, mais possédant tout ce qui est nécessaire pour apprendre au futur navigateur les éléments des manœuvres d'un navire. Ce système a déjà été souvent employé et peut donner quelques résultats, mais seulement pour des études tout à fait élémentaires.

Il est fait une large place à l'éducation physique des jeunes gens, notamment en ce qui regarde les sports aquatiques : canotage, natation, etc.

L'institution s'occupe aussi de l'éducation religieuse de ses élèves suivant le vœu des parents.

Leurs études terminées, les élèves sont placés à bord de navires : ils ont le choix entre le vapeur et le voilier; dans le premier cas, ils touchent une solde d'environ 18 francs par mois; dans le second, les parents ont à payer à l'armement une pension d'environ 437 francs. La direction s'occupe aussi plus tard du placement de ses anciens élèves comme officiers.

A certaines conditions, les élèves peuvent aussi être placés pendant un certain temps comme volontaires à bord des bateaux de pilotage, ce qui leur permet de bien connaître les côtes allemandes.

Voici quelques-unes des principales conditions d'admission à la Deutsche Seemannschule :

L'âge d'admission est fixé entre 14 et 17 ans. Les jeunes gens doivent être exempts de défauts physiques et posséder une certaine instruction.

La durée de l'enseignement est de deux années pour les élèves âgés de 14 à 15 ans et d'une année pour ceux de 15 à 17 ans. L'élève doit s'engager pour le cours complet. Le prix de la pension est de 1,000 francs par an pour le cours de deux années et de 1,125 francs pour le cours d'une année. Il y a, en outre, quelques frais supplémentaires du chef d'équipement, de leçons d'art d'agrément, etc.

Institutions hollandaises.

S'il existe chez nos voisins du Nord des écoles de navigation, au nombre d'une douzaine, semblables aux nôtres, il n'y existe pas de navire-école.

Fondé en 1781, le « *Vaderlandsch Fonds ter aanmoediging van 's lands zeedienst* » a créé, quatre années plus tard, la « *Kweek-school voor de Zeevaart* », établie à Amsterdam. Cette institution est placée sous le patronage de S. M. la Reine Wilhelmine.

Le but de l'institution est de préparer des jeunes gens au métier de marin et de les mener jusqu'au diplôme de lieutenant de marine.

Il y a des élèves payants et un certain nombre de places sont mises au concours parmi les jeunes gens peu favorisés de la fortune.

Voici les principales conditions à remplir par l'aspirant :

Il doit être de nationalité hollandaise, âgé de 13 à 14 ans (condition très strictement observée), être dans de bonnes conditions au point de vue physique (et vacciné), être d'une taille de 143 centimètres au moins, satisfaire à l'examen d'entrée et fournir un bon certificat du dernier établissement d'instruction fréquenté.

Ce sont, en somme, les conditions que nous avons exposées plus haut en ce qui concerne l'admission à bord des navires du « *Nord-deutscher Lloyd* ».

Le prix de la pension est de 420 francs, plus une somme variant de 100 à 150 francs pour fournitures de bureau et autres frais. Mais comme il s'agit là d'un prix de faveur, certaines dispositions réglementaires prévoient le cas de renvoi d'un élève et, dans ce cas, la somme à payer pour la pension, déjà donnée, peut être fortement majorée.

De même qu'à Waltershof, les jeunes gens sont logés à terre, mais ont à leur disposition un modèle de navire qui leur permet d'apprendre toutes les manœuvres d'un voilier.

La durée des études est de trois années et comprend toutes les matières nécessaires à l'exercice de la profession de marin. Deux fois par an ils sont soumis à un examen et annuellement a lieu une distribution des prix. L'éducation religieuse est prévue en tenant compte des diverses confessions.

Lorsque les commissaires jugent un élève prêt à prendre la mer, ils le placent à bord d'un navire, de préférence hollandais; les parents peuvent proposer un embarquement à la Commission, mais sans pouvoir obtenir un engagement à ce sujet, la Commission restant maîtresse de la décision.

Lors de l'embarquement, l'élève est équipé par les soins de la Commission : il doit rendre compte de cet équipement à son débarquement.

Toutes les sommes touchées par l'élève, à titre de solde ou autrement, doivent être remises par celui-ci au commandant de l'école aussitôt son retour. Un tiers de la somme ainsi remise est versé dans la caisse de l'école en paiement de l'équipement, le reste est remis aux parents ou tuteurs de l'élève, au départ de celui-ci.

L'élève obtient démission honorable de l'école lorsqu'il a terminé le temps de mer requis pour l'obtention du diplôme de troisième lieutenant et qu'il a obtenu celui-ci, mais il ne peut se présenter à l'examen qu'avec l'autorisation des commissaires, après avoir répété les matières faisant l'objet de ses cours.

Il est prévu des mesures spéciales pour les élèves se trouvant aux Indes.

Une école de « répétitions » est annexée à l'institution. Les anciens élèves peuvent s'y adresser pour se préparer aux examens de second et premier lieutenant. Cette école est gratuite.

Institutions danoises.

Stiftelsen « Georg Staages Minde » (Mémorial Georges Staag). — Vers 1880, un ancien capitaine au long cours, nommé Frédéric Staag, ayant prématurément perdu son fils unique, consacra une grande partie de sa fortune à l'érection d'un mémorial de son enfant regretté. Ce mémorial fut réalisé sous la forme d'un navire-

école destiné à la formation de jeunes gens à la profession d'officier de marine.

Cette fondation est gérée par un comité et reçoit du Gouvernement danois une subvention de 20,000 francs environ. Divers dons et legs viennent aussi en aide à l'œuvre.

Un trois-mâts de 200 tonneaux environ prend à bord chaque année une soixantaine d'élèves et fait des croisières dans la Baltique. Ce navire se nomme le *Georg Staag* et a Copenhague comme port d'attache.



Le Georg Staag.

Les conditions d'admission à bord de ce navire ainsi que les règlements étant sensiblement les mêmes qu'à bord du *Viking* dont nous allons parler, nous n'en dirons rien ici.

..

Aktieselskabet den Danske Handelsflaades Skoleskib for Bef-

lingsmaend (Société anonyme du navire-école pour officiers de la marine marchande danoise). — Sous ce titre s'est fondée à Copenhague une société ayant pour but la formation d'officiers de marine. Le *Georg Staag* ne pouvant, vu ses dimensions, convenir pour la longue navigation, la présente société fit l'acquisition du quatre-mâts-barque dont nous donnons ci-dessous la photographie et qui fut nommé le *Viking*. C'est un navire d'environ 3,000 tonneaux, construit en acier pour le grand trafic transocéanique. Il se trouve présentement sur le Pacifique.



Le *Viking*.

Voici les principales conditions d'admission à bord du *Viking*:

L'âge des élèves varie de 14 à 18 ans. Ils ne sont pas soumis à un examen d'entrée, mais doivent posséder les matières enseignées à l'école primaire. L'engagement à bord est d'un an, mais l'élève ne peut obtenir son diplôme qu'après trois années de navigation.

Comme dans toutes les écoles de navigation, l'élève doit fournir une attestation médicale constatant qu'il est apte au service de la mer et qu'il a été vacciné. Il doit aussi fournir, outre certaines pièces d'état civil, une attestation du chef du dernier établissement d'instruction fréquenté en y indiquant quelles sont ses connaissances en gymnastique et en natation.

L'élève doit signer un engagement de faire un voyage outre mer d'un an sur le navire.

Le prix de la pension est de 822 francs pour la première année, de 685 francs la deuxième et de 548 francs la troisième année. L'équipement est à la charge de l'élève, mais est fourni à prix coûtant par la Direction; ces frais s'élèvent à environ 345 francs. Il y a aussi quelques places gratuites à bord.

Le plan des études est fait pour trois années. Elles comprennent toutes les matières nécessaires à l'officier de marine, y compris l'hygiène maritime et les premiers secours en cas d'accident (ce que nous appelons les « cours de la Croix-Rouge »).

Durant leur séjour à bord, les élèves doivent tour à tour remplir toutes les fonctions du bord, tant celles dévolues aux officiers que celles dévolues aux matelots, y compris celles de cuisinier et de commissaire de bord.

Les élèves sont divisés, au point de vue de la répartition du travail, en trois « quarts » ou équipes, comprenant chacun le tiers de chaque promotion.

La première année est surtout consacrée aux études scolaires, la deuxième à la théorie et à la pratique du matelotage et de la navigation. Durant la troisième année, les élèves font le quart d'officier de pont.

Durant la première année, les jeunes gens sont qualifiés élèves; durant la deuxième, matelots légers, et durant la troisième, matelots. Cette dernière année, ils portent le nom de « cadets ».

Au bout de la troisième année, les élèves ont parfait le temps de navigation exigé par la loi pour l'obtention du diplôme de lieutenant.

Institution suédoise.

Depuis de longues années, la Suède possède son navire-école.

Un grand négociant, nommé Abraham Rydberg, mort vers 1848, a légué une somme considérable ainsi qu'un petit brick, le *Carl Johan*, pour l'érection et le maintien d'un navire-école. Il y a une

trentaine d'années, ce navire fut remplacé par une petite frégate nommée *Abraham Rydberg*, du port de 144 tonneaux environ, et qui est toujours en service. La Société des négociants suédois a voté à cette œuvre une subvention annuelle de 9,500 francs environ. L'enseignement et la pension sont gratuits. Il y a environ septante élèves à bord. La croisière commence le 1^{er} mai. A cette époque, les élèves qui ne fréquentent aucune école à terre viennent à bord et s'occupent de l'armement du navire. Vers le milieu de juin, le navire prend la mer pour se rendre dans la Baltique, le Skager-Rack et la Mer du Nord, et rentre au port de Stockholm vers la fin du mois d'août. Une partie des élèves est alors licenciée, tandis qu'une autre demeure à bord jusqu'en septembre pour aider au désarmement du navire.

L'âge des élèves varie de 14 à 20 ans. Pour le surplus, les conditions d'admission à bord ne diffèrent pas sensiblement de celles que nous avons exposées si souvent déjà. Le délai de séjour à bord, beaucoup trop court, ne permet guère à cette institution de donner tous les résultats qu'on serait en droit d'en attendre.

. .

Le Gouvernement du *Japon* fait construire en ce moment un quatre-mâts-barque en acier qui portera le nom de *Tasei-Maru*. Ce navire, qui sera muni d'une machine auxiliaire, devra servir de navire-école. Les renseignements complémentaires à ce sujet ne nous sont pas encore parvenus.

En *France*, il n'existe pas de navire-école navigant, les officiers de la marine marchande doivent faire leur temps de navigation à bord de navires de commerce.

Nous ne croyons pas qu'il existe de navire-école pour la marine marchande *italienne*, ni pour la marine *espagnole*.

D'après les quelques données ci-dessus, on pourra déjà se faire une opinion au sujet de l'utilité de ce genre d'institutions ainsi que de leur organisation.

. .

Nous venons de passer en revue, pour autant que les renseignements parvenus à temps nous l'aient permis, tout ce qui a été fait à l'étranger pour l'instruction et l'éducation des marins de la marine marchande, en dehors des écoles de navigation.

Celles-ci ne sont que des institutions à but didactique pur : elles

enseignent la théorie de la navigation et constatent, par la délivrance d'un diplôme, que l'officier de marine a retenu cette théorie. Toutefois le rôle de l'éducation en matière de marine n'est si important que ce diplôme n'est délivré qu'aux candidats satisfaisant d'un certain temps de navigation en qualité de matelot. Mais c'est tout.

De cette situation est née dans divers pays l'idée qu'il y avait eu de prendre des mesures pour que ce temps de navigation profitât à l'instruction réelle des candidats officiers. Nous venons de voir quelles furent les mesures prises. Elles varient considérablement suivant les pays. Chez les uns, ce fut l'initiative privée qui les mit à exécution; chez les autres, ce furent les pouvoirs publics. Mais ces derniers intervinrent presque tous dans une proportion plus ou moins considérable. Il faut encore noter, en les appréciant, certaines circonstances spéciales, le cas, par exemple, des navires-écoles du « Norddeutscher Lloyd » qui ont pour but la formation des officiers de marine pour la compagnie créatrice de l'institution elle-même.

Un fait d'importance majeure dont il faut surtout tenir compte c'est que dans tous les pays dont nous venons de passer en revue les institutions éducatives, il existe une marine nationale qui rend plus ou moins inutile le rôle de navire représentatif que nous voudrions voir jouer à notre navire-école belge, comme nous l'avons exposé dans la première partie de notre étude.

Dans presque tous les autres pays, ces navires écoles préparent, directement ou indirectement, les candidats officiers au service de la marine nationale.

L'entrée au service de la marine nationale est considérée comme une récompense pour les meilleurs élèves. En Angleterre, on a pris l'excellente mesure de réserver aux meilleurs élèves de chaque promotion du *Worcester* et du *Conway* une place dans la marine nationale. L'idée est à méditer.

Mais nulle part l'école à terre n'est complétée par l'école navigante sous une même direction, comme elle le sera prochainement en Belgique.

Cela nous permet d'affirmer que nous pouvons, si les pouvoirs publics le veulent, avoir une institution d'instruction navale de tout premier ordre, appelée à donner rapidement et à peu de frais les plus brillants résultats.

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur le stationnaire belge et sur les raisons d'importance majeure qui justifient son existence à côté de celle du navire-école navigant.

Le Stationnaire belge.

Durant le premier voyage du navire-école belge, la né d'une école préparatoire « à terre » s'était impérieuseme sentir. Déjà avant le second départ, l'auteur de ces lignes e fait l'observation lorsque surviit la catastrophe qui mit fin à tence du *Comte-de-Smet-de-Naeyer*, premier du nom. Il fall



Le *Comte-de-Smet-de-Naeyer*, deuxième du nom.

aviser, et l'on adopta comme solution temporaire la mise de vivants du naufrage à bord d'un navire qui resterait à l'anrade d'Anvers. Un trois-mâts anglais en acier, le *Linlithgo* fut donc acheté à Gand, amené à Anvers où il fut amén navire école et rebaptisé *Comte-de-Smet-de-Naeyer*.

Une nouvelle promotion de cadets fut placée à bord et : une première préparation à la vie de marin.

Cette préparation est, à notre avis, indispensable. On n songer à mettre à bord d'un voilier partant pour un trè

voyage un *groupe* de jeunes gens totalement ignorants et de ce que c'est qu'un navire et de ce qu'est en réalité la navigation. La catastrophe qui fit périr les trois quarts de la deuxième promotion venue à bord la veille du départ, alors qu'elle ne frappa que la moitié de la première qui avait déjà navigué, vint confirmer la justesse de cette opinion. Une première expérience avait, du reste, déjà été faite : le départ du premier navire-école ayant dû être retardé, les cadets de la première promotion furent logés pendant quelques semaines à l'ancien arsenal de construction d'Anvers : les résultats de cette première éducation, au cours de laquelle se produisirent quelques éliminations, se firent sentir pendant tout le voyage. On put, pendant ce voyage, faire la distinction, au point de vue de la discipline surtout, entre les deux tiers des cadets, qui avaient été à l'arsenal, et le troisième tiers, venu à bord au moment du départ.

Le séjour à bord du stationnaire permet de juger si le cadet convient ou non et rend son départ de l'école possible à temps; une fois embarqué, il est trop tard. D'un autre côté, cela permet aussi la préparation dans de bonnes conditions de l'état-major marin et scientifique.

Le stationnaire offre encore une grande utilité en ce qu'il peut remplir le rôle du « dépôt de régiment » dans l'armée. Lorsque le navire-école revient de croisière et doit passer en cale sèche, subir des réparations, etc., qui en rendent le séjour impossible pour les cadets, on met ceux-ci à bord du stationnaire où ils peuvent préparer et subir leurs examens de fin d'année, et où tout est préparé pour les recevoir.

Le navire stationnaire complète donc, et de très heureuse façon, le navire navigant.

Nous regrettons toutefois l'emplacement choisi pour ce navire. Le port d'Anvers, toujours encombré, ne permet pas de le mettre à un endroit convenable. Il a fallu le mettre en amont, devant Burght, à un endroit tout à fait isolé, éloigné de la ville, et où le séjour est loin d'être d'une gaieté folle pour l'état-major et les cadets. De plus, en cas de gelée, — le cas s'est présenté cette année, — cet emplacement est très dangereux, à tel point qu'on a dû le quitter et mettre le stationnaire dans l'un des nouveaux bassins dits intercalaires, à l'extrémité nord des installations maritimes.

En réalité, nos jeunes marins ne voient rien du mouvement du port et ne peuvent se rendre compte de ce qu'est la mer. Le port d'Anvers nous semble donc ne pas se prêter du tout, malgré sa

très grande importance, au séjour d'un navire-école stationnaire.

Le véritable emplacement de ce navire nous semble devoir être le port d'Ostende. Il y a là des emplacements superbes, notamment dans ce que l'on appelle le nouveau bassin des yachts.

De plus, motif principal, les jeunes gens seront, à Ostende, en contact direct et journalier avec la mer : ils peuvent la voir sous tous ses aspects, par calme et par tempête.

En outre, il y est facile de leur faire donner un avant-goût de la navigation en leur faisant faire quelques traversées, par tous les temps, à bord de nos malles-poste, durant les périodes où le trafic des passagers est peu intense. Et cela ne coûterait rien.

Il est vrai que l'Association maritime belge a été fondée à Anvers et en grande partie avec des capitaux anversoïis. Mais les Anversoïis ont, en général, trop de sens pratique pour ne pas sacrifier une petite satisfaction d'amour-propre à la réussite de leur œuvre. Et nous croyons que celle-ci progresserait beaucoup mieux à deux pas de la mer qu'au fond d'un coude de fleuve où, comme disent les cadets, le navire-école belge a l'air d'un navire-prison ou d'un navire-hôpital.



Il nous reste, en terminant cette étude, trop longue peut-être, à exprimer un regret.

Le nouveau navire-école, un quatre-mâts en acier, est en construction au chantier Rickmers, en Allemagne : il doit s'appeler, dit-on, *l'Avenir*...

Avec les survivants du premier voyage, nous regrettons qu'on ne lui ait pas donné le nom de l'homme qui apprit à ses subordonnés à mourir proprement quand il le faut, qu'on n'ait pas appelé le nouveau navire-école le *Fourcault*.

Ce nom eût été un symbole de devoir, car il eût rappelé, non seulement le Commandant, mais ses collaborateurs qui périrent bravement à ses côtés : les Cuypers, les van Zuylen, les Piot et tous ceux qui partirent un jour avec lui pour ne plus revenir...

ANDRÉ VAN ISEGHEM,

Avocat près la Cour d'appel de Bruxelles,

Ancien professeur

à bord du *Comte-de-Smet-de-Naeyer* I.

L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

Les documents dont nous nous sommes servis au cours de cette étude ont, pour la plupart, été puisés dans les rapports officiels.

Nous avons eu recours, en outre, aux ouvrages du Dr Fitzner sur les colonies allemandes, ainsi qu'aux diverses publications (entre autres de M. G. Fuchs) éditées par les soins du « Kolonial-Wirtschaftliche Komitee », de Berlin, qui a bien voulu également mettre à notre disposition les clichés figurant dans cet article.

Nous tenons à rendre un public hommage à l'amabilité de MM. les Membres de ce Comité.

Nous remercions aussi tout particulièrement M. P. Müllendorff, dont l'autorité en matière coloniale est bien connue, et à la grande obligeance duquel nous devons bien des indications précieuses.

Enfin, nous avons recueilli des renseignements utiles dans le texte de la conférence donnée à Paris, à la Ligue coloniale française, le 21 décembre dernier, par M. le comte von Goetzen, ancien gouverneur de l'Afrique occidentale allemande.

PREMIÈRE PARTIE

Historique. Superficie. Frontières.

Les origines de l'Afrique orientale allemande en tant que colonie de l'Empire remontent à 1884.

Dans les mois de novembre et de décembre de cette année, le Dr Karl Peters conclut à Usagara plusieurs traités au nom de la « Gesellschaft für deutsche Kolonisation ». Le 27 février 1885, une

charte impériale fut octroyée à la « *Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft* » et enfin, le 28 octobre 1890, le sultan de Zanzibar céda à l'Empereur d'Allemagne le pouvoir souverain sur le territoire de la côte dont le hinterland formait la zone d'influence allemande, y compris ses dépendances et l'île Mafia.

Des conventions ultérieures passées avec l'État Indépendant du Congo, le Portugal et l'Angleterre fixèrent vers l'intérieur les frontières de la colonie.

L'Afrique orientale allemande a une superficie de 941,000 kilomètres carrés; elle est située entre le 1^{er} et le 11^e degré de latitude sud et entre le 30^e et le 40^e degré de longitude est (Greenwich); elle affecte la forme d'un vaste carré, comprenant les territoires qui s'étendent de l'Océan Indien à l'est, aux lacs Tanganika et Nyassa à l'ouest, au lac Victoria et aux monts Kilimandjaro au nord, et au fleuve Rovuma au sud. Les îles qui se trouvent le long des côtes, à l'exception de Zanzibar et de Pemba, appartiennent également à la colonie.

La frontière nord, qui touche à l'Afrique orientale anglaise, a été délimitée dans les traités signés par l'Angleterre et l'Allemagne le 1^{er} juillet 1890 et le 23 juillet 1893; elle peut être représentée par une ligne tracée de l'embouchure du fleuve Umba, tributaire de l'Océan Indien, vers le lac Djipe, dont elle contourne les rives orientale et septentrionale, et les monts Kilimandjaro, atteignant la côte orientale du lac Victoria au point qui est touché par le 1^{er} degré de latitude sud, coupant le lac sous ce degré et suivant celui-ci jusqu'à la frontière de l'État Indépendant du Congo.

Les notes échangées le 1^{er} et le 25 août 1885 entre l'Administrateur Général du Congo et le Ministère de l'Extérieur de l'Empire allemand convinrent que la frontière ouest serait formée par le 30^e degré de longitude est (Greenwich) jusqu'à sa jonction au 1^{er} degré 20' de latitude sud, ensuite par une ligne tirée de ce point à l'extrémité nord du Tanganika, puis, déviant vers le sud-est pour suivre le milieu de celui-ci et rejoignant directement le lac Moero en coupant le 8^e degré de latitude sud à la 30'.

La convention anglo-allemande du 1^{er} juillet 1890 modifia cette frontière et la ramena à une ligne allant de l'embouchure du fleuve Kilambo (extrémité sud du Tanganika) jusqu'au 1^{er} degré de latitude sud à la limite de l'État Indépendant du Congo.

Une autre entente, intervenue entre les gouvernements allemand et portugais le 30 décembre 1886, et confirmée par le traité signé avec l'Angleterre le 30 juillet 1890, définit la frontière sud par une

ligne suivant le cours du fleuve Rovuma (tributaire de l'Océan Indien), de son embouchure au confluent du M'Singe, courant de ce point, parallèlement au 11° degré de latitude sud, jusqu'au Nyassa, contournant celui-ci en suivant ses rives orientale, septentrionale et occidentale jusqu'à la rive nord de l'embouchure du Songwe, remontant le cours de ce fleuve jusqu'à son point de contact avec le 33° degré de longitude est, allant de là rejoindre le confluent des deux rivières qui forment le Kilambo et suivant ce fleuve jusqu'à son embouchure dans le Tanganika.

Configuration physique. Côtes. relief du sol, fleuves, lacs. — Les côtes de l'Afrique orientale allemande sur l'Océan Indien sont, comme la plupart de celles du continent africain, relativement peu échancrées, mais elles constituent néanmoins la partie la plus riche en baies de l'Afrique orientale. Elles possèdent un développement d'environ 1,000 kilomètres (700 d'après Fuchs) et décrivent un arc légèrement courbé, partagé par le promontoire peu marqué de Daressalam, en deux arcs plus petits, qui renferment respectivement les ports de Bagamoyo et de Kilwa.

La largeur de la plaine côtière est très variable. Dans le nord, elle ne comporte que 20 à 30 kilomètres et les montagnes s'avancent en quelques endroits jusqu'à la mer; dans sa partie centrale, elle s'étend jusqu'à une distance de 60 à 70 kilomètres, et dans le sud, le pays plat se développe presque sans interruption jusqu'aux montagnes du lac Nyassa.

Le rivage consiste en roches de corail, réduites superficiellement par le ressac en une puissante couche de sable blanc; il est couvert de dunes claires, constamment déplacées par le vent, lorsqu'elles ne sont pas immobilisées par la végétation.

Les côtes, particulièrement dans le canal de Zanzibar, sont encombrées d'innombrables récifs qui se trouvent non seulement près du rivage, mais également à quelque distance de celui-ci, où ils forment une seconde ceinture couronnée d'îles basses.

Les canaux et baies libres sont pour la plupart peu profonds, ce qui oblige à de grandes précautions de la part des navigateurs et explique que peu de ports sont aisément accessibles en tout temps. (Tanga, Daressalam, Kilwa, Lindi et Mikindani.) Ces ports naturels sont des phénomènes typiques qui caractérisent toutes les côtes de formation coralline; ils consistent en une spacieuse baie, dans laquelle se trouve le plus souvent l'embouchure d'un fleuve, et qui communique avec la haute mer par une étroite et tortueuse entrée, encombrée de récifs.

Le relief du sol de l'intérieur de la colonie est fortement accusé. A la frontière nord s'élève le puissant massif du Kilimandjaro, de formation volcanique, qui possède l'altitude la plus élevée de l'Afrique entière. Le Kilimandjaro, éteint depuis l'époque tertiaire, se divise en deux sommets : à l'est, le Mawensi (5,545 mètres d'après V. Höhnel et 5,300 mètres d'après H. Meyer) offre l'aspect d'un cône déchiqueté, tandis que la cime ouest, plus récente, le Kibo (d'après H. Meyer 6,010 mètres), a la forme caractéristique d'un véritable volcan.

Le cône du Méru, qui se dresse à l'ouest du Kilimandjaro, et qui provient probablement du même soulèvement, atteint une altitude de 4,460 mètres. A l'est de ce groupe, et s'étendant dans la direction du sud-est, les monts Pare et d'Usambara s'élèvent de la plaine sans aucune transition. Leur altitude moyenne est de 1,200 à 1,400 mètres. Les premiers sont couverts de luxuriantes forêts; dans les seconds, les hautes futaies alternent avec les prairies et les pays de culture. Cette région est fort accidentée; les montagnes sont fréquemment coupées de profondes crevasses qui ne se transforment que rarement en vallées d'une largeur relative.

Le massif d'Usambara se prolonge, au sud du fleuve Pangani, en une série de terrasses (Useguha, Nguru, Ussagara et Uhehe) qui, en général, s'étalent parallèlement à la côte et s'infléchissent vers le sud en un arc de cercle immense qui aboutit aux environs du lac Nyassa. Ces terrasses, de hauteur variable, forment la bordure orientale du haut plateau de l'Équateur; elles ne s'élèvent pas à pic comme les monts Usambara, mais leur altitude ne progresse que lentement, ce qui les rend aisément accessibles.

Tous les fleuves de l'Océan Indien naissent et tracent profondément leurs cours dans ces hautes régions, dont quelques parties, la chaîne de Rubeho et le massif d'Uhehe, par exemple, atteignent 3,000 mètres. Plus élevées encore sont les montagnes du bassin du Nyassa et du Kondeland, où le relief du sol est très changeant. Il passe de rives plates et marécageuses à une formation de collines portant des traces d'activité volcanique, pour aboutir à un imposant massif montagneux dont les plus hautes cimes ne doivent pas être de beaucoup inférieures à 3,000 mètres.

Cette région de l'Afrique orientale allemande, qui possède un sol excellent, couvert actuellement de forêts, de prairies et de pays de culture, jouit d'un climat très sain et d'une grande abondance de cours d'eau; ces divers avantages permettent de la considérer comme une des parties de la colonie les plus riches en perspectives.

A l'ouest de l'Usambara, dont il a été question ci-dessus, s'étend la plaine de Massai, vaste plateau d'une largeur d'environ 150 kilomètres et qui en son milieu s'élève jusqu'à une altitude de 1,500 mètres ; à l'ouest de cette plaine se trouve une région caractérisée par des massifs provenant d'éruptions volcaniques — dont le vieux cratère de Ngorongoro peut être considéré comme le centre — et qui possède dans sa partie sud un cône, le Gurui, qui atteint 3,200 mètres. Au sud-ouest du Gurui, l'aspect du pays se modifie ; la zone graniteuse, qui comprend presque tout le centre de la colonie, commence par le plateau de Turu, pour s'élargir dans la direction de l'ouest et former l'immense plateau de l'Unyamwési, qui appartient pour ainsi dire entièrement au bassin du Tanganika, vers lequel il descend en pente douce.

Enfin, au nord de l'Afrique orientale allemande, et caractérisé à la rive occidentale du lac Victoria par la plaine de Karagwe, se trouve le « Zwischenseeengebiet », territoire qui s'étend entre le Victoria et le Tanganika et qui forme le point de transition entre la haute plaine orientale et la grande dépression du centre du continent, dont les bords fortement relevés vont s'affaisser presque perpendiculairement aux rives du Tanganika.

Ajoutons, pour terminer cette rapide étude du relief du sol de la colonie, qu'au sud du grand plateau de l'Unyamwési, vers l'extrémité inférieure du Tanganika, se place une dépression dont le centre est formé par le bassin du lac Rikwa.

La configuration de l'Afrique orientale allemande en rend le système hydrographique relativement simple. Les fleuves tributaires de l'Océan Indien, l'Umba, le Pangani (ou Ruwu), le Wami, le Kingani, le Rufidji et le Rovuma, prennent tous leur source dans les montagnes orientales ; ainsi que nous le verrons plus loin, aucun d'eux n'est réellement de quelque importance pour la navigation. Les petits cours d'eau du haut plateau central se déversent pendant la saison des pluies dans quelques lacs salés, dont les plus importants sont : le Manyara, l'Eyassi et le Balangda. Sur la rive ouest du Manyara jaillissent des sources thermales.

Tout l'intérêt de la colonie, au point de vue hydrographique, consiste en la présence, à sa périphérie, des trois immenses lacs Victoria, Tanganika et Nyassa.

Le Victoria (Victoria-Nyansa) est le vaste réservoir qui alimente le Nil et occasionne en partie les crues périodiques de ce fleuve. Sa longueur est d'environ 330 kilomètres et sa plus grande largeur peut également être évaluée à ce chiffre. Dans sa partie sud, il se

divise en trois grandes baies : le Speke-Golf, le Smith-Sund, qui comprend lui-même deux anses, et le golfe Emin-Pacha. Les fleuves les plus importants du bassin du Victoria sont le Simiju, le Lohugati et le Kagera. Les rives orientales et occidentales sont hautes et escarpées, tandis qu'au nord et au sud le rivage est plat ou légèrement mamelonné.

L'aspect du Tanganika et du Nyassa est tout différent de celui du Victoria. Tous deux se trouvent encaissés dans de longues crevasses provenant des mouvements géologiques qu'a subis le plateau oriental.

Le Tanganika, long d'environ 600 kilomètres, ne dépasse en aucun endroit une largeur de 180 kilomètres et, en certaines parties resserrées, ses rives ne sont séparées que par une distance de 60 kilomètres. Son affluent le plus important est le Malagarasi, qui coule du plateau de l'Unyamwési; pendant les années très pluvieuses, qui font monter considérablement son niveau, le Tanganika déverse ses eaux vers le Congo par la Lukuga.

Le lac Nyassa, dont la moitié nord seule intéresse directement la possession allemande, a une longueur d'environ 500 kilomètres. Il semble être en train de se retirer, car, dans ses parties nord-ouest et sud, se dégagent des bancs marécageux qui, autrefois, étaient recouverts de ses eaux.

Tant sur le Tanganika que sur le Victoria, se produisent fréquemment de violentes tempêtes qui rendent la navigation assez dangereuse.

Climat. Salubrité. — Le climat de la côte est caractérisé par une chaleur tropicale, lourde et déprimante, par des variations minimales de la température et par une forte et constante humidité de l'air.

La saison des pluies n'est pas uniforme pour toute la colonie; elle varie selon les régions. C'est ainsi que dans le nord, à la côte, elle est relativement bien définie et tombe en avril, mai, août, septembre et novembre; toutefois, pendant ces deux derniers mois, elle est plutôt irrégulière; en décembre, les averses deviennent plus rares; les autres mois sont, selon les années, soit presque secs, soit très pluvieux.

Dans la région de la côte centrale, d'autre part, la saison des pluies dure de mars à mai; la période de juin à octobre est pour ainsi dire sèche et celle de novembre à février est variable.

Dans le sud, il n'y a qu'une saison pluvieuse, qui comprend les mois de décembre, de janvier et de mars, la période de juin à octobre étant assez sèche et le reste de l'année variable.

A l'intérieur, les conditions climatiques subissant l'influence de la configuration du sol et des courants atmosphériques, varient également de région à région.

Le lac Victoria, par exemple, est soumis presque toute l'année à la mousson sud-est; de février à mai et de septembre à novembre règnent souvent sur le lac de violentes tempêtes, et, tandis que les rives sud sont assez sèches, celles de l'ouest jouissent de fréquentes dépressions, qui proviennent de ce que le vent sud-est, sec à l'origine, se charge de beaucoup d'humidité en traversant le lac. Pendant la saison sèche proprement dite, cette partie du bassin du Victoria reçoit également de ce fait quelques ondées, de sorte que la végétation reste toujours vivace.

Les conditions de salubrité de l'Afrique orientale allemande sont en somme celles de toutes les régions équatoriales.

Parmi les maladies endémiques, il faut citer en tout premier lieu la malaria, qui atteint aussi bien les indigènes que les Européens.

Les hauts massifs montagneux, et en particulier le Kilimandjaro, sont évidemment presque exempts de fièvres, et, dans les cas qui peuvent y être observés, la maladie a généralement été contractée dans le bas pays.

La maladie du sommeil a exercé d'immenses ravages surtout dans le nord de la colonie, où des villages entiers sont absolument dépeuplés. La dysenterie, qui fait des victimes parmi les Européens comme parmi les noirs, est relativement fréquente; elle provient en général de la mauvaise qualité de l'eau.

L'épidémie de petite vérole, qui a fait rage pendant des années parmi la population indigène, semble être actuellement à son déclin. La lutte contre ce terrible fléau est plutôt difficile, la vaccination des habitants ne pouvant se faire sur une bien grande échelle.

Enfin, d'autres maladies, telles que le rhumatisme, les bronchites, etc., sont rendues assez fréquentes par les brusques variations de température qui, en certains districts, se manifestent journellement.

Population. — La population de l'Afrique orientale allemande peut être évaluée à 7 millions d'habitants.

La population indigène est caractérisée par une grande diversité de races, diversité qui résulte des nombreuses immigrations et déplacements de tribus causés par les guerres et les famines.

La plus grande partie de la colonie est habitée par les Bantu,

auxquels se sont mêlées les races hamitiques et nilotes venues du nord.

Les côtes sont peuplées de Wasuaheli (1), population qui descend de nègres Bantu, d'Arabes et de Perses, et qui a perdu les usages et les mœurs indigènes pour s'assimiler ceux des Arabes, dont elle a également adopté la religion.

Les régions des montagnes orientales, Usambara, Useguha et Uguru dans le Nord, Ussagara, Ukami et Khutu dans le sud, sont habitées par les « Vieux Bantu » et par des tribus de Wagnido, de Wakondé, etc. Les Wasaramo et les Wadoë, qui se sont fixés dans les environs de Saadani, représentent le type intermédiaire entre les Vieux et les Jeunes Bantu.

Toutes ces peuplades possèdent à peu près le même physique; elles ne sont pas nomades et se livrent à l'agriculture.

Il existe un degré de parenté très marqué entre elles et les tribus Bantu du territoire central de la colonie : les Wanyamwési et leurs voisins du nord jusqu'à la rive sud du Victoria et de l'ouest jusqu'au Tanganika. Ces Wanyamwési sont intelligents, ils pratiquent également l'agriculture et fournissent en général les porteurs des grandes caravanes qui parcourent la route de l'intérieur à la côte. Depuis quelques années, les Wassukuma, qui habitent le nord de cette région, se sont aussi montrés très utiles dans la pénible tâche qu'est le portage.

Le « *Zwischenseengebiet* », qui à l'origine était habité par les Bantu, a été envahi par les Wahuma ou Watussi, peuple de pasteurs de descendance hamitique, qui doit provenir du nord-est — du sud de l'Abyssinie ou des pays Galla septentrionaux — et qui a adopté la langue et les mœurs des Bantu. Ces Watussi forment aujourd'hui la noblesse pastorale dans l'Urundi, le Ruanda, l'Urumbo, l'Unyanembe, etc., où ils règnent sur les agriculteurs. C'est à cette race, dont la taille atteint de 1^m80 à 2 mètres et même fréquemment de 2 mètres à 2^m20, qu'appartiennent les sultans qui, jouissant d'une assez grande autonomie, administrent la région sous la direction des résidents allemands. Ils ont amené de leur pays d'origine le bétail watussi, fortement encorné, dont

(1) Le wasuaheli étant facile à apprendre et ayant une grammaire fixée, le Gouvernement tend à en faire la langue générale du pays.

(A citer les ouvrages de M. von St-Paul Haire: le *Swahili Handbuch* du Séminaire Oriental et *Swahili Sprachführer*.)

la race s'est conservée intacte à l'ouest du Victoria, mais qui, par contre, s'est croisée dans l'est avec le bétail indigène.

Les tribus de « Jeunes Bantu » comprennent deux grands groupes; celui du nord comporte, indépendamment de plusieurs peuplades habitant le territoire anglais, les Wadjagga qui se sont fixés sur le versant sud du Kilimandjaro; au groupe du sud appartiennent les Wagogo, les Warangi, les Wanyaturu, les Wambugwé, les Wakaguru, etc., ainsi que les Wadigo et les Wasegeyu, installés dans la région de la côte.



Jeunes Watussi.

Ces tribus ont apparemment été refoulées vers leur habitat actuel lors des immigrations des Hamites et des Nilotes, auxquels ils semblent d'ailleurs s'être fréquemment mélangés. Alors que les « Vieux Bantu » sont plutôt agriculteurs, les « Jeunes Bantu » se livrent de préférence à l'élevage.

En dehors des Watussi ou Wahuma, dont il vient d'être question, il s'est produit une seconde immigration hamite, celle des Massai; cette race se divise également en deux grandes souches, dont l'une, composée d'éleveurs mi-nomades, habite l'Useguha, l'Unguru et les monts Pare, tandis que l'autre parcourt l'immense territoire situé

entre le Kilimandjaro et le lac Victoria. La terrible épizootie qui a ravagé l'Afrique orientale allemande en 1891, a presque complètement détruit les troupeaux qui formaient la richesse des Massaï et a réduit ceux-ci à la misère. D'autres tribus d'origine hamite, et par conséquent parentes des Massaï, habitent également ces régions; elles vivent principalement de la chasse et de l'élevage; certaines d'entre elles, cependant, à la suite de la perte de leurs bestiaux, ont dû s'adonner à l'agriculture.

Indépendamment de tous ces éléments venus du nord, d'autres peuples ont contribué à rendre plus hétérogène encore la population de l'Afrique orientale allemande. C'est ainsi que des tribus de la race des Zoulous se sont installées sur les bords du lac Nyassa et le long de la côte de Lindi; à citer spécialement parmi ces dernières les peuplades des Mafiti ou Masitu, célèbres par leurs guerres et par leurs rapines, et qui, à la longue, se fondant avec les aborigènes, ont donné naissance aux tribus Wahehé, Mahengé, etc.

La densité de la population varie considérablement et dépend évidemment des ressources qu'offrent les différentes parties de la colonie. Elle est la plus forte à la côte et à la rive ouest du lac Victoria, puis viennent l'Usambara oriental, le Kilimandjaro, et les environs de Mhonda, de Kondoa et de Tabora. Elle est également assez appréciable dans l'Usambara occidental, l'Useguha, le Nguru, l'Ussagara, l'Ukani, l'Usaramo, le Khutu, l'Uhehe, l'Ubena, l'Urori, le Kondeland, l'Unyamwési et l'Urundi. Le reste du pays n'est que relativement peu peuplé.

La population de la côte, extrêmement hétérogène, contient beaucoup d'éléments asiatiques. Depuis plusieurs siècles, les Arabes se sont fixés dans cette partie de l'Afrique orientale; ceux de Mascat sont surtout grands propriétaires terriens; les Arabes Schihiri se livrent principalement au petit commerce, servent à bord des navires ou sont conducteurs de caravanes.

Enfin, les Arabes Hadramant sont également petits négociants ou exercent divers métiers. Les Hindous, qui proviennent en partie majeure de la région de Bombay, sont presque exclusivement commerçants et ne séjournent en général que peu d'années en Afrique (1). Les Banians et les Béloutsches sont pour la plupart petits négociants ou pratiquent quelque métier, en concurrence avec quelques Parsis et des gens de Goa. A noter pourtant qu'un certain

(1) Il y a pourtant sur le Zambèze portugais des métis hindous.

Le nombre de ces derniers sont actuellement employés dans les bureaux des douanes et des postes.

Les anciens Askaris, soldats soudanais licenciés des troupes coloniales qui n'ont pas voulu rentrer dans leur pays, se sont installés le long de la côte, en général pour pratiquer le petit négoce, soit dans les villes, où certains d'entre eux s'adonnent à l'élevage.



Wassukuma.

L'Afrique occidentale allemande compte plusieurs localités importantes, dont nous pensons intéressant de donner le nombre d'habitants :

Wassukuma, environ . . . 37.000 habitants.	Lindi, environ . . . 3.500 habitants.
Wassukuma, environ 24.000 id.	Pangani, environ . . 3.200 id.
Wassukuma, environ . . . 14.000 id.	Iringa, environ . . . 2.500 id.
Wassukuma, environ . . . 5.690 id.	Saadani, environ . . 1.750 id.
Wassukuma, environ . . 5.000 id.	Mikindani, environ 1.460 id.
Wassukuma, environ . . . 4.500 id.	

Wassukuma, fondée il y a peu d'années, compte déjà 868 habi-

La population blanche s'accroît très fortement, ainsi que l'indiquent les chiffres des dernières années : 1903, 1,237 habitants ; 1904, 1,437 habitants ; 1905, 1,873 habitants ; 1906, 2,465 habitants (1).

Elle se concentre surtout dans les districts suivants :

	En 1904.	En 1905.
Darassalam	771	588
Moschi	464	156
Tanga	216	202
Wilhelmstal	202	184
Langenburg	116	124

La forte augmentation de Moschi résulte de l'immigration des Boers dont nous aurons l'occasion de parler plus loin ; la diminution constatée à Langenburg est une conséquence des troubles de 1905-1906.

Nous terminons ce chapitre en donnant sur la question de la traite la notice suivante, extraite de la conférence donnée sur cette colonie, le 21 décembre dernier, à Paris, par M. le comte von Goltzen, ancien gouverneur de l'Afrique orientale allemande :

« Ce commerce fut si énergiquement combattu dès le début de notre domination qu'on peut le considérer comme complètement supprimé. Par contre, il reste une sorte d'esclavage de famille rendu plus doux pour l'esclave par maintes mesures de protection. Nous avons considéré comme une fausse politique l'abolition subite d'une institution dont on pouvait supprimer les duretés et qui aurait eu comme conséquence de jeter des millions d'existences sur le pavé, si cette expression est permise en parlant de l'Afrique mi-sauvage.

» En revanche, une ordonnance déclare que tout indigène né

(1) Ce chiffre comprend :

Allemands	1,499	Autrichiens et Hongrois	61
Anglais (dont 366 Sud-Africains).	441	Hollandais	35
Grecs	148	Turcs et Monténégrins	15
Français	90	Suisses	21
Italiens	88	Nationalités diverses	57

» depuis le 1^{er} janvier 1906 ne peut plus être esclave. Ce reste
» d'esclavage est donc désormais condamné à disparaître. »

DEUXIÈME PARTIE

Voies et moyens de communication.

Fleuves et Lacs. — L'Afrique orientale allemande possède plusieurs fleuves relativement importants, mais que des obstacles naturels empêchent malheureusement d'utiliser comme voies de pénétration.



La pinasse en aluminium l'*Urekeve*

Le Rovuma, qui forme la frontière sud entre la colonie et l'Afrique orientale portugaise, a un lit assez puissant, mais fort encombré de bancs de sable, de sorte que toute chance de navigation au moyen de bateaux d'un certain tonnage est fatalement écartée.

Le seul fleuve qui puisse sous ce rapport être pris en sérieuse

considération, est le Rufidji, qui se jette dans l'Océan Indien près de Mohoro; il n'a toutefois pas encore été expérimenté sérieusement jusqu'à présent, mais l'été dernier le cercle (Kommune) de Mohoro a commandé un sternwheel qui circulera sur le fleuve. Trois parties du cours de celui-ci sont navigables : de l'embouchure à Kungulio (environ 190 kilomètres), où se trouvent les chutes Pangani, et de ce point aux chutes Schuguli (90 kilomètres); en amont de celles-ci, il serait aisé de rendre le fleuve très praticable jusqu'aux environs de la station Mahenge. Les deux séries de chutes ne seraient d'ailleurs pas trop difficiles à contourner.

Le Kingani, qui se jette dans l'Océan non loin de Bagamoyo, n'est utilisable que sur une distance d'environ 70 kilomètres, mais encore ne l'est-il que pour des barcasses. La construction de la voie ferrée Daressalam-Mrogoro remédiera très suffisamment à cet inconvénient.

Enfin, dans le nord, le Pangani est navigable dans son cours inférieur jusqu'aux chutes Margareta (40 m.). Les essais tentés, entre autres par la firme Lenz et C^e, en vue de rendre sa partie supérieure utilisable, n'ont pas donné des résultats bien satisfaisants.

Mais si, sous le rapport des voies fluviales, l'Afrique orientale allemande n'est pas très richement partagée, la présence à sa frontière ouest-nord des trois lacs Victoria, Tanganika et Nyassa lui offre, d'autre part, des avantages très considérables. Ces trois immenses bassins possèdent une importance capitale, qui ira toujours en augmentant, et qui, du reste, n'a pas échappé aux diverses colonies limitrophes.

Ils forment un véritable centre vers lequel convergent tous les chemins de fer déjà construits ou simplement projetés par l'Afrique orientale allemande, l'Afrique orientale anglaise, l'Afrique orientale portugaise et l'État Indépendant du Congo.

Les territoires riverains sont en général très riches, et il n'est pas douteux que d'ici à peu d'années le trafic des lacs vers l'Atlantique et l'Océan Indien prenne une grande intensité.

Malheureusement, l'Afrique orientale allemande, qui semble cependant avoir le plus d'intérêt à mettre rapidement ces lacs en communication avec la côte, est de loin en arrière quant à la réalisation de ses projets.

Alors que les fleuves sont fatalement soumis à des fluctuations de courant qui leur enlèvent le caractère de voies de communication permanentes, les lacs offrent cet avantage d'être en tout temps

accessibles à la navigation. Et ceux-ci en particulier, qui sont les trois plus grands réservoirs de l'Afrique, forment un véritable système de voies de communication, dont l'étendue peut s'évaluer par ce fait que le Tanganika et le Nyassa ont respectivement une longueur de 600 et de 500 kilomètres, et que la superficie du Victoria correspond approximativement à celle du royaume de Suède.

Il est vrai que ces lacs ne communiquent pas entre eux, mais la distance qui les sépare n'est somme toute pas très considérable (300 kilomètres environ du Tanganika à chacun des deux autres).

Le Victoria a été le premier livré à un trafic relativement considérable, par suite de la construction de la ligne anglaise de l'Uganda, dont l'influence sur les territoires riverains du lac s'est accrue du fait de la création par les Anglais d'un service déjà important de steamers. L'Allemagne, elle, ne possède sur le Victoria qu'une seule pinasse à vapeur, l'*Urekewe*.

L'administration de la ligne de l'Uganda entretient trois bateaux à double hélice (deux de 600 tonnes, le *Sybil* et le *Winifred*, et un de 750 tonnes, le *Clement Hill*) qui visitent plusieurs fois par mois les ports anglais et les stations allemandes de Schirati, de Muanza et de Bukoba. Enfin, un quatrième steamer est commandé et viendra bientôt renforcer la flottille anglaise à côté de laquelle la pinasse allemande *Urekewe*, qui se trouve le plus souvent en réparation à Muanza, doit faire une bien piètre figure.

Signalons cependant l'initiative d'un groupement allemand qui s'est formé dans les premiers mois de 1907 sous le nom de « Deutsche Viktoria-Nyansa Schiffahrtsgesellschaft, G. m. b. H. », dans le but de faire le petit cabotage le long des côtes du Victoria. Cette société fait tout d'abord construire cinq vapeurs de 10 tonnes, qui visiteront les petits ports non accessibles aux gros bateaux. Ces localités seront d'autant plus à même d'alimenter un certain trafic, que des comptoirs d'échange y seront sous peu installés.

Le combustible employé par les steamers en question étant le bois, il est heureux que la colonie allemande possède dans sa partie nord-ouest la forêt très importante de Minsiro.

Le Tanganika forme dans toute sa longueur une partie de la frontière ouest de la colonie. Le Gouvernement allemand y a organisé un service mensuel assuré par le *Hedwig von Wissmann*.

Des vapeurs étrangers appartenant à l'« African Lakes Corporation » et à la Société du Katanga circulent aussi d'une façon régu-

lière, mais ils longent surtout la côte occidentale et ne touchent Udjiji que très rarement. En outre, de nombreux « dhaws », grands et petits, assurent le trafic local.

Le port allemand le plus important est Udjiji ; sa situation n'est guère favorable, car il ne possède pas beaucoup d'eau et est mal protégé. Les vapeurs doivent s'arrêter assez loin de la rive, ce qui entrave évidemment les opérations de chargement et de déchargement. A une heure et demie au nord d'Udjiji se trouve la baie très bien protégée du Kiguma, où stationne le *Hedwig von Wissmann* en temps de relâche.

Udjiji a été autrefois une ville assez importante, lorsqu'existait le courant commercial allant du Congo à l'Océan Indien par le Tanganika, Udjiji, Tabora, Bagamoyo et Zanzibar et que les Arabes faisaient suivre à l'ivoire et aux esclaves.

Depuis l'abolition de la traite, elle a naturellement perdu beaucoup de son importance, et son trafic actuel ne comporte plus guère que la contrebande vers l'État Indépendant du Congo, où entrent des marchandises diverses et dont d'assez fortes quantités de caoutchouc sont, paraît-il, exportées par cette voie. Dès que la surveillance de cette frontière sera mieux exercée, Udjiji verra à nouveau son commerce périliter.

Le lac Nyassa porte également un bateau du Gouvernement allemand, le *Hermann von Wissmann*, de 50 tonnes de charge et pourvu de cabines pour sept passagers. En outre, l'« African Lakes Corporation » possède un steamer (*Queen Victoria*) qui part régulièrement de Fort Johnston pour visiter toutes les localités des rives. Deux autres bateaux, appartenant au Gouvernement anglais, circulent également, mais ne servent pas au trafic public.

Le meilleur rendement financier annuel du *Hermann von Wissmann* a été de 100,000 roupies, mais dans les dernières années ce chiffre a beaucoup diminué. Néanmoins, les bénéfices dépassent encore les frais d'exploitation, relativement peu élevés.

Le trafic du Nyassa prendra certainement un grand essor dès que ce lac sera relié à l'Océan Indien par une voie de communication directe.

Chemins de fer. — Depuis quelques années, la politique coloniale suivie par la plupart des puissances est entrée dans une phase d'activité remarquable. Après la période d'attente, qui se manifeste dans le début de toute colonisation et que rend inévitable l'étude des contrées à civiliser et à mettre en valeur, un mouvement géné-



Aruscha dans les monts Meru.

rieures. En outre, le Reichstag, reculant devant les dépenses proposées, a rejeté, à diverses reprises, les projets qui lui étaient soumis.

A côté de ces hésitations d'ordre général a été forcément soulevée, pour chaque ligne en particulier, la question du tracé, qui, étant donné la conformation du sol, n'a pas toujours été facilement résolue.

L'Afrique orientale allemande n'a, à l'heure actuelle, qu'une seule voie ferrée en exploitation. C'est la ligne d' « Usambara » (Usambarabahn), longue de 129 kilomètres, qui relie le port de Tanga à Mombo.

Elle longe la frontière de l'Afrique orientale anglaise et représente l'amorce de la grande voie du nord qui s'étendrait de l'Océan Indien au lac Victoria, parallèlement au chemin de fer de l'Uganda.

Celui-ci, construit par les Anglais avec une déconcertante rapidité, est long de 940 kilomètres et a coûté 110 millions de marcs. Son écartement est de 1 mètre.

En 1891, l' « Eisenbahngesellschaft für Deutsch-Ostafrika » obtint une concession pour la construction d'un chemin de fer de Tanga à Korogwé. Cette Société était une filiale de la « Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft », et son capital s'élevait à 2 millions de marcs. D'après l'acte de concession, elle devait établir une voie de 1 mètre d'écartement et le trafic sur les sections exploitées devait comporter, au minimum, un train par semaine dans chaque direction. Par contre, la Société obtenait gratuitement le terrain nécessaire à l'entreprise et, en outre, elle était autorisée à jouir du bénéfice net total, pourvu que celui-ci ne dépassât pas le taux de 10 % pendant deux ans de suite. D'autres grands avantages lui étaient également accordés par la Société mère.

Les travaux préparatoires furent commencés en 1891-1892 et la construction proprement dite en juin 1893. Les quinze premiers kilomètres furent mis en exploitation en octobre 1894 et la section Tanga-Muhesa fut ouverte au trafic le 1^{er} avril 1896.

Déjà avant cette date, les ressources de la Société avaient été épuisées. En 1897, la Société mère fit une avance de 800,000 marcs, mais déclara ne pouvoir dépasser ce chiffre. C'est à cette époque que le Gouvernement dut intervenir; il consentit tout d'abord une contribution mensuelle de 6,000 marcs, à partir du 1^{er} juillet 1897. Mais, néanmoins, la Société ne put évidemment poursuivre l'exécution de son projet, et, en 1899, le Gouvernement se vit obligé de reprendre l'entreprise pour la somme de

1,300,000 marcs. La construction jusque Korogwé, répartie en plusieurs tronçons à des entrepreneurs, dura jusqu'en mars 1902.

Entretemps, on effectua les travaux préparatoires en vue du prolongement de la voie jusque Mombo, qui avait été décidé par le Gouvernement.

Mais les moyens ayant manqué par deux fois à ce dernier, en 1901 et 1902, l'exécution de l'entreprise dut être suspendue provisoirement. Elle ne fut reprise qu'en 1903, lorsque de nouveaux crédits eurent été accordés.

Enfin, le 19 février 1905, la ligne fut officiellement inaugurée par le prince Adalbert de Prusse et, le 24 février, elle fut ouverte au trafic public.

Le coût de la voie Tanga-Mombo s'est élevé à environ 9 millions 600,000 marcs, ce qui représente 74,000 marcs par kilomètre.

Son point de départ, Tanga, est situé à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer et au kilomètre 129, à Mombo, elle atteint une altitude de 406 mètres. Les plus fortes montées sont de 1/40 et les courbes les plus accentuées ont un rayon de 150 mètres. La durée de la construction fut pour la section de Tanga à Korogwé de huit ans et neuf mois, pour celle de Korogwé à Mombo d'un an et trois mois, pour la ligne entière, elle fut par conséquent de dix ans, ce qui représente environ quatre semaines par kilomètre.

La main-d'œuvre, quelques Européens exceptés, fut fournie presque exclusivement par les indigènes dont le salaire quotidien s'éleva à 70-80 pfennig. Le combustible employé est le bois.

Jusqu'au 1^{er} avril 1905, le Gouvernement impérial exploita lui-même la ligne d'Usambara. Mais à partir de cette date, celle-ci fut affermée à la « Deutsche Eisenbahnbau- und Betriebsgesellschaft » sous certaines conditions, dont la plus remarquable consiste en ce que le fisc reçoit la moitié des bénéfices nets, à charge de constituer, au moyen de cette participation et jusqu'à concurrence de 100,000 marcs, un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses occasionnées par des constructions complémentaires.

En 1905-1906, les recettes d'exploitation de la ligne s'élevèrent à 185,823 marcs (contre 169,118 pour l'exercice précédent). Ces chiffres sont encore en dessous des frais d'exploitation, mais une forte augmentation ne peut manquer de se produire.

4,501,415 personnes-kilomètres furent transportées (moyenne du nombre de kilomètres parcourus : par Européen 82, par indigène 41) et le trafic des marchandises atteignit 329,449 tonnes kilométriques.

La comparaison des frais de transport à dos d'homme et par la voie ferrée donne en faveur de cette dernière une différence minimum de 116 marcs. En effet, le coût du transport par porteur d'une charge de 25 à 30 kilogrammes de Tanga à Mombo s'élève à 3,5 roupies (1), soit par 1,000 kilogrammes 117 roupies ou 156 marcs; par rail, le transport d'une tonne coûte, selon la nature de la marchandise et la classe du tarif, de 6 à 30 roupies (8 à 40 marcs).

Le coût du transport des personnes est de 1 heller par kilomètre pour les indigènes et de 6 hellers pour les Européens.

Le voyage dure environ six heures, alors qu'antérieurement trois à quatre jours étaient nécessaires à une caravane pour franchir la distance qui sépare Mombo de Tanga.

Ces avantages économiques se complètent par le fait que la main-d'œuvre rendue disponible par la suppression du portage peut être appliquée à d'autres entreprises, en outre par le développement des plantations du district de l'Usambara et par la facilité d'exportation des produits de ces plantations. Les chiffres suivants indiquent d'ailleurs d'une façon suffisante le rapide développement du hinterland de Tanga : la population blanche qui, au commencement de 1898, s'élevait pour les districts de Tanga, de Wilhelmstal et de Moschi à 225 personnes, atteignait au début de 1906 un chiffre de 882 personnes, et le trafic de Tanga à l'importation a passé de 1,934,309 marcs en 1898 à 2,496,205 marcs en 1905, tandis que l'exportation, pour les mêmes années, a sauté de 428,402 à 1 million 237,470 marcs.

Une seconde ligne de chemin de fer, beaucoup moins importante, et qui doit être complètement terminée aujourd'hui, a été commencée en 1904 par la « Sigi-Export-Gesellschaft ». L'écartement des rails n'est que de 75 centimètres. Elle quitte l'Usambara-bahn à Tengeni pour atteindre Sigi, situé à une distance de 22 à 23 kilomètres.

Le but de cette voie est de relier le district forestier d'Usambara à la ligne gouvernementale en vue du transport des bois.

Le troisième et dernier chemin de fer de l'Afrique orientale allemande est actuellement en construction. Il doit relier Dares-salam à Mrogoro, localité qui se trouve sur le tracé du projet de la grande voie du Centre (Dares-salam au Tanganika, à Udjiji) et dont nous aurons l'occasion de parler ultérieurement.

(1) 100 hellers = 1 roupie = 1,33 marc.

Déjà en 1891 fut agitée la question de la création d'une grande voie centrale. En 1895, le Département des Colonies s'entendit avec la « Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft » et la « Deutsche Bank » en vue de faire exécuter, sous la direction d'un comité, les travaux préparatoires d'une ligne centrale allant de la côte à la région des grands lacs.

Ces travaux furent commencés immédiatement et en 1896 le comité soumit au Chancelier de l'Empire un projet de voie de 75 centimètres d'écartement.



Station de Membo sur la ligne de l'Usambara.

Le point de départ devait être Daressalam, qui eût été raccordée à la ville voisine de Bagamoyo, distante de 33 kilomètres. Ce raccordement et la section Daressalam-Mrogoro (longueur totale : 258 kilomètres) étaient déjà tracés. A cette époque, et sur l'initiative de la « Deutsche Bank », se forma un consortium qui se proposait de créer une société, au capital de 12,000,000 de marcs, pour la construction de la section Daressalam-Mrogoro, à la condition que le Gouvernement pût garantir un intérêt de 3 % et accordât à la

société un cinquième de toutes les recettes de douanes dépassant un million de marcs.

Le Gouvernement ne put accepter cette proposition et les choses en restèrent là. Néanmoins, les travaux préparatoires furent poursuivis jusqu'en 1897, mais à cette époque le comité qui en avait été chargé fut dissous.

En 1899, le Gouvernement reprit à nouveau le projet et, dans le Budget de 1900, une somme de 100,000 marcs fut proposée pour l'achèvement des travaux préparatoires de la section Daressalam-Mrogoro. Le Reichstag refusa d'accorder ce crédit et de nouvelles demandes, présentées les années suivantes, furent également repoussées. Ce ne fut qu'en juin 1904 qu'une concession put être accordée, pour une voie de 1 mètre à établir de Daressalam à Mrogoro, au groupe de banques mentionné ci-dessus, renforcé par quelques firmes. Par la loi du 30 juin 1904, une garantie d'intérêt de 3 % fut octroyée pour le capital initial de 21 millions de marcs, de même que la garantie du remboursement des titres sur la base de leur valeur nominale augmentée de 20 %.

Les droits fonciers et miniers furent accordés à l'« Ostafrikanische Eisenbahngesellschaft » basée sur cette loi. L'Empire doit participer aux bénéfices et entrer gratuitement en possession de la voie dans quatre-vingt-huit ans.

Le 9 février 1905, le prince Adalbert de Prusse donna le premier coup de bêche et les travaux furent poussés aussi activement que possible.

La construction eut à souffrir de retards causés par des pluies extraordinaires et aussi, à certaines époques, par le manque d'ouvriers. Fin août 1906, les terrassements étaient complètement terminés jusqu'au kilomètre 90 et achevés aux deux tiers jusqu'au kilomètre 180; les ponts — en fer et en pierre — étaient construits jusqu'au kilomètre 33 et du kilomètre 145 au kilomètre 165; des ponts provisoires étaient établis jusqu'au kilomètre 89, et, enfin, les rails étaient placés et la voie utilisable jusqu'au kilomètre 55.

La ligne franchit les monts Pugu par une passe de 165 mètres d'altitude et monte dans les monts Uluguru — après n'avoir rencontré qu'une seule dépression peu importante — jusque Mrogoro (225 kilomètres), à 500 mètres d'altitude. Les plus fortes pentes ne sont que de 25 ‰.

Le capital total de l'entreprise étant de 21 millions de marcs, la somme disponible par kilomètre est de 93,000 marcs; le délai de construction court jusqu'en 1909.

L'« Ostafrikanische Eisenbahngesellschaft » est une société coloniale établie selon les prescriptions de la loi coloniale du 10 septembre 1900; son siège est à Berlin et elle doit s'éteindre avec la concession. Ainsi que nous venons de le voir, son capital est de 21 millions de marcs; il est divisé en 210,000 titres au porteur d'une valeur nominale de 100 marcs, dont 25 % ont été versés lors de la fondation de la société.

L'Empire garantit un intérêt de 3 %, ainsi que le remboursement du capital par versements annuels, avec une majoration de 20 % (120 marcs par titre).

Examinons maintenant les perspectives de rendement de la ligne et les avantages économiques qui découleront de sa construction.

En 1905-1906 passèrent à Mrogoro :

Vers la côte	7,741 personnes avec	2,904 charges.
Vers l'intérieur	6,716 id.	6,338 id.

En outre, quittèrent Mrogoro :

Vers la côte	1,162 id.	447 id.
Totaux	15,619 id.	9,689 id.

Le voyage des porteurs de Daressalam à Mrogoro dure environ dix jours; par conséquent, la voie étant construite, $9,689 \times 10$, soit 96,890 ou, en chiffres ronds, 96,000 journées de travail représentant 320 ouvriers pour 300 jours ouvrables, deviendront disponibles pour des entreprises autres que celle du portage.

Si l'on évalue la charge à 25 kilogrammes et les frais de transport d'une charge jusque Mrogoro à 6 roupies ou 8 marcs, on voit que le transport de $9,689 \times 25$, soit de 242,225 kilogrammes, a coûté $9,689 \times 8$, soit 77,512 marcs, ou en chiffres ronds 322 marcs par tonne. Le transport par rail du tonnage en question — si l'on admet les tarifs en usage sur l'Usambarabahn, soit 3 hellers par 100 kilogrammes et par kilomètre — ne coûterait que 16,350 roupies, ou 21,800 marcs, ce qui donne 90 marcs de frais par tonne.

La ligne mettra les monts Pugu et Uluguru en communication avec le port de Daressalam, dont les installations se complètent par la construction de quais; elle donnera un débouché facile aux produits indigènes des territoires traversés, ouvrira des régions

entières à la culture du coton, du caoutchouc, etc., et permettra à l'élément européen de s'établir dans les territoires élevés de l'intérieur.

Nous avons vu jusqu'à présent que l'Afrique orientale allemande ne possède, à l'heure actuelle, que trois chemins de fer :

- 1° Celui du Nord, « Usambarabahn » Tanga-Mombo (129 kilomètres);
- 2° Celui de la Société Sigi, voisin du premier (22-23 kilomètres);
- 3° Et, enfin, celui du Centre (Daressalam-Mrogoro, 220 kilomètres).

Indépendamment de ces voies, plusieurs vastes projets ont été étudiés qui ouvriraient toutes les parties du pays à la civilisation et qui permettraient certainement à la colonie d'acquérir une grande prospérité.

Ces projets sont les suivants :

- 1° Une ligne de 1 mètre d'écartement de Kilwa (sur l'Océan Indien) à Wiedhafen sur le lac Nyassa, qui porterait le nom de « ligne du Sud »;
- 2° Le prolongement de la ligne Daressalam-Mrogoro jusque Tabora, importante ville indigène de l'intérieur, et de là jusque Udjiji sur le Tanganika, avec un embranchement quittant la voie principale dans les environs de Kilossa pour se diriger vers Iringa, dans l'Uhehe (1);
- 3° Le prolongement de l'Usambarabahn jusqu'aux monts Meru et de là jusqu'au Spekegolf (lac Victoria).

On peut, en outre, rappeler l'ancien projet Cap-Caire dont le tracé longerait la rive orientale du Tanganika et continuerait vers le nord en passant entre ce lac et le Victoria. (D'anciens documents préconisaient même, dans ce tracé Cap-Caire, le chemin du Tanganika à la ville de Tabora et, de celle-ci, la continuation de la ligne vers le Victoria. Actuellement, on envisage de préférence l'utilisation du Tanganika comme voie navigable faisant partie du trait d'union Cap-Caire.)

(1) On a également proposé de modifier le projet de ligne Mrogoro-Tanganika en ce sens que le tracé actuellement établi soit suivi jusque Kilossa ou Kili-matinde et que de l'un de ces points la ligne se dirigerait vers le sud du Tanganika pour y atteindre le port de Bismarckburg.

Les travaux techniques préparatoires de la ligne du Sud et du prolongement de la ligne Daressalam-Mrogoro vers Kilossa sont déjà établis.

Les trois grands projets cités ci-dessus comporteraient une longueur totale d'environ 1,850 kilomètres et leur exécution exigerait — en supposant une dépense de 80,000 marcs par kilomètre — un capital global de 148 millions de marcs.

Mentionnons également les projets, qui ne pourraient évidemment être mis à exécution qu'après la réalisation des premiers, et consistant :

1° En une ligne reliant le point terminus de l'Usambarabahn prolongée jusqu'au lac Victoria à la ville de Tabora; cette voie pourrait même être reliée ultérieurement à celle du Sud;

2° En une ligne qui s'embrancherait à celle du Centre dans les environs de Kilossa pour aller rejoindre le lac Nyassa.

Citons, en outre, l'idée émise il y a quelques années et qui consistait à ouvrir les riches territoires de l'ouest du lac Victoria par une ligne partant de Komoani (rive sud-ouest du lac) et atteignant le fleuve Kagera au point où il reçoit le Ruvuvu. Cette voie n'aurait qu'une centaine de kilomètres et elle compléterait utilement le réseau de communications constitué par le Kagera et ses deux affluents, le Ruvuvu et l'Akanaru.

Ces projets sont évidemment loin d'être définitifs; il s'agit, en effet, avant de commencer des travaux aussi importants et demandant d'énormes capitaux, d'examiner si réellement les territoires qu'ils traversent sont les plus riches et les plus dignes d'être ouverts en premier lieu. C'est là un point extrêmement délicat, la question du rendement immédiat des voies construites étant fréquemment, surtout dans les débuts d'une colonisation, d'une importance tout à fait primordiale. Plus tard, lorsque des lignes principales auront été établies, bien des territoires, moins riches ou d'un accès plus difficile, devront se contenter de voies secondaires ou de simples embranchements; mais pour le moment, le problème consiste à déterminer quels sont les tracés qui offrent le plus de garanties en vue d'un prompt succès.

Examinons rapidement les avantages particuliers que les projets principaux : ligne du Sud, ligne du Centre et ligne du Nord, semblent présenter.

Ligne du Sud. — Cette ligne serait construite aussi directement que possible de la côte au Nyassa. Le port de Kilwa-Kisiwani sur

l'Océan Indien, son point de **départ**, est excellent. D'autre part, Wiedhafen sur le Nyassa offre également les avantages d'un port de premier ordre et la chaîne de montagnes qui **entoure** le lac serait aisément franchie.

Au point de vue militaire, il faut signaler que le tracé **traverse** précisément les districts dans lesquels la dernière révolte s'est manifestée le plus énergiquement, et qu'en cas de nouveaux troubles, la ligne permettrait une mobilisation rapide et par conséquent très efficace (1).

Quant aux avantages économiques, ils sont très nombreux. Mentionnons particulièrement la mise en valeur possible du hinterland de Kilwa, qui convient tout spécialement à la culture du coton; de celui de Lindi, riche en céréales et en plantes ou fruits oléagineux; des districts à caoutchouc de Liwale et de Dondeland, et des vallées du district Mahenge, bien connues comme étant les plus propices à la culture du riz. En outre, la voie atteindrait dans le district de Ssongea, à une altitude d'environ 1,200 mètres, des plateaux sains et extraordinairement fertiles, convenant en tous points aux établissements européens; les tribus Wangoni, qui peuplent ces régions, assureraient une excellente main-d'œuvre, comparable à celle que fournissent au nord de la colonie les Wanyamwesi.

De Wiedhafen, une courte traversée du Nyassa permettrait une communication commode avec le district de Langenburg, qui convient également très bien à l'immigration européenne.

Ajoutons que des gisements de charbon ont été relevés dans les environs du lac et que le sol semble contenir également beaucoup de minerais de cuivre.

Mais ce qui distingue la Süd-Bahn des autres projets ou lignes de l'Afrique orientale allemande, c'est le caractère international qu'elle revêt.

En effet, indépendamment de ses avantages économiques

(1) Vers la fin-juillet 1905, les Matumbi (district de Kilwa) se soulevèrent inopinément, et, à la suite de quelques petits succès locaux, la révolte s'étendit et prit bientôt un caractère menaçant dans tout le sud de la Colonie et dans quelques districts de l'intérieur. La répression fut poussée très activement et les troupes coloniales purent réduire les rebelles en quelques mois. Le rapport du Gouvernement, rédigé en mars 1906, constate qu'à cette époque les soulèvements pouvaient être considérés comme complètement réprimés.

concernant directement la colonie allemande, elle mettrait l'Océan en communication quasi-immédiate avec l'Afrique centrale anglaise, la Rhodésie septentrionale, les territoires miniers du Katanga congolais et une partie de la colonie portugaise.

Le trafic qui, aujourd'hui, se dirige vers les ports de Beïra, Chinde et Quilimane, se détournerait en bonne partie au profit de Kilwa, la voie allemande étant plus courte et, partant, les frais de transport moins élevés.



Embranchement de la ligne Sigi à celle de l'Usambara.

Les pays voisins que nous venons de citer bénéficieraient donc également de la construction de la ligne projetée, au même titre que le Nord de l'Afrique orientale allemande profite actuellement de la ligne de l'Uganda. Ajoutons aussi que la route commerciale du Zambèze et du Chire, qui permet actuellement l'accès du bassin du Nyassa, menace d'être bientôt inutilisable par suite des fréquents ensablements de ces fleuves, et que si, d'ici à ce que la Süd-Bahn soit construite, cette éventualité se réalise, ce trafic fluvial sera également détourné en partie au profit de la voie allemande.

Mais si, par contre, celle-ci n'est pas créée d'ici là, d'autres moyens de communication avec la mer seront établis par les pays voisins et excluront pour longtemps, sinon à jamais, les chances de participation de l'Afrique orientale allemande au commerce international de l'Afrique centrale.

Ligne du Centre. — Le prolongement de la ligne Daressalam-Mrögoro vers Tabora, au moins provisoirement jusque Kilossa, est absolument indispensable.

A Kilossa commencent, en effet, les hauts plateaux qui caractérisent l'Afrique centrale; et si la voie actuellement en construction écourte considérablement la traversée de la malsaine région inférieure, elle laisse encore aux caravanes commerciales et aux voyageurs la nécessité de parcourir à pied la plaine de Mkatta, réputée insalubre et d'ailleurs inondée pendant une partie de l'année.

Un autre point important consiste en ce que la région de Kilossa est fortement peuplée, en ce qu'elle est très riche en forêts exploitables et en ce que son sol paraît contenir des produits miniers en abondance.

De Kilossa, la ligne devrait gravir les hautes plaines de Mpapua et, après avoir traversé les districts riches en bétail d'Ugogo et de Kilimatinde, atteindre l'ancienne ville indigène de Tabora, dans l'Unyamwési, qui compte environ 37,000 habitants.

Le district de Tabora possède environ un million d'habitants; cette population est composée des meilleurs ouvriers de l'Afrique centrale et de trafiquants qui s'assimilent aisément tous les genres de commerce.

La ligne répondrait par conséquent à la très importante question de la main-d'œuvre nécessaire aux plantations, et les 40 à 60,000 porteurs qui assurent actuellement le trafic des districts de l'Unyamwési à la côte deviendraient disponibles pour d'autres travaux moins pénibles.

La construction de la ligne jusque Tabora donnerait au trafic de ces régions un essor comparable à celui qui a caractérisé la partie nord-ouest de la colonie après la création de l'Uganda-bahn.

La zone dans laquelle l'influence de celle-ci se fait sentir est énorme. Des marchandises sont souvent transportées pendant plusieurs jours et embarquées à la pointe sud du Victoria pour atteindre, après une longue traversée, Port-Florence (nom indigène: Kisumu), point terminus de la ligne de l'Uganda.

Ce commerce s'est développé dans de telles proportions que la station allemande de Muanza, port d'embarquement sur le Victoria, a vu ses importations et exportations passer de quelques centaines de marcs en 1902 à plus de 4 millions en 1906. La colonie allemande intervient donc pour une bonne partie dans le trafic de la ligne de l'Uganda et dans le rendement de 5 % que les steamers anglais qui font le service du lac donnent déjà après deux ans d'exercice. Cette situation devrait donner pleine confiance à l'Afrique orientale allemande et lui enlever les hésitations qui, si elles se prolongent encore, lui permettraient de moins en moins de regagner la forte avance de ses concurrents. Au point de vue militaire, la ligne du Centre aurait également une importance capitale, si l'on considère que dans le cas d'un soulèvement wanyamwési, elle permettrait une prompt concentration des troupes à Tabora qui, de la côte, pourrait être atteinte en deux jours.

L'embranchement projeté de Kilossa à Iringa serait également fort utile, car il permettrait l'accès facile de territoires qu'une expérience de plusieurs années autorise à considérer comme très propices à l'établissement des Européens, dont le sol donne tous les produits des zones tempérée et chaude et dont les ressources en forêts et en prairies sont immenses. Une voie de communication pratique de cette région à la côte encouragerait bien des colons allemands à se fixer dans ce district, où ils resteraient en quelque sorte en contact immédiat avec la mère patrie.

Usambarabahn ou ligne du Nord. — Le nombre de plantations qui existent déjà actuellement le long de la ligne Tanga-Mombo et la quantité de demandes de concessions dont le Gouvernement est saisi semblent démontrer à toute évidence que le prolongement de cette voie ne pourrait que contribuer puissamment au développement du Nord de la colonie.

La ligne prolongée aurait pour conséquence d'enlever au port anglais de Mombassa (point de départ de l'Ugandabahn), au profit de Tanga, une bonne partie de son influence sur le Nord-Est de l'Afrique orientale allemande et en particulier sur le district de Moschi, qui a pris assez bien d'importance par suite de l'immigration d'un certain nombre de familles boers et allemandes.

Mais la concurrence se montrerait sous son caractère le plus vif dans les régions du lac Victoria. Alors qu'autrefois les caravanes allaient de l'Unyamwési directement à la côte, principalement à Bagamoyo, le trafic, ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir

antérieurement, s'est actuellement porté vers Muanza. L'influence de l'Ugandabahn s'étend même à l'Est de l'État Indépendant du Congo; une firme de Muanza (Entreprises commerciales du Victoria-Nyansa) effectue le transport par porteurs de cette ville à Udjiji en vingt jours.

Les chiffres suivants indiquent d'ailleurs d'une façon frappante l'influence de la ligne anglaise sur les territoires qui en dépendent; les exportations des ports allemands par cette voie se sont élevées :

	Muanza.	Intoku.	Schimati.
En 1905-1906, à	1,636 tonnes.	466 tonnes	56 tonnes.
En 1906-1907, à	2.804 id.	578 id.	676 id.

En un an, elles ont donc passé de 2,158 à 4,058 tonnes.

L'essor commercial de Muanza fait mieux encore ressortir cette influence; la statistique des recettes de douanes du port en question permet, en effet, de constater les résultats ci-dessous :

1900-1901	120 roupies.	1903-1904	28,363 roupies.
1901-1902	889 id.	1904-1905	101,228 id.
1902-1903	7,884 id.	1905-1906	182,553 id.

Les exportations totales de Muanza atteignent actuellement une valeur annuelle d'environ 2 millions de marcs; les importations s'élèvent, d'autre part, à environ 2,500,000 marcs; le commerce général est donc de 4 à 5 millions de marcs. Un avantage de la nouvelle voie de communication consiste en ce que des marchandises pesantes (peaux, etc.) dont l'exportation était autrefois sinon impossible, du moins fort difficile, peuvent aujourd'hui être expédiées très aisément.

Télégraphe. -- De Daressalam partent des lignes télégraphiques dans toutes les directions.

Un câble côtier relie cette ville à Bagamoyo; de là une ligne terrestre dessert Saadani, Pangani et Tanga, longe ensuite le chemin de fer jusque Mombo, et atteint même aujourd'hui le poste de Moschi (Kilimandjaro).

Une seconde ligne terrestre part de Daressalam et, suivant la côte sud, touche Mohorro (delta du Rufidji), Kilwa-Kiwindsche, Lindi et Mikindani.

Enfin la grande ligne de l'intérieur, dont le point de départ est également le chef-lieu Daressalam, suit l'ancienne route vers Mrogoro, Kilossa, Mpapua, Kilimatinde et Tabora. (La section Tabora-Udjiji n'est pas encore achevée.) De Tabora, elle gagne le nord, pour se terminer à Muanza, sur le Victoria.



Port de Daressalam.

Bismarckburg et Udjiji, sur le Tanganika, ne sont pas encore reliés au réseau de la colonie. Ces deux localités sont desservies par la ligne Cap-Caire, qui vient du Chire, longe la côte occidentale du Nyassa, suit la route anglaise entre ce lac et le Tanganika (Stevenson Road) et pénètre dans le territoire allemand pour atteindre Bismarckburg et Udjiji, point terminus.

La longueur du réseau télégraphique de l'Afrique orientale allemande comporte 2,193 kilomètres, avec 2,831 kilomètres de fils. Mais ces chiffres ne comprennent probablement pas la nouvelle section Mombo-Moschi (Kilimandjaro).

Poste et Téléphone. — En 1905, trente-deux bureaux de poste pouvoient déjà aux services postaux.

Quant au téléphone, il existe à Bagamoyo, Daressalam, Pangani et Tanga. Daressalam possède déjà une quarantaine d'abonnés.

Communications avec l'Europe. — Les relations les plus suivies avec l'Afrique orientale sont entretenues par la « Deutsche Ost-Afrika-Linie » de Hambourg.

Le service de cette compagnie comporte un départ toutes les trois semaines. Les steamers partent de Hambourg, desservent les ports de Rotterdam, Douvres, Lisbonne, Tanger, Marseille et Naples, pour gagner l'Afrique orientale par le canal de Suez. Le voyage de Hambourg à Naples dure environ seize jours et de ce dernier point (où l'on rejoint en général le bateau) à Daressalam environ dix-huit jours; le prix total du passage est de 850 marcs en 1^{re} classe, 576 marcs en 2^e classe et 350 marcs en 3^e classe, tandis que de Naples à Daressalam il ne s'élève respectivement qu'à 750, 525 et 300 marcs.

Les « Messageries Maritimes » ont également un service régulier vers l'Afrique orientale. Les vapeurs quittent Marseille le 10 de chaque mois et arrivent le 28 à Zanzibar, d'où la correspondance vers Daressalam est toujours assurée. Le passage de Marseille à Zanzibar coûte 1,025 francs en 1^{re} classe, 725 francs en 2^e classe et 360 francs en 3^e classe. Il faut évidemment ajouter à ce prix le coût de la traversée de Zanzibar à Daressalam.

Les steamers de la « British India Steam Navigation Co » donnent aussi de bonnes correspondances pour Zanzibar; la traversée d'Aden à ce port est de onze jours et les départs ont lieu toutes les quatre semaines. La correspondance d'Aden s'obtient en prenant à Brindisi le bateau de la « Peninsular and Oriental Steam Navigation Co » jusque Port-Saïd, où l'on trouve un autre steamer de la même compagnie qui assure le service jusque Aden. On peut également atteindre Aden par un bateau du service oriental du « Norddeutscher Lloyd », à rejoindre à Naples et qui arrive à Aden trois jours avant le départ du steamer de la « British India Steam Navigation Co » pour Zanzibar.

Cette correspondance peut aussi être atteinte en temps utile en empruntant de Marseille à Aden le service des « Messageries Maritimes ». Ces dernières communications avec l'Afrique orientale sont compliquées et très chères.

Enfin, l'« Oesterreichische Lloyd » possède également une ligne de vapeurs de Trieste à Zanzibar; le voyage, par cette voie, est de dix-sept jours.

Les communications télégraphiques entre l'Allemagne et sa colonie de l'Est-Africain s'effectuent par les lignes du groupe oriental: le câble Emden-Vigo communique les dépêches à l'« Ea-

tern Telegraph Company », qui les transmet à Aden, où elles sont reprises par l'« Eastern and South African Telegraph Co », qui les câble directement à Zanzibar; cette île est elle-même reliée à Bagamoyo.

Le prix du mot est de 2.75 marcs, mais en ce qui concerne les télégrammes expédiés à Bismarckburg et à Udjiji, ce prix s'élève à 3.14 marcs, parce que ces localités ne peuvent jusqu'à présent être atteintes que par le télégraphe terrestre Cap-Caire.

L. NEMRY.

(A suivre.)





LA RHODÉSIE

Le Conseil d'administration de la grande compagnie à charte anglaise : « The British South Africa Company », a publié le rapport qu'il a présenté le 26 février 1908 à ses actionnaires.

On sait que les territoires administrés par la compagnie ont une superficie considérable ayant environ les deux cinquièmes de l'État Indépendant du Congo. Bien que soumis à une autorité unique, ils sont divisés en trois gouvernements : la Rhodésie du Sud, la Rhodésie du Nord-Est et la Rhodésie du Nord-Ouest, ayant chacun à leur tête un administrateur. Quelques services sont communs aux trois gouvernements et d'autres aux deux Rhodésies du Nord. L'administration territoriale et financière est distincte pour chacune des trois grandes divisions.

L'intérêt qu'offre ce rapport est non seulement grand pour les Anglais, à raison de l'augmentation de capital de 1,000,000 de livres sterling qui est sollicitée, mais il l'est à un titre spécial pour nous, car les deux Rhodésies du Nord encerrent le Katanga au sud et à l'est. L'administration de ces gouvernements voisins ne peut manquer d'exercer une action réflexe sur l'avenir de la Colonie belge, d'autant que dès maintenant des intérêts économiques lient les territoires par l'identité de la grande industrie des mines et par la liaison des communications ferrées qui va s'opérer sur les frontières.

Déjà depuis quelques années une ligne de communication par le Zambèze et la Rhodésie du Nord-Est a été employée par le personnel du Katanga et, depuis que le chemin de fer du Cap a atteint Brokenhill, les voyageurs se rendent au Katanga par la Rhodésie du Nord-Ouest.

L'attention du monde colonial de l'Angleterre est d'autant plus attirée aujourd'hui vers ces contrées que parmi les actionnaires se manifeste un courant d'opinion, d'où il résulte qu'un parti se constitue pour demander la reprise de la direction des affaires par le Gou-

vernement métropolitain, que la colonie a été tout récemment visitée par un commissaire du Gouvernement impérial et inspectée par une importante Mission, déléguée par le Conseil des administrateurs.

AFFAIRES INDIGÈNES. — Nous allons parcourir ce qu'il y a de plus important à signaler dans les rapports des fonctionnaires chargés des affaires indigènes.

Rhodésie du Sud. — Le chef des affaires indigènes du Matabeleland signale partout la soumission des indigènes aux conseils des Européens. Cependant les tribus Holi restent attachées à leurs traditions et les natifs des environs de Buluwayo paraissent encore défiants vis-à-vis des membres du « Mouvement éthiopien » qui ont ouvert une école près de cette ville. La plupart des noirs aiment mieux travailler en qualité de domestique ou de garçon de ferme que de prêter leurs bras aux travaux miniers. D'instinct ils sont portés vers l'agriculture et vers l'élevage, et marquent leur désir de se perfectionner en vue de leurs intérêts particuliers. C'est ainsi que les noirs emploient déjà des bœufs pour le charriage et pour la charrue : 969 charrues sont en usage parmi les noirs.

Les mariages légaux augmentent en nombre ainsi que les unions chrétiennes. Quelques indigènes ont fait enregistrer des terres.

Il existe un *Bureau pour la main-d'œuvre indigène rhodésienne* auquel les propriétaires de mines et d'autres industries s'adressent généralement pour recruter les travailleurs; toutes les mesures sont prises pour assurer le plus grand confort et la plus grande sécurité aux travailleurs.

Affaires indigènes de Bubi. — Les indigènes du Shilohland sont très animés pour le progrès; tous cherchent à acquérir une charrue; ils veulent améliorer leurs troupeaux; ils profitent de toute occasion lorsque leurs ressources le permettent, pour acquérir des têtes de bétail introduit. La mission de Mbembes forme des agriculteurs et des spécialistes pour la culture du tabac. En général les vieux indigènes sont rebelles à toute nouveauté, mais la jeune génération est passionnée pour le progrès et ses besoins se multiplient.

Affaires indigènes de Bulalima, Mangive. — Les indigènes sont devenus d'une adresse merveilleuse dans le maniement de la charrue et il faut admirer leur tour de main pour contourner les arbres et les souches sans dommage pour leurs instruments. Les bœufs sont employés à la charrue.

Affaires indigènes de Gwanda. — Environ cent charrues ont été acquises cette année.

Affaires indigènes d'Insiza. — Constate le progrès des indigènes dans la connaissance des lois et règlements et dans le désir d'user de tout ce qu'offre la civilisation : poste, chemins de fer, vêtements, etc.

Affaires indigènes de Matobo. — Bonne volonté en tout parmi les indigènes.

Affaires indigènes de Fingo. — Idem.

Le chef des affaires indigènes du Mashonaland. — Les indigènes sont disposés à bien faire. Un très grand nombre d'indigènes prêtent leurs bras pendant trois mois de l'année, d'autres pour plus. Beaucoup de natifs de la région allaient travailler aux mines du Rand; la mortalité a été assez forte parmi eux et l'exode se ralentit.

Affaires indigènes d'Inianga. — Il ne faut pas de trop grandes réserves de terres pour les indigènes, dit le chef de la région, afin de provoquer parmi eux le désir de posséder des terres enregistrées. Toutefois il ne faut rien brusquer. L'indigène consent à payer une location pour une terre enregistrée lorsqu'il l'occupe, son esprit ne conçoit pas encore qu'il doive payer lorsqu'il ne l'utilise pas. On avait totalement supprimé les réserves dans ce district; il fallut les rétablir, mais seulement pour donner satisfaction à ceux qui veulent encore vivre en sauvages.

Affaires indigènes de Lomogundi. — Des graines de coton ont été distribuées et les natifs ont apporté une partie de leur récolte, mais les résultats sont loin d'être satisfaisants.

Affaires indigènes d'Umlali. — Les pères sont opposés à ce que leurs filles fréquentent les écoles, car elles échappent ainsi aux exigences paternelles pour ce qui concerne les unions qui ne sont plus aussi fructueuses lorsque les enfants choisissent leurs maris, alors que dans l'ancienne coutume les pères en trafiquaient.

Les vêtements à l'européenne sont très en faveur.

Affaires indigènes de Victoria. — Le Bureau de la main-d'œuvre cherche à augmenter la durée du temps pendant lequel les indigènes prêtent chaque année leurs bras aux employeurs et il a obtenu une sorte de roulement des offres de travail de manière à

ce qu'il n'y ait pas encombrement à certaines époques et pénurie à d'autres.

Rhodésie du Nord-Ouest. — Les chefs des affaires indigènes constatent l'harmonie qui règne entre les administrés et les autorités. Le chef indigène Lewanika a proclamé l'abolition de l'esclavage. Ce chef rend la justice lui-même en matière civile ; de son consentement, la plupart des causes viennent peu à peu devant la juridiction européenne. En matière pénale, la plupart des délits ont pour cause le vol ; les meurtres sont rares, si on excepte les rixes.

Lorsque les natifs travaillent aux mines, ils s'engagent pour six mois. Ils ne s'engagent pas avec enthousiasme pour cette industrie alors que l'offre des bras est en excédent pour les autres demandes.

La taxe de hutte de 10 shillings (fr. 12.50) fut appliquée d'abord aux habitants du plateau de Batoka (1904).

En 1905, elle fut étendue aux Kafue, aux Mashukulumbwe et à une partie des Seshéke.

En 1906, elle fut étendue à tous les Seshéke.

Les Ndola et les Loangwa étaient taxés à 3 shillings (fr. 3.75) en 1904 ; en 1905, la taxe fut élevée à 5 shillings (fr. 6.25) et elle sera portée peu à peu à 10 shillings, les hauts salaires commençant à être connus de ces indigènes à mesure qu'ils prêtent leurs bras aux mines.

En 1906, les Barotse et les Mankoya furent taxés. Il reste encore un district où la taxe de hutte n'est pas appliquée : c'est celui de Kasempa ; le recensement devait être terminé en octobre 1907. (La taxe est, sans doute, appliquée aujourd'hui.)

Partout, lorsqu'elle fut appliquée, la taxe put être levée sans opposition et sans difficulté sérieuse.

Rhodésie du Nord-Est. — L'attitude des natifs donne toute satisfaction aux autorités qui ont la charge de les administrer. Il y a quelques plaintes provenant des déprédations commises par le gros gibier dans le nord de la province.

L'administrateur de la province a visité tous les chefs-lieux de districts d'administration indigène, il y a convoqué tous les chefs et notables et a discuté avec eux tout ce qui était à examiner.

Les indigènes étaient nomades ; à peine construisaient-ils des huttes dignes de ce nom ; ils ne prenaient qu'une récolte sur les terres conquises sur la forêt et il en résultait la destruction considérable des forêts restantes et la presque impossibilité de recenser

la population. Un accord est intervenu, les chefs promettant de se fixer auprès des terres fertiles, d'éviter la dévastation des forêts et de chercher à faire construire des villages qui ne seront plus des campements.

Environ 700 hommes s'engagèrent pour aller travailler aux mines du Witwatersrand ; ils furent recrutés par une association autorisée ; la solde élevée fut très alléchante, la mortalité fut assez considérable. Le recrutement par l'association précitée ne fut plus autorisé, mais aujourd'hui de nombreux travailleurs se rendent directement, à leurs risques et périls, au Witwatersrand.

Le Bureau de la main-d'œuvre indigène de la Rhodésie a également recruté des travailleurs avec succès. De bons traitements et une bonne nourriture ont plus d'importance aux yeux des indigènes que de très hauts salaires.

Le produit de la taxe de huttes est passé d'une année à l'autre de 11,566 à 15,625 livres sterling. Elle a présenté un arriéré de 15 %, mais il tend à décroître.

Ce n'est pas sans intention que nous avons donné ces renseignements étendus relativement aux affaires indigènes. Nous voulions placer les faits officiellement constatés sous les yeux du lecteur. Celui-ci aura été frappé du mode d'administration qui se pratique dans ces territoires, en quelque sorte avec le consentement des administrés, sans brusquerie, les autorités ne cessant pas un moment de chercher à réaliser des progrès à mesure qu'elles le peuvent, mais évitant de provoquer des troubles. Ainsi la taxe de hutte est introduite progressivement et, peu à peu, elle est élevée à mesure que les salaires croissent. La main-d'œuvre est libre ; la durée de l'engagement n'est parfois que de trois mois, ailleurs il est d'un an.

TRAVAILLEURS EUROPÉENS. — La compagnie à charte, tout en soutenant le travail des compagnies minières, a facilité la récolte de l'or par les orpailleurs privés. Quelques-uns de ces mineurs, tout en étant indépendants pour leur entreprise, passent leur récolte à des compagnies et on ignore ce que représente cette contribution dans la production de la grande industrie. La statistique renseigne cependant 217,000 onces d'or recueillies et vendues par la petite industrie et la production totale a été de 2,601,830 onces.

ARMÉE DU SALUT. — Les administrateurs proposent de s'entendre avec le Général Booth, de l'Armée du Salut, pour obtenir qu'il aide à la colonisation en recrutant des personnes bien sélectionnées et propres à s'établir dans les territoires.

**Commission déléguée par le Conseil d'administration
pour visiter la Rhodésie.**

Le Conseil d'administration avait défini comme suit le travail
la Commission :

RÉSUMÉ.

1. Comment poursuivre l'immigration, la colonisation et l'état
sagement?
2. Qu'est la force attractive des offres de la Compagnie p
l'acquisition et le développement des terres et des mines ?
3. Facilités à donner aux nouveaux venus pour l'examen e
choix des propriétés.
4. Quelle est la valeur des informations et de l'aide donnée
fermiers, aux mineurs et à d'autres par les avis officiels et éclair
5. Faut-il continuer mieux, et comment élargir les projets con
tant à faire des avances aux fermiers et aux mineurs ?
6. Organisation du marché pour les produits de l'agriculture
des mines, production et répartition.
7. Facilités de transports et spécialement tarifs directs a
la côte pour tous les produits de la Rhodésie.
8. L'introduction des produits de la Rhodésie sur les marc
d'outremer.
9. La réclame pour la Rhodésie et son opportunité.

Travaux de la Commission.

*Projet de plan administratif arrêté à Bulawayo,
le 19 octobre 1908.*

Le rapport est limité à la Rhodésie du Sud.

RÉSUMÉ.

I. — POLITIQUE ET ADMINISTRATION.

a) *Constitution.*

La Compagnie salue le jour où la Colonie sera apte pour le « s
governing », mais ce moment n'est pas arrivé.

Des mesures doivent être prises pour donner dans le *Con
législatif* plus de poids aux votes des membres élus par rappor
ceux des membres nommés de manière à préparer l'évolution.

b) *Partage des dépenses et des recettes entre les besoins administratifs et les fins commerciales de la Compagnie.*

Afin de permettre l'établissement de budgets en vue d'une autonomie à venir, la Commission désigne et propose les titres de recettes à affecter aux fins administratives de la Colonie.

Les recettes provenant des concessions de terres et de mines sont notamment considérées comme devant appartenir à l'actif commercial.

c) *Service civil.*

Les charges sont trop lourdes et hors de proportion avec les besoins de la Rhodésie du Sud. De nouveaux tableaux du personnel seront soumis pour être appliqués le 31 mars 1908.

d) *Instruction (Éducation).*

Un comité a été nommé pour faire une enquête au sujet de l'instruction en général. La Commission espère que le comité conclura à la nécessité du contrôle public pour assurer la création des écoles ordinaires et des écoles agricoles. La généreuse donation de M. Beit pour cet objet aidera le Gouvernement dans ses devoirs.

II. COMMERCE ET INDUSTRIE.

a) *Désignation d'un représentant commercial de la Compagnie résidant en Rhodésie.*

Sa résidence se trouvera à Buluwayo et il aura à prendre charge des intérêts commerciaux de la Compagnie, y compris les affaires de chemins de fer. Il ne pourra pas être administrateur de la Compagnie, mais il sera investi des pouvoirs nécessaires pour trancher sur place tout ce qui concerne son département. Il favorisera l'esprit coopérateur des fermiers et les assistera pour créer un marché extérieur. Des faveurs plus grandes devront être offertes aux capitalistes et aux colons. Des modifications seront immédiatement apportées à la loi minière et aux procédés à suivre pour obtenir des terres et des titres.

b) *Mines.*

La Commission propose : une table nouvelle réduisant les droits à payer à la British South Africa Company sur la production des mines, une réduction des obligations de travaux afin d'éviter la

fermeture de claims, mais une limite de deux ans aux paiements effectués en lieu et place des travaux obligatoires non exécutés.

c) *Titres fonciers.*

Il est nécessaire de simplifier les titres de propriété.

Il faut modifier la loi minière en ce qui concerne les privilèges qu'ont les prospecteurs et mineurs sur les terres occupées par des fermiers quant aux droits d'accès, de pâture, de coupe de bois et d'usage d'eau.

Un accord devra d'abord intervenir entre les *Chambres de mines* et les *Associations de fermiers*, et la législation devra s'en inspirer ensuite.

d) *Colonisation des terres.*

La Commission a pris des mesures pour abréger les délais qui s'écoulaient entre la demande d'une concession et le moment où est délivré le permis d'occupation.

Les bureaux comprendront des employés, pourvus de moyens de transport, pour aider les colons dans le choix de bonnes terres.

Afin d'encourager la colonisation, le prix du morgen sera abaissé jusque 1 fr. 88 et différents avantages sont concédés notamment aux fermiers qui clôturent leurs propriétés, qui plantent des arbres ou qui font de la culture.

e) *Chemins de fer.*

La Commission pense que les chemins de fer ne peuvent pas pour le moment, abaisser leurs tarifs; elle recommande de ne pas les faire varier inutilement, car cela donne lieu à des perturbations dans les transactions commerciales.

BRITISH SOUTH AFRICA COMPANY

Assemblée générale du 26 février 1908.

Les actionnaires ont voté l'augmentation du capital social de 6,000,000 à 9,000,000 de livres sterling au moyen de la création de 3,000,000 d'actions d'une livre sterling chacune.

La Compagnie aura donc à sa disposition 75,000,000 de francs, ¹⁰⁰/₁₀₀

Comme ses recettes couvrent convenablement ses dépenses administratives, on peut être assuré que les provinces du Nord qui voient avec l'État du Congo vont faire un grand pas en avant en s'outillant de mieux en mieux.

Il y a lieu de signaler que la population noire de la Rhodésie a augmenté de plus d'un quart depuis 1901 et que les têtes de bétail appartenant aux indigènes, qui étaient au nombre de 43,850 en 1901, sont aujourd'hui au nombre de 164,000 !



1

CHRONIQUE

L'École coloniale allemande et sa mission.

Nous extrayons d'un article publié récemment par le directeur de ladite École, le professeur Fabarius, les lignes suivantes qui intéresseront sans doute nos lecteurs :

« Nous ne sommes plus au temps où la grande majorité des personnes s'expatriant pour chercher fortune dans les colonies lointaines, se recrutait parmi les aventuriers ou les gens qui n'avaient rien à perdre. Aujourd'hui ce sont des hommes de valeur qui ont pris leur place et la nécessité s'impose de leur donner une éducation appropriée. Presque partout les carrières libérales sont encombrées et le but que poursuit la nouvelle école est avant tout d'attirer les jeunes gens des familles aisées, en vue de les initier aux travaux de la colonisation.

» Fondé en 1905 par des personnes patriotiques du pays rhénan, à Witzenhausen, aux bords riants de la Werra, l'établissement est installé dans les bâtiments d'un ancien couvent, qu'on a approprié à sa nouvelle destination en y ajoutant même une série de constructions, de manière à former en quelque sorte un petit village à part.

» Le caractère de l'École se rapproche d'une académie agricole dans le sens d'une université anglaise ou américaine, ayant le « college system ».

» L'internat n'existe pour ainsi dire nulle part dans l'enseignement supérieur en Allemagne, car il est considéré par la jeunesse universitaire comme hostile à la liberté académique; mais ce système s'adapte merveilleusement à une école coloniale; ici il s'agit de former le caractère, de développer l'esprit de discipline et l'autorité, le sentiment de la camaraderie et l'idée chevaleresque et même temps que l'habitude d'un travail énergique de tous les jours, voire même de toutes les heures. Ce n'est donc pas sans rai-

son que le système de l'internat a été adopté par l'École coloniale allemande.

» Les études se poursuivent pendant quatre semestres. Ce temps suffit à l'élève appliqué et intelligent pour acquérir une éducation coloniale sérieuse, embrassant également les différentes connaissances spéciales qui peuvent présenter quelque utilité pour les agriculteurs, négociants, techniciens, etc. Aux études théoriques



ÉCOLE COLONIALE ALLEMANDE. — Travaux agricoles.

s'ajoute le travail pratique, qui doit habituer l'œil et la main de l'élève aux travaux manuels et ces mêmes jeunes gens qui, dans les leçons du matin, sont initiés aux sciences les plus sérieuses, à la géologie, à la chimie, à l'hygiène tropicale, à la technologie, aux sciences commerciales, au droit colonial, etc., s'occupent l'après-midi d'agriculture, de cultures forestières, de travaux de laboratoire, etc., et apprennent les métiers de charron, forgeron, maçon, charpentier, géomètre, etc. Aucun travail n'est méprisé, et même les travaux de la laiterie, de la fumure des champs et le nettoyage des étables ne leur sont point épargnés.

» L'étude des langues étrangères comprend l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais, le néerlandais, le suahéli, etc., d'après le

choix des étudiants. Pendant les heures de liberté, on s'adonne aux différents sports terrestres et nautiques, tels que gymnastique, tennis, escrime, tir, canotage, cyclisme, etc., et l'on s'occupe également à faire de la musique ou des excursions dans les environs, si riches en beautés naturelles.

» Outre le directeur, enseignant l'ethnographie, la géographie, l'histoire coloniale, le corps professoral comprend une vingtaine de



ÉCOLE COLONIALE ALLEMANDE. — A la forge.

professeurs enseignant la chimie, la botanique, la physique, l'hygiène, l'art vétérinaire, le droit, les sciences commerciales et les langues, aussi des hommes de métier : un ingénieur des ponts et chaussées, un architecte, un agronome, un jardinier, un maître-forgeron, un maçon, un menuisier, etc. Chaque branche est donc enseignée en théorie et en pratique par des gens compétents.

» L'âge des étudiants est limité entre 17 et 27 ans. Le prix de l'enseignement s'élève à 325 marcs (400 francs) par semestre, prix auquel il faut encore ajouter la même somme pour la pension comprenant chambre, nourriture, éclairage, bains, etc. Les élèves sont assurés contre les accidents pour une somme de 10,000 marcs en cas d'invalidité.

» Les recettes de l'établissement ne couvrent pas les dépenses 5
400 marcs (500 francs) par tête d'élève sont nécessaires ; l'Empir 6
la Prusse et des personnes patriotiques comblent le déficit. »

La colonisation en Sorbonne.

M. Lucien Hubert a inauguré à la Faculté des Lettres la série des cours libres qu'il se propose de faire en 1908 sur la colonisation, son évolution, l'application de ses principes à l'Afrique occidentale française.

Dans sa première leçon, M. Lucien Hubert établit qu'on ne discute plus aujourd'hui en France le principe de l'expansion coloniale, parce qu'on ne peut arrêter un tel mouvement qui est en soi logique et nécessaire. La Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, la France en donnent le plus brillant exemple.

« Le XVIII^e siècle », dit M. Hubert, « a été le siècle des arrangements dynastiques ; le XIX^e siècle a été celui des répartitions nationales ; le XX^e siècle sera celui du classement mondial. »

M. Hubert indique ce qu'est la colonisation et les idées injustes que l'on s'en est souvent faites ; les idées ont évolué, les conceptions sont devenues moins simplistes, moins artificielles.

« Une colonie, pays vierge, apparaît comme l'occasion d'utiliser les réserves de puissance qui ne trouvent pas l'emploi dans la métropole.

» La machine complexe et perfectionnée qu'est un pays moderne, avec son appareil politique, ses administrations, ses groupements d'intérêts, ses classes sociales, ses industries, ses régulateurs fiscaux, ses marchés commerciaux et financiers, a besoin de fonctionner largement pour se maintenir en état. Trop souvent, elle ne trouve pas en elle-même sur le sol national l'élément nécessaire au jeu de tous ses rouages ; les colonies lui fournissent l'apport nécessaire.

» Nous allons occuper ces pays vierges, nous intervenons dans les affaires des États imparfaitement civilisés, non pour y déverser notre population, ni pour y drainer des richesses qui n'existent pas encore, mais pour y créer ces richesses, pour y construire un appareil social que nous mettrons en marche par notre excédent de force motrice inutilisée. Les colonies sont une occasion de travail collec-

f. Et si l'on veut bien songer que le droit au travail est le plus naturel et le plus sacré, on comprendra la conquête coloniale non comme l'injuste spoliation du faible par le fort, mais comme une égitime expropriation pour cause d'utilité humaine :

» Y a-t-il même expropriation ? Non ! Nous ne retirons rien aux occupants ! Au-dessus d'eux, à côté d'eux, puis au milieu d'eux, nous créons un état de choses propre à donner de la valeur à ce qui n'en avait pas, à transformer le sol stérile en capital productif, à faire de l'homme inerte et impuissant en face des hasards naturels, une force active et dirigée.

» C'est l'homme qui est le capital à mettre en valeur, et il faut pour cela le rendre plus précieux à ses propres yeux en relevant sa dignité, en augmentant ses besoins, en lui offrant l'occasion de les satisfaire, ce qui est tout l'effort de la vie et la conception humaine du bonheur. »

Une auto-colonisation.

La colonisation du Sud par le Nord de l'Italie en Calabre. — Sous le titre : « Come risorsero i paesi della Calabria » (Comment se relèvent les pays de la Calabre), l'intéressante revue milanaise *La Lettura*, qu'édite le grand journal italien *Il Corriere della Sera*, raconte comment on a procédé au relèvement des ruines du terrible tremblement de terre de 1905.

Ce sont les souscriptions du Nord qui ont surtout contribué au relèvement de la Calabre, M. Nava, l'auteur de l'article, qui a visité les lieux, raconte l'œuvre du comité milanais à Martirano. Cette petite ville comptait avant la catastrophe plus de quatre cents maisons ; à peine quarante subsistaient et encore étaient-elles fortement endommagées. Quatre églises et tous les édifices publics, compris l'hôtel communal, s'étaient écroulés.

Martirano a été dévasté déjà par huit tremblements de terre, parmi lesquels le plus terrible fut celui de 1658, qui réduisit en ourgade de 2,500 habitants cette localité qui, auparavant, était le siège d'un évêché et comptait 16,000 âmes.

Le comité milanais, après de longues études géologiques, décida de ne plus reconstruire la commune au même emplacement, mais sur un plan incliné à droite de la rivière Savuto, plus près de la mer et du chemin de fer. C'est là que nos Romulus modernes ont fondé

la nouvelle « Martirano », qui porte le nom caractéristique de *Martirano des Lombards*.

Le génie militaire italien a tout d'abord tracé une route provisoire avec ponts de bois jetés sur les vallées pour permettre le transport des matériaux du chemin de fer de San Mango d'Aquino au lieu choisi.

Il a fallu choisir des modèles de construction de nature à résister aux tremblements de terre et des matériaux appropriés au pays, tâche difficile.

Par exemple, les maisons en ciment armé sont excellentes pour les régions de tremblement de terre, mais comment parler de « ciment armé » dans des pays lointains privés de toute communication et où manquent un bon sable siliceux et du gravier ?

Il faut que les constructions soient pratiques et qu'elles s'adaptent aux conditions locales, qu'elles ne soient pas nécessairement impossibles à édifier à cause du prix.

A Martirano, on a adopté un type usité au Japon, où une expérience séculaire l'a fait conserver.

Le système est simple : les constructions se font en bois et fer, elles sont d'un étage et les toitures sont plates, ce qui donne à la « nuova Martirano » un aspect tout particulier.

On a utilisé tous les matériaux qu'on a trouvés sur les lieux, on s'est servi de tous les perfectionnements de la science pour les transports, en moins d'un an la nouvelle ville a été bâtie avec un réseau d'égouts, une distribution d'eau, un hôpital, des écoles.

Les rues sont larges, la plus grande a 20 mètres ; c'est le « corso Milano » (le cours de Milan).

L'œuvre du comité milanais ne s'est pas bornée à Martirano. Le comité a reconstruit aussi plusieurs localités voisines ; à San-Leo, la proximité du chemin de fer et la composition du sol ont permis l'usage du ciment armé.

Le comité milanais ne s'est pas borné à réédifier, il colonise véritablement, il loue les maisons et le produit des locations servira à l'amélioration matérielle et morale du pays, qui en avait bien besoin, car avant le tremblement de terre il n'y avait ni égout, ni distribution d'eau, ni hôpital, ni crèche ; l'auteur de l'article écrit : « L'asile infantile fut une véritable nouveauté dans ces pays, qui, en fait d'instruction et d'éducation de l'enfance, se trouvaient arriérés, par rapport à nous, d'un demi-siècle au moins. J'ai vu dans le pays un local d'école qui servait d'écurie à l'âne du syndic ! »

Il y a là un phénomène social des plus remarquables, une véritable colonisation du Sud par le Nord.

G. B.

ASIE

États fédérés malais. — Sous peu il sera possible d'atteindre les États malais de Singapour par le chemin de fer. En attendant, on y arrive par voie de mer.

Le chemin de fer nord-sud, qui traverse la presqu'île de Malacca, commence au port de Prai dans le territoire Wellesley, vis-à-vis de Penang. Un tramway à vapeur conduit en 26 minutes de ce port important à la station du continent. De là, le chemin de fer va par Taiping, le siège du résident anglais de Pérak, Kualakangsar, la résidence du sultan indigène de Pérak, Ipoh, le centre minier principal de Malacca à Kuala Lumpur (dans l'État de Selangor), la capitale fédérale; de là à Seremban, l'endroit principal du petit État Negri-Sembilan, et enfin à Malacca qui, comme Prai, appartient à la colonie des Straits. En un jour l'on peut aujourd'hui traverser tout le territoire à bord du train postal qui part une fois par jour. Des embranchements relient cette ligne principale avec les nouveaux ports des États malais : Port Wild, Teluk Anson, Port Swettenham et Port Dixon. Par contre, il n'y a pas encore de communication par chemin de fer avec le plus oriental des quatre États, Pahang.

Toutefois, ici aussi, une communication journalière est établie par un autobus qui, partant de Kuala-Kubu, roule sur une route admirablement entretenue et traverse la chaîne de montagnes principale de la presqu'île.

Pour atteindre Singapour par chemin de fer, il manque encore le tronçon à travers le sultanat de Johore, formant la pointe de la presqu'île et qui ne fait pas encore partie de la fédération. Cette section cependant est en construction et sera bientôt achevée.

En s'approchant du Port Swettenham, la dernière création des Anglais, l'on aperçoit les piers qui se trouvent au fond de l'embouchure du fleuve Klang, admirablement protégée par une quantité d'îles à la végétation très dense.

Immédiatement au port se trouve la station de l'embranchement qui conduit à la capitale fédérale Kuala Lumpur. Les bâtiments sont encore rares jusqu'ici et le mouvement des navires paraît être insi-

gnifiant après avoir vu Singapour et Penang. Malgré cela, on est convaincu que Port Swettenham, étant le port de la capitale fédérale, aura un avenir certain, car les rues largement tracées pour une ville à venir, de grandes superficies défrichées, les pâtés de maisons largement séparés les uns des autres, les eaux de la ville, la lumière électrique, les marchés couverts, etc., etc., en donnent un témoignage frappant.

Du reste, ce qui frappe le plus le voyageur qui arrive aux États fédérés, c'est cette confiance des Européens dans l'avenir de la colonie et leur enthousiasme qui devient contagieux même pour ceux qui viennent d'arriver.

Le train conduit d'abord à travers les terrains limitrophes de la mer, couverts en partie par la jungle des marais, en partie par des cultures de palmes aréka et nipa, de ces espèces sans troncs, qu'on cultive de préférence dans les estuaires des fleuves sud-est asiatiques et dont les feuilles raides, appelées « attap », servent de matériel à bâtir, d'autres de cannes à sucre et de cocotiers. Des huttes malaises sur pilotis s'y trouvent parsemées.

Bientôt on arrive à Klang, la résidence du sultan de Sélangor, petite ville pittoresquement située sur le fleuve et entourée de forêts.

Le nouveau palais du sultan, un bâtiment flanqué de quatre tours et situé à une certaine distance sur une colline, nous frappe par sa blancheur et ses formes fantasques. Cette séparation des régents indigène et européen du pays a, sans doute, son utilité. Il sera ainsi beaucoup plus facile au sultan de se consoler par cette apparence de son pouvoir, qu'il ne lui serait possible à Kuala-lumpur où la magnificence des constructions gouvernementales mettrait son palais à l'ombre et où les occasions de friction avec le régent européen seraient plus ou moins nombreuses.

Bientôt après avoir quitté Klang, nous rencontrons les premiers établissements de cette culture qui, avec l'exploitation des mines d'étain, promet de devenir la seconde base principale de la richesse des États fédérés, celle du caoutchouc. Il est connu que l'emploi énorme de ce produit dans la technique moderne, surtout son application comme pneumatiques de roues, a augmenté d'une façon gigantesque la demande. La matière cueillie dans les forêts vierges du Brésil et du Congo ne pouvant plus couvrir les besoins, on a naturellement conçu l'idée de créer des cultures artificielles dans les colonies tropicales et il n'est donc pas étonnant que la culture du caoutchouc, plus encore que celle du café, du thé ou du cacao, soit

devenue une affaire de mode et que dans toutes les colonies tropicales on s'y jette avec passion. Reste à savoir si cet engouement n'aura pas un contre-coup.

Il est vrai que des connaisseurs assurent qu'une surproduction n'est pas à craindre dans un temps déterminé, parce que les besoins croissants de l'industrie dépasseront encore longtemps la production.

En tout cas, il est hors de doute que les intéressés qui ont aujourd'hui des plantations en plein rapport, seront assurés de bénéfices extraordinaires, tandis que la masse de ceux qui viendront après, pourraient bien ne pas échapper à une catastrophe.

AFRIQUE

Le progrès du Nyassaland. — Il ressort d'un récent rapport, lu par M. Alfred Sharpe devant le « Royal Colonial Institute » que le revenu du Nyassaland, durant l'année financière 1906-1907, s'est élevé à 82,000 livres sterling, dont 3,050 proviennent de l'impôt sur les huttes. Les dépenses ont été de 111,000 livres, dont 76,000 livres pour les dépenses civiles ordinaires et 35,000 livres pour le maintien des forces militaires. Si l'on ne tient pas compte des dépenses militaires, les recettes ont donc largement suffi à faire face aux dépenses.

Les importations au Nyassaland en 1906-1907 ont été évaluées à 222,000 livres en chiffres ronds. La valeur des exportations a dépassé 50,000 livres.

Jusqu'en 1904, le café a été le principal produit exporté, mais il a cédé aujourd'hui la première place au coton. En ce qui concerne ce dernier produit, on avait pensé tout d'abord que la meilleure variété, pour les plantations, était l'espèce égyptienne ; étant la plus rémunératrice, elle semblait préférable à un coton de prix inférieur, dans un pays où le transport est bien coûteux. Cependant, le résultat de quatre ou cinq années d'expérience a démontré que le coton égyptien ne venait bien que sur les terres les plus basses, c'est-à-dire sur les bords du lac Nyassa et dans la vallée de la Shire, tandis que la variété américaine prospérait sur les plateaux. Il a été également démontré que, pour obtenir une récolte certaine de coton égyptien dans les plaines, l'irrigation était nécessaire et que le coton américain, au contraire, produisait de bonnes

récoltes sans qu'il fût nécessaire de recourir à cette mesure. La superficie actuellement sous culture de coton est d'environ 7,000 acres. Les exportations de ce produit ont atteint, l'année dernière, une valeur de 16,000 livres. Les prix obtenus ont été très satisfaisants, ceux de la variété égyptienne ayant été de 11 deniers par livre et ceux de l'espèce américaine de 8 1/4 deniers.

Les plantations de tabac se sont beaucoup développées dans ces derniers temps et les exportations de ce produit se sont élevées de 199,000 livres poids de 454 grammes en 1905-1906, à 414,000 livres en 1906-1907. La majeure partie de ces expéditions ont été dirigées sur l'Afrique du Sud. Quant au café, la quantité totale exportée a été de 455,000 livres pour une valeur totale de 10,000 livres sterling. Un riz d'excellente qualité a été cultivé par les indigènes sur les rives du lac Nyassa, en quantité suffisante pour approvisionner le marché du protectorat. Cet article ne peut encore être exporté à cause du prix élevé du transport vers la côte; lorsqu'il pourra être expédié à bon marché, il n'est pas douteux que sa culture ne soit entreprise, pour l'exportation, par des milliers d'indigènes habitant les districts du lac. De même le blé et le maïs, qui poussent en abondance dans le protectorat, ne pourront être cultivés avec profit que lorsqu'ils pourront être amenés jusqu'à la côte par chemin de fer.

En ce qui concerne les minéraux, les découvertes faites jusqu'à présent n'ont pas été assez importantes pour que le protectorat puisse en retirer un bénéfice appréciable. On a cependant trouvé dans certaines localités quelques bancs contenant un peu d'or et, dans l'Angomland, de la galène renfermant une quantité importante de plomb et 26 onces d'argent par tonne. Il a été également découvert du charbon, de l'amiante, du mica. On a inauguré des recherches pratiques pour procéder à l'étude des mines: deux ingénieurs en sont chargés.

Au point de vue de la main-d'œuvre indigène, le rapport de M. Alfred Sharpe fait remarquer que son recrutement s'effectue très facilement pendant les deux tiers de l'année, mais qu'il devient extrêmement difficile pendant les quatre autres mois, c'est-à-dire pendant la saison des pluies, à moins de payer des salaires très élevés.

Sauf pendant cette dernière période, les salaires sont très modiques, la moyenne ne s'élevant pour chaque homme, y compris la nourriture, qu'à 5 shillings par mois.

En résumé, grâce à sa situation géographique, le Nyassaland

contient, au dedans de ses frontières, une excellente ligne de communication vers les régions de l'Afrique centrale. Pour rendre cette route réellement utile et pour permettre au protectorat de progresser et d'exporter ses nombreux produits, il est indispensable qu'il soit traversé par un chemin de fer qui partirait de la côte même pour aboutir à l'extrémité sud du lac Nyassa.

Le chemin de fer de la Nigeria. — Nous reproduisons ci-après quelques renseignements sur la situation actuelle des travaux exécutés sur le réseau du chemin de fer de la Nigeria, dont une partie, celle qui va du Niger à Kano, sur une distance d'environ 400 milles, a été autorisée par le Secrétaire d'État au « Colonial Office ».

La ligne, qui se déroule de Lagos, via Ibadan, jusqu'au Niger sur une distance de 302 milles depuis la côte, a maintenant pénétré dans la Nigeria du Nord, et, à l'heure actuelle, l'extrémité de la voie doit être à environ 20 milles au sud d'Ilorin, soit à 227 milles de la côte.

Un service régulier est effectué de Lagos dans l'intérieur sur une distance de 186 milles, jusqu'à Oshogbo.

En ce qui concerne la section qui va d'Ilorin à Zebba et la partie du prolongement du Niger à Zunglau, des équipes travaillent en ce moment sur chaque rive du fleuve, sous la direction de trente-six Européens, au déblaiement du terrain et à la construction des caniveaux et des ponts nécessaires.

Les travaux sont assez avancés pour que l'on puisse compter sur une communication directe par chemin de fer entre Lagos et le Niger dans le courant de l'année actuelle. La section de 60 milles comprise entre Ilorin et le Niger présente de nombreuses difficultés, à cause des tranchées à effectuer dans les parties rocheuses.

Au delà du Niger, la ligne principale se prolongera, via Zungeru et Zaria, jusqu'à Kano; un autre embranchement d'environ 158 milles partira de Baro, point situé sur le Niger à 123 milles au sud de Zebba et que peuvent fréquenter d'un bout à l'autre de l'année les navires d'un tirant d'eau assez élevé, puis se réunira à la ligne principale entre Zaria et Zungeru.

En attendant, le Niger sera traversé au moyen d'un « train-bac » à vapeur, que l'on construit en ce moment en Angleterre et qui sera expédié en Afrique au mois d'août prochain. Ce bac pourra transporter un train entier sur le Niger, sans transbordement. Il fonctionnera entre la station de Zebba, du réseau de Lagos, et la

station située sur la ligne de Kano, sur la rive opposée du fleuve. Ce point du Niger est probablement celui qui convient le mieux à la construction future d'un pont.

Sur la section trans-Niger qui se trouve sous la surveillance personnelle de sir Percy Girouard, les progrès réalisés sont très satisfaisants. Les rails ont été posés sur les vingt premiers milles de la ligne et des milliers d'indigènes sont employés aux travaux de terrassement.

Enfin, pour ce qui est du projet tendant à améliorer le lit du Niger et à faciliter la navigation, un expert, qui a déjà fait ses preuves sur le Nil et le Mississipi, partira d'Angleterre avec la mission de faire un rapport sur le projet de sir T. Luggard et sir Percy Girouard, relativement à l'approfondissement de la voie fluviale et à la régularisation de son cours.

Mission forestière en Afrique occidentale française (MISSION VUILLET). — Les constatations faites par les membres de cette mission en Guinée, au Niger et en Sénégal, prouvent surabondamment que ces pays se déboisent de jour en jour avec une rapidité plus grande et permettent d'indiquer comment il serait possible de remédier à cet état de choses déplorable.

Les principales causes de déboisement sont, pour les régions parcourues :

1° Les feux de brousse, allumés par l'homme pendant la saison sèche, et singulièrement favorisés par l'alizé qui souffle alors régulièrement; ils brûlent chaque année la plus grande partie de la brousse soudanaise;

2° Les défrichements exécutés par l'indigène pour la mise en culture de terres neuves;

3° Le nomadisme. Le pasteur, aidant ses troupeaux de la cognée dans l'œuvre de destruction, fait avancer le désert avec lui vers le sud. C'est l'ennemi le plus terrible de la végétation forestière.

Les causes de déboisement ne datent pas d'aujourd'hui; mais avant l'occupation française, les dégâts qui en résultaient étaient limités du fait de l'insécurité du pays. En effet, les cultivateurs restaient groupés en villages importants pour pouvoir résister aux pillards et aux marchands d'esclaves; les pasteurs nomades, mal vus des populations sédentaires à cause des méfaits dont ils sont coutumiers, avançaient moins aisément vers le sud et, d'une façon générale, les sentiers de la brousse étaient beaucoup moins fréquentés, d'où rareté relative des incendies nés de feux allumés par les passants.

Comment enrayer ce mal? On peut, en Afrique occidentale, réserver à la végétation forestière des étendues assez vastes pour avoir une influence heureuse sur le climat, sans cependant gêner le développement de l'agriculture et de l'élevage, mais il est absolument impossible à la culture, au pacage et à la forêt de coexister dans le même canton.

Pâturée par les troupeaux du nomade, la végétation ligneuse a tôt fait de disparaître. Alors le cultivateur noir, qui a besoin des arbres, de leur bois et de leurs produits divers, et qui, d'autre part, ne trouve plus, dans les territoires dévastés par les parcours, les sols forestiers plus ou moins enrichis en azote qu'il recherche pour certaines cultures, porte ailleurs son industrie.

Les principales mesures propres à assurer la conservation de peuplements forestiers suffisamment étendus, et leur transformation graduelle en forêts climatiques seront les suivantes :

- 1° Limitation des parcours des pasteurs nomades ;
- 2° Établissement de grandes réserves où le pacage et la culture seraient formellement interdits, ainsi du reste que la chasse, car après les pasteurs et les cultivateurs, ce sont les chasseurs qui allument les feux de brousse.



BIBLIOGRAPHIE

Geschichte der Indischen Litteratur, par le Dr WINTERNITZ; 2^e partie. (In-8^o d'environ 250 pages.) — Leipzig, C.-F. Amelang, 1908. Prix : broché, M. 3.75.

Nous avons rendu compte antérieurement de la première partie de ce savant travail. L'importante livraison qui vient de paraître complétera le premier volume de l'histoire de la littérature hindoue. Elle contient l'étude détaillée des grandes épopées populaires et celle, plus sommaire, des Pouranas.

Ce bel ouvrage n'est pas inférieur aux meilleures productions de l'érudition allemande.

Extracts from narrative reports of officers of the Survey of India (1904-1905 ; publié sous la direction du colonel J.-B. LONGE (125 pages. gr. in-4^o). Calcutta, Government printing, 1907.

On trouve dans cette publication officielle, outre les observations magnétiques et des nivellements faits dans l'Inde, une note sur la triangulation du Beloutchistan et le résumé des travaux faits à la suite de l'expédition au Somaliland.

Constructive Imperialism, par le vicomte MILNER, S. C. B. Un petit volume de 101 pages. Londres, *The National Review Office*, 1908. Prix : 1 shilling.

Ce petit volume renferme cinq discours prononcés dans les derniers mois de 1907 par Lord Milner, traitant de la politique unioniste et de la réforme des tarifs douaniers.

In de Molukken. *Reis met de booten der « Koninklijke Paketvaart Maatschappij »*, par le Dr J. GRONEMAN. Un volume in-18 de 80 pages illustrées. Amsterdam, Van Holkema et Warendorf, 1907.

Petit guide fort agréablement rédigé et fort bien illustré, à l'usage des voyageurs de la ligne royale de navigation qui relie les Moluques à Java.

Il promène ses lecteurs à Bali, Lombok, Makassar, Banda, Ambon, Ternate, Sorantalo, Manado, à la côte occidentale de Célèbes et à celle de Bornéo.

Litteratuur overzicht der Bataklanden, par M. JOUSTRA. In-8° de 180 pages. Leyde. L.-H. Beckerer, 1907.

Excellent travail bibliographique qui mentionne tous les travaux constituant des sources d'information sur les pays habités par les Bataks, avec des notices parfois assez développées sur les plus importants. Pour chacun des cantons de Karo, Dairi, Timoer, Toba, Madailing et le bassin supérieur des rivières Pane et Bila, l'auteur donne le classement méthodique des documents d'ordre topographique, géologique, ethnographique, économique, etc.

The Causes of present discontents in India, par C. J. O' DONNELL, M. P. Un volume in-8° de 120 pages. Londres, E. Fisher-Unwin, 1908.

Les symptômes assez vifs de mécontentement qui se sont produits dans l'Inde britannique sont un des faits les plus dignes d'attention de la politique coloniale contemporaine. M. O' Donnell n'hésite pas à les attribuer aux fautes de l'Administration. Il critique sévèrement plusieurs mesures importantes prises durant ces dernières années, notamment la division de la province de Bengale et la réforme du Conseil législatif du Vice-Roi. Sa conclusion est que le *Civil Service* de l'Inde est en décadence : il attribue ce fait à ce que les fonctionnaires, formés à Oxford, et retournant en Angleterre dès qu'ils ont achevé leur temps de service, ont moins de contact qu'autrefois avec les populations indigènes et se pénétrèrent moins de leur esprit.

Kabir and the Kabir Panth, par le Rev. G. H. WESCOTT, M. A. Un volume in-18 de 185 pages avec 3 gravures. Cawnpore, The Christ Church Mission Press, 1907.

Ce petit livre, qui dénote une sérieuse érudition, relate la vie du fondateur de la religion des Sikhs; il expose ensuite sa doctrine, remarquable essai de conciliation entre la tradition de l'Islam et celle de l'hindouisme, et décrit les cérémonies du culte. Des notes et un glossaire en facilitent l'intelligence.

The Inward Sight, par H. FIELDING-HALL. Un volume in-8° de 252 pages. Londres. Macmillan and Co, 1908.

Il serait difficile de résumer et même d'apprécier ce livre. L'auteur, qui avait publié antérieurement des ouvrages scientifiques sur la Birmanie, y développe de longues rêveries philosophiques inspirées par les principes du bouddhisme. Il n'y faut pas chercher une appréciation objective des doctrines orientales.

The Negro Races. A Sociological Study, par JÉRÔME DOWD. Premier volume. In-8° de xxiii-493 pages. New-York et Londres, Macmillan, 1907.

Ce livre s'adresse au public en général; l'auteur a largement puisé dans les

nombreux écrits consacrés à l'ethnographie africaine. Le présent volume ne forme que le tiers d'un vaste travail, qui doit offrir le tableau de la vie sociale chez toutes les branches de la race noire africaine.

Il se divise en deux parties. La première traite assez sommairement de la race negrito, dans laquelle l'auteur comprend les Pygmées, les Bushmen et les Hottentots. La seconde partie est plus développée; elle décrit la vie des Négritiens et des Fellatahs, habitants de la région soudanaise que l'auteur divise en quatre zones naturelles: celles du chameau, du bétail, du millet et de la banane. Dans chacune de ces zones, les productions naturelles et le milieu climatérique ont agi d'une manière différente sur les mœurs et coutumes des populations. Dans une longue suite de chapitres, l'auteur expose successivement la vie économique familiale, politique, religieuse et esthétique, et les caractères physiologiques des habitants des quatre zones. Ce travail est conduit avec beaucoup de méthode, il est de nature à en faire souhaiter la prompte continuation.

Political Problems of American Development, par ALBERT SHAW. Un volume de 265 pages, édité par *The Columbia University Press*, à New-York, 1907.

L'ouvrage que nous analysons est la publication d'une série de lectures faites par l'auteur à la Columbia University; c'est une dissertation sur la formation dans le Nord de l'Amérique d'une race distincte mais composite, créée par la fusion de tous les éléments ethniques européens, sur son adaptation à un milieu hier encore sauvage, et sur l'influence de ses efforts vers la réalisation de certains buts particuliers, de son idéal spécial. Le thème du livre est le combat du peuple américain pour réaliser son unité sur la base d'une démocratie homogène et bien organisée.

Les divers chapitres examinent donc les différents aspects de la vie politique dans la grande République nord-américaine, en son effort pour constituer une grande nation unitaire. Chacun des facteurs essentiels est tour à tour envisagé; citons la population et le droit à l'indigénat, l'immigration et la dangereuse question des races de couleur, le domaine national et la réserve des ressources naturelles, la politique des partis et des citoyens américains. Les railways et les trusts, la question monétaire, celle des douanes, les questions de politique étrangère et d'expansion mondiale: toutes ces rubriques bénéficient d'un examen attentif et de réflexion, de singulières conscience d'expression et de maturité d'esprit. La robuste confiance du Yankee en sa destinée, la certitude qu'il a d'avoir ce qu'il faut pour la suivre tout entière, se dégage de ce livre vigoureux.

Université Saint-Joseph, à Beyrouth (Syrie). Mélanges de la Faculté orientale. N° 1. Un volume de 377 pages, édité par l'Imprimerie catholique à Beyrouth, 1906.

Les services rendus à l'influence française par la Faculté de Beyrouth sont considérables. L'autorité des ordres religieux sur les populations du Levant est, en effet, très grande, et au rang des instruments de propagation de la langue et de l'influence françaises figurent les écoles congréganistes qui forment des

milliers d'élèves. On a polémique en France sur la suppression éventuelle des subsides à l'œuvre de la Faculté de Beyrouth. On peut penser que ce serait déplorable, même au point de vue général. Le volume que nous avons sous les yeux prouve que la Faculté de Beyrouth fait, au point de vue purement scientifique même, excellent usage de ses ressources.

La guerre russo-japonaise, par L. THIRIAUX. TOME II et III. Deux volumes de 357 pages et 210 pages, avec 13 cartes-plans, édités par Wesmael-Charlier, à Namur, 1907. Prix : 4 francs et fr. 3.50.

Ces volumes constituent le résumé historique et chronologique des événements de la guerre russo-japonaise sur terre et sur mer. Ils vont du 4 juillet 1904 à la fin de la guerre. Le premier volume de cet ouvrage avait donné lieu dans certains cercles compétents au reproche de bienveillance exagérée pour les Moscovites. L'auteur s'en défend. Il a élargi ses sources; le recours direct aux revues et journaux russes, aux publications japonaises en langue anglaise et certains documents oraux le lui ont permis.

Nos lecteurs trouveront donc le récit complet des opérations, mené au jour le jour avec une grande clarté.

L'Œuvre des missions protestantes à Madagascar, par JEAN BIANQUIS.

Un volume de 255 pages, édité par la Maison des Missions évangéliques, à Paris, 1907.

L'auteur considère comme un devoir de conscience de présenter la défense d'œuvres qu'il croit injustement menacées, d'empêcher que des mesures spécialement rigoureuses soient prises à l'égard des églises et des chrétiens protestants malgaches qu'on a dénoncés comme constituant un danger politique, notamment dans une brochure que nous avons analysée : *Les Missions et la question religieuse à Madagascar*. L'auteur constate que les préventions françaises contre l'Œuvre des missions protestantes malgaches sont injustes, il dit ce que Madagascar doit aux missions protestantes. Combien celles-ci ont imprégné la mentalité intime des indigènes du plateau central malgache; il s'attache à réfuter point par point l'argumentation de la brochure que nous avons analysée. Il prend aussi la défense de la sincérité et de l'étendue du patriotisme des missionnaires protestants français.

Japanese Pottery, par Sir AUG. FRANKS. Un volume illustré de 119 pages, édité par le Victoria and Albert Museum (Section of Art), à Londres, 2^e édition, 1900. Prix : broché, 1 sh. 6 d., relié, 2 sh. 3 d.

En vue de l'Exposition de Philadelphie, le South Kensington Museum (Victoria and Albert) prit l'initiative de réunir au Japon une collection de céramiques antiques qui devait rester sa propriété à l'issue de cette exposition. Il réussit dans cette entreprise, grâce à son correspondant à Tokio, M. F. Cunliffe-Owen; ce catalogue a servi de base à l'excellent recueil que pour la seconde fois a préparé le South Kensington Museum et qui nous renseigne, avec un grand luxe de détails, sur l'art du potier aux diverses périodes de l'art japonais. Un très grand nombre de clichés, de dessins, de marques et de motifs argumentent le texte.

New Canada and the New Canadian, par HOWARD ANGUS KENNEDY. Un volume de 263 pages, édité par Horace Marshall et fils à Londres, 1908. Prix : 3 sh. 6 d.

Ce livre est consacré à la partie du Canada occidental, le Canada des prairies avec les trois provinces du Manitoba, de Saskatchewan et d'Alberta. Cette région a subi une transformation rapide; des lignes de railways ont été créées en tous sens pour servir au transport d'immenses quantités de colons; la population s'est rapidement accrue, mais, malgré tout, les bords seulement de l'immense et fertile prairie ont été occupés; il y a moins d'un million d'habitants dans la région entre les grands lacs et les Montagnes Rocheuses. Le développement de ces districts rendrait la Grande-Bretagne indépendante de l'étranger, au point de vue de ses importations de céréales. Le Canada occidental a besoin de deux choses pour avoir un avenir indéfini : les hommes et l'argent. Le Canadian Pacific Railway constitue une route rapide entre le Royaume-Uni, la Chine et l'Australie. A tous ces points de vue, on comprend l'utilité de livres comme celui-ci, qui nous initient à des contrées prédestinées à un grand rôle économique et même politique.

The South American, par ALBERT HALE. Un volume de 369 pages, édité par *The Bobbs Merrill Co*, à Indianapolis, 1907.

L'auteur a entrepris l'histoire cursive des républiques sud-américaines. L'indication de leurs caractéristiques principales, de leurs progrès et de leurs tendances, avec des références toutes particulières sur leurs relations commerciales avec les États-Unis et sur l'extension et la compréhension, par ces derniers, de la doctrine de Monroe dans les rapports de ces États de l'Amérique latine avec les entreprises des nations européennes. L'auteur parle de son sujet avec l'autorité que lui donnent vingt-deux années de communion intime avec l'Amérique latine, constituée par une résidence prolongée et des voyages dans chacun des pays dont il nous entretient : Argentine, Brésil, Uruguay, Venezuela, Bolivie. Nous avons donc une interprétation du point de vue yankee par une plume américaine écrivant sur les problèmes que soulève l'avenir de ces pays.

The theory of State succession with special reference to English and Colonial law, par A. BERRIEDALE WERTH. Un volume de 102 pages, édité par Waterloo et fils, à Londres, 1907. Prix : 6 shillings.

L'auteur a examiné, dans une thèse très systématiquement construite, toutes les questions que soulève le transport de souveraineté d'un État à un autre par conquête ou autrement. Très intéressant pour les Belges au moment où ils vont hériter de l'État Indépendant du Congo.

The Rhine, its valley and history, par H. J. MACKINDER. Un volume de 216 pages avec des illustrations en couleurs, de M. James Jardine, édité par Chatto et Windus, à Londres, 1908. Prix : 25 francs.

Cet important ouvrage appartient à la série des « Books with coloured illus-

trations » consacrés aux voyages et à la topographie qu'a fait paraître l'excellente maison d'éditions londonienne Chatto et Windus. M. Mackinder, qui est directeur de la « London School of Economics », est une autorité bien connue en matière géographique. Ce n'est pas un récit de touriste qu'il nous donne, mais une instructive et fidèle description des contrées rhénanes et de leur passé, des bassins du Rhin et de ses tributaires et de la part que ces pays ont eue dans l'histoire. Plus de cinquante reproductions d'aquarelles présentent non seulement les vues les plus connues, mais leur restituent encore leurs tonalités exactes.

W. Holman Bentley. The Life and Labours of a Congo Pioneer, par M^{me} H.-M. BENTLEY. Un volume de 446 pages, édité par « The Religious Tract Society », à Londres, 1907. Prix : 6 shillings.

Le Révérend W. Holman Bentley était un membre distingué de la « Baptist Missionary Society » au Congo. Son travail d'apostolat fut remarquable à tous les points de vue, mais la notoriété s'attache principalement à ses études linguistiques. Il a rendu de grands services en faisant paraître une grammaire et un dictionnaire des dialectes congolais et en transposant les Saintes Écritures dans ces langues. Son épouse a rendu un hommage mérité à l'homme distingué, dont elle a partagé les labeurs, en composant une narration vécue des méthodes, périls, douleurs et joies d'une vie de missionnaire au Continent noir.

The Coming Struggle in Eastern Asia, par PUTNAM WEALE. Un volume illustré de 640 pages, édité par « The Mac Millan Co », à Londres, 1908. Prix : 12 sh. 6 d.

Nous avons, avec le présent ouvrage de M. Putnam Weale, les conclusions d'une série de volumes que nous avons tous analysés avec soin et qui tous étaient consacrés aux choses d'Extrême-Orient, notamment aux rivalités internationales dans le Nord, en Corée et en Mandchourie. L'auteur, qui séjourne depuis longtemps dans ces parages, définit avec le présent volume la situation des partenaires qui jouent leur rôle dans ce coin du monde ; il a revu Vladivostock, la province de l'Amour, cette partie de l'Asie russe qu'en 1903 il nous décrivait dans *Manchu and Muscovite* ; il nous révèle les transformations survenues depuis la guerre. Il constate la mainmise du Japon sur la Mandchourie traitée en province conquise. Dans la deuxième partie, il analyse le Japon actuel ; la troisième est consacrée aux transformations profondes qu'il remarque en Chine ; dans la dernière partie, il analyse l'action des États-Unis dans le problème oriental et termine en silhouettant la situation de la Grande-Bretagne au milieu de ce conflit d'intérêts et d'appétits.

Les Pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud, par A. GRUVEL. Un volume in-8° de 245 pages, édité par A. Challamel, à Paris, 1908. Prix : 10 francs.

Après avoir longuement étudié dans un premier travail analysé par nous *Les Pêcheries des côtes mauritienne*s et jeté en quelque sorte les bases d'une

exploitation des ressources ichtyologiques de cette partie de l'Afrique. M. Gruvel, chargé par le Gouvernement général de l'étude et de l'organisation des pêcheries de l'Afrique occidentale française. étudié dans son nouvel ouvrage les côtes du Sénégal proprement dit, c'est-à-dire des frontières de la Mauritanie saharienne à celles de la Guinée française. Il fait connaître les pêcheries indigènes de toute cette région, leur rôle actuel et celui qu'elles pourraient être appelées à jouer si elles étaient plus scientifiquement organisées, et si des pêcheries à forme métropolitaine étaient installées en certains points de la côte. Comme dans le premier volume, l'auteur a demandé, pour l'étude scientifique d'un certain nombre de groupes d'animaux, la collaboration de spécialistes distingués.

L'ouvrage est accompagné de 83 figures; il comprend, en outre, cinq cartes.

L'Islam, par le comte H. DE CASTRIES. Un volume de 359 pages, édité par A. Colin, à Paris, 1907. Prix : 4 francs.

L'auteur a passé dix années au milieu des tribus sabariennes, menant moins la vie d'un officier que celle d'un grand chef indigène. C'est là qu'il a étudié l'Islam.

Il a cherché à analyser la foi mahométane, faite de convictions irréductibles et indiscutées. L'auteur combat les préjugés représentant l'Islam comme une religion barbare, sensuelle et intolérante. Donnant les raisons de l'immense expansion de l'Islam, il le montre solidement établi en Afrique; le volume se termine par une étude sur l'islamisme en Algérie et sur la question si controversée de l'assimilation des indigènes. L'ouvrage se recommande par sa forme littéraire et les charmants tableaux que l'auteur a su faire entrer dans son grave sujet.

Statistical abstract of the World, par H. GANNET. Un volume de 84 pages, édité par G. Willy et fils, à New-York, 1907. Prix : fr. 3.75.

Le Dr Gannet, du Service de topographie et du recensement aux États-Unis, est un géographe et statisticien connu, et sa collection de statistiques comparatives concernant le commerce et la démographie du globe est un ouvrage de valeur. Son importance est accrue de ce qu'il renseigne les sources d'information et signale les données certaines et celles qui ne sont qu'approximatives ou douteuses.

Internationaler Amerikanisten-Kongress. Vierzehnte Tagung. Stuttgart, 1904. Deux volumes grand in-8°, de 700 pages, et un supplément de 87 pages et six planches. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1906.

La quatorzième session du Congrès international des Américanistes, tenue à Stuttgart en 1904, a été fort importante. Dix séances ont été tenues du 18 au 28 août. Une cinquantaine de communications, dont plusieurs en langue française ou anglaise, ont été soumises au Congrès. La plupart constituent des contributions, souvent importantes, à l'ethnographie du Nouveau Continent. Nous citerons parmi les plus importantes celle de M. le professeur Edouard Seler, sur les antiquités aztèques de Castillo de Teayo.

Die Aranda- und Loritza-Stämme in Central-Australien. I. Teil. *Mythen, Sagen und Märchen der Aranda-Stämme.* Observations de CARL STREHLow, missionnaire à Hermannsburg (Australie méridionale), rédigées par M. von LEONHARDI. In-4° de 104 pages avec 8 planches. Francfort-sur-le-Mein. Joseph Bacs et Co, 1907. Prix : 15 marcs.

Cette publication est la première d'une série que fait paraître le Musée ethnographique de la ville de Francfort. Elle offre un haut caractère scientifique. Nos lecteurs n'ignorent pas que l'étude des étranges légendes et coutumes des aborigènes australiens est l'une des sources les plus intéressantes de l'ethnographie comparée.

L'Art au Caucase, par J. MURIER (2^e édition). Un volume grand in-8° de 201 pages, avec nombreuses illustrations. Bruxelles, Ch. Buelens, 1907.

Ouvrage fort bien réussi en son genre, composé avec érudition et avec goût, et très richement illustré de reproductions intéressantes. Sa première partie traite de l'art religieux des Arméniens et des Géorgiens, les seuls parmi les nombreuses populations du Caucase qui aient eu un développement intellectuel original et élevé des monuments; leurs productions, qui sont loin d'être dénuées de valeur, se rattachent de près à la tradition byzantine. Les produits des arts industriels profanes sont plus variés; l'auteur en donne de nombreux exemples, empruntés pour la plupart au Musée de Tiflis ou aux collections du comte Zichy.

Deutsch-Oesterreichische Politik, par RICHARD CHARMATZ. Un volume de 422 pages, édité par Duncker et Humblot, à Leipzig, 1907.

Ce livre est particulièrement consacré à la politique intérieure de l'Autriche, à l'avenir réservé au parti libéral qui y subit une éclipse que l'auteur estime passagère. Il est fort utile pour comprendre l'activité que déploient actuellement les pangermanistes et les conséquences que le suffrage universel pourra avoir pour la monarchie des Habsbourg. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à la politique extérieure, qui jusqu'ici ne paraît pas avoir suffisamment intéressé la population autrichienne.

Meier's Adressbuch der Exporteure, 1907-1908. Un volume de 708 pages, édité par Meier, à Hambourg, 1908. Prix : fr. 13.50, relié toile.

Cet annuaire est divisé en deux parties. La première comprend les exportateurs des grands centres commerciaux européens, avec l'énumération des produits dont ils s'occupent et des pays avec lesquels ils sont plus particulièrement en relations d'affaires.

La seconde partie est consacrée aux importateurs des pays d'outre-mer (Afrique, Asie, Amérique du Sud, Australie et Océanie). Pour chacun d'eux, on trouve l'indication sommaire des produits qu'il importe et le noms de ses correspondants en Europe.

Cet ouvrage, d'une préparation consciencieuse et d'une impression soignée, est

publié en allemand. Un index allemand-anglais-français, destiné à faciliter les recherches, y est annexé. C'est un recueil d'adresses précieux, particulièrement pour tous ceux, négociants et industriels, qui se préoccupent de l'extension de leurs affaires et qui recherchent de nouveaux débouchés.

Touman ou le Cœur de la Russie. Récits d'après la guerre. Un volume de 270 pages, édité par Louis Michaud, à Paris, 1908. Prix : fr. 7.50. broché.

Le vœu de l'auteur est de communiquer au lecteur le sentiment intime et juste du peuple russe généreux et impulsif et, par conséquent, voué à des erreurs fréquentes. L'auteur, connu dans les pays du Nord, a été témoin en Extrême-Orient de la triste fin de la guerre russo-japonaise. Après avoir accompagné les troupes russes rapatriées, il raconte ses impressions sur la guerre, souvent semées d'anecdotes qui font frémir de pitié.

D'une forme littéraire inusitée, voilant la réalité de fiction, ce livre est rempli d'émotion vraie, de poésie et de choses étranges.

La question d'Orient, par ÉDOUARD DRIEAULT. Un volume in-8° de 391 pages, édité par F. Alcan, à Paris, 1908. Prix : fr. 7.50, broché.

Cette question sérieuse est désormais autre chose qu'un simple problème d'expansion coloniale : elle est devenue l'une des questions essentielles de la politique contemporaine. Le Japon est lié maintenant par des traités de commerce ou d'alliance avec l'Angleterre, la France, la Russie, il est un des principaux facteurs de l'équilibre mondial ; cet empire de 50 millions d'habitants, fortement armé, bien outillé déjà au point de vue industriel, garantit l'indépendance de 500 millions de Jaunes. La Chine à son tour se réveille d'un engourdissement séculaire, s'arrache à la contemplation complaisante de ses traditions vénérables, s'arme aussi à l'europpéenne, exploite ses incomparables ressources ; c'est presque la moitié de l'humanité qui entre dans la concurrence universelle ; il ne se peut pas que l'histoire générale n'en prenne des caractères tout à fait nouveaux. C'est pourquoi il a paru utile de jeter quelque lumière à travers l'obscurité où jusqu'ici l'Extrême-Orient est demeuré enveloppé aux yeux de l'Europe, de demander au passé quelques enseignements capables d'éclairer l'histoire du présent, nécessaires à la conduite de l'avenir.

Les frontières de la Côte d'Ivoire, de la Côte d'Or et du Soudan, par M. DELAFOSSE. Un volume in-8° de 256 pages, édité par Masson et C^{ie}, à Paris, 1908. Prix : 6 francs.

M. Delafosse avait reçu la mission de reconnaître et fixer contradictoirement avec les Anglais la frontière séparant la colonie britannique de la Côte d'Or, de la colonie française de la Côte d'Ivoire ; il fut chargé, en outre, de lever le cours et les rives de la Haute-Volta noire. Cela permit à l'explorateur d'observer successivement les régions si différentes de la grande forêt côtière et des savanes soudanaises, et les peuplades si diverses de race, de mœurs, de religion qui habitent ces régions ; il s'attache particulièrement à l'ethnographie. On ne trou-

vera dans ce récit de voyage ni gestes héroïques, ni aventures extraordinaires, mais des observations d'un passant qui sait voir et d'un voyageur qui s'intéresse au pays qu'il parcourt. Le récit de M. Delafosse est écrit avec une simplicité et une sobriété qui n'excluent pas l'abondance et la précision des détails. Il est publié en un fort beau volume richement illustré, revêtu d'une couverture très originale. Il constitue un bel ouvrage de vulgarisation.

Storia degli Italiani nell' Argentina. par GIUSEPPE PARISI. Un volume de 650 pages, édité par E. Voghera, à Rome, 1907.

Dans l'immigration très abondante en Argentine, les Italiens ont une part prépondérante. Lors du dernier recensement général, en 1895, il a été établi que la population y était indigène pour les trois quarts et étrangère pour l'autre quart. Il y avait en chiffre rond 1 million d'étrangers, parmi lesquels les Italiens étaient au nombre de 500,000. Cette prépondérance de l'élément italien s'est notablement accrue depuis. En outre, une grande quantité d'Italiens, grâce à l'interversion des saisons, peuvent, après avoir fait la moisson chez eux, traverser l'Atlantique pour aller la faire en Argentine. Dans le premier semestre de 1905, il n'y a pas eu moins de 100,000 de ces émigrants temporaires. Aussi était-il intéressant de posséder un livre décrivant ces groupements, leur organisation, leurs œuvres.

Ireland and the Home Rule movement, par MICHAEL, F.-J.-M. O' DONNELL. Un volume de 254 pages, édité par Maunsell et C^{ie}, à Dublin, 1908. Prix : 1 shilling.

Livre de propagande pour l'autonomie administrative et parlementaire de l'Irlande. Il fait le tour des questions brûlantes dans la verte Erin, problèmes agraire et religieux, celui de l'éducation comme celui des rapports entre l'Irlande et l'Angleterre.

Heroes and Heroines of Russia. Builders of a New Commonwealth, par JAAKOFF PREELOOKER. Un volume de 330 pages, édité par Simpkin Marshal C^o, à Londres, 1898. Prix : 1 sh. 2 d.

Livre de glorification des individualités énergiques qui se sont proposé la rénovation de la Russie dans un sens démocratique. Ce livre appartient à une série de publications similaires se rattachant à la propagande révolutionnaire.

From My Quebec Scrap Book, par C. M. FAIRFIELD. Un volume de 316 pages, édité par Franck Carrel, à Québec, 1907.

Ce livre est composé d'une série de pages et feuillets détachés formant un album d'impressions canadiennes localisées dans la province de Québec. Elles sont de style primesautier, écrites avec charme et sincérité.

A travers la Forêt Vierge. Aventures au Brésil, par CH. GUYON et RENÉ GUYON. Un volume de 335 pages, édité par Gedalge, à Paris, 1908.

Livre d'aventures et de vulgarisation géographique destiné à faire connaître et apprécier par la jeunesse un pays exotique intéressant : le Brésil. Il a le mérite exigé de ces sortes d'ouvrages, soit une fabulation attrayante accompagnée d'une exactitude scientifique suffisamment approchée.

Sépultures impériales de la Chine, par GIBBERT COMBAZ. Un volume de 83 pages, édité par Vromant et C^o, à Bruxelles, 1908.

La Chine peut être appréciée principalement dans l'importance qu'elle accorde au culte des morts et des ancêtres. C'est un des facteurs psychologiques essentiels de leur mentalité, que la philosophie de la mort professée par les Célestes de temps immémorial. M. Combaz, le professeur-artiste, a été bien inspiré d'appliquer sa patience d'investigation et son goût très sûr vers les tombes des diverses dynasties impériales chinoises. Sa reconstitution à l'aide de documents graphiques rigoureusement sélectionnés, d'études théoriques sérieusement menées, est un modèle de synthèse intelligente. Il faut signaler particulièrement les plans-croquis des tombeaux impériaux qu'il est parvenu à dresser avec exactitude. Les nombreuses illustrations, choisies avec soin, font corps avec le texte à la compréhension complète duquel elles sont indispensables.

Denkschrift über die von 1887 bis 1889 abgehaltene general Visitation der Hermansbürger Mission, par G. HACCIM. Un volume de 117 pages, édité par *Der Missionshandlung*, à Hermannsburg, 1899. Prix : m. 2.40.

Rapport sur les missions d'Hermannsburg au Bechuanaland et au Zoulouland, sur l'activité de ces missions protestantes dans ces régions, contenant, à côté d'indications sur l'organisation et la méthode d'apostolat, des renseignements précieux sur les aborigènes.

La Fondation de la Couronne. Son origine. Son but. Ses conséquences.
Une brochure de 55 pages. Extrait du journal *La Dernière Heure*, 1908.

Tiré à part des articles d'une polémique récente et retentissante, à conserver comme document de l'histoire de l'annexion du Congo à la Belgique.

Les populations indigènes du Cambodge et du Laos, par ÉMILE CHAUFFARD.
Une brochure de 36 pages, éditée par Giard et Brière. Paris, 1907.

Die Kolonie, par PAUL ROHRBACH. Un volume de 102 pages, édité par Rütten et Loening, à Francfort-sur-Mein, 1908. Prix : M. 1.50.

La colonisation! Problème universel s'imposant partout à l'attention générale, mais surtout en Allemagne, où la récente agitation électorale l'a mis au premier plan des préoccupations publiques. Paul Rohrbach, ancien commissaire impé-

rial dans l'Afrique sud-occidentale allemande, était tout désigné pour le traduire avec ampleur et autorité.

Der Handel, par RICHARD CALVER. Un volume de 82 pages, édité par Rütten et Loening, à Francfort-sur-Mein, 1908. Prix : M. 1.50.

Traité des idées générales soulevées par le commerce.

Medizinal Berichte über die Deutsche Schutzgebiete 1905-1906. Un volume de 440 pages, édité par Mittler et fils, à Berlin, 1907. Publication officielle de l'*Office impérial colonial allemand*.

Statistique annuelle de géographie comparée, par JEAN BAROT. Une brochure de 32 pages, éditée par Hachette et C^{ie}, à Paris.

Der Tränengruss der Indianer, par le D^r GEORG FRIEDERICI. Une brochure de 22 pages, éditée par Simmel et C^{ie}, à Leipzig, 1907.

Welt-Atlas, par G. FREYTAG. Atlas de 58 cartes et 25 plans, édité par Freytag et Berndt, Schottenfeldgasse, 62, à Vienne. Prix : M. 3.80, 1908.

Cet excellent atlas de poche est arrivé à sa troisième édition. Aux cartes soigneusement dressées s'ajoute un index de 17,000 noms géographiques ainsi que des notices statistiques sur tous les États du globe.

The Fleet Annual and Naval Year-Book 1908, par LIONEL YRELEY. Édité par *The Fleet Lt.*, à Londres, 1908. Prix : 1 shilling.

Europe in Macedonia, par H. F. B. LYNCH. Une brochure de 50 pages, éditée par R. Stanford, à Londres, 1908. Prix : 1 shilling.



RAPPORT ANNUEL

DE L'A

Société belge d'Études coloniales

ANNÉE 1906-1907.

Conformément à l'article 35 des statuts, le Comité a l'honneur de présenter à l'assemblée générale son rapport annuel sur la situation et les travaux de la Société.

COMITÉ. — M. Léopold Donny, chef de division au Ministère des Affaires Étrangères, a été, lors de la dernière assemblée générale, nommé membre du Comité.

SITUATION FINANCIÈRE. — Notre budget se présente comme suit :

Cotisations des membres fr.	10,300 »
Abonnements au <i>Bulletin</i>	650 »
Subsides, ventes de publications	3,800 »
	<hr/>
RESSOURCES TOTALES. . . fr.	14,750 »

La gestion financière du Laboratoire médical de Léopoldville ressortit d'un fonds spécial, complètement indépendant de notre budget général.

MEMBRES. — M. Brugman et la Société Générale de Belgique se sont inscrits au nombre de nos membres protecteurs. Nous leur exprimons ici toute notre reconnaissance.

CONFÉRENCES. — Les conférences suivantes ont été données à Bruxelles, durant l'année qui vient de s'écouler :

MM. ALEXANDRE FOREST,	<i>Au pays des Pagodes.</i>
GASTON BERGÉ,	<i>L'Espagne au XX^e siècle.</i>
GASTON T'SERSTEVENS,	<i>Du Caire à Khartoum.</i>
GISBERT COMBAZ,	<i>Les mystères de Lhassa.</i>
MARCEL LAUWICK,	<i>Les intérêts belges et l'industrie dans le Midi de la Russie.</i>
Lieutenant DUWEZ,	<i>De Mombassa à Boma.</i>
Capitaine HARFELD,	<i>La Rivière des Perles.</i>
M ^{lle} H. DE HARVEN,	<i>Les derniers Peaux Rouges.</i>
THÉOPHILE GOLLIER,	<i>La Corde.</i>
L'Abbé CHEVALIER,	<i>Le Liban.</i>
M. MARMUSE,	<i>La Sibirie occidentale.</i>
IDEM.	<i>La Sibirie orientale.</i>
VALENTIN BRIFAUT,	<i>La terre des Merveilles.</i>
ÉDOUARD DE JONGHE,	<i>Les peuplades congolaises.</i>
M. WENDELEN,	<i>Au Maroc (Casa-Blanca).</i>
M. VAN CAUTEREN,	<i>Un voyage récent au Congo.</i>
FRANCIS WIENER,	<i>L'Inde et Ceylan.</i>

PUBLICATIONS. — Le grand et légitime succès du *Manuel du voyageur et du résident au Congo* continue à s'affirmer. Depuis l'apparition de cette œuvre si utile, si indispensable même, 2,500 exemplaires en ont été vendus.

Le tome II des *Résumés des travaux du Laboratoire de Léopoldville* est venu ajouter une contribution des plus importantes à l'étude des maladies tropicales et tout particulièrement de la trypanosomiase.

L'exode de nos capacitaires constitue sans aucun doute la meilleure expansion nationale. L'émigration ouvrière n'est pas à encourager à ce titre : il vaut même mieux que nos classes laborieuses restent en Belgique, profitant des commandes que le séjour à l'étranger de nos capacitaires ne manque pas de faire affluer.

Dans cet ordre d'idées, nous avons commencé et nous continuerons à publier des articles, particulièrement destinés à nos diplômés universitaires, industriels, commerciaux ou agricoles, donnant les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les pays lointains, le voyage et le séjour dans ces contrées, les chances d'y trouver un emploi et le moyen d'y parvenir.

Ces *tracts*, répandus dans les milieux intéressés, font connaître les pays étrangers, éveillent le goût des voyages, guident la recherche d'une situation et aussi dissipent bien des appréhensions sur les difficultés d'un établissement au loin. Ils remplissent ainsi un des buts principaux de notre Société.

BULLETIN. — Ne pouvant citer ici tous les articles parus dans le *Bulletin*, nous nous bornerons à rappeler celui du capitaine von Dionant, *Le Rio Paraguay et le Matto grosso*, qui documente le lecteur d'une façon si complète et si intéressante sur ce pays trop peu connu, et le récit du voyage en Perse de M. Aug. Bricteux, travail fort étendu et que l'auteur a su rendre aussi intéressant par la forme que par le fond.

BIBLIOTHÈQUE. — Notre bibliothèque n'a cessé de recevoir des accroissements considérables; l'inventaire, qui en est tenu à jour, mentionne plus de 3,850 ouvrages. En outre, nous possédons de très nombreuses brochures et les collections, complètes ou partielles, d'une centaine de périodiques.

Un catalogue sur fiches classées dans l'ordre géographique et chronologique, est tenu à jour pour faciliter les recherches. Nous sommes en droit d'affirmer qu'il n'existe en Belgique aucune collection de documents relatifs aux connaissances si variées qui se rattachent à nos études, aussi complète que celle dont dispose notre société. Nous rappelons que les plus grandes facilités sont accordées à nos membres pour consulter nos publications de toute nature.

Une source extrêmement importante d'enrichissement pour notre bibliothèque a été l'envoi, par les auteurs ou les éditeurs, de nombreux ouvrages nouveaux qui font l'objet de comptes rendus dans notre *Bulletin*. En adressant nos remerciements aux donateurs, il nous sera permis de faire remarquer que l'empressement avec lequel la librairie de tous les pays recourt à notre service bibliographique, est une preuve frappante de la valeur reconnue à notre publication.

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE DE LÉOPOLDVILLE. — Cet important établissement, sous la présidence du Lieutenant général Donny et la direction, en Afrique, du Dr Broden, continue à être largement subsidié par le Gouvernement congolais et le Gouvernement belge. Les travaux se poursuivent avec activité.

Le tome III du résumé de ces travaux paraîtra cette année, sera spécialement consacré à la maladie du sommeil.

Le traitement à l'atoxyl, subi par un nombre très considérable de malades, tant blancs que noirs, a donné des résultats très satisfaisants lorsqu'il s'applique dès le premier stade de la redoutable affection.

Le Dr Broden s'emploie à améliorer encore ce traitement et à en examiner d'autres.

Des études sont en cours sur les trypanosomes de nombreuses espèces animales susceptibles de contaminer la mouche tsé-tsé, propagatrice de la maladie.

Les recherches sur l'évolution subie par les trypanosomes dans le corps de la néfaste mouche sont aussi entreprises.

MESSIEURS,

Au moment de terminer ce rapport, on peut prévoir que l'annexion du Congo à la Belgique sera bientôt, sans doute, un fait accompli.

La vaste colonie que nous devons à la prévoyance éclairée et au labeur incessant de notre Roi, doit prendre par le concours de toutes les forces de la mère-patrie un développement rapide et continu, qui pourra avoir sur celui de la Belgique elle-même une immense influence.

L'ère nouvelle sera décisive dans notre histoire.

Pour la rendre féconde, il faut que l'organisation de notre future possession africaine, le développement moral comme l'amélioration du sort de la race indigène et la mise en œuvre de toutes les ressources latentes de la colonie fassent l'objet des études les plus sérieuses et les plus complètes. Aussi adressons-nous un nouvel appel aux membres de la Société belge d'Études coloniales. Par leur propagande et leurs travaux, ils voudront, dans la mesure de leurs forces, contribuer à porter plus haut la Patrie étendue.

LE COMITÉ.



COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Treasorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; L. MEANCKX, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; Valère MABILLE, industriel ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Challamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : 12 francs (port en sus). (*Étranger* : 15 francs.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : 2 francs. (*Étranger* : fr. 3.50.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : 3 francs.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDI-
CAL DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPONDY. — Tome II (1900-1906), par le D^r BRODEN.
— Chaque volume : 2 francs.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors
texte et illustrations. Prix : 10 francs. (*Etranger* : fr. 12.50.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition.
Prix : fr. 3.50.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : 2 fr.

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN DE
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : fr. 3.50.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, 10 francs ; Étranger, 12 francs.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de DEUX FRANCS.

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

BULLETIN

DE LA

Société Belge

Société Royale Belge
DE
GÉOGRAPHIE
ET D'ÉTUDES
COLONIALES

d'Études

Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N° 4. — AVRIL 1908

BRUXELLES

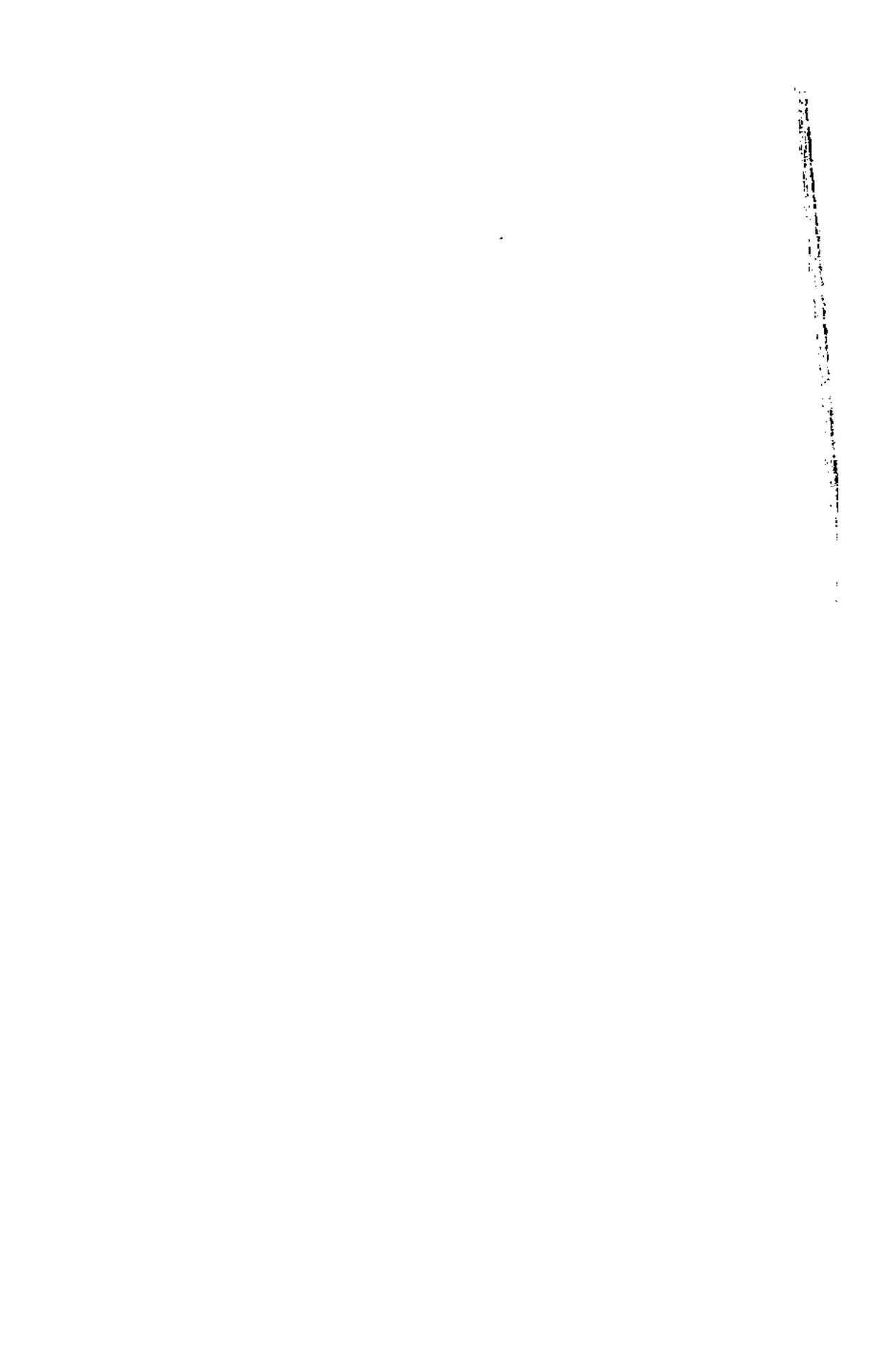
HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Page.
EDOUARD DE JONGHE. L'activité ethnographique des Belges au Congo.	283
L. NEMRY. L'Afrique orientale allemande. (Suite et fin.)	309
Colonies anglaises. Travail obligatoire	348
Chronique. — <i>Afrique.</i> — Le chemin de fer du Cap au Caire. — Conférence de l'explorateur commandant LENFANT sur son voyage au Congo français. — Madagascar. L'or	361
<i>Amérique.</i> — République Argentine. L'immigration	366
<i>Asie.</i> — États fédérés malais.	369
<i>Australie.</i> — Les progrès de l'Australie	375
BIBLIOGRAPHIE	379





L'ACTIVITÉ ETHNOGRAPHIQUE DES BELGES AU CONGO

L'efficacité de toute œuvre de colonisation se mesure sur la connaissance plus ou moins exacte de la mentalité des populations indigènes.

Le colonisateur est, en dernière analyse, un civilisateur. Placé en présence de peuples d'une civilisation inférieure à la sienne, il s'efforce de les élever graduellement à son niveau. On peut le comparer à un agriculteur qui veut mettre un champ en rapport. Le premier souci de celui-ci doit être de connaître la composition de la terre pour y adapter son mode de culture, pour choisir avec discernement les substances chimiques capables d'en activer la production. La psychologie de l'indigène est pour le colonisateur ce qu'est pour l'agriculteur la connaissance des conditions chimiques de la terre qu'il veut cultiver. Connaître le tempérament et le caractère des peuplades qu'il doit civiliser est la première condition à réaliser par l'explorateur, s'il veut procéder avec sûreté dans l'atténuation ou l'extirpation de leurs qualités mauvaises et pernicieuses, et dans le développement intense de leurs aptitudes morales et fécondes.

La science qui consigne, classe, synthétise les données sur la psychologie des peuples non civilisés, s'appelle l'ethnographie. L'ethnographie est donc à la base de toute action civilisatrice véritable.

A un point de vue moins élevé, au point de vue exclusivement économique, elle mérite de préoccuper sérieusement le colonisateur. Innombrables sont les malentendus, les froissements, les conflits sanglants même, qui, à toute époque, ont surgi entre colo-

nies et mères patries et qui ont eu leur cause profonde dans l'ignorance des mœurs et des coutumes locales.

Ces considérations m'ont déterminé à traiter ici de l'ethnographie du Congo. Les Belges ont-ils eu à cœur d'étudier les populations congolaises? Quelles méthodes ont-ils employées? Quels progrès peuvent-ils encore réaliser?

Telles sont les questions dont je voudrais soumettre les réponses à l'attention des lecteurs.

Dans le développement de l'ethnographie congolaise on peut distinguer deux périodes : la première est celle des grandes explorations; la seconde, celle de l'occupation régulière du pays.

La première période est féconde en récits de voyage où l'étude des populations est très accessoire. Les peuplades ne sont observées qu'en passant et d'assez loin. Les voyageurs se contentent d'insérer dans leurs carnets de route que les gens sont tatoués de telle ou telle façon, que leurs huttes sont rectangulaires ou rondes, qu'ils se coiffent d'une manière curieuse, qu'ils s'occupent de culture, de chasse ou de pêche, que leurs villages sont fortifiés ou non : autant de phénomènes très apparents et qui ne nécessitent pas un séjour prolongé ni une enquête longue et patiente.

L'occupation régulière du pays établit entre colonisateurs et colonisés des rapports plus étroits. Aussi la seconde période amène-t-elle l'étude plus approfondie de la vie des indigènes. Le contact prolongé avec ces enfants de la nature montre à l'observateur consciencieux que leur mentalité n'est pas simple, qu'elle est, au contraire, très complexe et qu'il faut de longs efforts pour soulever un coin du voile qui la recouvre. On ne s'imagine plus avoir résolu le problème de la religion des Congolais en affirmant qu'ils sont fétichistes. On fait un pas de plus et on note avec soin toutes les manifestations de leur vie religieuse : le culte des morts, la croyance aux esprits, les pratiques de magie, les rites funéraires, le rôle des féticheurs, les mythes et légendes. Bref, la vie des indigènes est étudiée sous ses différents aspects.

Où finit la première période et où commence la seconde? Il serait téméraire de vouloir fixer une date précise, la même pour tout le Congo. En effet, l'occupation régulière n'a pas commencé en même temps sur toute l'étendue de l'immense territoire congolais. Pour telle peuplade, cette occupation précéda la fondation de l'État Indépendant; pour telle autre, elle la suivit d'une dizaine d'années.



Types pris à Upoto.

1

l'année 1897 peut être considérée comme ayant clôturé d'une générale la période des explorations. A cette date, le réseau géographique du Congo était déterminé dans ses grandes lignes. Les postes étaient établis sur les points les plus importants. Il est probable que la plupart de ces postes étaient échelonnés le long des fleuves navigables et que des régions assez étendues, dépourvues de sources d'eau, restaient inoccupées. Leurs populations n'étaient pas connues que de nom.



Femme du Bas-Congo.

Plusieurs autres raisons contribuent à mettre l'année 1897 en relief et à lui donner une importance particulière dans l'histoire de l'ethnographie du Congo. Ce fut l'année de l'Exposition de Bruxelles-Tervueren, où le Congo occupa une place considérable. L'Exposition d'Anvers (1894) avait amené en Europe un grand nombre d'indigènes congolais. Ceux-ci avaient été mesurés

et étudiés. C'était un grand progrès pour l'anthropologie congolaise (1).

L'Exposition de Bruxelles eut, de plus, l'avantage de donner le jour à une institution durable, au Musée de Tervueren, où se conservent d'importantes collections ethnographiques. En vue de ces collections, des instructions avaient été envoyées aux fonctionnaires de l'État du Congo, leur demandant en même temps quelques notes explicatives. Ces notes se transformèrent bientôt en un véritable questionnaire.

L'enquête officielle, qui est un des traits saillants de la période de l'occupation régulière, ne fut pas la première en date et elle a pu profiter de l'expérience de deux enquêtes privées antérieures.

La première émana de la Société d'Anthropologie de Bruxelles et fut exécutée d'après le plan du questionnaire de la Société d'Anthropologie de Paris. Elle donna lieu à deux travaux remarquables : *L'ethnographie des peuplades de la partie orientale de l'Afrique équatoriale*, publiée par le docteur Jacques, d'après les notes de M. Storms (2), et une étude *Sur les populations de la région des cataractes*, par M. Cochetoux (3).

La seconde enquête fut projetée par la Société d'Études coloniales de Bruxelles, qui inscrivit à son programme l'étude du Congo sous tous ses aspects. Dès la première année de son existence, en 1894, elle fit paraître une étude sur les coutumes juridiques des peuplades du Bas-Congo, par M. le procureur De Saegher (4) et un questionnaire sur les coutumes juridiques des populations congo-

(1) Dr V. JACQUES, Les Congolais de l'Exposition universelle d'Anvers. (*Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, t. XIII, 1894, pp. 284-331.)

(2) Notes sur l'ethnographie de la partie orientale de l'Afrique équatoriale. (*Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, t. V, 1886-1887, pp. 91-224.)

(3) Contribution à l'étude de l'anthropologie du Congo. — Observations faites dans la région des cataractes. (*Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, t. VIII, 1890-1891, pp. 75-106.) — Voir aussi dans la même collection les études de M. Houzé sur les Barumbe (t. IV, 1885-1886, pp. 67-83) et sur les peuplades du Tanganika (t. V, 1886-1887, pp. 43-62).

(4) Les coutumes des indigènes de l'État Indépendant du Congo. (*Bull. de la Soc. d'Ét. colon.*, t. I, 1894, pp. 87-96.) — Voir aussi dans le même volume, pp. 43-75, l'étude de M. CH. LEMAIRE : La région des cataractes. — Aperçus économiques.

laïses fut composé par MM. Cattier et Wodon (1). Cette enquête portait sur l'organisation politique, sur l'état des personnes et des familles, sur le régime des biens, sur les contrats, sur la justice répressive et les délits. Elle eut le mérite d'attirer l'attention du Gouvernement de l'État Indépendant sur ce genre d'études et prépara la voie au questionnaire officiel.

Après avoir caractérisé d'une façon générale les deux périodes, nous pouvons entrer dans quelques détails.



Femmes du Bas-Congo.

Quand on compare la carte du Congo de 1897 à celle de 1880, on est frappé de la rapidité des progrès réalisés et on ne peut se défendre d'un mouvement d'admiration devant cette somme de travail et d'efforts.

(1) Enquête sur les coutumes juridiques des peuplades congolaises. Exposé des motifs et questionnaire. (*Bull. de la Soc. d'Ét. colon.*, t. 1, 1894, pp. 97-107)

En 1880, le Congo formait sur la carte de l'Afrique un énorme blanc traversé horizontalement par une grosse ligne courbe, l'itinéraire de Stanley (1876-1877). Le grand explorateur a tenu lui-même à compléter ses découvertes. Retourné au Congo, en 1879, il remonta la branche maîtresse du fleuve jusqu'aux Falls, établit des postes aux endroits les plus favorables et explora le cours inférieur des principaux affluents.

Alors se manifesta une véritable fièvre d'explorations. Chaque année compléta la carte du Congo. On remonta successivement les principaux affluents du majestueux fleuve et, par la voie de ces artères, les explorateurs pénétrèrent bientôt dans les endroits les plus retirés de l'immense bassin pour s'y établir.

Les découvertes furent magnifiques. Des Anglais, des Américains, des Allemands, des Autrichiens, des Portugais, des Suédois, des Italiens y collaborèrent.

Au début, les Belges durent se consacrer surtout à l'occupation et à l'administration du pays. Bientôt ils commencèrent à leur tour à s'intéresser aux expéditions scientifiques proprement dites. A partir de 1887, ils n'ont cessé de prendre une part de plus en plus active à l'étude méthodique du Congo.

Chacune de ces explorations apporta quelque contribution à l'ethnographie congolaise. Nous ne pouvons pas les énumérer toutes; mais il convient de signaler quelques travaux plus complets qui, pour avoir été composés avant 1897, n'en méritent pas moins de figurer dans la seconde période.

Pour les passer en revue, nous suivons l'ordre régional, divisant le Congo en cinq grandes régions : le Bas-fleuve, le Centre, le Nord, l'Est et le Sud.

Le Bas-Congo est habité par des populations qui sont unies par une parenté linguistique très proche. Elles parlent la langue ditte fiote. Ces peuplades présentent ceci de particulier : elles sont en rapports plus ou moins suivis avec les Européens depuis la fin du XV^e siècle. Certains usages ont été altérés; les armes et les outils sont peu nombreux; les tatouages font presque défaut (1).

De par sa situation géographique, le Bas-Congo devait servir de base d'opération à la découverte et à l'occupation du bassin intérieur. L'existence des grandes caravanes et surtout la co-

(1) Les Babuende, qui occupent la rive droite entre Manyanga et le Stanley Pool, se tatouent un crocodile sur la poitrine.



Femmes Bangala.



tion du chemin de fer ont été deux facteurs importants de connaissance géographique et ethnographique de cette région. Les sources principales, nous trouvons des ingénieurs, des



Coiffures de femmes Warua.

ecains, des magistrats, des missionnaires, des officiers, des voyageurs de toute nationalité (1).

A consulter surtout : BAERTS, Organisation politique, civile et pénale de l'Etat des Moussoronghes. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XIV, 1890, pp. 137-154.) — BENTLEY, *Dictionary and grammar of the Kongo language as spoken at San Salvador*, London, Trübner, 1887; *Id.*, *Life on the Congo*, London, religious tract Society, 1893; *Id.*, *Pioneering on the Congo*, 2 vol., London, religious tract Society, 1900. — CHAVANNE, *Reisen und Forschungen*, Jena, 1890. — COCHETEU, Observations faites dans la région des cataractes. (*Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, t. VIII, 1890-1891.) — DAENEN, Les sacrifices humains dans le Bas-Congo. (*Mour. Géogr.*, t. IV, 1887, pp. 83-84.) — DANNEFELT, Les indigènes du Bas-Congo. (*Mour. Géogr.*, t. V, 1888, pp. 1-2, et t. VII, 1890, pp. 1-2.) — DEBAS, Een Nederlandsch reiziger aan den Kongo. (*Tijdschr. voor Ind. Gen. Amsterdam*, t. III, 1886, pp. 339-373.) — DENNETT, *Seven years on the Fjort*, London, Sampson and Low, 1886. — DESTRAIN, Productions végétales du bassin du Kwilu-Niadi. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. X,

En remontant le fleuve nous rencontrons, à partir du Stanley-Pool, les Bateke et les Bayanzi, qui forment le trait d'union entre le haut et le bas fleuve. Ils s'étaient assuré le monopole du commerce de l'ivoire. Nous pénétrons dans la partie centrale, qu'on est convenu d'appeler la Grande Forêt, et nous trouvons échelonnés sur les rives les Wangata, les Bangala, les Bapoto, les Bazoko, peuplades qui reçurent des postes dès les débuts de l'œuvre congolaise.

Les premiers chefs de poste n'ont pas négligé de s'informer des mœurs et des coutumes des populations au milieu desquelles ils étaient établis. A preuve les études importantes de Coquilhat sur les Bangala (1), de Liebrechts sur Léopoldville (2), de Costermans sur le district du Stanley-Pool (3), de Fiévez sur l'Équateur (4), de Dhanis sur les Bapoto (5), etc.

Certaines populations de l'intérieur ne tardèrent pas à être visitées à leur tour. L'Allemand von François explora la Tshuapa et la Lulonga (6); un autre Allemand, Thonner (7), étudia l'entre Mongala et Congo.

1886, pp. 115-123.) — DUPONT, *Lettres sur le Congo*, Paris, Rheinwald, 1889. — FUCHS, *Mœurs congolaises*. (*Société nouvelle*, 1889, oct.) — JUNGERS, *Le Bas-Congo*. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XIII, 1889, pp. 385-414.) — LEMAIRE, *Dans la région des cataractes*. (*Mouv. Géogr.*, t. VII, 1890, pp. 103-104.) — ID., *La région des cataractes, aperçus économiques* (*Bull. de la Soc. d'Ét. colon.*, t. 1, 1894, pp. 43-75); — les études du Père MERLON, du Dr PECHUEL-LOESCHE, de MM. SLOSSE, VALCKE, ZINTGRAFF, des frères L. et FR. VAN DE VELDE, etc., etc. — Voir aussi pour la bibliographie : WAUTERS et BUYL, *Bibliographie du Congo, 1880-1895*, Bruxelles, 1895. — DE JONGHE, *Les sociétés secrètes au Bas-Congo*. (*Rev. des quest. scient.*, t. XII, 1907, pp. 451-522.) — VAN OVERBERGH et DE JONGHE, *Les Mayombe*, pp. 1-11.

(1) COQUILHAT, *Sur le Haut-Congo*, Bruxelles, 1888. Voir aussi VAN OVERBERGH et DE JONGHE, *Les Bangala*, pp. 1-29.

(2) LIEBRECHTS, *Léopoldville*. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XIII, 1889, pp. 501-537.)

(3) COSTERMANS, *Le district du Stanley-Pool*. (*Bull. de la Soc. d'Ét. colon.*, t. II, 1895, pp. 25-76.)

(4) FIÉVEZ, *Le district de l'Équateur* (Rapport prescrit par l'État Indépendant du Congo en vue de l'Exposition d'Anvers, 1894). (*Congo ill.*, t. IV, 1895, pp. 73-75, 84-87, 92-95, 97-99.)

(5) DHANIS, *Le district d'Upoto et la fondation du camp de l'Aruwimi*. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XIV, 1890, pp. 5-44.)

(6) VON FRANÇOIS, *Die Erforschung des Tshuapa und Lulonga*. Leipzig, Brockhaus, 1888.

(7) THONNER, *Im Afrikanischen Urwald. Meine Reise nach dem Kongo und der Mongalla im Jahre 1896*. Berlin, Reimer, 1898.

Parmi les expéditions belges, la plus importante fut celle de M. Al. Delcommune (1888-1889). Elle s'effectua sur le steamer *Roi des Belges*, visita le lac Léopold II, la Lukenie, le Kasai et le Sankuru ; reconnut le Lomami et pénétra dans l'Aruwimi, la Lulonga, le Ruki, le lac Tumba et, finalement, dans le Kwango (1).



Types de femmes Zapo-Zapo.

Au nord, la situation est un peu plus compliquée. Les peuplades de l'Uele reçurent la visite des Européens antérieurement aux voyages de Stanley. Ces Européens n'étaient pas des conquérants, mais des savants. C'est par la voie du Nil qu'ils pénétrèrent dans ces régions. Pour montrer l'importance de ces premières études, il suffira de citer les noms de Schweinfurth (2),

(1) Voir *Mouv. Géogr.*, t. VI, 1889, t. VII, 1890, et t. VIII, 1891, *passim*. Voir aussi : DEMEUSE, Catalogue de l'exposition de photographies représentant des vues et des types du Congo. Publication de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. Bruxelles, Weissenbruch, 1890.

(2) SCHWEINFURTH, Au cœur de l'Afrique. 1868-1871. Trad. M^{me} Loreau, Paris, Hachette, 1875. — Id., *Artes Africanæ*. Leipzig. Brockhaus, 1875. — Id., *Zeitschr. für Ethnol.*, t. V, 1873, pp. 1-13.

Miani (1), Casati (2), Junker (3), Emin-Pacha (4), Stuhlmann (5)

Mais comment rattacher les travaux de Schweinfurth aux grandes découvertes de Stanley? Ce fut un problème qui passionna beaucoup de géographes. En 1886, M. A.-J. Wauters émit l'hypothèse que l'Ubangi était le cours inférieur de l'Uele, et les explorations de Van Gèle, en 1890, lui donnèrent raison (6). Nos informations sur les peuplades de ces régions proviennent de MM. Roget (7), G. Le Marinel (8), Masui (9), Liénart (10), Chaltin (11), Van Kerckhoven (12), de la Kethulle (13), etc.

Les peuplades du nord ont subi des influences soudanaises; celles de l'est se ressentent de l'occupation des Arabes venus de Zanzibar. Parmi les premiers explorateurs de ces territoires figurent le missionnaire Livingstone (14), qui pénétra jusqu'au Manyema, et

(1) MIANI, Il viaggio di Giovanni Miani al Mombutu. (*Note coordinate della Società Geografica Italiana*, Rome, 1875.)

(2) CASATI (Gaetano), Dix années en Équatoria. Trad. Louis de Hesse. Paris, Didot, 1892. — Id., Lettère. (*Esplor. Comm. Milano*, t. II, 1887, pp. 16-182.)

(3) JUNKER, Reisen in Afrika, 1875-1888; 3 Bände. Wien und Olmütz, Hölzle. t. I, 1889; t. II, 1890; t. III, 1891. — Id., Reisen in Central Afrika, 1880-1882 (*Peterm. Mitt. Ergänzungs.*, t. XX, 1888-1889, n° 92-93.)

(4) EMIN PACHA, Notizie sui Monbutu. (*Esplor. Comm. Milano*, t. II, 1888, pp. 161-168.) — Voir bibliographie détaillée: VAN OVERBERGH et DE JONGHE, Les Monbutu (*sous presse*).

(5) STUHMANN, Mit Emin Pacha im Herz von Afrika. Berlin, Reimer, 1884.

(6) Voir *Moun. Géogr.*, 1885-1890, *passim*.

(7) ROGET, Le district de l'Aruwimi et Uellé. (*Bull. de la Soc. roy. belge Géogr.*, t. XV, 1891, pp. 97-128.)

(8) G. LEMARINEL, La région du Haut-Ubangi. (*Bull. de la Soc. roy. belge Géogr.*, t. XVII, 1893, pp. 5-42.)

(9) MASUI, D'Anvers à Banzyville. Bruxelles, Bulens, 1894.

(10) LIÉNART, Exploration de l'Oubanghi. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.* t. XII, 1888, pp. 374-398.)

(11) CHALTIN, Le district de l'Aruwimi-Uellé. Rapport prescrit par l'État Indépendant en vue de l'Exposition d'Anvers de 1894. (*Congo ill.*, t. IV, 1890, pp. 108-110, 114-116, 122-123.)

(12) L'expédition Van Kerckhoven. (*Belgique colon.*, t. I, 1895, pp. 18-27-30, 35-36, 47-49, 50-51, 71-72.)

(13) DE LA KETHULLE, Le pays des Niam-Niam. (*Bull. de la Soc. de Géogr. d'Anvers*, t. XXI, 1897, pp. 141-155.)

(14) LIVINGSTONE, Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe. Paris, Hachette, 1877. — Id., Dernier journal..., 1866-1873. Paris, Hachette, 1876.



Femmes de l'Équateur.

Cameron (1), qui parcourut l'Urui. MM. Hore (2) et Giraud (3) contribuèrent à l'ethnographie des peuplades du Tanganika, mais nos informations les plus complètes et les plus sûres proviennent du



Chefs Basongolo.

commandant Storms (4), qui fonda le poste de Mpala, et des Pères Blancs (5) qui se sont établis de bonne heure sur les bords du lac.

(1) CAMERON, *A travers l'Afrique. Voyage de Zanzibar à Benguela*. Paris, Hachette, 1876.

(2) HORE, *Tanganika. Eleven years in central Africa*. London, Stanford, 1892. — Voir aussi *Proc. R. G. Soc. London*, t. XI, 1889, pp. 581-595; *Journ. Anthr. Inst.*, t. XII, 1882, pp. 2-21; et Houzé. (*Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, t. V, 1886-1887, pp. 43-62.)

(3) GIRAUD, *Les lacs de l'Afrique équatoriale. Voyage d'exploration exécuté de 1883 à 1885*. Paris, Hachette, 1889.

(4) STORMS, *Le Tanganika. Mœurs africaines*. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. X, 1886, pp. 169-199.) — Voir aussi son étude en collaboration avec le Dr V. Jacques, citée plus haut.

(5) Voir *Bulletin des Missions des Pères Blancs en Afrique*. La première série comprend 127 numéros et va jusqu'en 1897. Avec la deuxième série, la publication devient mensuelle. En 1900 commence la troisième série intitulée: *Missions des Pères Blancs, Haut-Congo belge, autour des Grands Lacs, Sahara, Soudan, Kiboko*.

Pour la partie sud de l'État du Congo, nous nous trouvons devant un phénomène semblable à ce que nous avons observé au nord. La première exploration ne se fit pas par la voie naturelle du fleuve, mais par les possessions portugaises. Les cours supérieurs du Kasai et de la Lulua furent explorés par des voyageurs portugais (1) et surtout allemands (2), avant que l'embouchure de ces cours d'eau fût exactement connue.

La fondation du poste de Luluabourg par Wissmann et l'arrivée des missionnaires de Scheut (3) donnèrent une grande impulsion aux études ethnographiques et linguistiques dans ces contrées.

Vers la même époque commença l'exploration de l'extrême sud : du Katanga et de l'Urua, où se distinguèrent P. Le Marinel (4), Delcommune (5), Briart (6), Bia (7), Francqui (8), Stairs (9) et Brasseur (10).

(1) CAPELO et IVENS, Do Angola à Contra-Costa. Lisboa, Imprensa Nacional, 1886; Carvalho, Expedicao ao Muata-Yanvo, 1884-1888. Lisboa, Imprensa Nacional, 1890. — Voir aussi BATEMAN, The first ascent of the Kassai, London, 1889.

(2) WISSMANN, WOLF, VON FRANÇOIS, MUELLER, Im Innern Afrika's. Die Erforschung des Kassai während der Jahre 1883, 1884 und 1885. Leipzig, Brockhaus, 1888. — A consulter aussi les études de Pogge, Kund, Tappenbeck, Buchner, Büttner, Schütt, Reichard. — Voir surtout la collection des *Mitteilungen der Afrikanischen Gesellschaft in Deutschland*, 1878-1880.

(3) *Missions en Chine et au Congo*. Organe de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, à Scheut lez-Bruxelles. La première série comprend 4 volumes de trois années chacun, 1889-1900. La seconde série commence en 1901. Chaque année forme un volume (f. XIII=1901).

(4) P. LE MARINEL, De Nyangwe à Luluabourg. (*Mouv. Géogr.*, t. V, 1888, p. 55.)

(5) DELCOMMUNE, Voyage au Katanga. (*Bull. de la Soc. de Géogr. d'Anvers*, t. XVII, 1893, pp. 236-241.)

(6) BRIART, L'expédition Delcommune au Katanga. (*Mouv. Géogr.*, t. IX, 1892, p. 149.) — Voir aussi : Les fortifications indigènes du Congo. (*Congo ill.*, t. IV, 1895.)

(7) BIA, Le lac Rianza. (*Mouv. Géogr.*, t. VII, 1890, pp. 18-19.)

(8) FRANQUI, Voyage au Katanga. (*Bull. de la Soc. de Géogr. d'Anvers*, t. XVII, 1893, pp. 242-251.) — Voir aussi *Mouv. Géogr.*, t. X, 1893, pp. 87-91, 101-102; et t. XI, 1894, pp. 31-32.

(9) STAIRS, De Zanzibar au Katanga. (*Congo ill.*, t. II, 1893, pp. 5-7, 29-31, 53-55, 78-79, 101-103, etc.)

(10) BRASSEUR, L'Urua et le Katanga. (*Mouv. Géogr.*, t. XIV, 1897, pp. 409-415, 423-426, 436-438, 447-450.) — Voir aussi ses lettres. (*Belgique colon.*, t. II, 1896, et t. III, 1897, *passim*.)

us avons esquissé dans ses grands traits l'œuvre d'exploration de 1880 à 1897. Internationale à ses débuts, elle est devenue presque exclusivement belge. A partir de 1890, les Belges prirent une part prépondérante à l'étude des populations congolaises.



Coiffures de femmes au village N'Gole.

En 1897, l'Administration centrale de l'État Indépendant prend connaissance du mouvement. Sur ses indications, des collections ethnographiques sont rassemblées et expédiées à Bruxelles; une vaste enquête est organisée au sujet des tatouages particuliers à telle ou telle tribu; enfin, un questionnaire ethnographique détaillé est élaboré et remis à tous les fonctionnaires coloniaux avec prière de le remplir, dûment rempli et signé, au Secrétaire d'État, à Bruxelles, par l'entremise des commissaires de district et du Gouverneur général.

Cette enquête fut féconde en résultats: un grand nombre d'officiers répondirent aux questions posées. Leurs réponses ne furent publiées intégralement, mais une revue illustrée, *La Belgique coloniale*, qui en reproduisit un certain nombre, leur doit une grande valeur documentaire.

Il n'est pas possible d'analyser ici les travaux ethnographiques figurés dans cette collection qui ne comprend pas moins de onze volumes. Citons seulement parmi les études les plus complètes

celles de MM. Hap (1), Rossignon (2), Borms (3), Delhaise (4), Steenbeke (5), Hanolet (6), Tilkens (7), et arrêtons-nous un instant aux deux derniers.

(1) HAP, Bumba. Mœurs et coutumes. (*Belgique colon.*, t. III, 1897, pp. 234-236.)

(2) ROSSIGNON, District du lac Léopold II. Description succincte du pays baigné par la Mlini, la Lukenie et le lac Léopold II. (*Belg. colon.*, t. III, 1897, pp. 101-103, 114-116, 149-151, 163-164, 364-367, 389-392.)

(3) BORMS, Le pays des Batetelas. (*Belgique colon.*, t. VII, 1901, pp. 289-291, 303-305.) — Reconnaissance du pays des Bango-Bango et d'une partie de l'Usimba. (*Belgique colon.*, t. VIII, 1902, pp. 255-257, 268-270.) — Notes ethnographiques sur le lac Léopold II. (*Belgique colon.*, t. XI, 1905, pp. 123-124, 147-148, 158-160.)

(4) DELHAISE, Mœurs des peuplades du Tanganika. Chez les Wabemba; chez les Wahoroboro. (*Belgique colon.*, t. XI, 1905, pp. 184-186, 195-198, 206-208, 220-222, 232-234, 245-246, 255-257.)

(5) STEENBEKE, District de l'Équateur. Quelques renseignements ethnographiques. (*Belgique colon.*, t. III, 1897, pp. 186-187, 196-199, 209-212, 221-224.)

(6) HANOLET, District des Bangalas. Renseignements concernant les objets ethnographiques de la station de Nouvelle-Anvers. (*Belgique colon.*, t. III, 1897, pp. 231-232, 243-245.)

(7) TILKENS, Les Ababua. (*Belgique colon.*, t. VI, 1900, pp. 220-221, 231-233, 245-246, 255-256, 267-269.) Cette étude a été reproduite en grande partie par la revue *Le Congo belge*, sans indication de nom d'auteur. Il faut regretter que M. J. HALKIN (*Mouv. Soc. intern.*, t. I, 1907) se soit contenté de reproduire comme inédit un texte publié déjà deux fois et n'ait pas cherché, à l'aide du manuscrit, à établir le degré de fidélité des deux reproductions antérieures.

Il convient encore de signaler dans cette même collection l'étude du lieutenant ADAM sur les Mouvou, t. II, 1896, p. 57; de VAN AUSLOOS sur l'Uruu, t. VII, 1901, pp. 185-186; de DE BAUW sur la zone Uere-Bomu, t. VII, 1901, pp. 40-42; 63-65; 73-75, 89-91; de VAN BELLINGHEN sur la région des cataractes, t. VII, 1901, pp. 346-347, 357, 369, 381; de COSTERMANS sur le Stanley-Pool et sur les Banfumu, t. II, 1896, pp. 152; t. III, 1897, pp. 40-42, 53-54; du capitaine DONNAY sur la zone de Yakoma et sur les riverains de la Giri, t. II, 1896, pp. 365-367, 401-404; t. III, 1897, p. 129; du capitaine FIÉVEZ sur les lacs Tumba et Léopold II, t. II, 1896, pp. 40-43; de GILLAIN sur les tribus du Kasai, t. III, 1897, pp. 91-92; de GUSTIN sur les populations de la Giri et de la Mongala, t. IX, 1903, pp. 470-471, 494-495; de JACQUES sur la Haute-Lukenie, t. IV, 1898, pp. 434-437, 446-447; du Dr JULLIEN sur le Mayombe, t. V, 1899, pp. 172-174, 197-198; du capitaine HEYMANS sur la zone de Mokoange et les riverains de la Lua, t. II, 1896, pp. 342-345, 354-356; t. III, 1897, pp. 404-405; de VAN LAERE sur les Basongo-Meno-Bankutu, t. V, 1899, pp. 68, 79, 111, 124, 136-139; du lieutenant ALB. LEMAIRE sur les Mombutu, t. IV, 1898, pp. 4-5, 30-31, 42-43, 67-68, 91; de LERMAN sur les indigènes de la Wamba et du Kwango, t. II, 1896, pp. 185-186, 484; de LINDEMAN sur les Bapoto, t. V, 1899, pp. 317-318, 329-331, 339-341,



Guerriers Wagenya (Waika).





ils présentent un intérêt particulier, parce qu'ils comptent parmi les sources les plus importantes, Tilkens, de la monographie des Babua, et Hanolet, de la monographie des Bangala.

Le major Hanolet fit au Congo un séjour de onze ans et sept mois. Comme commissaire de district de première classe du territoire des Bangala, il adressa à l'administration centrale un rapport détaillé, commentant les collections ethnographiques de cette région; notes très objectives, témoignant d'observations sérieuses. Elles se rapportent aux aliments et boissons, aux modes d'habillement, tatouages et coiffures, aux formes des huttes, aux procédés de chasse et de pêche, aux cultures, à la navigation, au commerce, aux industries, aux armes, à l'état de société, aux arts et aux pratiques religieuses des Bangala.

A ce moment-là, le questionnaire de l'État n'existait pas encore; les notes du major Hanolet ont été publiées dans la *Belgique coloniale*, d'après le mode de classification adopté au Musée de Bruxelles.

Les informations sont nombreuses et variées; elles constituent un réel progrès et serviront de base à des enquêtes plus détaillées. Tilkens, lui, a rempli un questionnaire ethnographique de l'État dépendant et ses réponses ont également été publiées dans la *Belgique coloniale*.

p. 593; t. VI, 1900, pp. 424-426; du capitaine MAFFÉI sur les habitants de la région, t. VII, 1901, p. 173; du sous-lieutenant MEEUS sur les Abandja, les Abasango et les Mobonge, t. II, 1896, pp. 64-67; du lieutenant MORISSENS sur les environs de Zongo et sur les riverains de la Lua, t. IV, 1898, pp. 269-271, 374-377; du lieutenant NAHAN sur le pays situé entre Banalia et Buta, t. IV, 1898, pp. 544-546, 755-759; de NYS sur les Abarambo, t. IV, 1898, pp. 507-508; de DE REGNY sur les populations de l'Équateur, t. VIII, 1902, p. 17; de ROYBAUX sur les Sango, t. V, 1899, pp. 334-365; du commandant SILLVE et du sous-lieutenant SIFFER sur les peuplades du Kivu occidental, t. VII, 1901, pp. 365-366, 377-378, 412-413, 542-546, 495-497; t. VIII, 1902, pp. 86-88; de THÉVOZ sur les peuplades de la région, t. V, 1899, pp. 363-364, 375-376, 410-412, 434-436, 556-557, 569-570; de NEART sur les peuplades environnant le poste de Masidjadet, t. V, 1899, pp. 521-523, 529-533, 544-546; de WALHOUSEN sur les Akari du Haut-Uele, t. II, 1896, pp. 504-505; les études linguistiques de WITTERWULGHE sur l'Azande et les Mbutu, t. V, 1899, pp. 295-296, 304-305, 331-332, 342-343, 367-368, 379-380, 391, 402-403, 414-415, 427-428; des notes anonymes sur les collections ethnographiques de l'Équateur, t. II, 1896, pp. 470-471, 482-484; enfin des notes ethnographiques du R. P. Grison de la mission des Stanley-Falls, t. IX, 1903, pp. 124-126.

Il était lieutenant de la force publique et séjourna dans l'Ubu et l'Uele pendant quatre ans et un mois.



Indigènes du lac Léopold II.

Voici l'entête des principaux paragraphes de son étude : alimentation, parure et vêtements, vie affective, coutumes de guerre, funéraires, religion, vie sociale, propriété, gouvernement, danses, musique, jeux, arts, vie économique, agriculture, chimie, métallurgie, habitation. Il a répondu à la plupart des questions, quelquefois par oui ou non.

phénomènes de la vie matérielle, ceux qu'il suffit d'observer, en général bien décrits, tandis que les phénomènes juridiques rigoureux, qui demandent une enquête plus sérieuse, n'ont pas encore été compris. C'est le cas pour les coutumes familiales qui



Femme du Lopori (Équateur).

vent des problèmes importants, comme celui de l'exogamie (l'interdiction de se marier dans son propre clan — et celui du lévirat (l'obligation pour le frère d'épouser la veuve de son frère). Comme le fait Tilkens, que le mariage est exogamique, ne peut résoudre le problème. Il faudrait entrer dans quelques détails et dire si le clan s'identifie avec le village, si l'on peut

prendre femme dans tout village autre que le sien, si cette défense s'étend aux femmes esclaves, etc.

Le questionnaire ne doit être qu'un aide-mémoire. Tilkens lui a donné un sens limitatif qu'il n'a pas. En bon fonctionnaire, il a répondu aux questions qu'on lui posait. Ses réponses sur la vie juridique et religieuse ont besoin d'être contrôlées et complétées.

L'année 1904 marque une date importante dans le développement de l'ethnographie congolaise. La *Belgique coloniale* se transforme en *Belgique maritime et coloniale* (1) et accorde une place moindre aux coutumes congolaises. Une nouvelle revue, richement illustrée, *Le Congo* (2), la remplace au point de vue ethnographique.

En même temps, deux sociétés de Bruxelles entreprennent une enquête sur les coutumes des populations congolaises : la « Société belge de Sociologie » et la « Société royale de Géographie ».

L'enquête de la « Société belge de Sociologie » est due à l'initiative de M. Camerlynck (3). Un questionnaire fut rédigé, imprimé à un grand nombre d'exemplaires et envoyé dans toutes les directions. La monographie des Ababua, comme celle des Bangala, auxquelles il a été fait allusion plus haut, se rattachent à ce mouvement, qui reçut une sorte de consécration officielle au Congrès de Mons de 1905 et devait donner le jour à un Bureau international d'ethnographie (4).

Dans l'idée de M. Camerlynck, l'enquête se ferait surtout à l'aide des missionnaires belges, qui se sont distingués par des travaux ethnographiques et linguistiques importants sur les populations congolaises. Les missionnaires sont particulièrement bien placés pour faire des observations ethnographiques. Leur apostolat exige une connaissance approfondie des langues indigènes; ils vivent souvent de la vie de ceux-ci, reçoivent leurs confidences. Ils éprouvent le besoin de se renseigner sur les mœurs et les croyances de ceux qu'ils évangélisent. L'ethnographie leur doit déjà plusieurs

(1) Cette transformation eut lieu dans la première moitié de 1905.

(2) Elle a paru tous les dimanches jusqu'au 12 novembre 1906; à partir de cette date, elle ne paraît que tous les quinze jours. Les 52 numéros de l'année 1904 ont chacun leur pagination distincte.

(3) CAMERLYNCK, De l'opportunité d'une enquête ethnographique et sociologique sur les peuples incultes. (*Ann. de la Soc. belge de Sociol.*, t. II)

(4) Voir *Bulletin trimestriel de la Société belge de Sociologie*, t. VI, 1905, 4^e fasc. pp. 173-270.

ptions remarquables et elle peut fonder sur eux les plus hautes espérances (1).



Type Bazoko.

au même temps que la « Société belge de Sociologie », la « Société belge de Géographie » de Bruxelles entreprit une enquête plus étendue, mais qui a donné de beaux résultats. De ce mouvement

(1) Voir le *Bulletin des Missions d'Afrique des Pères Blancs*, les *Missions catholiques au Congo*, les *Missions belges de la Compagnie de Jésus*, le *Bulletin de la Société des Falls* et le *Mouvement des Missions Catholiques au Congo*.

sont sortis : une étude sur les Ababua et les Bakango par le Dr Védy (1); deux études sur les Bakuba, une du Père Huysmans (2) et une, plus récente, de M. Harroy (3); un travail sur le lac Albert et le Haut-Nil par le lieutenant Flamme (4); les Baluba du Père Garmyn (5); les Musorongo du Père Callewaert (6); les populations du Katanga par le lieutenant Brohez (7); une étude de Lindeman sur les Bapoto (8); enfin, une étude sur une population qui n'était connue jusqu'ici que de nom, les Imoma, dans le bassin du lac Léopold II (9).

Si l'année 1904 constitue un jalon dans le développement de l'ethnographie congolaise en Belgique, il semble qu'elle ait contribué à attirer de nouveau l'attention de l'étranger sur cette question.

En Italie, les Azande firent l'objet d'une monographie détaillée dont la traduction parut dans la *Revue internationale de Sociologie* (10). Moins importantes sont les notes du lieutenant italien Cordella (11) que publia la « Société de Géographie » de Rome et

(1) VÉDY, Les Ababua. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXVIII, 1904, pp. 189-205, 265-294.) — *IBID.*, Les riverains de l'Uele (t. XXX, 1906, pp. 185-209, 299-324.) L'étude sur les Ababua constitue un progrès sur celle de Tilkens. Le texte du Dr Védy n'a pas été reproduit fidèlement par M. J. Halkin. Certains passages ont été simplement résumés sans que le lecteur en fût averti.

(2) HUYSMANS, Les Bakuba. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXV, 1904, pp. 379-387.)

(3) HARROY, Les Bakuba. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXXI, 1907, pp. 171-192, 234-251.)

(4) FLAMME, Région du lac Albert et du Haut-Nil. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXVIII, 1904, pp. 461-482.)

(5) GARMYN, Les Baluba. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXIX, 1905, pp. 127-135.)

(6) CALLEWAERT, Les Mousserongo's. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXIX, 1905, pp. 182-209.)

(7) BROHEZ, Ethnographie katangaise : population et colonisation. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXIX, 1905, pp. 373-397, 460-478.)

(8) LINDEMAN, Les Upotos. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXX, 1906, pp. 16-34, 117-141.) Cette étude fut faite probablement en réponse au questionnaire de l'État Indépendant du Congo.

(9) Les Imomas. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXX, 1906, pp. 430-452.) Malheureusement l'auteur de cette étude a désiré garder l'anonymat.

(10) GRAFFEN et COLOMBO, Les Niams-Niams. Traduit de l'italien par Mme J. Dumas. (*Rev. int. Social.*, t. XIV, 1906, pp. 769-800.)

(11) CORDELLA, Appunti sulla zona del Maniema. (*Boll. Soc. G. It. Roma*, 4^e série, t. VII, 1906, pp. 963-978.) — Voir aussi *IBID.*, Ricognizione nel bacino dell' Elila. (*Id.*, pp. 864-878.)

3 sont, la plupart du temps, que la traduction d'une étude du
mandant Borms (1).



Couple Upoto.

Allemagne rentre en scène avec Frobenius (2), qui visita la

BORMS, Reconnaissance des pays Bango-Bango et d'une partie de l'Uzimba.
Revue coloniale, t. VIII, 1902, pp. 255-257, 268-270.)

FROBENIUS, Völkerkundlicher Reisebericht aus Luluaburg. (*Zeitschrift für
Ethnologie*, t. XXXVIII, 1905, pp. 736-731. — *Ethnologische Ergebnisse der
Reisen der Deutschen Inner-Afrikanischen Forschungs Expedition* (Ib.,
t. XXXIX, 1907, pp. 311-332.)

région du Kasai, explorée antérieurement par ses compatriotes. Malheureusement, il aborda ses recherches avec des idées toutes faites et il convient de n'accepter qu'avec une grande réserve bon nombre de ses affirmations.

Beaucoup plus positifs et méthodiques sont les travaux consciencieux de l'Anglais Torday (1), qui étudia les populations du moyen Kwango. Il semble bien connaître la langue des peuplades qu'il décrit avec soin et méthode. Ses informations sont publiées avec la collaboration de M. Joyce, de la « Société d'Anthropologie » de Londres, suivant le plan du questionnaire de cette Société.

Toutes ces études se rattachent à la méthode monographique, qui consiste à étudier les peuplades une à une, en elles-mêmes, pour elles-mêmes. Mais la science ne se contente pas de descriptions, elle veut comparer entre eux les faits sociaux des différentes peuplades, les grouper, les expliquer. C'est la méthode synthétique ou comparative que quelques-uns appellent ethnologique ou polygraphique.

Les populations congolaises ont fait l'objet jusqu'à ce jour d'un certain nombre d'études comparatives, parmi lesquelles nous comptons les travaux des Allemands Barthel (2), Curt Müller (3) et, plus récemment, Ankermann (4). Sans négliger les autres phénomènes (notamment la linguistique), ils se basent surtout sur des faits de la vie matérielle pour découvrir entre ces peuplades des parentés hypothétiques, étudier les origines et les influences étrangères.

(1) TORDAY et JOYCE, Notes on the ethnography of the Bambala. (*Journ. Anthropol. Inst.*, t. XXXV, 1905, pp. 398-426.) — Id., Notes on the ethnography of the Ba-Yaka. (*Ibid.*, t. XXXVI, 1906, pp. 39-59.) — Id., Notes on the ethnography of the Ba-Huana. (*Ibid.*, t. XXXVI, 1906, pp. 272-301.) — Id., On the ethnology of the South-Western Congo Free State. (*Ibid.*, t. XXXVII, 1907, pp. 133-156.) — Le *Mouvement géographique* a publié une version abrégée de l'étude sur les Bayaka (t. XXIV, 1907, col. 203-205 et 211-214).

(2) BARTHEL, Völkerbewegungen auf der Südhälfte des afrikanischen Kontinents. (*Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1893.)

(3) CURT MÜLLER, Die Staatenbildung des oberen Uelle und zwischenseen-Gebietes. (*Mitt. Ver. Erdk. Leipzig*, 1896, pp. 1-79.)

(4) ANKERMANN, Ueber der gegenwärtigen Stand der Ethnographie der Südhälfte Afrikas. (*Arch. für Anthrop.*, t. IV, 1906, pp. 241-286.) — L'ethnographie actuelle de l'Afrique méridionale. (Trad. dans *Anthropos*, t. 1, 1906, pp. 91-919.)

En Belgique, M. A. Thonnar (1) compara entre eux les peuples congolais au point de vue de leur système économique et Paul Hermant (2) s'essaya aux coutumes familiales.

Pour être conduits avec ampleur et méthode, les travaux synthétiques de longue haleine supposent l'utilisation constante de collections ethnographiques considérables. Il appartenait donc au



Mangbetu-Monbutu.

Musée de Tervueren d'aborder ces études et de les mener systématiquement à bonne fin. Cette institution a bien compris son rôle en consacrant de magnifiques volumes de ses *Annales* à la musique, à la religion, à la céramique des Congolais (3).

Les études synthétiques d'ethnographie congolaise (il faut bien le dire) n'ont pas donné, jusqu'ici, les résultats qu'on peut en

(1) A. THONNAR, *Essai sur le système économique des primitifs*. Bruxelles, Weissenbruch, 1901. — Voir aussi : Les populations errantes de l'État du Congo (*Mouv. géogr.*, XVIII, 1901, pp. 382-385.)

(2) PAUL HERMANT, *Les coutumes familiales des peuplades habitant l'État indépendant du Congo*. (*Bull. de la Soc. roy. belge de Géogr.*, t. XXX, 1906, pp. 149-173, 283-298, 407-438.)

(3) *Annales du Musée du Congo. Ethnogr. et anthrop.*, 3^e série, t. I, fasc. 1 (1902) : Les arts ; fasc. 2 (1906) : La religion ; t. II, fasc. 1 (1907) : La céramique.

attendre, et la principale cause s'en trouve dans le manque, pour les agents coloniaux, de préparation suffisante aux observations ethnographiques.

Le but de ces études est double : le premier (d'ordre géographique ou anthropogéographique) consiste à rechercher des groupements de peuplades plus ou moins apparentées ; le second (d'ordre sociologique proprement dit) consiste à trouver l'explication des phénomènes observés.

Au point de vue de la détermination des parentés entre peuplades, tous les faits n'ont pas la même importance. La communauté de langue, par exemple, constitue un indice de parenté plus sûr qu'une identité de la forme des couteaux. Un peuple adopte plus facilement de nouveaux arcs, de nouvelles flèches, qu'un nouveau tatouage ou une nouvelle organisation familiale.

Le problème des parentés et des origines est très difficile. Ce qui le complique extrêmement au Congo, ce sont les mouvements d'émigration et d'immigration, les véritables invasions qui, dans les siècles passés, ont bouleversé entièrement le centre de l'Afrique.

Pour résoudre ce problème, il ne faut négliger aucun élément. Chaque catégorie de phénomènes observés fera l'objet d'un examen particulier, donnera lieu à une classification spéciale des peuplades. La répartition régionale des formes de huttes, de couteaux, des modes d'alimentation et de culture, des types d'organisation familiale et politique, des modes de sépulture, etc., sera rigoureusement déterminée (1) et portée sur une carte.

Supposez un instant que cet effort ait été fait, que nous disposions d'une série de cartes, soigneusement dressées et montrant respectivement l'aire d'extension des poisons d'épreuve, des sociétés secrètes, de l'abus du chanvre, etc. Quels avantages en résulteraient pour l'œuvre de la colonisation ! Quelle économie d'efforts serait réalisée, non seulement pour les agents et fonctionnaires, mais aussi pour le législateur colonial ! La législation coloniale ne saurait être édifiée sur des bases plus solides.

(1) Des études semblables ont paru tantôt dans le *Congo illustré*, tantôt dans la *Belgique coloniale*, tantôt dans le *Congo*. Malheureusement, elles ne sont pas toujours exécutées avec le soin et la méthode que ces travaux comportent. La citation des sources est négligée complètement. De plus, les études ne sont pas signées.

Des cartes semblables seraient des plus suggestives pour le sociologue. Il les comparerait entre elles, les rapprocherait des cartes de géographie physique. De cette comparaison minutieuse naîtraient des hypothèses fécondes. Le travail de compréhension et d'explication serait singulièrement facilité à l'homme d'étude qui s'efforce de donner à chaque fait observé la place qui lui revient dans l'ensemble des phénomènes sociaux.

Les études synthétiques d'ethnographie intéressent donc au plus haut point à la fois le géographe et le colonial et le sociologue.

Elles doivent se greffer sur les travaux monographiques et sortir des faits sous la forme d'inductions, sinon elles ne seront jamais que de stériles spéculations de l'esprit. Il en résulte que leur valeur dépend directement de celle des monographies elles-mêmes.

Or, il faut le reconnaître, les descriptions de mœurs et de coutumes congolaises ne sont pas toujours des modèles du genre. Quand on veut s'en servir pour une œuvre de synthèse, on est arrêté dès les premiers pas. L'abondance des témoignages est quelque peu trompeuse et cache des lacunes regrettables.

C'est que l'emploi des questionnaires exerce généralement plus d'influence sur la quantité que sur la qualité des renseignements. Les observateurs n'ont pas toujours conscience de l'importance éventuelle de leurs descriptions; ils n'ont pas une idée suffisante du parti que les hommes d'étude peuvent en tirer. Ils écrivent, les uns, par goût personnel, parce que certaines choses leur paraissent curieuses, bizarres, capables d'étonner ou d'intéresser leurs compatriotes; d'autres n'ont que le désir d'exécuter des instructions de leurs supérieurs; ils le font consciencieusement sans doute, mais, en remplissant une sorte de devoir professionnel, ils sont en réalité astreints à une rude corvée.

L'inconvénient est d'autant plus sensible que les questions posées sont plus abstraites et leur nombre plus considérable. Pour y porter remède, il convient d'initier les agents coloniaux aux méthodes d'observation ethnographique.

C'est une erreur de croire qu'il suffit d'aller ou d'avoir été dans un pays neuf pour remplir utilement un questionnaire ethnographique et sociologique.

On ne s'improvise pas ethnographe. Chaque science a sa méthode propre : celle de l'ethnographie est l'*observation directe* qui consiste à bien voir, à bien regarder, et l'*observation indirecte* qui procède par questions et qui demande, outre la connaissance des langues indigènes, de longs efforts d'investigation et de contrôle.

Les observations ethnographiques (directe ou indirecte) supposent certaines qualités naturelles de l'esprit et du caractère, qualités naturelles dont le développement constitue l'objet propre de la formation ethnographique. Cette formation comporte aussi quelques notions générales sur l'interprétation des faits observés. Mais celle-ci présuppose les connaissances les plus variées : elle restera nécessairement réservée aux hommes d'étude.

Quelques-uns ont soutenu que l'observation des faits, aussi bien que leur interprétation, doit être effectuée par des ethnographes de profession et qu'on ne peut tirer aucun profit des rapports des agents coloniaux (1). Ce n'est pas notre avis.

Sans doute, l'utilité d'expéditions scientifiques, organisées par des ethnographes de profession, avec un programme déterminé d'avance, est indiscutable. Ces expéditions doivent se réaliser de temps en temps en vue de recueillir des collections, de contrôler sur place certaines données, de résoudre certaines difficultés. Mais elles sont nécessairement assez rares ; leur rôle est limité : elles orientent et vérifient le travail de la documentation (2).

Le champ des études ethnographiques est tellement vaste qu'il ne faut négliger aucun mode d'information : il convient de les perfectionner et de les utiliser tous. Les agents coloniaux, officiers et missionnaires, continueront à rendre de grands services à la science, si on a soin de les initier convenablement aux méthodes de l'observation ethnographique.

Il est temps de réaliser ce progrès qui, d'ailleurs, est prévu au programme de la future École mondiale. Il ne manquera pas d'avoir une répercussion des plus favorables sur la mentalité des agents coloniaux et, par voie de conséquence, sur leurs rapports avec les indigènes.

Constatons, une fois de plus, que le véritable intérêt de la colonisation se confond avec celui de la science.

ÉDOUARD DE JONGHE,
Docteur en philosophie et lettres.

(1) FROBENIUS, *Zeitschrift für Ethnologie*, t. XXXIX, 1907, p. 313.

(2) Le « British Museum » et la Société d'Anthropologie de Londres viennent de confier à MM. Torday, Hilton Sympton et Hardy une mission semblable. Cette mission est partie en octobre 1907 dans le but d'étudier les populations qui habitent le territoire situé entre le Haut-Kwilu et la Lulua. Elle complètera les études de M. Torday dont nous avons parlé plus haut. (*Man*, 1908, N° 6.)





L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

SUITE (1)

TROISIÈME PARTIE

Plantations (2). — Les ressources que l'Afrique orientale allemande offre au planteur sont très variées et les essais auxquels il a été procédé jusqu'à présent tendent à prouver que sous le rapport des plantations un avenir brillant est ouvert à la colonie.

Les difficultés auxquelles les grandes exploitations agricoles se sont heurtées comportent surtout l'absence de voies de communication et la pénurie de la main-d'œuvre, absorbée en grande partie par le portage.

Une vingtaine d'entreprises constituées en sociétés ont acquis, par achat, concessions ou baux, d'immenses territoires dans le but de cultiver en grand le coton, le caféier, le chanvre de sisal (agave), le caoutchouc, le cocotier, le poivrier, le vanillier, le cacaoyer, le tabac, etc.

Environ 130 colons, de nationalités diverses, se sont établis dans

(1) Voir *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, n° 3, 1908.

(2) En vue d'étudier toutes les questions relatives à l'agriculture, le Gouvernement a fondé l'« Institut de Biologie agricole » d'Amani. Celui-ci contient les laboratoires pour l'examen des plantes, du sol et des insectes nuisibles, des cultures d'essai très étendues et un jardin botanique. Il donne des conseils pratiques pour l'amélioration des anciennes cultures du pays et l'introduction des nouvelles, en s'appuyant sur ses propres expériences et sur celles de tous les instituts semblables de l'univers, avec lesquels il est en relations. Il publie une revue populaire et une autre d'un caractère plus scientifique ; il offre aussi un domicile aux planteurs qui vont y chercher des informations et aux personnes qui veulent y faire des études.

toutes les parties de la colonie et travaillent activement à fertiliser, par divers procédés (fumage, irrigation, etc.), les propriétés qu'ils se sont assurées par concessions ou achats, ou que le Gouvernement a mises à leur disposition. Le « Kolonial-Wirtschaftliche Komitee », de Berlin, s'occupe très efficacement, et avec un zèle auquel on doit rendre hommage, du développement rationnel de la culture en Afrique orientale allemande. La période de tâtonnements, inévitable au début de toute colonisation, est évidemment loin d'être traversée, mais néanmoins il faut reconnaître que les résultats acquis à l'heure actuelle sont très encourageants et ne peuvent qu'engager le Gouvernement à « ouvrir » le pays aussi promptement que possible, en créant le système de voies de communication indispensable à son expansion économique.

Coton. — La culture qui présente le plus de perspectives d'avenir est, sans contredit, celle du coton. Aussi l'initiative allemande, tant gouvernementale que privée, s'occupe-t-elle depuis longtemps du développement de cette culture. Les progrès réalisés permettent à l'industrie textile de l'Empire d'envisager, pour une époque plus ou moins rapprochée, un approvisionnement en matières premières indépendant, au moins en partie, du marché américain où elle doit aujourd'hui se fournir presque entièrement.

En vue d'atteindre ce résultat aussi rapidement que possible, les intéressés allemands, réunis en conférence le 24 mars 1902 et le 6 mars 1907, ont chargé la « Commission de culture du coton » du « Kolonial-Wirtschaftliche Komitee » de l'étude des mesures à prendre en vue d'un prompt succès.

Afin de donner une idée de ce qui a été fait jusqu'à présent dans ce sens, nous résumons dans leurs grandes lignes les derniers rapports du Comité en question.

Des territoires adjacents à la côte du nord de la colonie, la région de Saadani semble être particulièrement favorable à la culture du coton; jusqu'à présent, ce district a fourni la meilleure qualité « Mitafifi » de toute l'Afrique orientale allemande, et les plantations prennent de plus en plus d'importance. Le district de Tanga, en raison de ses conditions climatiques, ne donne pas d'aussi bons résultats, mais, par contre, la plaine située au nord de Mombasa, d'après un rapport du Commissaire qui a parcouru cette région en 1906, à même de produire du coton de première qualité si elle était arrosée de façon convenable. L'irrigation pourrait se faire sans grande difficulté en utilisant les eaux du Pangani, d'

tomassi et des innombrables petits cours d'eau qui proviennent des montagnes voisines.

Indépendamment de Saadani, le nord de la colonie possède encore un district propice à la culture du coton, celui de Muanza sur le lac Victoria, dont une partie, la région de Nera, a donné des résultats réellement remarquables.



Marché à Ujiji.

Dans les districts du sud, Mohorro, Kilwa et Lindi, qui, par suite de leur saison de pluie « fixe », sont plus favorables que le nord à la culture du coton, celle-ci est poussée très activement.

Comme on le voit, l'Afrique orientale allemande ne manque pas de terrains convenant à cette culture. Celle-ci y a été introduite, non seulement sous forme de culture pratiquée par les petits agriculteurs indigènes, comme c'est le cas au Togo, mais surtout sous forme de vastes plantations.

En ce qui concerne la première méthode ci-dessus indiquée, les efforts du Comité tendent à remplacer peu à peu l'emploi de la houe par celui de la charrue à traction animale. Pour ces petites exploitations, l'irrigation naturelle et les pluies peuvent suffire, mais les grandes plantations doivent s'assurer des récoltes régulières par une irrigation artificielle. Le coût du terrain n'est que de 2 à 20 roupies par hectare ; il laisse donc dans le calcul du prix de revient une marge considérable, qui doit permettre de couvrir les dépenses résultant de la construction de canaux et du détournement de certains cours d'eau. Une des grandes difficultés que rencontre le développement de la culture du coton provient des épidémies qui déciment le bétail sur de vastes territoires et entravent, par conséquent, le charruage à traction animale. En outre, le manque de moyens de transport pratiques et peu coûteux rend la culture très difficile dans les districts de l'intérieur, dont le sol et le climat sont cependant favorables.

Le « Kolonial-Wirtschaftliche Komitee » compte obtenir des résultats pratiques par les institutions et mesures suivantes :

1° Plantations d'essai et d'enseignement à Saadani (situé à la côte) et à Panganja sur le Rufidji supérieur. L'établissement de Panganja est destiné à enseigner aux indigènes la culture rationnelle du coton et à développer les petites exploitations du Rufidji. Celui de Saadani doit, par l'emploi de la technique moderne, charruage à vapeur, irrigation artificielle, etc., servir de modèle aux grandes plantations ;

2° Établissement de petits agriculteurs et d'indigènes dans les environs des plantations du Comité ; ce résultat est déjà atteint d'une façon satisfaisante à Saadani ;

3° Encouragements aux entreprises européennes ;

4° Formation de coopératives pour la culture du coton et pour l'irrigation ;

5° Répartition gratuite de semences choisies ;

6° Installation de machines à égrener et création de marchés d'achat dans les territoires ouverts jusqu'à présent au trafic ;

7° Garantie de prix d'achat déterminés, ou vente du coton en Allemagne par voie de commission gratuite.

Le Comité a l'intention de s'appliquer tout spécialement à suivre pas à pas le développement des moyens de communication vers l'intérieur, en installant de distance en distance des machines à

égrener et en créant des marchés d'achat, afin d'encourager la culture des indigènes, que suivra la culture en grand par plantation.

L'époque des semailles tombe dans les mois de janvier à mai, celle de la récolte dans la période de septembre à décembre. La récolte de cette année a commencé en septembre.

A noter que la vente et la livraison du coton produit par les indigènes traînent toujours plusieurs mois. En vue de protéger la population indigène contre toute perte pouvant provenir des fluctuations des cours, le Comité s'est engagé, pour l'année 1907, à prendre au prix de 40 pfennigs la livre toute quantité de coton pouvant être rangé dans la qualité « fully good fair » ou étant supérieur à celle-ci, et au prix de 30 pfennigs la production d'une marque inférieure. Il s'est, en outre, déclaré disposé à entreprendre gratuitement la vente du coton en Allemagne.

La petite statistique suivante représente l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité obtenues jusqu'à présent :

1902	1903	1904	1905	1906	
—	—	—	—	—	
2	37	754	755	732	balles de 250 kilogr.
—	55	63	90	106	pfen. prix le plus élevé p. $\frac{1}{2}$ kilogr.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils font prévoir pour l'avenir une production de toute première qualité.

Le prix moyen pour le premier semestre de 1907 a été de 84 $\frac{1}{2}$ pfennigs. Cette augmentation ne provient pas seulement de l'avance générale du marché, mais aussi et surtout de l'amélioration constante des qualités obtenues.

En 1906, le Comité a introduit dans la colonie environ 4,000 kilogrammes de semences égyptiennes, dont une grande partie a été répartie à titre gracieux entre les indigènes et les petits agriculteurs.

Huit installations de machines à égrener sont actuellement en exploitation; celles de Kilwa, de Daressalam, de Bagamoyo, de Tanga et de Saadani sont actionnées par la vapeur; celles de Mrogoro et de Mombo utilisent l'eau comme force motrice et celle de Nera est une simple machine à bras.

Les égreneuses de Kilwa, de Daressalam, de Bagamoyo et de Tanga sont exploitées depuis l'exercice 1905-1906 par la « Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft »; le Comité dirige lui-même celle de Saadani, tandis que l'installation de Nera est conduite par le colon

Julius Wiegand, qui vient, en outre, de commander vingt-quatre égreneuses à cylindres.

En vue d'encourager le charruage à traction animale, qui ne peut remplacer que lentement le travail à la houe, le Comité a récemment donné des charrues, sans frais, au colon Kühne de Kitungulu, près de Bismarckburg, et à la mission catholique de Neuwied (île Urekewe, lac Victoria).

Passons rapidement en revue les grandes plantations de coton que la colonie possède à l'heure actuelle.

Plantation du Comité à Saadani et plantations voisines. — La région de Saadani comprend des plantations proprement dites et des cultures appartenant à des petits agriculteurs et à des indigènes.

Les débuts de la culture du coton dans cette partie de la colonie furent des plus modestes; ils ne remontent qu'à l'année 1902. En 1905, 50 hectares étaient déjà cultivés et les résultats de cet exercice, très favorables, se traduisaient en prix relativement très élevés (80 à 90 pfennigs la livre).

C'est alors qu'intervint le « Kolonial-Wirtschaftliche Komitee » qui prit en 1906 une concession de 1,000 hectares. Cette propriété s'est accrue cette année de 2,000 hectares, de sorte que la plantation dispose actuellement de 3,000 hectares de terrains.

Le défrichement a été commencé de suite sur environ 140 hectares.

Le coton qui, cette année (1907), a eu à souffrir pendant les premiers mois du manque de pluie, s'est très bien relevé à la suite des abondantes averses du commencement d'août, et les derniers rapports sont satisfaisants. La main-d'œuvre qui, en été, comptait 250 à 300 ouvriers, n'a pas manqué jusqu'à présent.

L'année dernière (1906), des firmes d'Alexandrie et des Grecs ont obtenu du Gouvernement de vastes concessions dans les terrains d'alluvion du fleuve Wami (près de Saadani), qu'ils considèrent comme particulièrement favorables à la culture du coton.

Les grandes plantations se sont entourées peu à peu de petites exploitations; en général, le travail du sol est encore effectué à la houe.

Un grand progrès a cependant été réalisé au commencement de 1907 : la première charrue à vapeur a été introduite dans le pays; elle est louée aux différents planteurs, moyennant une redevance fixe, et donne des résultats satisfaisants.



Le port de Tanga.

En vue d'assurer la régularité des récoltes, il est actuellement en construction de créer tout un système d'irrigation artificielle, en construisant un canal qui amènerait sur place les eaux du Wami. Tous les planteurs étant intéressés à ce projet, les travaux et l'exploitation du canal pourraient se faire sous forme de coopération (1).

Plantation du Comité à Panganja. — Celle-ci est située sur le fidji supérieur, et possède 50 hectares de culture. Le coton, semé de fin mars au commencement d'avril, promettait en août magnifiques résultats; la récolte a été commencée en septembre. Une nouvelle partie de la concession a été préparée pour une prochaine mise en culture. Ici également, la main-d'œuvre a été suffisante et les gens du Rufidji, à qui l'on a appris à se servir de la machine à tisser, savent déjà s'acquitter de leur besogne.

L'école (Baumwollschule) est fréquentée par 26 élèves indigènes. L'établissement de Panganja se complète de plus en plus : les bâtiments et les étables ont été terminés en septembre.

Plantation de la mission à Neuwied. — La mission catholique à Neuwied (île Urekewe, lac Victoria) a porté sa culture à 100 hectares et les résultats qu'elle obtient sont satisfaisants, tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité.

Des plantations de coton dirigées par des Européens sont exploitées dans les parties sud et centrale de la colonie, ainsi qu'au lac Victoria.

Elles sont la propriété de colons allemands, de Grecs et de Français d'Alexandrie.

Depuis 1905, différentes maisons établies en Afrique orientale allemande ou y possédant des factoreries s'occupent de l'achat des récoltes; ce sont la « Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft », M. O'Swald & Co, Hansing & Co, Traun, Stürken & Co, etc.

Un mouvement d'ordre spécial se dessine depuis quelque temps

(1) Nous lisons dans la *Dépêche coloniale* du 23 décembre 1907, que les entreprises cotonnières de Saadani ont décidé de créer un système d'irrigation dans leurs plantations. A cet effet, un ingénieur a établi un projet comportant l'endiguement du Wami à un point situé à 25 kilomètres en amont des plantations. Un canal de 32 kilomètres amènerait l'eau à celles-ci et aurait un débit suffisant pour irriguer 25,000 hectares. Le devis des travaux s'élève à un million et demi de roupies.

en Allemagne : de grosses firmes de l'industrie textile sont entrées en négociations avec le Gouvernement impérial en vue de l'acquisition de vastes terrains qu'elles veulent consacrer à la culture du coton. Si le succès répond à cette initiative, la production de l'Afrique orientale allemande prendra en quelques années une importance réellement considérable. Les concessions demandées sont, en effet, très vastes. La « Baumwollpflanzungsgesellschaft Kilwa », par exemple, a obtenu du Gouvernement 6,000 hectares de terrains dans la région de Mtingi et les travaux ont été commencés en juin dernier. 600 hectares seront déjà plantés cette année. L'outillage tout à fait moderne — arrivé à la plantation au commencement d'août — comprend une charrue à vapeur de fabrication allemande, une égreneuse ordinaire, des égreneuses à cylindres anglaises, une presse et des ensemenceuses américaines.

La « Leipziger Baumwollspinnerei » a acquis dans l'hinterland de Saadani des territoires d'une superficie totale de 30,000 hectares, pour y pratiquer la culture du coton sur une grande échelle.

L'entreprise, dirigée par un nombreux personnel européen, est pourvue de deux charrues à vapeur et les travaux préparatoires sont commencés.

L'« Ostafrikanische Pflanzungs-Syndikat », qui a repris à Makuyuni la plantation de M. Brunhoff, a planté cette année environ 200 hectares de sisal en utilisant le coton comme culture intermédiaire. Cette méthode a donné d'excellents résultats et elle pourrait être appliquée avec autant de succès dans d'autres parties de la colonie. Ce syndicat a fait venir en octobre une égreneuse à vapeur.

La firme « Alfred Reichelt » s'est assuré également de vastes terrains dans les environs de Tomodo, de Kikunde et de Karandi.

La plantation de Kilossa a des terrains d'une superficie de 4 à 5,000 hectares.

La plaine qui s'étend au pied des montagnes du centre de l'Afrique orientale allemande est très fertile et, par suite d'une irrigation facile, particulièrement propice à la culture du coton. La région de Mokondo (Monts Nguru), arrosée par le Wami et le Liwale et qui conviendrait parfaitement à la culture dont il s'agit, se trouve malheureusement trop loin de toute voie de communication. Une route, dont la construction a été projetée de cette région à Mrogoro, rendrait déjà beaucoup de services et, en tout cas, améliorerait sensiblement la situation actuelle. Le Kommerzienrat M. Otto, qui possède la plantation de Kilossa, préfère l'intérieur du

pays à la côte ; il le considère comme étant plus sain et convenant mieux au coton à cause de ses saisons de pluie fixes et des facilités d'irrigation que l'on y rencontre généralement. Une égreneuse ordinaire, des égreneuses à cylindre, une presse américaine et des charrues à vapeur sont *commandées* par la plantation de Kilossa.

La question du coton est pour l'Allemagne d'une importance capitale, que nous ne pouvons mieux faire ressortir qu'en traduisant le passage suivant d'une conférence donnée par M. Dernburg, secrétaire d'État au Département des Colonies, au commencement de 1907 :

« C'est un fait généralement connu qu'en ce qui concerne l'approvisionnement en coton de notre industrie, nous nous trouvons dans une situation difficile, qui menace de devenir chronique.

» Le prix moyen du coton qui, en 1898, n'était encore que de 29 pfennigs, est monté peu à peu à 59, à 68 et à 76 $\frac{1}{2}$ pfennigs. Les producteurs de coton de l'Amérique du Nord, la « Southern Cotton Growing Association », veulent pourtant porter le prix à 85 pfennigs et le maintenir à ce chiffre. Mais une simple hausse de 4 pfennigs par livre représente pour la consommation mondiale l'énorme dépense supplémentaire de 320 millions de marcs. On peut s'imaginer aisément ce que représente la hausse effective actuelle de 20, 25 et 40 pfennigs. Une hausse de 40 pfennigs par livre, telle qu'elle s'est produite dans les dernières années, représente pour la consommation une charge supplémentaire de 3,200 millions de marcs.

» L'Allemagne qui, il y a dix ans, n'employait que 300,000 balles, a aujourd'hui besoin de 1,600,000 balles et elle paya, en 1905, 470 millions de marcs pour son importation.

» La consommation par tête d'habitant qui, il y a cinquante ans, n'était que de 0^{rs}50, s'élève aujourd'hui pour l'Allemagne à environ 7 kilogrammes. La contribution annuelle payable par tête d'habitant à l'étranger et produite par l'augmentation des prix monopolisés se calcule aisément ; l'Allemagne paie annuellement, selon les fluctuations des cours, de 150 à 200 millions de marcs de supplément aux producteurs étrangers. Cette somme représente de cinq à sept fois ce que l'Empire a dépensé annuellement pour nos colonies. Si l'Allemagne ne consacrait pendant quelques années que la moitié de cette somme de 150 à 200 millions à la culture du coton dans ses colonies, non seulement elle s'affranchirait du tribut constant envers l'étranger, mais elle jetterait la

» base d'une nouvelle et énorme augmentation de capitaux productifs d'intérêts, et par conséquent de la richesse nationale. »

Autres plantations. — Des plantations de caféiers, de cocotiers, de chanvre, d'épices, de caoutchouc, de fruits européens, de manioc, de tabac, de cacao, etc., etc., font également l'objet d'entreprises plus ou moins importantes.

D'après le rapport officiel pour l'exercice 1905-1906, les plantations de caféiers de l'Usambara ont atteint un chiffre d'exportation de 400 tonnes (valeur : 406,108 marcs). L'année précédente, la valeur des exportations était de 521,224 marcs. Il y a donc un recul très marqué. Par contre, le district de Moschi a, durant l'exercice en question, exporté du café pour la première fois (valeur : 5,369 marcs).

Les plantations de cocotiers s'étendent régulièrement et il est à espérer que, d'ici à quelques années, elles contribueront à augmenter considérablement les revenus du pays.

La culture du chanvre, surtout du sisal (agave), prend de plus en plus d'extension, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, qui représente les exportations par les ports de la colonie :

1903	540,681 kilogrammes pour	393,843 marcs.
1904	1,031,036	id. 698.872 id.
1905	1,396,805	id. 1,071,296 id.

On procède actuellement à des essais en vue de l'utilisation, au même titre que le chanvre, des feuilles d'une espèce de bananier et des sansevieras sauvages qui croissent en abondance dans les plaines du nord.

Certains planteurs ont également entrepris la culture du poivrier, et la valeur d'exportation de cette épice s'est élevée (1905-1906) à 15,577 marcs, contre 11,930 marcs pour l'exercice précédent.

A signaler aussi les essais de plantations de caoutchouc; la plantation de Lewa a recueilli (1905-1906), dans ses champs de manioc, 5,250 kilogrammes de caoutchouc, produit par culture intermédiaire. Ce résultat a encouragé de nombreux colons à s'occuper également de l'exploitation du caoutchouc, à la culture duquel presque tous les territoires côtiers semblent être favorables.

Enfin, la plupart des Européens consacrent une partie de leurs terrains à la culture des légumes et des fruits de la zone tempérée; les résultats obtenus sont assez encourageants, mais la production, qui ne sert pour ainsi dire qu'à couvrir la consommation locale, ne

pourrait se développer en vue de l'exportation que si les tarifs de transport se réduisaient considérablement.

Les indigènes récoltent, surtout dans les forêts du nord de la colonie, une certaine quantité de caoutchouc. La valeur de l'exportation de la production indigène s'est élevée (1905-1906) à environ 2,250,000 marcs; des semences de « *Manihot Glaziovii* » ont été données aux noirs dans différents districts et des mesures sévères ont dû être prises pour empêcher la récolte en forêt par voie d'abatage.



Marché à Tabora.

Les plantations de cocotiers exploitées par les indigènes sont assez nombreuses et elles se multiplient partout, mais spécialement dans les districts de Lindi et de Kilwa. Les exportations de copra qui, à l'heure actuelle, ne comportent encore pour ainsi dire que la production des indigènes, s'accroissent lentement, mais de façon constante :

1900	. . .	189.655 marcs.	1903	. . .	804,616 marcs.
1901	. . .	557.379 id.	1904	. . .	856,409 id.
1902	. . .	766.400 id.	1905	. . .	916.196 id.

Diverses céréales, le manioc, les bananes (qui forment en beaucoup d'endroits la base de l'alimentation), les fruits et plantes

oléagineux, la canne à sucre, le café, diverses sortes de fèves, la patate douce, etc., sont également cultivés par les indigènes et divers de ces produits alimentent une certaine exportation.

Notons spécialement, en ce qui concerne les fruits et plantes oléagineux (surtout le sésame), une valeur d'exportation (1905-1906) de 370,375 marcs contre 418,578 marcs pour l'exercice précédent; le recul est dû aux soulèvements et aux mesures de quarantaine imposées aux dhaus, et qui ont eu pour effet d'entraver considérablement le trafic.

Le caféier est cultivé principalement dans la région de Bukoba (lac Victoria), où tous les indigènes possèdent quelques plants parmi les bananiers qui entourent les huttes. L'exportation aisée — surtout vers Aden — qui en 1905-1906 s'est élevée à 234,740 kilogrammes (pour 51,564 marcs), a encouragé les noirs à s'occuper plus activement de cette culture, qu'ils peuvent pratiquer avec bénéfice, là où des plantations européennes entreprises en grand ne parviennent pas à réussir, par suite des frais immenses et des capitaux considérables exigés par la culture du caféier, surtout pendant les premières années.

Forêts. — A part les établissements d'essai, les forêts sont les seules « cultures » que le Gouvernement ait prises en régie.

Elles se trouvent, en général, sur les sommets des montagnes d'altitude moyenne, dont les versants ne portent que des hautes herbes et des buissons.

Chaque année, l'Administration « réserve » une certaine quantité de hautes futaies, dans les parties du pays où celles-ci sont nécessaires à la bonne conservation des conditions hydrographiques.

En 1905-1906, quatre forêts représentant 27,000 hectares ont été réservées dans les districts de Tanga, Rufidji, Moschi et Muanza; la colonie comptait en 1906 environ trente réserves de ce genre, d'une superficie totale de 100,000 hectares (environ 0.1 % de l'Afrique orientale allemande).

L'exploitation forestière a donné en cette même année environ 160,000 marcs de recettes. A noter que dans certains districts déboisés les autorités procèdent au reboisement rationnel; les essences plantées sont le teak, le camphrier, le palétuvier, l'acacia (à tanin), le caoutchouc, le bambou, etc.

Élevage. — L'élevage indigène a beaucoup souffert des épidémies qui ont ravagé le pays il y a quelques années et qui règnent encore

en certaines de ses parties. Des tribus de « pasteurs » ont été, comme nous l'avons vu précédemment, complètement ruinées par la perte de leurs bestiaux. Actuellement, l'élevage reprend quelque peu et les colons européens ou sud-africains, installés pour la plupart dans le nord (Kilimandjaro et Meru), possèdent des troupeaux dont plusieurs atteignent plusieurs centaines d'unités. Les pâturages excellents qui existent dans beaucoup de districts, permettent d'escompter pour un avenir plus ou moins rapproché un développement considérable de l'élevage.

Produits minéraux. — Le sol de l'Afrique orientale allemande semble être très abondamment pourvu en minéraux, dont plusieurs tels que l'or, le mica, le sel, le graphite, les pierres précieuses, etc., sont déjà exploités ou tout au moins reconnus.



Saline « Gottorp » de la C. A. S. G.

Les territoires voisins du Nyassa paraissent contenir, en outre, du cuivre et du charbon.

L'or d'alluvion se trouve dans beaucoup de fleuves et de rivières, principalement dans les affluents du lac Victoria-Nyanza, et ce même métal existe également dans le quartz de certaines régions.

Des entreprises se sont constituées en vue de la mise en exploitation de plusieurs gisements reconnus (à Kissania, par exemple, sur le fleuve Njasamo) ou de la prospection de nouveaux terrains.

Dans les monts Uluguru existe une exploitation de mica qui donne des résultats très satisfaisants. Trois entreprises y possédaient en 1906 vingt et un chantiers d'abatage qui ont produit 57,751 kilogrammes de mica brut, dont 18,500 kilogrammes ont pu être transformés en bonne marchandise.

La nouvelle de la découverte d'urane s'est confirmée et peut-être l'exploitation de ce précieux minéral est-elle appelée à un brillant avenir.

Les travaux de la « Société de recherches de Lindi », qui avaient prouvé la présence d'un graphite de première qualité et de pierres précieuses dans les environs de cette localité, ont malheureusement été arrêtés lors des soulèvements, et les collections, échantillons, etc., de la Société ont été détruits.

La saline « Gottorp », située près du Tanganika et appartenant à la « Société des Lacs africains », se développe très favorablement. Sa production de 1905-1906, qui s'est élevée à près de 1,100 tonnes, a trouvé un débouché rapide et rémunérateur.

En 1905-1906 furent délivrés 83 permis de recherches, contre 70 l'année précédente (27 dans le district de Mrogoro, 1 dans celui de Tanga, 52 dans celui de Muanza, 1 dans celui d'Iringa, 1 dans celui de Langenburg et 1 dans celui de Bukoba).

La colonisation des monts Kilimandjaro et Meru. — Jusqu'à présent les essais de colonisation proprement dite se sont pour ainsi dire bornés aux territoires des monts Kilimandjaro et Meru. On a souvent émis des doutes au sujet de la salubrité de ces régions et des chances de succès qu'elles peuvent offrir aux colons.

Les conditions économiques qu'elles présentent sont cependant d'un ordre plutôt favorable. Elles consistent, dans leur partie basse, en un plateau s'élevant depuis la côte, d'une altitude moyenne d'environ 1,100 mètres. Les masses rejetées par les monts volcaniques ont couvert peu à peu les coteaux de la plaine qu'elles ont fertilisés. D'autre part, les torrents ont amené également des terres qui ont contribué à former un sol riche, propice à la culture. Les cours d'eau naissant sur les versants des montagnes existent, en général, pendant toute l'année, soit qu'ils appartiennent au bassin du Pangani, soit, comme la plupart de ceux du Meru, qu'ils se perdent dans la plaine.

A ces avantages viennent s'ajouter ceux qui résultent d'une saison de pluie relativement régulière et d'une rosée, en général, abondante.

Les produits à exploiter sont aussi divers que nombreux ; actuellement, il existe déjà dans ces territoires des plantations de caféiers, de céréales, de pommes de terre, de coton, de tabac et de caoutchouc.

De vastes prairies dans lesquelles les cours d'eau souterrains trahissent leur présence par des lignes d'arbres et des oasis, offrent d'excellentes perspectives à l'élevage.



Établissement russo-allemand dans les monts Meru.

Dès son installation, le colon peut donc pourvoir directement à presque tous ses besoins, sans devoir recourir pour son alimentation à des produits importés. Bien plus, dès que la voie ferrée aura pénétré dans la région, il pourra exporter vers la côte tous les produits de la ferme et entrer sous ce rapport en concurrence avec la ville anglaise de Nairobi (sur la grande ligne vers l'Uganda).

Les colonies proprement dites sont situées pour la plupart au Kilimandjaro, dans le district de Moschi, et au Meru, dans le district d'Aruscha. Elles comprennent toutes les plaines qui entourent ces montagnes et en certains endroits elles s'étendent même sur les versants inférieurs de celles-ci. Quelques-unes se trouvent dans le

territoire des indigènes, telles que, par exemple, les plantations de quelques colons grecs et les établissements des missions.

Le territoire réservé aux indigènes comporte la « zone de culture » des montagnes, ainsi que quelques bandes de terres passant entre les concessions des colons et rejoignant la plaine.

Au-dessus de la « zone de culture », les montagnes, en général couvertes de prairies, restent propriété commune.

Les missions peuvent être considérées comme le premier élément colonisateur, car, en dehors de l'enseignement, elles pratiquent la culture et l'élevage, non seulement en vue de leur consommation propre, mais parfois aussi pour la vente.

Les missions évangéliques possèdent, de l'est du Kilimandjaro à l'ouest du Meru, environ 342 hectares de propriétés, chiffre auquel il faut ajouter les 250 hectares de bons pâturages de Nord-Koaranga et les 500 hectares consistant également en prairies, dont les établissements de Schina et d'Aruscha viennent de s'agrandir.

Les possessions des Missions catholiques, situées dans les terres indigènes, comportent à Rombo 212 $\frac{1}{4}$, à Kilewa 542 et à Kiboscho 264 hectares; 1,000 hectares de pâturages dépendent en outre de ce dernier poste.

Le zèle et l'application des missions, tant protestantes que catholiques, doivent être reconnus sans réserve; les établissements catholiques, dont les ressources sont plus considérables, ont notamment obtenu de beaux résultats, surtout à Kilewa et à Kiboscho, où ils ont élevé d'imposants bâtiments.

Indépendamment du café, d'un peu de caoutchouc et de bois à tanin, les missions cultivent toutes les espèces de légumes et de fruits qui entrent dans leur consommation. L'élevage, auquel elles s'adonnent également, — les missions catholiques possèdent environ 620 têtes de bétail, — ne donne pas, par suite du manque de croisements, de fort brillants résultats au point de vue de la race.

Une diminution des tarifs de la « Deutsch-Ostafrikanische Linie » permettrait assurément de remédier à cet état de choses. Les autres éléments de colonisation se composent d'Européens, de Sud-Africains et d'Askars (Soudanais licenciés des troupes coloniales).

Les premiers, Allemands, Anglais, Italiens et Grecs, se sont installés pour la plupart au Kilimandjaro; deux colons allemands habitent toutefois à Aruscha dans le Meru.

Les Sud-Africains, Boers et autres, ont choisi les abords de ce massif, tandis que les Askars ont leurs établissements dans la plaine, en dessous de Schira.

A citer spécialement les essais de colonisation auxquels la « Deutsch-Kolonialgesellschaft » a procédé en envoyant à grands frais et en installant en dessous de la mission évangélique de Nord-Koaranga vingt-quatre familles russo-allemandes, qui disposent chacune de 50 hectares. Ces colons mènent la vie de petits fermiers; ils font un peu d'élevage, cultivent pour couvrir leurs propres besoins et placent leur espoir dans la culture des céréales. (Deux de ces familles ont demandé à quitter l'Afrique orientale allemande et ont été rapatriées.)



Bétail watussi.

En vue de faire ressortir l'importance que pourraient prendre les territoires du Kilimandjaro et du Meru au point de vue de la colonisation en grand, nous croyons utile d'énumérer les établissements qui existent actuellement dans cette partie de la colonie :

F. Richter (Allemand), à Rombo (est du Kilimandjaro) : 1,000 hectares; 90 têtes de bétail; 225 de petit bétail; plantation de caoutchouc.

A. Ortolani (Italien), idem : entrepreneur de transports ; 164 hectares de caféiers ; environ 30 têtes de bétail ; marchand de peaux.

G. Mongaro (Italien), idem : entrepreneur de transports ; 75 hectares de caféiers ; marchand de peaux.

Pattison (Anglais), idem : environ 200 hectares ; coton, café, caoutchouc ; un peu de bétail.

De Beer (Boer), au fleuve Himo : entrepreneur de transports ; chasseur d'éléphants ; bétail.

G. et G. Meimaridis (Grecs), Kiboscho : 1,400 hectares environ caféiers ; environ 600 têtes de bétail ; 1,000 hectares de prairies et plaine.

M. Filios (Grec), Madschame : 600 hectares ; 80 hectares de caféiers ; environ 35 têtes de bétail.

H. Luis (Anglais), au Weru-Weru : 265 hectares ; caoutchouc ; un peu de bétail.

Petrochilos (Grec), à Uru : 200 hectares ; caféiers.

A. Monas, D. Markondonatu, H. Swellos (Grecs), Uru et Madschame : chacun 200 hectares ; caféiers.

R. Bleiken (Schira s Kifufu) : 175 hectares ; bétail ; moulin à céréales.

Domcke et Sauerbrunn, Kibonato : 1,000 hectares ; 11 hectares de caféiers ; ferme à bestiaux au fleuve Geraragua (Westschira), avec environ 450 têtes de bétail.

Kilimandjaro Handels- und Pflanzungsgesellschaft, Kibohoehe (en dessous de la mission de Massame) : 1,000 hectares ; 35 hectares coton et caoutchouc ; environ 120 têtes de bétail.

Deux colons allemands, MM. Muhl et Uffert, sont installés au Meru, où ils ont une concession de 2,000 hectares, avec environ 75,000 caféiers et 300 têtes de gros bétail.

Les Askars, établis sur la route Moschi-Aruscha, un peu en dessous de Schira, ont jusque 800 têtes de bétail ; ils ne possèdent pas le terrain qu'ils occupent, mais ils en ont la libre jouissance.

Quant aux Boers et aux autres Sud-Africains, ils se sont fixés sur les rives du fleuve Engare Naviobi (ouest du Kilimandjaro) ; sur le Nduruma (sud du Meru), en aval du lac Balbal ; sur l'Engare ol Motonyi (ouest du Meru), et enfin sur l'Engare Nanjuki (est du Meru).

Ils occupent une trentaine de propriétés, en général très vastes, et se livrent à l'élevage et à l'agriculture. Une soixantaine de familles sud-africaines s'étaient installées dans le pays, mais, pour

divers motifs, un grand nombre d'entre elles ont déjà quitté la colonie et sont sur le point d'émigrer à nouveau.

En somme, l'Afrique orientale allemande offre de grands avantages aux colons suffisamment préparés aux nouvelles conditions de vie qu'elle leur réserve.



Kraal à bestiaux dans la plaine Massai.

Certaines connaissances en agriculture sont évidemment nécessaires en vue d'effectuer un choix judicieux des terrains à exploiter et des produits à cultiver, question très importante que le Comité d'émigration de la « Deutsche Kolonialgesellschaft » aide à résoudre lors de la répartition des terrains.

Depuis mai dernier, 2,000 hectares ont été attribués à de nouveaux émigrants, à raison de 200 à 300 hectares par famille.

Il semble, dès à présent, que les concessions ont été accordées au début avec beaucoup trop de facilité. Non seulement leur grande étendue entrave en quelque sorte une émigration constante, en ce sens que bien des colons sont arrêtés par ce fait qu'ils devaient pousser trop avant dans l'intérieur, en dehors de toute communication, mais en outre il est indéniable que beaucoup de fermiers ne peuvent exploiter d'une façon rationnelle les immenses terrains dont ils disposent (1).

Commerce. — Le commerce général de la colonie a flotté de 1892 à 1902 entre 10 et 16 millions de marcs, mais depuis 1903 il suit un mouvement ascensionnel très marqué et par le fait même très encourageant.

Le tableau suivant indique les étapes parcourues :

Année.	Importation (en marcs).	Exportation (en marcs).	Total.
1892 . . .	8,396,356	6,837,516	15,233,872
1893 . . .	7,712,823	5,580,740	13,293,562
1894 . . .	7,167,689	4,877,022	12,044,711
1895 . . .	7,608,467	3,257,584	10,865,851
1896 . . .	8,557,183	4,041,912	12,599,115
1897 . . .	9,045,697	4,955,613	14,001,500
1898 . . .	11,852,656	4,332,945	16,185,601
1899 . . .	10,822,586	3,937,150	14,759,736
1900 . . .	11,430,540	4,293,645	15,724,185
1901 . . .	9,510,766	4,625,471	14,134,237
1902 . . .	8,858,463	5,283,290	14,141,753
1903 . . .	11,188,052	7,054,207	18,242,259
1904 . . .	14,388,888	8,950,565	23,339,453
1905 . . .	17,655,350	9,949,661	27,605,011
1906 . . . env.	25,000,000	env. 11,000,000	36,000,000

Une bonne partie de l'augmentation des importations est évidem-

(1) Mentionnons ici que la question du régime foncier est réglée d'après le principe que toutes les terres vacantes et sans maître font partie du domaine de l'État. Dans l'aliénation des terres, la superficie que les indigènes ont cultivée est toujours réservée à ces derniers et cette superficie est triplée ou quadruplée en vue de pourvoir aux besoins de leur descendance. Les domaines de l'État ne sont d'abord donnés qu'à bail à longue durée; ils ne peuvent être achetés à perpétuité, et cela à un prix très bas, que lorsqu'ils ont été mis en culture ou utilisés d'une façon quelconque.

L'obligation de cultiver est imposée aux fermiers et, en principe l'étendue des terres aliénées est mesurée d'après les capitaux dont le colon dispose et en tenant compte du caractère et de la situation du terrain.

ment due à la construction des voies ferrées, mais on peut constater, d'autre part, dans les dernières années, un accroissement régulier des exportations, ce qui est de bon augure pour l'avenir, lorsque les territoires de l'intérieur seront ouverts par des communications pratiques et peu coûteuses.

En 1904 et 1905, le commerce général s'est réparti comme suit entre les deux frontières :

Frontière maritime :

	Importation (en marcs).	Exportation (en marcs).
En 1904	12,890,581	7,666,285
En 1905	15,703,557	7,722,066
En plus	2,812,976	En plus 55,781

Frontière terrestre :

En 1904	1,448,307	1,284,280
En 1905	1,951,703	2,227,595
En plus	503,486	En plus 943,315

La plus grande partie de l'augmentation constatée dans les exportations revient, par conséquent, à la frontière terrestre, et, en première ligne, aux ports du lac Victoria dont le trafic a décuplé par suite de la construction de la ligne de l'Uganda.

Le tableau suivant donne le détail des importations et des exportations en 1904 et en 1905 :

Imports (en marcs).

	1904	1905		
Matières textiles et objets d'habillement	5,868,467	6,876,296	en +	1,007,829
Argent monnayé	1,600,234	1,273,264	en -	416,970
Métaux et produits métalliques	1,682,256	3,230,205	en +	1,547,949
Céréales (grains) et fruits à gousse	1,002,022	1,579,787	en +	577,765
Boissons	573,233	420,252	en -	152,981
Articles pour la consommation coloniale	549,600	535,124	en -	14,476
Instruments, machines, véhicules	522,212	598,672	en +	76,460
Matières brutes minérales	496,276	434,095	en -	62,181
Pierres, argile et verre	350,192	352,616	en +	2,424

Exportations (en marcs).

	1904	1905		
Caoutchouc	2,237,039	2,256,900	en +	19,861
Produits oléagineux (copra, sésame, arachides)	1,322,005	1,286,571	en -	35,534
Peaux	1,211,961	1,478,651	en +	266,690
Matières fibreuses (chanvre, lin, filasse [coton brut excepté])	712,046	1,079,236	en +	367,190
Cire	575,645	1,289,649	en +	714,004
Café	526,081	464,086	en -	61,995
Ivoire	474,847	485,814	en +	60,967
Bétail vivant, chèvres et moutons	350,366	161,212	en -	189,154
Céréales (grains) et fruits à gousses	228,573	106,872	en -	121,701
Coton brut	124,216	196,765	en +	72,549
Produits industriels (nattes, vannerie, etc.)	105,171	130,248	en +	25,077
Copal	101,918	132,826	en +	30,908
Cornes, os, sabots	101,067	87,606	en -	13,461
Sirop, mélasse	100,188	70,165	en -	30,023

A remarquer dans le tableau I que l'augmentation des importations en « métaux et produits métalliques » et en « céréales et fruits à gousses » (riz pour les ouvriers des voies ferrées) est due à la construction des chemins de fer et aux installations dans les ports. D'autre part, il est intéressant de constater une forte augmentation dans les importations de « matières textiles et objets d'habillement », qui accuse une plus forte capacité d'achat chez les indigènes (particulièrement du lac Victoria).

La plus forte augmentation dans le tableau II est relative à la « cire d'abeilles », produit que les indigènes peuvent récolter sans peine et vendre à un prix assez élevé.

En seconde ligne viennent les « matières fibreuses » dont l'augmentation s'explique par le développement de la culture du chanvre.



Bukoba.

Vertical line of text on the left margin.

Vertical line of text on the left margin.

QUATRIÈME PARTIE

Budget de 1908.

Nous donnons ci-après un aperçu résumé du Budget de l'Afrique orientale allemande pour 1908.

Il nous a semblé, en effet, que c'est là le meilleur moyen de faire ressortir la situation exacte de la colonie au point de vue des charges qu'elle impose à l'Empire et de la façon dont celui-ci a organisé sa possession de l'Est africain.

Pour faciliter la compréhension de certains postes, nous avons mentionné également quelques chiffres se rapportant aux exercices précédents, ainsi que les traitements dont jouissent les divers fonctionnaires et employés.

L'administration de la colonie est centralisée entre les mains du gouverneur impérial, qui dirige les trois grands services coloniaux : l'administration civile, l'administration militaire et l'administration de la justice. Toutefois, il est évident que certaines fonctions ressortissant de ce dernier département, ainsi que du commandement des troupes, sont indépendantes, ou à peu près, du gouverneur. Celui-ci reçoit les avis d'un Conseil dans toutes les questions importantes et dans l'établissement du Budget de la colonie. Ce Conseil est composé de hauts fonctionnaires et d'un nombre égal de colons allemands choisis par le gouverneur. L'administration centrale, qui comprend sept départements, a son siège à Daressalam. Elle dirige les administrations locales de tout le pays, qui est divisé en vingt-deux districts.

Les droits d'entrée et de sortie, les impôts directs et certaines recettes spéciales, provenant surtout des forêts domaniales, forment les recettes de la colonie.

Les droits de sortie, peu nombreux, ne frappent que des produits

de valeur élevée, tels que le caoutchouc et l'ivoire; les produits allemands ne jouissent à l'entrée d'aucun tarif de faveur.

Les impôts directs sont prélevés sur les huttes; à l'exception des habitations de ville un peu plus imposées, la taxe la plus forte n'est que de 3 roupies ou 5 francs par hutte, taxe que le gouverneur peut remplacer à l'intérieur du pays par un impôt de 3 roupies frappant chaque adulte masculin capable de travailler; dans les régions où un salaire est encore difficilement réalisable, le montant de la taxe peut également être réduit à 1 roupie. Enfin, l'indigène peut s'acquitter envers le fisc en nature, c'est-à-dire en produits du pays.

La force armée dont dispose la colonie est réellement minime: elle ne comporte que 2,500 hommes de troupes mobiles et un corps de police, recruté dans le pays, de 1,700 hommes.

En ce qui concerne l'organisation judiciaire, les colons européens sont soumis aux lois allemandes, qui sont appliquées par des juges indépendants. Par contre, les autorités administratives ont juridiction sur les indigènes, dont les usages sont autant que possible conservés. On espère, par ce moyen, introduire peu à peu dans la population noire les idées européennes de justice et de morale.

Nous avons à diverses reprises parlé des communes (*Kommunen*). Celles-ci ne sont pas formées par les villes ou les agglomérations, mais par les districts. Elles possèdent un budget municipal propre, alimenté par la moitié des impôts directs prélevés sur leur territoire et par d'autres ressources locales d'ordre secondaire. Elles sont administrées par le chef de district et par un conseil municipal composé de colons. Cette organisation donne des résultats particulièrement favorables, surtout en ce qui concerne le domaine économique et les travaux publics locaux.

RECETTES

Recettes propres à la Colonie :*Contributions :*

1° Contributions sur maisons et huttes . . .	Marscs	1,800,000	
A déduire de ce chiffre :			
1° La part de 50 % due aux caisses communales sur la recette des districts pourvus d'administrations communales . . .		765,460	
Moins le tiers de cette participation, représentant la contribution du Gouvernement aux frais de police rurale . . .		255,160	
	RESTE . . .	510,300	
2° Les frais de prélèvement des contributions dans les districts non organisés en communes		26,312	
			536,612
	RESTE . . .	1,263,388	
2° Droits de patente		300,000	
Moins 30 % allant aux caisses communales		90,000	
	RESTE . . .	210,000	
3° Droits sur successions		20,000	
4° Impôt sur le sel		75,000	
	TOTAL DES CONTRIBUTIONS .	Marscs	1,568,388
<i>Douanes</i>			2,700,000
<i>Autres impôts, taxes et recettes administratives.</i>			1,121,500
<i>Recette de la frappe des monnaies</i>			280,000
<i>Recettes provenant de l'exploitation des chemins de fer :</i>			
Participation aux bénéfices d'exploitation de l'« Usambarabahn »		55,000	
Versement de la « Deutsche-Kolonial-Eisenbahnbau und Betriebsgesellschaft » au fonds de renouvellement et au fonds spécial de réserve de l'« Usambarabahn »		78,850	
			113,850
<i>Recettes des installations du port de Darressalam.</i>			20,000
	TOTAL des recettes propres à la Colonie . . .	Marscs	5,803,738

	REPORT . . . Marcs.	5,803,738
Somme à laquelle il faut ajouter le solde des exercices précédents (provenant de divers soldes créditeurs, entre autres d'un crédit inutilisé ouvert en vue de couvrir les dépenses occasionnées en 1906 par la continuation de la répression des soulèvements, dépenses qui ont été couvertes par les recettes proprement dites de l'exercice en question)		
		943,959
II. Subside de l'Empire.		4,729,303
TOTAL DES RECETTES . Marcs		<u>11,477,000</u>

Comparaison des recettes de 1907 et de 1908 (Budgets).

	1908	1907	1908	
			en plus	en moins
Subside de l'Empire . . .	4,729,303	5,860,844	—	1,131,541
Solde exerc. précédents .	943,959	600,000	343,959	
Recettes propres à la Co- lonie	5,803,738	4,858,930	944,808	
TOTAUX	11,477,000	11,319,774	1,288,767	1,131,541
			157,226	

OBSERVATIONS

a) Les contributions sur « maisons et huttes » ont été, en 1904, de 1.528,081 marcs ; en 1905, de 1,684,017 marcs ; en 1906, de 1,859,080 marcs. Elles sont donc en progression continue malgré les soulèvements et la famine qui a sévi dans les districts du sud.

b) Le poste « droits de patente », basé sur la moyenne 1904-1906 et sur l'application des droits aux districts de Moschi, de Tabora, de Mrogoro et d'Iringa, donnera environ 270,844 marcs. — De nouvelles dispositions entrant en vigueur le 1^{er} avril 1908, permettent d'escompter un chiffre supérieur à cette somme.

d) L'augmentation de la consommation du sel permet de prévoir pour cette rubrique 7,000 marcs en plus du rendement de 1907.

2. Les douanes ont donné en 1906 environ 2,700,000 marcs alors que le Budget prévoyait que 1,707,200 marcs. Le commerce de la colonie se développant de plus en plus, on peut prévoir ce chiffre de 2,700,000 marcs et non la moyenne 04-1906 qui ne serait que de 2,157,850 marcs.

3. Ces autres impôts, basés sur les résultats moyens des trois dernières années sur certaines fluctuations qui donneront 120,200 marcs en plus qu'en 1907, comportent : taxes à la navigation, permis de chasse et droits prélevés sur gibier tué, rendement des forêts, taxes judiciaires et amendes, recettes des établissements d'élevage et de culture, location de bâtiments et de terrains, recettes steamers du Gouvernement, des ateliers, du bassin flottant, des eaux de dessalage, vente d'ivoire, recettes de l'Administration médicale et du Sanatorium de West-Usambara, etc.

. Cette recette correspond à la frappe de 210,000 roupies.

DEPENSES

Dépenses courantes :

Administration civile.

a) Traitements :

1° Administration centrale	Mars	151,900	
2° Administrations locales		186,800	
3° Administration de la justice		37,700	
4° Administration médicale		258,420	
			634,820

b) Augmentation des traitements des services coloniaux (pour fonctionnaires de la rubrique 1) 357,200

c) Pensions 115,500
Autres dépenses personnelles

d) Personnel auxiliaire blanc :

1° Administration centrale	684,706	
2° Administrations locales	534,560	
3° Administration de la justice	38,020	
		1,257,286

e) Personnel auxiliaire indigène :

1° Administration centrale	29,052	
2° Administrations locales	1,151,142	
3° Administration de la justice	7,870	
		1,188,064

TOTAL dépenses personnelles 3,553,770

REPORT . . . Marcs. 3,553,770

f) Dépenses matérielles diverses :

Indemnités aux officiers de santé pour soins aux fonctionnaires civils ; formation d'un corps de fonctionnaires propre à la colonie ; fournitures de bureau, frais de port et de messages, indemnités pour frais de transport aux fonctionnaires de l'intérieur, voyages de service et les divers frais qu'ils entraînent, entretien et complément d'équipement de la police rurale ; frais divers accessoires de l'administration de la justice, destruction des animaux nuisibles, essais de traction, dépenses diverses dans l'intérêt des esclaves affranchis et pour l'amélioration de la police rurale et sanitaire . . . 797,520

g) Culture et levé des plans du pays :

Entretien des instituts d'essais agricoles et d'élevage, lutte contre les épidémies du bétail, encouragements à la pêche, entretien d'une pharmacie vétérinaire et de diverses collections, travaux cartographiques, levés de plans, expéditions scientifiques, exploitation forestière 448,000

h) Établissements d'enseignement et d'instruction :

Écoles du Gouvernement, préparation de fonctionnaires à l'École des langues orientales à Berlin, extension de la langue allemande dans la colonie, formation d'artisans : . . . 126,880

i) Monnaies :

Frappe et frais d'entretien de la monnaie, création d'une réserve d'or 265,277

TOTAL des dépenses matérielles diverses. 1,637,677

id. personnelles . . . 3,553,770

TOTAL administration civile. 5,191,447

*Comparaison des dépenses d'administration civile
en 1907 et 1908 (Budgets).*

	1908	1907	1908	
			en plus	en moins
Dépenses matérielles diverses	1.637,677	1.755,090	—	117,413
Dépenses personnelles	3.553,770	3.193.443	360,327	—
TOTAUX	5,191,447	4,948,533	242,914	—

L'administration centrale comprend :

1 gouverneur	Marcs	18,000 à 24,000
1 premier rapporteur		5,100 à 8,100
3 rapporteurs		4,200 à 7,200
1 directeur des finances et 1 directeur des douanes		3,600 à 6,600
5 chefs de bureau pour comptes, caisse, bureaux, bureau du cadastre et magasin principal		3,300 à 5,400
15 secrétaires		2,100 à 4,200
4 assistants de 2 ^e classe		1,500 à 2,700

Les administrations locales comprennent :

1 directeur (Institut de biologie agricole à Usambara)		3,600 à 6,600
10 chefs de district		3,600 à 6,600
11 secrétaires		2,100 à 4,200
24 chefs de police		1,200 à 1,800
6 chefs de bureau de douanes principaux		2,100 à 4,200
6 assistants de 2 ^e classe pour les bureaux de douanes douaniers		1,500 à 2,700
		1,000 à 1,500

L'administration de la justice comprend :

1 juge supérieur		5,100 à 8,100
3 juges de districts		3,600 à 6,600
3 greffiers		2,100 à 4,200

L'administration médicale comprend :

6 médecins d'état-major		10,800
6 médecins d'état-major		9,600
6 médecins supérieurs		7,500
1 inspecteur des hôpitaux		1,500 à 2,700 (1)
3 sergents-majors de santé		3,600
12 sergents de santé		2,760
19 sous-officiers de santé		2,400

Le personnel auxiliaire blanc comporte tous les fonctionnaires, employés, auxiliaires, assistants, ouvriers, etc., etc., non énumérés ci-dessus, attachés aux divers services : ponts et chaussées, forêts, plantations gouvernementales, ateliers, cadastre, police, douanes, institut de biologie agricole, justice, etc., etc.

Le personnel auxiliaire indigène comporte des employés à divers services, ouvriers de plantations, éleveurs, bateliers, gardes forestiers, policiers subalternes, assistants douaniers, etc., etc.

(1) Qui peut être en même temps sergent-major, sergent ou sous-officier de santé.

2. *Administration militaire.*

a) Traitements :

1° Personnel européen des troupes coloniales	Marcs	999,300	
2° Personnel indigène		983,344	
			1,982,644

b) Pensions :

Pensions militaires et secours aux familles de militaires décédés	236,556
-------------------------------------------------------------------	---------

c) Autres dépenses personnelles :

Personnel attaché aux troupes, économes civils (artisans), interprètes, augmentation du traitement du commandant des troupes coloniales	47,500
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

TOTAL dépenses personnelles 2,266,510

d) Dépenses matérielles et diverses :

Fournitures de bureau, frais de port et de messages, indemnités de transport au personnel de l'intérieur, voyages de service et dépenses qu'ils entraînent, complément d'approvisionnement en armes, munitions, équipements, etc., expéditions des troupes coloniales, achat et entretien des chevaux et des animaux de trait, préparation d'officiers et de médecins à l'École des langues orientales de Berlin, subsides aux médecins pour l'achat et l'entretien de trousses, frais de justice, dépenses diverses, etc.

853,700

TOTAL administration militaire 3,120,210

*Comparaison des dépenses d'administration militaire
en 1907 et 1908 (Budgets).*

	1908	1907	1908	
			en plus	en moins
Dépenses matérielles diverses	853,700	849,100	4,600	—
Dépenses personnelles	2,266,510	2,234,490	32,020	—
TOTAUX	3,120,210	3,083,590	36,620	—

L'administration militaire comprend :

1 commandant	Mars	14,100
1 officier d'état-major		14,100
11 capitaines de 1 ^{re} classe		10,800
10 capitaines de 2 ^e classe		9,600
20 premiers lieutenants		7,500
34 lieutenants		6,300
1 premier médecin d'état-major	12,600 à	14,100
14 médecins d'état-major dont	8 à	10,800
	6 à	9,600
6 médecins assistants		7,500
1 chef d'intendance	8,400 à	11,400
2 secrétaires d'intendance	5,400 à	7,500
2 officiers-payeurs	6,000 à	7,500
11 sous-officiers-payeurs /		
1 premier artificier	4,100 à	5,400
2 artificiers		2,760
1 premier armurier		4,800
4 armuriers	3,000 à	3,600
20 sergents-majors		3,600
15 sous-sergents-majors		3,120
19 sergents		2,760
28 sous-officiers		2,400
3 sergents-majors de santé		3,600
16 sergents de santé		2,760
30 sous-officiers de santé		2,400
6 commis dont 2 sergents de santé	3,200 à	4,000

3. Flotille.

Dépenses personnelles :

a) Pour les blancs	Mars	232,080
b) Pour les indigènes		236,082
		<u>468,162</u>

469,062

	REPORT . . .	Mars.	469,062
Dépenses matérielles diverses :			
c) Fournitures de bureau, frais de port et de messages, indemnités de transport au personnel de l'intérieur, voyages de service et dépenses accessoires, instruments nautiques, cartes et livres techniques, entretien des bateaux à vapeur, des ateliers, du bassin flottant, des réservoirs et du magasin de la flottille, entretien de toutes les embarcations, allèges, etc., aux stations de la côte, entretien des feux de la côte, des signaux, des habitations des veilleurs et de leur mobilier, etc.			213,900
	TOTAL flottille		<u>682,962</u>

Comparaison des dépenses de flottille en 1907 et 1908 (Budgets).

	1908	1907	1908	
			en plus	en moins
Dépenses matérielles diverses	213,900	168,500	45,400	—
Dépenses personnelles	469,062	345,871	123,191	—
TOTAUX	682,962	514,371	168,591	—

4. *Fonds communs à diverses administrations.*

a) Direction des bâtiments de service, du mobilier et des immeubles :

1 ^o Entretien des bâtiments, terrains, jardins et complément et entretien du mobilier (y compris les bateaux, voiliers et dhaus de l'intérieur) appartenant à l'administration civile, à l'administration militaire et à la flottille. Mars	365,300
2 ^o Loyers et indemnités de logement pour ces diverses administrations.	57,550
	<u>422,850</u>

	REPORT . . . Marcs.	469,062
b) Question médicale :		
	Entretien des hôpitaux, du sanatorium de Westusambara, lutte contre la malaria	143,700
c)	Divers frais de transport (y compris assurance maritime)	5,000
d)	Dédommagements uniques (fonctionnaires quittant le service)	7,000
e)	Indemnités extraordinaires à des fonctionnaires et employés blancs	26,385
f)	Secours : à des fonctionnaires et employés blancs, à des militaires, à des indigènes des diverses administrations, à des Européens, ouvriers, artisans ou employés hors cadre atteints de maladie ou victimes d'accidents	36,825
g)	Indemnité pour frais de représentation accordée au fonc- tionnaire représentant le gouverneur en l'absence de celui-ci.	3,000
	TOTAL fonds communs à diverses administrations.	684,820
	Chiffre du Budget de 1907	654,306
5. Chemins de fer.		
a)	Fonds de réserve pour la ligne de l'Usambara	35,000
b)	Fonds de renouvellement id.	75,850
c)	Fonds spécial de réserve id.	3,000
	TOTAL chemins de fer	113,850
	Chiffre du Budget de 1907	78,850
6. Installations dans les ports.		
	Exploitation et entretien du port de Daressalam	20,000
	Même chiffre qu'en 1907.	
7. Charges générales reposant sur des obligations publiques ou privées.		
a)	Paiement à la « Deutsch-Ostafrikanische Gesellschaft » en vertu des contrats du 20 novembre 1890 et du 15 novembre 1902, de 90 versements semestriels de 300,000 marcs (35 et 36 paiements)	600,000
b)	Entretien d'une léproserie à Bagamoyo (legs de l'Hindou Sewa-Hadji)	9,362
	TOTAL des charges générales	609,362
	Chiffre 1907 : idem.	
<hr/>		
1.	Total général des dépenses courantes	10,422,651

REPORT . . . Marcs 10,422,65¹

II. Dépenses extraordinaires.

1° Diverses constructions de bâtiments	130,600
2° Établissement de colons indigènes à la côte	10,000
3° Subsidés aux essais de culture du coton	60,000
4° Nouvelle construction d'un fort à Muanza (deuxième et dernier versement).	100,000
5° Construction de routes	600,000
6° Lutte contre les maladies épidémiques	80,600
7° Achat de trois mitrailleuses.	30,000
8° Remboursement au cercle (Kommune) de Daressalam des dépenses faites pour l'installation d'une distribution d'eau.	10,000
9° Remboursement au cercle de Tanga pour installation du port et des douanes.	10,000
TOTAL des dépenses extraordinaires	1,040,100

III. Fonds de réserve.

Dépenses imprévues	14,149
TOTAL des dépenses	11,477,000
TOTAL des recettes	11,477,000

1° Le fonds de réserve pour la ligne d'Usambara sert à couvrir les dépenses pour nouvelles installations ; ce fonds, qui figure dans les recettes comme participation du fisc aux recettes de la ligne, doit être constitué jusqu'à concurrence de 100,000 marcs.

2° Le fonds de renouvellement pour la ligne d'Usambara sert à couvrir les dépenses pour le renouvellement périodique de la superstructure et du matériel d'exploitation.

3° Le fonds spécial de réserve est constitué en vue des dépenses causées par des événements imprévus, accidents de personnes ou dommages occasionnés au matériel, à la voie, ou à des objets étrangers à l'exploitation, pour autant que ces dépenses soient supérieures à 1,000 marcs. Les dépenses inférieures à ce chiffre sont à charge de l'exploitation proprement dite.

Comparaison des budgets de 1907 et de 1908.

	1908	1907	1908	
			en plus	en moins
Dépenses administration civile	5,191,447	4,948,533	242,914	—
Dépenses administration militaire	3,120,210	3,083,590	36,620	—
Dépenses flottille	682,062	514,371	168,591	—
Dépenses fonds communs à div. administrations	684,820	654,376	30,514	—
Dépenses chemins de fer	113,850	78,850	35,000	—
Idem installations dans les ports	20,000	20,000	—	—
Dépenses charges générales	600,362	600,362	—	—
Total dépenses courantes	10,422,651	9,909,012	513,630	—
Idem extraordinaires	1,040,200	1,356,500	—	356,300 (1)
Idem fonds de réserve	14,140	14,262	—	113
TOTAL dépenses.	11,477,000	11,319,774	157,226	—
TOTAL recettes .	11,477,000	11,319,774	157,226	—

(1) Les postes les plus importants de cette diminution comportent :

234,000 Marcs : Achat et amélioration des installations du port de Daressalam.

180,000 » Logement de troupes cantonnées à Tabora.

44,000 » Coût de l'expédition pour fixer la frontière portugaise au lac Nyassa.

Le total est en partie balancé par des augmentations du Budget de 1908 pour constructions et achats divers, pour lutte contre les maladies épidémiques, etc.

CONCLUSIONS.

Au cours de cette rapide étude de l'Afrique orientale allemande, nous avons cherché à faire ressortir la situation actuelle de cette colonie, les désavantages qu'elle peut présenter et les perspectives de succès que l'on est en droit d'attendre de son développement rationnel.

Bien des points auraient évidemment mérité un examen plus approfondi et bien des questions intéressantes, simplement effleurées dans cet article, auraient pu être discutées d'une façon plus détaillée.

Nous croyons cependant avoir défini assez exactement la politique qui doit être suivie en vue du rapide épanouissement de l'Afrique orientale allemande. Cette politique, qui, en Allemagne, a donné lieu à bien des controverses, est celle qui doit consister en la prompte création de moyens de communication. Les voies naturelles de pénétration étant absentes ou tout au moins insuffisantes, la construction de chemins de fer est indispensable.

L'œuvre doit être commencée de suite et l'on ne peut se contenter, sous peine de rester sur place et peut-être même de reculer, des tronçons de voies ferrées qui existent ou qui sont en construction. Il faut, dès maintenant, ouvrir le pays par des lignes suffisantes; l'exemple des colonies voisines doit encourager le Gouvernement impérial à pousser le plus possible à l'exécution de travaux dont les résultats économiques semblent être parfaitement établis.

Le monde colonial allemand a attendu avec impatience le retour d'Afrique de M. Dernburg, secrétaire d'État au Département des Colonies, dont les impressions sont appelées à servir de base aux propositions qui seront soumises au Reichstag, concernant le domaine colonial. Nous avons cru intéressant, pour terminer notre travail, de résumer à grands traits le discours prononcé par M. Dernburg, le 9 décembre, à Oldenbourg, en présence du Grand-Duc, discours qui confirme les premières déclarations du Secrétaire d'État à l'assemblée générale de la « Deutsche Kolonialgesellschaft » à Francfort.

Le ministre allemand, désireux de se rendre compte de la situation de l'intérieur de la colonie, qui ne correspond évidemment

à celle de la côte, entreprit un voyage dont le but était Tabora, grande ville indigène de l'Unyamwési.

Partant de Daressalam, il aurait pu emprunter la ligne qui va de cette ville à Mrogoro, et qui vient d'être terminée; mais celle-ci, longue de 220 kilomètres, ne représente qu'à peine le cinquième de la largeur du territoire allemand. Aussi préféra-t-il utiliser la voie anglaise de l'Uganda, qui relie Mombassa au lac Victoria, et verser celui-ci pour atteindre le port allemand de Muanza et de point entreprendre le voyage jusque Tabora par caravane.

La première constatation touchant la colonie concerna le trafic sur le lac Victoria. Les steamers anglais apportent la plus grande partie du fret de la ligne de l'Uganda à Kisumu (nom indigène de Kisumu-Florence), point terminus de la voie. Ce fret consiste en coton, caoutchouc, produits de la culture indigène de l'Uganda anglais, en caoutchouc venant de l'est du Congo, et en peaux, cire, ivoire, arachides, riz, café, etc., embarqués dans les ports allemands.

L'Afrique orientale allemande fournit 55 % du trafic de la ligne anglaise qui, même au point de vue allemand, est un facteur économique de tout premier ordre. Elle a rendu possible, pour les ports allemands (Bukoba, Muanza et Schirati), un trafic, commandé presque exclusivement des produits indigènes, d'environ 30,000 de marcs; sur ce chiffre, le Gouvernement de la Colonie a touché 600,000 marcs de droits de douanes; plus d'un million de produits indigènes sont entrés dans un stade de productivité, et près de 30,000 de marcs de contributions sur les huttes a pu, en raison de cette capacité de production, être prélevé par l'Administration. De ces faits, deux choses sont à retenir: tout d'abord, la valeur de la ligne de chemin de fer ne peut s'apprécier, d'après son rendement financier (l'Uganda donne à peine 1 %), mais bien plutôt d'après l'essor général du pays qu'elle ouvre et d'après le commerce qu'elle permet de pratiquer. Si une ligne coloniale appartient au Gouvernement, les droits, que le fisc peut prélever sur le trafic qu'elle sert de propulseur, peuvent être considérés comme représentant un rendement indirect de la ligne. En second lieu, les voies construites par un gouvernement dans des territoires productifs, et qui, par conséquent, ne servent qu'à des pays voisins, sont des entreprises qui ne rapportent pas. Ceci à l'adresse des partisans de la construction en Afrique orientale allemande, tout premier lieu, d'une ligne sud, en vue de capter le trafic qui viendrait de l'Afrique centrale anglaise et du Congo, par le lac

Nyassa. La création immédiate de cette voie ferrée amènerait une situation absolument identique à celle de la ligne de l'Uganda...

En ce qui concerne le district de Bukoba, il est intéressant de comparer les résultats de la culture du caféier telle qu'elle est pratiquée par les indigènes et le peu de succès qu'obtiennent les grandes plantations dans cette même culture. Ces dernières sont chaque année en déficit et elles cherchent de plus en plus à remplacer leurs caféiers par des plantes plus « rentables ». Ce fait, qui à première vue semble être une anomalie, s'explique cependant très bien. Chaque indigène possède autour de sa hutte une trentaine de caféiers; il n'a pas de droit de location à payer pour le terrain qu'il occupe, et il considère ses caféiers comme culture intermédiaire pratiquée en même temps que celle des bananiers, dont les fruits forment la base de son alimentation. Une plantation proprement dite, d'autre part, doit supporter des frais de premier établissement très considérables : acquisition des terrains, défrichement, etc. Ses dépenses courantes sont également très fortes : conseil d'administration en Europe, personnel européen en Afrique, et, surtout pendant les cinq ou six premières années nécessaires au développement de la plantation et à son rendement, un intérêt constant du capital engagé. Tous ces frais extraordinaires sont inconnus de l'indigène qui peut donc travailler avec bénéfice là où les grandes exploitations perdent de l'argent.

Il ne faut cependant pas oublier que la situation change complètement dès qu'il s'agit d'une culture qui permet l'emploi des machines (chanvre, coton, etc.), et qu'en ce qui concerne le caféier la culture en a été rémunératrice tant qu'il n'y a pas eu de surproduction au Brésil. Les plantations sont donc plus ou moins directement à la merci des fluctuations du marché mondial; c'est pourquoi une colonie ne doit pas dépendre entièrement de ses exploitations agricoles, puisque, en cas de mauvaises « conjonctures », l'alimentation et la vie de la population indigène se trouvent en danger.....

Le voyage par caravane de Muanza à Tabora permit à M. Derenburg de faire des constatations très instructives sur les difficultés et les dépenses qu'entraîne l'organisation des expéditions de ce genre, et lui fit regretter d'autant plus l'absence de communications par voie ferrée. Les frais annuels de voyage, de déménagement et d'équipement figurant dans le Budget s'élèvent à 400,000 mares. Les allocations pour transport et les indemnités aux fonctionnaires

et aux officiers se montent à 162,000 marcs. Il est évident que l'existence de chemins de fer permettrait de réaliser sur ces frais les économies énormes, tout en assurant un meilleur fonctionnement des divers services administratifs de la colonie.....

En somme, l'expérience du Secrétaire d'État n'aura pas peu contribué à affermir dans l'esprit de celui-ci son opinion au sujet des chemins de fer.

Il sera certes très intéressant de connaître les propositions que M. Dernburg ne manquera pas de présenter sous peu au Gouvernement impérial, et nous avons l'intention de revenir en temps opportun sur cette question, afin d'examiner les conséquences économiques qu'entraînerait la réalisation de ces propositions.

L. NEMRY.





COLONIES ANGLAISES

Travail obligatoire (1).

1) La demande de la Chambre des Communes, les colonies ou possessions britanniques fourniront un rapport :

a) donnant les noms des colonies ou possessions britanniques dans lesquelles existe la main-d'œuvre obligatoire pour les indigènes; mentionnant le genre de travail, précisant la classe, le nom, nationalité ou la tribu indigène;

b) disant si les natifs ainsi employés peuvent être tenus de travailler en dehors des districts où ils résident habituellement;

c) énumérant le nombre de natifs qui se trouvent dans cette situation;

d) énonçant les conditions de vie et de logement des travailleurs, soit dans des établissements clos, inaccessibles ou autres, enseignant également si des restrictions sont apportées à leur liberté individuelle à d'autres moments que ceux qu'ils doivent consacrer à leur labeur journalier;

e) indiquant s'il existe des règlements, et comment on les applique, pour la répression des indigènes soumis à ce régime, lorsqu'ils désertent ou se conduisent mal, citant la nature des délits et des peines, renseignant si ces règlements et leur mise en vigueur ont la sanction du Gouvernement ou de l'autorité ayant le pouvoir gouverner la colonie ou la possession;

f) disant à quelle date et en vertu de quel document légal, s'il y a, le système fut introduit.

1) Impression ordonnée le 31 janvier 1908, par la Chambre des Communes.

Réponses.

NOTE GÉNÉRALE. — Aucun système de travail forcé n'existe dans les colonies britanniques et les protectorats suivants :

Bahamas, Barbados, Bermuda, *Guinée britannique* (1), Canada, *Cap de Bonne-Espérance*, *Protectorat de l'Afrique orientale*, îles Falkland, Gibraltar, Hong-Kong, Jamaïque et îles Turks, Malte, *Maurice*, Terre-Neuve, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, *Protectorat de Nyasaland*, *Colonie de la rivière Orange*, Papouasie, Queensland, *Sainte-Hélène*, *Seychelles*, *Sierra-Leone*, *Protectorat de la côte des Somalis*, Australie du Sud, *Afrique méridionale* (*Basutoland*, *Protectorat de Bechuanaland*, *Rhodésie*), Straits Settlements, Tasmanie, *Transvaal*, Trinité, Victoria, *Wei-haiwei*, Australie occidentale, îles Windward.

..

Par une dépêche du 18 avril 1907, le Secrétaire d'État pour les colonies prescrit à tous les Gouverneurs de fournir le rapport demandé par la Chambre des Communes.

Nous allons donner la traduction textuelle des renseignements fournis par les Gouverneurs des colonies d'Afrique qui ne figurent pas dans la liste précédente, en omettant quelques préambules et quelques formules de politesse n'ayant aucun rapport avec le fond.

RAPPORT N° 2.

GAMBIE.

Le Gouverneur au Secrétaire d'État.

Palais du Gouvernement.
Bathurst, Gambia, 23 mai 1907.

M. . . . ,

.....
Veuillez trouver ci-contre en annexe la réponse à votre demande d'informations ; elle a été dressée par le « Chef magistrat et Conseiller juridique ».

(1) Les colonies africaines sont en italiques.

Lorsque le Gouverneur ou un fonctionnaire voyage, il est d'usage que les villages qui bordent la route prennent des mesures pour fournir les porteurs nécessaires, mais une gratification est toujours allouée pour ce service ; je ne pense pas que cela soit du travail obligatoire dans le sens indiqué par la demande.

G.-C. DENTON,
Gouverneur.

Annexe au 2°.

a) Protectorat de la Gambie.

1. La construction des routes et des ponts que le Gouverneur ordonnera, leur entretien et leur réparation à la satisfaction du Commissaire de district.

2. La construction de puits que le Commissaire ordonnera et leur entretien en état hygiénique.

3. La conservation des bornes-limites dans le district ou sur ses confins et leur préservation contre l'envahissement de la végétation.

4. L'enlèvement des déchets et ordures qui s'accumulent dans le voisinage des maisons d'habitation ou dans tout autre endroit, lorsqu'ils constituent une menace pour la santé ou une nuisance pour le public.

5. Dans le mois de novembre de chaque année, le débroussaillage d'un espace de 50 yards autour des villes et villages, et l'entretien de ce vide jusqu'au mois de juin suivant.

Tous les habitants mâles et valides du district, sans distinction de classe, de tribu ou de nationalité, peuvent être tenus de se rendre à l'appel du principal chef pour l'accomplissement des travaux mentionnés ci-dessus ; ce chef répartit les ouvriers et partage la besogne ; d'une façon générale il prend toutes les dispositions pour mener le travail à bonne fin.

b) Les indigènes ne sont pas appelés à travailler en dehors du district où ils résident habituellement.

c) Tous les hommes mâles valides.

d) Les travailleurs qui exécutent ces besognes sont les habitants du pays même et ils continuent à vivre chez eux. Aucune restriction ne frappe leur liberté individuelle ou leur indépendance d'action, à part l'obligation de remplir les devoirs mentionnés plus haut.

e) Les individus qui refusent ou négligent de se soumettre aux *ordres légaux* du chef principal, quand ils sont requis pour ce faire, peuvent être punis d'une amende ne dépassant pas 20 livres sterling, ou, à défaut de paiement, d'un emprisonnement avec ou sans travail forcé, pour une durée ne dépassant pas six mois. Ceci est prescrit par une ordonnance de la colonie et complété par des règlements élaborés en Conseil par le Gouverneur.

f) Les règlements de procédure dans le Protectorat, du 28 avril 1905.

RAPPORT N° 3.

NIGÉRIE DU SUD.

Le Gouverneur au Secrétaire d'État.

Palais du Gouvernement.
Nigérie du Sud, 24 mai 1907.

M. . . . ,

En réponse à votre dépêche du 18 avril, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que sous le régime de la Proclamation de la Nigérie du Sud, n° 15, de 1903, dont je vous remets copie en annexe, le Haut-Commissaire (actuellement Gouverneur) peut réquisitionner de la main-d'œuvre indigène pour le nettoyage des criques et des communications par eau. La réquisition ne peut être adressée qu'aux villages riverains de criques et eaux et une petite rémunération est toujours payée.

La coutume indigène et la pratique consacrent que les chefs ou « Headmen » des communautés indigènes, qui utilisent une route ou une voie d'eau, font entretenir par leurs habitants les sections des communications avoisinantes. Cette prescription n'est pas légale.

Il n'y a pas d'autres formes de travail obligatoire.

J.-J. THORBURN,
Gouverneur.

Annexe au 3°.

.....
Pouvoirs du chef pour requérir des hommes et des femmes pour travailler dans les rivières, criques et chemins. Pénalités.

5. a) Tout chef, personnellement ou par le moyen de délégués, peut requérir tous les hommes valides âgés de 15 à 50 ans et toutes les femmes valides âgées de 15 à 40 ans, pour autant qu'ils résident dans sa juridiction, pour travailler sur ses indications dans les rivières, criques ou chemins, ou dans les parties de rivières, criques ou chemins qui lui sont indiqués, aux jours qu'il requerra, mais sans dépasser six journées dans chaque trimestre.

b) Tout homme ou femme requis qui refusera ou négligera de travailler aux rivières, criques ou chemins, conformément à ce qui est prescrit, soit en personne, soit en se faisant remplacer, ou qui désobéira, pendant le travail, aux injonctions légales du chef, pourra être jugé et puni d'une amende ne dépassant pas 1 livre sterling, ou d'un emprisonnement pour une durée ne dépassant pas un mois, avec ou sans travail forcé.

3 février 1903.

R. MOOR,
Haut-Commissaire.

RAPPORT N° 6.

COTE D'OR.

Le Gouverneur au Secrétaire d'État.

Palais du Gouvernement,
Accra, 6 juin 1907.

M. . . . ,

Il me paraît qu'il n'existe pas de travail obligatoire dans la colonie, du moins selon le sens indiqué dans votre dépêche, si ce n'est peut-être celui qui résulte de l'ordonnance sur les routes de 1894, réglant l'entretien des chemins indigènes.

Conformément à une ancienne coutume locale, elle limite le nombre de jours pendant lesquels le chef indigène peut réquisitionner le travail pour l'entretien de la route ou des chemins qui traversent sa division de district.

Il n'y a aucune autre forme de travail pouvant être qualifiée d'obligatoire. Je réponds aux différents titres de ces questions en m'appuyant sur l'ordonnance en question.

a) COLONIE. — Côte d'Or.

TRAVAIL. — Entretien des routes indigènes par le moyen de la main-d'œuvre de tribus.

b) LIMITE. — La main-d'œuvre ne doit pas être fournie hors de la division de district où réside l'indigène.

c) NOMBRE. — Tous les hommes valides placés sous la juridiction du chef, pour une durée ne dépassant pas six jours par trimestre.

d) LOGEMENT. — Les indigènes vivent où et comme ils l'entendent, sans aucune restriction à leur liberté individuelle.

e) PUNITIONS. — Le refus d'obéir aux ordres légaux de son chef rend l'indigène passible, étant traduit devant le Commissaire du district et jugé, d'une amende ne dépassant pas 1 livre sterling, ou d'un emprisonnement ne dépassant pas un mois.

f) DOCUMENT LÉGAL. — L'ordonnance sur les routes du 20 octobre 1894.

Il est également prévu dans cette ordonnance que, si le Commissaire de district est satisfait de l'entretien des routes, il paiera par trimestre et au chef intéressé une somme de 10 shellings pour chaque mille de route, et, pour le cas où la route présente des difficultés, une somme proportionnellement plus élevée, mais avec l'autorisation du Gouverneur.

Il n'y a pas de travail obligatoire reconnu par la loi dans le pays des *Ashanti* et dans les *territoires septentrionaux*; mais à la vérité et selon la coutume indigène, les chefs de ces dépendances de la colonie exercent un grand pouvoir sur leurs administrés et il serait nécessaire de régler et de limiter ces pouvoirs, comme cela a été fait dans le restant de la colonie, au moyen d'actes législatifs semblables à l'ordonnance sur la juridiction indigène (n° 5 de 1883) et à l'ordonnance sur les routes (n° 13 de 1894).

JOHN RODGER,
Gouverneur.

RAPPORT N° 7.

Le Commissaire au Secrétaire d'État.

Palais du Gouvernement,
Uganda, 22 juin 1907.

M. . . ,

En réponse à votre dépêche du 18 avril concernant le travail obligatoire, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le seul travail

qui puisse être considéré comme tel est celui employé par les chefs indigènes, conformément à la *Convention de l'Uganda de 1900*, pour le maintien en bon état des grandes routes publiques.

Lorsque les routes deviennent des artères essentielles pour le commerce et doivent permettre le roulage, leur construction est du ressort du département des Travaux publics.

Dans les autres parties du protectorat, bien qu'aucune convention ne soit en vigueur, les chefs ont suivi l'usage de l'Uganda.

Tous les indigènes sont susceptibles d'être requis pour ce service par leurs chefs pendant un mois, chaque année, si c'est nécessaire.

Ils sont employés dans leur district et vivent chez eux, chez des amis ou se construisent des huttes d'herbages à proximité de leur chantier. Aucune restriction n'est apportée à leur liberté individuelle à d'autres moments que ceux qu'ils doivent consacrer à leur labeur quotidien.

Si un travailleur déserte, il est conduit devant son chef de village et une légère amende est infligée par le chef du pays.

Le système préexistait à notre occupation et a été légalisé dans l'Uganda par la clause 14 de la *Convention de l'Uganda de 1900*.

GEORGES WILSON.
Commissaire.

RAPPORT N° 8.

NIGÉRIE DU NORD.

Le Haut-Commissaire au Secrétaire d'État.

Palais du Gouvernement, Zungaru,
Nigérie du Nord, 2 juillet 1907.

M. . . .

Me référant à votre circulaire du 18 avril, j'ai l'honneur de vous répondre, point par point, comme suit :

a) Le travail obligatoire n'est employé que pour le travail des routes conformément à la *Proclamation des routes*. Tous les indigènes peuvent être requis — soit qu'ils appartiennent aux nom-

breuses tribus païennes, soit qu'ils soient Mahométans, Fulanis, Hausas ou Nupes — toutes les fois qu'un nouveau chemin est construit, pour le nettoyage de la chaussée et, dans certains cas, pour effectuer des déblais. Pour chaque mille, fr. 12.50 sont payés au *headman*; si le chemin présente des difficultés anormales, un supplément est accordé selon l'effort imposé. Ces ouvertures de communications sont uniquement faites pour le bien-être des habitants;

b) La main-d'œuvre est fournie par le *headman* dont les terres ou les villages sont traversés par des routes; le travail est invariablement exécuté sur le territoire du village et les travailleurs ne fournissent pas leur labeur en dehors des sections de communications immédiatement attenantes;

c) Nous ne possédons pas de rapports sur le nombre d'individus qui ont été employés. Les sommes dépensées de ce chef depuis la publication de la *Proclamation* sont extrêmement minimales;

d) Les indigènes continuent à vivre chez eux et il n'y a aucune restriction apportée à leur liberté. Le *headman* est seul investi du droit de réquisitionner la main-d'œuvre de tout individu à raison de six jours par trimestre. Conformément à l'usage indigène, le travail n'est dû journellement que pendant quelques heures dans la matinée;

e) La loi prévoit que tout chef ou *headman* qui s'abstient d'accomplir les instructions du *Haut-Commissaire*, en ce qui concerne l'ouverture ou l'entretien des chemins décrétés, s'expose à une amende ne dépassant pas 50 livres sterling, et que tout indigène qui refuse de travailler quand il y est requis par son chef ou le *headman* de son district, peut être puni conformément à la *Loi indigène*, ou sommairement jugé par le Résident, à une amende ne dépassant pas 1 livre sterling, ou à un emprisonnement pour une durée ne dépassant pas un mois. Je crois devoir ajouter qu'aucune condamnation de l'espèce n'a été prononcée jusqu'ici;

f) Ce régime a été légalisé par la *Proclamation des routes de 1903* et par la *Proclamation n° 12 de 1904*.

Elle date du 7 septembre 1903 et a reçu la sanction royale.

E.-P.-C. GIROUARD,
Haut-Commissaire.

RAPPORT N° II.

NATAL.

Le Gouverneur au Secrétaire d'État.

Palais du Gouvernement,
Pietermaritzburg, Natal, le 2 août 1907.

M.

Me conformant à la demande contenue dans votre dépêche du 18 avril, j'ai l'honneur de vous transmettre copie du mémorandum qui a été rédigé par le *Département des affaires indigènes*, et donnant les informations réclamées au sujet de la main-d'œuvre indigène.

W.-H. BEAUMONT,
Administrateur.

Annexe au N° II.

MÉMORANDUM.

a) Dans la province de Natal et dans les *Districts septentrionaux* annexés au Natal, suivant l'Acte I de 1903, les indigènes sont soumis au code de la *Loi indigène* promulguée par la *Loi 19 de 1891*, et, pour ce qui regarde le service du Gouvernement ou de la colonie, aux dispositions suivantes :

SECTION 35. — Le *Chef suprême* a le pouvoir absolu pour requérir les chefs, les *headmen* de districts et tous les indigènes de fournir des hommes en armes ou des contingents destinés à la défense de la colonie, ainsi qu'à la répression des désordres et des rébellions dans ses limites, et il peut requérir individuellement ces chefs, *headmen* de districts et tous autres indigènes pour ce service militaire.

« SECTION 36. — Le *Chef suprême* a le pouvoir de requérir tous » les indigènes pour fournir de la main-d'œuvre aux travaux » publics ou pour les besoins généraux de la colonie. Cette

- » demande ou réquisition peut être transmise par toute personne
- » dûment autorisée; tout indigène ainsi requis est tenu d'obéir à
- » la réquisition et de rendre personnellement le service, à moins
- » qu'il ne soit légalement exempté de ce devoir. »

Le mépris, le défi et la désobéissance envers les chefs, en ce qui touche ces appels, sont des délits tombant sous l'application de la section 262 du Code :

- « 262. — Le mépris ou le défi par rapport aux ordres et à l'autorité du *Chef suprême* sera réputé un délit. »

Et de la section 15, Acte 40 de 1896 :

- « 15. — La désobéissance ou le mépris d'un indigène pour un devoir, une obligation, une instruction ou pour une défense lui imposée par la Loi 19 de 1891, ou par l'une des sections de la liste jointe, sera réputé un délit. »

Jusqu'ici le code de la *Loi indigène* n'a pas été étendu à la province du Zoulouland, mais la section 7 de la Loi 44 de 1887 est appliquée, et la réquisition des indigènes s'y fait en vertu de la partie suivante de ladite loi :

- « Le Gouverneur jouira vis-à-vis des indigènes et des chefs de la colonie et exercera, à leur égard, tout le pouvoir et toute l'autorité qui, conformément aux lois, coutumes et usages indigènes, sont de droit et constituent l'apanage d'un chef suprême ou souverain-chef indigène. »

Lorsque des indigènes, requis pour le service, sont mis à la disposition d'un département du Gouvernement, ils sont soumis aux dispositions de la sous-section *b*, section 2, Acte 40 de 1894, c'est-à-dire : « Les indigènes employés de temps à autre, à gages, pour un genre de travail par ou pour le compte du Gouvernement de Natal », et comme serviteurs ils tombent sous l'application des stipulations de cet Acte dans leurs relations avec les départements du Gouvernement qui les emploient.

Les principes sur lesquels le système a été basé sont : que le *chef suprême* a le droit, conformément aux coutumes des nations indigènes, de réquisitionner la population indigène pour ses services et lorsqu'il en a besoin, et qu'ils sont tenus d'obéir et de fournir ce service. Ce droit est actuellement exercé par le Gouverneur de la colonie à titre de *chef suprême*. Ce droit n'est exercé que sur les indigènes qui vivent sur des terres à louer dans le Natal proprement dit et qui ne paient aucune location pour l'occupation de ces terres, sur les terres autres que les terres privées dans les *districts septentrionaux* des territoires de la Couronne, et dans la province du Zoulouland.

De plus, les indigènes sont également susceptibles de réquisition sur les travaux de route et de constructions télégraphiques, pour le service des courriers postaux, pour le service de garde en cas d'épizootie des troupeaux, ainsi que pour la surveillance des réserves de gibier.

Des chefs et des *headmen* ont été requis pour fournir des hommes armés pour réprimer des désordres et des rébellions.

Les indigènes sont ceux du Zoulouland, du Natal et des districts septentrionaux;

b) L'emploi des indigènes requis dans la province du Zoulouland est limité au territoire de cette province; de même ceux requis dans le Natal ou dans les districts septentrionaux ne sortent pas de chacune de ces deux provinces;

c) Le nombre des indigènes qui peuvent être requis dans le Natal proprement dit est limité par an à un homme pour onze huttes tuées dans les terres dévolues au *Trust indigène du Natal* où il n'est pas payé de location. Cela représente 5,099 hommes sur une population de 232,043 individus, mais actuellement on n'en a guère requis que 4,400.

Dans les *districts septentrionaux*, les indigènes peuvent être requis dans les *terres de la Couronne* à raison de un homme par quatre huttes et par an. Cela représente 155 hommes sur un chiffre de 2,049 individus, et cependant on n'en a guère requis que 20 à 30 par année.

Dans la province du Zoulouland, on peut requérir par an un homme pour onze huttes et résidant sur une terre autre qu'une propriété privée, ce qui représente 5,520 hommes sur une population de 6,682 individus, et environ 1,320 seulement ont été employés.

Le temps de service par individu employé est limité à six mois sur les travaux de route ou autres;

d) Jusqu'ici les requis ont été logés sous la tente, mais récemment des mesures ont été prises pour améliorer cette situation en leur ménageant des maisons démontables en bois couvertes de rubeïd. Il n'est pas fait usage de camps inaccessibles ou enclos. Les équipes de main-d'œuvre indigène sont traitées en tout point sur le même pied que les manouvriers ordinaires et la liberté individuelle de ces individus est sans restriction.

Les indigènes employés aux travaux de route dans la province de Natal et dans celle du Zoulouland reçoivent un salaire de 25 francs par mois et la ration de farine. Ceux employés dans les districts septentrionaux reçoivent mensuellement fr. 37.50 et les rations. Les

courriers postaux sont payés à raison de fr. 43.75 par mois, les gardiens de réserve de gibier non montés touchent fr. 37.50 et ceux qui sont montés fr. 56.50 ; de plus, ils reçoivent chacun un manteau ; les gardiens des quarantaines, dans le cas d'épizootie, reçoivent fr. 37.50 et les rations ; les indigènes travaillant au télégraphe reçoivent 50 francs par mois et les rations. Ces derniers sont rarement requis et seulement dans les cas de calamité provenant de causes climatiques.

Les soins médicaux sont accordés gratuitement aux indigènes travaillant d'après les instructions du Magistrat de la division ;

e) Dans le cas d'inconduite, les natifs sont traduits devant le Magistrat du district conformément à l'*Acte de la colonie pour patrons et serviteurs* (n° 40 de 1894). Il faut ajouter que peu de difficultés ont surgi.

NOTE. — Il faut remarquer que les indigènes ne sont jamais requis pour des particuliers, mais uniquement pour le service du Gouvernement.



CHRONIQUE

AFRIQUE

Le chemin de fer du Cap au Caire. — Le double rail qui du Cap, en passant par Kimberley, Buluwayo et les chutes Victoria où il franchit le Zambèze, monte vers les grands lacs et l'intérieur de l'Afrique, s'appelle encore en Europe « chemin de fer du Cap au Caire ». Il y a longtemps que l'Afrique australe a renoncé à ce titre qui rappelle les grands jours de Cecil Rhodes. Celui-ci croyait pouvoir avant sa mort fondre en une seule les lignes d'intérêt local qui, soudées bout à bout, mais administrativement et financièrement distinctes, forment le chemin indiqué plus haut. Il n'en a pas eu le temps. Depuis lors, ces lignes vivent. Elles se prolongent vers le nord, non d'après un plan défini, mais par à-coups et par création de branches nouvelles.

Une branche nouvelle ne peut s'établir que lorsqu'il y a du trafic pour la justifier. Or, sur les hauts plateaux de l'Afrique australe, le seul trafic est celui que peuvent déterminer de nouvelles mines. La ligne dite « du Cap au Caire » ne se prolonge donc qu'à mesure des nouvelles découvertes minérales. En 1905-1906, la mise en exploitation de la mine de Broken-Hill a porté le rail au nord de la Kafue, affluent de gauche du Zambèze. En 1906-1907, les mines de cuivre de Kansanski et de Bouana-M'koubua l'amènent jusque sur la frontière du Congo belge. Vers la fin de 1908, on pourra se rendre en wagon du Transvaal dans l'extrême district sud du Congo, le Katanga. Pendant ce temps, on continue de travailler au chemin de fer qui, partant de Benguela sur l'Atlantique, doit rejoindre aussi le Katanga. Il a maintenant dépassé Bihé. Des Hindous du Natal qui y travaillent se plaignent d'être maltraités. Un agent de

la colonie du Natal vient de partir pour faire une enquête sur place.

Conférence de l'explorateur commandant Lenfant sur son voyage au Congo français. — Le commandant Lenfant déclare qu'il eut pour objectif d'explorer :

- 1° Le Logone et ses affluents, l'Ouame et ses tributaires vers le Tchad ;
- 2° La Lobaye, la Sangha et la Kadéï vers le sud au Congo ;
- 3° Le Lom et le Bénoué vers l'Est à l'Atlantique.

Il nous sembla, dit-il, que ces rivières devaient sourdre d'une commune origine vers laquelle notre direction d'origine fut fixée. C'est donc vers le nœud orographique de Yadé que se porta notre premier effort. C'est un massif montagneux, dont l'altitude maxima n'excede pas 1,500 mètres, qui mesure près de 400 kilomètres de diamètre et que nous nommons de la sorte parce que le village des troglodytes de Yadé en forme à peu près le centre.

C'est de là que sortent une multitude de rivières dont les collecteurs vont porter, sur les abords du massif, la vie à plus de vingt races différentes. Le nœud de Yadé est un soulèvement granitique annulaire à étages superposés. Il comprend un plateau central bordé d'un premier à pic. Au pied de celui-ci on trouve un anneau de pente relativement faible, bordé lui-même d'un second à pic accentué qui va mourir dans la plaine du Tchad qu'il domine par ses derniers contreforts escarpés.

Les rivières sont donc très tourmentées jusque là. C'est seulement dans la plaine du Tchad qu'elles deviennent navigables. La mission les a particulièrement étudiées. Les plus importantes sont l'Ouame ou Bahr-Sara, totalement relevée en reliant entre elles les explorations de Perdrizet, Rousset, Huot, Bernard et Clozel, la Nana Barya et la Penné que Lofler et Lancrenon traversèrent ou longèrent quelque temps. La Penné est bien le Logone oriental qui rejoint le Logone à 50 kilomètres en amont de Laï. Le capitaine Périquet et de Montmort les premiers l'ont suivie de la source au confluent. Comme vous le savez, cette rivière a été suivie deux fois en sens inverse par la mission, puisque nous l'avons mise en pratique avec un troupeau de 500 têtes de bétail. De la sorte, nous avons pu nous convaincre que parmi toutes les routes suivies par la mission et reliant la Sangha au Logone, la route qui longe la

vallée de la Penné est sans aucune hésitation et sans aucune réticence la plus viable et la plus facile, tant pour la conduite des animaux que pour les transports et les voyages.

Je vous ai dit que le nœud orographique de Yadé comprend les sources vitales des races centre-africaines. Les indigènes sont, en effet, répartis en races nombreuses autour de ce massif. On trouve dans le nord les M'boums; dans le nord-est, les Lakas; à l'est et au centre, les Bayas-Bayas, les M'bakas; au sud-est, les Yanghérés; au sud, les Bayas, les Pandés et les Kakas. La majorité de ces races (Bayas et Yanghérés) sont issues de la fameuse famille Mandjia qui s'est propagée de la partie occidentale du massif montagneux des grands lacs africains à travers tout le pays banda et la région de l'éleusine, cette graminée noire que l'on trouve uniquement dans le centre est-africain. Tout, dans la vie de ces indigènes, leurs mœurs, leur anthropophagie, leurs habitations, leurs groupements en petits paquets, indique leur provenance. Il est probable que ces races furent pastorales dans une époque assez reculée, car on retrouve dans leur langage et dans leur conversation des termes et des expressions très nettes exprimant fort bien qu'elles ont connu le bétail; mais, refoulées sans doute par les guerres, chassées des pâturages transhumants, dépouillées de leur troupeau et repoussées dans des régions où la tsé-tsé les ruina totalement, elles durent se réfugier progressivement dans les avant-monts du massif orographique de Yadé, puis gagner peu à peu les cavernes où l'on trouve aujourd'hui de nombreuses tribus troglodytes.

Un caractère spécial de ces races est la sorte de langage espéranto commun à cinq d'entre elles. Vous savez que ces peuples primitifs cherchent, comme nous, à donner une instruction particulière aux jeunes garçons des tribus parmi lesquels ils croient trouver assez d'étoffe pour former des guerriers, des artisans, des chefs de village ou des conducteurs d'hommes. Tout ce système d'éducation, qui n'est en somme qu'une période d'endurcissement, s'appelle l'éducation labi. Ce n'est qu'après plusieurs années d'exercices continuels que le jeune labi devient véritablement un homme considéré, capable d'inspirer confiance à ses congénères ou passion aux vierges d'ébène de sa tribu. Les labis, parmi les exercices auxquels ils sont soumis, reçoivent une éducation intellectuelle primordiale qui consiste en l'étude d'un langage du même nom, et ce langage se retrouve à peu près inchangé quand on passe d'une race vers une autre. Ainsi le voyageur qui transgresse des Bayas

chez les Lakas, des Lakas chez les Yanghéré et qui tient en sa possession le langage labi, peut fort bien se faire comprendre des gens qu'il vient à rencortrer par le simple usage de ce dialecte.

Enfin, sur la bordure méridionale du massif montagneux, dans toute la forêt équatoriale, on rencontre une race autochtone, les M'Babingas, sorte de pygmées qui vivent uniquement de la chasse et ne sont en somme que les chiens courants des races dominantes. Ces individus, dont la taille n'excède guère 1 m. 50, offrent un aspect tout à fait caractéristique. Il semble que leur constitution physique se soit pliée aux besoins de leur existence dans la hutte en feuilles et de leurs courses sous les lianes et les branches. Ce sont de très audacieux chasseurs d'éléphants. Les secrets de la forêt sont en leur possession. Il n'est pas de chemin, de sentier ou de piste dont ils ne soient les maîtres.

Madagascar.

L'or (1). — La statistique accuse pour 1906 une production d'or de 3,200,000 francs, soit environ 1,000 kilogrammes. Ce chiffre n'est pas en progression sérieuse sur le passé. L'ensemble des transactions commerciales a d'ailleurs faibli de $\frac{1}{5}$ environ.

Les sociétés minières ne distribuent que des dividendes médiocres... lorsqu'elles en distribuent. Au dire des mineurs, les mesures administratives et fiscales sont seules coupables. L'Administration aurait accordé des *permis de recherche* (2) en quantité

(1) Extrait d'un article de la *Tribune de Madagascar*.

(2) La législation minière de l'État Indépendant s'est inspirée de celle de la Belgique qui est analogue à celle qui fut promulguée en France au commencement du XIX^e siècle.

Cette législation suppose connue l'existence des mines et ne prévoit guère ce qui est relatif aux phases de recherches, de prospections et de travaux préliminaires. Dans l'Afrique du Sud et à Madagascar, pays de mines ouverts à la prospection minière libre, la loi prévoit minutieusement tout ce qui précède l'exploitation proprement dite des mines. Nous allons essayer de dire en peu de mots comment on a réglementé la prospection dans les pays neufs.

Le Gouvernement décrète d'abord quels sont les territoires ouverts aux recherches minières et pour quelles espèces de minéraux ou de pierres précieuses. Ensuite le Bureau des mines, moyennant une légère rétribution, délivre des permis de recherche à titre personnel à ceux qui les demandent : ils sont

hors de proportion avec la surface à prospecter ; leur nombre, en peu de temps, se serait élevé dans la proportion de 1 à 6 ; dans ces conditions, les prospecteurs se bousculent. La qualité de l'or est très inégale : l'or varie du titre 700 à 980 pour mille ; l'impôt est fixé invariablement à 7 % *ad valorem*, il est donc le même pour les mines riches et pour les mines pauvres. Le mineur qui exploite le minerai à riche titre a beaucoup moins de frais d'exploitation pour obtenir la même somme et, par conséquent, le mineur travaillant des minerais à faible titre est placé dans des conditions d'infériorité réelle.

Il semble que l'exercice de cette industrie, qui soulève le plus de réclamations à Madagascar, soit soumis à une réglementation stérilisante.

valables pour toute la surface des territoires ouverts aux recherches non occupée légalement et pour un an par exemple. Si le prospecteur croit avoir découvert un terrain propice à des travaux de recherches plus précis, il fournit à l'Administration un *avis de découverte* et demande, moyennant paiement, un *certificat de protection*, selon l'espèce de minerai entrevu. Ce certificat protège une certaine surface, 200 hectares par exemple, où le prospecteur a dorénavant seul le droit de poursuivre des travaux pendant un nombre déterminé de mois. Ce certificat peut être renouvelé un certain nombre de fois, moyennant des suppléments.

Lorsque les travaux du prospecteur confirment ses prévisions et que ses recherches lui permettent de préciser mieux encore l'endroit propice pour une future exploitation, il peut démarquer provisoirement des *claims*, moyennant des conditions et des obligations prévues, et il se fait délivrer un certificat d'enregistrement provisoire.

Le *claim* est l'unité de surface minière, généralement un carré d'un hectare, et le permis de recherche primitivement délivré mentionne déjà le nombre de *claims* qui pourront être démarqués au cas où les recherches exécutées en vertu de l'autorisation octroyée dans le permis aboutiront : dix par exemple.

Le prospecteur a donc pu explorer toute la région ouverte aux recherches minières pendant un an, puis il a pu demander un certificat de protection pour trois mois et pour 250 hectares, il a pu renouveler ce certificat pour mieux délimiter son futur champ minier et il a enfin pu démarquer provisoirement 10 hectares de terrain à exploiter.

L'enregistrement provisoire et la démarcation provisoire provoqueront une enquête dirigée par le Bureau des mines : si le résultat est favorable la démarcation définitive se fera par les soins du service topographique et l'Administration délivrera un certificat d'enregistrement définitif.

Le propriétaire pourra exploiter conformément à la loi en exécutant des travaux dont le minimum est fixé et en payant les redevances exigées.

N. D. L. R.

AMÉRIQUE

République Argentine.

L'immigration. — M. E. Payen publie dans la *Revue des Questions diplomatiques et coloniales* les renseignements suivants sur l'immigration dans la République Argentine. L'Argentine, écrit-il, est comme ces individus qui ont une tête énorme sur un corps débile. Ce pays de 300 millions d'hectares compte à peine 6 millions d'habitants, et la ville de Buenos-Ayres, à elle seule, en absorbe plus d'un sixième. Paris, à ce compte-là, aurait 7 millions d'habitants. Avec cette sorte d'hypertrophie, avec ce million d'habitants sur 18,000 hectares, dans un pays qui ne compte que 6 millions d'habitants et 300 millions d'hectares, on imagine quelles peuvent être les densités en certaines régions. La région de l'Est ou du littoral, formée par la capitale fédérale et par les provinces de Buenos-Ayres, de Santa-Fé, de l'Entre-Rios et de Corrientes, possède 5.32 habitants par kilomètre carré, tandis que celle du centre, qui comprend Cordoba, San-Luis et Santiago de l'Estero, n'apparaît qu'avec 2.12 habitants.

Dans les territoires nationaux, la densité est bien plus faible. Un territoire de près de 200,000 kilomètres carrés, comme celui de Santa-Cruz, n'a que 9,000 âmes. Il n'est pas étonnant qu'avec une si maigre population, il n'y ait guère en exploitation qu'un dixième des 50 millions d'hectares dont peut disposer l'agriculture sur les 300 millions de la superficie totale. Ce n'est qu'au fur et à mesure des progrès de la population que la surface cultivée fera elle-même des progrès et que l'essor de l'Argentine s'accroîtra. Il est donc très important d'abord de voir comment cette population s'est développée et se développe; puis de rechercher pourquoi elle n'a pas progressé autant que les qualités du pays pouvaient permettre de l'espérer.

Le ministre de France à Buenos-Ayres, M. Bruwaert, dont les études économiques ont toujours une grande valeur, indiquait dans un rapport du 25 novembre 1906, publié par le *Moniteur officiel du Commerce* du 7 février 1907, que la nation argentine saluait alors son sixième million d'habitants. On calculait, en effet, au 1^{er} janvier

que la population devait avoir atteint le chiffre de 5,700,000 ; or, l'accroissement par l'excès des naissances sur les décès (naissances sur 16 décès par 1,000 et par an) donnerait une augmentation indigène de 100,000, à laquelle on peut ajouter le contingent de 200,000 fourni par l'immigration ; c'est ce qui permet de dire que l'Argentine a atteint son sixième million d'habitants. Ici, au reste, comment a progressé la population, tant dans le pays que dans la capitale, depuis 1860 :

	Population totale	Capitale
1860	1,327,646	119,904
1870	1,882,615	196,052
1880	2,402,866	312,421
1890	3,337,780	511,786
1895	3,956,070	663,854
1900	4,512,342	807,680
1905	5,700,000	1,000,000
1906	6,000,000	1,073,000

En quelle mesure l'immigration a-t-elle contribué à ces progrès de la population ? C'est ce qu'indique le tableau ci-dessous qui résume le tableau des arrivants restés dans le pays au cours des dix dernières années :

1884	63,361	1895	44,168
1885	94,137	1896	89,284
1886	79,209	1897	47,686
1887	107,212	1898	41,654
1888	138,790	1899	48,842
1889	220,260	1900	46,617
1890	30,375	1901	41,430
1891	— 29,835	1902	57,994
1892	+ 29,141	1903	75,227
1893	35,626	1904	125,567
1894	39,272	1905	177,117

Entre 1888-1889, il y a eu une poussée considérable, un peu artificielle, car l'État y coopérait par des subventions. La pléthore qui

s'en est suivie a déterminé la catastrophe de 1891 accompagnée des célèbres faillites Baring, dont le pays a eu peine à se relever. Au lieu d'arrivages, en 1891, on note un exode de près de 30,000 immigrants. « Nous revoici, écrit M. Bruwaert, aux périodes attrayantes et l'opinion n'entrevoit, cette fois, aucun motif d'inquiétude. La colonisation est bien plus développée qu'alors, et 20,594 kilomètres de chemins de fer permettent aux arrivants d'aller à la terre, élément de travail et de richesse. »

Comme il n'y a pas eu de recensement général depuis 1895, il est assez difficile de dire exactement de quels éléments se compose actuellement la population argentine. En 1895, il avait été établi que la population était indigène pour les trois quarts et étrangère pour l'autre quart. On arrivait à la répartition suivante :

Argentins	2,955,161
Étrangers	1,000,899
Italiens	492,636
Espagnols	108,685
Français	94,098
Anglais	21,788
Allemands	17,143
Tous Américains	118,132

Il faut dire que l'Argentine a chaque année le secours d'immigrants temporaires qui viennent travailler aux moissons. Ce sont en majorité des Italiens qui, grâce à l'interversion des saisons, peuvent, après avoir fait la moisson chez eux, traverser l'Atlantique pour aller la faire en Argentine. Dans le premier semestre de l'année 1905, il entra en Argentine 100,000 de ces immigrants temporaires, dont 77,000 retournèrent en Europe, en emportant chacun, d'après un calcul du Département de l'immigration, environ 150 piastres or, ou 750 francs, soit en tout près de 11 millions de piastres en or, ce que regrettent certains Argentins. Au lieu de ces immigrants qui s'en vont après avoir fait quelques économies, ils préféreraient beaucoup voir plus d'immigrants s'installer définitivement dans le pays.

En dépit de ce concours étranger au moment où les travaux sont les plus considérables et les plus urgents, l'Argentine souffre de ne pas avoir assez d'habitants. Bien des causes, auxquelles d'ailleurs on pourrait remédier, car le pays en lui-même est très attractif, contribuent

découragé les immigrants. Ce n'est qu'à la fin de la tyrannie de Rosas, au début de l'année 1852, que les immigrants commencèrent à venir; mais les crises, les fléaux et les guerres en tempérèrent souvent le mouvement. Enfin le Gouvernement n'établit jamais un système de colonisation encourageant. On a réparti la terre en lots d'une étendue trop considérable et on a mis trop d'obstacles à l'acquisition facile et sûre de la petite propriété. L'immigrant-agriculteur a trop de difficultés à devenir propriétaire, et c'est ce qui le décourage.

D'autre part, le prix de la vie est très élevé, et c'est une des raisons qui, à l'heure actuelle, subsistent encore, alors que celles provenant des crises, des craintes de guerre, du manque de sécurité ont disparu ou se sont fort atténuées. Cette dernière cause est due, en grande partie, au régime douanier, qui frappe de droits excessifs certaines denrées dont l'immigrant européen, même l'immigrant-agriculteur, ne peut se passer.

Il importerait de remédier à ces défauts au moment où le pays est très prospère, car la prospérité est un merveilleux attrait, les chiffres de 1905 le montrent bien; mais encore faudrait-il qu'on pût retenir dans le pays la grande majorité de ceux qui, chaque année, traversent l'Atlantique pour s'y rendre.

En accroissant sa population, l'Argentine accroîtra sa production, qui est déjà singulièrement belle, mais qui est susceptible de se développer de façon considérable, étant donné l'immensité des territoires à mettre encore en valeur.

ASIE

États fédérés malais. — Un facteur important des revenus publics dans les États fédérés malais est constitué par les licences pour la vente de l'opium, de l'alcool et pour les tripots.

En 1905, elles ne produisirent pas moins de 4,007,004 dollars. Il peut ne pas paraître très moral de la part des Anglais de dire « non olet » vis-à-vis de cet argent et de sanctionner ces vices moyennant une taxe relativement faible, au lieu de les combattre. Mais, sans opium et jeux de hasard, il n'y aurait pas moyen d'avoir des coolies chinois, tandis qu'avec eux ils sont prêts à travailler et ils constituent, au point de vue politique, des sujets dociles et faciles à conduire. Le Gouvernement profite donc, pour le bien général,

d'un état de choses qu'il ne peut pas changer. Dans tout ce développement des États qui portent son nom, le Malais même joue un singulier rôle. D'après l'économiste anglais Ireland, le Malais est le plus grand fainéant que la terre ait produit. Jamais il ne consentira à travailler ni pour le Gouvernement, ni pour des entrepreneurs particuliers, ni pour lui-même. Il se construit sa maison de bambous et de feuilles de palmiers, plante assez de riz pour compléter le menu que lui fournit la chasse dans les environs, et pour le reste du temps est accroupi à l'ombre, s'il ne dort pas, pour voir travailler les Chinois et les Tamils qui construisent les routes, les chemins de fer, exploitent les mines, cultivent la terre, élèvent le bétail et paient les contributions. Tout cela semble ne pas le regarder. En effet, le système de taxation est tel, que le Malais sans propriété ni sans profession n'est pas touché. Le fait est que son existence matérielle est actuellement meilleure que sous la domination des seigneurs indigènes, et comme il n'en demande pas davantage, il n'est pas beaucoup à plaindre. A ceux qui pourraient plaindre les seigneurs auxquels on a enlevé leur puissance despotique, nous pourrions répondre en citant le passage suivant d'un ouvrage d'Ireland (*The far eastern tropics*, p. 120) : « La domination anglaise, qu'a-t-elle accompli dans les États malais ? Elle a donné aux indigènes la sécurité de vie et de propriété, elle a aboli l'esclavage et les corvées, elle a introduit la propriété durable, l'instruction gratuite et le traitement également gratuit dans les hôpitaux et la distribution de médicaments pour tous ; elle a déraciné les éternels fléaux du choléra et de la petite vérole ; elle a construit au delà de 1,000 milles de routes pavées et employé une partie des revenus à la création de 300 milles de chemins de fer qui, en 1902, transportèrent environ 4,000,000 de voyageurs et produisirent en dix ans une recette nette de 7,000,000 de dollars ; elle a, et cela peut-être avec peu de discernement, laissé les indigènes non grevés de contributions ; elle a offert aux Malais la possibilité d'entrer dans l'administration et d'acquiescer le bien-être par l'industrie et le commerce ; elle a poussé les revenus de 400,000 dollars, en 1875, à 22,500,000 en 1902, et l'exportation de 1,500,000 à 127,000,000 de dollars, et elle a enfin conservé la paix et le respect de la loi. »

Ce sont des paroles fières mais rigoureusement justes. Nous ne pouvons dire si elles épuisent tous les côtés de la question, car, pour en juger, il faudrait un très long séjour dans le pays et des relations intimes avec les Malais. Ce qui nous semble pourtant certain, c'est que le Malais n'a pas plus de droit au sol que l'Européen. Eux aussi

ont des conquérants qui ont arraché le pays aux habitants primitifs, les Sakai et les Pemang. Vis-à-vis d'eux on fait donc valoir le même droit d'une civilisation supérieure qu'ils ont fait valoir vis-à-vis des peuples autochtones, et si l'on devait, en conséquence, appliquer les principes anticoloniaux des socialistes, l'on devrait restituer le pays, avec ses richesses en étain et caoutchouc, non pas aux Malais, mais aux habitants primitifs précités !

Les États fédérés malais offrent le rare spectacle d'une colonie moderne qui n'a encore jamais reçu une subvention de la mère patrie, qui même se développe sans dette publique et qui couvre par ses revenus toutes les premières dépenses pour l'administration, les routes, ponts, chemins de fer, etc. Ce qui plus est, on accumule un trésor d'État qui augmente régulièrement. Les recettes, provenant des droits d'exportation sur l'étain, des licences et de quelques autres droits d'exportation, dépassent depuis longtemps les dépenses. Aujourd'hui déjà elles sont supérieures à celles des Straits Settlements et de Hongkong ensemble, et atteignent celles de Ceylan. La fortune ainsi accumulée de l'État sert en grande partie à aider les entrepreneurs du pays par des prêts, de sorte que l'État même fonctionne comme une banque de soutien pour ses propres sujets. Une partie des fonds cependant est également placée en dehors des frontières. C'est ainsi que la jeune colonie a déjà prêté aux Straits Settlements, son ancienne, de fortes sommes et pris part à d'importantes entreprises, telles que la « Société des Pagardocks », à Singapour. L'importance qu'elle a ainsi acquise vis-à-vis de l'ancienne colonie des Straits ne fait donc que croître.

L'expression extérieure la plus brillante du développement des jeunes États fédérés est la capitale fédérée Kuala Lumpur, dans l'État de Selangor. Cette ville se trouve sur un territoire parsemé de collines, au milieu de la crête occidentale de la chaîne de montagnes qui forme le boulevard de frontière de l'État oriental de Pahang.

Cette situation au milieu du pays, à environ 30 kilomètres de la mer et sans un cours d'eau, peut être considérée comme étrange pour une capitale coloniale des Anglais. Ce que ceux-ci ont apparemment voulu exprimer, c'est qu'on n'a pas eu l'intention de créer une ville concurrente aux villes commerçantes plus anciennes des Straits Settlements, mais simplement un centre administratif. Il est évident qu'une place servant de résidence à de nombreux Européens attire également le commerce, mais il est tout aussi évident que Kuala Lumpur ne sera jamais un centre de commerce mondial comme Singapour et Penang. Comme ville de fonctionnaires, elle produit

déjà une impression importante. Le centre en est formé par le grand palais du Gouvernement qui s'élève au milieu d'une plaine artificiellement nivelée. Muni à chaque étage d'arcades qui procurent l'ombre si nécessaire sous les tropiques, ce bâtiment est couronné d'une tour d'horloge d'un excellent goût.

En face se trouve, entouré de collines, un demi-cercle de pelouses verdoyantes qui servent de champs d'exercices à un club sportif dont les bâtiments se cachent sous la frondaison de beaux arbres.

On a prétendu, avec raison, qu'aucun des grands bâtiments gouvernementaux de Singapour ne peut être comparé à cette nouvelle création, tant son impression générale est superbe. A côté de ce palais se trouvent encore d'autres constructions, partiellement achevées, qui étonnent d'autant plus par leur somptuosité que cette nouvelle agglomération d'États n'a pas encore un million d'habitants, dont la majorité se compose de coolies abrutis ou de Malais semi-civilisés. Tel le « Municipal Council », de style islamite, tels encore les Postes et Télégraphes, l'Office des chemins de fer, la Chartered Bank, etc.

A ce groupe de bâtiments publics se joint, d'une part, le jeune quartier d'affaires, aux rues larges et habité surtout par les Chinois, d'autre part le terrain où se trouvent les bungalows des fonctionnaires. Ici nous ne rencontrons pas de rues proprement dites. Les habitations, entourées de beaux jardins, sont parsemées sur les pentes des collines et forment une ville-parc semblable au quartier européen de Singapour. Une des premières créations dans ce district a été celle d'un véritable parc. Ce parc, servant également de jardin botanique, est ravissant et constitue une des plus brillantes productions des Anglais qui sont pourtant passés maîtres en art de jardinage et qui ont déjà de belles créations dans les colonies à leur actif.

A l'instar de ce qu'on a fait à Nuwara Eliya (Ceylan), à Utaamund, dans les montagnes Nilgiri, et à d'autres endroits, on a commencé par créer un beau lac artificiel au fond d'une vallée moyennant le barrage d'un ruisseau. Les terrains ondulés environnants sont couverts de pelouses anglaises parsemées de groupes charmants d'arbres de toutes espèces. Par-ci par-là on a aussi conservé la jungle primitive qui doit servir d'ornement.

Cette jungle se dresse comme des murs des deux côtés des routes qui la transpercent. Au lointain, l'horizon oriental est formé par des montagnes boisées d'un bleu foncé. Plus près on aperçoit,

répartis de-ci de-là, de charmants bungalows. Sur la hauteur dominante, offrant le plus beau coup d'œil du parc, se trouve Caracosa, la villa du résident général des États fédérés malais. Un autre bel emplacement, au point de vue pittoresque, est celui du résident pour l'État de Selangor. Non loin du lac se trouve le « Lake Club », le club le plus select de la ville, avec son intérieur confortable et bien décoré et ses « courts » dans le parc. Ce club n'accepte que des Européens, tandis que celui dont on parle ci-dessus est également ouvert aux Eurasiens (c'est-à-dire le produit des Européens avec des Asiates), ce qui fait qu'il est beaucoup moins considéré au point de vue social. Donc ici aussi, comme ailleurs dans les colonies anglaises, le problème des « mélangés » est résolu dans le sens d'une exclusion complète par la société anglaise propre.

Déjà on a érigé un musée qui, à côté des minéraux, oiseaux et autres animaux du pays, contient de belles collections ethnographiques et surtout de superbes armes et ouvrages en argent, produits de l'art malais.

De temps à autre l'on rencontre un policier Sikh dans un costume pittoresque, ou, devant les portes des hauts fonctionnaires, une garde d'honneur qui, comme aux Indes, rend les honneurs à tous les blancs. Parfois aussi, vous verrez un léger buggy, conduit par une élégante miss ou bien un couple de jeunes garçons aux boucles blondes qui montent de petits poneys.

En dehors de cela, il y a peu d'animation. C'est comme un air de distinction qui entoure cette résidence des Européens, et cette espèce d'exclusivisme et de suprématie de l'homme blanc que vous y rencontrez à chaque pas, n'est pas maintenue par une loi ou des règlements, mais est considérée et respectée comme la chose la plus naturelle du monde. Il est difficile de dire à quoi cela tient, mais le fait est qu'on a cette sensation : ici l'Anglais est le maître né et cela tout autrement par exemple que le Français dans l'Indo-Chine.

La ville de Kuala Lumpur est éclairée par l'électricité et ses rues pavées de latérite sont aspergées d'huile pour éviter la formation de la poussière. Près des confins du quartier indigène on aperçoit une énorme cheminée de fabrique. Elle appartient à une vaste usine d'incinération où dans des fours qui fonctionnent jour et nuit on détruit non seulement toutes les immondices de la ville, mais encore les feuilles qui, sous les tropiques, tombent des arbres pendant toute l'année.

Le réseau du téléphone s'étend non seulement sur toute la ville et la banlieue, mais encore aux différentes plantations des environs.

En conclusion, on peut considérer la fondation et le développement des États fédérés malais comme importants non seulement pour eux-mêmes, mais comme germe d'un développement politique beaucoup plus important encore. Dès à présent deux choses sont certaines : 1^o que l'État de Johore entrera bientôt dans la fédération ; les Anglais ne l'y poussent pas, il y viendra de lui-même ; 2^o que dans un avenir prochain la zone politique des États s'étendra également vers le nord. Sur l'isthme qui se greffe sur la racine de la presqu'île indienne se trouvent encore plusieurs autres petits sultanats malais qui aujourd'hui, plus ou moins nominale-ment, sont sous la protection du roi de Siam. Il n'y a pas de doute que la puissance politique et le développement économique plus intense des États fédérés malais les attireront comme l'aimant attire le fer. Déjà ce processus est reconnaissable dans les sultanats situés immédiatement au nord de Perak et Pahang, c'est-à-dire Kedah, Kelantan et Trengganu.

Un seul coup d'œil sur la carte fait du reste comprendre que l'isthme sera un jour le trait d'union entre la Birmanie britannique et les États malais sous la domination de l'Angleterre. Déjà le raccordement du chemin de fer malais aux chemins de fer de la Birmanie est chose décidée. Son achèvement ne manquera certes pas d'accélérer le mouvement précité. Il est vrai que la doctrine Monroe asiatique : « l'Asie aux Asiates » a pris depuis quelque temps racine et que c'est surtout au Siam qu'elle compte beaucoup de fervents, mais il n'est pas moins vrai que le Siam en tant qu'État tampon indépendant entre la France et l'Angleterre a perdu beaucoup par l'entente cordiale de ces deux puissances. On peut considérer comme première conséquence de cette situation politique la cession des provinces Siamreap et Battambang, que la France a obtenue au commencement de l'année passée. A cette extension de la France vers l'est succédera bientôt, sans aucun doute, une extension de l'Angleterre vers l'ouest.

Nous pouvons aussi prévoir que les États fédérés malais et les Straits Settlements formeront, dans un avenir plus ou moins rapproché, une seule colonie. Lorsque le chemin de fer malais sera achevé jusqu'à Singapour, l'influence de cette formation territoriale sera encore plus marquée, attendu que les États fédérés lui donneront le Hinterland qui lui manque à présent et dont elle aura absolument besoin pour le maintien de son importance commerciale.

à le nom existe: « British Malaya », et on peut le trouver appliqué dès aujourd'hui à toute la presqu'île qui se trouve sous la protection britannique. C'est le titre même que Sir Frank Swettenham donna à son livre. Et ce titre est un programme ! Il suggère le projet de l'étendre à tout ce grand monde malais qui entoure les possessions anglaises, en premier lieu au moins à Sarawak et à Malaisie North-Bornéo et de préparer ainsi la formation d'un nouveau Empire colonial anglais.

Une chose semble être certaine : lorsqu'un jour s'accomplira la liquidation des possessions néerlandaises dans l'archipel malais, Malaisie Malaya en sera l'héritier le plus naturel, à moins que le développement politique et économique du Japon et de la Chine ne prenne une tout autre tournure à l'histoire coloniale de l'Asie !

AUSTRALIE

Les progrès de l'Australie. — Le *Standard* a publié un rapport bien documenté sur la production des principales industries du Commonwealth d'Australie depuis la mise en vigueur du système métrique. Nous en donnons les extraits ci-après :

La superficie des terres en culture s'est graduellement accrue et va passer de 8,414,000 acres en 1901-1902 à 9,546,000 acres en 1906-1907. Au cours de la dernière saison, non moins de 5 millions 500,000 acres, soit environ 63 % de la totalité, étaient sous culture de blé ; en 1901-1902, la superficie des terresensemencées de cette céréale avait été de 5,116,000 acres, correspondant à 61 % de la totalité.

Les prairies tiennent naturellement une place importante dans l'agriculture australienne. C'est ainsi qu'elles couvraient en 1906-1907 une superficie de 1,654,000 acres, soit 17 % de la totalité des terres cultivées, contre 1,688,000 acres, correspondant à 20 % en 1901-1902.

En 1906-1907, l'État du Queensland consacrait 2,032,000 acres à la culture du blé, tandis que la Nouvelle-Galles du Sud et l'Australie méridionale en avaient respectivement 1,866,000 et 1,682,000 acres. Ces trois États entraînent pour 90 % dans l'ensemble des terres australiennesensemencées en blé.

Un fait tout aussi intéressant à noter, c'est que les plantations de canne à sucre et d'arbres fruitiers sont en progrès marqué,

tandis que les terres plantées en vignes ont légèrement diminué d'étendue.

Les statistiques de la production montrent de considérables fluctuations. Nous voyons, par exemple, qu'en 1902-1903 la récolte en blé fut de 12,378,000 bushels (de 36 litres 347), correspondant à 2.40 bushels l'acre, contre 74,150,000 bushels, ou 13.32 bushels l'acre au cours de la saison suivante. La dernière récolte avait produit 66,101,000 bushels ou 17.06 bushels l'acre, tandis qu'en 1903 l'Australie importa 7,600,000 bushels de blé de plus qu'elle n'en exporte.

L'INDUSTRIE PASTORALE. — A l'heure actuelle, les éleveurs sont arrivés à se remettre des conséquences désastreuses de l'année 1902. Les statistiques accusent, à la date du 31 décembre 1907, 856,000 têtes de gros bétail et 11,600,000 moutons de plus qu'au 31 décembre 1901, époque où les troupeaux n'avaient pas été décimés. La sécheresse de 1902 causa une perte de 1,426,000 têtes de gros bétail et de 18,400,000 moutons; l'augmentation des troupeaux a été, depuis la fin de 1902, de 2,300,000 bœufs et de 30 millions de moutons.

De 1901 à 1906, les exportations de viandes de bœuf frigorifiées ont décréu de 90,700,000 à 41,600,000 livres poids de 454 grammes; par contre, les sorties de mouton congelé sont passées de 66 millions 300,000 à 90,700,000 livres poids au cours de la même période. D'autre part, les exportations de laine en suint se sont accrues de 385,000,000 à 415,000,000 de livres poids de 1901 à 1906, tandis que celles des laines dégraissées ont décréu de 66 millions $\frac{1}{4}$ à 64 millions $\frac{3}{4}$ de livres poids. Durant la même période, la valeur marchande des laines en suint a subi de nombreuses fluctuations.

La production des produits laitiers s'est rapidement accrue. En 1901, 102,000,000 livres poids de beurre furent produites et 34,500,000 livres exportées; en 1906, elle s'éleva à 160,000,000 de livres poids, dont 84,000,000 livres furent exportées. Quant à la production des fromages, elle est passée de 11,600,000 à 14 millions 800,000 livres pendant la même période. Les exportations de ce produit sont jusqu'à présent peu développées.

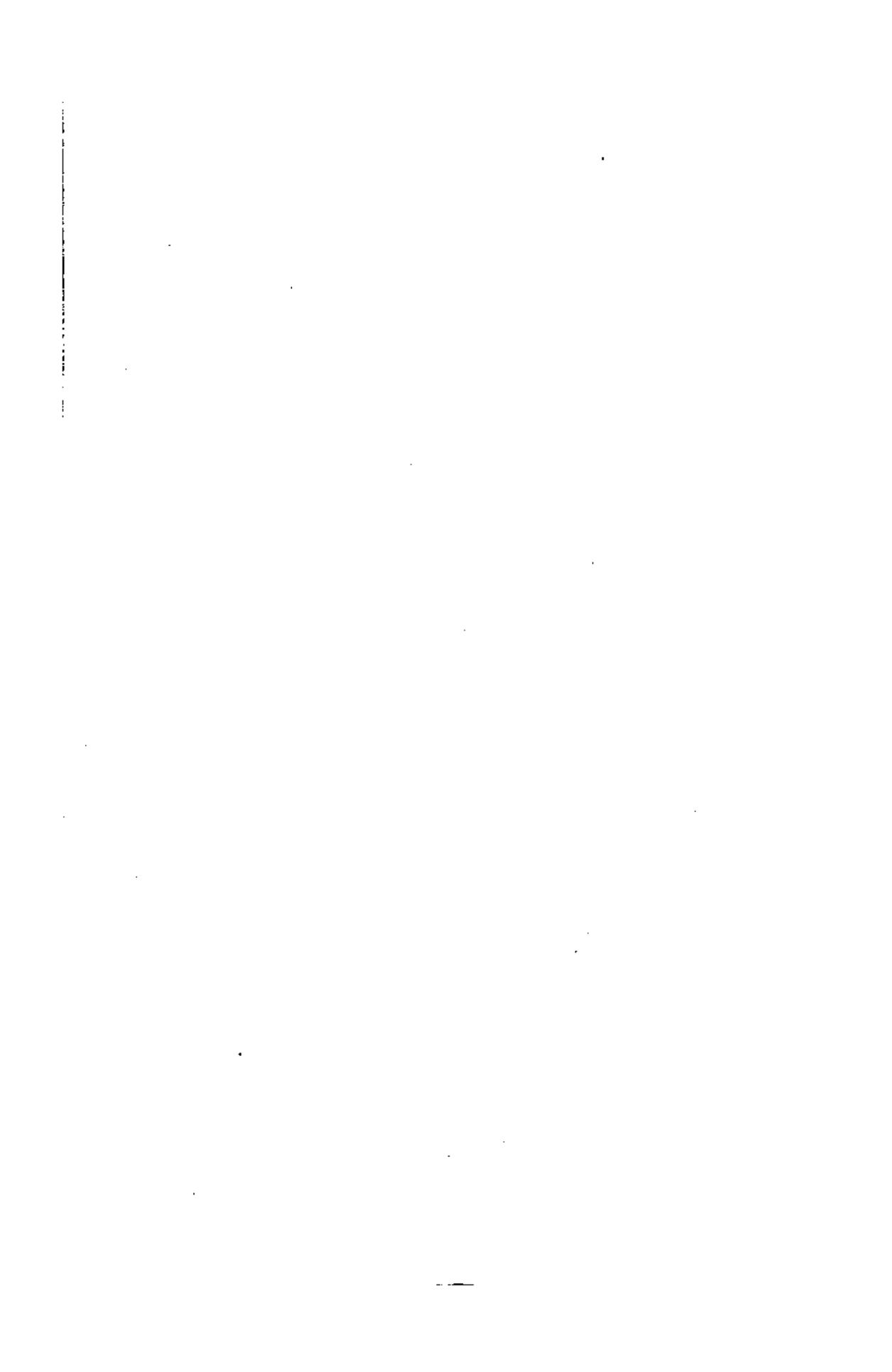
MANUFACTURES. — En 1906, le nombre des manufactures en activité dans le *Commonwealth* australien était de 11,581, employant 229,000 ouvriers, contre 11,498 et 195,500 ouvriers en 1903. Les filatures et autres industries textiles employaient 62,000 ouvriers.

en 1906; les usines métallurgiques, 43,400, les fabriques de produits alimentaires, y compris les boissons, 36,720; l'industrie du papier et de ses applications, 19,600; l'industrie du bois, 18,347.

La valeur des terres et des immeubles industriels bâtis dans le *Commonwealth* (l'État de l'Australie méridionale non compris) était estimée en 1906 à 20,940,000 livres sterling, celle de l'outillage à 21,730,000 livres, formant un total général de 42,670,000 liv. sterling.

Tous les États fournissent des statistiques annuelles établies sur une base strictement comparable; ces statistiques sont ensuite coordonnées par les autorités fédérales.





BIBLIOGRAPHIE

Uncle Sam chez lui, par RAYMOND GROS et FRANÇOIS BOURNAND. Un volume de 277 pages. édité par L. Michaud, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Ces deux auteurs sont des journalistes qui connaissent admirablement les États-Unis ; ils nous donnent, dans ce livre, la psychologie de l'Américain et de l'Américaine nous décrivent leurs goûts, leurs coutumes, leurs qualités et leurs défauts. Les questions de l'amour, du flirt, du mariage, du divorce, de l'humanité juérante et l'atroce loi du lynch y sont décrites et expliquées par des exemples pris dans le peuple même et aussi dans la classe dirigeante.

M. Gros et Bournand, en habiles reporters, n'ont rien négligé de ce qui peut nous instruire et aider notre jugement définitif.

Ce livre, abondamment illustré de documents photographiques, est toute une encyclopédie sur les mœurs bonnes et mauvaises de cette race vigoureuse et saine qui a ses tares mais dont l'idéal est fait d'énergie et de travail.

My Atlas to Church and Empire, par les Révérends WALPOLE et BARTON, publié par Elliot Stock, à Londres, 1908. Prix : 1 sh. 6 d.

Cet atlas populaire portatif à l'usage des missions anglaises, comprenant cartes, plans et tableaux statistiques, établissant la situation actuelle des missions dans toutes les parties de l'Empire colonial britannique.

Terre du Dragon, par Jean Ricquebourg. Un volume de 294 pages, édité par E. Sansot et C^o, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Dans les sept compositions que renferme ce volume, l'auteur s'est efforcé de nous faire connaître les traditions, les croyances et les superstitions, les mœurs, l'âme même de la race annamite. Le lecteur ne se trouve pas en présence d'une œuvre d'imagination pure ni d'un assemblage de morceaux disparates. Ces récits se complètent les uns les autres, et si la forme adoptée est le conte ou la nouvelle, le fond ne s'inspire pas moins directement de la civilisation annamite, sous un aspect aimable qui en facilite la compréhension.

Portugal, par H. MORSE STEPHENS, 4^e édition. Un volume de XLIII-448 pages, édité par Fisher Unwin, à Londres, 1908. Prix : 5 shillings.

M. Morse Stephens, attaché à l'Université d'Oxford, est connu par son grand ouvrage sur l'*Histoire de la Révolution française*. Pendant qu'il menait à bien cette lourde tâche, il a rédigé en anglais, d'après les historiens portugais postérieurs aux rénovateurs de la science historique Niebuhr et Ranke et se réclamant de leurs sûres méthodes, une histoire abrégée du Portugal. Elle a pris une bonne place parmi les excellents recueils publiés par la maison Fisher Unwin, de Londres, dans la collection de *Story of the Nations*. Le recueil se recommande aux étudiants par une grande clarté, le recours aux travaux des meilleurs parmi les historiens portugais. Ajoutons que l'ouvrage est absolument « à jour », puisqu'un chapitre supplémentaire rédigé par M. Martin Hume mène les événements du règne de Carlos I^{er} jusqu'à la dictature de Franco, au meurtre du roi et de son fils aîné et à l'avènement de Manuel II.

Modern Egypt, par Lord CROMER. Deux volumes de 594 et 600 pages, édités par The Mac Millan Co, à Londres, 1908. Prix : 24 shillings.

Lord Cromer vient, enfin, de faire paraître, en deux volumes, l'histoire de l'Égypte sous son administration, ou plus exactement un tableau de son œuvre sur la terre des Pharaons. Ce fut en 1883 qu'il débarqua en Égypte, comme représentant diplomatique de la Grande-Bretagne. Pendant vingt-quatre années, il présida aux destinées anglo-égyptiennes. A l'heure de la retraite en 1907, sa patrie le combla d'honneurs et de témoignages pratiques de sa reconnaissance, lui accordant une donation de 1,250,000 francs.

Ces deux volumes sont un monument, plus durable que l'airain, élevé à la grandeur du nom et de l'esprit anglais.

L'œuvre du noble lord est la démonstration de la philosophie pratique qui pénètre toute l'expansion politique de sa patrie, dégagée de tout système préconçu, réglant au jour le jour les difficultés qui se présentent avec un clair opportunisme.

L'ouvrage se divise en deux parties; dans la première, qui a vraiment grande allure d'historien, lord Cromer expose comment l'Angleterre, profitant des événements indépendants de sa volonté, fut amenée à s'établir et à rester en Égypte. Il affirme nettement qu'elle n'avait pas eu l'intention préconçue de s'y établir seule, à l'exclusion de la France peut-être mieux qualifiée par les antécédents pour y jouer un rôle, et d'y rester indéfiniment, et que c'est sincèrement qu'elle avait pris l'engagement de l'évacuer. Dans la seconde partie, lord Cromer examine les divers problèmes dont l'examen s'est imposé à la puissance tutélaire en Égypte et les solutions qu'il y a eu moyen de leur donner jusqu'ici. Comment les Anglais ont su faire fructifier ce fonds de premier établissement, combien merveilleusement leurs conceptions d'hommes d'affaires ont réussi, avec quel succès ils ont assumé les risques d'une direction difficile : tout cela ressort de ce maître livre que chacun voudra avoir lu.

La rivalité anglo-russe au XIX^e siècle en Asie, par le D^r ROUIRE. Un volume de 298 pages, édité par A. Colin, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

La dernière convention anglo-russe qui règle la situation respective de l'Angleterre et de la Russie, au Thibet, en Afghanistan et en Perse, vient de mettre fin à la lutte d'influence des deux puissances qui se disputaient l'hégémonie en Asie. C'est bien le moment de narrer l'histoire de la rivalité anglo-russe en Asie, d'en exposer les origines et le développement, de préciser les considérations qui ont amené les deux puissances rivales à une entente, et de faire ressortir la signification et la portée de cet arrangement. L'ouvrage du D^r Rouire s'impose à l'attention du public en tant que livre bien coordonné de lecture extrêmement attrayante.

Maladies des pays chauds, par PATRICK MANSON. Traduit de l'anglais par M. le D^r Guibaud. Un volume illustré de 814 pages, édité par MASSON et C^{ie}, à Paris, 1908. 2^e édition.

La deuxième édition française de ce manuel, traduite sur la quatrième édition anglaise, est complètement refondue et considérablement augmentée. Parmi les chapitres qui ont été les plus remaniés, nous pouvons citer : la fièvre hémoglobinurique, la trypanosomiasse humaine (maladie du sommeil), le Kala-Azar, la fièvre récurrente, la dysenterie. D'autres chapitres sont entièrement nouveaux : la pellagre, l'hypertrophie endémique du calcanéum, l'onyalal.

L'étude de la parasitologie, qui a fait tant de progrès en ces dernières années, y occupe une large place. C'est ainsi qu'un chapitre est réservé à l'étude des moustiques et à leur classification, d'autres à la description des trypanosomes, des mouches tsé-tsé, des tiques, etc. Enfin, pour faciliter les recherches bactériologiques dans les pays tropicaux, un appendice placé à la fin de l'ouvrage donne la classification et les caractères distinctifs de tous les protozoaires du sang des vertébrés.

Ce manuel, peu encombrant malgré la somme de matières qu'il contient, a sa place marquée dans la bibliothèque du médecin à bord des navires de l'État ou du commerce, comme dans les postes coloniaux. Tous ceux qui s'intéressent à l'hygiène et à la pathologie exotiques y trouveront des renseignements précis et utiles. Le docteur Guibaud a eu bien soin d'adapter sa traduction aux usages français, en ce qui concerne l'indication des températures, la posologie des médicaments, etc.

Une nouvelle publication, la **Revue des Études ethnographiques et sociologiques**, dirigée par M. Van Gennep (éditée chez P. Geuthner, à Paris), vient de paraître.

Nous aurons souvent l'occasion de signaler à nos lecteurs, dans nos articles consacrés à l'ethnographie, les documents vraiment précieux qu'on y trouve. Le numéro de février contient des études de Andrew Lang sur l'*Exogamie*, de Maurice Delafosse sur *Le peuple Sidna et Senoufo*, — travail sur lequel nous reviendrons bientôt, — de M. Gabriel Ferrand sur le *Calendrier malgache et le Fandruana*, de nombreuses et importantes analyses et une bibliographie complète des questions ethnographiques.

La Tunisie du Nord. Les contrôles civils de Souk-el-Arba, Béja, Tunis, Bizerte et Grombalia, par EM. VIOLARD. Un volume de 402 pages, édité par l'Imprimerie Moderne G. Orliac, à Tunis, 1906.

Ces monographies ont un mérite qui les recommande, la sincérité. Le Résident général, M. Pichon, en demandant à l'auteur le rapport contenu dans le volume que nous analysons, avait réclamé des observations personnelles sur les progrès accomplis par la colonisation, les lacunes qu'elle présentait et nullement un document administratif. Nous possédons donc une sorte de procès-verbal de l'état dans lequel se trouve la Tunisie du Nord, un inventaire complet dressé en se promenant, en interrogeant tout le monde, et réunissant avant tout des notations oculaires et auditives, nullement des paperasses officielles.

Le culte de la Sainte Vierge en Afrique, d'après les monuments archéologiques, par le Rév. Père Delattre, des Pères Blancs. Un volume de 237 pages, édité par Desclée, De Brouwer et C^{ie}, à Lille, 1907.

On retrouve dans ces pages documentées la science de l'archéologue et la piété du missionnaire. L'auteur a élevé avec des matériaux fournis par des jours anciens un monument à la gloire de la Vierge.

Cape Colony to Day, par A. R. E. BURTON. Un volume de 316 pages, édité par Townshend, Taylor et Snashall, à Capetown, 1907.

On constate actuellement une certaine dépression dans la situation de l'Afrique australe anglaise qui inquiète ceux dont les intérêts sont attachés au développement futur de cette partie du monde. Ceux-là seront certainement rassurés par l'ouvrage de M. Burton qui se révèle enthousiaste au sujet des ressources et des possibilités qu'offre l'Afrique australe au colon déterminé, courageux. L'ouvrage est sous le patronage du Railway Department de la Colonie du Cap. Le système de gouvernement, le climat, les moyens de transport, les natifs, les richesses naturelles, tout cela a retenu l'attention de M. Burton et lui a suggéré la composition d'un guide pratique éminemment utile. Une documentation graphique extrêmement abondante et bien choisie orne l'ouvrage, qui est de première nécessité à l'émigrant et au prospecteur.

Espagne. Impressions de voyage et d'art, par HENRI GUERLIN. Un volume in-4° de 270 pages, édité par Alfred Mame, à Tours, 1908.

La variété des aspects et des races fait du voyage en Espagne un des plus attrayants pour l'observateur et pour l'artiste. L'archéologue y trouve d'incomparables surprises : au delà des Pyrénées, aucun cyclone dévastateur n'est venu arracher d'un seul coup leurs trésors aux anciens monuments, grandes cathédrales et palais. Des nuances multiples différencient chaque province espagnole des autres et presque chaque village : peu de ressemblances sont à retenir entre Basque et Andalous, Galicien, Castillan ou Madrilène. L'amant des solitudes évocatrices de belles chevauchées, de montagnes dénudées, de châteaux forts,

ruines, comme aussi celui du sourire, de la joie, des fleurs et des fruits ont le cœur épanoui en ce pays si changeant. Par exemple, on achète ces joies incomparables à leur prix : un voyage en Espagne, quand on s'écarte quelque peu des sentiers battus, exige de la patience, de l'endurance et le mépris des commodités matérielles. Seuls les vrais amateurs de voyages se risquent à voir le pays tel qu'il doit être vu. Aussi l'Espagne est-elle une terre d'où le touriste averti et de bon goût peut encore ramener ample moisson de sensations et notations inédites. Les impressions de voyage et d'art de M. Henri Guerlin sont réellement intéressantes, le nombre de ses observations est très grand et elles sont desservies par une plume alerte et vivante. Ajoutons que la maison Mame, de Tours s'est surpassée dans la parure de ce beau livre enrichi par un tirage soigné, de nombreuses illustrations photographiques.

Discours modèles pour toutes les circonstances de la vie privée et publique, par A. DORIA. Un volume de 310 pages, édité par la Librairie mondiale, 10, rue de l'Université, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

Combien de fois n'arrive-t-il pas que des gens peu aptes à parler sont appelés par les hasards de la vie sociale ou par leurs fonctions à prononcer une allocution à raison de telle ou telle circonstance banale; on n'est pas fâché alors de posséder, dissimulé aux yeux, un guide qui vous fournisse telles ou telles tournures de phrase adéquates à la situation ou des idées pour composer soi-même son speech de circonstance. C'est à cette utilité que répond le livre que nous présentons au public.

La Bosnie-Herzégovine, par ANDRÉ BARRE. Un volume de 280 pages, édité par L. Michaud, à Paris, 1904. Prix : fr. 3.50.

L'auteur prétend mensongers et tendancieux les panégyriques publiés sur l'œuvre autrichienne en Bosnie-Herzégovine; il affirme que sa prospérité et sa tranquillité apparentes sont des trompe-l'œil habilement machinés et que la réalité est navrante derrière ce décor. Il nous en fait un tableau peut-être véridique, mais certainement non flatté.

La Tragédie serbe, par ANDRÉ BARRE. Un volume de 278 pages, édité par L. Michaud, à Paris, 1905. Prix : fr. 3.50.

Ce livre est le journal d'un historien qui a suivi pas à pas l'évolution de la politique serbe depuis l'avènement d'Alexandre jusqu'à nos jours. Il esquisse surtout dans ses points saillants une des périodes les plus troublées de la royauté serbe qui devait aboutir à l'assassinat d'Alexandre et de Draga, et à l'instauration d'une monarchie nouvelle. Le livre est d'une grande netteté et crudité d'expressions, apprenant sans détours et finesses diplomatiques; il émeut et épouvante, tant sont poignantes la tragédie qu'il dévoile, catégoriques et brutales les vérités qu'il proclame.

Comment je suis devenu Américain, par JACOB REES, traduction Léon Balzagette. Un volume de 318 pages, édité par L. Michaud, à Paris, 1907. Prix : fr. 3.50.

Il s'agit dans cet ouvrage d'une autobiographie scrupuleusement véridique, où un Européen qui gagna, jeune, le nouveau monde pour s'y tailler une nouvelle existence, nous entraîne à sa suite le long du calvaire d'épreuves qu'il dut subir avant de conquérir l'enviable réputation de publiciste, de conférencier et d'apôtre social dont il jouit aux États-Unis. Ces pages représentent davantage que l'expérience d'un individu : l'auteur éclaire un phénomène passionnant de notre époque, celui de la transplantation de ces masses humaines qu'un destin providentiel pousse hors du vieux monde en marche incessante vers les rivages du nouveau, constituant la plus formidable migration de peuples que le globe ait vue depuis le temps où les Goths et les Francs se précipitèrent sur l'Empire romain. Lisons le livre de Jacob Rees. C'est là une œuvre salubre, forte et joyeuse, d'où semble s'élever un hymne en l'honneur de l'individu.

Les lacs des Hauts-Plateaux de l'Amérique du Sud, par le Dr M. NEVEU-LEMAIRE. (Mission scientifique de Crépin Montfort et E. Sénéchal de la Grange.)

La région de l'Amérique du Sud désignée sous le nom de « haut plateau » est située dans la zone tropicale, entre le 11° et le 24° latitude sud. Au nord elle occupe une portion du territoire péruvien, mais la plus grande partie de son étendue appartient à la Bolivie. L'auteur a parcouru le pays situé à l'ouest du massif de la Cordillère de los Frailes vers le 21° de latitude sud à une altitude moyenne de 4,000 mètres. Cette région n'offre aucun écoulement aux eaux qui s'y accumulent. C'est la *puna* constituée tantôt par de vastes plaines de sel, tantôt par de vastes déserts dépourvus de toute végétation quelconque. Deux lacs s'y rencontrent, le Titicaca, lac d'eau douce très profond, le Poopo, simple lagune salée.

Almanach royal de Belgique, 67^e année, 1908, édité par Guyot frères, à Bruxelles. Prix : 9 francs.

Cet important ouvrage est seul officiel en Belgique. Il publie chaque année, d'après des documents authentiques délivrés par les fonctionnaires des Départements ministériels à ce délégués, tout ce qui concerne l'organisation, la législation, le personnel et les attributions des divers services publics du Royaume.

Ce volume, qui contient plus de 1,000 pages in-8°, a sa place marquée dans les bureaux des administrations publiques ainsi que dans l'étude de toute personne exerçant une carrière libérale. Seul, il permet de se rendre compte, d'une manière exacte et précise, du fonctionnement des rouages si multiples de l'administration du pays et d'éviter ainsi bien des erreurs qui entraînent des conséquences souvent regrettables.

L'archéologie égyptienne, par G. MASPÉRO, membre de l'Institut, Directeur général du Service des antiquités de l'Égypte. Un volume in-8°, contenant

330 gravures et 336 pages, édité par la Librairie d'éducation nationale, 11, rue Soufflot, Paris. Broché, fr. 3.50; relié pleine toile, fr. 4.50.

La première édition du remarquable ouvrage de M. Maspéro a été un succès incomparable. Depuis, des tirages successifs en ont été effectués sans pourtant que le texte en ait été sensiblement modifié.

Mais aujourd'hui, par suite des nombreuses découvertes faites en Égypte, une refonte complète était devenue nécessaire. C'est donc un ouvrage nouveau, entièrement recomposé et artistiquement illustré, que les éditeurs viennent de publier.

Rien n'a été négligé pour faire de cette nouvelle édition un des plus beaux et des meilleurs livres de la Bibliothèque des Beaux-Arts, dont la réputation, si justifiée, va toujours en augmentant.

Carte routière de France de Dion-Bouton, spéciale pour automobiles.

Éditée par la maison de Dion-Bouton, à Puteaux. En vente chez Theuveny, 80, rue Taitbout, à Paris.

Excellente carte de tourisme automobile ne s'arrêtant pas aux frontières françaises, mais donnant le tracé des routes des régions étrangères voisines de celles-ci. Publiée en quatre morceaux. Prix de la carte : entoilée, 10 francs; sur papier : 4 francs.

Baedeker. Nord-Ouest de la France. Un volume de 476 pages, édité par Baedeker, à Leipzig, 8^e édition, 1908. Prix : fr. 7.50.

Le nord-ouest de la France comprend des régions telles que la Normandie, la Bretagne et celle des châteaux de la Loire, de plus en plus fréquentées par les touristes. C'est pourquoi la maison Baedeker a élargi considérablement les différents chapitres de ce volume et a ajouté un certain nombre de cartes et de plans.

Les éléments de succès des guides Baedeker sont connus de tous : ce sont la stricte impartialité, l'absence complète de vénalité dans les recommandations, la mise à jour soignée des renseignements, cartes et plans.

Gids voor automobilisten, motorwielrijders en wielrijders voor België en Luxemburg, par FOCKEMA, six fascicules, 1908.

M. D. Fockema, Consul général de l'Algemeen Nederlandsch Wielrijdersbond, a fait, à l'usage des touristes automobilistes, motocyclistes et bicyclistes, un excellent guide routier de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, rédigé en une forme pratique, publié sous un format très portatif, grâce à sa réduction et à sa division en fascicules.

Amharic Grammar. Initia Amharica. An Introduction to spoken Amharic, par C.-H. ARMBRUSTER. Un volume de 400 pages, édité par *The Cambridge University Press*, 1908. Prix : 12 shillings.

L'Amhara est une des trois grandes régions de l'Abyssinie, s'étendant au

centre et à l'ouest de cette contrée, avec Gojam comme ville principale. au sud-ouest de la rivière Tallazze: c'est un district très montagneux, région des hauts plateaux. L'auteur, grâce à la libéralité du Gouvernement égyptien et à l'appui de lord Cromer, a pu mener à bien son très beau travail linguistique; il a déterminé la langue de cette région telle que les indigènes la parlent entre eux. Il s'est inspiré aussi des travaux antérieurs de Guidi. Ce volume, d'une grande érudition, est consacré principalement à la grammaire de la langue amharique; il est destiné à être complété par des travaux ultérieurs.

Handbook of Photoengraving, par AMSTUTZ. Un volume de 440 pages, édité par *The Inland Printer Co*, à Chicago, 1907.

Ce remarquable ouvrage sur la technique de la photogravure, si répandue aujourd'hui, en est à sa troisième édition en fort peu de temps. Cela indique assez le succès mérité qu'il a rencontré.

L'expansion allemande hors d'Europe (États-Unis, Brésil, Chantoung, Afrique du Sud), par M. ERNEST TONNELAT. Un volume de 279 pages in-18, édité par la Librairie Armand Colin, Paris. Prix : broché fr. 3.50.

Après avoir lu cet ouvrage, on comprendra mieux quels sont aujourd'hui les ambitions et les procédés, comme aussi parfois les déceptions, de la *Weltpolitik* impériale. Le « plus grand empire allemand » s'étend bien au delà des limites des colonies allemandes; les pangermanistes y englobent volontiers une partie des États-Unis et le sud du Brésil, et leur désir serait d'éveiller chez les émigrants allemands de ces deux pays la conscience d'une solidarité nationale.

L'auteur de ce livre, qui a séjourné parmi les colons allemands des États-Unis et ceux du Brésil, s'est heureusement essayé à définir leurs sentiments à l'égard de l'Allemagne impérialiste.

Dans le plus grand empire allemand, il faut aussi comprendre la province chinoise du Chantoung. M. Tonnelat, qui a parcouru l'Extrême-Orient, nous expose avec clarté quels efforts les Allemands ont accomplis pour assurer leur pénétration pacifique dans le nord de la Chine, et comment la victoire japonaise a contrarié ou même ruiné la plupart de leurs espérances. On verra dans le même chapitre par quel procédé la diplomatie allemande, au plus fort de l'affaire marocaine, a réussi à écarter du Chantoung toute concurrence étrangère.

Enfin il est intéressant de pouvoir étudier, à l'aide de documents précis, les procédés colonisateurs de l'Allemagne.

Une Française au Maroc, par MATHILDE ZEYS. Un volume de 296 pages, édité par Hachette et C^{ie}, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

Le singulier isolement où le Maroc a vécu depuis près d'un demi-siècle, quoique voisin immédiat de l'Algérie et si proche de l'Europe civilisée, sera un des étonnements de l'histoire.

Maintenant ce ne sont plus seulement les explorateurs, les soldats et les pionniers qui abordent ce problème et soulèvent les voiles du mystère; ce sont les femmes elles-mêmes.

Le charmant livre intitulé : *Une Française au Maroc*, répond excellemment à la double pensée exprimée dans ces quatre mots; il s'agit d'une femme et elle expose en une langue claire, simple, brillante, ce que ses yeux de femme ont vu sur cette terre nouvelle.

Quand on aura parcouru cet ouvrage, si léger d'apparence, on saura tout le nécessaire et on aura fait autant que si l'on s'était attardé sur de lourds in-folio.

El Clero de Mexico durante la Dominacion Espanola, par GENARO GARCIA.
Un volume de 269 pages, édité par Bouret, à Mexico, 1907.

Histoire du clergé catholique au Mexique pendant la domination espagnole, d'après les documents inédits des archives archiépiscopales métropolitaines.

Variétés sinologiques, publiées par la Mission catholique de T'ou-se-Wé, près Shanghai.

N° 5. **Pratique des examens littéraires en Chine**, par le P. ETIENNE ZI (Siu), S. J. Un volume de 278 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique T'ou-se-Wé, Shanghai, 1894.

N° 10. **Histoire du royaume de Ou**, par le P. ALBERT TSCHEPPE, S. J. Un volume de 175 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique T'ou-se-Wé, Shanghai, 1896.

N° 11. **Notions techniques sur la propriété en Chine**, par le P. PIERRE HOANG. Un volume de 200 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1897.

N° 14. **Le mariage chinois au point de vue légal**, par le P. PIERRE HOANG. Un volume de 257 pages, suivi des annotations au tableau du deuil, d'après les lois chinoises, 46 pages et 9 tableaux, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1898.

N° 15. **Exposé du commerce public du sel**, par le P. PIERRE HOANG. Un volume de 15 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1898.

N° 21. **Mélanges sur l'administration**, par le P. PIERRE HOANG. Un volume de 233 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1902.

N° 22. **Histoire du royaume de Tch'ou**, par le P. ALBERT TSCHEPPE. Un volume de 402 pages, édité par la Mission catholique, Shanghai, 1903.

N° 24. **Synchronismes chinois**. Chronologie complète et concordante avec l'ère chrétienne de toutes les dates concernant l'histoire de l'Extrême-Orient, par le P. MATHIAS TCHANG, S. J. Un volume de 530 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1906.

N° 26. **La politesse chinoise**, par le P. SIMON KIONG. Un volume de 119 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1906.

Koan-Hoa-Tcho-Nan. Boussole du langage mandarin, traduite par le P. HENRI BOUCHER, S. J. Un volume de 482 pages, édité par l'Imprimerie de la Mission catholique, Shanghai, 1906.

La Compagnie de Jésus a toujours compté parmi ses membres les plus distingués sinologues; elle a beaucoup fait pour la connaissance du vaste Empire du Milieu. Nos lecteurs connaissent presque tous, nous n'en doutons pas, l'histoire de l'apostolat de la célèbre Compagnie en Chine, ils savent les noms fameux des Pères Ricci, Adam, Schall, Verbiest, ce dernier notre compatriote, qui aux XVI^e et XVII^e siècles se concilièrent la faveur des empereurs chinois, occupèrent par le prestige de leurs connaissances scientifiques les plus hautes situations et poursuivirent avec succès leur œuvre d'évangélisation, qui fut continuée plus tard par les Lazaristes, et reprise par les Jésuites au XIX^e siècle, au milieu d'alternatives de persécutions et de tolérance.

A 8 kilomètres de Shanghai, dans le village de Zi-ka-Wei, les jésuites français possèdent un superbe établissement dont ils sont rentrés en possession au traité de Nankin; il contient l'évêché du Kiang-Nan, le séminaire, le collège d'Ignace, une bibliothèque importante; il s'y trouve aussi un observatoire météorologique achevé en 1900, un musée d'histoire naturelle commencé par le père Heude en 1863, illustré par le P. David. Un peu plus loin se trouve l'orphelinat de garçons de T'ou-se-Wè, avec une imprimerie d'où sortent les remarquables travaux des jésuites, des ateliers de sculpture, de peinture.

Depuis une quinzaine d'années, les pères jésuites de Zi-ka-Wei se sont adonnés, avec une inlassable persévérance, à la confection de monographies sinologiques, fruits d'un labeur acharné et de leur longue expérience, sous le titre de « Variétés sinologiques ». La collaboration de prêtres européens et indigènes si précieuse, la direction du R. P. Richard auquel la science géographique doit la *Géographie de l'Empire de Chine*, qui vient d'être traduite en anglais, garantissent la sûreté de méthode, le soin des investigations nécessaires à l'œuvre remarquable entreprise.

Vingt-cinq de ces remarquables monographies ont paru; nous avons obtenu des Révérends Pères de Zi-ka-Wei l'envoi gracieux de celles que nous pensons être, par le sujet traité, les plus propres à intéresser nos sociétaires. La Société est très heureuse de posséder ces beaux travaux. Elle se propose d'en faire un examen minutieux et d'en consigner éventuellement le résultat dans un article analytique développé.

The Ancient History of China, par F. HIRTH. Un volume de 383 pages, édité par *The Columbia University Press* et Mac Millan, à New-York, 1908.

Vouloir connaître la Chine en faisant abstraction de son passé lointain est aussi peu logique que pour un touriste avoir la prétention d'apprécier l'Italie en la parcourant sans rien savoir de l'histoire de Rome et de son empire. Il n'est pas possible de comprendre la Chine contemporaine sans posséder une notion très exacte de son origine historique et des premiers stades de son développement.

Ces considérations ont amené M. Hirth, le distingué professeur de langue chinoise à l'University of Columbia de New-York, à préparer pour ses élèves une bistoire des origines de la Chine. S'adressant à un public non encore familiarisé avec les sciences sinologiques, il l'a rédigée en un style facilement accessible, débarrassé autant que possible des expressions chinoises, compréhensibles seulement par les initiés. L'ouvrage mène les événements chinois jusqu'à la dynastie des Ts'in (221 avant le Christ), date de la réunion définitive de tous les royaumes chinois sous un empereur unique. Ouvrage d'un érudit consommé, qui a la coquetterie de dissimuler les difficultés de sa tâche.

Spigolature nei Campi di Budho. Studii d'Estremo Oriente, par LAFKADIO HEARN. Un volume de 301 pages, édité par Laterza et fils, à Bari. Italie, 1908. Prix : fr. 3.50.

Lafkadio Hearn, le professeur anglais de littérature à l'Université de Tokio, qui s'est tellement identifié à l'âme japonaise qu'il a réclaté la naturalisation dans son pays d'adoption, a vu traduire dans toutes les langues ses ouvrages sur le Japon. Nous avons aujourd'hui la version italienne d'un des plus appréciés. Or, pour tous ceux qui veulent substituer la réalité psychologique aux fantaisies délirantes qui se sont donné carrière au sujet des Jaunes et de l'Extrême Orient, la lecture des ouvrages de Hearn est indispensable.

Egypt and how to see it. Un volume illustré de 207 pages, édité par Balahtyne, à Londres, 1908.

Aegypten. Wie man es am besten bereist. Un volume de 207 pages, édité par Sponholtz, à Leipzig, 1908.

L'ouvrage n'a pas pour but de supplanter les guides existant sur l'Égypte ou de servir de manuel d'archéologie locale. Il se propose simplement de donner en un format portatif les meilleurs moyens d'économiser, au cours d'un voyage aux rives du Nil, le temps, l'argent, la fatigue. Le Caire et Alexandrie, la Haute et la Basse-Égypte, le Fayoum bénéficient d'indications complètes et pratiques.

Tai-Shang. Kan-Ying, P'ien. Treatise of the Exalted One on Reponse and Retribution. Traduction du chinois par le Dr PAUL CARUS. Un volume de 139 pages, édité par *The Open Court Publishing Co*, Chicago, 1906.

Le seul philosophe métaphysique qu'ait engendré la Chine, essentiellement pratique et utilitaire, est Lao-tsen, qui vivait au VII^e siècle avant le Christ, peu avant Confucius. Sa doctrine est contenue dans deux ouvrages, l'un *Tao-Teh-King*, presque inaccessible tant il est abstrus, le second plus accessible, qui est celui que le Dr Carus a traduit en anglais.

Bésil et Argentine, par ED. MONTET. Un volume de 282 pages, édité chez Fischbacher, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Notes et impressions de voyage, tel est le nom que M. E. Montet donne à son

récent livre sur le Brésil et l'Argentine. Ce sont, en effet, des notes de voyage recueillies pendant son séjour dans l'immense Amérique du Sud. Mais la vérité veut qu'on dise que dans ces simples notes, prises rapidement et groupées en différents chapitres, M. Montet révèle les qualités supérieures d'un homme qui sait voir, qui observe sans préjugé, cherchant le pourquoi de tout ce qui frappe ses yeux, afin d'asseoir solidement le jugement qu'il porte sur les hommes et les choses.

Le Brésil doit lui être reconnaissant de son livre : il parle très clairement et sans prétention de ce pays, toujours avec correction, et lorsque sous la plume de l'écrivain paraissent d'amères vérités, M. Montet exerce sa critique d'une façon si courtoise que cela ne peut donner lieu à aucun ressentiment quelconque.

The Building of an Island, par J. T. QUINN. Un volume de 106 pages, édité à Christiansted chez l'auteur, à Sainte-Croix, Antilles danoises, 1907.

Ce savant ouvrage est une étude géologique approfondie de l'île Sainte-Croix dans les Antilles danoises.

Tropical Investors Guide. A register of Rubber and Tea Companies in Ceylan, Malaya and Elsewhere. Un volume de 294 pages, édité par le *Times Ceylon Office*, à Colombo, 1908. Prix : 1 dol. 75 cts.

Croquis d'Orient. Patras et l'Achale, par le Baron ÉMILE DE BORCHGRAVE. Un volume de 436 pages, édité par Van Oest et C^{ie}, à Bruxelles, 1908.

Au moment où notre *Bulletin* allait paraître, nous recevons cet excellent ouvrage auquel nous consacrerons dans notre prochain numéro un article développé.

Industries du caoutchouc et de l'amiante. Un volume de 232 pages publié par le Ministère belge de l'Industrie et du Travail dans la collection des monographies industrielles, édité par Lebègue et Schepens, à Bruxelles, 1908.

Jaarboek van het Department van Landbouw in Nederlandsch Indië in 1906. Un volume de 572 pages, édité par Kolff et C^{ie}, à Batavia, 1907.

Almanach des étudiants libéraux de l'Université de Gand. Un volume de 485 pages, édité à Gand, rue du Vieil-Escaut, 1908. Prix : 3 francs.

Cet almanach contient un long article du commandant Ch. Lemaire qui expose ses opinions coloniales et développe ses vues sur la situation faite à la Belgique en regard du Congo ; de nombreuses critiques y sont adressées à l'administration de l'État Indépendant du Congo.

Il Giappone Agricolo e Industriale, par le D^r ITALO PO. Une brochure illustrée de 90 pages, éditée par V. Porta, à Piacenza, 1904.

- le New Transvaal**, par M. C. BRUCE. Un volume de 117 pages, édité par Alsten Rivers, à Londres, 1908.
- olonialbotanik**, par F. TOBLER. Un volume de 132 pages, édité par Teutner, à Leipzig, 1908.
- ie nationale und Ethische Bedeutung unserer Kolonien**, par le Dr WOHLTMANN, édité par P. Parey, à Berlin, 1908.
- he Romanes Lecture-Frontiers**, par lord CURZON. Une brochure de 59 pages, édité par *The Clarendon Press Oxford*, 1908. Prix : 2 shillings.
- truth. Experimental Researches about the Descent of Man**, par BERNELOT-MOENS. Une brochure de 26 pages, édité par Owen, à Londres, 1908. Prix : 1 shilling.
- historique de la conquête pacifique des territoires militaires de Tunisie**, par le capitaine LEBOUF, édité par Berger-Levrault, Paris, 1908.
- u pays du sommel et de la mort**, par le lieutenant BRADFER. Une brochure de 39 pages, éditée par Lebègue, à Bruxelles, 1908.
- le Congo belge. Albion et la raie des intérêts privés**, par FUSS-AMORÉ. Une brochure de 32 pages, éditée par Fuss-Amoré, à Paris, mars 1908. Prix : 10 centimes.
- à propos du Congo. Les dessous d'une campagne. Le devoir des Belges**, par V. LACOURT. Une brochure de 40 pages, éditée par Lesigne, à Bruxelles, 1908.
- Itinéraires dans le Hou-Nan nord occidental et dans le Kiang-Si occidental**, par F. HARFELD. Une brochure de 64 pages, éditée par Vanderauwera, à Bruxelles, 1907.
- Le Gabon. Ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il doit être**, par CH. NOUFLARD. Une brochure de 55 pages, éditée par l'Imprimerie administrative, à Melun, 1908.
- La Question marocaine**, par GEORGES PAQUOT. Un volume de 74 pages, édité par Castaigne, à Bruxelles, 1908. Prix : 2 francs.
- in los Estados Unidos**, par MORTI. Un volume de 386 pages, édité par de Quesada, à La Havane, 1907.
- peeches of the Hon**, par le Dr RASH BEHARI GHOSE. Un volume de 170 pages, édité par Natesan, à Madras, 1908.

The Inquisition in the Spanish Dependances, par HENRY CHARLES LEA.
Un volume in-8° de 564 pages. New-York, The Macmillan Company, 1908.

Faisant suite à un ouvrage du même auteur, en quatre volumes, sur l'histoire de l'Inquisition d'Espagne, ce livre retrace l'action des succursales du Saint-Office dans les différents pays dépendant de la monarchie espagnole, à l'exception des Pays-Bas. Les colonies d'Amérique ont fourni la matière de la plus grande partie du livre. En dehors du vif intérêt que présente la lecture de cet ouvrage, plein de faits curieux et de récits dramatiques ou étranges, certifiés d'ailleurs par les documents les plus authentiques, il est d'une grande importance au point de vue de l'histoire coloniale de l'Amérique espagnole. L'auteur est absolument fondé à dire que l'influence de cette institution a été l'une des causes les plus actives de la mauvaise administration des colonies espagnoles.

Primitive Secret Societies. A Study in Early Politics and Religion, par HUTTON WEBSTER, professeur à l'Université de Nebraska. Un volume in-18 de 227 pages. New-York, The Macmillan Company, 1908.

Les sociétés secrètes formées au sein des tribus dont l'Afrique occidentale offre de si curieux spécimens sont un des traits les plus étranges de l'organisation des peuples primitifs. On en retrouve l'équivalent chez presque toutes les races arriérées, sous des formes extrêmement variables et dont le caractère est souvent difficile à saisir pour les civilisés qui ont perdu la tradition des concepts d'où dérivent ces organisations bizarres.

M. le professeur Webster a résumé dans son ouvrage les travaux de la science contemporaine relatifs à ces institutions. Il en expose les origines, la raison d'être primitive et les altérations profondes qu'elles ont subies chez différents peuples. Son étude révèle une érudition considérable et une parfaite maîtrise d'un sujet fort difficile.

Sermons of a Buddhist Abbot, par le Très Rév. SOYEN SHAKU, traduits du japonais par Daisetz Teitaro Suzuki. Un petit volume de 220 pages avec portrait de l'auteur. Chicago, *The Open Court publishing Co*, 1906.

Ce curieux petit ouvrage est la réunion de divers articles et discours dus à l'un des principaux dignitaires du bouddhisme japonais contemporain. Il est digne d'attention, comme expression des conceptions religieuses et philosophiques d'une nation qui traverse une période de transformation intellectuelle sans précédent.

Indien, par ALFRED MEEBOLD. Un volume in-18 de 332 pages avec 25 gravures sur bois, d'après les croquis de l'auteur. Munich, R. Piper et Co, 1908.

L'auteur déclare, dans son avant-propos, n'avoir d'autre prétention que d'exprimer les impressions qu'il a éprouvées au contact de l'Inde contemporaine. Son ouvrage est nécessairement un peu superficiel, mais il mérite cependant d'être consulté. Les principaux chapitres traitent du mysticisme hindou, de l'art hindou, du mahométisme. Le dernier chapitre, qui représente la moitié du volume, est consacré à une excursion au Cachemire et dans l'ouest du Thibet.

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président
de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp
du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des
Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université
de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major
E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division
des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER,
directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY,
des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; L. ME-
JANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Uni-
versité de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; Valère MABILLE,
industriel ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles
et à Paris, à la Librairie Chalamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte)
Prix : 12 francs (port en sus). (*Étranger* : 15 francs.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe
Manuel du Voyageur). Prix : 3 francs. (*Étranger* : fr. 3.50.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : 3 francs

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDICAL
DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs}
CAMPENHOUT et DRYEPONDT. — Tome II (1900-1906), par le D^r BROU
— Chaque volume : 2 francs.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches
de texte et illustrations. Prix : 10 francs. (*Étranger* : fr. 12.50)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition
Prix : fr. 3.50.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : 3 francs

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°
Prix : fr. 3.50.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALE

Un an : Belgique, 10 francs ; Étranger, 12 francs.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de DEUX FRANCS

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

BULLETIN

DE LA

Société Royale Belge
DE
GÉOGRAPHIE
BRUXELLES

Société Belge
d'Études
Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

○ N° 5. — MAI 1908 ○

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

e de Placement

16-957

SOMMAIRE

	Page
A. BRODEN et J. RODHAIN. La lutte contre la trypanosomiase humaine (maladie du sommeil)	303
A. BRODEN et J. RODHAIN. Traitement de la trypanosomiase humaine	407
ROBERT GEERTS. Le monastère de Kumbun au Thibet. — L'arbre sacré. — Le camp du Dalai-Lama, en Chine, près de Lang-Chow.	419
GASTON BERGÉ. La politique de l'Espagne en Afrique, d'après un livre récent.	431
Colonies allemandes. Le livre blanc	445
Chronique. — <i>Afrique.</i> La femme noire au Congo. — Les pêcheries des côtes de la Mauritanie et du Sénégal	453
<i>Asie.</i> — Le chemin de fer Hankow-Pékin. — La Mandchourie, perspectives d'avenir.	458
BIBLIOGRAPHIE	461

LA
LUTTE CONTRE LA TRYPANOSOMIASE HUMAINE

(MALADIE DU SOMMEIL)

dans l'État Indépendant du Congo

PAR

A. BRODEN

Directeur du Laboratoire de Léopoldville

ET

J. RODHAIN

Médecin de l'Hôpital des noirs, détaché au Laboratoire.

En écrivant ces quelques pages, nous n'avons pas pour but d'exposer d'une façon détaillée nos connaissances actuelles sur la trypanosomiase humaine.

Nous voulons uniquement mettre nos lecteurs belges au courant de ce qui, au Congo belge, a été fait et se fait pour combattre le plus grand fléau de l'Afrique centrale. La question, on le reconnaîtra, est d'actualité.

Depuis des mois, les journaux politiques ont entretenu leurs lecteurs de découvertes retentissantes, de guérisons de la « maladie du sommeil ». Nos compatriotes qui ont vu ensuite un parent ou un ami, retour du Congo, souffrir de la terrible affection et succomber malgré des soins dévoués, ont dû se dire que la Belgique « était en retard », que les pays voisins l'avaient devancée dans la lutte contre la maladie du sommeil.

La lecture de ces lignes leur prouvera, espérons-nous, qu'au Congo belge l'étude et le traitement de la trypanosomie humaine n'ont pas été négligés, mais ont fait l'objet de recherches suivies depuis des années, et que les résultats obtenus ne sont pas moins bons qu'ailleurs.

Pour la bonne intelligence des faits, il est nécessaire de faire un court exposé de la nature de la maladie du sommeil et de sa évolution. Nous tâcherons de le rendre aussi clair que possible.

Disons tout d'abord que ce nom si universellement répandu « maladie du sommeil » est absolument inexact. Ce nom ne peut désigner que la seconde période, le stade ultime d'une affection dont le nom scientifique, exact mais plus barbare, est *trypanosomiase humaine*.

La trypanosomiase humaine est caractérisée par l'infection de l'organisme par un parasite animal, un Flagellé, nommé *trypanosome*.

Ce parasite est inoculé à l'homme par la piqûre d'une mouche vulgairement appelée *tsé-tsé* (*Glossina*). Nous ne connaissons pas encore dans tous ses détails le mécanisme de l'infection de la *tsé-tsé* : un mode de transmission est établi, la transmission mécanique : la mouche, en piquant un individu atteint de trypanosomiase suce les parasites avec le sang, et pendant un temps relativement peu considérable peut, en piquant un individu sain, lui inoculer des trypanosomes. D'autres insectes pourraient peut-être servir de vecteurs, mais nous n'entrerons pas dans tous ces détails.

L'homme sain piqué par une *tsé-tsé* infectée devient-il immédiatement malade? Bien souvent on a répondu erronément à cette question, et un grand nombre d'Africains, la plupart même très heureusement, croient encore que l'on peut, en Afrique, se baigner pendant des années, et présenter ensuite brusquement les symptômes d'hypnose, de maladie du sommeil. Erreur profonde.

L'homme infecté de trypanosomes présente toujours des symptômes de maladie, symptômes plus ou moins accusés certes, mais qui ne peuvent échapper à un œil observateur.

Déjà précédemment nous avons dit (1) qu'il pouvait s'écouler peu de jours seulement entre la piqûre des *tsé-tsé* et les premières manifestations de la maladie. Une observation récente très précise a confirmé notre hypothèse, et nous avons actuellement

(1) A. BRODEN, Rapport sur les travaux du laboratoire de Léopoldville, 1911.

itement un blanc atteint de trypanosomiase, et qui fut infecté
ans de quinze jours après son arrivée à Boma.

Les premières manifestations de la maladie consistent dans des
accès de fièvre plus ou moins élevée et de durée variable. Ces
accès fébriles se répètent ensuite à des intervalles plus ou moins
réguliers et plus ou moins espacés. En même temps, le sujet infecté
rouve de la faiblesse, de la lassitude. Ce sont là des symptômes
bjectifs qu'on peut dire constants.

Un médecin exercé en découvrira bien d'autres : nous n'en cite-
ns qu'un seul, l'hypertrophie des ganglions lymphatiques du
u. Ce symptôme est essentiel, et nous y insistons dès maintenant
orce que nous devons y revenir plus tard en parlant de la pro-
ylaxie.

Ces symptômes subjectifs peuvent passer inaperçus. Peu de
lancs, en effet, sont, au Congo, à l'abri d'un accès de fièvre. Et
omme très souvent les fièvres à trypanosomes sont peu graves et
e courte durée, l'Européen les attribue à la malaria ; il prend de la
uinine et lorsque, quelques heures après, l'accès finit naturelle-
ent, il croit en général que la quinine a opéré la guérison.

Le blanc infecté de trypanosomes peut ainsi passer des années
ans un état de santé relativement et apparemment bon. Nous en
ons connu plus d'un dans ce cas, et en venant nous consulter ils
se plaignaient que de faiblesse, d'« anémie ». Inutile de dire leur
onnement lorsqu'après un examen rapide nous devions leur
re connaître la véritable cause de leur faiblesse et de leur
anémie ».

Quoi qu'il en soit, si un médecin exercé, ou un homme s'observant
en, peuvent dès la première période de la maladie, découvrir
lui-là des symptômes indubitables, celui-ci des manifestations
spectes, il n'en est pas moins vrai qu'en général le premier stade
: la trypanosomiase humaine est insidieux. Bien souvent l'homme
t atteint depuis des mois, depuis deux ou trois ans ou même
us, sans avoir dû interrompre son service colonial.

Mais la trypanosomiase étant arrivée à la seconde période,
est-à-dire les parasites ayant envahi le système nerveux central,
s symptômes morbides deviennent plus accusés, plus nets. Le
malade doit renoncer au service, et si un traitement énergique
arrive pas à prolonger son existence, il ne lui reste que peu de
ois à vivre.

À ce deuxième stade de l'affection, celui qui, jusqu'il y a peu de
mps, était le seul connu non seulement du public, mais encore

des médecins, on a donné le nom de *maladie du sommeil*. Que ce nom ne fasse pas croire que l'homme atteint de cette triste affection soit constamment en état d'hypnose, de sommeil. Si chez certains malades, le symptôme hypnose est très accusé, au point qu'il constitue la caractéristique de leur état, il en est d'autres, et non les moins nombreux, qui ne dorment pas plus que des malades atteints d'une affection grave.

En général, la seconde période de la trypanosomiase, ou la maladie du sommeil, se caractérise par une altération du caractère. L'homme jusqu'alors dévoué, attentif à son service, commet des fautes, devient négligent. Il se désintéresse de son entourage, se sent affaibli, constamment fatigué, et cherche dans le repos un peu de soulagement. Chez les noirs, l'altération du caractère va très souvent jusqu'à la manie ou la folie furieuse ; et pour empêcher ces malheureux de nuire à autrui, on est fréquemment obligé d'employer des mesures de coercition !

Arrivée à ce stade, la maladie en général progresse à pas de géant. Le malade s'affaiblit de jour en jour, la fièvre plus ou moins élevée ne le quitte plus, la démarche devient fatigante, difficile, titubante, pour être bientôt impossible. Cloué au lit, le malade n'a guère de souffrances, il vit en général désintéressé du monde extérieur, de ce qui se passe autour de lui. Au cours d'une conversation avec un parent, un ami, avant d'avoir achevé un repas, il arrive fréquemment que le malheureux s'arrête soudain, fixe son regard vague dans le vide, pour bientôt fermer les paupières et s'endormir. Sommeil peu profond : un attouchement, l'appel de son nom suffit en général pour réveiller le malade, qui ne se rend pas compte du temps écoulé et ne s'y intéresse d'ailleurs pas.

Triste spectacle, auquel la médecine jusqu'à présent n'a pu remédier !

Selon les soins plus ou moins dévoués, selon la résistance propre de l'organisme, le malade arrivé au second stade de la maladie peut résister plus ou moins longtemps. Mais cette résistance n'est que momentanée et de peu de durée. Quelques semaines, peu de mois suffisent pour que le trypanosome ait achevé son œuvre. Lentement, mais sûrement, il mine l'organisme, et sans faire endurer de souffrances, il tue en endormant !

Ce n'est là qu'un tableau bien succinct de ce que l'on a appelé maladie du sommeil.

Depuis quand ce fléau exerce-t-il ses ravages en Afrique ? Il n'est guère possible de répondre exactement à cette question. Mais not-

savons que déjà à la fin du XVIII^e siècle elle fut signalée dans le Bas-Congo. Depuis la pénétration rapide de l'Européen, entraînant des déplacements nombreux et fréquents des indigènes, la maladie certes s'est répandue avec une rapidité effrayante. Elle a fauché des milliers et des milliers d'existences humaines, ne respectant ni l'âge ni le sexe : l'homme comme la femme, l'enfant comme l'adulte, nul n'est à l'abri.

En présence de cette situation terrifiante, le lecteur doit se demander avec anxiété : Qu'a-t-on fait, que fait-on pour enrayer les progrès de la maladie du sommeil, pour la guérir?

Disons-le immédiatement, beaucoup a été fait, tant par les administrations coloniales pour tâcher d'arrêter l'extension de la trypanosomiase humaine, que par les laboratoires pour tâcher de découvrir le remède.

Déjà à la fin de l'année 1903, l'État du Congo envoya une mission d'études, composée de membres de l'École de Liverpool, pour étudier la maladie du sommeil sur les lieux mêmes. Le chef de la mission, le malheureux Dutton, paya de sa vie son dévouement à la science, son ardeur infatigable au travail. Il eut le temps néanmoins de faire une étude complète de la maladie, et, après sa mort, son compagnon de travail Todd put fournir des indications qui furent la base des mesures prophylactiques décrétées par l'État.

Nous examinerons méthodiquement d'abord les mesures prophylactiques, pour terminer par quelques considérations sur la thérapeutique.

MESURES PROPHYLACTIQUES. — a) *Prophylaxie individuelle* : Celle-ci est simple et s'énonce en cette courte phrase : Ne vous laissez pas piquer par des tsé-tsé! Il suffit de songer au genre de vie, aux habitudes de l'Afrique équatoriale, pour se convaincre immédiatement que cette mesure simple est irréalisable en pratique.

Le blanc, en poste ou en station, est à l'abri pour autant que ce poste ou cette station ne soient pas infestés de tsé-tsé. Mais comme on sait qu'un grand nombre de postes au Congo ont été établis sur les rives du fleuve ou des rivières, comme on sait que les tsé-tsé se nichent au bord de l'eau, dans le taillis, on ne s'étonnera pas que dans plus d'une station les mouches ne soient pas rares.

Si déjà l'Européen n'arrive que difficilement à se protéger, le noir, moins vêtu, moins prévenu du danger, est bien plus exposé encore.

Si la prophylaxie individuelle n'est guère possible, nous pouvons prendre des mesures de b) *Prophylaxie générale* plus efficaces.

1° *Lutte contre la tsé-tsé.* — Nous ne possédons guère de moyens pour lutter directement et efficacement contre la néfaste mouche. Elle pond négligemment ses pupes à la surface du sol, au hasard, semble-t-il, de ses caprices. Aussi, nous en sommes réduits à lui enlever son habitat. Comme elle a besoin d'ombre pour s'abriter, nous n'avons d'autre ressource que de détruire systématiquement la brousse et les broussailles qui procurent à la tsé-tsé un abri sûr. De plus, nous devons éloigner du voisinage de toute habitation le gros gibier, le bétail qui attirent l'insecte.

Ces mesures ont été prescrites depuis longtemps par l'État du Congo, et peuvent se résumer en peu de propositions :

Éloigner systématiquement de tout centre habité les étables, écuries ou kraals ;

Détruire au voisinage de tout poste ou station la brousse et les broussailles, autant que possible par le feu ;

L'emplacement de tout nouveau poste sera choisi dans un endroit non infesté de tsé-tsé.

Des mesures identiques ont été conseillées aux indigènes. Mais pour qui connaît l'insouciance des populations africaines, leur aversion pour toute mesure d'hygiène, leur répulsion à déplacer leur village, il ne semblera pas étonnant que les conseils les meilleurs ne soient guère écoutés.

2° *Lutte contre les foyers d'infection.* — Dans un pays infesté de tsé-tsé, tout homme atteint de trypanosomiase constitue un foyer d'infection. Pratiquement, on peut considérer qu'au Congo tout le bassin du fleuve et de ses affluents est infesté de *Glossina*. Certaines zones, rares il est vrai, paraissent encore, à l'heure actuelle, indemnes de trypanosomiase humaine.

L'indication primordiale est donc : il faut empêcher la maladie d'envahir ces régions non atteintes encore.

Cette règle, simple en apparence, est en réalité d'une application difficile. Aux limites entre les zones infectées et celles encore indemnes il faudrait une série de postes sanitaires, desservis par autant de médecins expérimentés, et dans lesquels tout blanc ou noir serait examiné au passage ; l'entrée de la zone saine serait impitoyablement interdite à tout homme infecté.

Celui qui connaît les caractères et les mœurs des noirs, leur crainte et leur répugnance pour tout examen médical, ne s'étonnera pas que les nègres ne se soumettent à ces visites qu'à contre-cœur. Il n'est pas de ruse qu'ils n'inventent pour parvenir à éluder tout examen.

Quand on songe ensuite à l'étendue des zones qu'il s'agirait de rotéger, non seulement sur une frontière, mais en général de deux ou trois côtés à la fois; quand on se dit de plus qu'il faudrait donc de très nombreux postes sanitaires et, par conséquent, nombre de médecins expérimentés, on sera convaincu immédiatement des difficultés de l'entreprise.

L'État du Congo a fait néanmoins un pas décisif dans cette voie. À l'Est du territoire, aux trois grands centres de communication, autant de postes sanitaires ont été créés : Ibembo, Stanleyville et Cabinda. C'est insuffisant certes, mais dans un pays équatorial, où le personnel est nécessairement restreint, une organisation ne se crée pas en quelques jours. Le nombre de ces postes sanitaires devra être augmenté, surtout sur la frontière Est, voisine de l'Uganda, et dans le Haut-Ubanghi, dès que le nombre de médecins coloniaux le permettra (1).

Quant aux régions infestées de tsé-tsé et dans lesquelles la trypanosomiase est endémique, que faut-il faire? Nous devons en convenir, malgré tout ce que cet aveu d'impuissance peut avoir de pénible, nous ne pouvons guère encore lutter efficacement contre le terrible léau.

Depuis quelques mois, l'État du Congo fait examiner systématiquement tous les noirs désirant entrer à son service. Comme nous l'avons dit au début, l'existence de ganglions hypertrophiés au cou, la ponction de ces ganglions et la présence éventuelle de trypanosomes, rendent le diagnostic relativement aisé et rapide. Tout noir examiné de cette façon et reconnu atteint de trypanosomiase, est refusé pour le service de l'État. Ainsi se créera petit à petit un per-

(1) D'aucuns s'étonneront peut-être de nous entendre parler de la pénurie de médecins coloniaux. Elle est réelle pourtant et tous les jours nous devons la regretter. Il est triste, en effet, de devoir constater combien peu de médecins belges montrent de l'empressement pour la carrière coloniale. Inutile de signaler ici l'ardente lutte pour l'existence dans les pays à vieille civilisation : nos lecteurs la constatent tous les jours. Et pourtant, plutôt que de venir dans une colonie belge et servir la patrie en gagnant largement leur vie, plutôt que de venir en pays neuf faire une carrière facile sans *struggle for life*, les jeunes médecins belges préfèrent rester dans leurs foyers et attendre des années pour arriver péniblement à une situation médiocre. Puissent nos jeunes médecins belges se convaincre qu'au Congo, comme en Belgique, il y a des compatriotes à soigner, et qu'en Afrique, comme en Europe, on peut faire une carrière longue et profitable!

sonnel noir indemne et que l'on peut espérer garder sain grâce aux mesures de prophylaxie générale.

De plus, l'État a prescrit la création dans différents districts de *lazarets* pour hospitaliser les noirs atteints de trypanosomiase. L'établissement de ces hôpitaux, l'entretien du personnel et des malades, nécessitent des frais considérables. Les services qu'ils rendent sont-ils en proportion avec les dépenses? Nous ne le pensons pas.

L'idée qui a guidé l'État du Congo en décrétant l'établissement de ces lazarets fut la suivante : Tous les noirs au service dans un district donné, tous les indigents qui en exprimeraient le désir, seraient traités pendant quelques semaines dans ces hôpitaux et après guérison quitteraient l'établissement. L'idée créatrice fut excellente, il manque malheureusement le moyen d'obtenir sûrement et rapidement la guérison.

Pour mieux faire comprendre la situation, nous citerons en exemple celui de Léopoldville, actuellement le principal de tout le Congo. A Léopoldville, port d'attache de nombreux vapeurs, station de passage pour des milliers de noirs, présentant une population noire fixe très considérable, tout nègre entrant ou sortant de la station est soumis à la visite médicale : atteint de trypanosomiase, l'homme est envoyé au lazaret. Il a suffi de quelques jours pour y rassembler 150 malades, et si les circonstances matérielles ne s'y opposaient, ce chiffre monterait rapidement à 500, 600 et même plus!

L'hospitalisation de ces malheureux a entraîné et entraîne encore les plus grandes difficultés. Le noir à la première période de la trypanosomiase ne veut pas admettre qu'il soit malade, qu'il ait besoin de se faire traiter. Il faut qu'il soit arrivé à un stade avancé de la maladie, que ses forces ne lui permettent plus de se trainer, qu'il n'ait pas de parents ou d'amis auprès desquels il puisse se réfugier, avant qu'il ne consente à rester au lazaret et à subir un traitement.

Parmi les noirs hospitalisés un grand nombre parviennent encore, malgré les soldats de garde à l'entrée, à se soustraire par la fuite à un traitement qui devrait, si pas les guérir, du moins prolonger leur existence!

A notre avis, les lazarets constituent une très lourde charge et ne rendent pas tous les services que l'État en avait espérés. Tant que nous ne connaissons pas un traitement guérissant la trypanosomie en peu de jours, on ne gardera dans ces établissements que les malades à un stade très avancé de la maladie et ceux auxquels la fuite n'est pas possible.

nous préférierions voir réserver les lazarets aux malades arrivés au second stade de la trypanosomiase. Quant aux noirs travailleurs ou soldats de l'État au premier stade de l'affection, nous pensons qu'il serait plus pratique de ne pas les enlever de leur milieu quand leurs forces le permettent, et de les traiter systématiquement un jour déterminé de la semaine.

Voici quelques mots du *traitement*.

Nous ferons abstraction de tous les remèdes proposés et essayés pour combattre la maladie du sommeil, avant que l'on ne connût la nature exacte de l'affection, et nous nous occuperons uniquement du traitement appliqué à la trypanosomiase depuis peu de temps.

Dans la thérapeutique de la trypanosomiase humaine comme dans toute maladie parasitaire, on peut distinguer deux grandes périodes. La première porte uniquement la thérapie arsenicale, la seconde comporte l'emploi de matières colorantes ou la chromothérapie.

C'est au laboratoire de Léopoldville, en tout premier lieu, que furent faits, déjà en janvier 1903, les premiers essais de traitement de la trypanosomiase humaine au moyen de l'arsenic. L'un de nous découvrit à cette époque l'un des premiers cas de trypanosomiase chez l'homme et, guidé par les constatations faites chez le cheval par Lingard, appliqua immédiatement le traitement arsenical.

Les résultats chez une première malade furent des plus encourageants, et la guérison semble être définitive puisque, depuis mars 1905, c'est-à-dire plus de quatre ans, cette malade n'a plus présenté aucun symptôme de maladie. Nous-mêmes et d'autres observateurs ont eu fréquemment l'occasion d'appliquer le traitement à d'autres malades, avec des alternatives de succès et de revers. Bref, nous avons pu nous convaincre bientôt que l'arsenic ne constituait pas un traitement héroïque dans tous les cas.

Un progrès des plus importants fut réalisé en mai 1905 par Thomas de l'École de Liverpool. L'auteur anglais, par des recherches soignées et laborieuses, arriva à la conclusion que dans les trypanosomiasis expérimentales, un nouveau composé arsenical, l'*atoxyl*, exerçait une action des plus heureuses et dans nombre de cas pouvait même produire une guérison définitive. Il est incontestable que les constatations faites par Thomas sont de la plus haute importance, et qu'à lui seul revient tout le mérite de succès partiels et définitifs obtenus dans la cure de la trypanosomiase humaine par l'*atoxyl*.

Nous n'exposerons pas ici les résultats obtenus avec l'atoxyl par différents auteurs : nous résumerons l'état de la question d'après notre expérience personnelle.

Nous signalerons encore les découvertes importantes dans la chromothérapie. Un progrès très marqué fut fait dans ce domaine par Mesnil, de l'Institut Pasteur; dans les mémoires publiés en 1906, l'auteur français expose, avec l'ordre et la clarté qui caractérisent toujours ses publications, les résultats obtenus avec certaines « couleurs de benzidine ». L'une d'elles est particulièrement favorable dans le traitement des infections expérimentales produites par le parasite de la maladie du sommeil. Malheureusement l'emploi de cette matière colorante n'est guère possible chez l'Européen, et même chez le nègre ce traitement est d'une application très difficile.

Plus récemment encore, Ehrlich signala une nouvelle matière colorante, la parafochsine, comme d'un emploi avantageux dans le traitement des trypanosomiasés.

Dans l'état actuel de nos connaissances de la thérapie de la trypanosomiasé humaine, nous pouvons dire :

L'atoxyl à base d'arsenic constitue jusqu'à présent le meilleur médicament dans la trypanosomiasé humaine;

Les matières colorantes, dont la meilleure semble être celle de Mesnil, seront dans la pratique d'un emploi très difficile. Inapplicables à l'homme de race blanche, elles pourront dans certains cas être employées chez le noir soit isolément, soit concurremment avec l'atoxyl.

Notre expérience personnelle nous permet de dire ce qu'on peut attendre du traitement à l'atoxyl.

Dans des publications précédentes (1), nous avons signalé déjà les bons et les mauvais résultats obtenus chez quelques Européens. Au laboratoire de Léopoldville nos essais de traitement ont été continués sur une très grande échelle et nous résumons ici nos constatations :

L'atoxyl ne guérit pas l'homme arrivé au second stade de la trypanosomiasé, c'est-à-dire atteint de maladie du sommeil : du moins, jusqu'à présent, n'avons-nous pu constater aucun cas de guérison ;

(1) A. BRODEN, Rapport sur les travaux du laboratoire de Léopoldville. 1906. — BRODEN et ROUBAIN, *Archiv für Schiff- und Tropenhygiene*, t. X et XI.

L'atoxyl a une influence très heureuse sur l'évolution de la trypanosomiase à la première période, et très probablement guérit un grand nombre de cas.

Dans la pratique, qu'y a-t-il à faire?

Tout cas de trypanosomiase humaine doit être traité dès que le diagnostic aura été posé. Chez l'Européen, nous ne pouvons jusqu'à présent envisager que l'emploi exclusif de l'atoxyl; chez le noir, nous pourrions dans certains cas employer les matières colorantes soit seules, soit combinées avec l'atoxyl.

Dans l'emploi de l'atoxyl, nous conseillons beaucoup de prudence. Si jusqu'à présent les accidents arsenicaux ont été très rares chez l'homme à la première période de la maladie, ils ont été relativement fréquents chez les malades au second stade. De nombreux cas de cécité, de paralysie des membres inférieurs ont déjà été signalés à la suite de l'emploi de l'atoxyl, et la plus grande circonspection est donc nécessaire, au moins en ce moment.

Nous résumerons en quelques lignes les mesures décrétées déjà par l'État du Congo dans la lutte contre la trypanosomiase humaine et nous dirons ensuite ce qui, à notre avis, reste à faire.

L'État du Congo a prescrit les mesures suivantes :

Pour la *prophylaxie générale* :

- a) Mesures d'hygiène dans les stations : débroussement systématique, éloignement des étables, écuries, kraals;
- b) A bord des vapeurs, défense de transporter des gens atteints de trypanosomiase, si ce n'est dans des réduits spéciaux munis de toile métallique, pour empêcher les piqûres des tsé-tsé;
- c) Examen systématique de tout noir désirant s'engager ou se réengager au service de l'État;
- d) Création de cinq postes sanitaires d'observation : Ibembo, Stanleyville, Kabinda, Uvira et un poste dans l'Ubanghi;
- e) Examen de toute personne blanche ou de couleur se rendant d'une région infestée vers une région non encore contaminée;
- f) De nombreux postes-lazarets ont été créés dans le Katanga.

Pour le *traitement* : les noirs atteints de trypanosomiase sont mis dans des lazarets et traités à l'atoxyl.

Ces mesures exigent de la part de l'État des dépenses considé-

rables et l'emploi d'un personnel médical exercé. Comme nous l'avons vu plus haut, celui-ci est insuffisant, et les circonstances sont telles que le nombre des médecins exercés à la pratique coloniale ne pourra être augmenté que lentement et progressivement.

Sur notre proposition, l'État du Congo complètera bientôt les mesures déjà prescrites par l'examen systématique de tous ses *agents blancs*. À l'avenir, tous les Européens descendant du Haut-Congo, les agents fin de terme comme ceux renvoyés suivant certificat médical, seront examinés par nous. Tous ceux qui seront trouvés atteints de trypanosomiase seront prévenus de leur état, et seront signalés confidentiellement au Gouvernement de l'État, afin que toutes les mesures soient prises pour soigner ces agents pendant leur séjour en Europe.

Vis-à-vis des indigènes, des nombreux malades qui traînent dans les villages, il est triste de dire que nous sommes absolument désarmés. Méfiants de leur nature, rebelles à toute médication européenne, les indigènes atteints de la trypanosomiase ne se présentent pas pour subir un traitement dans les lazarets. Nous savons bien qu'on nous dira : Allez trouver chez eux, dans les villages mêmes, les noirs malades, et traitez-les sur place. Certes, ce serait là une belle mission, et ce plan de travail a occupé notre esprit depuis longtemps. Malheureusement, nous n'entrevoions pas la réalisation pratique.

Songez donc au nombreux personnel exercé qu'exigerait cette méthode de travail, car chaque médecin ou chaque infirmier ne pourrait desservir qu'un nombre restreint de villages.

Songez donc que dans les villages indigènes, le blanc arrivant avec des médicaments européens ne serait pas reçu comme un libérateur, mais se heurterait à l'indifférence, au refus !

Songez ensuite que nous ne possédons encore qu'un remède à action problématique à la seconde période et dont en tous les cas l'administration doit être continuée pendant des mois !

Non, cette méthode de travail est actuellement irréalisable ! La lutte contre la maladie du sommeil dans les villages indigènes ne pourra être entamée avec quelque chance de réussite que lorsque nous posséderons un moyen qui nous permette de guérir les malades en peu de jours, ou même en une séance !

Il reste donc beaucoup à faire ! Nous devons trouver un remède plus efficace, à action plus rapide, qui permette de guérir les malades à la seconde période, et ne nécessite pas un traitement aussi long pour les gens au premier stade de l'affection.

C'est là l'œuvre à accomplir dans les laboratoires tant européens que coloniaux. Ce sont des recherches de longue haleine, qui exigeront beaucoup de patience et malheureusement aussi beaucoup d'argent. Si, en général, les laboratoires d'Europe sont richement dotés, il n'en est pas de même des laboratoires coloniaux. Le laboratoire de Léopoldville notamment, pendant des années, ne disposa que de moyens insuffisants. Créé en 1899 par l'heureuse initiative du général Donny, il fut soutenu par de généreux donateurs. Sans la large assistance matérielle fournie par l'État du Congo, il eût néanmoins été impossible de maintenir le laboratoire de Léopoldville. La Belgique en effet ne connaît pas ces larges libéralités, si communes en Angleterre par exemple, pour les institutions scientifiques.

Nous avons vécu en Afrique, au laboratoire de Léopoldville même, les premières années de notre carrière médicale et coloniale. Bien souvent nous avons dû regretter l'insuffisance des moyens à notre disposition, et c'est grâce au dévouement inlassable, à la persévérance de son fondateur, le général Donny, que le laboratoire put être maintenu.

Il faut espérer que dans la lutte contre le plus grand fléau de l'Afrique centrale les Belges voudront avoir leur part, et qu'il ne seront pas moins généreux de leur bourse qu'ils n'ont été jusqu'ici de leur personne.

Tout récemment, la puissante Compagnie du Kasai a mis à la disposition de l'État du Congo une somme de 200,000 francs pour aider à faire continuer les recherches pour combattre et guérir la maladie du sommeil. Une part importante de ce subside a été allouée par l'État du Congo au laboratoire de Léopoldville, pour permettre de compléter son outillage et son personnel.

Puisse la générosité du Souverain et de la Compagnie du Kasai servir d'exemple à nos compatriotes!



1. The first part of the document is a list of names and addresses.

TRAITEMENT DE LA TRYPANOSOMIASE HUMAINE

PAR

A. BRODEN

Directeur du laboratoire de Léopoldville (État du Congo)

ET

J. RODHAIN

Directeur de l'Hôpital des noirs.

Communication préliminaire au sujet de l'emploi des sels d'antimoine.

Dans la présente communication, nous relaterons quelques faits constatés en étudiant l'action de différents sels d'*antimoine* dans la trypanosomiase humaine.

Les insuccès si fréquents dans le traitement de la trypanosomiase humaine par les composés *arsenicaux* motivèrent l'essai de diverses *matières colorantes*. L'expérience que nous avons faite de ces différentes couleurs chez le nègre, nous permet de dire qu'aucune d'elles n'est utilisable dans la pratique.

Tout récemment, Plimmer et Thomson (1) expérimentèrent les sels d'antimoine dans le traitement des trypanosomiasis expérimentales. Les premières indications concernant ces expériences nous furent données par les journaux politiques et se bornèrent à l'annonce de brillants succès obtenus par les composés d'antimoine. Nous en fûmes donc réduits à essayer les sels d'antimoine que nous

(1) Further Results of the experimental treatment of Trypanosomiasis in man. — Rapport à la Roy. Soc., le 7 novembre 1907. — (*Bulletin de l'Institut Pasteur*, n° 1, 1908.)

avons sous la main : l'émétique ou *tartrate de potasse et d'antimoine*, le sel de Schlippe ou *sulfure de soude et d'antimoine* (1), et le *kermès minéral*.

L'action des deux premiers composés, sels solubles, a été étudiée *in vitro* et chez l'homme; le kermès, sel insoluble, a été expérimenté uniquement chez l'homme.

I. — ACTION *in vitro* DE COMPOSÉS ANTIMONIAUX SOLUBLES SUR LE TRYPANOSOME GAMBIESE.

Dans ces expériences, nous nous sommes servis de sang de cobaye, infecté de *Trypanosome gambiense* provenant d'un Européen, sang très riche en parasites.

A. — Action du tartrate de potasse et d'antimoine (émétique).

Quelques essais préliminaires ont été faits entre lame et lamelle. Une petite goutte de sang de cobaye est recueillie sur une lame porte-objet, mélangée immédiatement avec une goutte de solution d'émétique dans de l'eau physiologique, recouverte d'une lamelle, et examinée au microscope. Le tableau ci-contre donne les résultats.

SANG A TR.	SOLUTION D'ÉMÉTIQUE.
1 goutte +	1 goutte au $\frac{1}{100}$ c. : Tr. tués instantanément.
1 goutte +	1 goutte au $\frac{1}{1000}$ c. : Tr. tués instantanément.
1 goutte +	1 goutte au $\frac{1}{10000}$ c. : Tr. tués en sept minutes.
1 goutte +	1 goutte au $\frac{1}{20000}$ c. : Tr. tués en cinq minutes.
1 goutte +	1 goutte au $\frac{1}{40000}$ c. : Tr. tués en sept minutes.

Le dispositif entre lame et lamelle pouvant donner lieu à des causes d'erreur, nous avons continué ces expériences dans des

(1) Nous avons essayé le sel de Schlippe dans l'espoir que ce composé d'antimoine et de soude serait moins toxique que l'émétique. Nous en avons fait nous-mêmes une petite quantité pour étudier son action. Le sel de Schlippe, sulfure d'antimoine et de soude, s'obtient par l'ébullition prolongée de trisulfure d'antimoine pulvérisé avec du soufre et de la soude. Il cristallise en grands tétraèdres, renfermant neuf molécules d'eau ($SbS_3 Na_3 + 9H_2O$).

s avec des solutions d'émétique plus diluées. Dans une série
 tubes nous mettons 1 centimètre cube de solution d'émétique
 de l'eau physiologique, à laquelle nous mélangeons une goutte
 ang de cobaye riche en parasites. De chaque mélange, une
 te est examinée au microscope, d'abord immédiatement, puis
 3 intervalles d'une ou plusieurs minutes.

Le tableau ci-dessous résume nos constatations :

SOLUTION D'ÉMÉTIQUE.	SANG A TR.
$\frac{1}{100000}$ C. C., 1 C. C. +	1 goutte : Tr. tués en 15 minutes.
$\frac{1}{150000}$ C. C., 1 C. C. -	1 goutte : Tr. tués en 15 minutes.
$\frac{1}{200000}$ C. C., 1 C. C. +	1 goutte : Tr. tués en 15 minutes.
$\frac{1}{300000}$ C. C., 1 C. C. +	1 goutte : Tr. tués en 18 minutes.
$\frac{1}{400000}$ C. C., 1 C. C. +	1 goutte : Tr. tués en 35 minutes.
$\frac{1}{500000}$ C. C., 1 C. C. +	1 goutte : Tr. tués en 35 minutes.

Dans ce tableau nous n'avons indiqué que le temps-limite, c'est-à-dire le temps nécessaire pour que la solution d'émétique ait tué ces parasites. L'action nocive se manifeste en effet au bout de peu de temps par la disparition d'un certain nombre de trypanosomes. Nous n'avons considéré l'expérience comme terminée que lorsque tous les parasites étaient morts.

B. — Mode d'action de l'émétique.

Pour suivre l'action trypanolytique de l'émétique *in vitro*, on évite évidemment recourir à une solution très diluée, par exemple $\frac{1}{100000}$ c. Immédiatement après que le mélange a été fait, on constate que beaucoup de trypanosomes ont des mouvements très vifs. Petit à petit l'action de l'antimoine devient plus évidente : le parasite ne change plus de place, ses mouvements sont faibles, il s'incurve en formant une ligne courbe régulière, seul le flagelle s'agit encore, puis tout mouvement cesse. A partir de ce moment, le corps parasitaire devient de moins en moins visible et disparaît bientôt complètement : il ne reste plus de traces de parasite.

II. — ACTION DE COMPOSÉS ANTIMONIAUX SOLUBLES SUR LE TRYPANOSOME GAMBIENSE CHEZ LE NÈGRE.

A. — Action de l'émétique.

En recherchant l'action de l'émétique sur le *Trypanosome gambiense* dans le corps de l'homme, nous ne pouvions songer à administrer le médicament par la bouche.

De plus, les injections hypodermiques nous paraissaient devoir être très irritantes. Un seul essai fut néanmoins tenté, en injectant de l'émétique dans les muscles fessiers. L'injection provoqua rapidement de fortes douleurs et un gonflement étendu. Cette réaction persista durant plusieurs jours et ne disparut qu'après une semaine. Les injections sous-cutanées d'émétique étaient donc à rejeter.

Il ne nous restait qu'à introduire l'émétique directement dans le torrent circulatoire, en faisant les injections dans une veine facilement accessible.

N'ayant aucun point de repère concernant les doses d'émétique supportées en injection dans le sang, nous avons commencé par des quantités très minimes. Le tableau ci-dessous résume nos essais.

DATE.	DÉCEMBRE 1907.								
	16	17	18	19	20	21	22	23	24
DOSSES DANS LE SANG.	0.005	0.0075	0.01	0.012	0.02	0.03	0.05	0.05	0.07
	P. G.			P. G.				P. G.	
Baluti . . .	Tr. +	»	»	Tr. +	»	»	»	Tr. 0	»
Zanguma . .	Tr. +	»	»	»	»	»	»	Tr. 0	»
Didyada . .	Tr. +	»	»	»	»	»	»	Tr. 0	»
Soku . . .	Tr. +	»	»	»	»	»	»	Tr. 0	»

P. G. = Ponction des ganglions.

Ces différentes doses furent bien supportées. L'absence de para-

dans les ganglions chez les quatre malades, le huitième jour de traitement, alors qu'ils avaient reçu une quantité globale de 0,45 d'émétique, nous prouvait suffisamment l'activité de l'antitrypanosomique. Néanmoins, dans l'espoir d'obtenir peut-être une disparition définitive des trypanosomes, une dernière dose de 0,07 d'émétique injectée aux quatre malades. Ceux-ci furent ensuite gardés en observation et examinés à diverses reprises. La réapparition des sites ne se fit guère attendre.

Ces deux premiers malades, *Baluti* et *Zanguma*, présentèrent des trypanosomes dans le sang le 4 janvier 1908, donc le onzième jour après la dernière injection; *Soku* présentait des parasites dans le sang le 6 janvier 1908, ou le treizième jour.

Cet premier essai nous prouvait donc l'émétique capable de faire disparaître, pour une certaine période, les trypanosomes de la circulation périphérique.

Nous avons recherché ensuite la dose minimale d'émétique pour obtenir cette disparition.

Différents essais, dont la relation n'a aucun intérêt, montrèrent qu'une dose de 0,05 d'émétique était insuffisante pour faire disparaître les trypanosomes. Une dose unique de 0,07 fut, dans certains cas, suffisante pour obtenir la disparition des parasites; mais après nombreux essais, nous nous sommes arrêtés à la dose de 0,10, capable de faire disparaître en peu de minutes les trypanosomes du sang et des ganglions.

La rapidité d'action de cette dose d'émétique, introduite dans le sang, est vraiment étonnante. Nous en donnons un exemple.

Baluti, 4 janvier 1908, nombreux parasites dans le sang. A 4^h22, injection de 0,10 d'émétique dans la veine du coude; à 4^h27, examen du sang: parasites bien mobiles, peut-être moins nombreux; à 4^h30, examen du sang négatif. La disparition des trypanosomes du sang a été obtenue en onze minutes.

Masikini, 3 février 1908, nombreux parasites dans les ganglions. A 9^h55, injection de 0,10 d'émétique dans le sang; à 10 heures, ponction des ganglions négative; à 10^h05, ponction des ganglions négative; disparition des trypanosomes des ganglions en cinq minutes.

Nous ne voulons pas inutilement multiplier ces exemples. Le résultat de nos nombreuses observations a été constamment identique: une injection de 0,10 d'émétique fait disparaître les trypanosomes du sang et des ganglions en cinq à dix minutes, même quand il y a plusieurs parasites par champ microscopique.

Dans les mêmes conditions, une injection de 1 gramme d'atoxyl dans le sang n'amène la disparition des trypanosomes qu'après cinq heures.

Durée de la disparition des trypanosomes.

Nous avons dit plus haut, dans la relation de nos premiers essais, que de quatre malades ayant reçu, en neuf injections faites en neuf jours, une quantité totale de 0^{gr}25 d'émétique, trois présentèrent une rechute du onzième au treizième jour.

D'autres malades ayant reçu une seule dose massive de 0^{gr}10 présentèrent une rechute après un laps de temps analogue, en général douze à quatorze jours. Nous avons alors augmenté et rapproché les doses, comme l'indique le tableau ci-dessous :

ESPÈCES.	Décembre 1907.					Janvier 1908.						RECHUTES.
	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	
Okitadjunga .	gr. 0,05	gr. 0,05	gr. 0	gr. 0	gr. 0	gr. 0	gr. 0,10	gr. 0,10	gr. 0,10	gr. 0	gr. 0,10	Le 23 janvier 1908, 17 ^e jour.
Segbia	0,05	0,05	0	0	0	0	0,10	0,10	0,10	0	0,10	Id.
Isougi	0,05	0,05	0	0	0	0	0,05	0,10	0,10	0	0,10	Le 2 ^e janvier 1908, 21 ^e jour.
Bagi	0,05	0,05	0	0	0	0	0,05	0,10	0,10	0	0,10	Le 6 février 1908, 31 ^e jour.

Ces quatre malades ont donc reçu en peu de jours les doses relativement considérables de 0^{gr}45 à 0^{gr}50 d'émétique dans le sang. Néanmoins la réapparition des trypanosomes s'est produite après un laps de temps relativement court.

Chez une nouvelle série de malades nous avons alors augmenté le nombre des injections, sans laisser un jour d'intervalle entre celles-ci.

1. *Okitadjunga*, du 27 janvier 1908 au 5 février 1908, reçoit dix doses de 0^{gr}10.

2. *Ilumba*, du 27 janvier 1908 au 5 février 1908, reçoit dix doses de 0^{gr}10.

3. *Baluti*, du 27 janvier 1908 au 3 février 1908, reçoit huit doses de 0^{gr}10.

4. *Kawa*, du 27 janvier 1908 au 5 février 1908, reçoit dix doses de 0^{er}10.
5. *Suku*, du 27 janvier 1908 au 8 février 1908, reçoit huit doses de 0^{er}10.
6. *Kapinga*, du 27 janvier 1908 au 5 février 1908, reçoit dix doses de 0^{er}10.
7. *Ekube*, du 27 janvier 1908 au 5 février 1908, reçoit dix doses de 0^{er}10.

Après ces doses considérables, ces différents malades furent observés méthodiquement, en examinant fréquemment soit la lymphe ganglionnaire, soit le sang. Les trois premiers malades présentèrent une rechute après un temps variable :

1. *Okitadjunga* : trypanosomes dans le sang le 4 mars 1908 = vingt-huit jours.
2. *Ilumba* : trypanosomes dans les ganglions le 12 mars 1908 = trente-six jours.
3. *Baluti* : trypanosomes dans le sang le 22 mars 1908 = quarante-huit jours.

Les quatre autres malades n'ont pas encore présenté de rechute au moment de l'envoi de la présente note, c'est-à-dire deux mois et demi après la dernière injection.

Cette longue disparition des trypanosomes chez quatre malades sur sept, après injection dans le sang de huit ou dix doses de 0^{er}10 d'émétique, constitue certes un résultat appréciable.

Nous reviendrons sur ces constatations dans la discussion générale de nos expériences.

B. — Action du sel de Schlippe (sulfure de soude et d'antimoine).

L'action du sel de Schlippe sur le *Trypanosome gambiense* dans l'organisme humain étant, d'une façon générale, identique à celle de l'émétique, nous résumerons très brièvement nos constatations.

Les injections hypodermiques étant fort douloureuses, le sel de Schlippe comme l'émétique doit être injecté dans le sang.

Les doses actives sont les mêmes que pour l'émétique : 0^{er}05 de

sel de Schlippe ne suffisent pas pour faire disparaître les parasites du sang et des ganglions; 0^{gr}10 les font disparaître en peu de minutes.

La *rapidité d'action* est un peu moins marquée que pour l'émétique : après une injection de 0^{gr}10 de sel de Schlippe dans le sang, il suffit néanmoins de peu de minutes pour faire disparaître les trypanosomes des ganglions et du sang.

La *durée de la disparition* des parasites après injection d'une ou plusieurs doses de 0^{gr}10 de sel de Schlippe est sensiblement la même qu'après un traitement analogue à l'émétique.

En somme, le sel de Schlippe n'a sur l'émétique aucun avantage: il n'est pas moins toxique pour l'organisme, il n'est pas plus actif vis-à-vis des trypanosomes.

III. — ACTION DU KERMÈS MINÉRAL.

Les injections intraveineuses ne constituant pas une méthode de traitement applicable par des personnes non initiées, il était nécessaire d'examiner si des composés d'antimoine, administrés par la bouche, avaient une action sur les trypanosomes. Seul le kermès minéral pouvait être expérimenté.

L'insuccès complet de cette expérimentation nous permet d'être brefs.

Trois malades ont pris, du 7 au 11 janvier 1908, deux doses de 0^{gr}09 ou 0^{gr}18 de kermès minéral par jour.

Les parasites n'ayant pas disparu des ganglions après ces cinq jours de traitement, le 12 janvier, la quantité de kermès minéral fut portée à trois doses de 0^{gr}09 ou 0^{gr}27 par jour, et continuée jusqu'au 25 janvier.

L'examen de la lymphe ganglionnaire fait à différentes reprises, et encore le 25 janvier, dénota la présence constante de trypanosomiase humaine.

Action générale sur l'organisme humain de sels solubles d'antimoine.

Les composés d'antimoine étant très toxiques, il n'est pas sans intérêt de dire un mot des faits que nous avons constatés.

Nous avons dit plus haut que les injections hypodermiques étaient très irritantes et fort douloureuses.

L'injection dans le sang d'une dose unique de 0^{cc}10 d'émétique de sel de Schlippe est en général fort bien supportée. Chez un grand nombre de nos malades, il s'est produit, immédiatement après l'injection, une transpiration profuse, un peu de toux, ou même dix ou trois vomissements. Mais toujours ces phénomènes disparaissent après quelques minutes, et le malade pouvait reprendre ses occupations habituelles sans éprouver ensuite le moindre malaise. Il en est d'ailleurs pour l'antimoine comme pour d'autres substances toxiques : certaines personnes sont plus sensibles que d'autres.

Certains de nos malades réagissaient à chaque injection, d'autres ne présentaient jamais de réaction.

Mais si la dose de 0^{cc}10 d'émétique est répétée plusieurs jours de suite, un grand nombre de malades présentent une altération de l'état général : ils maigrissent, perdent l'appétit, éprouvent de fréquents malaises : ainsi deux de nos malades, dans la liste citée plus haut, n'ont supporté que huit doses consécutives de 0^{cc}10 ; chez les autres, ayant reçu dix doses, l'état général était tel qu'il nous paraissait nécessaire d'interrompre la médication durant quelques jours.

En général, après la cessation des injections, les malades gagnent rapidement. Déjà pendant la cure de huit ou de dix jours, les ganglions lymphatiques présentent une régression notable, s'accroissant encore dans les jours suivant la cure. Le poids du corps augmente chez presque tous les malades, la température devient normale, la teneur du sang en hémoglobine présente une augmentation.

Il est un autre phénomène sur lequel nous devons attirer l'attention, phénomène que nous désignerons sous le nom de « réaction thermique ». On a signalé déjà qu'à la suite de l'injection d'une dose massive d'atoxyl, il se produit chez beaucoup de malades une ascension thermique. L. Martin, le premier croyons-nous, a émis l'opinion que cette ascension de température pouvait être due à la résorption des produits de la trypanolyse occasionnée par l'atoxyl.

Nous donnons ici un exemple de réaction thermique à la suite d'une injection d'émétique :

Le 8 janvier 1908, *Wukamba* a de très nombreux trypanosomes dans le sang ;

Le 9^h30 matin, température : 38°3, injection dans le sang de 0^{cc}10 d'émétique ;

à 9^h55 le nombre des parasites n'a pas diminué ;
 à 10^h07, injection dans le sang de 0^{cc}10 d'émétique ;
 à 10^h12, parasites notablement diminués ;
 à 10^h15, plus vu de trypanosomes ;
 à 10^h25 : *frisson intense, température : 41°4* ; la température ne diminue que lentement dans la journée ; à 7^h05, elle est encore à 39°7 ; le lendemain afebrile.

Si nous envisageons, d'un côté, que sous l'action de l'atoxyl, l'ascension thermique ne se produit que six heures environ après l'injection, c'est-à-dire au moment où l'on constate la disparition des trypanosomes ; d'un autre côté, que, après l'injection d'émétique, le frisson et l'ascension thermique considérable se sont produits au bout de dix-huit minutes, c'est-à-dire immédiatement après la disparition des parasites, nous croyons bien pouvoir conclure que l'exacerbation fébrile a été occasionnée par la résorption des produits de trypanolyse.

Nous avons d'ailleurs entamé des expériences pour prouver cette opinion par des résultats obtenus chez l'animal.

RECHUTES. — Avant d'entamer la discussion des résultats obtenus par les composés d'antimoine dans la trypanosomiase humaine, nous tenons à dire quelques mots de la réapparition des trypanosomes chez les malades traités.

Au début de cette note, nous avons signalé, en parlant des rechutes chez nos malades traités à l'émétique, la réapparition des trypanosomes *dans le sang*. Après avoir traité un nombre très considérable de malades atteints de trypanosomiase, nous avons pu constater ce fait avec une régularité telle que nous croyons pouvoir formuler la règle suivante : *Dans la trypanosomiase humaine, lorsqu'un traitement soit à l'atoxyl ou autre composé arsenical, soit à l'antimoine, a produit la disparition des trypanosomes de la circulation périphérique (ganglions lymphatiques et sang), la rechute éventuelle se traduit, dans l'immense majorité des cas, par la réapparition des parasites en premier lieu dans le sang.*

Récemment Koch (1) a fait la même observation et semble croire que c'est un fait nouveau constaté par lui.

La réapparition des trypanosomes dans le sang et non dans les

(1) *Deutsche mediz. Woch.*, 14 novembre 1907. Ref. in *Bulletin de l'Institut Pasteur*, n° 1, janvier 1908.

lions lymphatiques des malades traités à l'acide arsénieux, déjà été annoncée par Greig et Gray (1) en 1905.

Nous-mêmes (2) avons signalé le même phénomène, en 1906, chez un Européen traité à l'atoxyl, et avons insisté particulièrement sur le contraste : réapparition des trypanosomes dans le sang périphérique, absence des parasites dans les ganglions lymphatiques.

L'explication de ce fait nous entraînerait dans une discussion longue, que nous réservons pour une prochaine publication.

Il faut constater la réapparition des trypanosomes dans le sang, et faire des préparations d'après la méthode de Ross-Ruge. Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur les inconvénients de ce système dans le cas présent : nombre de préparations à examiner, difficulté de retrouver des trypanosomes dans des lames sèches.

Nous avons adopté depuis de longs mois un système différent. Pour avoir obtenu soit avec un composé arsenical, soit avec l'antimoine, la disparition des trypanosomes du sang et des ganglions lymphatiques, nous examinons journallement matin et soir la température du malade. La moindre ascension thermique au-dessus de la normale constitue à notre avis une indication et nécessite un examen du sang. Nous examinons toujours le sang à frais en couche mince entre lame et lamelle, ce qui présente un avantage énorme sur les plaques colorées.

Notre procédé, certes, n'est pas infaillible ni imperfectible : l'examen du sang pourrait se faire par exemple après centrifugation de 12 centimètres cubes de sang. Mais telle quelle, notre méthode nous a donné d'excellents résultats dans les cas de trypanosomiase pendant la première période.

Discussion générale.

Les expériences relatées plus haut, pouvons-nous tirer une conclusion définitive quant à l'emploi de l'antimoine dans le traitement de la trypanosomiase humaine ?

D'après notre avis, il serait prématuré de vouloir dès maintenant répondre à cette question.

Ref. in *Handb. für Tropenkrankheiten*. Mense, t. III.
Arch. für Schiff- und Tropenhygiene, t. IX, 1^{er} février 1907.

Certes, un observateur non prévenu, assistant à la destruction des trypanosomes dans le sang des malades après une injection d'émétique, serait tenté d'affirmer la découverte d'un remède idéal.

Rappelons-nous les bulletins de victoire lancés il y a quelques mois de différents côtés et chantant le triomphe de l'atoxyl sur la maladie du sommeil. Hélas ! La désillusion ne se fit pas attendre pour les emballés !

En ce qui concerne l'antimoine, nous croyons que c'est un médicament qui doit être essayé méthodiquement et patiemment dans le traitement de la trypanosomiase humaine. Pour autant que nous pouvons en juger dès à présent, l'antimoine paraît devoir constituer un adjuvant et, dans certains cas, un remplaçant de l'arsenic.

La thérapeutique des trypanosomiasés semblait à un moment donné devoir devenir très riche et nous fournir, à côté des composés arsenicaux, une série de matières colorantes. L'expérimentation chez l'homme de ces produits nouveaux a démontré bien vite que les résultats de laboratoire ne pouvaient pas en l'espèce être appliqués à l'organisme humain. Nous devons donc nous estimer heureux qu'à côté de l'arsenic soit venu se ranger l'antimoine. Plimmer et Thomson ont ainsi fait œuvre très utile en signalant l'activité des sels d'antimoine dans les trypanosomiasés expérimentales.

Nous relaterons ultérieurement les résultats obtenus chez une série de malades traités soit à l'antimoine seul, soit à l'antimoine combiné avec l'atoxyl.

Nous résumons brièvement les principaux faits exposés dans cette note :

1° *In vitro*, l'émétique et le sel de Schlippe, même à des dilutions considérables, ont une action trypanolytique intense vis-à-vis du *Tr. gambiense* ;

2° *In corpore*, l'émétique et le sel de Schlippe, injectés à dose convenable, font disparaître les trypanosomes, en peu de minutes, du sang et des ganglions lymphatiques ;

3° Le sel de Schlippe ne présente sur l'émétique aucun avantage appréciable ;

4° Les rechutes éventuelles se produisent dans l'immense majorité des cas, par la réapparition des trypanosomes en premier lieu dans le sang ;

5° Sur le *Tr. Lewisii* l'émétique exerce une action beaucoup moins énergique que sur le *Tr. gambiense*.

Le monastère de Kumbun au Thibet.
L'arbre sacré.
Le camp du Dalai-Lama, en Chine, près de Lang-Chow.

TEXTE ET DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

DE

M. ROBERT GEERTS

Chimiste du vice-roi du Kan-Sou.

Nous avons reçu de M. Robert Geerts, en mission à Lang-iow (Kan-Sou), une lettre et des documents photographiques de premier ordre dont nous offrons la primeur à nos lecteurs. La rédaction du *Bulletin* a, pour la facilité de la compréhension du texte, complété celui-ci par des extraits explicatifs empruntés aux meilleurs ouvrages (1).

C'est en revenant d'un voyage au Thibet que M. Geerts eut occasion de visiter le fameux sanctuaire de Kumbun où accourent chaque année des milliers de pèlerins venant du Thibet, de la Mongolie, de Cachemire, de Sibérie, etc.

Ce monastère forme une petite ville où sont abrités 3,000 lamas et on n'y compte pas les temples situés sur les flancs d'une étroite allée couverte d'arbres et de verdure.

(1) Bod Youl ou Thibet (le Paradis des moines), par L. DE MILLOUÉ. — *Annales du Musée Guimet.* — Le Thibet, par C.-H. DESGODINS. — *Diary of a journey through Mongolia and Tibet.* par W. ROCKHILL. — Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet en 1844, 1845 et 1846, par le P. HUC. — Géographie de la Chine, par le R. P. RICHARD.

Le monastère de Kumbun fut fondé par le réformateur du lamaïsme tibétain Tsong-Kapa.

Il y a au Thibet de nombreuses sectes bouddhistes dont les deux principales sont celle des lamas rouges et celle des lamas jaunes. Le monastère de Kumbun appartient à cette dernière secte. Son fondateur fut Tsong-Kapa, qui naquit en 1355 et mourut à l'âge de 63 ans; ses sectateurs sont vêtus de jaune, couleur qui les distingue des autres lamas, vêtus de rouge; Tsong-Kapa leur donna le nom de *gelupas*. Les lamas jaunes sont plus puissants que les autres, grâce à la protection que leur accorde la dynastie mandchoue qui règne en Chine et au Thibet. Leur grand lama est le Talé té Lama.

Outre la réforme que Tsong-Kapa introduisit dans la liturgie, il se rendit encore célèbre par une rédaction nouvelle du corps doctrinal. Le plus important de ses ouvrages est intitulé *Lam-Rim-Tsien-Bo*, c'est-à-dire « le chemin gradué de la perfection ».

Pour peu, dit le Père Huc, qu'on examine les réformes et les innovations introduites par Tsong-Kapa dans le culte lamaïque, on ne peut s'empêcher d'être frappé de leur rapport avec le catholicisme. La croix, la mitre, la dalmatique, la chape ou pluvial, que les grands lamas portent en voyage ou lorsqu'ils font quelque cérémonie hors du temple, l'office à deux chœurs, la psalmodie, les exorcismes, l'encensoir soutenu par cinq chaînes et pouvant s'ouvrir et se fermer à volonté; les bénédictions données par les lamas en étendant la main droite sur la tête des fidèles; le chapelet, le célibat ecclésiastique, les retraites spirituelles, le culte des saints, les jeûnes, les processions, les litanies, l'eau bénite : voilà autant de rapports que les bouddhistes ont avec les catholiques romains.

Un monastère tibétain a d'habitude l'aspect d'une ville, agglomération de maisonnettes enclose d'un mur élevé, ordinairement percé de quatre portes, orientées aux points cardinaux, qui se ferment à la tombée de la nuit afin d'empêcher l'intrusion des profanes et surtout des femmes dans l'enceinte consacrée.

Les maisons, habitations et propriétés individuelles des lamas sont construites dans le style habituel des demeures des laïques; elles ont d'ordinaire un seul étage, au-dessus du rez-de-chaussée, surmonté d'un toit plat formant terrasse. Au centre de l'agglomération, au milieu d'une large place, servant aux assemblées des moines et aux réunions des fidèles les jours de fêtes, s'élèvent le temple (K'ang), la maison du supérieur, plus vaste que les autres, la bibliothèque et l'édifice réservé aux réunions du chapitre.



Un voyage au Thibet.

I. Tente et femmes tibétaines.

II Le transport des marchandises au Thibet. Caravane de yacks transportant de la laine.

III. Hutte mongole. Prince mongol et Thibétains.



habitude autour du mur d'enceinte s'étend une autre ville, laïque le-là, habitée par les artisans et les marchands fournisseurs des ers objets nécessaires aux hôtes du monastère. En général, le site : monastères est choisi avec beaucoup de soin, soit sur le nnet d'une colline d'où l'on découvre un vaste horizon, soit le plus ivent dans une vallée fertile, adossés à une montagne qui les serve des vents du nord et de l'est, particulièrement pénibles is ces régions. Ils occupent d'ordinaire de très vastes superficies raison de leur population nombreuse de moines, de postulants d'écoliers. Les moindres en comptent plusieurs centaines; Gál- i en aurait 3,000, Sera et Depoung 4,000 ou 5,000, Potala' au ins 10,000, et le monastère de Kouren, en Mongolie, 30,000.

Si nombreux qu'on n'en connaît pas encore le nombre exact, les nastères thibétains sont immensément riches. Par donations de iverains et de pieux fidèles, ils possèdent la presque totalité du ys dont les habitants travaillent à leur profit. En plus du revenu leurs terres, ils encaissent chaque année des sommes considé- bles du fait des aumônes et des dons, en espèces et en nature, des èles et des pèlerins attirés par la pompe des fêtes patronales, s subventions que leur accorde le Gouvernement chinois, et plus core peut-être du commerce auquel ils se livrent. Dans tout nastère il y a un certain nombre de lamas marchands, faisant ites espèces d'opérations, même l'usure.

Chaque monastère ou lamaserie a un supérieur nommé *Gué Ken*, elques trésoriers ou procureurs nommés *Chiam-dzeu*, des offi- rs de police ou chefs de chœurs et de petits *Nier-Cri*, chargés commerce.

Les lamas ne sont pas obligés de résider continuellement à la raserie, à l'exception de certaines époques où ils doivent se nir pour les prières, celle des danses et des festins faits en unun.

Chaque lama cherche à faire fortune de son côté, comme il itend; les uns font le commerce en grand, les autres sont cour- s de commerce, d'autres se font aventuriers, vagabonds, men- ts; d'autres enfin vont dans les campagnes battre le tambour à r profit, mais doivent cependant, selon leur industrie, rapporter e certaine somme à la bourse commune. Tout lama est généra- ment propriétaire de sa maison; si elle est trop grande, il en loue e partie à ses confrères; mais chacun loge chez soi et se nour- selon ses moyens; parmi eux il y en a de très riches et de très ivres qui sont les domestiques des autres. Ils entrent même sou- et au service des laïques.

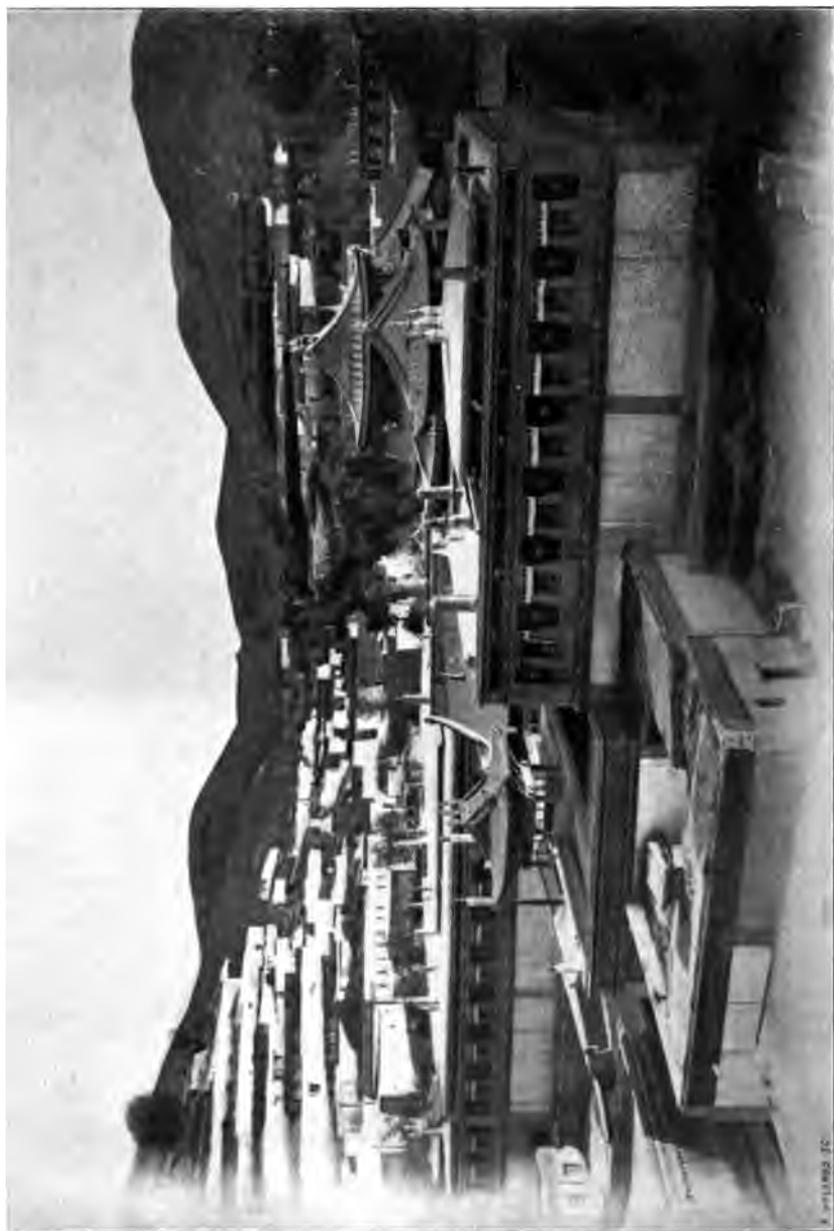
Les couvents bouddhiques, quoique semblables sous plusieurs rapports aux monastères chrétiens, en diffèrent pourtant essentiellement. Les lamas sont soumis, il est vrai, à une même règle et à une même discipline, mais on ne peut pas dire qu'ils vivent en communauté. On remarque parmi eux toutes les nuances de pauvreté et de richesse qui se rencontrent dans les cités mondaines. A Kumbun, nous avons vu des lamas couverts de haillons, allant mendier, à la porte de leurs riches confrères, quelques poignées de farine d'orge; on trouve à Kumbun des lamas boutiquiers, d'autres sont tailleurs, teinturiers, bottiers, chapeliers et confectionnent, moyennant salaire, tout ce qui appartient au costume des lamas. D'autres s'occupent à imprimer et à transcrire les livres lamaïques à l'aide de planches de bois. Les livres thibétains ressemblent à un grand jeu de cartes, les feuillets sont mobiles et imprimés sur les deux faces; ils ne sont ni cousus ni reliés; pour les conserver on les place entre deux planchettes en bois, qu'on serre ensuite avec des bandelettes jaunes.

Kumbun doit surtout sa célébrité à l'arbre sacré qui se trouve en face du temple principal et qui, d'après la légende, jaillit de la chevelure de Tsong-Kapa, le grand réformateur du bouddhisme. Les Thibétains croient que les feuilles de cet arbre portent des caractères thibétains que les malins prêtres y dessinent à l'insu des fidèles. A cause de la vigilance des lamas, il m'a été impossible d'arracher une feuille, mais j'ai cependant réussi à prendre une photographie du fameux arbre.

La montagne au pied de laquelle Tsong-Kapa a reçu le jour est devenue un lieu de pèlerinage fameux. Les lamas sont accourus de toutes parts y bâtir leurs cellules, et peu à peu s'est formée cette florissante lamaserie dont la renommée s'étend jusqu'aux confins les plus reculés de la Tartarie. On l'a appelée *Kumbun*, de deux mots thibétains qui veulent dire *dix mille images*. Ce nom fait allusion à l'arbre de la légende.

On avait longtemps douté de l'existence de cet arbre merveilleux. Le Père Hue le vit et en certifia l'existence en 1845. M. Geerts l'a revu en 1906, sans parvenir à élucider la question des caractères inscrits, d'après la légende, sur les feuilles et le tronc de l'arbre.

Voici ce qu'en disait le Père Hue il y a une soixantaine d'années: « Oni, cet arbre existe encore; et nous en avons entendu parler trop souvent, durant notre voyage, pour que nous ne fussions pas quelque peu impatientés d'aller le visiter. Au pied de la montagne où



Monastère de Kumbun à la frontière du Thibet et résidence provisoire du Dalaï-Lama.
(Les deux toits triangulaires à droite de la photographie sont lamés d'or.)



est bâtie la lamaserie, et non loin du temple principal bouddhique, est une grande enceinte carrée formée par des murs en briques. Nous entrâmes dans cette vaste cour, et nous pûmes y examiner à loisir l'arbre merveilleux dont nous avions déjà aperçu du dehors quelques branches. Nos regards se portèrent d'abord avec une avides curiosité sur les feuilles, et nous fûmes consternés d'étonnement en voyant, en effet, sur chacune d'elles, des caractères thibétains si bien formés; ils sont d'une couleur verte, quelquefois plus foncée, quelquefois plus claire que la feuille elle-même. Notre première pensée fut de soupçonner la supercherie des lamas; mais après avoir tout examiné avec l'attention la plus minutieuse, il nous fut impossible de découvrir la moindre fraude. Les caractères nous paraissent faire partie de la feuille, comme les veines et les nervures; la position qu'ils affectent n'est pas toujours la même: on en voit tantôt au sommet ou au milieu de la feuille, tantôt à sa base et sur les côtés; les feuilles les plus tendres présentent le caractère rudiment et à moitié formé, l'écorce du tronc et des branches, qui se lève à peu près comme celle des platanes, est également chargée de caractères. L'arbre des dix mille images nous parut très vieux: son tronc que trois hommes pourraient à peine embrasser, n'a pas plus de huit mètres de haut; les branches ne montent pas mais elles s'étendent en panache et sont extrêmement touffues; quelques-unes sont desséchées et tombent de vétusté.»

La lamaserie de Kumbun jouit d'une si grande réputation, que les adorateurs de Bouddha s'y rendent en pèlerinage de tous les coins de la Tartarie et du Thibet; il n'est pas de jour qui ne soit signalé par l'arrivée ou le départ de quelques pèlerins. Cependant, il y a des fêtes solennelles où l'affluence des étrangers est immense; on en compte quatre principales dans l'année.

La vue d'ensemble est imposante surtout lorsqu'un beau soleil vient briller les toits des temples couverts de tuiles en or; l'architecture en est essentiellement thibétaine et, à l'encontre des temples grecs qui ne sont la plupart du temps que des ruines, ils sont entretenus avec soin et réparés à temps. A l'intérieur se trouvent de énormes idoles en or devant lesquelles brûlent constamment des lampes à beurre, des images sans nombre ainsi que d'admirables fresques; malheureusement, la demi-obscurité qui y règne empêche de pouvoir apprécier comme il le faut les riches peintures et tentures qui ornent les parois.

La position de Kumbun offre à la vue un aspect vraiment enchanteur. Qu'on se figure une montagne coupée par un large et profond

ravin, d'où sortent de grands arbres incessamment peuplés de corbeaux, de pies et de corneilles au bec jaune. Des deux côtés du ravin et sur les flancs de la montagne, s'élèvent en amphithéâtre les blanches habitations des lamas, toutes de grandeur différente, toutes entourées d'un mur de clôture et surmontées de petits belvédères. Parmi ces modestes demeures dont la propreté et la blancheur font toute la richesse, on voit surgir çà et là de nombreux temples bouddhiques aux toits dorés, étincelants de mille couleurs, et environnés d'élégants péristyles; les maisons des supérieurs se font remarquer par des banderoles qui flottent au-dessus de petites tourelles hexagones; de toutes parts on ne voit que des sentences mystiques écrites en gros caractères thibétains, tantôt rouges et tantôt noirs; il y en a au-dessus de toutes les portes, sur les murs, sur des pierres, sur des lambeaux de toile fixés, en guise de pavillon, au bout d'une foule de petits mâts qui s'élèvent sur les plateformes des maisons. Presque à chaque pas on rencontre des niches en forme de pain de sucre, dans l'intérieur desquelles on brûle de l'encens, du bois odorant et des feuilles de cyprès. Ce qui frappe le plus est de voir circuler dans les nombreuses rues de la lamaserie, tout un peuple de lamas revêtus d'habits rouges et coiffés d'une mitre jaune.

A la droite du monument à toit d'or, on voit toute une rangée de moulins à prière destinés à répéter rapidement la fameuse formule mystique composée de six syllabes seulement : « Om mani padmé hum » (Oh ! la perle enfermée dans le lotus !) et que disent du matin au soir tous les Thibétains et Mongols.

Le K'or-lo, cylindre ou moulin à prières, vient en aide à leur dévotion. Il se compose d'un cylindre métallique tournant autour d'un axe inséré dans un manche de bois et contient un rouleau d'étoffe ou de papier sur lequel sont écrites ou imprimées des prières (ordinairement la formule mystique « Om mani padmé hum », répétée des milliers de fois) ou des passages des écritures.

Chaque fois qu'on fait tourner le cylindre dans le sens voulu, c'est-à-dire de droite à gauche, on obtient le même mérite que si l'on avait effectivement lu, d'un bout à l'autre, toutes les prières écrites à l'intérieur.

Mais si universellement usité qu'il soit, on ne se contente pas du cylindre à main. Dans les cours des monastères, le long des avenues qui y conduisent, se voient des rangées d'énormes cylindres renfermant des sections entières des écritures sacrées, que les passants ne manquent jamais de mettre en mouvement d'une



Autre vue du monastère de Kumbun. Université lamaïque et bonzerie.



ussée de main; et, mieux encore, sur le sommet des montagnes le long des cours d'eau on rencontre partout de ces immenses lindres auxquels le vent ou l'eau font moudre éternellement des muettes prières, en l'honneur des Bouddhas et de la Loi, et au plus grand avantage de l'Univers.

Ces moulins doivent être tournés de droite à gauche; malheur à celui qui les mettrait en mouvement de gauche à droite!

À chaque pas on rencontre des lamas drapés à la romaine, se prosternant devant les idoles ou tournant les moulins. Ils détestent aussi bien les Chinois que les Européens: durant ma longue visite aux temples, j'ai été constamment suivi par des centaines de prêtres stiles qui voulaient m'empêcher de prendre des photographies de leurs monuments; à différentes reprises, j'ai été bousculé par ces sataniques, et sans mon escorte de soldats chinois j'aurais certainement passé un mauvais quart d'heure.

L'organisation de la lamaserie de Kumbun, qui peut être considérée comme le prototype de toutes les grandes lamaseries gelupa, est la suivante. Les anciens (*Ryan-pa*) de la lamaserie nomment, au bout de trois années, quatre dignitaires qui gèrent les affaires temporelles du couvent et qui sont respectivement appelés: 1° *Lao-Jeh*, 2° *Erh Lao-Jeh*, 3° *Ssu Lao-Jeh* et 4° *Sin Lao-Jeh*. Le premier veille aux finances, le deuxième s'occupe de toutes les affaires qui sont de la compétence du Hsi-ning Amban (fonctionnaire chinois chargé du contrôle en Mongolie et au Thibet), le troisième gère toutes les affaires ressortissant du commerce du couvent avec les Mongols et les Thibétains, et le quatrième ou *Sin Lao-Jeh* est recteur de l'Université ou *La-lang* et règle la question des vivres et provisions à fournir aux membres inscrits sur les rôles de divers collèges, à l'un desquels tout lama de la communauté doit appartenir. En dehors de ces quatre dignitaires, il y a des actionnaires, élus aussi pour trois ans par les *Ryan-pa*, appelés *kor* et dont la fonction est de veiller à la stricte observance des règles conventuelles; ils ont sous leurs ordres les *lamas noirs*, des domestiques ou assistants dont le nom est *Ch'ü-Tin ba* (porteurs d'eau) et qui sont les exécuteurs des ordres des *Gékor*.

Les quatre facultés dont se compose l'Université de Kumbun sont présidées chacune par un lama dont le titre est *Ji-wa*. Le recteur de l'Université, directeur du collège principal (*Ike Lalang*), est appelé *Iké-Ji-wa*. Le deuxième collège est l'École de médecine

ou Man-ba Lalang, ayant à sa tête le *Man-ba Ji-wa*; le troisième est le Ch'u-ba Lalang ou École de théologie et se trouve sous les ordres du *Chu-ba Ji-wa*; le quatrième Ji-wa dirige le Teng-Kor Lalang, collège de la contemplation ou collège ascétique. Toutes ces situations honorifiques et très lucratives sont réservées à des abbés chinois du circuit Hsi-ning (tribus intérieures), à l'exclusion des Panakas (tribus tibétaines du Koko-nor), Mongols, Setchnais et autres Chinois des dix-neuf provinces.

A la quatrième lune de chaque année, chacun des collèges envoie ses agents chez les Panakas et les Mongols pour collecter les aumônes destinées à faire vivre l'établissement. Ils taxent chaque tente d'après leur estimation : à l'une ils offrent un morceau de coton « lao-pu » qui oblige à fournir un cheval en retour, à l'autre une paire de bottes qui réclame comme contre-partie un bœuf, et ainsi de suite. Ils retournent à Kumbun à la huitième lune avec les chevaux, les bestiaux, les brebis, le beurre, la laine qu'ils ont obtenus et le tout est vendu à des négociants chinois.

Tous les lamas inscrits aux rôles de la lamaserie reçoivent journellement une provision de thé et annuellement une quantité déterminée de provisions de bouche.

Tous les dignitaires de la secte gelupa doivent reconnaître Kumbun comme leur *alma mater* et ils y ont un établissement appelé *Karwa* où ils résident une partie de l'année et où leurs ouailles trouvent pension gratuite et logement. Ces *Karwa* sont reconnaissables à leurs murs extérieurs peints en rouge et par leurs portes à deux battants, tous les autres bâtiments ayant leurs murs d'enceinte peints en blanc et des portes étroites. Il n'y a pas moins de quatre-vingt-trois *Karwa* à Kumbun.

Les Thibétains ayant réussi depuis des siècles à interdire l'accès de leur capitale aux rares voyageurs européens qui, au prix de mille dangers, avaient essayé d'y entrer, croyaient leur pays à l'abri de toute invasion étrangère; aussi, grande fut leur surprise lorsqu'ils apprirent, au commencement de 1904, qu'une expédition « commerciale » anglaise était en route vers Lhassa sous prétexte d'y conclure un traité de commerce avec le souverain tibétain.

Des conventions commerciales ont été signées entre l'Angleterre et le Thibet en 1890 et 1893. Ces conventions n'étant pas observées, et les Thibétains ne cessant de mettre obstacle aux rela-



I. Moulins à prières dans la lamaserie de Kumbun.
II. Architecture bouddhique à Kumbun.

1. The first part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

ns commerciales entre le Thibet et l'Hindoustan, l'Angleterre se vida à envoyer à Lhassa une expédition militaire. Sir Francis younghusband, parti, en juillet 1903, à Khamba-Jong, avec une nière expédition, fut chargé des négociations, et le général Sir nes Macdonald mis à la tête de 3,000 soldats qui composaient la uxième expédition. Parti en décembre 1903, le général arrivait 3 août à Lhassa, après divers engagements (entre autres au N. la passe de Tang-La ou Touna, où 300 Thibétains furent tués, et yyangtsé). Le Dalai-Lama s'était enfui. Il avait désigné pour le nplacer le Régent et lui avait laissé son sceau. C'est avec le gent et son conseil que fut signé, le 7 septembre, dans le palais Potala à Lhassa, le traité qui mit fin à l'expédition. Celle-ci itait Lhassa le 23 septembre. Par le traité de Potala, les Thibé ns s'engagent à ouvrir, outre le marché de Yatong, deux autres rchés à Gyantsé et Yartok; ils s'engagent à ne céder ni aliéner, is le consentement de l'Angleterre, aucune partie du territoire bétain. Le Dalai-Lama s'était enfui d'abord à Ourga en Mon lie; il a été remplacé provisoirement au Thibet par le Panchen- ma de Chigatsé.

Le Dalai-Lama avait donc cru prudent de ne pas attendre les nipotentiaires anglais et, le 26 juillet 1904, il quitta précipitamment ville sacrée pour se diriger vers les steppes de la Mongolie, où tainement les Barbares d'Occident n'iraient pas le chercher.

Après avoir résidé pendant deux ans dans la capitale de la Mon- ie, à Ourga, il vint, au mois d'octobre 1906, résider au célèbre nastère de Kumbun, situé à quelques kilomètres de la frontière Thibet oriental.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler aux lecteurs du *Bulletin* ce est l'organisation de l'administration du Thibet et la nature du avoir du Dalai-Lama.

Le gouvernement du Thibet est une théocratie, absolue en droit, fait tempérée par l'action ouverte ou occulte du protectorat nois. Le Dalai-Lama, chef suprême de la religion, est également resti du pouvoir temporel, qu'il exerce autocratiquement, avec sistance d'un conseil de grands lamas, appelés Khanpos, assez nblables aux cardinaux de l'Église romaine. En cas de mort du dai-Lama et pendant la minorité de son successeur, la régence partient de droit au Pantchen Rinpotch'é. Tous deux sont oisis parmi les enfants réunissant certaines conditions, mais leur ction n'est définitive qu'après ratification du Gouvernement nois. Le Dalai-Lama ne s'occupe pas directement des affaires

civiles et étrangères; celles-ci sont du ressort d'un haut fonctionnaire, sorte de vice-roi, nommé Nomékhan, assisté de quatre ministres nommés Kalons. Tous cinq sont nommés par le Dalai-Lama, sous condition de ratification du Gouvernement chinois. Le protectorat chinois est représenté à la cour de Lhassa par deux Kin-tchai ou résidents, qui surveillent les agissements du Gouvernement tibétain.

Au Thibet, les religieux, au moins pour la plupart, sont de véritables prêtres, car après avoir été soumis pendant plusieurs années à un enseignement doctrinal et théologique et avoir fait preuve des qualités requises pour l'exercice du sacerdoce, ils reçoivent une ordination qui leur confère le pouvoir et le droit de remplir toutes les fonctions de leur ministère et d'accomplir les rites sacrés. Au Thibet, on donne indistinctement à tous les religieux le nom de *lama* (*Bla-ma*), mais c'est une simple formule de politesse comme chez nous le titre d'abbé, car en réalité le mot *lama*, qui signifie « supérieur » ou maître vénérable, ne s'applique qu'à de hauts dignitaires. En fait, le clergé tibétain se compose de cinq classes distinctes, suivant une hiérarchie assez semblable à celle de l'Église romaine : *gènyen* auditeur, *gètsoul* novice, *gelong* prêtre ordonné, *lama* prêtre supérieur, *khanpo* abbé, évêque. Au-dessus de ces rangs qui s'acquièrent par le mérite et la sainteté, il en est deux autres, conférés par droit de naissance : ceux de *Khoubilgan*, incarnation d'un saint tibétain, et de *Knoubouktou*, incarnation d'un saint indien, et enfin comme couronnement de l'édifice, les deux dignités sublimes de *Pantchen Rinpotché* et de *Dalai-Lama*.

D'une façon générale, un lama incarné, populairement dénommé Bouddha vivant, est un personnage qui passe pour être sur la terre le représentant réel de quelque Bouddha, Bodhiavatta, dieu ou saint, dont l'âme ou l'esprit s'est incarné en lui au moment de sa naissance, et passera après sa mort dans le corps de l'enfant destiné à devenir son successeur dans les fonctions religieuses qu'il remplit.

L'incarnation n'est donc pas personnelle, mais tient à la fonction, constituant ainsi une sorte d'hérédité éminemment propre à donner à son possesseur une autorité indiscutée, puisqu'elle est surnaturelle ou divine, et aussi (peut-être est-ce là le véritable motif de l'institution) à éviter en grande partie les compétitions, les luttes de partis, les intrigues, les compromis et la corruption auxquels pourrait donner lieu une élection.

Lorsqu'un Dalai-Lama incarné meurt, l'esprit divin qui l'animait retourne dans son céleste séjour pendant un laps de temps qui ne



Le camp du Dalai-Lama à son passage près de Lanchow (Kan-Sou. 1906).

I. Entrée du camp du Dalai-Lama.

II. Vue générale du camp.

III. La tente du Dalai-Lama (c'est la tente entourée d'un enclos carré en toile, à gauche du cliché).



être moindre de quarante-neuf jours, puis quand les conditions requises de pureté de famille et de mérites acquis de l'être nouveau destiné à lui servir d'enveloppe matérielle se présentent d'ordinaire accomplies, il se réincarne en un enfant qui dès sa naissance manifeste des preuves évidentes de son caractère surna-

l'réincarnation a généralement, mais pas nécessairement, lieu le courant de l'année qui suit la mort du Dalai-Lama défunt. que la rumeur publique ou les rapports des autorités ecclésiastiques de la région ont fait connaître l'existence dans telle ou telle localité d'un enfant, ayant l'âge voulu, montrant des dispositions remarquables, le sacré collège des Khanpos et le régent politique du Thibet (ou bien le chapitre du monastère, s'il s'agit d'un Khou-nou ou d'un Knoubouktou) font une enquête sur l'authenticité des faits avancés, et, si elle les confirme, se rendent sur les lieux pour soumettre l'enfant à une série d'épreuves, dont la plus décisive est de lui faire reconnaître parmi beaucoup d'objets identiques dont le défunt Dalai-Lama se servait habituellement : livres, chapelet, tasse à thé, etc. Si l'enfant se tire à son honneur de ces épreuves, on le proclame réincarnation de l'esprit du défunt, et on l'installe en grande pompe à Lhassa, où il reçoit, jusque 18 ans, l'éducation et l'instruction appropriées à la haute dignité qui lui est conférée.

Dès l'âge de 4 ou 8 ans, il accomplit déjà certaines fonctions de sa charge, telle la bénédiction pontificale.

Quelques mois après ma rentrée à Lanchow, dit M. Geerts, le Dalai-Lama a passé par cette ville pour se rendre au temple de Kumbun, dans la province du Shansi. Son cortège se composait de dix à trois cents lamas montés sur des chameaux, et on se figure aisément l'énorme quantité de bagages que ce grand personnage entraîne derrière lui. Quelques bouddhas vivants l'accompagnaient à cheval, tandis que lui-même voyageait en palanquin (couleur impériale) porté par huit hommes. A quelques kilomètres de la ville, toutes les autorités chinoises, ayant à leur tête le gouverneur du Kansuh, sont allées à sa rencontre, et des milliers de soldats étaient rangés le long de la route pour voir défiler ce cortège imposant.

Dalai-Lama tout-puissant peut condamner sans en référer à l'empereur de Chine qui a intérêt à ne pas froisser le chef religieux et ses nombreux sujets fanatiques de la Mongolie.

La Cour de Pékin comble le Dalai-Lama de cadeaux

et lui octroie un subside annuel de 500,000 francs. A voir ce petit homme peu imposant, on ne croirait pas qu'il est le **personnage** le plus puissant de toute l'Asie, le chef de 600 millions d'**hommes**.

Dans ses voyages, le Dalai-Lama loge dans une **tente** de soie jaune occupant le centre du campement formé par sa nombreuse suite de lamas et de soldats thibétains.

Jusqu'ici, personne n'avait encore pu le photographier, mais j'ai eu la bonne fortune de pouvoir le faire cependant, **malheureusement** de trop loin, lorsqu'il s'est rendu à un temple des environs de Lanchow pour y aller faire ses dévotions.





I. Vue du temple principal de Kumbun.
II. Temple avec toit recouvert de tuiles en or.
III. Kumbun. Temple avec toit en or.

Vertical text on the left margin, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



Maison de M. Geerts à Lanchow.
Sa sœur et son neveu.



Le Dalai-Lama, pape bouddhique.
Le Dalai-Lama est le troisième personnage.



LA POLITIQUE DE L'ESPAGNE EN AFRIQUE

d'après un livre récent ⁽¹⁾.

La question coloniale est à l'ordre du jour : tous les peuples sentent la nécessité d'une politique extérieure assurant le développement économique des nations; les intérêts se heurtent, des complications internationales naissent et s'apaisent avec difficulté, l'équilibre de la paix n'est maintenu que par les coalitions de puissances qui se forment et se défont d'après les intérêts du moment aussi parfois d'après les sentiments et sympathies de races. Malheureusement au pays qui se désintéresse de ce mouvement prodigieux et de ses conséquences : telles sont les idées maîtresses de l'ouvrage récent de Gonzalo de Reparaz sur la politique de l'Espagne en Afrique; l'auteur, comme il le dit en terminant, rêve une plus grande Espagne. « Que de fois, sur ces plages riantes que baignent le Pacifique et l'Atlantique, sur ce sol où mes yeux virent pour la première fois la lumière, et là où se déroulèrent heureuses mes premières années, je rêvai d'une Espagne plus grande! Dieu ne me donnera pas le bonheur de la voir, mais j'aurai toujours la satisfaction consolatrice d'avoir travaillé pour elle avec une volonté inébranlable, bien qu'avec des moyens faibles, guidé par l'aspiration à briser les ruines de la misère humaine par la lumière d'un idéal noble et beau, et certain que, si notre nation arrive à le comprendre comme je le comprends, cela suffira pour la rendre forte et heureuse. Souhaitons qu'il en soit ainsi. » L'œuvre de Reparaz n'est pas une vaine phraséologie, c'est une œuvre forte et convaincante dont, hélas! nous ne pouvons donner qu'un résumé.

(1) GONZALO DE REPARAZ, Política de España en Africa.

Comme notre état actuel n'est que la résultante du passé, l'auteur, avec raison, résume les antécédents historiques de la question marocaine.

C'est au XV^e siècle la croisade chrétienne. Cisneros, prêtre, croyant, gouvernant et soldat, vraie personnification de l'Espagne de son temps, voulut implanter la religion du Christ en Afrique, chasser les pirates des mers espagnoles, étendre le territoire national au delà du détroit. La conquête d'Oran et de Mazalquivir sembla assurer à l'Espagne la réalisation de ce rêve; les rois de Tlemcen et de Tunis se déclarèrent vassaux du Roi très chrétien, mais une rivalité entre D. Garcia de Toledo et Pedro Navarro fit échapper l'occasion unique et providentielle de s'emparer de l'Afrique, car, quatre ans après, l'invasion turque changeait la face des choses. Le Portugal avait été plus heureux du côté de Mogador : la conquête des Canaries par les Castillans et la prétention des gouverneurs de ces îles d'étendre leur autorité sur les côtes voisines mit aux prises les intérêts espagnols et portugais.

Un traité, signé à Cintra en 1509, régla le différend d'une façon définitive : Santa-Cruz de Mar Pequeña (en face des Canaries) restait espagnol. Un point situé à six lieues à l'ouest de Peñón de la Vélez servait de démarcation entre la zone d'influence des deux États. De là, vers l'Algérie, tout était ou devait être du domaine de la Castille, et, vers l'Atlantique, tout était ou devait être portugais jusqu'au cap Bogador, à la seule exception de Santa-Cruz de Mar Pequeña.

La diplomatie européenne aurait reçu alors une belle réponse, si elle eût osé proposer un examen du litige en un congrès international !

Sur ces entrefaites, un événement d'une haute importance se présenta : l'ambassadeur d'Espagne à Londres, le marquis de Canales, envoya au secrétaire du roi, D. Antonio de Uvilla, un mémoire intéressant en proposant rien moins que la conquête d'une partie de la côte occidentale du Maroc. Peu d'années auparavant (cela se passait en décembre 1698), les Huguenots avaient été expulsés de France; la plupart étaient allés en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et d'autres en Amérique. Quelques Huguenots réfugiés en Angleterre entrèrent en relations avec le ministre d'Espagne et lui proposèrent la conquête d'une partie du Maroc pour compte du roi. Le mémoire envoyé par le marquis de Canales contient la substance du projet qui se résumait ainsi : « que les Huguenots se trouvaient

sans patrie ni secours et qu'ils étaient décidés à conquérir une nouvelle patrie l'épée à la main ou à mourir; que d'autres Huguenots avaient été en Amérique et s'y étaient établis, comme c'était de notoriété; qu'eux pouvaient fonder une colonie semblable en Afrique en s'emparant de l'un des deux points de la côte occidentale du Maroc, que, de là, ils pourraient s'étendre et distraire les Maures de leurs attaques continuelles contre Ceuta et les autres places espagnoles. Pour s'emparer de Santa-Cruz de Mar Pequeña (premier parage où ils dirigeraient leurs coups) et pour s'y maintenir en colonie, il faudrait commencer par un embarquement de 1,500 hommes choisis parmi le grand nombre des Huguenots chassés de France et qui comptent des officiers de diverses armes, des ingénieurs, des marins, des gens du peuple et des artisans, tous désireux de se créer une patrie pour eux et leur famille, et qui seraient prêts à courir les périls d'une expédition dans l'espoir de s'établir d'une façon permanente. » L'auteur du projet ajoutait qu'il y avait assez d'hommes pour équiper trois vaisseaux, qu'il avait une connaissance assez bonne de la force de Santa-Cruz et que son ami et compagnon avait à Sus un correspondant commerçant disposé à les aider. Les Huguenots demandaient des passe-ports avec pouvoir de débarquer entre les caps Espartel et Nun au Maroc. Le marquis de Canalès appuya la requête en disant que, bien qu'il eût dédaigné les offres des Huguenots, il avait cédé à leurs instances, et, donnant une notice complète de Santa-Cruz, il calculait le coût de l'entreprise qu'il estimait à 15,000 doublons.

Une commission fut chargée d'examiner le projet; elle se composait de nobles et du père Diaz, confesseur du roi Charles II; celui-ci donna le premier avis qui était favorable, car, à son sentiment, les Maures étaient plus éloignés des chrétiens que les hérétiques, paroles sages et tolérantes, étonnantes pour l'époque, et aussi pour le personnage qui était appelé à donner son sentiment. Tous les autres conseillers repoussèrent l'idée de traiter avec des hérétiques.

Au XVIII^e siècle, un événement d'une importance très grande changea la face des choses: en 1704, les Anglais s'emparèrent de Gibraltar et, depuis lors, dominèrent la Méditerranée où, jadis, leur pavillon était inconnu. Dès ce moment l'Espagne cessa d'être maîtresse des destinées du Maroc et la question africaine devint une question internationale. Le faible Philippe V eut l'occasion de reconquérir Gibraltar, il ne s'y arrêta pas. Philippe V et Charles III

ne poursuivirent qu'une politique de famille pour assurer des trônes aux infants. L'Espagne, depuis la prise de Gibraltar, était réduite à l'impuissance, et quand, sous Philippe V, le marquis de Lede tenta une expédition, il fut arrêté par l'Angleterre, comme le fut O'Donnell un siècle et demi plus tard. L'Espagne se désintéressa petit à petit de la question africaine et abandonna ses possessions d'Algérie. Un partisan de la conquête de l'Afrique, Badia, n'ayant pu voir la réalisation de ses rêves par ses compatriotes, offrit ses services à la France sous Napoléon ; c'est ainsi que commença en Afrique le rôle de la France poursuivi depuis sans interruption.

L'Espagne au XIX^e siècle, absorbée par sa politique intérieure, se désintéressa du mouvement international ; il y eut des aventures extérieures, mais pas de politique extérieure.

L'anarchie marocaine provoqua, en 1880, le premier congrès international : il se tint à Madrid ; l'Espagne y perdit par sa propre abdication la situation prépondérante qu'elle avait sur le détroit.

L'Allemagne déclara qu'elle n'avait pas d'intérêt au Maroc et qu'elle suivrait la France (déclaration du prince de Hohenlohe) ; la France triompha facilement et peu après le Sultan confiait à des officiers français l'instruction des soldats de son empire.

L'Espagne était restée en dehors de la politique internationale, elle resta en dehors de l'expansion mondiale et ne prit aucune part au partage de l'Afrique ; cependant quelques esprits éclairés fondèrent, en 1882, la Société de Géographie de Madrid, et en 1883 se tint, sous la présidence de Canovas del Castillo, un congrès espagnol de géographie coloniale et commerciale ; cinquante sociétés y participèrent. En 1883 se fonda la Société des Africanistes qui préconisa l'occupation du littoral du Sahara ; le Gouvernement espagnol ne suivit pas les conseils de cette société et laissa les Français enlever aux Espagnols leurs possessions en Guinée, en ne leur laissant que des terres sans valeur. Mais le traité franco-espagnol laissa indéterminées, au nord, les limites du Sahara espagnol, ce qui rendit l'Espagne nation frontière du Maroc.

En 1894, les Riffains attaquèrent le presidio espagnol de Melilla et tuèrent le général Margallo. L'Espagne, à ce moment, est obligée de prendre position, mais la France intervient et oblige le Sultan à céder ; il paya une indemnité et le territoire espagnol autour de Melilla fut légèrement modifié.

La section espagnole de l'Association internationale africaine, fondée sur l'initiative du Roi des Belges et présidée par le Roi

Alphonse XII, ne donna aucun résultat : le nombre de ses membres tomba de 547 à 350 en deux ans, et Gatell, qui devait être chargé d'une mission, mourut le jour où il devait s'embarquer à Cadix; personne ne lui succéda.

Quant à l'œuvre de la Société espagnole africaniste, elle réunit avec peine 6,000 douros et réussit à établir une colonie sur la côte du Sahara (Rio de Oro), en 1886.

Tout l'avenir de l'Espagne se concentre désormais en Afrique. Depuis la perte de ses colonies d'Amérique et des îles Philippines, il ne lui reste que Fernando-Po, les établissements sur la rivièrè du Muni-Rio de Oro et Adrar, les Canaries et les forts du Maroc; néanmoins l'opinion fut indifférente pendant longtemps, et si l'Espagne sortit de son isolement, elle le dut à quelques hommes aidés par les circonstances.

Les hommes se trouvèrent parmi les coloniaux de Madrid ayant à leur tête Léon y Castillo et l'auteur du livre, Gonzalo de Reparaz, qui convertirent à leur cause Sagasta et Silvela, hommes de valeur, mais qui n'étaient pas préparés à la politique coloniale.

Les circonstances furent multiples; la clef de la question marocaine, c'est la puissance anglaise. Toute la subsistance nécessaire à l'Angleterre passe par les côtes d'Espagne (blés argentins en février et mars, blés australiens en avril, blés indiens en mai, juin et juillet, blés russes en septembre et octobre; une grande partie défile par Gibraltar). Les câbles, les lignes de communication sont le souci de la Grande-Bretagne. Or, si la puissance anglaise pouvait autrefois se passer de l'Espagne, elle ne le peut plus depuis 1902, car il est démontré que, avec l'artillerie moderne, toute escadre qui s'établirait à Gibraltar serait à la merci des batteries espagnoles. Le cabinet de Londres a tenté d'empêcher l'Espagne de fortifier ses côtes, mais sans succès.

La France a voulu considérer l'Espagne comme quantité négligeable; elle a tenté de se passer d'elle, a signé sans elle le traité anglo-français, mais la rivalité de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne a servi la diplomatie espagnole qui, après avoir conclu un accord avec la France, défendit les intérêts de cette puissance à Algésiras et sut reconquérir une partie de sa situation.

L'accord franco-espagnol avait déjà été entrevu par Hanotaux, partisan de la paix latine, ennemi de l'Angleterre; il se fit sous la politique de Delcassé dirigée contre l'Allemagne. L'entente cordiale est née elle-même de la guerre anglo-boer, du refus de la France de s'unir à l'Allemagne contre les Anglais.

Les événements se sont enchainés.

La zone soumise à l'influence espagnole par la Conférence d'Algésiras est celle de Rif et de Yebala et du Sahara marocain : Sus méridional, Guad nun, Tekna, Sequia el Hamra ; le pays est peuplé de Berbères et d'Arabes, mêlés de Juifs. Il n'y a aucun rapport entre la langue berbère et le basque, mais l'espagnol est généralement connu dans la région.

Le commerce espagnol n'est pas ce qu'il pourrait être. M. Gonzalo de Reparaz signale l'importance du commerce de la Belgique avec le Maroc et note que pour le sucre, les Belges ont enlevé le marché aux Français. La concurrence belge fait beaucoup de tort à la France, observe l'auteur. La toile française, par exemple, a été battue par la toile belge et allemande et se vend chaque jour moins. Reste à voir la situation actuelle de l'Espagne au Maroc.

Selon l'auteur, l'Espagne est obligée au Maroc ou, plus exactement, s'est engagée envers les Marocains à les civiliser, sans détruire leur gouvernement ni s'emparer d'aucune parcelle de leur territoire; elle s'est obligée vis-à-vis des autres puissances à n'élever aucune barrière économique entre elles et le marché marocain. Pour tout ce qui ne touche pas à l'autorité du Sultan, à la conquête ou à des restrictions commerciales, l'Espagne a les mains libres, mais il est bien entendu qu'elle n'a pas la faculté d'user ou de ne pas user de cette liberté. Le mandat est impératif et urgent, donc l'œuvre doit être commencée sans perdre un moment. Comment? Rien ne se fait sans plan ni méthode. Comment faire régner l'ordre et la sécurité? Comment protéger la vie et les biens des Européens en général et des Espagnols en particulier? Comment développer le commerce, l'industrie et l'agriculture? Serait-ce en envoyant des missionnaires laïcs qui prêcheraient la nouvelle doctrine aux Berbères insoumis? Ce serait perdre son temps. La pénétration doit être pacifique, mais *armée*, un juste milieu entre la conquête militaire et le *statu quo*, pression civilisatrice, non violente, mais forte et constante. Il faudra exiger du Sultan qu'il nomme à Rif un calife ou gouverneur avec lequel le Gouvernement espagnol s'entendra, car il est certain que Delcassé disait vrai en affirmant qu'on ne peut fonder une politique sur le néant. C'est en s'appuyant sur ce calife que l'Espagne doit entreprendre sa politique de pénétration pacifique.

Celle-ci peut prendre trois formes : économique, intellectuelle et sociale.

La première chose que requiert l'action économique, c'est la construction de chemins et de ports.

Il faudra transformer en route carrossable le sentier de la côte si va de Cabo del Agua à Tanger, y établir un chemin de fer à voie étroite. Il faudra faire la même chose pour les sentiers de pénétration à l'intérieur du pays; l'œuvre ne sera pas difficile de Tétouan à Ceuta, par exemple : la distance est courte et la construction d'une bonne route sera relativement facile.

Sans ports, les chemins de pénétration ne servent à rien, et sans chemins de pénétration, les ports n'ont aucune valeur. De Muluya Sebu les bons ports n'abondent pas, mais ceux qui sont actuellement aux mains des Espagnols peuvent à peu de frais être améliorés; celui de Chefarinas serait le meilleur et le moins coûteux, et serait une station navale et un marché des produits africains. La lagune de Mar-Chica demande une étude.

Un document officiel récent propose la construction d'un chemin de fer de 24 kilomètres, de Melilla à Mar-Chica, pour l'exploitation d'une mine de galène argentifère qui existe à Beni-bu-Ifrur.

L'auteur rappelle que les Français projettent un chemin de fer de Tlemcen-Taza-Fez à Rabat, ce qui sera le signal de la décadence de Melilla; le chemin de fer signalé ne pourra parer ce coup, mais il pourra aller à Taza par Tafersit.

Le port de Ceuta offre de grands avantages comme station de transit et escale de charbon, mais ce ne sera jamais un centre commercial, bien que le Gouvernement crût, en 1906, que le chemin de fer de Ceuta à Tétouan-Tanger ferait de Ceuta le premier port du Maroc! (Mémoire présenté au Conseil des ministres par M. García Prieto, ministre de l'intérieur.) Illusion peu conforme aux décrets de la nature! Gibraltar convertie en escale de charbon aurait une grande importance, bien que déjà ruiné par Alger. Le décret de 1906, créant un impôt sur le charbon étranger pour favoriser le charbon espagnol, ne fut d'aucun profit pour Ceuta, car, comme les vapeurs recherchent le bon charbon, de préférence celui de Cardiff, ils allèrent le chercher à Gibraltar et ne firent pas escale à Ceuta.

Bien que Larrache ne soit pas compris dans la zone espagnole, ce port ne doit pas être oublié. Les Espagnols ne s'en servent guère, mais pourtant Larrache est la porte du royaume de Fez. Si la voie de Péñon de los Velez est la plus courte par la Méditerranée, celle de Larrache est la plus courte et la plus commode par l'Atlantique.

Les Portugais, qui connaissent à fond le Moghreb, savent bien que Ceuta (qui fut le premier port qu'ils possédèrent) n'est pas un bon point de départ pour l'invasion, pas plus que Tanger. C'est pourquoi, dans son plan d'invasion, D. Sebastian prenait Larrache comme centre d'opérations, et la seule erreur commise lors de l'expédition fut de débarquer les troupes à Arzila.

Larrache peut être un centre de pénétration ; il faudrait établir un chemin de fer de Larrache à Fez, ce qui serait le complément du chemin de fer de Peñon de los Velez. La vallée du Lucus est une des régions les plus riches du Maroc, et c'est ce qui donne encore de l'importance à Larrache.

Là où on ne peut décréter des travaux importants, il faudra cependant améliorer la situation. Ainsi à Peñon de los Velez il faut établir des hangars, des magasins, une factorerie, améliorer le chemin vers Snada.

Il faut que les relations entre Espagnols et Marocains soient plus étroites : les causes de dissentiments commencent à diminuer. Il faut employer des Marocains dans les factoreries, dans les travaux. « Comme sur les populations arriérées, dit fort bien le président du Conseil à la Société de Géographie de Madrid, la supériorité de la science des peuples avec lesquels ils sont en contact exerce une impression, la loyauté en affaires, l'équité des actions, la noblesse des procédés, la supériorité de la culture morale et intellectuelle sont autant de moyens d'attraction. Supprimons les *presidios*, des éléments plus sains de la société espagnole se trouveront en contact avec les naturels, et alors la comparaison entre l'Afrique française et l'Afrique espagnole ne sera plus à notre désavantage. »

Il faudra aussi, pour faire prospérer le commerce espagnol au Maroc, modifier le tarif des douanes.

« L'Espagne n'a, au Maroc, qu'un commerce insignifiant qui » consiste presque exclusivement en l'exportation de produits » marocains, tandis que l'importation, presque nulle, n'a d'autre » ambition que de satisfaire aux nécessités très limitées des Espa- » gnols établis au Maroc », a écrit M. Fidel, africaniste français, en concluant contre l'Espagne.

Depuis, quelques chambres de commerce, des centres commercaux hispano-marocains et le Gouvernement espagnol se sont émus et ont fait quelque chose pour améliorer la situation du commerce espagnol au Maroc. Sous l'intitulé : « Subventions aux groupes d'expansion commerciale, organisateurs de services collectifs de

voyageurs et commissionnaires sur les côtes du Maroc », on a porté un poste au budget.

Le Congrès africain de Madrid, de janvier 1907, a décidé d'organiser une expédition au nord du Maroc jusqu'à Rio de Oro pour étudier les richesses du pays, l'état du commerce et nouer des relations. On va organiser des musées arabes à Barcelone et à Madrid. A Barcelone, on a organisé un cours d'arabe commercial.

L'Espagne aborde de front la question africaine.

Au point de vue religieux, l'auteur donne à ses compatriotes le sage conseil de prendre le musulman tel qu'il est, d'étudier ses croyances, ses institutions, ses coutumes, de les améliorer sans les transformer, de lui faire admettre de la civilisation et des idées chrétiennes ce qu'il peut admettre sans violence, rien de plus.

« Nous ne devons pas nous borner, écrit-il, à permettre aux Maures l'exercice public de leur culte, nous devons leur laisser construire des mosquées à Ceuta, à Melilla, ou n'importe où dans les domaines hispano-marocains et dans telle forme interne ou externe qu'il leur plaira. Nous devons suivre en cela l'exemple des conquérants et grands califes de Cordoue et celui que nous avons donné dans les premiers siècles de la reconquête. Il ne faut pas oublier non plus que le problème des relations avec les Maures, qui se présente à nous, diffère essentiellement par les circonstances de celui de l'époque où les rois catholiques et la maison d'Autriche eurent à l'envisager, car alors on voyait au delà des mahométans soumis qui peuplaient le territoire, la masse menaçante des musulmans d'Afrique, organisés en nations guerrières et disposés à aider leurs coreligionnaires d'Espagne. Ce n'est pas sans motif que l'on suspectait des traités entre les deux groupes et que l'on craignait de nouvelles invasions, surtout quand les Turcs organisèrent un pouvoir naval aussi fort et peut-être plus fort que le nôtre, et qu'ils s'établirent à Alger. »

Les ennemis de l'Espagne faisaient alliance avec le sultan de Constantinople et avec le dey d'Alger ; c'est en présence de ce fait que les rois d'Espagne virent dans les populations mauresques d'Espagne un péril et les expulsèrent, bien plus par raison d'État que par motif religieux. Le péril a disparu et certainement ni les rois catholiques, ni leurs successeurs, ne traiteraient les Juifs et les Maures comme on le fit au XV^e et au XVII^e siècle. L'auteur cite, comme preuve de ce fait, la tolérance à ces époques vis-à-vis des

non-chrétiens d'Amérique et d'Afrique même, excepté vis-à-vis des Maures.

« Un auteur français, avec peu de connaissance de nos traditions, poursuit M. Gonzalo de Reparaz, mais avec une intention mauvaise, a qualifié notre collaboration au Moghreb de périlleuse, en manifestant la crainte de ce que nous allions soulever les musulmans en déchainant, pour motifs religieux, des tempêtes qui porteraient le trouble dans les populations d'Algérie. Nous devons éviter tout acte qui autoriserait de tels soupçons. »

Continuant l'exposé de l'œuvre de l'Espagne, M. Gonzalo de Reparaz conseille l'établissement à Cordoue d'une école de civilisation et de langues musulmanes et la fondation d'écoles musulmanes pures à Ceuta et à Melilla; le personnel pour ces dernières serait préparé à l'école de Cordoue. Le Gouvernement français a établi de telles écoles en Algérie.

L'auteur préconise d'une façon générale, dès l'enseignement secondaire en Espagne, de faciliter la connaissance de l'arabe et de la géographie et des mœurs de l'Afrique, comme préparation aux universités dans lesquelles il faudrait établir des chaires d'arabe et de berbère; il rend hommage à l'institution fondée en 1904 sous le nom de « Centro arabiste », et regrette l'absence de cours de géographie commerciale hispano-marocaine dans les écoles de commerce.

Il faut préparer en Espagne le personnel dont nous devons disposer au Maroc, observe avec beaucoup de justesse M. de Reparaz, pour que nous ne tombions pas dans les errements suivis à Cuba et aux Philippines pour lesquels notre personnel n'était pas préparé.

L'Espagne doit étudier le pays, envoyer des missions scientifiques : le capitaine d'artillerie Lobera a déjà organisé à Melilla un office des affaires indigènes, pour recueillir et réunir les renseignements géographiques, statistiques et politiques. Le Gouvernement a décidé de créer, en 1906, une station biologique à Mogador; il en faudrait une autre au cap Nun, près des pêcheries canario-africaines.

La médecine est aussi un instrument de pénétration : on devrait organiser déjà des consultations gratuites dans les hôpitaux existants et un service de vaccination gratuite.

Il conviendrait d'établir des écoles professionnelles, notamment pour artisans; il faudrait étendre la connaissance de la langue espagnole.

L'Espagnol peut s'établir au Maroc sans difficulté et y fonder une famille. L'Espagnol n'a pas perdu son caractère de colonisateur. Ne le rencontre-t-on pas aux Indes, bien que le pavillon national n'y flotte pas?

Le Portugais va à Hanoi, Loanda, Mozambique ou Timor; le Galicien, l'Asturien, le Basque, le Catalan va à Mexico, Buenos-Ayres, Cuba, au Chili; les habitants des Baléares n'ont-ils pas peuplé Oran? La vigueur de la race ne manque pas. Il y a au Maroc 10,000 Espagnols dont 6,000 à Tanger et aux environs; la colonie française de Tanger n'atteint pas le dixième de la colonie espagnole. Malheureusement, l'Espagnol au Maroc est pauvre, souffre de la lutte pour l'existence; son mal, aggravé par les théories socialistes qu'il professe, le fait dédaigner des capitalistes qui le trouvent trop prompt aux grèves: le remède, c'est le relèvement par l'école et l'amélioration de la police.

Presque tous les Marocains comprennent l'espagnol, non seulement ceux de la côte, mais même du cœur de l'Atlas, et cette diffusion est due aux Juifs expulsés d'Espagne (1).

À Tetouan seul il y en a 7,000; les Français essaient de les gagner à leur cause et de leur enseigner leur langue.

L'alliance israélite universelle ouvre au Maroc des écoles où l'on enseigne le français; les Espagnols doivent créer des écoles hispano-juives, il en existe déjà. Beaucoup de liens unissent les Espagnols aux Juifs: idiome, souvenirs, patrie commune pendant plusieurs siècles. « A propos des Juifs, observe notre auteur, on parle de notre intolérance. Beaucoup de ceux qui en parlent feraient mieux de se taire. Nous avons expulsé les Juifs, et plus tard les Maures, pour motifs en partie politiques, en partie religieux. Mais quelle nation européenne ne persécuta pas au moyen âge, et même aux temps modernes, le peuple d'Israël? Aux XVI^e et XVII^e siècles, quelle nation ne souffrit point de la sanglante guerre religieuse? L'Angleterre persécuta les catholiques. Catholiques et protestants s'égorgeaient comme jamais on ne le vit dans la fanatique et sanguinaire Espagne, et jusqu'à ce que les catholiques, vain-

(1) Voir sur cette question l'intéressante conférence de M. LOUIS SOBELA, officier de la marine espagnole: *L'extension de la langue castillane*, donnée au Cercle polyglotte de Bruxelles et publiée dans *l'Indépendance belge*, sous la date du 14 décembre 1902.

queurs, expulsèrent les vaincus (Édit de Nantes). Calvin, sectaire, vindicatif, brutal et d'esprit mesquin, fit brûler à Genève l'Espagnol Servet. » L'auteur rappelle ensuite, avec beaucoup d'à-propos, les persécutions antisémitiques en Algérie et en France.

L'Espagne est dans une situation nouvelle; elle est devenue amie de la France et, par le fait, de l'Angleterre comme le prouve le traité de 1904. En matière internationale, il ne faut pas d'aversion. M. Maura a pu, avec vérité, dire qu'en cinq mois l'Espagne avait vécu beaucoup d'années: il peut être fier de ce côté de sa politique.

Mais, dit-on, l'Espagne n'a pas besoin d'extension, qu'elle concentre chez elle ses éléments civilisateurs, qu'elle prenne l'exemple de la Belgique et de la Suisse: telle est l'objection faite à la politique marocaine par la *Vida marítima*.

L'auteur répond: Voyez la situation géographique du pays, il lui manque des fleuves de pénétration, il ne sera jamais une terre de passage. Le Sud-Express, pour arriver à Madrid, doit gravir une pente plus haute que le Gothard! Le commerce international évitera de passer par l'intérieur et se bornera aux côtes. L'Espagne vivra et ne se développera que par son littoral.

La Belgique, au contraire, continue les plaines européennes, ses fleuves sont la prolongation de fleuves allemands et français, ses vallées appartiennent à des zones de terrains carbonifères qui commencent en France et se terminent en Allemagne, elle réunit: 1° des villes peuplées; 2° le charbon, pain de l'industrie; 3° des centres industriels; 4° des routes fluviales et la mer; située entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, elle est géographiquement prédestinée au commerce mondial.

La Suisse est la gardienne des Alpes, elle est le passage de l'Italie à l'Allemagne et de la France à l'Autriche, ses vallées sont le point de départ des grands fleuves de l'Europe; l'auteur eut pu ajouter que si elle n'a pas les ressources charbonnières, ses chutes d'eau lui procurent la « houille blanche », comme on a surnommé l'électricité.

L'Espagne a besoin d'expansion. Elle fut le premier peuple colonisateur, et si, comme l'observe fort bien l'auteur du livre que nous résumons, des fautes furent commises, il faut cependant dire que les auteurs étrangers les exagèrent. Voyez l'Amérique: l'Espagne n'a pas exterminé, comme on l'a souvent écrit à tort, les populations qui s'y trouvaient, et aux accusations souvent intéressées

lancées de l'étranger à ce sujet, de Reparaz oppose l'opinion de de Humboldt sur l'œuvre de l'Espagne dans l'Amérique latine.

Il y a, certes, beaucoup de préjugés à l'égard de cette grande nation et la Belgique ne peut que souhaiter qu'elle réussisse au Maroc. L'Espagne moderne, qui possède des enfants illustres dont deux ont eu le prix Nobel récemment, est capable de coloniser scientifiquement et avec esprit de tolérance : c'est elle qui vient encore de protéger les Juifs persécutés au Maroc. De ce côté, la civilisation n'a rien à craindre ; l'Espagne moderne n'est plus celle du XVI^e siècle, pas plus que la Belgique moderne ne peut être comparée à celle des siècles passés. Mais l'Espagne manque de capitaux, elle a besoin d'aide ; le commerce belge déjà se développe au Maroc, la théorie de la porte ouverte qui a triomphé à Algésiras est favorable à notre pays, la sphère soumise à l'influence espagnole s'offre à nous comme un débouché pour notre commerce, si la Belgique veut agir avec méthode et prudence.

GASTON BERGÉ.



1. The first part of the document is a list of names and their corresponding addresses.

COLONIES ALLEMANDES

LE LIVRE BLANC

ort annuel (1906-1907) concernant le développement des protectorats en Afrique et dans l'Océan Pacifique.

travail officiel vient d'être publié à Berlin en annexe au *Deutsches Kolonialblatt*. Un premier fascicule est consacré aux généralités; les autres fascicules se rapportent à chacune des colonies, c'est-à-dire au Kamerun, au Togo, à l'Afrique orientale allemande, à Samoa, etc.

Les documents sont bourrés de statistiques des plus intéressantes accompagnées de vues photographiques fort bien choisies.

Nous extrayons de ces fascicules ce qui nous paraît devoir intéresser le plus, pour le moment, les coloniaux belges.

Généralités.

La population des colonies allemandes comptait, en 1907, 11,037 blancs; en augmentation de 1,090 sur 1906.

Les colonies africaines allemandes entrent dans ce chiffre pour la grande partie : Sud-Ouest africain, 7,110; Est africain, 2,629; Kamerun, 1,010 et Togo, 288; soit ensemble 11,037. Ce dernier chiffre se décompose comme il suit : hommes, 7,878; femmes, 3,159; non adultes, 1,506. Les 7,878 hommes se répartissent en fonctionnaires et employés, 286 militaires, 519 religieux et fonctionnaires, 1,047 colons, patrons, chefs d'entreprises, jardiniers, 380 techniciens, ingénieurs, etc., 2,669 ouvriers, artisans, hôteliers, commerçants et employés, 89 marins et pêcheurs, médecins et 622 divers. Sur ce total figurent 8 Belges, 50 Danois, 50 Américains, 67 Suédo-Norvégiens, 71 Suisses, 140 Français, 140 Hollandais, 206 Grecs, 227 Russes, 1,309 Anglais enfin 7,718 Allemands.

Les colonies de l'Océan Pacifique ne comptent ensemble que 110 blancs.

Statistique commerciale

COLONIES	ENTRÉES	SORTIES	TOTAL
	Mars (1)	Mars	Mars
Afrique orientale	25,152,851	10,994,712	36,147,563
Kamerun	13,305,514	9,945,903	23,251,417
Togo	6,432,812	4,199,336	10,632,148
Afrique du Sud-Ouest (y compris les articles pour le Gouvern.)	68,625,530	383,035	69,008,565
Afrique du Sud-Ouest (sans les articles pour le Gouvernement)	(36,348,971)	(382,935)	(36,731,906)
Archipel Bismarck	2,390,333	1,512,894	3,903,227
Terre Empereur Guillaume	917,478	49,167	966,645
Carolines orientales	3,130,5	136,417	527,722
Carolines occidentales	404,038	125,721	529,759
Palaos	54,673	165,196	219,869
Mariannes	238,580	55,510	294,090
Iles Marshall	1,095,756	570,589	1,666,345
Samoa	2,888,623	3,026,294	5,914,917
Ensemble (y compris les articles pour le Gouvern. de l'Afrique du Sud Ouest) en 1906	121,897,493	31,164,774	153,062,267
Dont, pour les colonies d'Afrique	(113,516,707)	(25,522,986)	(139,039,693)
Ensemble (sans ces articles) en 1906	89,620,934	31,164,674	120,785,608
Dont, pour les colonies d'Afrique	(81,240,248)	(25,522,886)	(106,763,134)
Contre (sans ces articles) en 1905	71,373,040	27,835,477	99,208,517
AUGMENTATION de l'année	18,247,894	3,329,197	21,577,091

(1) 1 marc = fr. 1.25

Kamerun.

population africaine non autochtone — Libériens, Nigériens, a Léonais, etc., — comprend environ 5,600 individus pratiquant divers métiers, ouvriers ou soldats.

population indigène est très dispersée et vit en grande partie dans les forêts.

DISTRICTS INDIGÈNES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS
Duala	de 62,000 à 67,500		
Victoria	2,605	3,105	1,748
Rio del Rey	14,800	17,000	—
Mont Jean Albert	26,321	28,843	—
Offidinge	5,029	6,684	8,787
Ville de Banno	ensemble 9,882 environ		
Lolodorf	16,000	23,550	—
Lomie	ensemble 92,600 environ		
TOTAL approximatif	216,720		

consultant ce tableau, on remarque que des travaux sérieux de recensement ont été entrepris, mais qu'ils n'ont pu être complètement achevés.

la construction du chemin de fer de Manenguba a créé des facilités au recrutement de bons ouvriers pour les plantations. Les indigènes des districts du Sud semblent donner la préférence à l'emploi du portage qui n'exige aucune intelligence et permet aux porteurs de rentrer au village une fois le transport effectué, tandis que les planteurs ne prennent d'ouvriers que pour autant que ceux-ci souscrivent un engagement de six mois. À mesure que l'on avance dans l'intérieur, c'est-à-dire vers le nord, on rencontre des difficultés de recrutement qui n'ont pas subi l'entraînement séculaire du portage. Le recrutement de porteurs présente de grandes difficultés.

Qu'ici, la majeure partie des habitants se sont adonnés à la culture, à la pêche et au commerce intérieur ; ils ne cultivaient la terre que pour leurs besoins immédiats. Grâce à la persévérance de l'administration, la surface cultivée augmente. Aussi longtemps — en rapport — que les voies de communication et de transport n'ont pas été multipliées, le portage d'une part, et la récolte et

le commerce du caoutchouc, d'autre part, plus irrégulier, plus lucratif, écarteront un grand nombre d'hommes du travail plus constant et plus dur de la terre.

Togo.

La population de couleur se répartit comme suit :

	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL
Lome-ville	2,029	2,146	1,742	5,917
Lome-pays	—	—	—	75,000
Anecho	—	—	—	61,000
Mont Misa	—	—	—	100,000
Atakpame	—	—	—	40,000
Krete Kratchi	—	—	—	40,000
Sokodé Bafari	—	—	—	360,000
Mangu Iendi	—	—	—	300,000
TOTAL	—	—	—	981,917

Grâce aux encouragements et aux conseils de l'administration, la culture du coton prend parmi les indigènes de quelques districts une extension de plus en plus importante.

Les habitants de la côte regardent la culture du maïs et la récolte de l'huile de palmes comme plus rémunératrice que la culture du coton.

Afrique orientale allemande.

Le mouvement de la population blanche accuse une progression très lente il est vrai, mais constante.

Il n'en est pas de même pour la population noire. La guerre, les misères qui en sont les suites inévitables, la famine, les épidémies, les récoltes dévastées, ont fauché de nombreuses vies humaines dans la colonie. Quelques tribus ont perdu plus de la moitié de leur population, d'autres ont été presque complètement anéanties.

L'Afrique orientale allemande est située à la même latitude que

du Congo et les populations sont de même origine. Les chefs des territoires qui y administrent des territoires sont donc par eux-mêmes intéressants.

Il résulte des relations fournies par les fonctionnaires que la culture n'est nullement nécessaire pour obtenir des indigènes un rendement raisonnable. Au contraire, ils sont capables d'un très grand rendement dès qu'un débouché assure des prix rémunérateurs à leurs produits ou à leur main-d'œuvre. Il faut tenir compte de ce que le rendement doit être organisé en matière d'agriculture. En effet, dans l'état actuel des choses, les sangliers, les hippopotames, les singes envahissent les champs et le noir ne cultive que le strict nécessaire ; les insectes, les rongeurs menacent les approvisionnements en s'attaquant aux produits ; il faudra organiser des greniers pour la conservation des excédents de récoltes ; les gardes-nuit dans les plantations sont exposés aux fauves ; il faut protéger les hommes contre la destruction des animaux dangereux ; l'indigène travaille encore au moyen de la houe : il faut chercher à multiplier le rendement de son labour.

Les entreprises européennes manquent de bras, et cependant le travail ne manque pas de travailleurs. Malheureusement les communications font défaut pour déplacer les ouvriers, le contrat de travail n'est pas approprié aux circonstances et les entreprises des colonies allemandes sont groupées en quelques endroits de ces immenses territoires.

Presque tout le caoutchouc exporté par la province provient de la province d'Indépendant. Les territoires produisent la cire, le coton, le manioc, le copal, l'arachide et le coprah. La banane, la canne, le manioc, la patate, le manioc, le maïs, le millet sont cultivés, mais la consommation est consommée sur place. La pomme de terre et certaines légumineuses réussissent dans quelques districts.

Les Européens qui avaient tenté fortune en plantant le café dans la province de Mbarara cherchent à transformer leurs cultures et donnent aujourd'hui la préférence aux arbres à caoutchouc ou aux pâturages. Dans les districts de Mochi et de Meru, le café paraît donner un rendement rémunérateur. Le sisal (fibre) est spécialement cultivé dans les districts de Pangani, Tanga, Lindi et dans la vallée de l'Elmstal. Le sansiviera (fibre) est extrêmement répandu.

L'expérience a prouvé que la colonie possède des terrains en quantité suffisante pour une grande production de coton de bonne qualité. Il faudra songer à irriguer les champs de coton, car on sait que le rendement peut croître dans la proportion de 1 à 6 par le

moyen des irrigations. Un quart de l'ivoire exporté provient de l'État Indépendant.

L'industrie de l'élevage a eu pour objet principal l'exportation des peaux. En 1906-1907 on a exporté 62,526 peaux de gros bétail et 1,315,970 peaux de chèvres.

Les recherches minières, métalliques ou salines, ne paraissent pas avoir été très poussées jusqu'ici.

Les effectifs militaires comprennent 2,510 indigènes et 275 Européens (1). Les populations de ces territoires, envisagées dans leur ensemble, sont au moins aussi denses et aussi redoutables que celles qui peuplent l'État libre, et on sait que la police allemande est sérieusement faite. Si on compte que l'Est allemand a 1 million 100,000 kilomètres carrés de superficie et que l'État du Congo en a 2,700,000, proportionnellement on ne devrait entretenir que 6,160 hommes dans le second de ces États. Si, plus un pays neuf est grand, plus il faut relativement de fortes réserves militaires, il faut, d'autre part, considérer que l'Est allemand est presque totalement dépourvu de grandes communications fluviales favorables aux déplacements rapides des réserves. Il nous semble donc qu'il y a ici une compensation qui permet d'accorder de la valeur au chiffre que nous avons établi plus haut par déduction.

Afrique allemande du Sud-Ouest.

Cette colonie a traversé une période troublée. Malgré cette situation, la population blanche a prospéré; nous nous trouvons ici dans une colonie de peuplement; le nombre des femmes et des enfants n'a pas cessé de croître.

La main-d'œuvre indigène n'a pas été suffisante pour satisfaire à la demande, et le dénombrement de la population n'a pas pu être fait régulièrement.

Des noirs ont pu être recrutés ailleurs pour suppléer aux bras du pays qui manquaient.

En 1906, le Gouvernement a accordé 44 grandes concessions de cultures et 18 petites, celles-ci comprenant 181 hectares et les pre-

(1) 78 officiers, 84 sous-officiers, 18 employés militaires, 9 commis, 34 médecins et assistants médecins, 52 sous-officiers du service de santé.

nières 241,216 hectares. L'administration favorise spécialement la culture maraîchère, l'agriculture moyenne et les petits pâturages afin de rendre la colonie indépendante des marchés de fruits et de légumes du Cap et des Canaries.

L'administration fait les plus grands efforts pour importer du sang étranger afin d'améliorer l'élevage indigène. Des taureaux ont été achetés en Allemagne, en Hollande et en Argentine; des têtes de bétail acquises en grand nombre au Cap ont été introduites. Les moutons ont été croisés avec des espèces à grosse queue venues de Perse et avec des mérinos. Il en est résulté une augmentation dans le rendement de la viande et de la laine.

Missions. — Les différentes missions, catholiques et protestantes, ont ouvert un grand nombre d'écoles d'enseignement primaire et des métiers. Elles sont très suivies : ainsi, dans l'Est allemand, près de 3,500 enfants noirs, dont plus de 200 filles, peuplaient les écoles en 1907.



Vertical line of text on the left side of the page.

CHRONIQUE

AFRIQUE

La femme noire au Congo.

Le 10 avril dernier, le capitaine Hennebert a fait, aux membres de la Société d'études coloniales, une conférence très applaudie sur la condition de la femme noire au Congo. Pour fixer l'opinion de ses auditeurs au sujet du rôle social de la femme dans la société congolaise, le conférencier avait eu l'idée originale de réunir, sous la forme d'un conte, les différents épisodes de la vie d'une négresse, de sa naissance à sa vieillesse, et de synthétiser en son héroïne, au nom de Crisi, — perle, — le sort tantôt heureux et naïf, mais si souvent malheureux, de toutes ses semblables, éternelles servantes résignées.

C'est ainsi que nous avons vu l'enfant, dodue comme un amourin de ces pays païens, grandir, devenir une jeune fille aux formes arrondies, puis, jeune femme, posséder la pleine beauté d'attitudes et d'allures des pays de nudité. Nous la voyons se parer, travailler, chanter; elle entre dans le ménage polygame, elle s'acquiesce à ses multiples occupations, enfin, nous la verrons, vieille, dévouable, dépouillée de ce qu'elle possédait, au profit de plus jeunes, finir par être employée comme épouvantail contre les voleurs pillards.

Aux yeux des noirs, la femme n'a d'autre valeur que sa valeur marchande, mais M. Hennebert a meilleure opinion de la négresse; il met en relief ses réelles qualités et conclut que la femme noire est supérieure à l'homme. Aussi, pour donner un résultat plus certain et plus prompt à la noble tâche civilisatrice qu'ils ont entreprise, les Belges doivent élever la femme, lui donner des droits et permettre ainsi de manifester les beaux côtés de son caractère. Appuyé de ses théories, le capitaine Hennebert fait appel à ses collègues personnels, et pour nous montrer, par exemple, que la

femme au Congo ne manque pas de présence d'esprit, il nous dit l'anecdote suivante :

Au cours d'un voyage que je faisais dans la région du lac Tanganyika, je m'étais arrêté dans une des missions des Pères Blancs, où l'on m'avait offert une hospitalité parfaite. Vers le coucher du soleil, je faisais les cent pas, sur la place de la mission, avec le Père Supérieur, et j'admirais le grand air qu'il avait dans son ample soutane blanche, le pesant rosaire sur la poitrine, entourant sa barbe austère, tandis que l'énorme fez écarlate de zouave, penché crânement vers l'oreille, couvrait le front large et pensif de ce moine soldat.

Tout à coup une jeune femme vint à passer. Le missionnaire le vit, il l'appela et quand elle se fut approchée : « Voici, Monsieur le commandant, me dit-il, la femme d'un de nos chrétiens. Il faut que je vous dise l'aventure qu'elle eut, il y a quelques jours. » Alors, il me raconta... Mais il faut d'abord que vous sachiez que dans cette contrée, et aux missions surtout, les femmes sont vêtues correctement d'un long pagne qui leur va des épaules aux pieds. Il me raconta donc qu'elle était allée, seule, dans la brousse, récolter du bois mort. Elle revenait à la mission, son fagot sur la tête, lorsque tout à coup, au coin d'un taillis, elle se trouva nez à nez avec un lion. Ils s'arrêtèrent tous les deux d'un mouvement brusque qui fit tomber en arrière la charge de bois, puis, tandis que le lion fléchissait les jarrets, sans doute pour bondir, la jeune femme, ayant repris son sang-froid, dénoua vivement son pagne, s'avantant tenant son étoffe d'une main et en fouetta violemment le lion à la face. Le fauve, surpris, bafoué, aveuglé, détala comme un lièvre, emportant dans sa course le pagne collé à sa tête, enroulé autour de son cou, ou pris entre ses dents; l'histoire est un peu obscure à ce sujet. En tout cas, la femme, trop heureuse d'avoir échappé au danger, ne chercha pas longtemps son vêtement. Elle reprit son fagot et rentra au plus vite à la mission, où son apparition, dans ce costume, causa quelque émoi, comme bien on peut penser.

Pendant que le Révérend Père parlait, la jeune femme, devant ce qu'il disait et fière de sa célébrité, me regardait satisfaite et souriante. Je la félicitai vivement pour son acte d'éclat, peu banal. Puis comme elle s'en allait, fraîche et grassouillette, gracieusement drapée dans un tissu à grands carreaux, je me disais que vraiment ce lion avait eu fort mauvais goût à fuir si vite, car cette jeune femme avait dû apparaître fort appétissante, même à ses yeux de lion.

Pendant que je me faisais ces réflexions, le Père Supérieur ajoutait : « Que dites-vous de cela, Monsieur le Commandant, et vous »
 » serait-il jamais venu à la pensée que le roi des animaux pût
 » se sauver devant une femme désarmée? Il est vrai de dire qu'elle
 » a eu une inspiration, une inspiration... »

Il cherchait un qualificatif, le bon Père ; il aurait bien voulu dire une inspiration divine, mais cela l'embarrassait à cause de la situation un peu osée et de la rentrée sensationnelle à la mission de la femme vêtue de son seul fagot. Alors il dit : « Une inspiration très heureuse. » Je fus de son avis.

Mais j'eus une autre explication de cette affaire le lendemain, à l'étape, par mon cuisinier, alors qu'il faisait cuire un poulet près de ma tente. Ce garçon était du pays d'Urua, et les indigènes de cette région croient fermement à la métempsycose. Aussi, comme je lui parlais de la femme et du lion, il me donna son avis : « Écoute, commandant, dit-il, c'est bien simple ; je sais bien qu'on »
 » ne peut pas dire cela aux blancs du Bon Dieu, mais il est certain
 » que ce lion était un homme avant et un homme qui se laissait
 » battre par sa femme ; alors, quand il a vu cette autre femme qui
 » le frappait, il s'est enfui, voilà tout. »

Puis, comme je lui demandais : « Et ce poulet que je vais manger »
 » et dont tu auras les restes, était-ce aussi un homme avant ? »,
 il resta interdit un moment, réfléchit, et, philosophe, répondit :
 » Peut-être bien, mais il vaut mieux ne parler de ces choses-là
 » qu'après le dîner. »

Les Pêcheries des côtes de la Mauritanie et du Sénégal.

M. Gruvel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, chargé de l'étude et de l'organisation des pêcheries de l'Afrique occidentale française, a donné sur ce sujet deux ouvrages que nous avons cités dans notre revue bibliographique du *Bulletin*.

Récemment il en fit, à l'*Office colonial français*, l'objet d'une bonne conférence à laquelle nous empruntons des déclarations intéressantes.

Les côtes de Mauritanie et celles du Sénégal s'étendent sur une longueur de 1,600 kilomètres, depuis le cap Blanc au sud des Cana-

ries jusqu'aux environs de Saint-Louis du Sénégal et jusqu'à la Guinée portugaise.

Ces côtes sont exploitées depuis fort longtemps, mais par des procédés rudimentaires, par certaines peuplades de races différentes, suivant les régions; au nord, par les pêcheurs canariens qui viennent avec des goëlettes d'environ 50 à 60 tonneaux, qui portent d'autres petits bateaux, les « lanches ». Ils pêchent d'abord les poissons de surface, et, avec ces poissons, ils forment l'appât qui leur servira pour pêcher les poissons de fond à la ligne ou à la nasse.

La préparation qu'ils font subir à ces poissons est extrêmement primitive : ils les ouvrent suivant la ligne médiane dorsale, sans les vider ni enlever l'arête, et les salent.

Quand ils arrivent à la côte, le poisson a souvent subi un début de décomposition.

Quand ces bateaux abordent à Las Palmas ou à Ténériffe, on perçoit une odeur particulière assez nauséabonde; parfois il faut jeter à la mer toute la cargaison dont l'état de putréfaction est trop prononcé.

Les Canariens pêchent encore depuis plusieurs années la langouste. Il existe deux espèces de langouste : la langouste royale, dont le poids n'atteint que 2 et 2 $\frac{1}{2}$ kilogrammes; l'autre atteint des tailles considérables, 75 centimètres, et jusqu'à un poids de 6 kilogrammes. Les pêcheurs canariens portent vivant ce crustacé à Las Palmas ou Ténériffe. Ils ont pour cela des goëlettes dont la partie centrale est transformée en viviers spéciaux.

Les pêcheurs canariens emploient pour la pêche de ce crustacé un procédé tout à fait curieux : à l'extrémité d'une ligne ils attachent un poisson fendu par le milieu et percé de trous. En envoyant le poisson au fond avec un plomb, ils sentent bientôt les langoustes s'accrocher à l'appât; ils tirent la ligne et remontent les langoustes avec les poissons. Ils transportent aussi du poisson vivant dans ces sortes de viviers. Ils pêchent par 60, 80, 100 mètres de fond, mais à cette profondeur, le poisson supporte une pression assez grande, et quand il arrive à la surface, la vessie natatoire, qui lui permet de monter ou de descendre, se dilate énormément et le poisson prend la forme d'une outre. Les Canariens ont trouvé le moyen de remédier à cet inconvénient. Ils ont un petit appareil appelé « pica », qui consiste en un tube coupé en biseau tenu dans un manche. Ce tube est ouvert aux deux extrémités et les Canariens percent d'un coup brusque la paroi du corps et la vessie natatoire; l'air s'échappe à l'extérieur et le poisson reprend sa forme normale; il arrive ainsi à Las Palmas parfaitement en vie.

Sur les côtes de la Mauritanie, depuis le cap Blanc jusqu'à Saint-Louis, la pêche est presque nulle; elle est pratiquée par des Maures misérables. Ils ont pour instruments de pêche de mauvaises lignes, pas de bateaux, quelques filets spéciaux.

Sur la côte du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à la Guinée portugaise, la pêche se fait d'une façon beaucoup plus intense que sur les côtes de la Mauritanie, sans atteindre cependant la quasi-perfection relative des préparations canariennes.

Les races de noirs qui se livrent à la pêche sont au nombre de trois: les Ouolofs, qui forment le village de Gvet N'Bar, faubourg maritime de Saint-Louis; les Lébons vers Dakar, Rufisque et à l'embouchure du Saloum. Ils forment de petits villages et sont mêlés à une autre race, les Sérères, agriculteurs et pêcheurs, mais surtout agriculteurs, ne se livrant à la pêche que pour leur consommation particulière. Les Ouolofs et les Lébons représentent seuls les pêcheurs de carrière. Ils emploient des pirogues creusées dans la partie basse d'un tronc d'arbre et ils augmentent la stabilité et le tonnage de ces pirogues en les garnissant de plats bords tout autour. A l'aide de ces bateaux, souvent de stabilité douteuse, creusés parfois dans des troncs de fromager, bois léger (quand les pirogues chavirent, elles surnagent), les indigènes vont à la voile ou à la pagaie, quelquefois fort loin; on en rencontre jusque dans la Guinée portugaise. Ils utilisent la senne, semblable à celle des côtes de France, et l'épervier dont ils remplacent les plombs par des cailloux. Il existe un engin local qu'ils utilisent dans les fleuves, le Sénégal, par exemple; c'est le « kili », une poche en filet à ouverture rectangulaire qu'ils installent au moyen de pieux dans le fleuve. Lorsque le flot monte, le poisson le suit et va se loger dans la poche du filet; comme la ralingue de base peut être tirée par le haut à l'aide de deux ficelles, le pêcheur, au moment où le flot va cesser, où la mer est étale, remonte la ralingue du bas et enferme le poisson.

Quelquefois, ils rassemblent plusieurs de ces « kili » et obtiennent des pêches considérables. Le « kili » est fixe ou mobile et, dans ce cas, ils se mettent quelquefois sept ou huit à traîner l'engin.

Les préparations des poissons sont aussi plus variées que chez les Maures, suivant la taille du poisson capturé. Ils font sécher le poisson de taille moyenne au soleil et, quand il est sec, il prend la forme d'un morceau de bois: c'est le « tambardiang ». Plus gros,

le poisson est ouvert par la face ventrale ; on enlève les intestins, le foie quelquefois : c'est le « gedia ». Lorsque la sardine — la sardine de la Méditerranée — arrive sur les côtes en grande quantité, des villages entiers viennent pour la pêche ; on prévient les voisins, on pêche avec tous les engins qu'on a sous la main. Cette quantité considérable de poissons capturés, il faut les préparer. On met tous ces poissons en rond, la tête vers le centre, et on les recouvre d'une couche d'herbe sèche. On y met ensuite le feu ; on fait griller d'un côté, puis de l'autre ; on fait ensuite sécher au soleil : c'est le « laka ».

Enfin, il y a une quatrième préparation, le « dolon », beaucoup plus compliquée. On prépare de la sorte les poissons d'une taille considérable et qui ne pourraient pas sécher au soleil. On les débite en morceaux que l'on met bouillir dans une marmite, puis ces morceaux sont étalés au soleil, de façon que toute l'eau s'évapore et laisse le poisson suffisamment à sec. On le met alors dans une friture d'huile de poisson et on l'étale au soleil où il achève de sécher.

Les pêcheries des fleuves sont beaucoup plus restreintes. On pêche très peu avec la senne. Le fleuve est encombré de vase très épaisse, rendant difficile la traction de la senne et gênant beaucoup. Alors l'indigène pêche avec l'épervier et à la ligne. Quelquefois, dans les endroits du fleuve où il y a des amas de sable ou des boues étendues, les indigènes installent des « gambras », pièges à poissons qui ont de vastes réservoirs constitués par des palissades faites à l'aide de bambous, de feuilles de palmier coupées dans toute leur longueur. Leur convexité est tournée vers la mer et empêche les poissons de se retirer avec le jusant.

Lorsque le poisson est reporté à la case, à peine recouvert par une natte, on l'empile au soleil, et on le laisse se putréfier complètement. Puis ensuite, quand il est en déliquescence, il est ouvert, lavé à l'eau de mer et ensuite séché au soleil.

ASIE

Le chemin de fer Hankow-Pékin. — Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* une intéressante étude sur le chemin de fer Hankow-Pékin dont nous extrayons les passages suivants :

Le chemin de fer Pékin-Hankow est sans doute l'œuvre la plus

grandiose qui ait été jusqu'ici créée par l'initiative et l'énergie du blanc dans l'Empire du Milieu.

Par ce travail on a réalisé plus que la moitié de ce projet gigantesque qui a pour but de relier les trois centres les plus importants de la Chine par un chemin de fer traversant presque tout l'Empire, Pékin, la capitale du Nord, Hankow-Woutchan-Haniang, le foyer commercial du centre de la Chine, et Canton, la grande métropole du Sud.

La longueur totale de la ligne projetée Pékin-Canton est de plus de 2,000 kilomètres. Elle correspond à peu près en Europe à la ligne Arnheim-Cologne-Bâle-Brindisi. La partie de la ligne Pékin-Hankow, qui a été solennellement inaugurée en 1905 et qui depuis lors a été mise en exploitation, est de 1,214 kilomètres, c'est-à-dire une distance semblable à celle qui sépare Aix-la-Chapelle de Königsberg.

La concession pour la construction de cette ligne fut octroyée en 1896 par le Gouvernement impérial chinois à la Compagnie impériale du chemin de fer, à la tête de laquelle se trouvait l'habile et énergique Sheng-Kung-Pan.

Mais comme le capital de cette Compagnie ne dépassait pas 15 millions de taëls (ou environ 50 millions de francs) et qu'avec ce capital minime il eût été impossible d'achever l'entreprise, un édit impérial accorda à la Compagnie le droit de contracter un emprunt de 4,500,000 livres sterling en vue de son achèvement.

L'intérêt que ces projets suscita en Europe provoqua en mars 1897 la fondation à Bruxelles d'une Société d'étude de chemins de fer en Chine au capital d'un million de francs. Les participants principaux de cette société étaient la Société générale de Belgique, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Comptoir National d'Escompte à Paris, la Société Générale Française et un certain nombre d'établissements techniques de la Belgique et de la France.

Cette Société envoya en Chine une commission d'ingénieurs pour étudier sur les lieux toutes les circonstances et conclure éventuellement une convention. Sous ce dernier rapport, la première mission n'eut pas de succès, et ce ne fut que le 28 juin 1898 que M. Eugène Hubert, directeur des chemins de fer de l'État belge réussit à obtenir la signature d'une convention conclue avec le vice-roi du Tchili et Hupe et le Directeur du chemin de fer Sheng.

Un édit impérial spécial en date du 11 août suivant ratifia cette

convention aux termes de laquelle la Société d'étude de chemins de fer en Chine s'obligeait :

1° A émettre un emprunt chinois 5 % d'une valeur nominale de 112,500,000 francs, couvert par une garantie générale du Gouvernement chinois et spécialement par les recettes du chemin de fer même et amortissable en vingt ans à partir de 1909 ;

2° A construire le chemin de fer avec ces fonds et ceux appartenant à la Compagnie primitive concessionnaire qui demeurait à proprement parler propriétaire du chemin de fer ;

3° A administrer la ligne dont l'usufruit lui était concédé jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Aussitôt la Société belge commença les travaux avec la plus grande énergie. Ce qui est significatif de l'esprit du Gouvernement chinois, c'est que le point terminus septentrional de la ligne ne fut pas Pékin, mais Lukutschian, espèce de faubourg de la résidence, situé encore à 16 kilomètres au sud-ouest de la ville chinoise et connu surtout par son vieux pont de marbre sur le Hunho, dont Marco Polo nous a déjà parlé.

Ce n'est qu'après la terrible rébellion des Boxers et l'occupation de Pékin par les puissances étrangères qu'il fut permis de continuer la ligne jusqu'à Pékin même.

L'exécution technique de l'œuvre fut confiée à l'ingénieur belge Jean Jadot, un homme de capacités extraordinaires et d'une très grande énergie. On ne peut qu'admirer la hardiesse de l'idée de vouloir construire un chemin de fer de cette envergure à travers des contrées qui n'étaient même pas encore explorées par des Européens et qui, en dehors des difficultés techniques, rencontrait encore celles que suscitait l'hostilité des indigènes.

Une de ces difficultés, une des plus grandes même, fut la construction du pont sur le Hoangho. Ce fleuve, le second de la Chine au point de vue de la grandeur, est un des plus indomptables des grands fleuves de la terre. Il est inutilisable pour la navigation et on le nomme, à cause de ses formidables inondations, « le chagrin de la Chine ».

Là où le chemin de fer doit le traverser, il se jette d'une vallée étroite dans la grande plaine de la Chine septentrionale, chargé de la vase argileuse du nord-ouest de la Chine, qu'il vient de traverser et qui lui a donné son nom de « fleuve Jaune ». Ici, dans la plaine,

on courant se ralentit. Les masses de vase commencent à se léposer et à rehausser ainsi son lit, ce qui le fait déborder et chercher un nouveau cours.

De temps immémoriaux, il a déjà fait cela et il est probable qu'il formé ainsi la plaine du Petchili, qui, en vérité, n'est pas une plaine proprement dite, mais qui se lève doucement en prenant la forme d'un éventail légèrement courbé et dont la pointe se trouve à où le Hoangho sort de la montagne. Ce fleuve n'est donc, après tout, qu'un véritable torrent, semblable à ceux qui sortent des vallées latérales des Alpes et qui, en passant par des amas de dépôts, continuent leur cours dans différentes directions. Notre fleuve serait donc comme un de ces torrents, seulement d'une forme gigantesque.

Depuis que les Chinois habitent cette plaine, ils ont essayé de maîtriser le fleuve par de formidables digues.

Or, comme les masses de vase continuaient toujours à rehausser le lit du fleuve, les digues aussi ont dû être continuellement élevées, de sorte que, à la fin du compte, le cours du fleuve se trouvait plus haut que les plaines environnantes. Dans ces conditions, il suffisait d'une crue extraordinaire, arrivant juste au moment où, grâce à l'incurie du Gouvernement, on avait négligé les digues, pour que le fleuve rompît ses entraves et se précipitât avec une force résistible sur les environs pour se chercher un nouveau lit, semant autour de lui la destruction et la mort. C'est ainsi que les bouches du Hoangho se sont déplacées dans les temps historiques, des environs de Tientsin jusqu'au delta de Yan-tse-Kiang, c'est-à-dire sur une étendue d'environ 700 à 800 kilomètres.

Il est évident que la construction d'un pont permanent sur un fleuve pareil offre des difficultés qu'on ne rencontre nulle part en Europe.

La construction du premier tronçon de la ligne à travers le Petchili, entre Loukionschan et Pantingfou, avait été déjà entreprise par la Société chinoise à l'aide des ingénieurs anglais. Ce travail continua jusqu'en 1899, époque à laquelle il fut repris par les Belges et les Français. Dès cette année, le restant de la ligne fut entrepris au nord et au sud à la fois, de sorte que les voies avaient, à un moment donné, se rencontrer; au mois de mai, les travaux étaient déjà achevés du côté nord de Loukionschan à Tangton, c'est-à-dire sur 184 kilomètres, lorsque la rébellion des Boxers éclata, et prit justement dans cette contrée un caractère

très sérieux. Des bandes furieuses attaquèrent les Européens occupés à la ligne, les chassèrent et détruisirent la voie.

Mais aussitôt que l'occupation du Petchili par Waldersee, en 1901, fut terminée, la ligne fut rétablie et rendue à l'exploitation. Les travaux furent poussés avec une telle énergie, que déjà en avril 1901 l'exploitation a pu être reprise entre Péking et Teingtschen, soit environ sur 227 kilomètres vers le sud.

La construction de la partie méridionale de la ligne avait marché plus lentement, et pourtant vers la fin de l'année 1901, le tronçon entre Hankow et Kwangtschnéi, c'est-à-dire 148 kilomètres, a pu être livré à l'exploitation. En janvier 1902, on livra à l'exploitation la ligne du nord jusqu'à Tschentingfu, 284 kilomètres; en août 1902, la ligne du sud jusqu'à Syniang, 218 kilomètres; en septembre 1903, la ligne du nord jusqu'à Schuntefu, 416 kilomètres, la ligne du sud jusqu'à Tschysan, 295 kilomètres et ainsi de suite. Enfin, les différents tronçons se rencontrèrent entre Tschumatien et Tsengtschon, de sorte que le 12 novembre 1905 toute la ligne a pu être inaugurée en présence des représentants chinois, belges et français.

Pour autant que ce fut possible, la Chine livra le matériel pour la construction de la ligne; ce furent surtout les grandes usines métallurgiques à Haniang près Hankow, formées par le vice-roi Tschangtschitung, qui en fournirent une grande partie. Ces usines, reprises depuis par le directeur du chemin de fer Sheng, qui les a entièrement réorganisées, ont pu fournir jusqu'à 75,000 tonnes de rails. Le reste du matériel est venu d'Europe.

A Anvers, on a embarqué 125,000 tonnes de matériel fixe et roulant, tels que ponts ou parties de ponts, rails, boulons, éclisses, locomotives, wagons, outils, machines, etc., fabriqués moitié en Belgique et moitié en France. La Chine du Nord, pauvre en bois, ne pouvait non plus fournir les traverses, dont 130,000 furent exportées par Bordeaux (provenant des Landes françaises) et 50,000 par Königsberg (provenant des provinces baltiques). Le reste venait du Japon et une petite partie de l'Orégon.

Le capital nominal de 112,500,000 francs fut versé jusqu'en 1902. En 1905, on a dû émettre un emprunt supplémentaire de 12,500,000 francs pour parachever l'œuvre.

La ligne s'amorce au nord au réseau des chemins de fer du Tchili et elle forme donc dès à présent la partie finale d'une voie directe de l'Europe jusqu'au Yan-tse-Kiang par la Sibérie et la Mand-

ourie. Déjà plusieurs petites lignes latérales s'y sont greffées et conduisent aux terrains miniers et qui prouvent que ce chemin de fer formera le noyau d'un important réseau intérieur qui se développera autour de lui. La ligne sera de la plus haute importance pour l'exploitation des immenses richesses en charbon de la province de Shansi dont elle côtoie la partie est.

En 1900-1901, le Tchili et le district moyen du Yan-tse-Kiang paraissaient comme deux mondes séparés qui n'étaient à atteindre que par des détours énormes et qui, au point de vue politique et économique, n'avaient entre eux qu'une affinité peu prononcée. C'est ainsi que le peuple chinois du Yan-tse se souciait fort peu des affaires dans le Nord.

Aujourd'hui Pékin et Hankow se sont rapprochés. Déjà les compagnies de bateaux à vapeur de la mer Jaune et du Yan-tse avaient, conjointement avec la Compagnie du chemin de fer, émis des billets circulaires, et c'est le chemin de fer qui, récemment, a rendu possible que les troupes du Yan-tse aient pu participer aux manœuvres de l'armée du Nord au Tchili.

En dehors des trains de marchandises, il existait un train de voyageurs dans chaque direction. Mais comme ces trains avaient besoin de trois jours pour faire le trajet jusqu'à Pékin, ils étaient fort peu ou pas pris par les Européens, d'autant moins qu'il n'y avait nulle part de bons hôtels. Une fois par semaine il y avait un express, avec wagons-lits et restaurant, qui partait le lundi soir de Hankow pour Pékin et retournait de cette dernière ville à Hankow le mercredi soir. Ce trajet lui prenait trente-six heures. Il faisait donc 33^{km}7 par heure, les arrêts inclus.

Les prix étaient de 65.40 dollars pour la première et de 43.60 dollars pour la deuxième classe, ce qui équivalait, au change d'alors, à environ fr. 197.50 et fr. 128.76 respectivement ou à 16¹/₄ et 10³/₄ centimes par kilomètre. Il est vrai qu'en Chine le prix de la première comprend également la couchette pour deux nuits.

Aujourd'hui l'express Pékin-Hankow fait le trajet en trente heures seulement, mais le projet de faire rouler trois express sur la ligne n'a pas encore été réalisé.

La Mandchourie. — *Perspectives d'avenir.* — Le désir légitime de la Chine de ressaisir définitivement la Mandchourie, berceau de la dynastie actuelle, d'y consolider sa souveraineté et d'y devenir assez forte pour résister aux tentatives d'empiètement de ses puissants voisins, la Russie et le Japon, explique la sollicitude

spéciale dont les trois provinces de l'est sont actuellement l'objet de la part du Gouvernement central et la différence essentielle que l'on constate entre le régime appliqué à cette région et celui auquel sont encore soumises les provinces de la Chine proprement dite.

Les hommes d'État de Pékin et de Moukden ne se dissimulent pas la difficulté de la tâche qu'ils ont assumée à la suite de la reprise de possession effective des provinces qui s'étendent au delà de la grande muraille et qui furent pendant plusieurs années soumises à la domination étrangère ; aussi consacrent-ils à la réussite de leur œuvre toutes les ressources de leur science et de leur énergie.

C'est à cette politique qu'il faut attribuer que l'on rencontre en Mandchourie le plus grand nombre de fonctionnaires capables, d'éducation occidentale, et que les meilleures troupes de l'Empire y aient été envoyées ; c'est elle également qui a fait donner au vice-roi et aux gouverneurs un droit d'initiative et une indépendance d'action plus grande encore que dans les autres provinces et qui est cause de ce qu'une étude sérieuse des richesses agricoles et minières si considérables de la région, des voies de communication à établir et des réformes administratives à introduire, ait été confiée à des mandarins intègres et éclairés.

Dans la Chine proprement dite, où la souveraineté chinoise solidement assise et maintenant incontestée rend possible l'application du procédé oriental consistant à opposer la force d'inertie aux plus pressantes sollicitations du dehors, l'autorité éprouve beaucoup moins qu'en Mandchourie la nécessité d'introduire des réformes, de livrer les richesses nationales à l'exploitation, d'accepter l'assistance des étrangers. Elle y est obligée au contraire de prêter la plus sérieuse attention à l'esprit nationaliste des populations, comme l'ont prouvé des événements récents, parmi lesquels on peut citer l'opposition violente au « Péking Syndicate Ltd », à l'emprunt du Chékiang, à divers projets de chemins de fer et d'entreprises de toute espèce.

Tout autre est la situation en Mandchourie, où le Gouvernement central se voit forcé de solliciter et de favoriser la coopération de l'élément étranger qui est indispensable au succès de l'œuvre qu'il a entreprise.

La Chine admet au surplus que les Puissances occidentales se soient acquis des titres spéciaux à surveiller la Mandchourie, à y empêcher l'éclosion d'intrigues internationales et à prévenir de la sorte des crises dangereuses pour l'autonomie de l'Empire. Elle

comprend que la source de sa force dans ce domaine convoité résidera surtout dans la preuve qu'elle donnera de sa capacité de le mettre en valeur, et se rend compte de ce qu'une exploitation bien conduite de ces territoires en même temps qu'elle lui procurera les ressources nécessaires à une administration exemplaire, à l'extermination des Koungouses (brigands), au maintien et au renforcement des garnisons militaires, enlèvera aux autres puissances tout prétexte pour empiéter sur ses attributions et tenter de se substituer à elle.

Il peut ne pas être inutile de rappeler à ce propos que le Japon et l'Empire russe, outre qu'ils exercent encore leur droit de garder militairement leurs voies ferrées situées en Mandchourie, entretiennent des troupes nombreuses, l'un dans la Péninsule du Liaotung, l'autre dans la vallée du Soungari, et qu'ils réclament tous deux dans les zones qui n'ont pas encore — malgré la reconnaissance officielle du principe de la porte ouverte — échappé entièrement à leur influence, des privilèges spéciaux chaque fois que l'occasion s'en présente.

Les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Angleterre et la France, surtout les deux premières de ces puissances, qui en Extrême-Orient sont libres de tout engagement diplomatique, paraissent résolument décidées à limiter l'ingérence japonaise et russe en Mandchourie au minimum conventionnel en vue de faire profiter, dans la plus large mesure, leurs propres ressortissants des avantages commerciaux et industriels qu'offre la région.

Il y a donc lieu de s'attendre à les voir largement offrir leur aide au Gouvernement impérial pour la mise en valeur des provinces mandchoues.

Certaines puissances secondaires, et notamment la Belgique, pourraient également, si elles se mettaient sur les rangs, être appelées à participer à cette œuvre de rénovation.

Aucun exclusivisme ne sera apporté par le Gouvernement impérial dans le choix des collaborateurs à associer à la tâche qu'il a assumée en Mandchourie et qu'il a hâte de mener à bonne fin.

Les hommes d'État chinois, s'ils saisissent volontiers les occasions que leur donnent les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne, parfois même la France et la Grande-Bretagne, de faire pièce au Japon, redoutent quelque peu aussi l'opportunisme allemand et la proximité des États-Unis, dont les dernières dispositions navales sont manifestement dirigées contre les Puissances de l'Extrême-Orient. Entre la Chine et les États-Unis, comme entre la Chine et

l'Allemagne, il y a eu dans le passé de graves conflits qui subsistent à l'état latent et occupent sans cesse l'esprit du Gouvernement Impérial. Celui-ci se méfie, en outre, des ententes qui peuvent se conclure entre les grandes puissances en matière de politique extérieure, autant peut-être que des conflits qui pourraient surgir entre elles. Il est, dans ces conditions, à prévoir qu'il s'efforcera de tenir la balance égale entre tous les compétiteurs, qu'il ne découragera aucune offre de concours et se montrera particulièrement enclin à traiter avec les ressortissants des puissances incapables de lui porter ombrage.

Le fait que les puissances pourront agir avec plus de liberté en Mandchourie que dans les autres parties de l'Empire, aura pour conséquence que les tendances de leur politique extrême-orientale s'y manifesteront avec plus de netteté qu'ailleurs. La capitale de la province, Mukden, constitue, sous ce rapport, un excellent centre d'observation.

Aucun milieu n'est, de même, plus propice que la Mandchourie à l'étude du conflit ethnographique le plus intéressant de notre époque, qui met en présence les deux premières races du globe: le monde jaune représenté par le Japon entreprenant et la Chine colossale, et le monde blanc dont l'expansion à travers l'Asie jusqu'au Pacifique tient du prodige.

La Mandchourie sert de démarcation entre les deux races et celles-ci s'y rencontrent sur un pied d'égalité parfaite — théoriquement du moins; elles se trouvent, en effet, devant les mêmes nécessités économiques, ont besoin des mêmes forces de capital et d'intelligence pour poursuivre la réalisation d'aspirations identiques. Elles seront amenées à mettre en lumière, par le contraste, leurs qualités et leurs défauts respectifs, leurs forces spéciales dans la concurrence, leur génie propre. Des péripéties de cette compétition se dégageront des enseignements précieux, non seulement dans le domaine purement scientifique, mais également dans celui de toute l'économie sociale.

La Mandchourie, qui constituait encore au début du XX^e siècle une simple marche chinoise à peine effleurée par les courants commerciaux de l'Empire et prête à être englobée sans coup férir par le Japon ou par la Russie, forme une région à la fois immense (sa superficie, de près d'un million de kilomètres carrés, équivaut au quart de celle des dix-huit provinces de l'Empire) et peu peuplée (8,500,000 habitants dont 4,000,000 de Chinois). Elle reçoit actuellement une immigration sérieuse d'agriculteurs du Chihli (Tchéli)

et du Shantung, gens robustes et laborieux, qui refoulent les tribus TOUNGouses, Daouris, Solons, Bouriates, Mongols, Goldes, etc. Pendant que la charrue envahit les belles plaines du Liao-Ho et du moyen Soungari, la locomotive traverse l'immense territoire de l'ouest à l'est, ainsi que du nord au sud, et l'industrie, tant minière que manufacturière, y a pris un essor qui donne les plus grandes espérances. Il n'y a pas en Chine de meilleures terres à blé que celles des vastes vallées mandchoues, ni de mines plus accessibles à l'action européenne.

L'étendue du réseau ferré des dix-huit provinces réunies (1,895 milles) est à peine supérieure à celle des chemins de fer mandchouriens (1,794 milles). D'autres lignes vont être construites, quelques-unes en vertu de conventions déjà signées; le Transsibérien et le Transmandchourien seront établis à double voie et un embranchement est projeté de Nertchinsk-Stretensk, par la vallée de l'Amour, jusqu'à Khabarorsk.

Les Japonais reconstruiront la ligne militaire Mukden-Antung (150 milles) et le Sudmandchourien, de Kwanchengtzu à Dalny-Port-Arthur (450 milles); ils relieront leur terminus Kwanchengtzu à Kirin (50 milles). La ligne du Nord chinois, venant de Peking-Tientsin-Shanghai-kwan et passant par Sinmingfu, sera probablement prolongée vers le nord, dans la direction de Tzitzikhar par Fakumen (1); de Tzitzikhar une nouvelle voie bifurquera vers Blagovestchensk-Aïgun.

Les voies fluviales atteignent, en Mandchourie, plusieurs milliers de kilomètres de longueur et les ports d'Antung (à l'embouchure du Yala), Dalny (Tairen) et Newchwang (Inkoo) sont admirablement disposés en triangle sur la côte méridionale.

Le développement que le commerce et l'industrie ont déjà pris à l'heure actuelle en Mandchourie fait bien augurer de l'avenir. Les produits étrangers y pénètrent largement importés soit par des maisons de Shanghai et de Tientsin, soit directement.

Le commerce étranger de Newchwang, qui s'est senti sérieusement de la concurrence de Dalny depuis 1908, n'avait été dépassé jusqu'alors que par celui de Shanghai, Canton, Hankow et

(1) Cette ligne fut concédée fin 1907 par la Chine à un syndicat britannique. Le Japon en empêche la construction sous prétexte que la Chine s'est engagée vis-à-vis de lui en 1905 à ne pas construire de voies ferrées parallèles au Sudmandchourien (ligne japonaise).

Tientsin, ce qui en dit long sur les ressources extraordinaires de son hinterland peuplé de 4 millions de Chinois à peine.

Les villes ouvertes de la Mandchourie sont au nombre de vingt, tandis que la Chine elle-même n'en compte qu'une cinquantaine, nouvelle preuve de l'accueil favorable que le Gouvernement Impérial a été obligé de réserver aux exigences des Puissances dans la région et nouvelle cause de supériorité au point de vue des échanges.

Il convient encore de signaler, en ce qui concerne les perspectives d'avenir de la Mandchourie, la proximité de la Sibérie, qui est limitrophe de cette province sur une distance de 3,000 kilomètres, et vers laquelle le Gouvernement russe a récemment encouragé sérieusement l'émigration de ses sujets (près d'un demi-million de ceux-ci s'y sont fixés l'année dernière) et dont le grand port, Vladivostok, accessible maintenant en hiver, n'est situé qu'à quelques kilomètres de la frontière mandchoue.

La Russie doit — c'est pour elle une nécessité inéluctable — chercher à consolider sa puissance politique et partant économique dans l'immense territoire du Transbaïkal, contenant des étendues arables et des gisements minéraux de grande importance, susceptibles d'un développement parallèle à celui auquel on assiste depuis quelques années dans le Dominion du Canada.

A l'est de la Mandchourie, la Mongolie déroule ses plateaux peuplés de troupeaux envoyés périodiquement sur les marchés de Tzitzikhar, de Kharbine, de Kwangchengtze et de Simmingfu. Là aussi les Chinois avancent du sud, poussant leur charrue jusqu'aux contreforts des montagnes. Ce sont des Chinois affamés dans leurs vallées ancestrales et, partant, les plus entreprenants et les moins intransigeants devant les avantages matériels de la civilisation.

Au sud-est, la Corée, sous la tutelle incontestée des Nippons, a reçu les bienfaits d'une voie ferrée, qui la traverse dans toute son étendue, et par le fait de son importance stratégique et politique, ses protecteurs seront forcés d'y poursuivre énergiquement l'œuvre de la mise en valeur économique. Ce voisinage est ainsi également de nature à engendrer des échanges actifs avec les provinces mandchoues et à contribuer ainsi à la prospérité de celles-ci.

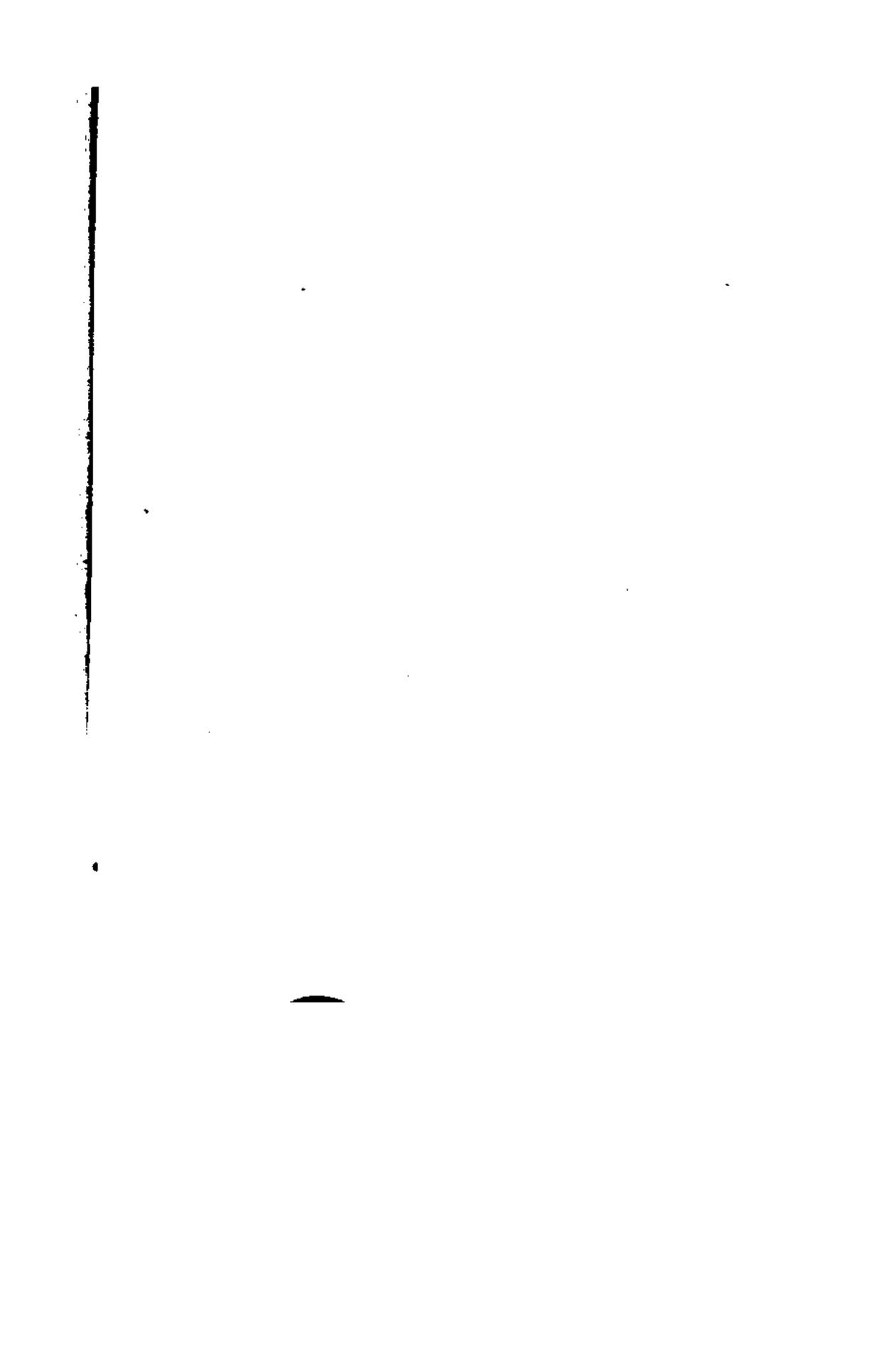
La Mandchourie est donc en résumé un pays immense, riche, admirablement doté par la nature, parcouru par un nombre croissant de voyageurs qui, se rendant à Peking, à Hankow, à Shanghai, voire au Japon, traversent ses vallées fertiles et passent à proximité de ses gisements de houille, de fer, de minerais aurifères

et argentifères, de cuivre et de plomb, où les Chinois, les Russes et les Japonais se promettent de faire mieux et plus vite les uns que les autres, par un besoin irrésistible d'y devenir les plus forts. Les deux dernières de ces puissances ont dépensé des centaines de millions pour y prendre pied et, par un hasard de la politique, par une nécessité d'équilibre qui peut disparaître dans un avenir plus ou moins rapproché, la Chine y a été réintégrée dans sa position de puissance souveraine.

La Chine, pas plus que ses deux rivales, n'est outillée pour seule mener à bien l'œuvre qu'elle s'est imposée et dont la réalisation sera l'excuse, sinon la garantie, de la prépondérance politique qu'elle cherche à maintenir ou à établir. Les puissances occidentales seront, dans ces conditions, forcément appelées à s'associer à l'entreprise, et leur intervention rencontrera d'autant moins d'obstacles que la population est moins dense et moins conservatrice dans les provinces mandchoues que dans les autres provinces de l'Empire et que le progrès économique s'y attaque à des étendues vierges appartenant à la Couronne.

Le Gouvernement chinois, redoutant là plus qu'ailleurs le conflit ou l'accord des puissances, tous les concours seront sans doute agréés, surtout ceux venant des ressortissants de puissances dont l'effacement en matière politique offre toute garantie, mais dont la force économique a su s'affirmer.





BIBLIOGRAPHIE

A. Handbook of the Philippines. par HAMILTON M. WRIGHT. Un volume in-18 de 431 pages, avec trois cartes inédites et 151 illustrations. Chicago, A. C. M. Clurg and Co, 1907.

Le manuel de M. Hamilton M. Wright est, en son genre, un excellent travail, écrit avec une largeur de vues remarquable. L'auteur apprécie avec impartialité le régime espagnol et montre une grande bienveillance envers les populations indigènes. Tout en constituant une monographie très complète à tous les points de vue, son ouvrage est particulièrement intéressant quant aux ressources économiques des îles. Les chapitres traitant de l'industrie du sucre et de celle du tabac sont particulièrement intéressants. Ajoutons que l'ouvrage est extrêmement bien édité.

The Trip to Nicaragua. A Tale of the Days of the Conquistadors, traduit de l'allemand du R. P. JOS. SPILLMANN, S. J., par MARY RICHARDS GRAY. Un petit volume de 148 pages. Saint-Louis (Mo) et Freiburg (Baden), B. Herder, 1907.

Ce petit ouvrage est la traduction d'un roman historique des temps de la conquête espagnole dans l'Amérique centrale, non dépourvu d'intérêt, mais au point de vue purement littéraire.

Tierzucht und Tierkrankheiten in Deutsch-Sudwestafrika, par W. RICKMANN, vétérinaire impérial. Un volume grand in-8° de 364 pages. Berlin, Richard Schoetz, 1908.

Il est remarquable de voir, alors que le peuple allemand vient d'éprouver de graves difficultés dans certaines de ses possessions, l'intérêt du public pour la politique coloniale s'accroître et s'affirmer par de nombreuses publications. C'est à ce signe qu'on reconnaît la vigueur morale d'une nation consciente de ses intérêts supérieurs. Le livre de M. Rickmann traite de la seule richesse que possède l'Afrique Sud-Occidentale, l'élevé du bétail. C'est un travail fort savant et fort complet, principalement au point de vue de la médecine vétérinaire.

Séssion du Congrès colonial allemand en 1905. Compte rendu. Un volume de 705 pages, édité par Dietrich Reimer (E. Vossen), à Berlin. 1908.

Les travaux du dernier Congrès colonial allemand qui a eu lieu en octobre 1905, à Berlin, viennent d'être publiés en un beau volume in-4° d'environ 1000 pages. Nous y trouvons un compte rendu complet des rapports et des discours ainsi que des discussions et résolutions qui les suivirent. Il serait trop long d'énumérer tous les sujets traités à cet important Congrès. Nous nous bornerons à mentionner pour les différentes sections quelques questions d'un intérêt plus général, en nous réservant de revenir plus tard sur l'un ou sur l'autre des sujets traités.

Parmi les travaux de la 1^{re} section (Géographie, ethnologie, sciences naturelles), nous citons : protection à accorder aux plantes dans les colonies ; aperçu des espèces les plus importantes de caoutchouc marchand et des plantes qui le produisent ; l'état présent des recherches philologiques sur le continent africain. l'idée politique dans les parties cultivées de la population en Extrême-Orient.

Section II (Médecine et hygiène tropicales) : lutte contre le typhus, le choléra, la peste, la fièvre jaune et la malaria ; la destruction des rats, animaux propagateurs de la peste ; distillation de l'eau potable dans les colonies, à l'aide d'un appareil portatif ; les principales maladies des animaux domestiques dans les régions tropicales.

Section III (Les conditions juridiques et politiques des colonies et des pays d'outre-mer où l'Allemagne possède des intérêts) : l'extradition obligatoire entre les colonies ; l'importance de l'étude des langues indigènes pour les administrations coloniales.

Section IV (L'état des colonies au point de vue de la religion et de la culture intellectuelle) : le concours des missions pour l'encouragement des indigènes au travail ; l'éducation d'un peuple primitif par la mère patrie ; l'islamisme, un danger pour les colonies africaines ; le mouvement éthiopique parmi les chrétiens sud-africains.

Section V (Situation économique des colonies) : la question du caoutchouc et du gutta-percha dans les colonies allemandes ; la question du coton.

Section VI (L'émigration et l'immigration) : l'Argentine comme pays d'agriculture et d'émigration ; la colonisation et l'Orient ; l'influence de l'émigration sur la mère patrie ; précautions à prendre avant l'émigration.

Section VII (Relations économiques avec les colonies et les pays d'outre-mer) : l'émigration comme problème économique ; le développement du commerce extérieur de la Chine et du Japon ; les conditions économiques de la région du Yang-tse

La Palestine : le Caire, Damas, le Liban, par le P. F. N. LOBRY. Un volume de 466 pages et 255 illustrations, édité par la Société Saint-Augustin. Desclée, De Brouwer et C^{ie}, à Bruges. 1908. Prix : fr. 7.50.

Il suffit pour indiquer la compétence de l'écrivain de ce livre, de signaler qu'il réside en Orient depuis vingt ans, et pour affirmer la valeur de l'illustration, qu'elle comprend à presque toutes les pages de l'ouvrage d'excellentes photographies, reproduites par l'éditeur avec un luxe de très bon goût.

Mais l'illustration n'est que le cadre; l'œuvre se recommande par sa bonne humeur, son entrain. Dans ces pays où tant de souvenirs et de témoins du passé se lèvent à chaque pas, et où se dressent devant l'esprit tant de craintes pour l'avenir, l'auteur garde une foi robuste.

L'Âme d'un missionnaire. Vie du P. Nempon, missionnaire au Tonkin occidental, par l'abbé MONRÉNIUS. Un volume de 428 pages, édité par la Société Saint-Augustin, Desclée et De Brouwer, à Bruges, 1908. Prix : 3 francs.

Il est presque superflu de faire l'éloge d'un ouvrage semblable à celui-ci que couronna l'Académie française, déjà arrivé à son dixième mille, et traduit en anglais et en allemand. C'est une contribution sérieuse à l'histoire du Tonkin conquis en même temps par l'abnégation et l'esprit de sacrifice des missionnaires et par la valeur des soldats français.

Aux États-Unis, par le vicomte D'AVENEL. Un volume de 253 pages, édité par Armand Colin, 1908. Prix : fr. 3.50.

Tous les lettrés et les économistes se sont délectés aux écrits du vicomte d'Avenel, notamment à la lecture de son principal ouvrage : *Le mécanisme de la vie moderne*, dont les cinq volumes sont la synthèse de l'action des organismes moteurs de la vie sociale contemporaine. C'est donc l'œuvre autorisée d'un maître que celle que nous présentons au lecteur belge. L'auteur fait trois parts de son étude : les *champs* depuis cinq ans, c'est-à-dire la nouvelle agriculture intensive, les *affaires* dans ce pays des « risqueurs » et des trusts, les *idées* de cette ploutocratie entée sur une démocratie ploutophobe. Il faut avoir lu ce livre ; c'est un raccourci, mais vigoureux, complet.

Américains et Japonais, par LOUIS AUBERT. Un volume de 430 pages, édité par Armand Colin, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

L'auteur étudie depuis plusieurs années les problèmes politiques et sociaux du Pacifique. Les conséquences économiques, sociales et politiques de la rencontre dans les Amériques des Jaunes et des Blancs, voilà le sujet du présent volume. Le problème est posé avec un intérêt d'une importance politique primordiale.

Composé avec des documents de première main, le plus souvent inédits, enquêtes officielles, revues et journaux du Japon et des États-Unis, notes d'études personnelles faites sur place, ce livre est indispensable à celui qui veut connaître non seulement le conflit récent des diplomates de Washington et de Tokio, mais encore les éléments permanents d'un durable conflit de races qui, pour la première fois, est l'objet d'un travail d'ensemble.

Grammaire éthiopienne avec chrestomathie et vocabulaire, par le P. M. CHAÎNE, S. J. Un volume de x-310 pages, édité par l'Imprimerie catholique de Beyrouth, 1908. Prix : fr. 8.50.

Nous devons à l'un des professeurs de l'Université de Beyrouth, M. Chaîne,

une excellente grammaire éthiopienne conçue dans un esprit à la fois scientifique et pratique, dont la méthode permet aux étudiants d'arriver facilement à la lecture raisonnée des textes. L'ouvrage est bien divisé, suivant un ordre conforme à nos habitudes grammaticales. La phonétique, la morphologie, la syntaxe ont traitées avec le plus grand soin et appuyées d'une très appréciable abondance d'exemples bien choisis et témoignant d'une longue et sérieuse étude des textes en même temps que d'une réelle observation pratique. Clarté et précision, telles sont les caractéristiques de cette nouvelle grammaire éthiopienne.

La France au soleil, par HENRY DE BRACHARD. Un volume de 163 pages, édité par Sansot et C^{ie}, à Paris, 1908. Prix : 3 francs.

Ce livre est consacré à l'Algérie, où les Français accomplissent depuis bientôt un siècle une œuvre qui n'a pas seulement demandé les qualités de vivacité, de furie que personne ne leur conteste, mais des vertus plus sévères et plus rares : la patience, la longue abnégation. L'auteur nous intéresse à cette extension de la patrie française et traite spécialement un sujet nouveau, la création d'une littérature autochtone de langue française.

The Far East, par ARCHIBALD LITTLE. Un volume de 334 pages, édité par *The Clarendon Press*, à Oxford, 1905.

L'ouvrage a été composé littéralement pendant des intervalles et vacances entre des « affaires » d'un caractère très absorbant, dont la nature exigeait des parcours et des voyages continuels en Chine et dans les contrées avoisinantes, ce qui a facilité l'accumulation d'un grand nombre de notions concrètes relatives aux pays que l'auteur décrit. Celui-ci se défend d'être un technicien et un savant, mais c'est un homme qui a bien vu, et comme livre de référence pratique, son ouvrage est d'une valeur inestimable ; c'est un vade-mecum utile au voyageur en Extrême-Orient en même temps qu'un manuel plus que suffisant pour le touriste en chambre, qui veut se rendre compte de l'aspect physique de ces régions. Le livre a d'ailleurs été revu, sous ses divers aspects, par le Dr Morrison, le distingué correspondant du *Times*, le major Ryder, pour le Thibet, et le sinologue M. Thomas W. Kingsmill, de Shanghai, pour ce qui concerne l'éthnographie et l'antiquité chinoises. Livre objectif de vérité vécue. Ses pareils sont trop rares en ces temps où l'encrier est si facile et si complaisant.

L'imbroglio macédonien, par MICHEL PAILLARÉS. Un volume de 555 pages, édité par la librairie Stock, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

C'est un livre fortement documenté et auquel les événements présents ajoutent un incontestable intérêt d'actualité. L'auteur, auquel la question est particulièrement familière, s'est efforcé de faire la lumière dans ce qu'il appelle si justement l'*imbroglio macédonien*. On trouve dans ce livre un fidèle résumé des principaux épisodes de l'insurrection bulgare-macédonienne de 1902-1903. On lira, en outre, avec un vif intérêt, les chapitres intitulés : le *Bulgarisme*, l'*Hellenisme*,

le *Roumanisme* et le *Serbisme*. Aucun autre ouvrage n'avait encore exposé ce sujet avec autant de clarté ni avec une telle richesse de documentation.

Memento du colon de l'Afrique du Nord. Annuaire de l'agriculture pour 1908, par CHENEVARD et C^{ie}. Un volume de 380 pages, édité par la direction de l'*Annuaire de l'agriculture*, à Tunis, 1908. Prix : 5 francs.

En créant ce memento, ses auteurs se sont donné comme tâche de réunir sous une même forme condensée et claire toutes les connaissances acquises par l'agriculture du nord de l'Afrique.

Ce volume est une encyclopédie de la vie des colons dans l'Afrique septentrionale française, particulièrement utile à ceux d'entre eux qui sont éloignés de tout centre et pour lesquels il est un aide-mémoire précieux.

L'espansione commerciale e coloniale degli Stati moderni, par MARCY FANNO. Un volume de 500 pages, édité par les frères Bocca, éditeurs, à Turin, 1906. Prix : 12 francs.

Cet ouvrage appartient à la collection, qui contient tant d'œuvres remarquables, de la Bibliothèque des sciences sociales, éditée par la maison Brocca, de Turin. C'est une histoire synthétique des diverses colonisations (anglaise, hollandaise, espagnole), suivie des considérations générales, des conclusions, lois et axiomes que l'examen des faits coloniaux permet de formuler actuellement. Nous aurons dit tout le bien qu'il faut exprimer au sujet de cet ouvrage, en affirmant qu'il est en langue italienne l'équivalent des œuvres de Zimmerman et Alexandre Sepan en Allemagne, et de Pierre Leroy-Beaulieu en France, sur l'histoire des colonisations.

Aux questions de colonisation pure, l'auteur a mêlé de nombreuses indications sur le commerce international, les lois de sa progression et de son évolution.

Catalogue international des principales publications périodiques du monde, par E. GUARIN. Un volume de 76 pages, édité par Dunod et Pinat, à Paris, 1908. Prix : 3 francs.

M. Émile Guarin a eu l'excellente idée de dresser une liste méthodique des principales publications périodiques du monde entier. Il a ainsi inventorié 4.063 revues et journaux qu'il a classés par continent, pays et spécialité, donnant pour chacun, à la suite de son nom, l'adresse de l'administration, la date de fondation, le prix de l'abonnement, la périodicité, etc.

Dans la Belgique africaine, par J. FLAMME. Un volume in-8° de 316 pages, illustré, édité par A. Lesigne, à Bruxelles, 1908. Prix : 4 francs.

Les pages que nous présentons au lecteur belge, ballotté entre des affirmations contradictoires en ce qui concerne la question congolaise, ont été écrites et vécues par un des nôtres qui, ayant traversé le Congo de l'est à l'ouest, en notant jour par jour ce qu'il a vu, nous édifie sur les richesses de notre future colonie,

nous conte aussi la vie du blanc là-bas, examine la race noire, ses mœurs, ses coutumes; il nous décrit les travaux qui ont été exécutés et nous esquisse les entreprises encore à l'état de projet ou en voie de réalisation, il étudie la faune et la flore congolaises. M. Flamme mène ses lecteurs d'Anvers à Mahagi par Boma, Stanleyville et Avakubi, et les conduit dans toute la contrée où il résida. Le tout est conté et traité d'une plume alerte et d'un style coloré. *Dans la Belgique africaine* est superbement édité.

Russie et Belgique. Le premier numéro du *Bulletin de la Société d'études belgo-russe*, fondée il y a peu de mois, vient de paraître. Nous souhaitons bonne réussite et longue vie à notre nouveau confrère.

Société d'études belgo-japonaise. Nouveau guide des exportateurs belges. Un volume de 204 pages, édité par la Société d'études belgo-japonaise, 1908.

Pour rendre à la cause de l'expansion belge un réel service, il fallait chaque année répandre à profusion dans le monde entier, non pas un « annuaire » de tous les commerçants belges, mais des listes soigneusement dressées, signalant uniquement celles de nos grandes maisons qui sont outillées industriellement, commercialement et financièrement pour faire de l'exportation.

C'est là le but poursuivi et atteint par la Société d'études belgo-japonaise, qui a donné, en outre, à son ouvrage, un intérêt et une valeur économiques incontestables, en faisant précéder chacune des grandes classifications industrielles de son Directory d'une notice très substantielle, exposant le développement complet et la situation actuelle de chacune de nos industries.

Des illustrations nombreuses et bien choisies contribuent avantageusement à donner une idée de l'importance de la plupart des branches industrielles décrites dans ces notices.

Voyage de deux Bénédictins au mont Athos. par D. PLACIDE DE MEESTER.

Un volume de 320 pages, édité par Desclée, de Brouwer et C^{ie}, à Bruges, 1908.
Prix : fr. 4.50.

Parmi les recoins obscurs et mystérieux de l'Orient, il faut certainement compter le mont Athos, cette presqu'île fameuse où dans un site enchanteur habite toute une population de moines aux coutumes primitives, pour la plupart du temps ignorées des Européens. Trop souvent les rares voyageurs qui ont visité la « Sainte Montagne » se sont contentés de descriptions extérieures sans pénétrer dans l'essence de ces institutions d'un autre âge.

L'auteur du présent ouvrage, D. Placide de Meester, de l'abbaye de Maredsous, qui a vécu la vie de ces religieux, a recueilli tout ce qui pouvait intéresser les lecteurs occidentaux, les initiant aux secrets de l'existence religieuse, artistique et littéraire des moines « hagiologistes ». Les incidents de voyage ajoutent au fond sérieux et scientifique de l'œuvre une animation pleine de charme.

Dizionario Biografico Universale, par le professeur G. GAROLLO. Deux volumes de 2,118 pages, édités par Ulric Hoepli, à Milan, 1907. Prix : 20 francs.

Le célèbre éditeur milanais Ulric Hoepli a depuis longtemps déjà commencé la publication de manuels de science et d'économie où les ouvrages de valeur foisonnent; au premier rang de cette collection se placera l'utile ouvrage du professeur Garollo. Celui-ci avait pensé d'abord à rédiger un dictionnaire de biographie et d'histoire, mais le nombre de documents, de faits, de notions eût été tel que l'ouvrage eût perdu son caractère de manuel, de maniement commode et facile, pour prendre la forme d'un pondéreux in-folio; ainsi comprise, la biographie c'est l'histoire de toute l'humanité : « *Biography is the only true History* », a dit l'illustre Carlyle.

L'ouvrage actuel est donc purement biographique, une nomenclature de noms, il y en a plus de 80,000, suivis d'une brève notice caractérisant les individualités envisagées par l'époque, la nationalité, la spécialité à laquelle elles doivent leur illustration. Une pareille œuvre n'a de valeur que si elle est complète et d'une exactitude rigoureuse; à ces points de vue, on ne constate pas de lacunes dans celle du Dr Garollo et nous pouvons la recommander en toute conscience.

Le Protectorat français sur la Côte des esclaves. La Campagne du Sané (1889-1890), par P.-A. DE SALINIS. Un volume de 575 pages, édité par Perrin et C^{ie}, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

Ce livre est le récit des événements qui se sont passés au Dahomey en 1889 et 1890. Nous ne pourrions pas affirmer que tout ce que raconte l'auteur sur les dessous des péripéties politiques, diplomatiques et militaires qui se sont déroulées alors à propos de cette question, est bien l'expression d'une vérité purement objective. Il est certain que l'auteur a des préférences dont ne bénéficier pas le personnel politique et la forme actuelle de gouvernement en France et, au contraire, son inimitié leur est incontestablement acquise. Il y a lieu de tenir compte de cette tendance; le livre, tel qu'il est, constitue, au surplus, un récit attachant, débarrassé de tout optimisme officiel; c'est de l'histoire et son envers, donc un document intéressant au sujet de ces épisodes de l'expansion coloniale française.

Ein unerschlossenes Kulturland (Néuquén und Rio-Negro. Argentinien), par le Dr VALENTIN (2^e édition), 1908, édité par Hermann Paetel, à Berlin.

Plusieurs publications excellentes du même auteur, consacrées au Paraguay et à l'Argentine, ont donné de la notoriété à son nom. Il préconise à ses compatriotes ce coin du monde pour y essaimer et expansionner et y former des communautés germaniques prospères dont l'avenir est assuré, étant donnés le climat merveilleusement sain et les ressources infinies du sol, qu'il vante avec lyrisme, mais aussi avec un souci du détail vrai et vécu qu'il n'est pas possible de ne pas remarquer.

Malaria. A neglected Factor in the History of Greece and Rome. par W. H. S. JONES et une introduction du major Ross. Un volume de 106 pages, édité par Mac Millan et Bowes, à Cambridge, 1908. Prix : 2 sh. 6 d.

Livre de haute érudition où l'on a recherché et colligé les auteurs grecs et romains dans leurs mentions et allusions à la fièvre malarique.

Transvaal University College Calendar for the year 1908. Un volume de 168 pages, édité par Mac Kowen et C^{ie}, à Johannesburg.

Hausa Stories and Riddles with a Concise Hausa Dictionary. par H.-J. HARRIS. Un volume de 135 pages, édité par *The Mendip Press*, à Weston super Marc, 1908. Prix : 5 shillings.

L'auteur fut pendant quinze années un missionnaire exerçant son ministère parmi les Arabes et les Haoussas en Tunisie, en Tripolitaine, au Sahara et en Égypte. Il nous rapporte des spécimens de folk-lore haoussa suivis d'un dictionnaire sommaire.

Croquis d'Orient. Patras et l'Achaïe, par le baron ÉMILE DE BORCHGRAVE. Un volume de 430 pages, édité par G. Van Oest et C^{ie}, à Bruxelles. Prix : fr. 7.50.

Cet excellent ouvrage est dû à la plume autorisée du vénérable doyen de notre corps diplomatique belge, qui a profité de son long séjour à Vienne pour y découvrir dans les archives une foule de documents intéressant notre expansion dans l'Europe orientale pendant les siècles écoulés. Le baron de Borchgrave fut l'historien des colonies belges qui s'élaborèrent aux XII^e et XIII^e siècles, en Allemagne, en Hongrie, en Transylvanie; il a cru, au cours de ses pérégrinations en Orient, qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à rappeler que nos compatriotes prirent une part marquante, vers la même époque, à des établissements militaires en Grèce.

Ses *Croquis d'Orient* sont particulièrement consacrés à une revue des événements dont fut le théâtre le vieux Péloponèse, l'Achaïe du moyen âge, qui fut presque constamment comme un trait d'union entre l'Orient et l'Occident. Après la quatrième croisade, notre noblesse s'y tailla des principautés dont l'histoire est très intéressante. Nous lisons d'abord les exploits, en Asie Mineure, d'un condottiere flamand du XI^e siècle; plus loin, l'auteur place dans un cadre nouveau les empereurs flamands de Constantinople; ailleurs il fait revivre les figures intéressantes d'une série de nobles flamands qui régèrent là-bas des principautés. Enfin, nous introduisant dans la Grèce contemporaine, l'auteur rappelle le court passage de notre premier Roi sur le trône de Grèce et sa fière abdication.

Ce qui donne un attrait spécial à la publication, ce sont les planches : vingt-quatre vues de villes, châteaux, églises, forteresses, passent sous nos yeux, ajoutant à l'intérêt du sujet.

Nous devons féliciter l'auteur qui occupe les loisirs d'une vie, bien remplie cependant par les multiples devoirs de sa charge, à rechercher les illustrations du nom belge dans le passé, en des pays lointains.

Histoire de l'Algérie-Tunisie-Maroc, par E. CAT. Deux volumes de 347 et 395 pages. édités par Ad. Jourdan, à Alger, 1889.

L'histoire de l'Algérie n'a aucune espèce d'unité, ses annales ne sont point celles d'une race, d'un peuple, d'une communauté historique quelconque; c'est seulement l'histoire de races diverses qui y ont tour à tour dominé; Phéniciens, Carthaginois, Romains, Vandales, Grecs, Arabes, Turcs, tous se sont évanouis dans le vieux fonds de race berbère. L'auteur qui veut écrire cette histoire n'a pas, comme pour nos histoires nationales, toutes sortes de ressources et de secours; souvent les documents sont peu nombreux et mal connus, non soumis aux critiques de savoir et de pénétration, le sol est encore à défricher. L'auteur n'a pas eu recours aux ouvrages de seconde main; il s'en est référé aux sources directes: pour l'antiquité, aux textes mêmes des auteurs grecs et latins, pour la période contemporaine aux comptes rendus et rapports officiels, aux travaux personnels des hommes qui ont pris part à l'œuvre de la conquête et de la colonisation. Le premier tome mène l'histoire de l'Algérie jusqu'à 1830, au début de la conquête française, le second est relatif aux événements postérieurs.

Le régime législatif de l'Algérie, par P. SUMIEN. Un volume de 130 pages, édité par A. Jourdan, à Alger, 1896.

L'étude du régime législatif d'un pays comporte trois questions principales: quelle autorité a, suivant la constitution du pays, le pouvoir de commander dans l'étendue du territoire, comment et dans quelles formes cette autorité exerce-t-elle ce pouvoir, par quels moyens porte-t-elle ses actes à la connaissance des citoyens? L'Algérie, soumise en droit au régime des décrets, est, en fait, régie par des règles très compliquées. Cette étude est donc fort intéressante.

Dialogues français-kabyles et notions succinctes de grammaire kabyle, par AHMED BEN KHONAS. Un volume de 150 pages, édité par Ad. Jourdan, 1881.

Cinq mois au Maroc, par ISMAEL HAMET. Une brochure de 45 pages, éditée par Ad. Jourdan, à Alger, 1901.

L'Algérie dans l'antiquité, par STÉPHANE GSELL. Un volume de 150 pages, édité par Ad. Jourdan, à Alger, 1903.

Cet opuscule est la réédition d'une notice éditée par le Gouvernement général de l'Algérie à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900. Il envisage successivement la condition des premiers habitants de l'Algérie, les Phéniciens et la civilisation punique en Algérie, les grands royaumes indigènes, la conquête et la diffusion de la civilisation romaine, puis la décadence de Rome laissant la place à la domination des Vandales et des Byzantins jusqu'à la disparition du christianisme et de la civilisation latine devant l'invasion arabe.

Rapport sur les maladies tropicales des animaux domestiques, par MEULEMAN. Un volume de 172 pages, édité par A. Breuer, à Bruxelles.

Jusqu'en ces quinze dernières années, l'étude des maladies animales tropicales avait fait peu de progrès; de très louables efforts avaient été tentés dans certains pays, mais la période d'occupation et d'exploration, avec ses devoirs absorbants, n'était guère favorable à ces études.

La lutte contre les fléaux de l'élevage dans les colonies et pays tropicaux ou voisins des tropiques fut entamée, mais l'écllosion des épizooties qui éclatèrent dans les dernières années du XIX^e siècle et le caractère alarmant que prirent certaines d'entre elles confirmèrent l'impérieuse nécessité d'entrer dans cette voie avec la plus grande activité. De réels progrès ont été réalisés, un nombre considérable d'observations ont été réunies sur ces fléaux; grâce au vétérinaire Meuleman, très apprécié pour sa compétence reconnue, nous connaissons l'état actuel de la science en ces matières.

History of the first Battalion Sherwood Foresters in the Boer War 1899-1902, par le capitaine CHARLES-J.-L. GILSON, 1908.

Histoire des événements auxquels, au cours de la guerre en Afrique du Sud, fut mêlé ce beau bataillon qui, au moment où la guerre anglo-boer éclata, était en garnison à Malte. Cette campagne sévère illustra ce corps qui fut mêlé aux principales opérations.

Kataloge der China Sammlung, Seiner Ex. des Generalleutenants NICOLAI G. CHOLODOWSKI, 1908. Publié par Heberle, à Cologne.

Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1907, par M. C. JONNART, Gouverneur général de l'Algérie, 1908. Un volume de 442 pages, édité par Victor Heintz.

Statistique générale de l'Algérie, 1906, 350 pages. Alger, Victor Heintz, 1907.

Praktische Grammatik der Malayischen Sprache, par SEIDEL. Un volume de 176 pages, édité par Hartleben, à Vienne, 1908.

La langue malaise est l'idiome général du commerce et des transactions dans tout l'archipel de l'Insulinde. Sa connaissance est indispensable à qui veut y faire des affaires ou à quiconque y exerce une autorité administrative. Le manuel que nous recommandons en ce moment est simple et pratique; en outre, il est d'un format très portatif et peu encombrant.

Year Book of the Rubber Planter's Association of Mexico, 1907-1908, 45 pages.

Tableau général des communes de l'Algérie, 1908. Alger, Imprimerie algérienne.

England Past and Present, par GRICOURT-KUHN. Deux volumes de 345 et de 232 pages, édités par Fernand Nathan, à Paris, 1907-1908. Prix : fr. 5.50.

Ces deux volumes sont des résumés sommaires mais complets de la situation géographique et de l'histoire de la Grande-Bretagne, comme aussi dans la seconde partie l'exposé du développement de la langue et de la littérature nationales avec de nombreuses citations anthologiques.

Almanach de Pernambuco, 10^e année, 1908. Un volume de 200 pages, édité par J. Pire Ferreira, à Recife (Brésil).

Relatorio apresentado ao Presidente de Republica dos Estados unidos do Brasil, pelo Ministro de Estado do Industria, Viaçao e Obras Publicas no Anno 1907. Deux volumes de 1,005 pages. Imprensa National, Rio de Janeiro.

A Text Book of the Geography of British Guiana, West Indies and South America, par A. DEWEVER. 1907, Demerara.

Ceylon Sketches, par COSMOPOLITE. Une brochure de 52 pages, éditée par Ferguson, à Colombo, 1908.

De Constantinople au pays de Jésus, par le Père CAMILLE POUJOL. Un volume de 223 pages, édité par Desclée, De Brouwer et C^{ie}, à Bruges, 1908. Prix : 3 francs.

Ces notes sont un récit de voyage aux lieux saints, rédigé cursivement au cours de rares loisirs dans la vie active de l'auteur. L'ouvrage se vend au profit de la Mission indienne d'Oaxaca.

Les religieuses de Saint-André du XIII^e au XX^e siècle. Un volume de 360 pages, édité par Desclée, De Brouwer et C^{ie}, à Bruges, 1908.

Popular Poetry of the Baloches, par M. LONGWORTH DAMES. Deux volumes de 204 et 224 pages, édités par *The Royal Asiatic Society*, Londres, 1907.

Le Belouchistan est habité par des peuplades que caractérise un état social beaucoup moins avancé que celui des populations des régions voisines, Perse, Afghanistan et Inde. L'auteur, fonctionnaire retraité de l'Indian Civil Service, a réuni les poèmes, les chants, les ballades que des minstrels professionnels débitent dans les assemblées des clans. Ces poèmes ne sont pas de leur composition; ils n'en sont pas les auteurs, ils se contentent de répéter les productions

anciennes et parfois celles de poètes contemporains; ces œuvres sont purement populaire, dégagées des formes de la poésie persane modèle en Afghanistan et dans l'Inde musulmane. L'ouvrage, qui est le fruit de longues et patientes études, est une contribution éminemment précieuse au folklore de ces régions. Le patronage de la Royal Asiatic Society a suffisamment le caractère scientifique sérieux.

The Discovery and Settlement of Port-Mackay, Queensland, par ROTH. Un volume de 114 pages avec nombreuses illustrations et cartes. Halifax, F. King and Sons, 1908.

Fort belle monographie d'un des principaux *settlements* de la côte ouest de l'Australie, centre de la production sucrière au Queensland. L'auteur, par ses preuves comme écrivain colonial, a ajouté aux observations prises par son expérience personnelle, un grand nombre de renseignements recueillis en place et dans les archives, qui lui ont permis de reconstituer l'histoire connue, de cette région depuis la découverte de Coola.

L'Amérique du Sud et l'expansion belge, par R. J. PIERRE. Un volume de 150 pages, illustré. Bruxelles, Lebègue, 1908.

Ce volume s'annonce comme le premier d'une « Collection expansionniste » dont le titre répond bien aux préoccupations du moment. On y trouve des renseignements assez développés sur le Brésil et la République Argentine. L'auteur s'est placé au point de vue du développement éventuel du commerce belge avec ces pays et des chances d'établissement des immigrants.

Die Deutsche Kolonialgesellschaft 1882-1907. Un volume de 100 pages. Berlin, Dietrich Reimer, 1908. Prix : 6 marcs.

La publication de cet ouvrage a été décidée l'année dernière par le conseil d'administration de la *Deutsche Kolonialgesellschaft* : le principal rédacteur en a été M. Eriksen. Plus important que son titre ne l'indique, il reproduit les actes des conférences et des congrès qui ont successivement centralisé le mouvement colonial en Allemagne. On y trouve la *Deutsche Kolonialverein*, la *Gesellschaft für deutsche Kolonisation* et la *Kolonialgesellschaft*. Ce n'est pas la monographie d'une société, mais d'un des facteurs principaux de l'histoire contemporaine que l'on y trouve.

African Nature. Notes and Reminiscences, par FREDERIC C. ZELOUS. Un volume in-8° de 356 pages, avec illustrations par E. C. Zealous. Londres, Macmillan and Co, 1908. Prix : 10 shillings.

La belle série des livres consacrés aux grandes chasses africaines s'enrichit d'un nouvel et remarquable exemplaire. L'auteur des *Hunter's War*

Africa y a réuni des chapitres écrits à diverses époques, tous aussi intéressants par la forme que par le fond, et qui font le plus grand honneur aux dons d'observation scientifique de leur auteur. Le Président Roosevelt, à qui l'ouvrage est dédié, n'a pas dédaigné d'y joindre un avant-propos, où il fait preuve d'une érieuse expérience cynégétique. Ajoutons que les illustrations de M. Caldwell ont une valeur artistique et documentaire de premier ordre.

Onze Indische Financiën. Nieuwe reeks aantekeningen, naar E. DE WAAL.
N° VIII. *West-Borneo zonder de Betrekkingen met de Bazen ter Noorden.* (Prix : fl. 4.50). N° IX-X. *Onze Betrekkingen met, en andere aangelegenheden omtrent Noord-Borneo.* La Haye, Martinus Nijhoff, 1907. Prix : fl. 5.75.

Les deux volumes dont les titres précèdent sont la continuation d'une importante série d'études sur les finances des Indes orientales néerlandaises, qu'a fait paraître feu M. E. De Waal, ancien ministre des colonies, décédé en 1905. Dans les papiers du défunt furent retrouvés les manuscrits, entièrement achevés, de deux études sur les régions occidentale et septentrionale de Bornéo. La publication en a été faite, sous le haut patronage du Gouvernement néerlandais, par E. A. Van Delden, contrôleur de l'administration intérieure aux Indes, dont le travail a été complété en ce qui concerne la dernière partie, par M. S. P. Rouffaer. La spécialité du sujet ne permet guère d'entreprendre une appréciation critique de ces travaux; une lecture superficielle suffit toutefois pour faire comprendre qu'il s'agit d'œuvres fortement étudiées et que ne recommande pas seulement l'autorité qui s'attache au nom de leur auteur. Signalons cette particularité que dans le second de ces deux volumes figure le premier portrait, tracé par une plume néerlandaise, de la curieuse personnalité de James Brooke, le fondateur du protectorat britannique de Nord-Bornéo.

Vertical line of text or a scanning artifact on the left side of the page.

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE : L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; Valère MABILLE, industriel ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Challamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : **12 francs** (port en sus). (*Étranger* : **15 francs**.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : **2 francs**. (*Étranger* : fr. 3.50.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : **3 francs**.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDICAL
DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPOND. — Tome II (1900-1906), par le D^r BRODEX.
— Chaque volume : **2 francs**.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors
texte et illustrations. Prix : **10 francs**. (*Étranger* : fr. 12.50.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition.
Prix : fr. 3.50.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : **2 fr.**

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN DE
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : fr. 3.50.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, **10 francs** ; Étranger, **12 francs**.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de **DEUX FRANCS**.

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

BULLETIN

DE LA

Société Royale de
GÉOGRAPHIE
BRUXELLE

Société Royale de
GÉOGRAPHIE
BRUXELLE

Société Belge

d'Études

Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

○ N° 6. — JUIN 1908 ○

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Page.
Major L. ROGET. L'Égypte moderne, par le comte <i>Cromer</i>	485
A. D. Le régime des concessions au Congo	509
Le Congrès colonial allemand de 1905	519
Chronique. — <i>Afrique.</i> Les ruines en Rhodésie.	528
<i>Amérique.</i> — Rubber Planters Association of Mexico, 1907-1908	529
<i>Océanie.</i> — Plantations de gutta-percha aux Indes néerlandaises	531
BIBLIOGRAPHIE	537

L'ÉGYPTE MODERNE

PAR

le comte CROMER

Dans la bibliographie de notre numéro du mois d'avril, nous avons consacré une simple notice à l'ouvrage que vient de publier Lord Cromer : *L'Égypte moderne*.

Il mérite de notre part une étude plus complète.

En Belgique, l'étude de l'histoire et de la politique coloniales n'attire plus seulement l'attention des lettrés, des curieux et de quelques hommes d'État, elle s'impose à tous ceux qui, à un titre quelconque, ne prononcent plus le mot Congo avec indifférence. Au surplus, l'Égypte ne limite-t-elle pas le Congo au nord-est par sa province du Soudan? La voie du Nil ne va-t-elle pas placer forcément la province Nord-orientale de l'État du Congo dans une situation économique spéciale? Ne sera-t-il pas dans quelques mois aussi important pour nous de savoir ce qui se passe au Caire et à Karthoum qu'à La Haye et à Paris? Et, soulignons-le en passant, ce ne sera certainement pas un des plus minces avantages que nous devons à notre accession dans le monde colonial, que d'être tenus de suivre le mouvement de l'humanité sur un échiquier un peu plus étendu que celui des plates-formes électorales.

Ceux-là qui reprochent à Lord Cromer de s'être élevé un monument à lui-même en exaltant l'œuvre de ses collaborateurs dans la

régénération de l'Égypte, sont obligés de s'incliner devant l'esprit de sincérité qui a présidé à la rédaction de son livre et de reconnaître que ce qui a été accompli par l'Angleterre sur la Terre des Pharaons, dans ce dernier quart de siècle, a toujours été guidé par un altruisme vigoureux et sain.

Nous estimons que nous aurons atteint notre but si, par l'insuffisante analyse qui suit, nous avons incité nos lecteurs à lire en entier le livre que nous allons feuilleter avec eux.

L'auteur se propose un double but. Il fait l'histoire de l'Égypte de 1876 jusqu'à la mort de Tewfik Pacha en 1892 et juge qu'il est prématuré de tracer l'histoire de ce pays depuis l'avènement du nouveau Khédive; cependant, pour ce qui regarde le Soudan, les événements sont analysés jusqu'en 1907. Le second objet poursuivi par l'auteur est l'exposition du travail et des progrès accomplis depuis l'occupation anglaise, c'est-à-dire depuis 1882.

Il nous a paru inutile de suivre pas à pas la partie historique.

Les événements qui se sont déroulés en Égypte dans ces dernières années sont présents à la mémoire de tous. Nous nous attacherons donc plus spécialement à l'appréciation des hommes et des institutions.

. . .

Il est toujours intéressant de connaître la bannière sous laquelle se range un auteur.

Au frontispice du livre figurent les citations suivantes :

Dans sa première entrevue avec le Gouverneur de Sainte-Hélène, Napoléon dit avec expression : L'Égypte est le plus important pays du monde. (ROSE, Vie de Napoléon.)

Earum proprie rerum sit historia, quibus rebus gerendis interfuerit is qui narret. [GELLIUS, Noctes Atticæ (1).]

Τὰ δὲ ἔργα τῶν παρχθέντων ἐν τῷ πολέμῳ οὐκ ἐκ τοῦ παρτυρόντος πυνθινόμενος ἠξίωσα γράψαι, οὐδ' ὡς ἐμοὶ ἑδόκει, ἀλλ' ὅς τε αὐτοὶ παρῆν, καὶ παρὰ τῶν ἄλλων ὅσον δυνατόν ἀκριβεῖα περὶ ἐκάστου ἐπέτελλον. [THUCYDIDES (2).]

Lord Cromer terminera son travail en faisant appel aux paroles

(1) L'histoire des faits aura d'autant plus de valeur qu'elle aura été écrite par un témoin.

(2) Les faits de la guerre ne peuvent être sagement commentés que par un témoin ayant également la connaissance des circonstances générales.



La Citadelle du Caire.



Avenue près du Caire.



Village de la Moyenne-Égypte aux eaux hautes.



de l'apôtre Paul : « Il ne faut jamais se lasser de faire le bien » et par une citation qu'il emprunte à un des derniers poètes latins : *quod regnas minus est quam quod regnare mereris* (1).



L'auteur montre comment le système fiscal en vigueur en Égypte en 1876 violait les quatre principes bien connus mis en lumière par Adam Smith et adoptés par tous les grands économistes. Des égalités choquantes existaient dans la répartition de l'impôt. Les mêmes réclamées aux imposés l'étaient arbitrairement et n'avaient pas de base fixe. Les taxes étaient levées sans aucune considération pour l'époque et la manière convenant le mieux aux administrés. On ne se préoccupait en rien de faire en sorte de verser aussi intégralement que possible dans les caisses de l'État ce qui aurait été pris dans la poche des contribuables. Dans ces conditions, le système financier, au lieu d'être un engin puissant de progrès politique et social, était réduit au moyen d'extorquer le plus d'argent possible aux contribuables et de dépenser cet argent pour des fins qui ne leur profitaient guère. De tout temps et dans tous les lieux, un pareil système a été oppressif.

La sollicitude des gouvernements qui prétendent civiliser doit être attirée sur la qualité des hommes qui seront appelés à diriger l'administration en pays neufs. L'auteur flétrit, comme il convient, ceux qui au lieu de morale n'ont que de l'habileté et marque tout un mépris pour les grands de la terre qui, comme Ismaïl Pacha et Charles II, pensaient qu'aucun individu n'était honnête et que tous les hommes pouvaient être achetés.

La constitution de la liste civile du Khédive, afin de distinguer le revenu de l'État d'avec celui du Prince, est pour l'auteur l'occasion d'une digression où il condamne le domaine de la Couronne de l'État Indépendant du Congo.

En 1879 ; la situation financière était des plus critiques. Les Anglais ne se préoccupaient que d'assurer les intérêts des créanciers de l'Égypte. On songeait à refaire l'équilibre budgétaire à coups de courbash (chicotte).

Les Anglais, au contraire, plaçaient sur le même pied la protection des Fellahs et celle des porteurs d'obligations, certains que

1) Le mérite n'est pas de régner mais de s'en rendre digne.

l'amélioration de la condition des premiers raffermirait la créance des seconds.

Ismail dut résigner ses fonctions et Tewfik lui succéda.

Sous ce khédivé furent nommés des contrôleurs étrangers : le contrôleur général des recettes, un Anglais ; le contrôleur général des dépenses, un Français. Certains impôts furent régularisés et affermés. D'un trait de plume on abolit une quantité de petites taxes vexatoires. Les octrois furent supprimés en partie. Les habitants vivant de l'agriculture ne durent plus payer de licence professionnelle. La capitation fut abolie. Dans la haute Égypte l'impôt en nature fut supprimé en principe. On établit le rôle des impôts. On remit des feuilles de contributions contenant la mention des impôts, de leur montant et de la date à laquelle ils devaient être acquittés. Bientôt on put constater que l'usage de la courbe diminuait, que le prix de la terre augmentait jusqu'à 100 % et que les prêteurs d'argent n'obtenaient plus que la moitié de l'intérêt qu'ils exigeaient antérieurement.

Des mutineries militaires plongèrent l'Égypte dans l'anarchie. Arabi se plaignit à Constantinople de ce que l'Égypte était livrée aux mains des étrangers. Le sultan songea à intervenir avec des troupes turques. L'Europe fit des représentations, l'imbroglol devint inextricable. Alexandrie fut bombardée par la flotte anglaise (1882). Lord Wolseley mit Arabi en déroute à Tel-el-Kebir. L'occupation anglaise commença.

..

Ismail, avec des ressources insuffisantes, avait voulu étendre l'autorité de l'Égypte sur le Soudan. L'Angleterre, après Tel-el-Kebir ne put ou ne voulut plus se multiplier et décida de négliger momentanément le Soudan. Mais le général Hicks, avec une armée mal composée, presque isolé, laissé dans une réelle détresse dans le sud, tenta de reconquérir El Obeid. Tandis que le madhisme faisait des progrès et était une cause de soucis graves Hicks fut battu et son armée dispersée à Kasgkil (1883).

Fallait-il abandonner le Soudan, le rejeter dans la barbarie ?

Le Gouvernement était d'avis d'évacuer Karthoum et de se retirer. On était impuissant à s'y maintenir et il eût été sage de se concentrer à Souakim et à Berber.

Les événements dirigèrent les hommes. Gordon, nommé gouverneur du Soudan, se jeta dans Karthoum et demanda que Zo

Pacha lui fût adjoint. Zobeir était un homme habile et énergique, mais il s'était compromis dans le commerce des esclaves; son influence eût été énorme sur la population et il eût pu l'empêcher de se livrer au madhisme. Mais on crut à Londres qu'il pourrait être tenté de se tailler un empire dans le Soudan et il répugnait aux purs antiesclavagistes d'envisager la possibilité de réclamer le concours de cet homme. Malgré l'opinion de Cromer, qui siégeait alors dans les conseils au Caire, on ne confia pas de mission à Zobeir, le Gouvernement ne crut pas pouvoir braver l'opinion publique et surtout la Société antiesclavagiste.

L'auteur nous fait ensuite assister à la première expédition de Lord Wolseley (1884-1885), à la chute de Karthoum, à l'évacuation du Soudan, à la mort du Mahdi et au changement de ministère à Londres.

Dans un chapitre intitulé: « Les Débris du Soudan », Lord Cromer nous présente un tableau de la situation dans le Darfour, le Bahar El Gazal, le Sennar, sur la frontière d'Abyssinie, à Berbera, au Harrar. Il nous fait assister à l'occupation de Zéila par les Anglais, de Tajourah par les Français et de Massouah par les Italiens. Il dit un mot de l'expédition de Stanley, d'Emin Pacha et de l'Equatoria. Il fait remarquer que de l'incident de Fachoda il ne reste même pas le souvenir, car sur les cartes ce nom a été remplacé par celui de Kodok, désignation de l'endroit en langue Shillouk.

Puis, voici la conquête du Soudan, la victoire de Lord Kitchener à Omdurman (1898).

Un grave problème se dressa alors : à qui le Soudan ?

Livrée à ses propres forces, l'Égypte n'eût pu reconquérir le Soudan; l'Angleterre venait de le reconquérir, et cependant la politique ne permettait pas l'aunexion. Si le Soudan était considéré comme un territoire égyptien, comme une possession ottomane, s'il était gouverné par le Khédivé au nom du Sultan, l'administration de ce malheureux pays allait être surchargée des Capitulations et de tout l'encombrant fatras de l'internationalisme dont l'impuissance s'était manifestée de façon éclatante en Égypte.

Il fallait quelque formule de gouvernement qui pût être acceptée par les Puissances. Les drapeaux anglais et égyptiens flottèrent partout l'un à côté de l'autre et il fut résolu entre l'Angleterre et l'Égypte que le gouvernement du Soudan serait exercé de commun accord, l'action de la Grande-Bretagne devant toutefois être prépondérante. Le Gouverneur général du Soudan devait être investi par le Khédivé sur la proposition de l'Angleterre. Il fut stipulé

qu'aucun privilège de commerce ne serait accordé et que conséquemment tous les habitants, à quelque nationalité qu'ils appartenissent, se trouveraient sur le même pied. C'est là, dit l'auteur, la pierre angulaire de l'édifice politique construit au Soudan.

. . .

Retourons à l'Égypte du Nord. Dans le chapitre XXXIV, Cromer établit un parallèle entre les mœurs et le caractère égyptiens, et l'esprit occidental et les usages britanniques. De cette description ressort l'antagonisme existant entre les gouvernés et les nouveaux dirigeants. Ce tableau se termine par la description de la situation embrouillée où se trouvait plongée l'Égypte en 1882.

Dans ce chapitre, on trouve la classification de 9 1/2 millions d'habitants de l'Égypte et les descriptions des institutions du pays.

Les « Ulema » sont des savants qui ont puisé leur science dans l'Université jointe à la mosquée d'El Azhar : leur nombre est limité. Les mieux instruits sont « Alim » ; viennent ensuite les « Hafiz », qui doivent pouvoir réciter tout le Coran. Il y a trois Grands Ulema : le Grand Mufti peut se prononcer de façon infailible sur une interprétation de la loi sacrée ; le Grand Kadi est Turc et doit avoir été consacré à Constantinople ; il résout les controverses en matière criminelle et civile ; le grand-maitre de l'Université est le troisième des grands Ulema, il contrôle les prédications en matières temporelles. Les Imam sont en assez grand nombre et répandent la parole du Coran. Jouissant pour la plupart de l'abus de leur situation, ils devaient être les premiers ennemis des réformes.

Les hobereaux de la terre comprenaient les Omdeh, sortes de maires, et les Cheik, chefs de villages ; ils constituaient les intermédiaires entre les Moudir, les Pachas d'une part, et les Fella, les chemises bleues, constituant la masse du peuple, d'autre part. Les Omdeh et les Cheik étaient aussi les chefs des unités administratives, ils avaient à régler la corvée, à assurer la sécurité, à répartir l'impôt, à lever les taxes, à recruter les conscrits, etc.

La corruption était générale, chaque classe pressurait celle qui se trouvait sous elle. On conçoit ce qu'était la condition de ce pauvre hère : le Fella.

Le grand problème social qu'il s'agissait de résoudre avant tout autre était de trouver le moyen de conférer aux Fella « le privilège de ne plus être taillable, corvéable, tuable à merci, sans cepen-

lant provoquer l'écroulement d'une société qui se soutenait dans cet état depuis des siècles ».

* . *

Les Bédouins peuvent être tenus pour une quantité négligeable. Les Coptes, bien que chrétiens, n'ont pu par suite de leur asservissement se développer comme l'ont fait les peuples de l'Occident : ce sont presque des Musulmans. Les Syriens, moins nombreux que les Coptes, sont plus allants. En plus petit nombre encore sont les Arméniens ; ceux-ci cependant ont vu de leurs compatriotes occuper les plus hauts rangs dans la hiérarchie administrative.

Lord Cromer porte un jugement presque toujours sévère sur les Égyptiens de premier plan qui devaient coopérer aux réformes, et si quelques-uns d'entre eux trouvent grâce devant lui quant à l'honorabilité et aux bonnes intentions, il n'en est guère auxquels il accorde l'intelligence de la situation. C'est ainsi que Tigrane Pacha, que l'on nous a toujours représenté comme un homme remarquable, lui apparaît pétri de franco-byzantinisme.

* . *

C'est au tour des Égyptiens européenisés d'être décrits. Aux yeux de l'auteur, ce sont « des Musulmans démusulmanisés et des Européens invertébrés ». Les libres-penseurs de la vieille Europe vivent au milieu des chrétiens et tous reconnaissent qu'il n'y a pas de meilleure morale que la morale chrétienne. Les Égyptiens qui abandonnent l'Islam rejettent ce qu'il y a de meilleur en eux et vivent ensuite sans base morale.

La civilisation française étant beaucoup plus séduisante que la civilisation anglaise, beaucoup d'Égyptiens s'y étaient attachés. La perfection apparente de l'administration française, qui prétend tout prévoir, avait plu aux Égyptiens. La méthode anglaise, ne traçant que les buts à atteindre et laissant l'exécution des détails à la discrétion des fonctionnaires, ne pouvait captiver des esprits cultivés dans la rigidité du Coran. Le système français permettait au contraire de se retrancher derrière de multiples et infinies prescriptions. Le système anglais comportant l'initiative et la responsabilité est la seule méthode administrative praticable dans un pays où n'existe pas encore le monument complet d'une civilisation avancée.

Dans plusieurs parties de l'ouvrage, Lord Cromer semble déplorer

l'influence antérieure des Français et y trouve la cause de difficultés qu'il n'eût pas rencontrées si l'Égypte était restée turque.

..

Les Européens sont au nombre d'environ 100,000 : Grecs, Italiens, Français, Autrichiens, Maltais, Anglais, soldats britanniques. La description de ce que Lord Cromer appelle un Levantin n'est pas séduisante. Parmi les étrangers, sauf parmi les Anglais, on trouve des représentants de toute la gamme des individus qui constituent l'échelle internationale allant de l'Européen occidental au Levantin. Les Anglais de toutes catégories, colons, fonctionnaires, militaires, etc., méritent des éloges. L'auteur fait toutefois remarquer qu'ils ne sont que rarement sympathiques, mais que, dans sa sphère, chacun de ses compatriotes fait son devoir avec fermeté et honnêteté.

..

La machine gouvernementale était extrêmement compliquée. Nubar Pacha en donnait une définition originale que lord Cromer fait sienne : « Ce n'est pas un gouvernement, c'est une administration. » Il y avait d'abord les engrenages turcs, égyptiens et anglo-égyptiens : le Sultan, le Khédive, les ministres, le Conseil législatif, l'Assemblée législative et les fonctionnaires européens répartis dans les services. Venaient ensuite les rouages internationaux auxquels il n'était permis de toucher que de l'assentiment des Puissances : la Commission de la dette publique, le Conseil du chemin de fer, le Département des télégraphes et l'Administration du port d'Alexandrie, l'Administration du Daira, l'Administration des domaines. Puis les cours de justice : les tribunaux mixtes, les tribunaux indigènes, les cours consulaires, le mehkemeh sheraieh.

Décrivons rapidement les attributions générales de ces organes de gouvernement tels qu'ils fonctionnaient au commencement de l'occupation (1882-1883).

LE SULTAN, LE KHÉDIVE ET LES MINISTRES. — Les impôts sont levés au nom du Sultan qui se réserve les questions relatives aux affaires étrangères ; l'armée khédivale ne peut dépasser 18,000 hommes ; le Khédive peut nommer les officiers jusqu'au grade de colonel et dans l'ordre civil peut désigner les sanieh ou beys de 2^e classe ; la monnaie doit être frappée au nom du Sultan ; le drapeau



Ménage égyptien.



Une Sakiéh.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

celui de l'Empire ottoman. Si on se place au point de vue turc, y a pas d'État égyptien séparé, il n'y a pas de nationalité égypte. Il y a sept ministres. Les dotations religieuses sont admises par un directeur général relevant directement du Khédive. ministres ont des coadjuteurs anglais.

La loi organique de 1883. — Cette sorte de charte organise les *seils provinciaux*, composés de trois à huit membres élus par le age universel. Le *Conseil législatif* est composé de trente ibres dont quatorze sont nommés par le Gouvernement égypte quatorze désignés par les Conseils provinciaux et choisis ni les conseillers provinciaux, un membre élu par la ville du e et un autre par la ville d'Alexandrie. Aucune loi ou décret ant règlement d'administration publique ne peut être promul sans avoir préalablement été soumis au Conseil législatif. Le get est soumis à ce Conseil qui peut émettre des avis et des eux ». *L'Assemblée législative* comprend quatre-vingt-deux ibres : les ministres, les membres du Conseil législatif et quatre-six délégués élus par la population. (Conditions d'éligibilité ssemblée : trente ans d'âge, savoir lire et écrire, payer un cens 50 livres.) Aucune taxe n'est légale si elle n'a été votée par ssemblée qui doit également se prononcer sur les emprunts, les tructions de grandes communications et le classement des es pour le paiement de l'impôt foncier.

y a des villes qui, du consentement de tous, ont spontanément li des taxes municipales : là où elles sont levées on a établi des *municipalités mixtes*, composées d'Européens et d'Égyptiens. Dans autres localités, on a créé des *commissions locales* qui adminent les fonds mis à leur disposition par le gouvernement ral.

Le chapitre suivant est consacré à décrire ce que l'auteur appelle « force motrice » de ces organismes : les fonctionnaires anglais trangers.

La tâche la plus aisée est celle des officiers, car ils sont aux es d'une autorité vraiment autonome : le sirdar, le général en f.

Le personnel civil anglais doit être non seulement de grande ur technique et morale, mais encore doit-il se résigner à s'effa- entièrement, car il faut qu'en apparence toute l'autorité de ide et tous les honneurs restent aux Égyptiens.

Le principal de ces fonctionnaires est le *Conseiller des finances*, et c'est avec intention que l'on n'a pas cherché à définir ses fonctions afin qu'il puisse les étendre à sa volonté. Il doit assister aux réunions du Conseil législatif et il est ainsi en situation de bien tenir au courant le *Consul général britannique*. Celui-ci meut tout et ne se découvre pas : en vérité, il n'avait aucune autorité sur le personnel anglais et il devait le faire agir.

Il fallut tâtonner avant de trouver un Anglais capable d'organiser le service de la justice sans trop bouleverser le système existant qui était copié sur le modèle français. Ce ne fut guère avant 1897 que les principaux abus disparurent.

En 1883, le département des travaux publics passa aux mains d'un ingénieur anglais. Le sous-secrétaire des finances, les trois directeurs des douanes, des phares et des postes, le conseiller de l'intérieur remplissant les fonctions de chef de la police, le directeur des prisons, le chef du département sanitaire et le principal directeur du ministère de l'instruction sont également des étrangers, pour la plupart Anglais.

•••

L'internationalisme est très spirituellement et fort justement persiflé dans le chapitre XLI. Les institutions qui fonctionnent sous l'empire de ce régime, dit l'auteur, se composent essentiellement d'un ensemble de freins qui ne laissent plus aucune place à l'action. Ainsi la *Commission de la dette publique*, quels que soient l'honorabilité et le mérite individuel de ceux qui la composent, n'a que trop souvent été un outil négatif servant à témoigner l'hostilité de certaines Puissances à l'égard de l'Angleterre, et son immixtion dans les affaires n'a jamais eu pour objectif le bien de l'Égypte (1).

Un Conseil d'administration avait été organisé pour administrer *les chemins de fer* (2), *les télégraphes et le port d'Alexandrie*. Les membres du Conseil étaient de différentes nationalités. Un comité

(1) Depuis 1904 les membres de la Commission ne sont plus que des receveurs constitués par les obligataires. En 1912 le Gouvernement égyptien aura la faculté de convertir toute la dette ; si cette opération s'accomplit, il est à présumer que la Commission disparaîtra.

(2) En 1890 les chemins de fer transportèrent 4,700,000 passagers et 1.683,000 tonnes de marchandises. En 1906 ces chiffres deviennent : 22,550,000 et 20,036,000. Des compagnies privées ont créé 1,145 kilomètres de chemins de fer vicinaux.

de trois membres dirigeait l'exploitation : « L'internationalisme abhorre le système qui consiste à avoir une personne responsable autant que la nature abhorre le vide. La planche de salut de l'internationalisme consiste à désigner plusieurs individus pour faire une besogne qui ne peut logiquement être faite que par un seul. » Actuellement, le Gouvernement tient la direction du chemin de fer en mains et un directeur responsable a remplacé la trinité irresponsable.

Ismail Pacha, par des moyens qui ne se justifient pas, s'était créé un domaine d'environ un quart de million d'hectares et il emprunta 9 1/2 millions de livres sterling sur ce fonds. Celui-ci fut administré par un Conseil qui représentait les porteurs d'obligations. Les revenus furent inégaux, les déficits succédaient aux excédents. En 1898, cet ancien domaine, appelé *Daira Sanieh*, fut vendu à une société qui le réalisa ensuite par lots. L'opération finale se solda en bénéfice pour le Gouvernement et le Conseil put être remercié.

L'administration dite *des Domaines* ne doit pas être confondue avec le Domaine du *Daira Sanieh*. Les domaines s'étendaient sur des propriétés d'environ 200,000 hectares appartenant à la famille khédiviale et cédés en 1878 au Gouvernement en garantie d'un emprunt de 8 1/2 millions de livres sterling contracté par Ismail.

Ce n'est que depuis 1900 que le Conseil institué pour administrer les domaines put constater un excédent des revenus sur les dépenses. Pour se libérer, le Gouvernement égyptien en a fait vendre par petits lots (1).

..

Il y avait trois grands C à réformer, dit Cromer : Courbash (*chicotte*), Corvée et Corruption. La *chicotte* était surtout intolérable lorsqu'elle servait à lever l'impôt. Bien que l'on n'eût pas une loi applicable à mettre à sa place et que l'on ne sût au juste où l'on irait en la supprimant, sur la demande formelle de Lord Dufferin, Ismail dut en interdire l'usage. Les tribunaux indigènes ne fonctionnèrent pas régulièrement avant longtemps parce que jamais un témoin ne se présentait pour la défense, l'usage invétéré des chefs indigènes étant de considérer les témoins comme complices. On

(1) En 1907 il ne restait plus qu'un tiers environ des propriétés et le capital dû était réduit à 1,050.940 livres sterling. Avant peu cette dette sera éteinte.

institua alors des Commissions de brigandage. Celles-ci durent être supprimées à leur tour à cause de leur arbitraire et ce n'est qu'après des réformes fondamentales apportées dans la façon de penser chez ceux qui devaient rendre la justice au degré inférieur que la chicotte put être définitivement bannie de la pratique.

Annuellement la boue doit être retirée des canaux de communication pour permettre aux eaux du Nil, au moment de la crue, de se répandre et de fertiliser les champs. La *Corvée* (aouna) destinée à ce curage constituait de temps immémorial un service public et ne pouvait le plus souvent être obtenue qu'à coups de trique. La corvée est une mère de la chicotte. Celle-ci étant supprimée, le peuple fella, dans sa logique simpliste, en concluait qu'il ne devait plus enlever les boues !

On calcula que le huitième de la population mâle travaillant pendant nonante jours pouvait exécuter le travail annuel d'où dépend la prospérité agricole de l'Égypte. Certaine partie de la population échappait à la corvée et celle-ci retombait lourdement et arbitrairement sur une petite portion des Fella qu'il fallait mener au travail à coups de bâton. Le pauvre seul était réquisitionné et le riche ne payait pas en taxes l'équivalent du travail à fournir ; du moins en éludait-il le paiement qui avait été décrété. L'art de l'ingénieur vint en grande partie au secours des gouvernants pour diminuer la corvée, et pour le surplus on estima qu'avec un crédit annuel de 450,000 livres sterling on pourrait rétribuer la main-d'œuvre et supprimer la corvée. Le problème se réduisit ainsi à créer une recette d'État de 450,000 livres sterling. Mais l'internationalisme qui présidait aux destinées financières de l'Égypte mit des bâtons dans les roues. Finalement l'Angleterre se porta fort pour la presque totalité de l'argent nécessaire en vue du rachat de la corvée et le Gouvernement égyptien compléta la somme manquante qu'il obtint en accordant aux Puissances certaines faveurs.

Du haut au bas de l'échelle, l'administration était vénales et le bakhshish était le vrai maître remplaçant le droit et l'équité. Dans la société anglaise, l'homme public qui use de son pouvoir en faveur d'un tiers pour lui accorder une faveur en échange d'un pot de vin est déshonoré. La punition est surtout morale. Il fallait combattre la *Corruption*. Le temps, aidé par des fonctionnaires irréprochables, devait contribuer puissamment à extirper ce chancre rongeur. Des mesures administratives de contrôle, le paiement régulier des traitements et des soldes, les adjudications publiques

des travaux et des fournitures, le choix des juges et le contrôle de leur conduite, la suppression du travail non rémunéré, l'organisation du recrutement de la force publique par un service indépendant de celui des chefs de villages étaient autant de mesures qui allaient contribuer à guérir cette plaie.

. .

Le régime des Capitulations avait créé une inextricable mosaïque où l'on se perdait pour établir le droit relatif aux étrangers. Cependant elles devaient être maintenues aussi longtemps que l'on n'avait pas la certitude que le Gouvernement égyptien ne reprendrait pas toute son autonomie et ne se retrouverait pas un jour sous l'influence prépondérante de la Porte. Mais la question s'est posée de savoir s'il fallait les maintenir alors qu'existe le contrôle et que s'exerce la prééminence de l'influence de la Grande-Bretagne. Pour mesurer toute l'importance de ce débat, il ne faut pas perdre de vue que la législation de l'Égypte se traite par voie diplomatique, le pays n'ayant pas de législation autonome. On ne peut donc légiférer pour annuler les exagérations et les discordances des Capitulations qu'avec le concours des Puissances. Ce travail est entamé et déjà tous les Européens et tous les indigènes se trouvent aujourd'hui placés sous un régime fiscal uniforme. C'est un progrès immense et que peu apprécient à sa juste valeur. L'arrangement conclu en 1904 avec la France permettra de réaliser dans l'avenir de nouvelles améliorations.

. .

L'Égypte n'est-elle plus menacée par la banqueroute ? En 1878-1879 elle s'était déclarée insolvable. En 1882-1883 le chaos financier se reproduisit. Aussi longtemps que le Gouvernement égyptien et ses conseillers coururent le danger de la banqueroute, on se trouvait sans certitude de voir se réaliser des réformes financières sérieuses. En 1888 l'équilibre était atteint. Alors surgirent de toutes parts des demandes de dégrèvement de la part des imposés et des sollicitations émanèrent de tous les services pour obtenir des crédits supplémentaires. Il fallut être prudent. Depuis 1888 les excédents ont persisté et la situation ne fait que s'améliorer.

Le Gouvernement employa ses premières disponibilités à soutenir la classe des petits propriétaires, notamment en instituant une banque de crédit agricole : il fallait éviter que les Européens pour-

vus de gros capitaux ne se rendissent maîtres des petites propriétés sortant à peine de la gêne ou encore gênées.

Il fallait aussi améliorer le sort de l'agriculture en régularisant la fertilisation du sol qui se fait par les inondations du Nil, en se rendant maîtres de l'afflux d'eau et en organisant la distribution. Les Turcs n'avaient pas surveillé l'entretien des canaux créés par les Pharaons et il était temps que des ingénieurs vinssent en aide à la nature et aux Fella ; mais il reste encore beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, principalement en ce qui concerne la mise en valeur de terres nouvelles par le développement des travaux d'irrigation.

. . .

A la suite de l'écrasement de la rébellion militaire dirigée par Arabi, c'est-à-dire après Tel-el-Kebir, Tewfik décréta que l'armée était dissoute. On organisa des troupes fella, puis des troupes noires. Les premières sont recrutées par la conscription et les secondes par le volontariat. Les Fella étaient recrutés arbitrairement et maintenus sous la bannière surmontée du Croissant par un régime de terreur. C'étaient des soldats-esclaves. Il fallut implanter dans leur esprit et dans leurs familles cette idée que la discipline pouvait être ferme sans être oppressive, que le temps de service indiqué par la loi ne serait pas dépassé, qu'ils ne seraient plus brutalisés, que leurs réclamations seraient entendues, que les punitions seraient proportionnées aux fautes, etc. Les officiers anglais y parvinrent en peu de temps. La moitié des troupes fella fut encadrée d'officiers anglais et l'autre d'officiers égyptiens. Ceux-ci s'appliquèrent à égaler les premiers.

Lorsque les premiers soldats licenciés reparurent dans leurs villages on s'exclama. Lorsqu'on en revenait, on ne revenait donc plus de l'armée malade, déguenillé, mutilé, on en revenait sain, bien habillé et avec quelque argent en poche ! Comparant le régime nouveau au régime ancien, les familles des pauvres Fella croyaient « à l'apparition d'un frère revenant de l'au delà ».

. . .

La réorganisation de l'armée, des finances et des travaux publics produisit des résultats matériels tangibles.

La réorganisation des services de l'Intérieur fut moins éclatante. Une police fut organisée et l'on eut soin de ne pas lui donner

caractère trop militaire. Elle dépend dorénavant d'un inspecteur général anglais relevant du Ministre de l'Intérieur, et le pays fut divisé en trois inspections de police.

Les *prisons* se trouvaient dans un état lamentable, et lorsque les autorités s'occupaient de réprimer des délits, on emprisonnait les prévenus, leurs familles et les témoins. Tous les prévenus étaient détenus pêle-mêle avec les condamnés. Une fois en prison, il s'agissait de démontrer son innocence, sinon on n'en sortait pas. On peut affirmer qu'aujourd'hui il ne reste plus de trace de cet affreux régime.

. . .

La loi de l'Islam reconnaît l'*esclavage* et il eût été aussi chimérique de vouloir l'extirper par le moyen de lois ou de décrets « qu'il était insensé de la part d'Anacharsis Clootz de vouloir faire décréter en France l'abolition légale de la religion chrétienne ». On se serait d'ailleurs exposé aux conséquences du sacrilège. La *traite* est infâme et elle doit être combattue, mais il faut reconnaître que sa cause réside dans l'existence de l'esclavage domestique. Celui-ci, dans la pratique, n'est pas aussi désolant qu'on le pense; le maître doit entretenir l'esclave malade ou hors d'état de travailler par l'âge, et certains esclaves ne veulent pas être libérés. La plupart des esclaves étaient des femmes. En les émancipant inconsidérément, non seulement on touchait à la religion, mais on créait une classe d'individus incapables de se mouvoir dans la société et on allait jeter une foule de femmes en proie au vice. On se borna très sagement à faire savoir aux esclaves que nul ne pouvait les retenir en esclavage malgré leur volonté, on établit des bureaux d'émancipation et on créa des institutions de protection pour guider les premiers pas de ceux qui réclamaient la liberté. D'autre part, les routes par où s'exerçait la traite ont été coupées, les marchés ont été supprimés. Le vendeur et l'acheteur n'existent plus pour la loi.

. . .

Les cours mixtes ou tribunaux internationaux furent institués par Nubar Pacha afin d'éviter que les Européens en conflit d'intérêt avec des Égyptiens aient à recourir à l'intervention diplomatique presque toujours coûteuse pour le Trésor égyptien.

Le défaut de ces tribunaux était d'être peu adéquats aux institutions du pays et de ne se trouver sous aucun contrôle gouvernemental.

Les tribunaux indigènes furent créés à la demande de Lord Dufferin. Ils doivent connaître des causes criminelles et civiles entre Égyptiens, sauf pour ce qui concerne les attributions des Kadi, conformément à la jurisprudence ecclésiastique contenue dans la loi sacrée. Nous ayons déjà parlé des tribulations par lesquelles il fallut passer avant d'arriver à un résultat satisfaisant.

Mais les lois ne sont rien par elles-mêmes; elles tirent leur mérite de l'application. Il fallait que la *Justice* ne fût plus arbitraire et cependant un changement trop radical était inopportun. En basant la justice sur des principes sévères pour elle-même, on doit s'attendre à voir augmenter la criminalité, car pendant quelque temps on paraît désarmé. Il faut se résoudre à traverser cette crise, mais il ne faut rien négliger pour améliorer tout ce qui paraît accessoire. Lord Cromer cite la conversation qu'il eut avec un Français de marque venu d'Algérie et qui lui dit : « Certain district de l'intérieur algérien était passé du régime militaire au régime ordinaire. Un cheik important formula cette opinion : » Dorénavant il n'y aura plus de justice, on va exiger des témoignages pour faire la preuve, il y a des coupables qui échappent. Ce cheik ne songea pas un moment à l'injustice foncière d'un système où pour atteindre tous les coupables on frappe des innocents. »

En réformant un système de justice, il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats, il faut avoir confiance dans l'avenir par la persistance à bien faire.

Les progrès matériels peuvent parfois être réalisés rapidement. Le progrès moral et intellectuel est plus lent. Trente années sont peu de chose pour remuer le caractère d'un peuple. Il faut remarquer que l'on a manqué d'argent pour accomplir un programme d'instruction et d'éducation sérieux qui puisse produire des résultats profonds et que la direction a manqué d'unité de vues : il y a eu trente-deux directeurs généraux de l'*instruction publique* en vingt-neuf ans. Les Anglais se trouvèrent en présence d'une copie servile des programmes français; il s'agissait de les modifier selon les besoins du pays et de la culture future à donner aux Égyptiens.

Dans le milieu mahométan on éprouve le désir sincère de s'instruire dans la science religieuse selon le Coran, mais aller au delà paraît superflu et dangereux. Les écoles étaient en grande majorité arabes et les filles ne les fréquentaient pas. On multiplia donc les



Un Chadouf.



Femmes indigènes au Nil.



14

15

16

17

18

19

20

21

bles indépendantes des mosquées de manière à dépasser le programme mahométan. En 1906 il en existait 4,554, peuplées de 3,500 écoliers, dont 13,000 filles. Il y avait en plus 505 institutions donnant l'éducation à 92,000 élèves, dont 20,000 filles. On se préoccupe aujourd'hui de convaincre la jeunesse par l'exemple, de cartter du vice, de lui enseigner le français et l'anglais afin qu'elle puisse acquérir par elle-même, en consultant les ouvrages étrangers, les connaissances que ne contiennent pas les livres arabes. L'auteur n'ose pas encore se prononcer sur le résultat acquis au point de vue moral. Selon lui, il faut surtout s'appliquer à inculquer le « self respect ».

Avant la guerre madhiste, la population du Soudan devait être de dix millions et demi d'habitants; après la guerre, elle n'était plus que de un million sept cent cinquante mille individus! Les pertes furent dues à la guerre, aux massacres, aux luttes intestines et aux misères qui sont la conséquence de cet état de choses. Actuellement la population est en croissance et elle est de deux millions environ. Au début de la réoccupation, le Soudan fut divisé en districts placés chacun sous la direction d'un officier anglais, mais ne remplissant pas de fonctions militaires. Il faut remarquer, dit lord Cromer, que l'officier anglais a beaucoup plus d'individualité que l'officier allemand ou français, et que c'est à raison de ces qualités spéciales qu'il a pu rendre des services signalés dans ces opérations civiles. Le défaut principal de leur emploi au Soudan a été qu'on les a fait trop souvent permuter. Aujourd'hui on les remplace peu à peu par des fonctionnaires civils sortant des universités anglaises.

On était généralement d'opinion que le Soudan était un pays sans ressources; cette opinion se trouva renforcée après Omdurman: la population décimée, les animaux domestiques et les troupeaux évanouis, les dattiers renversés, l'insécurité s'étendant partout, la propriété privée n'étant plus respectée.

En 1898, les recettes s'élevaient à 875,000 francs et les dépenses à 1,875,000 francs. Huit ans après, en 1906, les recettes s'élevaient à 6,100,000 francs et les dépenses à 20,850,000 francs, y compris les sommes nécessaires au service financier de la dette contractée pour franchir les mauvais jours.

Il existe malheureusement encore des parties du Soudan où la taxe indigène est levée en nature : cela engendre trop d'abus pour que l'on ne s'efforce pas de faire disparaître ce régime barbare. Lorsqu'elle est perçue en nature, la taxe est proportionnée au produit de la récolte et en tout cas les effets du chef de famille, de sa femme et de ses enfants, ses instruments de travail et les animaux nécessaires aux travaux agricoles sont insaisissables.

. . .

L'œuvre du comte Cromer que nous avons parcourue est une œuvre de science et c'est en même temps un monument dédié à ses collaborateurs dans la rénovation de l'Égypte. Nous voici arrivés au dernier chapitre, intitulé : *L'Avenir de l'Égypte*. En voici le sommaire : *Quo vadis ?* L'occupation. Sa durée. L'autonomie égyptienne. Les Capitulations. La nécessité de faire l'éducation des Égyptiens. L'importance des finances. Les témoignages de sympathie. Conclusion.

Ce chapitre constitue à lui seul un livre et un travail synthétique de haute envolée. Nous allons le suivre de plus près.

- » Peu d'Anglais, dit Lord Cromer, se posent sérieusement la
- » question : *Quo vadis ?* en ce qui concerne les affaires de l'Inde ou
- » de l'Égypte, et il en est moins encore qui se hasardent à
- » répondre catégoriquement à ce troublant point d'interrogation.
- » L'instinct de notre race lui imprime une propension à s'occuper
- » des affaires du jour plutôt qu'à sonder un avenir non immédiat.
- » Cet instinct m'apparaît éminemment sage, et, au surplus, qu'il
- » soit sage ou qu'il ne le soit pas, il n'en exerce pas moins une telle
- » action sur mon esprit que je ne songe même pas à essayer de
- » prédire quelle sera la solution finale de la question d'Égypte.
- » Elle dépend d'ailleurs à un haut degré d'une chose aujourd'hui
- » inconnue et incertaine : Comment les Égyptiens se compor-
- » teront-ils ? Nous ne pouvons pas encore prédire avec quelque
- » assurance quels seront les résultats d'ordre moral, intellectuel et
- » politique qui émergeront à la suite de l'évolution qui s'opère
- » actuellement dans le caractère national égyptien.
- » Et, bien que je ne veuille rien pronostiquer quant au résultat
- » final, je n'hésite cependant pas à formuler une opinion relative à
- » ce que nous cherchons en ce moment. Pour autant qu'on en

- » puisse préjuger, deux alternatives doivent être envisagées :
- » l'Égypte sera autonome ou bien elle sera incorporée dans l'Empire britannique. Pour ma part, je pense qu'il faut travailler pour
- » atteindre la première de ces prévisions. »

Nous l'avons déjà dit, Lord Cromer n'a jamais été un partisan convaincu de l'occupation britannique en Égypte et il dit qu'il est même disposé à admettre que s'il est de l'intérêt de l'Angleterre d'évacuer l'Égypte, sa patrie ne doit pas se laisser détourner de cette éventualité par la considération que l'Égypte est occupée pour le plus grand bien des Égyptiens.

- « Il me paraît, poursuit l'auteur, qu'il ne faut même pas rester en
- » Égypte pour procéder à certaines réformes administratives, si
- » désirables soient-elles, à moins que ces réformes soient d'une
- » essence telle que leur non-accomplissement puisse contribuer à
- » produire, après l'évacuation, des complications politiques et finan-
- » cières.

- » Notre rôle doit se limiter à laisser derrière nous un bon gou-
- » vernement, probe, fort, stable surtout, capable de conjurer l'anar-
- » chie et la banqueroute, rendu de la sorte apte à empêcher que la
- » question égyptienne redevienne une cause de sérieuse inquiétude
- » pour l'Europe.

- » Nous n'aurions pas à nous immiscer trop minutieusement dans
- » les actes d'un tel gouvernement. Au contraire, afin d'assurer sa
- » stabilité, il faudrait lui laisser une certaine liberté d'action alors
- » même qu'il en userait parfois dans une direction qui nè serait pas
- » entièrement conforme à nos vues. Mais il serait essentiel qu'après
- » l'évacuation on eût l'assurance que, d'une manière générale, ce
- » gouvernement agit conformément aux nécessités communes de
- » la civilisation occidentale.

- » L'opinion a pu croire un instant qu'il fallait laisser l'Égypte se
- » débattre.

- » Il serait absurde de croire que l'Europe resterait une specta-
- » trice passive si un gouvernement rétrograde, uniquement basé
- » sur les principes mahométans et sur les idées absolutistes de
- » l'Orient, se trouvait demain à la tête de l'Égypte. Les intérêts
- » matériels en jeu sont trop importants et le degré de civilisation
- » auquel a atteint l'Égypte est trop avancé pour admettre l'adoption
- » d'une telle façon de voir. L'opinion publique forcerait le gouver-

» nement le plus apathique à prendre position. Si l'Angleterre
 » n'intervenait pas, une autre Puissance le ferait.

» La plus grande des illusions qui ait eu cours à l'égard de
 » l'Égypte, c'est que l'Angleterre pouvait se débarrasser de la ques-
 » tion d'Égypte en évacuant le pays et en déclarant ensuite au
 » monde que les Égyptiens n'avaient qu'à marcher par eux-mêmes
 » comme ils le pouvaient. Lord Granville suivit ce procédé à pro-
 » pos du Soudan : nous savons quel en fut le résultat.

» On a soutenu qu'alors même qu'un mauvais gouvernement
 » local se trouverait de nouveau à la tête des affaires d'Égypte, les
 » intérêts de la Grande-Bretagne seraient suffisamment sauvegardés
 » si on écartait tout danger de voir occuper le pays par une tierce
 » puissance. J'ai déjà examiné la question sous cet angle et ce
 » point est d'une importance si grande que l'on me pardonnera d'y
 » revenir.

» Il ne saurait être trop clairement entendu que la neutralisation
 » de l'Égypte, sous n'importe quelles conditions, ne résout en
 » aucune façon le problème. La solution ne serait guère avancée
 » en obtenant simplement des garanties de non-intervention des
 » Puissances en Égypte. Le point capital resterait sans solution.
 » Ce point capital est de savoir à qui il appartiendrait d'intervenir
 » en cas de nécessité reconnue. »

L'auteur, fidèle à son programme de montrer tout le ridicule de la neutralisation, dit ensuite de façon très humoristique :

« S'il ne s'agissait que de prévenir des compétitions et des riva-
 » lités entre les postes des pompiers de Londres, le résultat serait
 » obtenu en prescrivant à tous de rester les bras croisés en cas
 » d'incendie. Le résultat pratique ne pourrait cependant pas être
 » considéré comme satisfaisant. C'est néanmoins le système poli-
 » tique qu'impliquerait la neutralisation de l'Égypte. Dans le but
 » de ne pas blesser les susceptibilités des voisins, chacun des
 » membres de la corporation des pompiers européens serait tenu
 » de ne pas diriger sa lance à eau sur une conflagration égyptienne.
 » Dans l'entretemps, tout l'édifice de la civilisation en gestation
 » courrait le risque d'être détruit et il est plus que probable qu'
 » le serait, non seulement pour le malheur des habitants indigènes
 » mais aussi pour le malheur des nombreux Européens qui seraient
 » ruinés si la terre des Pharaons retournait à l'anarchie et à
 » barbarie. L'absence d'action internationale effective, quand il

« a lieu d'intervenir dans une autre partie de l'Empire ottoman, doit servir d'avertissement pour ce qui regarde l'Égypte. »

Une question se pose, dit Lord Cromer : Est-il possible d'assurer l'existence en Égypte d'un gouvernement probe et stable après l'évacuation? Voici la réponse qu'il y fait :

« Aujourd'hui, et pour un long temps encore, les résultats de l'évacuation seraient désastreux. En tenant compte de l'embrouillement du système de gouvernement en Égypte, de la licence de la presse du pays, de l'ignorance et de la crédulité de la masse de la population, de l'absence d'hommes d'État nationaux capables de gouverner la société égyptienne et de piloter la machine compliquée du gouvernement, de la diminution de l'influence des fonctionnaires britanniques et de la représentation diplomatique de l'Angleterre conséquente à une évacuation et enfin de l'impuissance de toute action internationale en matière administrative, il me semble impossible de ne pas avoir la conviction qu'un bouleversement serait à redouter après l'abandon du pays.

« Il faut bien se mettre dans l'esprit que l'Égypte d'aujourd'hui est bien différente de l'Égypte d'avant l'occupation. L'évacuation provoquerait une révolution, car tout semble indiquer que l'Égypte retournerait au gouvernement personnel dans sa forme orientale. La transmission du pouvoir aux Égyptiens européens serait une expérience tellement hasardée que, à mon avis, il serait injustifiable de la tenter. »

Une ou plusieurs générations devront passer, selon l'auteur, avant d'aborder en ordre utile l'examen du gouvernement de l'Égypte par les Égyptiens.

« Mais ce n'est pas parce que l'occupation devra être prolongée pour une durée dont on ne peut, dès maintenant, fixer la limite qu'il faudrait mettre obstacle à un mouvement graduel dans la voie de l'autonomie dans le sens que je donne à ce terme lorsqu'il est appliqué au cas spécial de l'Égypte. Le seul retrait des garnisons britanniques ne produira pas l'autonomie de l'Égypte : au contraire, il diminuera les chances d'arriver à ce résultat.

« On ne peut pas dire qu'un pays se gouverne lui-même lorsque

» les lois principales qui le régissent sont faites par les gouverne-
 » ments et les institutions législatives de seize puissances étran-
 » gères au lieu d'être élaborées par ceux qui l'habitent ou par des
 » institutions qui se meuvent dans ses frontières. Telle sera cepen-
 » dant la situation de l'Égypte aussi longtemps qu'y subsistera le
 » régime des Capitulations. Pour autant que je puisse en juger, je
 » ne vois que deux méthodes pour apporter une modification radi-
 » cale à ce régime. La première consiste à séparer l'Égypte de
 » l'Empire ottoman et à l'annexer à une puissance occidentale;
 » j'écarte cette solution. La seconde, c'est que tous les moyens
 » soient mis en œuvre pour l'établissement d'institutions législatives
 » locales et compétentes pour traiter toutes les affaires intérieures.
 » La seule autonomie égyptienne que je puisse concevoir comme
 » capable de résoudre pratiquement la question sans léser les
 » divers intérêts qui se trouvent engagés, est celle qui permettra de
 » fusionner dans un seul corps apte au gouvernement tous les
 » habitants de la cosmopolite Égypte, qu'ils soient mahométans ou
 » chrétiens, Européens, Asiatiques ou Africains. Pour atteindre ce
 » résultat, il faudra des années, voire même des générations.

» Dans le dernier rapport que j'adressai d'Égypte, j'écrivais qu'il
 » est bon, pour chaque nation comme pour chaque individu, d'avoir
 » un idéal. Selon moi l'idéal du patriote mahométan n'est pas
 » réalisable. L'idéal que j'y veux substituer est extrêmement difficile
 » à réaliser, mais si les Égyptiens de la génération naissante ont
 » la sagesse et la prévoyance de travailler bravement et patiem-
 » ment pour y arriver d'accord avec des amis occidentaux, il es-
 » possible qu'avec le temps ils y aboutissent.

» Dans l'entretemps, aucun effort ne devra être épargné pour
 » rendre les Égyptiens capables d'occuper un jour une place dans
 » le gouvernement d'une société vraiment autonome.

» Beaucoup a été fait dans ce sens. Maintenant que les financ-
 » ont été mises sur un pied solide et que l'on a rencontré les prin-
 » cipaux éléments qui doivent assurer la prospérité matérielle, on
 » peut affirmer que les progrès matériels et même moraux gran-
 » diront plus rapidement dans le quart de siècle à venir que dans
 » celui qui vient de s'écouler.

» On ne doit pas omettre de créer entre les Anglais et les Égypt-
 » tiens tous les liens artificiels qu'offrent les circonstances, car,
 » dans le cas de l'Égypte, il n'existe entre gouvernés et gouver-

» nants aucune unité de race, de religion, de langue et de manière
» de penser.

» L'un des principaux traits d'union doit consister dans le témoi-
» gnage pour les Égyptiens d'une sympathie raisonnable et discipli-
» plinée, non seulement de la part du Gouvernement britannique,
» mais aussi de la part de chacun des Anglais coopérant au travail
» administratif. Cette sympathie est donnée en partage aux Anglais
» à des degrés très divers lorsqu'ils sont mis en contact avec des
» Asiatiques ou des Africains. Quelques-uns atteignent presque
» l'antipathie brutale, alors que d'autres manifestent leur sympathie
» mal conçue dans des formes exagérées et toujours nuisibles. Les
» Égyptiens s'indignent à juste titre de la conduite des premiers
» et se gaussent de celle des seconds. L'emploi d'un terme moyen
» basé sur une observation exacte ainsi que sur une étude soignée
» du milieu et du caractère égyptiens, sera toujours plus productif
» que l'emploi des extrêmes.

» Dans une certaine mesure, un trait d'union peut être obtenu
» en protégeant les particuliers et les porte-monnaies. Un régime
» approprié de justice et de police attache le public. Les intérêts
» matériels se trouvent bien de mesures diverses que l'on peut
» prendre, mais ils sont particulièrement sensibles à voir les
» impositions maintenues dans les bas prix.

» Quelles que soient les circonstances, n'allons pas nous imaginer
» que nous provoquerons chez les Égyptiens un sentiment de
» loyalisme semblable à celui que ressentira un peuple émancipé
» gouverné par des nationaux animés du désir de bien faire.

» Toutes les démonstrations de sympathie et le meilleur des
» gouvernements ne peuvent créer en faveur des occupants que
» des attaches toujours fragiles. Sir Herbert Edwards, s'adressant
» à Lord Lawrence, lui écrivait quelques années après l'annexion
» du Punjab :

» *Nous ne sommes aimés nulle part... Le peuple nous a salués
» comme des libérateurs le délivrant de la mauvaise administra-
» tion Sikh, et nous avons été populaires aussi longtemps qu'il y
» avait des blessures à soigner. Mais aujourd'hui le patient se
» porte bien et il se trouve que le médecin est un cauchemar.*

» La situation actuelle en Égypte n'est pas sans présenter beau-
» coup d'analogie avec celle qui existait au Punjab lorsque Lord
» Herbert Edwards écrivait ces lignes. Le manque de gratitude

» voué par une nation à ses bienfaiteurs est une constatation au
» moins aussi vieille que le monde, et il serait injuste de vouloir
» en faire un grief aux Égyptiens, puisqu'ils sont soumis aux
» impulsions de la nature humaine. »

Et pour terminer, le comte Cromer exhorte ses compatriotes à se conformer aux paroles de l'apôtre Paul : « Nous ne devons jamais nous lasser de faire le bien », et il cite cet avis d'un des derniers poètes latins : *Quod regnas minus est quam quod regnare mereris.*

Major L. ROGET.



LE
RÉGIME DES CONCESSIONS
DANS
LE BASSIN CONVENTIONNEL DU CONGO

Il est certes très intéressant pour les Belges d'étudier en ce moment les conditions dans lesquelles les concessions pour la récolte du caoutchouc sont accordées dans les différentes possessions du bassin conventionnel du Congo qui entourent notre future colonie.

Nous ne nous arrêterons pas ici aux clauses fixant le prix d'achat ou de location, la durée, l'obligation de planter un certain nombre de lianes, de céder les terrains nécessaires aux travaux publics. L'intérêt pour nous se concentre en effet sur les dispositions qui concernent *les droits des indigènes et la liberté du commerce*.

Sur ces derniers points il importe de faire quelques observations préliminaires.

En fait, la civilisation apporte de plus en plus des limitations à la plupart des droits et des libertés au profit de la collectivité. Ainsi une foule de prescriptions légales entravent chez nous le libre commerce des poisons, des explosifs, parfois des armes. Les pêcheurs de notre mer du Nord, qui vendaient autrefois librement les produits de leur industrie, ne peuvent plus apporter aux marchés des poissons au-dessous d'une certaine taille. On ne peut ni vendre ni transporter *son* gibier et *son* poisson d'eau douce pendant certaines époques. Si ces mesures conservatrices mais

restrictives sont nécessaires chez les blancs, n'y en a-t-il pas aussi de nécessaires chez les noirs ?

On doit certes répondre affirmativement à cette question en ce qui concerne la récolte du caoutchouc, produit qui constitue actuellement la principale richesse immédiatement exploitable de presque tous les territoires africains. Si l'on autorise sans réserve la *rafle* du caoutchouc, on tue parfois la poule aux œufs d'or. Un exemple typique nous en est fourni par la colonie anglaise et le Protectorat de Lagos. Les nègres commencèrent vers 1893 à y récolter le caoutchouc. Cette même année l'exportation en fut de 56 livres. Trois ans après elle montait à 6,484,365 livres, mais à partir de ce moment elle déclina si rapidement qu'elle n'atteignit plus *cinq ans après*, en 1901, que 194,280 livres, tellement la destruction des ireh avait été rapide. Dans de telles circonstances, qui oserait blâmer le Gouvernement de la colonie d'avoir, sans souci des droits des indigènes et de la liberté du commerce, promulgué (1) une ordonnance interdisant la récolte du caoutchouc pour un *premier* terme de quatre ans dans toute l'étendue de la colonie et du Protectorat ?

Objectera-t-on qu'à moins de recourir à une prohibition de récolte aussi absolue, tous les autres palliatifs ne font que reculer la destruction totale des caoutchouquiers et que dès lors il vaut autant *rafler* sans mesure ? — Ce serait là un raisonnement de myope. En ménageant les caoutchouquiers, on leur donne le temps de se reproduire dans une certaine mesure : ne fit-on que prolonger ainsi les années de récolte, on évitera du moins aux finances de la colonie de violentes perturbations (2) et aux indigènes une crise aiguë dans leurs ressources ; car, on l'oublie trop, *soit qu'il y ait une société à monopole, soit que le noir puisse vendre librement le caoutchouc, c'est toujours lui qui le récolte et qu'on paie.*

D'un autre côté, il convient d'examiner pour chaque concession si les mesures restrictives lèsent réellement les droits des indigènes. Pour qu'il y ait lésion, il faudrait que ces mesures le privent de quelque chose. Or, dans un très grand nombre de régions du Congo, le nègre ne récoltait pas de caoutchouc pour la vente avant l'installation des Européens. Il connaissait cette gomme et s'en servait

(1) *Bulletin de la Société d'études coloniales*, 1904, pp. 7 et 8.

(2) Ces perturbations ne se sont pas produites à Lagos, parce que 95 % environ des recettes de la colonie étaient fournies par l'alcool.

pour confectionner des balles à jouer, pour fixer le dard de ses flèches, pour radouber son canot, usages que jamais on n'a songé à lui supprimer : mais il n'avait pas l'idée d'en commercer et n'aurait pu le faire, vu la difficulté des communications. En cette circonstance, le nègre n'est pas en possession du droit de récolte, et on en a jugé ainsi non seulement en Belgique mais aussi en Angleterre, car on lira plus loin, dans le texte officiel de la licence pour la récolte du caoutchouc dans la colonie anglaise de l'Uganda : « Le bénéficiaire de la licence ne pourra s'immiscer dans les installations ou les villages des natifs . . . ou porter atteinte aux droits des natifs, *s'il en existe*, de couper du bois ou de récolter des produits des forêts, etc. »

Au sujet de la limitation des droits anciens des indigènes, il est à remarquer encore que si, dans nos pays, certaines lois, certains règlements restrictifs sont l'œuvre d'une longue suite de siècles, en Afrique ces dispositions ont dû être promulguées dès l'occupation des blancs, « en un tour de main ». De là des heurts bien plus sensibles. Il est incontestable que les riverains de notre forêt de Soignes y coupaient librement les arbres à une époque très reculée ; les riverains actuels ne sont plaints par personne d'être privés de ce droit, la privation s'étant établie peu à peu.

Pour écarter les inconvénients de la rafle, on a donné en certaines colonies de grandes concessions avec droit exclusif de récolte, mais avec obligation de veiller à ce que l'on saigne les caoutchouquiers sans les détruire et d'en planter chaque année un nombre déterminé, *obligation qui est d'accord avec l'intérêt bien entendu du concessionnaire*. Il serait évidemment impossible de faire comprendre aux nègres la nécessité de ces mesures préservatrices et non moins impossible de les contraindre à les observer spontanément.

Il ne faut pas oublier en effet qu'il n'y a pas un fonctionnaire blanc par centaine de milliers d'hectares et que dès lors la surveillance est presque nulle. Déjà on peut affirmer que les sociétés concessionnaires ne peuvent souvent, qu'elles le veuillent ou non, remplir ici complètement leurs obligations. L'inspection ne peut être que très sommaire sur de pareils espaces, et si l'intérêt de la société concessionnaire est de replanter, il n'est malheureusement pas d'accord avec celui de ses agents en Afrique qui ne récolteront jamais le caoutchouc des lianes qu'ils plantent : ces agents n'ont d'autre intérêt personnel que d'augmenter la récolte afin de majorer leurs tantièmes.

Le régime des grandes concessions n'est donc pas une panacée ; et il faut bien reconnaître aussi qu'il a prêté partout le flanc à des soupçons de corruption et favorisé des spéculations financières regrettables. En ce dernier cas, le but protecteur des concessions peut même être négligé par la société bénéficiaire, qui s'occupe peu d'assurer l'avenir par la replantation, mais beaucoup de faire de grosses récoltes pour distribuer de beaux dividendes ... et écouler ses titres.

On a aussi pratiqué le système des concessions moins étendues (1) ; elles ont l'inconvénient d'avoir des frais généraux relativement très considérables ; mais elles peuvent être plus soignées et la culture des plantes diverses, et notamment des caoutchouquiers, sera leur richesse dans l'avenir, car l'avenir, on n'en peut douter, est à la culture et au traitement rationnels du latex dans un poste central.

Mais que les concessions soient grandes ou petites, que les réserves indigènes soient même très étendues, il n'en reste pas moins que la liberté de l'indigène de récolter les *produits des forêts* est limitée, et qu'elle le sera plus ou moins selon l'étendue, la disposition comme la nature des territoires dont l'exploitation lui est permise et, ajoutons-le, surtout selon la manière dont les mesures administratives et la surveillance seront exécutées.

Examinons maintenant les clauses des concessions en vigueur dans le bassin conventionnel.

Congo allemand. — Il existe de très grandes concessions, mais qui ont pour objet la mise en valeur de toutes les productions d'une région. La récolte du caoutchouc n'y est pas même citée spécialement.

Nous relèverons seulement les passages suivants de l'acte de concession de la Société du Nord-Ouest Kameroun :

« Il va de soi que la Société doit respecter tous les droits acquis par des tiers dans le territoire conventionnel.

» ... La Société s'oblige à tolérer sur le territoire concédé toutes les entreprises qui ne porteraient pas atteinte aux droits résultant de sa concession et à respecter la liberté de commerce pour tous.

» Aussi longtemps que les *Landkommissionen* prévues par l'or-

(1) Au Congo français leur surface est de 10,000 hectares environ ; au Congo anglais de 8,000 hectares environ.

donnance précitée du 15 juillet 1906 ne sont pas encore entrées en activité dans le territoire déterminé ci-dessus, la Société est autorisée, moyennant le consentement du Gouvernement impérial, ... à faire des arrangements avec les propriétaires des terrains ou les autres intéressés et à en prendre provisoirement possession. »

Une ordonnance stipule : « Lorsque des terres domaniales sont concédées dans le Kameroun, il est prescrit de réserver aux indigènes, en dehors des terres cultivées et habitées par eux, une superficie d'environ 6 hectares de terre par hutte. »

La délimitation a été faite avec une grande bienveillance pour les indigènes. Nous savons en effet que, par exemple, la plus grande partie de la concession du Sud-Kameroun leur a été réservée.

Congo anglais. — Des concessions très étendues ont été accordées dans l'Afrique orientale anglaise, notamment en 1905, année pendant laquelle 549,828 acres (1) ont été donnés à bail ou en pleine propriété.

Des réserves à l'usage des indigènes ont été créées. A leur sujet, sir Charles Eliot, qui fut H. H. commissioner for the East Africa Protectorate de janvier 1901 à juin 1904, s'exprime ainsi :

« J'ai donné ma démission parce que j'ai reçu l'ordre d'annuler des concessions données par moi, en conformité de mes instructions générales, à des personnes privées, et de les annuler dans une voie qui me semblait très injuste et susceptible d'accusations de favoritisme, car je fus en même temps invité à donner à l'East Africa Syndicate une concession dix fois plus étendue (2), à des conditions exceptionnellement favorables qui étaient en elles-mêmes désavantageuses aux intérêts généraux du Protectorat. La raison donnée pour ces instructions était que les concessions privées relativement petites étaient une atteinte aux droits des indigènes, parce que le district où elles étaient situées devait être constitué en réserve indigène... Il m'a semblé que la position d'un officier qui révoque une concession qu'il a donnée et ce parce qu'elle porte atteinte aux droits des indigènes et qui en même temps donne à un syndicat, dans le même district, une grande concession qui doit bien plus porter atteinte à ces droits, est intenable (3). »

(1) Voir *Bulletin de colonisation comparée*.

(2) De 320 000 acres.

(3) *The East Africa Protectorate*, by Sir CHARLES ELIOT K. C. M. G. late H. M. Commissioner for the Protectorate.

Dans l'Uganda, on accorde actuellement des concessions pour la récolte du caoutchouc sous les conditions (1) :

« a) Que la superficie sur laquelle le permis est alloué ne sera généralement pas de moins de 100 acres et de plus de 30 milles carrés (2) ;

» b) Que la période pour laquelle le permis est alloué ne sera pas moindre que trois ans ni plus étendue que dix ans ;

» g) Que le bénéficiaire du permis ne portera pas atteinte aux établissements ou villages des indigènes ou aux terres assignées pour établissements ou villages indigènes, ou aux droits des natifs, s'il y en a, de couper du bois et de récolter des produits de la forêt, etc. »

Congo français. — De très nombreuses « grandes concessions », dont dix-neuf de plus d'un million d'hectares, ont été octroyées en 1899.

Le décret accordant ces concessions renferme notamment les dispositions suivantes :

« ARTICLE PREMIER. — Dans le but de coloniser et de mettre en valeur les terres domaniales du Congo français, MM. sont autorisés, sous la réserve :

» 1^o Des droits résultant pour les tiers et des obligations résultant pour les concessionnaires des stipulations des Actes généraux de Berlin et de Bruxelles, en date des 26 février 1885 et 2 juillet 1890 ;

» 2^o Des droits acquis par des tiers au jour de la promulgation du présent décret dans la colonie ;

» 3^o Des droits des indigènes tels qu'ils sont définis par l'article 10 ci-dessous ;

» A s'établir dans les territoires ci-après désignés, pendant une durée de trente années à dater de la signature du présent décret et à y exercer, aux conditions du présent décret et du cahier des charges y annexé, tous droits de jouissance et d'exploitation, sauf

(1) *General information as to the Uganda Protectorate. (issued Emigrants Information Office.)*

(2) Environ 8,000 hectares.

ce qui concerne les mines, dont le régime demeure soumis à la législation en vigueur dans la colonie.

ART. 10. — La Société concessionnaire ne pourra exercer les droits de jouissance et d'exploitation qui lui sont accordés par l'article 1^{er} ci-dessus qu'en dehors des villages occupés par des indigènes et des terrains de cultures, de pâturages ou forestiers qui seront réservés. Le périmètre de ces terrains, s'il s'agit d'indigènes à habitat fixe, ou les périmètres successifs à occuper ou à réserver, s'il s'agit d'indigènes à habitat variable, seront fixés par les arrêtés du Gouverneur de la colonie, qui déterminera également les terrains sur lesquels les indigènes conserveront les droits de chasse et de pêche. Les terrains et droits ainsi réservés ne pourront être cédés par les indigènes soit au concessionnaire, soit à des tiers, avec l'autorisation du Gouverneur de la colonie.

Dans le cas où, au cours de la durée de la concession, des modifications de ces divers périmètres seraient reconnues nécessaires par le Gouverneur, en raison soit d'un intérêt collectif des indigènes, soit d'un intérêt public de la colonie, il pourra être procédé à ces modifications sous les réserves prévues à l'article 8 ci-dessus. »

Le cahier des charges de la concession renferme en son article 2 la restriction suivante :

L'Administration se réserve en outre le droit de prélever, pendant la durée de la concession, en dehors des terrains réservés ci-dessus, pour les faire valoir directement, pour les affermer ou les louer à des particuliers en vue d'y créer des établissements agricoles, à l'exclusion de toute exploitation forestière autre que le brûlage, des parcelles d'une étendue inférieure à cinq mille ares chacune...

Les contrats d'affermage ou de cession de ces parcelles portent interdiction, sous peine de dommages-intérêts envers le titulaire de la présente concession, et d'annulation des dits contrats, d'exploiter directement ou d'acheter aux indigènes en vue de commerce, les produits végétaux et les dépouilles d'animaux. » Enfin, les instructions ministérielles au Commissaire général du Gouvernement au Congo français stipulent :

ART. 7. — Si des tiers veulent pénétrer dans les territoires concédés pour s'y livrer à des opérations commerciales, vous n'avez pas le droit de les contraindre à renoncer à leurs intentions,

dans le bassin conventionnel tout au moins; les décrets de concession rappelant expressément les dispositions de l'Acte général de Berlin, vous ne pouvez donc pas les empêcher de circuler librement sur les cours d'eau et les autres parties du domaine public, ni d'entrer en relation avec les indigènes, pour leur vendre les marchandises importées et leur acheter les produits des territoires réservés à ces indigènes.

» ART. 9. — Il pourra arriver que sans s'établir sur les terrains de la concession ni sur les terrains réservés, les tiers susvisés cherchent à s'approprier les produits de la concession d'une manière détournée en les faisant recueillir par les indigènes. Il appartiendra encore dans ce cas au concessionnaire de faire respecter ses droits par voie judiciaire... »

Dans l'application, les termes des décrets et instructions ci-dessus ont donné lieu à de nombreux conflits.

Nous nous bornerons à rappeler les revendications des maisons anglaises établies antérieurement aux concessions et qui soutenaient que celles-ci anéantissaient en fait leur commerce.

Nous citerons aussi les protestations des concessionnaires lorsqu'il fut décidé de prélever sur les indigènes un impôt en caoutchouc, alors que ce produit ne pouvait provenir que de leur concession, les réserves des indigènes n'en contenant pas. L'Administration (instruction ministérielle du 30 novembre 1900) trouva que « les prétentions des concessionnaires à cet égard seraient évidemment discutables. Mais il est préférable de ne pas aller jusqu'à un conflit. »

Un arrêté pris alors par le Commissaire général Gentil, le 9 octobre 1903, a précisé les droits des indigènes en les étendant. Cet arrêté décrète en principe que les réserves s'étendent sur un dixième du territoire concédé; que six dixièmes de ces réserves seront constitués par des portions de forêt que les indigènes pourront exploiter; mais l'ensemble des produits des réserves ne pourra pas excéder les six centièmes de la production totale de la concession; les collectivités indigènes ne pourront disposer de ces produits que quand elles payeront l'impôt et laisseront déterminer la quantité de ces produits par les administrateurs qui leur délivreront alors un permis de vente.

Cet arrêté avait pour but, en réalité, de faire taire les réclamations des compagnies au sujet de la perception des impôts en caoutchouc, mais il n'a pas été accepté par elles.

Nous mentionnerons encore, parce qu'ils jettent un grand jour sur la situation, les considérants d'un jugement du tribunal supérieur de

abreville décidant que c'est au concessionnaire à prouver que des roduits achetés aux indigènes par des tiers ont réellement été écoltés sur l'étendue de la concession :

« Considérant que, à la vérité, le représentant de la Compagnie française du Congo occidental a déclaré que ce caoutchouc ne pouvait que provenir de sa concession, *les réserves des indigènes 'en produisant pas ;*

» Considérant que c'est là une affirmation purement gratuite u'aucun témoignage ne corrobore ;

» Qu'au surplus *les réserves indigènes n'ayant jamais été déli-zitées*, il paraît assez difficile d'affirmer à priori qu'elles renferment u ne renferment pas tel ou tel produit... »

Le lecteur, et particulièrement le lecteur belge, ne manquera pas e faire ici une réflexion.

Le jour où on voudra faire taire les réclamations, fondées ou ion, soutenant que les grandes concessions sont contraires à l'Acte le Berlin, il suffira que l'on délimite les terres réservées aux indi-gènes dans un esprit large mais équitable. Les concessionnaires ie pourront soulever de réclamation, cette délimitation, prévue ar l'acte de concession, n'étant pas encore exécutée et pouvant on tout cas être modifiée aux termes du dernier paragraphe de 'article 10, cité plus haut, de l'acte de concession.

Congo portugais. — Il n'existe, croyons-nous, qu'une seule oncession, déjà ancienne, dont le terme est près d'expirer et qui, it-on, ne sera pas renouvelée. Elle fait mention des droits des idigènes.

..

Il résulte de l'examen sommaire que nous venons de faire que Allemagne et l'Angleterre, comme la France, ont accordé de randes concessions.

Dans leur texte, ces concessions respectent la liberté du com-erce et les droits des indigènes à la récolte du caoutchouc, *s'ils en nt*, mais les limitent à des réserves plus ou moins étendues, qui arfois ne sont pas définies.

Telles sont du moins les garanties écrites en faveur des indi-gènes. Sont-elles toujours respectées en pratique? Nous ne pou-ons nous défendre à cet égard d'un certain scepticisme, né de onversations avec des initiés.

Entre les déclarations et les actes, la distance, en effet, est

parfois très grande. On a vu des populations se battre pour l'émancipation des nègres et les assommer quand ils en usaient. On se rappelle que les habitants de grandes cités « s'attendrissaient » en proclamant et en inscrivant au fronton des monuments la liberté et la fraternité, tout en guillotinant des milliers de gens pour délit supposé d'opinion. On peut donc bien admettre qu'entre des dispositions promulguées en Europe et leur exécution à des milliers de lieues en pays sauvage, il y a des divergences, alors surtout :

Que, partout, bien des fonctionnaires coloniaux sont disposés à s'inquiéter fort peu des ordonnances de l'autorité métropolitaine qui, selon eux, *n'y connaît rien* ;

Que l'opinion publique n'existe guère là-bas ;

Que la justice y est encore à l'état embryonnaire ;

Que la surveillance des autorités ne peut s'exercer bien efficacement sur ces immenses territoires ;

Qu'il est facile d'y créer des monopoles *de fait* en ne vendant pas de terrain à d'autres qu'aux concessionnaires, soit qu'on use du droit de refus, soit qu'on prolonge indéfiniment les formalités et les délais : or, sans un établissement, le commerce est impossible.

D'autre part, il est certain que la valeur des concessions est amoindrie par la faculté pour l'indigène de faire commerce du caoutchouc qu'il récolte, non seulement dans ses réserves, mais encore, sans grand risque de poursuites, dans la concession même.

Les faits que nous avons cités montrent, en effet, que le nègre récolte volontairement la gomme quand il peut la vendre à bon prix. Mais n'en résulte-t-il pas aussi pour les sociétés concessionnaires une compensation très importante ? Si les indigènes vendent librement le caoutchouc et en obtiennent ainsi de bons prix, le bénéfice des *achats* du concessionnaire diminue, mais le bénéfice de ses *ventes* progresse, les noirs mieux payés achetant plus d'articles d'importation.

Cet effet certain de la liberté commerciale mérite de fixer l'attention.

A. D.



LE CONGRÈS COLONIAL ALLEMAND DE 1905

Le compte rendu des travaux du « Deutscher Kolonial Kongress, 1905 » a été publié et forme un gros volume de 1,055 pages accompagné de cartes, de diagrammes et de tableaux. Pas moins de quatre-vingts travaux furent soumis au savant aréopage présidé par S. G. le duc Jean-Albert de Mecklembourg. Ils furent répartis et discutés dans les sept sections composant le Congrès : I. Géographie, ethnographie, etc. — II. Médecine et hygiène. — III. Droit politique, etc. — IV. Religions. — V. Questions économiques. — VI. Émigration et immigration. — VII. Expansion mondiale de l'Allemagne.

Nous ne pouvons dans cette revue procéder à l'examen complet de ces mémoires, quoique intéressants à des titres divers. La table des matières seule occuperait plusieurs pages : force nous est donc de nous limiter, et nous n'analyserons que quelques-uns des travaux publiés.

..

La colonisation allemande et l'Orient. — C'est sous ce titre que le Dr juriste et philologue Hugo Grothe, secrétaire général de la Société d'Orient de Munich, a présenté un mémoire (1) à la lumière duquel la question du Maroc prend un aspect très significatif.

Les Anglais, les Français et les Hollandais se sont partagé ce que l'on est convenu d'appeler l'Extrême Orient.

Il n'y a guère de place pour les Allemands aux Indes et en Chine, dans le moyen Orient, car la densité de la population est relati-

(1) Page 773.

vement forte et le climat n'est pas toujours favorable à la colonisation pour les classes laborieuses.

Il en va tout autrement pour la partie de l'Orient qui avoisine l'Europe et notamment pour les pays qui bordent la Méditerranée. Ici les races germaniques peuvent en quelque sorte s'assimiler au sol, sans que le climat exerce une action énervante en paralysant les facultés physiques et intellectuelles des individus. Les Allemands, aujourd'hui conscients de leur force, solidement armés par le degré de moralité et d'éducation qu'ils ont atteint, ne courent plus le danger d'être absorbés par les peuples étrangers au milieu desquels ils vont s'établir.

Par des exemples historiques, l'auteur prouve que l'Orient exerça de tout temps un attrait sur les Germains et il recherche quelles sont les contrées où l'Allemand laborieux a le plus de chance de faire souche.

Les premières grandes émigrations des Teutons vers le Soleil levant ne laissèrent pas de traces. A partir du XII^e siècle, on peut suivre historiquement les migrations des Germains vers l'est de l'Europe et l'on retrouve encore aujourd'hui des communautés, fondées à cette époque, en Galicie, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie, en Volhynie et dans la Russie méridionale. Même au delà, on rencontre des établissements de paysans allemands, nettement caractérisés, dans le Turkestan, en Arménie, au milieu des Tartares et des Crusiens. Plus récemment, en 1869-1873, des paysans souabes s'établirent en Palestine; ils sont 2,000 actuellement et ils ont conservé leur nationalité en même temps qu'une personnalité bien marquée. Ils ont débuté en faisant de l'agriculture; depuis quelques années, ils ont créé des vignobles et font du vin. Une société pour l'encouragement de la colonisation en Palestine a son siège à Stuttgart; moyennant un taux modéré et un amortissement de longue durée, elle prête des capitaux à ceux qui veulent acheter des terres en Palestine. C'est ainsi qu'il y a quatre ans fut fondée une colonie de 230 habitants sur la ligne de chemin de fer de Jaffa à Jérusalem.

Passons à l'Afrique septentrionale. En 1846, à une époque où la surveillance de l'émigration était mal organisée, sur les promesses fallacieuses d'agents de recrutement, 63 familles comptant 339 individus, originaires des environs de Trèves, furent embauchées pour se rendre au Brésil. Elles devaient s'embarquer dans un port français, mais là elles furent abandonnées par les recruteurs. Alors elles demandèrent au Gouvernement français à pouvoir s'établir en

Algérie. Leur demande fut agréée. La nouvelle se répandit dans la province rhénane. Il y eut bientôt huit cents demandes de transport auquel que la France accorda et les Allemands furent répartis dans la province d'Oran. Ces colonies ont toujours conservé leur singularité, elles sont prospères et leur population s'accroît.

C'est en Transcaucasie, en Palestine et en Algérie que l'on constate, avec certitude, l'existence de communautés ayant conservé dans toute sa vigueur le caractère de la race. Des pays présentant un climat analogue conviendront donc dans l'avenir pour la colonisation agricole allemande et pour autant, bien entendu, que la population autochtone n'y soit pas trop dense. L'Asie Mineure, la Mésopotamie, la Cyrénaïque et le Maroc se trouvent dans ce cas.

L'Empire ottoman regarde l'Asie Mineure comme le dernier refuge de son existence nationale, il pourra difficilement se résoudre à y autoriser une colonisation étrangère méthodique. Pour ce qui regarde la Mésopotamie, les raisons politiques paraissent d'autant moins s'y opposer que les Turcs ne s'y trouvent que faiblement représentés.

Mais le climat de ces deux contrées est peu connu. Le sol ne est pas davantage. Pour déterminer le régime agricole qui convient à un pays, il faut réunir de longues et minutieuses observations concernant la température, le régime des pluies, la direction des vents, la nature du sol, etc. La colonisation serait donc aléatoire dans l'Asie Mineure et la Mésopotamie, et il conviendrait de n'agir que lentement et prudemment.

Pour ce qui est de la Cyrénaïque, il faut tenir compte des prétentions de l'Italie sur la Tripolitaine.

Mais la situation du Maroc est autre. L'auteur ne semble pas se soucier des prétentions de la France ou de l'Espagne. Ou bien craint-il qu'elles n'ont pas de trop-plein de population à exporter? Bref, il conclut en disant que le climat et le sol conviennent admirablement pour des établissements de paysans allemands et qu'il est donc du devoir de l'Allemagne de s'assurer pour l'avenir un morceau du territoire du Maroc tel que le travail allemand puisse librement s'y développer.

Le pasteur Julius Richter a traité le sujet suivant : *Le danger de l'Islamisme pour les colonies africaines allemandes* (1).

(1) Page 510.

Avant la découverte, par les Portugais, de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, les Arabes avaient fondé des établissements florissants sur la côte orientale d'Afrique. Ils en furent expulsés, mais au déclin de la puissance lusitanienne, au XVII^e siècle, ils revinrent s'établir en divers endroits sur la même côte. Peu à peu, ils s'avancèrent vers l'intérieur; leur mouvement était fort lent. Ce n'est qu'en 1820 qu'ils fondèrent Tabora; en 1844 ils atteignirent les Grands Lacs. Leur conquête vers l'intérieur fut marquée par des dévastations et les horreurs de la chasse à l'homme.

Lorsque les Allemands prirent possession de l'Afrique orientale allemande, le territoire renfermait la plupart des stations arabes d'origine zanzibarienne. Les partisans, comme les adversaires, de l'islamisme noir, durent reconnaître que la puissance arabe devait être impitoyablement brisée sous peine de voir échouer la colonisation allemande telle qu'elle avait été conçue. Il fallut combattre les Arabes partout. Et aujourd'hui ceux qui restent, bien que soumis, sont incapables de se consacrer à un commerce paisible ou de se livrer à la culture sans faire appel à la main-d'œuvre esclave. La diminution de la production de l'ivoire et la prohibition de la chasse à l'esclave ont restreint leurs moyens d'existence et, partant, leur influence.

Mais un nouveau danger se présente comme conséquence de leur ancienne domination. Ils se sont mêlés aux noirs. Les mahométans ne font aucune distinction de couleur parmi leurs adhérents et l'enfant de la femme noire esclave peut devenir chef. Il s'est formé toute une race noire d'arabisés. Ces « araber Affen » — singes d'Arabe — suivant l'expression allemande, parlent le souaheli, ont adopté le costume, les coutumes et les préceptes religieux des anciens dominateurs, mais ils s'en distinguent par une incomparable immoralité et la dissolution de leurs mœurs (1). Or ils ont une énorme influence sur la masse des noirs païens, sur les Ouachensi. Voilà le danger.

(1) On sait que la majeure partie de la province orientale de l'État indépendant du Congo a également été arabisée au sens que l'auteur donne à cette expression. Dans cette province continuent à exister des vestiges de la domination arabe et dans bien des circonstances la volonté des autorités est encore transmise aux populations, à l'ancienne mode, par l'intermédiaire des *nyamparas*.

Deux autres colonies allemandes, le Togo et le Cameroon, sont menacées par l'islamisme militant. Dans chacune de ces colonies, la situation se présente sous des aspects différents et doit donc faire l'objet d'une étude spéciale. Dans l'Ouest allemand, ce sont les tribus haoussa et fulbe qui déploient l'étendard du Prophète. Ces tribus sont relativement nomades et toujours disposés à razzier, tandis que les Haoussas sont commerçants et ont créé des centres urbains.

L'auteur énumère ensuite les dangers qu'offre l'islamisme.

L'anéantissement des incroyants qui ne se soumettent pas à la loi de Mahomet est considéré comme une œuvre méritoire. La polygamie, et par conséquent la chasse à l'esclave, constituent en quelque sorte une des bases du droit public mahométan et les musulmans n'admettent pas que des chrétiens prétendent leur interdire l'exercice de droits qui dérivent de la loi sacrée. On vit donc en présence d'une menace constante : les guerres contre les indigènes païens et les horreurs de la chasse à l'homme peuvent naître à la moindre inattention des autorités.

Le pasteur Richter constate que la plupart des populations musulmanes du monde se trouvent sous la domination supérieure des puissances chrétiennes et qu'elles n'ont pas oublié que leurs ancêtres furent maîtres d'un monde qui menaçait l'Europe.

L'asservissement du musulman est en opposition avec les préceptes du Coran. Le musulman le plus soumis ne l'est qu'en apparence, il est persuadé que le jour lui viendra où il reconquerra tout ce qui a été perdu. Ces sourdes colères sont entretenues par de vénérables missionnaires de l'Islam qui voyagent avec les caravanes comme de paisibles marchands.

Quels sont les moyens auxquels il convient de recourir pour combattre l'Islam ? L'Islam étant une puissance religieuse, il faut lui opposer le christianisme catholique ou protestant. Il faut élever une église à côté de la mosquée et prêcher l'Évangile partout où se rencontrent les porte-paroles du Coran, enfin il faut décourager les voyages à La Mecque.

*
*
*

Le mouvement éthiopien parmi les indigènes chrétiens de l'Afrique australe : tel est le titre du sujet traité par le Dr Merensky, inspecteur de missions (1).

(1) Page 538.

Berlin, a entretenu le Congrès de *La nécessité pour les coloniaux de connaître les langues indigènes* (1).

Selon le professeur, le mouvement éthiopien serait surtout dû à la connaissance par les indigènes de l'Afrique du Sud de la langue anglaise. Les chrétiens africains purent se mettre ainsi en rapport avec les noirs américains qui conseillèrent de revendiquer, outre l'autonomie religieuse, des réformes sociales et politiques. La langue anglaise parlée par tous les indigènes chrétiens répandit l'agitation jusqu'au Zambèze. Le chemin de fer ne l'étendra-t-il pas au nord du grand fleuve ?

Par la pratique d'une langue européenne importée par un peuple colonisateur, les indigènes de races différentes acquièrent un trait d'union puissant et manient un véhicule propre à souffler toute propagande bonne ou mauvaise.

Il y a des coloniaux allemands qui ont dit que la question des langues n'existe pas aux colonies, que les colons peuvent ignorer les langues indigènes et qu'il faut planter l'allemand.

Il est de toute évidence que la tâche de l'administration coloniale serait singulièrement facilitée si l'on pouvait n'employer que la langue de la mère patrie. Mais aussitôt qu'un indigène aura appris la langue du conquérant, il pourra suivre toutes les conversations dans cette langue et il pourra aussi lire les journaux et les publications. Son horizon borné ne lui permettra pas de juger sainement ce qu'il aura lu ou entendu. Bavard comme il l'est, il instruira ses amis dans les connaissances qu'il aura acquises et en communiquant ses erreurs d'interprétation. L'Européen qui n'aura pas appris les langues des indigènes se trouvera bien vite en état d'infériorité vis-à-vis d'eux.

L'auteur conclut en conseillant de ne pas répandre la langue nationale parmi les indigènes et de ne l'enseigner qu'à un nombre restreint d'hommes intelligents et dévoués. L'instruction primaire doit être donnée dans la langue indigène. Si la langue indigène adoptée par l'administration dans une colonie de l'Afrique équatoriale est le souabili, il faudra cependant remplacer dans l'écriture le caractère arabe par le caractère latin.

Nous ajoutons que lors de notre séjour au Congo, nous avons souvent été frappé par l'imprudence des Européens dans leurs

(1) Page 343.

versations à table devant les boys noirs. Un colon a appelé notre attention, dans le Bas-Congo, sur une ballade que chantaient un grand nombre de femmes noires. Rares étaient les blancs qui y avaient garde, sans doute parce qu'ils n'y entendaient rien : c'était une chanson sur la mutinerie de Chinkakassa, nullement à l'honneur des blancs, et se terminant par une menace annonçant que les Batetelas leur couperaient le cou.



CHRONIQUE

AFRIQUE

Les Ruines en Rhodésie. — Les *Proceedings of the Rhodesia Scientific Association* (volume VII, 1907, 1^{re} partie) rendent compte de deux mémoires présentés, décrivant des ruines.

Le mémoire concernant les ruines de Bumbusi est dû à M. J. M. Kearney. Bumbusi se trouve à environ 50 kilomètres à l'ouest des mines de houille de Wankie (1). Les constructions en ruines couronnent une colline et doivent avoir eu pour but de protéger les habitants qui y érigèrent leurs villages. Des coupures aux saillies arrondies et d'environ 65 centimètres de largeur servent d'entrée. L'épaisseur des murailles est d'environ 1 mètre à 1^m30. Les moellons mesurent environ un pied de côté et trois pouces d'épaisseur. Il n'y a pas apparence qu'aucun mortier ait été employé. Dans leur ensemble, elles constituent une pâle imitation de celles qui ont été retrouvées à Zambabawe; elles datent tout au plus du IX^e siècle. Il existe des ruines analogues dans les environs, mais bien moins importantes. Par trois fois, le voyageur a constaté la présence de caractères tracés par la main des hommes et taillés dans les rochers de grès en des endroits naturellement protégés par des roches surplombantes. Ces inscriptions paraissent antérieures à la construction des murailles.

M. Andrews communique un travail relatif aux ruines de Webster qu'il a visitées en 1906 et ainsi dénommées parce qu'elles se trouvent près de la ferme de M. Webster. Elles furent découvertes en 1892 par M. Dunbar Moodie. Elles sont situées sur un plateau dominant, dans le pays des M' Shangaan, à environ 10 kilomètres au sud de Melsetter (1). Elles sont infini-

(1) Les mines de houille de Wankie se trouvent au sud des grandes chutes du Zambèze, et la voie ferrée qui du Cap mène à Broken Hill passe à proximité.

ment moins étendues que les précédentes. La partie principale doit avoir servi de temple et mesure 16 mètres de diamètre; cette construction comporte deux terrasses. Près de l'entrée, il y a des monolithes mesurant de 1^m20 à 3 mètres de hauteur; quelques-uns jalonnent l'entrée, d'autres sont placés près de levées de terre qui semblent être des tombes. A une centaine de mètres de ce temple se trouve une piste, sorte de cirque en pierres d'une trentaine de mètres et où l'on trouve une grande table en pierre ayant le caractère des autels pour sacrifices.

Ces ruines sont de pauvre architecture et ne peuvent pas être mises en parallèle avec les remarquables constructions de Zambabawe (2).

AMÉRIQUE

Rubber Planters Association of Mexico, 1907-1908. — La coopération pour les études et les recherches est réalisée parmi les planteurs de caoutchouc des États fédérés malais et de Ceylan.

(1) *Melsetter*. — Cette localité se trouve en Rhodésie, près de la frontière des territoires portugais de Manica et Sofala, à environ 350 kilomètres de l'Océan.

(2) *Zambabawe*. — Cet endroit se trouve entre Melsetter et Fort-Victoria. Des ruines étendues et remarquables y ont été découvertes. Elles avaient certainement une destination militaire et religieuse; on y pratiquait sans doute le culte barbare et licencieux de Baal. On en attribue la construction à des habitants venus à la recherche de l'or et originaires de la presqu'île arabique; leur édification paraît remonter au moins à vingt siècles avant Jésus-Christ. Était-ce l'Ophir des anciens? D'aucuns le croient. A une époque plus rapprochée, Zambabawe fut la capitale du Monomotapa. Actuellement on découvre encore de nouvelles ruines sur l'immense plateau de l'Afrique australe; on en connaît jusqu'à présent plus de cinq cents; deux cents d'entre elles ont été décrites. Dans leurs enceintes, ou immédiatement à proximité, on a relevé 75,000 antiques travaux de mines. Ces ruines doivent être rangées en quatre âges; les plus anciennes sont les plus parfaites. Celles du deuxième âge semblent relever d'une civilisation différente; celles du troisième âge sont d'une époque de décadence; celles de l'âge le plus récent sont de pure imitation et doivent être attribuées à des indigènes, anciens serviteurs des conquérants, employant encore la pierre après le départ ou la disparition de leurs oppresseurs.

Les ruines de Bumbusi et de Webster semblent appartenir à une des deux dernières époques.

N. D. L. R.

Des associations analogues, devenues puissantes par leur influence, réunissent les sucriers de Java et de Hawaï ainsi que les planteurs de thé de l'Inde.

En 1905, le Dr Pehr Olsson-Seffer proposa la création, à Mexico, d'une station expérimentale et d'un laboratoire pour les études relatives au caoutchouc du pays. C'est cette initiative qui provoqua bientôt la constitution de l'Association des Planteurs de caoutchouc du Mexique.

En 1905, en plus des exploitations d'espèces naturelles croissant dans les forêts, il existait déjà 70 grandes plantations comprenant 50 millions d'arbres à caoutchouc. Ces plantations méthodiques commençant à produire, des procédés scientifiques s'imposaient.

Jusque-là les producteurs de caoutchouc au Mexique, comme dans d'autres pays, ne s'étaient guère élevés au-dessus de ce que faisaient les indigènes et ils lançaient sur le marché une matière plus ou moins grossière. Le moment était venu de rompre avec les errements empiriques. La lutte s'annonçant mondiale, les mieux préparés pourraient seuls triompher.

Un programme d'études fut préparé par le Dr Pehr; il comprenait une série de questions concernant les méthodes de planter, la sélection des espèces, l'augmentation du rendement en latex, les relations entre les espèces d'arbres et la nature du sol, la méthode de saignée, la détermination de l'époque convenant pour la saignée, la coagulation, la conservation et le transport du latex, l'amélioration des produits, l'outillage mécanique, etc.

Un appel fut lancé aux intéressés et une grande réunion eut lieu à Mexico en octobre 1907.

Ce fut un véritable congrès où on examina tout ce qui est relatif à la culture, à la récolte et au commerce du caoutchouc. En outre on formula des vœux relatifs à ce que doit être la législation forestière et la réglementation de la main-d'œuvre en vue du développement de cette industrie.

Le Gouvernement mexicain avait sagement donné son appui à cette manifestation d'une des branches de la prospérité nationale.

L'Association des planteurs de caoutchouc fut définitivement créée, un règlement adopté, des commissions furent nommées et un conseil général installé.

Nous extrayons ce qui précède du premier annuaire de cette Association.

OCÉANIE

Plantations de gutta-percha aux Indes néerlandaises. — D'un rapport adressé par M. Hans Deistel au Kolonialwirtschaftliche Komitee de Berlin, nous extrayons les passages suivants concernant les plantations gouvernementales de gutta-percha aux Indes néerlandaises :

Les plantations gouvernementales de gutta-percha près de Tjipetir, dans les environs de Tjipatak, ont une extension considérable; elles sont divisées en trois parties mesurant ensemble 3,000 bouw (1 bouw = 0.75 hect.), dont 1,250 bouw sont sous culture effective, tandis qu'on continue les plantations annuellement en se servant des jeunes plantes produites par les semis.

La plus ancienne plantation, celle de 80 bouw, consiste en beaux arbres de 18 ans. Suivent alors des plantations de 121 bouw avec des arbres de 6 ans, de 139 bouw avec des arbres de 5 ans, de 187 bouw avec des arbres de 4 ans, de 333 bouw avec des arbres de 3 ans, de 179 bouw avec des arbres de 2 ans, de 135 bouw avec des arbres de 1 an, auxquelles il faudrait encore ajouter celles créées en 1906.

L'analyse faite à Buitenzorg des trois espèces *Palaquium oblongifolium*, *P. borneense* et *P. gutta* a donné un résultat tout à fait identique, tandis que le produit d'autres espèces contenait des substances résineuses et, partant, était de moindre valeur.

C'est pour ce motif qu'à présent on ne plante que les trois espèces ci-dessus et qu'on a même arraché les anciennes cultures de *P. Treubii*. On a également abandonné la culture du *Payena Leerii*.

Partout où le sol était traité d'une façon rationnelle, les plantes avaient bonne apparence. Celles d'une année ont à peu près 0^m50 à 0^m60 de hauteur, celles de deux années de 1 mètre à 1^m20 et celles de trois années 2 mètres et plus. Une plantation de cinq ans m'a surtout produit une bonne impression avec ses beaux arbres de 5 à 6 mètres de hauteur et un développement luxuriant des branches et des feuilles. Il s'y trouvait des exemplaires vraiment magnifiques. Les plantes âgées forment une forêt compacte.

La reproduction se fait par semis et j'ai vu des couches avec des milliers de petites plantes d'une année prêtes à être repiquées. Les graines doivent être vite confiées au sol, car elles perdent leur

force de germination déjà après huit à quatorze jours. Elles se trouvent dans un fruit rond ressemblant à notre marron, la plupart du temps à deux, parfois à trois, et les petits fruits ne contiennent souvent qu'une seule graine. La pulpe douce de ces fruits est très recherchée par les chauves-souris dont j'ai vu à Buitenzorg des quantités volant le soir parmi les arbres de gutta-percha.

En mangeant la pulpe des fruits, les animaux laissent choir les semences qu'on ramasse et qu'on emploie à l'extraction de l'huile parce que, n'étant pas suffisamment mûres, elles ne germeraient pas.

Pour ensemercer, on ne se sert que des graines provenant de fruits bien mûrs et qui sont tombés spontanément des arbres. Ce sont des femmes et des enfants qui ramassent les fruits à forfait. Les arbres des vieilles plantations portent un grand nombre de fruits et l'administration récolte des centaines de milliers de graines par an.

En repiquant les jeunes plantes, on les taille un peu et on raccourcit en même temps de plus de moitié leurs racines pivotantes. Les plantes ainsi traitées prennent bien et l'on évite que la longue racine ne se plie vers le haut pendant le repiquage. Celui-ci ne se fait naturellement que pendant la saison des pluies. La main-d'œuvre est toujours à forfait.

On commence par faire un trou très profond dont le fond est garni de bonne terre meuble. Un homme pousse alors sa bêche en bois dans ce trou où un second ouvrier insère la jeune plante que le premier fixe ensuite en poussant sa bêche à côté d'elle. Pour terminer, on tasse la terre en la piétinant. 90 % des jeunes plantes ainsi repiquées prennent, les autres doivent être enlevées et replantées. Ce travail doit être très soigné. Dans toute la plantation, un arbre est comme l'autre et il n'y a pas de manquants.

Les dernières plantations sont toutes faites avec des distances de 1^m20, ce qui produit un développement assez dense en feuilles qu'on tâche d'obtenir, parce que ce sont celles-ci qui doivent fournir le produit. En dehors de cela, une plantation ainsi faite exige moins d'entretien, parce qu'elle supprime elle-même une grande partie des mauvaises herbes. Si, par contre, pareille plantation devient trop druc, on enlève une partie des jeunes arbrisseaux qu'on emploie déjà à l'extraction de la gutta-percha. Les plus vieilles plantations sont faites avec des distances de 5 à 8 mètres. Ici l'on a

planté des jeunes arbres entre les rangs en complétant ceux-ci là où se montraient des lacunes.

Les jeunes plantations très étendues sont couvertes d'un court buisson d'une légumineuse, d'une *Tephrosia*, qui leur dispense l'ombre.

Lorsqu'on contemple ces plantations du haut d'une colline, on les prendrait d'abord pour des plantations d'indigo, tant est grande la ressemblance entre celui-ci et la *Tephrosia*, et ce n'est qu'en s'approchant qu'on aperçoit les petits arbrisseaux de gutta-percha. Comme partout à Java, le sol de ces plantations est tenu autant que possible libre de mauvaises herbes et ce n'est que la *Tephrosia* qui s'y trouve pendant les premières années comme plante d'ombre et accumulateur d'azote. Pour la semer, un homme passe par les rangs et, avec un bâton, fait de distance en distance des trous dans la terre. Un second le suit et dépose dans chaque trou quelques semences. Les trous mêmes restent ouverts et ne sont fermés que par la pluie. Les semences germent et poussent vite. En créant une nouvelle plantation, on ne laisse jamais, pour donner l'ombre, des arbres des forêts vierges, parce que les gouttes qui tombent de ces arbres lors des fortes pluies sont nuisibles et rendent la terre trop compacte. Les plantations précitées valent beaucoup mieux, car elles servent de préparation à une culture systématique.

Les plantations sont divisées en « bouws » et on se sert pour la délimitation de tiges d'une *Dracaena* qui prend racine. Un bouw est de nouveau subdivisé en vingt parties, quatre en large et cinq en long.

Le nettoyage d'un pareil carré forme le travail d'un homme par jour. Le soir, le surveillant (mandour) fait son rapport et, le lendemain, le planteur examine le travail fait la veille. Si la parcelle de terrain est mal nettoyée, on fait une déduction à l'ouvrier qui en était chargé et qui travaille à forfait. Il en est de même de l'abatage des arbres, des terrassements, des travaux de plantation, etc., toutes ces différentes besognes étant entreprises à forfait. Par ce procédé, toute l'administration d'une plantation est simplifiée. Le planteur n'a pas besoin de surveiller continuellement une bande d'indigènes paresseux, ce qui est surtout pénible sous ce climat tropical, mais peut mieux consacrer toute son attention au développement des cultures, à l'apparition des parasites, etc. Mais avant tout, c'est grâce à ce système que l'on parvient à exploiter ces grandes plantations avec un nombre restreint d'Européens et d'une façon intensive et soignée.

Il va de soi que c'est l'affaire du planteur de se convaincre que le

travail n'est pas fait superficiellement. Mais, d'un autre côté, les travailleurs se rendent vite compte qu'ils ne sont pas payés intégralement ou pas du tout pour un travail mal fait. Ce système me semble être préférable à celui du Cameroun, où l'on fait des déductions de salaire pour paresse, etc., et où le travailleur se croit traité injustement lorsqu'à la fin du mois on diminue son salaire pour des motifs qu'il a déjà oubliés.

Comme toutes les cultures, l'arbre à gutta-percha a aussi sa maladie spéciale, son parasite.

C'est le *Rhodoneura myrtaca* : un joli petit papillon dépose sur les plus jeunes feuilles ses œufs d'où sort une petite chenille noire qui s'enveloppe dans les jeunes feuilles et les dévore. Ce parasite est excessivement fréquent dans les plantations de gutta-percha. En effet, il existe à peine une plante qui ne soit attaquée par lui. Il va de soi que le dommage ainsi occasionné est considérable. Les plantes sont retardées dans leur croissance et elles périraient si on ne détruisait pas les chenilles. Ce travail est fait par des femmes et des enfants qui reçoivent une certaine somme pour une quantité déterminée d'insectes. C'est surtout aux jeunes plantes que ce parasite devient dangereux — les vieux arbres étant moins exposés à ses ravages.

Les plantations de l'État possèdent de bonnes installations où l'on prépare la gutta des feuilles soit par des moyens mécaniques, soit par des procédés chimiques. L'entaillage des arbres entraînant une cicatrisation difficile a été depuis longtemps abandonné. Aujourd'hui on recueille les feuilles tombées à terre, qu'on sèche bien au soleil. On les introduit ensuite, pour achever leur complète dessiccation, dans un four spécial (sirocco). Ce four consiste principalement en une grande caisse en fer ayant divers tiroirs, à l'instar d'une commode. Les tiroirs sont munis d'un fond en treillis de cuivre sur lequel on étale les feuilles qui sont ensuite séchées par un courant d'air chaud qui y passe. Les feuilles sont versées ensuite par une espèce d'entonnoir dans un moulin mù par la vapeur ou par un autre moyen, d'où elles sortent en forme de poudre qui est recueillie dans des sacs. Il faut absolument que, avant d'être livrées au moulin, les feuilles soient bien sèches pour éviter qu'elles s'accrochent aux dents du moulin.

Dans la préparation mécanique de la gutta-percha, méthode la plus simple et, à ce qu'on assure, la plus pratique, on introduit les feuilles pulvérisées dans des cuves à moitié remplies d'eau où quel-

ques tuyaux amènent continuellement de la vapeur. Un homme remue sans cesse la masse jusqu'à ce que, après une heure environ, la gutta-percha se sépare et surnage en forme de petits globules tandis que la poudre des feuilles se dépose au fond. On enlève ensuite la gutta-percha avec des écumoirs.

Tant qu'il reste chaud, le produit ainsi obtenu est plastique et se laisse pétrir et étendre, mais il devient sec et cassant en refroidissant.

On établit dans la fabrique une comptabilité pour chaque opération afin de pouvoir calculer chaque fois le rendement en gutta-percha d'une quantité donnée de feuilles.

Lors d'une visite à Tjipetir, le Dr Schlechter a recommandé de moudre les feuilles encore plus finement qu'on ne le fait à présent, pour gagner un plus haut pourcentage de gutta. Or, comme le moulin de l'établissement ne pouvait pas fournir une poudre plus fine, on a dû se borner à faire passer la poudre par un tamis très fin. On a ensuite traité cette poudre très fine dans des cuves spéciales. Le résultat était en effet en faveur de la pulvérisation plus fine, qui donnait un rendement plus élevé. Mais, par contre, la qualité ainsi obtenue était inférieure parce qu'une partie des résidus, presque impalpables, ne s'étant pas précipités au fond, avait souillé le produit en s'y mêlant. On espère pouvoir éviter ce contretemps lorsque, après des essais répétés, on aura acquis plus d'expérience.

La gutta, une fois séchée, est prête à être exportée.

La préparation par voie chimique est beaucoup plus compliquée, parce qu'on a besoin d'appareils spéciaux, de cylindres à benzine, etc., qui sont fournis par une firme de Stralsund. C'est en ajoutant certains ingrédients et en soumettant les feuilles à plusieurs opérations dans les cylindres qu'on en retire la gutta-percha. Celle-ci a une couleur verdâtre et est moins bonne que celle obtenue par voie mécanique.

La fabrique travaille journallement depuis un an, mais ce travail a moins pour but une exploitation industrielle qu'une expérimentation qui est soigneusement contrôlée. L'établissement est construit de façon à pouvoir être facilement agrandi et à pouvoir livrer journallement une plus grande quantité de gutta-percha.

Les plantations de l'État décrites ci-dessus pourront aisément produire assez de gutta-percha pour, le cas échéant, faire face à une plus grande demande mondiale.

En ce moment, le marché est tout à fait calme. Aussi la fabrique

privée de gutta-percha de Singapour a-t-elle essayé de convertir par vulcanisation la gutta en caoutchouc qui, à ce qu'il paraît, serait identique au véritable caoutchouc.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a vendu quelques milliers de semences à différentes plantations à Java, mais toutes ces expériences sont de peu d'importance. A Tjipetir, on avait extrait des semences une bonne graisse qu'on a exportée en Europe.



BIBLIOGRAPHIE

Les Mayombe. par CYR. VAN OVERBERGH et ED. DE JONGHE. Un volume de 470 pages et une carte, édité par A. De Wit et l'Institut international de Bibliographie, à Bruxelles, 1907. Prix pour les souscripteurs : fr. 7,50.

Voici le deuxième volume de la *Collection de Monographies ethnographiques*, publiée par M. Cyrille Van Overbergh, le distingué directeur général de l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres au Ministère des Sciences et des Arts (Belgique), avec la collaboration de M. Ed. De Jonghe, que nos lecteurs connaissent particulièrement par l'excellent article qu'il donna à notre *Bulletin sur l'Ethnographie congolaise*. Le premier volume était consacré aux Bangala, peuplade du fleuve Congo.

Les Mayombe vivant à l'écart des routes, à peine entrevus par les commerçants de la côte ou les chefs des expéditions de reconnaissance, n'ont guère fourni jusqu'ici matière à de longs paragraphes dans les ouvrages parus sur cette région du Bas-Congo. Aussi le nombre des renseignements publiés ailleurs et utilisés au cours de cette monographie est-il relativement restreint. Par contre, les renseignements nouveaux recueillis directement auprès des explorateurs sont extrêmement nombreux. C'est donc en majeure partie de documents inédits qu'est composée cette monographie, dont l'intérêt est d'autant plus vif qu'un attrait d'actualité s'y attache en ce moment, où l'on s'occupe particulièrement de cette région.

Une importance plus grande a été accordée aux dominantes du milieu, à la faune utile ou nuisible à l'homme, à la flore, la géologie, l'hydrographie, la météorologie, à la description du cadre forestier dans lequel cette peuplade évolue, à tout ce qui précise enfin les relations existant entre le milieu physique et la population.

M. Cyrille Van Overbergh a également donné plus d'extension aux conditions et aux effets du contact des Mayombe avec les civilisés. La manière dont l'indigène accueille le blanc, la façon dont il subit ou repousse son influence, la partie des usages qu'il imite en premier lieu, tout est noté par les traits caractéristiques, les détails oiseux étant éliminés; et cette excellente méthode fait

admirablement ressortir les progrès de la civilisation graduelle du nègre par la présence du blanc

Aussi la valeur intrinsèque de la monographie des Mayombe est-elle, grâce à ces perfectionnements de méthode et à l'extension prise par certaines rubriques, supérieure encore à celle des Bangala, dont nous nous sommes plu naguère à signaler les nombreux mérites.

Déjà ce premier volume permettait d'entrevoir l'importance de la tâche entreprise et le précieux appoint que cette œuvre apportait aux études sociologiques et ethnologiques. Le second volume, dans lequel les auteurs ont réalisé le tour de force de se surpasser eux-mêmes, prouve que l'espoir fondé dans cette « Collection de monographies ethnologiques » est parfaitement légitime.

Un hommage mérité est dû aux explorateurs obligeants et dévoués qui ont enrichi de leurs propres constatations les documents réunis par MM. Van Overbergh et De Jonghe. Ce sont MM. l'ingénieur Diederich, le commandant Cabra, l'ingénieur Claessens, le P. De Clercq, le Dr Julien, le juge Louwers, le professeur Cornet et le lieutenant Morrissens.

The Uplift of China, par ARTHUR H. SMITH. Un volume de 325 pages, édité par *The Foreign Mission of the Church of Scotland*, 1907.

Cet ouvrage a été composé à la demande conjointe d'une série de corps de missionnaires protestants dans la Grande-Bretagne et n'est que l'adaptation au point de vue anglais d'une version américaine due à la plume d'Arthur Smith, l'homme qui connaît le mieux, vraisemblablement, le monde chinois. C'est un manuel résumé en phrases précises et concises des problèmes principaux du Céleste Empire, notamment dans la période actuelle de transformation et de transition; il est destiné aux étudiants des institutions de missionnaires; de belles photographies rehaussent le texte.

A Guide to the Study of Australian Butterflies, par W. J. RAINBOW. Un volume de 272 pages, édité par T. C. Lothian, à Melbourne, 1907. Prix : 4 sh. 4 d.

Œuvre d'un entomologiste du Musée australien, à Sydney. Consacré à l'étude des papillons australiens. Recommandé aux spécialistes.

Missions au Sahara, par GAUTIER et E. CHINDEAU. Tome I. *Sahara alghérien*, par F.-F. GAUTIER. Un volume de 371 pages, illustré, enrichi de cartes, édité par Armand Colin, à Paris, 1908. Prix : 15 francs.

C'est le compte rendu des voyages et des missions qui se sont succédé de 1902 à 1907 et auxquels la Société de géographie de Paris a accordé deux de ses plus hautes récompenses. Les dernières années ont vu s'accomplir au Sahara une mainmise silencieuse de la France sur toute la région saharienne entre l'Algérie et le Niger. Parallèlement à cette conquête, une enquête scientifique a été menée dont M. E.-F. Gautier expose les résultats. Le premier volume sur le Sahara

rien sera suivi d'un second sur le Sahara soudanais qui sera l'œuvre de Chindeau.

et immense pays, tout à fait inconnu hier, nous apparaît aujourd'hui dans lignes générales avec une grande netteté; avec des lacunes de détail assurément et qui ne se combleront que lentement on a pu dresser un tableau d'ensemble qui se tient.

Le premier volume contient des monographies des régions traversées par l'itinéraire entre Figuig et l'Ahmet (contrefort occidental du Hoggar).

C'est là que passe la seule route possible entre l'Algérie et le Soudan.

Les documents que l'auteur amasse ne sont pas étrangers à la question du Hassabarien.

Twenty Years on the North-West Frontier, par J.-B. SCOTT. Un volume de 272 pages, édité par *The Pioneer Press*, à Allahabad, 1906.

C'est avec un certain à-propos que nous recommandons ce livre consacré aux événements militaires qui pendant vingt années se sont succédé à la frontière d'occidentale de l'Inde de 1867 à 1887; les incursions récentes des Afghans nous ramènent de l'actualité à cet ouvrage qui fait comprendre les difficultés de la situation sur cette frontière pour les Anglais, aux prises avec des populations violentes et belliqueuses pour lesquelles le respect du voisin est chose inconnue.

Jerusalem through the Lands of Islam, par M^{me} HYACINTHE LOYSON. Un volume de 325 pages, édité par *The Open Court Publishing Co*, 1905.

Il est un cliché universellement reproduit chez les chrétiens occidentaux, (bien celui de l'Islam fanatique (musulman et fanatique sont deux expressions que nous ne séparons jamais); son intolérance est pour nous un dogme. On ne veut pas voir son inépuisable esprit de charité l'admirable solidarité qui rassemble ses sectateurs à travers la multiplicité de leurs origines, sa large hospitalité envers tous, croyants et non croyants. M^{me} Loyson a visité une bonne partie des pays de l'Islam, ceux de l'Afrique du Nord, la Palestine; elle est profondément sympathique aux musulmans et rêve la réconciliation des chrétiens et des mahométans en une religion élargie.

Cruautés et supplices à travers les âges, par FERNAND MITTON. Un volume de 214 pages, édité par Daragon, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

L'auteur donne des détails précis sur chacun des supplices usités chez les divers peuples, depuis les Grecs et les Romains jusqu'à nos jours, en passant par les Égyptiens, les Syriens, les Perses, les Allemands, les Russes, les Turcs, les Japonais, les Chinois, les Tunisiens, les Marocains, les Espagnols, les Anglais, les Américains, etc. Des chapitres spéciaux ont été consacrés à la flagellation judiciaire et religieuse, ainsi qu'aux supplices militaires.

M. F. Mitton a même poussé ses recherches jusque chez les nègres d'Afrique, les Mélanésiens, les Polynésiens et les Malais. L'ouvrage de M. Mitton

est une œuvre d'érudition qui suggère de tristes réflexions sur les ingéniosités de la méchanceté et de la cruauté humaines à travers les âges.

La Tunisie et l'Œuvre du protectorat français, par GASTON LOTI.

Un volume de 282 pages, édité par Delagrave, à Paris, 1907. Prix : 4 francs.

C'est en toute sincérité que l'auteur apprécie l'œuvre accomplie par les Français dans la Régence de Tunis depuis vingt-cinq années; sans doute, il l'examine avec bienveillance et une impartialité émue, mais comment s'en défendre étant Français et témoin de l'œuvre immense qui fut accomplie là-bas par les représentants de la France? Les progrès réalisés sous l'administration de M. Pichon, ministre des affaires étrangères, pendant les six années qu'il présida aux destinées de ce pays, sont particulièrement mis en lumière.

L'Afrique occidentale française, par GEORGES DEHERME. Un volume de 528 pages, édité par Blond et C^e, à Paris, 1908.

Voici un livre qui s'écarte des ouvrages stéréotypés en matière coloniale : c'est non pas une mosaïque de renseignements divers sur l'Afrique occidentale composée de descriptions plus ou moins exactes, de nomenclatures de produits et de possibilités économiques, mais un livre *pensé*, contenant dans une forme méthodique un grand nombre de jugements objectifs, de critiques des systèmes en vigueur ou projetés. Dès la préface résumant excellemment les arguments en faveur de la politique coloniale, on a la sensation du livre à consulter avec fruit, qui fera méditer et ne sera pas un vulgaire aide-mémoire. L'auteur peut parfois se tromper, mais jamais sans éveiller d'intéressants concepts: L'ouvrage est une trilogie consacrée à l'action politique, l'action économique, l'action sociale (le meilleur morceau peut-être) de la France en Afrique occidentale: il constitue une synthèse intéressante.

Linguistic Survey of India, par J.-A. GRIERSON. Un volume de 670 pages.

Tome IV. Consacré aux langages munda et dravidiens, édité par le *Government Printing Office*, 1906

Le Gouvernement de l'Inde anglaise a ordonné une étude officielle des dialectes nombreux qui sont parlés dans les possessions britanniques en Indoustan. Cette remarquable publication en est à son quatrième volume. Nous nous contentons d'indiquer l'existence de cet ouvrage aux linguistes et ethnographes; mieux que nous ils en apprécieront toute l'utilité.

Japanese Colour Prints, par EDW.-F. STRANGE. Un volume de 150 pages et 84 clichés photographiques, 2^e édition, 1908, édité par le *Board of Education, South Kensington, Victoria and Albert Museum*. Londres. Prix: relw. 2 sh. 3 d.

Ouvrage consacré par le *Victoria and Albert Museum* aux impressions en

couleurs sorties aux diverses époques des presses artistiques du Japon, d'après les belles collections du musée. De nombreuses reproductions photographiques documentent le texte.

Kelantan; a State of the Malay Peninsula, par W. A. GRAHAM. Un volume de 138 pages, édité par J. Macle hose, à Glasgow, 1908.

L'État de Kelantan est situé dans la partie orientale de la péninsule malaise, borné à l'ouest par l'État malais protégé britannique de Perak, au sud par celui de Pahang, à l'est par l'État malais siamois de Tringganu et au nord par la mer de Chine. Actuellement une négociation est en cours entre l'Angleterre et le Siam pour transférer à la première puissance toutes les possessions siamoises de la presqu'île. Le livre que nous analysons est donc de la toute dernière actualité; l'État de Kelantan est intéressant aussi par la circonstance qu'on trouve encore dans ses forêts, à l'état de nature, un grand nombre d'espèces végétales produisant la gutta-percha et l'on sait combien est restreinte la zone de pareille flore.

L'expansion mondiale belge et l'économie politique, par ALEXIS. M.-J.
Un volume de 110 pages, édité par Dessain, à Liège, 1908.

Méthodes américaines d'éducation générale technique, par OMER BUYSE.
Un volume de 744 pages, édité par le Musée provincial d'Education technique, à Charleroi, 1908.

L'auteur est le distingué directeur de l'École industrielle provinciale supérieure de Charleroi et du Musée d'enseignement technique dans cette ville, qui publie son remarquable ouvrage. Les États-Unis ont révélé dans la conquête de la clientèle mondiale des méthodes audacieuses qui bouleversent les règles classiques de la fabrication et du négoce et menacent d'entamer la prépondérance économique du vieux monde. Le facteur essentiel de leur succès est l'esprit d'entreprise, le génie organisateur et l'activité dévorante. Le culte de l'énergie est général aux États-Unis; c'est vers la formation d'un type de vigueur que tend l'éducation familiale et scolaire américaine.

Le souci de l'auteur dans cet ouvrage est de mettre sous les yeux du lecteur les faits marquants dont se dégagent la physionomie et le caractère de l'instruction aux États-Unis. Les chapitres consacrés à l'éducation des races de couleur rouge et noire nous ont particulièrement intéressés.

Voyage en Portugal, de MM. DE BEAUREGARD et L. DE FOUCHIER. Un volume de 245 pages, édité par Hachette et C^{ie}, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

Pourquoi va-t-on si peu en Portugal? Les auteurs de ce livre se le demandent avec raison, eux qui reviennent enthousiasmés « d'un pays qu'on est ravi d'avoir vu et qu'on brûle ensuite de revoir ».

Car la terre de Bragançe, où viennent de se passer de si dramatiques événe-

ments. est l'un des coins du monde les plus gracieux : la nature a de ces ironies cruelles : elle prête la beauté de ses décors aux pires aventures.

De la colonisation chez les peuples modernes. 6^e édition, par PAUL LEROY-BEAULIEU. Deux volumes de 705 pages chacun. édités par Félix Alcan. à Paris, 1908. Prix : 20 francs.

Le libraire Alcan publie la sixième édition du grand ouvrage de M Paul Leroy-Beaulieu sur *la Colonisation chez les peuples modernes*. Le succès croissant de cette œuvre importante en atteste la valeur et l'intérêt pratique. L'auteur passe en revue les colonies et les méthodes coloniales des différents peuples, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et le Japon. C'est un exposé vivant fait avec la documentation la plus précise et les appréciations les plus sagaces.

L'auteur en déduit les règles qui doivent être appliquées suivant les divers types de colonies. Cette matière, si riche et si diverse, est traitée avec la sûreté et la lucidité, l'abondance de renseignements et la netteté de vues qui signalent les travaux de l'auteur. Il indique les nouveaux problèmes coloniaux qui se posent aux nations colonisatrices, et la solution qu'ils peuvent comporter. Cette édition a été remaniée et étendue suivant les développements récents de la colonisation sur le globe. La grande œuvre de la colonisation, qui a été le plus considérable phénomène politique et social du XIX^e siècle, et dont l'importance ne décroîtra pas au XX^e siècle, est examinée en ces deux volumes sous tous ses aspects. L'expérience pratique que possède l'auteur en matière coloniale ajoute à l'autorité des conseils et des conclusions de cette œuvre magistrale. Elle doit figurer dans la bibliothèque de tout colonial, de tout publiciste ou homme politique.

Islam : a Challenge to Faith. par SAMUEL M. ZWEMER. Un volume de 295 pages, édité par le *Student Volunteer Movement for Foreign Missions*, à New-York, 1907. Prix : 5 francs.

L'auteur est qualifié par un apostolat de seize années dans une contrée mahométane pour traiter avec autorité des difficultés avec lesquelles le missionnaire doit lutter en semblable région. Son livre se recommande par son opportunité. Il examine successivement le problème des origines et des sources de l'Islam, étudie la personnalité elle-même du Prophète, l'histoire de l'extension de sa doctrine très résumée en une trentaine de pages seulement, enfin les doctrines, le rituel et l'éthique de la religion musulmane. Dans les derniers chapitres il fait un tableau vivant des besoins du monde musulman et de la façon dont le missionnaire chrétien peut y pourvoir et s'assurer des succès dans la tâche de conversion qu'il a assumée.

The English People Overseas, par WYATT TILBY. Tome I^{er}. Un volume de 456 pages, édité par Francis Griffiths, à Londres, 1908. — Prix : 15 shillings.

Il existe fort peu d'ouvrages où l'on se soit essayé à faire l'histoire complète du

veloppement impérial de la Grande-Bretagne, de son expansion coloniale à travers toutes les régions du globe. Il n'existe guère que des travaux particuliers certaines époques, certains hommes, certaines contrées ; ils sont généralement très prolifs, très différents entre eux comme méthodes et points de vue, ce qui rend fort sensible l'absence d'un grand tableau d'ensemble. L'auteur s'est ingénié à réussir cette œuvre dont les difficultés sont inouïes ; être complet sans être diffus, être vrai et objectif au milieu de la multiplicité des appréciations dont les faits, en nombre immense, ont été l'objet, constitue une tâche difficile encore compliquée par la quantité de questions contingentes qui se sont greffées en terres coloniales sur l'action anglaise. celles des rivalités : française au Canada, hollandaise en Afrique du Sud, et partout le rôle divergent des races de couleur. L'ouvrage aura trois volumes ; le premier fait l'histoire des origines jusqu'à l'aurore du XIX^e siècle ; en Amérique, les États-Unis et le Canada, en Asie, l'Inde et les établissements d'Extrême-Orient, aux Antipodes jusqu'à la période napoléonienne, ère du triomphe d'Albion sur toutes les mers. L'auteur n'est en rien resté au-dessous de la tâche périlleuse qu'il a entreprise.

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française pour 1908, par YVES HENRI. Un volume de 310 pages, édité par Challamel, à Paris, 1907.

Ce rapport est divisé en trois parties : la première comprend l'exposé des vues qui ont présidé à l'organisation du service général et à l'exécution de ses travaux, la création et au fonctionnement des établissements de recherches ; la seconde partie se rapporte aux produits naturels faisant l'objet d'exploitation ; enfin la troisième est l'exposé des travaux et recherches de tous ordres concernant les produits non exploités.

Handbook of the Tariff question. Un volume de 206 pages, édité par la Free Trade Union, à Londres 1908. Prix : 1 shilling.

Traité résumant les faits, les arguments des défenseurs du libre échange en Angleterre contre le protectionnisme impérialiste.

Guide de la conversation en quatre langues. Français, Wolof, Diola, Serer. Publication de la mission catholique, à Saint-Joseph de Ngasobil (Sénégal), 1907.

Dans l'ouest de la Saoura. Rapport de tournée, par le capitaine FLYE-SAINTE-MARIE. Un volume de 164 pages, édité par le Comité du Maroc, à Paris, 1905. Prix : 2 francs.

Les croyances populaires. Première série. **La survie des ombres**, par ELIE RECLUS, avec avant-propos par MAURICE VERNES. Un volume in-8°, de 277 pages. Paris, V. Giard et E. Brière, 1908.

Cet ouvrage comprend la première série des leçons sur l'histoire des religions

données à l'Université nouvelle de Bruxelles. Le caractère philosophique de cette étude échappe à notre critique. Disons toutefois que ce premier volume, qui traite principalement des croyances des sauvages, constitue un résumé intéressant de ce que nous ont appris à ce sujet les recherches de l'ethnographie contemporaine.

South Africa at Home, par ROBERT H. FULLER. Un volume in-16 de 236 pages avec 12 illustrations. Londres, George Newnes, 1908. Prix : 5 shillings.

Ce livre, comme beaucoup d'autres, est à la fois un recueil de souvenirs personnels et une monographie du pays visité, considéré sous tous ses aspects.

L'Afrique australe a fait l'objet, dans ces dernières années, de trop de publications pour qu'un livre nouveau puisse présenter des points de vue entièrement inédits. Néanmoins le livre de M. Fuller se lit avec intérêt; son auteur se montre bon observateur et suffisamment impartial, tout en adoptant, comme de raison, la manière de voir de ses compatriotes dans les conflits de races.

Sniker. Een Schets van Productie, Handel en Verbruik. in verband ook met de Brusselsche Conventie, par F. SCHOEF. In-4° de 124 pages avec plusieurs tableaux statistiques. Groningen, P. Noordhoff, 1908.

Comme son sous-titre l'indique, cette publication est un exposé, au point de vue économique, de l'état actuel de la question des sucres, devenue si délicate à la suite des fausses mesures auxquelles la plupart des gouvernements se sont laissé entraîner. C'est un travail bien étudié, qui donne notamment des renseignements détaillés sur l'état de la production à Java. L'auteur examine les effets de la Convention de Bruxelles de 1907, les modifications qu'elle a subies, et les conséquences probables de l'adhésion de la Russie à la convention. Sa conclusion est optimiste, la consommation ne pouvant que se développer si elle n'est pas entravée par des mesures fiscales.

Grammaire copte, avec chrestomathie, vocabulaire et bibliographie, par le R. P. ALEXIS MALLON, S. J. Deuxième édition revue et augmentée. Un volume in-8° de 193 pages. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1907.

Si la langue de l'Égypte antique a fait l'objet des plus vastes recherches scientifiques, la langue copte, rejeton relativement moderne de l'ancien égyptien, a été beaucoup moins étudiée. La grammaire du R. P. Mallon, dont la première édition date de 1904, est la première qui ait été publiée en langue française. Elle présente tous les caractères d'un excellent travail, ordonné méthodiquement et dont l'érudition est attestée par une bibliographie détaillée qui relève toute la littérature de la question.

Travel in Tartary, Thibet and China during the years 1844-1845

1846, by M. HUC. Traduit du texte français par W. HAZLITT. Seconde édition réimprimée. Chicago. *The Open Court Publishing Co.*

Le célèbre voyage des missionnaires Huc et Gabet, dont il serait superflu de faire valoir le grand intérêt, est devenu rare dans son texte primitif. C'est avec raison que M. Hazlitt a compris la traduction de ce texte dans la belle collection de voyages anciens qu'il réédite. Cette traduction est d'ailleurs littérale et sans commentaires : l'édition américaine a poussé la fidélité jusqu'à reproduire exactement les gravures sur bois qui composaient l'illustration primitive.

Malayo-polynésische Forschungen, par le Prof^r Dr RENWARD BRANDSTETTER.

Ein Prodrum zu einem vergleichenden Wörterbuch der malayopolynésische Sprachen für Sprachforscher und Ethnologen. Brochure de 74 pages in-8°. Lucerne, E. Haag, 1906.

Mata Hari oder Wanderungen eines indonesischen Sprachforschers durch die drei Reiche der Natur. Brochure de 55 pages in-8°. Lucerne, E. Haag, 1908.

Ces deux brochures font partie d'une série d'études sur les langues malayopolynésiennes et leurs littératures. L'une et l'autre contiennent une suite fort instructive de rapprochements méthodiques entre les principales racines de ces langues.

Nuevas notas historicas y bibliograficas. Bolivia y. Peru, par RENÉ MORENO. Un volume de 676 pages, édité par G. E. Miranda, à Santiago de Chili.

Bibliography of Anthropology and Folk-lore 1906, par NORTHCOTE THOMAS. Un volume de 72 pages, édité par *The Royal Anthropological Institute et The Folklore Society*.

Daybreak in the Dark Continent, par WILSON S. NAVLOR. Un volume de 300 pages, édité par *The young people missionary Movement*, à New-York, 1908.

Ce livre en est à sa septième édition et à son seizième mille; cela dit éloquemment le succès qu'il obtient. Le titre en indique l'objet : faire connaître la situation présente du continent africain, tout spécialement pour les missionnaires chrétiens qui apprendront dans cet ouvrage les généralités dont la connaissance est indispensable pour qu'ils puissent aborder leur tâche avec succès. Le grand écueil de pareil ouvrage est que l'Afrique constitue non pas une nation ni un pays, mais un continent; l'auteur en a suffisamment tenu compte; l'unité de la méthode et du plan n'influe pas sur la diversité des conceptions objectives.

Soleil d'Islam, par PAUL BRUZON. Un volume de 388 pages, édité par la librairie F. Tussel, à Paris, 1908. Prix : 3 francs.

Un roman colonial et une étude consacrée à l'analyse psychologique d'un des nombreux inspirés : marabouts, mahdis, saints qui surgissent à tous instants dans l'Islam caractérisé par une activité religieuse fervente. La scénérie est algérienne; le prototype de l'intrigue romanesque est le fanatique musulman de la tradition occidentale qu'un zèle farouche et une haine intransigeante arment contre l'infidèle vainqueur, en l'espèce le Français, avec la certitude de la victoire venant d'Allah et la joie de la mort héroïque. L'application aux événements du Maroc se fait d'elle-même à la lecture de ce roman et n'est pas de nature à diminuer l'impression des difficultés qui attendent encore la France dans la tâche qu'elle a assumée.

Campbell cartes-guides, éditées par Blondel le Rougery, à Paris.

Pour la France cette maison a édité quinze cartes au 320.000^e, sauf pour les environs de Paris qui sont au 150.000^e. Chacune des cartes à l'usage des automobilistes, cyclistes et touristes comprend un guide pratique des curiosités avec plans des villes; les cartes sont en couleurs avec kilométrage. Toutes ces cartes-guides coûtent 1 franc, à moins d'indication contraire

Die Deutschen Kolonien (Land und Leute), par ADOLPHE HEILBORN. Un volume de 170 pages, édité par Tubner, à Leipzig, 1908. Prix : 1 mark.

Encore un excellent petit opuscule de la collection *Aus Natur und Geisteswelt* dont nous avons déjà analysé plusieurs manuels. Le présent ouvrage est consacré à la description sommaire mais complète du domaine colonial allemand.

État Indépendant du Congo. Département des finances. Culture des plantes vivrières, potagères et fruitières. Élevage. Un volume de 180 pages, édité par Van Campenhout, à Bruxelles, 1907.

L'État Indépendant du Congo a eu une excellente et féconde initiative en faisant rédiger à l'intention de ses agents ce petit manuel des cultures vivrières et de l'élevage au Congo. Il importe au plus haut point que les postes de l'État ne pèsent pas trop lourdement, pour leur ravitaillement, sur les populations qui les environnent; on devrait compter davantage qu'on ne le fait sur l'importation des denrées alimentaires, mais à côté d'elle il y aura toujours nécessité de vivres frais et dès lors nécessité d'établir des plantations vivrières partout dans le but de pourvoir d'une façon aussi complète que possible au ravitaillement du personnel. Nous rappellerons avec quelque fierté qu'il y a dix ans notre *Manuel du Voyageur et du Résident au Congo*, rédigé avec le précieux concours de M. V. Lacourt et d'autres spécialistes, a publié des indications étendues sur les cultures potagères.

Les instructions relatives aux cultures vivrières sont divisées en deux

chapitres, dont l'un traite des principes généraux de l'agriculture coloniale et l'autre, des particularités de la culture des différentes espèces alimentaires; l'élève et l'utilisation du bétail au Congo sont très spéciales et très différentes de ce qu'elles sont chez nous. Il n'est pas besoin d'insister longuement sur la haute utilité du petit manuel que nous signalons.

Les carrières coloniales, par PAUL BASTIEN. Un volume de 429 pages, édité par Fontemoing, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

La présente publication sur les carrières coloniales françaises ne manque pas d'être à propos, car le nombre des carrières et surtout des vocations coloniales s'accroît en France. L'ouvrage est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur traite des carrières administratives coloniales; la deuxième partie est consacrée aux carrières coloniales indépendantes, elle est une sorte de préface à toute entreprise coloniale, indiquant les moyens de s'instruire sur toutes les choses coloniales.

Round about Jamestown. Historical sketches of the Lower Virginia Peninsula, par J. E. DAWIS. Un volume de 106 pages, édité par Dawis, à Hampton (Virginie). 1907. Prix relié : 5 francs.

Cet opuscule appartient à la littérature éclose à l'occasion de l'exposition américaine de Jamestown fêtant le tricentenaire du débarquement à cet endroit les premiers colons des États-Unis. Il constitue un essai descriptif et historique de l'habitat des premiers émigrants européens, à savoir cette portion de la Virginie du Sud comprise entre les James et Yorkrivers.

En el Sur Dialectos indígenas de Venezuela, par B. TAVERA-ACOSTA. Un volume de 414 pages, édité par Benito Jimeno Castro, à Ciudad Bolivar (Venezuela).

L'auteur a fait preuve d'une patience méritoire et d'une force de volonté peu commune en s'astreignant à la tâche rebutante et difficile de recueillir, de comparer les éléments linguistiques des dialectes parlés par la plupart des groupements ethniques des Indous du Venezuela. La science lui doit une sérieuse contribution à l'étude comparée des langues.

Kokoro, par LASCADIO HEARN. Un volume de 280 pages, édité par Bernhard Tauchnitz, 1907. Prix : M. 1.60.

Un très petit nombre de lettrés américains et anglais ont été seuls d'abord à connaître le charme pénétrant des écrits de Lascadio Hearn, qui mourut naturalisé Japonais en 1904. Aujourd'hui, mode ou snobisme, ou plutôt consécration définitive d'un talent transcendant par le grand public de tous les pays, les éditions et les traductions de ses œuvres se multiplient. Voici que Tauchnitz,

dans sa collection des *British Authors*, édite quelques-unes de ses plus attachantes nouvelles nippones en son volume 3957. C'est la mise à la portée de toutes les bourses de l'œuvre du génial écrivain.

Quadro chorographico de Matto Grosso. Un volume de 117 pages, édité par les *Escolas Professionaes Salinas*, à Cinaba (Brésil), 1906.

La chronique du turf d'Algérie et Tunisie, 1907, par HOMAR ALYER.
Imprimerie Fontana, 1908.

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; Valère MABILLE, industriel ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Chalmel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : 12 francs (port en sus). (*Étranger* : 15 francs.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : 2 francs. (*Étranger* : fr. 3.50.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : 3 francs.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDICAL
DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPONDT. — Tome II (1900-1906), par le D^r BRODEN.
— Chaque volume : 2 francs.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors
texte et illustrations. Prix : 10 francs. (*Étranger* : fr. 12.50.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition.
Prix : fr. 3.50.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : 2 fr.

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN DE
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : fr. 3.50.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, 10 francs ; Étranger, 12 francs.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de DEUX FRANCS.

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

BULLETIN

DE LA

Société Belge

d'Études

Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N° 7-8. — JUILLET-AOUT 1908

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

Société Royale Br
DES
GÉOGRAPHES
BRUXELLES

SOMMAIRE

	Page
L'Afrique orientale britannique (protectorats de l'Est africain, de l'Uganda et de Zanzibar)	549
Chronique. — Itinéraire de Belgique à Bogota (Colombie).— L'unité Sud africaine. — Les incendies de la brousse dans l'Afrique tropicale.	609
BIBLIOGRAPHIE	619

L'AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE

Superficie. Limites. — L'Afrique orientale britannique a une superficie de plus de 1 million de milles carrés. Elle est formée des protectorats de l'Est africain et de l'Uganda, situés sur le continent, ainsi que des îles de Zanzibar et de Pemba, gouvernées par un sultan arabe, et relève directement du Ministère des Colonies.

En vertu des arrangements anglo-allemands en date du 17 novembre 1886 et du 1^{er} juillet 1890, la frontière qui la sépare, au sud, de l'Afrique orientale allemande, est formée par une ligne partant de son point de départ à l'embouchure nord du fleuve Umba et se dirigeant vers le nord-ouest, en passant au nord des monts Kilimandjaro, jusqu'au point où le premier parallèle de latitude nord atteint le lac Victoria, puis suivant ce même parallèle à l'ouest, traversant le lac, jusqu'à son intersection avec la frontière de l'État Indépendant du Congo. Au nord et à l'est, la sphère britannique, qui se confond avec les anciennes provinces soudanaises de l'Égypte, est limitée, en vertu de l'arrangement anglo-italien de 1891, par le fleuve Juba jusqu'au 6^e degré de latitude nord, par le 35^e parallèle jusqu'au 35^e degré de longitude est, et par ce méridien jusqu'à sa rencontre au nord avec le Nil Bleu. Cette frontière la sépare de la sphère d'influence italienne et de l'Abysinie, jusqu'aux confins de l'Égypte. La ligne de démarcation qui limite à l'ouest son territoire de celui de l'État Indépendant du Congo, est formée par le 30^e degré de longitude est, jusqu'à la ligne de partage des eaux des bassins du Congo et du Nil, au nord, ligne qui, de ce point, forme la frontière jusqu'à l'extrême limite nord de l'État (la source du Mbomu).

Historique. — La délimitation dont les possessions continentales

du Sultan de Zanzibar firent l'objet, en 1886, leur assigna comme étendue une bande ininterrompue de côtes de 10 milles de largeur s'étendant du cap Delgado (fleuve Rovuma), au sud, jusqu'à Kipini, sur le fleuve Ogi, au nord.

Des arrangements séparés reconurent à l'Allemagne et à l'Angleterre des sphères d'influence s'étendant, pour la première de ces Puissances, sur la contrée située, à l'intérieur des terres, entre le fleuve Rovuma au sud et le fleuve Umba au nord, et, pour la seconde, sur le territoire situé au nord de l'Umba.

L'Association de l'Afrique orientale allemande obtint, par une convention signée en mai 1888, le droit d'administrer la bande côtière s'étendant entre le Rovuma et l'Umba ainsi que les douanes établies dans les ports, moyennant paiement au Sultan d'une somme de 4,000,000 de marcs, pour la cession de tous ses droits sur ce territoire qui fut incorporé à la sphère germanique, devenue aujourd'hui l'Afrique orientale allemande.

Le Sultan de Zanzibar possédait au nord de Kipini certaines stations où il entretenait des garnisons. Quatre de celles-ci : Brava, Merka, Mogadisho et Warsheikh furent cédées à l'Italie, le 26 août 1892, et le Gouvernement italien en prit en mains l'administration le 26 septembre 1893.

L'Imperial British East Africa Company acquit le droit d'administrer, pendant une période de cinquante années, la partie de côte s'étendant entre l'Umba et le Kipini, moyennant paiement d'une redevance annuelle au Sultan, et elle obtint, en 1887, les îles et ports (y compris Lamu, Manda et Patta) au nord du fleuve Tana. Un nouvel arrangement, intervenu en 1890, attribua à la Grande-Bretagne un Protectorat sur les îles de Zanzibar et de Pemba et fit rentrer, dans la sphère d'influence britannique, la contrée s'étendant entre les fleuves Umba et Iuba, y compris le territoire de Witu, qui fut temporairement placé sous le contrôle de la Imperial British East Africa Company.

A la fin de 1892, celle-ci avait occupé le pays jusqu'à l'Uganda ainsi que la contrée s'étendant entre cet État, le lac Albert-Édouard et le fleuve Semliki.

A la suite d'un accord intervenu entre le Gouvernement et la Compagnie, celle-ci abandonna l'Uganda à la fin du mois de mars 1893 et un protectorat fut établi sur l'Uganda proprement dit le 19 juin 1894. Le 31 juillet 1893, la Compagnie abandonna l'administration de Witu qui fut temporairement placé sous la direction du Sultan. Enfin, le 15 juin 1895, un Protectorat britannique fut pro-

clamé sur les contrées situées entre les territoires des Protectorats de Zanzibar, de Witu ainsi que de l'Uganda et qui ne faisaient pas encore partie intégrante de ces Protectorats. La région fut divisée, pour des raisons d'ordre administratif, en deux districts : le Protectorat de l'Est africain et le Protectorat de l'Uganda.

Le 30 juin, la Compagnie évacua les territoires cédés par le Sultan et dont l'administration fut assumée par le Gouvernement.

I. PROTECTORAT DE L'EST AFRICAIN (1)

Limites du Protectorat. — On peut, d'une manière sommaire, comprendre sous la dénomination de Protectorat de l'Est africain les territoires placés sous la protection de l'Angleterre, situés entre la côte orientale d'Afrique et les lacs Victoria et Rodolphe ; leur superficie est d'environ 177,100 milles carrés.

Aperçu général. — Le Protectorat de l'Est africain est essentiellement une « terre nouvelle ». Il y a peu d'années encore, toute la région comprise entre les villes de la côte et le Royaume d'Uganda était regardée comme un désert sauvage. Maintenant, grâce au chemin de fer de l'Uganda, ligne de 584 milles reliant Mombasa au lac Victoria, et aux steamers qui parcourent ce dernier, certaines parties de cette vaste région sont bien connues, et l'on s'est aperçu que loin d'être des déserts et des marécages, elles sont, au contraire, fertiles, saines et des plus favorables à la colonisation européenne.

Si l'accès facile de certains districts du Protectorat constitue un attrait, les terres presque encore inexplorées de l'intérieur offrent un vaste champ à l'énergie de ceux que tente la tâche aventureuse de pionnier. Naturellement, il n'a pas été possible jusqu'ici de doter ce jeune pays d'une organisation définitive, mais l'ordre et la civilisation y progressent rapidement. Comme la législation, pour plusieurs points importants, évolue encore, il est possible que quelques détails de la présente notice deviennent, à bref délai, incomplets ou inexacts. On peut, en tout cas, affirmer que le Gou-

(1) Extrait d'une publication de l'« Emigrant's information Office » sous la direction de l'Office colonial du Royaume-Uni.

vernement n'a aucunement l'intention d'édicter des règlements qui pourraient être contrariaints pour les futurs colons.

Avant de s'embarquer dans aucune entreprise ou de monter aucune affaire, il est indispensable ou bien de visiter personnellement le pays pour y apprendre les particularités, ou bien d'y envoyer un représentant digne de confiance, chargé de choisir les endroits les plus favorables à l'établissement d'une ferme ou de plantations.

Toutes les facilités désirables sont accordées par les fonctionnaires locaux, mais ils ne peuvent se charger de sélectionner les terres, attendu que généralement un expert seul pourra déterminer le sol et la situation qui conviennent aux différentes cultures.

La ville principale est Mombasa, qui est aussi le port le plus important du Protectorat, avec le magnifique havre de Kilindini; sa population est d'environ 30,000 habitants. Les autres ports sont Kismayu, Lamu Malindi et Vanga. Dans l'intérieur, les stations les plus connues sont Nairobi, Machakos, Fort-Hall, Nyeri, Naivasha, Nakuru, Mumias et Kisumu; cette dernière, située au fond du golfe de Kavirondo, dans le lac Victoria, est le terminus du chemin de fer. La station du chemin de fer et le pier sont souvent appelés Port-Florence.

Administration. Divisions territoriales. — Le Protectorat, dépendant de l'Office colonial et administré par un commissaire, est divisé en sept provinces, celles de Jubaland, Tanaland, Seyidie, Ukamba, Kenya, Naivasha et Kisumu. Le territoire du nord-ouest n'a pas été organisé jusqu'à présent. Chaque province dépend d'un fonctionnaire nommé sous-commissaire et se trouve subdivisée en districts, à la tête desquels sont placés des « collectors » (receveurs) et en sous-districts.

La force armée est représentée par le troisième bataillon du « King's African Rifles », comprenant 1,000 hommes et 25 officiers. Le premier bataillon du même régiment se trouve également en ce moment dans le Protectorat. Il existe un corps de police se montant à 1,800 hommes commandés par 35 officiers européens commissionnés ou non commissionnés.

Consuls belges. — Il y a un consul honoraire de Belgique à Mombasa.

Lois, impôts, taxes, droits de douane, licences. — Le régime

légal du Protectorat est, en substance, le même que celui de l'Inde britannique, modifié par certains règlements et ordonnances particuliers que publie un journal officiel bi-mensuel.

Un droit de 10 % *ad valorem* est perçu sur la plupart des importations; certains articles, comme les arbres, les plantes, les semences, le charbon, les instruments agricoles, les matériaux pour les routes, les tramways et les chemins de fer, entrent en franchise de droits. Les spiritueux paient un droit de 2 roupies par gallon à 50°. L'importateur peut être tenu de produire la facture originale à l'appui de sa déclaration de valeur. Certains articles sont soumis à des droits d'exportation, calculés le plus souvent *ad valorem* et dont les plus importants et les plus élevés sont ceux qui frappent l'ivoire et la gomme copal : 15 %, et le caoutchouc : 10 %.

Il n'y a guère d'impôts directs sur le revenu, l'habitation ou les terres. Quelques formalités entraînent des redevances; c'est ainsi que les fusils doivent être enregistrés et sont frappés d'une taxe annuelle de 3 roupies; le travail indigène, s'il dépasse deux mois, doit être enregistré et implique le paiement d'une taxe. Des licences sont imposées à certaines professions, telles que le commerce de boissons alcoolisées. Les permis de chasse sont aussi soumis au paiement d'une redevance.

Les revenus du protectorat s'élèvent approximativement à 400,000 livres sterling, les dépenses à 600,000 livres sterling. La différence est fournie par une contribution de la mère patrie.

Les villes de Nairobi et de Kisumu possèdent une municipalité qui prélève certaines impositions en échange desquelles elle se charge de la police, de l'éclairage et de l'entretien de la ville.

Régime minier. — Suivant le règlement sur les mines actuellement en vigueur, le droit de prospection, valable pour six mois, coûte 5 roupies. On peut généralement affirmer que ce règlement est conçu dans un esprit très large.

Les richesses minières du Protectorat n'ont guère été explorées jusqu'à présent. Le fer se rencontre abondamment dans plusieurs districts. Des gisements de mica et de graphite se trouvent dans l'Ukamba. La chaux est produite près de Makindu et de Kitui ainsi que dans les environs du lac Victoria. Les opales sont communes dans la vallée de Rift. Le carbonate de chaux existe en grande quantité dans le sud de l'Ukamba. Une mine d'argent, que la East Africa Company avait commencé à exploiter à 15 milles environ de Mombasa, a dû être abandonnée. L'or a également fait l'objet d'une tentative d'exploitation à laquelle il a été renoncé.

Monnaies. — La monnaie en usage est la roupie indienne, divisée en 16 annas et 64 pièces et valant 1 shilling 4 deniers de monnaie anglaise. Le souverain anglais vaut au cours légal 15 roupies. Des billets de banque de 5, 10, 20, 50, 100 et 500 roupies ont été émis et rendent de grands services, étant donnés le poids et la forme encombrante de la roupie. Une émission spéciale de monnaie se fera sous peu. Les traites et les chèques sur l'Angleterre coûtent, actuellement, de Rs. 14.10.6 à Rs. 14.14.16, suivant le cours du change. La « National Bank of India » possède des succursales à Mombasa et à Nairobi.

Lignes de navigation. — Le Protectorat est desservi par plusieurs lignes importantes. Citons parmi les lignes anglaises : « The Peninsular and Oriental Co », « The British India Steam Navigation Co », « The British East African Line », « The Union-Castle Line », « The Aberdeen Line », la ligne française des « Messageries maritimes », le « Lloyd autrichien » et la ligne allemande de la côte orientale d'Afrique. Le prix du passage varie de 37 à 60 livres sterling en première classe, de 25 à 39 livres sterling en deuxième classe et de 15 à 26 livres sterling en troisième classe et donne droit à la gratuité d'une certaine quantité de bagages.

Population. — La population est estimée à 4,100,000 âmes dont 25,000 Asiatiques et 2,000 Européens et Eurasiens. Les Arabes et les Swahilis prédominent à la côte. Plus à l'intérieur se rencontrent des races se servant des idiomes bantu et certaines tribus non bantu : Masai, Somalis et Gallas.

L'esclavage domestique subsiste légalement encore dans la bande de territoire s'étendant de la côte jusqu'à une distance de 10 milles à l'intérieur. En fait il a cessé d'exister. Il est inexistant dans le restant du Protectorat. Aucun individu né après le 1^{er} août 1800 ne peut être esclave et le commerce des esclaves est interdit.

Mombasa, capitale et principal centre du Protectorat, compte 30,000 habitants dont 1,000 blancs. Nairobi, chef-lieu de la province d'Ukamba et station centrale du chemin de fer de l'Uganda, a une population de 5,000 habitants dont 2,100 Indiens et 350 blancs; 50,000 cultivateurs natifs et 200 planteurs blancs sont disséminés dans les environs de la ville.

Décret restrictif à l'immigration. — L'ordonnance de 1906 sur l'immigration interdit l'entrée du Protectorat à certaines catégories de personnes; sont exclus : les indigents sans moyens d'existence

et, en général, tous ceux qui seraient susceptibles de devenir une charge publique.

Postes et télégraphes. — Le Protectorat de l'Est africain fait partie de l'Union postale et son système d'affranchissement des lettres est semblable à celui du Royaume-Uni. Un service postal fonctionne entre Mombasa et l'Angleterre et les Indes, de même qu'avec plusieurs autres pays. La durée moyenne du trajet d'une lettre entre l'Angleterre et Mombasa est de vingt jours. Un service de colis postaux existe entre Mombasa et tous les pays de l'Union postale. De même, la poste fonctionne dans les limites du Protectorat pour les lettres et les colis postaux. Un câble réunit Mombasa avec Londres viâ Zanzibar. Le prix des communications télégraphiques est de : Rs. 1.14 par mot, pour les communications vers l'Angleterre ; Rs. 1.8 par mot, pour les communications vers Durban ; Rs. 2.0 par mot, pour les communications vers l'Inde.

Il existe, dans le Protectorat, une voie télégraphique le long du chemin de fer de l'Uganda, prolongée jusqu'à Nimule et avec des embranchements de Nairobi à Kiambu, de Fort-Ternan à Kericho et de Mukoroni à Nandi. Il existe également, longeant la côte, une ligne de Mombasa à Lamu. Le tarif est de 1 roupie par huit mots et de 2 annas par mot supplémentaire.

Agents commerciaux. — Les principales firmes qui s'occupent de la représentation de même que de l'expédition et de la réception des marchandises sont :

- MM. Souza Junior et Dias, Mombasa et Nairobi.
- MM. Ali Dina Visram, Mombasa et Nairobi.
- M. M. R. de Souza, Mombasa et Nairobi.
- M. T.-A. Wood, Nairobi.
- MM. Newland et Tarlton, Nairobi.
- MM. Harris, Lewis et Godwin, Nairobi.
- The Colonial Stores, Nairobi.
- The Norfolk Stores, Nairobi.
- M. R. Seymour, Naivasha.
- MM. Smith, Mackenzie et Co, Mombasa.
- MM. Boustead Brothers, Mombasa.
- The Italian Trading Co, Mombasa.
- MM. Besson et Co, Mombasa.
- MM. Hansing et Co, Mombasa.
- The East Africa Stores, Mombasa.
- The Mombasa Trading and Development Syndicate, Ltd, Mombasa.
- The English Stores, Mombasa.

Les importations s'élèvent, non compris le matériel de chemin de fer, les approvisionnements pour le Gouvernement et le numéraire, à un chiffre de 700,000 livres sterling environ. Elles se composent principalement de tissus de coton, de riz, de céréales et de farines, de liqueurs et spiritueux, de matériaux de construction, de produits métallurgiques, d'armes, etc., venant du Royaume-Uni, de l'Inde, de l'Allemagne, etc.

Les exportations atteignent une valeur de 350,000 livres sterling et sont dirigées vers le Royaume-Uni, le Protectorat de Zanzibar, la France, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique. Elles se composent principalement d'ivoire, de coprah, de céréales, de caoutchouc, de coton, de cuirs et de peaux; une partie de ces marchandises originaires de l'Uganda ou de l'Afrique orientale allemande ne font que transiter.

Cultes. — Toutes les confessions importantes sont représentées dans le Protectorat. Les églises catholique et anglicane possèdent des temples à Mombasa et à Nairobi, de même que dans plusieurs sièges de mission. Des missions sont établies en de nombreux endroits. Plusieurs d'entre elles ont des écoles pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement professionnel.

Les indigènes sont, en général, payens. Le mahométisme a fait de grands progrès à la côte.

Langues. — Il existe dans le Protectorat de nombreux dialectes. Le swahili est la langue la plus importante. On consultera utilement le « Swahili-English dictionary, Krapf (London) » ou l'« English-Swahili and Swahili-English dictionary, Madan (Oxford) ».

Conditions climatériques. — Les différentes parties du Protectorat de l'Est africain diffèrent considérablement entre elles au point de vue de l'aspect, du climat et des productions. On peut néanmoins les classer en deux régions : celle des terres hautes et celle des terres basses, régions que nous étudierons séparément. Les terres hautes (Highlands) comprennent les plateaux centraux des provinces de Ukamba, de Naiwasha et de Kisumu, de climat tempéré, capables de produire les végétaux d'Europe et considérés par les résidents comme favorables à la colonisation européenne. Les terres basses (Lowlands) sont les districts côtiers, ceux situés le long des rivières Tana et Juba et autour du lac Victoria. Ce sont

des régions tropicales, produisant la noix de coco, le maïs, le caoutchouc, des bois, etc. Leur terre paraît favorable à la culture du tabac et du coton. Bien que les « Lowlands » ne se prêtent pas à la colonisation européenne, leur climat est moins malsain que celui de la côte occidentale et les risques que courent, au point de vue de la santé, les fonctionnaires et les habitants que leurs affaires forcent à résider à Mombasa et dans les autres villes de la côte, ne sont guère plus élevés que ceux que présentent les climats de l'Inde ou de Ceylan.

Régions élevées.

Les « Highlands », commençant à Kiu, à 267 milles de la côte, s'étendent sur une longueur d'environ 300 milles, le long du chemin de fer de l'Uganda, jusqu'à Fort-Ternan, point où la voie ferrée descend vers le lac, tandis que les « Highlands » continuent encore pendant quelques milles, jusqu'à la colline de Nandi et au plateau de Uasin Gishu. On se rend aisément compte de la topographie de cette région en suivant le tracé de la voie ferrée. Celle-ci, qui atteint 4,861 pieds d'altitude à la station de Kiu, pénètre dans les plaines d'Athi, vastes étendues ondulées, couvertes d'herbe et d'une richesse incalculable en gibier. A l'extrémité de cette plaine s'élève Nairobi, ville d'environ 10,000 habitants, située au pied des monts Kikuyu. C'est la première chaîne de montagnes que rencontre le chemin de fer depuis la côte. Un rameau de cette chaîne s'étend au nord, jusqu'au mont Kenya, tandis qu'un autre, s'élevant à l'ouest, après avoir atteint une altitude d'environ 8,000 pieds, descend brusquement dans la vallée du « Great Rift ». Cette remarquable dépression, d'environ 2,000 pieds plus basse que les élévations d'alentour, est longue d'à peu près 40 milles et renferme plusieurs lacs dont ceux de Naivasha et de Nakuru. Elle est bornée, à l'est, par la chaîne de Settima (ou d'Aberdare) et la colline de Laikipia ; à l'ouest, par les chaînes de Mau et de Kamasia. Toutes ces régions élevées renferment d'énormes espaces de pâturages excellents et de terre cultivable, mais presque tout le sol est ou occupé, ou postulé, de sorte que l'immigrant devra forcément s'établir à une certaine distance du chemin de fer. Après avoir traversé la vallée du « Rift », la voie ferrée gravit la chaîne de Mau, élevée d'environ 9,000 pieds, et redescend ensuite dans la plaine qui entoure le lac (situé à environ 3 à 4,000 pieds d'altitude), tandis

que les « Highlands » se prolongent jusqu'à la colline de Nandi. Les limites des terres habitables pour les Européens pourront peut-être s'étendre encore. C'est ainsi que de nombreux voyageurs ont émis l'opinion que les districts situés vers Makindu et Sultan Hamud sont susceptibles de devenir de riches pâturages. Malheureusement, les pluies y sont rares : la hauteur d'eau tombée n'y atteint que 30 pouces environ par an, et, avant toute culture, il faudrait établir un système d'irrigation. Les plantes textiles y croissent et cette industrie pourrait devenir lucrative, mais le capital qu'elle requiert doit être considérable. Les monts Taita, à 100 milles environ de la côte, jouissent d'un climat excellent et sont le siège de plusieurs postes de missionnaires. Ils sont fertiles, bien arrosés et peuplés d'une population indigène très dense.

Bien que les hauts plateaux de l'Est africain n'aient été ouverts que tout récemment à la vie économique, plusieurs Européens y ont cependant vécu douze ou quinze ans, ce qui justifie la réputation qu'a ce climat d'être salubre et réconfortant. Les journées sont, en général, agréables, et quoique, dans le milieu du jour, la chaleur soit très forte, elle est toujours sèche et saine. Les nuits sont toujours fraîches, parfois même tout à fait froides, et, aux altitudes supérieures à 8,000 pieds, il arrive qu'on trouve de la glace tôt le matin. Une couverture, parfois deux, est indispensable.

A 5,000 pieds d'altitude, l'Européen peut ordinairement travailler en plein air de 6 à 10 heures du matin et de 3 à 6 heures du soir, et, très souvent, le travail en plein air est possible pendant toute la journée ; mais le soleil de midi est toujours cuisant.

Bien que les « Highlands » soient, à d'autres points de vue, actuellement considérés comme favorables à l'établissement de colons agricoles, ils ne peuvent être regardés, étant donné l'absence de tout centre industriel important, comme un pays où l'immigrant sans expérience de l'agriculture tropicale peut espérer faire fortune pour s'en retourner après dans sa patrie. Les personnes qui, de l'avis du Commissaire britannique, ont le plus de chances de réussir, sont celles qui, avec le goût et la science de l'agriculture, possèdent un capital de 1,000 livres sterling et ont l'intention de se fixer définitivement sur leurs terres, cultivant et élevant pour leur consommation personnelle et pour l'exportation. Ceux qui ne sont pas pourvus de ressources suffisantes sont fortement engagés à ne pas s'aventurer dans l'Est africain ; il est en effet des plus importants que le nouvel arrivant ait les moyens de se procurer une bonne maison et quelque confort. Si le climat est bon, il ne faut pas oublier que ce pays est

situé presque sous l'Équateur et que les constructions doivent pouvoir résister aussi bien à la pluie qu'au soleil. Tout colon en possession des moyens énoncés ci-dessus pourra se faire une vie confortable et acquérir de l'aisance. Il s'agit ici de petits domaines de 300 à 400 acres seulement, ce qui doit être considéré comme un minimum. Pour des domaines plus importants, le capital nécessaire sera, évidemment, proportionné à l'étendue. Quant à l'élevé du bétail, le colon doit être en mesure de pouvoir supporter, éventuellement, des pertes considérables.

Le prix d'achat des terres cultivables varie de sh. 2,8 à sh. 5 6 par acre. Celui de location est de 20 shillings par 100 acres. Les terres de pâturage coûtent de sh. 1,4 à sh. 2,8 achetées, et un demi-anna par acre, louées (1). Les frais d'installation d'une exploitation mixte peuvent être évalués à 600 livres sterling, plus 4 livres sterling pour chaque acre à cultiver. Pour un établissement d'élevage de 1,000 acres, un capital de 721 livres sterling peut, si aucune épidémie ne se déclare, rapporter de sérieux bénéfices dès la troisième année. Ces chiffres n'ont cependant rien d'absolu et doivent être considérés comme de simples indications.

Influence du climat sur la croissance des enfants européens.

— La plus importante question pour les colons est peut-être celle-ci : Les enfants nés dans le pays peuvent-ils y vivre et s'y développer ? La réponse est : oui, et les nombreux enfants robustes, nés et élevés à Machakos, à Kikuyu, etc., postes fondés depuis plus de dix ans, en sont une preuve vivante. Une école a été inaugurée à Nairobi.

Maladies. — Avec un peu de précautions, l'Européen peut vivre dans ce pays à peu près de la même manière que chez lui. Les aliments doivent être cuits, l'eau bouillie et, si possible, filtrée. En principe, les bains doivent être pris chauds ou tièdes, plutôt que froids. La tête doit toujours être protégée contre les ardeurs du soleil.

Il est important d'éviter de demeurer dans les courants d'air et de dormir sur le sol.

Des médecins du Gouvernement, autorisés à soigner les particuliers pour leur propre compte, résident à Nairobi, Nakuru, Fort-Hall et Kisumu. De même, Kikuyu possède un médecin attaché à

(1) Voir Appendice B.

la mission. Un hôpital européen est installé à Nairobi, résidence de plusieurs pharmaciens chez qui l'on peut se procurer tous les remèdes nécessaires.

Sports. — Nairobi et ses environs sont actuellement peuplés de nombreux Européens, de sorte que le nouvel arrivant jouira immédiatement des avantages d'une société policée. La ville possède plusieurs hôtels, deux clubs, un champ de courses, où ont lieu deux fois par an, en juillet et en janvier, des réunions dont la première est la plus importante. Il y a aussi de bons terrains de cricket et de tennis; le golf, le foot-ball et le hockey sont assidument pratiqués.

Hôtels. — Le seul hôtel que l'on trouve après Nairobi est situé à Naivasha. L'administration du chemin de fer de l'Uganda a établi des maisons de repos à Voi, Makindu, Nakuru, Muhoroni et Port-Florence.

Population indigène. — La population des plaines de Kikuyu et d'Athi est composée de Wakikuyu et de Wakamba, qui sont des tribus bantu, et de Masai.

Les Wakamba et les Wakikuyu sont agriculteurs, tandis que les Masai sont exclusivement pasteurs.

La vallée de Rift n'a d'autres habitants que les Masai, relégués maintenant dans des « réserves ». La population de ce district, de même que celle des pentes des monts Mau et du plateau de Laikipia, est très clairsemée.

Les indigènes, autrefois franchement hostiles aux Européens, sont maintenant leurs amis, dans les districts accessibles. Il est interdit aux Européens de se fixer dans les régions où ils ne seraient pas en sécurité.

Prix de la main-d'œuvre indigène. — On peut obtenir un travail très satisfaisant à Ukamba, Kikuyu, Kenya et Kavirondo. Le salaire mensuel d'un adolescent vigoureux ou d'un homme fait est de 4 à 6 roupies. S'il travaille dans son propre pays et est autorisé à retourner le soir dans son village, le travailleur ne reçoit aucune nourriture; mais s'il est employé loin de son village ou à demeure dans une ferme, la nourriture lui est due, ce qui revient à 2¹/₂ roupies par mois, en sus du salaire ordinaire.

Domestiques. — On peut se procurer des domestiques africains ou indiens. Leurs gages varient, mais, en règle générale, un bon

domestique de maison africain demandera environ 10 roupies par mois, plus la nourriture. Un bon cuisinier africain coûte de 15 à 20 roupies par mois, mais les cuisiniers de Goa, plus expérimentés et plus habiles, demanderont de 40 à 55 roupies. Actuellement, ces gages tendent à augmenter à cause tant de l'accroissement de la population blanche, que des nombreuses expéditions de chasse qui se sont récemment organisées dans le Protectorat. L'indigène africain préfère toujours un travail de courte durée, bien payé, à un service fixe d'un salaire plus faible.

Usages au sujet de la propriété foncière. — Selon la coutume indigène, il n'existe pas de titre absolu de propriété foncière individuelle : aussi longtemps qu'une terre est occupée, par suite de résidence ou de culture, elle appartient à l'occupant. Mais si ce dernier la quitte, il perd par ce fait tous ses droits de propriété.

Loi foncière. — La loi foncière édictée par le Gouvernement prescrit que toute transaction au sujet de la terre, avec les indigènes, doit être faite par l'entremise du receveur du district où le bien est situé ; toute transaction foncière directe entre Européens et indigènes est expressément prohibée.

Nature du sol. — Dans la plupart des districts, le sol est rouge-brun, naturellement fort et ferrugineux. Il produit des récoltes pendant trois ou quatre ans, sans aucun secours artificiel, mais est très pauvre en acide phosphorique et donnerait un rendement bien supérieur s'il pouvait recevoir quelque engrais renfermant cet élément indispensable aux plantes : des expériences d'amendement faites dans la ferme du Gouvernement à Nairobi l'ont nettement prouvé. L'acide phosphorique est un des engrais les moins coûteux, son prix n'étant que de 1 1/2 denier la livre, tandis que la potasse revient à 2 deniers et l'azote à 5 deniers la livre. Ces deux derniers éléments se trouvent en abondance dans le sol de l'Est africain. Les plaines renferment de grandes quantités de terre noire propre à la culture du coton.

La plupart des rivières, comme l'Athi, la Thika, la Nairobi, la Morondat, la Molo et la Nyando, sont peu importantes, mais il y a de nombreux ruisseaux un peu partout et particulièrement dans les districts de Mau et de Kikuyu. C'est dans la province de Kenya que l'eau est la plus abondante.

A Nairobi, les Européens peuvent se procurer à peu près tout ce

qui leur est nécessaire. Il y existe des fonderies et des ateliers dépendant du chemin de fer.

Matériaux de construction. — Les districts de Kikuyu et de Nandi possèdent de bons bois de construction; on y trouve aussi des pierres à bâtir de bonne qualité. Les bois d'ébénisterie y sont abondants et de qualité supérieure.

La tôle plate et ondulée, les verres, etc., peuvent s'acheter à des négociants du pays, à des prix raisonnables.

Les planches et les montants de charpente se trouvent généralement sur les fermes. On peut se procurer des scieurs au prix de 2 roupies par jour.

Les herbes peuvent servir à couvrir les toits, mais en fin de compte la tôle est plus économique, sans compter sa plus grande sécurité contre l'incendie.

De bons menuisiers indiens travaillent au salaire moyen de 2¹/₂ roupies par jour.

Saisons. Température. Pluies. — Il y a des saisons sèches et des saisons pluvieuses. Les saisons pluvieuses varient quant à la durée et, parfois, quant à l'époque; généralement, il y en a deux : la première comprend les mois de novembre et de décembre, et la seconde va de mars à mai. Les autres mois sont habituellement secs, bien qu'on ait vu parfois les pluies continuer jusqu'en juin, et commencer déjà en février. Les mois de juillet, d'août et de septembre sont généralement frais.

La température moyenne est de 67° F. à 9 heures du matin et de 78° F. à midi, mais les nuits sont beaucoup plus fraîches et le thermomètre descend souvent à 45° à la fin de la nuit. Parfois, la chaleur monte à 80° à midi et ne commence à diminuer que vers 2¹/₂ heures de l'après-midi; néanmoins, la moyenne à midi est légèrement inférieure à ce nombre.

La hauteur moyenne de l'eau tombée est assez variable et peut être évaluée, très approximativement, à environ 42 pouces par an. La plus grande hauteur a été constatée à Molo en 1904-1905 : 83,53 pouces, et la plus faible en 1904-1905, à Athi-River : 15,23 pouces.

Pâturages. Élevage. — Les pâturages sont abondants et bons. Ils peuvent être utilement employés en vue de l'exportation du foin vers l'Inde et l'Afrique du Sud. Les produits animaux, et spécialement ceux de l'industrie laitière, donnent des résultats plus rapides

que les cultures; de grandes quantités de moutons mérinos ont été importés, et, croisés avec les espèces indigènes, ont donné des résultats très satisfaisants.

Produits agricoles. — La pomme de terre est cultivée dans toute l'étendue des Highlands dont le sol semble convenir particulièrement à cette culture. Après la pomme de terre, le maïs et les fèves sont les principaux produits des colons européens, et cette culture est des plus satisfaisantes.

Dans plusieurs districts, le froment et l'orge ont été d'abord cultivés avec succès et des échantillons de ce dernier produit ont été jugés de qualité égale à ceux de l'Australie, mais la « rouille » fit son apparition et ravagea les moissons. Il serait inutile de tenter l'implantation d'aucune espèce qui ne puisse résister à cet élément de destruction.

Le café est une des productions les plus cultivées, et quoique les plants soient encore fort jeunes, ils promettent d'abondantes récoltes. Il faut avoir soin de ne pas épuiser les jeunes arbres en leur laissant porter une trop grande quantité de fruits. Le tabac réussit bien; il en existe une variété indigène, d'ailleurs très ordinaire.

Les fèves indigènes sont l'objet d'une culture importante et donnent de bons résultats.

La canne à sucre, le manioc et la patate douce sont au nombre des produits indigènes de ces régions.

Des arbres fruitiers, importés d'Australie et du Japon par un colon, ont été implantés près de Machakos avec grand succès. La fève oléagineuse du ricin est indigène. Un échantillon envoyé à la « Hull Oil Manufacturing Co » a été coté, rendu à Hull, au prix de 8.5 livres sterling la tonne, alors que la même graine, provenant de Bombay, coûte 9 livres sterling. Si cette graine était sérieusement cultivée, nul doute qu'elle atteindrait le prix du produit Bombay. D'importantes demandes d'huile de ricin proviennent, sur place, du chemin de fer de l'Uganda.

Il existe plusieurs variétés de fibres textiles indigènes dont des échantillons envoyés en Europe ont été favorablement appréciés. En fait, la culture des diverses espèces, tant indigènes qu'importées, est susceptible de devenir l'une des plus importantes industries de l'Est africain. Parmi les variétés indigènes, les espèces dites « Sansevieria » et « Musa Livingstonia » semblent être les meilleures. Le caoutchouc a été rencontré au mont Kenya, à Sotik,

à Nandi et en d'autres endroits. Presque toutes les variétés des légumes d'Europe sont abondamment cultivées, et partout où l'irrigation est suffisante, elles produisent pendant toute l'année.

Le coton ne croît guère dans les « Highlands » et sa culture ne sera probablement jamais aussi productive que dans les districts côtiers.

Les forêts de la côte produisent du caoutchouc, de la gomme copal et différentes espèces de bois ; le manglier y abonde. Plus à l'intérieur, les forêts moins denses renferment des acacias et des ébéniers. Les forêts des hautes terres fournissent du caoutchouc, différentes espèces de fibres, du ricin et de l'huile de croton. On y rencontre également des figuiers, des oliviers, des bambous et différentes sortes d'arbres fournissant du bois d'ébénisterie et de construction.

La majeure partie des forêts est complètement inexploree encore. Un syndicat a récemment obtenu une concession pour l'exploitation des bois et il se livre à une exploration méthodique des forêts situées au nord du chemin de fer. Plusieurs concessions importantes ont été accordées dans les environs de Voi et de Kibwezi en vue de l'exploitation en grand de la fibre de la « Sansevieria » qui est indigène.

Société d'agriculture. — Une Société agricole a été fondée en 1901 et compte plus de cent membres. Plusieurs expositions de légumes, de fruits, de moutons, de bétail, de porcs, etc. ont eu lieu avec succès. La Société se propose maintenant de donner des primes aux colons qui se seront distingués dans la culture des diverses branches de la production agricole.

Prix de la nourriture. Bétail. — Les viandes de bœuf et de mouton sont abondantes et du prix moyen de 3 à 4 deniers la livre. La volaille et les œufs s'obtiennent à des prix raisonnables. Le pain coûte 2 deniers la livre ; les œufs, 1 denier pièce ; les pommes de terre de sh. 1 8 à sh. 2 8 les 60 lbs ; les fèves, de 2 shillings à sh. 2 8 les 60 lbs ; la farine et le blé, 1 ³/₄ anna la lb. ; le café, 2 shillings la lb. ; le thé, de 2 shillings à sh. 2 8 la lb. y compris l'emballage en feuilles d'étain ; le sucre, 2 ¹/₂ d. la lb. ; le riz de table, 2 deniers la lb. ; le beurre, de sh. 1 8 à 2 shillings la lb. ; le lait, 2 deniers la bouteille ; le blé indien, sh. 1, 10 les 60 lbs.

Les légumes de toutes sortes sont abondants et bon marché. Les grains indigènes et les fèves rouges coûtent environ 2 shillings les 60 lbs.

On peut trouver à acheter du bétail et des moutons, mais il est souvent difficile de se procurer des femelles.

Voici un aperçu de quelques prix :

Bœufs, 1.10 à 2.10 livres sterling; vaches, 6 à 8 livres sterling; bœuf dressé, 3 à 4 livres sterling; moutons, 6 à 8 shillings; chèvres, hillings; âne (mâle), 3 à 4 livres sterling; ânesse, 5 à 6 livres sterling; porc (jeune), 1 à 2 livres sterling; chevaux, 35 à 50 livres sterling.

Bétail. Épidémies et secours vétérinaires. — Le bétail prospère dans le pays, mais l'éleveur doit toujours s'attendre à l'apparition subite de la « tick fever » ou de toute autre épidémie, venant de temps à autre décimer les troupeaux. Pour pouvoir faire face à tels désastres, il est indispensable de posséder un capital d'une certaine importance.

Le Gouvernement a établi un vétérinaire-fonctionnaire à Nairobi et a fondé une ferme dans cette dernière localité, ainsi qu'à Mivasha.

Moutons et chèvres. — Les moutons et les chèvres indigènes de ce pays ne valent que pour la viande et la peau. Il est probable que les sommets les plus frais des hauteurs de Kikuyu, de Settima et de Mau conviendraient aux moutons à longue laine et aux chèvres de race « Angora ».

Porcs. — Toutes les espèces de porcs s'acclimatent dans le pays. La plus profitable est probablement la race « Berkshire ». Les porcs nés de sujets importés des îles Seychelles peuvent s'acheter sur son compte.

Volaille, canards. — La volaille indigène est petite mais robuste; on peut s'en procurer dans tout le pays. La volaille d'Europe commence à s'implanter assez généralement.

Les canards dits de Manille peuvent s'acheter à Mombasa; ils s'acclimatent très bien dans les régions élevées.

Les dindons et les oies sont importés et acclimatés avec succès.

Chevaux et mulets. — Les chevaux et les poneys vivent parfaitement dans les régions élevées, mais des épidémies et des maladies de la race chevaline apparaissent de temps à autre et causent de grands ravages. La meilleure façon de les préserver des maladies est de les surveiller de près, de veiller à ce que l'écurie soit

toujours sèche et chaude, de leur interdire le pâturage au commencement de la journée et de ne jamais leur laisser manger d'herbe imprégnée de rosée.

On peut, à de certains moments, se procurer des poneys à Mombasa pour 200 roupies environ. Ce sont généralement des animaux nés dans l'Inde ou au Somali et importés en « dhows » (voiliers arabes).

Le transport d'un cheval par chemin de fer, en box, coûte 81.12 roupies de Mombasa à Nairobi, et 112.4 roupies jusqu'à Nakuru. Ce tarif est réduit de moitié pour les autres chevaux faisant partie d'un même lot. Les chevaux de peu de valeur et les poneys, envoyés en fourgons à bestiaux, par lots, bénéficient d'un tarif réduit.

Les mulets sont les animaux les plus utiles pour les travaux agricoles légers, mais ils sont rares et ne peuvent s'obtenir qu'à des prix élevés. L'âne indigène est de grande taille et, croisé avec l'âne de Mascate, donne un produit généralement apprécié.

Chemin de fer. Routes. — Le chemin de fer Mombasa-Victoria, plus connu sous le nom de chemin de fer de l'Uganda, est exploité comme chemin de fer d'État. Sa longueur est de 584 milles, l'écartement de ses voies de 39.33 pouces. La construction, terminée le 31 mars 1906, a entraîné jusqu'à cette date une dépense de 5,300,000 livres sterling.

Deux steamers naviguant sur le lac Victoria sont exploités concurremment avec le chemin de fer.

La zone du chemin de fer s'étend à 1 mille de chaque côté de la voie.

Une ligne télégraphique, exploitée dans les grandes stations par l'Administration des Postes de l'Est africain et dans les stations de moindre importance par le personnel du chemin de fer, suit la voie. Le revenu de la ligne est d'environ 210,000 livres sterling pour une dépense de 150,000 livres sterling.

Les prix de transport pour les voyageurs sont indiqués au tableau figurant aux annexes. (Appendice A.)

Les voyageurs peuvent emporter une certaine quantité de bagages, soit : en première classe, 112 lbs; en deuxième classe, 56 lbs; en troisième classe, 14; dans la classe mixte, 28 lbs, plus la moitié de ces quantités pour chaque demi-place d'enfant. Pour une quantité supérieure, les tarifs depuis Mombasa sont : 10.8 roupies par cwt. jusqu'à Nairobi, 13.8 roupies par cwt. jusqu'à Nakuru, 18 roupies par cwt. jusqu'à Port-Florence et 23.4 roupies par cwt.

ju'à Entebbe. Le tarif des transports par trains de marchandises de 5.1.9 roupies par cwt. jusqu'à Nairobi, 7.0.3 roupies par cwt. ju'à Nakuru, 9.2.0 roupies par cwt. jusqu'à Port-Florence et 13.9 roupies par cwt. jusqu'à Entebbe.

Le tarif pour le transport des instruments agricoles, des machines servant à la compression du coton et à l'extraction de l'huile, en plus de plus de cinq tonnes, est de 20.7 roupies par tonne, de Mombasa à Nairobi, et celui des outils, matériaux de construction, machines, etc., en lots réduits, est de 45.7 roupies pour le même trajet. Presque tous les articles expédiés vers la côte et notamment les produits agricoles sont soumis au tarif spécial de 1 anna par tonne métrique, ce qui donne : 47.7 roupies par tonne, d'Entebbe à Mombasa; 36.8 roupies par tonne de Port-Florence à Mombasa; 37.8 roupies par tonne de Fort-Ternan à Mombasa; 28.1 roupies par tonne de Nakuru à Mombasa; 20.7 roupies par tonne de Nairobi à Mombasa.

Les produits indigènes expédiés de toutes les stations entre Kindu (209 milles) et Naivasha (391 milles) peuvent être enregistrés par les steamers de la British India vers Beira, Delagoa Bay et Durban à des tarifs exceptionnellement réduits.

Les expéditions de tous articles vers l'intérieur et de quelques articles vers la côte sont enregistrées de et vers l'un ou l'autre point du lac Victoria Nyanza, à des tarifs réduits, publiés au tarif des transports de marchandises par chemin de fer et par charriage.

Les routes du Protectorat sont naturellement dans un état encore assez primitif, mais en voie d'amélioration, l'essentiel étant la construction des ponts au-dessus des rivières et des torrents qui, gonflants pendant la saison sèche, deviennent des obstacles presque infranchissables pendant et immédiatement après les pluies. Les principales routes sont celles qui relient Nairobi et Nairobi à Hall, Voi et Taveta, Machakos Road et Machakos, Londiani et Nairobi; il y en a aussi dans les environs de Nairobi. Un vaste projet comprenant un grand nombre de routes principales et auxiliaires a été élaboré et sera exécuté au fur et à mesure des ressources.

Équipement. — Pour le travail journalier à l'extérieur, un costume en khaki solide, avec des jambières ou des bretelles en bandes d'étoffe, est suffisant. Après 4 heures de l'après-midi on supporte les costumes de drap et les autres vêtements d'Europe. On peut se procurer un costume en khaki, à Mombasa ou à Nairobi, au prix de 7 à 15 roupies.

Comme coiffure, le double Terai ou le casque Ellwood sont les meilleurs. Les nouveaux arrivants dans l'Est africain sont avertis qu'ils ne doivent jamais s'exposer au soleil, la tête insuffisamment protégée, même dans les régions hautes. Comme chaussures, les bottines d'Europe. De chaudes couvertures sont indispensables.

Il est toujours utile de posséder une tente et des lits de camp avec la literie appropriée. On peut faire venir ces articles d'Europe, mais on peut aussi se les procurer dans le pays.

Armes. — Le colon fera bien d'emporter un solide fusil du calibre 12, une carabine Martini-Heuri ou une carabine de chasse du calibre 303.

Droit de chasse. — Le gibier de toute espèce : zèbres, antilopes, autruches, etc., est extraordinairement abondant. La licence de colonisation, qui s'élève à 150 roupies, donne le droit de tirer un certain nombre de pièces de gibier d'espèce commune. Le droit de chasse complet comprenant la chasse à l'éléphant, au rhinocéros, etc., coûte 750 roupies. Les propriétaires fonciers peuvent acquérir un permis de chasse sur l'étendue de leurs terres pour eux ou un de leurs employés, au prix de 45 roupies.

La licence de chasse aux oiseaux coûte 5 roupies par année et donne le droit de tirer tous les oiseaux qui ne sont pas l'objet d'une protection spéciale. Au nombre de ces derniers se trouve l'autruche, dont plusieurs fermes ont entrepris l'élevage.

Il existe un règlement sur la chasse.

Outils. Charrues. — En règle générale, les charrues et instruments agricoles européens ne peuvent s'acheter dans le pays et, dans le cas où on en trouve à vendre, leur prix est ordinairement deux fois plus élevé qu'en Europe. L'instrument le plus pratique semble être la charrue pour petites exploitations de Ipswich ou de Bradford. Les chaînes pour charrues, les faux, les cordages, les outils de charpentier, les crochets, les clous et le fil de fer armé sont plus avantageusement achetés en Europe.

On peut se procurer, dans toutes les localités situées sur le chemin de fer, des charrues indiennes en bois, mais elles ne peuvent servir qu'au labourage des terres légères.

Semences. Légumes. Céréales. — Toutes les semences pour les cultures ordinaires sont en vente dans le pays.

Régions basses.

Description. — Font partie de cette catégorie les terres qui, commençant à la côte, s'étendent jusqu'aux districts que nous venons de décrire dans le chapitre précédent, celles qui entourent le lac Victoria et celles situées le long des rivières Tana et Juba; en d'autres termes, la plus grande partie des provinces de Jubaland, Tanaland, Seyidie et Kisumu.

Le Jubaland exporte de grandes quantités de peaux et importe des étoffes et du café. Mais ce pays n'est pas encore mûr pour le commerce européen, la population consistant presque entièrement en nomades belliqueux, peu dignes de confiance.

Il existe, le long de la rivière, un district fertile : celui de Gosha, riche en caoutchouc et en bois. Le coton y croît et rémunérerait certainement une culture soigneuse et systématique, d'autant plus que la main-d'œuvre est abondante.

La partie sud-ouest de la province de Kisumu, comprenant les districts de Lumbwa, Sotik et Kosova, quoique peu connue, est néanmoins réputée très fertile. Le Gouvernement a déjà ouvert quelques négociations avec les indigènes; les rapports s'améliorent progressivement et la contrée s'ouvre peu à peu à la civilisation. La partie septentrionale de la côte ouest du lac est fortement peuplée et cultivée par les Kavirondo, peuplade pacifique et industrielle. Cette région fournit en abondance les produits alimentaires indigènes et exporte de l'huile sem-sem (sésame), des semences, du grain, du bétail vivant et des peaux. Il existe à Kibos, près de Kisumu, une petite colonie agricole de cultivateurs indiens, qui produit du coton, des légumes, etc. Le climat convient, sans doute, mieux aux émigrants de cette race qu'aux Européens. Mumias, à 42 milles au nord de Kisumu, est un centre commercial très important pour les indigènes et aussi le principal entrepôt d'ivoire de tout le pays compris entre le mont Elgon et le lac Rodolphe.

Les plus importants districts à considérer dans ce chapitre sont ceux de Tanaland et de Seyidie, identiques sous le rapport de leur caractère et de leurs productions. Le premier tire son nom de la Tana, la plus importante rivière du Protectorat, navigable sur une étendue d'environ 400 milles et présentant, avec le Nil, plusieurs points d'analogie. Ce cours d'eau irrigue, en effet, les terres situées le long de ses rives et les rend cultivables sur une profondeur d'environ 1 mille, après quoi commence la terre inculte. Les habitants

cultivent le blé indien et le riz; ce sont des pêcheurs expérimentés.

La région côtière de l'Est africain représente une bande de 10 à 20 milles de largeur. Entre cette bande et les Highlands s'étend, sur environ 200 milles, une région plus ou moins boisée, parfois couverte de buissons, parfois formée de prairies verdoyantes parsemées d'arbres. Cette zone est à peu près inhabitée et presque totalement inculte. Une partie, traversée par le chemin de fer et connue sous le nom de « Taru Jungle », est, au moins pendant la saison des pluies, un fouillis de végétation impénétrable, composé principalement de plantes fibreuses. Plusieurs concessions, ayant pour objet la récolte de ces fibres, ont été accordées aux environs de Voi et de Kibwezi; une de ces exploitations, située dans la première de ces localités, possède des machines et est en bonne voie de prospérité.

La région côtière, bien que tropicale, est relativement peu riche. Si elle est loin de posséder la fertilité de Zanzibar, elle est, d'autre part, plus salubre. Quelques endroits, comme Vanga et les forêts voisines de la rivière Tana, sont franchement insalubres et les fièvres y font de grands ravages, mais la plus grande partie de cette zone est moins malsaine que la plupart des pays tropicaux, et le mal serait grandement atténué si on veillait davantage à l'hygiène et au confort que requièrent ces climats.

Mombasa. — La ville principale, Mombasa, possède un très bon hôtel, un club et un terrain de sports. C'est le terminus du chemin de fer de l'Uganda. Elle a un petit port particulier, outre celui de Kilindini, distant de 2 milles, auquel elle est reliée par un tramway et qui est un des plus beaux ports du monde. Ce dernier possède un pier construit par la Compagnie du chemin de fer. Mombasa et Kilindini sont tous deux situés sur une île, mais si rapprochée de la côte que son véritable caractère ne s'aperçoit que sur les cartes de grandes dimensions. Cette particularité est propre à la côte Est de l'Afrique; Lamu et Wasin en sont d'autres exemples.

Le quartier indigène de Mombasa possède trois marchés placés sous le contrôle du Gouvernement: l'un pour la vente du poisson et les deux autres pour la vente des légumes, de la viande, de la volaille et, en général, de tous les articles de consommation domestique. Le prix du bœuf varie de 20 à 30 pice par lb., et le mouton, de 25 à 30 pice la lb. La volaille coûte de 8 annas à 1 roupie; les œufs, de 2 à 6 pice la pièce; le prix des légumes comme les tomates, les épinards, les patates douces, les potirons, les bananes, les

chilies (cosses de poivre de Guinée), les fèves indigènes, etc., varie suivant la saison, mais ils sont généralement bon marché.

Les légumes d'Europe tels que les pommes de terre, les choux, les carottes, les betteraves et les navets sont l'objet d'une certaine culture à Changamwe et à Mazeras; ils sont aussi expédiés des Highlands et se vendent sur les marchés au même prix, si pas meilleur marché même, qu'en Europe. Les bananes de différentes espèces, les noix de coco, les oranges, les limons, les mangues, les cachiments, les ananas peuvent toujours s'acheter dans leurs saisons respectives. On peut se procurer de nombreuses variétés de poissons, presque pendant toute l'année; leur prix varie de 2 à 4 annas la lb. Les crabes, tortues et crevettes sont aussi très abondants.

Saisons. — Il existe deux saisons appelées d'après les vents dominants : la mousson nord-est et la mousson sud-ouest. La première dure depuis la fin de novembre jusqu'en mars, c'est la saison chaude et sèche; la seconde commence en avril et finit en novembre. Les pluies les moins fortes sont en octobre et en novembre et les plus abondantes ont lieu d'avril à juillet, mais elles commencent parfois plus tard. La période la plus fraîche va de juillet à octobre, alors que le thermomètre descend à environ 70° F. vers le soir. La saison la plus chaude va de janvier à avril. Pendant cette période, le thermomètre ne s'élève guère au-dessus de 90° pendant la journée, mais à cause de l'humidité de l'atmosphère, la chaleur est souvent beaucoup plus accablante qu'elle devrait l'être comparativement à l'indication du thermomètre. Les nuits sont, en général, assez fraîches, mais souvent accablantes entre les moussons, lorsque le vent est tombé.

Quant à la hauteur d'eau tombée, sa moyenne annuelle varie de 13.61 pouces à Mumias à 14.78 pouces à Kismayu; la plus forte moyenne a été observée (de 1900 à 1905) à Mumias : 91.29 pouces, et la moyenne la plus basse (de 1896 à 1905) à Kismayu : 1.68 pouces.

Principales villes de la côte. — Lamu, Malindi et Kismayu ont des ports importants assez salubres (surtout Lamu). Bien qu'il existe dans ces villes beaucoup de maisons européennes, la civilisation est exclusivement arabe; aussi le voyageur ne doit s'attendre à y trouver ni hôtel ni magasins européens.

Derrière Lamu est située Witu, capitale du petit État indigène du même nom. Lamu est une grande ville orientale; elle exporte de fortes quantités de copra, de caoutchouc, d'écorce de manglier,

de bois et de céréales. Elle est le siège de plusieurs firmes indiennes et d'une maison européenne, et est desservie par trois lignes de steamers. Vers le nord, la côte est riche en cocotiers et en produits maritimes, tels que poissons, coquilles d'ornementation, trépangs.

Produits de la côte. — Les produits de la côte sont principalement végétaux.

La noix de coco est abondante partout; les meilleures sont peut-être celles que l'on trouve dans les îles voisines de Lamu et au sud de Mombasa. Il en existe aussi de vastes plantations près de Malindi. Cette culture donnerait probablement de bons résultats, mais un capital d'une certaine importance est nécessaire, car on ne peut s'attendre à aucun rendement avant la sixième ou la septième année.

Derrière Malindi s'étend la forêt d'Arabuko, très riche en bois d'ornementation pour l'ébénisterie. On trouve aussi des bois précieux sur les collines de Mveli, près de Gasi. La récolte de l'écorce de manglier, très abondant sur les rivages des nombreuses baies qui découpent la côte, va se développant. La gomme copal se récolte également dans les forêts.

Le caoutchouc provient des forêts d'Arabuko et de Mveli, et de plusieurs autres endroits, notamment des forêts que traverse la rivière Tana et des environs boisés de Takaungu et de Witu. Le meilleur est celui qui provient de la liane *Landolphia Kirkii*. On est généralement d'avis que des plantations de caoutchouc donneraient de très beaux résultats, bien qu'une récolte ne puisse être faite que plusieurs années après le plantage.

L'exportation de « boritis » ou bois pour chevrons, connu dans le commerce sous le nom de « Zanzibar poles », est très considérable.

Pour ce qui regarde l'avenir du coton, voici en quels termes s'exprime M. Brand, l'expert du Gouvernement : « Le climat de la côte est franchement favorable à la culture du coton. Celui-ci est régulièrement cultivé, depuis de nombreuses années, par les indigènes dans plusieurs parties du pays, mais la variété qu'ils ont adoptée est des plus pauvres et ne produit que des soies très courtes. Des variétés supérieures, comme celle d'Égypte et de Sea Island, ont été cultivées avec le même succès par quelques Européens et il n'y a pas de raison pour que, lorsque les plantations se seront suffisamment développées, le coton à longue soie ne soit produit en quantité telle qu'elle puisse faire l'objet d'un trafic et pour que le Protectorat ne devienne rapidement un grand pays producteur de coton. La main-d'œuvre s'obtient sur place au prix de 10 roupies

par mois. Les transports sont faciles par suite de l'abondance de chameaux et d'ânes tout le long de la côte et grâce au steamer du Gouvernement qui, avec les grands voiliers appelés « dhows », dessert Mombasa, Kilifi, Malindi, Kipini, Lamu et Kismayu. Le travail animal du labourage, etc., est fait par un genre de bétail ressemblant au zébu à bosse ou par le bétail indien qui convient admirablement à la traction. »

La culture du tabac a été tentée le long de la rivière Ramisi. On espère que la production suffira à la consommation et que cet article pourra même devenir susceptible d'être exporté.

Le riz, le maïs et différentes céréales indigènes se cultivent également.

Une fabrique de savon a été fondée à Mombasa en 1903. Deux autres industries sont la fabrication de meubles et la confection de paniers.

De nombreux points de la côte sont malheureusement insalubres pour les animaux et il y règne de nombreuses maladies propres au bétail et à la race chevaline. La mouche tsé-tsé se rencontre dans plusieurs districts.

Population de la côte. — La population de la côte est composée en partie d'Arabes, dont le nombre est en décroissance, en partie de tribus indigènes, comme les Giriama, les Duruma, les Digo, les Pokomo, les Teita, les Zigua et beaucoup d'autres qui habitent les forêts. Les plus nombreux sont les Swahilis, race mêlée, issue de l'union des Arabes avec les indigènes africains. Cette race est intelligente, assez industrielle, et possède certaines aptitudes pour le commerce. La main-d'œuvre est suffisante mais peu abondante et pour cette raison les salaires augmentent. La journée de travail va généralement de 7 heures du matin à 5 heures du soir, avec une heure de repos à midi; le journalier ne reçoit pas sa nourriture.

On peut se procurer des boys pour le service domestique, aux gages de 10 à 20 roupies par mois. S'ils sont engagés pour l'intérieur du pays, ils ont droit à la nourriture ce qui augmente leurs gages de 4 annas environ par jour. Un cuisinier indigène s'engagera aux gages mensuels de 20 roupies et demandera à être nourri s'il doit voyager.

Les cuisiniers de Goa, plus habiles que ceux du pays ou les Swahilis, demandent de 35 à 50 roupies par mois.

Le bon pain — blanc ou noir — coûte 2 annas la lb., mais on ne peut s'en procurer, sur la côte, qu'à Mombasa et à Lamu. Il est

important que le voyageur ne perde pas de vue, en engageant un cuisinier, que la meilleure preuve que ce dernier pourra donner de son habileté, sera de parvenir à faire de bon pain avec les seules ressources du pays.

Coût de la vie. — Le coût de la vie dépend tellement des goûts de chacun, qu'aucune règle absolue ne peut être formulée. Néanmoins le cuisinier d'un ménage ordinaire (et qui en est généralement le pourvoyeur) pourra fournir la viande, le pain et les légumes pour la somme de Rs 1.8 à Rs. 2.8 par jour et par personne. Mais cette moyenne sera évidemment moindre pour l'entretien de deux ou de plusieurs personnes.

On se procure d'ordinaire séparément le combustible pour la cuisine, le lait, les épiceries, etc., pour le prix moyen de 3 roupies par jour. On peut trouver de la glace à Mombasa, pour le prix de 1 anna la lb.

Blanchissage. — Le blanchissage est fait par des Hindous, des Goanais et des Swahilis, au prix de 8 roupies par cent pièces (grandes ou petites).

Vêtements pour les Européens de la côte. — Les vêtements portés en été en Angleterre et qui consistent en un léger costume avec une veste en flanelle mince, une chemise en coton ou en toile, des bas légers, des souliers de cuir brun ou de canevas blanc, peuvent se porter pendant les mois les plus frais, mais pendant la plus grande partie de l'année les Européens ne porteront qu'un costume en coutil blanc avec la veste se boutonnant jusqu'au cou. Peut-être l'objet le plus important est-il le chapeau de soleil, dont le plus recommandable est celui vendu par Ellwood. Les casques en liège sont aussi très pratiques et plus légers.

Il est inutile que les Européens qui ont l'intention de se fixer sur la côte, aillent consacrer une grande somme à leur équipement attendu que le coutil blanc et le khaki, portés pendant toute l'année par presque toutes les classes de la population, se trouvent chez les tailleurs du pays, dans la même qualité et à des prix très inférieurs à ceux d'Europe.

Les loyers sont plutôt chers à Mombasa et les bungalows sont excessivement rares et difficiles à trouver en location. Le loyer d'un bungalow ordinaire, comprenant un salon, une salle à manger, deux chambres à coucher, une chambre de bain, un garde-manger et généralement entouré d'une vérandah, varie approximativement de 50 à 80 roupies par mois. La cuisine, les chambres des sujets et la lavanderie sont toujours séparées du bâtiment principal.

De vieilles maisons arabes peuvent être louées, par ceux qui préfèrent une construction en pierre, au prix de 100 roupies par mois, mais elles sont ordinairement moins saines et moins confortables que les bungalows modernes.

Il est à prévoir que, aussitôt le relevé cadastral achevé et la question de la propriété foncière résolue, il s'élèvera rapidement des habitations en nombre suffisant pour satisfaire aux besoins des Européens.

Il n'existe des bungalows à louer dans aucune ville de la côte arabe, excepté à Mombasa, mais on peut se procurer de vastes maisons indigènes aux murs de branchages et d'argile et au toit de feuilles de cocotier, moyennant un loyer minimum de 10 roupies par mois.

Communications côtières. — Le steamer du Gouvernement, *Fouba*, assure les communications côtières entre les principaux ports fréquentés qui sont : Zanzibar, Wasin, Mombasa, Kilifi, Lamu, Malindi et Kismayu.

Conseils aux voyageurs par terre. — Pour les voyages à travers les districts que ne dessert pas encore le chemin de fer, il est nécessaire d'emmener avec soi sa tente, son cuisinier et son domestique. L'équipement de voyage comprendra un lit de camp et sa literie, un moustiquaire, une table pliante, une légère chaise en toile, une batterie de cuisine, une lampe, une bouteille à eau, un fusil de chasse et aussi des épiceries, du vin et des liqueurs en quantités proportionnées à la durée du voyage. On parvient généralement à se procurer sur son chemin des volailles et de la viande.

Quinze porteurs à 10 roupies par mois (plus 2 annas par jour pour la nourriture) et un conducteur à 20 roupies par mois (plus 4 annas par jour pour la nourriture) suffisent généralement. Pour de courtes distances, des porteurs peuvent se trouver au tarif fixe, soit 1 roupie pour une charge de 60 lbs. de Mombasa à Takangu (35 milles).

Les voyageurs visitant le Protectorat feront bien de se procurer une pharmacie portative; on en vend de diverses dimensions, à un prix raisonnable.

Des médecins du Gouvernement, autorisés à donner des soins pour leur propre compte, résident à Mombasa, à Lamu et à Kismayu.

Il existe une bonne route à quelques milles de la côte et parallèle à celle-ci, entre Wasin et la rivière Tana.

APPENDICE A.

Chemin de fer de l'Uganda. — Classification des marchandises.

CLASSE SPÉCIALE	CLASSE INTERMÉD.	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	4 ^e CLASSE	5 ^e CLASSE
1 an ou 1 délier par tonne kilométrique.	1 2/3 an ou penny par tonne kilométrique.	2 2/3 an ou penny par tonne kilométrique.	3 1/2 an ou penny par tonne kilométrique.	4 an ou penny par tonne kilométrique.	5 an ou penny par tonne kilométrique.	1/2 an ou 1/2 délier par tonne kilométrique.
Instrum. aratoires. Cuir et peaux de bœuf, séchés ou non, soigneusement liés en ballots. Tabac indigène, vert. Poissons frais. Coton indigène, pressé à la machine. Machines pour le coton. Bois indigènes. Combust. indigène. Produits indigènes pour toute direction excepté l'ivoire, le coton non pressé, le caoutchouc, les fruits frais, la cire d'abeilles et les	Jute. Ciment en quantités supérieures à 8 tonnes. Briques réfractaires ou non (pas moins de 8 tonnes). Sacs et toiles d'emballage. Tuiles (pas moins de 8 tonnes). Tôle ondulée (pas moins de 8 tonnes). Semences importées de toute nature (sauf celles soumises au tarif spécial).	Matériaux de construction. Clôtures. Fer en barres et tôles de fer. Outils. Cire d'abeilles. Fruits frais. Peaux de chèvre. Ble importé. Grillages en fil de fer. Coton indigène non pressé. Zinc en feuilles, clous, tuyaux, tuiles et pièces de machines.	Étoffes ordinaires. Fer. Fonte. Huile pour machines chinoises. Caoutchouc brut. Riz importé. Souliers et bottines d'Europe. Savon importé.	Ustensiles et plaques de laiton. Vêtements d'Europe. Ustensiles de cuisine. Drogues et médicaments (sauf ceux spécialement spécifiés). Verrerie. Porcelaine. Farmacia. Articles de sellerie. Instruments de musique. Objets en laiton. Tissus. Parfumerie. Thé. Tentes et accessoires de campement.	Munitions. Bicyclettes et tricycles. Armes à feu. Sables. Trophées. Huiles raffinées. Opium. Plumes et peaux d'autruche. Plumes d'autres oiseaux. Cartes géographiques et plans. Liqueurs alcoolisées.	Billes de billard (ivoire). Ivoire.

DE MOMBASA	MILLES	ALTITUDE au-dessus du niveau de la mer	1 ^{re} CLASSE		2 ^e CLASSE		CLASSE intermédiaire		3 ^e CLASSE	
			Roupiés	Annas	Roupiés	Annas	Roupiés	Annas	Roupiés	Annas
Voi	103	1.830	19	5	9	11	6	7	3	4
Makindu	209	3.280	39	3	19	10	13	1	6	9
Machakos Road	276	5.250	51	12	25	14	17	4	8	10
Nairobi	327	5.450	61	5	30	11	20	7	10	4
Naivasha	391	6.230	73	5	36	11	24	7	12	4
Nakuru	449	5.950	84	3	42	2	28	1	14	0
Fort-Ternan	536	4.980	100	8	50	4	33	8	16	12
Mohoroni	550	4.140	103	2	51	9	34	6	17	3
Port-Florence	584	3.650	109	8	54	12	36	8	18	4
Entebbe	759	3.650	112	5	71	5	—	—	23	12

N. B. — Il n'existe pas de classe intermédiaire à bord des steamers. Le prix des billets d'aller et retour en première et en deuxième classe et dans la classe intermédiaire sont ceux de billets simples augmentés de 50 %.

APPENDICE B.

Acquisition du sol.

Ci-après sont énumérées les conditions suivant lesquelles on peut acquérir des terres dans le Protectorat de l'Est africain :

A. CONDITIONS GÉNÉRALES. — 1. Toute acquisition doit être soumise à l'approbation d'un fonctionnaire spécial (*land officer*), qui pourra rejeter ou agréer la demande.

2. L'acheteur doit, dans les six mois de l'autorisation, marquer les limites de sa propriété y compris les terres préemptées (c'est-à-dire celles que l'on réserve de s'adjointre plus tard).

3. Tout concessionnaire est tenu de résider continuellement sur la terre concédée et, en cas d'absence, d'y laisser un représentant responsable.

4. Dix pour cent de toute concession doivent être conservés boisés à perpétuité. Si la superficie boisée est inférieure à un dixième du tout, on est obligé de faire des plantations jusqu'à ce que le minimum soit atteint; toutefois, si la concession ne contient pas de bois, l'occupant ne sera tenu de boiser que 2 % de la superficie totale, et encore le conservateur des forêts pourra-t-il le dispenser entièrement de cette obligation.

Les plantations forestières devront être effectuées dans un délai de seize années à partir de la date du contrat; une quantité raisonnable d'arbres devra être plantée chaque année et la plantation devra être entretenue à la satisfaction du fonctionnaire compétent.

Pour l'interprétation du règlement, toute bande de terre boisée dont la largeur n'est pas inférieure à une chaîne (6 pieds anglais, compte comme forêt).

5. Aucun cours d'eau ou pièce d'eau se trouvant dans les limites d'une propriété ne pourra être barré ou détourné directement ou indirectement (par exemple, en captant l'eau par un puits creusé trop près d'un ruisseau ou d'un étang). Toutefois, on pourra obtenir l'autorisation de détourner ou de barrer un cours d'eau ou d'en user de toute manière, temporairement et cela pour une durée qui ne pourra dépasser une année; pour une durée supérieure, il y aura lieu d'acquiescer un droit spécial dit : « Crown lease for water ».

6. Toute terre acquise de la Couronne est soumise à toutes les réglementations concernant l'irrigation, qui pourront être faites dans la suite.

7. Tout tenancier propriétaire de bétail est tenu de clôturer sa propriété de façon à empêcher les animaux de s'éloigner; si la propriété n'est pas clôturée, le tenancier ne pourra ni confisquer un animal trouvé sur ses terres, ni intenté aucune action au propriétaire de celui-ci du chef des déprédations commises.

8. Les terres situées des deux côtés du chemin de fer de l'Uganda sont réservées sur une largeur de 100 pieds pour les besoins de l'exploitation. Il en est de

ne pour les terrains entourant les stations, qui peuvent être réservés sur l'étendue que l'administration du chemin de fer le jugera nécessaire.

Les frais d'arpentage, calculés d'après une échelle ascendante, s'élèvent approximativement à 3 livres sterling ou 45 roupies par mille de périmètre.

o. Il est défendu de déverser des résidus de cultures et des impuretés dans les lacs, étangs, ruisseaux ou rivières.

1. Tout tenancier doit signer un contrat énumérant les conditions auxquelles il sera autorisé à occuper telle ou telle terre, avant toute prise de session.

2. Les futurs colons qui sollicitent des terres, pourront être invités à prouver qu'ils possèdent les moyens suffisants pour utiliser celles qui forment l'objet de leur demande.

TERRES SITUÉES DANS LA ZONE DU CHEMIN DE FER. — Les terres situées dans la zone du chemin de fer et comprenant une bande de 5,380 pieds de large, chaque côté de la ligne de l'Uganda, peuvent s'acquérir dans les conditions suivantes :

Les terres situées à moins de 100 pieds de la voie, ou à moins de 1 mille sur des stations, ne peuvent être vendues.

Aucun lot supérieur à 160 acres ne peut être vendu.

L'acheteur d'un lot a le droit de louer en outre 480 acres pour un terme de trente-neuf ans, aux conditions ordinaires.

Le prix d'achat des terres situées dans la zone du chemin de fer est établi comme suit :

Pour les terres situées entre Nairobi [mille 328 (1)] et la colline de Kirkuyu (mille 364), 12 roupies par acre;

Pour toute autre terre, 8 roupies par acre.

TERRES SITUÉES EN DEHORS DE LA ZONE DU CHEMIN DE FER. — Le prix moyen d'une terre de culture, de qualité moyenne, pour l'établissement d'une colocation, est de 4 roupies par acre, si elle est située à moins de 10 milles de la voie ferrée, sinon le prix est de 2 roupies par acre.

ACQUISITION DE « HOMESTEADS » PAR PAIEMENTS PARTIELS. — 1. On vend par « homestead » une propriété de terres (situées en dehors de la zone du chemin de fer) achetée, par versements partiels, aux conditions suivantes.

L'étendue maximum d'un « homestead » est de 160 acres, mais lors de la signature de l'accord, l'acheteur peut se réserver le droit d'acquérir dans la suite l'étendue qui ne pourra dépasser 480 acres et que l'on appelle : « preempted » (terre préemptée).

Le prix d'achat d'un « homestead » est payable en trois années; néanmoins l'acheteur a la faculté d'échelonner les paiements sur un espace de seize années, à raison de 2 annas par acre et par an, sans intérêt. Le paiement total ou

(1) Les milles expriment la distance, en suivant la voie, à partir de la côte (à Mombasa).

partiel du solde pourra s'effectuer, à tout moment, par sommes de 100 roupies (ou de multiples de 100).

4. Un certificat définitif de propriété est délivré à l'acquéreur à la fin des trois années, prenant jour à la date de l'accord préliminaire, si toutes les conditions imposées au dit acquéreur ont été régulièrement accomplies, et, dans le cas de paiements échelonnés sur plus de trois années, ce certificat n'est délivré que lors du paiement du solde. Pour les terres préemptées, les trois années se comptent à partir de la prise de possession. Des certificats séparés sont délivrés pour le « homestead » proprement dit et pour les terres préemptées.

5. Pendant ces trois années, le tenancier est tenu de mettre en culture annuellement, un dixième de sa propriété et de maintenir dans de bonnes conditions les parties cultivées jusqu'à ce qu'il reçoive le certificat définitif de propriété. Dès que la portion cultivée aura atteint les trois dixièmes du tout, il ne sera plus tenu à augmenter cette portion.

6. Le droit de préemption subsiste pendant trois ans. Si pendant ce temps les trois dixièmes de la tenure principale ont été régulièrement cultivés et si toutes les autres conditions ont été observées, le tenancier pourra mettre en culture la terre préemptée, mais il n'en pourra prendre possession qu'après en avoir obtenu l'autorisation par écrit du fonctionnaire compétent. L'autorisation devra certifier que toutes les conditions relatives à la tenure principale ont été observées.

Le colon doit cultiver annuellement un huitième de la terre préemptée, à partir de sa prise de possession, et doit maintenir les cultures dans de bonnes conditions. Mais, dès que les trois huitièmes auront été mis en culture, il ne sera plus tenu à augmenter cette portion.

7. La terre doit être occupée dans les six mois de l'accord; l'occupant est tenu d'édifier, dans les trois ans, une habitation d'un caractère permanent, sur la tenure principale.

8. Jusqu'à la réception du certificat final de propriété, le colon ne pourra ni vendre, ni louer, ni hypothéquer son bien sans le consentement des autorités. Après la remise de ce titre, il pourra disposer de son bien dans les limites et dans les conditions imposées par les lois du Protectorat.

Tous les délais mentionnés dans les précédents articles commencent à partir d'une date énoncée dans l'accord (ou contrat préliminaire), à moins de convention contraire; mais, à défaut de convention, cette date initiale sera celle de la confection du dit contrat préliminaire.

Locations. — Les terrains agricoles situés en dehors de la zone du chemin de fer se louent ordinairement 15 roupies environ, les 100 acres et les pâturages, $\frac{1}{2}$ anna par acre, pour les terres situées à plus de 10 milles de la voie. Situés à moins de 10 milles, leur prix est doublé.

La plus grande étendue de terres qui puisse, aux conditions présentes, faire l'objet d'une location est limitée à 1,000 acres. Les locations de pâturages peuvent atteindre 5,000 et même 10,000 acres avec l'autorisation du Commissaire.

Ce fonctionnaire peut accorder des concessions, pour la culture du coton, à de conditions spéciales. C'est ainsi qu'on pourra obtenir 500 acres en location, sans

loyer aucun pendant cinq ans, avec le droit de louer en outre 9,500 acres, à la condition d'avoir cultivé, pendant les trois premières années, 350 acres. Pour les 9,500 acres dont la durée de location peut atteindre nonante-neuf ans, le loyer sera de 100 livres sterling par année. Le locataire doit s'engager à dépenser une somme de 5,000 livres sterling en cinq ans pour le développement du domaine, à mettre en culture 1,500 acres endéans les trois ans et à maintenir continuellement 1,500 acres en état de culture.

Achat de terres. — La plus grande étendue de terres qui puisse être achetée est, suivant les lois en vigueur, limitée à 1,000 acres.

APPENDICE C.

Tarifs douaniers.

Le montant des droits prélevés sur les marchandises, à leur entrée dans les Protectorats de l'Est africain et de l'Uganda, est de 10 % *ad valorem*.

Les marchandises suivantes entrent en franchise (1) : 1. Les arbres, plantes et graines destinés aux cultures. — 2. Le bétail vivant destiné à l'élevage. — 3. Les pierres tombales et ornements funéraires. — 4. Les instruments chirurgicaux ou médicaux faisant partie des bagages d'un médecin, lors de son arrivée, et servant à son usage personnel. — 5. Le charbon. — 6. Les livres, cartes géographiques et les imprimés. — 7. L'or en lingots et les monnaies d'or. — 8. Les monnaies ayant cours dans le Protectorat. — 9. Les instruments aratoires. — 10. Le matériel servant à la construction et à l'entretien des routes, des voies ferrées et des lignes de tramways.

Le droit prélevé à l'importation sur les liqueurs distillées (autres que les médicaments ou drogues importés *bona fide* pour des usages médicaux), l'eau de Cologne et de lavande, est de 2 roupies par gallon, marquant 50° à l'alcoomètre de Gay-Lussac, à la température de 15° centigrades. Ce droit est augmenté ou diminué pour chaque degré supérieur ou inférieur à 50°.

Pour ce qui regarde les droits à l'exportation, il existe un tarif uniforme pour l'Est africain britannique et l'Uganda.

Le tableau suivant, dressé par les soins du Ministère du Commerce, a pour but de faire connaître les tarifs actuellement en vigueur en les comparant en même temps avec les anciens.

(1) Un nouveau tarif, exemptant un plus grand nombre d'articles, sera mis incessamment en vigueur.

Droits à l'exportation.

ARTICLES.	TARIF ANCIEN.		TARIF NOUVEAU.
	Protectorat de l'Est africain.	Protectorat de l'Uganda.	Protectorat de l'Est africain et de l'Uganda.
Clous de girofle (sans distinction d'origine) <i>ad val.</i>	30 %	Franchise	30 %
Ivoire. <i>ad val.</i>	15 %	15 % (évalué à raison de 4 1/2 roupies par lb.)	15 %
Gomme copal <i>ad val.</i>	15 %	15 %	15 %
Caoutchouc <i>ad val.</i>	15 %	15 %	10 %
Borite	10 %	Franchise	10 %
Peaux	10 %	10 %	10 %
Dents d'hippopotame et défenses de rhinocéros <i>ad val.</i>	10 %	10 % (évalués à raison de 2 roupies par lb.)	10 %
Écailles de tortue <i>ad val.</i>	10 %	Franchise	10 %
Cosses de poivre de Guinée . <i>ad val.</i>	10 %	10 %	10 %
Plumes d'autruche <i>ad val.</i>	Franchise	Franchise	10 %
Bois d'ébène. <i>ad val.</i>	5 %	Id.	5 %
Autres bois précieux (dont la classification varie de temps en temps) <i>ad val.</i>	Franchise	Id.	5 %
Cauris.	5 %	Id.	5 %
Autres écailles marines	Id.	Id.	5 %
Animaux domestiques	Dollars (1)	Roupies	Roupies
Chevaux par tête.	10 0	Franchise	21
Chameaux par tête.	2 0	Id.	4
Anes par tête.	1 0	2 0 0	2
Bétail par tête.	1 0	2 0 0	Franc F
Moutons et chèvres. . . par tête.	0 25	0 8 0	Id.
Blé indien et café, lentilles et autres grains et légumes similaires, par gisla (360 lbs).	0 35	0 11 11	Id

(1) Dollars de Marie-Thérèse.

Droits à l'exportation (suite).

ARTICLES.	TARIF ANCIEN.		TARIF NOUVEAU.
	Protectorat de l'Est africain.	Protectorat de l'Uganda.	Protectorats de l'Est africain et de l'Uganda.
écortiqué. . . (360 lbs).	0 25	0 8 0	Franchise
. (360 lbs).	1 10	2 3 ¹ / ₅	Id.
. <i>ad val.</i>	Franchise	10 %	Id.
et fibres <i>ad val.</i>	Id.	10 %	Id.
. <i>ad val.</i>	Id.	5 %	Id.
ricin <i>ad val.</i>	Id.	5 %	Id.
. <i>ad val.</i>	Id.	8 %	Id.
igène <i>ad val.</i>	5 %	5 %	Id.
. <i>ad val.</i>	12 %	Franchise	Id.
sésame. <i>ad val.</i>	12 %	8 %	Id.
. <i>ad val.</i>	12 %	12 %	Id.
provenant des districts situés à Smay et Warsheikh <i>ad val.</i>	5 %	Franchise	Id.
provenant des autres dis- tricts <i>ad val.</i>	10 %	Id.	Id.

II. PROTECTORAT DE L'UGANDA (1)

Le **général**. — Le Protectorat de l'Uganda, avec les territoires en dépendant, est limité à l'est par le Protectorat de l'Est africain, à l'ouest par l'Etat Indépendant du Congo, au nord par le parallèle de latitude Nord, et au sud par les frontières des territoires britanniques et allemands. Les lacs Victoria Nyanza et Albert-Edouard sont compris en

(1) Tiré d'une publication de l'« Emigrant's information Office », sous la direction de l'Office colonial du Royaume-Uni.

partie dans le protectorat ; le lac Albert Nyanza y est inclus dans presque toute son étendue, le lac Rodolphe pour la moitié, le lac Kioga en entier. Le territoire est baigné par le Nil depuis sa sortie du lac Victoria jusqu'à Lado ou Gondokoro, à la frontière du Soudan égyptien. Des steamers remontent le Nil, de Khartoum à Gondokoro, et cette ville est reliée au réseau des télégraphes et téléphones soudanais-égyptiens.

Ce territoire, qui a une superficie totale de 223,500 milles carrés, comprend le royaume d'Uganda et quatre provinces subdivisées en districts ou comtés, savoir :

1. Le royaume d'Uganda, divisé en quatre sous-districts : celui de Mengo, celui d'Entebbe, celui de Masaka et celui de Kakumira. Le premier comprend les comtés de Kiadondo, Kiagwe, Bulemezi, Mawokota, Singo, Butambala, Gomba, Busuju, Buvuma, Buruli et Bugerere ; le deuxième, les comtés de Busiro et de Sese ; le troisième, les comtés de Buddu, Koki, Kabula et Mawogola ; le quatrième, les comtés de Bugangadzi, de Bwekula et de Buyaga.

2. La province occidentale comprenant les districts de Unyoro, Toro et Ankole.

3. La province centrale comprenant les districts de Busoga, Karamoja, Bukedi et Lobar.

4. La province Rodolphe comprenant les districts de Turkwel, Turkana et Dabossa.

5. La province du Nil comprenant les districts de Dodinga, Bari et Acholi.

L'autorité principale est aux mains du Commissaire du Gouvernement qui réglemente, par voie d'ordonnances, le fonctionnement de la justice, la perception des impôts et l'administration générale.

Chaque province est administrée par un sous-commissaire, assisté dans les différents districts par des receveurs et des receveurs adjoints.

Les rois et chefs indigènes dont la situation, les emoluments et les droits ont, dans la plupart des cas, été réglés par des traités, sont encouragés à prendre en mains le gouvernement de leurs propres sujets. L'Uganda forme un royaume sous la direction d'un « Kabaka » portant le titre d'Altesse. Le souverain est assisté par une assemblée « Lukiko » composée de natifs. Celle-ci connaît des affaires concernant exclusivement les indigènes ; les décisions, dans les cas importants, sont soumises à appel.

Des magistrats et des tribunaux locaux, ainsi qu'une Cour supé-

jeure jugeant au civil et au criminel, administrent la justice pour les Européens et les indigènes non natifs du protectorat.

La force armée se compose de deux bataillons du « King's African Rifles » (1,500 hommes) et d'un corps de police armée (1,000 hommes) commandés par de nombreux officiers.

Mengo, capitale du royaume d'Uganda, est composée de bâtiments et d'établissements disséminés sur une série de collines : Kampala, siège des bureaux du Gouvernement ; Nakasero, quartier général des forces militaires ; Mengo proprement dit, qui est la résidence de S. A. le Kabaka (Dudi Chwa) ; Namirembe, principale station de la « Church Missionary Society » ; Rubaga, station mère de la Mission des Pères Blancs ; Nsambya, station principale de la Mission de Saint-Joseph (Mill-Hill, Londres).

La population native, estimée à 4 millions d'âmes, est composée pour un quart d'individus appartenant à la race intelligente et déjà civilisée des Baganda, convertie en partie au christianisme par les missionnaires anglais et français. Le restant de la population se rattache aux groupes Soudanais, Nilote et Masai. Il existe également un petit nombre de pygmées ou nains congolais habitant non loin du fleuve Semliki.

La « Church Missionary Society » possède trente-deux stations et 1,070 églises. Elle compte près de 50,000 chrétiens baptisés et environ 250,000 adhérents. Les deux missions catholiques établies dans l'Uganda possèdent vingt-huit stations comptant ensemble près de 85,000 chrétiens baptisés et 150,000 adhérents.

Il existe 50 écoles catholiques et 16 écoles protestantes.

Près de la moitié des indigènes emploient les dialectes bantu.

La population blanche se monte à environ 400 personnes dont 100 femmes.

Le commerce, qui se fait principalement avec le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et l'Inde britannique, est aux mains de deux firmes anglaises, d'une maison allemande et d'une maison italienne, ainsi que d'un certain nombre de sujets britanniques de l'Inde, de Persans et d'Arabes.

Les importations se montent à environ 225,000 livres sterling par an. Les exportations se chiffrent par près de 120,000 livres sterling, se composant principalement d'ivoire, de peaux, de caoutchouc, de poivre, etc.

Les revenus de la colonie atteignent environ 80,000 livres sterling, les dépenses 200,000 livres sterling. La différence est formée par une contribution de la mère patrie.

L'unité monétaire en usage est la roupie, dont il existe des subdivisions en argent et en cuivre. Les coquillages servant encore de monnaie aux indigènes ne sont pas acceptés par le Gouvernement.

Il n'existe pas de banque dans le Protectorat. Les opérations bancaires sont faites par la succursale de Mombasa de la National Bank of India (Limited) à Mombasa.

Lignes de navigation. — Le Protectorat de l'Uganda est desservi par des lignes anglaises : « The Peninsular and Oriental Co », « The British India Steam Navigation Co », « The Union Castle Line », « The Aberdeen Line », « The British East African Line », etc., par la ligne française : les Messageries maritimes, par le Lloyd autrichien et par la ligne allemande desservant la côte orientale d'Afrique. Le prix du voyage de Londres à Mombasa est d'environ 37 à 60 livres sterling en première classe et de 20 à 40 livres sterling en seconde classe. Les passagers ont droit au transport gratuit d'une certaine quantité de bagages, calculée au poids ou au cubage selon les lignes.

Climat. Pluies. Température. — Le climat de l'Uganda est doux, ni excessivement chaud, ni excessivement froid. Pendant les sept années comprises entre 1890 et 1897, la hauteur moyenne de l'eau tombée a été de 47.15 pouces. Pendant la même période, la température la plus élevée a été de 83°8 F., et la plus basse de 59°.

La longue saison sèche dure de juin au commencement de septembre, et la courte saison sèche comprend les mois de décembre et de janvier.

État sanitaire. — La plus grande partie du Protectorat de l'Uganda, sinon la totalité du territoire, est malarienne. Certains districts, comme la vallée du Nil, le semblent plus que d'autres, mais c'est peut-être là une conséquence de la difficulté qu'on éprouve à se procurer une nourriture saine et à s'entourer du confort nécessaire.

Dans les principales stations du Gouvernement, des soins attentifs sont pris en vue de prévenir la malaria : débroussaillage, drainage, etc., mais le caractère de la contrée rend difficile et coûteuse l'adoption par les particuliers de ces mesures préventives.

Les futurs émigrants doivent s'attacher à avoir des maisons protégées contre les moustiques et user de rideaux. Ces mesures n'assurent évidemment pas l'immunité contre les morsures des

ustiques, mais elles en diminuent les risques et, par le fait même, les chances de malaria. Tout nouvel arrivant dans l'Uganda doit attendre à se voir tôt ou tard attaqué par la fièvre.

En règle générale, les fièvres sont d'un caractère bénin ; dans la plupart des cas, elles rentrent dans la catégorie de la fièvre tierce, de l'été, d'automne ou des tropiques. Ce type de fièvre diffère de la forme bénigne ordinaire en ce qu'il est susceptible de présenter un caractère pernicieux. Les plus grands soins sont alors nécessaires ; s'ils faisaient défaut, de graves symptômes pourraient apparaître, dont le plus fréquent et le plus dangereux est l'hémoglobinurie (*blackwater fever*). Cependant, cette complication, en règle générale, n'attaque pas les nouveaux arrivants. Après la deuxième année de résidence, les risques d'en être éprouvé augmentent particulièrement chez les personnes qui ont déjà souffert de nombreux accès de fièvre malarienne.

La nature exacte de cette affection n'est pas encore bien définie, mais il semble qu'elle soit souvent le résultat d'un refroidissement pris au cours de la convalescence d'une crise ordinaire de fièvre.

Pour ce qui regarde la croissance des enfants européens, il est difficile d'émettre une opinion, attendu qu'avant les trois dernières années aucun enfant européen n'était né dans le pays. Tous ces jeunes enfants semblent se développer parfaitement, pour autant qu'ils échappent à la malaria. Quant aux risques, ils sont aussi grands, si pas plus, que pour les adultes. Une affection chronique ou une crise grave pendant l'enfance ne peut que nuire grandement au développement et à la santé de l'enfant. Les femmes européennes paraissent supporter le climat aussi bien que les hommes.

Dysenterie. — Cette maladie n'est pas fréquente parmi les Européens. Comme il est presque certain que ce mal se communique par l'eau, il est relativement aisé de le prévenir.

Insolation. — A cause de la fraîcheur trompeuse du climat, les nouveaux arrivants ont une assez grande tendance à négliger les précautions contre l'insolation.

Par suite de la grande altitude, la chaleur à l'ombre n'est pas excessive, et les nuits sont fraîches. Les rayons directs du soleil sont néanmoins très puissants et il est indispensable de prendre le plus grand soin de se protéger convenablement la tête. Pour cette même raison, les Européens trouveront impossible de se livrer à un travail manuel en plein air.

Autres maladies. — Il existe beaucoup d'autres maladies tropicales, mais, pour la plupart, elles n'affectent guère que les indigènes et au prix de précautions ordinaires les Européens pourront ne pas les redouter. La maladie du sommeil sévit dans quelques endroits du Protectorat, notamment sur les rives du lac Victoria.

La plupart des maladies des pays tempérés se retrouvent dans l'Uganda, néanmoins les maladies suivantes y sont rares sinon inconnues : la fièvre scarlatine, l'entérite, la diphtérie et la fièvre typhoïde.

Corps médical. — Le corps médical du Protectorat est composé de douze médecins, cinq infirmiers et deux infirmières diplômées. Ils sont autorisés à soigner des malades pour leur propre compte et sont établis dans toutes les stations principales du pays.

Agriculture.

Café. — Le sol de l'Uganda, très fertile en général, sauf dans la partie avoisinant le lac Rodolphe, est, sans conteste, des plus propices à la culture du café; le fait qu'il existe une espèce indigène prouve que le climat permet la culture d'autres variétés.

La plante indigène est du type « West African Coast », variété du « Coffea robusta »; elle croît dans diverses parties du Protectorat et est particulièrement abondante dans les îles Sesse et à Buddu où elle atteint 20 pieds de haut. Elle produit du café dit « of good body ». Les indigènes ne le font pas infuser, mais mâchent seulement les grains.

Des caféiers de variétés arabes ont été implantés et réussissent excessivement bien. De grandes quantités de plantes et de graines de la variété « Nyasa » ont été distribuées.

Un échantillon a été évalué par MM. Lewis et Peat à 50 shillings le cwt., alors que le marché était des plus calmes à cause de la surproduction du café brésilien. Les variétés « Blue Mountain » et « Guatemala » ont été récemment introduites.

Des plantations sont entretenues par l'Administration dans le but de distribuer des plantes et des graines.

Caoutchouc. — Le caoutchouc provient de diverses espèces d'arbres. La plupart des forêts d'Uganda, de Busoga, d'Unyoro et

de Toro contiennent plus ou moins d'arbres à caoutchouc. (Voir l'Appendice n° 1 sur le caoutchouc indigène.)

Des expériences d'implantation faites avec les meilleurs arbres gommifères exotiques, comme l'« *Hevea brasiliensis* » (caoutchouc de Para) et le « *Castilloa elastica* », ont donné dès les premiers essais des résultats si satisfaisants qu'on en a planté des quantités considérables. Il est naturellement trop tôt pour pouvoir se prononcer définitivement sur la valeur de cette introduction; néanmoins, à en juger par l'état actuel des cultures, il est permis d'espérer un succès complet.

Des permis relatifs à la récolte du caoutchouc sont délivrés dans les formes et moyennant les conditions énumérées à l'Appendice 1. La redevance due actuellement pour la récolte dans les forêts de la Couronne est de 2 livres sterling par mille carré. Il existe, en outre, un droit de 10 % à l'exportation. Tout permis de récolte contient une clause qui oblige le bénéficiaire à planter et à avoir en culture un nombre minimum d'arbres par mille carré. Il faut avoir été agréé par les autorités pour pouvoir recevoir un permis.

Plantes textiles. — Le Protectorat est riche en plantes textiles. La plupart des plantes textiles tropicales des autres pays s'acclimatent bien. Les principales essences indigènes sont le « *Sansevieria* » et le palmier « *Raphia* ».

Le *Sansevieria* de diverses variétés croit en abondance dans la plupart des districts; des échantillons ont été évalués en Angleterre de 25 à 30 livres sterling la tonne. Ce n'est que tout récemment que les indigènes se sont rendu compte de la valeur de cette fibre; aussi commencent-ils à en apporter de grandes quantités sur les marchés locaux. Ils la préparent à la main. L'emploi de machines à décortiquer les fibres permettrait de travailler des quantités suffisantes pour en faire l'objet d'un commerce considérable.

La fibre *Raphia* provient du palmier « *Raphia munbuttorum* », abondant dans les forêts qui entourent les lacs. Les indigènes emploient peu cette fibre et jusqu'à l'année dernière aucun effort n'avait été tenté pour son utilisation commerciale, mais actuellement on en expédie de grandes quantités à Entebbe et à Kampala, les deux principaux marchés. Son prix est de 15 à 30 livres sterling par tonne, en Europe.

Fibre de Kafumba. — Il existe plusieurs autres fibres indigènes,

employées seulement par les naturels, mais qui peuvent devenir d'une certaine valeur commerciale. Tel est le cas de la fibre de « Kafumba » provenant de l'écorce de l'« *Asclepias semilunata* ». Un échantillon de cette fibre mesurant de 2 à 3 pieds a été envoyé en Angleterre pour y être évalué. Son prix a été estimé de 20 à 25 livres sterling la tonne, et de 30 à 40 livres sterling par tonne pour les longueurs supérieures à 3 pieds. Cette plante se cultive facilement.

Chanvre de Maurice. — Parmi les plantes textiles importées, la « *Furcraea gigantea* », « Mauritius Hemp » donne de grandes espérances. Des plantes âgées de 2 ans seulement, dans le Jardin botanique d'Entebbe, portent maintenant des feuilles de 5 à 6 pieds de long. Un échantillon de cette fibre, de belle longueur et d'excellent aspect, a été envoyé à Londres aux fins d'évaluation et d'analyse.

Ramie (China grass). — Ce textile n'a pas donné ce qu'on en attendait. Des plantes importées du Jardin botanique de Kew ont été replantées à Entebbe, à Kampala, à Masaka, à Jinja et dans les îles Sesse, mais leur hauteur n'a jamais dépassé 4 $\frac{1}{2}$ pieds. D'autres plantes, provenant d'une source différente, ont atteint jusqu'à 7 ou 8 pieds. Sans doute, cette dernière variété était-elle supérieure à la première et quelque peu différente.

Il y a lieu d'espérer que, grâce à l'introduction de machines modernes, l'Uganda pourra devenir un pays producteur d'excellents textiles.

Le *jute* croît dans tout le pays, mais non pas avec une abondance telle que se puisse justifier l'appellation de « forêt de jute », donnée à l'Uganda. Mais comme cet arbre se propage facilement par boutures ou par marcottage, il doit être très aisé d'en faire des plantations. L'écorce est enlevée en lames, à des intervalles variant de six à huit mois, et est manufacturée par les indigènes en un tissu souple de couleur brune, universellement porté, sauf dans le voisinage immédiat des principaux « settlements ». Le tronc, une fois écorcé, est recouvert de feuilles de bananier, fortement serrées. Après trois mois, cette enveloppe est enlevée et la nouvelle écorce arrive rapidement à maturité. Si cette précaution de recouvrir l'écorce est prise immédiatement après l'écorçage, cette opération ne nuit en rien à la croissance et à la santé de l'arbre. Seul le tronc est écorcé.

Coton. — Il existe une variété indigène de ce textile, mais sa valeur commerciale est très peu considérable. La fibre en est rugueuse, courte, et les graines sont volumineuses et nombreuses.

Le coton de la variété américaine dite « American Upland variety » a été implanté et réussit bien.

Jusqu'à présent, les indigènes seuls le cultivent. Cette industrie, toute nouvelle, est encore mal entendue par eux, mais il y a lieu d'espérer qu'elle prendra une extension considérable.

Les variétés égyptiennes ont également été essayées, mais aucune n'a paru pouvoir s'accommoder au climat et au sol de l'Uganda, comme la variété américaine.

L'Uganda renferme de vastes étendues dont le sol est excessivement favorable à la culture du coton.

L'Administration favorise la culture du coton en distribuant gratuitement des semences; elle a, dans ce même but, établi dans le pays, à l'usage du public, quatre machines à main pour l'égrenage et quatre presses pour l'emballage.

La Compagnie de l'Uganda s'est également attachée à encourager cette culture par la population indigène. La Société distribue gratuitement des graines et achète le coton des naturels. Elle s'en procure actuellement plus de 1⁰⁰⁰ tonnes par jour et fait établir une vaste usine.

Céréales. Riz. — Le sol de l'Uganda est riche en argile et est propre à la culture de toute espèce de céréales.

Le riz croît à l'état sauvage mais est peu consommé par les indigènes qui préfèrent la banane et la patate douce dont la culture demande moins de soins.

L'arrow root donne lieu à des essais de culture satisfaisants.

Canne à sucre. — Une variété indigène est cultivée par les naturels du pays. Ceux-ci n'en extraient pas le suc, mais se bornent à mâcher la canne. La plante croît généralement parmi d'autres plantes potagères et n'est l'objet d'aucun soin. Cultivée dans un endroit convenable, sa tige peut atteindre des dimensions considérables. Si les meilleures variétés étaient introduites et systématiquement cultivées, l'industrie sucrière deviendrait, sans aucun doute, extrêmement prospère et la production trouverait dans la consommation locale un débouché assuré. De grandes quantités de sucre brun sont extraites de la canne indigène par une fabrique indienne.

Poivre. — La valeur du poivre exporté se chiffre par 20,000 livres sterling annuellement.

Bois. — L'Uganda renferme beaucoup de bois précieux et un examen récent a fait découvrir dans les forêts plusieurs espèces nouvelles de grande valeur. Des échantillons de nombreuses espèces de bois de l'Uganda sont exposés à l'« Imperial Institute » de Londres et aux « Royal Gardens » de Kew. Les directeurs de l'« Imperial Institute » ayant précisément procédé à une enquête dans le but d'étudier les bois des forêts du Protectorat et d'en reconnaître la valeur industrielle, on pourra obtenir sur cette matière tous les renseignements désirables.

Il est certaines essences dont la valeur est incontestable, comme la *Chlorophora excelsa* (Muvule); son bois est dur, délicatement nuancé et très employé en ébénisterie. Ce n'est pas un arbre de forêt : on le rencontre, souvent en grande abondance, dans les plaines arborées. Les arbres atteignent une grande hauteur et fournissent des planches d'une largeur de 3 pieds.

Le Nsambya (*Dolichandrone platycalix*) a un joli bois susceptible d'acquérir un beau poli. Il est particulièrement précieux et ne se laisse pas attaquer par les fourmis blanches. Malheureusement, les arbres de grande dimension sont rares.

Le *Podocarpus milanjianus*, var. *arborescens*, est le seul conifère des régions basses de l'Uganda. On le rencontre dans les forêts de Buddu sur les rives du lac Victoria. Il n'est employé que par les indigènes.

Une sorte de faux ébénier (*Dalbergia melanoxydon*) croit dans de nombreuses forêts. C'est un arbre de petite taille.

Jardins botaniques. — Il existe à Entebbe un jardin botanique où l'on a introduit de nombreuses plantes utiles dont on peut suivre la croissance. On peut y obtenir tous les renseignements désirables et recevoir, même gratuitement, des plantes et des graines.

Ce jardin a environ 100 acres de superficie. Une liste des plantes accompagnée d'un plan-guide est remis gratuitement aux visiteurs.

Des fermes d'expérimentation ont été établies dans plusieurs stations excentriques.

Productions minérales et manufacturées. — Le principal produit minéral est le fer qui s'extrait facilement de l'hématite répandue partout. Dans certains endroits, on trouve sous la

couche de terre rouge une sorte de kaolin de grande valeur. Il existe des gisements de cuivre dans la province centrale. L'or se rencontre en certains endroits.

Il n'y a d'autres produits manufacturés que ceux nécessaires aux usages domestiques ; aussi l'exportation en est-elle insignifiante. On fabrique des poteries fines et vulgaires, des nattes et des paniers d'herbe tressée. Les vêtements sont en jute tissé. Les Baganda sont des forgerons habiles et montrent de l'ingéniosité dans la façon dont ils construisent leurs demeures et les recouvrent de chaume. Leurs ustensiles domestiques sont assez remarquables. Ils sont très expérimentés dans l'art de préparer les peaux.

Faune. — La faune de l'Uganda est celle de l'Afrique tropicale. Les rivages des lacs sont peuplés de nombreux oiseaux aquatiques : cigognes, grues, hérons, flamants, oies, canards, etc. ; les plus beaux sont peut-être les pyrargues qui se nourrissent exclusivement de poissons, représentés d'ailleurs par de nombreuses espèces. Les hippopotames et les crocodiles hantent tous les lacs et cours d'eau du pays. Les buffles vivent dans les marécages ; les sangliers, les hyènes, les léopards et les chats sauvages infestent les bois. Ceux-ci servent de refuge à d'autres animaux d'espèces plus petites : écureuils, perroquets gris, singes et pintades. Dans les régions plus sauvages et plus ouvertes du nord, on rencontre le rhinocéros, le zèbre, l'autruche et plusieurs variétés d'antilopes. Dans tout le pays, les vautours et les milans abondent. Il existe quelques serpents venimeux, mais ceux-ci ne sont pas nombreux. Les moustiques et les tournis blanches sont abondants et dangereux.

Bétail. — Le bétail est abondant et vit très bien dans les districts dont il est originaire.

Le bétail d'Ankole est renommé pour la reproduction et la qualité du lait, mais on prétend que déplacé dans un autre district, tous ses mérites disparaissent. On peut se procurer de belles vaches pour 2 à 3 livres sterling la pièce, des bœufs et des taureaux pour la moitié de ces prix environ et des veaux pour 10 à 12 shillings la pièce.

Les moutons adultes coûtent de 4 à 5 shillings la pièce et les chèvres un peu moins. Les moutons et les chèvres sont abondants et s'acclimatent partout.

Viande. — Le mouton frais coûte 3 deniers la lb. et la meilleure

viande de bœuf ne coûte jamais plus que 6 deniers la lb. La viande du mouton indigène de petite espèce est excellente et la viande de bœuf vaut celle d'Europe.

Oeufs. Volailles. — Les œufs frais se vendent à raison de quatre pour 2 deniers et la volaille à partir de 4 deniers la pièce. Les poulets sont de petite taille, mais très savoureux.

Lait. — On peut se procurer du lait chez les pasteurs indigènes (Bahima) au prix de 3 deniers environ le « quart ».

Les pommes de terre anglaises s'achètent chez les indigènes au prix de sh. 2/8 les 50 lbs., mais comme partout le sol se prête à la culture de la pomme de terre et des autres légumes, il est naturellement préférable pour l'Européen de les cultiver lui-même.

Approvisionnements. — Il existe des comptoirs d'approvisionnement tenus par des firmes indiennes et européennes : voici un aperçu des articles qu'on peut y trouver et des prix :

	sh.	d.	
Thé	3	6	la lb.
Sucre concassé	0	7	»
Sucre en poudre	0	4	»
Farine	0	3	»
Vin de Bordeaux	2	8	la bouteille.
Vin de Porto	5	0	»
Champagne	0	4	»
Brandy (Hennessy ***)	8	0	»
Whisky	5	0	»

Le soda, les limonades et le ginger beer sont fabriqués dans le pays par une firme indienne : MM. Alidina Visram et C^e, et coûtent 1 shilling les douze bouteilles.

Hôtels. — Un hôtel a été ouvert à Entebbe par M. Berti et des négociations ont été entamées en vue de faire entrer cet établissement dans la société fondée par M. Cook.

Équipements, etc. — Il existe assez bien de menuisiers capables de construire de bons meubles en bois du pays.

Plusieurs firmes indiennes ont ouvert des ateliers de confections dépendant de leurs maisons de commerce ; aussi peut-on se procurer des vêtements sur mesure à des prix raisonnables.

En règle générale, le futur colon en partance pour l'Uganda ne devra emporter qu'un très léger équipement, attendu qu'il pourra se procurer sur place à peu près tout ce qui lui sera nécessaire, et à les prix sensiblement les mêmes que ceux d'Europe. A son arrivée à Mombasa, il fera bien de s'acheter une bonne tente et des accessoires de campement comprenant un lit de camp (pour ses déplacements en dehors des centres habités) et un solide moustiquaire qu'il emploiera la nuit dans ses voyages en chemin de fer sur la ligne de l'Uganda et partout ailleurs, même dans les Settlements où on lui dira qu'il n'existe pas de moustiques.

Industries agricoles. — Les industries agricoles qui semblent le plus susceptibles de développement sont : la culture du café et du coton, l'industrie textile, la récolte du caoutchouc, la production du sucre, la culture du limon pour l'extraction du jus et la culture du riz.

Acquisition de terres. — Des concessions de terres en fief franc (freehold) peuvent s'obtenir du Gouvernement pour une superficie de 1,000 acres maximum, moyennant un prix à fixer par le « land officer » à qui les demandes doivent être adressées.

Le prix dépend de la valeur de la terre et de sa situation ; il ne dépasse généralement pas 2 roupies par acre pour les terres de culture de qualité moyenne.

Des concessions pour nonante-neuf ans peuvent également être obtenues. Le loyer pour les terres de culture varie de 2 à 4 annas par acre et par année.

Les conditions relatives à l'achat et à la location des terres sont énumérées dans l'Ordonnance n° 2 de 1903, sur les terres de la Couronne. Les frais d'arpentage, etc., environ 8 annas par acre, sont supportés par l'acheteur ou par le locataire.

Avant d'entreprendre une affaire ou de s'embarquer dans une entreprise, il est indispensable ou bien de se rendre soi-même dans le pays pour en étudier les particularités et s'y familiariser, ou bien d'y envoyer un représentant digne de foi chargé de choisir l'endroit le plus favorable à l'établissement d'une ferme ou d'une plantation. Les fonctionnaires accordent toutes les facilités, mais ils ne peuvent se charger de la sélection des terres, attendu que le plus souvent un expert seul pourra déterminer la situation et le sol qui conviennent le mieux à tel genre de culture.

Main-d'œuvre indigène. — La main-d'œuvre indigène, assez médiocre, est abondante et à bon marché. Le salaire mensuel d'un homme, y compris la nourriture, est de 4 roupies. Le travailleur de ce pays est diligent, mais il doit être surveillé. Il s'assimile rapidement les détails de la besogne.

Les menuisiers et les maçons plus ou moins expérimentés gagnent de 8 à 10 roupies par mois, c'est-à-dire de 10 à 15 shillings. L'artisan indien reçoit de 75 à 100 roupies par mois; il doit être alors capable de fabriquer des meubles, de faire un toit et d'installer des machines.

Communications. — Il existe des routes à travers tout le Protectorat, jusqu'au lac Albert et jusque dans le district de Toro, aux confins de l'Etat Indépendant du Congo. Les voyageurs vont généralement à pied ou à bicyclette, accompagnés de porteurs pour les bagages.

Un service de jimrickshaws circule entre Entebbe et Kampala. Les voyageurs n'ont ordinairement pas besoin de s'adresser à des agents pour obtenir des porteurs, attendu que les fonctionnaires et les receveurs qui sont en rapports constants avec les indigènes les décident très facilement à se louer pour le portage.

Chemin de fer de l'Uganda. Tarif pour les voyageurs. — Le tarif pour le transport des voyageurs et tous les renseignements relatifs au chemin de fer ont été mentionnés précédemment (p. 571).

Le paiement des coupons se fait en roupies, la roupie valant 1 shilling 4 deniers (ou 1 livre sterling = 15 roupies).

Tarif pour les marchandises. — Ce tarif varie, suivant les espèces de marchandises expédiées, de 2 à 20 deniers par tonne kilométrique, excepté pour l'ivoire et quelques articles de prix pour lesquels on applique un prix de transport supérieur à 5 deniers la tonne. Tout le trafic à la descente est tarifé à 1 denier par tonne kilométrique. (Le lac Victoria à Port-Florence est à 584 milles de Mombasa, et son altitude est de 3,650 pieds au-dessus du niveau de la mer.)

Lois et règlements. — Le Commissaire a le pouvoir de légiférer par voie de décrets. Les lois du Protectorat sont basées sur les lois anglaises, indiennes et coloniales. Le code pénal indien, le code civil et le code de procédure criminelle en vigueur dans l'Inde, de

ême que le recueil dit « Indian Contract Act », sont appliqués ns le Protectorat avec de légères modifications. Dans les contes- ions entre indigènes, les tribunaux ont égard, dans une certaine esure, aux usages locaux.

Il existe un tribunal suprême et des tribunaux inférieurs. Des bunaux criminels et des tribunaux civils ont été constitués par ie de décret.

Gibier. — Certains animaux, objets d'une protection spéciale, ne uvent être tirés sans une autorisation particulière (en règle géné- e, on ne délivre pas de licence spéciale).

Les animaux réservés sont : la girafe, le zèbre des montagnes et lui appelé « grevy's zebra », l'âne sauvage, le gnou à barbe nche, moucheté ou non, l'élan, l'éléphant femelle et les mes, le secrétaire, le vautour (de toutes variétés), le hibou, deux riétés de cigognes, la grue couronnée, le marabout et le héron nc ou à aigrette.

Droit de chasse. — Il existe différentes catégories de licences : lle des chasseurs, celle des fonctionnaires et celle des colons. La emière coûte 750 roupies (50 livres sterling) et les deux autres o roupies (10 livres sterling).

Le port d'armes qu'implique l'acquisition d'une licence de chasse ute 3 roupies.

Autres licences.

	PAR AN.		
	Rs.	£	sh. d.
Licence pour l'importation en vue de la vente de liqueurs distillées ou alcoolisées	100 =	6	13 6
Licence pour la vente en gros ou en détail de liqueurs distillées ou alcoolisées, entre 6 heures du matin et minuit, qu'elles soient consommées sur place ou emportées	600 =	40	0 0
Même licence applicable à tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, de 6 heures du matin à 10 heures du soir	450 =	30	0 30
Licence pour la vente en gros ou en détail de liqueurs distillées ou alcoolisées, entre 6 heures du matin et 8 heures du soir (dimanches exceptés), en vue de leur consommation en dehors de l'établis- sement	250 =	16	13 4

Autres licences (suite).

	PAR AN.		
	Rs.	£	sh. d.
Licence pour la vente en gros seulement, de liqueurs distillées ou alcoolisées, entre 6 heures du matin et 8 heures du soir	200	= 13	6 8
Licence de brasseur ou de distillateur	150	= 10	0 0
Licence d'armurier. (Il est interdit de vendre des armes ou des munitions aux indigènes.)	15	= 1	0 0
Licence de courtier officiel	20	= 1	6 8
Licence de courtier ordinaire.	10	= 0	13 4
Licence de chasse aux oiseaux	5	= 0	6 8

Service de steamers sur les lacs Victoria et Albert. — Les deux grands et confortables steamers de 600 tonnes et de 175 pieds de long de la Compagnie du chemin de fer de l'Uganda, le *Winifred* et le *Sybil*, ont leur port d'attache à Port-Florence: le premier se rend tous les huit jours à Entebbe, et transporte des passagers, des marchandises et le courrier; le second, récemment lancé, a un départ bimensuel; emportant des passagers, des marchandises et le courrier, il va, en faisant le tour du lac, visiter les ports allemands de Shirati, Mwanza et Bukoba, pour revenir à Port-Florence, via Entebbe.

Un petit vapeur, le *Victoria*, et un voilier en acier, propriété de l'Administration, circulent également sur le lac Victoria; le premier, ne servant qu'au service local, ne transporte pas de marchandises.

L'Administration possède sur le lac Albert un vapeur, le *Kenia*, et deux voiliers qui relient Butiaba, le terminus de la route de Kampala au lac Albert, et Nimule, en faisant escale à Wadelai.

De Nimule à Gondokoro le voyage se fait par route, à cause des cataractes du Nil; mais de Gondokoro à Khartoum, il existe un service régulier mensuel de navigation fluviale.

L'Administration projette la construction d'un vapeur à roue à l'arrière pour le service entre Butiaba et Nimule.

Postes. Télégraphes. — Le penny postage existe entre l'Uganda et l'Angleterre, ainsi que la plupart des colonies anglaises.

Mengo et Entebbe sont reliés à Mombasa par le télégraphe (prix: 1 roupie ou sh. 1/4 pour huit mots). Pour les communications entre Mombasa et le reste du monde, les prix sont ceux du tarif ordinaire.

Régime minier. — Suivant les règlements en vigueur, une licence de prospection, valable pour six mois, coûte 5 roupies. Les conditions relatives à l'obtention de cette licence sont, en général, très larges.

Forces hydrauliques. — Les principales forces hydrauliques sont les chutes et les rapides de Ripon à l'endroit où le Nil sort du lac Victoria Nyanza.

Le Gouvernement est opposé à la concession dans la région des chutes, de stations pour la captation des forces hydrauliques, attendu qu'il deviendra peut-être nécessaire, dans l'intérêt public, de construire à cet endroit un barrage pour régulariser les crues du Nil. Cependant, au-dessous des chutes, la longue étendue de rapides est, au point de vue de la production de la force, aussi précieuse que les chutes elles-mêmes. Ces rapides s'étendent sur une distance de 30 à 40 milles. Le Gouvernement s'est réservé de chaque côté du fleuve une bande de terre d'un mille de large, mais celle-ci pourra être traversée par les fils conducteurs de énergie électrique produite sur les rapides.

Le lac Victoria étant navigable jusqu'aux chutes de Ripon, les communications sont assurées sur les 1,000 milles de ses rives.

APPENDICE I.

Notice concernant la culture, la récolte et la préparation du caoutchouc dans l'Uganda.

Depuis l'origine de la récolte du caoutchouc dans l'Uganda jusqu'à l'heure actuelle, le produit n'avait jamais été extrait que des lianes « Clitandra » et « Landolphia ». A présent que l'arbre à caoutchouc de l'Est africain (*Funtunia elastica*) a été rencontré en plusieurs points du Protectorat, il y a lieu de prévoir pour cette industrie un essor considérable. Mais, pour ne compromettre en rien son développement, il est indispensable de procéder avec le plus grand soin et la plus grande prudence, afin de prévenir la destruction des arbres comme cela s'est passé un peu après la découverte des caoutchoutiers faite, en 1895, à la côte occidentale.

Les deux espèces « Clitandra » et « Landolphia » ont énormément souffert des procédés de récolte employés autrefois et c'est

dans le but de préserver les lianes et de protéger les arbres que le présent Appendice a été écrit.

Culture. — *Arbres à caoutchouc.* — Pour le moment, il est à conseiller de s'en tenir à la culture de la variété « Funtumia », de préférence aux variétés exotiques qui n'ont pas encore fait leurs preuves dans le climat de l'Uganda. On reconnaîtra aussi dans certains cas la supériorité de la plantation d'arbres sur celle des lianes indigènes dont la culture est beaucoup plus difficile, bien que leur produit ait atteint un prix supérieur à celui de la « Funtumia » de la côte occidentale. Mais c'est là, probablement, le résultat du mode de préparation employé dans la région. Les graines de la « Funtumia » sont mûres, dans l'Uganda, en janvier et en février, et doivent être semées sitôt recueillies, car elles perdent rapidement leur vitalité. On les sèmera à intervalles de deux pouces en des sillons soigneusement préparés, creusés dans de la terre ordinaire mélangée de terreau. Parvenues à une hauteur d'environ quatre pouces, les jeunes plantes pourront être transportées dans des pots ou plutôt dans des paniers de fibres de bananes tressées, et, à l'âge de neuf mois, elles seront en état d'être replantées dans les plantations ou en forêt. Pour la plantation en forêt, il faudra avoir soin d'enlever les broussailles autant que possible en lignes droites, pour faciliter l'accès des arbres au moment de la récolte et pour surveiller de près leur développement. Dans les plantations en terrain ouvert, les plantes devront être espacées de 18 pieds au moins les unes des autres. Il faudra choisir un terrain bien abrité et convenablement irrigué. Toutes les branches poussées à la base du tronc principal doivent être élaguées pour faciliter la saignée.

Lianes. — Les graines du « kapa » (*Clitandra orientalis* et *Landolphia owariensis*) et du « Nansali » (*L. Dawei*) sont mûres de septembre à novembre. Elles doivent être semées sitôt recueillies, si possible. Comme les jeunes plantes supportent mal la transplantation, on sèmera les graines séparément dans des paniers de fibres de banane, et lorsque les plantes auront atteint la taille et la force suffisantes, on les mettra en terre (avec le panier qui ne tardera pas à pourrir), chacune près d'un arbre, et dans des trous d'un pied cube au moins. Pour que ce mode de plantation réussisse, il est indispensable de ménager de l'ombre aux jeunes plantes. Il arrive souvent qu'un fruit se détachant, toutes les graines qu'il renferme se mettent à germer ensemble. Dans ce cas, il faudra les séparer et

les mettre en pot jusqu'à ce que les jeunes pousses puissent être définitivement plantées. Les pousses écloses spontanément en pleine terre ne peuvent être enlevées, ce cas étant prévu par les règlements sur la culture et la récolte du caoutchouc.

Extraction du caoutchouc. — *Récolte de la gomme des lianes.* —

Le suc gommeux d'une liane robuste se sécrète rapidement. Il suffit, en effet, d'une incision pratiquée avec un petit couteau pour provoquer l'écoulement. Les ceps, croissant dans toutes les directions, sont parfois rampants, mais, dans la plupart des cas, leur direction est verticale. A cause de cette variabilité de direction, il est difficile de formuler une règle précise sur la façon de pratiquer l'incision, mais elle devra, autant que possible, être longitudinale ou légèrement oblique. Sa forme doit être en V et elle ne peut dépasser l'épaisseur de l'écorce. Enfin, les incisions ne peuvent être répétées à moins de six pouces de distance les unes des autres, sans qu'on doive tenir compte des anciennes incisions cicatrisées. Il est indispensable de laisser tous les ans un certain repos aux lianes et, dans aucun cas, on ne peut pratiquer d'incisions nouvelles avant que les précédentes soient cicatrisées. Pour hâter cette cicatrisation, on emploiera un astringent consistant en goudron de bonne qualité dont on badigeonnera la plaie avec une petite brosse. De cette façon, on évitera le dépérissement de la plante en prévenant la moisissure de la plaie et on éloignera les scarabées et les fourmis blanches. Les racines des lianes ne doivent jamais être incisées.

Récolte de la gomme des arbres. — Les incisions se font perpendiculairement, en commençant à la base du tronc, au moyen d'une gouge en forme de V; elles doivent être éloignées de six pouces au moins les unes des autres et de quinze pouces sur les branches. On emploie des cordes pour atteindre le sommet des troncs. Des observations faites dans la forêt de Mabira ont fait constater que la sécrétion est plus abondante au commencement de la matinée. Mais comme l'épais brouillard et la rosée ne disparaissent que vers 8 heures du matin, il est à déconseiller de pratiquer les incisions avant cette heure, attendu que le suc gommeux, imprégné d'humidité, se récolte plus difficilement. Comme pour les lianes, on ne pourra pratiquer d'incisions nouvelles avant la guérison complète des précédentes et la même remarque s'appliquera ici comme plus haut quant à l'emploi du goudron comme astringent. Il y a d'autres arbres gommifères du même ordre qui sont : l'« Apocynaceæ »,

qu'on trouve souvent à côté de la « *Funtumia elastica* », la « *Funtumia latifolia* » et la « *Conopharyngia Holstii* » (appelée aussi *Voacanga Holstii*). Ces deux dernières essences ne donnent pas du caoutchouc véritable. Il est très important que le colon puisse distinguer les bonnes espèces des mauvaises, car si, par exemple, on mélangeait le produit de la « *Conopharyngia* » avec celui de la « *F. elastica* », on obtiendrait une pâte sans élasticité et sans usages.

Les indigènes ne donnent pas de nom aux différentes espèces, mais les appellent toutes *Nkagu* ou *Mukagu*. La « *Conopharyngia* » se distingue facilement par ses feuilles larges et lustrées, ses grandes fleurs aromatiques et ses fruits bifides plus ou moins ronds et présentant une dépression centrale comme la prune. La distinction entre la « *F. elastica* » et la « *F. latifolia* » est moins aisée à cause de leur analogie. On les reconnaît cependant aux feuilles; celles de la bonne espèce présentent à l'envers des petites dépressions à la jonction des nervures et du pétiole, tandis que celles de la mauvaise espèce en sont dépourvues.

Préparation. — Il existe plusieurs méthodes pour coaguler le latex. La première opération consiste à le passer à travers un tamis de mousseline pour en éloigner les impuretés. Si le tamisage se fait difficilement, on diluera la matière dans environ la moitié de son volume d'eau; si elle est absolument pure, ce mélange devient inutile et le tamisage également. La manière ordinairement employée pour coaguler le « *Kapa* » (*Clitandra orientalis*) consiste à chauffer la gomme dans un récipient placé dans un second, rempli d'eau (pour éviter que la matière ne brûle). Il n'est pas nécessaire de faire bouillir celle-ci, et si le feu est prudemment conduit, le caoutchouc ne court aucun risque. Le latex doit être tenu en mouvement pendant la cuisson et aussitôt coagulé, enlevé du feu et mis sous une presse pour en extraire l'eau en excès. Cette méthode s'applique aussi à la « *Funtumia elastica* », mais non pas au « *Nansali* » (L. Dawei).

Ce dernier latex se coagule plus généralement au moyen de produits chimiques comme le sel ou préférablement l'acide acétique. La coagulation peut se faire aussi par évaporation ou par absorption; mais c'est là un procédé beaucoup plus lent et qui donne un caoutchouc plus mou et moins commercable.

**Règlement sur la récolte du caoutchouc dans le
Protectorat d'Uganda.**

*Décret édicté par le Commissaire de Sa Majesté Britannique
pour le Protectorat de l'Uganda. (N° 6 de 1903.)*

PROTECTION DES FORÊTS.

Il a été décrété ce qui suit :

1. Le Commissaire est autorisé par les présentes à édicter des règlements et à faire percevoir des droits pour la récolte et l'enlèvement de tous produits forestiers, en vue de la protection des forêts (terres de la Couronne) dans les limites du Protectorat.

2. Nul ne pourra couper ou enlever des arbres, plantes ou taillis, ou tout produit forestier dans les terres de la Couronne, si ce n'est conformément aux conditions énoncées ci-dessous.

3. Jusqu'à nouvelles prescriptions édictées par le commissaire, le règlement forestier de 1900 et la cédula y jointe seront tenues pour édictées par ledit commissaire pour ce qui regarde l'abatage et l'enlèvement des arbres et la protection des forêts.

4. Toute infraction au présent décret ou au présent règlement sera passible d'un emprisonnement qui ne pourra excéder trois mois, ou d'une amende qui ne pourra être supérieure à 2,000 roupies, ou des deux peines réunies et de la confiscation des objets ayant servi à commettre le délit.

5. Le règlement forestier de 1900 est abrogé.

6. Le présent décret sera dénommé : Décret forestier de 1903.

(s.) J. HAYES SADLER.
Commissaire de Sa Majesté.

Entebbe (Uganda), 20 mai 1903.

*Règlements édictés par le Commissaire de Sa Majesté par
application du Décret forestier de 1903.*

CAOUTCHOUC.

1. Les demandes en vue d'obtenir l'autorisation de récolter le caoutchouc dans les forêts du Gouvernement doivent être adres-

sées au Commissaire, directement ou par l'entremise du Receveur du district dans lequel le postulant désire récolter.

2. La demande doit mentionner, si c'est possible, le nom de la forêt ainsi que sa situation et sa superficie approximative.

3. Des permis de récolte peuvent être accordés par le Commissaire, aux conditions suivantes :

a) L'étendue formant l'objet d'un permis ne peut en règle générale être inférieure à 100 acres ni supérieure à 30 milles carrés.

b) La durée du permis ne sera pas supérieure à cinq ans ni inférieure à trois ans.

c) Le titulaire du permis devra acquitter anticipativement le montant de sa redevance.

d) Le titulaire ne pourra céder ses droits, sauf par testament, sans l'assentiment du Commissaire.

e) Il sera tenu de planter telle quantité de plantes à caoutchouc qui sera mentionnée dans le permis aux époques prescrites et dans les localités que pourra désigner le Receveur du district.

f) Le tenancier, ses ouvriers et agents, devront procéder à la récolte de la façon prescrite par le Commissaire et ne pourront couper les arbres ou les détruire de toute autre manière.

g) Il ne pourra en aucune façon intervenir dans les affaires des villages ou concessions des indigènes ou porter atteinte aux droits des indigènes, s'ils en ont, de couper du bois ou de récolter des produits forestiers. Il devra éviter toute querelle avec les indigènes dans le voisinage de sa concession.

h) Le permis ne donne d'autre droit que celui de récolter le caoutchouc dans l'étendue de la forêt formant l'objet de la concession.

i) La non-observation de ces conditions pourra entraîner l'annulation du permis de même que l'application des peines prévues dans le décret.

4. La redevance due pour l'obtention d'un permis de récolte de caoutchouc délivré conformément au présent règlement sera fixée dans chaque cas par le Commissaire; elle ne dépassera généralement pas 150 roupies par an, par mille carré ou fraction de mille.

5. Les permis sont délivrés conformément à ce règlement.

Règlement additionnel (relatif au décret forestier de 1903).

1. Ce règlement fait suite à celui relatif à la récolte du caoutchouc du 15 juin 1903.

2. Le Commissaire pourra attacher à tout permis de récolte toutes clauses et toutes conditions qu'il jugera opportunes et qui devront être spécifiées dans le contrat.

3. La durée de la licence pourra, au gré du Commissaire, être portée à dix années.

4. La formule du contrat dressé d'après le règlement de 1903 est modifiée et remplacée par la formule suivante :

Protectorat de l'Uganda.

Licence pour la récolte du caoutchouc

délivrée conformément au décret forestier de 1903 et au règlement y relatif).

M , de , est autorisé par les présentes à récolter le caoutchouc sur . . . milles carrés, situés à , dans la forêt de , conformément aux clauses et conditions ci-dessus spécifiées ou énumérées dans le décret forestier de 1903 et au règlement y relatif.

Le présent permis est valable pour une durée de . . ans, du . . 190 , au 190 . , au prix annuel de roupies par mille carré.

Daté du

(s.) *Le Commissaire de Sa Majesté.*

III. PROTECTORAT DE ZANZIBAR

Les territoires placés sous la domination du Sultan de Zanzibar avaient successivement été conquis, par les Imans de Mascate, sur les Portugais et les chefs indigènes, pendant la période qui s'écoula de 1698 à 1807. Ils dépendirent de Mascate jusqu'à la mort de Seyyid Saïd dont la succession, disputée par ses deux fils Seyyid Thwain, de Mascate, et Seyyid Majid, de Zanzibar, donna lieu, en 1861, à un arbitrage qui attribua à Majid les possessions situées sur le continent africain.

Celles-ci s'étendaient nominalement sur la partie de la côte comprise entre Warsheikh (3° latitude nord) jusqu'à Tunghi Bay (10° 41' latitude sud), ainsi que sur les territoires non délimités situés à

l'intérieur. L'autorité du Sultan ne s'exerçait toutefois en fait que sur la côte et le long de quelques routes commerciales particulièrement fréquentées.

Ces possessions furent successivement réduites de 1886 à 1890. Elles ne comprennent actuellement plus que les îles de Zanzibar et de Pemba ainsi qu'une bande de 10 milles de largeur s'étendant le long de la côte de l'Afrique orientale britannique.

Tout le Sultanat est actuellement placé sous le Protectorat britannique. Un gouvernement régulier y a été établi en octobre 1891.

Superficie. Population. — La superficie des îles de Zanzibar et de Pemba est respectivement de 640 et de 380 milles carrés. La population est estimée, pour la première de ces îles, à 250,000 âmes et pour la seconde à 50,000 âmes. Les Arabes, au nombre de 15,000 environ, forment principalement la classe des propriétaires fonciers et celle des employeurs de main-d'œuvre. La population noire est composée surtout de Swahilis, mais il s'y rencontre également des représentants de presque toutes les tribus africaines. La population étrangère, presque entièrement engagée dans les opérations commerciales, est assez considérable. Elle compte environ 220 Européens : Anglais (120), Allemands (40), Américains, Français, Italiens, Grecs et Roumains, et près de 10,000 Indiens, sujets britanniques, par les mains desquels passe, soit directement, soit indirectement, presque tout le commerce de Zanzibar et de l'Est africain.

La population de la ville de Zanzibar est évaluée à 100,000 personnes.

Un décret fut rendu en 1905 dans le but de restreindre l'immigration. Tout Européen débarquant à Zanzibar et décidé à y rester est tenu de déposer une somme de 50 livres sterling.

La religion dominante est le mahométisme. La plupart des natifs sont Sannis de la secte de Shafi. Le Sultan et ses proches sont schismatiques de la secte de Ibadhi.

Il existe dans les îles différentes missions catholiques ou protestantes. Un hôpital français, tenu par des Sœurs de la Charité, est établi à Zanzibar. Un établissement du même genre est annexé à une mission.

L'armée régulière et la police ont un effectif de 600 hommes.

Justice. — La justice entre sujets du Sultan est administrée par différents cadis.

Par une déclaration en date du 16 décembre 1892, le Sultan a délégué à l'Agent et Consul général de S. M. Britannique le droit de connaître de toutes les causes dans lesquelles un sujet britannique est demandeur ou plaignant et dans lesquelles intervient comme défendeur ou comme accusé un sujet zanzibarite ou le ressortissant de nations non chrétiennes n'étant pas protégés par un traité.

Trois magistrats de nationalité anglaise rendent la justice. Une cour d'appel, dont le siège peut être transporté ailleurs, a été instituée, en 1902, pour les Protectorats anglais de l'Est et du Centre africain ainsi que de l'Uganda. Le Conseil privé statue en dernier ressort.

Le statut légal d'esclave a été aboli le 6 avril 1897. Les relations de maître à esclave ne sont donc plus reconnues par les tribunaux. Les individus encore en état d'esclavage à l'heure actuelle le sont de leur plein gré.

Finances. — Les revenus du Sultanat sont principalement alimentés par les droits de douane ainsi que par les taxes perçues sur certains produits tels que les clous de girofle, le coprah et l'ivoire. La liste civile du Sultan fait l'objet d'une administration distincte de celle des finances de l'État. Les excédents de revenus sont appliqués à des améliorations à apporter dans la colonie. Toute dépense doit recevoir la sanction de l'Agent et Consul général de S. M. Britannique.

Le dollar de Marie-Thérèse, frappé par le Sultan, est l'unité monétaire légale. Bien que le dollar serve d'étalon de valeur dans toutes les transactions, la monnaie universellement en usage est la roupie indienne. Celle-ci vaut au change 47 cents; la valeur attribuée au dollar est de 2 roupies 2 annas.

Agriculture. Commerce. — Le clou de girofle est le principal produit du Sultanat (environ 250,000 cwts); la production du poivre est stationnaire, mais celle du coprah se développe. Les essais de plantations de thé et de café, effectués par le Gouvernement, n'ont pas réussi; par contre, la vanille donne de bons résultats.

Les importations, atteignant une valeur approximative de 1,200,000 livres sterling, se composent principalement de tissus, de produits manufacturés, de quincailleries, de riz, de céréales, de pétrole, d'épices, etc. Les exportations, d'une valeur sensiblement égale, portent sur les clous de girofle, les épices, les tissus, l'ivoire, le coprah, les céréales, le caoutchouc, les gommes, etc.

Les échanges se font principalement avec l'Inde britannique, l'Afrique orientale allemande, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, l'Afrique orientale britannique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, etc.

Zanzibar avait été déclaré port franc le 1^{er} février 1892. Cet état de choses a pris fin le 1^{er} octobre 1899. Un droit uniforme de 5 % *ad valorem* est actuellement perçu sur tous les articles importés.

Navigation. — Différentes compagnies de navigation et notamment la ligne allemande de l'Est africain, la « Compagnie des Messageries maritimes » et le « Lloyd Austro-Hongrois » mettent Zanzibar en communications régulières avec les ports européens.

Télégraphe. — Un câble de l'« Eastern Telegraph Company » relie le Protectorat au Royaume-Uni.

Travaux publics. — Une Compagnie américaine a entrepris la construction d'un chemin de fer d'un écartement de 3 pieds entre Zanzibar et des plantations de cocotiers et de girofliers situées à l'extrémité nord de l'île. La ligne est en exploitation sur 7 kilomètres.

Il est question d'établir un tramway à traction électrique dans la ville de Zanzibar. On projette également d'établir une usine pour la production de la lumière électrique ainsi qu'un réseau téléphonique.

Traduit et adapté par

L. PECHER,

licencié en sciences commerciales.



CHRONIQUE

AMÉRIQUE

Itinéraire de Belgique à Bogota (Colombie). Embarquement Europe. — On peut s'embarquer à Saint-Nazaire ou à Bordeaux sur un des steamers de la « Compagnie transatlantique », à Southampton ou à Cherbourg sur un des steamers de la « Royal Mail Steam Navigation Company ». La durée du trajet de l'un de ces ports d'Europe à la côte colombienne (Sabonilla) varie de sept à dix-neuf jours.

Mesures de précaution. — Il est à recommander de se munir en voyage : *a*) D'un lit pliant ou démontable avec moustiquaire. Les hôtels et les bateaux colombiens ne fournissent au voyageur, même literie, qu'une simple toile tendue sur des pieds croisés, souvent souillée et d'un contact dangereux. *b*) D'une pharmacie de voyage. Elle doit contenir, comme médicaments essentiels : de la quinine (à prendre journellement) et de l'acide phénique (contre les piqûres des moustiques). *c*) De boîtes de conserves en quantité suffisante pour assurer l'alimentation pendant un mois. La nourriture servie à bord des bateaux et dans les hôtels est absolument mangeable; de plus, il est prudent, à cause des aléas du trajet, de compter sur un délai double du temps normal. *d*) D'eau minérale et de vin (*ad libitum*) dans la même proportion. L'eau de table à bord des bateaux est simplement puisée dans le fleuve; toute autre eau atteint des prix exorbitants. *e*) De vêtements blancs pour le passage dans les régions chaudes (tierra caliente) et de vêtements épais pour l'instant où l'on atteint les hauts plateaux, où la température est de 15 degrés environ; le casque colonial n'est pas en usage; on le remplace par le chapeau de paille dit « Panama » qu'on s'achète à Barranquilla dans de bonnes conditions. *f*) D'une chemise (poncho) imperméable pouvant recouvrir tout le corps et

destinée à préserver des pluies diluviennes qui tombent dans la montagne; dans le même but, les malles doivent être, pour le trajet à dos de mules, revêtues d'une double housse de toile forte ou de toile goudronnée.

Voyage de Sabonilla à Bogota. — Il comprend les transbordements suivants : de Sabonilla à Barranquilla, par train, une heure; de Barranquilla à La Dorada, par bateau, huit à dix jours; de La Dorada à Hondo, par train, deux heures; de Hondo à Girardot, par bateau, deux à trois jours; de Girardot à Hospicio, par train, cinq à six heures; d'Hospicio à Madrid, à dos de mule, huit heures; de Madrid à Bogota, par train, une heure.

D'après ce tableau et en y ajoutant le nombre de jours nécessaire pour venir d'Europe à Sabonilla, le voyage d'un des ports européens à Bogota pourrait s'effectuer en un mois environ, mais il faut observer que : *a*) les départs de Barranquilla pour La Dorada n'ont lieu qu'une fois par semaine et coïncident rarement avec l'arrivée du vapeur européen; un séjour à Barranquilla s'impose généralement; *b*) Il est presque toujours nécessaire aussi de s'arrêter quelques jours à Hondo, vu l'irrégularité des dates de départ des vapeurs qui vont de cette ville à Girardot; *c*) Il n'y a, de Girardot à Hospicio, qu'un seul train par jour, à 7 heures du matin; le vapeur arrivant à Girardot dans la journée qui précède, il faut passer une nuit dans cette ville; *d*) Le trajet d'Hospicio à Madrid s'effectue en deux étapes à cause de l'impossibilité du voyage de nuit; on loge à l'auberge du Tambo d'où l'on repart le matin pour arriver vers midi à Madrid; *e*) Enfin, de nombreux accidents se produisent, tant au cours de la navigation fluviale, extrêmement périlleuse, que sur le chemin de fer de Girardot dont la voie, pendant la saison des pluies, est sujette aux éboulements : de là de fréquents retards.

En suivant un autre itinéraire, le voyageur, une fois arrivé à Honda, peut se rendre à dos de mule, en trois ou quatre jours, jusqu'à Facatativa d'où, en quelques heures de chemin de fer, il gagne Bogota. Mais ce trajet est considéré comme extrêmement pénible à cause des fatigues qu'il comporte et n'est guère utilisé que par les courriers.

Coût du voyage (Sabonilla-Bogota). — On peut l'évaluer, par personne, à 350 francs (prix des billets de passage et des mules) en supposant que le voyageur emploie quatre mules (dont trois pour

le transport des bagages) sur le trajet d'Hospicio à Madrid. Ce total ne comprend ni les frais de séjour à Barranquilla, à Honda, à Girardot, à Tambo (chaque journée d'hôtel coûte de 20 à 25 francs), ni le fret pour les malles qui accompagnent le voyageur (50 à 100 francs) à bord des bateaux et dans les trains.

Époque à choisir pour le voyage. — Le mois d'avril convient particulièrement pour le voyage de la côte à Bogota. C'est à ce moment que la chaleur se fait le moins sentir et que les moustiques diminuent en nombre. Cela n'empêche pas, d'ailleurs, les moments pénibles, car la moyenne thermométrique se maintient à 27 degrés et l'emploi du moustiquaire s'impose toujours. Pendant la journée il souffle une bise constante qui cesse malheureusement vers le soir, et les nuits sont d'autant plus dures que le bateau, par prudence, ne continue pas sa marche. On baigne alors dans l'atmosphère humide et lourde de la forêt, le long de laquelle on jette l'ancre, et cela ne favorise guère le sommeil.

Les petits vapeurs qui vont de Barranquilla à La Dorada présentent un certain aspect de propreté, mais on n'en peut, malheureusement, dire autant de ceux qui font le trajet de Honda à Girardot. Tous d'ailleurs sont également primitifs et il faut emporter avec soi son lit, sa nourriture et sa boisson.

L'hospitalité qu'ils offrent est savoureuse auprès de celle que trouve le voyageur dans les auberges de la route. Celles-ci défient toute description. Leurs chambres, des caves carrelées, contiennent pour tout mobilier une natte et sont peuplées d'une foule d'animaux bizarres, sans parler des rats qui pullulent et dont les cris, les grattements et les vols empêcheraient à eux seuls de fermer l'œil. La nuit de séjour y revient néanmoins à 20 francs.

La merveilleuse beauté des paysages compense en partie les désagréments de la route. Rien n'est peut-être comparable aux rives du Magdalena exubérantes de flore et de faune, bordées tantôt par d'immenses forêts, tantôt par des montagnes à pic qui se recourbent en tunnel au-dessus du fleuve et n'en font plus qu'un sombre torrent. De-ci de-là apparaissent des îles si pittoresques qu'elles semblent quelque décor de féerie, des villages d'Indiens groupés sous les palmiers, toutes les richesses d'une nature restée vierge en dépit de la conquête et du temps. Une fois dans la cordillère, ce sont de nouveaux aspects, des horizons immenses et désolés ; la sensation de se trouver infiniment loin du monde, d'un charme triste et profond, et de n'arriver jamais à la fin de ces chemins

sinieux ni à cette ville lointaine où l'on retrouvera tout d'un coup du mouvement et de la vie. Il ne faut point d'ailleurs se faire illusion sous ce rapport. Bogota n'est qu'un simple village, aux rues étroites et mal pavées, aux maisons basses et de nulle apparence. Un ou deux monuments inachevés, quelques petits jardins servant de parcs et un tramway attelé de mules étiques en constituent le seul luxe. Il pèse sur tout cela un ciel grisailleux, des collines dénudées enserrant étroitement la ville sur laquelle la pluie tombe quotidiennement. C'est en réalité un perpétuel automne au lieu de l'éternel printemps si souvent vanté.

AFRIQUE

L'unité Sud-Africaine. — Quand, pour couper court à une guerre ruineuse et discréditante, le Gouvernement anglais prit le parti de traiter avec les Boers, il leur assura, sous les convenances d'une soumission de principe, le rétablissement à bref délai d'une autonomie. C'est en foi de quoi le self-government fut octroyé en premier lieu au Transvaal, puis à l'Orange. C'était plutôt qu'une conquête un acte d'association.

Un certain temps a été nécessaire pour mettre au point les conditions du pacte social : c'est chose faite, semble-t-il, et l'heure est venue d'organiser l'exploitation matérielle de l'entreprise commune.

A l'instigation du haut commissaire et sur l'invitation de M. Meriman, les délégués du Cap, du Natal, de l'Orange, du Transvaal et de la Rhodésie, en présence des envoyés de l'île Maurice et de la Province portugaise de Mozambique, se sont réunis à Prétoria le 4 mai dernier. Dès le lendemain, ils votaient solennellement le principe de la *Closer Union* dans les termes que voici : « La conférence est d'avis que les intérêts fondamentaux et la prospérité durable de l'Afrique du Sud ont pour condition essentielle une prompt union de ses colonies autonomes sous la couronne britannique. » Il fut résolu par la suite qu'une convention nationale de douze délégués serait instituée après la clôture des prochaines sessions parlementaires, à l'effet d'élaborer un projet de Constitution qui serait présenté aux diverses Assemblées législatives. Il était en outre stipulé que les votes seraient émis par tête et non par État.

Cette résolution, que faisait pressentir une correspondance

voyée au *Temps* le jour même où s'ouvrait la conférence mémorable, a produit dans l'Afrique du Sud autant de surprise que d'émoi. On ne s'attendait généralement pas à une conclusion aussi vive, quoique tout se traite en ce pays avec une rapidité de décision dont il n'y a guère d'exemples dans les nôtres.

Approuvée par la majorité des classes dirigeantes dans le Transal, dans l'Orange et dans la colonie du Cap, — où les progressistes mulent toutefois cette réserve d'exiger une représentation équivalente de la minorité, — la *Closer Union* a rencontré une opposition assez vive dans le Natal, dont les intérêts se trouvent être en conflit avec ceux de tous ses voisins. C'est surtout qualitativement et cette opposition est à considérer, en ce sens que la population du Natal est seule demeurée intégralement britannique de cœur, — ce qui lui vaut d'être l'enfant chérie de la métropole, — alors que dans les anciennes républiques, ainsi que dans la *Cape Colony*, l'esprit *afrikaander* l'emporte presque partout sur la vieille tradition européenne. Les difficultés que soulève le Natal sont donc aussi bien de l'ordre sentimental que de l'ordre matériel. Ces dernières sont les plus graves, mais elles contribuent à donner aux premières une plus vive vivacité, et l'on s'émeut, à Durban comme à Pietermaritzburg, à voir dans le vote par tête une sérieuse menace pour la défense des intérêts nataliens.

A vrai dire, ces intérêts sont mal engagés de toute façon. Malgré ses ressources agricoles, assez heureusement mises en valeur, notamment en ce qui concerne les sucreries, et malgré la richesse de ses charbonnages, le Natal s'est habitué à vivre aux dépens du Transvaal dont le ravitaillement s'effectue en grande partie par sa voie ferrée, qui n'est cependant pas la plus directe entre Johannesburg et la mer. S'étant hâté, lorsque se dessina la prospérité du Transvaal, de construire une ligne qui devait facilement enlever à Johannesburg la cynique exploitation des transports indispensables à l'industrie transvaalienne, Durban eût bientôt la déception de voir la République sud-africaine s'entendre avec le Mozambique pour la construction d'un chemin de fer entre Prétoria et la mer.

Ainsi fut créée la ligne de Lourenço-Marquês, la voie d'accès la plus courte (elle présente une longueur de 607 kilomètres entre Johannesburg et la côte, alors qu'il y en a 777 par Durban et 1,629 par Capetown), dont la construction ne tarda pas à être suivie de près, dans la baie de Delagoa, de la plus grosse part des marchandises expédiées d'Europe à Johannesburg. Si l'on ajoute qu'en provenance de Lourenço, les marchandises empruntent le réseau

transvaalien sur un parcours de 548 kilomètres, alors que les trains du Natal n'utilisent ce réseau que sur 286 kilomètres, on se rendra compte que Durban était dorénavant hors d'état de soutenir la concurrence, à moins que ce ne fût par l'artifice d'une tarification préférentielle dont l'aide paradoxale ne pouvait lui offrir qu'un avantage éphémère. Chaque tonne de marchandises qui pénètre sur son territoire par une autre voie que par celle de Delagoa-Bay représente pour le Transvaal une perte de revenu que lord Selborne évalue à 1 livre sterling 2 shillings et 4 pence. Il n'est point d'argument contre de pareils chiffres.

De l'avis même du Gouvernement anglais, avis nettement formulé par le haut commissaire, il était inadmissible de mettre à la charge d'une colonie sainement constituée et dont les précieuses facultés de production doivent être ménagées, l'obligation de compenser les anomalies ou de réparer les erreurs d'une voisine moins heureusement douée. Cependant, comme il faut que tout le monde vive, même aux colonies, le haut représentant de l'autorité britannique, dont le rôle capital est celui d'un arbitre entre les différents petits États autonomes de l'Afrique australe, s'est appliqué de longue date, avec le concours des personnalités les plus compétentes, à l'étude d'une combinaison d'ensemble qui permettrait, sans frapper le Transvaal aux sources de son existence, de faire participer, dans une certaine mesure, les colonies environnantes aux bénéfices de son exploitation.

Ainsi a surgi l'idée d'une unification des chemins de fer sud-africains, destinée à marquer le deuxième stade sur la route vers la *Closer Union*, où la première étape avait abouti à l'union douanière. De là à reconnaître l'opportunité d'une unification générale, il n'y avait qu'un pas, et c'est ce pas que l'on vient de franchir en considération des avantages de toute sorte que doit assurément apporter la simplification du mécanisme gouvernemental.

Les sceptiques, qui refusent leur confiance à la sincérité du sentimentalisme politique et qui croient moins encore à son efficacité, feront bien de ne pas perdre de vue le sens éminemment pratique des Afrikaanders, au service desquels la *Realpolitik* n'est pas une vaine formule. Pour eux, consentir en faveur de la réalisation d'une unité sud-africaine fortement constituée sur la plus large base, au sacrifice momentané de quelques minces avantages dont l'abandon est visiblement indispensable pour permettre de donner la première impulsion à l'entreprise, est un placement d'avenir

comme il appartient d'en attendre de ceux-là chez lesquels on connaît tous les titres à jouer le rôle de chef de famille. Maître aujourd'hui de la situation, le Transvaal verra son autorité grandir avec l'importance de la communauté qui lui aura dû le r et les premiers éléments de sa subsistance. L'avènement de la nationalité sud-africaine sous l'égide de l'Angleterre, la concentration de ses forces, leur utilisation méthodique selon les lois économiques désormais affranchies de la contrainte et de l'incertitude résultant de mesquines rivalités particularistes, la suppression de l'infinité de rouages inutiles, embarrassants et coûteux, l'opportune disparition de deux ou trois assemblées parlementaires et, en fin de compte, la stabilisation de son crédit, sont autant d'avantages dont il bénéficiera et qui constitueront d'amples et de durables compensations aux quelques menus sacrifices de l'heure présente.

Les incendies de la brousse dans l'Afrique tropicale, par Walter Busse. — Les *Mitteilungen aus den deutschen Schutzgebieten* publient, sous ce titre, une intéressante étude sur l'incendie des herbes dans l'Afrique tropicale.

Nous en donnons ici un résumé succinct.

Dans son introduction, l'auteur nous montre que ce n'est pas seulement le climat et le sol qui donnent à un pays son caractère, mais que celle-ci peut être profondément modifiée par l'intervention de l'homme.

En Égypte, le palmier a remplacé l'acacia et les herbes de la steppe ont cédé la place aux céréales.

Ailleurs, c'est sous l'aiguillon de la misère, quand le gibier devint rare, que l'homme dut entreprendre le pénible travail du défrichement de la forêt.

L'auteur décrit la méthode de dérodatation encore aujourd'hui en usage chez les nègres. Les grands arbres reçoivent quelques profondes entailles ou bien l'écorce est enlevée sur une largeur de quelques centimètres à 1 mètre; le sous-bois et les broussailles sont détruits et, dès qu'arrive la saison sèche, on met le feu à ce bois mort. Si les arbres se trouvent espacés, le nègre cultive dans les intervalles, abandonnant aux agents atmosphériques, aux termites et autres destructeurs, le soin de faire tomber les arbres.

La dérodatation pour gagner de nouvelles terres arables a été pratiquée de tout temps et dans toutes les parties du monde.

Dans la Russie méridionale la steppe a remplacé la forêt, comme dans l'Amérique équatoriale la grande sylvie a cédé la place à la savane.

L'homme reconnut bientôt que les cendres fournissent un engrais excellent pour la culture des plantes. Dans les parties de l'Afrique équatoriale à population dense, l'existence des indigènes serait impossible sans l'incendie périodique des plantes sauvages, attendu que les tribus ne connaissent d'autre matière fertilisante que les cendres.

Dans l'est de l'Afrique, l'indigène suspend aux arbres des caisses cylindriques faites d'écorces, dans lesquelles les abeilles sauvages viennent déposer leur miel. Lorsque l'époque de la récolte du miel est venue, le nègre, afin de forcer les abeilles à abandonner leurs ruches, met le feu aux herbes; ces opérations, mal surveillées, sont souvent la cause de grands et inutiles incendies. Dans d'autres contrées, on incendie les herbes sans motif apparent, parce que tel est l'usage depuis un temps immémorial ou simplement parce que les hautes plantes gênent la marche.

Ailleurs encore, l'incendie des herbes a pour but de chasser le gibier dans des directions où on le massacre.

Examinons l'influence que l'incendie des herbes exerce sur la végétation.

L'auteur divise les brousses en deux catégories. Celles qu'il désigne sous le nom de brousses primaires sont celles dont le sol stérile par suite de sa formation géologique et de sa composition minéralogique, ne permet pas à des plantes quelque peu exigeantes de vivre; on n'y trouve qu'une herbe maigre et des arbustes rabougris.

A ces brousses primaires, il faut opposer les brousses secondaires qui ont été formées par suite de l'intervention de l'homme ou de modifications du sol, dues à des causes météorologiques.

Ce qui reste de la flore antérieure démontre que la forêt recouvrait la plus grande partie du sol de l'Afrique. C'est ainsi, par exemple, que dans le centre du continent noir, à Mgogo, quelques représentants isolés de la flore forestière témoignent que de grandes étendues de brousses ont dû autrefois être plantées de forêts. Dans le sud du Togo, la flore, à une époque récente, a subi les plus grands changements; le Togo représente un vrai pays de brousse, or il est aujourd'hui prouvé qu'une grande forêt s'étendait depuis Sierra-Leone jusqu'à l'Équateur et que c'est l'homme qui en a détruit la plus grande partie. En effet, avec l'augmentation de la population dans le Togo, la forêt dut céder la place aux terres à cultures; le fer et le feu accomplirent leur œuvre de destruction, pour autant que la topographie n'y opposait pas un obstacle.

pendant on trouve encore aux bords des fleuves, dans les bas-fonds, des bandes de grands arbres, parce que là la végétation lente, à force d'humidité, se protège elle-même contre les sécheresses.

Le déboisement, l'état naturel des choses ne favorisant plus les condensations de la vapeur d'eau contenue dans l'air, eut encore pour conséquence d'empêcher la formation de sources, d'où une diminution dans l'alimentation des fleuves et des voies d'eau. L'humidité du sol disparaissant, le terrain se dessécha, les conditions favorables pour le reboisement disparurent et la forêt se transforma définitivement en steppe.

L'auteur examine ensuite les conséquences immédiates du déboisement dans l'Afrique équatoriale.

Il n'est que dans des conditions exceptionnellement favorables, sur un terrain dérodé, la forêt peut se reconstituer avec ses espèces primitives. Il faut que la terre n'ait pas été cultivée pendant plusieurs années et que l'incendie n'ait pas empêché la croissance de nouvelles pousses. Ailleurs, c'est une autre forêt qui remplace l'ancienne.

Aux pieds du Camerounberg, où prévaut un régime de pluies des plus favorables et où le sol volcanique est des plus fertiles, on vit s'acclimater sur une terre dérodée, abandonnée à elle-même, *Ficus naga Smithii*, un arbre parapluie, et d'autres essences demandant beaucoup de soleil. Le vent et les animaux apportèrent des semences étrangères qui se développèrent sous la protection des premiers, mais il y a là un fait exceptionnel. En général, on peut dire que la régénération d'une nouvelle forêt est impossible quand la terre végétale a été enlevée des sommets et la couche superficielle désagrégée; mais surtout le *Pennisetum Benthumi* a envahi le terrain. A des endroits moins favorisés par la nature, par exemple dans les environs de Wuala, s'est développée une broussaille xérophytique, un « bri », et ce n'est que dans les bas-fonds humides qu'une forêt secondaire, mêlée de broussailles, qu'on ne peut pas confondre avec la forêt hydrophile primitive, a pris naissance. Dans les districts de Tschiloango, Luemme et Ikuilu du Bas-Congo, les essences sylvestres purent lutter avantageusement et se renouveler, parce que la population y est peu dense et que la mer maritime y apporte un surcroît d'humidité. Dans les clairières ont été pratiquées pour y établir des villages et des plantations que les indigènes abandonnent pour aller s'installer ailleurs, les arbres y croissent rapidement et la ceinture boisée les met à l'abri des sécheresses annuelles.

En ce qui concerne les brousses de l'Afrique orientale et du Togo, on peut dire qu'il n'y a pas renouvellement de la forêt, mais que celle-ci est remplacée par une végétation de nature xérophytique. Sans doute une régénération peut se produire là où existait une forêt non hygrophile (Trockenwald) et où des conditions favorables, quant à la fertilité du sol et à son humidité, se trouvent réunies.

Le déboisement s'est fait lentement dans les contrées où existait une forêt hygrophile, parce qu'une forêt de ce genre ne pouvait être anéantie par le feu, même pendant la saison sèche.

Souvent on voit dans la brousse secondaire des arbres et des arbustes isolés. Ce sont, ou bien les représentants d'une végétation supérieure qu'une dégradation imparfaite a épargnés, ou bien des plantes moins exigeantes et plus résistantes qui s'y sont acclimatées.

Les causes pour lesquelles les arbres et les autres plantes ne peuvent plus prospérer sur un sol défriché et cultivé, sont le dessèchement du terrain, la diminution de la protection contre les vents, le manque d'ombre, enfin une diminution dans les qualités naturelles de la terre.

Voyons quel est l'effet du feu sur les plantes ligneuses.

Quand une forêt est entourée d'une barrière de buissons et de plantes toujours vertes et humides, l'effet du feu ne se fait que peu sentir.

Mais quand il s'agit d'un terrain de ceinture à sol sec, l'incendie peut, si l'herbe est haute et drue, détruire toute la végétation, parce que les flammes sont susceptibles d'atteindre les branches et l'écorce des arbres.

Les herbes opposent aux flammes une résistance plus énergique que les plantes ligneuses, le feu ne pouvant atteindre leurs racines. Loin donc de nuire à la végétation herbeuse, le feu, en détruisant les vieux chaumes, favorise sa croissance. On a observé que sur les terrains où les herbes n'ont pas été incendiées, les jeunes plantes ne parviennent que péniblement à s'élever au-dessus des herbes plus anciennes.



BIBLIOGRAPHIE

Le Congo physique, politique et économique, par FERDINAND GOFFART et GEORGE MORISSENS. Un volume de 502 pages, édité par Misch et Thron, à Bruxelles, 1908. Prix : fr. 7.50.

Ce livre vient à son heure.

En ce moment, la Belgique se prépare à reprendre le Congo, et il est nécessaire que chaque Belge soit mis à même de se rendre un compte exact de ce qu'il est au juste.

On a beaucoup écrit dans ces derniers temps sur le même sujet; mais, sans vouloir diminuer en rien le mérite des livres qui ont vu le jour, nous ferons cependant remarquer qu'ils ne traitent généralement qu'un des côtés de la question et qu'ils manquent surtout de cartes qui parlent aux yeux des lecteurs.

Le volume que nous analysons expose, dans un esprit de scientifique impartialité et sans préoccupation aucune des polémiques actuelles, la situation de notre future colonie.

L'ouvrage débute par une étude de la géographie physique du bassin du Congo : géologie, orographie, hydrographie, ethnographie, productions naturelles et climat, puis décrit l'organisation politique et les attributions des divers services administratifs.

Il passe ensuite à la question économique dont il fait un examen détaillé : exploitation des produits spontanés de la forêt et des mines, agriculture, élevage, conditions des transports, commerce, régime douanier, etc.

Enfin, la géographie historique est l'exposé des différentes découvertes qui ont amené la connaissance de plus en plus complète du vaste territoire du Congo.

Ce livre s'adresse à tous ceux que cette colonie intéresse à un titre quelconque : l'industriel et le commerçant en quête de débouchés trouveront dans la géographie économique tous les renseignements désirables; le professeur lira avec profit la partie physique; l'homme d'études pourra consulter avec fruit l'appendice qui renferme la discussion des sources utilisées; enfin le fonctionnaire désireux d'aborder la carrière coloniale et le public en général trouveront

résumées, sous une forme simple et bien ordonnée, les données précises qu'ils cherchent vainement aujourd'hui.

Les villes d'art célèbres : Tunis et Kairouan, par H. SALADIN. Un volume petit in-4° de 142 pages, illustré de 110 gravures, édité par H. Laurens, à Paris, 1908. Prix : broché, 4 francs; relié, 5 francs.

C'est en Afrique cette fois que nous conduit le dernier volume de la collection *Les villes d'art célèbres : Tunis et Kairouan*.

M. Saladin, qui a été un des premiers explorateurs de la Tunisie, nous fait sentir tout le charme de ces villes arabes qui ont si bien conservé leur caractère, malgré l'infiltration européenne; il nous fait connaître, en même temps que les monuments, les artistes qui les ont construits. L'illustration très abondante est constamment commentée par le texte et il n'y a pas une publication de ce genre qui puisse être un meilleur guide ou un meilleur souvenir pour ceux qui visiteront ou ont visité les deux capitales de la Tunisie, la capitale politique Tunis, la capitale religieuse Kairouan.

Personne n'était mieux placé pour traiter un pareil sujet que M. Saladin, auteur de remarquables travaux sur l'art arabe et en particulier du *Manuel l'art musulman*.

Japan as it was and is, par RICHARD HILDRETH, deuxième édition avec notes par K. Murakawa. Un volume de 611 pages, édité par *The Sanshusha, Kanda*, à Tokyo, 1905.

Cet ouvrage est la réédition d'un livre paru en 1861 intitulé *Japan and the Japanese*; cette réédition a été faite à l'intention des étudiants japonais se consacrant à des études historiques. Il est arrivé à sa deuxième édition au Japon, ce qui consacre sa valeur reconnue par les autorités scientifiques du pays auquel il est consacré. Ce n'est pas qu'il ne contienne certaines erreurs, mais il est publié tel quel parce que les Japonais sont d'avis que ces erreurs peuvent être utiles à caractériser l'opinion qu'avaient du Japon et de son passé les érudits de race blanche, au moment où le Japon venait de s'ouvrir et où les documents nippons du pays étaient encore inconnus des chercheurs aryens. Les bonnes notes de M. Murakawa rectifient un certain nombre de ces erreurs.

Ceylon. A handbook for the resident and the traveller, par WILLIS. Un volume de 250 pages, illustré, édité par *The Colombo Apothecaries Co.*, à Colombo, et Dulau, à Londres, 1907. Prix : 5 shillings.

Cet ouvrage comble une lacune; il n'existait pas de guide d'ensemble pour le résident et le voyageur à Ceylan, le renseignant sur les généralités physiques, agronomiques, climatologiques, géographiques et ethniques dont la connaissance est indispensable pour résider dans le pays ou le parcourir avec agrément et fruit. Nous pouvons recommander chaudement l'acquisition de ce manuel, clair, méthodique, complet. Bien relié en toile, il est de plus bon marché. Il réunit donc tous les avantages.

Icebound Heights of the Mustagh. Un volume de 444 pages, richement illustré de 170 clichés photographiques et 2 cartes, par F. BULLOCK WORKMAN et W. HUNTER WORKMAN, édité par A. Constable, à Londres, 1908. Prix : 21 shillings.

De nombreux ouvrages sur les explorations des auteurs dans l'Inde septentrionale, depuis 1898, ont déjà paru, soulevant les appréciations les plus flatteuses tant pour l'intérêt du texte que pour la splendeur des documents photographiques rapportés par eux de leurs voyages. Cette fois nous sommes renseignés sur une campagne d'ascensions dans le massif montagneux le plus élevé du monde, dans l'Himalaya, de Karakorum au Cachemire Baltistan. Les difficultés de ces courageuses expéditions, les souffrances physiques dont celles-ci s'accompagnent font considérer avec émotion les superbes photographies qui si nombreuses émaillent le texte et qui ont coûté tant de peines pour être récoltées et ramenées saines et sauvées.

Dakar, ses origines, son avenir, par G. RIBOT. Un volume grand in-8°, de 200 pages, édité par Delmas, à Bordeaux, 1908. Prix : 6 francs.

Dakar, dont la fièvre jaune a fait naître la sinistre réputation, foyer de toutes les épidémies qui, au siècle dernier, ravagèrent la côte occidentale d'Afrique, Dakar au sol aride, aux marais pestilentiels, Dakar le tombeau des Européens n'existe plus.

Quelques années encore, et ceux qui habiteront la cité verdoyante, aux belles avenues, aux coquettes maisons largement ombragées et entourées de ravissants jardins, ceux qui aborderont dans son port majestueux aux eaux calmes et profondes, se demanderont si le Dakar du siècle dernier n'est pas un fils de la légende.

On peut se rendre compte que cette légende était une triste réalité, en suivant pas à pas dans ce livre le travail gigantesque accompli en quelques années par les pionniers de la civilisation; on lit avec intérêt par quels moyens, au prix de quels labeurs et de quelles difficultés quelques hommes ont pu, en moins de cinq années, faire de la ville la plus insalubre de l'empire colonial français une citée riante, hygiénique et confortable.

Modern England, par A. W. BENN. Ouvrage de 519 pages divisé en deux volumes, édité par Watts et Co, à Londres, 1908.

Le but de cet ouvrage est défini par son sous-titre, ce n'est pas un récit des événements où s'est trouvée mêlée la Grande-Bretagne; aussi la biographie des grands hommes, le récit des faits de guerre, les circonstances dépendant de la fatalité des faits, tout cela est-il omis, mais l'ouvrage constitue une analyse des mouvements d'opinion et des actions délibérément voulues dans les divers domaines sociaux par les Anglais depuis la Révolution française. L'auteur, rationaliste convaincu, attache une importance particulière à l'évolution des idées religieuses et philosophiques, et affirme avec peut-être trop d'assurance le

recul de la religiosité au profit du sentiment philosophique. C'est un livre vigoureusement pensé, qui scrute à fond les éléments psychologiques et sociaux prépondérants dans la marche des événements de l'Angleterre contemporaine.

The first English conquest of Canada, par H. KIRKE. Un volume de 224 pages, édité par Sampson Low Marston Co. Londres, 1908.

Cet ouvrage constitue une histoire intéressante des événements qui mirent aux prises les Français et les Anglais au début de l'occupation du Canada et qui finirent par la prépondérance politique anglaise.

La saignée des arbres à caoutchouc à Ceylan.

Il nous paraît utile de résumer un très intéressant article paru dans le *Tropical Agriculturist*, du 15 octobre dernier, et dû à la collaboration particulièrement compétente du Directeur de l'Agriculture de Ceylan, M. Willis, et de M. Kelway Bamber, chimiste agricole bien connu.

MM. Willis et Kelway Bamber partent de ce fait qu'on a remarqué depuis longtemps une différence sensible entre la valeur (*du simple au double*) de divers spécimens des « biscuits » d'Hevea cultivés provenant de Ceylan. D'une façon générale d'ailleurs, on observerait une légère baisse dans les prix d'ensemble du caoutchouc de Ceylan par rapport au Para. M. Willis expose qu'à l'Exposition de caoutchouc de Peradeniya, il y a un an, on pouvait noter une différence incontestable au point de vue de l'élasticité entre le *Para* (Heveas spontanés) et les caoutchoucs cultivés, qu'ils proviennent de ce même Hevea cultivé à Ceylan, à Singapore ou des plantations du Mexique. Si l'on étire du *Para* d'origine jusqu'à trois fois son diamètre, il reviendra *d'un seul coup* à un; si c'est du *Para* cultivé, il reviendra tout d'abord à un quart ou à un huitième et ne reprendra la fraction que lentement.

M. Willis attribue cette différence d'élasticité à ce que les Heveas de Ceylan sont saignés *trop jeunes*. Se pose alors la question de l'âge ou du diamètre, ce dernier n'étant pas toujours fonction du premier. M. Willis estime que comme règle pratique aucun arbre de moins de 18 inches (0^m458) de circonférence à 1 pied (0^m304) du sol ne devrait être saigné. Il sollicite sur ce point l'avis des planteurs.

En dehors de l'âge ou du diamètre intervient la très importante question de la fréquence des saignées. M. Willis expose que l'opinion générale actuelle paraît être qu'il faut un intervalle de trois ans pour qu'une écorce déjà saignée puisse revenir à son plein rendement.

D'autre part, la pratique la plus générale à Ceylan paraît être la saignée à des intervalles de durée de deux jours (c'est-à-dire tous les troisièmes jours) avec des intervalles d'environ 30 centimètres entre les saignées, en formes d'arêtes de poisson ou de demi-spirales. Ceci étant, il faudrait que 30 centimètres d'écorce durent trois ans. Or, les saignées elles-mêmes occupent au minimum un demi-inche (0^m0125) d'écorce par mois; dans ces conditions, le tour de l'arbre se ferait dans un laps de temps bien moindre que trois ans.

Il s'agirait donc de réduire les saignées, M. Willis indique plusieurs combinaisons (saignées à un mois, deux mois d'intervalle sur les côtés opposés du tronc; saignées par période de six mois, repos pendant la saison sèche, etc.) qu'il se propose et propose aux planteurs d'expérimenter. Il fait remarquer que des saignées plus espacées permettraient, non seulement d'obtenir probablement plus de latex, et un latex plus riche en caoutchouc de meilleure qualité, mais également d'économiser la main-d'œuvre.

Enfin M. Willis rappelle que les coolies récolteurs ont une tendance à massacrer les arbres par des entailles beaucoup trop profondes. Les expériences de l'exposition de Peradeniya semblent prouver qu'il suffirait d'enlever $\frac{1}{24}$ d'inche (environ 1 millimètre) d'écorce pour obtenir de bons résultats et il conclut que nous avons encore énormément à apprendre sur la culture des arbres à caoutchouc. (Voir le *Bulletin économique du Gouvernement de l'Indo-Chine*, numéro de novembre-décembre 1907.)

Die Afrika in seinem Beziehungen sur antiken Kulturwelt, par le Dr F. Cramer. Un volume de 133 pages, édité par Bertelsman, à Jülersloh.

Ouvrage général donnant la nomenclature et la description succincte des restes archéologiques trouvés au continent africain sur toute son étendue, du nord au sud, de l'est à l'ouest.

Victorian Year Book, par E. T. Drake. Un volume de 658 pages, édité par J. Kemp, à Melbourne.

C'est le vingt-septième volume consacré chaque année par le Gouvernement de Victoria aux éléments statistiques de toutes les manifestations de sa vie sociale. C'est une mine de premiers renseignements.

The law of the Federal and State Constitutions of the United States, par Frederik-Jesup Stimson. Un volume de 386 pages, édité par « The Boston Book Co ».

Professeur de législation comparée à l'Université d'Harvard, l'auteur a voulu faire un manuel à l'usage des étudiants groupés autour de sa chaire, qui leur permit de s'y retrouver dans les textes constitutionnels si nombreux aux États-Unis; il y a, en effet, pas moins de 46 Constitutions d'États en plus de la Constitution fédérale; d'autre part, le droit public américain s'est plus développé depuis vingt ans que dans les siècles antérieurs par l'étendue grandissante des rapports et conflits entre les divers États, les mille liens d'une solidarité, d'un entrecroisement des intérêts communs qui va toujours en augmentant. Dans d'autres ouvrages remarquables, l'auteur a systématisé le droit public américain; ici, c'est un livre de références pratiques, une sorte d'excellente table de concordance, mais que l'on n'aille pas croire qu'il s'agisse d'une sèche nomenclature. Nous sommes heureux de posséder en notre bibliothèque ce maître livre.

L'État du Congo, par PIERRE WIRTZ. Un volume de 110 pages, édité par Lesigne, à Bruxelles, 1908.

Si l'État du Congo a été passionnément attaqué, il a trouvé aussi des défenseurs non moins convaincus que ses adversaires et qui, opposant arguments à arguments, ont souvent réussi à mettre dans l'opinion générale plus d'équitable justice en dépit du travers humain qui nous pousse à accepter plus facilement le mal que le bien. Cette littérature déjà riche vient de s'accroître d'une bonne contribution due à la plume de M. Pierre Wirtz. Beaucoup des choses contenues dans ce travail avaient déjà été dites, mais elles sont bien présentées et nous possédons un bon aperçu d'ensemble, optimiste sans doute, mais d'allure convaincante.

The Early History of the Levant Company, par M. EPSTEIN. Un volume de 270 pages, édité par G. Routledge et fils, à Londres.

Les compagnies de colonisation et de commerce ont, au début des temps modernes, assumé la plupart des tâches d'expansion mondiale que réalisent aujourd'hui les États eux-mêmes, directement et sans intermédiaires. Elles ont beaucoup fait pour le développement du commerce maritime, la découverte des terres nouvelles, la vulgarisation des produits exotiques. La grande Élisabeth octroya de nombreuses chartes à des compagnies diverses. M. Epstein a fait l'historique de l'une de celles-ci, la Compagnie anglaise du Levant, dans les premiers temps de son activité. Beaucoup de documents ignorés sont par lui exhumés et transcrits même littéralement dans les appendices de l'ouvrage. Contribution intéressante à l'histoire coloniale.

La régie du café, par HENRI TUROT. Un volume de 125 pages, édité par Ed. Cornely, à Paris, 1908. Prix : 1 franc.

L'auteur considère l'établissement du monopole des cafés comme une réforme pratiquement très réalisable, favorable aux consommateurs, sans nuisance pour le petit commerce, utile au commerce de gros. Il défend cette thèse avec conviction.

The fiscal question, par A. BONAR LAW. Un volume de 134 pages.

Nous avons déjà dit combien on avait tort de croire que la chute de Chamberlain est la condamnation définitive en Angleterre des visées de protectionnisme impérialiste. La masse imposante des écrits, pamphlets, qui s'accumulent toujours sur la question prouve assez qu'elle est toujours pendante. L'auteur a publié les discours excellents qu'il a prononcés, en 1907 et 1908, sur cet important problème.

L'ingénieur des arts et métiers. Sa situation dans le monde technique par PAUL BLANCARNOU. Un volume de 132 pages, édité par V. Lebroc et C^o à Paris. Prix 2 francs.

Grant's Campaign in Virginia, 1864, par le capitaine VAUGHAN-SAWJEC. Un volume de 197 pages, édité par Swan Sonnenschein, à Londres, 1908. Prix : 5 shillings.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'intéressante histoire militaire dont la maison Swan Sonnenschein, de Londres, a commencé la publication. Des spécialistes hautement autorisés ont publié déjà une dizaine de volumes sur les campagnes les plus remarquables du dernier siècle. En bonne place, nous trouvons l'ouvrage du capitaine Vaughan sur la remarquable campagne du général Grant, en 1864.

La politique chinoise. Étude sur les doctrines des partis en Chine, 1898-1908, par ALBERT MAYBON. Un volume in-8° de 368 pages, édité par V. Giard et E. Brière, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

De tous temps de grands partis ont existé en Chine, et l'histoire de la Chine n'est que l'histoire de ces partis. L'auteur s'est proposé d'étudier les forces politiques qui, de 1898 à 1908, ont été en présence dans l'Empire du Milieu : 1° la Cour mandchoue; 2° les Conservateurs; 3° les Réformistes; 4° les Révolutionnaires.

En premier lieu, il examine les réactions produites par le contact de l'élément conservateur et de l'élément réformiste au cours des « Cent jours » — juin, septembre 1898; — puis les péripéties et les caractéristiques de la lutte actuelle entre la cour et le grand parti de la révolution; il donne de précieuses indications sur la Cour, les souverains Kouang-si et Ts'eu-hi et les deux grands princes Kong et King qui ont dirigé pendant un demi-siècle les affaires gouvernementales.

L'auteur s'est fait scrupule de ne consulter que des sources authentiques ou des travaux de seconde main, dus aux sociologues les plus réputés, nous disons donc suffisamment la valeur de cette étude sur la Chine politique contemporaine.

France in the twentieth Century, par W. L. GEORGE. Un volume de 386 pages, édité par Alston Rivers, 1908. Prix : 6 shillings (fr. 7.50).

L'auteur signale à bon droit l'ignorance profonde du public anglais (semblable à cela à tous les publics de la terre) sur les sujets immédiatement intéressants pour lui. Combien de nos compatriotes connaissent les musées italiens, français et n'ont jamais mis les pieds dans un musée national. Les Anglais savent ce qui est en Afrique australe, au Japon, dans l'Inde, mais ils sont farcis de préjugés et d'erreurs grossières sur la France, le pays le plus intimement mêlé à leur histoire, le plus important au point de vue de leurs intérêts économiques. L'auteur est fort sympathique à la France contemporaine qu'il traite infiniment mieux que la plupart des Français eux-mêmes; il retrouve aisément, sous un Don Quichotisme exceptionnel et apparent seulement, les solides qualités qui en ont constitué le facteur essentiel de la civilisation blanche et lui assurent le maintien d'une grande influence dans le monde. Tous les éléments de la culture, tous les aspects de l'esprit national français sont successivement passés en revue.

STANDARD LIBRARY

STANDARD UNITS

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; capitaine commandant LEMAIRE ; Valère MABILLE, industriel ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Challamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : 12 francs (port en sus). (*Étranger* : 15 francs.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : 2 francs. (*Étranger* : fr. 3.50.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : 3 francs.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDICAL
DE LEOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPONDT. — Tome II (1900-1906), par le D^r BRODET.
— Chaque volume : 2 francs.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors
texte et illustrations. Prix : 10 francs. (*Étranger* : fr. 12.50.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition.
Prix : fr. 3.50.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : 2 fr.

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN DE
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : fr. 3.50.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, 10 francs ; Étranger, 12 francs.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de DEUX FRANCS.

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

Société Royale Be
DE
GÉOGRAPH
BRUXELLES

BULLETIN

DE LA

Société Belge
d'Études
Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N^{os} 9-10. — SEPT.-OCTOBRE 1908

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Page.
Renseignements à l'usage des voyageurs et des résidents en Perse	627
J. P. La situation sociale et l'éducation de la femme en Chine.	673
Chronique. — Les soins médicaux dans les colonies allemandes. — La lutte contre la Malaria. — Usages observés dans le Shantung méridional, lors de la naissance et pendant la première enfance. — L'éducation des races inférieures dans l'Empire japonais	687
BIBLIOGRAPHIE	703

*Enfin la Belgique a élargi ses frontières!
Fière et confiante, elle marche vers de nouveaux
et vastes horizons.*

*Elle a le droit d'être fière, car sa grande
colonie, elle la tient du génie de son Roi, de la
vaillance de ses officiers, du labeur fécond de ses
diplomates, des efforts généreux de ses hommes
d'État, des sacrifices qu'elle s'est imposés.*

*Elle peut être confiante, car elle a assez de
missionnaires intrépides, de jeunesse ardente,
de richesses accumulées pour civiliser, rendre
heureuse et prospère sa pacifique conquête.*

*A nous tous, enfants de cette plus grande
Belgique, de nous montrer dignes de la tâche
à laquelle elle nous convie.*

*Puisse cette tâche hausser nos fronts, réchauf-
fer notre ardeur, nous unir dans le devoir!*

LE COMITÉ

STANFORD

—

RENSEIGNEMENTS

A L'USAGE

DES VOYAGEURS ET DES RÉSIDENTS EN PERSE (1)

Situation géographique. — Bornée au nord par la mer Caspienne et les provinces russes du Caucase et de la Transcaspië, à l'est par l'Afghanistan et le Béloutchistan, au sud par la mer d'Oman (Océan Indien) et le golfe Persique, à l'ouest par le golfe Persique et la mer Rouge d'Asie, la Perse occupe toute la moitié occidentale du plateau de l'Iran.

Géographie physique. — La Perse est ceinte de toutes parts de montagnes atteignant de 4,000 à 6,000 mètres. A sa limite septentrionale, les monts Elbourz, greffés au massif de l'Ararat, dressent une triple barrière; au midi, les chaînes du Fârs et du Béloutchistan plongent leurs flancs dans la mer; à l'orient, des déserts et

Rédigés, sous la direction du lieutenant général Donny, par M. De Hertogh, ancien résident en Perse, à l'aide des renseignements fournis par MM. Bricteux, chargé par le Gouvernement belge d'une mission scientifique en Perse; de Van den Broek, ancien sous-directeur du contrôle au Ministère Impérial des Affaires Indigènes de Perse; de Ladrier, chargé par le Ministère de l'Intérieur belge d'une mission d'études en Perse; comte L. de Villegas Saint-Pierre, consul de Belgique, anciennement à Téhéran; L. de Warzée d'Hermalle, ancien chargé d'affaires *ad interim* de Belgique à Téhéran; J. Hennebicq, conseiller légiste ordinaire du Gouvernement de S. M. le Shah de Perse; F. Lavers, ancien sous-secrétaire général du Ministère Impérial des douanes et des postes de Perse; J. Las, secrétaire général de la Société d'Études coloniales; A. Ternin, ancien sous-secrétaire du Trésor Impérial de Perse à Meshed.

au centre, le terrain s'infléchit par endroits jusqu'à 400
300 mètres seulement d'altitude. Autour de ces dépressions
des déserts et des steppes. Mais le territoire ainsi enfoncé
d'être plat. D'abord, à côté des dépressions signalées, ce
hautes plaines, entre 1,100 et 1,500 mètres. En outre, il
presque partout au moins des fragments de chaînes parallèles
lèles aux montagnes principales des bords de la contrée.
constate que les alluvions, les éboulis et les dunes ont en
part à l'aplanissement des sillons compris entre ces chaînes.
cet égard, le territoire, malgré une altitude beaucoup moins
pas sans analogie avec le Thibet.

Au bord de la mer d'Oman et du golfe Persique se montre
partout un ruban de terrain plat où règne une chaleur excessive.
delà s'élèvent rapidement les premières chaînes iraniennes
successives, laissant entre elles de nombreuses vallées
nales dont la fertilité contraste avec l'aridité des montagnes.
rivières les parcourent, qui trouvent à s'échapper par les cols.
Dès qu'on atteint les hautes crêtes, à partir desquelles
commence à s'abaisser vers l'intérieur, les bassins sans écoulement
deviennent la règle : ce sont d'abord des cavités lacustres.
rivières se perdent au milieu des pierres et du sable.
arrive aux steppes et aux déserts intérieurs, notamment
Lout, et plus au nord le Grand Désert Salé, ou tout au moins
steppe salée, qui viennent presque toucher la chaîne de
près du Démavend (5,900 m.), volcan réduit aujourd'hui à
tion de solfatane. Une dernière dépression, la plus haute
est le bassin au centre duquel se trouve le lac d'Ourmiah — 1,350 m.).

La caractéristique du plateau est l'extrême siccité de l'air. Dans les déserts centraux, son degré hygrométrique est le plus bas du monde entier (11.2 %). Nulle part, sur le plateau, la précipitation annuelle ne dépasse 254 millimètres; elle est de 125 millimètres dans le centre et le sud-est.

Les provinces caspiennes (Guilân et Mazendérân) diffèrent du tout au tout : l'atmosphère y est saturée d'humidité, aussi la végétation y est-elle d'une luxuriance qui rappelle la forêt de la Cochinchine.

Les vents sont très réguliers : sud et surtout nord-ouest; ils se renouvellent chaque jour à heure fixe et tempèrent la chaleur de l'été. L'hiver, dans le centre et le nord, est froid; l'été, très chaud. Il se produit des écarts énormes entre la température nocturne et la température diurne (par exemple, en juillet, on a pu constater 13° centigrades avant le lever du soleil et 62° au soleil à 8 heures du matin).

Le froid et la chaleur ne sont guère aussi terribles que dans nos climats, par suite de la siccité et de la pureté de l'air. Une température de 35° centigrades à l'ombre produit une impression délicate.

Le présent chapitre ayant une grande importance pour le voyageur et le résident, examinons les particularités climatiques des principales régions :

Rives de la Caspienne (provinces de Talich-Doulab, du Guilân, du Mazendérân et districts turcomans de Goumach-Tépé et Kodjaféféz). — Climat malsain, température élevée en été (32 à 35° centigrades à l'ombre), variations insignifiantes entre le jour et la nuit, malsubrité due à l'existence d'immenses marais et aux pluies prolongées qui sévissent surtout au printemps et à l'automne. Les hivers sont très doux et se signalent par de fréquentes et violentes tempêtes venant de la Caspienne.

Un séjour prolongé dans ces provinces provoque chez les Européens de l'anémie, des fièvres paludéennes, une dépression comparable à celle qui résulte du séjour sous les tropiques (1).

(1) Nous tenons à faire remarquer qu'en dépit du proverbe persan : « Si tu veux mourir, va dans le Guilân... » et des conditions climatiques vraiment si favorables (et à l'Européen et au Persan), les Belges qui ont dirigé les travaux des douanes et des postes de la région caspienne (Enzéli, Recht, Schhed-i-Ser, Bender Djez, etc.), quoique non exempts de fièvres, ont pu supporter le climat pendant plusieurs années consécutives.

Provinces de Qazvin et de Téhéran. — Climat très agréable au printemps et en automne, parfois un peu chaud en été (38 à 40° centigrades à l'ombre), rarement froid en hiver (parfois 12 à 14° sous zéro, mais pendant quelques jours seulement).

Les pluies sont peu fréquentes (cinquante-deux jours par an en moyenne) et ne se produisent guère qu'au printemps et vers la fin de l'automne.

Ces deux provinces sont éminemment salubres.

Province d'Azerbâidjân. — Climat excellent au printemps et à l'automne, sauf qu'il souffle perpétuellement un vent assez peu agréable et tout particulièrement insupportable dans la vallée de l'Aras (frontière du Caucase); parfois un peu chaud l'été; extrêmement rigoureux l'hiver (25 à 30° sous zéro). La région d'Ouroumia échappe toutefois à ces rigueurs hivernales et jouit d'un climat perpétuellement délicieux.

Les pluies sont peu fréquentes et ne se produisent guère qu'au printemps et en automne. Mais les neiges sont abondantes et tombent parfois dès octobre; elles persistent jusque fin avril.

Les Européens s'acclimatent parfaitement dans les régions d'Ouroumia, de Khoûy, de Tèbriz et d'Ardebil, mais difficilement dans celles voisines de l'Aras en raison des vents continuels qui les balaient.

Provinces du Kourdistân et de Kirmanchah. — Climat très agréable se rapprochant de celui de la région d'Ouroumia.

L'été est parfois un peu chaud, mais toujours supportable. Les pluies sont rares, les neiges aussi.

Les Européens s'y acclimateraient facilement n'était l'insalubrité extrême résultant du passage continu des cadavres envoyés, par Kirmanchah, de toutes les provinces de la Perse, à destination des lieux saints de Kerbèla et de Nedjef (Irâq-Arabi), ainsi que des pèlerins revenant des mêmes endroits où le choléra, le typhus, la petite vérole, etc., règnent perpétuellement.

Provinces d'Isfahân, de l'Arabistân et du Fars. — Climat se rapprochant de celui de Téhéran, mais plus chaud en été; hiver doux.

Les pluies sont rares, les neiges exceptionnelles.

Les Européens s'y accoutument et s'y acclimatent aisément.

Rives du golfe Persique. — Climat insupportable pendant la

jeune partie de l'année. Les vents du nord sont arrêtés par les massifs montagneux de l'Iran. Les vents du sud (*bâdi simoun*), qui viennent des déserts d'Arabie, sont brûlants et n'apportent aucun soulagement à l'intolérable chaleur qui règne dès le mois de mars, chaleur d'autant plus accablante qu'elle est imprégnée d'une malsaine humidité. Le thermomètre atteint jusque 60° centigrades à l'ombre (à Mascate, au soleil, on a enregistré 82° centigrades, rapporte lord Curzon); plongé dans les eaux de la mer, il indique, en juillet et août, une température de 35° centigrades en moyenne. Les pluies sont exceptionnelles et les neiges inconnues.

L'insalubrité est grande : la dysenterie est fréquente; de plus, les voyageurs revenant de Bombay, de la Mecque ou de Kerbèla apportent le germe des maladies épidémiques qui règnent dans ces endroits et plus spécialement la peste et le choléra.

Les Européens s'acclimatent malaisément, surtout à Bender Abbas, qui est une véritable fournaise pendant les mois d'été : entre Bender Abbas et l'enfer, dit un dicton persan, il n'y a que l'épaisseur d'un pouce. Lingah et Bender Abouchehr sont plus supportables parce que plus secs; Mohammerah est humide et étouffant, mais rafraîchi par les eaux du Qaroun.

Provinces de Yezd et de Kirmân. — Climat agréable, fort sec (ces deux régions se trouvent aux confins du Grand Désert).

Les pluies sont rares, les neiges très peu considérables dans la région; la température est supportable en été et excellente pendant le reste de l'année.

Les Européens s'y acclimatent facilement.

Province de Sîstân. — Climat spécial, vents très violents (*bâdi ed o bist rouz*, le vent des cent et vingt jours), pluies assez rares. Minimum thermométrique, 14° sous zéro; maximum, 50°.

Cette région est insalubre, car elle est coupée dans son milieu par un immense lac-marécage, le Hamoun-i-Hilmend, et parsemée d'étangs peu profonds. Heureusement, le *bâdi sed o bist rouz*, le « vent des cent et vingt jours » qui souffle d'avril à juin, chaud et désagréable, emporte l'atmosphère de la malaria; quand il tombe, une masse des habitants souffrent terriblement de la fièvre.

Les Européens s'y acclimatent assez difficilement et y contractent des fièvres du genre de celles qui existent dans les contrées riveraines de la Caspienne.

Provinces du Khorassân et d'Astarâbâd. — Climat modéré,

température supportable toute l'année et se rapprochant de celle qui règne à Téhéran.

Les pluies sont peu abondantes; les neiges assez fréquentes en hiver.

Les Européens s'y acclimatent aisément.

Population, Races. — La Perse possède environ 10,000,000 d'habitants : 2,500,000 bourgeois, ouvriers et commerçants des villes, 5,000,000 d'agriculteurs et 2,500,000 nomades transhumants.

Les Persans proprement dits, de race aryenne, indo-européenne, constituent l'élément dominant de la population. Les autres peuples de race indo-européenne habitant la Perse sont les Kourdes (675,000) et les Lours (350,000), à l'ouest (Azerbâidjân, Kourdistân et province de Kermanschah).

Les peuples de race turco-tartare sont les Turcomans au nord-est (Khorassân) et les Turcs de l'Azerbâidjân (720,000) au nord-ouest. Dans le sud-ouest (Arabistân) et sur la côte du golfe Persique habitent des Arabes (260,000); au sud-est (province de Kirmân) se groupent des Béloutches (20,000), à l'est des Afghans (250,000), tandis que des Arméniens (45,000), des Juifs (36,000) et des Tsiganes (60,000) se trouvent répartis un peu partout.

Il n'y a pas plus de 1,200 Européens en Perse, dont la majorité se trouvent à Téhéran.

Villes les plus importantes. — Les villes les plus importantes de Perse sont, rangées par régions (le nombre de leurs habitants indiqué ici est *très approximatif*) :

I. *Irâq-i-Adjèmi.* — Téhéran, capitale du royaume, 300,000 habitants; Qoum (Koum), 25,000; Kachân, 30,000; Qazvîn (Cazvine, Cazbine), 30,000; Isfahân (Ispahan), 100,000; Yezd, 80,000; Hamadân, 15,000; Bouroudjird, 20,000; Zendjân, 20,000.

II. *Azerbâidjân.* — Tèbriz (Tauris), 250,000; Ardèbil, 15,000; Ouroumia (Ourmiah), 30,000; Khouy, 35,000; Maragha, 15,000.

III. *Guilân et Mazendêrân.* — Recht, 30,000; Barfourouch (Barfrouch), 35,000; Amol, 20,000; Sari, 20,000; Asterâbâd, 10,000; Enzèli, 10,000.

IV. *Kourdistân.* — Kirmanchah, 40,000.

V. *Louristân.* — Khorremâbâd, 5,000.

VI. *Khouzistân (ou Arabistân).* — Chouchter (Chouster), 10,000; Dizfoul, 25,000; Ahvâz, 5,000; Mohammerah, 10,000.

VII. *Fârs*. — Chiraz, 35,000; Bender Abouchehr (Bouchir, Bushire), 25,000; Bender Abbas, 8,000; Lingah, 12,000.

VIII. *Kirmân*. — Kirmân, 45,000; Bam, 13,000.

IX. *Khorassân et Semnân*. — Mechhed (Meched), 60,000; Boudjnourd, 10,000; Koutchân, 12,000; Nichabour (Nichapour), 15,000; Sebzèvar, 20,000; Dâmghân, 15,000; Chahrouûd, 20,000; Semnân, 25,000; Tourbet-i-Heïdari, 15,000; Birdjand, 15,000.

X. *Sistân*. — Nozretâbâd, 4,000.

Langues. — Le persan (*fârsi*) est parlé exclusivement dans la plus grande partie de la Perse, et est parlé et compris partout; cette langue, du moins la langue courante, est facile à apprendre, sa grammaire est au moins aussi simple que celle de l'anglais.

Le turc d'Azerbâïdjân (dialecte *azeri*) est très facile à apprendre; il est très répandu dans le nord-ouest du pays.

Il existe, en outre, des dialectes locaux sans grande importance pour l'Européen : guilani, mazenderani, semnani, deri (des Guèbres de Yezd et de Kirmân), kachani, kouhroudi, kourde, etc.

Dans l'Arabistân et les ports du golfe Persique, on parle un dialecte arabe.

Les Arméniens possèdent une langue propre, mais parlent tous le persan ou le dialecte des populations musulmanes qui les entourent.

Comme langue européenne, c'est le français qui domine (à Téhéran surtout), puis viennent le russe (dans le nord) et l'anglais (dans le sud; surtout dans les ports).

Cultes. — L'immense majorité des Persans appartient à la secte musulmane dissidente *chiïte*, qui nie la légitimité des trois premiers califes. Il y a en Perse environ 900,000 *sunnites* (musulmans orthodoxes) parmi les Turcs, les Bèloutches et les Arabes.

L'antagonisme entre chiïtes et sunnites est fort grand.

Le *bâbisme*, mahométisme tempéré d'idées empruntées au christianisme, a réuni 300,000 adeptes environ.

Le *christianisme* (rites divers) est pratiqué par les Arméniens (45,000), les Nestoriens-Chaldéens (25,000); le *zoroastrianisme* ou *mazdéisme* par les Guèbres qui se trouvent surtout à Kirmân et à Yezd (11,000); le *judâisme* par les Israélites (36,000).

Des églises catholiques et des temples protestants sont établis à Isfahân, à Téhéran, à Tèbriz et à Ouroumia; dans ces trois dernières

villes, ainsi qu'à Recht et à Mechhed, des églises ont été élevées par les orthodoxes russes; Bender Abouchehr possède une chapelle catholique, et Kirmân et Yezd un temple protestant; des chapelles arméniennes existent dans presque toutes les villes et dans certains villages où domine l'élément arménien.

Gouvernement. — Depuis août 1906, le pouvoir autocratique du chah a fait place à un gouvernement constitutionnel, à la suite d'événements trop longs à relater.

Une chambre législative a été créée; elle comprend 156 députés: 60 pour Téhéran et 96 pour les provinces. Cette assemblée a pris le nom de *Dâr ech Choûrâyi Millîyi Irân* (Maison du Conseil national de Perse). Les élections doivent avoir lieu tous les deux ans. Les députés sont élus par tous les Persans sachant lire et écrire, compris dans les catégories énumérées plus loin, âgés d'au moins 30 ans, à l'exclusion des fonctionnaires, des militaires et des personnes ayant subi une condamnation infamante. Ces électeurs sont rangés dans six catégories: les princes Qâdjâr (dynastie persane); les prêtres et les étudiants en théologie (*télébè*); les *seyyides* (descendants de Mahomet); les grands négociants; les propriétaires d'au moins 1,000 tomans; les marchands ayant boutique. La grande masse (journaliers, domestiques et surtout paysans) ne participe pas à l'élection des représentants.

La Constitution nouvelle proclamée le 1^{er} janvier 1907 a institué, en outre, un Sénat de 60 membres, dont 30 nommés à vie et 30 élus.

Le Parlement a limité le pouvoir des fonctionnaires; il a décidé d'organiser l'enseignement; l'hérédité des pensions a été abolie, etc. Malheureusement, le manque d'argent rend stériles la plupart des bonnes intentions du Parlement.

Agriculture et élevage. — On divise le sol de la Perse en deux zones, l'une appelée *mevat*, ou sol mort, et l'autre *ahyaï*, ou sol vivant. Le sol mort couvre 80 % de la surface totale du pays; cette immense contrée est inculte par suite de l'aridité du sol, du manque d'eau nécessaire à l'irrigation, ou de l'insuffisance de la main-d'œuvre.

Le sol *ahyaï*, d'après les évaluations qui en sont faites, comprend à peine la cinquième partie de la superficie totale du pays. Il est disséminé en nombreuses parcelles sur toute l'étendue du territoire de l'Empire. Le plateau iranien est, en effet, parsemé de véritables

oasis de terrains cultivés entourant les sources naturelles, les canaux d'irrigation et les rives des torrents produits par la fonte des neiges amoncelées l'hiver sur les hautes montagnes.

Le sol appartient rarement aux cultivateurs; la majeure partie est la propriété de l'État, des mosquées ou de riches particuliers, qui afferment leurs domaines à des intendants, lesquels s'engagent par contrat à fournir un loyer en argent et en nature.

Les intendants font généralement des accords spéciaux avec les paysans sur les bases suivantes : les bénéfices résultant de la vente des fruits et des légumes, dont la culture exige des soins constants, sont abandonnés presque en totalité aux paysans. Quant à la récolte des céréales, elle est partagée selon la part contributive de chacun dans les cinq éléments de la production, à savoir : la terre, l'eau d'irrigation, les semences, les bœufs employés au labour et la main-d'œuvre. Si, par exemple, le cultivateur fournit la semence, les bœufs et la main-d'œuvre, il profitera de trois cinquièmes de la production. (Voir *Régime terrien*, page 663.)

La diversité des climats de la Perse rend son sol susceptible d'une grande variété de cultures. D'une façon générale, celles-ci ne sont possibles que grâce aux irrigations qui se font par submersion et dans certains cas par infiltration.

L'eau est amenée des montagnes aux terres irriguées par des canaux souterrains (*qandât*), souvent très profonds et de plusieurs kilomètres de longueur. Ces travaux reviennent à des prix très élevés.

Les terres ne reçoivent d'ordinaire aucune fumure, aucun soin d'entretien; toutefois, les légumes, les melons, les pastèques et les concombres sont l'objet d'une sollicitude spéciale. On pourrait très facilement doubler le rendement des terres en adoptant des procédés de culture rationnels, et doubler la superficie des terrains cultivables en multipliant les réseaux d'irrigation.

Un spécialiste hollandais a dressé, il y a quelques années, le plan d'un système de canaux destinés à rendre à l'Arabistân sa richesse d'autrefois. Malheureusement, ce plan est demeuré à l'état de projet.

Nombreuses sont les régions de la Perse où des barrages judicieusement élevés amèneraient par la captation et la répartition méthodiques des eaux, l'établissement de vastes cultures et la constitution de centres florissants. Le paysan persan, dur au travail et persévérant, tire merveilleusement parti du moindre filet d'eau.

Les instruments agricoles sont des plus primitifs.

La culture qui prime en importance toutes les autres, du moins sur le plateau, est celle du froment. La superficie qui lui est réservée dans chaque village approche des trois cinquièmes des terres cultivées.

On cultive, en outre, l'orge, la pomme de terre (aux environs des grandes villes), la betterave potagère, les melons, pastèques, etc., le maïs (dans certaines régions seulement), le riz (dans le nord et le sud), la canne à sucre (dans le nord), le coton, le tabac, le pavot, etc.

Partout où l'on peut irriguer, on trouve d'excellents arbres fruitiers qui ne demandent qu'à bien produire moyennant quelques soins. Citons les vignes, mûriers, poiriers, pommiers, figuiers, noyers, amandiers, grenadiers, abricotiers, pêchers, dattiers (dans le sud), etc. Les fraises sont d'introduction récente.

Les fruits se vendent à bon compte et forment une partie importante de la ration alimentaire du peuple. Le commerce des fruits secs prend une grande extension, mais il est regrettable que l'on ne s'attache pas à apporter plus de soin dans les procédés de séchage et d'emballage des produits destinés à l'exportation.

La production chevaline est abandonnée exclusivement aux nomades Kourdes, Bakhtiâri, Turcomans. On trouve en Perse diverses races ayant toutes certaines qualités distinctes, et qu'il paraît inutile de passer ici en revue. Il en est de même pour les espèces ovine et caprine; dans certaines parties du Khorassân, on fait l'élevage du mouton en vue de la production de la peau dite d'Astrakhan. Les chameaux et les dromadaires, élevés surtout par les nomades, sont représentés par toutes les variétés (celle du Bêloutchistân est fameuse). Le sud de la Perse produit des ânes géants aussi grands que des chevaux; ils ne résistent malheureusement pas au froid. Les petits ânes de l'espèce vulgaire abondent; ils n'ont qu'une valeur ridicule. On trouve des spécimens de mulets de taille et de force très variées, surtout chez les Bakhtiâri qui s'occupent de leur élevage avec un soin particulier.

Toutes les ressources de la Perse proviennent de son agriculture. Le dicton : « Faites-moi de la bonne agriculture et je vous donnerai de bonnes finances », serait de circonstance en Perse. Le Gouvernement persan semble du reste avoir compris la chose et a fondé à Téhéran une école d'agriculture. L'organisation et la direction de cet établissement ont été confiées à M. Dascher-Boisserée,

ingénieur agricole sorti de l'Université de Louvain. L'école possède un musée agricole, un laboratoire de chimie, une rémerie et des champs d'expérimentation.

Industrie. — La grande industrie n'existe pas en Perse.

Les manifestations de l'activité indigène se présentent sous la forme la plus élémentaire et la plus primitive.

La principale de ces industries est celle des tapis de laine (quatre fines à Kirmân, Kachân, Tébriç, le Kourdistân et le Khorasân; qualités ordinaires à Sultanâbâd, Chiraz et Hamadân) et des tapis de coton (principalement à Yezd). Les tapis de soie sont fabriqués surtout à Tébriç, Kachân, Isfahân, Kirmân et Mechhed.

La sériciculture vient en second lieu, par ordre d'importance. Elle est très florissante dans le Guilân (Recht) et le Mazendérân (Barfourouch); depuis quelques années, on y fabrique des tissus très soignés.

Les autres industries de quelque importance sont : la fabrication de châles genre « cachemire » (Kirmân et Yezd); la préparation de l'opium (Isfahân, Chiraz, Abadeh, Yezd, Kirmân, Kirmânchah, Sultanâbâd, Bouroudjird et le Khorassân) et celle du henné (district de Bam et Yezd); les objets en cuivre, etc.

La pêche des perles est pratiquée en grand dans le golfe Persique.

L'industrie minière se réduit à l'extraction de turquoises aux environs de Nichabour et à celle (très rudimentairement effectuée) de la houille à quelque distance de Téhéran.

En plus, les petites industries de tous les pays existent naturellement aussi en Perse : meunerie, verrerie, poterie, chapellerie, travail du bois et des métaux, etc.

La pêche est pratiquée dans la mer Caspienne, qui est très poissonneuse (esturgeon, sterlet, etc.), par des concessionnaires russes, et dans quelques rivières (surtout dans les montagnes du Nord).

Commerce. — Le commerce d'exportation se porte sur les produits des industries nationales (tapis, châles, opium, soie, etc.), ceux de l'agriculture (coton, riz, céréales, fruits, tabac, etc.) et les produits de l'élevage (laine et peaux brutes). (*Consulter les rapports consulaires.*)

Les principaux produits importés sont : les bougies, les céréales, le sucre, le thé, les épices, le pétrole, les métaux travaillés et les ustensiles métalliques, les matières textiles, les tissus (de coton

surtout), le papier, les verres à vitre. (*Consulter les rapports consulaires.*)

Mondiales, Change. — L'unité monétaire est le *qrân* (kran); il est divisé en 20 *châhi*. Dix *qrân* constituent un *tomân*.

Il existe des pièces en argent de 1, 2 et 5 *qrân*, de 3, 5 et 10 *châhi* (ces dernières sont peu usitées).

Les pièces en nickel sont de 1 et de 2 *châhi* (elles ont été frappées en Belgique).

Les pièces d'or sont très rares; elles ont la valeur du métal, soit 2, 5, 10 francs et plus.

L'*Imperial Bank of Persia* (anglaise), qui possède des établissements dans toutes les villes importantes du pays, émet des billets (*eskinâ*) qui ne sont remboursables (donc valables au pair) que dans les villes où ils ont été mis en circulation. Ces billets sont de 1, 2, 3, 5, 10, 20, 25, 50, 100, 500 et 1,000 tomans. Ils portent le nom de la ville où ils sont remboursables à l'agence de la banque.

Le cours du *qrân* varie beaucoup, même d'un jour à l'autre, selon la saison, l'état du marché, etc.; il n'est pas le même dans chaque ville et la différence est particulièrement accentuée entre les villes du Nord et celles du Sud.

La valeur du *qrân*, qui était naguère de 1 franc, a subi depuis quelques années des fluctuations dont voici quelques exemples :

En septembre 1901, 100 francs	valaient en moyenne	210 <i>qrân</i> .
En septembre 1904, 100	»	» 230 »
En janvier 1905, 100	»	» 260 »
En juillet 1907, 100	»	» 195 »

On peut actuellement accorder au *qrân* une valeur *approximative moyenne* de 50 centimes.

Le rouble russe (argent ou papier) est souvent employé dans le nord du pays; son cours suit les fluctuations du *qrân*. Il en va de même de la roupie indienne, dans les ports du golfe Persique.

Les monnaies d'or anglaises, françaises, etc., ont cours à leur valeur intrinsèque.

Poids et mesures. — Il n'y a pas de mesures de capacité. On pèse les liquides, les céréales, etc.

POIDS. — Le *misqâl* (miscal) = 4^{gr}6; le *misqâl* vaut 24 *nokhod* et le *nokhod* 4 *gandoun*; le *sir* = 16 *misqâl*.

Le *batman* ou *man* de Tèbriz = 40 sir ou 2^k970 environ; le *mani châhi* (usité à Recht, Qazvîn, Téhéran, Isfahân et Chiraz) vaut 2 batman de Tèbriz; le batman de Chiraz vaut 1 ¹/₈ batman de Tèbriz.

Le *kharvâr* = 100 batman de Tèbriz.

L'unité de poids officielle, adoptée notamment par la douane, est le batman de Tèbriz.

MESURES DE LONGUEUR. — Le *zar*, divisé en 4 *tchèrek*, en 16 *giri* et 32 *behr*, vaut de 1^m025 à 1^m12, selon les localités.

Pour les grandes distances, on utilise le *farsakh*, divisé en 4 *meïdan*, qui vaut en *moyenne* 6 kilomètres. En réalité, le *farsakh* n'a pas une longueur bien déterminée; c'est par définition la distance parcourue en une heure par un mulet. Cette distance dépend évidemment de la nature du terrain, et la longueur du *farsakh* varie ainsi suivant les régions. Sur la route carrossable de Recht à Téhéran, le *farsakh* est de 8 kilomètres.

Douanes. — Depuis 1899, les douanes sont administrées par des fonctionnaires belges.

Conformément à l'article 27 de la loi douanière, on admet librement les bagages des voyageurs, comprenant les habillements et les effets de corps à leur usage, à l'exclusion des objets neufs et de ceux qui pourraient être envisagés comme objets de commerce. De plus, les voyageurs peuvent importer en exemption des droits les menues quantités de vivres ou d'objets destinés à leur usage personnel, mais sans que l'exemption puisse dépasser 2 ¹/₂ toman par personne.

Quant aux personnes qui viennent s'établir en Perse, la loi les autorise à importer librement leurs habillements, linges de corps, de lit, de table, ainsi que les meubles de toute espèce pour autant que ces objets ne soient pas neufs et portent des traces apparentes d'usage.

L'importation des armes et munitions est interdite. Néanmoins les étrangers peuvent, lorsqu'ils sont présentés par leur Légation, obtenir du Gouvernement une autorisation spéciale pour importer les armes et munitions nécessaires à leur défense personnelle; cette importation est alors soumise au paiement des taxes dites « de dispense », fixées comme suit : 25 toman par fusil, 5 toman par revolver, 2 toman par batman pour les munitions (soit fr. 3.25 par kilogramme).

Le transit, par la Russie, des marchandises expédiées en destination de la Perse est prohibé. Cette mesure s'applique également aux bagages des voyageurs qui empruntent la voie russe pour se rendre en Perse.

Toutefois, en ce qui concerne les bagages des voyageurs, une autorisation de libre transit peut être obtenue du Ministère des Finances à Saint-Petersbourg.

Les demandes faites en vue d'obtenir cette autorisation peuvent être transmises à l'Administration russe par l'intermédiaire du Département des Affaires Étrangères de Belgique.

Les intéressés doivent mentionner dans leur requête adressée audit Département, la nature des objets composant leurs bagages (effets mobiliers, armes, munitions, etc., destinés à leur usage personnel), le nom du bureau de douane par lequel ces bagages seront importés en Russie, ainsi que la date approximative de leur passage à la frontière russe.

L'ancien tarif persan de 5 % *ad valorem* sur les importations et les exportations a été remplacé, en 1901, par un tarif spécifique, qui favorise les importations russes et frappe fortement les deux principaux articles anglo-indiens : le thé et l'indigo.

Il est modéré en ce qui concerne les tissus (surtout les tissus de coton) et le sucre.

La plupart des droits d'exportation sont supprimés.

La législation douanière a beaucoup de points de ressemblance avec la nôtre.

(Pour le détail des droits, consulter notamment le rapport de M. Lemaire de Warzée d'Hermalle, paru dans le *Recueil consulaire*, t. CXXXIX (2^e livraison), pages 63 et suivantes.)

Voies de communication. — Il n'existe aucun canal ni aucune rivière navigable, en dehors du Qâroun, dans le sud-ouest. La navigation sur le Qâroun (Karoun) est assurée par le service fluvial bimensuel organisé par l'*Euphrates and Tigris Steam Navigation Co* qui possède le monopole de la navigation sur cette rivière; les marchandises sont expédiées par steamer de Mohammerah à Bender Nasri (Ahvâz), d'où elles sont transportées par allèges jusque Chouchter; la firme Lynch Brothers, de Mohammerah, se charge de toutes les expéditions vers Ispahan et Téhéran.

Depuis 1907, un unique bateau à vapeur permet de faire la traversée du lac d'Ouourmia en quelques heures.

Aucun chemin de fer n'a été établi en Perse, à l'exception d'une

ligne d'intérêt local réunissant Téhéran à Chah Abdoul Azim (8^h15) et de quelques rails, dont il ne reste plus trace, posés à Mahmoudâbâd, sur la Caspienne, dans la direction de Barfourouch. Nombre de concessions de voies ferrées ont été périodiquement accordées dans différentes parties du territoire, mais tous les projets sont demeurés sur le papier.

La route véritable n'existe pas, à part quelques exceptions mentionnées ci-dessous. Les voies de communication se réduisent à de simples pistes ou des sentiers muletiers tracés par le passage plus de vingt fois séculaire des caravanes.

Les principales voies de communication terrestre sont :

- 1° Téhéran-Qazvin-Recht, 322 kilomètres (carrossable);
- 2° Téhéran-Tébriz-Trébizonde, 1,760 kilomètres;
- 3° Téhéran-Qoum-Kachân-Isfahân-Chiraz-Bender Abouchehr, 1,175 kilomètres (carrossable de Téhéran à Qoum, 132 kilomètres; praticable pour des fourgons jusqu'à Isfahân);
- 4° Téhéran-Mechhed, 774 kilomètres (praticable pour des voitures);
- 5° Téhéran-Kirmânchâh-Bagdad, 800 kilomètres (praticable pour des fourgons de Téhéran à Kirmânchâh);
- 6° Tébriz-Djoufa, 138 kilomètres (carrossable);
- 7° Achqâbâd-Mechhed, 230 kilomètres (à peu près carrossable);
- 8° Isfahân-Yezd-(Kirmân)-Bender Abbas, 996 kilomètres;
- 9° Mechhed-Sistân et le Beloutchistân anglais, 1,835 kilomètres (route anglaise), avec embranchement vers Kirmân;
- 10° Isfahân-Ahvâz, 450 kilomètres (route carrossable);
- 11° Qazvin-Hamadân, 250 kilomètres (route carrossable);
- 12° Qoum à Sultanâbâd, 144 kilomètres (carrossable);
- 13° Astârâ à Ardébil, 66 kilomètres (carrossable).

Quelques-unes de ces routes seulement présentent un intérêt spécial pour le voyageur belge : ce sont les chemins à suivre en venant de Belgique, pour se rendre à Téhéran, soit par le nord, soit par le sud. Nous y revenons plus loin (voir p. 644), en même temps que nous donnons les renseignements nécessaires sur les moyens de locomotion et sur les lignes de navigation maritime à utiliser par le Belge qui se rend en Perse.

Postes, télégraphes, téléphones. — La Perse fait partie de l'Union Postale Universelle.

En service intérieur, le coût d'une lettre, pesant au maximum 2 misqâl, est de 6 châhi; la surtaxe est de 3 châhi par misqâl. Les cartes postales coûtent 2 châhi; les imprimés et les échantillons paient 2 châhi par 10 misqâl. Les colis postaux sont soumis à une taxe allant de 10 châhi à 3 qrân par 100 misqâl, selon la distance à parcourir (assurance : 1 à 1 1/2 %, selon la distance à parcourir).

Il existe un bureau des postes dans la plupart des localités de quelque importance; la réception et la distribution des correspondances se font journellement dans les grands centres, et les jours du courrier dans les autres localités. Téhéran, Tèbriz, Mechhed, Isfahân et Recht sont pourvus d'un service local. Les courriers de Téhéran pour les localités importantes sont bihebdomadaires.

Le transport des valises postales se fait en général par chevaux, et sur les routes carrossables par fourgons.

Le prix de l'affranchissement pour les pays de l'Union Postale Universelle est de 13 châhi pour les lettres, 6 châhi pour les cartes postales, 3 châhi par 50 grammes pour les imprimés; la recommandation se paie 13 châhi.

Le régime des colis postaux internationaux existe. Mais par suite de l'impéritie des délégués de la Perse au dernier Congrès postal, il est inutilisable dans la plupart des cas. En effet, bien que les colis ne soient l'objet d'aucun transport intérieur en Perse pour ce prix, ils sont chargés d'une taxe de transport de 3 à fr. 4.25 par la voie de Russie et selon le bureau de destination, indépendamment des frais d'assurance. De plus, ils doivent obligatoirement être emballés dans du cuir épais ou dans des caissettes de bois solide. Dans les deux cas il y a une sérieuse taxe pour emballage et des frais atteignant en moyenne 1 franc par colis, ce qui n'aurait pas lieu si, pour les colis non assurés du moins, on acceptait comme jadis l'emballage dans de la toile. Enfin les frais de transport depuis la frontière jusqu'au lieu réel de destination à l'intérieur s'élèvent en moyenne à fr. 2.50.

En résumé, le transport d'un colis postal de Bruxelles à Téhéran ou à Tèbriz coûte au minimum fr. 6.50, assurance non comprise.

Par la voie de France et de l'Inde, la taxe est de fr. 3.25 à fr. 4.25 (par la voie de l'Inde l'assurance n'est pas admise), outre les frais de transport intérieur du bureau frontière d'échange jusqu'au lieu de destination.

Les colis postaux expédiés de l'étranger par la voie de Russie à destination d'une localité de l'intérieur de la Perse doivent être

adressés « poste restante » au bureau d'échange frontière le plus rapproché de cette localité; exemple : un colis expédié à Téhéran doit être adressé à M. X..., à Téhéran, poste restante, Enzéli; un colis pour Mechhed : M. X..., à Mechhed, poste restante, Badj-guirân; un colis pour Tèbriz : M. X..., à Tèbriz, poste restante, Djoulfa. Il est donc nécessaire de recourir à un agent en douane.

Les colis adressés à Yezd, Kirmân, Chiraz ou toute localité du sud, doivent être expédiés « via Bombay ».

Le service des mandats postaux n'existe qu'avec la France; les seuls bureaux ouverts à ce service sont Mechhed et Tèbriz (taxe : 20 % du montant du mandat).

Le service postal entre Bakou (Russie) et Téhéran est bihebdomadaire en été, hebdomadaire en hiver. Un service trihebdomadaire fonctionne entre Achqâbâd (Transcaspië) et Mechhed, et entre Tiflis (Caucasie) et Tèbriz, par Djoulfa.

Les principaux ports du golfe Persique sont réunis aux Indes et à l'Europe (via Bombay) par un service hebdomadaire; de plus, mensuellement, les vapeurs de la « Hamburg-America » emportent directement pour l'Europe les correspondances et les colis postaux des escales du golfe.

Les lettres envoyées de Belgique parviennent à Téhéran en douze ou treize jours. Lorsque, la mer étant mauvaise, le courrier ne peut être débarqué à Enzéli, lorsque le mauvais temps, en hiver, rend les chemins impraticables, la correspondance demeure en route pendant quinze, vingt et même trente jours; ceci est exceptionnel. Par la voie de Brindisi-Bombay-Bender Abouchehr, les lettres mettent quarante-cinq jours environ pour parvenir à Téhéran.

Les correspondances acheminées de Bruxelles en Perse, par la Russie, prennent neuf jours pour parvenir à Tèbriz, onze jours pour Mechhed, dix-sept jours pour Isfahân, vingt-deux jours pour Chiraz et vingt et un jours pour Kirmanchah.

Le réseau télégraphique est étendu. Il est aux mains de trois administrations différentes :

1° L'*Indo European Telegraph Co* possède une ligne de Téhéran à Djoulfa, frontière russe, et de là vers Tiflis, Odessa, Varsovie, Berlin et Londres ;

2° L'*Indo European Telegraph Department in Persia*, c'est-à-dire le gouvernement des Indes, possède une ligne entre Téhéran et Bender Abouchehr. De là, le câble sous-marin se dirige vers les Indes. Récemment, les Gouvernements anglais et persan ont signé une convention concernant une triple ligne télégraphique entre la

ville de Kachân et la frontière du Beloutchistân britannique. Le réseau étranger est très bien installé; tous les poteaux sont en fer et ne courent donc pas risque d'être dérobés par les nomades pour leur chauffage. Tous les employés sont anglais. La surveillance est parfaite et la régularité du service assurée.

Les télégrammes en caractères latins sont acceptés pour l'Europe et les Indes, et les villes de Téhéran, Qoum, Kachân, Isfahân, Chirâz, Bender Abouchehr, Yezd, Kirmân, Mœchhed, Tourbeti-Heidari, Qazvin et Tèbriz. Le tarif est de 3 à 5 qrân par dix mots et fraction de dix mots, en service intérieur.

La taxe télégraphique de Bruxelles en Perse, par l'*Indo European Co*, est de fr. 1.60 par mot.

3° Le télégraphe persan possède six lignes. Le tarif en service intérieur est de 2 qrân 75 par dix mots en langue persane, de 3 à 5 qrân par dix mots en langue française; en service international, 3 qrân 60 par mot pour la Belgique.

Le téléphone est installé à Téhéran, à Tèbriz et à Recht. Il fonctionne relativement bien.

Routes à suivre en venant de Belgique. — Compagnies de navigation. — Il y a plusieurs routes, différant de prix et de longueur, pour gagner le nord de la Perse. Pour atteindre le sud, il n'existe guère, pour les voyageurs, qu'une route : celle du golfe Persique à Chiraz. Pour atteindre le centre du pays, on emprunte soit une des routes du nord soit celle du sud.

1. BRUXELLES A TÉHÉRAN, par Marseille-Constantinople-Batoum et Bakou.

Bruxelles à Paris, 2 ^e classe.	fr. 24 00
Paris à Marseille, 2 ^e classe, chemin de fer, et Marseille à Batoum, 2 ^e classe, nourriture et boisson comprises (12 à 14 jours) (1)	220 00
Batoum à Bakou, par le chemin de fer transcaucasien (on prend ses repas aux buffets des gares), 2 ^e classe (30 heures). (1 ^{re} classe : fr. 40.00.)	30 00
Bakou à Enzéli, par les vapeurs des Compagnies <i>Caucase et Mercure</i> ou <i>Nadejda</i> (la nourriture n'est pas comprise).	20 00

(1) Certaines compagnies délivrent, comme on le voit, des billets directs Paris-Batoum, comportant le trajet en chemin de fer Paris-Marseille (avec gratuité de 60 kilogrammes de bagages) et le trajet par mer Marseille-Batoum,

D'Enzèli à Recht, le transport se fait en partie par eau (jusqu'à ri-Bazar) et en partie par terre (de Piri-Bazar à Recht). Ce trajet end en moyenne trois heures et revient à environ 25 francs arque : 15 francs; voiture : 10 francs), pour une ou deux personnes indifféremment.

Toutefois, la Société de la route de Recht à Téhéran a construit depuis quelque temps un nouveau tronçon aboutissant à Kazian n face d'Enzèli), mais il n'est pas encore ouvert officiellement au public.

La route de Recht à Téhéran est de beaucoup la plus courte et plus commode; sa longueur totale est de 322 kilomètres. Des délais de poste permettent de faire la route en cinquante-cinq heures en moyenne.

Une voiture à trois chevaux, pour une personne, revient à 52 grân 6 chahi; une voiture pour deux ou trois personnes, à quatre chevaux, coûte 562 grân 6 chahi; une grande voiture, genre indau, à quatre chevaux, se paie 612 grân 6 chahi; un *gari* (fourgon), pouvant porter 1 kharvâr de bagages, coûte 522 grân 6 chahi.

Il est à remarquer qu'il y a également une taxe de 2 grân chahi par batman à payer pour les bagages dépassant un *poud* (6 kilogrammes). Il y a encore une taxe de 5 à 7 tomans à payer comme droit de route pour la voiture et de 8 tomans pour le *gari*.

Il faut ajouter à ces dépenses les frais de nourriture, commissionnaires, logement en cours de route (Marseille, Bakou, Recht), courboires, frais de pesage des bagages, etc.

Le coût total du voyage peut être estimé à 800 francs pour une personne; pour deux personnes voyageant ensemble, les dépenses sont réduites à 625 francs environ par tête.

nourriture et boissons comprises (sur les paquebots français), avec escale à Venise, Naples, Le Pirée, Smyrne, Constantinople, Trebizonde, etc. — Le service entre Marseille et Batoum est assuré par les vapeurs des Compagnies : *Paquet et C^o* (bureaux à Marseille, place Sadi Carnot, et à Paris, 8, rue Étienne), *Messageries Maritimes* (agence à Bruxelles, 53, boulevard Anspach, à Anvers, chez Gellatly Hankey et C^o, place Van Schoonbeke), *Norddeutscher Lloyd* (21, boulevard Anspach, à Bruxelles, et 23, place de Meir, à Anvers), *Lloyd autrichien*. — Le prix indiqué ci-dessus est celui de la Compagnie Paquet, dont le tarif est le moins élevé et dont les départs ont lieu de Marseille tous les quinze jours. En première classe, le ticket Paris-Batoum revient à 300 francs. Sur les vapeurs des Messageries Maritimes, ce même trajet (classe unique à bord) coûte 345 francs (départ tous les quinze jours).

Ci quelques renseignements utiles sur le parcours Bakou-Téhéran :

Les vapeurs de la *Compagnie Mercure et Caucase* (service hebdomadaire en été) quittent Bakou le soir pour arriver devant Enzéli le surlendemain matin. Ceux de la *Compagnie Nadejda* partent aussi de Bakou et arrivent devant Enzéli le surlendemain. Débarquement en chaloupe vers 8 heures du matin. Départ d'Enzéli vers midi en barquette : traversée de la lagune Mourdâh et arrivée à Piri-Bazar. De là, en voiture jusque Recht où l'on arrive vers 7 heures du soir. Séjour d'une nuit à Recht.

Départ le lendemain matin par voiture de poste, qu'il convient de retenir dès la veille au soir. S'il n'y a pas clair de lune, on doit s'arrêter le soir à Mendjil où on arrive vers 8 heures. On y passe la nuit. Départ le lendemain matin de bonne heure pour arriver à Qazvin vers 7 heures du soir.

On peut toujours en repartir immédiatement et parvenir vingt heures plus tard, soit le lendemain vers 5 heures de l'après-midi, à Téhéran.

2. BRUXELLES A TÉHÉРАН, par Moscou et Bakou.

Bruxelles à Moscou, via Berlin et Alexandrovo, 3^e classe (72 heures), fr. 167.20.

Moscou à Bakou, via Rostoff, 2^e classe (72 heures), 60 francs.

A partir de Bakou, comme dans l'itinéraire n° 1.

3. BRUXELLES A TÉHÉРАН, par Berlin-Volodcysk-Rostoff et Bakou.

Les frais de voyage sont sensiblement les mêmes que pour l'itinéraire n° 2, mais la durée du voyage est moindre.

4. BRUXELLES A TÉHÉРАН, par Vienne-Volodcysk-Rostoff et Bakou.

Les frais de voyage sont environ les mêmes que pour les itinéraires 2 et 3; la durée du voyage est sensiblement la même que pour l'itinéraire n° 3. (Bruxelles à Bakou, coupon de chemin de fer, 315 francs.)

5. BRUXELLES A TÈBRIZ, par Marseille et Batoum. — Même itinéraire que le n° 1, jusque Tiflis. Arrivé dans cette ville, prendre le chemin de fer jusque Oulouganlou et de là à Djoulfa (frontière russo-persane).

Batoum-Oulouganlou, via Tiflis (30 heures)	fr. 30 00
Oulouganlou-Djoulfa (8 1/2 heures)	15 00
Djoulfa à Tèbriz, voiture (pour 1, 2 ou 3 personnes)	100 00
Frais divers (nourriture, logement à Tiflis et à Djoulfa, pourboires, etc.)	100 00
	<hr/>
	Fr. 245 00

Le voyage de Bruxelles à Tèbriz coûte, par cette voie, environ 500 francs.

Voici les détails du parcours Batoum-Tèbriz :

On quitte Batoum le matin pour arriver le soir vers 9 1/2 heures à Tiflis. Séjour d'une nuit à Tiflis. Le train pour Oulouganlou quitte Tiflis à midi et arrive à destination le lendemain matin à 7 heures.

Le train d'Oulouganlou à Djoulfa part à 9 1/2 heures du matin. On a donc tout le temps de prendre son billet et de faire enregistrer ses bagages pour Djoulfa. Le train arrive à Djoulfa vers 6 heures du soir. Séjour d'une nuit à Djoulfa russe. Le lendemain, après avoir fait viser son passeport par la police, passage à Djoulfa persan.

En général, on peut se procurer immédiatement une voiture de poste pour Tèbriz et quitter Djoulfa vers 11 heures du matin.

Arrivée à la première station (Eyrandebi) vers 3 heures de l'après-midi. On change de chevaux pour repartir à 4 heures pour Mèrend, où on arrive vers 8 heures du soir. S'il n'y a pas clair de lune, séjour d'une nuit à Mèrend; départ le lendemain matin à 7 heures, arrivée à Soufîân à 11 heures, changement de chevaux et arrivée à Tèbriz vers 4 heures de l'après-midi. Obligatoire l'hiver.

S'il y a clair de lune, changement de chevaux à Mèrend et, moyennant un bon pourboire au postillon, arrivée à Soufîân vers minuit et demi. Changement de chevaux et arrivée à Tèbriz vers 5 heures du matin.

Les voyageurs pour Khoûy devront louer à Djoulfa une voiture spéciale qui les conduira à Khoûy en vingt-cinq à vingt-six heures.

6. BRUXELLES A TÈBRIZ, par Berlin-Moscou. — Même itinéraire que le n° 2, jusque Bakou, puis le chemin de fer de Bakou à Tiflis (20 heures), et ensuite comme l'itinéraire n° 5.

7. BRUXELLES A TÈBRIZ, par Berlin-Rostoff. — Même itinéraire jusque Bakou que le n° 3, puis comme le n° 6.

8. BRUXELLES A TÈBRIZ, par Vienne-Rostoff. — Même itinéraire que le n° 4, puis comme les n° 6 et 7.

9. BRUXELLES A MECHHED, par la Transcaspie. — Emprunter jusque Bakou un des itinéraires précédents, puis :

Traversée de Bakou à Krasnovodsk (1), 1 ^{re} classe (24 heures) fr.	35 00
Krasnovodsk à Achqâbâd (chemin de fer), 1 ^{re} classe (48 heures)	40 00
Achqâbâd à Mechhed, voiture (4 à 5 jours en été; 7 à 8 jours en hiver)	200 00
Achqâbâd à Mechhed, frais de route	125 00

10. BRUXELLES A MECHHED, par Téhéran. — Emprunter l'itinéraire 1, 2, 3 ou 4, puis Téhéran à Mechhed en caravane, par la poste aux chevaux (voir plus loin, page 650, les renseignements essentiels sur ces deux modes de voyager) ou en fourgon.

Étapes par la poste aux chevaux : Kaboudkanbad, 4 farsakh; Aivâni Kaif, 6 f.; Dihinamak, 11 f.; Lasguird, 6 f.; Semnân, 6 f.; Ahouân, 7 f.; Saïdâbâd, 7 f.; Dâmgân, 4 f.; Châhrouûd, 10 f.; Armiân, 7 f.; Abbâsâbâd, 12 f.; Mazinân, 7 f.; Mihr, 5 f.; Sabzavâr, 8 f.; Hassanâbâd, 4 f.; Zaafaraniyèh, 3 f.; Choûrâb, 3 f.; Nîchâboûr, 7 f.; Qedamgâh, 6 f.; Chérifâbâd, 7 f.; Mechhed, 5 f.

Les étapes en caravane se règlent de commun accord entre le voyageur et le « tchârvâdâr ».

Le coût du voyage de Téhéran à Mechhed est d'environ 1,000 qran (500 francs); en voiture, 750 francs environ.

11. BRUXELLES AUX PORTS DU GOLFE PERSIQUE. — La seule ligne de navigation à conseiller au voyageur est la ligne arabe-persique de la *Hamburg-Amerika-Linie* (2), dont les steamers, venant de Hambourg, font escale à Anvers, Marseille, Port-Soudan, Djibouti, Aden, Mascate, *Bender Abbas*, *Lingah*, Menama (Bahreïn), *Bender Abouchehr*, *Mohammerah* et Bassorah. Cette ligne a été inaugurée en juin 1906; elle est desservie par six steamers; les départs d'Anvers ont lieu régulièrement une fois par mois. La durée du voyage d'Anvers à Bender Abbas est en moyenne de vingt jours, de vingt et un jours pour Lingah, de vingt-trois jours pour Bender Abouchehr, de vingt-cinq jours pour Mohammerah.

(1) Par les vapeurs des Compagnies *Mercur* et *Caucase* et *Nadejda*, partant hebdomadairement de Bakou le matin et arrivant à Krasnovodsk le lendemain.

(2) Les billets de passage sont délivrés par la firme G. Tonnelier, à Anvers. A Bender-Abbas, les agents de la ligne, *R. Wönckhaus et Co*, acceptent le transport de marchandises pour Kirmân, Bam, Mechhed, Yezd, Lar, Darab, Djahroum, Chiraz, Isfahân et Téhéran.

Le prix du passage d'Anvers à n'importe quel port du golfe Persique est de 875 francs (700 marks); de Marseille, il est de 700 francs. Des billets aller et retour d'Anvers aux ports persiques sont délivrés; ils coûtent 1,500 francs.

Les autres lignes qui desservent le golfe sont : la *British India Steam Navigation Cy* (service hebdomadaire postal Bombay-Kurachee-Mascate-golfe); l'*Anglo-Arabian and Persian Steam Ship Cy* (service mensuel Londres-golfe, parfois escale à Marseille); la *Hall Line* (Londres-golfe); *Bucknall Brothers* (service mensuel Londres-golfe; parfois escale à Marseille); la *Bombay and Persian Steam Navigation Cy* (service bimensuel Bombay-golfe); la *Compagnie de Navigation russe* (Odessa-golfe); la *West Hartlepool Cy* (Londres-golfe).

12. BRUXELLES A CHIRAZ, ISPAHAN ET TÉHÉRAN. — Emprunter de préférence la voie Anvers-Bender Abouchehr (*Hamburg-Amerika Linie*.)

La route Bender Abouchehr-Chiraz-Isfahân-Kachân-Qoum-Téhéran est la plus importante voie de pénétration commerciale (la Russie n'accordant pas de transit) pour nous, Belges, et les nations de l'Europe occidentale, centrale et méridionale. Le mouvement des voyageurs européens y est peu considérable.

Le voyage par cette longue route de terre étant ardu et le voyageur étant davantage qu'ailleurs livré à lui-même, il est nécessaire de donner ici des explications plus longues que celles fournies pour les autres itinéraires.

Débarquement. — Le peu de profondeur des eaux oblige les navires à jeter l'ancre à plusieurs kilomètres de la ville de Bouchir (Bender Abouchehr). On transborde les passagers et les bagages sur de grandes barques à voile, au milieu du tumulte et des contestations quant au prix du transport, habituels à tous les débarquements en rade. Comme partout aussi, l'étranger nouveau venu est obligé de passer sous les fourches caudines de messieurs les bateliers.

Comme il n'est pas possible de se faire diriger, soi et ses bagages, sur un hôtel (inexistant), le voyageur aura eu soin de demander au capitaine du steamer qui l'a amené, de donner des ordres aux bateliers afin qu'il soit conduit soit chez l'agent de la compagnie de navigation, soit à l'une ou l'autre des maisons qui se chargent d'organiser les caravanes vers l'intérieur.

N. B. — Il est indispensable d'avoir des notions d'anglais, d'allemand ou de persan. Toutefois, depuis que des Belges sont attachés au service des douanes, en s'adressant à eux, il est possible de se tirer plus facilement des premières difficultés.

Organisation du voyage. — Il y a deux moyens de gagner l'intérieur du pays : la caravane (*qâfilè*) et la poste aux chevaux (*tchâpâr*).

Le mot *caravane* éveille chez nous l'idée d'une troupe considérable de voyageurs et de bagages transportés à dos de chameau, d'âne ou de mulet. Or, voyager en caravane (*bâ qâfilè*), c'est tout simplement utiliser pendant tout le cours d'un voyage les mêmes animaux de transport.

A Bender Abouchehr, il est à recommander de s'adresser, pour la location des bêtes de somme, à l'une des maisons européennes qui s'occupent du service des transports vers l'intérieur (1). Le nombre des mulets à louer dépend évidemment de la quantité de bagages qu'emporte le voyageur. Chaque bête porte 65 kilogrammes environ. Les malles ou caisses doivent être solides pour résister aux heurts et aux chocs contre les roches; elles sont attachées sur les flancs des bêtes. Le prix de location des mules varie énormément selon l'état du change, le plus ou moins grand nombre de bêtes inemployées se trouvant sur le marché, l'espoir de l'arrivée de steamers apportant des marchandises pour l'intérieur (35 francs est un prix moyen pour le parcours Bender Abouchehr-Chiraz).

Le caravanier (*tchârvâddâr*) accompagne naturellement la caravane; il se charge de nourrir ses bêtes, d'attacher et de décharger les bagages. Un petit cadeau, fait en cours de route, le rend généralement fort serviable.

Le voyage par la « poste aux chevaux » (*tchâpâr*) permet d'effectuer le trajet avec une grande rapidité; sur le parcours Bender Abouchehr-Chiraz, l'économie de temps n'est cependant pas considérable, le pays à traverser étant, à part pendant les trois premières étapes, extrêmement accidenté.

On demande (ou mieux on fait demander par la maison européenne avec laquelle on est en relation depuis le débarquement)

(1) Les maisons européennes les plus importantes de Bender Abouchehr sont: MM. Gray and Co, agents de la *British India Steam Navigation Co*; R. Wöckhaus et Co, agent de la *Hambourg-Amerika*; Ziegler et Co, agence de transport.

un permis (*tezkerè*) d'utilisation des chevaux du service des postes. Ce permis coûte 1 grân, représenté par un timbre appliqué sur la pièce délivrée. Celle-ci donne droit à deux, trois, quatre chevaux, qui sont payés à raison de 1 grân et 5 chahi par cheval et par farsakh.

Le prix total de chaque étape est versé au départ entre les mains du maître de poste (*tchâpârtchi*). Il importe énormément de connaître les chiffres exacts des distances, car le « tchâpârtchi » a, en général, une forte tendance à grossir le nombre de « farsakh » à parcourir; il suffit, d'ailleurs, que le maître de poste s'aperçoive que le voyageur est bien renseigné pour qu'il s'abstienne d'insister sur le nombre exagéré de farsakh qu'il a avancé.

À l'arrivée à l'étape, on accorde un pourboire (*pichkèch, bakhchich*) au guide qui vous accompagne gratuitement, hissé sur les bagages que porte l'un de vos chevaux. Le voyageur modeste se contente de donner 1 grân, sinon 2 grân; cela suffit.

Si l'on emprunte la poste aux chevaux, le nombre de bêtes mises à la disposition des voyageurs étant limité, il est impossible d'emporter beaucoup de bagages; il ne faut pas songer à se munir d'un lit de camp, ni de provisions. De plus, les chevaux doivent être modérément chargés. Quand on songe que la route Bender Abouchehr-Chiraz est l'une des plus dures de la Perse, on demeure émerveillé de l'endurance dont font preuve les petits chevaux persans, et l'on est stupéfait de les voir, tout chargés, grimper comme des chèvres dans les sentiers de la montagne, pistes étroites semées d'obstacles, longeant des précipices, où l'on court à chaque faux pas des risques mortels.

Se munir de toute façon de chaudes couvertures de laine et de bottines très solides, à semelle épaisse et débordante, de longues distances devant être franchies à pied et cela précisément et naturellement dans les passages les plus difficiles, où le chemin est parsemé de cailloux tranchants et où viennent affleurer perpendiculairement au sol les arêtes vives de couches schisteuses. Se munir d'une selle, de préférence.

Si l'on effectue le parcours en caravane avec des mules et, le plus souvent, pour soi-même, avec un cheval, il est à conseiller de se munir d'un lit de camp, de quelques ustensiles de cuisine, de bougies, de provisions alimentaires difficiles à se procurer dans certains endroits : café, vin, beurre, pommes de terre, légumes (en conserves). Tout cela se vend à Bender Abouchehr, de même que des *khourdjin*, sacs doubles dont une poche pend de chaque côté de

la bête de somme, et où l'on peut enfouir des valises, casseroles, couvertures, etc. Se munir d'une selle de préférence, selle européenne ou selle persane, selon les goûts. (Les *tchâpârtchi* donnent des selles indigènes en location, mais elles sont toujours dans un état déplorable.)

On trouve généralement en route : du thé (toujours), du sucre, du lait, du pain (persan, sorte de galette), des œufs, des poulets, du fromage (à l'anis), des fruits (selon la saison) : oranges douces ou amères, grenades, dattes, raisins, melons, pastèques, amandes, etc.

Il est bon, si l'on veut jouir d'un confort relatif, de se faire accompagner d'un domestique. Cela grossit évidemment les frais de voyage : salaire, mule en plus, nourriture.

Dans les *tchâpârkhané* (ou relais de poste), le chef de l'établissement fournit gratuitement au voyageur une chambre où bien souvent, presque toujours même, les vents, les araignées et des parasites divers se donnent rendez-vous ; quatre murs en terre (rarement en briques), un toit avec, au centre, une ouverture cheminée-fenêtre, le sol de terre battue, voilà toute l'installation réservée au voyageur. Il convient de demander au maître de poste le *bâlakhané*, l'unique chambre à l'étage, où l'on est logé un peu plus proprement, mais non moins rudimentairement.

Le maître du logis procure les quelques provisions dont il dispose, moyennant une modeste indemnité. De plus, lorsqu'on a passé la nuit dans un « *tchâpârkhané* », on accorde, le matin, une gratification (1 grân ou 2 grân) au maître de céans ; cela le disposera en faveur du voyageur, à qui il fournira ainsi ses meilleurs chevaux.

Le nombre d'étapes à faire par jour dépend évidemment de la résistance du voyageur et des difficultés du chemin.

Dans les caravansérails, sauf dans les installations exceptionnellement bien comprises, on dispose d'une chambre, sorte de niche ouverte entièrement d'un côté, parfois fermée partiellement de ce même côté (côté de la cour intérieure).

On se fait rapidement, la chose est digne de remarque, à ce mode d'existence, lorsqu'on a en soi l'étoffe d'un vrai voyageur ; alors, ni les conversations nocturnes des muletiers, ni le glouglou des *qaliân* (narghilé persan), ni le bruit des clochettes des bêtes de somme, ni le tapage causé par les batailles entre ânes, mulets, chevaux, chameaux, rien de tout cela ne trouble le sommeil du « *traveller* ».

Il est essentiel, si l'on ne connaît pas la langue persane, de se

sur du
sises qu
le dehe
an Euro
nes rela
graph
aucun s
ailleurs
le bab
over à
l'est
savant
me sur
La sc
tient d
l'oune
mathér
par
me
to

la
-ll-
910
920
930
940
950
960
970
980
990

munir d'un petit vocabulaire contenant les mots et aussi les phrases (questions et réponses) nécessaires en cours de route.

En dehors du poste télégraphique anglais de Dacht-i-Ardjan, aucun Européen ne réside le long de la voie du golfe à Chiraz. Les autres relais télégraphiques de la ligne de l' « Indo European telegraph » sont occupés par des Arméniens.

Aucun secours médical n'est à obtenir en cours de route, comme d'ailleurs sur toutes les routes de Perse.

Les habitants sont hospitaliers et, bien souvent, il est possible de trouver à loger chez le particulier (à des conditions fort raisonnables), si l'on veut éviter la promiscuité plus ou moins grande du Caravansérail. Le domestique ou le *tchâruddâr* se chargera de la chose sur demande.

La sécurité est complète sur tout le parcours; les voyageurs qui parlent de brigands, de voleurs, versent dans une erreur profonde. Aucune bête ou féroce ou nuisible n'est à redouter; les lions, les panthères, les ours, les serpents, les aigles, les vautours, les scorpions, etc., ne se préoccupent nullement du voyageur; seules les puces et les mouches, parfois les moustiques, se mêlent d'attaquer le touriste. Il n'est donc pas nécessaire de s'armer!

La température, très élevée dans la région basse côtière (*garmsir*), fraichit à mesure qu'on passe de gradin à gradin dans la chaîne du Zagros, parallèle au golfe Persique, région nommée pays des passes, des défilés (*tengsir*). Au passage des cols, il fait souvent franchement froid (au printemps, en été même, en automne); la neige les couvre et en rend le passage impossible en plein hiver. Les nuits sont froides dans cette région du Zagros.

Tout ce qui vient d'être dit relativement aux conditions du voyage, aux logements, à la difficulté de se loger à Bender Abouchehr sans l'aide d'Européens, s'applique, en règle générale, à toutes les routes de caravane de Perse, et à toutes les villes, sauf Téhéran, Tébriç et Recht.

Le Persan du peuple ayant une tendance grande à prendre chaque Européen pour un multimillionnaire, il importe de le détromper rapidement. Sinon, tout reviendra à un prix exorbitant et les pichkèch et autres bakhchich deviendront une calamité pour la bourse du voyageur. En limitant le nombre et l'importance des pourboires accordés, on parcourra le pays dans d'aussi bonnes conditions que ceux qui « jettent » l'argent, et en y étant reçu avec autant d'égards et de cordialité qu'un richissime étranger le serait.

Détail des étapes. — *De Bender Abouchehr à Chiraz.* — Ahmadi, 6 farsakh; Barâsdjân, 4 farsakh; Daliki, 4 farsakh; Konar-Takhtè, 4 farsakh; Kamaridj, 3 farsakh; Kâzeroûn, 5 farsakh (les caravanes prennent généralement un arrêt d'un jour complet dans cette ville, afin de laisser souffler les bêtes); Miân-Kotal, 6 farsakh; Khân-i-Ziniân, 6 farsakh (cette étape est parfois scindée en deux, avec arrêt à Dacht-i-Ardjan, 3 farsakh); Chiraz, 7 farsakh. Total : 45 farsakh (270 kilomètres environ).

De Chiraz à Isfahân. — Zerghân, 5 farsakh; Pouzè, 5 farsakh (on passe à proximité des ruines de Persépolis); Sivend, 5 farsakh; Mechhed-i-Morghâb, 6 farsakh (le chemin passe au pied du « tombeau de Cyrus » et à proximité des ruines de Pasargadae); Dehbid, 7 farsakh; Khân-i-Khora, 5 farsakh; Sourmek, 7 farsakh; Abâdeh, 4 farsakh; Choukistân, 5 farsakh; Yezdikhâst, 6 farsakh; Maksoud-Begdji, 6 farsakh; Qoumichèh, 4 farsakh; Mayar, 6 farsakh; Marg, 6 farsakh; Isfahân, 4 farsakh. Total : 81 farsakh (486 kilomètres environ).

Pour arriver à trouver un logement à Isfahân, il faut se rendre au faubourg de Djoulfa, où habitent les Européens et les Arméniens.

D'Isfahân à Kâchân. — Route d'été : Gaz, 4 farsakh; Mour-tchakhoûrt, 6 farsakh; Soh, 6 farsakh; Kouhrôud, 6 farsakh; Kâchân, 7 farsakh; — route d'hiver : parcourue par des *gâri*, chariots sans ressorts, qu'on peut louer à raison de 45 francs environ pour tout le parcours Isfahân-Qoum (le prix de location d'une *voiture* pour effectuer le parcours jusque Téhéran, est de 650 francs environ); on contourne les montagnes que coupe la route d'été; — une troisième route, suivie en hiver, mais impraticable pour les véhicules, passe par Natapz; voici le détail de ses étapes : Mour-tchakhoûrt, 9 farsakh; Tarq, 6 farsakh; Natanz, 6 farsakh; Khafr, 2 farsakh; Khâladâbâd, 3 farsakh; Kâchân, 10 farsakh. La première de ces trois routes est la plus courte, mais aussi la plus dure. Total : route d'été, 29 farsakh (174 kilomètres environ); route d'hiver, 216 kilomètres.

De Kâchân à Qoum. — Sinsin, 6 farsakh; Pasangoun, 7 farsakh; Qoum, 4 farsakh. Total : 17 farsakh (102 kilomètres environ).

De Qoum à Téhéran. — Une excellente route a été établie entre ces deux villes. Elle est parcourue par des « diligences » très primitives, dont le tarif de transport est fort élastique (entre 40 francs et

100 francs !), et qui couvrent le trajet sans arrêt (sauf pour relayer) ou avec arrêt à mi-chemin; il est possible de se procurer une voiture pour effectuer le parcours, mais il en coûte plus cher que par les autres moyens de transport. Détail des étapes : Manzariéh, 4 farsakh; Aliâbâd, 5 farsakh; Hosseinâbâd, 6 farsakh; Kèhrizèk, 3 farsakh; Téhéran, 4 farsakh. Total : 22 farsakh (132 kilomètres environ).

Total de Bender Abouchehr à Téhéran : 1,175 kilomètres environ.

Autres routes. — Le voyageur venant de Belgique et se rendant dans le nord de la Perse peut également emprunter la route de Bruxelles-Gênes ou Bruxelles-Trieste, puis gagner Batoum par mer.

Il peut aussi se rendre à Constantinople (puis à Batoum) par chemin de fer; ou à Constantza, puis par vapeur à Constantinople.

Pour le golfe Persique, il peut trouver à Anvers, à bon compte, un passage pour Bombay ou Kurachee, à bord d'un cargo-boat (500 à 600 francs, nourriture comprise) et prendre ensuite un vapeur de la « British India Steam Navigation Cy » (240 francs environ en première classe, nourriture comprise) ou de la « Bombay and Persian Steam Navigation Cy ». Les principales lignes régulières vers Bombay que pourrait emprunter aussi le voyageur qui désire faire le détour par la côte indoue, sont : « Messageries Maritimes », Marseille à Bombay (1^{re} classe : 1,200 francs et 2^e classe : 900 francs); « Peninsular and Oriental ss. Co », Marseille à Bombay (1,300 francs et 790 francs); « Navigazione generale italiana », de Gênes à Bombay (1,000 francs et 625 francs); « Austrian Lloyd's Co », de Trieste à Bombay (1,025 francs et 550 francs par le service accéléré; 680 francs par le service ordinaire, classe unique).

Époque propice à l'arrivée. — Par les routes du nord, le printemps ou l'automne, jusqu'en novembre; en hiver, on s'exposerait à subir de graves inconvénients et des retards par suite du mauvais état des routes et de la chute des neiges dans les passages de la montagne surtout; en été, la chaleur et la poussière rendent le voyage pénible pour celui qui n'a pas en lui l'étoffe d'un *globetrotter*.

Par la route du sud (Bender Abouchehr-Chiraz), toute l'année sauf janvier et le plein été.

Passe-port. — Il est indispensable de se munir d'un passe-port lorsqu'on emprunte une des routes passant par la Russie (l'indication d'une religion chrétienne est obligatoire). Ce passe-port doit être visé à la légation de Russie et au consulat de Perse, à Bruxelles, et aussi aux consulats de Turquie et de Roumanie, à Bruxelles, si on emprunte la voie Constantinople ou celle de Constantza.

Si le voyageur se rend à Mechhed par Krasnovodsk et Achqâbâd, il doit, en outre, demander une autorisation en règle à Pétersbourg, par l'intermédiaire de la légation de Russie à Bruxelles ou de la légation de Belgique à Pétersbourg. Cette autorisation s'obtient endéans les trente jours qui suivent la date de la demande.

Tous ces visas sont sujets à des taxes d'importances diverses.

Équipements et objets à emporter. — Pour séjourner dans les provinces où il fait froid l'hiver, se munir de vêtements très chauds, ainsi que de couvertures de laine. Les autres objets indispensables, dans n'importe quelle région, sont : des vêtements légers (flanelle, toile blanche, khaki), un casque colonial en liège ou en moelle de sureau, du linge de corps, draps de lit, serviettes, etc.

Il est à déconseiller de s'encombrer de multiples objets, linge, vêtements, dont le transport est fort coûteux, au sujet desquels on a mille ennuis aux douanes, russes et turques notamment, et qu'on peut d'ailleurs trouver dans les magasins des villes les plus importantes.

Afin de s'épargner des ennuis de la part des censures turque et russe, ne pas emporter des livres ou des journaux dont le texte pourrait paraître suspect.

A la frontière. — La douane persane est tolérante, sauf en ce qui concerne les armes à feu et les munitions qui sont en général strictement prohibées (voir *Douanes*, page 639).

En temps d'épidémie seulement, les voyageurs doivent subir une visite sanitaire, conforme aux mesures appliquées dans ce cas dans tous les pays d'Europe, en vertu de la Convention sanitaire internationale de Paris de 1903.

Hôtels, logements, tables, coût de la vie. — En Perse, comme partout, le coût de la vie est proportionnel au plus ou moins de luxe déployé; mais on peut affirmer que, à situations égales, la vie est plus chère qu'en Belgique dans les villes du Nord de la Perse, surtout à Téhéran.

Pour vivre confortablement à la façon européenne, à Téhéran, il faut au moins un traitement de 500 francs par mois.

Il convient que les étrangers puissent vivre sur un pied un peu supérieur à celui de leurs collègues persans, mais il faut se garder de toute exagération.

Il est possible de trouver dans la partie de Téhéran située au nord ou à *Meïdân-i-Toupkhâne*, — la plus agréable, — une petite maison (de style persane) comportant quatre chambres, pour un loyer mensuel de 8 à 10 tomans; une grande maison avec jardin, par exemple dans le quartier de Hosseinâbâd, pour 15 à 20 tomans; une *très grande* habitation, avec nombreuses chambres et salles, bain, écuries pour dix chevaux, remise pour voiture, grand jardin, pour 30 tomans par mois; il est évident que dans certains quartiers ces prix sont beaucoup plus élevés, ils peuvent même atteindre 50 tomans par mois. Ces prix sont les mêmes dans toutes les villes du nord: Téhéran, Qazvin, Tèbriz, etc. Dans le centre et le sud du pays, les prix sont moins élevés; cette modicité des prix s'étend à toutes les choses de l'existence.

Le loyer d'un petit magasin de 30 à 40 mètres carrés, à Téhéran, est d'environ 10 tomans par mois; pour un magasin de 100 mètres carrés, 40 tomans; pour un grand magasin avec dépendances, 80 à 120 tomans par mois. Il va de soi que ce sont là des prix élevés.

À Téhéran, nombre de gens aisés quittent la ville dès le mois de mai jusqu'au commencement d'octobre, pour aller camper ou habiter dans la région qui s'étend au pied du Chimrân (*Zerghondèh*, *Chahk*, *Amirieh*, *Tadjrich*, *Niavarân*, etc.), où il fait moins chaud le jour, où les nuits sont fraîches, où les eaux et la verdure abondent.

Malheureusement, le prix des habitations y est relativement élevé: 80 à 200 tomans pour la saison; mais à ce prix on peut louer un grand jardin plein d'arbres fruitiers. Les frais de transport aller et retour du mobilier et de la vaisselle viennent encore grossir les frais qu'entraîne une villégiature au Chimrân; de plus, pour ceux qu'appellent quotidiennement en ville leurs occupations, la distance qui sépare Téhéran des villages du Chimrân étant de 9, 12, 15 kilomètres et même davantage, il y a à ajouter le coût d'un cheval (50 tomans), sa nourriture (9 tomans) et le traitement d'un palefrenier (3 tomans).

Dans le chapitre suivant, nous nous occupons spécialement du problème de la domesticité.

Il y a à Téhéran un « club » européen où pour le prix de

180 francs par mois on peut se procurer le lunch et le dîner; le prix d'une chambre (le nombre en est limité) est de 5 francs par jour. Le voyageur peut se procurer une pension convenable dans un des quatre établissements tenus par des Européens (*Hôtel de France, Hôtel Anglais, Hôtel de l'Europe, Hôtel du Parc*; pension et chambre, 300 francs par mois). Il existe également des hôtels tenus par des Arméniens.

On peut encore, si l'on n'est que pour peu de temps dans un même ville, trouver une pension à prix modéré (et à cuisine indigène nécessairement), et aussi une chambre ou un appartement rudimentairement garni, chez des Arméniens ou des Chaldéens.

Le système le plus économique est celui qui consiste, lorsqu'on est marié ou qu'on parvient à s'entendre à deux ou trois Européens, à louer une maison, à la meubler sommairement (dont coût 100 tomans, au moins) et à engager un cuisinier (8 à 10 tomans par mois). Dans ces conditions, il est possible de se faire servir trois repas substantiels (gibier, volaille ou viande; légumes, fruits, etc.; thé, café) pour le prix total de 1 *toman*, et même moins, pour deux personnes.

Voici, afin que le futur voyageur puisse se faire une idée du coût réel de la vie, quelques prix moyens de Téhéran. Nous avons déjà fait observer que les prix des villes du centre et du sud sont inférieurs à ceux des agglomérations du nord; à la campagne, sauf dans les régions exceptionnellement misérables par suite du manque d'eau, les prix pratiqués sont sensiblement moindres encore.

Agneau entier, poids moyen, 1 à 1 $\frac{1}{2}$ toman; agneau lourd, 2 tomans; mouton entier, 2 à 4 tomans, selon le poids; poulet, 1 à 1 $\frac{1}{2}$ grân, à la bonne saison; œufs, 1 $\frac{1}{2}$, à 2 châhî, à la bonne saison; beurre, 4 à 6 grân le kilogramme, selon les endroits et la saison; froment, 10 à 14 tomans le kharvar de 300 kilogrammes (dans les districts producteurs éloignés des villes, 5 tomans les 300 kilogrammes); pommes de terre, 12 tomans les 300 kilogrammes; riz, 25 à 28 tomans les 300 kilogrammes (dans le Mazendêrân, 12 à 14 tomans les 300 kilogrammes); les fruits : figues, pommes, poires, cerises, framboises, groseilles, fraises, mûres, abricots, raisins, dattes, amandes, noix, pistaches, noisettes, grenades, etc., les melons, les pastèques, sont d'un bon marché excessif; on peut dire, sans exagération, qu'ils sont presque pour rien.

Dans le sud de la Perse, la viande de bœuf est très rare (dans le nord, elle est peu commune et la viande de veau ne se rencontre

exceptionnellement); on n'y consomme guère de lait ni de beurre de vache qu'on remplace par du lait et du beurre de chèvre ou de mouton.

Le vin de Perse (rouge : *chérâbi sidh*; blanc : *chérâbi séfid*) est en honneur sur le marché; il est parfois excellent. Les vins de Chiraz, très parfumés, sont particulièrement prisés.

On trouve du fort bon tabac pour la cigarette, le *qaliân* (nar-hilé) et la *tchibouq*; celui de Chiraz, spécialement préparé pour le *qaliân*, et celui dit d'Ouroumia jouissent d'une grande vogue.

En ce qui concerne le logement en voyage, dans les caravansérails et les tchâpârkhânè, nous renvoyons le lecteur aux renseignements donnés sur ce sujet à propos du voyage par la voie de Bender Abouchehr (p. 652).

Nous ferons pourtant remarquer une fois encore que l'Européen paie toujours beaucoup trop pour les vivres qui lui sont vendus dans ces caravansérails et tchâpârkhânè, et qu'il distribue, s'y voyant obligé et pensant que c'est l'usage, des pourboires exagérés qui font sourire le voyageur persan (autant celui de situation très aisée que le petit bourgeois).

Même sur les routes très fréquentées, où les prix sont plus élevés généralement que dans les endroits relativement isolés, les vivres sont à bon compte. Ainsi, on peut se procurer dans les caravansérails un poulet pour 1 grân, un œuf pour 1 châhi, le pain pour 1 grân le batnan de 3 kilogrammes, la viande de mouton à raison de 4 grân le batnan de 3 kilogrammes.

Nous l'avons dit au chapitre consacré à l'indication des objets à importer d'Europe (voir page 656), il est inutile de s'encombrer de vêtements dont le transport est fort coûteux. D'assez bons tailleurs européens existent dans les grandes villes; ils exigent 3 à 3 $\frac{1}{2}$ tomans pour la façon d'un costume à l'européenne. Les tissus pour Européens viennent d'Europe et coûtent naturellement plus cher en Perse que chez nous. Toutefois, on peut admettre qu'un costume d'homme coûtant, par exemple, 65 francs à Bruxelles, sera fourni par le tailleur persan pour 100 francs. Les chaussures coûtent beaucoup plus qu'en Belgique.

La ville de Téhéran possède quelques lignes de tramways et des voitures publiques convenables; une distribution d'éclairage électrique est établie dans quelques rues.

A Isfahân, les Européens habitent particulièrement le faubourg arménien de Djoulfa.

A Mechhed, toute l'enceinte sacrée, réservée autour de la mosquée de l'imâm Rizâ, est strictement interdite aux non-mu-ulmans. Il en va de même dans plusieurs autres villes.

Domestiques. — En Perse, comme partout ailleurs, il y a de bons et de mauvais serviteurs. C'est une question de chance. Certains voyageurs et résidents n'ont jamais eu qu'à se louer de leurs domestiques, d'autres s'en plaignent amèrement. Le tout est de savoir bien les traiter. On est tenté, loin de la patrie, de considérer celle-ci comme un Eldorado où tout est parfait, choses et gens; on oublie que le « coulage » existe aussi bien en Belgique qu'en Perse, et que nos domestiques ne sont pas toujours des modèles de propreté, de douceur, d'obéissance et de dévouement.

On peut, à Téhéran, trouver un bon domestique pour un salaire mensuel de 8 tomans, sans devoir se préoccuper de son logement ni de sa nourriture. En voyage, il faut accorder un supplément de 4 à 6 tomans par mois.

Dans les villes du centre et du sud, on peut avoir un domestique pour 3 tomans par mois.

Évidemment, le domestique bon cuisinier, parlant une langue étrangère, ayant servi, par exemple, dans une légation, br possédant des talents ignorés de la masse, exige des émolumens moins modérés.

Les gages du personnel d'une maison bien montée s'établissent comme suit : premier domestique, 10 à 12 tomans par mois ; autres domestiques, 5 à 10 tomans ; cuisinier, 10 à 15 tomans ; palefrenier, 3 à 5 tomans ; cocher, 10 à 15 tomans.

Hygiène. — Il n'y a pas de mesures spéciales à prendre, en dehors de celles à observer dans tous les pays où existe une saison très chaude et où les règles élémentaires de l'hygiène publique en privée des indigènes ne sont pas observées : se protéger contre les rayons du soleil ardent, se méfier des eaux de boisson (souvent contaminées ou simplement souillées), éviter les excès de toute espèce, etc.

En temps d'épidémie, les mesures prophylactiques d'usage en pareil cas doivent être strictement observées.

Exercer une surveillance spéciale sur le personnel domestique et en exiger une grande propreté.

Dans la région caspienne particulièrement, où abondent les marais et les fondrières, prendre les précautions prescrites pour

toute contrée où règnent les fièvres paludéennes : moustiquaire, usage de la quinine, eau bouillie comme boisson, etc.

Quand on voyage en été, se munir d'un pince-nez ou de lunettes à verres fumés, la réverbération du soleil étant très forte.

Écoles. — Il n'existe à proprement parler aucune école où les Européens pourraient envoyer leurs enfants, malgré qu'à Tèbriz, Téhéran, Kirmân, Ouroumia, etc., des missionnaires, tant catholiques que protestants, aient installé des cours primaires assez suivis, surtout par les enfants arméniens. A Téhéran, l'« Alliance pour la propagation de la langue française » a fondé une école primaire dirigée par deux professeurs français; les Allemands ont fait de même; la capitale possède encore une école primaire subventionnée par la colonie russe, une école primaire de l'« Alliance internationale israélite » et une école primaire dirigée par la Mission évangélique américaine. A Tèbriz, le docteur Logman el Mamalek, médecin privé du Châh, a fondé une école française où professent deux Français; à Bender Abouchehr, l'enseignement du français est donné dans une école fondée par un particulier.

L'immense majorité des gens du peuple ne savent ni lire ni écrire.

L'enseignement moyen n'existe pas.

L'enseignement supérieur est l'objet d'une certaine sollicitude de la part du Gouvernement.

Il existe à Téhéran une école militaire, une école polytechnique, une école de médecine et même une école des sciences politiques et administratives où un compatriote, M. J. Hennebicq, professa pendant plusieurs années.

En fait d'école professionnelle, l'État n'a établi que l'école d'agriculture et de laiterie, dont il a été parlé au chapitre consacré à l'agriculture.

Le manque absolu d'établissement d'enseignement moyen enlève à la plupart des jeunes gens persans la possibilité de suivre avec fruit les cours donnés dans les écoles supérieures.

Service médical. Hôpitaux. — Des médecins européens résident à Téhéran, Recht, Ouroumia, Tèbriz, Mechhed, Isfahân, Yezd, Tourbet-i-Heidari, Bender Abouchehr et Nassirâbâd (Sistân).

Il y a trois hôpitaux avec médecins européens à Téhéran : l'hôpital du Gouvernement dirigé par des médecins allemands, un hôpital russe soutenu par des contributions volontaires et des secours de la Croix-Rouge de Russie, un hôpital américain entre-

tenu par la Société évangélique américaine; il existe aussi un hôpital à Recht, à Tèbriz, à Ouroumia, à Isfahân, à Yezd, dirigé par des missionnaires protestants; un hôpital au consulat russe et un autre au consulat anglais, à Tourbet-i-Heidari.

Quelques médecins persans et arméniens ont été formés en Europe. Les autres médecins du pays sont des « rebouteux ».

Un Conseil sanitaire a été constitué, en 1905, lors de la dernière épidémie de choléra; ce conseil possède des membres correspondants dans toutes les villes de Perse.

Sports, distractions. — La bicyclette est peu pratiquée; les chemins ne s'y prêtent d'ailleurs que fort peu.

L'équitation est le sport national ou, pour mieux dire, c'est une nécessité nationale. Le cheval persan, tenant du cheval arabe et du cheval turcoman, joint le fond à la douceur et à l'élégance; il est souvent habitué à l'amble. Il est recommandé de se munir en Europe d'une selle, les produits du pays ne convenant que peu, tant sous le rapport de la forme et de la commodité que sous celui de la qualité.

Les gens « paisibles » trouveront d'excellents mulets et de patients et endurants petits ânes.

Nul Européen ne s'est jamais avisé de faire ses promenades sur le dos d'un dromadaire ni entre les bosses d'un chameau. Avis aux novateurs et aux amateurs de couleur locale.

A Golhek, près de Téhéran, la Légation britannique organise chaque été, par invitation, des courses de chevaux.

Aux fervents de la chasse, la Perse offre l'occasion de beaux coups de fusil; il ne faut pas se dissimuler cependant que les excursions cynégétiques dans la montagne offrent des difficultés sérieuses et requièrent beaucoup de temps, de l'endurance, de la patience et de l'argent. Sont répandus dans les massifs du nord : le mouflon et le bouquetin (ibex), puis, par endroits, l'ours, la panthère, le renard, l'hyène; le gibier à plumes est représenté par une variété de perdrix rouge, la bécasse, la grouse des sables, le *tihou*, les canards sauvages, bécassines, francolins dans le sud, faisans sur les rives de la Caspienne; les sangliers sont communs aux environs d'Enzeli et entre Chiraz et Bender Abouchehr; le tigre habite les forêts du Guilân, qui abrite également des panthères et des cerfs de belle ramure; les rapaces sont répandus par tout le pays; le lion, devenu rare, habite le sud (environs de Chiraz); dans le steppe, on rencontre le lièvre (abondant), l'onagre et la gazelle.

La chasse au gibier à plumes et à l'antilope, à l'aide du faucon, est encore pratiquée en Perse. Dans le sud, on chasse la panthère à l'aide de lévriers (*tâzi*), très élégants et d'une rapidité à la course supérieure à celle des variétés européennes.

Bien que les règlements douaniers s'opposent à l'introduction des munitions, il est possible de se procurer, à des prix excessifs, dans les bazars, les matières nécessaires à la fabrication des cartouches; l'usage de la douille de cuivre rechargeable est recommandé à ceux qui ne pourraient se fournir de cartouches en Europe.

Les armes les plus pratiques sont le fusil calibre 12 à chiens (prendre un ou deux ressorts de rechange) et la carabine express ou Mauser à balle expansive.

Il n'est exigé ni permis de chasse ni autorisation de port d'armes.

La pêche peut être pratiquée dans quelques rares rivières. Mentionnons les rivières au nord de Téhéran, notamment la rivière Lâr où se rencontrent des truites et des saumons, et la rivière Aras, au nord de l'Azerbaïdjân, qui renferme des silures, une sorte de brochet et de grands barbeaux. Les amateurs de pêche feront bien de se munir en Europe de cannes et de mouches artificielles.

Régime terrien. — Il y a en Perse quatre espèces de propriétés : a) les terres de la Couronne (*khâlissa*); b) les terres féodales, accordées autrefois en échange de services militaires, spécialement aux tribus établies aux frontières; c) les terres des corporations religieuses, mosquées, etc. (*vayouf*); d) les propriétés privées acquises par héritage, achat, don de la Couronne et par droit de conquête sur le désert.

L'acte de propriété s'appelle *kabaleh*; il doit être authentifié par le clergé.

Les villages sont la propriété de riches personnages. Bien peu de paysans sont propriétaires du sol qu'ils cultivent, quoique le premier venu ait le droit de défricher une terre inculte et d'en devenir ainsi propriétaire, moyennant le paiement d'une taxe à l'État.

Chaque villageois relève directement du propriétaire, représenté par une sorte de bourgmestre, le *kèdkhoda*.

La classe agricole est presque seule à supporter tout le poids des impôts. L'*arbâb*, le seigneur du village, ne pressure pas trop ses paysans; on n'en peut toujours dire autant des agents du fisc.

Le sort des habitants des domaines de la Couronne (*khâlissa*), qui augmentent d'année en année par suite des confiscations, est

meilleur que celui des cultivateurs des terres des *arbâb* ou des biens de main-morte appartenant aux mosquées.

En général, le propriétaire persan ne donne pas ses terres en fermage fixe; il les fait exploiter par ses gens, qui, bien que n'ayant pas de titre régulier, sont assurés de ne pas être dépossédés aussi longtemps qu'eux-mêmes ou leurs héritiers paient au propriétaire la part des produits du sol convenue. Cette part varie de province à province; ainsi, dans certaines parties de l'Azerbaïdjân, le propriétaire se contente du dixième de la récolte, tandis que dans le Mazendêrân il prélève de 20 à 40 % et même 60 % lorsqu'il fournit les semences.

Les Européens ne peuvent devenir propriétaires que du terrain strictement nécessaire pour leur habitation.

(Voir aussi le chapitre *Agriculture et Élevage*, page 634.)

Régime minier. — Les quelques mines en exploitation sont concédées sans réglementation aucune.

Une Compagnie anglaise, la « Rights Corporation Mining Persian Bank », avait racheté à l'« Imperial Bank of Persia », qui avait obtenu autrefois la concession de toutes les mines du pays, sauf celles d'or, d'argent et de pierres précieuses, ses droits d'exploitation sur ces mines. La concession fut périmée en 1899, l'exploitation n'ayant pas été commencée dans les délais prescrits (dix ans), la Compagnie ayant reconnu après exploration et prospection que dans l'état actuel du pays, ses richesses minières n'étaient pas fructueusement exploitables.

La Banque russe a la concession de toutes les mines se trouvant ou pouvant se trouver dans une zone de 6 kilomètres de largeur dont les routes qu'elle a construites entre Recht et Téhéran et entre Tèbriz et Djoulfa forment l'axe.

Les mines de sel de l'ouest de l'Azerbaïdjân et celles des environs d'Eivâni Keif (entre Téhéran et Mechhed) sont affermées à des particuliers par l'administration des Douanes. Les gîtes de pétrole du sud-ouest de la Perse ont été concédés à un Australien. Les mines de cuivre et de turquoises du Khorassân ont été concédées à des Persans.

Sans doute y aurait-il quelque chose à faire pour nos compatriotes en ce qui concerne les mines de charbon de l'Azerbaïdjân, dont des concessions pourraient être accordées par le Gouvernement.

Main-d'œuvre. — La main-d'œuvre est à bon compte et précieuse

L'on sait l'utiliser convenablement. L'ouvrier persan est intelligent ; à la différence de son coreligionnaire turc, il peut créer, il a un goût, il saisit rapidement et facilement ce qu'on prend la peine de lui expliquer ; il est habile et ingénieux et cette qualité apparaît autant plus remarquable si l'on considère le caractère absolument imitatif des instruments dont il dispose.

Quant au paysan, nous l'avons dit déjà, il est extrêmement résistent, et s'il ne produit relativement pas grand'chose, c'est qu'il est pas convenablement guidé dans son travail. Les résultats obtenus par la maison Lynch, en Arabistân, prouvent qu'en donnant à un paysan persan de bons conseils, en mettant à sa disposition des instruments aratoires perfectionnés, on peut en obtenir un rendement en travail égal, sinon supérieur, à celui de nos cultivateurs algés. Il convient d'ajouter que des essais du même genre n'ont pas réussi à Kêhrizek, près de Téhéran.

La main-d'œuvre persane a enfin un dernier avantage, celui du bon marché. L'ouvrier persan est sobre et peu exigeant. Dans les villes il se contente de 2 grân par jour, dans les campagnes de 1 à 1½ grân.

Dans certains villages, les femmes et les enfants employés, prennent huit heures par jour, à décortiquer le coton, reçoivent un salaire journalier de 3 châhi, soit à peu près *sept centimes*. Il est à remarquer que les capsules leur étant abandonnées, la valeur comme combustible de celles-ci augmente le salaire ci-dessus de quatre à cinq centimes.

Chances de trouver un emploi. — Le rôle que les Belges ont joué en Perse au cours de ces dernières années et les situations brillantes que plusieurs y ont acquises ont pu induire nos compatriotes en erreur au sujet de l'extension du débouché qu'offre ce pays à leur activité. Il importe donc de bien se rendre compte que ces situations auxquelles nous faisons allusion ont été le résultat de circonstances spéciales ; si certaines branches de l'administration indigène ont été confiées à des étrangers, il n'en est pas moins vrai que ces faits constituent des exceptions, et que le recrutement du personnel des différentes institutions officielles s'opère dans le pays même.

Ceci étant établi, il est incontestable que les chances de trouver un emploi en Perse sont extrêmement réduites ; l'absence de grandes industries s'oppose à l'engagement d'ouvriers de métier et aucune comparaison ne peut être établie entre la Perse et les pays neufs d'Amérique et d'Afrique du Sud où tout homme, pourvu

qu'il ait un métier, où tout « skilled workman » est à peu près sûr de gagner sa vie; il en est de même en ce qui concerne les domestiques, gouvernantes, bonnes d'enfants, par suite des caractéristiques des mœurs et des habitudes.

Peut-être y aurait-il place, à Téhéran, pour un coiffeur dont la femme serait en même temps manicure et pédicure; pour un tailleur dont la femme serait couturière et modiste; pour un cordonnier-bottier, vendant aussi des articles de sellerie et de sport. Mais les aléas de pareilles entreprises sont si grands que nous ne pouvons prendre sur nous de conseiller de les tenter.

L'absence complète de comptoirs belges (1) a été maintes fois déplorée; l'excuse principale donnée à cet état de choses était autrefois l'ignorance du pays, de la langue, des habitudes commerciales, de la clientèle, et l'appréhension qui en résultait; cette raison n'existe plus aujourd'hui, grâce aux connaissances variées que nombre de nos compatriotes ont pu acquérir au cours de leur mission et de leurs voyages dans les différentes parties de l'Empire; nous pensons donc qu'une entreprise née de leur initiative, installée dans le bazar, pratiquant surtout l'exportation des produits persans, n'employant que du personnel connaissant la langue persane, donnerait au commerce belge la place qu'il n'occupe malheureusement pas dans ces régions.

Le nombre des médecins européens établis en Perse (voir p. 661) est fort restreint; ils résident principalement à Téhéran et sont attachés soit à la personne du châh, soit au service des légations étrangères. Les médecins belges parviendraient sans doute à se créer une situation dans les grandes villes de province, à la condition de procéder avec persévérance et de consacrer tout d'abord une période peu rémunératrice de deux ou trois ans à l'étude de la langue et des mœurs, à la formation lente d'une clientèle et à la dissipation des préjugés qui existent encore parmi les populations musulmanes contre la médecine européenne. Peut-être des pharmaciens pourraient-ils réunir un noyau sérieux de clients, mais

(1) Les Belges ne possèdent plus aucun établissement en Perse depuis que les sociétés anonymes belges exploitant une sucrerie, une verrerie et une usine à gaz, ont liquidé; même la Société de Chemins de fer et de Tramways en Perse, qui exploite actuellement les lignes à traction animale de Téhéran et le tram à vapeur de Téhéran à Chah-Abdoul-Azim (8^h15), a vu son capital passer petit à petit entre les mains des Russes et ne doit être considérée comme belge que de nom.

seulement à force de travail et de lutte contre les préjugés auxquels nous venons de faire allusion.

En résumé, on ne saurait recommander avec trop d'insistance aux personnes qui désireraient s'établir en Perse, de ne pas accomplir ce voyage à la légère, et sans être pourvues soit d'un contrat en bonne forme, soit de garanties qui assurent leur avenir.

Banques principales. — 1. *The Imperial Bank of Persia.* — Son capital, entièrement libéré, est de 650,000 livres sterling, mais peut être porté à 4 millions de livres sterling. Son siège social est à Londres, 25, Abchurch Lane, E. C.; son siège principal est à Téhéran et elle a des succursales à Bender Abouchehr, Chiraz, Isfahân, Mechhed, Recht, Tèbriz et Yezd, gérées par des Européens. Elle a le privilège de l'émission des billets au porteur (voir *Monnaies, Change*, page 638). Ses opérations comportent des ouvertures de comptes courants divers et de comptes de chèques; émissions de traites et de lettres de crédit sur les succursales, agences et correspondants; escompte et encaissement de papier de commerce et d'effets documentaires; placements de fonds à l'étranger, avances sur marchandises, matières d'or et d'argent; encaissement de coupons; dépôts à vue et à préavis, etc.

Les agences du *Crédit Lyonnais*, à Bruxelles et à Paris, délivrent des lettres de crédit sur cet établissement.

2. *Banque d'escompte et de prêts de Perse.* — Cette banque est une dépendance de la Banque d'État de Russie. A l'origine, elle limitait ses opérations au prêt sur gage, mais depuis elle a considérablement étendu son champ d'action, tant en Perse, où elle a négocié les derniers emprunts, qu'à l'étranger, où elle a établi des relations directes. Elle a déjà des succursales à Mechhed, Sabzèvar, Djoulfa, Hamadân, Recht et Tèbriz, et sans doute aussi, à l'heure actuelle, à Bender Abouchehr et à Isfahân. D'après une circulaire, « cette banque vend et achète des traites, chèques, transferts et versements postaux et télégraphiques sur Paris, Lyon, Marseille, Londres, Berlin, Vienne, Amsterdam, New-York, Bruxelles, Constantinople et Rome; sur ces trois dernières villes en francs, payables au cours du jour à vue sur Paris ». Elle a fait les emprunts contractés par la Perse en Russie, en 1900 et 1902.

Cette banque a pour correspondant à Bruxelles la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, et à Paris ce même établissement et la *Banque russo-chinoise*.

Dans les banques européennes, les sommes déposées pour une

année sont productives d'un intérêt de 6 à 11 %; dans les banques indigènes (persanes et arméniennes), le taux de l'intérêt atteint 18 % et même 24 %.

Dans les banques européennes, les dépôts en compte courant ne portent aucun intérêt, sauf arrangements spéciaux en ce qui concerne les commerçants; dans les banques indigènes, les dépôts en compte courant rapportent de 6 à 12 %.

Les Chambres législatives ont voté une loi créant une *Banque Nationale*, mais jusqu'ici cette décision n'a reçu aucune suite.

On trouve des changeurs dans les bazars, et aussi, pour la petite monnaie, à tous les coins de rue (*serraf*), en plein air.

Condition des étrangers. — Les traités conclus avec les nations européennes règlent exactement la condition des étrangers en Perse.

Les litiges au *civil* entre sujets d'une même puissance étrangère (par exemple deux Russes) sont tranchés par leur ministre résident ou leur consul d'après les lois de leur pays; les procès entre deux sujets de puissances étrangères différentes (par exemple Russe et Anglais) doivent se régler par accord de leurs consuls respectifs.

D'après le traité de Tourkmanchaf, qui sert de base aux différents traités conclus entre la Perse et les Puissances, les différends, contestations et disputes entre sujets persans et étrangers, sont jugés par le tribunal persan, selon les lois et usages du pays, en présence du consul ou du drogman de l'étranger.

En fait, les différends entre Persans et étrangers sont portés à Téhéran devant le *mohakemat* (direction du Contentieux) du Ministère des Affaires Étrangères. Cette Direction joue en quelque manière le rôle de tribunal.

En province, dans chaque chef-lieu, il existe un délégué du Ministère des Affaires Étrangères (*Kârgouzâr*) à qui sont déférées les contestations entre Persans et étrangers.

Étant donnée l'organisation judiciaire du pays, l'étranger se trouve dans une situation d'infériorité marquée, d'autant plus que le jugement rendu doit être rendu exécutoire, ce qui est parfois assez difficile à obtenir.

L'article 5 du Traité d'amitié et de commerce conclu le 31 juillet 1857 entre la Belgique et la Perse (loi du 13 mars 1858. *Moniteur* du 9 avril 1858, porte :

« Les procès, contestations et disputes qui, dans l'Empire de Perse, viendraient à s'élever entre Belges, seront référés en totalité à l'arrêt et à la décision de l'agent ou consul belge qui résidera

dans la province où ces procès, contestations et disputes auraient été soulevés, ou dans la province la plus voisine. »

Il en décidera d'après les lois belges.

Les procès, contestations et disputes soulevés en Perse entre Belges et Persans seront portés devant le tribunal persan, juge ordinaire en ces matières, au lieu où résidera un agent ou consul belge, et discutés et jugés selon l'équité, en présence d'un employé de l'agent ou du consul belge.

Les procès, contestations et disputes soulevés en Perse entre des Belges et des sujets appartenant à d'autres Puissances également étrangères, seront jugés et terminés par l'intermédiaire de leurs agents ou consuls respectifs.

Quant aux affaires de la juridiction criminelle dans lesquelles seront compromis des Belges en Perse ou des Persans en Belgique, elles seront jugées en Belgique et en Perse, suivant le mode adopté dans les deux pays envers les sujets de la nation la plus favorisée.

En matière répressive, il faut faire une distinction entre les crimes et les délits : les crimes commis par un étranger sur un autre étranger de même nationalité ou sur un sujet persan sont déferés aux tribunaux du pays auquel les inculpés ressortissent ; les délits commis par un étranger au préjudice d'un autre étranger de même nationalité sont jugés par le consul. (Voir art. 32 et 27 de la loi belge du 31 décembre 1851.)

Si un crime ou délit est commis par un étranger sur un étranger appartenant à une autre nationalité, il est jugé par la juridiction de l'inculpé.

Le délit commis par un étranger sur un sujet persan ou par un sujet persan sur un étranger, est jugé par la juridiction persane, mais en présence du consul de l'étranger ou de son délégué.

Après la condamnation, le délinquant étranger est remis à sa légation et renvoyé dans sa patrie pour y être puni d'après les lois qui y sont en vigueur. On ne peut poursuivre ni importuner les étrangers sans preuves suffisantes de leur culpabilité.

On a aussi essayé avec succès partiel des juridictions commerciales mixtes. Les cas assez compliqués de procès civils sont ordinairement réglés par une réunion (*idjlâs*) des fondés de pouvoirs des deux parties, avec l'assentiment des consuls et du Ministère des Affaires Étrangères persan.

Les traités déclarent que les billets à ordre, lettres de change, et autres documents d'affaires entre Persans et étrangers doivent être enregistrés par les consuls et les autorités persanes. Si cela n'a pas été fait, et si le demandeur ou le défendeur ne fournit que des

preuves par témoins, il est débouté, à moins que la partie adverse ne se déclare d'accord pour admettre ce genre de preuve. Cette décision est prise pour ne pas mettre en état d'infériorité les non-musulmans; car le témoignage d'un infidèle ne peut valoir contre un croyant. Par contre, l'enregistrement en question coûte du temps et de l'argent.

Toujours en vertu des traités, les étrangers ont le droit de voyager en Perse et d'y séjourner où bon leur semble. On veille à leur sécurité et on favorise leur commerce. Excepté les droits de douane, ils sont exempts de tout péage.

En général, ils ne peuvent acquérir de terres, mais ils sont autorisés à acquérir les espaces de terre nécessaires pour y édifier leur habitation, magasin, etc. Sans leur assentiment ou celui de leur consul, les autorités persanes ne peuvent pénétrer dans leur maison ou magasin.

Quand un étranger vient à décéder en Perse, les biens qu'il laisse sont remis à son héritier, à son associé, ou, quand il n'en a pas, à son consul.

Si la Perse est en guerre avec une autre puissance, on ne peut interdire aux étrangers de transporter leurs marchandises dans le pays ennemi en empruntant le territoire persan.

En cas de naufrage sur les côtes persanes, on doit secours aux bâtiments étrangers.

Les traités renferment aussi des stipulations relatives à la répartition de l'actif entre les créanciers en cas de faillite.

Consulat de Belgique. — La Belgique est représentée à Téhéran par un Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire commissionné en qualité de Consul général, un vice-consul de carrière adjoint à la Légation, un drogman de carrière et un chancelier honoraire.

Le personnel de la Légation se transporte en été à la campagne, dans un des villages au nord de Téhéran.

Dans les villes de province, les étrangers dont le pays n'est pas représenté par un consul ou agent, peuvent trouver appui auprès des agents des autres Puissances.

Pour les testaments, enregistrement de contrats, etc., il vaut mieux que les Belges s'adressent à leur ministre à Téhéran.

BIBLIOGRAPHIE

- CURZON, *Persia and the Persian question* (2 vol. Londres, 1892). Véritable encyclopédie qui n'a pas vieilli. Malheureusement l'ouvrage est à peu près introuvable dans le commerce et vaut actuellement 300 francs environ.
- POLAK, *Persien, das Land und seine Bewohner*. (Brockhaus, Leipzig, 1865. 2 vol. in-8°, de prix modique.) Ouvrage de haute valeur.
- STOLZE und ANDREAS, *Die Handelsverhältnisse Persiens*. (Ergänzungsband n° 77 zu *Petermann's Mitteilungen*, 1884-1885. Justus Perthes, Gotha, 86 pages in-4°, avec cartes, 4 marks.) Mine de renseignements sous forme condensée.
- Ergänzungs Hefte zu Petermann's Mitteilungen*, n° 118. (Gotha, Perthes, 1896, 72 pages in-4°, 4 marks 40 pfennings.) Renferme un excellent article de STAHL, *Reisen in Nord und Zentral Persien*, avec d'admirables cartes des régions principales de la Perse.
- Petermann's Mitteilungen*, n° 3 de 1900. (2 marks.) Renferme une étude de STAHL sur *Teheran und Umgebung*, avec une carte au 1/510 000.
- Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde* (vol. de 1877, 1879, 1881, 1883). HOUTUM SCHINDLER, *Reisen in Südlichen- Süd-West und Nordl.- Süd.- Nord-Westl.- Persien*.
- JAMES GREENFIELD, *Die Verfassung des persischen Staates*. (Berlin, Franz Vahlen, Mohrenstrasse, 13/14. 1904.) — Excellent ouvrage.
- WILLS, *Persia as it is*. London. 1886. Excellent ouvrage très concis et très véridique.
- BROWNE, *One year amongst the Persians*. Londres, 1892. Récit de voyage très intéressant, de juste observation.
- RÉV. S. G. WILSON, *Persian Life and Customs*. (Fleming H. Revell Co, New-York, Chicago et Toronto, 1899.)
- ÉLISÉE RECLUS, *Nouvelle Géographie Universelle*, tome IX : L'Asie antérieure. (Hachette et C^o, Paris, 1884. 30 francs.)
- CHARDIN, *Journal de voyage en Perse et aux Indes orientales*. Paris, 1811. Ouvrage encore d'actualité.
- ORSOLLE, *Le Caucase et la Perse*. (Plon et Nourrit, Paris. fr. 3.50.) Récit de voyage très coloré et très exact.
- A. BRICTEUX, *Au pays du Lion et du Soleil*. (Avec 70 photogravures et une carte. Falk fils, Bruxelles, 1908, 400 pages in-8°, 10 francs.) Excellent ouvrage d'un érudit qui a bien vu et bien entendu, rendant compte avec grands

détails d'un voyage de Belgique à Téhéran et d'excursions en Perse; mine de renseignements exacts sur la Perse et les Persans.

S. GUYARD, *Manuel de la langue persane vulgaire* (un vol. in-18, Maisonneuve et C^e, Paris, 5 francs). Vocabulaire français-anglais-persan, avec la prononciation figurée en lettres latines, précédé d'un abrégé de grammaire et suivi de dialogues avec le mot à mot. Pratique et suffisant pour ceux qui ne désirent pas faire une étude approfondie de la langue persane.

ROSEN, *Colloquial Persian Grammar*. (Londres, Luzac. Great Russell Street, 47, W. C.)

Carte de Perse en 11 feuilles, au 1,000,000. Publication du Service géographique de l'Armée française. fr. 1 25 la feuille.

RECUEIL CONSULAIRE BELGE :

Rapport de M. Lemaire de Warzé d'Hermalle, vice-consul, gérant la Légation de Belgique à Téhéran (9 novembre 1907), paru dans le tome CXXXIX, 2^e livraison. — *Sommaire* : Monnaies, poids; situation générale de la Perse en 1906-1907; importation générale; importation belge; causes de l'infériorité de notre commerce en Perse; exportation générale; exportation vers la Belgique; navigation; voies de communication; emballage et poids des colis.

Rapport de M. M. s' Sersteuens, ministre de Belgique à Téhéran (5 avril 1905), paru dans le tome CXXX. — *Sommaire* : Finances; voies de communication; agriculture; commerce : importations, exportations, situation du commerce belge vis-à-vis de la concurrence, moyens à employer par les maisons belges pour s'implanter sur le marché persan; industrie (par M. de Villegas de Saint-Pierre, vice-consul) : opium, mines de turquoises, sériciculture, fabrication des tapis, exploitation des forêts, henné; navigation.

Rapport de M. P. de Grootte, ministre de Belgique à Téhéran (18 novembre 1902), paru dans le tome CXX, 2^e livraison. — *Sommaire* : Renseignements généraux; routes de pénétration, transports; douanes; maisons de commerce; banques, monnaie, change, crédit; commerce général; importations, exportations; commerce avec la Belgique; sociétés commerciales persanes; industries; sylviculture; agriculture; élevage; pêcheries; mines; travaux publics et entreprises diverses; chemins de fer, postes, télégraphes.

Liste de maisons de commerce indigènes et étrangères établies en Perse, publiée dans le supplément au *Bulletin commercial* du 10 novembre 1906.

70



A

TC



Bad
rd
Chi
G

erm
bad

|

LA SITUATION SOCIALE
ET
L'ÉDUCATION DE LA FEMME
AU JAPON (1)

Il est généralement admis que la situation de la femme au Japon a toujours été bien supérieure à celle qui lui a été faite en aucune autre contrée asiatique. Il semble que dans les premiers temps historiques les deux sexes se soient trouvés presque sur un pied d'égalité; la femme pouvait monter sur le trône, elle s'adonnait à la chasse, se mêlait aux opérations guerrières, écrivait des livres; sa position commença à s'abaisser avec l'introduction des idées indoues et chinoises. Tandis que les hommes s'adonnaient de plus en plus aux lettres chinoises, les femmes au Japon continuaient à cultiver leur dialecte propre et M. Aston, l'historien de la littérature japonaise, ne connaît pas d'équivalent, dans l'histoire des littératures européennes, au fait remarquable qu'une grande part des meilleurs écrits du meilleur âge de la littérature japonaise soient

(1) Consultez W. H. SHARP, *The educational system of Japan*, 1906. — *Aperçu général de l'éducation au Japon*, 1905; publication de la Société impériale d'éducation à Tokyo. — CHAMBERLAIN, *Things Japanese*. — GULICK, *Evolution of the Japanese*. — LAFRADIO HEARN, *Glimpses of unfamiliar Japan*. — GRIFFIS, *The Mikado's Empire, Verbeck of Japan — Japan by the Japanese — Japan in the beginning of the 20th Century*. — *Résumé statistique de l'Empire du Japon*. — CURTIS, *Centuries of the East*.

l'œuvre de femmes. Mais les théories bouddhistes sur l'indignité de la femme furent puissamment renforcées par la théorie et la pratique courantes en Chine, où le sexe est regardé à la fois comme impur au point de vue physique et débile en ce qui concerne la mentalité; il devint obligatoire aux femmes de capacité de déguiser leurs talents sous le masque d'une ignorance de bon ton et le caractère guerrier du turbulent moyen âge au Japon, pendant lequel les sciences et les lettres furent monopolisées par les moines (bonzes), ravalant beaucoup leur situation. L'évolution régressive s'acheva pendant la période Tokugawa (Ihogunat), où l'influence chinoise atteignit son maximum d'intensité, et la femme, au Japon, comme le dit un auteur japonais, fut « entièrement submergée ».

Les exagérations de la doctrine de la « piété filiale » en même temps que les pratiques de polygamie livrèrent la Japonaise à la merci de ses parents et de son époux; la femme vertueuse mena une vie cloîtrée et, celle-ci ne pouvant donner à l'homme ce qu'il prisait, il le rechercha dans la compagnie des gheisas et des courtisanes professionnelles. Cette transformation est semblable à celle de la Grèce antique; là aussi le respect et la liberté accordés à la femme aux temps homériques firent place, sous l'influence des idées orientales, à la réclusion pendant la période attique, et l'hétaïre devint le type éminent du sexe faible. Mais jamais la situation de la femme ne tomba aussi bas au Japon que dans l'Inde et en Chine; quoique obligée à mener une vie retirée, jamais elle n'en vint à la réclusion absolue et, quoique l'on y considère son éducation morale comme infiniment plus importante que son éducation intellectuelle, cette dernière ne lui fut jamais entièrement refusée. Le Gouvernement, certes, ne s'occupait nullement de l'éducation féminine, mais les filles des classes inférieures pouvaient suivre les écoles *therakoya*, tandis que les filles des Samuraï recevaient l'instruction de professeurs privés. L'instruction que l'on considérait appropriée à son état consistait en pratiques ménagères, prescriptions d'étiquette, musique, arts d'ornement et manie- ment de certaines armes. A côté des éléments de lecture, d'écriture et d'arithmétique, la plupart d'entre elles apprenaient assez de caractères chinois pour être aptes à étudier un certain nombre de livres chinois que toute famille respectable possédait, jusque dans ces derniers temps même, et qui sont encore lus par les conservateurs des anciens usages. Le Dr Griffis a donné une liste succincte de ces livres : la *Grande Instruction complète pour les Femmes* était un traité basé sur les classiques chinois, la *Petite Instruction*

pour les Femmes servait d'introduction au premier ouvrage. L'*Instruction ménagère de la Femme* était un traité relatif au mobilier, à la toilette, à la réception des hôtes et aux autres détails domestiques. On y ajoutait les *Leçons morales* rédigées en sentences et paragraphes, le *Secrétaire de la Femme*, l'*Histoire de vingt-quatre enfants modèles de la Chine*, une collection de grands récits de femmes modèles, les informations relatives à l'almanach, le tout généralement réuni en un seul volume et étudié par cœur jusqu'à ce que cela fût gravé dans la mémoire. Quelques filles de Samuraï pouvaient lire les annales principales du Japon. De tous ces opuscules, le plus important sans conteste était la *Grande Instruction pour les Femmes* qui a été traduite par M. Chamberlain dans *Japanese things*. Quelques sentences détachées de ce livre éclaireront la nature de son contenu : « Les seules qualités qui conviennent à la femme sont : l'obéissance aimable, la réserve, la pitié et la sérénité. » « Après son mariage, le devoir principal de la femme est d'honorer son beau-père et sa belle-mère, de les aimer et de les révéler avec toute l'ardeur possible et de les entourer de toutes les marques de la piété filiale. Elle doit s'abandonner elle-même à leur direction ; elle doit coudre leurs habits et préparer leurs aliments. »

« Les cinq maladies principales de l'âme féminine sont : la désobéissance, la mauvaise humeur, la médisance, la jalousie et la bêtise ; sans aucun doute, ces cinq maladies infectent sept ou huit femmes sur dix. »

« De sa nature, sa stupidité est telle qu'elle doit en toute circonstance se défier d'elle-même et obéir à son mari. Elle doit considérer son époux comme s'il était le ciel en personne. »

Son instruction morale a pour centre les *trois obéissances* : son obéissance à ses parents, comme enfant ; son obéissance à son mari et aux parents de celui-ci, comme épouse ; son obéissance à son fils aîné, comme veuve. Cela était et est encore poussé si loin que beaucoup de femmes sont livrées à une vie infâme pour aider leur famille et leur mari. Le père ou l'époux éprouvent-ils des difficultés pécuniaires, rien ne protège la femme, et l'opinion publique ne s'indigne pas, quelle que soit la manière dont ils se tirent d'embarras ; si l'homme est fortuné, rien ne la protège contre l'infidélité ouvertement affichée par son mari ou contre l'introduction de concubines au foyer conjugal, et l'opinion publique est en faveur de l'homme, aussi longtemps qu'il ne dépasse pas ses moyens de fortune. La femme peut être répudiée par divorce pour les motifs

les plus futiles, non seulement pour griefs de son mari, mais encore pour des griefs de la famille de celui-ci, et la femme divorcée perd la garde de ses enfants. L'unique obstacle au divorce est dans la circonstance qu'une répudiation injuste pourra être regardée comme une insulte par la famille naturelle de l'épouse.

Il n'est pas douteux cependant que, comme dans d'autres contrées, les conditions d'existence actuelle de la femme, au Japon, sont beaucoup plus supportables qu'il n'apparaît à première vue du résumé de sa condition légale et il existe une remarquable, unanimité d'opinions sur les grandes qualités morales de la femme japonaise en dépit ou, peut-être, à cause de son éducation. L'une des dernières appréciations compétentes à ce sujet est due à la plume de M. Lafcadio Hearn, dans *Japan* : « Certes un pareil type de femme n'apparaîtra plus dans ce monde d'ici à un millier d'années; sa délicatesse, son incomparable oubli d'elle-même, sa piété enfantine et sa confiance, l'exquise perception, toute de tact, de ce qui peut répandre le bonheur autour d'elle... La Japonaise réalise, en résumé, l'idéal d'un ange bouddhiste » (*Japan*, p. 393.) Il est dommage que l'ange bouddhiste se transforme parfois en une belle-mère, usant ses forces à rendre intolérable l'existence d'un ange plus jeune. La belle-mère est, au Japon, la malédiction de maint ménage, et la Japonaise épouse d'un étranger est l'objet de l'envie de ses sœurs, parce qu'elle est soustraite à ce cauchemar.

Il a été établi en règle par le grand Ieyasu que, le mariage étant la première loi de la nature, nul ne pouvait vivre en célibataire après l'âge de 16 ans; toutefois, il résulte de maints passages que le Samuraï ne se mariait pas avant 30 ans. Dans le peuple, les mariages précoces sont la règle, sans qu'on aille cependant aussi loin dans cette voie que dans l'Indoustan. Parfois les enfants sont fiancés par leurs parents, avant même d'être nés; dans d'autres cas, l'union est conclue par les parents, par les soins d'un entre-metteur, quand le temps propice est arrivé. Le Samuraï ne s'unit pas à une femme d'une classe inférieure à la sienne; toutefois l'amour d'un Samuraï pour une outcast est le thème de maintes ballades. Les veuves se remarient rarement.

La nouvelle ère a naturellement été caractérisée, au Japon, par des changements importants dans le statut personnel de la femme; des facilités croissantes ont été apportées à son instruction, sa position légale a été modifiée par les nouveaux codes et le mariage est libre entre les diverses castes sociales. La question de savoir si le

changement est bien réel et bien profond est très discutée, mais il est cependant probable qu'ici encore, les idées de l'Occident exercent une action, bien que lente et silencieuse. Déjà avant 1871, l'Empereur approuva l'envoi d'un certain nombre de jeunes filles de bonne famille en Amérique, dans l'espoir qu'une meilleure éducation rehausserait le sexe faible dans l'estime générale; les protagonistes des idées nouvelles soutenaient que nulle part, et jamais, le progrès n'avait pu se réaliser par les mâles seulement, et que l'éducation des nouvelles générations supposait la collaboration égale de leurs pères et mères.

Dans cette voie, les associations de missions religieuses étrangères avaient devancé les Japonais; elles ont de bonne heure fondé et entretiennent de nombreuses écoles, dont le programme comprend, entre autres matières, la haute culture des langues et littératures étrangères.

Les missionnaires avaient déjà commencé l'éducation féminine au Japon et, pendant nombre d'années, elle résida exclusivement entre leurs mains, du moins pour l'instruction secondaire et supérieure; pour la première fois les filles furent admises librement dans les écoles primaires.

L'Impératrice elle-même rompit avec les anciens errements et témoigna de son intérêt dans la question de l'éducation du sexe; son exemple, par l'encouragement qu'elle donna à la création de l'École des Princesses, fit beaucoup pour mettre à la mode cette question qui fut surtout agitée vers 1890. Peu après une réaction se manifesta, dont le caractère général s'accusa dans un avertissement gouvernemental adressé aux écoles de filles, les invitant à donner à celles-ci une nourriture intellectuelle japonaise, à les diriger dans les voies japonaises et à ne leur remettre d'instructions ou de livres religieux que sur la demande expresse des parents. Ce n'est pas uniquement l'intervention d'associations étrangères dans la question des écoles de filles qui créa la défaveur dont elles furent entourées, mais la trop grande hâte des réformateurs. Dans bien des cas, les jeunes Japonaises avaient été élevées à l'américaine et étaient mal à l'aise quand elles retournaient dans leurs foyers, y retrouvant « les trois obéissances », mécontentant en outre leurs parents dans la même mesure où elles étaient désabusées elles-mêmes. Les hommes ne s'étaient pas familiarisés aux nouvelles manières, eux qui, la plupart, considéraient la conduite des étrangères occidentales comme grossière, immodeste sinon carrément indécente; ils étaient peu flattés de la retrouver dans leurs

femmes. Les écoles des missions engagèrent des professeurs d'étiquette japonaise pour leurs pupilles, mais M. Fukuzawa lui-même fut obligé d'admettre que la réforme avait été trop rapide. Toutefois, il considérait la réaction comme purement temporaire et ne voyait pas qu'il existât de raison essentielle pour qu'une Japonaise instruite fût moins polie et moins obéissante qu'une ignorante, l'indiscipline pouvant tout aussi bien se développer chez une femme qui n'a pas été à l'école que chez une lettrée. Il rédigea une *Nouvelle Instruction générale pour les Femmes*, dans laquelle il préconisait que chaque fille, riche ou pauvre, reçût l'instruction dans sa commune, en couture, calcul, comptabilité, travaux à l'aiguille, tenue du ménage et cuisine. Une éducation plus complète lui semblait aussi utile aux filles qu'aux garçons, et les matières qu'il préconisait plus particulièrement étaient la musique, la physiologie, l'hygiène, la géographie, l'histoire, le droit et l'économie politique. Ces deux dernières branches paraissent singulières, mais leur connaissance non seulement était de nature à développer l'intelligence des femmes, mais encore à leur permettre d'exercer une influence sociale qu'elles n'avaient pas eue jusque-là. Il insistait beaucoup sur la nécessité des exercices physiques, sans lesquels la nourriture la meilleure était plus nuisible qu'utile.

Les mariages devaient continuer à être convenus par les parents, la société japonaise n'ayant pas atteint un degré de développement permettant la promiscuité des sexes et le libre choix mutuel, mais en même temps les parents ne devaient pas avoir le droit d'imposer à leurs enfants une union qui leur fût odieuse. La question de la belle-mère devait être résolue par le droit du nouveau couple d'habiter une maison distincte. M. Fukuzawa, en conséquence de ses principes, établit ses propres enfants mariés autour de sa demeure, sans pouvoir cependant s'empêcher d'intervenir dans leurs affaires. Enfin il émettait l'avis que la veuve âgée de moins de 30 ans avait le droit de se remarier.

La réaction que combattait Fukuzawa eut l'effet de rétrécir la sphère de l'éducation féminine, les côtés pratiques et moraux se développèrent au détriment de l'élément intellectuel; son objet se borna à créer de bonnes épouses et de bonnes mères. M. Curtis, en 1896, dit dans son ouvrage *Yankees of the East* que le Japonais n'a pas d'attentions pour une femme d'éducation moderne, il apprécie seulement une bonne ménagère, une aimable et agréable servante tout entière soumise à sa volonté. Le même auteur révèle

qu'à cette date le nombre des jeunes filles suivant les cours secondaires était diminué de 75 % depuis six ou sept ans, et que l'opposition provenait principalement des classes moyennes. Si cela représente la thèse dominante à cette date, les quelques années qui ont suivi ont vu un changement considérable de l'opinion publique.

En 1892, il existait 27 écoles publiques et privées d'instruction moyenne pour filles avec 2,803 élèves; en 1902, le nombre des écoles s'élevait à 80, avec 21,500 élèves, en dehors de 57 écoles mixtes donnant l'instruction à 7,400 jeunes filles. Quelques-uns de ces derniers établissements possédaient des cours d'un type très avancé, et une université féminine indépendante a été fondée récemment. Jusqu'ici on ne réclame guère l'instruction supérieure et spécialisée pour les femmes, à l'exception de leur accession au professorat pour les filles, mais de bons observateurs prévoient un mouvement en ce sens avant peu et pensent que le Gouvernement devra y pourvoir, tous les établissements d'instruction supérieure étant jusqu'ici non accessibles aux femmes.

Mais en ce qui concerne l'instruction secondaire, l'opinion publique leur est aujourd'hui définitivement acquise, et lorsque des conservateurs veulent retirer leurs filles de l'école, celles-ci sont les premières à insister pour qu'on les y laisse encore. Des signes certains de cette évolution peuvent s'observer; dans certaines gazettes japonaises, il existe une chronique des mariages où l'on ne manque pas de mentionner les titres scolaires de l'épousée; dans un district conservateur de la côte occidentale existe un temple dédié à une ancienne déité Shintoïste; au temple est adossé un bois de bambous; c'est un lieu où il est de mode pour les jeunes gens de graver sur le bambou leurs aspirations matrimoniales, et plusieurs de ces invocations au dieu disent :

« Donne-moi une jeune fille possédant son grade d'école secondaire. »

On peut se demander si les changements récents ont produit un effet marqué sur la situation générale de la femme japonaise. En ce qui concerne son statut légal, sa position a été fort améliorée par les nouveaux codes. Une femme peut aujourd'hui devenir le chef de la famille, elle peut hériter, posséder et administrer des biens, elle peut exercer l'autorité maternelle, adopter, faire les actes d'administration. Il ne semble pas que cela ait eu grand effet sur la réalité de leur situation sociale; cependant, des Européens à même de bien observer affirment qu'à tout prendre, leur situation est aussi

bonne, sinon meilleure, que celle des femmes de la classe moyenne en Europe et en Amérique, qui souvent ne sont que des souffredouleur domestiques et qu'elles ont acquis une grande liberté : il est plaisant de constater que le degré de celle-ci varie avec le genre d'habits qu'elle adopte. Garde-t-elle le costume japonais, elle sera traitée en servante; les habits européens lui valent, au contraire, les égards de la femme libre.

La seule ombre au tableau actuel est la difficulté pour la femme d'exercer un emploi et de gagner son pain. La seule profession libérale qui lui soit ouverte est l'enseignement, mais le salaire est maigre; elle est, d'ailleurs, considérée comme incapable de diriger une école. Il n'existe pas de femmes juristes, quoique un petit nombre de femmes aient pris leur diplôme de docteur dans les écoles privées, celles du Gouvernement leur étant fermées.

Au Japon, les femmes ne sont pas désirées spécialement comme médecins par leurs confrères. Les Japonaises, en effet, n'ont pas de répugnance à se mêler aux hommes dans les bains et n'élèvent aucune objection pour se laisser soigner par des hommes.

Pour les autres professions, M. Curtis mentionne une dame s'occupant des affaires politiques, une autre qui dirige une maison de banque dans laquelle elle a introduit plusieurs femmes en qualité de commis.

D'autres firmes ont eu recours aux capacités de femmes comme employées et quelques femmes sont journalistes.

Le service postal ne les emploie pas, sauf à Nagasaki où elles sont cinq, mais le service téléphonique emploie des demoiselles et on en trouve préposées à la distribution des billets dans les gares de chemins de fer.

Si l'on descend l'échelle sociale, un grand nombre de jeunes filles et de femmes sont employées maintenant dans les filatures et des fabriques de genres divers et il faut regretter qu'en ce qui concerne les temps et les conditions du travail on y rencontre le pire.

On prétend qu'aux fabriques d'Osaka travaillent des petites filles de 6 ans, pendant onze heures, dans une atmosphère imprégnée de poussières et de déchets de coton, dans une température variant entre 84 et 100° F. Leur salaire va de 6 à 8 pence par jour, et elles sont hébergées dans des logements où une place de 12 pieds carrés reçoit douze personnes et où elles sont enfermées pour prévenir leur fuite.

Les conditions du mariage ont été affectées quelque peu par deux causes : la durée de l'instruction supérieure de l'homme et le service militaire obligatoire.

Légalement l'âge auquel peut avoir lieu le mariage est fixé à 17 ans pour l'homme et 15 ans pour la femme; l'usage a reporté cet âge plus tard, mais une jeune fille qui n'est pas mariée à 18 ou 20 ans n'a plus de chance de l'être; elles sont habituellement épousées entre 17 et 20 ans. Pour l'homme, l'âge a été reculé bien davantage en fait : de 20 à 23 ans dans les classes inférieures, de 25 à 30 ans dans les sphères supérieures.

Le service militaire de trois ans atteint le jeune homme à 20 ans; il doit en attendre la fin pour se marier. Celui qui fait des études supérieures est autorisé à reculer son service jusqu'à sa vingt-huitième année; ce service n'est alors que d'un an, toutefois, cela l'amène à la trentaine.

Beaucoup d'hommes attendent maintenant pour se marier qu'ils aient les moyens d'entretenir leur famille et certains restent célibataires sous prétexte de soutenir leurs père et mère ou d'autres parents.

Maintes femmes sont vouées au célibat.

Dans les écoles secondaires, beaucoup de professeurs prémunisent leurs élèves contre les dangers des unions trop précoces.

Les mariages sont encore toujours arrangés par les parents, par entremetteurs, et en province les époux sont encore souvent unis sans s'être connus. Mais il est de règle de fournir aux jeunes gens la possibilité de se voir.

Quand le fils doit continuer à vivre avec ses parents après le mariage, il croit le plus souvent prudent d'accepter leur choix, et les liens de la piété filiale pèsent lourdement sur la décision de la jeune fille. Toutefois, si une opposition se produit de la part de l'un ou de l'autre des jeunes gens, il est impossible aux parents de les forcer à conclure l'union. M. Gullick, un missionnaire, affirme que souvent garçons et filles recourent à la fuite à défaut d'autre moyen de se soustraire à la pression. A ce point de vue, l'effet de l'éducation supérieure de la femme est évident; la femme lettrée revendique le droit de choisir son époux et refuse de se donner à qui elle ne connaît pas et à celui vers lequel elle ne se sent pas attirée. En outre, une coutume s'introduit, spécialement à Tokyo, de stipuler que la fiancée ne sera pas forcée de vivre dans la même maison que ses beaux-parents.

Quoi que l'on puisse dire sur les mérites respectifs du système occidental ou de l'oriental en matière d'union conjugale, le fait que la femme est froissée par les usages japonais apparaît de la fréquence des divorces. Pour les dix années finissant en 1901, la

moyenne annuelle des divorces était de 99,000 sur 380,000 mariages, soit plus d'un divorce sur quatre mariages, et cependant beaucoup de femmes préfèrent tout souffrir que d'être privées de leurs enfants. En France, où la population est moindre et où le divorce s'obtient facilement, les divorces sont annuellement d'environ 9,000; en Angleterre, les demandes de séparation ne s'élèvent pas annuellement à plus de 700. En regard de cette facilité à divorcer, on peut signaler que le nombre des mariages est faible au Japon; il atteint seulement 8 à 10 pour 1,000 habitants annuellement, au lieu de 16 en Angleterre et au Pays de Galles. Le nombre des enfants illégitimes est considérable, étant de 8 % en 1898 contre 4 % dans le Royaume-Uni, et on admet que le concubinage s'est fortement répandu avec l'accroissement de la prospérité matérielle du pays.

Il est évident que, sous tous ces aspects, toute modification dans la situation de la femme japonaise dépend plus d'une transformation des sentiments de l'homme à son égard que de l'instruction plus ou moins supérieure de la femme. L'homme doit prendre sa part pour combler l'abîme qui sépare l'écolière de la femme mariée et pour résoudre les difficultés de la conciliation entre l'obéissance aimable et la déférence du système ancien avec la plus grande confiance en soi et l'indépendance de caractère, fruits du nouveau. La question de cette mise au point fait des progrès, des signes certains en existent; ce sont les individualités particulières qui doivent travailler à la résoudre.

Au point de vue purement physique, le principe que les progrès d'une nation dépendent autant de ses femmes que de ses hommes est accepté avec toutes ses conséquences, et l'éducation physique des filles est l'objet de soins aussi attentifs que ceux dont est entourée celle des garçons.

L'instruction primaire est obligatoire pour les filles et les garçons, et dans les écoles primaires il n'y a pas de séparation entre les deux sexes.

Il existe des écoles maternelles qui ont pour objet de donner la première éducation aux petits enfants depuis l'âge de 3 ans jusqu'à l'âge scolaire (6 ans). Ces écoles maternelles sont publiques ou privées. Les institutrices de ces écoles maternelles doivent avoir le brevet de capacité de l'enseignement primaire élémentaire, ou être autorisées expressément par le gouverneur.

Les écoles primaires, communes aux filles et aux garçons, se divisent en écoles primaires élémentaires et en écoles supérieures. La durée des études est de quatre ans pour l'enseignement pri-

naire élémentaire et de deux à quatre ans pour l'enseignement primaire supérieur. Les matières d'enseignement sont, pour les écoles primaires élémentaires, la morale, la langue nationale, l'arithmétique, la gymnastique. Matières facultatives ou libres : le dessin, le chant, les travaux manuels, la couture. Dans les écoles primaires supérieures, le programme comprend la morale, la langue nationale, l'arithmétique, l'histoire du Japon, la géographie, des notions de sciences, le dessin, le chant, la gymnastique, la couture.

Celui qui a la charge d'un enfant, de l'un ou de l'autre sexe, a le devoir de lui procurer l'instruction primaire élémentaire dans des écoles primaires publiques.

Sans l'autorisation du maire de la commune, l'enfant ne peut pas recevoir cette instruction dans d'autres établissements. En principe, l'enseignement primaire ordinaire est gratuit dans les écoles publiques. Les écoles normales départementales forment les instituteurs et institutrices des écoles primaires. Les jeunes filles ne peuvent être admises dans ces écoles normales qu'à la condition d'être âgées de 15 à 20 ans ; le programme d'études comporte : la morale, la pédagogie, la langue nationale, la littérature chinoise, l'histoire et la géographie, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, l'économie domestique, l'écriture, le dessin, la musique, la gymnastique.

L'enseignement secondaire (moyen) des jeunes filles est assuré par l'école supérieure des jeunes filles, dont l'objet est de donner à celles qui ont reçu l'instruction primaire des connaissances générales d'un ordre plus élevé. La durée des études est de quatre années, mais exceptionnellement il y en a de trois ou de cinq années. Les conditions d'admission sont : être âgée de plus de 12 ans, avoir terminé au moins la deuxième année du cours primaire supérieur ou avoir des connaissances équivalentes. Il existe, dans chaque école, un cours supplémentaire de deux années au plus. Il y a aussi des écoles où se trouvent établies des sections spéciales pour les études et d'autres pour les travaux manuels. La rétribution scolaire est exigée. L'école normale supérieure des jeunes filles forme les professeurs-femmes des écoles normales départementales et des écoles secondaires de jeunes filles. Elle est établie à Tokyo aux frais de l'État. En principe, toutes les élèves sont boursières. Le cours principal, dont la durée des études est de quatre ans, se divise en trois sections : celle des lettres, celle des sciences et celle des travaux manuels. Le cours des hautes études, dont la durée est de

deux ans au plus, est établi en vue de permettre l'étude de spécialités aux diplômées de l'école et aux jeunes personnes ayant fait des études équivalentes. Le cours spécial, dont la durée des études est de deux ans et huit mois, est établi en vue de former des professeurs dans un bref délai. Les élèves, au sortir de l'école, doivent remplir pendant un temps déterminé les fonctions d'institutrice. Il existe auprès de l'école comme annexes une école supérieure de jeunes filles, une école primaire et une école maternelle, où les élèves s'exercent dans la pratique de la pédagogie.

Il existe quelques écoles professionnelles pour filles au Japon, notamment à Tokyo et Kagasima; la plus importante est celle de Tokyo, établissement privé où les jeunes filles s'initient à la couture, au tricotage, à la confection de fleurs artificielles, au dessin et à la peinture japonaise. Il y existe une section spéciale de fleurs artificielles et une section spéciale de cuisine. En 1905, cette école était suivie par 700 élèves dirigées par 46 professeurs.

Si, au Japon, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire sont d'une organisation uniforme, à peu de différences près pour les garçons et les filles, il n'en est pas de même pour l'enseignement supérieur; il est encore loin d'avoir suivi une marche parallèle en faveur des filles et en faveur des garçons, et cela à cause de l'état des mœurs japonaises qui ne favorisent guère l'accession de la femme à la vie libre et indépendante. L'enseignement supérieur et spécial pour les jeunes filles est une innovation encore toute récente et ne se donne que dans l'unique établissement, la *Faculté libre des jeunes filles du Japon*, abstraction faite des nombreuses écoles des missions dont nous avons déjà parlé. La Faculté libre des jeunes filles du Japon a pour but de donner un enseignement supérieur des sciences et des arts, approprié aux besoins de la vie des femmes au Japon, de former ainsi des femmes capables de se tenir au courant des progrès journaliers des choses de la vie et de bien s'acquitter des devoirs de leur sexe. La durée des études est de trois ans au minimum. Pour être admise, il faut que l'aspirante ait terminé les études de l'enseignement primaire supérieur ou qu'elle soit d'une force équivalente. L'école comprend actuellement deux sections : section d'économie domestique et section des lettres. Son organisation sera ultérieurement complétée par l'addition des sections de pédagogie, d'éducation physique, des beaux-arts, de musique et des sciences. Il y a des cours préparatoires et des cours spéciaux rattachés aux différentes sections susmentionnées. Les cours spéciaux sont ouverts à celles qui, ayant

terminé leurs études dans l'une des sections de cours réguliers, veulent se livrer à une étude approfondie des sciences ou des arts pendant une période n'excédant pas trois ans. La Faculté a une quarantaine de professeurs instruisant 600 élèves. A Kagosima, dans l'extrême sud, il existe une section supérieure de l'École secondaire qui équivaut en quelque sorte à la Faculté de Tokyo.

Dans les écoles pour filles du Japon, un tiers du corps professoral est encore composé d'éléments masculins; le directeur des écoles est toujours un homme, soit que la femme soit considérée comme incapable de diriger, soit que les femmes soient trop jalouses l'une de l'autre pour se plier à l'autorité d'une de leurs sœurs. Rien ne peut donner mieux la note de l'importance acquise par l'enseignement moyen des femmes au Japon que l'indication du côté financier de ses établissements : de 1892 à 1902, leurs revenus ont crû de 1,215 à 20,000 livres sterling, tandis que les dépenses passaient de 1,800 à 150,000 livres sterling.

Pour être complet, disons que deux institutions spéciales sont destinées à l'éducation de la jeunesse noble, à savoir : l'École impériale des nobles et l'École impériale des jeunes filles nobles. Les jeunes nobles de l'un et de l'autre sexe sont d'ordinaire confiés à ces deux institutions, auxquelles les parents sont, cependant, laissés libres de préférer tous autres établissements quelconque, soit publics, soit privés. L'École des jeunes filles nobles comprend le cycle complet des études, depuis l'école maternelle jusqu'à l'école secondaire en passant par l'école primaire; en outre, des cours spéciaux sont donnés pour compléter les connaissances dans telle ou telle matière spécialement désignée.

Les renseignements précis que nous venons de donner d'après les sources les plus autorisées montrent quelle évolution se poursuit en ce qui concerne la situation des femmes japonaises.

J. P.



1871

CHRONIQUE

Les soins médicaux dans les colonies allemandes. — Sous ce titre a paru dans la *Gazette de Cologne* un article dont nous extrayons les notes suivantes, qui peuvent intéresser d'autres colonies que celles de l'Allemagne :

Le dernier congrès de la « Société coloniale allemande », qui s'est tenu à Brême, a consacré pour l'année en cours une somme importante à l'envoi dans les colonies de médecins spécialement préparés pour la pratique tropicale.

Les opinions quant à la voie à suivre dans le traitement des indigènes sont assez divergentes; on est cependant d'accord sur ce point que la suprématie du blanc ne doit pas se fonder sur la force brutale, mais sur ses connaissances supérieures et sur la conscience qu'ont les noirs de se trouver mieux sous la protection de cette supériorité.

Jusqu'ici le conflit des opinions a empêché de voir que déjà un petit nombre de personnes sont entrées dans la bonne voie et se sont rapprochées du but : ces personnes étaient des médecins. Sans faire grand bruit de leur travail colonisateur, ces médecins ont montré au nègre qu'il y a des hommes qui ne songent pas à les dominer, mais à leur donner des soins et à leur rendre la santé sans aucun motif de lucre. Ce désintéressement s'adresse directement à un égoïsme particulièrement développé chez le nègre. De tous les envahisseurs blancs, c'est le médecin qui rend les services les plus immédiats à l'indigène. Que l'on se représente une cataracte opérée avec succès : quelle impression ne doit pas produire un semblable événement, non seulement chez le malade et sa famille, mais dans tout le village ? Quelques missions ont reconnu judicieusement l'avantage de la collaboration du médecin et du missionnaire. Elles ne s'efforcent pas seulement d'envoyer des médecins dans leurs missions, mais elles tâchent également de donner à leurs missionnaires une éducation médicale soignée, parce

qu'elles prévoient que le médecin sera très souvent écouté là où le missionnaire serait repoussé. Cependant il convient de remarquer que la tâche des médecins n'est pas de faire du prosélytisme pour la mission, que le fait d'attirer les médecins n'est utile qu'aux missions, mais non point aux médecins mêmes, ni à leur profession, et que l'éducation médicale des missionnaires, qui ne peut être qu'incomplète, inspire les plus sérieuses réserves.

Pourquoi le Gouvernement ne se sert-il pas également à son profit de l'activité d'un bon médecin, qui sait gagner la confiance de l'indigène vis-à-vis du blanc ? Pourquoi chaque poste important n'a-t-il pas son médecin blanc ? Dans l'Afrique de l'Est, il n'y a que 34 médecins appointés pour une population d'environ 7 millions d'habitants, ce qui fait un médecin pour 200,000 personnes ; au Cameroun, la proportion est de 1 à 170,000. En Allemagne, c'est la Prusse occidentale (la province de ce nom) qui a le plus petit nombre de médecins et la proportion y est de 1 à 3,100. Il va sans dire que l'on ne peut pas comparer ces situations d'une manière absolue, mais les différences sont tellement considérables, que la nécessité d'un remède est patente.

Il faut considérer, il est vrai, que, dans nos colonies africaines, la population agricole se trouve fortement dispersée dans des petits villages isolés et des fermes solitaires ; mais ceux-ci se groupent le plus souvent autour d'un centre, qui est la résidence d'un chef, de sorte qu'on peut les atteindre en quelques heures.

On peut donc comparer cette situation à peu de chose près à celle de nos campagnes. Cependant dans nos colonies on trouve aussi des villes et des groupes de grands villages ayant plusieurs milliers d'habitants et qui sont dépourvus de médecins blancs. De plus, chez nous les malades peuvent se faire soigner dans les hôpitaux et souvent, lorsqu'il s'agit de maladies légères, ils s'adressent aux pharmaciens et aux droguistes, ce qui n'est pas possible dans les colonies.

Il paraît presque inutile de mentionner que nos nègres en Afrique ne sont pas des hommes sains, qui seraient peu atteints par la maladie. La grande mortalité infantine est connue et l'observation quotidienne montre que ce que nous appelons « des vieillards robustes », sont bien rares parmi les nègres et que les vieillards qu'on rencontre paraissent toujours plus âgés qu'ils ne le sont en réalité.

Puisque nous avons grand besoin de travailleurs dans nos colonies, nous devons commencer à protéger la vie de l'enfant avant sa

naissance et diminuer, autant que possible, par des moyens hygiéniques les périls qui menacent l'adolescent.

Si nous concevons le mot « civilisation » dans ce sens et si notre affirmation que nous offrons cette « civilisation » à pleines mains au noir n'est pas seulement une phrase pour couvrir une exploitation manifeste, nous devons commencer à envoyer plus de médecins dans nos colonies.

Si le nombre de médecins est déjà insuffisant en temps ordinaire, cette situation présente, en cas d'épidémie, un danger considérable pour des colonies dont la population est déjà clairsemée. La maladie du sommeil, qu'on peut appeler la plus terrible épidémie qui puisse survenir chez un peuple, menace d'une manière inquiétante les frontières de notre protectorat de l'Afrique orientale. A la côte de Cameroun les cas de cette maladie augmentent d'une façon menaçante. Si cette épidémie venant du sud entre dans les contrées peuplées d'Adamana et du lac Tchad, il sera presque impossible de l'enrayer. Robert Koch, qui a eu l'occasion, mieux que personne, d'observer cette maladie aux bords du lac Victoria-Nyansa, a demandé avec instance, dans son rapport sur l'expédition allemande, l'envoi d'un plus grand nombre de médecins pour combattre ce fléau. Dans toutes nos colonies la petite vérole fait annuellement beaucoup de victimes. La malaria attaque les enfants dans leur plus tendre jeunesse et en emporte un grand nombre. Nos colonies de l'Afrique occidentale sont constamment menacées d'une invasion de la fièvre jaune. La peste, un hôte nouveau et inquiétant, a fait cette année son apparition à la côte africaine de l'ouest, après avoir menacé déjà autrefois de passer de Zanzibar dans notre colonie de l'Afrique orientale. Qu'arrivera-t-il, si l'une de ces maladies se propage subitement dans nos colonies ? Nous nous apercevrons trop tard que le petit nombre de médecins qui y pratiquent maintenant seraient quasi impuissants et l'envoi subséquent de médecins aux postes menacés ferait perdre un temps précieux. C'est pourquoi ceux qui connaissent le danger que courent nos colonies à ce point de vue ont le droit d'avertir le pays.

Il serait non moins utile de créer, dans chacune de nos grandes possessions tropicales, un Institut de médecine et d'hygiène tropicales, ayant pour but d'examiner tout les matériaux que les médecins pratiquants leur euverraient. Ces derniers chercheraient des conseils et des renseignements dans les questions qui les intéressent. L'étude des maladies du bétail et l'art vétérinaire y trouveraient une place importante de même que la préparation du

vaccin et, éventuellement, du sérum contre certaines maladies (venin des serpents, etc.).

Mais le problème le plus important de ces institutions sera de compléter l'étude de l'hygiène tropicale. Depuis Pettenkofer, Voit, Koch et d'autres se sont occupés de l'hygiène : cette science du XIX^e siècle est devenue une puissance dans la vie des peuples européens. Mais avec la colonisation tropicale se sont présentées à l'hygiène de nouvelles questions dont les difficultés se placent sur un tout autre terrain, encore très peu connu et qui devra être exploré à la fois par la science et la pratique, marchant la main dans la main. Ce sera la tâche la plus remarquable des chefs de ces instituts coloniaux, d'ouvrir ici la voie et de devenir pour nos administrations coloniales des conseillers précieux, qui doivent être consultés dans toutes les questions se rattachant à l'hygiène tant des Européens que des indigènes. Ces chefs auront aussi pour mission d'ordonner les mesures nécessaires pour enrayer les épidémies et dresser les statistiques médicales et ils s'occuperont de tout ce qui regarde la salubrité publique, de manière à fournir des travaux pouvant servir de règle aux praticiens ordinaires.

Chaque colonie doit avoir son institut à part; cette exigence est inéluctable et la réalisation en est urgente, car les problèmes hygiéniques qui se posent ne sont pas les mêmes au Cameroun que dans l'Afrique orientale.

Rappelons seulement la question du peuplement, qui ne peut être résolue que séparément pour chaque contrée et à l'aide de minutieuses recherches météorologiques et climatologiques. Sans ces recherches, la colonisation par nos agriculteurs européens n'est qu'un tâtonnement et un odieux sacrifice de vies humaines.

Si l'administration coloniale se décide avec énergie à augmenter le nombre de médecins, si elle les appuie par la création d'institutions, elle ne peut se dispenser de réorganiser la direction centrale du Conseil médical pour les colonies à Berlin ainsi que dans les colonies mêmes. En manifestant cette opinion, nous ne voulons en aucune façon rabaisser ce qu'on a accompli jusque maintenant en cette matière, mais l'organisation actuelle ne suffit plus aux problèmes nouveaux, surtout alors que l'armée coloniale cède son rôle à l'administration civile et que l'extension du commerce et du nombre des grandes plantations fait naître des besoins plus pressants au point de vue de secours médicaux et scientifiques. Le système actuel, où l'organisation médicale est attachée à la troupe coloniale, a vieilli et doit être remplacé comme nous l'avons expliqué

plus haut. A côté des médecins officiels, il faut des médecins privés, subsidiés par l'État, auxquels peuvent se joindre des missions, des sociétés agricoles, etc. L'allocation d'un subside serait subordonnée à la condition que les médecins donnent gratuitement leurs soins aux indigènes peu aisés et se mettent à la disposition de la direction centrale pour lutter contre les épidémies. Ces médecins n'étant pas employés de l'État et ne jouissant pas comme ceux-ci d'une pension, il serait désirable de fonder une caisse de pensions, qui serait alimentée au moyen d'une partie des subsides accordés par l'État.

Nous croyons avoir exposé les points essentiels qui doivent servir de règle, si nous voulons obtenir pour nos colonies un service médical étendu et efficace. Il s'agit ici de produire un travail complet conçu dans un esprit d'organisation et de clairvoyance.

La lutte contre la malaria. — L'organe officiel des îles du Cap Vert annonce un moyen pour combattre le moustique « Anopheles », qui est considéré comme le propagateur de la malaria. On a découvert aux Barbades un poisson qu'on a nommé, en raison de son grand nombre, « Milhoes » (millions), et qui détruit les larves du moustique susnommé en quantités énormes.

Quoiqu'il y ait aux Barbades un grand nombre de marais, la malaria y est presque inconnue, car l'« Anopheles » y est très rare. On recommande instamment au Gouvernement portugais l'importation en masse de ce poisson dans toutes les colonies portugaises comme un moyen de détruire la malaria ou de la réduire tout au moins à son minimum.

Usages qu'on observe en Chine, dans le Shantung méridional, lors de la naissance et pendant la première enfance (1). — La femme du peuple vit pendant la grossesse à peu près comme d'habitude. On considère surtout les premiers mois comme importants. Comme c'est au troisième, sixième et neuvième mois qu'on constate surtout des accidents, on tient à ce que la femme s'abstienne, pendant ces mois, de tout travail pénible. Elle doit également s'abstenir de certaines viandes, telles que celle du lièvre parce que l'enfant pourrait avoir un bec-de-lièvre, de la tortue parce

(1) Extrait des *Beiträge zur Volkskunde Süd Shantungs*, par le Père G. M. STENZ.

que l'enfant ne viendrait pas au monde. Si, cependant, des manquements à ces règles se produisent, si la femme a, par exemple, trop travaillé et qu'elle s'est fait du mauvais sang, il y a des médecins pour en éviter les effets nuisibles.

Les Chinois prétendent savoir, bientôt après la conception, si l'enfant sera un garçon ou une fille.

Les médecins chinois sont très positifs à cet égard et ne comprennent pas que l'Européen puisse douter de leur science. Ils croient que l'artère du pouls est en relation directe avec les autres organes du corps. Ils distinguent à chaque bras trois différentes pulsations. Si on met les doigts très légèrement sur le pouls du bras gauche et qu'on constate bientôt que le pouls bat de plus en plus durement, l'enfant sera un garçon; doit-on, par contre, comprimer le pouls pour le sentir, ce sera une fille. D'autres médecins veulent reconnaître le sexe de l'enfant par l'empreinte des pieds de la mère. Ils versent du sable léger par terre et le font traverser par la mère.

Lorsque le jour de l'accouchement est venu, l'on invite la « laulau » ou « schou-scheng-p'uonien », c'est-à-dire la garde-couche, qui n'est, à la campagne aussi bien que dans les villes, qu'une femme âgée de la famille et dont les services ne sont pas payés. Des gardes-couches professionnelles sont inconnues.

Si des difficultés se présentent, l'on appelle un médecin, qui ne vient cependant jamais en personne, mais se borne à donner une prescription.

Les cas de mort sont néanmoins des plus rares.

Lors de la naissance de l'enfant, aucun homme ne peut être présent, même pas le mari de l'accouchée.

L'accouchement doit toujours se faire dans la propre maison des époux et ne peut même pas avoir lieu dans la maison des parents de l'accouchée. Si l'accouchement s'opère très vite et que, par exemple, la femme en ce moment demeure chez sa mère, elle doit être, même à la dernière minute, transportée chez elle. Si, malgré toutes les précautions, l'événement se produit dans une maison étrangère, il portera malheur à la famille habitant celle-ci. Pour éviter cela, le mari doit labourer l'aire de la grange, la couche doit être soigneusement lavée et le récipient qui sert à la préparation des repas de la famille rempli de froment.

Les parents qui ont eu des enfants mourant tôt après leur naissance, ont l'habitude de les « lier » de bonne heure. Le père ou la mère se rend dans un temple où se trouve une salle d'enfants (ua-

ua-tun), c'est-à-dire un temple où se trouvent placées beaucoup de figures d'enfants et y font un choix parmi eux, en mettant au cou de l'élu un collier avec 200 sapèques. Le bonze donne alors à l'enfant un nom qu'il écrit sur un bout de papier. A leur retour, les parents doivent, aussitôt qu'ils arrivent à un village ou le quittent, appeler le nom de l'enfant. Nait-il plus tard un enfant, on lui donne le nom en question et on lui passe au cou un ruban rouge, vert ou bleu, auquel sont encore attachées quelques pièces de monnaie (hui-pau). Souvent le père demande à cent différentes familles une sapèque pour acheter ce ruban, qu'on appelle alors « pei-tschia-suo » (ruban à cent familles).

La première chose que la mère boit, après la naissance de l'enfant, est de l'eau sucrée chaude. Ensuite elle mange, si l'enfant est un garçon, deux œufs de canard bouillis et deux œufs de poule; si c'est une fille, elle ne prend que deux œufs de poule.

L'enfant est immédiatement emmaillotté fortement, parce que, s'il devait avoir froid en ce moment, il souffrirait du froid toute sa vie durant.

L'enfant n'est pas allaité, pendant les premiers trois jours, par sa mère, mais par une femme étrangère.

Lorsque les enfants d'une famille meurent toujours en bas âge, l'on porte le prochain nouveau-né dans une famille ayant beaucoup d'enfants et où il reste trois jours. Il est alors considéré comme faisant partie de cette famille et il appelle, plus tard, la femme sa mère sèche (ken-nian). Ses propres parents seront pour lui oncle et tante.

Une autre manière pour conserver son enfant est de le porter au temple et de le vouer à un dieu. Le bonze accepte l'enfant au nom de son dieu, lui donne un nom et aussi des cadeaux, par exemple un couvre-chef. Si l'enfant veut se marier plus tard, les parents seront forcés de le racheter, les pauvres moyennant un peu d'argent, les riches en donnant un âne ou un cochon. Dans certains temples, ces animaux sont considérés comme sacrés, sont bien nourris et ne peuvent jamais être abattus.

Il est aussi d'usage de reconnaître comme « mère sèche » le cylindre en pierre qui sert au battage du grain et, dans ce cas, l'enfant est obligé plus tard de saluer le cylindre (faire k'ot' ou) le jour du nouvel an.

Si tout cela n'a pas d'effet et si les enfants meurent quand même, on applique d'autres moyens. Le père cuit quelques fèves, œufs de

poule et poils de chien et en remplit un petit sac qu'il met au cou de l'enfant mort en récitant :

« Lorsque le poussin aura cassé la coque, lorsque les fèves auront germé et que tu auras compté les poils de chien, alors reviens-nous. »

D'autres arrachent avec leurs dents le petit doigt de pied de l'enfant, et le mangent, d'autres encore frappent le cadavre avec des gourdins et des couteaux pour qu'il ne revienne plus à la vie.

Les cadavres des enfants ne sont pas enterrés, mais portés dans leurs habillements, sans cercueil, hors du village où ils sont mangés par les chiens, les corbeaux ou d'autres animaux.

Si l'enfant n'a pas dépassé 3 ans, la terre ne doit pas être remuée, dit la règle, c'est-à-dire qu'il ne faut pas d'enterrement.

Aussitôt que l'enfant est né, la mère de la femme en est immédiatement avertie. Dans ce cas, le messenger ne dit pas un mot, et ce n'est que par la nature des cadeaux qu'on peut juger si c'est un garçon ou une fille. Le messenger porte une boîte rouge contenant dix œufs teints en rouge, deux paquets de sucre et un livre si c'est un garçon, neuf œufs, deux paquets de sucre et une fleur, si c'est une fille. La grand'mère doit rendre un cadeau consistant en dix œufs et quatre paquets de sucre. En même temps elle dit au messenger quand elle ira voir sa fille. Le jour de visite doit toujours être un jour pair, ainsi le 4, 6, 8, etc. et non pas le 5, 7, 9, etc.

Les autres parents reçoivent deux œufs teints en rouge. Les simples connaissances ne reçoivent pas d'avertissement officiel.

Le jour où la grand'mère fait sa visite, les autres parents arrivent également, et on doit leur offrir un repas.

Lors de sa visite, la mère de l'accouchée est tenue d'apporter les cadeaux suivants à l'enfant : un bonnet, le drap nécessaire pour une robe, vingt à trente paquets remplis, à moitié de riz, à moitié de sucre, au moins deux cents œufs, 30 à 40 livres de farine blanche, 10 à 20 livres de millet et quelques gâteaux faits de farine de fèves. En dehors de cela, elle doit donner, en guise d'argent de visite (tschien-mien-li), au moins un tiao en argent. Cet argent n'est pas dû lorsque l'enfant est une fille.

Les amis du mari tiennent aussi à étrenner l'enfant, et leurs cadeaux consistent surtout : en une boucle d'oreille de « cent familles » (pei-tschia-tschui), ainsi appelée parce que cent familles ont contribué à son achat, en une chaînette en argent qu'on met à l'enfant pour qu'il ne s'enfuie pas, en une petite clef en argent, en

un yn-p'iau, c'est-à-dire une calebasse en forme de cuiller, telle qu'en portent les mendiants, en un tout petit bâton en argent, qui doit rappeler les bâtons des mendiants, et enfin en un morceau de drap rouge qu'on attache au-dessus de la porte. Comme tchien-mien-li (argent de visite), on donne quelques tiao et une robe composée de cent chiffons demandés à autant de familles.

Si l'enfant est une fille, les amis du père ne viennent pas. Les filles ne sont pas considérées, parce qu'elles ne perpétuent pas le nom de la famille et qu'elles ne peuvent pas faire les sacrifices aux ancêtres.

Il va sans dire que la famille de l'enfant doit offrir un grand dîner à tous ces généreux donateurs.

La femme qui vient de s'accoucher ne peut quitter sa cour pendant tout un mois, si elle ne veut pas se faire déconsidérer.

La lao-nian doit, après quinze jours, rendre une seconde visite à l'accouchée et à l'enfant, mais cette fois-ci sans y apporter autant de cadeaux.

Un mois après l'accouchement, la lao-nian vient chercher la mère et l'enfant. Si l'enfant restait ce jour-là à la maison, cela lui porterait malheur. Si la lao-nian ne vit plus ou qu'elle habite trop loin, c'est la grand'mère du côté du père qui doit chercher l'enfant et le présenter aux voisins et connaissances, faute de quoi l'enfant ne trouverait pas de conjoint plus tard. Si l'enfant a une « mère sèche », sa véritable mère est tenue à lui présenter l'enfant, lui faire k'ot' ou (salutations) et lui offrir des cadeaux. Le baptême est d'une grande importance.

Nous avons déjà dit que ce sont les bonzes ou les « mères sèches » qui donnent le nom aux enfants « hsi-hen » et ce immédiatement après la naissance. Quant aux autres enfants, la manière de leur donner un nom est très différente. En général, il arrive que, lorsqu'il y a beaucoup de gens ensemble chez la mère, chacun d'eux propose un nom et celui qui plaît le plus est adopté. L'enfant est-il, par exemple, très agité, on lui donne le nom : huang-huang, c'est-à-dire « agité » et ainsi de suite. On nomma un jour un garçon chrétien : « Aller à l'église », parce que sa petite paroisse avait enfin, après beaucoup d'attente, obtenu une église où les paroissiens se rendirent pour la première fois ce jour-là. Un autre enfant fut baptisé : « nouvelle digue », en mémoire d'une nouvelle digue qu'on avait construite le long du fleuve Jaune. On donne aussi très souvent des noms d'animaux, tels que cheval,

mule, chien, etc. Souvent on nomme, par exemple, le premier garçon : grand chien, le suivant : second chien. D'autres fois on donne le nom d'une fille à un garçon, par exemple : « sale fille », « mauvaise fille », etc. Ces noms de filles s'expliquent par la superstition. On veut simplement tromper les « Kui », c'est-à-dire les mauvais esprits qui préfèrent enlever les garçons et laissent vivre les filles.

Plus tard, on donne aux garçons ce qu'on appelle le nom de l'école, qui, en général, est octroyé par l'instituteur ou par une personne amie.

Les noms des filles sont donnés de même façon, de sorte qu'il y a des « grande fille », « deuxième fille », « rare », « joie », « amour », etc.

Aussitôt que la fille est fiancée, elle adopte le nom de famille du fiancé avec le préfixe « lau », vieux, par exemple : lau Tschan, lau Wang, etc.

En ce qui concerne l'habillement de l'enfant, il existe aussi divers usages. Les souliers sont d'une certaine importance. Ils n'ont pas de semelles et sont faits d'un seul morceau de drap. C'est la sœur de l'époux qui doit donner ce drap, la belle-fille de la lan-nian donne les bordures, la lau-nian d'autres parties et la sœur de la jeune mère, enfin, confectionne les souliers. Pendant qu'elle est en train de coudre, elle doit rester assise sur le seuil de la porte et se relever seulement lorsque les souliers sont achevés. Le peuple pense que si ces règles sont fidèlement observées, l'enfant vivra beaucoup d'années.

On attache à la petite robe, près de la nuque, ce qu'on appelle le drap de la longévité, t'schang-ming-pu. Ce sont un ou deux petits rubans dans lesquels l'âme doit se tenir cachée.

Les Chinois appliquent les boutons, faites en fils retors, à leurs vêtements, mais cela ne se fait pas avec les robes d'enfants, parce que l'âme de l'enfant pourrait s'y cacher et, dans ce cas, elle serait pressée par la couture.

Après un an on rase, pour la première fois, la tête de l'enfant. Aux garçons on laisse, par derrière, une touffe, pour qu'ils vivent longtemps. On laisse parfois aussi une touffe à droite et à gauche. En d'autres endroits, on laisse une espèce de couronne étroite autour de la tête. Aux filles on laisse, à droite et à gauche, une petite tresse.

Lorsqu'on fait faire les premiers pas à l'enfant, l'on donne entre ses jambes quelques coups de couteau sur le sol.

Nous devons faire remarquer qu'on lie les jambes des morts et l'on croit que l'homme, revenant sur la terre, ne pourra pas marcher à cause de cette ligature.

Dans le Shantung méridional la déformation des pieds est générale, mais l'usage d'estropier les pieds est trop connu pour que nous en parlions davantage.

Pendant la première jeunesse, les enfants sont souvent malades. Il arrive parfois que la respiration est très faible et que l'enfant reste par terre ou sur un lit comme privé de vie; cet état est appelé perdre l'âme : « tian huin ». Dans ce cas, il importe de retrouver l'âme. Pour ce faire, on place les habillements de l'enfant sur un balai qu'on traîne pendant quelque temps sur le sol, en criant : « Retourne à la maison et couche-toi. » Après quoi on place les habillements sur l'enfant malade.

Un autre moyen de rappeler l'âme est le suivant : On place trois bougies d'encens devant l'image de Tsau-uang dans la cuisine et une coupe contenant de l'eau sur la table qu'on couvre d'un cruchon. Sur celui-ci l'on met une feuille de papier qu'on allume aux quatre coins à la fois. L'âme est à chercher au coin où le papier est consommé le plus vite. Lorsqu'on aura alors soulevé prudemment le cruchon de ce côté-là, l'âme sera rentrée.

Si l'enfant a mal aux yeux, on appelle une femme enceinte qui lui lie un fil en couleur autour du bras, au bras droit aux garçons, au bras gauche aux filles.

Tandis que les filles doivent plus tard aider leur mère et ne reçoivent presque jamais d'instruction, les garçons de parents tant soit peu aisés sont envoyés à l'école à l'âge de 6 ou 7 ans. Le maître d'école est engagé et payé par les parents de plusieurs élèves. A l'entrée, chacun des élèves paie 100 sapèques au maître d'école. Celui-ci cherche alors dans le calendrier impérial huang-li un jour propice pour le commencement de l'écolage. En même temps, on passe un acte par lequel on fixe le mercurial annuel à payer au maître et où l'on donne les noms des élèves. Les plus jeunes élèves doivent payer 1,000 sapèques par an, ceux qui ont déjà étudié de un à trois ans, 2,500 et plus tard 4,000 sapèques.

Aussitôt que l'école commence, chaque famille doit d'abord inviter le maître à un diner. Le premier jour, le père amène son fils et apporte en même temps une petite table et un banc, car chaque élève est assis à sa propre table. Une fois tous les élèves assemblés, ils doivent faire le k' ot' ou devant l'image de Confucius ou bien,

s'il n'y en a pas, devant une pile de livres et ensuite devant le maître. Enfin, après avoir versé quelques verres d'alcool au maître, l'école est finie pour ce premier jour.

A midi, un repas commun réunit les parents et le maître.

L'année scolaire compte du nouvel an jusqu'au premier du dixième mois. Lors des récoltes du froment et du sorgho, il y a des vacances. De même l'école est fermée le 5 du cinquième et le 15 du huitième mois. A cette dernière occasion, les petits élèves doivent faire un cadeau de 100 sapèques au maître, tandis que les plus avancés lui apportent de l'alcool et des provisions.

Avant la récolte du froment, les parents sont tenus à inviter le maître d'école à un dîner.

L'éducation des races inférieures dans l'Empire japonais. —

Il existe, dans les territoires soumis au Japon, deux groupes d'aborigènes, celui de Formose d'une part, celui de Hokkaido, d'autre part. L'île de Formose contient, en dehors des fonctionnaires et colons japonais, un certain nombre de Chinois et natifs demi-civilisés de sang mêlé, et environ cent mille sauvages, chasseurs de chevelures dont le Gouvernement chinois se garant autant qu'il le pouvait avant la conquête japonaise. Les Japonais ont commencé à s'en préoccuper, mais l'occupation de l'île est trop récente pour que rien d'important ait été réalisé à ce jour. On prétend que certaines peuplades aborigènes témoignèrent de leur désir de faire la paix avec les Japonais en leur offrant un tribut périodique de têtes coupées chinoises! Cela les montre peu aptes à devenir les fidèles des cours de l'école de langue japonaise. Un fonctionnaire japonais affirme cependant qu'ils sont relativement faciles à apprivoiser et que ceux qui vivent à proximité des établissements japonais les visitent fréquemment et ne tardent pas à se montrer très familiers avec les Nippons. Dans ces places on ouvre des écoles de langue japonaise et des leçons rudimentaires sont données aux aborigènes.

On connaît mieux les Aïnos de Hokkaido ou Yeso, la grande île septentrionale du Japon; ce sont les survivants de la race qui occupait les îles du Japon avant l'arrivée des Japonais actuels. Ceux-ci chassèrent les Aïnos devant eux; beaucoup de noms géographiques gardent le caractère de leur origine aïno ou se réfèrent à quelque incident de la longue lutte entre les deux éléments ethniques qui se termina au XVIII^e siècle. Depuis cette époque, les Aïnos furent

confinés dans l'île du Nord; les Japonais traitèrent les Aïnos avec la dernière cruauté pendant toute la période féodale. C'était un délit sévèrement réprimé de leur apprendre à lire et écrire; en revanche, ils ne montrèrent que trop de dispositions à prendre le goût des boissons fortes. Jusque dans ces derniers temps les Japonais n'avaient rien fait pour cette race opprimée; au contraire, ils entravèrent les efforts d'un homme qui leur dévoua sa vie, le Révérend J. Batchelor, de la Church Missionary Society. Observant que les garçons aïnos ressentaient vivement leur infériorité à l'égard des enfants japonais, M. Batchelor se préoccupa de créer des écoles spéciales pour les Aïnos où ils seraient initiés spécialement à des règles d'agriculture et d'élevage des chevaux et bestiaux. Ce n'est que tout récemment que l'on fit quelque chose pour répondre à ses suggestions.

Jusqu'ici les enfants aborigènes étaient livrés à eux-mêmes et l'on ne faisait rien pour les amener à l'école. M. Batchelor lui-même a maintenu diverses écoles aïnos; il essaie de les passer au Gouvernement dans le but de consacrer ses efforts à l'amélioration de la situation des filles. Celles-ci épousent souvent des colons japonais et cela serait beaucoup plus général, si elles étaient mieux élevées et si on pouvait les amener à renoncer au tatouage de leur visage. Les Aïnos ne sont pas inaccessibles comme beaucoup de tribus sauvages, et plusieurs de leurs établissements peuvent être gagnés par le railway; toutefois, dans le nord de l'île et sur les côtes on ne peut parvenir qu'à cheval ou au moyen de bateaux de pêcheurs. Ils ne sont pas plus de dix-sept mille et il n'est pas douteux que cette race disparaisse avant peu. La disparition de leur langage sera plus rapide encore, car l'instruction dans les écoles se donne exclusivement en japonais. Ils vivent de pêche et de chasse et se livrent peu à une agriculture toute rudimentaire. Les jeunes filles commencent à se tatouer les lèvres à douze ans et avec le temps elles sont en possession d'une énorme paire de moustaches de couleur bleue, qui les oblige, en cas de mariage avec un Japonais, de recourir à des spécialistes et de se médicamenter, pour les faire disparaître.

Comme les enfants aïnos ne travaillent pas bien à côté des enfants japonais, le système actuellement suivi est d'ouvrir des écoles spéciales pour eux dans des bâtiments à part ou du moins dans une classe distincte, quand leur nombre atteint le chiffre de 35. Dix de ces écoles ont été jusqu'ici établies par des particuliers et maintenues aux frais du fisc et non pas des autorités locales.

Ce sont ordinairement des écoles primaires; il faut à l'Aïno cinq années d'études là où quatre années suffisent au Japonais; plus de temps est aussi consacré à l'agriculture. A la fin de ces études, le jeune homme retourne chez lui pour aider ses parents; un petit nombre d'Aïnos suivent cependant les cours de l'école primaire supérieure japonaise, mais c'est l'extrême limite qu'ils peuvent atteindre : le plus souvent ils tombent dans le vice d'ivrognerie. Deux Aïnos suivent actuellement les cours de l'école normale mais péniblement; deux étaient arrivés à y décrocher un diplôme, mais, en dépit de cette performance, l'un devint ivrogne et l'autre aboutit à la prison; tous deux sont déjà morts. Les enfants sont irréguliers dans la fréquentation de l'école, étant facilement détournés d'y aller par la pluie ou la pêche, mais la plupart y vont cependant, du moins par intermittences. C'est surtout une question d'influence personnelle des instituteurs et certains sont assez zélés pour parcourir le village afin d'y faire des recrues scolaires. Les effets de l'instruction sont immédiatement visibles : quand ils retournent au travail, les écoliers sont ceux qui travaillent le mieux et ce sont eux qui ont la mission de faire la répartition du poisson entre les pêcheurs, les Aïnos manquant des concepts et même des mots nécessaires aux opérations de l'arithmétique la plus simple. M. Sharp, professeur à l'Elphinstone College de Bombay, qui a fait une enquête sur cette question, a visité deux de ces écoles d'Aïnos. L'une de celles-ci occupait un bâtiment nouveau situé dans une clairière de la jungle à une petite distance d'un village mixte aïno et japonais; la construction avait coûté environ 70 livres sterling et ne contenait qu'une seule salle de classe en dehors du logement de l'instituteur japonais. Le village contenait 36 garçons aïnos et 28 petites filles; sur ce nombre, 31 garçons et 18 filles fréquentaient l'école. La plupart d'entre eux n'y étaient pas lors de la visite de M. Sharp, une douzaine seulement s'alignaient devant la salle qui paraissait propre et bien tenue. Ces enfants paraissaient gais et de bon accord avec leur instituteur; ils se disaient heureux de venir à l'école. Jointe à l'école, une parcelle de terre était cultivée par les enfants, mais les résultats étaient maigres, le sol étant constitué de cendres volcaniques.

L'autre école visitée n'était accessible que par bateau de pêche, bien qu'elle fût dans un canton civilisé. Elle était fréquentée par 32 Japonais et 71 enfants aïnos; ces derniers étaient dans une salle spéciale et il existait un instituteur distinct pour chaque section.

Celle des Aïnos, entretenue aux frais du fisc, coûtait annuellement 65 livres sterling. La section japonaise incombait au village, mais ne coûtait que 12 livres sterling. Cette école avait été d'abord une entreprise particulière du professeur des Aïnos. Les études s'y poursuivaient pendant cinq ans et pouvaient se prolonger pendant deux années encore; les heures de classe se limitaient à trois par jour, le surplus étant consacré à l'agriculture. Les heures de présence allaient de 8 $\frac{1}{2}$ à 2 heures, avec vingt minutes de récréation par heure. Mais l'école était mal tenue, aucune trace de travail ne s'y manifestait. M. Sharp a peu confiance dans la régénération de cette race indolente, inintelligente et abrutié par la boisson. Il prophétise sa disparition à bref délai.





BIBLIOGRAPHIE

The Kingdom of Canada. Un volume de 370 pages, par JOHN S. EWART, édité par Morang et C^{ie}, à Toronto (Canada), 1908.

L'auteur traite toutes les questions politiques soulevées par les rapports qui doivent exister entre la Grande-Bretagne et le Canada; il examine celle de la Fédération impérialiste, de la contribution du Canada dans les frais et l'organisation de la défense de l'Empire, des tarifs fiscaux, etc. Sa pensée est que le Canada est une nation et non plus une colonie; le rêve de Chamberlain, la vaste Confédération impériale, est, d'après lui, une conception destinée à l'échec certain. Cinq solutions du problème canadien sont possibles: l'union avec les États-Unis, la constitution d'une république canadienne indépendante, la réunion à l'Angleterre, une monarchie indépendante avec un souverain canadien, une monarchie indépendante avec le même souverain que la Grande-Bretagne. C'est cette dernière solution, l'union personnelle entre deux États indépendants, qui lui semble être celle de l'avenir.

British Imperialism in the Eighteenth Century, par J. BRACELEY HERTZ. Un volume de 247 pages, édité par A. Constable, à Londres, 1908. Prix: 6 shillings.

Livre consacré à la politique d'expansion de l'Angleterre au XVIII^e siècle. Ce n'est pas un tableau d'ensemble, mais une collection d'articles relatifs à quelques-uns des épisodes de ce remarquable mouvement; elle constitue une contribution notable et originale à l'étude de l'histoire politique de la Grande-Bretagne. L'auteur examine les forces qui agirent pour l'expansion à cette époque et arrive à cette conclusion que le but de la politique étrangère de l'Angleterre fut uniquement d'ordre de commerce et de trafic et qu'en conséquence la plus grande somme d'indépendance possible fut laissée aux organismes coloniaux sous pavillon britannique.

The Barbarians of Morocco, par le comte STEINBERG. Un volume de 177 pages, édité par Chatto et Windus, 1908. Londres.

L'auteur, déjà connu par son ouvrage sur la guerre anglo-boer, est allé dans la fournaise marocaine, désirent rapporter une impression recue de ce milieu

si troublé. Son œuvre est descriptive avec certains aperçus sur la situation politique qui ne manquent pas d'originalité et d'objectivité. De très jolis lavis en couleur de M. Douglas Fox-Pitt rehaussent l'éclat du texte et lui font la plus artistique des parures.

Traité de politique commerciale, par FERRARA-RUSCO, traduction de l'italien par F. POIL. Un volume de 707 pages, édité par Giard et Brière, éditeurs, à Paris, 1908. Prix : 14 francs.

La politique commerciale, à laquelle se rattachent des problèmes économiques du plus haut intérêt, n'a jamais fait l'objet d'une étude complète, qui en examine les fins, les limites et les facteurs déterminants, et certaines des questions qu'elle comprend, comme celle du libre échange et de la protection, ont été l'occasion de discussions ardentes.

Dans une première partie, l'auteur a développé la théorie si délicate et si complexe du commerce international (les coûts comparatifs et les valeurs internationales; la balance économique; la monnaie dans le commerce international; les changes étrangers et l'agio), qui est à la base du libre échange parce qu'elle facilite la discussion d'un grand nombre de points.

La seconde partie contient l'exposé de deux systèmes de politique commerciale. Nous signalerons comme particulièrement intéressants, en dehors du chapitre sur le protectionnisme sans droits protecteurs, les développements consacrés à « la population et la politique commerciale », à « la politique commerciale et la répartition des richesses » et à l'histoire de la politique commerciale entre la métropole et les colonies.

La dernière partie, la plus originale peut-être, est consacrée à la technique de la politique commerciale. L'auteur demande, dans sa préface, toute l'indulgente attention du lecteur pour le chapitre consacré aux droits de douane, qui renferme un grand nombre de vues neuves et originales, ainsi que le chapitre consacré à l'incidence des droits de douane.

Cet ouvrage comble une lacune importante et nous semble venir particulièrement à son heure.

Fabrication des essences et des parfums. Chimie des parfums, par J.-P. DURVILLE, 2^e édition. Un volume de 610 pages, édité par H. Desforges, à Paris, 1908. Prix : 15 francs.

Nouveau guide des parfums, par J.-P. DURVILLE. Un volume de 439 pages, édité par H. Desforges, à Paris, 1908.

Depuis la première apparition de ces ouvrages, l'industrie des parfums a réalisé des progrès que nul n'aurait osé entrevoir. Les nombreuses recherches faites dans la voie des parfums synthétiques ont eu pour point de départ l'étude des essences et parfums naturels et de leurs éléments. Pour imiter les productions de la nature, il a fallu scruter ses voies, découvrir ses méthodes, discerner les variantes que dans sa souplesse incomparable elle y apporte suivant les circonstances de temps, de lieu, de sol, de climat, de température.

Ne pouvant supprimer la chimie ni s'opposer à ses progrès, le plus sage était de l'associer au travail et d'en tirer tout le bien que pouvait offrir son concours. C'est ce que les fabricants de parfums ont compris, et la plupart d'entre eux se sont adjoint un ou plusieurs chimistes choisis parmi l'élite de la jeune école.

C'est aussi dans cet esprit qu'a été rédigée cette nouvelle édition de l'ouvrage. Sans donner à la chimie une place prépondérante, l'auteur a fait appel à ses lumières dans tout le cours de son travail. Après avoir exposé dans la première partie les divers procédés de fabrication des essences par distillation, expression, enfleurage, etc., et décrit les appareils employés, un chapitre spécial est consacré à l'étude des éléments contenus dans les essences et aux méthodes employées, soit pour leur dosage, soit pour leur fractionnement. Ce travail trouve son complément naturel dans les monographies des essences groupées suivant l'ordre de parenté des plantes à parfum. Dans ces descriptions, l'auteur a tenu compte des nombreuses études publiées à ce jour par les spécialistes et a incorporé dans son ouvrage leurs meilleurs travaux.

L'Union austro-hongroise, par PAUL HENRY. Un volume de 293 pages, édité par A. Rousseau, à Paris, 1908. Prix : 6 francs.

L'ouvrage que nous analysons n'est ni une œuvre de polémique ni une œuvre de haute politique prétendant à dévoiler l'avenir de la monarchie austro-hongroise, pas plus qu'il ne constitue une étude historique. C'est une œuvre juridique. Il y a, au centre de l'Europe, un groupement politique qui a occupé une place considérable dans les temps modernes et joue un rôle important dans la politique contemporaine, c'est l'Autriche-Hongrie. L'auteur a voulu simplement en montrer le fonctionnement et en déterminer la nature juridique. Exposer et définir l'Union austro-hongroise, tel est uniquement son but. Il y a parfaitement réussi.

Études géologiques dans le nord de Madagascar. Contributions à l'histoire géologique de l'océan Indien, par PAUL LEMOINE. Un volume de 520 pages, édité par A. Hermann, à Paris, 1906. Prix : 25 francs.

L'auteur a exploré, en 1902 et 1903, la région de Madagascar qui va depuis Port Loky sur la côte ouest jusqu'à Analava sur la côte est; la surface parcourue par lui atteint environ 20,000 kilomètres carrés. Aussi a-t-il dû nécessairement spécialiser certains points; si ses études comportent de la précision pour les environs de Diego Suarez, elles ne sont plus au sud que de simples itinéraires géologiques. La première partie de l'ouvrage est l'exposé des faits que l'auteur a observés personnellement à Madagascar. Elle forme une précieuse contribution à la connaissance de la géologie de l'hémisphère austral. Il y a joint le résumé de ce que l'on sait sur le reste de l'île; les cartes qui se trouvent à la fin de ce volume ont pour but de synthétiser toutes ces données. Dans la seconde partie, en s'appuyant sur les faits précis fournis par ses études propres et s'aidant des recherches bibliographiques qu'il a faites sur les régions voisines, l'auteur a montré comment, dans l'état actuel de nos connaissances, on pouvait concevoir l'histoire géologique de l'océan Indien.

Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises, par le Vicomte du MORRE. Un volume de 471 pages, édité par Picard et fils, à Paris, 1908. Prix : 10 francs.

L'histoire des origines des Antilles françaises est insuffisamment connue et l'exposé qui en a été fait laisse souvent à désirer. Des chroniqueurs, tel le Père Du Tertre, les ont racontées au XVIII^e siècle; leurs travaux sont des sources précieuses qui ont servi à l'auteur, mais il était nécessaire de les éclairer par les documents dispersés un peu partout. Il eût été impossible de limiter ce travail, à cause du nombre d'îles sur lesquelles il porte et de l'extrême variété des événements, si les états de service de Guillaume d'Orange, explorateur, guerrier vaillant et colon modeste, qui résumait exactement la période de formation des colonies antillaises, n'avaient permis à l'auteur de grouper les faits autour de ce héros, à partir de son arrivée à Saint-Christophe, en 1628, jusqu'à sa mort, en 1674. Travail d'érudition jetant de vives lueurs sur une histoire trop oubliée.

Impressions of India, par Sir HENRY CRAIK. Un volume de 251 pages, édité par Mac Millan & Co, à Londres, 1908. Prix : 3 shillings.

Sir Henry Craik appartient à la meilleure espèce des globe-trotters, comme il apparaît de son livre. Il s'y révèle apte à voir tout ce qui mérite d'être vu et compris dans l'Inde anglaise, et cela en cours d'un simple voyage de villégiature, et à discuter les affaires indiennes avec les plus versés dans leur connaissance. L'aspect le plus séduisant de ce livre est qu'il est le reflet d'observations strictement personnelles.

Mac Millan's Guides. Greece, Constantinople, Asia Minor, etc. Un volume de 226 pages, édité par Mac Millan & Co, à Londres, 1908. Prix : 9 shillings.

C'est la seconde édition du guide Mac Millan consacré à la Grèce, aux îles de la mer Egée, à la Turquie d'Europe, à l'Asie Mineure, avec Chypre et la Crète. Les indications y sont données sous la plus brève forme possible et le guide est tout particulièrement précieux pour les renseignements qu'il fournit sur les particularités historiques, archéologiques et artistiques des contrées auxquelles il est consacré. De nombreuses cartes et plans enrichissent le texte.

India and the Empire. A consideration of the tariff problem, par M. DE P. WEBB. Un volume de 198 pages, édité par Longmans Green, à Londres, 1908. Prix : 3 shillings 6 deniers.

L'auteur est Président de la Chambre de commerce de Karachi (Indes anglaises). Il est partisan enthousiaste des idées de Chamberlain et du système de tarifs différentiels et préférentiels entre et au profit des diverses parties de l'Empire britannique. Il examine ces idées au point de vue impérial et particulièrement au point de vue de l'Inde et de la situation qui serait faite à l'Inde dans ce système. Il y voit le salut de l'industrie anglaise menacée, non seulement dans sa suprématie, mais encore, d'après lui, dans son existence.

Terre nihiliste. Un volume de 200 pages, par J. PRON DEL VALLX, traduit par G. TRUAN; édité par H. DARAGON, à Paris, 1908. Prix : fr. 2.50.

Ce livre est consacré aux impressions ressenties au cours d'un voyage récent en Russie, postérieur à l'attentat contre le ministre Stolypine, contemporain des difficultés avec les premières Douma. Le livre est peu favorable à l'autocratie et rappelle quelques histoires terribles du plus illustre des autocrates : Pierre le Grand.

Russia and Rennion. A Translation of Wilbois « L'avenir de l'Église russe », par le Rév. DAVEY BIGGS. Un volume de 264 pages, édité par *The Eastern Church Association*. Londres, 1908.

Les Églises romaine et anglicane caressent le rêve de se rattacher l'Église orthodoxe russe, dont rien d'essentiel ne les sépare. L'ouvrage que nous analysons raconte les efforts tentés par les autorités de l'Anglicanisme pour ouvrir les voies à une réunion des deux confessions. Il s'ouvre par une analyse de la situation sociale moscovite, de la constitution de son clergé et de ses éléments dogmatiques importants.

The Marches of the Mantse. par le Rév. J. H. EDGAR. Un volume de 67 pages, édité par *The China Inland Mission*. Londres, 1908.

Les « Marches du Mantse » forment le pays situé dans la province chinoise du Sétchouen occidental, sur la frontière du Tibet, où se trouvent Tatsienlu, Balang et Siang-cheng; il constitue un district montagneux sur une étendue, de l'est à l'ouest, de 500 milles, un plateau de 12,000 à 14,000 pieds de hauteur avec des sommets de 17 à 20,000 pieds. L'auteur est un missionnaire protestant attaché à la *China Inland Mission*, qui a un établissement à Tatsienlu. De jolies photographies ornent le texte qui est une bonne étude objective de cette contrée lointaine.

Present Day. Conditions in China., par MARSHALL BROOMHALL. Un volume de 58 pages, édité par *The China Inland Mission*. Londres, 1908.

M. Marshall Broomhall, le distingué secrétaire des publications de la *China Inland Mission*, a résumé, en cet excellent opuscule, les éléments principaux du vaste mouvement qui se réalise actuellement en Chine et de la part qu'y prennent les propagateurs du christianisme.

The Trees of Commerce. par W. STEVENSON. Un volume de 274 pages, édité par William Rider et fils, à Londres, 1908.

Cet ouvrage est une nomenclature des principaux arbres qui servent d'aliment au trafic, et chacune des indications d'espèce se complète de tous les renseignements utiles, provenances, usages, cultures, etc. C'est un ouvrage précieux pour les spécialistes de ce genre de commerce.

Doing over. A Tour Eastward around the World, par F. M. HUBBARDT. Un volume de 318 pages, édité par *The Robert Clark Co.*, à Cincinnati, 1908.

M. Hubbardt a fait, de janvier à août 1906, un voyage d'agrément en Orient (Philippines, Inde anglaise, Japon, Chine); il avait pris des notes sur ses impressions pour sa satisfaction personnelle. Cédant aux instances d'amis, il les publie en volume. Il a eu raison, tout lecteur en conviendra. Son livre est de sincérité prenante; il fera bonne figure dans la littérature de tourisme, si importante cependant de nos jours.

The Colonial Missions of Congregationalism, par JEAN BROWN. Un volume de 123 pages, édité par *The Colonial Missionary Society*. Londres, 1908. Prix : 6 shillings.

Cet ouvrage est l'histoire des septante années au cours desquelles s'est développé l'apostolat de la *Colonial Missionary Society* qui a des établissements au Canada et Terre-Neuve, en Australie et Nouvelle-Zélande, dans l'Afrique du Sud et dans les Indes occidentales.

Empires et empereurs, par Monseigneur VAY DE VAYA ET SON LOUVE, traduit de l'anglais par le marquis d'Avray. Un volume de 370 pages, édité par Emile Paul, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

Dans les livres les plus documentés sur les contrées d'Extrême-Orient, les auteurs ont obéi à une tendance *a priori*. Ils se sont trop fréquemment érigés en mentors pour juger toutes choses. C'est un système souvent critiquable. Il est difficile, presque impossible même pour un étranger, d'analyser les qualités intimes et les mentalités spéciales de ces peuples. Mais, en compensation, le nouvel arrivé est plus sensible aux impressions et s'il se mêle à toutes les classes de la société, élevées ou humbles, il vit dans l'atmosphère de ces peuples. L'auteur du livre actuel s'est laissé aller à conter le charme de ces impressions moscovites, chinoises, japonaises, coréennes, et la faveur marquée que le public y a attachée tient à leur sincérité absolue, à leur impartialité complète, à l'absence de toute prétention dans leur rédaction. La hauteur d'esprit de l'auteur, grand dignitaire de la hiérarchie catholique, lui a fait négliger les succès faciles des vaticinateurs et prophètes simplistes qui sévissent en matières orientales. Livre de bonne foi émue, de lecture très attachante.

Baedeker. Espagne et Portugal. Manuel du voyageur. Un volume de 574 pages, 9 cartes et 57 plans. 2^e édition par Karl Baedeker, à Leipzig, 1908. Prix : 16 mark.

L'Espagne et le Portugal sont généralement moins bien connus dans leur physionomie originale que la plupart des autres pays de l'Europe. La nécessité d'un guide pratique et sûr à travers leurs merveilles se fait d'autant mieux sentir pour le touriste, et même l'ouvrage est, par la masse de ses renseignements généraux, de lecture agréable pour celui qui, sans visiter les pays, désire se

documenter de façon précise à leur sujet ou en conserver un aide-mémoire précieux. On sait les qualités qui ont fait le mérite des *Guides Baedeker* au premier rang desquelles se trouve l'absence de toute vénéralité dans les recommandations.

Notre globe. Sa constitution, son histoire, par G. BRUCKER. Un volume de 300 pages, édité par Ch. Delagrave, à Paris, 1908. Prix : fr. 3,50.

En composant le présent ouvrage, l'auteur a satisfait à la fois deux sortes d'aspirations : le désir de connaître les résultats les plus généraux de la science sur les causes de l'aspect actuel de la face de la terre et, d'autre part, l'ambition de connaître assez ses méthodes pour pouvoir s'expliquer les faits géologiques qu'on rencontre à chaque pas sans les chercher. L'auteur a atteint ces deux buts différents, l'un théorique, l'autre pratique, par la précision de sa méthode et la clarté de son exposé.

Géologie, par STANISLAS MEUNIER. Un volume de 990 pages, édité par Vuibert et Nony, à Paris, 1908.

L'ouvrage offert au public par l'éminent professeur au Muséum a été conçu dans un but pratique, mais, pour y parvenir, il fait une large place aux vues générales qui, seules, provoquent les grandes découvertes et en fécondent les résultats. Le lecteur y trouve, avec des développements suffisants, toutes les notions nécessaires pour avoir de la géologie une idée complète et même être tout préparé à apprécier ses progrès ultérieurs, car c'est un trait notable de cet ouvrage qu'il se suffit à lui-même et contient toutes les notions minéralogiques, lithologiques et paléontologiques indispensables pour acquérir les éléments de la géologie. L'histoire de la science, l'énumération des théories successivement essayées ont été soigneusement écartées pour laisser la place à l'exposé purement didactique des notions actuellement acquises.

Plus que tout autre, l'admirable savant qu'est Stanislas Meunier a contribué à modifier l'ancienne conception des phénomènes géologiques ; la terre apparaît comme étant en proie à une évolution continue et la théorie qui divisait son histoire en époques et en repos succédant à des crises violentes, des cataclysmes soudains, a définitivement vécu. La terre est livrée à une vie continue intense, caractérisée par une circulation et une transformation de matière ininterrompues dans l'économie de la planète.

On ne sait ce qu'il faut admirer le plus dans ce beau livre : est-ce la clarté d'exposition, la simplicité du plan auquel toutes les notions s'enchaînent avec facilité ? ou est-ce la faculté de rendre assimilables les côtés les plus complexes ? ou est-ce encore la parfaite objectivité de l'auteur qui, faisant un livre de synthèse, a écarté tout ce qui était spécial et particulier au point de ne mentionner jamais ses propres et magistrales expériences de laboratoire qui ont servi à vérifier tant de cas hypothétiques. C'est un livre à avoir dans toute bibliothèque sérieuse.

Les harmonies de l'Évolution terrestre, par STANISLAS MEUNIER. Une brochure de 73 pages, éditée par le *Mercur de France*, à Paris, 1908.

Ceci est un article de généralités relatant les conclusions auxquelles est arrivé le savant géologue, le schéma raccourci de la science en son présent état.

The Chamber's Indian Directory and Guide (Commercial and official). Un volume de 1,434 pages, édité par *The Baptist Mission Press*, à Calcutta, 1908.

Les éditeurs n'ont épargné aucun soin ni regardé à aucune dépense pour faire de leur *Bottin* indien une mine de renseignements précieux pour le résident aux Indes anglaises orientales et pour l'homme d'affaires ou le publiciste. L'ouvrage contient la composition des Chambres de commerce dans l'Indoustan, la Birmanie et à Ceylan, l'indication du personnel consulaire, la liste des firmes dans l'Inde et en Birmanie, un guide du voyageur contenant des renseignements sur toutes les places intéressantes, les hôtels, bungalows et lignes de navigation. En outre, c'est un *Bottin* détaillé de la ville de Calcutta, un annuaire administratif indien, donnant la composition de tous les offices gouvernementaux et provinciaux, un index commercial avec la liste des firmes et professions, des entreprises de culture et la liste alphabétique de tous les résidents européens dans l'Inde et en Birmanie. Cette énumération suffit à caractériser l'utilité particulière de cette publication.

France and Germany from the Peace of Frankfurt in 1871 to the Peace of Algéiras in 1908, par VICTOR MARONTE. Un volume de 139 pages, édité par Swan Sonnenschein, à Londres, 1908. Prix : 2 shillings.

Esquisse historique des relations franco-allemandes depuis la fin de la guerre de 1871 jusqu'à l'Acte d'Algéiras, clôturant la première phase de l'affaire du Maroc.

Vocabulary and grammar of the nine dialect of the Polynesian language, par EAW. TANGAR et S. FRANC SMITH. Un volume de 179 pages, édité par John Mackay, à Wellington (Nouvelle-Zélande), 1907.

Catalogos da Fauna Brasileira. Vol. I. As aves do Brasil, par H. VON IHERING et R. VON IHERING. Un volume de 485 pages, édité par le *Museo Paulista*, à São-Paulo (Brésil), 1907.

Amérique, Australasie au début du XX^e siècle, par FALLEY et de MAIRY. Un volume de 326 pages, édité par Ch. Delagrave, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Nos lecteurs connaissent déjà la collection géographique des mêmes auteurs dans laquelle l'œuvre présente garde un rang honorable et qui se recommande par l'excellence du plan et de la méthode.

L'art allemand d'avoir une marine marchande aux dépens d'autrui, par RENÉ MAUZAÏE. Un volume de 173 pages, édité par la *Société d'économie politique nationale*, 1908. Prix : fr. 2.50.

L'auteur s'est ingénié à nous présenter une page très attachante de l'histoire de l'Allemagne. Ce n'est pas sans luttes que le Gouvernement de Berlin a atteint le résultat qu'il a obtenu en matière maritime. Le pays n'avait pas saisi tout de suite l'intérêt qu'il fallait attacher au nouveau facteur et n'entrevoit guère la

possibilité du succès. Mais une fois la chose comprise et admise, quel mouvement, quelle activité, quelle solidarité et quelle discipline! L'État n'est déjà plus actuellement qu'un facteur secondaire, c'est tout le commerce allemand qui par son initiative, ses pratiques, le fret de ses navires est arrivé à conquérir la place énorme que nous lui voyons dans le monde. Il serait utile de voir ce fascicule entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux choses économiques.

La Doctrine de Drago, par H.-A. MOULIN. Un volume in-8° de 368 pages, édité par Pedone, à Paris, 1908. Prix : 7 francs.

La doctrine de Drago est la thèse désignée du nom de l'homme d'État argentin qui, en 1902, dans une note au Gouvernement des États-Unis, l'affirma éloquemment et qui conteste la légitimité de l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes contractuelles des États et l'exécution de leurs engagements et obligations financiers. Le livre de M. Moulin est un recueil d'études et documents concernant cette doctrine et non pas un traité dogmatique où ces questions sont méthodiquement discutées. Sur un sujet d'actualité qui a déjà provoqué une littérature abondante, sur un problème de politique contemporaine où les intérêts antagonistes provoquent nécessairement des doctrines divergentes, il est bon de savoir ce qui a été dit, de rapprocher les opinions multiples, afin de permettre au lecteur de conclure lui-même dans tel sens ou dans tel autre. En procédant ainsi, l'auteur a rendu un service signalé aux hommes publics et aux publicistes.

Politique franco-allemande, par L. COQUET. Un volume de 226 pages, édité par Félix Alcan, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

M. Lucien Coquet est le secrétaire général du *Comité franco-allemand*, constitué cette année à Paris, en vue de développer les échanges franco-allemands. Dans son livre récent, M. Coquet aborde le terrain politique; dans ses premiers chapitres, il étudie en détail le régime commercial franco-allemand. M. Coquet s'hardit même à poser ce qu'il appelle « la base pratique d'une entente »; les termes essentiels seraient, d'après lui, un traité d'arbitrage et un traité de commerce; la liquidation des différends coloniaux en Afrique et en Asie Mineure auraient alors chance particulière d'aboutir, et l'on pourrait même aborder une conversation sur la seule question vraiment grave qui divise les deux nations. Puisse le Comité franco-allemand réussir à rapprocher sincèrement l'Allemagne et la France!

Leçons élémentaires de physique, par ALBERT TURPAIN. Deux volumes de 451 et 795 pages, édités par Vaibert et Nony, à Paris, 1908. Prix : 5 francs et 8 francs.

Le tome I de l'ouvrage publié par M. Turpain fixe, en ce qui concerne la pesanteur, la statique des fluides, la chaleur et l'énergie, l'enseignement de la physique élémentaire. Le tome II achève une mise au point définitive de cet enseignement avec les chapitres traitant de la dispersion, des phénomènes si délicats de diffraction, double réfraction, polarisation, etc. L'électricité occupe à elle seule 388 pages avec 325 gravures; elle est exposée très complètement et d'une façon magistrale.

On trouve dans l'ouvrage un développement à la fois clair et précis; par un énorme travail d'adaptation, l'auteur s'est admirablement tiré d'une tâche des plus difficiles. Par sa précision et sa clarté sont bien que sa haute valeur d'originalité, cet ouvrage sera bien utile à ceux qui veulent apprendre sérieusement la physique.

Les entreprises belges en Égypte, par HENRI DE SAINT-OMER. Un volume de 176 pages, édité par J. Piquart, à Bruxelles, 1907.

Parmi les contrées lointaines égrenées à travers les mers et les continents, où la Belgique cherche des débouchés à son activité industrielle et commerciale, nulle part nos vaillants pionniers n'ont vu leurs efforts couronnés de plus de succès qu'en Égypte. Le pays qui, après l'Angleterre, par ses associations de capitaux, ses institutions financières, ses sociétés agricoles et industrielles, ses entreprises de transports, commerciales et industrielles, a pris la part la plus importante dans les initiatives économiques écloses sous le régime de paix et de sécurité instauré par les Anglais, c'est la Belgique, dont les intérêts en Égypte atteignent presque le demi-milliard. C'est à l'étude de ce puissant mouvement, des institutions lucratives qu'il a créées, des places qui restent à occuper, que s'est attaché M. de Saint-Omer. Le rentier, le spéculateur, l'économiste doivent prendre connaissance de cette étude si documentée et si pratique.

A Historical Geography of the British Colonies, par C.-P. LUCAS. Vol. V, Canada. Part II, par EGERTON. Un volume de 365 pages, édité par The Clarendon Press, 1908. Prix : 6 shillings.

Tous les coloniaux et tous les historiens et géographes avaient vivement regretté l'interruption de l'œuvre si remarquable de M. Lucas dans laquelle celui-ci, au cours d'une série de volumes, avait commencé l'histoire du développement des colonies anglaises. Notamment en 1901 avait paru la première partie du travail consacré par lui au Canada; celui-ci avait été mené jusqu'au traité de Paris de 1763, consacrant la renonciation définitive par la France de ses prétentions canadiennes en faveur de la Grande-Bretagne.

M. Lucas s'est décidé à avoir recours à des collaborateurs pour terminer l'œuvre entreprise, et la deuxième partie de l'histoire du Canada vient d'être présentée au public scientifique par M. Egerton, professeur d'histoire coloniale à l'Université d'Oxford. L'ouvrage est divisé en trois livres. Le premier traite la partie la plus tourmentée de l'histoire du Canada sous la domination britannique, signalée par les difficultés avec les États-Unis, la guerre de 1812, l'établissement du premier régime constitutionnel et, enfin, la rébellion des Canadiens français en 1837, suivie de l'œuvre de pacification de lord Durham. Le deuxième livre est consacré au développement de la politique interne et à l'expansion vers l'ouest; le troisième, à la situation actuelle. Les considérations géographiques sont omises et feront l'objet d'un tome distinct dû à un spécialiste.

On the Plantation, Cultivation and Curing of Para Indian Rubber, par A. WICKHAM. Un volume de 78 pages, édité par Kegan Paul, Trench Trübner Co, 1908. Prix : 3 sh. 6 d.

L'auteur est un spécialiste en caoutchouc; il s'occupe de ces questions depuis 1876,

date à laquelle le Gouvernement de l'Inde le commissionna pour faire des études en vue de l'introduction du para dans l'Inde. On trouvera donc dans cet opuscule le résultat pratique de l'expérience d'une vie entière consacrée à cette question primordiale de la plantation systématique des caoutchoutiers brésiliens. C'est assez recommander l'ouvrage dont nous parlons.

Statistical register of the Colony of the Cape of Good Hope for 1907, with supplement British South-Africa, publié par le *Cape Times Limited Government Printers, Cape Town, 1908.*

Flore complète de la France et de la Suisse, par GASTON BONNIER et G. DE LAYENS. Un volume de 426 pages, édité par la Librairie générale de l'Enseignement, à Paris, 1908. Prix : 10 francs.

Recueil de tableaux synoptiques conduisant à la détermination des familles, des genres et des espèces collectives, comme aussi des principales espèces de second ordre.

Les caractères des plantes sont décrits de façon à éviter le plus possible les mots techniques, et grâce aux nombreuses figures (au nombre de 5338) intercalées dans le texte, on peut apprécier d'un seul coup d'œil les ressemblances et les différences des espèces. Les tableaux ont été rédigés d'après les plantes elles-mêmes. La haute autorité scientifique des auteurs nous dispense de nous appesantir davantage sur les mérites de cet ouvrage spécial.

Japans Zukunfts Religion, par D. HANS HAAS. Un volume de 164 pages, édité par Karl Curtius, à Berlin, 1907. Prix : broché, M. 2.40.

Les conférences données à l'Université de Berlin par l'auteur, au cours du premier semestre de l'année 1907, ont profondément intéressé leurs auditeurs, et cédant à leurs instances, le conférencier les a publiées en les complétant par divers aperçus nécessaires à la compréhension entière de sa thèse. Destinées aux fidèles de l'Union des Missions protestantes-évangéliques, elles concluent à la possibilité d'évangéliser les Japonais en dépit du scepticisme des classes lettrées; elles répondent aussi aux critiques essentielles dont la religion chrétienne a été l'objet chez les Nippons.

Die Heldentaten des Dom Christoph da Gama in Abessinien, par M. DE CASTANHOSO, traduit en allemand par ENNO LITTMANN. Un volume de 132 pages, édité par Karl Curtius, à Berlin, 1907. Prix : broché, M. 3.20, relié, M. 4.50.

Christoph da Gama, un des fils du grand Vasco de Gama, le découvreur de la routes des Indes, fit une expédition en Abyssinie de 1541 à 1543. Un de ses compagnons, Miguel de Castanhoso, laissa en mourant, en 1564, un manuscrit relatant les circonstances de l'expédition. Ce manuscrit fut publié, en 1564 et reproduit par l'Académie des sciences de Lisbonne, en 1855, dans sa collection des réimpressions d'ouvrages relatifs à l'histoire des navigateurs, voyageurs et conquérants portugais. Une version allemande du récit vient de nous être donnée par M. Littmann.

Principes de colonisation et de législation coloniale, par ALBERT GIRAULT, tome III. Un volume de 571 pages, édité par Larose et Tenin, à Paris, 1908. Prix : 6 francs par volume.

En signalant précédemment ici les deux premiers tomes de la troisième édition de cet ouvrage, nous annonçons que le troisième serait consacré à l'Algérie et la Tunisie. Ce volume, qui vient de paraître et qui termine l'excellent ouvrage de M. Girault, constitue une véritable monographie à la fois historique, économique et juridique de l'Afrique française du Nord. Dans le tome III, comme dans les autres parties de ce consciencieux ouvrage, le distingué professeur de la faculté de droit de Poitiers a ajouté à sa précédente édition tout ce qui était nécessaire pour la mettre entièrement à jour. Tous ceux qui s'occupent de législation coloniale s'accordent à reconnaître la parfaite exécution, la précision et la sûreté d'informations de cet ouvrage en même temps que tous les coloniaux, qui aux titres les plus divers, ont eu à le consulter, ont été unanimes à constater les services qu'il est susceptible de leur rendre au cours de leur vie coloniale.

Die französische Sahara, par D. HÖBNER. Une brochure de 76 pages, éditée par la *Dieterische Verlag* (U. Weicher), à Leipzig, 1907. Intéressante monographie consacrée au Sahara français.

American del sur Altitudes y Canalizacion, par RODRIGUEZ DEL BUSTO. Un volume de 253 pages, édité par l'*Imprenta Argentina*, à Corodoba, 1908.

M. van Dionant, dans l'excellent article qu'il donna à notre *Bulletin* sur le Malto Grosso, signala l'extrême facilité qu'il y aurait à réunir par un canal les derniers tributaires du bassin de l'Amazone avec les premiers du Parana et du Paraguay. C'est un programme beaucoup plus vaste de communications interfluviales par des canaux qu'esquissa M. Rodriguez del Busto, et sa réalisation, même partielle, révolutionnerait les conditions économiques du continent Sud-Américain et, notamment, celles de la République Argentine.

Bengal District Gazetteers : I. **Shahabad**, par O'MALLEY. Un volume de 178 pages, édité par *The Bengal Secretariat Book Depot*, Calcutta, 1906.

II. **Guttack**, par O'MALLEY. Un volume de 236 pages, 1906. (Même éditeur.)

III. **Gaya**, par O'MALLEY. Un volume de 251 pages, 1906. (Même éditeur.)

IV. **Muzaffarpur**, par O'MALLEY. Un volume de 168 pages, 1907. (Même éditeur.)

V. **Darjeeling**, par O'MALLEY. Un volume de 236 pages, 1907. (Même éditeur.)

VI. **Darbhanga**, par O'MALLEY. Un volume de 167 pages, 1907. (Même éditeur.)

VII. **Balasore**, par O'MALLEY. Un volume de 216 pages, 1907. (Même éditeur.)

VIII. Patna, par O'MALLEY. Un volume de 236 pages, 1907. (Même éditeur.)

IX. Palaman, par O'MALLEY. Un volume de 171 pages, 1907. (Même éditeur.)

X. Champaran, par O'MALLEY. Un volume de 191 pages, 1907.
(Même éditeur.)

XI. Angul, par O'MALLEY. Un volume de 155 pages, 1908. (Même éditeur.)

XII. Saran, par O'MALLEY. Un volume de 177 pages, 1908. (Même éditeur.)

XIII. Puri, par O'MALLEY. Un volume de 311 pages, 1908. (Même éditeur.)

Prix de chacun des volumes, en Europe : 4 sh. 6 d.

Statistiques des Districts du Bengale. 53 volumes, édités par
The Bengal Secretariat Book Depot, à Calcutta (1905 à 1908).

Nous devons à l'obligeance du Gouvernement du Bengale, aux Indes anglaises, cette remarquable collection de documents officiels.

Les treize monographies sont particulièrement intéressantes pour ceux qui veulent connaître l'état social et économique de ces régions de l'Inde anglaise.

Mosquitoes, par W.-J. RAINBOW. Un volume de 67 pages,
édité par Lothian, à Melbourne, 1908. Prix : 1 sh. 6 p.

Le Portugal moderne, par G. ACKERMANN. Un volume de 123 pages,
édité par F. Sutter, à Rixheim, Alsace, 1907. Prix : 3 francs.

L'auteur nous communique le résultat de ses études particulières sur les questions industrielles du Portugal et de ses observations faites au cours d'un voyage aux anciens pays portugais de l'Afrique occidentale et aux îles Canaries et Madère.

Early New England Towns, par ANNIE BUSH-MACLAER. Un volume de 181 pages, édité par *The Columbia University Press*, à New-York, 1908.
Prix : 1 dollar 50 c.

L'Antico Messico, par G.-V. CALLEGARI. Deux volumes de 141 et 260 pages,
édités par Ug. Grandi et C^{ie}, à Rovereto, 1907 et 1908. Prix : broché, fr. 9.75 ;
relié, fr. 10.50.

C'est un sujet passionnant que celui de l'étude des hautes civilisations qui existaient au Mexique et au Pérou au moment de l'invasion espagnole ; les Aztèques et les Incas sont, tout au moins en ce qui concerne leurs origines, une énigme historique. Les recherches à leur sujet avaient été assez négligées en Italie, ce berceau de Christophe Colomb, et, dans son pays, M. Callegari a été un vrai initiateur. Son travail se divise en deux parties : le premier tome est consacré à l'histoire du Mexique, le second à l'examen des éléments de la civilisation

artéque; la religion, les us et coutumes, la science et la littérature, les arts, y compris l'art de la guerre, bénéficient de chapitres spéciaux. L'ouvrage que nous analysons est un excellent résumé de l'état présent des recherches de l'américanisme au Mexique. A ses mérites propres de clarté, d'exposition et de conscience s'ajoutent les nombreuses et très complètes notices bibliographiques de tous les travaux parus dans les divers pays sur ce sujet.

Belgique et Congo. Un volume de 119 pages, édité par Hayez, à Bruxelles, 1908.

Publication de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger, comprenant le texte du traité de cession et du traité additionnel, les discours de MM. Schollaert et Renkin, les 2 et 3 juillet 1908, à la Chambre des Représentants.

Une Carrière coloniale. Le général Gallieni. Au Soudan. Au Tonkin. A Madagascar, par PAUL MIRAMIL. Un volume de 326 pages, édité par la Librairie du XX^e siècle, à Limoges, 1908.

Au cours des vingt-cinq dernières années, le domaine colonial de la France a pris une extension considérable dans trois régions du globe : en Afrique occidentale, en Extrême-Orient, à Madagascar. Parmi les hommes qui ont joué un rôle décisif dans ces entreprises lointaines, le général Gallieni occupe une place particulièrement en vue. Il s'est trouvé en présence de tous les problèmes, de toutes les difficultés militaires, politiques, économiques, qui peuvent se présenter aux colonies, et les solutions qu'il leur a données l'ont mis rapidement en possession d'une véritable doctrine, aujourd'hui consacrée par les résultats obtenus et faisant autorité.

D'abord au Soudan et au Tonkin, c'est cependant dans la grande île malgache que le général Gallieni, investi pendant neuf années consécutives de la plénitude des pouvoirs, a pu accomplir son œuvre maîtresse avec un succès tel qu'il lui fut donné d'être le témoin du résultat brillant de ses efforts. Tout récemment, le général a raconté son œuvre dans son livre : *Neuf ans à Madagascar*; M. Miramil a repris ce récit en consacrant deux chapitres spéciaux au Soudan et au Tonkin, théâtres des premiers travaux de Gallieni.

La Semois et ses affluents, par J. REMISCH. Un volume de 350 pages, édité par le « Touring Club de Belgique », à Bruxelles, 1908. Prix : fr. 3.50.

Chose bizarre, il n'existait pas jusqu'ici de guide vraiment complet et bien fait de la région de la Semois, la plus pittoresque, certes, de toute la Belgique. L'ouvrage actuel mérite tous les éloges. Dressé sur les lieux mêmes, il allie à une grande clarté les qualités primordiales pour un guide, l'exactitude minutieuse des renseignements et le sérieux de la documentation en matière archéologique comme au point de vue du folklore ou du simple tourisme.

Bangala. Langue commerciale du Haut-Congo, par ALBERT COURBOIN.
Un volume de 146 pages, édité par l'Office de publicité, à Bruxelles, et Forst, à Anvers, 1908.

M. Albert Courboin, un colonial des plus connus en Belgique, vient de publier une grammaire bangala. Le bangala est la langue commerciale, la langue véhiculaire au Congo, et au cours de ses nombreux séjours en Afrique, M. Courboin est arrivé à s'assimiler tous les éléments de cette langue difficile entre toutes. Son étude comprend : les éléments de la grammaire, un manuel de conversation et un lexique français-congolais.

Dans la grammaire il est donné une idée de la formation de la langue congolaise, formation voulue plus par l'usage et la coutume, que par des règles fixes. De nombreux exemples en facilitent la compréhension.

La seconde partie, le manuel de conversation, est vraiment pratique et instructive. Ce manuel a été pensé et écrit en langue indigène. Ce sont des phrases congolaises exprimées selon la mentalité noire. « Nous n'avons pas cherché, dit l'auteur, à leur donner une traduction trop française, préférant garder pour l'instruction de celui qui est appelé à les employer, la forme et le cachet de la langue indigène. »

Le lexique très complet donne la plupart des termes usités.

Nous recommandons vivement l'achat de ce manuel à nos lecteurs congolais, qui trouveront dans cet ouvrage tout ce qu'il leur faut pour faciliter leurs relations avec les indigènes. Ce livre sera particulièrement précieux aux « premiers départs » qui ne voudront pas s'embarquer sans l'emporter.

Wheat Fields and Markets of the World, par E. ROLLIN SMITH.
Un volume de 418 pages, édité par *The Modern Miller Co*, Saint-Louis, 1904. Prix : 10 francs.

Cet ouvrage est divisé en trois parties : l'étude des régions du globe productrices des grains et des nations importatrices avec les limites de leurs possibilités et besoins, les conditions du commerce international en cette matière et l'examen des diverses métropoles et places commerciales où existe un important marché de céréales. Cet ouvrage est donc très important à connaître par les nombreux intéressés à ce genre de trafic et doit être particulièrement recommandé aux dirigeants de nos grosses maisons anversoises.





Vertical text or markings on the left side of the page, possibly a page number or header.

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; J. LECLERCQ, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles ; capitaine commandant LEMAIRE ; Valère MABILLE, industriel ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; André VAN ISEGHEM.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Challamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : 12 francs (port en sus). (*Étranger* : 15 francs.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : 2 francs. (*Étranger* : fr. 3.50.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : 3 francs.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDI-
CAL DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPONDY. — Tome II (1900-1906), par le D^r BRODEN.
— Chaque volume : 2 francs.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors
texte et illustrations. Prix : 10 francs. (*Étranger* : fr. 12.50.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation
d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. — Deuxième édition.
Prix : fr. 3.50.

ÉTABLISSEMENTS BELGES A L'ÉTRANGER. Prix : 2 fr.

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN DE
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : fr. 3.50.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, 10 francs : Étranger, 12 francs.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de DEUX FRANCS.

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque
de la transformation de la publication), se vend 80 francs.*

BULLETIN

DE LA

Société Belge

d'Études

Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N° 11. — NOVEMBRE 1908

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

SOMMAIRE

	Pages.
Major ROGET. Le Congo belge. Les conséquences de l'annexion au point de vue militaire	729
F. LONGRÉE. L'île de Cuba. Renseignements pratiques à l'usage des voyageurs et des résidents.	737
A. POSKIN. Exploitation et commerce du teck au Siam.	761
Chronique. — <i>Asie.</i> Explorations entreprises dans les vallées du Meh-Ing et du Meh-Kok, affluents du Meh-Kong. Le cours du Meh-Kong sur la partie navigable de ce fleuve. — Usages lors des fiançailles et du mariage en Chine, dans le Shantung méridional	775
BIBLIOGRAPHIE	795



Vue du fort de Chinkakassa.

LE
CONGO BELGE

LES CONSÉQUENCES DE L'ANNEXION
AU POINT DE VUE MILITAIRE

L'armée belge. — Le nombre des officiers belges remplissant dans les cadres de l'administration coloniale des fonctions au Congo est aujourd'hui de cent en moyenne. Ce sont pour la plupart des officiers subalternes; toutes les armes et tous les services de l'armée belge en fournissent.

Pour rendre tangible le vide qu'ils créeraient dans les rangs de l'armée belge au moment d'une mobilisation, supposons, pour un instant, qu'ils se répartissent comme suit :

60 officiers d'infanterie ;
10 officiers de cavalerie
et 28 officiers d'artillerie.

Ils représenteraient donc les cadres de 15 compagnies, de 2 escadrons et de 7 batteries, c'est-à-dire les cadres des officiers subalternes de toute la cavalerie, de toute l'artillerie et de plus d'un quart de l'infanterie d'une de nos quatre divisions d'armée.

S'il fallait, en outre, remplacer du jour au lendemain les officiers

étrangers qui servent au Congo, les cadres des officiers subalternes d'une division d'armée, du quart de notre armée de campagne, ne seraient pas en Belgique au moment d'une crise européenne.

Cette constatation est d'autant plus grave que la présence de nombreux officiers subalternes bien entraînés n'a jamais été aussi impérieusement requise que de nos jours, tant dans l'armée de campagne que dans les formations de réserve ou de forteresse. En effet, les hommes passent à peine quelques mois dans les régiments d'infanterie et la majeure partie des réservistes que l'on rappellera n'auront plus eu un fusil entre les mains depuis des années. Les progrès incessants que réalisent les industries du métal, de la construction et des explosifs compliquent chaque jour la technique de l'artillerie, et le service dans cette arme exige une surveillance des détails, éclairée et raisonnée, que l'on ne peut réclamer que des officiers des grades inférieurs. Dans la cavalerie, au dernier moment, des emprunts affaibliront les effectifs des officiers pour pourvoir à l'encadrement des trains de charrois qui suivent l'armée de campagne.

Sans doute, nos ministres de la Guerre n'ont-ils endossé la responsabilité de cette situation que parce qu'ils espéraient qu'aucune guerre ne viendrait troubler la quiétude du pays pendant la durée de cette désorganisation provisoire, qui se maintient depuis près de vingt ans. Chaque jour ils espéraient voir intervenir une solution qui assurât à la fois la bonne organisation de l'armée belge et la constitution des cadres de la future colonie.

Nous voici arrivés à cette échéance. Tous ceux qui ont à cœur de voir assurer la défense nationale en même temps que la grandeur future de la patrie élargie ont partagé les moments d'inquiétude de notre Département de la Guerre.

Par son chevauchement sur l'état militaire de la Belgique, la question de l'organisation des cadres de l'armée et de l'administration congolaises est peut-être aussi importante que celle du service personnel.

Que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Affirmons que nous ne mettons pas en doute les avantages innombrables récoltés par le pays et par l'armée dans le champ d'expériences colonial dû à l'initiative royale. Le service aux colonies développe le sens pratique de nos jeunes officiers, qui voient s'étendre leur horizon. Nous pensons néanmoins que l'on peut assurer la création des cadres de l'armée et de l'administration coloniales sans nuire à la charpente morale de notre armée nationale.

Nous nous placerons donc au point de vue strictement organique.

Étant établi que nous avons besoin d'une armée, il faut qu'elle réponde à son objet.

Qu'un conflit vienne à éclater en Europe et il n'appartiendra certainement pas à notre Gouvernement de prendre l'initiative politique qui permet de mobiliser au premier nuage menaçant. Notre mobilisation prendra forcément rang après celle du belligérant principal, peut-être après celle de son futur adversaire, et, de ce fait, il existera un retard initial dont nous ne pourrons compenser l'irréparable fatalité que par une mobilisation précipitée de notre armée de campagne.

Admettons même que nous puissions récupérer ce retard. Il n'est pas moins parmi les hypothèses les plus vraisemblables que nous pouvons être appelés à intervenir dès les premiers jours des hostilités. Ce ne sera certes pas le moment de dégarnir le Congo. Les officiers qui se trouveraient dans la colonie ne pourraient pas, d'ailleurs, se trouver en temps utile à leur place de mobilisation, et, remarquons-le, presque tous ces officiers sont des officiers subalternes faisant partie de notre armée de première ligne; si nos réserves et nos formations de forteresse sont forcées de verser leurs officiers pour compléter l'armée de campagne, leur désorganisation entraînera un retard et un affaiblissement dans la défense de nos places fortes.

Ne faut-il pas conclure immédiatement qu'au jour du danger, les officiers nécessaires à notre armée, pour répondre à toutes les exigences de la mobilisation, doivent se trouver dans le pays même?

Conséquences immédiates de l'annexion. — L'annexion du Congo étant faite, le premier problème militaire qu'il y aura lieu de résoudre se formulera ainsi : Assurer à l'armée belge le nombre d'officiers exigé par les tableaux de mobilisation, avoir ces officiers sous la main en Belgique et assurer en même temps à l'armée coloniale le nombre d'officiers nécessaire.

L'armée coloniale. — Développons d'abord quelques considérations indispensables à une solution pratique sans surcharge pour le budget et qui permette de recruter les officiers coloniaux dans les mêmes sphères que les officiers de l'armée métropolitaine.

Voyons donc quelle devra être l'armée coloniale et quelle sera sa place dans l'administration de la colonie.

A l'administration centrale de l'État Indépendant du Congo, le *Département de l'Intérieur* englobait la *direction de la Force publique*, tandis que, dans la composition du gouvernement local, il n'existait pas de *direction de l'Intérieur*. On le conçoit, l'État, organisé à la façon des Compagnies à charte qui exploitent leur territoire, voulait que la force fût toujours à la disposition immédiate des commissaires de district, ceux-ci étant, non pas des fonctionnaires de l'Intérieur, dans le sens où nous l'entendons habituellement, mais simplement des administrateurs de domaine. La reprise par l'État belge aura sans doute pour première conséquence la disjonction en Afrique de l'Intérieur et de la Guerre. Il y aura une direction de l'Intérieur à Boma dont le bureau principal prendra peut-être le nom de *Bureau des Affaires indigènes*, selon l'usage adopté dans la plupart des colonies.

Une transformation progressive, sûre, inévitable se manifesterait dans le système du gouvernement des indigènes par suite des modifications qui, dans un avenir rapproché, devront faire évoluer le travail forcé vers le travail volontaire, en même temps que l'introduction de la monnaie et la généralisation de son usage assureront aux natifs la liberté commerciale, c'est-à-dire la faculté qu'aura le noir d'acheter où il voudra ce dont il a besoin et de vendre à qui il lui plaira, pour un prix non forcé, ce qu'il récoltera.

Le mouvement d'ascension vers le mieux se fera ainsi sous la direction d'un personnel civil des districts qui pourra évidemment comprendre des officiers, mais des officiers qui se dépouilleront temporairement de leur personnalité professionnelle. En tout cas, ces officiers devront être choisis spécialement parmi ceux ayant de l'inclination pour l'application du droit ou ayant dirigé leurs études vers l'examen du droit. Dans beaucoup de colonies, ces fonctionnaires s'appellent d'ailleurs, selon l'importance de leurs fonctions : lieutenant gouverneur, commissaire de circonscription, magistrat, collecteur, etc.

Le Gouvernement de cette magistrature civile s'appuiera, à l'occasion, sur une police (1) placée sous ses ordres mais pouvant être

(1) Le rôle d'officier de police aux colonies exige des qualités multiples qui rendent ses fonctions des plus méritoires. Si on étudie ce qui se passe dans les possessions d'outre-mer des grandes puissances coloniales, on le constatera aisément. Ces fonctions sont de véritables magistratures.

organisée par un département militaire. Il y aura sans doute lieu de créer une police fixe dans les localités importantes et une police mobile et régionale pour les grands gouvernements territoriaux, les provinces et les subdivisions de celles-ci.

A côté de ces troupes de police, une armée, à la disposition du Gouvernement, sera préposée à la défense de certains postes de frontière ou de forts; elle servira d'école et de fonds de recrutement de la police, et constituera le noyau des colonnes expéditionnaires qui ne seront appelées à agir qu'après que l'on aura perdu tout espoir de conciliation. L'armée ne pourra intervenir que suivant les préceptes militaires.

Le Ministère des Colonies. — Le personnel « officiers » comprendra, en Europe, les fonctionnaires de la direction militaire du Ministère des Colonies, dont le nombre ne dépassera pas celui que réclament les exigences d'une organisation et d'un fonctionnement parfaits des services suivants :

Recrutement des officiers coloniaux, des sous-officiers, du personnel médical... situations, voyages, promotions, rentrées en Europe. Relations avec le Département de la Guerre, etc... Armement, munitions, habillement, vivres, médicaments... Transports d'Europe en Afrique et retour, tant pour le personnel que pour les approvisionnements. Comptabilité.

Pour le personnel inférieur, il sera organisé un dépôt qui pourra se trouver à Bruxelles, ou mieux encore à Anvers, où les approvisionnements devront être vérifiés avant l'embarquement.

Pas n'est besoin de maintenir ces officiers dans les cadres de l'armée belge; l'administration coloniale a intérêt à tenir ce personnel en main. Ils seront fonctionnaires du Ministère des Colonies.

L'armée d'Afrique. — Nous passons à la force armée congolaise. L'évaluation qui suit n'a pas la prétention de clore le débat. Nous établissons les chiffres en vue d'asseoir des données qui nous permettront d'aborder des conclusions d'ordre général.

AFRIQUE

POLICE

	Officiers supérieurs	Officiers subaltern.	Sous-officiers blancs.	Cadets et troupiers.
A. — Police sédentaire.				
Officiers chargés de la police des villes et des centres importants	>	10	>	>
Sous-officiers blancs ou employés de ce rang.	>	>	10	>
Policiers.	>	>	>	100
TOTAUX	>	10	10	100
B. — Police mobile et régionale.				
Chefs de police de régions importantes	>	6	>	>
Chefs de police des unités régionales et des unités mobiles.	>	30	>	>
Officiers adjoints	>	30	>	>
Sous-officiers	>	>	60	>
Chaque unité pourra comprendre en moyenne 100 hommes	>	>	>	3,000
TOTAUX	>	66	60	3,000

ARMÉE

État-major et garnison de Boma.

Cabinet militaire du gouverneur chargé de l'administration supérieure des forces armées. — Répartition. — Instruction. — Colannes. — Justice.

Inspecteurs permanents aux ordres du gouverneur et éventuellement chargés de commander les colonnes expéditionnaires (1^{re} compagnie)

Dépôt. — Un commandant de dépôt chargé de recevoir le personnel venant d'Europe et de rapatrier les rentrants. — Service de l'armement, de l'établissement de la comptabilité. — Instruction de la musique et des clairons.

Musique.

	1	1	2	12
	3	>	3	3
	>	2	5	7
	>	>	>	30
TOTAUX	4	3	10	52

Boma. — Fort et compagnie du Bas-Congo.

(2 ^e compagnie.)	Officiers supérieurs.	Officiers subalternes.	Sous-officiers blancs.	Cadres et troupes noirs.
Commandant du fort, officiers d'artillerie, d'infanterie et du génie.	»	6	»	»
Officier comptable.	»	1	»	»
Sous-officiers	»	»	15	»
Troupes.	»	»	»	250
TOTAUX.	»	7	15	250

Compagnies d'instruction.

(3^e, 4^e et 5^e compagnies.)

Chaque compagnie comprendra 5 officiers,
10 sous-officiers blancs et 250 noirs (cadres
et troupes noirs)

»	15	30	750
TOTAUX.	»	15	30
			750

Compagnies mixtes actives.

(Différentes armes selon le cas.)

6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e et 14^e com-
pagnies.

Chaque compagnie sera forte de 4 officiers,
8 sous-officiers et 200 hommes de troupes

»	36	72	1,800
TOTAUX.	»	36	72
			1,800

Récapitulation :

<i>Police.</i> — Police sédentaire	»	10	10	100
Police mobile et régionale	»	66	60	3,000
<i>Armée.</i> — Cabinet militaire et dépôt (1 ^{re} compagnie)	4	3	10	52
2 ^e compagnie	»	7	15	250
3 ^e , 4 ^e et 5 ^e compagnies	»	15	30	750
6 ^e , 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e com- pagnies.	»	36	72	1,800
TOTAUX GÉNÉRAUX.	4	137	197	5,952

Bien encadrées, ces unités sont susceptibles de recevoir jusqu'à 50 % d'hommes en plus qui permettraient, en cas de besoin, de porter la force armée à près de 9,000 hommes.

L'organisation préconisée peut ainsi varier de 6,000 à 9,000 hommes. Pour la plus grande partie des territoires, il est presque superflu de penser qu'il faudra avoir recours aux colonnes expéditionnaires. À notre connaissance, deux régions seulement peuvent réclamer, à un moment donné, la présence de fortes troupes pour mener à bonne fin une campagne de quelque durée : c'est la région des sultanats au Nord et, à un moindre degré, la région de l'Est. En tout cas, ces dangers éventuels ne peuvent être mis en parallèle avec ceux qu'ont couru, ou que courent encore, d'autres puissances coloniales africaines : au Dahomey, au Sénégal, au Zoulouland, aux Ashantis, au Damaraland, etc.

Les officiers de l'armée d'Afrique. — Notre tableau indique 141 officiers. Faut-il créer un cadre d'officiers relevant uniquement de l'administration du Ministère des Colonies? Nous ne le pensons pas. Le climat malsain de la plus grande partie du Congo ne poussera jamais des Européens de choix à courir le risque d'embrasser une carrière exclusivement coloniale, à moins qu'ils ne soient attirés par une forte solde, ou assurés d'obtenir une honnête retraite au bout de quelques années de service. Les charges, dans ces conditions, seraient lourdes pour le budget; au bout de peu d'années, nous nous trouverions avoir à payer plus de pensions que de traitements d'activité. Le corps d'officiers manquerait, en outre, d'homogénéité, peut-être même de morale et de valeur réelle, et son recrutement serait subordonné à des fluctuations incessantes (1); disons-le, il ne reposerait sur aucune base sérieuse.

Pour notre part, nous ne percevons pas la possibilité d'organiser

(1) On nous a déjà opposé qu'il faudrait recourir au système proposé par la Commission des XVII pour le recrutement des magistrats; et que, par conséquent, on devrait également constituer un corps d'officiers spéciaux exclusivement coloniaux. Admettons un moment que l'on ne puisse pas recourir à une autre organisation pour la magistrature : le manque de symétrie ne nous inquiète nullement. On peut faire pour quelques magistrats ce que l'on ne peut pas faire, financièrement parlant, pour 150 officiers. À notre avis, le nombre actuel des magistrats ne devra pas être augmenté, au contraire. La reprise entraînera, comme nous l'avons déjà dit, une réforme du régime. L'État ne faisant plus le commerce, les fonctionnaires de l'Intérieur et tous les officiers de police pourront, sans inconvénient, être investis de certains pouvoirs judiciaires.



Batterie à Chinkakassa.



Inspection des armes dans la troupe congolaise.



les cadres des officiers de l'armée coloniale, si ce n'est par une étroite entente entre les Ministères de la Guerre et des Colonies.

Les cadres des officiers de l'armée belge pourraient être augmentés de 141 officiers « à la suite » et n'ayant droit à aucun traitement à valoir sur le budget de la Guerre. Le Ministère des Colonies aurait droit d'engager jusqu'à 141 officiers pour sa police et son armée. Si les besoins de la colonie en officiers diminuaient, elle aurait à trouver dans son budget les ressources nécessaires pour payer le traitement, en Belgique, des officiers dépassant les besoins de nos tableaux de mobilisation.

En somme, le Ministère des Colonies aurait un cadre d'officiers coloniaux, mais le personnel pourrait constamment être rajeuni ou renouvelé en puisant dans le fonds constitué par le cadre des officiers de l'armée belge, ce qui n'interdirait pas au Ministère des Colonies de créer peu à peu des emplois coloniaux permanents en diminuant d'autant le crédit « officiers » qu'il aurait sur le Ministère de la Guerre. Celui-ci aurait cependant quelques précautions à prendre et l'une des plus importantes serait de ne créer les officiers « à la suite » qu'à mesure que des officiers en nombre suffisant passeraient les examens coloniaux, de telle sorte que ces derniers fussent toujours plus nombreux que le nombre d'officiers « à la suite ».

Le recrutement des officiers coloniaux. — Pour assurer le recrutement des officiers coloniaux, des avantages devraient leur être accordés. Il faudrait, pour l'établissement de leur pension de retraite, tenir compte des services rendus par eux à la colonie. Le service en Afrique compterait double ou triple pour certaines expéditions ou périodes d'organisation. Une indemnité d'équipement devrait être accordée avant le départ. Nous ne voyons aucun inconvénient, selon la pratique d'autres pays, à donner une prime aux officiers au moment de leur engagement. Pendant leur séjour en Afrique, ils devraient jouir d'appointements payés par le Ministère des Colonies et en rapport avec les emplois qu'ils remplissent.

Le Ministère de la Guerre belge, poursuivant l'organisation en partie liée, pourrait aussi songer à une solution plus économique en améliorant la composition du corps des officiers de réserve en Belgique. Si cet organisme de la défense nationale était sérieusement et complètement constitué, il ne serait peut-être pas nécessaire de créer *entièrement* le corps des officiers « à la suite ». Mais, pour cela, il faudrait être assuré que les officiers de réserve existassent en nombre suffisant, non seulement pour occuper tous les emplois à improviser au moment d'une mobilisation, mais encore

pour remplacer au pied levé, dans un moment de crise, les officiers de carrière détachés au Congo.

Provisoirement on pourrait peut-être combiner les deux systèmes par la désignation d'officiers de réserve en service actif temporaire, dans la mesure des ressources existantes pour remplacer les sous-lieutenants détachés au Congo et en ne créant des officiers « à la suite » que pour le complément jusqu'au nombre 141.

Ainsi, on pourrait prendre pour règle en Belgique de n'accorder le grade définitif de sous-lieutenant de réserve qu'aux sous-officiers, ou autres candidats, qui passeraient un an, par exemple, dans la position de candidat officier de réserve, période pendant laquelle ils ne figureraient plus en qualité de volontaires belges ou de miliciens, rempliraient les fonctions de sous-lieutenant et ne compteraient pas encore à la réserve.

Situation hiérarchique des officiers coloniaux. — Ce qui sera plus malaisé à régler, assure-t-on, c'est la situation hiérarchique des officiers détachés. Nous pensons que le Département de la Guerre devra conserver aux officiers détachés tous leurs droits et avantages acquis ainsi que leur situation dans l'armée, mais, par une modification aux lois existantes, il devra réaliser, et dans une mesure à régler minutieusement, la fiction, actuellement tolérée mais non réglementée, en vertu de laquelle les officiers détachés dans les bureaux coloniaux et dans l'armée coloniale sont déliés *entre eux* temporairement, et pour la durée de leur service colonial, des règles spéciales disciplinaires inhérentes au service militaire en Belgique pour ne plus être soumis qu'aux règlements disciplinaires coloniaux.

Ainsi nous pensons qu'un officier du grade de capitaine et arrivant en Afrique devra éventuellement se subordonner à un lieutenant ayant une longue expérience et exerçant un commandement dans la colonie. La chose nous paraîtrait déraisonnable pour un capitaine commandant ayant exercé un commandement en Europe, mais celui-ci pourra être subordonné à un capitaine commandant moins ancien que lui en Europe et exerçant un commandement en Afrique. On pourra encore, à notre avis, subordonner un lieutenant-colonel qui n'a pas commandé un régiment à un major ayant une longue expérience coloniale.

En principe, les froissements hiérarchiques doivent être évités et d'une façon absolue pour les officiers ayant exercé un commandement en Europe. Il faudra que l'administration coloniale les évite, sauf dans le cas de *force majeure inéluctable*, et elle le pourra

toujours, pensons-nous, car la colonie est grande et la dispersion du personnel est aisée. Si un officier de l'armée voulait tirer exclusivement avantage d'une situation acquise aux colonies, il lui sera loisible de quitter sa situation dans l'armée métropolitaine. Pour les officiers qui ne voudraient que passer dans l'armée d'Afrique en se réservant tous les avantages de leur situation dans l'armée belge, sachant dans quelle situation ils devront servir, si elle leur déplaît, ils pourront toujours s'abstenir. Il s'agit beaucoup moins d'envisager les personnes en jeu que de concilier les exigences supérieures du recrutement du personnel pour la colonie avec le légitime souci de maintenir une parfaite harmonie dans le corps des officiers belges.

Tout le monde se souvient des circonstances dans lesquelles un officier supérieur d'âge mûr se trouva au Congo le subordonné d'un jeune capitaine commandant. L'administration coloniale avait confiance, avec raison, dans la grande expérience du capitaine commandant alors que l'officier supérieur venait à peine de débarquer en Afrique : celui-ci le comprit et l'admit. Mais, à peu de temps de là, l'administration condamna le système en remplaçant le capitaine commandant par l'officier supérieur qui ne pouvait certainement pas avoir acquis, en quelques jours, l'expérience qui lui manquait auparavant.

Une direction mue par la double préoccupation de sauvegarder les intérêts de l'armée et de la colonie ne voudra pas que pareil cas puisse se présenter ; quelle que soit la bonne volonté des hommes qui se soumettent à ces situations, il convient de prévoir le malaise qui doit se ressentir et dont le bon fonctionnement des rouages de la colonie souffrirait.

Les grades. — Le Ministère des Colonies devra aussi, dans la mesure du possible, ne pas froisser la susceptibilité de son personnel par l'identité des désignations de grades, tout au moins lorsqu'il y aura moyen de réaliser ce desideratum sans nuire au but essentiel que l'on recherche. Ainsi, il ne faudrait pas qu'un officier appelé « major » à Boma dût se faire appeler « capitaine » quelques jours après à Bruxelles. On pourrait aisément éviter cette fâcheuse anomalie en adoptant un langage militaire colonial s'écartant des appellations usitées dans l'armée belge. Il y a des armées où les officiers s'appellent « monsieur », soit en s'écrivant, soit dans la conversation ordinaire et militaire. C'est une règle facile à appliquer ; son observation éloignerait tout froissement dans les rapports ultérieurs.

Les fonctions pourront toujours être facilement désignées pour l'armée coloniale proprement dite par des appellations telles que : inspecteur général, inspecteur, commandant de compagnie, commandant du peloton de..., commandant du fort..., et pour les emplois de la police par les expressions de chef de région, chef de légion, chef de division, chef de la section de... Elles serviraient non seulement dans la correspondance, mais elles pourraient être unites verbalement dans le service lorsque les circonstances l'exigeraient.

Les insignes. — Il en est de même pour les insignes. En abandonnant ceux qui se rapprochent de nos « galons », on évitera toute possibilité de comparaison. On pourrait, par exemple, adopter pour tous les officiers indistinctement un insigne composé d'une ganse se portant aux manches des vêtements et d'une cocarde de chaque côté du casque. Cette ganse, noire pour l'armée, kaki pour la police, serait traversée par un ruban plus mince de couleur différente pour les divers emplois.

Ces dernières considérations peuvent paraître mesquines. Nous en convenons et nous aurions voulu les passer sous silence, mais dans notre petite armée, où tous les officiers se connaissent, elles ont d'autant plus d'importance que, dans quelques années, la proportion des officiers ayant servi dans la colonie sera sans doute considérable. Si le devoir de la Belgique est d'organiser solidement le Congo, nous pensons aussi que ce ne doit cependant jamais être au détriment de ce qui existe dans le pays, et nous sommes persuadé que personne n'admettrait que l'organisation des cadres coloniaux devint l'occasion d'une confusion ou renfermât des germes de division.

Police militaire et Armée. — Nous abordons un autre ordre d'idées.

En principe, les officiers allant pour la première fois en Afrique devraient être placés dans l'armée proprement dite, où ils passeraient au moins deux ans avant de pouvoir être désignés pour un emploi dans la police, après avoir satisfait à un examen sur les langues indigènes. Les officiers ayant passé, en Europe, l'examen colonial pourraient être placés dans la police après un stage plus court et un examen sur ces langues.

En entrant dans la police, l'officier souscrirait un engagement par lequel il autoriserait le Ministère des Colonies à requérir ses services après l'expiration du terme en cours.

Pendant la dernière année d'un nouveau terme (1), l'officier toucherait un supplément de solde, dit de réengagement, mais il n'y aurait droit que pour autant qu'il autoriserait le Ministère des Colonies à requérir à nouveau ses services après l'expiration du terme qu'il accomplit.

Les sous-officiers. — En fait de *sous-officiers*, nous pensons que la colonie ne peut pas prendre à sa charge, du moins pour le moment, un personnel permanent. Il faut limiter l'âge pendant lequel on admettra leurs services et le temps maximum pendant lequel on les emploierait, de 22 à 35 ans par exemple, sans excéder un terme de six années en deux séjours.

Si les sous-officiers coloniaux doivent comprendre un certain nombre de comptables, d'instructeurs de différentes armes et d'armuriers, il faut qu'ils comprennent également des Européens d'instruction professionnelle diverse pour servir en qualité de magasiniers, infirmiers, surveillants, greffiers de police, policier chef, etc. Ce personnel inférieur pourrait être réparti dans six grades.

Le recrutement devra sans doute se compléter *hors de Belgique*. Des garanties morales sérieuses devront alors être requises. On devra peut-être aussi recourir aux *volontaires coloniaux belges n'ayant pas accompli antérieurement de service militaire*. Ces deux catégories d'individus ne devront être engagés que conditionnellement et devront faire au moins six mois de service avant leur départ. Ils ne seront définitivement acceptés qu'après cette épreuve dont la durée pourra être réduite pour ceux qui ont servi à l'étranger.

La troisième catégorie d'individus pouvant alimenter le recrutement se composerait d'*anciens militaires ayant quitté le service actif*. Selon qu'ils auraient quitté l'armée depuis peu ou depuis longtemps, ils subiraient un stage plus ou moins long et, selon leurs notes et leurs références, ils seraient engagés définitivement avant ou après cette épreuve.

Nous avons ensuite les *volontaires encore en service*. Ils pourraient s'engager pour trois ans, leur engagement en Belgique étant

(1) La colonie ayant une grande étendue et le climat n'étant pas uniforme, il y aura lieu d'établir un tableau des équivalences pour le temps de service. Ainsi trois années dans telle partie du Congo, et deux années dans les parties les moins salubres, pourraient équivaloir à quatre années de service dans la zone très salubre du Katanga; des différences semblables existent dans des colonies étrangères.

suspendu pour la durée du service en Afrique. On pourrait les exempter des obligations restant à accomplir en Belgique dans un rapport à établir avec le service accompli en Afrique.

Comme cinquième catégorie, nous comptons les *miliciens*.

On ne peut que regretter le cri d'alarme inconsidérément lancé à l'occasion des élections législatives de 1908 au sujet des miliciens qui seraient *forcés* d'aller servir au Congo. Loin de nous la pensée de vouloir aller à l'encontre de la Constitution et des lois de notre pays, ou encore d'admettre que l'on pourrait user de pression sur les miliciens afin de les inciter à prendre, malgré eux, du service aux colonies. Notre proposition dérive, au contraire, de sentiments démocratiques.

N'a-t-on pas répété à satiété que le Congo n'offrait d'intérêt qu'à quelques gros bonnets, à certains militaires et à d'avidés financiers? Que les petites et les moyennes bourses ne peuvent pas risquer leur modeste avoir dans des entreprises coloniales dirigées et surveillées par les représentants des grosses compagnies? Or, nous devons constater qu'aujourd'hui la presque totalité des employés de l'État et des compagnies — qui représentent les 999/1000^{es} de la colonisation — est elle-même recrutée pour 99 % dans le corps d'officiers, de sous-officiers, presque tous enfants des grandes villes, et parmi des employés de bureau et de commerce de nos cités. La petite industrie, le petit commerce, l'agriculture, les mines n'ont pour ainsi dire pas eu de représentants dans la colonie. Un tailleur et un cordonnier belges travaillèrent naguère à Matadi, mais ils ont abandonné la partie et n'ont pas été remplacés. Notre « colon national » lui-même a abandonné le Congo, la pelle et le rateau pour devenir directeur de compagnie en Belgique. Tous les petits métiers, toutes les petites industries, tout le petit commerce se trouvent; aujourd'hui, dans la seule région où ils ont pu s'implanter, aux mains d'étrangers et principalement de Portugais.

La raison en est aisée à saisir. Les Belges, jusqu'ici, ont été mis en pension au Congo. Presque exclusivement et dans la plus grande partie du pays ils s'en rapportent, pour le logement, la table, le voyage et le restant, à l'administration. L'éducation antérieure du personnel, son instruction professionnelle ne l'invitait pas à accorder de l'attention aux occupations coloniales qui pouvaient naître de l'initiative personnelle, prospérer et vivre par elles-mêmes. Le personnel manquait de variété dans sa composition, il n'était pas la représentation complète des activités du pays.

Nos miliciens comprennent une forte proportion de campagnards, de mineurs, de gens de petits métiers qui, malgré leur

lourdeur apparente, ont l'esprit d'entreprise dans le sang parce qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et qu'ils ne sont pas dominés par l'ascendance des hiérarchies citadines qui pèsent sur fonctionnaires et employés. Parmi eux on pourra recruter quelques bons éléments qui rendraient des services, étant adjoints aux officiers, et qui pourraient, une fois rentrés chez eux avec l'expérience de l'Afrique, donner un courant favorable à la colouisation sans que nous prétendions pour cela vouloir faire de la possession équatoriale une terre de peuplement. On pourrait admettre au concours ceux qui ont six mois de service. Le service accompli en Afrique devrait compter comme s'il avait été fait en Belgique et il serait même désirable que des réductions d'obligations militaires ultérieures fussent accordées à cette catégorie de soldats.

Il y a lieu de signaler que les 200 sous-officiers coloniaux empruntés à l'armée belge constitueraient un déchet numérique pour celle-ci, mais que le chiffre n'a rien d'alarmant. Quant à leur remplacement dans les cadres, il est suffisamment assuré, le rappel des classes en congé illimité fournissant des grades inférieurs en nombre surabondant.

La solde des sous-officiers devrait comprendre deux parties, celle qui serait mise à leur disposition pendant leur séjour en Afrique et celle qui leur serait décomptée au moment où ils auraient terminé leur engagement. Cette dernière, que nous appellerons solde journalière *de réserve*, pourrait être celle indiquée au tableau ci-dessous :

	SOUS-OFFICIERS DE					
	Sixième catégorie.	Cinquième catégorie.	Quatrième catégorie.	Troisième catégorie.	Deuxième catégorie.	Première catégorie.
1 ^{re} année de séjour . fr.	0.50	0.60	0.70	0.80	0.90	1.00
2 ^e année de séjour . .	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20
3 ^e année de séjour . .	0.70	0.84	0.98	1.12	1.26	1.40
4 ^e année de séjour . .	0.80	0.96	1.12	1.28	1.44	1.60
5 ^e année de séjour . .	0.90	1.08	1.26	1.44	1.62	1.80
6 ^e année de séjour . .	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00
MONTANT du pécule après la 6 ^e année. . fr.	1,642.50	1,971.40	2,299.50	2,628.00	2,956.50	3,285.00

Les militaires belges conserveraient tous les droits acquis en Belgique au service du pays tant pour l'avancement que pour les décorations et la pension. Leur solde seule serait suspendue pendant leur terme colonial.

Nous pensons qu'il faut étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de mettre à la disposition des sous-officiers belges, après leur terme de service, des lots de terrains urbains ou de terres rurales de la colonie.

En supposant que chaque année il n'y ait seulement qu'un ancien militaire qui profite de cette facilité, nous n'en pourrions pas moins apprécier, par la suite, s'il n'est pas possible, dans telle région ou dans tel centre, pour de petits capitaux isolés ou associés, d'entreprendre quelques commerces ou industries.

Les lots de terrains pourraient être tirés au sort s'il y a plusieurs prétendants au même lot. La faculté de faire usage de ce bénéfice devrait être limitée à trois ou quatre ans. Les bénéficiaires seraient exemptés de toutes charges pour l'enregistrement et le bornage; ils ne pourraient pas céder leurs droits, sauf au bout d'un certain nombre d'années et après avoir tenté la mise en valeur dans des conditions à déterminer.

Mesures transitoires. — Pour terminer ce sujet et sans prétendre l'avoir épuisé, nous devons dire quelques mots au sujet des mesures transitoires à prendre pour passer au nouvel état de choses.

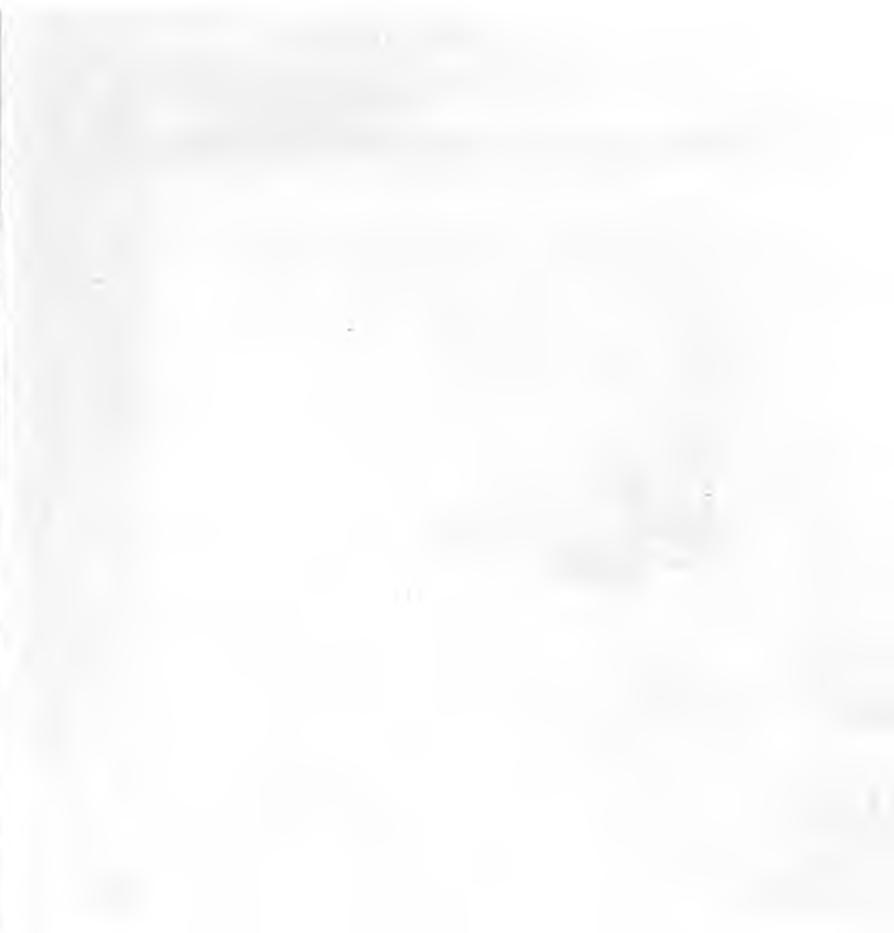
Il serait institué une commission de revision de première instance à Bruxelles et une autre à Boma, qui feraient les propositions pour l'établissement de la hiérarchie et le classement du personnel; chacun des intéressés serait autorisé à produire un mémoire et ces documents seraient transmis à une commission de revision définitive instituée à Bruxelles; elle opérerait sans appel aussitôt après la promulgation des lois et arrêtés organiques. En attendant, le Gouvernement délivrerait des commissions provisoires pour maintenir le personnel en fonctions sans autre engagement de la part du Gouvernement belge. Nous nous sommes inspiré à ce sujet de ce qui a été pratiqué en France après la guerre de 1870 lorsqu'il fallut réintégrer les officiers rentrés de captivité et unifier ce qui avait été fait pour les nominations par le Gouvernement de Paris et par le Gouvernement de province.

Les officiers et sous-officiers en service au Congo, soit de nationalité étrangère, soit de nationalité belge, n'appartenant pas à une

administration publique du Royaume, termineraient leur terme de service dans les conditions stipulées dans leurs contrats actuels et, pour l'avenir, on pourrait leur donner des commissions temporaires n'établissant pas de droits en Belgique, mais leur assurant de pouvoir reprendre du service dans la Colonie suivant des règles spéciales à adopter par le Département colonial. Leur solde comporterait une partie dite supplément de réserve, incessible et insaisissable, et qui ne leur serait remise qu'au moment où ils abandonneraient définitivement le service ou dans des conditions convenues.

Major ROGET.





L'ILE DE CUBA

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

A L'USAGE

DES VOYAGEURS ET DES RÉSIDENTS

Situation géographique. — L'île de Cuba fait partie de l'archipel des Antilles; elle est située entre 19°48' et 23°17' de latitude septentrionale et entre 74° et 85° de longitude occidentale par rapport au méridien de Greenwich.

Elle est baignée au nord par le golfe du Mexique, le détroit de Floride, qui la sépare des États-Unis d'Amérique, et le vieux canal de Bahamas, qui la sépare des îles du même nom; à l'ouest, par le canal de Yucatan, qui unit le golfe du Mexique à la mer des Antilles; à l'est, par le détroit des Vents, qui la sépare d'Haïti et, au sud, par la mer Caraïbe ou des Antilles. Enfin, une dépendance de cette mer, le détroit de Colomb, sépare Cuba de la Jamaïque.

Géographie physique. — L'île de Cuba a une superficie de 120,000 kilomètres carrés environ; elle mesure, en chiffres ronds, 1,200 kilomètres dans sa plus grande longueur, et sa largeur moyenne est de 100 kilomètres.

Le développement de ses côtes est de près de 3,500 kilomètres: 1,800 kilomètres pour la côte sud et 1,700 kilomètres pour la côte nord.

La côte septentrionale est, en majeure partie, bordée de récifs madréporiques et présente quelques bons ports naturels dont les principaux sont, de l'ouest à l'est, Bahia-Honda, La Havane, Matanzas, Cardenas, Sagua-la-Grande, Nuevitas, Gibara et Baracoa. La côte méridionale est, en grande partie, basse et marécageuse, et l'accès en est rendu difficile, en beaucoup d'endroits, aux navigateurs par la présence de bancs de sable. Cependant, le littoral sud de la province de Santiago est escarpé; c'est là que se trouvent les deux grandes baies de Guantánamo et de Santiago. Cette dernière est célèbre par la destruction, en 1898, de la flotte de l'amiral espagnol Cervera par l'escadre américaine placée sous les ordres du commodore Sampson. L'autre a été transformée, ces dernières années, en une station navale américaine de premier ordre.

Les principaux ports de la côte sud sont, de l'est à l'ouest, Santiago, Manzanillo, Cienfuegos et Batabano.

Le sol est montagneux dans la province de Santiago, qui est la plus orientale, et dans celle de Pinar del Rio, qui forme la pointe occidentale de l'île; les provinces intermédiaires forment, au contraire, une immense plaine légèrement ondulée.

Le système montagneux oriental est le plus élevé; son altitude maximum se trouve au Pic de Turquino (2,400 mètres), dépendance de la Sierra Maestra. Les montagnes de la province de Pinar del Rio constituent la Cordillère des Organos, longue crête d'une altitude moyenne ne dépassant guère 750 mètres.

Les principales rivières qui arrosent l'île sont :

a) **TRIBUTAIRES DE LA MER DES ANTILLES.** — Le Rio Cauto, dans la province de Santiago (250 kilomètres de longueur), la Jatibonico, qui sert de limite entre les provinces de Puerto-Principe et de Santa-Clara (105 kilomètres), le Zaza (140 kilomètres), le Manati (110 kilomètres) et le Damuji (140 kilomètres), tous trois dans la province de Santa-Clara, et le Cuyaguaje (100 kilomètres) dans la province de Pinar del Rio.

b) **TRIBUTAIRES DE L'ATLANTIQUE.** — Le Sagua la Grande (150 kilomètres) et le Sagua la Chica (105 kilomètres), tous deux dans la province de Santa-Clara.

Le Rio Cauto est navigable sur un parcours de 90 kilomètres à partir de son embouchure, mais celle-ci est obstruée par une barre de sable; il ne peut guère porter que des chalands d'un tonnage moyen.

Les bateaux d'un faible tonnage peuvent également remonter le Sagua la Grande sur une longueur de 30 kilomètres, le Sagua la

Chica sur un parcours de 10 kilomètres et le Damuji sur une longueur de 30 kilomètres à partir de leur embouchure respective.

Sont couvertes de marécages : la côte sud des provinces de Pinar del Rio, de La Havane, de Matanzas et de Puerto-Principe, ainsi que celle de la province de Santiago, aux environs de Manzanillo, et la côte nord de la province de Puerto-Principe, depuis Morón jusqu'à Nuevitas. Mais les principaux marécages sont : la Punta de Guanahacabibes, au sud de Guane (Pinar del Rio), la Ciénaga de Zapata, qui couvre toute la partie sud de la province de Matanzas, et les *ciénagas* formées par l'embouchure du Rio Cauto, dans la province de Santiago.

Villes les plus importantes. — Ce sont les suivantes :

La Havane, capitale de la République et port le plus important : 300,000 habitants;

Santiago de Cuba, chef-lieu de la province du même nom, deuxième port de l'île par ordre d'importance : 45,000 habitants;

Matanzas, chef-lieu de la province de Matanzas, port : 38,000 habitants;

Cienfuegos, dans la province de Santa-Clara, port : 32,000 habitants;

Puerto-Principe, chef-lieu de la province de Camagüey : 26,000 habitants;

Cardenas, dans la province de Matanzas, port : 25,000 habitants;

Manzanillo, dans la province de Santiago, port : 16,000 habitants;

Sagua la Grande, dans la province de Santa Clara, port : 15,000 habitants;

Trinidad, dans la province de Santa-Clara, port : 12,000 habitants;

Pinar del Rio, chef-lieu de la province du même nom et de la région connue sous le nom de Vuelta-Abajo, célèbre par ses tabacs de qualité supérieure : 10,000 habitants.

Climat, température, pluie, salubrité. — L'île de Cuba est située aux confins de la zone torride; c'est un pays à climat tropical.

La température moyenne y est de 15 à 20° C. en hiver, c'est-à-dire de décembre à février, tandis que le thermomètre marque de 27 à 35° C. en été (période comprise entre les mois d'avril et d'octobre).

La température estivale qui, en soi, n'a rien d'excessif, est pénible à supporter par suite de la grande humidité dont l'atmosphère est presque constamment chargée.

Le climat est le plus supportable pour les Européens sur la côte nord à cause des vents alizés qui y soufflent continuellement et y apportent une fraîcheur relative, tandis que la brise ne souffle que d'une manière intermittente sur la côte sud.

Comme dans tous les pays chauds, il existe à Cuba une saison sèche et une saison humide. Pendant la première, qui dure ordinairement d'octobre à mai, les pluies sont si rares que le lit de beaucoup de rivières est à sec. La saison des pluies commence généralement vers la fin du mois de mai et prend fin dans le courant du mois de septembre. C'est la saison des grands orages : le pluviomètre marque alors fréquemment de 85 à 95 centimètres et un grand nombre de cours d'eau se transforment en torrents impétueux qui inondent parfois des régions entières.

Cuba souffre peu des terribles cyclones qui s'abattent sur les Antilles vers les mois de septembre et d'octobre. Ces phénomènes se résolvent presque toujours à Cuba en trombes d'eau d'une grande violence, mais qui occasionnent rarement des dégâts importants.

Le climat cubain, sans être, à proprement parler, insalubre, ne laisse pas que d'ébranler assez rapidement l'organisation des résidents européens. La chaleur humide, provoquant une transpiration abondante, appauvrit le sang et cause une anémie de plus en plus profonde.

D'autre part, les fièvres paludéennes sont très répandues par suite de l'humidité du sol en général, et surtout des marécages qui couvrent plusieurs régions.

Quant à la fièvre jaune, qui constituait un terrible fléau il y a quelques années à peine, elle a été virtuellement extirpée par les mesures énergiques que le Gouvernement n'a cessé de prendre, en ces dernières années, pour la combattre. Le nombre annuel de cas de fièvre jaune est actuellement de 70 à 80 pour toute l'île ; un tiers des malades meurent.

Races, population. — D'après les données fournies par le dernier recensement, qui a eu lieu en 1907, la population de Cuba est d'un peu plus de 2 millions d'habitants se répartissant comme suit, d'après l'ouvrage de MM. Alfredo Aguayo et Carlos de la Torre : Race blanche, 67 % environ, soit 1,474,000 âmes ; nègres et métis.

32 % environ, soit 704,000 âmes; Chinois, 1 % environ, soit 22,000 âmes.

La majeure partie des habitants de race blanche est d'origine espagnole : 58 % sont natifs de Cuba et 9 % sont Européens ou Américains du Nord. Les nègres sont des natifs ou des descendants de natifs de l'Afrique centrale, importés comme esclaves au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Les métis sont le produit du mélange, à divers degrés, du sang blanc avec le sang noir.

Jusqu'en 1880, la majorité des gens de couleur était soumise à l'esclavage, mais, à présent, noirs et métis sont citoyens libres de la République au même titre que les blancs.

La moitié environ de la population habite les villes; aussi les campagnes sont-elles peu peuplées. Les provinces dont la population est la plus dense sont celles de La Havane et de Santiago; viennent ensuite les provinces de Pinar del Rio, Santa-Clara et Matanzas. Quant à la province de Puerto-Principe, aussi appelée Camagüey, elle compte à peine deux habitants par kilomètre carré.

Langues. — L'espagnol est parlé par la presque totalité de la population; c'est aussi l'espagnol qui est la langue officielle du pays. Néanmoins, beaucoup d'habitants de La Havane et de Santiago de Cuba parlent l'anglais ou le français.

Gouvernement. — L'île de Cuba est régie par un gouvernement républicain. Le Président est élu pour quatre ans et exerce le pouvoir exécutif avec l'assistance d'un Conseil de Secrétaires d'État responsables.

Le pouvoir législatif est exercé par un Sénat et une Chambre des députés.

Enfin, il y a un Conseil sanitaire relevant du pouvoir central et dont la juridiction s'étend sur toute l'île.

Agriculture, industrie, commerce. — Cuba tire ses principales ressources de son agriculture, dont la culture de la canne à sucre, du tabac et des fruits sont les principales branches.

Les fruits : ananas, bananes, oranges, citrons, etc., sont exportés en grande partie vers les États-Unis.

Les principales industries sont la fabrication du sucre de canne, la distillerie, la fabrication des cigares et cigarettes, l'apiculture et l'élevage du bétail.

La distillerie emploie comme matières premières les mélasses

provenant de la fabrication du sucre; elle produit un rhum de bonne qualité et des alcools à brûler. Quelques établissements produisent des liqueurs fines de qualité supérieure à base de fruits du pays.

Le miel produit dans le pays est surtout destiné à l'exportation.

La production annuelle moyenne du sucre de canne est de 1,200,000 tonnes, exportées exclusivement aux États-Unis. Les mélasses qui ne sont pas transformées en alcool sont exportées aux États-Unis, en Angleterre et en Hollande.

La valeur des cigares et cigarettes fabriqués annuellement peut être estimée à 25 millions de dollars, soit environ 125 millions de francs.

Le commerce extérieur atteint une valeur annuelle de 213,000,000 de dollars, dont 103,000,000 à l'importation et 110,000,000 à l'exportation. (Pour le détail du commerce extérieur, et particulièrement du commerce avec la Belgique, voir le *Recueil consulaire belge*, tomes 131 et 138.)

Monnaies, changes. — Trois espèces de monnaie ont cours à Cuba. Ce sont : la monnaie américaine, or, argent, billets et billon; la monnaie espagnole, or, argent et billon, et les pièces d'or françaises de 20 et de 10 francs.

La monnaie des États-Unis constitue la monnaie officielle de Cuba, tandis que les pièces espagnoles et françaises sont les plus employées par le commerce en général.

Les monnaies d'or espagnoles et françaises sont utilisées par le commerce de gros et de demi-gros et pour les transactions d'une certaine importance, telles que l'achat d'objets de valeur, la fixation des loyers, etc. Mais le commerce de détail emploie presque exclusivement l'argent et le billon espagnols.

Il est à remarquer, cependant, qu'il y a une certaine tendance à remplacer le système monétaire actuel, très complexe, par un autre système plus homogène : emploi exclusif de la monnaie des États-Unis ou d'une autre analogue.

Quant à la valeur relative des diverses monnaies en usage à Cuba, elle peut être exprimée comme suit, dans ses grandes lignes : 1 dollar américain vaut 1.10 piastre-or espagnole; 1 piastre-or espagnole vaut 1.05 piastre-argent espagnole.

Comme on le sait, on appelle piastre-or une pièce de monnaie d'une valeur de 5 pesetas en or, ou de 5 francs. Par conséquent, une pièce d'or de 25 pesetas espagnoles et un louis français ont respectivement une valeur nominale de 5 et de 4 piastres en or.

Mais à Cuba, il faut ajouter à la valeur nominale des pièces d'or une prime légale de 6 %, ce qui fait que la pièce espagnole de 25 pesetas et le louis français valent respectivement, en ce pays, 5.30 et 4.24 piastres en or.

Moyens de communication. — Les moyens de communication ne sont pas encore fort développés ; ils consistent surtout en quelques bonnes routes et en un certain nombre de lignes de chemin de fer.

Il n'y a pas de canaux et les rivières ne sont guère navigables au delà de quelques kilomètres à partir de leur embouchure.

a) ROUTES. — Les routes de grande communication sont en macadam ; elles relient entre eux les principaux centres de l'île, tandis que la petite voirie consiste presque exclusivement en chemins primitifs et sentiers qui, souvent, sont impraticables au cours de la saison des pluies.

Le réseau voyer comprend environ 2,300 kilomètres de routes utilisables en toute saison pour la circulation et les transports.

b) CHEMINS DE FER. — Les principales lignes de chemin de fer sont :

Le chemin de fer de l'Ouest, qui relie La Havane à Guane en passant par Pinar del Rio ; il dessert la Vuelta-Abajo, principale région productrice du tabac ;

Le chemin de fer central, qui unit La Havane à Santiago de Cuba en passant par Matanzas, Colon, Santa-Clara, Placetas, Sancti-Spiritus, Ciego de Avila et Puerto-Principe ; cette ligne dessert donc les régions centrales de l'île.

Le réseau ferré, d'une longueur totale de 2,600 kilomètres environ, comprend également quelques lignes de moindre importance, telles que celles de La Havane à Batabanó ; Cárdenas y Júcaro ; Puerto-Principe à Nuevitas, etc.

Il convient de mentionner, en outre, deux lignes d'une longueur de 50 à 60 kilomètres chacune, à traction électrique : l'une reliant La Havane à Guanajay (province de Pinar del Rio) et l'autre partant de La Havane pour aboutir à Güines (province de La Havane).

Les trains de voyageurs des chemins de fer cubains ne comprennent que des voitures de première et de deuxième classes.

Postes, télégraphes et téléphones. — La République de Cuba fait partie de l'Union postale universelle. Son service postal comprend, au point de vue des taxes d'affranchissement de la correspondance, un tarif intérieur et un tarif international.

Le tarif intérieur est applicable aux envois à destination du territoire de la République, du Mexique et des États-Unis d'Amérique, leurs possessions comprises. Les lettres destinées à l'un de ces pays doivent être affranchies à raison de 2 cents (10 centimes) par once de 28^{gr}3.

Le tarif international est applicable aux envois de Cuba à un autre pays de l'Union postale universelle, hormis le Mexique et les États-Unis avec leurs possessions; il comporte, pour les lettres, une taxe d'affranchissement de 5 cents pour la première once et de 3 cents par once supplémentaire.

Les bureaux des postes de la République de Cuba débitent des timbres de 1, 2, 3, 5, 10 et 50 cents et, en outre, des timbres de 10 cents pour exprès, valables dans le territoire cubain. Les timbres pour exprès sont connus dans le pays sous le nom pittoresque de « sellos de bicicleta », parce qu'ils portent comme vignette distinctive l'image d'un messager cycliste.

La République de Cuba possède des traités pour l'échange de colis postaux avec l'Allemagne et la France; elle accepte les colis de ou pour la Belgique, à condition qu'ils soient expédiés par la voie allemande ou par la voie française.

Les principales localités de l'intérieur sont reliées entre elles et avec La Havane par le télégraphe. Le service télégraphique international est assuré par plusieurs câbles sous-marins ayant des bureaux à La Havane, à Santiago et à Guantánamo. Les câblegrammes échangés entre la Belgique et La Havane se paient à raison de 40 cents ou fr. 2.10 par mot.

Il y a des réseaux téléphoniques à La Havane et dans quelques villes de l'intérieur.

Lignes de navigation entre la Belgique et Cuba. — Le voyage de Belgique à Cuba peut s'effectuer en suivant l'un des itinéraires suivants (1) :

A. — Sans transbordement à New-York.

I. — D'ANVERS A LA HAVANE. — a) *Hamburg-Amerika-Linie*. — Anvers-Vigo-Lisbonne-Cadix-La Havane. Départ d'An-

(1) Le prix de passage à bord des paquebots transatlantiques étant très variable, on ne peut que conseiller aux voyageurs de consulter à ce sujet les livrets que les compagnies de navigation envoient gratuitement aux intéressés, sur demande.

vers le 22 de chaque mois, arrivée à La Havane le 15 du mois suivant.

b) *Norddeutscher Lloyd*. — Anvers-La Corogne-Villagarcia ou Vigo-La Havane. Un départ par mois, ordinairement le 15, d'Anvers; arrivée à La Havane dans les premiers jours du mois suivant. (Certains navires de cette ligne ne prennent pas de passagers.)

II. — DU HAVRE A LA HAVANE. — a) *Hamburg-Amerika-Linie*. — Le Havre-Bilbao-La Corogne-Vigo-La Havane. Un départ par mois du Havre, du 1^{er} au 4, arrivée à La Havane du 18 au 22 du même mois.

b) *Même Compagnie*. — Le Havre-Southampton-Santander-La Corogne-La Havane. Départ du Havre le 17 de chaque mois, arrivée à La Havane le 1^{er} du mois suivant. (Ce service comprend aussi des navires moins rapides partant du Havre le 17 du mois et dont le voyage dure dix-sept jours; ils font les escales susmentionnées, moins Southampton.)

III. — DE SAINT-NAZAIRE A LA HAVANE. — *Compagnie générale transatlantique*. — Départ de Saint-Nazaire du 18 au 22 de chaque mois; arrivée à La Havane du 2 au 4 du mois suivant.

B. — Avec transbordement à New-York.

I. — D'EUROPE A NEW-YORK. — a) *Red Star Line*. — Départ d'Anvers tous les samedis; arrivée à New-York le deuxième mardi suivant.

b) *Holland-America-Line*. — Départ de Rotterdam tous les samedis.

c) *Compagnie générale transatlantique*. — Départ du Havre tous les samedis; arrivée à New-York le samedi suivant.

d) *Hamburg-Amerika-Linie*. — Départ de Boulogne-sur-Mer le dimanche, avec escale le lendemain à Plymouth; ou bien de Cherbourg le vendredi, sans escale. Durée du voyage : six à sept jours, suivant les navires.

e) *Norddeutscher Lloyd*. — Départ de Cherbourg le mercredi, sans escale. Durée du voyage : six à sept jours, suivant les navires.

II. — DE NEW-YORK A LA HAVANE. — Le voyage de New-York à La Havane peut s'effectuer de deux manières : entièrement par mer, ou partie par mer et partie par terre.

a) VOYAGE EXCLUSIVEMENT MARITIME. — *New York and Cuba Mail S. S. Co*, plus connue sous le nom de *Ward Line*.

Départ de New-York le jeudi et le samedi. Durée du voyage : cinq jours. Prix du passage en première classe : 45 dollars, soit environ 235 francs par personne. Franchise : 20 pieds cubes de bagage de cale.

δ) VOYAGE MIXTE. — De New-York à Port-Tampa ou Miami (Floride) en chemin de fer. Ce trajet est plutôt pénible; le voyage mixte est, d'ailleurs, plus coûteux que le voyage exclusivement maritime. Il n'est donc à recommander qu'aux personnes craignant le mal de mer.

De Port-Tampa ou Miami à La Havane, par mer, en quelques heures. Les départs des bateaux qui font ce service correspondent avec l'arrivée des trains amenant les passagers de New-York.

Époque propice à l'arrivée. — Les Européens qui se rendent à Cuba ont intérêt à s'embarquer en septembre, octobre, novembre ou décembre, de manière à arriver à destination à une époque où la chaleur est très supportable et à se trouver ainsi dans les meilleures conditions en vue de leur acclimatation. Ils doivent éviter surtout de s'embarquer d'avril à août.

Passeports. — Le passeport n'est pas indispensable, mais on doit avoir soin de se munir de pièces d'identité bien en règle, de manière à pouvoir obtenir, en cas de nécessité, la prompte protection du consul compétent.

Équipement et objets à emporter. — Les vêtements coûtant fort cher à Cuba, il est bon d'emporter une garde-robe bien garnie.

Le linge de corps doit être léger : choisir des chemises en toile fine ou en batiste, ou bien en tissus similaires; les chaussettes les plus avantageuses sont celles en tricot de coton fin, écru; les caleçons doivent être en toile blanche demi-fine ou en oxford de finesse moyenne; les gilets de dessous en crêpe de santé ou en tissu cellulaire (aertex) sont les meilleurs pour l'été; en hiver, on peut porter de la flanelle légère ou du « normal » demi-fin.

Comme vêtements extérieurs, on peut emporter de Belgique des demi-saison pour l'hiver et de la flanelle de couleurs claires pour l'été, à moins qu'on ne préfère se munir de quelques costumes en toile blanche ou en drill blanc, mais les vêtements de cette espèce doivent être fréquemment lavés et le blanchissage est très dispendieux. Beaucoup de personnes emploient, pendant la saison chaude, soit le veston seulement, soit même le costume complet en alpage

de couleur noire ou grise. (Dans le cas où l'on accorderait la préférence aux vêtements en alpaga, emporter deux pantalons pour chaque veston.)

Il est bon de se munir également d'une provision de cravates de soie pour lesquelles on peut adopter les dispositions les plus en vogue en Belgique, pourvu que la couleur n'en soit pas trop sombre.

Il n'est pas nécessaire d'emporter plusieurs paires de chaussures ; on achète facilement à La Havane des chaussures américaines de bonne qualité à des prix légèrement plus élevés qu'en Belgique. Ces chaussures, étant larges et commodes, sont les plus confortables dans les pays chauds. Toutefois, si l'on aime mieux une chaussure étroite, on fera bien d'en emporter quelques paires de Belgique, noires pour l'hiver, jaunes pour l'été.

La coiffure le plus en usage en été est le panama, que l'on peut se procurer sur place à des conditions relativement avantageuses. En hiver, c'est le chapeau de feutre mou, modèles anglais, qui est porté presque exclusivement ; couleurs : noir, gris ou café au lait. Le prix en est assez élevé.

Hôtels, logements, tables, coût de la vie. — Il y a quelques bons hôtels à La Havane, mais il n'en est pas de même dans les villes de l'intérieur.

a) HÔTELS. — Les hôtels les plus recommandables de La Havane sont les suivants :

Miramar. — Chambre et pension, 25 à 35 francs par jour et par personne.

Telegrafo. — Chambre et pension, 20 à 25 francs par jour et par personne.

Ynglaterra. — Chambre et pension, 20 à 25 francs par jour et par personne.

Pasage. — Chambre et pension, 20 à 25 francs par jour et par personne.

Louvre. — Chambre et pension, 20 à 25 francs par jour et par personne.

Florida. — Chambre et pension, 15 à 20 francs par jour et par personne.

Trotcha. — Chambre et pension, 15 à 20 francs par jour et par personne.

Ce dernier est situé en dehors de la ville proprement dite, dans le quartier du « Vedado », lieu de villégiature relié à La Havane par le tramway électrique.

b) PENSIONS DE FAMILLE (*Casas de huéspedes*). — Il y a à La Havane de nombreuses pensions de famille, mais peu d'entre elles sont bonnes : le mobilier des chambres y laisse souvent à désirer, de même que la nourriture.

Le prix de la pension avec chambre, dans une pension de famille convenable, est ordinairement de 60 dollars, soit environ 300 francs par mois pour chaque personne ; mais il y a aussi des pensions dont le prix est fixé en piastres-or espagnoles : 60 à 70 piastres par mois et par personne.

Il est difficile de trouver un appartement meublé, mais on peut louer une chambre garnie dans un hôtel ou une pension de famille, ou bien dans l'une des rares maisons fermées dont le locataire principal sous-loue des quartiers meublés.

Le loyer mensuel d'une chambre garnie sans pension varie de 50 à 150 francs suivant l'endroit et le plus ou moins de confort qu'elle présente. En cas de déménagement, on n'est pas obligé de donner préavis.

Le célibataire qui loue une chambre garnie sans pension peut prendre son café au lait du matin dans un café, où il paiera de ce chef de 10 à 20 cents, soit de 50 centimes à 1 franc par repas ; le déjeuner de midi et le dîner dans l'un des nombreux restaurants du bas de la ville, à raison de 150 à 250 francs par mois.

Parmi ces restaurants, on peut considérer comme recommandables les suivants :

La Union, coin des rues Cuba et Amargura, 150 francs par mois.

El Correo, coin des rues Tacon et O'Reilly, 150 francs par mois.

El Polaco, rue Cuba, entre O'Reilly et Obispo, 150 francs par mois.

El Oriente, rue Lamparilla, entre Cuba et Aguiar, 200 francs par mois.

Dos Hermanos, coin des rues Sol et San Pedro, 200 francs par mois.

El Central, Parc Central, près rue Zulueta, 200 francs par mois.

El Carabanchel, rue Yndustria, près de la rue Neptuno, 200 francs par mois.

Hôtel Florida, rue Obispo, près de la rue Cuba, 175 à 200 francs par mois.

Beaucoup de ménages sans enfants préfèrent vivre à l'hôtel ou dans une pension de famille, en y payant une mensualité convenue d'avance avec le gérant de l'établissement.

Pour les ménages qui préfèrent vivre en maison particulière, le

tableau suivant donnera une idée assez exacte des dépenses mensuelles auxquelles ils seraient astreints à La Havane. (J'envisage ici la situation d'un ménage sans enfants ayant des goûts plutôt modestes.)

1. — FRAIS FIXES.

Une maison comprenant deux ou trois chambres de maîtres, salon, salle à manger, salle de bains et une chambre de serviteur . fr.	300
Gages du cuisinier ou de la cuisinière	75
Gages de la servante	75
Marché, pour déjeuner et dîner, 10 francs par jour	300
Blanchissage (à forfait), 20 francs par semaine.	90
	<hr/>
	fr. 840

2. — FRAIS VARIABLES.

Gaz d'éclairage, trois lumières	10
Menus frais de ménage.	100
	<hr/>
TOTAL. . . fr.	950

Il faut ajouter à cela les frais de tram, de voiture, de divertissement, etc. La course en tram coûte 25 centimes, quelle que soit la distance; chaque voyageur a droit à un billet de correspondance gratuit. La course en voiture coûte 1 franc à fr. 1.50 en ville, suivant la longueur du trajet, et fr. 7.50 de la ville proprement dite à l'un de ses quartiers extérieurs: Vedado, Cerro ou Jesus del Monte. Les voitures prises à l'heure se paient, en ville, à raison de \$ 0.75, soit fr. 3.50 l'heure pour courses, et 1 dollar, soit 5 francs pour promenade. On peut louer des automobiles à raison de 20 à 25 francs l'heure.

Nous avons vu le prix moyen du blanchissage à forfait; lorsqu'il se paie à la pièce, le tarif suivant est celui qui est appliqué par la majorité des blanchisseurs; il comprend le repassage de la pièce blanchie :

Chemise d'homme, avec ou sans manchettes fixes. fr.	1.00
Col.	0.25
Paire de manchettes	0.25
Caleçon	0.75
Paire de chaussettes	0.15
Gilet de dessous.	0.25
Veste de toile blanche ou drill	2.25
Gilet de toile blanche ou drill	0.75
Pantalon de toile blanche ou drill	1.00
Veste et pantalon de toile blanche ou drill, ensemble .	3.00

Domestiques. — On doit, de préférence, louer les services de serviteurs espagnols que l'on peut le plus facilement trouver en s'adressant à un bureau de placement (*agencia de colocaciones*).

Il est malaisé de trouver une servante quelque peu au courant de la cuisine.

Les serviteurs logeant à la maison ont généralement droit à une demi-journée de congé tous les quatorze jours.

Au moment d'engager un cuisinier ou une cuisinière, il faut avoir soin de spécifier le montant de ses gages mensuels et de la somme quotidienne qui lui sera donnée pour « faire le marché » et acheter le charbon à l'usage de la cuisine; cette somme, connue sous le nom de « plaza », est consacrée à l'achat des comestibles et du charbon destinés à la préparation du repas de midi et du dîner exclusivement.

Règles d'hygiène. — Au commencement de leur séjour à Cuba, les Européens doivent avoir soin de prendre tous les jours deux ou trois centigrammes de sulfate de quinine.

Pour conserver leur santé en bon état, ils doivent, en outre :

- a) S'abstenir de boissons alcooliques.
- b) S'abstenir également d'aliments fortement condimentés ou notoirement indigestes.
- c) Prendre deux bains par semaine en hiver, un bain quotidien en été. Le bain peut être avantageusement remplacé, pendant les fortes chaleurs, par une douche froide; il ne peut jamais durer plus de dix à quinze minutes.
- d) Éviter de sortir à pied, en été, entre 10 heures du matin et 3 heures de relevée, à moins d'être muni d'un parasol.
- e) Veiller à ce que le système digestif soit toujours libre.
- f) Changer fréquemment de linge lorsque la transpiration est abondante et, en aucun cas, ne conserver au corps du linge mouillé.
- g) Éviter les courants d'air, qui sont fort dangereux.
- h) Ne dormir que dans un lit recouvert d'une moustiquaire.

Cultes. — La religion catholique romaine prédomine à Cuba; cependant, plusieurs sectes protestantes des États-Unis d'Amérique possèdent des temples à La Havane.

Écoles. — L'instruction primaire est obligatoire : toute municipalité possède au moins une école primaire. Les villes les plus importantes sont le siège d'un établissement d'enseignement

moyen (*Instituto de segunda enseñanza*) dont certaines classes sont affectées aux études préparatoires à l'Université.

Enfin il y a, à La Havane, une université pour la formation d'ingénieurs civils, d'architectes, de médecins et d'avocats, et une école industrielle dont l'organisation ressemble assez à celle des établissements similaires existant en Belgique.

Service médical, hôpitaux, etc. — La ville de La Havane est dotée de plusieurs hôpitaux appartenant à diverses mutualités; ce sont les suivants :

Quinta de Dependientes, dont le véritable nom est *La Purísima Concepción*, appartenant à l'Association des employés de commerce.

Quinta Covadonga, appartenant à l'Association asturienne (*Centro Asturiano*).

Quinta del Centro Gallego, appartenant à l'Association des natifs de Galice (Espagne).

Quinta del Centro Balear, appartenant à l'Association des natifs des Iles Baléares.

Les sociétaires des mutualités précitées sont soignés gratuitement, en cas de maladie ou d'accident, dans l'hôpital de l'association à laquelle ils appartiennent. Il n'est fait aucune distinction de nationalité entre les individus qui expriment le désir de faire partie de ces associations; il suffit, pour être admis dans celles-ci à titre de membre, de subir l'examen médical préalable et de verser la cotisation mensuelle prévue par les statuts.

Les non-sociétaires peuvent être admis dans les hôpitaux susmentionnés pour y être soignés à titre de pensionnaires.

Il y a également, à La Havane, plusieurs cliniques particulières, parmi lesquelles on peut mentionner :

Clinica del Doctor Malberty, pour aliénés des deux sexes.

Clinica de los Doctores Nuñez y Bustamante, établissement chirurgical.

Quinta del Rey, hôpital appartenant à un groupe de médecins et de chirurgiens.

Comme établissements similaires appartenant à l'État ou à la ville, on peut citer :

Hospital Mercedes, clinique médicale et chirurgicale annexée à l'Université de La Havane.

Hospital de las Animas, destiné au traitement des maladies en général, mais spécialement de la fièvre jaune.

Hospital de San-Lazaro, où sont internés les lépreux.

Casa de Beneficiencia, ou maternité, où sont élevés les enfants abandonnés.

Casa de Mazorra, asile d'aliénés pour les deux sexes, sous le contrôle du Gouvernement et situé à quelques lieues de La Havane, près de Santiago de las Vegas.

Sports, distractions, bicyclette, automobile. — Les sports les plus en honneur à Cuba sont le base-ball, le foot-ball, le lawn-tennis et un jeu de balle d'origine basque appelé « Jai-Alai ».

Les moyens de distraction consistent, à La Havane, en quelques théâtres, dont les principaux sont :

Teatro Albisu, pour la comédie du répertoire espagnol.

Teatros Payret et Marti, pour les spectacles variés.

Teatro Nacional, pour l'opéra et le drame, souvent loué en hiver par des troupes italiennes et françaises.

Teatro Alhambra, pour le vaudeville.

Deux cercles principaux réunissent l'élément distingué de la société havanaise. Ce sont l'*Union Club*, pour messieurs, dont font partie beaucoup de personnes exerçant des professions libérales et un certain nombre de grands propriétaires, et l'*Ateneo y Circulo de la Habana*, fréquenté surtout par les familles.

L'*Union Club* possède une bibliothèque et une salle de lecture assez bien organisées, où les sociétaires trouvent bon nombre de livres des bons auteurs espagnols, français et américains, ainsi que les publications périodiques les plus réputées d'Europe et d'Amérique.

L'*Ateneo y Circulo* donne des conférences, des bals et des soirées.

A mentionner également les casinos allemand, espagnol et américain, de même genre que l'*Ateneo y Circulo*.

L'automobile jouit de la faveur de la classe aisée; la bicyclette a des adhérents surtout dans le peuple.

Régime terrien. — Le cadastre n'existe pas à Cuba; il est remplacé par le *Registro de la Propiedad*, qui offre des garanties d'exactitude moins sérieuses. Aussi les procès en délimitation de biens fonciers sont-ils particulièrement fréquents.

Une grande partie des terres sont grevées d'hypothèques à perpétuité au profit du clergé ou de fondations de diverses espèces.

Contrairement à ce qui existe dans plusieurs pays de l'Amérique latine, les étrangers peuvent être propriétaires fonciers à Cuba.

Régime minier. — Il existe à Cuba beaucoup de mines de diverses espèces, telles que mines de fer, de cuivre, de manganèse, etc., mais l'exploitation en est souvent difficile et aléatoire.

Actuellement, les seules exploitations importantes sont celles de minerais de fer et de cuivre dans la province de Santiago de Cuba. C'est également aux environs de Santiago de Cuba que sont situés les principaux gisements de manganèse découverts à Cuba jusqu'à ce jour; ils sont constitués, non par des filons, mais par des poches de richesse variable.

Il n'a été découvert jusqu'à présent aucun gisement de charbon.

L'inventeur d'une mine en acquiert la concession par une simple déclaration faite aux autorités provinciales du lieu où se trouve le gisement qu'il a découvert et moyennant paiement des frais de délimitation de celui-ci par les géomètres provinciaux. Il la conserve en payant une taxe annuelle relativement minime.

Les prospecteurs peuvent se livrer librement à leurs recherches sur toutes terres non clôturées.

Main-d'œuvre. — Elle est peu abondante et, par conséquent, coûte assez cher. L'immigration espagnole périodique fournit une grande partie des bras employés aux travaux de l'agriculture et de la fabrication du sucre.

Les cigariers reçoivent des salaires journaliers variant de 5 à 30 francs suivant aptitudes. Ceux qui sont chargés du triage des tabacs dans les manufactures de cigares gagnent même parfois de 800 à 1,500 francs par mois.

Les salaires des ouvriers de sucrerie dépendent de l'importance de l'immigration ouvrière. En temps normal, ils varient de fr. 7.50 à 10 francs par jour; mais lorsque les immigrants sont peu nombreux, les salaires atteignent fr. 12.50 et même 15 francs par jour pendant la campagne.

Les maçons reçoivent généralement 15 francs par journée de 8 heures; les aides sont payés à raison de fr. 8.25 par jour.

Agriculture. — Une grande partie des terres cultivables de l'île sont encore en friche. Elles nécessiteraient surtout, pour pouvoir être mises en valeur, une population rurale plus nombreuse, un bon système de canaux d'irrigation et un réseau suffisamment étendu de voies de communication utilisables en toute saison.

Les principaux produits agricoles cultivés à Cuba sont : la canne à sucre et le tabac, bases du commerce d'exportation et de l'industrie

du pays; le café, le cacao, le maïs et le riz, mais en quantités peu considérables; le café cubain est cependant de qualité supérieure; les bananes, les ananas, les oranges et les citrons, ainsi que les noix de coco, pour la consommation locale et l'exportation.

Enfin, la patate douce, la pomme de terre, le manioc, l'igname et autres racines et tubercules féculents, mais seulement pour les besoins de la consommation locale.

Comme plantes textiles, il n'y a guère que le henequen qui ait une certaine importance; des essais de culture du coton ont été faits, mais le résultat obtenu jusqu'à présent n'a guère été encourageant.

Industries. — Voici, par ordre d'importance, les principales industries exercées à Cuba :

1. *Fabrication du sucre de canne.* — 182 sucreries produisant annuellement 1,200,000 tonnes de sucre en moyenne.

2. *Manufactures de cigares et cigarettes.* — Elles sont au nombre de 250 environ, presque toutes situées à La Havane : elles produisent des cigares, des cigarettes et du tabac coupé pour une valeur annuelle globale d'environ 25 millions de dollars, soit 125 millions de francs.

3. *Distilleries.* — Cette industrie est dérivée de la sucrerie; elle emploie les mélasses comme matières premières et produit du rhum, des liqueurs fines à base de fruits du pays et de l'alcool à brûler.

4. *Savonnerie, fabrication des bougies et parfumerie.* — Les produits de ces industries, qui comptent plusieurs établissements dans les villes principales, sont entièrement consommés dans le pays.

5. *Chocolaterie et biscuits secs.* — Cette industrie, qui est représentée par plusieurs établissements de peu d'importance, ne produit que pour les besoins de la consommation indigène.

6. *Confiturerie.* — Les principales fabriques de confitures se trouvent à Santa-Clara et à La Havane; elles produisent des pâtes et conserves de fruits du pays : ananas, oranges, coco, goyave, hicacos, etc., presque entièrement consommées à Cuba.

7. *Fabrication de cordages.* — Il y a à La Havane une fabrique de cordages en henequen : elle appartient à une société allemande.

8. *Fabrication des allumettes-bougies.* — Deux établissements peu importants à La Havane.

9. *Chaussures.* — La Havane compte trois établissements, dont un important, pour la fabrication mécanique des chaussures.

10. *Préparation des éponges.* — Les éponges pêchées sur la côte méridionale de Cuba sont préparées pour le commerce dans le port de Batabano.

11. *Pêche.* — La pêche côtière est la seule qui soit pratiquée ; elle produit une certaine quantité d'éponges et approvisionne de poisson frais le marché indigène.

12. *Apiculture.* — Certaines régions du pays sont pourvues de ruchers, dont quelques-uns sont assez importants : le miel recueilli est exporté aux États-Unis, en Allemagne et en Belgique.

13. *Élevage du bétail.* — L'élevage est pratiqué dans toute l'île, mais principalement dans la province de Puerto-Principe.

Le nombre de têtes de bétail existantes en 1907 atteignait environ 3 millions.

Le bétail gras est entièrement destiné à la consommation indigène.

Probabilité qu'il y aurait pour les Belges de trouver emploi à Cuba. — Ce n'est pas à Cuba que nos *ouvriers* pourraient trouver à s'occuper lucrativement. Les artisans y sont déjà relativement nombreux et le travail des champs est trop pénible par suite de la chaleur du climat.

Un *domestique* belge aurait quelque peine à trouver place à cause de la grande quantité d'immigrants espagnols qui viennent en ce pays dans le but d'entrer en service et qui ont, sur leurs concurrents d'autres pays, l'avantage de parler la langue locale.

De *bons commis aux écritures* pourraient peut-être se placer dans les maisons de commerce allemandes et américaines établies dans les principaux ports de l'île, pourvu qu'ils possédassent suffisamment les langues espagnole et anglaise. Ils ne peuvent guère songer à se placer dans les maisons espagnoles, car les chefs de celles-ci forment leur personnel au moyen de compatriotes venus d'Espagne comme apprentis et qui, lorsqu'ils font preuve d'aptitudes suffisantes, reçoivent un avancement graduel.

Un *ingénieur des mines* trouverait difficilement place à Cuba, de même, d'ailleurs, qu'un ingénieur civil : peu de mines peuvent être exploitées actuellement et la préférence du Gouvernement va aux diplômés de l'Université de La Havane en ce qui concerne les constructions civiles.

Peu de sucreries utilisent les services d'ingénieurs sucriers ; la

fabrication du sucre est presque partout dirigée par des contre-maîtres qui, sous le nom de « maestros de azucar », remplissent les fonctions de chef de fabrication. Ces contremaîtres s'appuient sur une certaine expérience pratique du métier, fruit d'un travail de plusieurs années.

Certains établissements ont été dirigés en ces dernières années par des ingénieurs diplômés en Europe et notamment en Belgique. Cette innovation a donné des résultats peu satisfaisants, et nos compatriotes ont préféré rentrer en Europe après un séjour de deux ou trois années à Cuba. La malveillance du personnel ouvrier placé sous leurs ordres n'est pas, paraît-il, étrangère à l'échec qu'ils ont subi ; on ne peut, toutefois, rien affirmer à ce sujet.

Il y aurait peut-être quelque probabilité pour de bons chimistes en sucrerie de trouver des emplois lucratifs dans la Perle des Antilles. Ils ne devraient, toutefois, s'embarquer pour Cuba qu'après avoir signé un contrat bien clair avec le propriétaire de l'établissement dans lequel ils seraient appelés à faire usage de leurs connaissances professionnelles.

Plusieurs firmes étrangères s'occupant de constructions sont établies à La Havane et y font de bonnes affaires. Leurs opérations consistent à construire, sur la base d'un devis, des maisons pour les particuliers.

Celles-ci sont le plus souvent d'un type architectural uniforme : ce sont des maisons à colonnades, dont la façade est peu ornée, et possédant rarement plus d'un étage.

On a beaucoup bâti depuis quatre ou cinq ans à La Havane, et il est permis de croire que la ville continuera de s'agrandir pendant un certain temps encore. Néanmoins, un architecte qui s'y établirait actuellement devrait s'attendre à une concurrence assez âpre, dans les premiers temps surtout.

Les villes comptent un grand nombre de médecins et de chirurgiens, mais les praticiens se consacrant à une spécialité sont relativement peu nombreux, si l'on excepte toutefois les dentistes.

Les spécialités médicales pour lesquelles la profession n'est pas encore trop encombrée sont : les maladies des enfants, les maladies des femmes, la tuberculose, les affections du nez, des oreilles et des voies respiratoires.

Il va sans dire qu'un médecin ne pourrait se fixer à Cuba avec quelque chance de réussite que pour autant qu'il possédât une connaissance approfondie de la langue espagnole.

Un bon *vétérinaire* réussirait peut-être aussi à se former une sérieuse clientèle à La Havane.

La profession de *pharmacien-droguiste* y est aussi assez lucrative.

Les *industriels et exportateurs belges* pourraient examiner l'opportunité de l'établissement, dans les principaux ports d'importation de Cuba, et notamment à La Havane, à Santiago de Cuba et à Cienfuegos, de comptoirs ou agences à la tête desquels ils placeraient une personne de confiance ayant une connaissance suffisante des usages commerciaux locaux et des besoins du marché.

Ces agences auraient pour objet, non seulement de recueillir les commandes à transmettre à la maison mère, mais aussi de renseigner exactement celle-ci sur les besoins du marché et sur la manière dont doivent être exécutées les commandes qui en émanent; elles auraient, en outre, pour mission de former, au point de vue du marché cubain, les jeunes gens que la maison mère leur adjoindrait temporairement à cet effet et qui, une fois bien au courant, retourneraient en Belgique pour constituer le personnel du département de la maison à laquelle ils appartiennent chargé des affaires à traiter avec Cuba.

L'échange périodique de personnel qui, de cette manière, se ferait entre la maison d'exportation et son agence mettrait à la disposition de celle-là une arme efficace pour la lutte avec ses concurrents. C'est, d'ailleurs, surtout par l'application du système que je viens d'esquisser que les Allemands ont réussi à développer considérablement leur commerce extérieur en ces dernières années.

Banques principales. — Je ne citerai ici que les principales institutions bancaires de La Havane; plusieurs d'entre elles ont, d'ailleurs, des succursales dans les principaux centres de l'île.

Banco Nacional de Cuba, société anonyme; dépositaire des fonds de l'État. Siège : Calle Obispo, au coin de la rue Cuba. Succursales à La Havane, Calzada de Galiano, 84, et dans les principales villes de l'intérieur.

The Royal Bank of Canada, siège social au Canada, succursale à La Havane, Calle Obrapia, 25, entre les rues Cuba et Aguiar. Dépositaire des fonds de l'État destinés au service de l'emprunt de 35,000,000 de dollars de 1904.

Bank of Nova Scotia, siège social à Halifax (Canada); succursale à La Havane, Calle O'Reilly, au coin de la rue Cuba.

H. Upmann, Banque allemande annexée à la fabrique de cigares appartenant à la même firme, Calle Amargura, 1.

Zaldo and Co, appartenant à MM. Zaldo frères, de La Havane, Calle Cuba, 78.

N. Gelats and Co, Calle Aguiar, au coin de la rue Amargura.

Banco Español de la Isla de Cuba, société anonyme, Calle Aguiar, 81.

L. Ruiz, rue O'Reilly, au coin de la rue Mercaderes.

J. Balcells, rue Amargura, entre les rues Cuba et Aguiar.

Ces établissements s'occupent exclusivement d'affaires de banque, mais il existe aussi à La Havane un grand nombre de maisons d'importation qui comprennent un département bancaire.

Consulats de Belgique. — La Belgique est représentée à Cuba par un Ministre résident, qui est en même temps Consul général avec juridiction sur tout l'archipel des Antilles; il y a, en outre, des Consuls belges à La Havane, à Matanzas, à Cienfuegos et à Santiago de Cuba.

Le Consul de Belgique à La Havane a juridiction sur les provinces de La Havane et de Pinar del Rio; la juridiction du poste de Matanzas s'étend sur la province de Matanzas; celle du poste de Cienfuegos comprend la province de Santa-Clara; enfin, l'arrondissement consulaire de Santiago de Cuba est composé des provinces de Santiago et de Puerto-Principe.

Principales firmes belges et étrangères. — Les seules firmes belges de La Havane sont les suivantes :

Veuve H. Alexander, importateur de machines de diverses espèces, représentant des Sociétés anonymes belges John Cockerill et Vieille Montagne, San Ygnacio, 52.

P. Droeshout, représentant de plusieurs établissements belges, français et américains pour la fabrication d'appareils de sucrerie, Empedrado, 10.

K. Bastien, architecte-constructeur, Paseo de Marti, 99.

(Pour les firmes étrangères, voir le *Directorio General de la Isla de Cuba*, à consulter au Musée Commercial, rue des Augustins, 15, à Bruxelles.)

Placements pour capitaux. — Placements éventuels pour les capitaux belges :

- 1° Création d'une banque hypothécaire;
- 2° Entreprises d'éclairage par l'électricité des principales villes de province;

- 3° Établissements d'apiculture dans l'intérieur de l'île;
- 4° Culture des fruits destinés à l'exportation : bananes, ananas, oranges, citrons, etc., et de raisins pour la consommation locale;
- 5° Préparation sur place du coprah dans les régions productrices de noix de coco, en vue de fournir les matières premières à l'industrie savonnaire indigène;
- 6° Élevage du bétail dans les provinces centrales de l'île, et surtout dans le Camagüey (Puerto-Principe).

Ces placements sont donnés sous toutes réserves, à simple titre d'information. Il ne pourrait être question de tenter ces entreprises sans s'être livré au préalable à une étude approfondie des probabilités de succès sur lesquelles on pourrait compter.

Bibliographie. — Parmi les ouvrages pouvant fournir des renseignements pratiques sur l'île de Cuba, il y a lieu de citer les suivants :

- 1° *Recueil consulaire belge*, tomes 117, 122, 128, 131 et 138;
- 2° *Commercial Cuba*, ouvrage américain publié en 1903;
- 3° *El Economista*, publication périodique à consulter au Musée Commercial, 15, rue des Augustins, à Bruxelles;
- 4° *Boletín de la Secretaria de Agricultura, Industria y Comercio de la República de Cuba*, également à consulter au Musée Commercial.

F. LONGRÉE
Vice-Consul de Belgique.



STANDARD LIBRARY

STANFORD LIBRARIES

1948年 10月 10日

1948年 10月 10日

1948年 10月 10日

1948年 10月 10日

11-11-11



Rabenne sur la Haute Mésing.

EXPLOITATION ET COMMERCE DU TECK AU SIAM

AVANT-PROPOS

Depuis quelques années, la Belgique, sous l'impulsion royale, est entrée résolument dans la voie nouvelle des armements maritimes, et la marine nationale, quoique peu importante encore, se développe de jour en jour.

Comme conséquence de ce fait, les chantiers de constructions navales existant déjà dans notre patrie, mais ne construisant guère que des bateaux d'intérieur, des remorqueurs et des allèges pour le pays, des chaloupes à vapeur et des sternwheels pour le Congo, se sont agrandis et outillés de façon à pouvoir livrer aux maisons d'armement des navires de haute mer. Au début du développement de cette industrie, les machines et même les principales parties de la coque des vaisseaux lancés venaient d'Angleterre; mais aujourd'hui les chantiers nationaux des rives de l'Escaut mettent à l'eau des bâtiments de 4,000 et 5,000 tonnes dont presque tous les éléments sont de fabrication belge.

Parmi les articles pour lesquels cette industrie est tributaire de l'étranger et surtout de l'Angleterre, nous citerons le teck, si apprécié dans les constructions maritimes à cause de ses grandes qualités d'imputrescibilité, de résistance et de beauté. La Grande-Bretagne n'est d'ailleurs qu'un intermédiaire qui va chercher ce bois dans les pays de production pour le livrer aux consommateurs européens dont les plus importants sont : les marines militaire et marchande britanniques et, dans une proportion moindre, les chantiers continentaux de constructions navales.

Pendant toute une période, les Anglais tiraient le teck exclusivement des forêts de l'Inde et de la Birmanie, mais, depuis un

certain nombre d'années déjà, ils s'approvisionnent aussi à Bangkok, capitale du Siam, d'où, à l'heure actuelle, ils exportent plus de teck que de la Birmanie elle-même.

En Belgique, les consommateurs de ce bois, peu nombreux encore, auraient avantage, nous semble-t-il, à faire directement leurs achats à Bangkok, au lieu de se fournir à Londres et de payer un intermédiaire coûteux. Le teck, débité d'après leurs besoins, pourrait être envoyé par steamers du Siam à Singapore et de là, après transbordement, à Anvers, ou plus facilement par les vapeurs de l'*East Asiatic Company*, qui vont directement de Bangkok à Anvers. Mais, si les commandes étaient suffisantes comme importance, il y aurait peut-être lieu de fréter des voiliers suédois ou norvégiens, spécialement aménagés pour le transport des bois, qui iraient charger au Siam pour venir décharger leur cargaison de teck à Anvers. De la sorte, on obtiendrait un taux de fret beaucoup moins élevé et, par conséquent, un prix de revient plus favorable.

Il serait intéressant, croyons-nous, pour nos compatriotes en général, et en particulier pour les constructeurs maritimes et pour les personnes qui, en Belgique, s'occupent spécialement de la conservation, du reboisement et de l'exploitation de nos forêts, de posséder quelques données sur l'habitat, les mesures de préservation, le travail et le commerce du teck dans le pays qui est, à l'heure actuelle, le principal producteur de cette essence.

En effet, à présent, les forêts de l'Inde et de la Birmanie sont presque épuisées, et le service forestier créé par l'Angleterre s'occupe activement du reboisement des parties qui ont été exploitées sans mesure, surveille et règle l'abatage dans les cantons encore riches. Grâce à ces mesures de protection, on évitera la destruction complète du teck, qu'un déboisement sans frein, tel qu'il existait auparavant, devait amener à bref délai.

Botanique. — Le teck (*Tectona* L.) est un arbre de la famille des Verbénacées, tribu des Verbénées, dont le tronc peut atteindre 30 mètres de hauteur, avec un diamètre variant de 1 à 2 mètres. Son écorce est épaisse, rugueuse et grisâtre, composée d'un feuillage de poils étoilés. Les feuilles, larges, très entières, sont verticillées par deux ou par trois. Les fleurs, de petite taille, ont une coloration blanche ou bleuâtre et constituent des grappes volumineuses placées à l'extrémité des branches. Le calice renflé, vésiculeux, en forme de cloche, présente de quatre à six dents.

La corolle à tube court, au limbe étalé divisé en quatre ou six segments inégaux, a les étamines au nombre de cinq ou six fixées à sa base. L'ovaire charnu est à quatre loges ovulées une à une. Il est surmonté d'un long style légèrement bifide au sommet. Le fruit est une drupe à quatre loges enveloppée par le calice persistant. Les graines ne contiennent pas d'albumen.

Le genre *Tectona* renferme trois espèces : le *Tectona grandis* L., le *Tectona ternifolia* Ham. et le *Tectona Philippinensis* Benth. Le premier vit dans l'Asie orientale et la Malaisie, le deuxième ne se rencontre qu'en Birmanie et le dernier est originaire des Philippines. C'est le *Tectona grandis* qui fournit le bois le plus estimé. Cet arbre ne prospère que dans les terrains secs et atteint son développement complet en quatre-vingts ans lorsqu'il pousse dans des terrains situés à une faible altitude, tandis que sur les montagnes il faut qu'il ait près de deux cents ans pour qu'on puisse l'exploiter avec profit. Le *Tectona grandis* constitue l'essence principale des forêts qui couvrent les montagnes de la Haute-Birmanie et du nord du Siam. Le bois de teck est imputrescible et sa densité est telle que, frais, il ne peut flotter; mais, malgré sa dureté, il est facile à travailler. Le bois frais contient une huile employée dans l'Inde comme succédané de l'huile de lin. Les fruits entrent parfois dans la composition du bétel où ils remplacent la noix d'arec.

Caractères et usages du teck. — Le teck du Siam (*Tectona grandis*), en siamois Tòn Sàk, est un arbre qui atteint de 25 à 50 mètres de hauteur, facilement reconnaissable à ses feuilles énormes qui sont assez justement appelées par les indigènes « oreilles d'éléphant ». Le bois de cette essence forestière (siamois : Mai Sàk) rappelle assez bien, comme apparence générale, celui du chêne, mais rouge-brun et à fibres plus longues et plus droites. Il est plus durable que le pin, résiste à la rouille et ne se fend pas facilement; en outre, il n'est pas attaqué par les insectes, même par les fourmis blanches, à cause de l'huile essentielle qu'il contient. Il ne souffre guère des intempéries et des variations de climat, et enfin, il se travaille sans difficultés sérieuses. Ce sont ces qualités qui rendent son emploi si avantageux pour les constructions navales, l'établissement des voies ferrées, l'édification de jetées et de pilotis et enfin pour la bâtisse de maisons d'habitation dans les contrées intertropicales où peu de bois résistent aux termites. C'est pour cette dernière raison que toutes les habitations siamoises anciennes sont en teck et que

presque tous les meubles fabriqués au Siam sont confectionnés à l'aide de cette essence. Cependant, aujourd'hui, les prix élevés atteints par le teck ont fait diminuer son emploi dans les constructions indigènes et à Bangkok, notamment, on peut dire que l'âge de la brique a remplacé celui du bois dans l'édification des maisons. En Birmanie, on a fait depuis longtemps une remarque analogue, car à Moulmein, à l'heure actuelle, toutes les habitations nouvelles sont construites en bois ordinaire du pays et non plus en teck. Il est loin déjà le temps où l'on pouvait dire que l'on obtenait d'excellents troncs de teck pour une chanson et où l'on rejetait à la rivière ou bien l'on employait comme combustible les planches défectueuses. Maintenant, les moindres déchets de ce bois sont utilisés et trouvent acheteurs à bon prix.

Habitat. — Au Siam, comme en Birmanie, les forêts de tecks croissent sur de hauts plateaux. Remarquons en passant que l'expression « forêt de tecks » n'est peut-être pas des plus exactes, car les districts boisés qui renferment le plus d'arbres de cette essence n'en contiennent guère plus de 10 % du nombre total d'arbres qui y croissent. Ceci bien entendu, nous nous servons cependant de ce terme pour plus de facilité.

Les cantons forestiers du Siam sont tous situés dans le nord du pays et les forêts de tecks ne descendent guère dans le bassin de la Ménam plus au sud que Muang-Phrè (18° degré de latitude N.); sur la Méping, plus bas que Raheng (17° degré de latitude N.) et dans le bassin du Mékong, plus au sud que Kanburi (14° degré de latitude N.). La plupart des forêts des vallées de la Ménam et de la Salween sont aujourd'hui en exploitation; mais il existe de grandes superficies couvertes de tecks encore inexploitées dans le bassin du Mékong. Les principales se trouvent dans l'extrême nord du Siam, sur les rives des rivières Méfang, Mélao, Mékhok et Méping, affluents de droite du Mékong. Malheureusement, ces districts sont peu faciles à exploiter à cause de la difficulté du flottage des bois sur le grand fleuve indo-chinois. En effet, outre un trajet de plus de 2,000 kilomètres, les troncs doivent franchir les rapides du haut Laos, 15 kilomètres de tourbillons près de Kemmarat et les terribles chutes de Khone. Cependant, l'expérience a prouvé la possibilité de ce flottage, mais la perte est énorme et augmente fortement le prix de revient des tecks de cette région.

En outre, une autre aire tectonifère non exploitée s'étend le long de la frontière ouest, sur les deux versants de la chaîne de mou-

tagnes qui sépare le Siam du Tennassérin anglais, du 14° degré au 16° degré de latitude N.

Le teck existe probablement dans les forêts de l'est siamois, mais, jusqu'à présent, il n'y est pas exploité, ni même signalé. On n'a pas encore, en résumé, rencontré cet arbre au-dessous du 13° degré, et cette latitude paraît être la limite sud extrême de croissance de cette essence.

Exploitation des forêts de teck. — Décrivons d'abord brièvement les différentes phases de l'exploitation des forêts de teck au Siam.

La première opération consiste dans le marquage des arbres qui présentent les qualités nécessaires, grosseur, longueur, forme droite, pour pouvoir être avantageusement vendus à Bangkok, soit pour l'exportation, soit pour la consommation locale. Le choix des arbres est fait par un employé du concessionnaire. Toutes les opérations subséquentes jusqu'au flottage sont alors confiées à des entrepreneurs, en majeure partie Shans ou Birmans, auxquels on paie en moyenne 70 francs par arbre amené dans les rivières flottables. Ils emploient comme bûcherons des « Khas », qui sont de rudes et robustes travailleurs, se contentant d'un faible salaire. Les principales tribus de cette race sont les « Khas-Ché », les « Khas-Mus », les « Khas-Més », les « Pais », les « Lamets », les « Bits » et les « Hoks ». Les arbres choisis pour la coupe sont d'abord entaillés. Cette opération consiste à faire à la hache, à 1 mètre du sol à peu près, une incision qui s'étend sur tout le pourtour du tronc sur une largeur de 20 centimètres et une profondeur de 10 centimètres environ. L'entaillage se fait de préférence à l'époque de la floraison, car, à ce moment, la sève est plus abondante et, par conséquent, l'arbre saigne plus abondamment et meurt plus vite. Pour faciliter encore l'écoulement de la sève, quelques jours après l'entaillage, on coupe à la hache une entaille profonde allant jusqu'au cœur du teck ou on y fore quelques trous à l'aide d'une large vrille. Le végétal ainsi mutilé reste sur pied jusqu'à ce qu'il soit complètement sec, ce qui demande habituellement de deux à trois ans.

L'arbre est alors abattu et dépouillé de ses branches, opération pour laquelle chacun des coolies emploie habituellement une journée de travail; puis les éléphants traînent l'arbre et les plus grosses branches jusqu'au lit du cours d'eau le plus proche. Là, les bois sont examinés par le représentant du concessionnaire qui choisit les pièces les meilleures et fait apposer aux deux extrémités la marque

à feu du propriétaire de la concession. Notons, en passant, que les troncs de tecks ont déjà été marqués au moment de l'abatage au chiffre de l'entrepreneur, généralement constitué par quelques caractères birman. Les bois rejetés par l'agent réceptionnaire demeurent sur place et deviennent *ipso facto* propriété de l'État.

On attelle alors les éléphants aux différentes pièces de bois auxquelles ils font descendre les ruisseaux jusqu'à leur confluent avec une rivière assez importante pour qu'ils puissent y flotter seuls.

Les entrepreneurs sont propriétaires ou louent à leurs possesseurs les éléphants indispensables à leur travail. Ils ont souvent des pertes sérieuses à enregistrer de ce chef, car ces animaux demandent de très grands soins, et l'on ne peut les surmener sous peine de les voir mourir en grand nombre. Il y a aussi de nombreux vols d'éléphants commis surtout par les Birmans, qui vont les revendre de l'autre côté de la frontière anglaise; cependant, des pénalités très fortes et une surveillance active aux confins de la limite territoriale anglo-siamoise ont fait diminuer le nombre de ces vols dans une proportion considérable.

Notons, en passant, que chacun de ces éléphants est conduit par un cornac dont le salaire s'élève à environ 175 roupies par an, nourriture comprise, et est accompagné d'un homme à pied dont la paie et l'entretien reviennent à 120 ou 130 roupies annuellement.

Flottage. — Les troncs sans surveillance descendent au fil de l'eau le cours de ces rivières aux risques et périls des propriétaires. Beaucoup s'ensablent près des rives, s'échouent sur les bancs de vase et de boue qui obstruent le lit de la plupart des cours d'eau à la saison sèche et demeurent là, formant parfois des dépôts considérables, jusqu'à l'époque où les torrents des montagnes grossis par les pluies viennent élever, souvent de 4 à 5 mètres, le niveau des eaux de la rivière et les remettre en marche, soulevant les troncs échoués et disloquant les barrages formés par les pièces de bois aux coules décrits par les cours d'eau. A la suite des inondations, conséquence habituelle de ces crues périodiques, des tecks sont souvent entraînés à une certaine distance du lit de la rivière et restent à sec au retrait des eaux, perdus pour leurs propriétaires. Cependant ceux-ci envoient parfois des équipes d'indigènes accompagnés d'éléphants qui parcourent les rives et rejettent dans le lit des cours d'eau les troncs échoués que l'inondation prochaine ne pourrait pas ramener dans le courant.

Le plus grand nombre des tecks descendent avec le flot le



INDUSTRIE DU TECK. — Transport et manutention des blocs par des éléphants.



cours des principaux affluents de la Ménam et arrivent aux stations de radeaux (Rafting places) qui sont : Raheng, sur la Méping, Ban-Na, sur la Méwang, Sawankalok sur la Méyom, Outaradit sur la Ménan, Maïhongson sur la Mé Paï (affluent de la Salween) et Kanburi sur le Mékong.

A ces stations, des indigènes arrêtent les troncs et les rassemblent en radeaux sous la surveillance d'un agent du propriétaire, puis quelques Laotiens sont chargés de conduire ces trains de bois jusqu'à Bangkok, moyennant un salaire qui se monte, en général, à 3 ticaux par arbre. Les radeaux s'arrêtent encore aux stations de perception des droits régaliens, où le représentant du propriétaire paie au fisc le montant des taxes calculées par tronc, d'après une échelle que nous donnons ci-dessous. Ces droits sont relatifs à la dimension des bois et n'ont aucun rapport avec les prix du marché.

Pikat Pasi (Tarif des douanes).

$\frac{1}{2}$ circonférence en Kams (1).	LONGUEUR EN WAHS (2).									
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
5	24 atts	32 atts	48 atts	1 tical	1.16	1.40	2.32	8	12	20
6	32 atts	48 atts	1 tical	1.16	1.40	2.32	3.32	12	20	32
7	1 tical	1.24	2	2.40	3.8	4.24	5.8	20	32	56
8	1.24	2	2.40	3.40	4.24	5.8	5.32	32	56	72
9	2 tics.	2.40	3.40	4.24	5.32	6.48	7.40	56	72	88
10	2.40	3.32	4.24	5.32	6.48	7.40	8.48	72	88	104
11	3.32	4	4.48	6.16	8	9.48	10.8	88	104	120
12	4	4.48	6.24	8	9.32	10.8	11.16	104	120	136
13	5.8	5.40	7.40	8.28	10.24	12	13.32	120	136	152
14	5.40	7.40	8.48	10.24	12	13	16	136	152	168
15	6.48	8.48	10.24	12	14.24	16	17.40	—	—	—

(1) Le Kam = 0^m1031875.

(2) Un Wah = 2 mètres.

Les stations de perception des droits sont : Paknam-Poh sur la Ménam, Kanburi sur le Mékong et Moulmein sur la Salween. Le fottage des bois dépend surtout de l'abondance des pluies. Cependant, en règle générale, on peut dire que, depuis l'abatage des arbres jusqu'à leur arrivée à Bangkok, il s'écoule en moyenne une période de trois ou quatre ans.

Création du Département des forêts. — Avant 1896, les concessions pour l'exploitation des forêts étaient accordées sans discernement, partie par le Gouvernement central de Bangkok, partie par les Chao (princes) laotiens dans les limites de leurs principautés. Outre quelques sociétés européennes importantes, telles que la *Bombay Burmah Trading Corporation Ltd*, la *Borneo Company Ltd*, etc., un grand nombre de petits concessionnaires chinois, shans et birmanes exploitaient des districts forestiers le long des rives des affluents de la Ménam. Il existait bien des règlements anciens relatifs à la dimension, à l'abatage et à la vente du teck, mais ces décrets étaient lettre morte, car personne ne contrôlait leur application et les concessionnaires abattaient sans distinction tous les arbres qu'ils pouvaient vendre avec quelque profit et en entaillaient un nombre de beaucoup plus considérable qu'il n'était nécessaire pour les besoins du marché. Comme il y avait alors un commerce important de poteaux de teck, pour lesquels on abattait une foule de jeunes arbres de faible circonférence, on pouvait craindre la destruction complète des forêts, suite naturelle de cette exploitation sans frein et sans mesure.

Le Gouvernement siamois, conscient de ce péril et éclairé par l'exemple de la Birmanie, prit, en 1907, des mesures sérieuses afin d'assurer la conservation de ses forêts, l'une des principales richesses du pays, et il fonda dans ce but le *Forest Department*. L'Angleterre, dans l'intérêt bien compris de son propre commerce et de l'avenir de ses constructions navales, prêta au Siam tout un état-major d'agents forestiers connaissant parfaitement la question du teck pour l'avoir étudiée dans les forêts de la Birmanie.

Cette nouvelle institution, chargée de veiller à l'exploitation méthodique et au reboisement rationnel des forêts siamoises, fut organisée par M. Plade, du Service impérial des forêts de l'Inde. Avant toute autre besogne, on commença par diviser les régions forestières du pays en treize districts à chacun desquels on affecta un inspecteur européen chargé de l'organiser et d'en surveiller l'exploitation.

Ces treize cantons sont les suivants : Chiengmaï, Lampoun, Lakhon-Lampang, Muang-Phré, Nan, Pitsanulok, Sawankalok, Muang-Yonam, Paknam-Poh et Bangkok dans le bassin de la Ménam, Kanburi dans celui du Mékong et Maïhongson et Moumein dans le bassin de la Salween.

Depuis lors, le Gouvernement siamois s'est assuré les services de dix-sept forestiers anglais du Service des forêts de Birmanie, mais, en outre, il cherche à former des forestiers siamois et, dans ce but, il a envoyé dans l'Inde, en 1903, quatre jeunes gens pour suivre pendant deux ans et demi les cours de l'École des forêts. S'ils en obtiennent le diplôme, ils seront nommés inspecteurs adjoints au traitement de 240 ticaux (environ 360 francs) par mois.

Mesures de protection. — L'un des premiers travaux du Département des forêts du royaume Thaï fut de faire une enquête sévère sur les concessions existantes, parmi lesquelles cent vingt environ furent reconnues valables et reçurent des titres les autorisant à continuer leur exploitation jusqu'en 1901 ou 1902, au plus tard. Mais on décida de ne plus accorder de concessions nouvelles, afin de permettre la reconstitution des forêts.

Dès que le service fut organisé, en 1897-1898, le Roi promulgua des décrets défendant l'entaillage des jeunes « tecks » et l'abatage de n'importe quel arbre sans l'autorisation expresse du Département forestier. Dans certaines forêts, déjà très appauvries, on interdit complètement l'entaillage et, dans toutes, on s'efforça de faire durer le plus longtemps possible le stock de ceux qui avaient déjà subi cette opération. Lorsqu'il devient nécessaire de procéder à de nouveaux entaillages, on le fait sous la surveillance des inspecteurs forestiers et seulement pour un nombre d'arbres limité à un chiffre fixé annuellement par le directeur du *Forest Department*, et le choix des arbres est sévèrement contrôlé. Enfin, un nouveau type de contrat de concession fut mis en usage. Les concessions existantes ne furent plus renouvelées que pour la moitié des surfaces concédées primitivement et, de plus, on apporta de nombreuses restrictions aux droits des concessionnaires.

Contrats de concession. — Voici quels sont les principaux articles des contrats actuellement en vigueur :

Toute concession a dorénavant une durée moyenne de six ans ; pendant les trois premières années, le concessionnaire ne peut

exploiter que la moitié de l'aire qui lui a été accordée et doit travailler la seconde moitié pendant les trois dernières années.

L'exploitation doit commencer dans les huit mois qui suivent la ratification du contrat par le Gouvernement.

On ne peut abattre que les deux cinquièmes des arbres de la grosseur minimum, qui est de 9 $\frac{1}{2}$ kams de demi-circonférence, à 3 pieds de terre, et on doit replanter un teck pour chaque tronc abattu.

On doit payer un droit d'abatage de 10 roupies (1) par arbre indistinctement, mais pour ceux déjà entaillés avant la promulgation du présent décret et d'une grosseur inférieure à 9 $\frac{1}{2}$ kams de demi-circonférence, cette redevance est réduite à 6 roupies. Évidemment, dès que les troncs déjà entaillés seront abattus, ce droit n'aura plus sa raison d'être, puisqu'il est formellement interdit d'entailler dorénavant des tecks d'une dimension moindre.

Le droit d'enregistrement du contrat est de 1,300 roupies, celui du dépôt de la marque de 100 roupies; le permis de coupe coûte 300 roupies; enfin, pour chaque surveillant, on paie un impôt de 5 roupies par an et pour chaque éléphant une taxe annuelle de 3 roupies.

Tout tronc de teck passant à la station de perception de la Ménam, Paknan-Poh, ou aux stations similaires du Mékong et de la Salween, Kanburi et Moulmein, acquittera un droit régaliens variant d'après ses dimensions, suivant un tarif fixe, dont nous avons donné copie précédemment. Par les soins de l'employé du *Forest Department*, il sera alors marqué au feu des lettres S. R. P. (Siam Royalty Paid).

Les concessionnaires sont obligés de déposer, dans les bureaux du Gouvernement à Chiengmaï, Lakhon, Phré ou Nan, une somme d'argent plus ou moins considérable suivant l'importance de leur exploitation, en garantie du paiement des droits régaliens.

Enfin, tout arbre abattu se trouvant encore dans la forêt à l'expiration de la concession devient propriété de l'État. Cependant celui-ci accorde parfois au concessionnaire un délai pour les enlever, mais, dans ce cas, il exige le paiement anticipé des droits régaliens.

En cas de non-observation de l'une des clauses précédentes, le contrat de concession peut être annulé.

(1) La roupie vaut fr. 1.68.

Le transfert et l'hypothèque de la concession sont formellement interdits, sauf autorisation spéciale, très difficile à obtenir; mais le concessionnaire peut, avec l'approbation des inspecteurs forestiers, délivrer des permis de coupe partielle.

Ces clauses des contrats nouveaux eurent pour conséquence immédiate d'arrêter le travail d'une centaine de petites exploitations, qui travaillaient absolument sans contrôle, et de placer le commerce du teck aux mains de puissantes compagnies ou de riches marchands, dont le travail pouvait être surveillé plus facilement et plus efficacement.

Protection contre le vol. — Les troncs de teck descendant les rivières au fil de l'eau étaient souvent arrêtés jadis par les populations riveraines, qui les employaient à leur usage comme bois de construction, ou les démarquaient et les vendaient à leur bénéfice. Afin de rendre plus difficiles ces vols, de bois flotté, le Gouvernement a promulgué un édit obligeant à l'enregistrement officiel toute vente de teck faite à l'intérieur du pays. En outre, le décret royal du 17 janvier 1897 décidait que :

1° Tout tronc, dont les marques seraient détruites ou effacées, serait retenu au passage par les inspecteurs des forêts et ne serait rendu à son propriétaire que si celui-ci pouvait prouver qu'il lui appartenait légitimement;

2° Tout teck non marqué deviendrait la propriété de l'État;

3° Toute personne convaincue d'avoir effacé, détérioré ou changé une marque serait passible d'une amende de 1,000 ticaux ou d'un emprisonnement d'un an, ou des deux cumulativement;

4° Tout individu trouvé en possession d'un ou plusieurs troncs aux marques effacées ou détériorées, ou sans marque, et ne pouvant pas prouver qu'il en est le propriétaire de bonne foi serait puni d'une amende de 500 ticaux.

Depuis la mise en vigueur de cette loi, les vols de teck diminuèrent en fréquence et en importance. Pourtant, ils n'ont pas encore entièrement disparu et les propriétaires sont obligés de maintenir un service de surveillance très actif, afin de protéger leurs bois contre les pillards.

Difficultés croissantes de l'exploitation du teck. — Dans ces dernières années, diverses circonstances ont rendu plus difficile et plus coûteuse l'exploitation des forêts. Les principales causes de

cette situation sont : les restrictions apportées par le Gouvernement au travail du teck, la rareté et la mauvaise qualité de la main-d'œuvre, l'accroissement du prix des éléphants par suite des vols et de la difficulté croissante du renouvellement de ces utiles animaux, les Français ayant fermé la frontière du Mékong et une grande partie des éléphants employés dans les forêts du nord du Siam provenant des provinces laotiennes de la rive gauche de ce fleuve. Citons aussi le contrôle européen exercé sur les forestiers shans et birmans exploitant les districts boisés pour le compte des concessionnaires et la réduction de moitié de l'aire de travail et, par conséquent, le manque d'arbres entaillés. Enfin, notons l'épaulement des forêts situées au bord des rivières principales; on doit donc aller plus loin pour chercher des bois et les frais de transport additionnels augmentent considérablement le prix de revient des troncs de teck amenés aux cours d'eau flottables.

La conséquence de cette dernière circonstance a été de faire augmenter le prix demandé aux concessionnaires pour l'abatage et l'amenée des tecks dans les principales rivières. En effet, il y a peu d'années encore, les entrepreneurs consentaient à faire ce travail contre une rémunération moyenne de 21 roupies par tronc de 6 mètres de long sur 12 kams de demi-circonférence; maintenant ils exigent de 37 1/2 à 46 1/2 roupies par arbre de mêmes dimensions ou l'option de vendre leurs bois eux-mêmes sur le marché de Bangkok, au cours du jour.

Notons, en passant, que pour toutes les transactions avec les forestiers, on compte en ticaux, mais au taux depuis longtemps aboli de 75 ticaux = 100 roupies. Or, en 1903, le taux réel du tical dans le nord a varié de 128 ticaux = 100 roupies à 123 ticaux = 100 roupies, et, en 1904, le plus haut cours atteint par le tical a été 117 ticaux = 100 roupies et le plus bas 126 ticaux = 100 roupies. Quoique faisant leurs prix en ticaux, les bûcherons exigent le paiement en roupies argent comptées selon l'ancienne parité de 75 ticaux = 100 roupies. On comprend facilement que ceux-ci sont en réalité à peu près doublés pour les compagnies qui doivent se procurer des roupies au taux du marché (1).

(1) En 1905, à cause de la hausse du tical, la parité était de 107 ticals pour 100 roupies. Pour le transport à Chiengmaï, on compte 1 roupie par 100 roupies. Donc les sociétés pouvaient avoir des roupies à meilleur compte que précédemment.

Etant donné les hauts prix atteints par le teck sur le marché siamois, où les cours ont varié de 100 à 105 ticaux par tronc de 6 mètres de long sur 12 kams de demi-circonférence et les taux élevés de ce bois en Europe, les compagnies auraient peut-être pu accorder à leurs entrepreneurs des tarifs plus forts, mais les prix de Bangkok étant entièrement fictifs et applicables seulement aux bois vendus pour la consommation locale, toute augmentation du taux des contrats avec les entrepreneurs eût entraîné pour les sociétés des risques considérables. Cependant, tout bien considéré, ceux-ci ont quelque raison de demander un accroissement de rémunération, car ce sont eux surtout qui supportent le fardeau de la nouvelle réglementation forestière. En effet, ils sont responsables, vis-à-vis de la compagnie, de l'inexécution ou de la violation des clauses des contrats. Les éléphants avec lesquels ils travaillent sont, il est vrai, achetés habituellement avec l'argent avancé par les compagnies à 12 % l'an; mais ils servent de garantie à la société contre l'inaccomplissement des conditions, tout en travaillant aux risques et périls des entrepreneurs. Ajoutons que le prix des éléphants demeure toujours très élevé, de 3,000 à 4,000 roupies pour les meilleurs, et que la demande augmente. Pour le paiement des coolies, dont les salaires se montent à 120 roupies par an en moyenne, la nourriture fournie en sus, les entrepreneurs sont également responsables.

Pour les bûcherons, on a une tendance à faire moins de fond sur les Khamus, car il paraît qu'ils dégénèrent comme travailleurs, et, comme il est toujours très difficile de s'en procurer en nombre suffisant, on a été forcé en définitive de prendre des Laotiens, que l'on considérait jadis comme des forestiers très inférieurs aux Khamus. La pratique a prouvé que leur travail est, à peu de chose près, équivalent à celui de ces derniers, tout en coûtant considérablement moins cher.

Afin de donner une idée de la difficulté croissante de l'exploitation des forêts de tecks, nous citerons le cas des gisements de la rivière Mé-Lan, au nord de Maïhongson. Ils sont entièrement entourés d'un cercle de collines calcaires à travers lesquelles le cours d'eau se fraie un chemin par une quarantaine de canaux souterrains pour aller se jeter à un niveau de quelque cent mètres plus bas dans la rivière Mé-Pai, affluent de la Salween. Cette barrière rocheuse a plus de 1 kilomètre de largeur et la déclivité de ses pentes est telle que le passage est à peu près impossible; aussi, pour le transport des troncs a-t-on dû faire un détour de

près de 12 kilomètres à travers collines et ravins. Chaque tronç est retiré de la rivière au moyen de crics et de poulies, puis trainé par les éléphants le long d'une route, spécialement construite, qui aboutit au pied d'un plan incliné. Là chaque pièce de bois est attachée à un câble de fer et hissée au sommet de la montagne par un autre tronç qui forme contrepoids en descendant l'autre versant de la montagne. Arrivés au bas du second plan incliné, les arbres sont lancés dans le lit d'une rivière torrentueuse dont les eaux les entraînent à la crue annuelle de la saison des pluies jusqu'à la Mé-Paï, d'où ils flottent jusqu'à la Salween, où on les assemble en radeaux. Il faut compter qu'une période de trois à quatre ans est ordinairement nécessaire pour le voyage d'une pièce de bois de la Mé-Lan à la Mé-Paï.

A. POSKIN,

Licencié du degré supérieur
en sciences commerciales et consulaires.

(A suivre.)



CHRONIQUE

ASIE

Explorations entreprises dans les vallées du Meh-Ing et du Meh-Kok, affluents du Meh-Kong. Le cours du Meh-Kong sur la partie navigable de ce fleuve. — Des explorations ont récemment été entreprises par ordre du Gouvernement de Bangkok en vue de déterminer les richesses en bois de teck recélées par les forêts des vallées du Meh-Ing et du Meh-Kok, affluents du Meh-Kong arrosant l'extrémité septentrionale du territoire siamois, et d'examiner la possibilité d'en effectuer l'exploitation par la voie de ce dernier fleuve.

La mission chargée de ce travail a longuement parcouru les territoires traversés par le Meh-Ing et le Meh-Kok qu'elle a remontés jusqu'à leur source, s'attachant à compléter ses investigations personnelles par des renseignements recueillis auprès des indigènes riverains, renseignements qui ont été soigneusement confrontés et contrôlés sur place toutes les fois que les circonstances l'ont permis. Les résultats de son enquête ont été indiqués sur une carte déposée au Département des forêts, à Bangkok.

Il résulte de ces données que le teck croît en assez grande abondance sur les rives du Meh-Ing supérieur (district du Prayao). Les forêts bordant les trois ou quatre rivières qui se jettent, en cet endroit, dans la rivière ainsi que les bois de Hui-Sak et de Meh-Chum, dans le Muang-Law, pourraient fournir ensemble de 3 à 4,000 logs de teck.

Aux environs de Muang-Turn, le teck croît régulièrement au pied des montagnes. De même que celui que l'on trouve près de Chieng-Kam, il est de taille médiocre. Bien peu d'arbres atteignent 10 kams et l'on n'en rencontre pas de 12 à 14 kams ou plus, dimensions prises près de la racine.

Le passage de la montagne à la plaine est assez abrupt. Le teck

ne croît pas sur les hauteurs; son aire est rigoureusement limitée au pied des monts.

La région de Muang-Turn, comprise entre les rivières de Meh-Dam à l'est et de Hui-Sak à l'ouest, est la plus riche en bois. C'est en cet endroit que se rencontrent les plus grands arbres de toute la vallée du Meh-Ing. On y trouve un très grand nombre d'arbres mesurant de 7 à 8 kams et quelques-uns de 9 à 10 kams ou plus. En une localité appelée Vieng-Sak, située au bord du Meh-Dam, où des pagodes en ruines et des débris de murs attestent l'existence ancienne d'une cité aujourd'hui disparue, se rencontre une agglomération de 14 à 16,000 arbres, dont 400 environ de 7 à 9 kams. Ce qui a été dit de la dimension des arbres qui se rencontrent sur le haut Meh-Ing s'applique au surplus à ceux que l'on trouve dans la région du moyen fleuve. L'exploitation du bois s'effectuerait sans grandes difficultés dans la région de Muang-Turn, le transport pouvant se faire presque partout en terrain plat. En certains endroits, le buffle pourrait être employé avec avantage au travail.

Il n'existe, à proprement parler, pas de bois de teck dans la région comprise entre les deux rivières précitées et le Meh-Kong.

La *Bombay Burma Trading Co* a bénéficié, pendant plusieurs années, d'une concession s'étendant sur une petite partie du Delta du Meh-Ing supérieur jusqu'au Meh-Dam supérieur et cette licence a été renouvelée, en 1902, pour un terme de six ans. Le bois qu'elle récolte est transporté, au delà d'une chaîne de montagnes assez basses, jusqu'au Meh-Yom, d'abord par éléphants et ensuite au moyen de chariots tirés par des buffles. Ce transport ne laisse pas que d'être difficile et coûteux, et la société a à se procurer elle-même ses éléphants et ses buffles. Peu d'arbres ont dû être laissés en place. Toutefois, un certain nombre de troncs situés le long du moyen Meh-Dam ont été abattus et sont abandonnés sur les lieux depuis plusieurs années, la Compagnie ayant jugé que leur transport entraînerait un travail et des frais trop considérables.

En résumé, la quantité de bois de teck exploitable dans la vallée du Meh-Ing peut être évaluée à 30,000 pièces.

Le cours du moyen et du bas fleuve se prêterait admirablement au flottage du bois abattu qui pourrait se pratiquer pendant plus de la moitié de l'année. L'eau y est abondante pendant la saison des pluies et il n'existe pas de rapides. Le Meh-Ing supérieur est assez étroit et le flottage y présenterait certaines difficultés. Celles-ci ne seraient toutefois pas insurmontables. Les pluies dans la région sont abondantes et régulières. La déclivité du lit du fleuve étant

peu accentuée, la profondeur d'eau est constante pendant les trois ou quatre mois de la saison humide. Le système le plus pratique à employer consisterait sans doute à faire descendre le bois de Muang-Turn par radeaux.

Les arbres sont plus disséminés dans la vallée du Meh-Kok. Les districts où ils se rencontrent en plus grande abondance sont ceux de Muang-Fang, sur le fleuve supérieur, de Meh-Lao, limitrophe du fleuve au sud de Chiengrai, et de Ban-Ton-Ko, sur la rive droite, près de l'embouchure. Le bois est à peu près de mêmes qualité et dimensions que celui que l'on rencontre dans la vallée du Meh-Ing. Les arbres sont plus espacés, la distance entre eux est parfois assez considérable.

L'exploitation du bois pourrait se faire sans grandes difficultés, bien que le cours supérieur du fleuve soit encombré de rapides. Comme le Meh-Ing, le Meh-Kok a un débit abondant et il se prête admirablement au flottage.

Il n'existe pas de teck à partir de l'embouchure du Nam-Fang ; le district de Meh-Sat en est également privé. On rencontre, par contre, des arbres de teck (un millier environ de 5, 6 ou 7 kams) dans chacune des vallées du Meh-Chan, du Meh-Kam et du Meh-Mah, qui se jettent dans le Meh-Kok, au nord, à peu de distance de son embouchure dans le Meh-Kong.

Le Meh-Kok forme la frontière entre les territoires siamois et britannique. Des ressortissants britanniques (Shans) y exploitent le bois sur la rive nord et le vendent à des firmes françaises.

Il n'existe que très peu d'éléphants dans le Laos septentrional. Ceux qui s'y trouvaient ont été vendus par leurs propriétaires lorsque le Gouvernement siamois a suspendu, il y a quelques années, l'exploitation de ses forêts. Une exploitation bien comprise devrait pouvoir disposer de cinquante de ces animaux du prix de 3,000 ticaux par tête. Les indigènes sont peu faits au travail de bûcheron. Des travailleurs shans peuvent, par contre, être engagés en assez grand nombre.

Il serait bien difficile de déterminer le prix de revient du bois récolté dans les vallées du Meh-Ing et du Meh-Kok. Le coût de transport du log de l'embouchure de ces fleuves à Saïgon peut être évalué à 20 dollars et il y aurait lieu de prévoir qu'un délai de deux ans s'écoulerait entre le moment de l'abatage du bois et celui de son arrivée à Saïgon. Le déchet atteindrait, d'autre part, une proportion de 10 %. Le recrutement de la main-d'œuvre présenterait sans doute quelques difficultés ; cette question ne pourrait toutefois être élucidée qu'après un essai fait sur place.

Pour que l'entreprise fût profitable, il faudrait que la concession fût donnée pour douze ans (celles qui sont actuellement octroyées n'ont qu'une durée de six ans) et qu'il fût stipulé que, à l'expiration de la licence, tout le bois déjà abattu pourra être emporté, ce qui est souvent refusé sous le régime présentement en vigueur. Il serait également indispensable que l'exploitation pût porter sur des arbres mesurant de 7 à 8 kams (on exige actuellement 10 kams) et que les formalités pour le marquage des bois fussent simplifiées. Le droit à payer devrait enfin être réduit de 10 à au maximum 6 roupies à raison du peu de dimension des arbres.

Il a été dit que le transport du bois de teck récolté dans les vallées du Meh-Ing et du Meh-Kok devrait s'effectuer par la voie du Meh-Kong.

Le régime du Meh-Kong est entièrement différent de celui des autres fleuves siamois et des cours d'eau birmanes. Des rapides se rencontrent dans le lit de ces différents fleuves, mais, tandis que, entre les rapides, l'eau est relativement calme dans les fleuves siamois et birmanes, elle est écumante et bouillonnante sur tout le parcours du Meh-Kong. Des courants se forment dans plusieurs directions, occasionnant de multiples tourbillons. En de nombreux points, des courants partant de chacune des rives pour se diriger vers le milieu du fleuve y déterminent une longue crête de vagues. Ailleurs, enfin, des remous se forment le long des rives; le radeau ou le bateau qui s'y engage devient ingouvernable et l'on ne parvient à en ressaisir la direction que lorsqu'ils sont ramenés dans le centre du fleuve.

Lorsque des accidents de ce genre se présentent dans des passages resserrés entre les rochers, ils peuvent être très dangereux. Des sondages opérés au centre de certains de ces tourbillons ont accusé des profondeurs dépassant 20 pieds. Il est fréquemment arrivé que des navires et des radeaux aient subitement été engloutis dans ces tourbillons avec leur équipage et leur cargaison, et que rien n'en ait réapparu à la surface.

Le cours du fleuve n'est entièrement calme qu'en de très rares points. Ailleurs, son lit, de formation extrêmement irrégulière et rocailleuse, détermine les courants contraires et les tourbillons dont il vient d'être parlé. Dans ces conditions, la conduite d'un bateau ou d'un train de bois exige impérieusement une connaissance approfondie du fleuve. Les pilotes ne parvenant à bien connaître qu'une partie très limitée du fleuve, il y a lieu d'en changer fréquemment.

Il pourra ne pas être sans utilité de fournir certains renseignements concernant les différentes sections du Meh-Kong.

Entre *Chiengsen* et *Luang-Prabang*, il existe d'assez nombreux rapides, les uns importants, d'autres moins considérables. Ce bief est navigable en toute saison, mais la conduite des bateaux exige des pilotes expérimentés. De petits radeaux, composés de 30 à 40 logs de bois, peuvent descendre le fleuve en cet endroit pendant tout le cours de l'année. Le meilleur système à employer consiste à laisser arriver séparément les logs jusqu'à *Luang-Prabang* et à les réunir en radeaux à *Pak-Uh*, petite localité située au nord de cette ville.

Le trajet de *Chiengsen* à *Luang-Prabang* prend six jours. Il s'effectue, pendant les deux premières journées employées à atteindre *Pak-Tah*, à bord de simples pirogues creusées en un seul tronc d'arbre. La population tout entière de *Pak-Tah*, qui n'est en fait qu'une station de navigation fluviale, est occupée à la conduite des embarcations entre *Chiengsen* et *Luang-Prabang*.

A partir de ce point, on se sert, à la descente, de deux embarcations appelées « *Mai Takien* », reliées entre elles par des bambous entrecroisés de manière à former une sorte de radeau et recouvertes d'un toit. Des faisceaux de bambous, formés chacun de deux cents tiges, sont attachés aux bordages. Ils sont destinés à maintenir l'embarcation à flot en cas d'accident et à l'empêcher d'être engloutie dans les remous occasionnés par les rapides. Ceux-ci sont nombreux mais peu importants et ne présentent d'assez grandes difficultés que pendant les mois de la saison sèche. Une embarcation du genre de celle qui vient d'être décrite peut transporter de 1,000 à 1,500 kilogrammes.

Le pays entre *Chiengsen* et *Luang-Prabang* est très peu fertile. Les villages, composés de quelques huttes, ne se rencontrent qu'à de longs intervalles. Ailleurs, les rives du fleuve sont dominées par des montagnes élevées et abruptes défrichées çà et là. De misérables huttes se dressent à ces emplacements, bâties par des *Kamus* s'adonnant à la culture du riz des hautes terres.

Entre *Luang-Prabang* et *Vieng-Chan*, il existe également un certain nombre de rapides, dont les plus dangereux sont ceux de *Keng-Paklan* (latitude 19° 24'), de *Keng-Nun* (latitude 18° 13') et de *Keng-Sao* (latitude 18° 4').

Le trafic entre *Luang-Prabang* et *Saïgon* se trouve pour ainsi dire monopolisé entre les mains de la Compagnie française de navigation, les « *Messageries fluviales* », qui assure le service en partie au moyen de canots, en partie au moyen d'embarcations à vapeur à fond plat.

Le billet de passage coûte 117 dollars et donne droit au transport,

gratuit de 100 kilogrammes de bagage. La nourriture est fournie par la Compagnie à bord des steamers. Les passagers ont à se pourvoir eux-mêmes de vivres à bord des radeaux et des canots.

Des trains de bois formés de 40 ou de 50 logs peuvent effectuer la descente, préférablement à la fin de la saison des pluies. Dix hommes au moins sont nécessaires pour les conduire, alors que, sur les fleuves siamois, quatre indigènes suffisent à assurer la direction de trains de 130 à 160 logs.

De même que pour le parcours entre Pak-Tah et Luang-Prabang, le trajet de cette dernière localité à Vieng-Chan s'effectue à bord de radeaux formés d'embarcations reliées entre elles. Il prend, en moyenne, huit jours. Le voyageur atteint en quatre jours Pakhi, centre commercial important. Les produits destinés au marché de Luang-Prabang, expédiés de Bangkok par la voie d'Utaradit, sont embarqués à Paklai. Le trajet par terre entre cette dernière localité et Utaradit prend huit jours.

A deux journées de navigation de Luang-Prabang, les montagnes formant la vallée du Meh-Kong s'abaissent et s'écartent des rives du fleuve, ménageant de chacun des côtés une plaine d'une certaine étendue. Les villages deviennent plus nombreux. Au sud de Paklai, de petites rizières apparaissent çà et là.

Le fleuve a plus de largeur qu'au nord de Luang-Prabang. En de nombreux endroits, des rochers d'assez grandes dimensions émergent le long des rives et même au milieu du courant.

La navigation n'est pas sans présenter des difficultés à raison de la présence de plusieurs rapides étendus dans lesquels le courant se fait sentir avec violence et de passages très étroits. La traversée des rapides est particulièrement laborieuse pendant la saison sèche, alors que le niveau des eaux est relativement bas. Les passes sont fort resserrées en cette saison, les tourbillons d'eau, provoqués par les rapides, envahissent l'embarcation qu'un homme doit être constamment occupé à vider pendant la traversée de ces derniers.

Les mois d'octobre à décembre, pendant lesquels le niveau de l'eau atteint la moyenne, constituent l'époque la plus propice pour la navigation. Celle-ci est beaucoup plus dangereuse pendant la saison des pluies, alors que le fleuve coule à pleins bords; le courant est, à ce moment, extrêmement rapide et, les rochers étant recouverts par l'eau, il devient très difficile de trouver la passe.

Il arrive fréquemment, en cette saison, que des embarcations et des canots soient précipités sur des rochers et que leur équipage trouve la mort dans les remous.

La section suivante est comprise entre *Vieng-Chan* et *Khong*. Entre *Vieng-Chan* et *Savannaket* (latitude 16°25'), le trajet, prenant deux jours et demi, s'effectue au moyen d'embarcations à vapeur d'un assez fort tonnage, pouvant en général circuler en toute saison. Le fleuve peut également être descendu par des radeaux composés de 100 logs de bois. Les difficultés rencontrées par la navigation sont peu considérables.

De *Savannaket* à *Ban-Hüei-Hin*, le trafic s'effectue par une petite embarcation à vapeur qui franchit quelques chutes peu importantes. Le passage prend trois heures. Entre *Ban-Hüei-Hin* et *Pak-Se*, les embarcations ont à franchir les rapides de *Kemmarat*, nom générique donné à une série de rapides plus ou moins importants s'étendant, avec certains intervalles, sur plus de 60 milles. La traversée de ceux-ci n'est guère dangereuse pour les bateaux au cours des mois d'octobre à décembre, pendant lesquels les eaux atteignent leur niveau moyen. Durant la saison des pluies, lorsque les nombreux rochers encombrant le fleuve sont submergés et que le courant se divise en certains points, le passage devient pénible et dangereux; il en est de même au moment de la saison sèche, alors que des tourbillons d'eau, atteignant en quelques places 1^m50 ou 2 mètres, se précipitent dans le navire.

Ces rapides changent de place suivant le niveau de l'eau, en sorte qu'ils sont, à certains moments, relativement faciles à franchir et, en d'autres, très dangereux. Les rochers encombrant le lit du fleuve sont, en quelque sorte, disposés en escaliers; quand les eaux en franchissent l'une des marches, elles provoquent un fort remous qui subsiste jusqu'à ce que celle-ci ait été dépassée; le courant redevient alors plus régulier en attendant qu'il atteigne la suivante.

Il résulte de constatations faites par les ingénieurs du Gouvernement que la différence entre le niveau des eaux les plus hautes et les plus basses aux rapides de *Kemmarat* atteint 27 mètres. La tenue du courant varie en proportion.

Bien que dangereux, ce passage n'est pas impraticable pendant la saison des pluies et le trajet en a souvent été effectué.

Les logs de bois ne peuvent le franchir que séparément ou réunis en trains composés de quinze à vingt pièces et munis d'un nombreux équipage. Il n'y a pas à se dissimuler que le moindre incident peut amener ces radeaux à s'engager dans la mauvaise passe, à se précipiter sur les rochers et à se démembler pour le plus grand danger des marinières. Ce n'est, en effet, qu'avec une grande chance que les meilleurs nageurs peuvent se tirer de ce périlleux endroit,

où un grand nombre d'Européens et d'indigènes ont déjà trouvé la mort.

Entre Pak-Se et Khon, les difficultés ne sont pas aussi considérables et le fleuve peut être descendu par des trains composés de 50 à 100 logs.

De Pak-Se à Ban-don-ke, le trajet, prenant un jour et demi, est effectué par une grande embarcation à vapeur. Il n'existe pas de rapides sur cette section du fleuve.

De Ban-don-ke à Khon, le parcours se fait en canot pendant la saison sèche. Pendant la saison des pluies, l'embarcation à vapeur va jusqu'à Khon.

Aux *rapides de Khon*, le fleuve se partage en plusieurs bras entre lesquels de nombreuses îles de plus ou moins grandes dimensions se sont formées. Cette particularité a fait donner au fleuve, sur la rive siamoise, le nom de « Si-Phan-Don », ou fleuve aux quatre mille îles.

Ces rapides ne peuvent être traversés par des navires chargés. Les passes de Pehanzin et de Hu-Se-Hong peuvent être franchies avec difficulté par des embarcations sur lest, mais les indigènes préfèrent traîner leurs canots sur la rive droite le long des rapides et les remettre à flot au sud de la passe de Sala-Pe.

Le Gouvernement siamois a construit, il y a quinze ans, un chemin de fer de quatre kilomètres et demi de long sur la plus grande des îles situées au milieu des rapides de Khon. Cette voie ferrée a été louée à la *Compagnie des Messageries fluviales* qui effectue, par ce moyen, tous les transports au travers des rapides.

Des quatre passages existants, deux seuls, ceux de Hu-Se-Hong et de Pehanzin, peuvent être utilisés pour le flottage du bois. Le Gouvernement a cherché à rendre la passe de Hu-Se-Hong plus praticable en faisant sauter quelques rochers et enlever un grand nombre d'arbres qui l'obstruaient. La chute est peu accentuée en cet endroit, mais le courant, très violent, rend fort difficile d'éviter les rochers qui encombrant le passage et de dégager les logs restant accrochés, pour les diriger plus avant. Pendant les mois de septembre et octobre, et même jusqu'en décembre, le bois peut être flotté sans trop de difficulté au travers de la passe et être recueilli au sud de celle-ci.

Le bras de Pehanzin constituerait la meilleure passe si on faisait sauter certains rochers et si on enlevait certains arbres. Il y a lieu de remarquer toutefois qu'on ne pourrait l'utiliser que pendant la saison des pluies, le niveau de l'eau étant trop peu élevé en d'autres saisons.

Le travail est rendu beaucoup plus compliqué en cet endroit par le fait que la profondeur de l'eau et l'escarpement des rives empêchent de recourir au concours d'éléphants. Peut-être pourrait-on, par contre, employer avec avantage ces animaux dans la passe de Pehanzin.

Trajet de Khon à Saïgon. — Au sud de Khon et sur une distance de 10 à 12 milles, le fleuve, auquel on donne à cet endroit le nom de « forêt noyée », est obstrué par de nombreux arbres de grandes dimensions qui ont poussé dans son lit, mais qui sont partiellement submergés à l'époque des hautes eaux.

C'est là un passage difficile. Bon nombre des pièces de bois qui s'engagent parmi ces arbres doivent être considérées comme perdues, car il est presque impossible de les en dégager. Les logs devraient, pour bien faire, être conservés au-dessous des rapides de Khon jusqu'au moment des hautes eaux de l'automne, époque à laquelle on leur ferait continuer leur voyage après les avoir réunis en radeaux.

Le trajet de Khon à Thabum-Kabai prend douze heures et s'effectue au moyen d'une petite embarcation à vapeur. Des bouées et des signaux, placés par les soins des ingénieurs du Gouvernement, renseignent exactement sur la direction à suivre. Le passage n'est toutefois pas des plus faciles. Il existe de forts remous et des hauts fonds, et l'embarcation a parfois à marcher à pleine vapeur pour se maintenir dans le courant. A certains endroits, des sinuosités et des courbes brusques rendraient très dangereux le moindre accident.

Le courant étant à la fois violent et irrégulier, le passage des rapides est malaisé pour les trains de bois composés de 60 à 80 logs.

De Thabum-Kabai à Kratie, le trajet dure huit heures. Le lit du fleuve est ici peu profond et ce n'est que lorsqu'il a plu que l'embarcation à vapeur peut aller jusqu'à Kratie.

Entre Kratie et Pnom-Penh circulent, outre les navires des Messageries fluviales, de très nombreuses embarcations à vapeur appartenant à des armateurs chinois. Le fleuve est ici fort large et la navigation n'y présente aucune difficulté.

De Pnom-Penh à Saïgon, le service est assuré par des steamers de 5 à 600 tonnes, ayant des départs au moins tous les deux jours. Des trains de bois de 200 à 400 tonnes peuvent être conduits de l'une à l'autre de ces localités, éventuellement à l'aide de remorqueurs à vapeur.

Les droits, frais de canal, impôts, etc., s'élèvent à environ 2 dollars par log.

Une des grandes difficultés que présentent les transports de bois par le Meh-Kong réside dans la rareté de la main-d'œuvre. Les indigènes riverains qu'on peut employer à ce travail sont, en général, peu nombreux, misérables et inexpérimentés.

Les négociants en bois de nationalité française obtiennent du Gouvernement le concours de travailleurs tenus à la corvée, mais le nombre de ceux-ci est insuffisant.

Le seul moyen propre à assurer une main-d'œuvre régulière consisterait à embaucher des travailleurs laotiens venant de l'ouest et annamites arrivant de l'est, qu'on ferait venir au nombre de quelques centaines et qu'on établirait le long du Meh-Kong en leur construisant des huttes et en leur concédant quelques terres.

En résumé, la descente des trains de bois par la voie du Meh-Kong est possible, — en fait elle s'effectue sur une certaine échelle, — mais elle exige des frais considérables à raison de la longueur du trajet, des difficultés de la navigation, de la rareté de la main-d'œuvre et des nombreuses manutentions rendues nécessaires par le fait que les logs doivent, alternativement et suivant la section parcourue, tantôt être flottés séparément, tantôt être confiés au courant réunis en radeaux.

Usages lors des fiançailles et du mariage en Chine, dans le Shantung méridional. — Nous empruntons les renseignements qui suivent aux *Beiträge zur Volkskunde Süd-Shantungs*, par le Père J.-M. Stenz, que nous avons déjà signalés.

Les fiançailles sont effectuées par les intermédiaires dont on distingue deux catégories : les « p'au-mei-ti », c'est-à-dire ceux qui arrangent les fiançailles à distance et qui sont employés par les familles riches et distinguées, et les « mei-pno ». Ces derniers se recrutent surtout parmi les mendiants, les vieilles femmes, les petits commerçants, etc., qui sont bien connus dans la contrée. Si le village n'est pas grand, il n'est pas permis aux jeunes gens qui y sont nés de se fiancer entre eux. Par contre, on n'aime pas non plus dans les basses classes que les fiancés appartiennent à des villages fort distants l'un de l'autre.

Les intermédiaires commencent par demander aux parents si leur enfant est déjà fiancé et si, dans le cas négatif, ils les autorisent à lui chercher un conjoint. Les parents s'enquièreent secrètement de l'âge, de la fortune et du physique de la personne proposée et, lorsque les renseignements sont favorables, ils permettent à l'intermédiaire de faire des propositions. Celui-ci se rend d'abord chez

les parents du garçon et, s'il est d'accord avec eux, chez ceux de la fille. Dans le cas où la famille du garçon seule a consenti aux fiançailles, l'affaire est simplement abandonnée, mais il n'en est pas de même lorsqu'il y a consentement de la part des parents de la fille et refus de l'autre côté, car dans cette éventualité l'intermédiaire doit s'attendre à des désagréments et même à des coups. Une fois le consentement des deux familles obtenu, l'on procède à l'échange des petites cartes (Keng-t'ie). Celles-ci consistent en une bande de papier rouge, longue environ d'un demi-pied et large d'un quart de pied, sur laquelle le fiancé fait écrire : tching-t'schiu tschin-nuo mu-jin, c'est-à-dire : « Je prie respectueusement de me donner un consentement définitif », tandis que les parents de la fiancée répondent : jan-ta t'è-ming mu-jin, c'est-à-dire : « Nous accédons à ta demande ».

L'intermédiaire commence par apporter la carte aux parents de la fille, qui doivent lui offrir un repas et 200 sapèques. Après cela, il apporte la réponse à la famille du fiancé, qui est à son tour tenue de lui offrir également un repas et au moins 400 sapèques.

Cette formalité remplie, l'on cherche un jour propice dans le calendrier impérial et on écrit après quelque temps la grande carte des fiançailles. Elle consiste en une bande de papier rouge, longue d'un pied, large de plusieurs pieds et pliée en forme d'un livre chinois. Le texte, dont les lignes vont naturellement de droite à gauche et de haut en bas, est conçu ainsi : « Les parents X... s'inclinent profondément et demandent pour leur fils la belle et vertueuse fille de M. Y... (ici suivent une quantité d'expressions de politesse) comme épouse, présentent respectueusement cette carte rouge et prient de bien vouloir fixer la date des fiançailles. Les précités font de nouveau « tschuo-j » (croisent les mains) « pour qu'une longue joie règne plus tard ».

Cette « grande carte », qui se trouve dans une petite boîte entourée d'un drap jaune, est alors portée par l'intermédiaire à la famille de la jeune fille. En guise de cadeau, il présente à celle-ci : deux petites boîtes avec des bonbons ainsi que quatre pains ; ces pains ont une signification symbolique, qui est celle-ci : ainsi que le levain fait monter le pain, la jeune fille doit se développer et devenir riche — des branches de l'arbre de vie, image d'une longue vie, — un petit paquet de sel, pour qu'il n'y ait pas de conflit dans le ménage — un petit paquet de son, symbolisant le bonheur, — deux oignons, signifiant « bien fait, sans défauts, sans maladie » et, enfin, deux paires de boucles d'oreille.

La famille de la fiancée commence par offrir un bon repas à l'intermédiaire et ce n'est qu'après la lecture de la carte du fiancé qu'il est permis d'écrire la grande carte de la fiancée. Elle contient à peu près le même texte que celle du fiancé. Lors des fiançailles, il est très important de savoir sous quel signe du zodiaque les fiancés sont nés et ce renseignement doit être fourni verbalement ou par écrit. Il y a, à ce propos, une règle qui dit :

Le cochon noir craint le singe.

Le cheval blanc le bœuf noir.

Lorsque le serpent voit le tigre, il est comme tranché par un couteau.

La poule et le chien ensemble occasionnent des larmes.

Aussitôt que le mouton et le rat se voient, ils périront.

Le dragon volant ne vivra pas longtemps ensemble avec le lièvre.

Ces animaux ne doivent donc pas se rencontrer. On ne célèbre pas les fiançailles de personnes qui sont nées sous les signes malicieux ennemis.

La carte de la fiancée dit à peu près ce qui suit : Les parents N. N. inclinent la tête et donnent leur fille comme épouse au fils de M. N. du grand homme, notre vieux et vénérable parent dont la vertu brille. Ce papier colorié est un gage. Nous consentons, etc.

La fiancée envoie des cadeaux semblables à ceux qu'elle a reçus, à l'exception des boucles d'oreille, qui sont remplacées par un ruban pour la tresse (t'ou-scheng-tzy).

En dehors de cela, l'intermédiaire reçoit un pourboire de 500 sapèques.

Arrivé chez le fiancé, on lui offre de nouveau un repas et un pourboire d'au moins 1,000 sapèques.

Les cadeaux de la fiancée reviennent également à l'intermédiaire.

En thèse générale, la remise de la grande carte des fiançailles rend celles-ci indissolubles.

L'époque du mariage étant enfin proche, on commence avant tout par se renseigner sur un jour propice, c'est-à-dire un jour qui se prête bien à la cérémonie et promet beaucoup de bonheur aux conjoints (ting-jih-tzy). Ce n'est qu'alors qu'on écrit « la vraie carte » (schy-schu), qui contient la date exacte du mariage, l'heure, la situation de la chambre nuptiale, etc.

Voici le texte de la carte, exprimé dans l'original par des vers chinois :

« Le X^e mois et le X^e jour sont très bien choisis, vu qu'alors luit l'étoile X, qui est une étoile de bonheur. Si l'on emploie la maison X et la chambre X, si la fiancée n'est pas née dans le cercle zodiacal X, si, en montant et en descendant de sa chaise à porteur, elle tourne sa figure vers un certain point cardinal, si l'on cache les puits et les pierres pendant qu'on se rend chez la fiancée le jour de son mariage, alors le bonheur des conjoints sera grand et sans bornes. Si le ciel et la terre sont en paix et que les chambres sont remplies d'or et de pierres précieuses, l'on peut s'attendre à une longue vie et à beaucoup d'honneurs. »

Ce schy-schu du fiancé, mis dans une boîte qui est entourée d'un drap jaune, est porté à la fiancée par l'intermédiaire en même temps que quatre à huit paquets avec des douceurs que la fiancée répartit plus tard parmi ses parents. Ceux-ci, par contre, doivent lui acheter des habillements, souliers, fleurs, etc. (t'ieng-siang). Les parents du fiancé lui achètent également des habillements.

Le jour du mariage étant enfin arrivé (se marier veut dire pour le fiancé : « chercher des parents » et pour la fiancée : « sortir de la porte »), il s'agit de faire les nombreux préparatifs nécessaires.

PRÉPARATIFS DU FIANCÉ. — 1. Les habillements doivent être confectionnés par une « personne complète », c'est-à-dire par une personne qui a mari et enfants des deux sexes. Les pantalons sont rouges ou bleus, jamais blancs, les bas doivent être bleus et le cordon de la tresse rouge. Comme le fiancé a le droit de porter, le jour de son mariage, les plus beaux habillements, même ceux des mandarins, on les emprunte généralement. Même le bouton officiel sur le chapeau est permis au fiancé le jour de son mariage.

2. Les cadeaux. En cherchant la fiancée, le fiancé doit se munir des objets suivants, ou bien les faire porter dans de grandes caisses rouges : seize à vingt petits paquets de douceurs, deux cruchons d'eau-de-vie, deux morceaux de porc, un coq et un poisson, une jupe rouge, sans aucune garniture, pour la fiancée. Cette jupe signifie que la jeune fille pouvait jadis faire tout ce qu'elle voulait, mais que, après la noce, elle se jette pour ainsi dire dans un étang brûlant. Un grand morceau de toile rouge, dont la fiancée se voilera la tête le jour du mariage; à chacun des quatre coins sont fixés deux sapèques. Une petite coupe ronde, faite de papier rouge et que la fiancée se fixe sur le derrière de la tête au moyen d'épingles; cela signifie que ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elle devient vraiment femme (t'scheng-ta-jen). Un panier de paille de sorgho

rouge, dans lequel se trouve un coq vivant, dont les ailes sont enveloppées de drap rouge, signifie « une longue vie » (t'schang-ming-tsché). Rouge est la couleur de la joie et c'est pourquoi tout ce qu'on emploie ce jour-là, voitures, ustensiles, habillements, etc., sont peints en rouge ou enveloppés de drap ou de nattes rouges.

3. La chambre nuptiale. Dans cette chambre on fixe au mur, à côté du lit, une natte rouge, une pareille au plafond et une autre devant le lit. Les fenêtres sont également couvertes de papier rouge et sur les portes on colle des bandes de papier rouge contenant des vers symboliques.

4. Un grand banquet. En outre, on donne encore aux invités des petits pains très croustillants qu'ils emportent avec eux.

5. Les sacrifices. Le sacrifice est préparé sur l'autel qui se trouve dans la cour. Sur la table se trouvent deux chandeliers et une cruche d'eau-de-vie avec les petits verres, en dehors du papier à sacrifice.

La veille du mariage, ou le jour même de bonne heure, le fiancé doit se faire raser la tête en laissant, au contour de la natte, une petite couronne de cheveux, qui signifie les cheveux du célibataire endurci (kwang-kuin-mau).

La veille du mariage, le fiancé vêtu de ses atours de gala, c'est-à-dire avec les habillements empruntés de mandarin, le chapeau de cérémonie et des bottes, est tenu de rendre visite à tous ses parents et d'aller au cimetière, en faisant partout le « K'ot'ou » (prostration). Un homme l'accompagne et déplie, à chaque K'ot'ou, un tapis rouge devant lui. Une bande de musiciens le suit en jouant à chaque K'ot'ou. On observe, à cette occasion, le plus strict silence.

C'est une bonne occasion, pour les gamins de la rue, de faire leurs plaisanteries.

Dans les familles riches, on a aussi l'habitude de donner au fiancé une espèce de paletot en soie rouge, qui est fixé à la poitrine par des fleurs, ainsi qu'une fleur dorée pour orner son chapeau.

PRÉPARATIFS DE LA FIANCÉE. — Ainsi qu'il a été dit des habillements du fiancé, la toilette de la fiancée doit également être confectionnée par une « personne complète » (t'schuen-huen-jen). Ses habits de gala sont, dans la plupart des cas, loués.

Comme dot, elle ne reçoit qu'une grande armoire (kui), une plus petite armoire (t'schu), une table à tiroirs, deux chaises, une glace, une garde-robe, une cuvette en cuivre, une lampe, un coffret avec du fard, un nécessaire de toilette, une théière avec des tasses.

des verres à liqueurs, un coffret à bijoux et, enfin, une malle en cuir ; point d'argent.

Les cadeaux que la fiancée donne à son futur consistent en quatre dignons, un peu de son, un plat de soupe faite aux nouilles de farine, deux fois autant de petits pains ronds qu'elle a d'années et encore quatre pains spéciaux ; ces quatre pains sont préparés avec du sucre et destinés aux beaux-parents ; les autres sont garnis de sésame et seront mangés par les conjoints ; quelques gâteaux préparés avec du riz et des fruits de zisyphus, des branches de l'arbre de vie, quelques arachides et quelques poignées de sorgho sans les épis.

Les cadeaux sont placés dans de grandes caisses rondes au fond desquelles on a mis quelques sapèques.

Toutes les caisses et boîtes sont munies de serrures dont les trous sont couverts de bandes de papier rouge.

LE JOUR DES NOCES. — Le fiancé va chercher la fiancée solennellement. Il est très rare que le jeune mari aille habiter plus tard la maison de sa femme. En général, la jeune femme habite dans la famille de son mari.

Après le déjeuner, le cortège se met en marche.

Avant le départ du fiancé de sa maison paternelle, l'on fait partir quelques pétards et le fiancé fait « K'ot'ou » dans la cour. Cette cérémonie, comme celles qui suivront, sont chaque fois accompagnées de musique.

Le fiancé doit entrer par derrière dans la chaise à porteurs qui lui est destinée.

Le cortège est composé comme suit : A la tête se trouvent les porteurs des cruchons d'eau-de-vie (peng), ensuite viennent les porteurs des caisses contenant les cadeaux, quelques porteurs de lampions et la musique. Celle-ci est suivie par deux chaises à porteurs, l'une pour le mari, l'autre pour sa femme. Le cortège se termine par une voiture sur laquelle se trouve, en grand gala, un homme qui fait fonction de maître des cérémonies.

Chaque fois que le cortège passe par un village on tire trois fois des pétards, une fois seulement lorsqu'il passe devant un puits, une pagode ou un cimetière. Pendant la traversée d'un village, le cortège observe strictement l'ordre précité, mais du moment qu'on se trouve en rase campagne, tout le monde marche pêle-mêle.

Lorsque le cortège est arrivé à la maison de la fiancée, le p'ei-k'ei-ti descend de sa voiture et fait le tshuo-i aux deux sung-k'ei-ti

(dames d'honneur), qui ont mission de conduire la fiancée. Il aide ensuite le fiancé à descendre de la chaise à porteurs et celui-ci salue à son tour les deux précités. Le fiancé est alors conduit dans la chambre des visiteurs où se trouvent seulement une table et une chaise. Avant de s'asseoir, il doit faire K'ot-ou à la chaise. Ce n'est que lorsqu'il s'est assis qu'on apporte d'autres chaises, qu'on sort le thé et les pipes et, bientôt après, le repas. Tous les participants du cortège y prennent part.

La fiancée s'apprête maintenant pour le départ. Devant sa chambre, on allume des lampions, et la musique joue des airs de mariage. La chambre où la fiancée s'habille doit être située vers certain point cardinal, qui est du reste indiqué dans le schy-schu. Deux femmes « complètes » doivent aider la fiancée à sa toilette. Les souliers ne peuvent être brodés, mais doivent être noirs. On lui met sur la tête le ti-ti apporté par le fiancé. Pendant la toilette, les compagnons du fiancé font partir trois pétards. La fiancée étant prête, on l'apporte sur une chaise vers la chaise à porteurs. Elle ne doit rien conserver aux pieds du sol paternel. Aussitôt qu'elle est assise dans la chaise à porteurs, on en ferme les rideaux et la fait sortir de la cour. Du moment que la fiancée est assise dans sa chaise à porteurs, le fiancé quitte la chambre, fait le K'ot-ou devant la maison et monte alors dans sa chaise à porteurs.

Au retour, le cortège est arrangé à peu près de la même façon qu'auparavant. La chaise à porteurs du fiancé précède celle de la fiancée. Au p'ei-k'ei-ti du fiancé succèdent les sung-k'ei-ti de la fiancée.

Le trousseau de celle-ci a été déjà porté en avant, tandis que les cadeaux du fiancé sont laissés en arrière. A mi-chemin, la fiancée enlève son ti-ti et le jette loin d'elle.

Arrivés aux environs de la maison du fiancé, deux hommes, munis de fagots allumés peints en rouge, s'approchent en courant du cortège et font le tour de la chaise à porteurs de la fiancée. Ils déposent ensuite les fagots sur la table à sacrifices dans la cour.

Après certaines salutations entre les membres du cortège, la chaise à porteurs de la fiancée est transportée par la grande porte à la cour. Là elle est reçue par deux femmes « complètes », qui fonctionnent comme dames d'honneur et remettent à la fiancée une paire de boucles d'oreilles ou bien zoo sapèques.

Toute la cour est couverte de nattes, pour que les pieds de la fiancée ne touchent pas la terre. Aussitôt qu'elle est sortie de sa chaise, la tête complètement voilée, elle est conduite devant

l'autel à sacrifices où elle fait à côté de son futur le K'ot-ou au T'ien-lau-ye-ye. Pendant cette cérémonie, on fait partir des pétards et le beau-père sacrifie sur l'autel de la monnaie de papier, des parfums et de l'esprit d'eau-de-vie. Après cela, la fiancée, assise sur une chaise ordinaire, est portée dans la chambre qui précède la chambre nuptiale.

Dans cette espèce d'antichambre, se trouve un banc sur lequel les deux fiancés s'asseyent.

Les deux dames d'honneur remplissent d'eau-de-vie deux petits verres dont un est offert à chaque fiancé. Lorsqu'ils sont vidés, on les échange, les remplit et les fait vider de nouveau. C'est cette cérémonie qui constitue le véritable mariage. Le fiancé s'étant éloigné, on conduit la fiancée dans la chambre nuptiale. Ici, on lui enlève le voile qui, jusqu'alors, a complètement caché la tête, de sorte que le fiancé n'a pu encore voir ses traits, et on le jette sur la natte qui se trouve au-dessus du lit. On la déshabille ensuite et on allume la lampe qu'on ne peut plus éteindre après (t'schang-ming-teng, lampe de longue vie). La mèche de cette lampe consiste en un ruban de cheveux rouges. Pendant les premiers trois jours, le lit est rempli de paille de fèves « pour qu'un siu-t'sche (premier rang de savant) soit produit par la famille ». Le p'ei-k'ei-ti du fiancé baisse maintenant le rideau de la porte et la fiancée reste seule dans la chambre. Du reste, il est d'usage que la fiancée parle aussi peu que possible pendant le premier jour, et il y en a qui ne parlent presque pas du tout. Parler le jour du mariage veut dire que la jeune femme est une bavarde.

Enfin commence le banquet. Le beau-père, coiffé de son chapeau de cérémonie, est tenu de faire le « tshuo-i » aux compagnons de la fiancée et de leur verser de l'eau-de-vie. En faisant cela, il dit : « J'ai dérangé ces messieurs à l'occasion d'une peu importante cérémonie de mariage, maintenant je viens leur exprimer mes remerciements. » Les « sung-k'ei-ti répondent » : « C'est très juste, apporte-nous encore quelques cruches d'eau-de-vie. » Le mari doit alors faire le K'ot-ou aux compagnons de sa femme, pendant que la musique joue. Après le repas, les sung-k'ei-ti s'en retournent chez eux. La jeune mariée ne mange rien ou presque rien le jour de son mariage.

Dans certaines contrées, il est d'usage que les parents et amis des jeunes mariés se mettent devant la fenêtre de la chambre nuptiale pour y faire des plaisanteries ou écouter ce qui s'y passe. Pour y remédier, la belle-mère place à la fenêtre un balai sur lequel sont pendus quelques habillements.

APRÈS LE MARIAGE. — Le lendemain du mariage, les parents de la femme vont chercher le jeune couple. La jeune femme se couvre de ses plus beaux atours et chausse des souliers brodés en couleur. Avant de quitter la maison, elle doit faire K'ot-ou devant l'autel de la cour, après quoi elle porte les petits pains qu'elle avait pris avec elle (huoschau) à la cuisine où elle les place dans la marmite. Un banquet a lieu dans la maison de la mère. L'après-midi, la mère arrache les petits cheveux qui se trouvent autour du front de la jeune mariée. C'est ainsi qu'on peut de suite reconnaître une femme mariée en regardant son front. Au soir, les jeunes mariés sont reconduits chez eux. La jeune femme doit alors faire de nouveau le K'ot-ou dans la cour et ensuite devant tous les parents. Quiconque reçoit ce salut de la jeune femme doit lui remettre 200 sapèques. Enfin elle se rend au cimetière pour y faire ses salutations aux morts. Le deuxième jour, les voisins viennent faire « K'ot-ou » aux tablettes des ancêtres et aux beaux-parents, qui les régalent à leur tour d'eau-de-vie (hzi-tschü). Les parents aussi arrivent les deuxième et troisième jours à la maison pour y boire de l'eau-de-vie. Chacun, à cette occasion, apporte un cadeau de 100 à 200 sapèques.

Le sixième jour, les jeunes mariés sont de nouveau cherchés par les parents de la femme, qui les amènent chez eux dans une voiture. Le mari retourne chez lui le soir, mais la femme reste chez ses parents jusqu'au neuvième jour. Ce jour-là elle doit absolument être de retour chez son mari. Ce va-et-vient a toujours lieu pendant la première époque du mariage. C'est ainsi que la mère va chercher la jeune femme au douzième jour pour la retenir chez elle jusqu'au jour datant un mois du jour du mariage. Ce jour même la jeune femme est tenue à rentrer chez son mari (tui-yäo).

Dans les familles très pauvres, il n'est pas rare que la jeune fille soit fiancée dès sa plus tendre jeunesse et élevée alors par la famille du fiancé. Ces enfants sont appelés « t'uen-yüen-si-fu » et, en général, sont mal soignés par ceux qui les ont recueillis. Si les deux fiancés deviennent adultes et que la famille de la fille ne demeure pas trop loin de celle du fiancé, on l'envoie, immédiatement avant le mariage, pour quelques jours chez sa mère. Le village de la fille étant, par contre, loin de celui du jeune homme, on l'envoie, avant le mariage, chez des parents de celui-ci. Les festivités à l'occasion de ces mariages pauvres sont rares et peu importantes. La fiancée est cherchée par une voiture ou, si elle est restée dans le même village, par une chaise, et toutes les cérémonies se bornent au K'ot'ou, qu'elle fera dans la cour au T'ien-lau-ye-ye.

On nomme la première femme yüen-p'ei, c'est-à-dire « première compagne ». Si elle meurt et que le veuf épouse une seconde femme, celle-ci est appelée tschi-p'ei, c'est-à-dire « deuxième compagne ».

Des gens riches tiennent deux ou plusieurs femmes, siau-p'uo, qu'ils achètent. Il n'y a rien de déshonorant en cela pour l'homme, mais bien pour la femme. Des cérémonies spéciales n'ont pas lieu dans ce cas.

Il arrive que la vraie femme meurt et que la concubine la remplace. Dans ce cas, la famille de la femme doit donner son consentement. Si celui-ci est donné, la concubine, ou son fils si elle en a un, doit demander le consentement à tous les parents en leur faisant K'ot-ou (tschi-fu). En cas d'accord, on fixe un jour pour la réunion de tous les parents. On renverse une chaise au milieu de la chambre sur laquelle on place les habillements de la concubine. Celle-ci fait alors K'ot-ou à tous présents, tandis que les parents font le K'ot-ou, non pas à la concubine, mais bien à la chaise.

Cela fait, elle est définitivement accueillie par la famille et elle reçoit le nom de famille qui lui revient.

Un mariage fort curieux est celui qui se fait parmi les morts. Je cite une relation donnée par mon confrère, le R. P. Pieper, d'une cérémonie à laquelle il avait assisté dans un district nord-ouest du Sud-Schantung.

Il est déjà rare, dans un village, qu'on y célèbre un mariage et un enterrement à la fois, surtout lorsque le village est petit. Mais, en Europe, on pourrait juger impossible que ces deux cérémonies se célèbrassent le même jour dans une même famille. Le Chinois cependant parvient à le faire et, ce qui est encore plus fort, il s'entend à marier deux morts et à les enterrer dans un même tombeau.

Une cérémonie pareille eut lieu l'autre jour à Pualy, dans le Sud-Schantung, et ce non sans beaucoup d'entrain.

Il s'agissait d'un vieux qui venait de mourir et dont la femme était également décédée peu après. Rien ne s'opposait à les enterrer tous deux, mais avant de le faire, il s'agissait, pour le vieux, de convoler avec une fiancée depuis longtemps oubliée par lui. Celle-ci lui avait été promise une cinquantaine d'années auparavant, mais, lorsque le mariage fut sur le point de se faire, la fiancée venait de mourir. On chercha pour le fiancé une autre femme avec laquelle il vécut quarante ans.

Cependant la première fiancée fut considérée comme la femme la plus légitime des deux et comme ayant la prééminence dans le

royaume des ombres. Avant de pouvoir convoler avec la défunte, il fallut que la cérémonie du mariage eût lieu sur la terre. Elle fut donc célébrée le même jour où l'on enterra la femme du vieux.

Pour commencer, on ouvrit la tombe de la fiancée, on ramassa soigneusement les os qui restaient et on les plaça ensuite dans un nouveau cercueil. Celui-ci (le pā-ūi) fut mis dans une chaise à porteurs et conduit solennellement et avec accompagnement de musique et coups de pétards à la maison du mort.

Pendant que les amis et parents faisaient honneur au repas, on mettait les cercueils des deux défunts l'un à côté de l'autre en leur offrant les différents plats et en leur soufflant l'odeur des mets.

Après avoir bien mangé et bu, le second acte commença : l'enterrement.

La musique fit entendre des airs tristes et les figures rougies par le vin étaient baignées de larmes, tandis que tous les assistants poussaient des hurlements et des cris de détresse.

Les assistants mettaient leurs sales robes blanches de deuil et suivaient, en titubant, les cercueils des deux morts. Quelques-uns pouvaient à peine se tenir droits malgré l'aide de leur « canne à douleur » (ngai-tschang), car la douleur occasionnée par la mort de la bonne mère les avait presque anéantis. Et pourtant, il semblait que, plus que la douleur, le vin les avait mis en déséquilibre. « Notre bonne mère, notre bonne mère », gémissaient les trois fils de la seconde femme, des hommes de 30 à 40 ans. « A peine venue chez nous, tu dois y repartir si tôt. » Mais pas une larme ne fut versée pour la vraie mère ! Le corps du père avait été placé auparavant dans un champ et couvert d'une voûte maçonnée. On avait creusé, à côté, un énorme trou où les trois cercueils furent placés l'un à côté de l'autre. Le cercueil de la première fiancée se trouvait à gauche de l'homme et celui de la seconde femme à gauche de la première fiancée. Les tombes fermées, les fils s'en retournèrent chez eux tout ragaillardis et contents de ce que leur père allait être heureux dans l'au-delà, tandis qu'ils pouvaient se dire qu'ils avaient dorénavant deux mères, dont la première était la préférée !

BIBLIOGRAPHIE

Makers of Japan, par J. MORRIS. Un volume de 330 pages, édité par McClurg, à Chicago, 1906.

L'étonnante accession du Japon à la vie internationale, sa participation au mouvement du progrès européen furent l'œuvre d'une élite qui donna à la masse l'impulsion féconde qui a produit les résultats que chacun connaît et admire. Beaucoup de leurs noms sont devenus familiers au public européen, mais les détails de leur biographie sont beaucoup moins bien connus. M. Morris nous initie aux particularités de l'existence et de l'influence politiques des fondateurs du Japon moderne, en commençant par Sa Majesté le Mikado et le dernier des Shogun, le prince Tokugawa Keiki. Il nous donne vingt-deux de ces notices biographiques; nous ne pouvons les citer toutes, comme il convient. Nous y trouvons les noms du marquis Ito, du marquis Oyama, de l'amiral Togo.

The Development of the European Nations, 1870-1900, par J. HOLLAND ROSE. Un volume de 610 pages, édité par A. Constable, à Londres, 1908. Prix : 7 sh. 6 d.

Heureux qui peut connaître les causes des événements, a dit Virgile en un vers célèbre, et l'auteur en a fait une application heureuse au développement des nations européennes dans les trente dernières années du XIX^e siècle. Il commence par l'histoire de l'établissement et des progrès de la troisième République française, consacre ensuite un chapitre à l'Empire allemand, puis à la question d'Orient et la création des principautés et royaumes balkaniques, aux troubles intérieurs de la Russie, à l'Extrême-Orient, au développement mondial de l'Angleterre, notamment en Egypte et au Soudan, au partage de l'Afrique, à la lutte d'influences en Extrême-Orient. Tout cela est examiné et judicieusement commenté. On regrette que, en ce qui concerne l'État du Congo, l'auteur n'ait pu se soustraire aux influences de son milieu et que le chapitre qu'il y consacre se ressent trop de la campagne de presse, souvent injuste, qui a été poursuivie en Angleterre à ce sujet.

History of South Africa since Septembre 1795, par G.-M. CALLE THEAL. Tome V. Un volume de 498 pages, édité par Swann et Sonnenschein, 1908.

Le dernier volume de l'Histoire de l'Afrique du Sud depuis 1795, c'est-à-dire

depuis les débuts de l'action anglaise au Cap, est le seul qui ait paru. Il est consacré aux événements qui se sont passés dans la Colonie du Cap et au Natal jusqu'en 1872, dans le Griqualand jusqu'en 1886, dans le Namaqualand, Damalaland et Griqualand oriental jusqu'en 1885, dans le Pondoland et le territoire portugais jusqu'en 1894. Un index bibliographique très intéressant et une liste chronologique de tous les événements cités dans l'ouvrage sont joints en appendice.

Mines of Chihuahua, par GAROCE. Un volume de 350 pages, édité par *El Norte*, J.-B. Ott, à Chihuahua, Mexique, 1908.

L'État de Chihuahua est le plus étendu de tous ceux qui font partie de l'Union mexicaine. Plus grand que la France, que l'Allemagne, que l'Espagne ou que l'Italie, il égale en superficie la Hollande, le Portugal, la Belgique, la Grèce, le Danemark, la Suisse et l'Angleterre réunis. Dans sa région occidentale, la chaîne principale de la Sierra Madre le traverse du nord au sud. Au centre et au midi, des crêtes de peu d'élévation se dressent sur le grand plateau central, auquel elles servent de contreforts.

Cette vaste étendue de terrain, avec ses grandes plaines, ses beaux pâturages, ses rivières et ses richesses minérales, n'est entrée que tout dernièrement dans la grande voie du progrès international. Encore en 1880, l'État était séparé du reste du Mexique par de vastes steppes désertes, sans voies de communication. Depuis, sa colonisation a fait des progrès remarquables.

Si l'État de Chihuahua est le plus grand en territoire de l'Union mexicaine, il est aussi le plus riche en métaux de toute espèce. Ses mines sont exploitées par des procédés modernes, ses minerais traités dans des établissements métallurgiques de premier ordre. C'est l'exposé de l'activité de cet État en matière minière que contient le volume que nous analysons.

Applied Geography, par J. SCOTT KELTIE. Un volume de 199 pages, édité par J. Philip et fils, à Londres, 1908. Prix : 2 sh. 6 p.

La première édition de cet ouvrage parut en 1890. L'auteur préfère le titre de géographie appliquée comme plus adéquat au sujet que celui de géographie politique et commerciale généralement employé. Il donne les notions essentielles des connaissances géographiques plus spécialement dans leurs rapports avec l'industrie, le commerce et la colonisation. Le nom de l'auteur, célèbre par ses travaux antérieurs, dispense de nous étendre longuement sur les mérites de son opuscule.

Die Analyse des Kautschuks, der Gutta-percha, Balata und ihrer Zusätze, par le Dr RUDOLF DITMAR. Un volume de 288 pages, édité par Hartleben, à Vienne, 1908. Prix : 10 marks.

Il n'existait pas encore d'ouvrage d'ensemble rédigé en langue allemande traitant de l'analyse du caoutchouc, de la gutta-percha et balata et de leurs produits industriels. Le dernier ouvrage complet est celui du Dr Karl-Otto Weber, paru en langue anglaise en 1902; mais depuis, ces matières ont fait l'objet de multi-

ples études et ont tellement progressé, que le nouvel ouvrage diffère nécessairement beaucoup de ses devanciers et doit être consulté par tous les spécialistes des industries de la gomme et par tous ceux qui s'intéressent à sa progression. Cet ouvrage de grande érudition est illustré de 42 vignettes et de 2 tableaux.

Deutschland unter den Weltvölkern, par le Dr PAUL ROHRBACH. Un volume de 345 pages, édité par la maison « der Hilfe », à Berlin-Schöneberg, 1908. Prix : broché, 4 marks.

La première édition de cet ouvrage parut en 1903; l'auteur est très connu par ses ouvrages sur la colonisation en général et par ses études sur l'Afrique orientale allemande. Il examine dans sa belle étude actuelle la situation de l'Allemagne au milieu des nations. Il ne croit pas que l'Allemagne ait fini son rôle d'expansion comme on semblait l'admettre à l'époque de Bismarck; la politique mondiale s'est substituée partout à la politique continentale. Il fait une analyse détaillée des conditions des rivaux européens de l'Allemagne, des grandes questions qui restent à résoudre, des intérêts que possède l'Allemagne dans celles-ci et de la façon dont elle les envisage.

La rivalité anglo-allemande est examinée, ainsi que le problème extrême-oriental, enfin, les possibilités d'expansion et d'émigration en Extrême-Orient, dans l'Asie Mineure (chemin de fer de Bagdad) et dans l'Amérique du Sud. On serait mal venu de reprocher à l'auteur son ardent patriotisme : c'est un nationaliste partisan de la plus grande Allemagne; à ce titre, il faut lire ce livre où se résument, dans tous les domaines de la politique internationale, les tendances germaines.

The Baganda at Home, par C.-W. HATTERSLEY. Un volume de 227 pages, édité par *The Religious Tract Society*, à Londres, 1908.

L'auteur, un résident dans l'Uganda, y occupa une situation éminente dans le service de l'éducation; il connaît donc bien le pays et nous pouvons nous reposer sur l'objectivité de ses considérations. Il relève les notables changements survenus dans cette région tristement célèbre par les excès du despote Mésa; les modifications dans l'organisation du pouvoir, dans l'administration, sont indiquées en même temps que sont décrits le pays et ses produits, les particularités de la vie sociale et économique du peuple. Un chapitre spécial est consacré à la maladie du sommeil et à ses ravages; enfin, le programme de rénovation des indigènes par l'éducation et la religion est esquissé.

Guide médical du Missionnaire et de l'Explorateur colonial, par le Dr DAUCHEZ. Un volume de 341 pages, édité par Beauchesne, à Paris, 1908. Prix : fr. 3,50.

L'auteur, en publiant ce traité de consultations cliniques et thérapeutiques, a voulu rendre service à tout missionnaire ou chef de poste appelé à vivre seul, isolé, loin de tout médecin, de tout centre, de tout secours, réduit à prendre lui-même un parti dans des circonstances graves, en présence de cas d'urgence qu'un

transport intempestif pourrait aggraver. Le livre ne peut apprendre la médecine à ceux qui l'ignorent, cela va sans dire, mais il suffit par sa clarté et sa méthode à être un guide précieux pour les cas où une intervention judicieuse, même d'un non-médecin, peut rendre les plus grands services aux malades et patients. L'aide médicale est un moyen de popularité et de prestige chez les indigènes et plus efficace, on le comprend de plus en plus.

Les Dépôts marins, par le Dr LÉON-W. COLLET. Un volume illustré de 325 pages, édité par O. Doin, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

Ce volume est le résumé d'un cours de privat-docent de géographie physique fait à la faculté des sciences de l'Université de Genève. Cette monographie est basée sur le beau volume de Murray et Renard : *Deep sea deposits*; et expose, d'une manière générale, la composition des fonds marins, tient le lecteur au courant des questions qui ont été spécialement approfondies ces dernières années et insiste sur l'importance de certaines questions de la sédimentation actuelle au point de vue géologique.

Official Year Book of the Commonwealth of Australia. Statistics for the Period 1901-1907. Publication du *Commonwealth Bureau of Census and Statistics*. Un volume de 930 pages, par Mc CARRON, Bird Co, à Melbourne, 1908.

The Government of South Africa. Un volume de 380 pages, édité par *The Central News Agency*, à Capetown, 1908.

The unique Guide to the Mediterranean, the Holyland and Egypt, par le Rév. J.-W. MILLERS. Un volume de 64 pages, publié par l'auteur à Leicester, 1908.

Ce petit ouvrage a été composé à la demande de nombreux pèlerins et voyageurs que l'auteur a accompagnés dans divers voyages vers les lieux saints.

A History of Western Tibet, par le Rév. A.-H. FRANCKE. Un volume de 131 pages, édité par S.-W. Partridge, publié sous le patronage de la *Moravia Mission*, 1908.

L'auteur s'est donné pour tâche de faire une histoire du Tibet occidental (Ladakh) d'après des chroniques du pays comparées et complétées à l'aide de documents antérieurs, histoires indiennes et chinoises. Son récit comprend principalement la période allant de l'an 900 à nos jours. Il est du plus haut intérêt pour nous car nous connaissons peu, en effet, les événements qui se sont succédés dans ces régions éloignées du centre asiatique.

The Tragedy of Russia in Pacific Asia, par FREDERICK MAC CORMICK. 2 volumes de 435 et 480 pages, édités par *The Outing Co*, à New-York, 1907. Prix : 30 francs.

La guerre russo-japonaise a eu des conséquences incalculables, qui se déve-

loppent encore tous les jours sous nos yeux ; non seulement elle a empêché la réalisation d'un empire moscovite en Extrême-Orient, mais elle a amené l'élimination des puissances occidentales dans ces régions, la consolidation des races jaunes, la révolution des relations internationales. La portée de ce grand drame militaire et naval ne pourrait être exagérée. C'est une heureuse fortune d'en posséder le récit clair et complet par un témoin oculaire, grand correspondant utilisant à la fois la prose de l'écrivain et le crayon du dessinateur pour fixer les événements auxquels il assista. De nombreuses photographies illustrent le texte.

Wissenschaftliche Ergebnisse meiner ethnographischen Forschungsreise in den Südosten Deutsch-Ostafrika, par le Dr K. WEULE. Un volume de 150 pages, 63 tables de clichés et une carte, édité par G. Nuttler et fils, à Berlin, 1908.

Études ethnographiques et anthropologiques sur les races de l'Afrique sud-orientale allemande.

From the Foreland to Penzance, par CLIVE HOLLAND. Un volume de 335 pages, édité par Chatto et Windus, 1908. Prix : 12 sh. 6 d.

Description des ports de la côte méridionale de l'Angleterre. L'édition est superbe, rehaussée de magnifiques vues en couleurs.

L'Extrême-Orient dans la littérature et la cartographie de l'Occident des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, par IVAR HALLBERG, licencié ès lettres de l'Université d'Upsal. Un volume grand in-8° de 573 pages. Göteborg, Wald. Zachrissons Boktryckeri, 1907.

C'est comme thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres d'Upsal, que cette remarquable étude sur l'histoire de la géographie a été composée. Ce vaste recueil, d'une puissante érudition, est conçu sous la forme d'une encyclopédie relevant, dans l'ordre alphabétique, les nombreuses indications de localités situées dans l'Asie centrale et orientale que renferment les récits de voyages et d'autres ouvrages de notre littérature médiévale. L'auteur s'efforce d'identifier, avec les localités connues de la géographie moderne, ces dénominations souvent imaginaires ou étrangement altérées par les anciens écrivains.

The Future of Cacao planting, par HAROLD-HAMEL SMITH, avec une introduction par sir DANIEL MORRIS. Un petit volume de 75 pages. Londres, John Bale Sons and Danielsson Ltd, 1908. Prix : 1 shilling.

Cet ouvrage traite de la plantation du cacao dans toutes ses branches. On y trouvera de nombreuses notions nouvelles, des renseignements qui n'ont pas encore été publiés et des méthodes qui ne sont pas encore entrées dans la pratique. De pareils ouvrages sont de la plus grande utilité pour les entreprises coloniales.

L'Inde. La littérature sanscrite, par GEORGES FRILLEY, avec une préface par E. LEDRAIN et un essai sur *l'Inde et l'Occident*, par CH. SIMOND. Un petit volume de 221 pages avec 35 gravures. Paris, Louis Michaud, 1908.

La Grèce littéraire, par RAOUL VÈZE, avec une préface de PAUL RISSON et une étude sur *le Génie grec*, par CH. SIMOND. Un petit volume de 226 pages avec 53 gravures. Paris, Louis Michaud, 1908.

L'anthologie des chefs-d'œuvre classiques de toutes les époques et de tous les pays qu'inaugurent les deux volumes ci-dessus, promet d'être une collection de la plus haute valeur. Ses volumes, d'un format modeste, mais d'une parfaite élégance, sont enrichis de nombreux documents iconographiques. Le traité de M. Frilley sur la littérature de l'Inde, le plus intéressant des deux à notre point de vue, donne, sous une forme succincte, le résumé de ce que la science des indianistes a produit sur ce vaste sujet. Ces notions théoriques sont complétées par un choix de fragments très étendus, qui donnent un véritable raccourci des productions de la pensée hindoue, depuis les hymnes védiques jusqu'aux fables populaires. Les illustrations reproduisent les monuments les plus caractéristiques de la riche collection du Musée Guimet.

Ancient China simplified, par EDWARD HARPER PARKER, M. A., professeur de chinois à la « Victoria University » de Manchester. Un volume in-8° de 332 pages avec 9 cartes. Londres, Chapman et Hall, 1908.

Les difficultés que présente l'étude de l'histoire de la Chine, à raison de l'imperfection des anciennes annales, et que l'auteur fait très bien ressortir dans sa préface, rendaient extrêmement désirable l'apparition d'un livre tel que celui-ci. M. Harper Parker s'est proposé de relier par des vues générales les faits isolés que rapportent les documents chinois, de manière à faire connaître, autant qu'il est possible, les tendances et la vie du peuple aux différentes époques, et, en évitant les accumulations fastidieuses de noms propres et de détails, à donner au public un tableau fidèle de ce que fut réellement l'antiquité chinoise. Il nous paraît que ce vaste et beau programme a été rempli de la manière la plus satisfaisante. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que nous avons à faire l'éloge des ouvrages de M. Parker.

The history of the Hebrew nation and his literature, par SAMUEL SHARPE (16^e édition). Un volume in 18 de 451 pages. Londres, Elliot Stock, 1908. Prix : 3 sh. 10 d.

Ce savant ouvrage retrace l'histoire de l'ancienne nation juive, d'après le dernier état de l'érudition moderne. Le fond de son ouvrage est naturellement fourni par les livres de la Bible, interprétée, d'ailleurs, par la critique nationaliste.

The Synagogue and the Church, par PAUL GOODMAN. Un volume in-18 de 395 pages. Londres, George Routledge and Sons Ltd, 1908.

Cet ouvrage est une apologie du judaïsme, à l'encontre des églises chrétiennes. On comprendra sans peine qu'il nous soit difficile d'apprécier objectivement un travail de ce genre.

Verwaltungs- und Gerichtsverfassung der deutschen Schutzgebiete, par le Dr EDLER VON HOFFMANN, privat-docent à l'Université de Göttingen. In-8° de 138 pages. Leipzig, G.-J. Göschen'sche Verlagshandlung, 1908.

L'auteur de cet ouvrage a voulu combler une lacune qu'ont laissée subsister jusqu'à présent les nombreux traités publiés sur la législation coloniale allemande. Son travail donne le tableau complet de l'organisation administrative et judiciaire des colonies allemandes; il expose d'abord les principes généraux, puis les règles applicables à chaque colonie. Ce livre remplit parfaitement le programme que s'est tracé son auteur.

Lenje Handbook. A short introduction to the Lenje dialect spoken in North West Rhodesia, par A.-C. MADAN. Un petit volume de 154 pages. Oxford, Clarendon Press, 1908. Prix : 3 sh. 6 p.

Lala-Lamba Handbook. A short introduction to the south-western division of the Wisa-lala dialect of Northern Rhodesia, par A.-C. MADAN. Un petit volume de 142 pages. Oxford, Clarendon Press, 1908. Prix : 3 sh. 6 p.

L'excellente série des publications de M. A.-C. Madan sur les langages africains se continue par l'étude des deux dialectes de la Rhodesia. Nous avons trop souvent eu l'occasion de faire l'éloge de ces remarquables manuels pour qu'il soit nécessaire de revenir sur ce sujet.

Things seen in China, par J. R. CHITTY. Un volume de 252 pages, édité par Seeley et Co, à Londres, 1909. Prix : 2 shillings.

Attrayant petit volume dont le texte relate les éléments essentiels de la vie sociale en Chine telle qu'elle apparaît aux yeux de l'étranger. Son principal mérite réside dans sa belle documentation graphique; cinquante photographies, judicieusement choisies et excellentes comme technique, illustrent cet ouvrage, qui est édité avec le soin habituel à la maison Seeley.

From Island to Empire, par JOHN S. C. BRIDGE. Un volume de 343 pages, édité par Chatto et Windus, à Londres, 1908. Prix : 6 shillings.

La progression des événements qui firent d'une île, qui de beaucoup n'est pas la plus étendue du globe, l'immense Empire britannique a été lente en somme; le mouvement s'est accéléré dans la seconde moitié du dernier siècle, mais les

origines furent longues à se développer; c'est à sa suprématie navale, qui s'affirma au XVIII^e siècle et qui fut incontestée pendant tout le cours du XIX^e, que l'Angleterre doit, en majeure partie, ses succès coloniaux. La maîtrise de la mer lui valut la possession de la terre. Il est intéressant de suivre les courants et les faits historiques qui amenèrent ces grands résultats depuis les aventuriers de l'Océan de la grande Élisabeth.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux est une synthèse puissante, un raccourci vigoureux de ce vaste mouvement dont les résultats se poursuivent sous nos yeux.

The Story of Majorca and Minorca, par Sir CLEMENTS R. MARKHAM. Un volume de 309 pages, édité par Smith Elder, à Londres, 1908.

L'histoire des îles de Majorque et Minorque n'avait jamais été entreprise en langue anglaise sous une forme condensée; les éléments en sont généralement rattachés à l'histoire d'autres pays: les Deux-Siciles, sous la royauté angevine, l'Aragon plus tard. Il y avait intérêt à la fixer d'une façon spéciale; il n'est pas indifférent aux nombreux villégiateurs qui visitent ces îles et y résident de connaître l'histoire du pays dont ils admirent la scénerie. A tous ces points de vue, il faut se féliciter de la bonne contribution apportée par M. Markham à la science historique.

Une région aurifère dans l'Afrique occidentale française, par EUGÈNE ACKERMANN. Un volume de 118 pages, édité par T. Sutter, à Rixheim. Prix: fr. 3.50.

Étude sur les conditions de l'exploitation du bassin aurifère de la Talémé dont la rive gauche appartient à la colonie du Sénégal et la rive droite à celle du Soudan. L'auteur démontre qu'en modifiant un peu les méthodes indigènes, il y aurait moyen de tirer bon parti des richesses aurifères du sol de ces régions.

Anthologie illustrée des poètes et prosateurs français, par J. VAN DOOREN. Un volume de 382 pages, édité par Alb. Hermann, à Verviers, 1908. Prix: fr. 3.75.

Ce livre fait honneur à son auteur; il a illustré un ouvrage classique où, parmi les belles pages d'écrivains français et belges, apparaissent rayonnantes de superbes reproductions d'œuvres d'art consacrées par l'admiration universelle. Cette contemplation de chefs-d'œuvre ne peut qu'éveiller chez les enfants de nobles pensées, de généreux vouloirs. Il y a là un exemple qui devrait être suivi; la vulgarité des images qui ornent (!) les ouvrages destinés à la jeunesse est un sérieux danger; les jeunes gens doivent faire l'apprentissage de leurs yeux, il importe de les familiariser avec les belles choses, de leur inspirer l'horreur de ce qui est bas et laid. L'auteur s'est souvenu de sa nationalité, il n'a pas cru que nos artistes et littérateurs fussent quantité négligeable; il a fait une bonne place à nombre d'entre eux.

La Bolivie, par M. WILLIAM VAN BRABANT. Un volume de 475 pages, édité par J. Lebègue et C^o, à Bruxelles, 1908. Prix : 10 francs.

Une étude fort remarquable sur une des républiques sud-américaines, généralement ignorée de l'Europe, vient d'être publiée à Bruxelles, en grand in-8° de 500 pages illustrées de nombreux clichés très intéressants.

L'auteur met en lumière, d'une façon précise et méthodique, la République de Bolivie et nous la montre sous tous ses aspects.

Outre les parties traitant de l'histoire, de l'administration, des finances et d'autres points importants, les chapitres relatifs à la question minière, agricole et pastorale sont d'un intérêt très vif.

Malgré les difficultés énormes de se renseigner exactement, en dépit de la rareté de sources documentaires très disséminées, l'auteur est parvenu à nous faire pénétrer dans ce pays neuf, hier encore inconnu. Son livre est pour la vieille Europe comme une révélation d'autant plus précieuse qu'elle arrive à son heure pour nous faire connaître une contrée destinée, par la force des choses, à entrer bien avant dans le concert économique des nations.

Les Basonge (État Indépendant du Congo), par CYRILLE VAN OVERBERGH.

Un volume de 594 pages, édité par A. De Wit, à Bruxelles, 1908. Prix : 10 francs.

Les Basonge sont fixés aux confins de la grande forêt équatoriale d'Afrique, entre le Lubilach et le Lualaba. Ils sont de belle race. Leur histoire fait toucher du doigt l'intérêt de l'étude du passé des tribus. Il y a vingt-cinq ans, ils vivaient en des villes spacieuses et étaient vierges de tout contact avec les autres civilisations. Puis ils subirent le joug des Arabes esclavagistes, enfin ils furent soumis à l'influence des blancs, dont ils furent les auxiliaires dans la lutte contre les Arabes et dont ils restèrent les sujets dévoués. Sur ces trois périodes, les renseignements recueillis furent abondants. Les résultats obtenus dans les trois monographies ethnographiques publiées par M. Van Overbergh sont concluants; la possibilité et la réussite d'une pareille enquête sont désormais établies d'une façon péremptoire.

On the Coromandel coast, par F.-E. PENNY. Un volume de 358 pages, édité par Smith Elder et C^o, à Londres, 1908. Prix : 10 sh. 6 d.

La « côte de Coromandel » est un terme appliqué à la côte orientale du sud de l'Inde anglaise par les Portugais qui y précédèrent les Anglais d'un siècle; ces derniers y abordèrent pour la première fois en 1611, pour le compte de la Compagnie orientale. L'auteur, déjà connu par une série d'ouvrages inspirés par son long séjour dans l'Inde, a refait l'histoire de ce coin du monde, en grande partie à l'aide de recherches personnelles au sujet des traditions locales, en partie par la connaissance approfondie de la littérature antérieure relative au sujet traité par lui; il mène son récit des premières tentatives de colonisation à celles des missionnaires actuels, entremêlant le tout d'impressions et d'anecdotes personnelles du plus haut intérêt.

Geschichte des Osmanischen Reiches, par N. JORGA. Deux volumes de 486 et 453 pages, édités par F. Andreas Perthes, à Gotha, 1908. Prix : broché. 18 marks les deux volumes.

Professeur à l'Université de Bucarest, le Dr N. Jorga est déjà connu du public lettré et savant par une excellente histoire de la Roumanie, qui a été très favorablement accueillie. Il vient de faire paraître les deux premiers volumes d'une histoire de l'Empire turc, qui ne le cèdent en rien à leurs aînés. Dans le premier volume, l'auteur retrace l'histoire ancienne des peuplades turques et de la création de l'empire asiatique et européen des Osmanlis par Mahomet II jusqu'à son décès en 1475. Neuf chapitres, inspirés des meilleures sources, sont consacrés à cette partie du sujet. Le second volume comprend onze chapitres qui narrent le développement de la puissance turque, l'établissement de ses frontières définitives sous Bajazet II et Soliman II; ce volume s'arrête à la date de 1538. On le voit, c'est une œuvre de longue haleine qu'a entreprise l'auteur. En ce moment, où la question d'Orient prend des aspects nouveaux et où la Turquie semble se rattacher sérieusement au mouvement civilisateur européen, plus d'un de nos lecteurs voudra sans doute connaître les origines de cette domination ottomane, de cette implantation du rameau tartare sur le continent européen. A ceux d'entre eux qui possèdent l'allemand, nous ne pouvons donner de meilleur conseil, s'ils veulent lire un ouvrage sérieux et de tout repos, que de leur recommander celui de M. Jorga. Il n'est pas seulement accessible aux spécialistes des sciences historiques, mais encore, par son style captivant, il intéresse tout le groupe des gens cultivés qui, sans être docteurs en semblable matière, se préoccupent d'enrichir leur langage de notions et d'idées exactes. Nous espérons que cette histoire se continuera sous peu et sera poussée jusqu'à la période contemporaine.

Leggi, Decreti, Ordinanze, Atti relativi alle Colonie Italiane in Africa (Eritrea e Somalia), 1892-1905. Indice cronologico. Indice analitico.
Publication du Ministère des Affaires étrangères italien, à Rome, 1908.

Entreprises belges à l'étranger 50 pages in-4°. Publié par le Ministère des Affaires étrangères de Belgique. Bruxelles, imprimerie G. Picquart, 1908.

Cette publication, dont le public commerçant appréciera certainement l'utilité, mentionne tous les établissements d'industrie ou de commerce fondés par des Belges dans des pays étrangers. On se rappellera que la Société d'Études coloniales avait, à l'occasion de l'Exposition de 1905, publié une brochure conçue sur le même plan, qui obtint un réel succès, mais dont les renseignements sont nécessairement surannés à l'heure actuelle. La publication du Ministère des Affaires étrangères, soigneusement mise au courant, est notablement plus étendue.

Eine grosse Nation auf kleinem Gebiet (Uruguay), par O. SOLJ RODRIGUEZ.

Un volume de 161 pages, publié par M. Kunow, chancelier du Consulat de l'Uruguay, à Hambourg, 1907.

Le titre de cet ouvrage, consacré à la République de l'Uruguay, attire l'attention sur la grande activité économique de ce pays, beaucoup plus importante que ne sembleraient l'indiquer et l'étendue relativement modeste et le nombre réduit de ses habitants (1,200,000) comparés à ces mêmes éléments dans les autres pays sud-américains. L'auteur analyse chacun des facteurs de cette prospérité : le commerce extérieur, l'élevage, l'agriculture, les industries et autres sources de revenus. Le dernier tiers de l'ouvrage est consacré à l'examen des institutions supérieures scientifiques, créées en vue de la formation intellectuelle et pratique des jeunes générations, et à la synthèse de la situation présente de la République, ainsi qu'à ses prévisions et espérances d'avenir. L'ouvrage s'abstient de toute déclamation amphigourique, c'est un simple recueil de renseignements utiles et pratiques, sans prétention littéraire autre que d'être concis et clair. Ce n'est pas un mince mérite ni un petit avantage pour qui aime le document pratique.

Transactions of the Jewish historical Society of England. Vol. V, 1902-1905. Un volume de 352 pages, édité par Ballantyne, Hanson et C^{ie}, à Londres, 1908. Prix : 25 francs.

Vertical text on the left side of the page, possibly a page number or header.

Main body of text at the top of the page, appearing as a list or series of entries.

Small text element, possibly a sub-header or separator.

Small text element, possibly a page number or marker.

COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; J. LECLERCQ, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles ; capitaine commandant LEMAIRE ; Valère MABILLE, industriel ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; André VAN ISEGHEM, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles,
et à Paris, à la Librairie Chailamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO,
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte).
Prix : **12 francs** (port en sus). (*Étranger* : **15 francs**.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe au
Manuel du Voyageur). Prix : **2 francs**. (*Étranger* : **fr. 3.50**.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO,
traduit de l'ouvrage anglais de M. le Dr HINDE. Prix : **3 francs**.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉDICAL DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les Drs VAN CAMPENHOUT et DRYEPONDT. — Tome II (1900-1906), par le Dr BRODEM.
— Chaque volume : **2 francs**.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches hors texte et illustrations. Prix : **10 francs**. (*Étranger* : **fr. 12.50**.)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation d'arbres à caoutchouc*, par Octave COLLET. -- Deuxième édition.
Prix : **fr. 3.50**.

LE NAVIRE ÉCOLE BELGE : QUE DOIT-IL ÊTRE? par ANDRÉ VAN ISEGHEM, ancien professeur à bord du Navire École.
Prix : **fr. 1.50**.

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN DE MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°.
Prix : **fr. 3.50**.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, **10 francs** ; Étranger, **12 francs**.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de **DEUX FRANCS**.

La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 incluse (époque de la transformation de la publication), se vend 80 francs.

h. w.

BULLETIN

DE LA

Société Belge

Société Royale
DE
GÉOGRAPHIE
BRUXELLES

d'Études

Coloniales



QUINZIÈME ANNÉE

N° 12. — DÉCEMBRE 1908

BRUXELLES

HAYEZ, Imprimeur des Académies

112, rue de Louvain, 112

—
1908

de Placement

SOMMAIRE

	Pages.
A la mémoire de nos morts. Les officiers belges	807
A. POSKIN. Exploitation et commerce du teck au Siam. (Suite et fin.).	815
N. LEYSBETH. Production et commerce des bananes aux Iles Canaries	830
WEULE (D ^r Carl). Quelques notes sur les peuplades de l'Afrique orientale allemande	853
Dans le Hou-Nann et le Kiang-Si	857
Chronique. — Le Congrès médical de Manille en 1908. . . .	877
BIBLIOGRAPHIE.	879
INDEX.	891
TABLE DES MATIÈRES.	893



A LA
MÉMOIRE DE NOS MORTS
—
LES OFFICIERS BELGES
—

Association internationale africaine.

1878.

Crespel, Louis, cap., inf., 24 janvier, Zanzibar.

Wauthier, J.-B., lieut., inf., 19 décembre, Ikekungou, L. Tchaï, Est Afric. Allem.

1881.

De Leu, A. L. M., lieut., art., 25 mai, Tabora, Est Africain Allemand.

Popelin, E. G. A., cap., état-major, 23 août, Lonteke (Congo).

1882.

Raeraekers, G. J. A., cap., génie, 25 février, Karéma, Est Africain Allemand.

Vandevelde, J. P. F., s./lieut., art., 23 mai, Gangila (Congo).

1883.

Parfonry, E. D., s./lieut., inf., 24 mars, Maoyango (Congo).

Grang, N., s./lieut., inf., 11 avril, Léopoldville.

Janssen, E. L. H. J. C. A. de P., s./lieut., inf., 12 juillet, M'Suata (Congo), décès
accidentel.

Orban, F. J., s./lieut., art., 22 décembre, Vivi (Congo).

1884.

Hazarens, E. W. V., cap., inf., 28 décembre, Vivi (Congo).

État indépendant du Congo.

1886.

Dubois, J. G. J., lieut., cav., 28 août, Stanley-Falls, décès accidentel.

1888.

Warlomont, C. L. W., lieut., inf., 2 février, Boma.

Vandevelde, L. J. J. F., cap., inf., 7 février, Léopoldville.

1889.

de Negri, A. P. J. G. (baron), lieut., cav., 4 avril, Banana.

Lochtmans, A. L. M., s./lieut., inf., 8 avril, Lukungu.

Puttevils, E. J. B. G., s./lieut., inf., 17 juin, N'Sona de Kienzi.

Girard, C. H. A. C., s./lieut., inf., 1^{er} décembre, Lukungu.

1890.

Vial, P. J., lieut., inf., 19 mars, N'Zwenghi (Léo).

Lenger, A. J. S., lieut., inf., 18 octobre, Nouvelle-Anvers.

1891.

Tack, T. M. A. A., cap., inf., 6 janvier, Palabala.

Duthoy, A. L., s./lieut., inf., 22 mars, Nouvelle-Anvers.

Coquilhat, C. A., cap., état-major, 24 mars, Boma.

De Rechter, E., lieut., art., 19 mai, Coanza-Modzaka.

Crouquet, C., s./lieut., inf., 19 mai, Muene N'Dinga.

Delporte, A., cap. com.*, inf., 26 mai, M'Pozo.

Vandevelde, F. J. H., cap. com.*, art., 29 septembre, en mer, à bord du *L.*

Bohlen.

Salpétier, P. A., s./lieut., inf., 11 novembre, Boma.

Bodson, O. P. G. J., cap., inf., 20 décembre, Bunkeia, tué.

Mahute, E. F., s./lieut., inf., 27 décembre, en mer, dev. Loango, à bord du *Luala*.

1892.

d'Ursel, M. H. E. (comte), lieut., génie, 17 janvier, Luluabourg.

Wauters, E. C. J. F., s./lieut., inf., 26 février, Tshoa.

Vandercruyssen, L. C., s./lieut., inf., 6 avril, Matadi.

Ladam, F. J. A. A., lieut., inf., 28 juillet, Bangoso.

Van Kerckhoven, G. F., cap. com.*, inf., 10 août, camp du Mont Van Kerckhoven.
H.-Uèlé, décès accidentel.

Liégeois, V., s./lieut., inf., 15 août, Timasa, tué.

Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des officiers adjoints d'État-Major.

Bis, L. J. M., cap. com., cav., 30 août, N'Tenke.
 Delimoy, J. L., s./lieut., rés., int., 24 octobre, Lusambo.
 Lippens, J. F., lieut., train, 1^{er} décembre, Kasongo, tué.

1893.

Balat, G. A., cap. com., génie, 15 avril, Bangaso.
 Piedbœuf, J. T., lieut., inf., 22 juillet, Basoko.
 Demeyer, L. F., s./lieut., inf., 6 août, Bumba.
 Cowé, F. L., s./lieut., inf., 7 octobre, Bakuma.
 Ponthier, P. J., lieut., inf., 25 octobre, Kasongo, tué.
 de Heusch, O. F. F. A., s./lieut., inf., 17 novembre, Ogela-Lulundi, tué.
 de Marneffe, J. F., s./lieut., inf., 31 décembre, Luluabourg.

1894.

Bonvalet, G. F. G. G., cap., inf., 3 mars, Malinganda, tué.
 Simon, J. J. L., s./lieut., inf., 17 mars, Lukolela.
 Gonze, A. J., s./lieut., inf., 4 avril, Sargo (Rafai).
 Drapier, F. H. E. M., s./lieut., inf., 14 avril (Basoko).
 de Wouters d'Oplinter, C. A. J. F. (chevalier), lieut., art., 27 avril, Kasongo.
 Duchesne, J., s./lieut., inf., 25 mai, Léopoldville.
 Baert, E., lieut., art., 15 août, Dungu.
 Delbruyère, L. F. F., lieut., art., 24 août, Dungu.
 Vereycken, E. J. C., lieut., inf., 14 septembre, Yakoma.
 Van de Velde, V. G. M., s./lieut., rés., cav., 15 octobre, Nyangara.
 Adant, O., s./lieut., inf., 20 octobre, N'Gombi.
 Jacquemin, E. E., lieut., inf., 4 décembre, Kunela (Djabbir).
 Hanquet, H. J. E., cap., art., 24 décembre, Ponthierville.

1895.

Fisch, G. A., s./lieut., inf., 10 janvier, Yenga, tué.
 Melsae, J. P. J., s./lieut., inf., 14 février, Ibembo.
 Rgret, A. J., s./lieut., inf., 14 février, Popokobaka.
 Daelmao, A. H., s./lieut., rés., inf., 28 février, M'Pozo.
 Janssens, G. A., lieut., inf., 19 mars, N'Doruma, tué.
 Brex, F. A. C. A., s./lieut., inf., 3 avril, Kilonga-Longa.
 Demoustier, D. U. A., lieut., inf., 6 avril, Popokobaka.
 Puls, E. P. E., lieut., inf., 19 avril, Mopoie (Semio).
 Delanghe, F. J., cap. *, génie, 30 mai, en mer, à bord du *Coomassie*.
 Pelzer, M. A. F. C., cap. *, inf., 5 juillet, Luluabourg, tué.
 Stroobant, R. J. C., s./lieut., inf., 7 juillet, Inkissi.
 Velghe, A. H. P. C., s./lieut., inf., 24 juillet, Avakubi.
 Bollen, J. L., lieut., inf., 5 août, Kayeye (Kabinda), tué.
 Sieron, E. I. A., s./lieut., inf., 12 août, Uaguetra.
 Francken, E. H., lieut., inf., 18 août, Gandu, tué.

- Augustin, G., lieut., inf., 18 août, Gandu, tué.
 Delava, L. J., s./lieut., rés., inf., 17 octobre, Piani Lomba, tué.
 De Bock, A. J., lieut., inf., 8 décembre, Rivière Lulu, tué.
 Colignon, C. H., cap., cav., 14 décembre, près Lusambo, à bord du *Ville de Bru*
 Rochet, E. S., s./lieut., inf., 25 décembre, Kilonga-Longa.

1896.

- Calmo, H. J. G. (écuyer), lieut., art., 31 janvier, Basoko.
 Bauduin, V. A., lieut., inf., 6 février, Boma, à bord de l'*Espérance*.
 Stevelinck, C., lieut., inf., 24 février, Stanley-Falls.
 Blocteur, E. C., lieut., inf., 6 avril, Nouvelle-Anvers.
 Deisser, J. J. L. D., s./lieut., inf., 9 avril, N'Korro (Équateur)
 Van Houtte, E., s./lieut., inf., 23 juillet, Stanley-Falls.
 Bricusse, G. H. A., s./lieut., cap., 24 août, Djabbir.
 Donnay, J. M. H., lieut., inf., 3 septembre, Imese.
 De Schietere, L. G. F., s./lieut., rés., inf., 13 octobre, Léopoldville.
 Sinave, J. E., s./lieut., inf., 3 décembre, La Romée.
 Van Lint, J. M., s./lieut., rés., cav., 25 décembre, Irumu.
 Siret, O. M. J. G., lieut., cav., 28 décembre, Basoko.

1897.

- Mathieu, F. J. E., lieut., inf., 3 janvier, Riv. Obi (Haut-Ituri), décès accidentel.
 Bovy, G. C. L., cap. com., art., 11 février, Lulongo.
 Leroi, G. C. A., cap. com., inf., 15 février, Mangwa, tué.
 Saroléa, H. E. F., s./lieut. rés., art., 17 février, Bedden-Redjaf, tué.
 Lepez, T. C., s./lieut. rés., inf., 22 février, N'Kondo.
 Julien, L. J., lieut., inf., 18 mars, Ekwanga, tué.
 Laurent, V. D. J., s./lieut. rés., inf., 4 avril, Ponthierville.
 Müller, M. E. E. M. G., s./lieut., inf., 17 avril, Dungu.
 Van der Wieles, H. J., s./lieut., inf., 28 avril, Katué (Uganda Anglais).
 Hambursin, F. J. A., lieut., art., 14 avril, Stanley-Falls.
 Brasseur, C., lieut., inf., 10 novembre, Chiwala, tué.
 Dubois, E. L., s./lieut., inf., 15 novembre, Burizi.
 Melaerts, A. G. C., s./lieut., art., 23 décembre, Boko.
 Deby, H. C., s./lieut., inf., 23 décembre, Luluabeurg.

1898.

- Langhans, A. F. E., cap. com., inf., 3 janvier, Simoraune Tanganyka, tué.
 Druart, P. A., s./lieut. rés., cav., 10 février, Bomokandi.
 Dehaut, E. L. A. L. J. B., s./lieut. rés., inf., 27 mars, Ibembo.
 Hermans, G. A. J. H., cap., inf., 13 mars, en mer, à bord du *Léopoldville*.
 Debergh, H. A. L., cap., inf., 18 mai, Uvira, tué.
 Coppejans, C. T., s./lieut., inf., 21 mai, Redjaf, tué.
 Walhousen, F. O., lieut., inf., 21 mai, Redjaf, tué.

Desneux, O. H., lieutenant, inf., 4 juin, Redjaf, tué.
 Debonnaire, J. F. A., lieutenant, inf., 8 juin, Boma.
 Hap, L. F. H., sous-lieutenant, inf., 3 septembre, Nouvelle-Anvers.
 Lausberg, J. C., sous-lieutenant rés., inf., 30 septembre, Léopoldville.
 Santkin, J. J. J., sous-lieutenant, inf., 2 octobre, en mer, à bord du *Bruzelleville*.
 Lorent, E. J., sous-lieutenant, art., 12 novembre, Redjaf.
 Sterckx, A. H., sous-lieutenant, inf., 14 novembre, Kabambaré, tué.

1899.

Getteman, L. A., sous-lieutenant, inf., 14 janvier, Léopoldville.
 Verbaeys, E. M. J., sous-lieutenant, inf., 27 janvier, en mer, à bord de l'*Albertville*.
 Lengrand, O. E., sous-lieutenant rés., cav., 25 mars, Buka.
 Van Calster, A. J. H. G., capitaine, inf., 20 mai, Banzyville.
 Philippart, G. S. M. G., sous-lieutenant, art., mai, en mer, à bord du *Ville de Maranhao*.
 Baijot, C. J., sous-lieutenant, inf., 2 juillet, Ekwangatana.
 Thiry, C. M. F. M. V., lieutenant, inf., 6 septembre, Nouvelle-Anvers.
 Rabier, L. M. J., adjoint, génie, 18 octobre, Kinshasa.
 Tilmont, G. M., sous-lieutenant, inf., 3 décembre, Stanley-Falls.
 Gorin, F. J. C., lieutenant, inf., 4 février, Mons (Belgique), rentré le 2 février.

1900.

Waucampt, G. L. M., sous-lieutenant rés., inf., 10 mars, Léopoldville.
 Kioet, E. T. M., sous-lieutenant, inf., 2 avril, Haut-Congo, à bord du *Hainaut*.
 de Rosen, G. C. F. (baron), capitaine, cav., 11 mai, Luosi.
 Adam, J. J. F., lieutenant, inf., 21 juin, Kéro.
 Bruman, A., lieutenant, inf., 23 juin, Nouvelle-Anvers.
 Kops, J., capitaine, intend., 19 juillet, Dufilé.
 Delwart, P. L., sous-lieutenant, inf., 19 août, Ujiji, Est Africain Allemand.
 de Bont, A. F. M., sous-lieutenant, inf., 13 novembre, Libokwa.

1901.

Maenhout, C. L., lieutenant, inf., 28 février, Bima.
 Glorie, C. A., lieutenant, inf., 22 avril, Stanley-Falls.
 Carette, H. O. P. J., sous-lieutenant, inf., 2 septembre, Basoko.
 Spilliaert, G. L. M. J., sous-lieutenant rés., inf., 12 octobre, Ikelamba, Congo français.
 Bartels, E. T. J., lieutenant-colonel, état-major, 19 novembre, M'Toa.

1902.

Each, E. J., sous-lieutenant rés., cav., 18 février, Boma.
 Verbellen, N., sous-lieutenant rés., inf., mars, Pangu.
 Blandre, E., lieutenant, génie, 28 mai, Stanley-Falls.
 Tondeur, A. C., sous-lieutenant, inf., 18 juin, Nya-Lukamba, tué.
 Lahaye, J. J., lieutenant, inf., 3 juillet, près Nyangara, tué.
 Hubert, F. A., sous-lieutenant rés., cav., 12 août, au Congo.

Eloy, F. O. S., lieutenant, inf., 23 août, en mer, à bord de l'*Anversville*.
 Groutars, G. F., lieutenant, cav., 15 septembre, Katanga.
 Doculeaer, R. A. V., s./lieutenant, inf., 29 novembre, Stanleyville.
 Lepinois, F. J., capitaine, inf., 19 décembre, Bomokandi.

1903.

Van der Wegen, L. H. J., s./lieutenant rés., art., 15 janvier, Boma, décès accidentel.
 Van Malderen, E. M. L., adjoint, génie, 11 février, Kasongo.
 Beauloye, A. G., lieutenant, art., 15 mai, en mer, à bord du *Nigéria*.
 Blanchart, H. J., s./lieutenant, int., 11 juin, Lado.
 Descamps, E. G., capitaine, cav., 8 octobre, Dufilé.
 Goffin, G. J. J., s./lieutenant, inf., 18 décembre, Luvungi.

1904.

Verhaeghe, A. C., s./lieutenant, inf., 24 février, Boma.
 Wtterwulghé, G. F., lieutenant, inf., 8 mai, Yei.
 Derclays, F. A., lieutenant, inf., 20 mai, Lukonzolwa.
 Van Houcke, C. J. P., s./lieutenant, int., 27 août, Micici.
 Pourbaix, F. L., lieutenant, inf., 19 octobre, en mer, à bord du *Philippville*.

1905.

Palmers, E. L. J., s./lieutenant, inf., 27 janvier, Buta.
 Lambot, A. G. A., s./lieutenant rés., inf., 17 février, Basoko.
 Costermans, P. M. A., capitaine com., art., 9 mars, Banans.
 Bouvier, O. J., s./lieutenant rés., inf., 7 avril, Léopoldville.
 Henrotte, F., capitaine com., inf., 2 juillet, Boma.
 Verhulst, L. R. P. C., lieutenant, inf., 1 octobre, Lukafu.
 Baillien, G. E., s./lieutenant rés., inf., 5 novembre, Amadis.

1906.

Vander Maesen, P. H., s./lieutenant, génie, 6 janvier, Lokandu.
 Rodriguez-Capote, N. H. L. E. G., s./lieutenant rés., inf., 1 février, Matadi.
 Quiévreux, L. J., capitaine com., inf., 10 août, Bambili.
 Lanser, C., s./lieutenant, inf., 2 novembre, en mer.
 Wtterwulghé, F. C., s./lieutenant, cav., 8 novembre, Faradje.

1907.

Requette, H. E. J. C., lieutenant, inf., 13 janvier, Lubutu.
 Janquart, A., s./lieutenant, rés., cav., 27 mars, Luwvungi.
 Waegeneer, G. J. C., s./lieutenant, inf., 22 août, Absa.
 L'Admiral, C. J. J., s./lieutenant, inf., 26 décembre, Inongo.

1908.

Paternoster, L. A., lieut. col., inf., 2 janvier, Boma.
Cieinge, E. C. E. M. J., s./lieut. rés., inf., 12 mars, Libange.
Loye, L. B. A., s./lieut., inf., 23 avril, Biongo.

Danco, E. J. M. F. T., lieut., art., 5 juin 1898, Océan antarctique, à bord de la
Belgica.
Rival, H. E. L. M., s./lieut. rés., inf., 18 mars 1902, Jong-Tzé, Chine.
de Borchgrave d'Altena, E. F. P. (comte), lieut., cav., 2 mars 1903, San-Francisco
Rio Itenez, Bolivie.
Ingenbleek, M. J., lieut., art., 2 janvier 1906, Atlantique-Nord, à bord du Navire-
École *Comte de Smet de Naeyer*.

Vertical line of text on the left side of the page.

Vertical line of text on the left side of the page.

Vertical line of text on the left side of the page.

Vertical line of text on the left side of the page.

EXPLOITATION ET COMMERCE DU TECK AU SIAM

SUITE (1)

Frais d'exploitation. — Il serait intéressant, à plus d'un titre, de dresser approximativement le compte des dépenses d'une société exploitant une concession forestière de 3,000 hectares environ.

Nous pouvons estimer le contenu utile de cette forêt à 60,000 tecks abattables, c'est-à-dire dont la grosseur excède la circonférence minimum de 19 kams ou 2^m051. La longueur moyenne de ces troncs dépasse presque toujours 5 wahs (10 mètres). Nous prendrons cependant ce chiffre et la grosseur moyenne de 12 kams de demi-circonférence pour nos calculs. Pour plus de facilité, nous admettrons également que la société abatte 10,000 tecks par an; cela n'est peut-être pas vrai, parce que la première année elle ne coupera guère que les arbres déjà entaillés et s'occupera surtout de l'entaillage des bois de sa concession; mais, en définitive, comme elle en jettera bas un plus grand nombre les années subséquentes et qu'elle doit épuiser sa concession en six ans, cela nous donnera une moyenne de 10,000 arbres par an.

Les frais généraux d'une telle compagnie comprennent : 1° les redevances et taxes payées à l'État; 2° les frais d'exploitation et de transport; 3° les frais de main-d'œuvre, de conservation et de vente.

Parmi les premiers, les uns sont fixes, tandis que d'autres dépendent de la valeur des produits extraits de la forêt concédée et sont calculés sur la dimension des bois passant les stations de perception de l'impôt.

(1) Voir *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, n° 11, 1908.

Les seconds, au contraire, dépendent entièrement de la loi de l'offre et de la demande et, comme nous l'avons vu plus haut, ils se sont considérablement accrus depuis quelques années, tout au moins pour les prix payés aux entrepreneurs shans et birmans, qui se chargent à forfait de l'entaillage, de l'abatage et de l'adduction des troncs de tecks aux rivières flottables. Parmi ces frais, nous rangerons le traitement de trois inspecteurs européens dirigeant les camps d'exploitation, s'occupant de l'acceptation et du marquage des arbres, ainsi que de la confection des radeaux et du paiement des droits du fisc. On les paie en moyenne 12,000 francs par an. On doit ajouter au traitement de ces inspecteurs européens les salaires nécessaires pour une équipe de vingt-cinq coolies, payés à raison de 120 roupies annuellement, nourriture comprise, et de dix surveillants indigènes, Siamois et Laotiens, touchant en moyenne 1,200 roupies de traitement par an.

Il faudra tenir compte également des frais nécessités par l'établissement de quelques pépinières et le repiquage de jeunes plants de teck rendus obligatoires par la nouvelle réglementation forestière, qui prévoit la plantation d'un jeune arbre pour chaque tronc abattu. On demande en moyenne pour le repiquage 200 roupies par 1,000 plants; pour les pépinières, il faut compter peu de chose, car les travailleurs peuvent facilement les établir aux environs des camps d'exploitation, à peu de frais. Mettons pour cet objet 3,000 roupies, ce qui est beaucoup.

Enfin, notons les équipes de Laotiens qui se chargent de la confection et du flottage des radeaux et touchent de ce chef 3 ticaux par tronc amené des stations de formation des trains de bois jusqu'à Bangkok.

Parmi les frais de la troisième catégorie, on peut ranger les frais d'entretien d'une maison de commerce avec hangars pour les bois, située près de Bangkok; le traitement du directeur y résidant, soit 20,000 francs par an, de cinq surveillants indigènes à 1,200 roupies par an chacun, de vingt-cinq coolies pour la manutention des bois, à raison de 120 roupies par an, enfin le salaire de quelques employés chinois pour le travail des bureaux, payés 100 ticaux par mois.

A tous ces frais, ajoutons quelque 25,000 roupies pour frais de voyage des Européens de Bangkok aux camps d'exploitation et vice versa, voyage de Bangkok en Europe et retour, etc.

Enfin, admettons une somme de 94,184 roupies pour les imprévus, et avec ces données établissons le compte des frais généraux de la société.

A l'État.

Droit d'enregistrement du contrat de concession. R.	1,300	
Droit d'enregistrement de la marque	100	
Permis de coupe	300	
Droit d'abatage (10 roupies par arbre)	600,000	
Taxe sur quinze surveillants indigènes (5 roupies par homme et par an)	450	
Droits régaliens sur 60,000 arbres de 5 wahs de long sur 12 kams de demi-circonférence, soit 6 ticaux 24 atts par arbre. La roupie à 100 = 122 ticaux, taux moyen de 1904	313,525	
	<hr/>	915,675

Frais d'exploitation et de transport.

Aux entrepreneurs pour abatage et adduction aux rivières flottables, en moyenne 40 roupies par tronc	2,400,000	
Trois inspecteurs européens à 12,000 francs par an (la roupie vaut fr. 1.68)	128,572	
Dix surveillants indigènes à 1,200 roupies par homme et par an.	72,000	
Soixante-quinze travailleurs à 120 roupies par an et par tête.	54,000	
Pépinières et plantation de 60,000 jeunes tecks	15,000	
Laotiens conducteurs de radeaux, 3 ticaux par tronc, sur 60,000 arbres = 180,000 ticaux (roupies 100 = 122 ticaux).	147,541	
	<hr/>	2,817,113

Frais de conservation et de vente.

Entretien de la maison et dépendances.	1,000	
Directeur 20,000 francs par an (roupie = fr. 1.68)	71,428	
Cinq surveillants indigènes à 1,200 roupies par homme et par an	36,000	
Vingt-cinq coolies à 120 roupies par homme et par an	18,000	
Trois employés chinois à 100 roupies par mois	21,600	
	<hr/>	148,028
Frais de voyage		25,000
Imprévus.		94,184

TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX . . R. 4,000,000

Capital nécessaire. — Le capital fixe d'une société de cette espèce est, comme nous allons le voir, réduit au strict minimum.

En effet, les seules installations absolument indispensables sont celles des camps d'exploitation qui comprennent : une habitation plus ou moins confortable pour l'Européen dirigeant et des huttes

indigènes pour les surveillants et les coolies du pays; les unes et les autres sont construites par les bûcherons avec les matériaux coupés sur place. On peut donc dire que ces installations ne coûtent rien à la compagnie.

L'habitation du contrôleur européen à la station de paiement des droits se fait généralement par les coolies de la société et sans grands frais.

Mais une compagnie forestière de cette importance a le plus grand intérêt à posséder à Bangkok sa propre scierie mécanique, afin de débiter ses bois pour en tirer le meilleur parti possible. En effet, il est impossible de juger à l'apparence de la valeur d'un tronc de teck, car on trouve parfois de graves défauts à l'intérieur d'une pièce de bois superbe extérieurement. C'est pour cette raison que l'on n'obtient généralement que 20 à 25 % de teck de la première qualité, dite d'Europe, des bois bruts amenés à Bangkok. Heureusement, les morceaux les plus défectueux trouvent acheteurs comme le reste; mais pour tirer de ses bois le profit maximum et surtout en vue d'éviter des réclamations impossibles à prévoir et dont il est très difficile de vérifier la validité, il est nécessaire de faire débiter les troncs sous ses yeux.

Cependant, l'installation d'une importante scierie mécanique constitue, en somme, une industrie entièrement distincte de la première, l'exploitation des forêts, puisqu'elle est la mise en valeur des produits définitifs de la première, les troncs de tecks amenés à Bangkok. Mais comme elle permet à la compagnie d'augmenter considérablement la valeur intrinsèque de ses produits, il est utile qu'elle ne néglige pas ce moyen d'augmenter ses bénéfices. Pour une installation suffisante, il faut compter quelque 200,000 roupies de capital, mais il paie largement et l'on peut en retirer facilement au moins 15 % net par an de dividendes à distribuer.

Notons aussi que la société doit, en général, être propriétaire de la moitié environ des éléphants nécessaires à l'exploitation de ses forêts, si elle ne veut pas être à la merci des entrepreneurs. Pour une compagnie travaillant une concession de 3,000 hectares, il faut environ une centaine de ces animaux, dont le prix varie de 2 à 3,000 roupies selon leur force, leur habileté, la qualité de leurs défenses (indispensables pour le travail du bois). Cela représenterait donc un capital de 125,000 roupies environ. Mais il ne faut pas oublier que la compagnie loue ces animaux aux entrepreneurs shans et birmans à raison de 12 % par an et que, pendant le temps de la location, ces animaux travaillent aux risques et périls des

locataires. La société n'a donc guère de déchets à enregistrer de ce côté, malgré les vols et la mortalité assez élevée des éléphants, puisque les entrepreneurs en sont responsables (1).

Nous pouvons donc résumer les capitaux fixes nécessaires à la compagnie de la manière suivante :

Scierie et installations	R.	200,000
Cinquante éléphants à 2,500 roupies par tête		125,000
Installation des camps et des habitations pour les employés dans le nord (<i>pour mémoire</i>).		
TOTAL	R.	325,000

En définitive, si nous additionnons les chiffres des frais généraux et celui du capital fixe nécessaire, nous verrons qu'une société forestière exploitant une concession de 3,000 hectares devra posséder un capital social de 4,325,000 roupies, soit, à 1.68 par roupie, 7,266,000 francs.

Il faut remarquer cependant que ce capital ne doit pas être versé immédiatement en entier et que l'on peut faire appel au fonds social au fur et à mesure des besoins. Pourtant, dès la première année, la compagnie devrait disposer d'environ 1,000,000 de roupies ou 1,680,000 francs, se répartissant comme suit :

A l'État.

Droits divers	R.	1,700
Droit d'abatage sur 10,000 arbres.		100,000
Droits sur quinze surveillants.		75

Frais d'exploitation.

Aux entrepreneurs pour 10,000 arbres	400,000
Européens (directeur et trois inspecteurs).	33,334
Quinze surveillants	18,000
Cent travailleurs.	12,000
Voyages dans le nord	15,000
Éléphants	125,000
Fonds de roulement en banque	294,891
TOTAL	R. 1,000,000

(1) Malheureusement depuis 1904 les vols d'éléphants se sont multipliés et, comme la valeur de ces pachydermes augmente de plus en plus, certaines sociétés, qui en 1905 en ont perdu une trentaine, subissent des pertes considérables. Le prix moyen des éléphants s'élève aujourd'hui à 5,000 francs et monte parfois à 8,000 francs pour les animaux particulièrement robustes et bien exercés.

Les droits régaliens sur les troncs extraits de la forêt ne se paient que lors de leur passage aux stations de perception des droits, c'est-à-dire un mois environ avant leur arrivée définitive à Bangkok. On ne devra donc prévoir cette dépense que pour l'arrivée des premiers troncs dans le bas-Siam, soit vers la quatrième ou cinquième année de l'exploitation. C'est aussi pour cette époque que la scierie devra être en état de travailler.

Il est utile de faire remarquer ici que la moyenne annuelle des tecks arrivant à la capitale dépendra de la plus ou moins grande abondance des pluies. Il suffit donc d'une année de sécheresse pour retarder d'un an l'arrivée des premiers bois et, par conséquent, la première rentrée de fonds résultant de leur vente. Le capital social devra donc, en définitive, être entièrement versé dans le cours des six premières années et sera aux trois quarts dépensé en frais d'exploitation, avant que ne se fasse la première vente des bois provenant de la concession. Dès que les tecks arriveront régulièrement, la société pourra vendre annuellement pour quelque 1,967,213 roupies de troncs de tecks, soit environ pour 3 millions 200,000 francs.

Bénéfices. — Les profits réalisés par une société concessionnaire de forêts de tecks au Siam dépendent surtout de sa bonne administration, du taux favorable des contrats avec les entrepreneurs shans et birmans exploitant directement les districts boisés et, enfin, des prix atteints par le bois sur les marchés de Bangkok et de l'Europe.

Si nous prenons comme exemple la compagnie dont nous venons de dresser le compte-dépenses, établissons ses recettes. D'après ce que nous avons dit plus haut, celles-ci seront de deux espèces : 1° les profits sur le capital fixe et 2° les recettes provenant de la vente des produits de la concession.

Les premiers peuvent s'établir comme suit :

Scierie, capital de 200 000 roupies rapportant 15 % l'an en six ans	R. 180,000
Éléphants loués à 12 % de leur valeur, soit 125,000 roupies, soit pour six ans	90,000
TOTAL.	R. 270,000

La grosse part des revenus incombe à la vente des produits de la concession ; or, celle-ci rapportera d'autant plus que les cours du teck seront plus élevés et que les troncs seront de plus grandes dimensions.

Il y a quelques années, le marché de Bangkok voyait le prix du teck brut monter de 12 pikats jusque 14 et même 15, et à un moment il atteignit la valeur de 16 pikats, c'est-à-dire seize fois le prix étalon fixé dans l'échelle des pikats d'après les dimensions des bois. Cependant, le taux des tecks de la qualité tout à fait inférieure dite « Bazaar » ne montait qu'à 11 1/2 et 12 pikats, pris en radeaux. Depuis lors, les prix ont plutôt haussé, et l'on peut aujourd'hui prendre comme cours moyen le prix de 15 pikats (1).

Or, nous trouvons dans cette échelle que les troncs de 5 wahs de 12 kams de demi-circonférence ont une valeur étalon, c'est-à-dire un pikat de 16 ticaux. Chacun de ces tecks vaudra donc, pris en radeaux, sur le marché de Bangkok $16 \times 15 = 240$ ticaux.

En admettant que, par suite de vols, flottage mauvais, pertes de toutes espèces, la société ait perdu 10 % de sa production, soit 6,000 troncs, ce qui est beaucoup, la vente de ses produits lui donnera la jolie somme de 12,960,000 ticaux, ce qui, au change moyen de 122 ticaux pour 100 roupies, donne 10,622,951 roupies.

En additionnant, nous trouvons que le total des recettes de cette compagnie s'élèvera à 10,892,951 roupies. En comparant ce chiffre avec celui des dépenses, le capital fixe lui-même considéré comme tel entièrement, nous voyons qu'il reste à la compagnie $10,892,951 - 4,325,000 = 6,567,951$ roupies de bénéfices nets. Pour un capital de 4,325,000 roupies, la société donnera donc, en douze ans, 6,567,951 roupies de dividendes, ce qui correspond à du 12.65 % annuellement.

D'après les résultats publiés chaque année par la *Bombay Burmah Trading Corporation Ltd*, nous voyons que ces chiffres n'ont rien d'exagéré, car cette société distribue, depuis plusieurs exercices, des dividendes annuels de 25 % à ses actionnaires et elle a constitué un important fonds de réserve qu'elle accroît sans cesse. Il est vrai de dire que cette compagnie exploite également des forêts de tecks en Birmanie, qu'elle existe depuis un grand nombre d'années et possède, par conséquent, une grande expérience, un personnel d'élite et, enfin, une clientèle faite et un marché assuré. Pour une jeune société, cela ne serait peut-être pas immédiatement le cas, et c'est pour cela que nous nous en

(1) En 1904, les prix du teck brut, à Bangkok, s'élevaient à 16 pikats et, à la fin de 1905, ils montaient à 19 et 20 pikats.

tenons au chiffre trouvé plus haut, 12.65 % par an, ce qui est encore un bénéfice honnête.

REMARQUE. — Si l'on veut se rendre un compte exact de la situation réelle d'une exploitation forestière au Siam, il faut considérer la société à la fin de la douzième année, c'est-à-dire à l'expiration de la seconde concession exploitée par elle et admettre le cas de remise des affaires à une autre compagnie. Il est certain, en effet, que, pour l'exploitation de la seconde aire boisée octroyée, les bénéfices dépasseront considérablement ceux obtenus dans la mise en valeur de la première concession; d'abord, parce qu'il n'y aura pas quatre ou cinq années sans dividendes dans le cours de cette seconde période, ensuite, parce que l'habileté accrue du personnel technique amènera une diminution des frais généraux, et enfin, parce que la clientèle faite rendra les ventes plus faciles et, par conséquent, donnera un rendement plus rémunérateur de la production en bois de la société.

Dressons donc le bilan de cette compagnie dans de telles conditions, à la fin de la douzième année.

Actif.

Capital	R	4,325,000
Capital fixe déprécié à 50 % de sa valeur		162,500
Profit sur sciérie à 15 % l'an pendant sept ans.		210,000
Profits sur éléphants loués à 12 % par an pendant douze ans		180,000

En admettant, ce qui est normal, que les premiers troncs arrivent à Bangkok dans le cours de la cinquième année, à la fin de la douzième nous aurons eu huit arrivages de tecks ou 80,000 troncs, sur lesquels nous devons compter un déchet de 10 % par suite de vols, perte en cours de route, etc., soit 8,000 tecks. Il nous reste donc 72,000 arbres à vendre, ce qui, au taux moyen de 240 ticaux la pièce, donnera T. 17,280,000

Nous devons compter, en outre, les 40,000 troncs flottants à l'époque de la reprise et qui arriveront à Bangkok les quatre années suivantes pour compte de la société nouvelle qui reprend les affaires. Ces tecks ont évidemment une valeur moindre que celle des arbres déjà arrivés, mais elle est cependant considérable et nous pouvons sans crainte la taxer à la moitié de la valeur des bois en radeaux arrivés dans le bas-Siam, soit 120 ticaux pièce, ce qui nous donne 4,800,000

AU TOTAL. T. 22,080,000

ce qui fait au change de 122 ticaux = 100 roupies R. 18,098,360

Valeur de reprise (pour mémoire)

TOTAL DE L'ACTIF. R. 22,975,860

Passif.

Capital actions	R. 4,325,000
Frais généraux, y compris le capital fixe	8,325,000
Profits et pertes	10,325,860
TOTAL DU PASSIF.	R. 22,975,860

Bénéfices. — Le capital réel nécessité par cette exploitation de douze années ne sera pas plus élevé que celui exigé pour six ans, car, à partir de la cinquième année, les rentrées de fonds par suite de la vente des bois se feront régulièrement et, par conséquent, le capital se reconstituera au fur et à mesure des ventes et permettra de continuer sans nouveaux versements l'exploitation forestière. Nous ne devons donc tenir compte dans nos calculs que d'un capital de 4,325,000 roupies. A la fin des douze années, outre les frais généraux payés, nous devons retrouver notre capital pour rembourser nos actionnaires; le reste de l'actif formera alors le profit net que l'on pourra distribuer comme dividende.

D'après le bilan ci-dessus, le compte profits et pertes se solde par 10,325,000 roupies à distribuer aux actionnaires dans le cours des douze ans de la durée de la société. Évidemment, il faudra tenir compte de ce que la compagnie ne distribuera aucun dividende pendant les quatre premiers exercices au moins, ce qui augmentera les dividendes payés pendant les années restantes. Mais pour plus de facilité, nous ferons abstraction de ces années sans bénéfices et nous calculerons comme si la compagnie avait donné des profits chaque année. Elle aura alors distribué annuellement :

$$\frac{10,325,000 \times 100}{4,325,000 \times 12} = 20 \% \text{ par an (approximativement).}$$

Notons que, dans ce bilan, nous avons absolument fait abstraction du prix payé pour la reprise de l'exploitation à la société vendeuse par la compagnie qui reprend les affaires. Or, cette valeur est relativement considérable, puisque l'existence d'une concession antérieure implique seule aujourd'hui la possibilité d'obtenir une concession nouvelle.

Sociétés et marchands s'occupant du teck au Siam. — La nécessité de posséder un capital important pour entreprendre l'exploitation d'une concession forestière de quelque importance paraît évidente après ce que nous venons d'établir. En outre, il est certain que pour les petits concessionnaires, les frais généraux sont

proportionnellement beaucoup plus élevés et, par conséquent, les profits moindres. De plus, une ou deux années de sécheresse empêchant les bois d'arriver en assez grande quantité à Bangkok arrêtent les ventes et, par suite, la rentrée des fonds. Or, comme ces petits exploitants n'ont pas de fortes réserves en banque et qu'ils ne peuvent obtenir du crédit qu'à des taux usuraires, ils doivent nécessairement disparaître peu à peu les uns après les autres, et l'industrie du teck doit, par la force des choses, devenir le monopole exclusif de puissantes compagnies à gros capitaux. C'est ce qui s'est produit au Siam depuis une dizaine d'années aussi ne reste-t-il plus, à l'heure actuelle, que quelques rares petits concessionnaires, chinois et birmanes, qui végètent, et quelques compagnies à gros capitaux qui prospèrent et donnent des dividendes très considérables à leurs actionnaires.

Les grandes sociétés pour l'exploitation du teck sont aujourd'hui au nombre de cinq. Ce sont : *The Bombay Burmah Trading Corporation Ltd*, *The Borneo Company Ltd*, *The Siam Forest Company Ltd* (Clarke & Co), toutes les trois anglaises ; *The East Asiatic Company Ltd*, danoise, et *Kim Seng Lee*, Chinois naturalisé Siamois. Cette dernière maison cherche depuis trois ans à céder ses concessions et son matériel, afin de se consacrer exclusivement à son exploitation forestière de bois précieux autres que le teck dans les environs de Sri Maharaja ou Sri Raja, sur la côte est du golfe de Siam.

La plus importante de ces sociétés est la *Bombay Burmah Trading Corporation Ltd*, qui exploite en Birmanie des concessions de tecks encore plus étendues que celles qu'elle possède au Siam. Pour se faire une idée de l'importance des affaires traitées par ces puissantes compagnies, nous dirons que la *Bombay Burmah Trading Corporation Ltd* a vendu, en octobre 1903, aux chemins de fer du Bengale oriental un lot de billes de teck valant 1,100,000 roupies ou 1,848,000 francs.

Évidemment, chacune des sociétés que nous avons énumérées ci-dessus possède sa scierie à vapeur très bien établie et suffisant aux besoins de sa production. Notons, en passant, que toutes les usines à vapeur au Siam, tant les scieries que les moulins à décortiquer le riz, emploient en général comme combustible la balle de paddy et leurs propres déchets, sciure de bois, copeaux, etc., pour les scieries.

Outre les camps d'exploitation situés en pleine forêt, les grandes compagnies qui exploitent le teck au Siam ont des agents européens attachés à divers postes établis dans les bourgades du nord, à proximité de leurs forêts ou des points de passage principaux des tecks sur les rivières les plus importantes. Nous donnerons, à titre

de renseignement, les agences les plus importantes des cinq grandes maisons qui exploitent le teck.

La *Bombay Burmah Trading Corporation Ltd*, outre sa scierie et sa maison de commerce de Bangkok, possède des agences à Chiengmaï, Lakhon, Muang-Phrè, Raheng, Sawankalok, Paknam-Poh et sur divers points de la Salween.

La *Borneo Company Ltd*, en plus de sa scierie et de ses établissements de Bangkok, a des succursales à Chiengmaï, Lakhon et Raheng.

La *Siam Forest Company Ltd* a son siège principal et sa scierie à Bangkok, mais est installée aussi à Lakhon-Lampang, Muang-Phrè, Muang-Gnow et Sawankalok.

L'*East Asiatic Company Ltd* possède une scierie et une importante maison de commerce dans la capitale du Siam et a, en outre, établi des agents à Chiengmaï et à Raheng.

Enfin, *Kim seng Lee* a une succursale à Chiengmaï, tandis que sa scierie, établie dans un faubourg de Bangkok, est connue sous le nom de *Sam Sen Saw Mill*.

En dehors de ces compagnies, diverses associations et même des particuliers possèdent des scieries mécaniques installées dans la capitale du royaume Thaï. Ce sont :

The Siam Saw Mill Company Ltd (anglaise);

Denny, Mott & Dickson (anglaise);

Jourdan et Piolet (Français).

On compte, en outre, quelques petites scieries mécaniques ou à la main appartenant à des Chinois.

Cependant, le commerce du teck au Siam n'est pas exclusivement aux mains des sociétés puissantes exploitant les forêts, et on compte quelques marchands de bois, qui se fournissent de teck brut auprès des grandes compagnies ou achètent la production des petits concessionnaires indigènes. Les principaux de ces négociants sont :

- MM. Léonowens (Chiengmaï et Bangkok), Anglais.
- Cohen (Bangkok), Anglais.
- Denny, Mott & Dickson (Bangkok), Anglais.
- P.-B. Smith (Raheng, forêt de Padang), Anglais.
- Kellett (Chiengmaï et Raheng), Américain.
- Jourdan et Piolet (Bangkok), Français.
- Schwe Hlay (Chiengmaï et Muang-Yuan), Birman.
- Lam Sam (Bangkok), Chinois.
- Wing Seng Long Kee (Bangkok), Chinois.

Commerce du teck au Siam. — Les grandes compagnies exploitant des concessions forestières ne vendent guère de bois sur le marché de Bangkok, à part les déchets et les troncs de qualité inférieure. Les simples commerçants doivent, en général, se rendre dans le Haut-Siam, portant avec eux une centaine de mille roupies en argent, afin d'acheter des bois et de les payer comptant en métal aux petits concessionnaires chinois et birmanes. Les tecks achetés sont jetés à l'eau après avoir été marqués au feu au chiffre des marchands et flottent à leurs risques et périls. Les négociants qui font ce commerce doivent donc avoir plusieurs équipes de coolies laotiens qui arrêtent leurs bois, les mettent en radeaux aux stations qu'un usage immémorial a désignées à cet effet, et, de là, les font flotter jusqu'à Bangkok. Comme on le voit, ce trafic est sujet à de grands aléas et exige des capitaux relativement considérables immobilisés pour plusieurs années; mais, par compensation, il donne de gros profits en cas de réussite.

Quelques-uns des marchands de bois, n'ayant pas de fonds suffisants pour de telles entreprises, se contentent d'acheter aux ventes publiques faites par le Département des forêts les tecks saisis à la station de paiement des droits de Paknam-Poh, d'où ils n'ont plus qu'à les flotter jusqu'à Bangkok, ce qui est une affaire d'une quinzaine de jours à peu près.

Enfin, les petits négociants chinois se contentent, en général, de racheter aux scieries et aux grands concessionnaires les bois de deuxième et de troisième qualité et, en général, tous les troncs invendables en Europe, dont ils approvisionnent le marché local et qu'ils exportent même en Chine.

Classification et qualités de tecks au Siam. — Le teck brut importé des districts forestiers du nord est divisé par les marchands en trois classes :

1° Les « Maï Lak Paa », troncs de 4 kams au moins de demi-circonférence;

2° Les « Maï Kam Kuam », qui sont habituellement les tecks de 5-6 et 7 kams de demi-circonférence;

Enfin, 3° Les « Maï Yaï » ou gros bois, qui sont ceux qui conviennent surtout pour être convertis en poutres et en planches pour l'exportation et mesurent, en général, une demi-circonférence supérieure à 8 kams.

Dans le commerce du bois au Siam, on classe habituellement le teck en trois qualités principales : la première sorte est dite « d'Europe » et la seconde « de l'Inde », d'après leur lieu de desti-

nation le plus ordinaire; le bois de troisième qualité, ainsi que les troncs de petites dimensions, est exporté exclusivement vers Singapour et Hong-Kong pour l'usage des Chinois et porte le nom de « Bazaar ». Enfin, les qualités tout à fait inférieures, les bouts de troncs et les dosses (1), restent ordinairement dans le pays pour les besoins locaux, constructions et menuiserie.

Prix du teck à Bangkok. — Le prix du teck varie nécessairement, d'année en année, d'après l'abondance de l'arrivage, la qualité des troncs et l'importance de la demande. Il est donc très difficile de donner un prix quelconque pour les bois sur le marché siamois. Aussi nous contenterons-nous de citer quelques taux moyens pour les bois bruts et pour le teck scié en poutres et en planches. Remarquons aussi que parfois les cours s'élèvent d'une façon inusitée sur le marché de Bangkok, alors que les prix en Europe restent stationnaires ou, tout au moins, ne montent pas dans les mêmes proportions. Le cas s'est produit notamment en 1897; aussi, certaines sociétés ont-elles trouvé plus avantageux à cette époque de vendre leur production sur place pour le marché local.

En 1897, le teck brut de qualité moyenne valait, au Siam, de 13 à 14 pikats, c'est-à-dire treize ou quatorze fois le prix étalon de l'échelle des pikats. En 1898, les cours montaient jusqu'à 16 pikats pour redescendre, en 1899, à 15 pikats pour les bois choisis, tandis que ceux de qualité inférieure ne valaient que 11 1/2 à 12 pikats.

Vers la même époque, les poutres de teck de première qualité valaient 7 1/2 livres sterling par tonne de 50 pieds cubes F. O. B. à Bangkok, et les planches de premier choix 8 livres sterling par tonne F. O. B. à Bangkok.

En 1901, la première qualité de poutres et planches pour l'Europe valait 9 livres sterling la tonne, tandis que les qualités secondaires et inférieures ne se vendaient que 5 livres sterling la tonne F. O. B. en moyenne.

Fin 1904, le teck brut atteignait, à Bangkok, le prix de 16 pikats et, au début de 1906, il montait à 19 et même 20 pikats, malgré une augmentation considérable des arrivages du nord.

Au commencement de l'année 1906, le teck débité de la qualité dite d'Europe, c'est-à-dire le premier choix, valait, à Bangkok, 10 à

(1) Grosse planche qui, étant sciée d'un côté, conserve son écorce de l'autre. Planche brute. Première et dernière planche d'une pièce de bois que l'on débite.

12 livres sterling par tonne pour les poutres et 11 à 13 livres sterling par tonne pour les planches.

En décembre 1904, les mêmes marchandises valaient respectivement 8 à 10 livres sterling et 9 à 11 livres sterling par tonne.

Nous pouvons comparer à peu près un tronc de 10 kams de demi-circonférence sur 2 wahs de longueur à une tonne de 50 pieds cubes. En nous basant sur cette parité de volume, nous pouvons établir une comparaison entre les prix du teck brut et ceux du bois débité.

De la première qualité de teck brut on retire en moyenne au sciage un tiers de bois débité de premier choix, un tiers de seconde qualité et un tiers de déchets.

Or, un tronc de 5 wahs sur 10 kams de demi-circonférence, c'est-à-dire cubant $2 \frac{1}{2}$ tonnes à peu près, coûte à Bangkok 15 pikats, soit $15 \times 10 = 150$ ticaux ou 225 francs. Cet arbre débité nous donne un tiers de bois à 9 livres sterling, soit 3 livres sterling, un tiers de bois à 5 livres sterling, soit 1 livre sterling 13, et un tiers de déchets à 3 livres sterling la tonne, soit 1 livre sterling. Ce tronc se vendrait donc 5 livres sterling 13 ou fr. 141.25 la tonne et en tout fr. 353.13. Il reste donc 128 francs de bénéfices au sciage. Si nous admettons que 28 francs suffisent pour les frais de transformation, nous aurons 100 francs de bénéfices nets, soit du 44.44 %.

Mesures employées pour le teck brut. — Dans le royaume Thaï, on se sert, dans le commerce des bois, pour mesurer la longueur des troncs de teck, de l'unité de longueur siamoise, le wah, et pour la circonférence, du kam.

Le wah équivaut à peu près exactement à 2 mètres ou à 80 pouces anglais. Cependant, à Bangkok, on lui donne parfois seulement 78 pouces anglais ou 1^m9812. Dans toutes les transactions, on a coutume de compter les trois quarts d'un wah (3 sòks) pour un wah entier.

Le kam est une mesure variable. Dans les districts forestiers du nord, il vaut 4 $\frac{1}{4}$ pouces, c'est-à-dire 0^m10795; aux stations de formation des radeaux, le kam devient une affaire de convention entre acheteur et vendeur; cependant, les deux mesures les plus usitées sont le kam de 4 $\frac{1}{8}$ pouces, ou 0^m104775, et celui de 4 $\frac{3}{16}$ pouces, c'est-à-dire 0^m1031875. Sur le marché de Bangkok, on emploie invariablement le kam de 4 $\frac{1}{8}$ pouces, soit 0^m104775. Le kam dont fait usage le fisc pour la perception des droits réga-liens est celui de 4 $\frac{1}{16}$ pouces, ou 0^m1031875.

Il faut noter que, en spécifiant les dimensions d'un tronc de teck, le nombre de kams donné représente seulement la moitié de

sa circonférence. Cette particularité de donner seulement le demi-périmètre est due à la façon de mesurer la circonférence des arbres. On emploie pour cet usage un mince et flexible ruban de rotin qui, après avoir été passé autour du milieu du tronc, est plié en deux et placé le long du wah sur lequel on lit le nombre de kams. Cette quantité représente, par conséquent, la moitié seulement du périmètre moyen du tronc. Dans la détermination de cette dimension, il est de règle que l'acheteur accepte pour un kam entier toute fraction dépassant les quatre cinquièmes d'un kam; mais, par contre, on néglige toute partie inférieure à cette fraction.

Échelle des pikats. — Nous avons employé fréquemment, au cours de cette étude, le terme « pikat », dont nous avons sommairement expliqué la signification. Il serait bon, croyons-nous, de donner des renseignements plus amples et, en définitive, de transcrire à titre d'information, l'échelle officielle des pikats.

Dans toutes les transactions, achat ou vente, des troncs de teck de la dimension du marché, c'est-à-dire d'une longueur minimum de 3 wahs (6 mètres) et de 5 kams de demi-circonférence (soit 1^m04775 de périmètre entier), on emploie une valeur étalon comme base du calcul des prix. L'échelle de ces équivalences, fixée arbitrairement, assigne à chaque pièce de bois une valeur individuelle, et celle-ci, appelée « pikat », augmente avec les dimensions générales de l'arbre. Ainsi un teck de 5 wahs de longueur et de 10 kams de demi-périmètre est un tronc de 10 ticaux. Ceci est son prix à 1 pikat. Les transactions en bois se résument donc à déterminer le nombre de fois le pikat que l'on admettra comme valeur d'une pièce de bois donnée. Quoique ces pikats de l'échelle soient absolument arbitraires, ils sont basés cependant sur la pratique expérimentale des scieries et satisfont entièrement ceux qui s'occupent du commerce du teck. Il y a toujours une surprime sur les troncs de grande longueur et on obtient pour ces bois un prix plus élevé que pour ceux de moindre dimension. Ainsi un tronc de 5 wahs de long et de 10 kams de demi-circonférence au milieu du tronc a un pikat de 10 ticaux, tandis qu'un arbre de même périmètre, mais d'une longueur de 9 wahs, aura un pikat de 26 ticaux. De telle sorte que, au prix du marché de 15 pikats, le premier vaudra 150 ticaux et le second 390 ticaux. Or, le tronc de 5 wahs et 18 kams contient, en chiffres ronds, 125 pieds cubes de bois et le second 225 pieds cubes; en conséquence, le prix du premier s'élève à 60 ticaux par tonne et celui du second à 86 ticaux 66/100 par tonne cube de 50 pieds à peu près.

ÉTUDES COLONIALES.

Nous donnons ci-dessous la table officielle des pikats étalons. Les chiffres de cette échelle représentent, en ticaux et atts (1), la valeur des troncs à 1 pikat. Pour trouver le prix réel d'un arbre de dimensions données, il suffit de multiplier son pikat étalon par le cours du marché. Celui-ci s'exprime ordinairement de la façon suivante : le teck brut vaut aujourd'hui, première qualité, 15 pikats; deuxième qualité, 13 pikats. A ce taux, une pièce de bois de 10 kams de demi-circonférence sur 5 wahs de long vaudra, s'il est de premier choix, quinze fois son prix pikat, et s'il est de seconde qualité, treize fois le même prix. D'après la table ci-dessous, le prix étalon d'un tronc de cette dimension est 10 ticaux; en premier choix, il se vendra donc $15 \times 10 = 150$ ticaux, et en seconde qualité, $13 \times 10 = 130$ ticaux seulement.

Échelle des pikats.

DEMI-CIRCONFÉRENCE en kams.	LONGUEUR EN WAHS.							
	3	4	5	6	7	8	9	10
	Ticaux	Ticaux.	Ticaux	Ticaux.	Ticaux.	Ticaux	Ticaux	
5	$\frac{1}{2}$	1	$1\frac{1}{2}$	2	4	6	8	
6	1	2	3	4	6	8	10	
7	2	3	4	6	8	10	13	Prix
8	3	4	6	8	12	14	16	
9	4	6	8	10	16	20	22	spéciaux
10	5	8	10	12	20	24	26	à
11	6	10	12	16	24	28	32	débattre.
12	7	12	16	20	28	32	38	
13	8	14	20	26	32	36	44	
14	10	16	24	30	36	42	50	
15	12	20	28	34	40	48	60	
16	14	24	32	38	44	52	64	

Mesures employées pour le teck scié. — Le teck débité se vend ordinairement, tant dans les scieries à main des Siamois et des

(1) L'att = $\frac{1}{64}$ du tical. Celui-ci vaut en moyenne fr. 1.50.

Chinois que dans les grandes usines à vapeur européennes ou chinoises établies à Bangkok, par « yok » de 16 wahs de long sur 1 « sok » de large et 1 « niu » d'épaisseur.

Le « niu » ou pouce siamois est égal à 0^m02083 et forme le vingt-quatrième du sok ou coudée thaï, qui équivaut à peu près à 0^m50. Le « wah » valant 4 soks est la brasses siamoise ; elle a 2 mètres de long. Enfin, le « yok » est une surface de 2 brasses ou wahs de côté qui mesure, par conséquent, 16 mètres carrés.

Le « yok », employé comme étalon pour la vente des bois sciés, est théoriquement constitué par une planche de 1 « niu » d'épaisseur sur 1 « sok » de largeur et ayant une longueur de 16 wahs. Il a donc un volume de 0.333280 mètre cube ou 11.44 pieds cubes ; en conséquence, il y a 4.37 yoks dans une tonne de 50 pieds cubes.

L'usage dans les transactions en teck est de compter pour le vendeur les fractions supérieures à trois quarts de sok en longueur pour un sok entier ; pour la largeur et l'épaisseur, les trois quarts d'un niu vaut un niu complet. Par contre, toutes les fractions plus petites sont négligées en faveur de l'acheteur.

La table suivante donne à peu près la valeur exacte par pied cube des prix donnés par yok de 11.44 pieds cubes.

PAR YOK en ticaux.	PAR PIED CUBE en dollars et cents.	PAR YOK en ticaux.	PAR PIED CUBE en dollars et cents (1).
10	0.52,45	15 1/2	0.81,29
10 1/2	0.55,07	16	0.83,92
11	0.57,69	16 1/2	0.86,54
11 1/2	0.60,32	17	0.89,16
12	0.62,94	17 1/2	0.91,78
12 1/2	0.65,56	18	0.94,41
13	0.68,18	18 1/2	0.97,03
13 1/2	0.70,80	19	0.99,65
14	0.73,43	19 1/2	1.02,27
14 1/2	0.76,05	20	1.04,90
15	0.78,67

(1) Dollars mexicains valant fr. 2.50, cours moyen.

Après inspection de cette table, nous pouvons conclure que, lorsque le prix du yok de teck s'élève de 1 salung (1), le pied cube vaudra 1.31 cents de plus; quand il monte de 2 salungs, la valeur du pied cube augmente de 2.62 cents. Pour un accroissement de 3 salungs par yok, le pied cube de bois voit son prix hausser de 3.93 cents, et, quand la valeur s'accroît de 1 tical par yok, cela correspond à 5.25 cents d'élévation de prix par pied cube.

Production des forêts siamoises. — Le nombre de tecks qui passent à Paknam-Poh, station de perception des droits et, par conséquent, arrivent à Bangkok, dépend, comme nous l'avons déjà dit, non de la quantité d'arbres abattus et jetés dans les cours d'eau quelques années auparavant, mais surtout de la plus ou moins grande abondance des pluies et, par conséquent, de l'importance de la crue annuelle de la Mènam. En effet, beaucoup de troncs restent ensablés à la saison sèche ou ne peuvent franchir les rapides faute d'eau, et, comme résultat, une année correspondant à une période de grand abatage pourra être mauvaise pour l'arrivée des pièces de bois dans le Bas-Siam. Par contre, la saison suivante, afférente peut-être à un an de faible exploitation, donnera en réalité beaucoup plus de troncs de tecks, parce que les bois restés en route l'année précédente arriveront à Bangkok, grâce à la crue du fleuve plus forte que celle de l'été précédent. On ne peut donc pas tabler sur le nombre de tecks abattus et jetés dans les rivières, pour dire que telle année sera bonne; cela dépendra surtout des pluies.

D'après les chiffres officiels, on peut évaluer la production moyenne du Siam à environ 75,000 tonnes cubes de teck annuellement. L'État perçoit un revenu total de 800,000 ticaux à peu près sur ce produit. Le Département des forêts coûtant au Gouvernement quelque 350,000 ticaux par an, les taxes et redevances sur les forêts donnent donc à l'État siamois un bénéfice annuel de 450,000 ticaux, en argent. Mais il faut compter en plus que le

(1) L'unité monétaire siamoise, le tical, se subdivise en 4 salungs, ou 8 fuangs, ou 16 song païs, ou 32 païs, ou 64 atts.

Forest Department fournit gratuitement au Gouvernement tous les bois de construction dont celui-ci peut avoir besoin, ce qui ajoute encore un profit sérieux en nature à l'actif de cet organisme administratif.

Nous avons réuni dans le tableau ci-dessous les quantités de bois de teck fournies par les forêts siamoises de la Mènam et de la Salween, leur valeur et le montant des droits perçus par l'État sur cette production de 1897 à 1905 inclus.

Production de teck des forêts siamoises,

d'après le nombre de troncs passés aux stations de perception des droits.

Par la Salween.			ANNÉES.	Par la Mènam.			
QUANTITÉS en tonnes cubes.	VALEUR en ticaux.	TAXES et droits régaliens perçus.		QUANTITÉS en tonnes cubes (1).	VALEUR en ticaux (1).	TAXES et droits régaliens perçus.	NOMBRE de troncs.
18,410	1,322,475	326.742	1897	50,000	5,500,000	247,453	30,000
26,479	1,754,408	209,924	1898	27,000	3,500,000	747,745	»
17,824	1,342,882	129.088	1899	40,000	4,600,000	454,294	»
18,920	1,228,102	192,072	1900	45,000	6,000,000	889,551	120,000
30,024	3,193,260	207.829	1901	44,000	4,700,000	667,844	64,170
19,785	1,648,944	281,813	1902	60,000	7,500,000	677.684	64,325
12,872	1,726,820	»	1903	65,000	8,500,000	»	108,530
9,447	1,294,768	»	1904	80,000	10,000,000	»	135,140
8,163	1,085,968	»	1905	100,000	13,500,000	»	146,753

(1) Les quantités en tonnes cubes et la valeur de ces bois sont des estimations calculées d'après la valeur des droits perçus et le chiffre des exportations de teck.

Production totale des forêts siamoises.

Années.	QUANTITÉS en tonnes cubes.	VALEUR en ticals (1).	VALEUR en francs.	TAXES et droits régaliens perçus en ticals (1).	TAUX et droits régaliens perçus en francs.
1897	68,410	6,822,475	9,687,915	574,195	818,227.97
1898	53,479	5,254,408	7,261,083	957,669	1,218,221.38
1899	57,824	5,942,882	8,438,892	583,372	896,988.15
1900	63,920	7,228,102	10,773,581	1,081,623	1,598,638.80
1901	71,024	7,893,260	11,129,496	875,673	1,238,026.50
1902	79,785	9,148,944	11,427,491	959,497	1,194,573.75
1903	77,872	10,226,821	13,073,161	—	—
1904	89,447	11,294,768	15,247,937	—	—
1905	108,163	14,585,968	21,295,513	—	—

A titre de curiosité, nous transcrivons ci-dessous un tableau qui montre les quantités de troncs de tecks arrivés à Paknam-Poh des différents affluents de la Mènam. On pourra se rendre compte de la sorte de l'importance relative de l'exploitation dans les divers districts forestiers du nord du Siam.

(1) Valeurs moyennes du tical :

1897	1 tical = fr. 1.425	1902	1 tical = fr. 1.245
1898	1 » = » 1.3765	1903	1 » = » 1.275
1899	1 » = » 1.4176	1904	1 » = » 1.350
1900	1 » = » 1.478	1905	1 » = » 1.460
1901	1 » = » 1.1138		

ANNÉES.	MÉPING.	MÉYOM.	MÉNAN.	MÉWANG.	TOTAL.
1901. . . .	27,870	32,913	3,387	—	64,170 troncs.
1902. . . .	48,590	15,502	233	—	64,325 id.
1903. . . .	31,969	57,700	—	18,861	108,530 id.
1904. . . .	—	—	—	—	135,140 id.
1905. . . .	106,137	40,616	—	—	146,753 id. (1)

Exportations de teck. — Le teck constitue la seconde des grandes richesses du royaume des Thaïs au point de vue de l'exportation, dont le riz forme la part principale et de loin la plus importante. A lui seul, le teck entre à peu près pour un huitième dans le total de l'exportation du Siam.

La production totale du teck pour l'Inde et la Birmanie réunies s'élevait, en 1897-1898, à une valeur de 16,044,000 francs. En 1898-1899, ces contrées exportaient pour la même somme exactement de bois de teck. En 1899-1900, leur exportation descendait à 15,296,400 francs et enfin, en 1900-1901, une nouvelle diminution était constatée, et le total de la production de la Birmanie et de l'Inde ne se montait plus qu'à 14,619,750 francs.

Le Siam, au contraire, a vu sa production s'accroître constamment depuis quinze ans, tant au point de vue de la quantité que de la valeur du bois. Bangkok exporte à présent près de la moitié de la valeur du teck que fournissent l'Inde et la Birmanie ensemble.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous le résumé des exportations siamoises depuis 1892, quantités et valeur. Nous devons ajouter au nombre de tonnes cubes de bois en poutres et en planches les lattes et bardeaux expédiés par bottes et non mesurés.

(1) L'année 1906-1907 sera probablement exceptionnelle parce que depuis quelques années on a jeté dans les rivières les réserves accumulées dans les petits ruisseaux à cause de la sécheresse relative et que les dernières années pluvieuses ont permis de faire enfin flotter.

Exportations de teck du Siam de 1892 à 1905.

ANNÉES.	QUANTITÉS en tonnes cubes.	VALEUR en ticaux.	LATTES et BARDEAUX par bottes.	VALEUR en ticaux.	VALEUR TOTALE	
					en ticaux.	en francs.
1892	14,838	776,800	—	—	776,800	1,639,048.00
1893	29,428	1,212,316	—	—	1,212,316	2,317,646.71
1894	32,649	2,331,695	210,655	335,181	2,666,876	4,266,901.00
1895	58,565	4,912,895	104,705	125,185	5,037,988	8,060,780.80
1896	62,337	4,275,945	144,051	137,478	4,963,335	8,189,502.71
1897	42,529	4,587,115	52,354	146,425	4,733,540	6,675,294.90
1898	25,860	2,922,440	16,576	22,740	2,945,180	3,090,490.47
1899	36,615	4,176,505	48,402	42,705	4,219,210	5,981,140.11
1900	45,262	5,469,455	32,297	29,680	5,499,185	8,127,721.53
1901	43,734	4,166,296	61,491	47,781	4,214,077	5,957,962.07
1902	56,075	6,658,380	96,107	68,253	6,726,633	8,374,658.09
1903	58,146	—	—	—	6,977,520	8,896,338.00
1904	77,531	—	—	—	10,051,720	12,665,167.20
1905	101,397	—	—	—	14,075,360	17,34,953.60

Le teck, de même que la plupart des bois, se transporte ordinairement par voiliers. Mais, comme les navires de plus de 2,000 tonnes ne peuvent guère franchir la barre de la Mènam et que le remorquage des vaisseaux à voiles à travers une passe difficile et sur un fleuve à navigation intense est dangereux, les bâtiments qui viennent prendre des bois au Siam jettent l'ancre dans la rade de « Koh (1) Si Chang » et c'est là que s'opère leur chargement de teck brut ou scié venu de Bangkok par allèges. Cependant, quelques vapeurs, entre autres ceux de l'*East Asiatic Company Ltd*,

(1) Koh = île, d'où Koh Si Chang = île de Si Chang. Beaucoup d'auteurs commettent un pléonasme en écrivant l'île de Koh Si Chang.

prennent charge, en partie du moins, à Bangkok même et ne vont à l'île de « Si Chang » que pour compléter leur cargaison.

D'après les statistiques douanières, voici de quelle façon se répartit en moyenne l'exportation siamoise de teck au point de vue de la destination : Europe (principalement en Angleterre), 45 %; Bombay, 14 %; Hong-Kong, 13 %; Singapore, 11 %; autres pays, 17 %.

Il y a des années où l'Europe a acheté jusqu'à 66 % de la production totale du Siam. Nous devons noter également que Singapore, renseigné comme prenant 11 % des bois du royaume thaï, n'est pas, en réalité, un consommateur aussi important que ce chiffre le ferait supposer, car les neuf dixièmes du teck arrivé des rives de la Ménam sont réexportés vers l'Europe, l'Amérique ou l'Afrique méridionale.

Les Gouvernements français, russe et japonais font directement d'importants achats de teck au Siam, souvent par voie d'adjudications publiques à leurs légations. En ce cas, le bois est ordinairement livrable à Bangkok.

A une époque récente encore, le Japon ne consommait que du teck de deuxième qualité, mais maintenant il demande des bois de premier choix pour sa marine de guerre, et, en conséquence, les prix ont une tendance à augmenter. En 1905 et 1906, le Japon et la Chine ont augmenté leurs achats de teck siamois dans des proportions très fortes et demandent maintenant les qualités supérieures exclusivement.

L'Allemagne, par contre, se fournissait de bois en Europe, mais, depuis quelques années déjà, elle a reculé devant les prix élevés du teck et elle emploie d'autres bois pour ses constructions navales.

Aux États-Unis, depuis que le teck a été adopté pour la construction des navires de guerre, les maisons de Bangkok fournissent d'importantes commandes.

Au Transvaal, on utilise à présent beaucoup le teck dans les mines et même, depuis quelque temps, dans la construction des habitations; aussi le débouché de ce côté augmente-t-il fortement.

Enfin, depuis cinq ou six ans les bois siamois viennent faire concurrence à ceux de Birmanie sur le marché de Calcutta. Les marchands de cette ville s'inquiètent fortement de ce fait et cherchent à déprécier les splendides tecks du royaume thaï, qu'ils craignent de voir supplanter le produit birman exclusivement employé jadis. Cependant, leurs objections n'ont pas de fondement, et le teck

siamois équivaut au bois de Birmanie, car ces arbres croissent sur les hauts plateaux d'une même région, et les forêts du pays de l'éléphant blanc ne sont que le prolongement de celles de la terre des pagodes. Mais à l'heure actuelle, les premières, moins épuisées que les secondes, peuvent encore fournir des troncs de tecks de plus fortes dimensions.

Malgré cela, des consommateurs croient encore que le bois de Birmanie est supérieur à celui du Siam. Ils prétendent que ce dernier a plus de défauts intérieurs, est plus dur à travailler et contient un peu moins d'huile essentielle que son concurrent birman. Mais cela ne paraît guère possible, attendu que l'un et l'autre proviennent d'un même arbre, le *Tectona grandis*, croissant à la même altitude, dans un terrain de composition absolument semblable. Ce qui est certain, c'est que le teck siamois l'emporte sur son rival par la longueur des poutres, leurs dimensions et leur forme droite. De l'aveu des consommateurs anglais eux-mêmes, les cargaisons de Bangkok ont, dans ces dernières années, été souvent supérieures, au point de vue du rendement, à celles de Moulmein et de Rangoon. Évidemment, cette supériorité disparaîtra peu à peu lorsque l'on devra reprendre les coupes dans des forêts déjà exploitées il y a vingt ou trente ans et que l'on n'aura plus comme à présent de véritables forêts vierges avec des arbres d'un âge respectable.

Cependant, le Siam est, au point de vue du teck, beaucoup mieux loti que la Birmanie, car on n'y a pas déboisé sans mesure des districts entiers, et la réglementation des forêts étant venue beaucoup plus tôt, non par rapport au temps, mais au degré de destruction des cantons boisés, les forêts seront beaucoup mieux conservées et entretenues à moins de frais qu'en Birmanie, où l'on n'a réglementé que lors de la ruine à peu près complète des districts teckifères. Le royaume des Thaïs a donc devant lui un bel avenir au point de vue forestier, et il restera, pendant de longues années, l'un des principaux fournisseurs de teck de l'industrie mondiale.

A. POSKIN,

Licencié du degré supérieur
en sciences commerciales et consulaires
Ancien boursier
du Gouvernement belge au Siam.



PRODUCTION ET COMMERCE DES BANANES AUX ILES CANARIES

Situation actuelle du marché. — Les quelques notes qui vont suivre ont pour but d'attirer, une fois de plus, l'attention de nos hommes d'affaires sur l'importance considérable qu'a prise depuis quelques années le commerce de la banane et sur les avantages qu'il y aurait à l'étendre en Belgique.

Aussi longtemps que le commerce ne disposa pas de moyens rapides de communication, ce fruit, l'un des plus nutritifs qui existent, demeura fort peu connu dans les régions septentrionales (1). C'est aux États-Unis qu'on fit, il y a environ trente-cinq ans, les premières importations de bananes; elles donnèrent lieu au commencement à de nombreux mécomptes, mais ne tardèrent pas à aller en se développant au fur et à mesure que l'expérience s'accrut et que les moyens de transport se perfectionnèrent.

A l'heure actuelle, ce commerce a pris des proportions inattendues; une flotte spécialement construite comptant environ cent vapeurs sillonne, en effet, en toutes saisons la mer Caraïbe pour recueillir d'innombrables régimes produits dans l'Amérique centrale, à Cuba, à la Jamaïque et dans les autres îles des Antilles.

Il peut ne pas être sans intérêt de faire remarquer en passant combien ce commerce de fruits a facilité la suprématie économique

(1) Suivant Humboldt, 1 livre de banane renferme autant de matières nutritives que 44 livres de pommes de terre.

Chrichton Campbell, un des propagateurs les plus zélés de la banane aux États-Unis, dit que 1 livre de banane a une valeur équivalente, comme alimentation, à 25 livres de pain.

des Etats-Unis dans ces régions neuves et essentiellement agricoles où dominait autrefois le commerce européen.

Durant l'année 1901-1902, on a importé dans la grande république du Nord environ 30 millions de régimes d'une valeur de 44 millions de francs. Ces chiffres prouvent combien est répandue dans ce pays la consommation d'un fruit à la fois aussi agréable aussi sain.

Bien que l'introduction de la banane soit de date plus récente en Angleterre qu'aux États-Unis, le commerce de ce fruit a pris dans le Royaume-Uni un développement considérable et il s'y est étendu dans les parties les plus reculées des îles.

Ce fut en 1886 que la maison Elder, Dempster et Co effectua ses premiers envois de bananes canariennes en Angleterre; depuis lors le marché s'est étendu au point que la production du petit archipel africain est devenue insuffisante pour satisfaire aux besoins de la consommation. Dans ces circonstances, sir Alfred Jones, l'éminent directeur de la société précitée, eut l'idée de pourvoir le marché anglais de fruits américains provenant principalement de la Jamaïque et de la République de Costa-Rica. Il créa dans ce but, avec l'appui du Gouvernement britannique qui lui alloua un subside annuel de 40,000 livres sterling, un service bimensuel de vapeurs rapides entre l'Amérique centrale et la Grande-Bretagne (Bristol).

Les navires qui furent affectés à ce commerce possédaient non seulement des aménagements spéciaux pour le transport des fruits, mais on les dota encore, comme les steamers en service aux États-Unis, d'installations des plus commodes pour passagers.

Les premiers essais ne furent pas couronnés du succès auquel on s'attendait; néanmoins, après que plusieurs améliorations eurent été apportées à cette entreprise compliquée, on parvint à triompher des difficultés. C'est ainsi qu'on donna notamment plus de soins à la manipulation des fruits et qu'on fit remplacer partiellement dans les plantations de la Jamaïque le *Musa sapientium* par le *Musa sinensis*, dont le produit est plus apprécié par le consommateur anglais. Comme on pouvait le prévoir, les planteurs des Canaries s'émurent vivement de la concurrence imprévue que leur faisaient les Antilles sur le marché européen; celle-ci ne fut cependant pas aussi intense qu'on aurait pu le craindre, à cause surtout de la qualité des fruits canariens, des proportions sans cesse grandissantes du marché et de l'avantage que possède au point de vue de la situation le petit archipel espagnol qui se trouve à la fois à proximité de l'Europe et sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées du globe.

Les bananes sont également de plus en plus appréciées en France et en Allemagne ; aussi les arrivages sur les marchés de ces pays ne cessent-ils de prendre plus d'extension. Il importe de faire remarquer, en ce qui concerne la première de ces Puissances, que l'on vient d'établir avec succès, en vue de l'exportation, de grandes cultures de bananes en Guinée française où, contrairement à ce qui se passe aux Canaries, on trouve d'excellents terrains bien irrigués à des prix fort bas. Ce grand avantage n'est pourtant pas suffisant pour compenser l'absence de communications maritimes fréquentes et régulières. Tout fait prévoir que l'Europe septentrionale se trouvera amenée, dans un avenir relativement rapproché, à demander aux diverses colonies de l'Afrique occidentale de grandes quantités de bananes, et que la Guinée française se placera à ce moment parmi les premiers pays producteurs.

L'importation de bananes canariennes à Hambourg a considérablement augmenté au cours de ces dernières années ; elle s'élevait, en 1905, au chiffre de 50,184 crètes. Les expéditions de bananes vers ce port sont susceptibles d'un grand développement ; il ne se passe, en effet, guère de jour sans qu'il n'entre à Hambourg au moins un ou plusieurs grands vapeurs ayant fait escale aux Canaries ou à Madère.

L'Espagne n'a rien fait pour faciliter l'introduction des bananes chez elle ; le commerce de ce fruit pourrait cependant trouver un bon débouché dans le pays et augmenter sensiblement les faibles liens économiques qui attachent la mère-patrie à sa belle province des Canaries, dont le commerce extérieur est pour la plus grande partie aux mains des étrangers. On a calculé qu'une tonne de bananes embarquée le 18 du mois à Sainte-Croix de Ténériffe n'arrive à Madrid que le 28 du mois suivant et coûte, rien que pour le transport, 125 piécettes, soit trois ou quatre fois plus qu'un envoi similaire effectué à Londres ou à Liverpool. En plus de cette lenteur, il convient de mentionner les droits d'octroi qui constituent, dans la Péninsule, une véritable entrave au commerce des denrées alimentaires.

L'introduction de la banane est soumise en Belgique à un droit d'entrée de 5 francs par 100 kilogrammes. Il a été fait remarquer que cette mesure fiscale, outre qu'elle ne rapporte presque rien au Trésor, met un sérieux obstacle à l'introduction d'un fruit sain et nutritif qui ne fait de concurrence à aucun produit national.

Un régime de bananes « marchand » pesant environ 25 kilogrammes acquitte envers le fisc une somme équivalente à celle que

représente le prix de son transport des Canaries ou de la Guinée française à Anvers.

L'augmentation de l'importation des bananes en Belgique ne manquerait pas d'exercer une certaine influence sur notre commerce extérieur; elle nous permettrait, en effet, de créer des relations d'affaires suivies avec les colonies de la côte occidentale d'Afrique où nous n'écoulons, jusqu'à présent, quelques-uns de nos produits que par des voies détournées et sous le couvert de marques étrangères. Les succès obtenus par les Américains du Nord dans la mer des Antilles et par les Anglais et les Allemands aux Canaries ne peuvent nous laisser indifférents.

Notre commerce de transit, si bien organisé, ne pourrait-il pas trouver un nouvel élément dans les expéditions de fruits tropicaux vers l'Europe centrale? Le port de Zee-Brugge, lorsqu'il sera complètement outillé, conviendrait fort bien au genre de commerce qui nous occupe, parce qu'il serait d'un accès facile et rapide aux grands transatlantiques allemands et anglais qui passent journallement au large de notre côte en revenant de l'Afrique occidentale.

Il a été dit que les planteurs des Canaries craignent la concurrence sans cesse croissante que leur font les Antilles et qu'a commencé à leur faire tout récemment la Guinée française. Afin d'éviter qu'une dépréciation trop grande ne vienne atteindre bientôt leur principale culture, ils se proposent de chercher de nouveaux débouchés dans l'Europe continentale; ils ont, dans ce but, l'intention de former un centre de propagande à Hambourg afin de travailler, de cette place, les marchés d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, du Danemark, voire même de la Russie. Nos ports belges sont évidemment mieux situés pour ce commerce que la métropole allemande et ils pourraient constituer une excellente base d'opérations à cet intéressant trafic.

L'importation en grand de bananes ne manquerait pas d'apporter un nouvel élément à notre activité industrielle. Nul n'ignore que ce fruit réduit en poudre donne un produit fort recherché pour la nourriture des enfants en bas-âge et des convalescents. Pour réussir dans cette industrie, il serait évidemment indispensable qu'on parvint à diminuer le prix de revient de la farine, de manière qu'elle puisse concourir avec les préparations similaires provenant du froment et du seigle. On a, aux États-Unis, essayé l'emploi de la poudre de banane dans l'industrie de la brasserie; les résultats de ces tentatives ne sont pas encore connus.

Indépendamment de cette première transformation, la banane est



Plantations de bananiers au Château royal de Ciergnon.



encore susceptible d'être mise en conserve, d'être séchée et de servir de matière première à la fabrication d'une sorte de « rhum » qu'on prétend être de très bonne qualité. Feu notre compatriote M. Esmenjaud, ancien consul de Belgique à Santo Thomas (Guatemala), avait obtenu dans cette dernière industrie des résultats tout à fait remarquables.

Serait-il possible d'importer en Belgique des bananes provenant du Congo? Cette question a été résolue affirmativement par plusieurs agronomes de mérite. Il serait, au surplus, difficile d'en douter lorsqu'on considère les succès obtenus par le commerce de fruits qui se pratique avec l'Amérique centrale, contrée située à peu près à la même distance de la Belgique que notre colonie.

La République de Costa-Rica a exporté, en 1904, 6,065,400 régimes dont 4,765,900 ont été dirigés vers les États-Unis et le restant, soit 1,299,500, sur l'Angleterre.

Il existe un service rapide de navigation entre Puerto-Limon, d'une part, et Manchester et Bristol, d'autre part. Les bateaux de la ligne de Manchester peuvent transporter en un voyage 45,000 régimes chacun.

Le trajet d'Anvers à Boma par les navires de la *Compagnie belge maritime du Congo* se fait, avec les escales, en dix-neuf ou vingt jours; celui de Puerto-Limon à Manchester, en quatorze ou quinze jours. Il est donc très probable que le Congo fournira dans l'avenir notre marché de certains fruits tropicaux, notamment de bananes.

Renseignements généraux sur la culture et le commerce des bananes aux Canaries.

Climat. — Le climat des îles Canaries convient parfaitement, jusqu'à l'altitude de 250 mètres, à la culture de la banane. Il est toutefois arrivé que des bananeraies situées dans la vallée d'Orotava, à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, aient souffert du froid, au point de ne donner durant l'espace d'une année qu'un très faible rendement.

Terrains. — Les bananiers ne peuvent croître que dans des terrains bien irrigués. Ceux-ci ayant peu d'étendue et atteignant une valeur considérable, soit 30,000 à 35,000 francs l'hectare, les

planteurs canariens sont obligés de pratiquer une culture intensive à grands rendements.

Les terrains les plus productifs de Ténériffe se trouvent situés dans la partie sud de cette île, notamment à Adeje, Hoya-Grande, etc. La chaleur y est, en effet, plus forte, ce qui provoque un développement plus rapide des plantes.

Irrigation. — La question de l'irrigation est l'une de celles qui préoccupent le plus les planteurs de l'Archipel; les pluies sont fort rares dans les régions basses, qui seules conviennent au bananier, de plus, le sol ne présente pas, à cause de sa nature volcanique, une humidité suffisamment persistante pour permettre aux plantes de vivre un certain temps sans arrosage.

La fonte des neiges et la condensation continuelle des nuages procurent de l'eau en abondance dans les hautes régions de l'Archipel, mais celle-ci est absorbée par les roches spongieuses et s'écoule ensuite vers la mer par des voies souterraines. Il s'ensuit que les Canaries ne possèdent que quelques rares ruisseaux et des torrents qui sont à sec les trois quarts de l'année. La saison sèche étant de longue durée, il se comprend que le cultivateur ménage l'eau avec le plus grand soin. A l'issue de toutes les vallées, les eaux temporaires apportées par les torrents sont mises en réserve à l'aide de digues, puis distribuées dans les campagnes au moyen de rigoles d'irrigation se divisant jusqu'à complet épuisement. Il est possible à cause de l'altitude de pratiquer, aux Canaries, le système d'irrigation par simple gravité; les pompes élévatoires n'y sont donc pas absolument nécessaires.

Les eaux d'infiltration sont mises à découvert par le forage de galeries dans le roc et amenées dans des réservoirs au moyen de rigoles à ciel ouvert, faites en briques et en carreaux unis par de la chaux, et rendues étanches à l'aide d'une légère couche de ciment. Une canalisation en tubes d'acier empêchant à la fois les vols et l'évaporation et facilitant la distribution tout en permettant d'éviter d'incessantes réparations, serait évidemment préférable au système actuel. Les planteurs canariens n'ont toutefois pas adopté ce progrès jusqu'à présent.

Le coût d'une canalisation en pierre est assez difficile à évaluer, car il varie naturellement d'après l'état du terrain sur lequel la rigole est construite; on a néanmoins calculé que sur une grande étendue elle revient de 5 à 6 piécettes le mètre courant.

Des recherches faites par des hommes compétents ont établi

qu'il existe dans les flancs du Teide et d'autres montagnes de l'Archipel des eaux souterraines en grande abondance. Malgré l'extension que celles-ci pourraient donner à l'agriculture, peu de personnes se sont occupées jusqu'ici de mettre le précieux liquide à découvert.

Comme exemple de terres irriguées par les eaux d'infiltration, on peut citer la célèbre vallée d'Orotava dont le grand développement agricole date d'environ trente ans. La région reçut à cette époque la visite d'un ingénieur belge, M. de la Chapelle, qui vint s'y établir pour des motifs de santé. Notre compatriote fut, au cours de ses promenades, frappé de voir qu'une bonne partie de la vallée restait en friche par suite de la sécheresse, alors que de grandes quantités d'eau étaient absorbées par les montagnes qui entourent le pic de Ténériffe. Assuré qu'on pouvait remédier à ce grave inconvénient, il fit creuser dans le roc une galerie de plus de 2 kilomètres qui répondit complètement à son attente.

Les eaux d'irrigation ne sont pas envoyées immédiatement aux cultures, mais sont réunies au préalable dans les bassins que possède chaque planteur. Ces réservoirs sont presque tous solidement construits en pierres du pays et recouverts à l'intérieur d'une couche de ciment; leur prix de revient est estimé à 5 piécettes par pipe (480 litres), de telle sorte que le coût d'un bassin moyen d'une contenance de 1,000 pipes (12^m50 de largeur, 12^m50 de longueur et 3^m20 de profondeur) revient à environ 5,000 francs.

L'eau de ces réservoirs est distribuée au moment opportun à l'aide de sillons creusés entre les bananiers, ce qui permet au liquide d'arriver au pied de chaque plante.

A Ténériffe, l'eau a naturellement plus de valeur en été qu'en hiver; durant cette première saison son prix varie entre 30 et 50 centimes le mètre cube. En général, on arrose tous les quinze ou vingt jours et l'on emploie alors une cinquantaine de mètres cubes d'eau par hectare.

Type cultivé. — Le seul type de bananier cultivé aux Canaries est celui d'une espèce naine appelée *Musa sinensis* ou bananier de Chine. Cette variété possède de nombreuses qualités; sa vigueur et sa rusticité lui permettent de résister aux vents parfois très violents du large; son régime fourni et bien serré facilite singulièrement l'emballage; enfin, ses fruits délicats et parfumés sont très appréciés des consommateurs.

Multiplication et plantation. — Le bananier est une plante à souche vivace; pour le multiplier, il suffit de séparer une de ces souches à laquelle on laisse quelques racines et de la planter dans un terrain légèrement arrosé et labouré.

Ces « *surgeons* » sont vendus aux Canaries au prix moyen de 50 centimes la pièce. On plante les jeunes bananiers à une distance de 2 $\frac{1}{2}$ à 3 mètres, en tous sens, les uns des autres, ce qui donne environ 1,300 plantes à l'hectare.

Soins culturaux. — Le bananier fleurit environ six mois après sa plantation et le régime peut être livré à la consommation cent cinquante jours plus tard. Ces premiers fruits sont souvent défectueux et il faut attendre une seconde récolte pour obtenir des produits réellement marchands.

Comme la plante n'est formée que de tissus herbacés, les régimes doivent, pour bien faire, être soutenus par des tuteurs; ceux-ci consistent généralement en une espèce de fort roseau (*caña*) dont une extrémité supporte la tige principale du régime tandis que l'autre trouve son point d'appui dans le tronc même de la plante.

Récolte. — Après qu'ils ont atteint leur plein développement, tous les régimes d'une même plantation sont examinés par le propriétaire de celle-ci ou par le chef de culture qui inscrit, à l'aide d'un couteau, en chiffres romains, sur la tige centrale du régime, le nombre de volutes qu'il contient, afin de prévenir les vols et de faciliter la comptabilité.

Les régimes expédiés en Europe sont coupés verts et mûrissent en cours de route. Une fois que les fruits ont été séparés de la plante, celle-ci est rasée au niveau du sol, puis découpée en tranches de quelques centimètres d'épaisseur. Le bananier ainsi débité sert d'engrais ou de nourriture pour le bétail. Les feuilles sont généralement séchées et servent à emballer les régimes.

Les planteurs laissent pousser au bananier trois et souvent quatre *surgeons* dont un en voie de fructification et les deux ou trois autres pour le remplacement successif; il n'y a donc jamais d'arrêt dans la production d'une bananeraie.

Quand le régime est coupé, on l'envoie à dos de mulet ou de chameau au hangar d'expédition en le couvrant soit de feuilles, soit d'un sac pour le préserver des heurts.

La culture du bananier est, comme on le voit, très simple et ne demande pas beaucoup de travail. Il suffit d'empêcher l'envahisse-

ment du sol par les mauvaises herbes, de fournir aux plantes l'engrais et l'arrosage voulus, d'enlever les rejets trop abondants, de suivre avec attention les progrès de la fructuation, de soutenir les régimes trop lourds pour la tige, et enfin de procéder à la récolte.

Le *Musa sinensis* est sujet à Ténériffe à une maladie appelée « hongo » consistant en une espèce de chancre qui prend naissance dans la fleur et qui se propage ensuite aux fruits. Pour l'éviter, les cultivateurs enlèvent la fleur aussitôt que le fruit est formé. Cette pratique a pour conséquence de retarder un peu la maturité du fruit.

Un régime marchand pèse de 25 à 30 kilogrammes et contient de 150 à 200 bananes; il n'est pas rare d'en rencontrer de plus forte dimension dont le poids atteint 30, 40 voire même 50 kilogrammes et qui comptent 250 à 300 fruits.

Voici quel est, d'une manière générale, le rendement obtenu aux Canaries :

Achat d'un hectare pourvu d'eau, 30,000 à 35,000 francs; consommation de 2,000 mètres cubes d'eau à 30 centimes, 600 francs; main-d'œuvre par homme et par jour, 1,50 à 2 francs; fumure, 1,000 francs.

Rendement par souche, trois régimes tous les deux ans.

Fumures. — Dans son très intéressant ouvrage : *Bananes et Ananas*, M. Yves Henry s'attache à démontrer la nécessité d'une culture intensive et il dit notamment à ce sujet :

« Les fumures devront être comprises de façon à compléter progressivement et d'une façon peu coûteuse les éléments qui font défaut au sol de l'exploitation et à lui rendre, en outre, les éléments nutritifs enlevés pour la formation des fruits. De toutes façons, il est nécessaire de se bien pénétrer qu'il n'existe pas pour le bananier, pas plus d'ailleurs que pour n'importe quelle plante de culture, une formule d'engrais s'appliquant à tous les terrains. Il n'y a pas une formule d'engrais pour bananiers, mais bien une formule pour tel type de terrain. »

Abordant la question des engrais, le même auteur ajoute :

« Tout planteur devra donc, au début de son exploitation, établir sur cette double base : 1^o fumure d'amélioration (pour reconstituer un sol normal); 2^o fumure d'entretien (pour restituer au sol les éléments enlevés), la fumure totale annuelle, que la pratique lui apprendra par la suite à modifier dans un sens ou dans un autre.

» *Détermination de la fumure d'amélioration.* — On admet généralement, à l'heure actuelle, qu'une terre en bon état de fertilité doit contenir en poids : acide phosphorique, 1 ‰, soit 4,000 kilogrammes à l'hectare; azote, 1 ‰, soit 4,000 kilogrammes à l'hectare; potasse également 1 ‰, soit 4,000 kilogrammes à l'hectare; chaux, 50 ‰, soit 200,000 kilogrammes à l'hectare.

» C'est donc en se basant sur ces chiffres et par comparaison avec ceux que donne l'analyse chimique d'un terrain incomplet, que le colon pourra déterminer la quantité de chacun des éléments qu'il est nécessaire d'apporter au sol pour son amélioration.

» *Détermination de la fumure d'entretien.* — En nombres ronds, une récolte de 3,000 régimes de 25 kilogrammes par hectare exporte annuellement de la plantation 225 kilogrammes d'azote; 50 kilogrammes d'acide phosphorique; 480 kilogrammes de potasse et de soude et 50 kilogrammes de chaux.

» Théoriquement, la fumure d'entretien devrait avoir exactement cette teneur, mais il faut compter que ces divers éléments, que nous appliquons à l'état soluble, ne restent pas en totalité à la disposition des racines de bananiers, une certaine quantité va dans le sous-sol, entraînée par les eaux d'infiltration.

» Supposons qu'approximativement la perte, de ce fait, soit de 15 % pour les éléments rendus insolubles ou fortement retenus dans le sol : l'acide phosphorique et la potasse, et de 25 % pour les éléments très solubles : l'azote.

» La perte totale et par suite le supplément à fournir, serait en nombres ronds : azote, 55 kilogrammes; acide phosphorique, 8 kilogrammes; potasse, 70 kilogrammes.

» La fumure complète d'entretien serait donc : azote, $225 + 55 = 280$ kilogrammes; acide phosphorique, $50 + 8 = 58$ kilogrammes; potasse, $480 + 70 = 550$ kilogrammes; chaux, $50 = 50$ kilogrammes.

Les planteurs de Ténériffe font un grand usage d'engrais artificiel; en 1905, ils en ont acheté 3,438 tonnes à l'Angleterre, 579 tonnes à l'Espagne et 101 tonnes à l'Allemagne.

Durée d'une bananeraie. — Si la terre est bien entretenue et reçoit la fumure nécessaire, une bananeraie peut, sans que les régimes laissent à désirer, subsister pendant quinze ou vingt ans.

Main-d'œuvre. — La journée de travail d'un ouvrier agricole se paie, à Ténériffe, 2 piécettes. Moyennant ce prix, le travailleur pourvoit lui-même à sa nourriture. De jeunes garçons sont également

employés dans les plantations et gagnent en proportion des services qu'ils rendent. Les femmes et les jeunes filles travaillent rarement dans les bananeraies, mais elles s'occupent par contre de l'emballage des fruits dans les hangars d'expédition, gagnant de ce chef 1 1/2 à 2 piécettes par jour.

Rendement. — Voici quel est le rendement annuel d'un hectare de bananeraie aux Canaries :

Prix d'achat : 30,000 à 35,000 francs.	
Production : 2,250 régimes, au prix moyen de fr. 3.50	
= 7,875 francs, soit en chiffre rond fr.	8,000
(On compte que chaque souche produit trois régimes tous les deux ans et que chaque hectare contient environ 1,500 bananiers.)	
Frais :	
Consommation de 2,000 mètres cubes d'eau à 30 centimes le mètre cube fr.	600
Main-d'œuvre (par homme et par jour : 1.50 à 2 francs).	1,400
Fumure	1,000
	3,000
Fr.	5,000

On comprendra que ce rendement, qui est presque toujours supérieur à la somme indiquée ci-dessus, ne peut être calculé que d'une façon approximative. On ne peut, en effet, tenir compte des faits propres à chaque cas particulier, tels que les fluctuations du marché, la qualité de la terre, la situation des cultures, la quantité d'eau dont on dispose, les soins culturaux, etc.

Il importe de noter également que toutes les terres de l'Archipel propres à la culture du bananier sont actuellement occupées et qu'il est fort difficile aux étrangers d'en acheter, vu le soin jaloux avec lequel elles sont gardées par les Canariens.

Emballage. — Les régimes qui ont été portés au hangar d'expédition y sont placés debout les uns à côté des autres en attendant le moment d'être emballés.

L'emballage est une opération qui doit être faite avec beaucoup de soin. Il s'effectue de la manière suivante : chaque grappe est placée séparément sur une table et entourée d'abord d'une large

feuille d'ouate, puis d'un papier bien hygrométrique tel un fort journal anglais ou un papier brun d'emballage. Une fois ainsi protégés, les fruits sont placés dans une caisse octogonale à claire-voie appelée crête, dont le fond est garni soit de paille, soit de feuilles de bananier, soit d'un mélange de ces deux produits, soit encore d'aiguilles de pin. Cet emballage est ensuite bien tassé, dans le but d'éviter les trépidations qui pourraient nuire à la bonne conservation du fruit.

Les importateurs anglais donnent, avant tout, la préférence à l'emballage de paille d'avoine qui, à raison de son élasticité, occasionne fort peu de déchets. Ils se prononcent de même contre l'emploi des aiguilles de pin qui, étant trop dures, ne protègent pas assez les fruits.

La plus grande partie de la paille employée aux Canaries pour l'expédition des bananes vient du Nord de la France ; les aiguilles de pin sont arrachées des conifères qui croissent dans les hautes régions de l'Archipel.

Les caisses octogonales ou crêtes sont fermées par deux fonds également à claire-voie. Ces caisses mesurent de 50 à 60 centimètres de largeur et de 70 à 90 centimètres de hauteur, d'après la grandeur du régime à expédier.

Les caisses à claire-voie doivent porter la marque de l'expéditeur ainsi qu'une lettre ou un numéro indiquant la classe des fruits. Les bois employés pour la formation des crêtes viennent uniquement de Norvège.

Les pointes de Paris qui servent à clouer ces emballages proviennent d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique et de France.

Transport du lieu de production au port d'embarquement. —

Du hangar d'emballage les régimes sont conduits à Sainte-Croix de Ténériffe ou à Las Palmas, soit directement par charrettes, soit à l'aide de petits vapeurs de 400 à 500 tonnes. Le fret de la vallée d'Orotava à Sainte-Croix revient à 3 pence.

Le transport des fruits serait de beaucoup facilité à Ténériffe si le tramway électrique, qui, comme on le sait, est une œuvre belge, au lieu d'avoir sa tête de ligne à Tacoronte, l'avait à Orotava, ce merveilleux centre de production.

Il importe naturellement que les fruits soient cueillis dans un état suffisant de maturité et que leur manipulation durant le voyage soit faite avec précaution.

Transport en Europe. — A Sainte-Croix les régimes sont placés sur des gabares puis embarqués à bord du premier transatlantique de passage à destination du Nord de l'Europe. La durée du voyage des Canaries à Londres ou à Liverpool est de six à sept jours.

Peu de ports se trouvent dans de meilleures conditions pour l'embarquement des bananes que Sainte-Croix de Ténériffe et Las Palmas, qui constituent l'escale obligée de tous les vapeurs européens visitant la côte occidentale d'Afrique et l'Amérique du Sud ainsi que de ceux qui vont en Australie en doublant le Cap de Bonne-Espérance.

Ces ports canariens servent également de point terminus à plusieurs lignes de navigation s'occupant principalement du transport de fruits, parmi lesquelles il convient de citer notamment les compagnies Forwood Brothers, Yeoward Brothers, Thoresen, etc.

Les régimes exigent des soins spéciaux durant leur transport pour l'Angleterre; toute négligence sous ce rapport pourrait donner lieu à d'énormes déchets; c'est ainsi qu'ils doivent, s'ils sont embarqués sur le pont, être préservés en hiver contre les gelées et les embruns; et s'ils sont embarqués dans des cales, être fréquemment aérés et tenus soigneusement à distance de produits qui pourraient les échauffer ou de marchandises odorantes telles que cuirs, laines, huiles, etc. Il importe beaucoup qu'à leur arrivée en Europe les fruits puissent être déposés dans des hangars chauffés en hiver et rafraîchis en été.

Le fret actuel est de 1 shilling par régime plus 10 % de prime.

Achat et vente de fruits. — Dans l'archipel des Canaries, l'acheteur classe le régime d'après le nombre de mains.

Un régime possédant 8 à 9 mains vaut environ 1 piécette 25; lorsqu'il a 10 mains, son prix est approximativement de 2 piécettes 50; lorsqu'il a 11 mains, le cours est d'environ 4 piécettes et lorsqu'il a 12 mains la valeur monte à 5 piécettes approximativement.

Un des principaux acheteurs de fruits de Sainte-Croix, M. Wolfson, vient d'établir une classification des régimes d'après leur hauteur et il fait un prix différent suivant qu'ils mesurent 60, 65, 70, 75 ou 80 centimètres.

L'achat des régimes basé sur le nombre de mains ne manque pas d'être défectueux parce qu'il ne tient aucun compte de l'état des fruits, lesquels peuvent être, naturellement, plus ou moins développés suivant les soins cultureux dont ils ont été l'objet. On a

voulu, dans cet ordre d'idées, en Angleterre, payer le producteur d'après la qualité du fruit sans tenir compte du nombre de volutes, mais ce nouveau système a rencontré une vive opposition de la part des producteurs canariens qui se voyaient privés, disaient-ils, de la plus grande part de leurs profits et obligés de travailler à tâtons.

Un régime déposé sur le marché anglais aura coûté (prix approximatif) : achat aux Canaries, fr. 3.50; emballage, fr. 2.50; manutention, fr. 0.30; transport à Sainte-Croix, fr. 0.40; transport en Angleterre, fr. 1.25; déchet 15 %, fr. 0.40, ou au total, fr. 8.35, soit environ 6 centimes par banane, en comptant qu'un régime commercial de 25 kilogrammes contient au moins cent cinquante fruits.

Les bananes se vendent par régimes en Angleterre, aux États-Unis et en France, tandis qu'en Allemagne (Hambourg) la vente s'en fait au poids, ce qui est beaucoup plus rationnel.

N. LEYSBETH,
vice-consul de Belgique.



QUELQUES NOTES

SUR

LES PEUPLADES DE L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE (1)

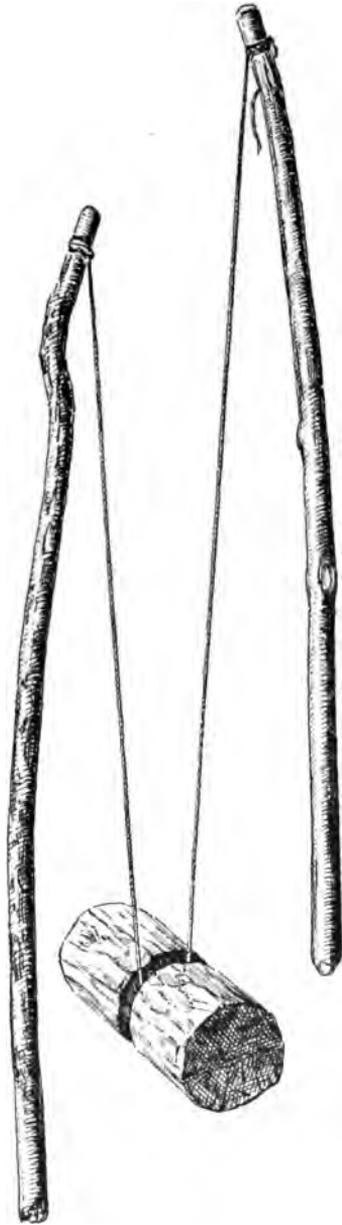
M. Weule, directeur du Musée ethnographique et professeur à l'Université de Leipzig, publie, sous forme de lettres, les observations qu'il a faites en 1906 sur la vie des nègres dans l'Est-Africain allemand. Quoique son voyage n'ait duré que huit mois, il a beaucoup vu, et ses récits détaillés nous montrent qu'il a bien utilisé son temps, limité sans doute par ses fonctions officielles. Ce ne sont pas seulement les événements de voyage qu'il raconte parfois avec beaucoup de bonne humeur; il a particulièrement poursuivi ses études ethnographiques des diverses peuplades de l'Est-Africain allemand en vrai spécialiste de la matière.

Citons ici quelques particularités notées par M. Weule :

Une parure assez singulière est celle dont s'ornent les femmes des tribus Muera, Matambwe et d'autres — en ceci semblables à plusieurs tribus du Congo belge — consistant en un disque inséré dans la lèvre supérieure, nommé *pelele* ou *itona*, et qui déforme monstrueusement la face de ces coquettes. La grandeur de ces disques atteint quelquefois celle d'une pièce de 5 francs en argent et même plus, 7 centimètres de diamètre et jusque 5 centimètres d'épaisseur. Il est intéressant de rapporter comment les indigènes

(1) Dr KARL WEULE, *Negerleben in Ostafrika*. (Leipzig, F.-A. Brockhaus). 1908, 519 pages, 500 illustrations et 1 carte.

procèdent à cette déformation. Dès que l'enfant a atteint l'âge



de 7 ans, on lui perfore la lèvre supérieure avec la pointe d'un couteau. On s'efforce d'empêcher la blessure de se cicatriser en y implantant une paille, puis deux, puis trois et ainsi de suite, afin d'augmenter le diamètre du trou; plus tard, on y fait pénétrer le rachis d'une feuille de palmier qu'on a roulé en spirale et qui se détend lentement en agrandissant l'ouverture de la lèvre. C'est alors qu'on y insère la première rondelle de bois, qui est remplacée plus tard par un disque d'une dimension plus grande. Cette opération ne réussit pas toujours; on peut alors s'imaginer le désespoir des femmes privées de cette parure tant estimée. Les clichés de la page ci-contre montrent des spécimens de femmes munies du *pelele* et dont le lobe de l'oreille est également agrandi par le même procédé.

On a souvent dit que le nègre est un grand enfant; un de ses jeux favoris est celui qu'on nomme chez nous le « diabololo », tant en vogue en Europe il y a quelques mois. La figure de la page 856 nous montre un joueur de « diabololo »; le dessin ci-contre fait voir qu'il ne diffère guère du modèle connu chez nous. On retrouve ce même jeu également au Katanga et dans d'autres régions encore de l'Afrique. A qui donc revient l'honneur (!) de l'avoir inventé?

Il serait difficile de le dire, mais on voit qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil et que ce que nous croyons être une invention récente —



Femmes Makonde munies du « pelele ».



Femme Matambwe et femme Makua, avec le « pelele ».



souvent brevetée même! — est connu de longue date des sauvages de l'Afrique centrale.

Sait-on que le jeu de diablo est connu au Congo?

Le livre de l'explorateur Cameron : *A travers l'Afrique*, nous révèle qu'il était en honneur à Kassongo. Voici, en effet, ce que l'on peut lire dans la traduction publiée chez Hachette en 1881 :

« Quelquefois aussi un esclave de Djoumah nous divertissait par ses tours d'adresse. Avec deux bâtonnets de 1 pied de long, reliés par une cordelette d'une certaine longueur, il imprimait à un morceau de bois, taillé en forme de sablier, un mouvement de rotation rapide, le faisait courir en avant, en arrière, le lançait plus haut qu'une balle de cricket, puis le recevait sur la corde et continuait à le faire rouler. »

Le traducteur de l'ouvrage de Cameron ajoutait en note au bas de la page le passage suivant : « On a vu souvent en France exécuter ces tours d'adresse. Le jeu en question était en faveur parmi nous il y a quelque soixante ans; il nous vient, dit-on, des Chinois. Nous l'avons perfectionné en creusant les deux boules du sablier et en les perçant chacune d'un trou, ce qui en fait deux toupies d'Allemagne, toupies dont le ronflement a valu à ce jouet le nom de *diable*. »

Les hasards du furetage bibliophile nous ont fait tomber sur un ouvrage : *Les Amusements de la campagne*, publié à Paris, chez Audot, libraire-éditeur, en 1826; dans son tome quatrième, à la page 236, nous avons découvert les curieuses lignes qui vont suivre :

Le Diable.

« Tout porte à croire que ce jeu est originaire d'Asie et que c'est en Chine qu'il a été inventé; je ne puis l'assurer cependant, et, sur son origine comme pour sa description, je m'en rapporterai volontiers à ceux qui en ont traité avant moi. « Le diable, dit l'un d'eux, » est, en quelque sorte, formé par deux toupies d'Allemagne réunies par une même tige; ce n'est que depuis peu d'années que l'on » connaît ce bruyant joujou importé des Indes; il est depuis long- » temps connu en Chine, où divers marchands de sucreries s'en » servent pour appeler leurs pratiques. Il consiste en deux boules » creuses, faites de bois, de métal, de bambou et même de cristal, » séparées l'une de l'autre par une courte tige; chacune des cavités

» est percée d'un trou dans un sens opposé, et une corde, tenant
» deux bâtonnets, prend ce jouet par le milieu. En haussant



Joueur de « diabolo » de l'Afrique orientale allemande.

» baissant rapidement chacun des bâtonnets, longs au plus cou
» l'avant-bras, le diable prend un mouvement de rotation
» bruyant. On peut lancer ce jouet très haut, même à ving

» trente pieds, et le retenir sur le cordonnet; mais cette manière
 » de jouer ne peut avoir lieu qu'en plein air (à la campagne
 » surtout) et demande un joueur plein de force et d'adresse. »

» Ce jeu est passé de mode; j'étais assez tenté de souscrire à cet
 arrêt; mais, me suis-je dit, où trouvera-t-on ses règles, si je ne les
 consigne ici; dans dix ans ce jeu peut revenir sur l'eau, et alors on
 sera bien aise de retrouver dans mes pages ce qui le concerne.
 J'ajoute encore que, dans ma conscience, ce jeu ne méritait peut-
 être pas la vogue extraordinaire qu'il a obtenue; mais qu'aussi
 nous ne devions pas l'abandonner indignement comme nous l'avons
 fait. On en voyait partout, on n'en voit plus nulle part; voilà bien le
 caractère français, toujours des extrêmes, rarement un juste milieu.
 Lecteurs, soyons plus sages, conservons un diable; n'en jouons



Scène de chasse dessinée sur une muraille (Afrique orientale allemande).

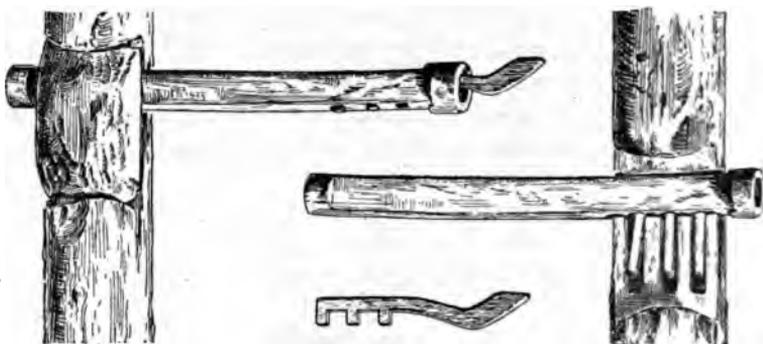
pas à toute heure, mais parfois, de loin en loin, qu'il nous fasse
 passer un moment. Les dames, en nous le voyant jouer, se le rap-
 pelleront avec plaisir; il sera un almanach des autres temps; mais
 il a plu jadis et l'on aime à revoir un ancien ami. »

Ensuite, notre consciencieux auteur rappelle par le menu les
 règles du jeu et les diverses façons de le jouer : *Terre à terre, Va
 comme je te pousse, A cheval sur le croissant, Le danseur de corde,
 Le saut des baguettes, Le saut périlleux, Le diable et ses cornes,
 L'ascension de la baguette, Le diable sur la croix, La grande
 voltige.*

Mais nous voilà loin de notre ouvrage allemand; il est temps de
 cesser cette digression relative au diablo.

La gravure de la page 858 représente une serrure et sa clef, entiè-
 rement en bois, en usage chez les Makonde; elles font honneur
 à l'ingéniosité de l'inventeur et aussi à l'adresse de l'artisan.

La gravure de la page 857 est la reproduction d'une peinture murale; l'artiste noir s'est efforcé de représenter une scène de chasse où des Européens, accompagnés d'auxiliaires indigènes



Serrure et clef en usage chez les Makonde (Afrique orientale allemande).

poursuivent du gibier à poils et à plumes. Lorsqu'on saura que l'auteur de cette scène est un gamin d'une dizaine d'années, il conviendra qu'il a en lui l'étoffe, si pas d'un Rubens, au moins d'un peintre décorateur adroit et observateur.

Mentionnons encore que le livre est superbement illustré et présente sous une forme typographique très soignée. Il est rempli de renseignements très intéressants; le style en est familier, accessible à tous.





Composition de l'Expédition.



Pont de 200 mètres à Li Tchou (Hou Nann).

DANS LE HOU-NANN ET LE KIANG-SI

La Chine, longtemps impénétrable, demeure, en certaines de ses parties, mystérieuse encore : son immense superficie, son éloignement de l'Europe et la défiance naturelle des Célestes l'ont défendue contre nos curiosités mieux qu'aucune muraille. Si les ports à traités sont bien connus aujourd'hui, par contre sur certaines régions les renseignements manquent encore. Telle est la province du Hou-Nann : le *Geographical Journal*, organe de la Société de Géographie de Londres, signalait en 1902 la virginité du Hou-Nann au point de vue de l'exploration.

Aujourd'hui, pourtant, on commence à connaître la « province fermée », comme l'appellent des voyageurs anglais et américains. On possède sur elle des renseignements, tant géographiques que géologiques ou économiques ; des cartes ont paru, fixant en partie la physionomie du sol. Et c'est à un Belge que sont dus ces résultats. C'est la Société Royale belge de Géographie qui a publié ces *Itinéraires dans le Hou-Nann et le Kiang-Si*, dont l'illustre Nordenskjöld soulignait l'intérêt au tout récent Congrès de Genève.

L'auteur de ces *Itinéraires* est un officier d'artillerie, le capitaine adjoint d'état-major Harfeld, attaché à la Maison du Roi.

L'an dernier, devant la Société belge d'études coloniales, il décrivait le Kouang-Toung (1). Cette fois, ce furent les provinces du Hou-Nann et du Kiang-Si qu'il fit parcourir à l'auditoire, cependant que des clichés délicatement coloriés défilaient sans interruption sur l'écran lumineux, illustrant cette vivante causerie

(1) Canton, Macao et la rivière des Perles.

avec une abondance, un charme, une vérité qui en rehaussaient encore le passionnant intérêt. On avait l'impression de voyager soi-même par les routes de la Chine ou de feuilleter un beau livre d'images avec ravissement.

Nous voici à Shanghai, dont les rues grouillantes nous sont décrites.

Au commencement de notre ère, au lieu de Shanghai, c'était la mer, et l'océan roulait ses vagues jusqu'aux collines situées à 80 kilomètres à l'ouest de la côte. Celle-ci avance constamment. Le Fleuve-Bleu, en effet, n'est bleu que de nom et charrie une masse énorme de matières sédimentaires, plus de mille fois plus considérable que celle de l'Escaut. L'aire drainée est de $1 \frac{3}{4}$ million de kilomètres carrés, ce qui équivaut à une érosion de 30 centimètres en trois mille ans. Mais si la moitié seulement de ces sédiments arrive à l'océan, ils y peuvent former chaque année dans le Pacifique une île de 16 kilomètres carrés et de 70 mètres de profondeur.

Or, il n'y a pas bien longtemps, le Yang-tsé déchargeait ses eaux dans la mer par une série de lacs dont les bassins se comblent aujourd'hui. Chaque année, les très hautes eaux recouvrent une partie des anciennes aires lacustres et abandonnent, en se retirant, une laisse de 2 centimètres d'épaisseur.

Dans quelque temps, quand les lacs seront remplis, tous les sédiments descendront à la mer et la côte avancera si vite, qu'en l'espace d'une vie humaine un port du littoral se trouvera reculé au milieu des terres et classé parmi les villes de l'intérieur.

C'est ainsi que la Chine, la plus vieille contrée du monde, au point de vue politique, est la plus jeune géologiquement.

Avant de nous enfoncer dans l'intérieur, nous passons en revue les divers modes de locomotion. Quelques conseils utiles nous sont donnés. C'est ainsi que, même si l'étape se fait à pied, une chaise pour l'étranger, une autre pour l'interprète sont indispensables pour « conserver la face », c'est-à-dire la considération publique. Quelques coolies portent les instruments et une lanterne de papier huilé, car l'absence de tout système d'éclairage public rend celle-ci nécessaire. Tout Chinois qui part de chez lui pour n'arriver à destination qu'après le coucher du soleil prend sa lanterne sur laquelle sont tracés les caractères de son nom : lorsque vous voyez venir un Chinois dans la nuit, vous savez si c'est Wang, Li ou Tcheng qui s'avance.

Bien rarement on part à l'heure que l'on s'est fixée. Ce serait

miracle si les porteurs ou les bateliers se trouvaient prêts à l'heure convenue, surtout si le jour est désigné comme néfaste par le calendrier impérial. Mais il faut bien se garder de se montrer irrité de ces retards. Mieux vaut simuler la plus complète indifférence, même si l'on est anxieux d'aller de l'avant, car en Chine le résultat de l'impatience et de la hâte est une diminution de vitesse.

Un autre conseil bon à suivre est de ne jamais saisir le sens de ce que l'on ne veut pas comprendre. Personne au monde n'est plus obtus qu'un Chinois lorsqu'il veut l'être, et cette attitude est parfois fort utile à imiter.

A l'étape nous dormons tantôt à l'auberge, tantôt sous la galerie d'un temple, et tantôt à la belle étoile.

Les auberges chinoises manquent absolument de confort. Elles sont sales et vermineuses. L'atmosphère y est lourde, la poudre de pyrètre est inefficace, et il est bon d'emporter son gobelet, car, dans une auberge, le même torchon et la même eau grasse servent à nettoyer toute la vaisselle, toutes les tables, toutes les flaques de thé, tous les débris de nourriture pendant tout le jour et pendant plusieurs jours. Il est surprenant de voir comment, avec d'aussi vulgaires moyens, un Chinois parvient à donner à une tasse, vue à une certaine distance, un semblant d'apparence de propreté relative.

C'est dans ces auberges qu'après avoir fait à l'échelle le report de l'itinéraire et mis ses notes en ordre, le voyageur essaie de prendre quelque repos. Mais il en est généralement empêché par les cris des villageois des campagnes voisines, qui sont venus pour voir le diable blanc, par le chant de guerre des moustiques et les attaques des insectes.

Il y a en Chine des myriades d'insectes ; il est inutile, pour le constater, de retourner les pierres. D'autre part, même dans les campagnes, il ne faut pas s'attendre à connaître la douceur du silence, l'attente serait déçue. La nuit chinoise serait silencieuse, peut-être, sans la stridulation perçante des cigales, le croassement de millions de grenouilles dans les rizières, les cris des bateliers, le bourdonnement des moustiques, les signaux rythmés des veilleurs de nuit (deux coups sur le claque-bois, deux coups sur la cymbaline, un silence, puis le signal reprend).

Enfin, une autre manière de passer la nuit à l'étape est le bivouac sur la route. Ce mode de stationnement manque de confort si la pluie fait rage.

Ces remarques faites, mettons-nous en voyage.

Remontons le Fleuve Bleu, dont la vie intense nous est décrite. Des jonques, des jonques, des jonques encore aux grandes voiles, semblables à un vol d'oiseaux fantastiques. Parfois ces voiles déployées semblent fermer l'horizon sur la rivière d'un seul écran blanc. Parfois leurs mâts semblent constituer une forêt artificielle et dense, comme c'est le cas à l'embouchure du Yang-tsé et du Han.

Quand un steamer s'arrête au large des localités riveraines, des embarcations nombreuses viennent s'accrocher à ses flancs, comme les glaçons à la carène d'un vaisseau dans les mers polaires. Parfois le vapeur ne fait que ralentir sa marche, tandis que se détache de la rive un bac à godille, chargé pêle-mêle de Chinois, de pourceaux noirs, de cages à volailles, de sacs de riz, de coffres vernissés rouges ou noirs, de malles jaunes en peau de porc. L'embarcation heurte violemment le steamer et glisse le long du bordage. Les mariniers accrochent au pont inférieur le fer de leurs gaffes en bambou; une amarre leur est jetée. Alors, dans une précipitation désordonnée, les nouveaux passagers enjambent le bastingage du navire. Un brouhaha d'altercations et de cris s'élève. Puis, sous une tempête de vociférations, les Célestes arrivés à destination se laissent choir dans la jonque plate, suivis par leurs coffres et leurs paniers qu'on leur jette, ensuite l'amarre est lâchée.

Nous arrivons à Hankow, à 1,000 kilomètres de l'embouchure au centre d'une plaine d'alluvion d'où émergent des collines rocheuses à flancs raides; la largeur est de 1,600 mètres, la profondeur telle, aux hautes eaux, que, en 1903 et 1904, j'y ai vu les magnifiques croiseurs cuirassés du type *Montcalm* et *Glory*.

Selon les Chinois, la prospérité des trois villes, Hankow, Hanyang et Woutchang, bâties au confluent du Yang-tsé et du Han, n'est pas due à leur situation géographique exceptionnelle mais bien à l'accord absolument harmonieux des animaux fatidiques, le dragon et la tortue, qui constituent un « fengshui » parfait.

En effet, au nord du fleuve, la colline sainte de Hanyang, dit « pié shan », recouvre la tortue. Un roc, émergeant du courant au pied de cette colline, figure la tête du monstre qu'un temple à trois étages fixe au sol. Ce promontoire provoque en aval la formation d'un contre-courant, qui retarde la fuite des bonnes influences amenées par le courant d'amont.

Sur la rive opposée, les ondulations du sol dans la ville murée de Woutchang figurent les replis d'un dragon gigantesque, dont la queue est fixée au sol par une pagode et dont la tête s'avance dans le fleuve en une pointe rocheuse, en face de la tête de l'

tortue, produit aussi en aval un contre-courant qui retarde le déplacement des bonnes influences venues d'amont. Sur ce rocher une tour à quatre étages, dite « Houa Houa lo », fixe à demeure le dragon.

Or en 1884, un incendie la détruisit. L'émotion fut vive dans les trois villes; sans aucun doute, le dragon allait se déplacer et de terribles fléaux en seraient la conséquence : la prospérité des villes était près de finir.

Et en réalité, peu de semaines plus tard, un énorme banc de sable se forma en quelques jours le long du bund de Hankow. Les steamers durent s'ancrer à 500 mètres en aval.

Heureusement, le travail de reconstruction fut entamé rapidement; le bon dragon, affaire d'habitude sans doute, ne bougea point. Le banc disparut en quelques jours avant même l'achèvement de la tour.

Voici ce qui s'était passé. L'eau du Yang-tsé est, comme je l'ai dit, très chargée de matières sédimentaires; si une cause retarde le courant en un point donné, il y a précipitation et un banc se forme. Cette cause accidentelle était une crue exceptionnelle du Han dont les eaux formèrent barrage dans le Yang-sté en amont du bund de Hankow. La vitesse des eaux diminuant devant celui-ci, un banc se forma, qui fut détruit par le courant dès que le Han reprit son régime normal.

Mais celui qui donnerait cette explication aux Chinois des trois villes serait mal reçu.

Reprenons notre voyage. A partir de Yo-Tchow-fou, nous sommes dans le Hou-Nann.

A 1,350 kilomètres de son embouchure, le Yang-tsé reçoit le Siang-Kiang un peu en aval du point où celui-ci débouche du lac Toung-Ting, dans lequel il a — comme le Siang — son cours visible, même à l'époque des hautes eaux. Le Yuenn et le Siang perdent, en traversant le Toung-Ting, une partie de leurs sédiments en suspension constitués de sable quartzeux micacé.

Il y a deux périodes de crues pour le Siang, comme pour le Yuenn d'ailleurs : l'une au printemps, due aux eaux de ces rivières elles-mêmes, l'autre en été, due au reflux des eaux gonflées du Yang-tsé.

Le mouvement des jonques sur le Siang est intense. Des « lor-chas » descendent la rivière, chargées de charbon provenant des régions de Ngan-Yuenn et des monts Genn-Sann, entre Siang-Tann et Pao-King. Des embarcations bizarres, grossièrement faites en

bois de camphrier, ne font qu'un voyage et sont démolies à Hankow.

Dans des criques stationnent des canonnières où des soldats fument l'opium, dorment ou bâillent au service de leur Gouvernement.

Les mousquets du râtelier d'armes nous sont décrits d'une manière humoristique. Il s'agit ici des troupes de l'intérieur, qui sont une police bien plus qu'une armée, et non des neuf divisions de Yuann-Chi Kai et des deux divisions de Chang-Chen-Toung. Cette armée est parfaitement équipée et dressée à l'européenne, et aux manœuvres de 1905, elle a étonné les officiers affectés aux gardes des légations à Pékin.

A Kiakow, nous quittons le Siang pour nous enfoncer vers l'ouest. Le pays est d'abord plat aux environs du lac Toung-Ting. Celui-ci, qui couvrait autrefois le Hou-Nann du nord, reçoit en été le trop-plein des eaux du Yang-tsé. Il les pousse vers le sud jusque Yuenn-Tchang et vers l'ouest jusque Long-Yang, s'étendant ainsi en largeur sur plus de 120 kilomètres. En hiver, il déverse ses eaux dans le fleuve et se réduit à un marais sillonné de cours d'eau.

Toutes les formations superficielles de cette zone sont alluviales. Plus au sud, elles sont carbonifères, avec des bandes orientées N.-S. de terrains paléozoïques et de roches métamorphiques. Le grès rouge domine dans la vallée du Siang au sud de Heng-Tchow. La vallée du Yuenn, à l'ouest de Be-Mâdo, est percée çà et là de strates calcaires, de conglomérats et de granit.

Un des compléments obligés du paysage des régions parcourues est le buffalo. Il broute au flanc des collines, rumine dans les rizières, se baigne dans les criques, tire la charrue ou met en action la noria servant à monter l'eau d'irrigation. Les catéchismes taoïstes et bouddhistes défendent de le tuer sous peine des châtimens les plus terribles. Cependant, il est des accommodemens avec ces prescriptions, et si l'étranger veut y mettre le prix, on lui servira la chair d'un buffalo qui, moyennant cette somme, aura été frappé par la foudre ou sera tombé dans un précipice.

A l'ouest du Siang, le paysage s'accroît pour devenir très tourmenté à 200 kilomètres à l'ouest de la rivière. Il est très pittoresque et souvent sauvage. De hautes collines entassées sur d'autres collines, des rochers à pic ou en surplomb, à pendage accentué où le conglomérat rouge domine, des cours d'eau à cascade, des rizières s'étagent sur les côtes dans des ravins étroits. Des plantations de thé s'accrochent aux flancs raides et quelques champs de pavots avoisinent les villages.

Le pays est boisé, tandis que, dans toute la Chine orientale et septentrionale, les arbres que la superstition topographique des « fengshui » trouve nécessaires dans un site ou qui ombragent les temples, ont seuls été épargnés. Mais dans le Hou-Nann l'abatage des arbres se poursuit activement et de grands radeaux descendent le Yuenn. A Ho Fou, ils paient des droits et se groupent en radeaux plus grands, fornés par des éléments de 10 mètres de front sur 30 mètres de profondeur, qui sont assemblés sur trois éléments de front et 10 de profondeur.

Des maisonnettes et des abris en planches sont construits sur les radeaux. Ce sont des villages flottants. Les essences principales qui constituent les trains de bois sont le sapin, le chêne, le cèdre, le camphrier.

La direction leur est donnée par des barques montées par six à dix pagayeurs debout, lesquelles opèrent des tractions, tantôt en un point, tantôt en un autre.

De grosses ancrs manœuvrées par des treuils verticaux et des manèges de huit hommes sont toujours prêtes à être jetées pour arrêter le radeau si l'allure s'accélère ou si une collision est à craindre, car beaucoup de troncs se détacheraient et seraient perdus. Pour éviter ces collisions, tout un système conventionnel de roulements de tambour est en usage.

Des jonques transportent aussi des troncs d'arbres attachés à leurs flancs, à bâbord et à tribord.

Si les arbres sont trop lourds pour être amenés au cours d'eau flottable le plus voisin, on les débite en madriers.

La région abonde en carrières et en mines, parmi lesquelles signalons les carrières de Tâ Fou Ktchâ, les mines d'or de Yu Kâ-tsonn et de Hou Lou-wann. L'itinéraire qui conduit aux mines d'or est très sinueux. C'est une ascension au milieu de blocs rocheux écroulés. Les villages de mineurs sont accrochés en amphithéâtre sur la montagne. Tandis que le quartz aurifère est extrait des filons au pic et à la poudre et traité sur place, des laveurs dans les torrents recueillent les parcelles aurifères entraînées par les pluies.

Nous abandonnons ensuite le Hounan, pour remonter la Lou et nous rejeter vers le sud-est. Le Kiang-Si occidental nous est décrit, ainsi que les mines de Ngan-Yann, centre d'un bassin houiller qui est d'une richesse incalculable.

Les localités traversées retiennent l'attention.

Quel spectacle bizarre et mouvementé que ces grandes villes de l'intérieur ! Dans les rues étroites, la multitude grouille ; les bouti-

quiers, au seuil de leurs échoppes, attendent patiemment le client; moult magasins de cordes, et bien achalandés, car on se pend beaucoup dans ce pays-ci.

Comme nul Chinois ne se rase lui-même, les échoppes de barbiers sont nombreuses. La profession ne chôme que pendant les cent jours qui suivent la mort du souverain. Alors le fer du rasoir ne peut toucher le front.

Le tarif n'est pas ruineux ; pour raser le front, les joues, les oreilles, peigner et natter la tresse et masser les épaules : 10 sapèques, 3 centimes.

La vie est d'ailleurs réduite à un minimum. Les clous se vendent à la pièce, les volailles se débitent par quartier.

Les marchands ambulants sont innombrables. Des spécialistes péripatéticiens offrent leurs services au public. Chaque transaction donne lieu à une joute oratoire. Des groupes de vendeurs et d'acheteurs discutent quelquefois des heures durant.

A tour de rôle, les deux parties prennent à témoin le Ciel, les ancêtres, le droit, la justice et les sages. Pour peu que l'un des intéressés soit lettré, il citera Confucius et les classiques. Ils discutent, non pas, assurent-ils, pour la faible somme qui les divise, mais pour les grands principes qu'ils représentent en ce moment.

Des affiches, dont certaines très décoratives, recommandent des remèdes infailibles, tels que des pilules fabriquées avec un crapaud écrasé en un jour favorable, dans une intention pure, et une huile qui guérit les maladies de langueur.

En effet, au bout d'un temps très court, le malade ne languit plus, il est mort.

Le passage d'un étranger dans un village est un grand événement. Les enfants courent en criant prévenir les parents, qui paraissent à la porte des maisons. Les chiens, tous xénophobes, aboient et montrent les dents. La seule arme qu'il est bon d'avoir en Chine est une canne solide pour écarter les chiens. Un revolver est inutile et dangereux ; dangereux, parce que la vertu qui est le plus souvent mise à l'épreuve en Chine est la patience, et si, à la suite d'une bousculade ou d'une insulte, le revolver parlait, le cas serait extrêmement grave, les Chinois voulant un homme pour un homme.

Le plus généralement la foule est curieuse, mais non pas hostile. Elle est impulsive comme toutes les foules, et peu s'en fallut qu'à Li-Tchow, le voyageur fût poussé par les habitants dans la Li.



Radeaux en formation sur le Yuenn supérieur.



Érosion des rives du Siang. (Rive droite. Vue prise près de Kia-Kow.)



qui coule rapide sous le pont de 200 mètres jeté sur la rivière.

Quelles sont les causes qui soulèvent périodiquement, avec des cris de haine et de mort, cette population pacifique d'aspect? Elles sont si multiples et si complexes que le conférencier en a fait un livre (1).

La Cour de Pékin cherche aujourd'hui à reprendre les privilèges qu'elle a octroyés aux étrangers et qui figurent parmi les griefs reprochés à ceux-ci.

En vue d'amener la suppression de l'exterritorialité, elle a chargé une Commission d'élaborer un code pénal nouveau. Les modifications devraient porter sur les points suivants : suppression de la strangulation lente, du découpage progressif, de la torture pour arracher l'aveu, de l'incarcération des otages, des témoins et des accusateurs; prohibition absolue des tortures extra-légales (agenouillement sur des chaînes enroulées et suspension par les pouces); fin de la vénalité des charges de porte-clefs, qui entraîne de si effroyables abus.

Rappelons-nous aussi, pour éviter d'être trop sévère, que la transformation du régime pénitencier en Europe est relativement récente. Une étude de Charles Read sur les pontons au commencement du XIX^e siècle en fait foi.

Un supplice auquel sont soumises près de 200 millions de femmes chinoises est la ligature des pieds. Elle commence à l'âge de 7 ans; des bandes serrées en forme de huit chassent le calcanéum vers le bas et rabattent les doigts sous la plante. Et voici que se projette sur l'écran un de ces « kinnlienn » ou lys d'or du foyer : c'est ainsi que les Chinois appellent poétiquement cette horrible chose. La peau est plissée, les orteils sont atrophiés, une profonde fissure sépare le talon de la plante du pied. Ce qui reste de celui-ci, c'est-à-dire le gros orteil et le calcanéum chassé verticalement, est entouré d'un soulier de soie brodée. La démarche pantelante qui en résulte naturellement est celle de gens qui progresseraient sur les talons. L'élégance suprême pour une femme chinoise est de ne pouvoir se tenir debout ni s'avancer sans l'aide de deux suivantes. On conçoit sans peine, dès lors, la saleté des intérieurs.

Pendant les six premières semaines, la souffrance est atroce; puis, si le liement a été bien fait, la sensibilité disparaît. Mais, s'il

(1) *Opinions chinoises sur les Barbares d'Occident*, un fort volume in-8°, chez Plon, Nourrit et C^{ie}, à Paris, et Dewit, à Bruxelles, documenté par 200 gravures.

a été mal fait, des nécroses et des accidents consécutifs de la plus haute gravité se produisent. Pourquoi tant de souffrances inutiles

Parce que, dans l'esprit des Chinois, une idée de mépris s'attache aux pieds normaux et ils attribuent plus d'importance à la petitesse des « lis d'or » qu'aux charmes du visage. Ont seules les pieds normaux, les femmes de la plus basse catégorie, quelques chrétiennes et toutes les femmes tartares. Mais ne soyons pas trop sévères pour cette coutume fâcheuse : le conférencier cite quelques appréciations recueillies de la bouche d'un mandarin qui avait fréquenté en Europe la meilleure société et qui critique, entre autres choses, le corset et la danse.

La mode des pieds liés amène le conférencier à parler du mariage chinois.

Quand il s'agit de la description des coutumes chinoises, généraliser c'est être bien près de l'erreur : les coutumes varient de province à province. Il y a pourtant certains traits communs aux dix-huit provinces en ce qui concerne le mariage. Partout le mariage est un marché pour lequel on utilise un courtier matrimonial, profession lucrative et honorée. Elle ne chôme jamais. En effet, le premier devoir d'un père est de marier ses fils, afin qu'ils se perpétuent le culte des ancêtres. Par celui-ci, chacun devient divinité à son tour, ce qui explique le succès et la permanence de cette doctrine.

Les principaux intéressés n'ont rien à voir dans la question : de enfants sont fiancés avant leur naissance et l'on rencontre de enfants dont l'oreille est traversée par une bague : ce sont de fiancés.

S'il arrive qu'un jeune homme meure avant d'avoir été fiancé les parents recherchent si dans le voisinage une jeune fille n'est pas morte depuis peu. Après quelques cérémonies sommaires, les deux cercueils sont placés côte à côte, et le mariage d'outre-tombe est censé accompli.

Les deux familles discutent les conditions du marché par l'intermédiaire du courtier, et chaque point acquis est inscrit soigneusement. Si l'on tombe d'accord, une épreuve importante a lieu : un astrologue compare les « patzeul » du jeune homme et de la jeune fille, c'est-à-dire les caractères désignant l'année, le mois, le jour et l'heure de leur naissance. Les années chinoises sont divisées en cycles de soixante et de douze ans, chacun d'eux étant sous l'influence d'animaux déterminés. Il faut que ceux-ci soient harmoniques, selon des règles données par les traités d'astrologie.

Si la comparaison a donné des résultats favorables, — et il en est toujours ainsi lorsque les parents tiennent à ce que le mariage se fasse et paient suffisamment l'astrologue, — on fait choix d'un jour favorable. L'almanach impérial divise les jours en jours heureux et en jours funestes, pour la célébration d'un mariage, la conclusion d'une affaire, le commencement d'un voyage, la construction d'une maison, le placement d'une poutre faitière...

Aux jours favorables, il y a dans les grandes villes une forte demande de palanquins rouges. Ce sont les grandes chaises à porteurs en bois sculpté et vernissé, ornées de plumes d'oiseaux et de miroirs et qui servent au transport de la fiancée depuis la maison paternelle jusqu'à la demeure du fiancé. Parfois, au jour favorable choisi, la chaleur est suffocante, ou bien, dans le Nord, la bise de Mongolie souffle, âpre et glacée. Et la fiancée est trouvée morte de chaleur ou de froid dans la chaise rouge. Heureusement que le jour était favorable ! Dans tous les cas, à aucun prix le jour du mariage ne peut être retardé, car de grands malheurs s'ensuivraient. Si le fiancé est absent pour passer des examens littéraires, — ce qui en Chine prime toute chose, — un membre plus âgé de sa famille prend livraison de la fiancée : c'est un mariage par procuration.

Le jour étant choisi, un astrologue fixe tous les détails du mariage. Voici un exemple des instructions qu'il donne :

« Sachant par expérience qu'un mariage ne peut être heureux s'il n'est conclu d'après les règles divinatoires de l'astrologie et des *fengshui*, nous avons mis le soin le plus extrême à examiner les heures favorables et néfastes, les lois de l'orientation, les principes *yinn* et *yang* qui ont créé le monde. D'après nos calculs, la fiancée devra monter en chaise le cinquième jour de la septième lune, à 11 $\frac{1}{2}$ heures du matin. Aucune femme du cortège ne peut être née sous l'influence du coq ou du serpent. La suivante chargée d'épiler le visage de la fiancée de manière à former aux tempes l'angle droit qui caractérise les femmes mariées, devra être née sous l'influence du métal.

» Pour monter en palanquin, se prosterner devant le Ciel et la Terre et accomplir le rite de la coupe vidée, la fiancée devra se tourner vers le nord-ouest, afin de recevoir avec respect les effluves du Génie des richesses. Pendant la toilette et en descendant de chaise, elle devra faire face vers le nord, afin de recevoir avec vénération les effluves du Génie des honneurs. Si un vieux puits, des ruines, une pagode se voient sur le passage du cortège, il faut

avoir soin d'en cacher, par un écran rouge, la vue à la fiancée. Aucune veuve, aucun enfant en bas âge ne peut approcher de la fiancée ce jour-là. L'homme qui tire les pétards destinés à chasser les mauvais esprits, au moment où la fiancée entre chez ses beaux-parents, doit être né sous le signe du dragon. »

Si toutes ces précautions sont prises, les époux vivront de longues années de paix et de bonheur.

Pendant les quelques jours qui précèdent le mariage, la fiancée se lamente à fendre l'âme, afin de montrer sa désolation de quitter la maison paternelle. Elle adresse de déchirants adieux aux fleurs du jardin, à tout ce qui a charmé son enfance, puis, le dernier jour, cette feinte détresse augmente. On cherche à consoler la jeune fille, mais à bout de forces, elle semble faiblir : on en profite pour la coiffer du diadème nuptial et pour la pousser dans le palanquin rouge. Alors, au fracas des gongs, sur lequel broche le son aigu des hautbois à sept trous, le cortège se met en marche.

En tête, portés par des coolies, voici des cartels vernis où sont mentionnés les examens littéraires passés par des membres de la famille et les postes honorifiques qu'ils ont occupés. Puis vient la chaise rouge et, sur des tables portées à bout de bambou, une chèvre écorchée, un pourceau laqué, des oies, des vêtements, des coffres vernis, des malles en peau de porc, des meubles, une glace basculante, des caisses de thé... Tous ces accessoires sont le plus souvent loués et retournent, la cérémonie terminée, dans le magasin de l'industriel qui les a procurés pour la circonstance. C'est un luxe de façade qui ne trompe personne d'ailleurs, mais les apparences conventionnelles jouent un grand rôle en Chine.

Le cortège s'arrête devant la maison du fiancé, la musique et les pétards font rage. Le fiancé vient frapper de son éventail au palanquin rouge, et à la troisième sommation, la jeune fille en sort. On lui fait franchir un feu de bois afin de la purifier des mauvais esprits. Puis les fiancés vont s'agenouiller devant les tablettes des ancêtres et devant les parents. Alors les suivantes écartent les tresses de perles qui descendent du diadème de l'épousée, soulèvent son voile rouge et, pour la première fois, l'époux voit sa femme. Jusque-là, il a dû se contenter des affirmations du courtier : s'il y a trop de différence entre celles-ci et la réalité, le mariage peut être rompu, mais le plus souvent il n'en est rien, car le fiancé attribue moins d'importance aux charmes du visage qu'à la petitesse du pied, et il a pu juger de celle-ci.

Bien que la fiancée n'ait jamais vu son fiancé, il est de bon ton

qu'elle se suicide si le fiancé vient à mourir avant le mariage. Des invitations sur cartes rouges sont lancées, où elle fait part de sa résolution.

Aucune tentative n'est faite par la famille ou les autorités locales pour la dissuader de ses projets ; au contraire, l'opinion générale trouve qu'un acte du plus haut mérite va s'accomplir, et l'intervention des mandarins provoquerait une démonstration populaire. Une estrade est élevée en plein air, couverte d'une tenture rouge. A une poutre est attachée une corde de soie rouge. A l'heure tracée par les astrologues, la jeune fiancée se laisse tomber un voile rouge sur le visage, passe la tête dans la corde rouge et s'élançe résolument dans le vide. Et tandis qu'elle fait de ses petites mains un signe d'action suprême à l'assemblée, le corps, secoué par les convulsions de l'agonie, tourne lentement sur lui-même.

Alors une supplique est envoyée à l'Empereur, qui autorise la construction d'une arche commémorative aux frais de la famille. De plus, récompense suprême, son âme deviendra celle d'un coolie très pauvre et sans lettres, sinon elle se serait réincarnée sous la forme d'un animal immonde.

Du fait que des jeunes filles se tuent à la mort d'un fiancé qu'elles n'ont pas connu, il ne faudrait pas conclure que la situation des femmes mariées soit en Chine fort enviable. Elles sont l'esclave de leur belle-mère, et les humiliations résultant de la présence des secondes épouses au foyer familial les poussent souvent au suicide. Elles se noient, avalent leur opium ou leur fard, — qui est du blanc de céruse, — ou se pendent. Cependant, toutes les femmes ne sont pas également malheureuses, ainsi que semble le prouver une anecdote très amusante que le conférencier narre avec un humour délicat qui glisse sans appuyer.

Cependant, l'exception n'infirmé pas la règle, et il existe, notamment dans le Kouang-Toung, des sociétés secrètes antimatrimoniales. Les jeunes filles qui en font partie jurent de ne pas se marier ; si elles y sont forcées, elles avalent leur fard ou leur opium, se jettent à la rivière ou se pendent, ou bien l'époux meurt subitement.

On pourrait appeler la Chine la terre des suicides. On se tue pour une bagatelle. Sans autre espérance que d'énigmatiques transmigrations et le néant, les Chinois échappent par le suicide aux misères d'ici-bas. Ils se pendent, se noient, se coupent la gorge, s'ouvrent le ventre, mais le plus souvent ils avalent de l'opium. Leurs écrivains emploient couramment l'expression : « avaler des feuilles d'or », mais il n'y a là qu'une brillante métaphore.

Un étrange côté de la civilisation chinoise est le suicide par vengeance. Dans toutes les classes de la société, on se donne la mort pour susciter des tracas aux gens que l'on hait. Il est dommage, dit un dicton populaire, qu'on ne puisse se tuer dans la maison de deux de ses ennemis. C'est le mode de vengeance le plus efficace qui soit. Quels sont les avantages réalisés par Wong en se tuant chez Li? Celui-ci, accusé de la mort de Wong, sera emprisonné et ruiné; l'esprit de Wong le poursuivra en cette vie et dans les transmigrations ultérieures suscitera à l'âme ennemie les plus terribles difficultés. Que va faire Li pour échapper à ces dangers multiples? Le plus souvent il n'hésite pas : il se tue; il porte la querelle chez les ombres. Ces suicides à ricochets sont fréquents.

Certains suicides sont considérés comme méritoires et récompensés par la religion taoïste, à laquelle de nombreux temples sont consacrés. Un mot de cette forme superstitieuse. C'était à l'origine, comme son nom l'indique, la doctrine de la raison, mais, par un phénomène curieux, ce culte de la raison est devenu le plus formidable amoncellement de superstitions que jamais l'imagination humaine ait pu accumuler. Le taoïsme a peuplé les eaux, la terre et les airs de millions de génies, qui interviennent dans tous les actes de la vie chinoise et dont la colère provoque tous les fléaux qui désolent la « terre des fleurs ». Du haut en bas de l'échelle sociale, cette croyance superstitieuse existe et les exemples abondent qui le prouvent.

Ainsi, à Yunnan-fou, pendant la peste de 1895, le gouverneur utilisa le procédé suivant pour mettre fin à l'épidémie qui désolait la ville :

La garnison est réunie en armes et rangée face au sud le long de la muraille nord. A l'heure désignée par les astrologues, un signal est donné. « Les tigres invincibles qui se rient de la mort » — c'est ainsi que s'intitulent modestement les soldats chinois — marchent méthodiquement vers la porte sud en fendant les airs de leurs armes pour tuer ou chasser les génies invisibles de la peste. Une charge furibonde au travers de la porte sud termine cette expédition militaire. La porte est fermée et une forte garde est placée au dehors...

Eh bien, le croirait-on, cette méthode originale ne donna pas les résultats attendus. La peste continua de faire rage; les génies étaient revenus. On croit qu'ils revinrent par-dessus la muraille, mais on n'oserait l'affirmer...

A Meng-tzou, la même année, le taotai combattit le fléau de la manière que voici :

Chaque soir, au moment fixé par les devins, la garnison, rangée autour du yâmenn, reçut l'ordre de tirer à blanc dans toutes les directions pour effrayer les génies du fléau. Le résultat fut admirable. La population décimée, frappée de terreur, s'enfuit dans les campagnes... Mais on frémit en pensant à ce qu'auraient été les ravages de la peste si le courageux taotai n'avait pas employé ce moyen héroïque.

A Pékin, en 1896, pendant la guerre sino-japonaise, le choléra fit de nombreuses victimes. Pour apaiser la colère du dieu de l'épidémie, les Tartares et les Chinois firent une consommation énorme de pétards... On brûla en cette circonstance plus de poudre que pendant la guerre contre les Japonais, en cette même année. On voyait sur les portes des écriteaux de ce genre : « Tchang, qui habite cette maison, a brûlé pour 11 taëls de poudre en l'honneur du dieu de la maladie. »

Le taotaïsme a fait siennes toutes les superstitions relatives aux fengshui. Ce sont elles qui ont rendu nécessaire la construction des pagodes. Le mot « fengshui » signifie littéralement « vent-eau » ; il désigne les bons génies des vents et des eaux et s'applique à un système compliqué de superstitions topographiques, religieusement respectées en Chine.

Chaque point particulier de l'Empire a ses forces mystérieuses qui décident du sort funeste ou heureux des individus et de leurs descendants. Elles sont affectées, rarement en bien, par tout changement de contour du sol, par toute construction ou plantation nouvelle. C'est au point que la loi chinoise prévoit le paiement de dommages et intérêts pour un « fengshui » abîmé.

Certaines cérémonies (représentations aux idoles, processions...) font partie des passe-temps chinois. Ces derniers sont nombreux. Citons les diners dans les maisons de thé, où les riches traitent leurs amis, par suite du rôle effacé tenu par la femme dans la famille chinoise. On arrive à certaines d'entre elles par des ponts sur pilotis dont le tracé est en zigzag, parce que les mauvais génies, qui pourraient troubler la fête, ne se déplacent qu'en ligne droite, en sorte qu'ils se perdent au premier tournant.

Pendant ces somptueux diners, des chanteuses et des musiciens se font entendre. Cette musique chinoise suraiguë, aux sons filés sans l'intervention des lèvres et de la langue, figure parmi les supplices chinois auxquels l'exterritorialité ne soustrait point les étrangers. L'instrument de torture le plus redoutable est un certain petit violon monocorde, qui n'a l'air de rien, mais qui grince atrocement.

Citons encore, parmi les passe-temps, les cartes (introduites de Chine en Europe par Marco Polo), les dés, les échecs, les gammans, le pôtzeu, l'opium, les clubs, les théâtres...

La mise en scène de ces derniers est sommaire : une estrade sans rideau ni décors. Les acteurs clament leur nom, le lieu dont ils viennent et où ils vont. Les génies sortent de l'estrade par des trappes et demandent à voix haute qu'on les aide à prendre pied sur la scène. La musique, le fracas des gongs, le battement des claques-bois, le son aigu des hautbois à sept trous soulignent avec véhémence la chute d'un guerrier ou tout événement important de la pièce. N'était cette musique tapageuse qui donne la migraine, et l'atmosphère lourde des foules chinoises, le spectacle serait intéressant, car certains acteurs ont un talent réel. L'Empereur Hien-Loung, qui vivait au milieu du XIX^e siècle, fut si vivement impressionné par le jeu d'un acteur, qu'il lui fit appliquer sur l'heure cent coups de bambou sur la plante des pieds, pour avoir trop violemment ému Sa Majesté.

Les gildes, lors de leur fête patronale, engagent une troupe d'acteurs, et les habitants d'un village, pour écarter un fléau, obtenir une bonne récolte, font vœu de donner une représentation aux idoles. On ouvre les sanctuaires de celles-ci; on place devant elles des mets et des parfums, pendant que la représentation se donne sur le théâtre qui fait toujours partie des grands temples. Ainsi tout le monde y trouve son compte : les Chinois raffolent de ce genre de divertissement et les génies sont satisfaits.

Le conférencier est amené à parler des monuments chinois. Nous avons vu jusqu'ici les arches élevées en l'honneur de veuves ou de fiancées qui ont voulu rendre leur deuil éternel. Citons encore les « païlo », les temples, les pagodes, qui sont un trait du paysage de ces provinces comme les vieux châteaux forts sont inséparables de certains sites d'Occident.

On ne répare jamais les monuments sauf s'il s'agit d'effacer un souvenir historique douloureux. Aussi le temps effrite les arêtes et le vent arrache les tuiles des toitures. Des paysages présentent des exemples multiples du bel état d'entretien des monuments chinois; des païlo dont il ne reste presque rien, des pagodes réduites à leur axe, des ponts sans parapet...

Par opposition avec ce manque d'entretien, le conférencier est amené à décrire le grand pont sur le fleuve Jaune (3,010 mètres entre les axes des culées; piles sur pieux à vis de 0^m30 de diamètre terminées par vis de 1 mètre; on coula du béton dans les pieux).

Le contreventement des pieux sous l'étiage présenta de grandes difficultés. La nature du fond, du régime, du courant, etc., rendirent l'œuvre très pénible. A la suite des prédictions pessimistes de la presse étrangère, le Gouvernement chinois faillit empêcher la construction du pont. Il fut achevé en dix-huit mois et inauguré en novembre 1905.

Il y a une quinzaine d'années, on osait dire que les Belges étaient incapables de concevoir et d'entreprendre quelque chose de grand. « Petit pays, osait-on dire, idées mesquines. » Vous connaissez le développement prodigieux des stations du Congo et l'œuvre accomplie là-bas. En Chine, les Belges ont fondé et mené à bien des entreprises qui resteront considérées comme des modèles d'audace et de savoir-faire et qui ont porté très haut le bon renom de notre pays. L'honneur en revient au Roi, dont l'action puissante et géniale a fondé tant d'œuvres grandioses et poussé notre pays au premier rang des nations énergiques et laborieuses.

Cette conférence, évocation saisissante de l'une des parties presque inconnues de l'Empire chinois, est illustrée par les plus belles projections en couleurs qui se puissent voir et qui constituent de véritables tableaux. Ces clichés arrivent en documents exacts au moment précis. Il y a surtout une gamme de bleus et de verts admirables, suaves, chauds et brillants. L'impression d'art qui en résulte est intense.

Le lieutenant général Donny, aide de camp du Roi et Président de la Société, a félicité dans les termes les plus heureux le conférencier.

Nous ne pouvons mieux faire, en terminant, que de reproduire ici une appréciation du directeur du *Journal de Bruxelles* du 21 octobre dernier :

« Le capitaine Harfeld mérite une place insigne dans le nombre des vaillants qui travaillèrent là-bas à la « plus grande Belgique », et dont l'audace, l'énergie, le labeur infatigable ont enrichi le patrimoine de la patrie. »



CHRONIQUE

Le Congrès médical de Manille en 1908. — *Un cas de trypanosomiase humaine aux Philippines.* — La Société de médecine des Iles Philippines fut fondée, en 1903, sur le modèle de la Société médicale américaine. Elle se réunit chaque année en un grand Congrès.

Celui de 1908 est le cinquième. Il a dépassé en importance les précédents par le caractère international qu'il a revêtu. Tous les pays d'Extrême-Orient y ont envoyé des représentants. Cinq séances se tinrent en février.

Le signalement à ce Congrès du premier cas de trypanosomiase humaine observé aux Philippines doit nous arrêter un moment. Parmi les préparations de sang provenant d'indigènes suspects de lèpre, on en trouve une remplie de trypanosomes. Est-ce du *T. gambiense*? Quoique l'aspect n'en soit pas très différent, il semble cependant qu'il y ait des particularités, dans les plissements de la membrane ondulante notamment. Le sujet n'a pas été retrouvé. Il y a lieu de croire toutefois que l'énigme sera bientôt expliquée, soit par la découverte de cas semblables, soit par un supplément d'enquête. S'il s'agit réellement de la maladie du sommeil, il faudrait plutôt admettre que la préparation de sang appartenait à un homme ayant séjourné en Afrique. Mais si on a affaire à un indigène n'ayant pas quitté le pays, on serait en présence d'une nouvelle maladie à trypanosomes de l'homme. (Docteur

N.-B. — Dans notre numéro de novembre, à l'article consacré à l'île de Cuba, parmi les lignes de navigation nous avons omis de citer *The Royal Steam Packet Company* dont les steamers quittent Anvers le 18 de chaque mois pour Cuba et le Mexique, transportant du fret et des passagers.

Vassal, de la *Direction du service de santé de l'Indo-Chine française*. REVUE INDO-CHINOISE, numéro de septembre 1908.)

Le climat de Manille et des Philippines est, en général, franchement tropical. Les Américains ont pensé qu'il y était nécessaire d'avoir une station d'altitude, une résidence d'été dans les hautes régions, aussi près que possible de la capitale. Baguio est situé dans l'île de Luçon, à 280 kilomètres environ au nord de Manille et à 1,500 mètres d'altitude. On y trouve le climat de zones tempérées, des eaux vives en abondance, un air pur et de forêts de pins. Baguio sera le Simla des Philippines. Le Gouvernement général et les principaux services y résideront tout l'été à partir de cette année. C'est déjà une cité imposante avec de grands hôtels, le palais du Gouverneur général, de nombreuses maisons particulières, dont quelques-unes sont des modèles de villas coloniales, le camp militaire immense, qui pourra recevoir bientôt une brigade. Un hôpital civil de 75 lits est en construction.

Le choléra est considéré par les Américains comme le fléau le plus redoutable des Philippines. Aussi les efforts des administrations et des laboratoires sont-ils considérables pour lutter contre lui. Leur prophylaxie repose sur quatre principes, qui sont :

1° L'isolement des malades dans les hôpitaux spéciaux et désinfection rigoureuse des maisons contaminées et des effluents suspects ;

2° La surveillance des eaux d'alimentation dans les centres. À Manille, les puits furent d'abord condamnés, puis entièrement comblés ;

3° L'interdiction de mettre en vente des matières consommables susceptibles d'être souillées par le contact dans les marchés et boutiques ;

4° L'éducation du public.

L'organisation sanitaire est telle que les cas de choléra peuvent à peine passer inaperçus. Le diagnostic est toujours confirmé par les laboratoires.



BIBLIOGRAPHIE

Hevea Brasiliensis or Para Rubber in the Malay Peninsula, par W. F. C. ASIMONT. Un volume de 65 pages, édité par Upcott Gill, 1908.

Cet opuscule est surtout pratique. Sa partie la plus intéressante est le tableau des frais et du revenu d'une plantation de caoutchouc de Malaisie aux diverses années de l'entreprise.

Heroes of our Indian Empire, par HENRY MORRIS. Deux volumes de 232 et 215 pages, édités par *The Christian Literature Society for India*.

La domination anglaise dans l'Inde est un sujet de brûlante actualité; les blessures qu'elle a pansées sont choses du passé, les Indous les ont oubliées depuis longtemps et ne sentent plus que l'amertume du joug étranger. Beaucoup de choses injustes sont dites tant dans l'Inde elle-même qu'à l'étranger, notamment sur le gouvernement civil de l'Inde, principalement par des voyageurs qui, pour avoir fait un court séjour dans le pays, s'imaginent mieux savoir ce qui lui convient que les administrateurs qui lui ont consacré toute leur vie. Les deux volumes que nous analysons se proposent de réagir contre cette infatuation et, pour y réussir, ils donnent une série de notices biographiques des Anglais de haut mérite qui furent les bienfaiteurs de l'Inde dans le passé.

Il y a dans ces récits quelque chose de très convaincant : l'Angleterre a toujours eu dans l'Inde des personnalités d'élite qui ont eu à lutter avec les problèmes les plus difficiles et ne les ont résolus qu'à l'aide de la supériorité morale du caractère. Une pléiade de savants et d'hommes de cœur a complété l'œuvre de l'élite des fonctionnaires et administrateurs politiques.

Les classes élevées de l'Inde réclament et obtiendront sans doute d'être associées dans une certaine mesure à la direction de leur pays; elles auront à s'en montrer dignes par l'exercice de quelques-unes des qualités maîtresses de leurs dominateurs.

Die Polen Not im Deutschen Osten, par VON MASSOW. Un volume de 430 pages, édité par Alexandre Duncker, à Berlin, 1908.

Les rivalités de races donnent l'essor à une littérature passionnée dont les moindres défauts sont l'absence de toute pondération, le manque complet d'objectivité. Les œuvres qui en proviennent sont fastidieuses. Rien ne dégoûte,

en effet, comme le parti pris et la violence. On est tout heureux de rencontrer exceptionnellement une œuvre qui, sans être d'une impartialité absolue, analyse cependant avec modération les éléments d'une de ces questions irritantes et n'en laisse pas systématiquement ignorer certains aspects.

C'est à ce titre que nous recommandons la lecture de l'ouvrage de M. von Massow consacré au péril polonais pour l'Allemagne. Par leur puissante natalité, le particularisme de leur religion au milieu de populations orthodoxes et protestantes, le maintien de leur langue et de leurs traditions, les Polonais résistent avec succès aux tentatives de germanisation. Nous connaissons mal en Belgique cette question excessivement complexe.

The Governors General of India, vol. II, par HENRY MORRIS. Un volume de 220 pages, édité par *The Christian Literature Society for India*, Londres, 1908. Prix : 1 sh. 6 p.

Nous avons déjà dit tout le bien qu'il fallait penser du petit ouvrage de M. Morris.

Dans son second volume, il termine l'histoire des douze premiers gouverneurs généraux de l'Inde avec celle du marquis Dalhousie qui fut le dernier à être simple Gouverneur général. Son successeur fut Vice-roi en même temps qu gouverneur général.

Handbuch der Geographie, par E. VON SEYDLITZ. Un volume de 844 pages édité par Ferdinand Hirt, à Breslau, 1908. Prix : relié, marks 7,50.

L'excellent manuel de géographie bien connu « Le grand Seydlitz » paraît cette année, en une édition jubilaire, pour la vingt-cinquième fois. C'est un record rarement atteint par des publications de ce genre et qui s'explique par le soin avec lequel l'ouvrage est composé comme aussi par la richesse et l'abondance de la documentation graphique : photographies de sites et de villes, impressions en couleurs, cartes et plans, croquis et dessins qui, au nombre de plus de 400 ornent ses pages. La plus grande partie de l'ouvrage (538 pages) est consacrée à l'étude des contrées du globe au point de vue de leurs étendue, frontières, population, orographie, régime des eaux, climat et constitution politique. Un chapitre spécial traite des colonies allemandes avec grands détails. Une deuxième partie due à M. Friedrich, professeur à l'Université de Leipzig, traite de la géologie de la géographie astronomique, de l'histoire de la géographie; un index bibliographique termine l'ouvrage.

Business Prospects Year Book 1909, par J. DAVIES et L. F. HAILLEY. Un volume de 211 pages, édité par *The Business Statistics Publishing Co.*, à Cardiff 1908. Prix : 5 shillings.

Ce petit ouvrage est bien curieux et doit rendre de grands services à tous les négociants en gros et spéculateurs. Ses auteurs, se basant sur des faits qu'ils indiquent, mentionnent les probabilités pour 1909, des conditions du trafic dans les principales matières alimentant le gros commerce anglais et mondial. Il sera

oiseaux de s'étendre sur la difficulté de pareille tâche et sur la somme d'intérêts privés qu'une telle publication peut servir. Les prévisions sont faites en termes clairs et succincts pour les articles suivants : charbon, fer, cuivre, étain, navigation, marché monétaire, rails anglais et américains, coton, blé, produits gras et oléagineux, produits de la laiterie : beurre et fromages.

Les matières premières usuelles, d'origine végétale, indigènes et exotiques, par ÉM. PERROT et H. FROUIN. Un volume de 44 pages et 4 cartes en couleurs, édité par Vigot, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

On trouve dans cet ouvrage la mention de la plupart des matières premières industrielles : matières grasses, matières tannantes, textiles, plantes à essences, etc.

Leur recherche est facilitée par la forme du travail, série de fiches rangées suivant l'ordre alphabétique dont chacune contient, avec le nom de la substance, le nom spécifique de l'espèce botanique qui la produit, son emploi, sa distribution géographique et pour les plus importantes d'entre elles, quelques indications sur le trafic dont elles sont l'objet. Les quatre cartes donnent une idée de la localisation géographique des diverses productions du globe. Un système pratique de division et de numérotage rend les recherches aisées.

The Evolution of the Messianic Idea, par le Rév. W. O. OOSTERLEY. Un volume de 278 pages, édité par sir Isaac Pitman et fils, à Londres, 1908.

Volume comprenant une étude de religion comparée qui est consacrée à l'évolution de l'Idée du Messie venant de l'animisme adopté en matière de religion par les hommes primitifs et se développant et progressant notamment chez les Hébreux, mais aussi dans de nombreux autres groupes ethniques. C'est une thèse d'agrégation à l'Université de Cambridge qui valut à son auteur le titre de docteur en religion.

Trois années de chasse au Mozambique, par M. GUILLAUME VASSE. Un volume in-16, illustré, édité par Hachette, à Paris, 1908. Prix : 4 francs.

Voici un livre rempli de récits les plus passionnants, illustré de très nombreuses gravures d'après la photographie qui sont autant de documents précieux sur la faune de l'Afrique australe, et que liront avec plaisir les amateurs de coups de fusil.

M. Guillaume Vasse a été, pendant les trois années qu'il a passées au Mozambique, sillonnant ces immenses régions plus peuplées en gnous, en kobs, en zèbres, voire en lions, qu'en hommes, un véritable chasseur de passion et de profession.

Rien, mieux que le « tableau » qui suit, ne saurait évoquer ses exploits, fixer les résultats qu'il a obtenus, et donner une idée de la diversité de ses chasses. Outre qu'il a amassé une provision considérable de matériaux intéressants pour la science, l'auteur a tué 2,106 pièces se décomposant ainsi : grands animaux, antilopes, fauves, etc., 498 ; oiseaux, 1,559 ; reptiles. 49.

Et ce que les chiffres marquent ici dans leur brutale éloquence, l'art du conte le décrit avec couleur et relief dans le livre.

La colonisation et les colonies, par PIERRE AUBRY. Un volume cartonné toile, de 300 pages, édité par O. Doin et fils, à Paris, 1908. Prix : 5 francs.

Dégager objectivement les faits d'ordre historique, géographique et économique se rapportant à la colonisation et aux colonies, exposer clairement les données des principaux problèmes de la politique coloniale (administration générale, traitement des indigènes, régime des terres, main-d'œuvre, commerce, finances, etc.), indiquer impartialement les diverses solutions proposées (plutôt les diverses voies dans lesquelles se présentent ces solutions, tel a été le but des recherches de l'auteur.

Les commentaires personnels à l'auteur se détachent assez nettement des exposés des faits et des doctrines pour que le lecteur puisse apprécier les uns indépendamment des autres. Ainsi ce petit volume fournit à la fois des éclaircissements et des repères précieux aux esprits désireux de s'instruire des choses coloniales et une ample matière aux méditations de tous ceux qui s'intéressent aux questions de philosophie économique, politique et sociale.

L'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc), par HENRI LORIN. Un volume de 406 pages, édité par A. Colin, à Paris, 1908. Prix : 3 francs.

L'Afrique du Nord, qui forme de la Tunisie au Maroc un tout géographique nettement déterminé, n'avait jamais été étudiée encore dans un précis d'ensemble.

M. Henri Lorin s'est proposé de combler cette lacune en écrivant ce manuel fortement documenté très substantiel, et cependant facile à lire. Il était préparé à cette tâche par un séjour prolongé et par de nombreux voyages dans l'Afrique du Nord; son point de vue peut donc être aussi bien d'un « Africain » que d'un Français de la métropole; et de là l'autorité particulière de ses observations et ses conclusions.

Le livre est divisé en quatre parties : *Esquisse géographique générale*, accompagnée d'un sommaire historique; *Géographie régionale*, embrassant la description de toutes les parties de l'ancienne Mauritanie romaine; *Géographie économique*, où sont méthodiquement exposés les progrès de la colonisation; *Géographie politique*, où l'étude des régimes administratifs se complète par ce que le peuple néo-latin a formé dans l'Algérie-Tunisie, et des conditions du Maroc contemporain.

L'ouvrage est illustré de croquis et de gravures; il est complété par des notes bibliographiques, un index et l'explication des termes arabes communs dans la nomenclature géographique.

Questioni di Geografica Economica e di Politica Commercial applicata par V. GROSSI. Un volume de 248 pages, édité par Loescher, à Rome, 1908. Prix : 4 francs.

Questioni Diplomatiche e Coloniali, 1896-1906, par V. GROSSI. Un volume de 400 pages, édité par Loescher, à Rome, 1908. Prix : 4 francs.

L'accroissement continu de l'activité humaine dans les domaines économiques et coloniaux a amené l'efflorescence d'une littérature spéciale où toutes les manifestations de cette activité sont examinées et commentées. L'auteur dont nous apprécions les œuvres en ce moment s'est occupé de ces questions d'une façon suivie depuis une quinzaine d'années. Il vient de réunir dans deux volumes une série d'études sur les sujets les plus divers de la politique mondiale : question balkanique, Extrême-Orient, Amérique du Nord et du Sud, Afrique, etc. Ce qui nous intéresse le plus dans cet ensemble, ce sont les articles que l'auteur consacre à la politique coloniale italienne, Erythrée et Tripolitaine, et aussi aux conditions du commerce extérieur de l'Italie et aux mesures à prendre pour développer ce trafic.

The Oxford Student's History of India, par VINCENT A. SMITH. Un volume de 254 pages, édité par *The Clarendon Press*, à Oxford, 1908.

L'histoire de l'Inde depuis ses origines est d'une complexité très grande, et ce n'est pas une tâche aisée que de ne pas se laisser déborder par le flot de la documentation en semblable matière. L'auteur a réussi à condenser avec clarté, pour l'usage des étudiants de l'Université d'Oxford, la succession des grands faits historiques dont la péninsule hindoue fut le théâtre. L'ouvrage est un guide précieux, un aide-mémoire indispensable pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de la colonisation.

Manuel du planteur en Malaisie. — Manual of the Planter in Malaysia.
- **Culture du caoutchouc de Para. — Para Rubber Cultivation**, par C. MATHIEU. Un volume in-4° de 201 pages, édité par Augustin Challamel, à Paris, 1908. Prix : 18 francs.

Ce volume, comprenant texte français et texte anglais, est destiné à rendre les plus grands services à tous ceux qu'intéresse la culture du caoutchouc de Para ; il constitue, pour ceux qui veulent l'entreprendre, le manuel le plus parfait et le plus consciencieux. M. Mathieu fut l'un des premiers planteurs de Para dans la Péninsule malaise ; il n'a eu d'autre but que de livrer au public le fruit de ses nombreuses années de pratique et de son expérience personnelle.

La culture du caoutchouc est maintenant sortie du domaine de l'expérimentation, et si des idées nouvelles, des méthodes améliorées viennent presque chaque jour accroître l'expérience déjà gagnée, s'il faut, en conséquence, suivre attentivement les périodiques spéciaux, il n'en est pas moins vrai que des ouvrages types fixant les grandes lignes de cette industrie doivent se trouver dans la bibliothèque de tous les planteurs et techniciens, dans celles de toutes les institutions savantes.

Disons que le volume est dû à la plume non pas d'un théoricien spéculatif, mais à celle d'un praticien qui a été à la peine pendant de nombreuses années. C'est dire son intérêt et son mérite.

Les origines des Indes orientales et François Martin — *Étude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV*, par PAUL KAEPPÉLIN. Un volume grand in-8°, de 673 pages, édité par Aug. Challamel, à Paris, 1908.

Les tentatives des illustres Français qui, au XVIII^e siècle, faillirent fonder un empire dans l'Inde ont attiré l'attention et les efforts de nombreux historiens mais la haute valeur et les conséquences des événements de cette époque ont été rejetés dans l'ombre toute la période antérieure, celle des origines, et cela est naturel parce que celle-ci n'a eu qu'une portée bien inférieure à celle de la suivante. Cependant, il n'est pas sans utilité de préciser ce qu'elle fut, car, sous l'intérêt que présente ce chapitre particulier de l'histoire coloniale du règne de Louis XIV, il peut aussi éclairer singulièrement celle des grands efforts du XVIII^e siècle.

La tâche que s'est imposée l'auteur et qu'il a menée à bien est la suivante : remonter à la première apparition des Français aux Indes orientales, à la fondation de leurs comptoirs, rechercher quels problèmes suscita leur entrée en prise de négoce en ce pays, quelles solutions furent successivement essayées, quelles conceptions commerciales et politiques dans leurs rapports avec les Européens et les indigènes s'ébauchèrent peu à peu, quelles traditions s'établirent, déterminer, enfin, la situation où ils étaient arrivés, tant pour les possessions territoriales que pour leur façon d'envisager la question du commerce au moment où commence, avec la Compagnie des Indes de 1719, la période de leur plus grande activité. En esquissant la figure de F. Martin, l'auteur a essayé de préciser la part qui revient au premier en date des grands Français de l'Inde et dans les conceptions commerciales et politiques qui prévalurent et dans les résultats effectivement atteints.

C'est un ouvrage de profonde érudition et de grande originalité.

Pioneer Priests of North America, par le Père T.-J. CAMPBELL, S. J. Un volume de 333 pages, édité par *The Fordham University Press*, à New-York, 1908.

Tous les prêtres catholiques dont les travaux sont décrits dans cet ouvrage sont les missionnaires qui, pendant une longue période (1542-1710), évangélisèrent le territoire qui constitue aujourd'hui l'État de New-York et les États environnants. L'auteur n'a pas consacré ce volume à l'histoire de tous les pionniers de la foi catholique dans l'Amérique du Nord, mais seulement à ceux d'entre eux qui évangélisèrent les Iroquois. La raison de cette sélection est que, à quelques exceptions, le nom et la biographie de ces derniers sont restés inconnus jusque dans ces dernières années.

Ce volume est donc à la fois une pieuse exhumation de la renommée d'apôtres et une bonne contribution à l'histoire des premiers efforts civilisateurs dans les régions du globe.

Ministerio de Fomento. Memoria presentada por el Director de Fomento D^r Carlos Larrabure i Correa al señor Ministro del R. P. 1907-1908. Deux volumes de 613 et 892 pages, édités par la *Oficina Typográfica de « La Opinion Nacional »*, à Lima, Pérou, 1908.

Remarques sur l'ethnographie de la Macédoine, par CVTIC. Une brochure de 56 pages, éditée par J. Roustan, à Paris, 1907.

L'Argentine moderne, par W.-H. KOEBEL; traduit par M. SAVILLE et G. FEUILLOY. 1 volume in-8° de 272 pages, édité par Pierre Roger et C^o, éditeurs, à Paris, 1908. Prix : broché, 4 francs.

L'Argentine moderne. — La politique : les grèves. — La vie à Buenos-Ayres. — La Plata : Rosario; Bahía Blanca. — Le Campo. — Le Gaucho : sa vie; son travail. — Exploitation d'une estancia : l'agriculture, l'élevage. — Mendoza. — Industries diverses. — Coutumes et singularités argentines. — Les chemins de fer argentins. — De l'Atlantique au Pacifique. — Valparaiso. — L'Uruguay et la vie en Uruguay. — Le Campo uruguayen. — Tels sont les principaux chapitres de ce livre, qui dépeint d'une façon attrayante et sérieuse l'extension considérable prise par ce pays, qui s'est assimilé rapidement les procédés de travail les plus modernes. On y trouvera les renseignements les plus intéressants sur la vie et les mœurs des Argentins, comme sur les ressources et les débouchés qu'offre la grande République sud-américaine. C'est un livre à la fois pittoresque et documenté.

Il Congo, par E. BACCARI, médecin de la marine royale italienne. Un volume in-4° de 769 pages, édité par la *Revista Marittima*, à Rome, 1908. Prix : 20 francs.

C'est avec une vive curiosité que ce volume sera parcouru, en Belgique, par tous les Africains; le nom du docteur Beccari est très connu, en effet, à la suite des démêlés qu'il eut avec l'État Indépendant du Congo et des répercussions que ceux-ci eurent à la Chambre des députés italienne et dans les milieux officiels italiens. Il fut chargé, au mois de mai 1903 par le commissariat de l'émigration de son pays, de visiter les régions situées à l'occident des lacs Tanganyka et Kivu, pour examiner l'opportunité de la colonisation de cette contrée par des émigrants italiens suggérée par l'Administration de l'État Indépendant. Ses premiers rapports, plutôt optimistes, avaient été suivis d'autres qui l'étaient beaucoup moins. Le docteur parcourut ces régions pendant seize mois. C'eût été beaucoup exiger de l'auteur que lui demander de faire abstraction complète des incidents de sa mission et de réclamer une objectivité entière. Cette restriction faite, nous dirons que l'ouvrage est du plus haut intérêt; très vivant, très personnel, il est de plus superbement illustré, enrichi de très nombreux documents photographiques. Constatons avec satisfaction que l'auteur confirme que ses compatriotes ont vu de très bon œil la solution *belge* de la crise congolaise.

Le Maroc agricole, par M^{me} C. DU GAST. Un volume de 294 pages, édité par l'Imprimerie nationale, à Paris, 1908; tome I.

M^{me} du Gast a été chargée par le Gouvernement français d'une mission au Maroc et son rapport au Ministre de l'Agriculture vient de paraître.

Avec son climat tempéré, son sol fécond et abondamment arrosé, sa main-

d'œuvre exceptionnelle sous le rapport de la qualité et du bon marché, le Maroc apparaît comme un des pays les plus aptes à l'exploitation agricole. Il y a donc intérêt à déterminer la nature de son sol, sa production actuelle et les ressources nouvelles qu'il est susceptible de fournir, les conditions dans lesquelles se pratiquent les cultures et l'élevage, les moyens de les améliorer.

A travers le Midi (avril-octobre 1907), par FERNAND MOMMEJA. Un volume de 286 pages, édité par J. Roustan, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Dans ce livre, l'auteur a reproduit les lettres que, reporter du *Temps*, il a écrites au fil de son enquête sur la dernière crise viticole dans le Midi de France.

La première partie est consacrée à la « crise viticole » proprement dite, seconde partie donne les résultats des investigations postérieures de l'auteur : sujet des palliatifs possibles. L'auteur a soumis les résultats auxquels il est arrivé à quelques représentants du Midi, qui lui ont adressé des réponses qu'il a publiées; enfin l'œuvre se termine par un rapide exposé de M. Alphand sur les événements de l'été dernier et par le texte des lois et règlements récemment élaborés pour la répression des fraudes.

Outlines of the Economic History of England, par H. O. MEREDITH. Un volume de 366 pages, édité par Sir Isaac Pitman et fils, à Londres, 1908. Prix 5 shillings.

Cet ouvrage est une exposition brève mais complète de l'histoire économique de l'Angleterre depuis la conquête normande, en 1066, jusqu'au début du XX^e siècle; il est dû à la plume autorisée de M. H. O. Meredith, professeur à l'Université de Manchester, membre du Kings College à Cambridge. Le travail est divisé logiquement en quatre livres correspondant à autant de périodes bien distinctes du développement économique de la Grande-Bretagne. La première de ces époques va de 1066 à 1272, c'est celle de l'Angleterre féodale; la seconde (1272-1602) est caractérisée par la formation de la nation anglaise; pendant la troisième période (1603-1760) se développent les antécédents de la révolution industrielle; enfin, depuis le milieu du XVIII^e siècle se produit l'ère des grandes inventions, qui se poursuit encore de nos jours avec les immenses transformations économiques qui en furent la suite. Il existait déjà de grands ouvrages sur ce sujet, tels celui du Dr Cunningham : *Growth of English Industry and Commerce*, et du Dr Steffen : *Geschichte der Englischen Lohnarbeiter*, mais celui que nous analysons a le mérite, tout en s'inspirant de ses devanciers, de les compléter par des vues et des travaux personnels; il y joint l'avantage de condensation en un volume synthétique de style concis et serré d'une matière énorme par la quantité des faits et des documents qu'il a fallu analyser et abstraire.

Limnologia. Studio scientifico dei Saggi, par le Dr G. D. MAGRINI. Un volume de 242 pages, édité par Hoepli, 1908.

La limnologie est la science qui s'occupe de l'étude des lacs; elle ressortit à

fois de la géographie et des sciences naturelles : géologie, physique, chimie, botanique, zoologie. Elle considère, en effet, la structure géologique et la morphologie des bassins lacustres, la composition chimique et la composition physique des eaux qui y sont contenues, les forces qui agissent sur eux, l'influence atmosphérique, enfin leur faune et flore particulières; sur tous ces points, le manuel que nous analysons résume exactement l'état de nos connaissances présentes.

Matière médicale et Pharmacopée sino-annamites, par M. PAUL HURIER.
Un volume de 292 pages, édité par Vigot frères, à Paris, 1907.

Cet ouvrage est de nature à nous guérir de notre suffisance d'Européens qui nous fait imaginer que tout est mal qui se fait autrement que chez nous; pour être drôles, certaines pratiques médicales sino-annamites sont aussi rationnelles que beaucoup des nôtres. Le culte des morts qui interdit l'ouverture des cadavres, l'autopsie, la dissection et, par suite, l'anatomie pratique, est la cause de la complication des théories ingénieuses, mais fausses, qui sont à la base de la thérapeutique chinoise. On sait cependant que les médecins chinois obtiennent de merveilleux résultats, notamment par la pratique de l'acupuncture: si notre chirurgie les a vivement frappés et intéressés, ils restent absolument méfiants de notre art de la médecine proprement dite. L'auteur explique tout cela, puis nous décrit les conditions de l'exercice des professions de médecin et de pharmacien en Chine. Il aborde alors la matière médicale sino-annamite proprement dite et la traite en trois parties, selon que les drogues sont tirées des règnes minéral, animal ou végétal. L'ouvrage se termine par un index alphabétique chinois et un autre annamite. Nos lecteurs peuvent s'imaginer quelle érudition réclame un pareil ouvrage; il faut féliciter M. Hurier de l'avoir entrepris et surtout de l'avoir réalisé avec un aussi grand bonheur.

Les voies d'accès au Katanga, par MAURICE ISRAELSON. Une brochure de 33 pages, éditée par la Librairie française et internationale, à Bruxelles, 1908.

Beitrag zur Volkskunde Süd Schantungs, par G.-M. STENZ et CONRADY.
Un volume de 116 pages, édité par Voigtlander, à Leipzig.

Die Jesuiten unserer Kolonien, par PFARRER VICTOR STIEF. Un volume de 126 pages, édité par Verlag Modernismus, à Offenbourg, 1908. Prix : 2 marks.

La question des missionnaires et de la nature et de la portée de leur rôle éducateur a été soulevée récemment et a fait chez nous l'objet de commentaires contradictoires. Voici un opuscule qui prend nettement position; il est hostile à la Compagnie de Jésus, récapitule contre elle une série de griefs généraux; mais si la tendance en est très caractérisée, la documentation est peu abondante.

Illustrierte Sittengeschichte vom Mittelalter bis zur Neuzeit. Ouvrage en cours de publication, édité par Albert Langen, à Munich, 1908.

Cet ouvrage contiendra 20 livraisons à 1 mark chacune, au delà de 450 illustra-

tions dans le texte et 60 hors texte, dont un grand nombre en couleurs. livraisons ont déjà paru : elles sont réellement superbes ; l'éditeur n'a, comme il arrive trop souvent, utilisé au hasard de la fourchette tous les éléments graphiques qui se présentaient. Au contraire, il a fait une sélection sévère de façon à garder à son livre une tendance bien artistique et à en faire un ensemble de belle allure et de bonne science : l'histoire des mœurs, bonnes et méchantes, depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours, par la phrase et par l'image. Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur l'intérêt de curiosité d'une pareille publication.

L'Éducation économique du peuple allemand. par J. BLONDEL. Un volume de 136 pages, édité par Larose et Tenin, 1908. Prix : fr. 2.50.

Ce petit volume reproduit, avec quelques additions et un certain nombre de statistiques récentes, les traits essentiels de plusieurs rapports présentés au Ministre de l'instruction publique en France et à la Chambre de commerce de Paris. C'est à la demande du président de cette dernière institution que le présent ouvrage a été composé ; il constitue un travail d'ensemble sur les progrès que l'enseignement industriel et commercial a faits dans ces dernières années en Allemagne.

Les questions qui touchent à l'enseignement préoccupent aujourd'hui, en Allemagne, toutes les catégories de la population ; les réformateurs en matière d'enseignement s'y sont surtout préoccupés de détourner une partie des jeunes gens des études proprement littéraires pour les orienter du côté de l'industrie et du commerce. Ils ont multiplié les écoles d'un caractère technique, à pour but direct « la préparation aux carrières commerciales et industrielles ». L'examen des procédés et des méthodes employés est du plus grand intérêt.

La circulation, le crédit et leurs instruments en Egypte, par PIERRE ARMINJON et BERNARD MICHEL. Une brochure de 85 pages, éditée par Larose et Tenin, à Paris, 1908.

Les auteurs ont décrit les institutions, les procédés et les agents à l'aide desquels s'opère la circulation des richesses en Egypte, ce pays que distingue cet égard des particularités curieuses.

Les problèmes de la colonisation. par J. VALMOR. Un volume de 218 pages, édité par Marcel Rivière, à Paris, 1908. Prix : fr. 3.50.

Voilà un livre qui arrive à son heure.

En effet, les embarras français en Mauritanie, en Algérie, au Tonkin, sont de nature à attirer l'attention publique sur ces colonies et sur la manière de les administrer.

L'auteur examine les principales questions que comporte la colonisation et les traite avec la compétence d'un homme qui a vu de près ce dont il parle. Ce n'est pas un recueil de statistiques et de descriptions géographiques,

autres, que M. Valmor offre au public; ce qu'il a étudié, c'est précisément ce que les auteurs qui s'occupent de choses coloniales ont souvent laissé de côté jusqu'ici.

C'est un ouvrage simple, pratique, rempli d'idées neuves et inspiré par un haut sentiment de justice.

Le commerce international. par G. LECARPENTIER. Un volume de 109 pages, édité par M. Rivière, à Paris, 19 8. Prix : 3 francs.

L'objet de cet ouvrage est d'exposer de manière claire et brève les notions qu'il est indispensable de posséder pour se faire une idée exacte du commerce international ainsi que des conditions nécessaires à son exercice et favorables à son développement.

L'auteur étudie tour à tour les doctrines économiques concernant cette matière, l'évolution du commerce à travers l'histoire et la politique commerciale des grands peuples. Il fait l'analyse critique du commerce extérieur des principaux pays, et en particulier de la France, au cours des vingt dernières années, et expose l'orientation nouvelle de ce commerce et le mécanisme des institutions propres à développer l'exportation.

Les peuples aryens d'Asie et d'Europe. Leurs origines en Europe, par M. S. ZABOROWSKI. Un volume in-18 Jésus, cartonné toile, de 450 pages, 1908. Prix : 5 francs.

De l'Inde à l'Irlande, des peuples parlent des langues parentes dites aryennes. Ces langues se groupent en familles dont les membres dérivent d'une langue commune. Ces diverses *langues mères* se rapprochent à leur tour si étroitement, qu'elles sont considérées comme dérivées d'une unique *langue mère* qui aurait été l'organe d'un seul peuple ou de peuplades unies menant la même existence. Les peuples de langue *aryenne*, occupant la presque totalité de l'Europe et une grande partie de l'Asie, ont donc des ancêtres communs (*protoaryens*). D'où viennent ces ancêtres et où ont-ils vécu? Jusqu'à nos jours, tous ceux qui se sont occupés de cette grave question ont supposé que ces ancêtres des peuples européens ont vécu ensemble en Asie centrale avec ceux des Perses et des Hindous, et que, par migrations successives, ils sont passés en Europe pour y occuper leurs résidences historiques. Tout l'effort des recherches de M. Zaborowski, depuis dix ans, a consisté à démontrer la fausseté de cette hypothèse. M. Zaborowski a d'abord pris à tâche d'établir que, nulle part dans l'Asie centrale, on ne rencontre des conditions correspondant aux exigences de la patrie protoaryenne, de la patrie des ancêtres communs aux peuples aryens. Il a montré ensuite que les peuples aryens de l'Asie n'y sont pas depuis une époque très reculée. Le plus difficile a été de reconnaître le lien de sang, les caractères de race qui les ont jadis rattachés à ceux de l'Europe, et par quelles voies et dans quelles conditions ils se sont répandus en Asie de l'Europe même. Cependant, malgré des lacunes, il est arrivé, sur ces deux points, à des certitudes suffisantes. Enfin le principal et grand œuvre de la science a été de reconstituer, à l'aide du lexique commun aux langues aryennes, l'état de la civilisation originaire commune, de la civilisation des *protoaryens*.

Le Port de Rotterdam, par H. A. VON YSSELSTEYN. Un volume de 331 pages, édité par de Nigh et Van Ditmar, à Rotterdam, 3^e édition, 1908.

Cette édition, devenue un fort volume, a trouvé un accueil aussi favorable et une rubrique aussi bienveillante que les éditions précédentes; cet ouvrage, consacré au port de Rotterdam, à la prospérité et au développement duquel l'auteur a travaillé pendant une grande partie de sa carrière avec ses meilleures forces, est réellement une mine de renseignements précieux. Sa lecture attentive s'impose aux spécialistes et aux hommes publics qui se préoccupent chez nous de questions du trafic maritime et de la prospérité de notre commerce ainsi que de la grandeur de notre beau port d'Anvers.

Almanach Hachette-Lebègue 1909. Un volume de 416 pages et CXII pages.
Prix: broché, 2 francs, relié, 3 francs.

La vogue de cette petite encyclopédie de la vie pratique permet aux éditeurs de la perfectionner d'année en année. Elle a été complètement transformée et se présente sous un aspect plus éduquant que jamais. L'édition de 1909 se ferme, outre l'abondante illustration qui a tant contribué au succès de l'Almanach, de nombreuses pages en couleurs.

Der Tropenwirt. Landwirtschaftlicher Kalendar für die Tropen 1909 par le Dr Soxlin, 350 pages, édité par la Hemstorfsche Buchhandlung, à Wismar (Mecklembourg). Prix: 3 marks.

Il paraît chaque année un grand nombre d'annuaires et almanachs coloniaux mais jusqu'à présent il n'en existait pas qui fussent appropriés à l'usage journalier et pratique pour les agriculteurs et planteurs en pays tropicaux. Cette lacune est aujourd'hui comblée de façon très avantageuse par la publication que nous présentons au public.

Une Compagnie française dans l'empire du Maroc au XVII^e siècle par G. ROUARD DE CARD. Un volume de 73 pages, édité par Pedone, Paris, 1908.

La Compagnie privilégiée de commerce dont il s'agit dans cette étude eu pour objet l'accomplissement d'opérations commerciales dans la région située sur la côte septentrionale du Maroc et en arrière des flots d'Alhucemas. Elle fut fondée et organisée en 1664 et 1665. Cette monographie contribue à montrer que la France a su, dès le XVII^e siècle, déployer une grande activité au Maroc.

INDEX

- AFRIQUE :**
Chemin de fer du Cap au Caire, 361.
Incendies de brousse, 615.
- AFRIQUE AUSTRALE :**
Unification, 612.
- AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE :**
Missin Vuillet, 263.
- AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE :**
Ethnographie, 209, 309.
Notes sur les peuplades, 853.
- AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE :**
Monographie, 549.
- ALLEMAGNE :**
École coloniale, 253.
Livre blanc, 445.
Congrès colonial de 1905, 519.
- AUSTRALIE :**
Chemin de fer transcontinental, 156.
Progrès, 375.
- CANARIENS :**
Production et commerce aux îles
Canaries, 859.
- CÉYLAN :**
Plantations, 153.
- CHINE :**
Éducation nouvelle, 69.
Réformes, 147.
Jonques, 152.
Chemin de fer de Hankow-Pékin,
458.
Hou-Nann et Kiang-Si, 859.
- COLOMBIE :**
Itinéraire, 609.
- COLONIES ALLEMANDES :**
Soins médicaux, 187.
- COLONIES ANGLAISES :**
Travail obligatoire, 348.
- COLONIES PORTUGAISES :**
Impôts, 139.
Main-d'œuvre, 141.
- CONGO :**
Mines, 95.
Annexion, 173.
Ethnographie, 283.
Femmes noires, 453.
Mémorial de nos morts. Les officiers
belges, 807.
Régime des concessions, 509.
Organisation militaire, 729.
- CONGO FRANÇAIS :**
Conférence du commandant Len-
fant, 362.

- CUBA :**
Renseignements pratiques, 737.
- ÉGYPTE :**
Ouvrage de Lord Cromer, 485.
- ESPAGNE :**
Politique africaine, 431.
- ÉTATS FÉDÉRÉS MALAIS :**
Notice, 1.
Industrie minière, 78.
Chemins de fer, 259.
Ressources budgétaires, 369.
- FRANCE :**
Cours coloniaux, 256.
- GUERRE dans la brousse,** 45.
- HOU-NANN,** 859.
- INDES NÉERLANDAISES :**
Gutta-percha, 531.
- ITALIE :**
Colonisation intérieure, 257.
- JAPON :**
Situation des femmes, 673.
Éducation des races inférieures, 698.
- KIANG-SI,** 853.
- MADAGASCAR :**
Or, 364.
- MALADIE DU SOMMEIL,** 393, 407.
- MALARIA,** 691.
- MANDCHOURIE :**
Avenir, 458.
- MANILLE :**
Congrès médical.
- MEE-KONG :**
Explorations, 775.
- MEXIQUE :**
Caoutchouc, 529.
- NAVIRE-ÉCOLE BELGE,** 107, 183.
- NIGERIA :**
Culture du coton, 143.
Chemin de fer, 263.
- NYASSALAND :**
Progrès, 261.
- PERSE :**
Renseignements à l'usage des voyageurs, 627.
- PHILIPPINES :**
Congrès médical 1908, 876.
- RUATS :**
Destruction, 144.
- RÉPUBLIQUE ARGENTINE :**
Immigration, 366.
- RHODÉSIE,** 243.
Ruines, 528.
- SÉNÉGAL :**
Pêcheries, 455.
- SHANTUNG MÉRIDIONAL :**
Usages; naissances, 696.
Usages; mariages, 784.
- SIAM :**
Teck, 761, 815.
- TIBET :**
Voyage de Sven Hedin, 154.
Monnaie de Kumbou, 419.



TABLE DES MATIÈRES

Janvier.

	Pages.
Étude sur les États fédérés malais (suivie d'une notice sur les « Straits Settlements »)	1
Général major baron WALDOR DE HEUSCH. La guerre dans la brousse	45
Chronique	69
BIBLIOGRAPHIE.	83

Février.

H. BUTTGENBACH. Le Congo deviendra-t-il un pays minier?	95
A. VAN ISEGHEM. Le Navire-École belge. Que doit-il être?	107
Chronique	139
BIBLIOGRAPHIE.	159

Mars.

A. D. Les aées de l'annexion du Congo par la Belgique	173
A. VAN ISEGHEM. Le Navire-École. Que doit-il être? (Suite et fin.)	183
L. NEMRY. L'Afrique orientale allemande	209
La Rhodésie	243
Chronique	253
BIBLIOGRAPHIE.	267
Rapport de la Société belge d'Études coloniales 1906-1907.	279

Avril.

ÉDOUARD DE JONGHE. L'activité ethnographique des Belges au Congo	283
L. NEMRY. L'Afrique orientale allemande. (Suite et fin.)	309
Colonies anglaises. Travail obligatoire	348
Chronique	361
BIBLIOGRAPHIE.	379

Mai.

A. BRODEN et J. RODHAIN. La lutte contre la trypanosomiase humaine (maladie du sommeil)	393
A. BRODEN et J. RODHAIN. Traitement de la trypanosomiase humaine	407
ROBERT GREUTS. Le monastère de Kumbun au Tibet. — L'arbre sacré. — Le camp du Dalaï-Lama, en Chine, près de Lang-Chow	419
GASTON BAROÉ. La politique de l'Espagne en Afrique, d'après un livre récent	431
Colonies allemandes. Le livre blanc	445
Chronique	453
BIBLIOGRAPHIE.	461

Juin.

	Page
Major L. ROGET. L'Égypte moderne, par Lord Cromer	41
A. D. Le régime des concessions au Congo	50
Le Congrès colonial allemand de 1905	51
Chronique	51
BIBLIOGRAPHIE	51

Juillet-Août.

L'Afrique orientale britannique (protectorats de l'Est africain, de l'Uganda et de Zanzibar)	54
Chronique	61
BIBLIOGRAPHIE	61

Septembre-Octobre.

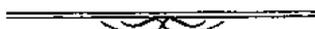
Renseignements à l'usage des voyageurs et des résidents en Perse	6
J. P. La situation sociale et l'éducation de la femme en Chine	6
Chronique	6
BIBLIOGRAPHIE	7

Novembre.

Major ROGET. Le Congo belge. Les conséquences de l'annexion au point de vue militaire.	7
F. LONGRÉ. L'île de Cuba. Renseignements pratiques à l'usage des voyageurs et de résidents.	7
A. POSKIN. Exploitation et commerce du teck au Siam.	7
Chronique	7
BIBLIOGRAPHIE	7

Décembre.

A la mémoire de nos morts. Les officiers belges	8
A. POSKIN. Exploitation et commerce du teck au Siam, (Suite et fin.)	8
N. LEYSBERTH. Production et commerce des bananes aux îles Canaries	8
Quelques notes sur les peuplades de l'Afrique orientale allemande	8
Dans le H u-Nan et le Kiang-Si	8
Chronique	8
BIBLIOGRAPHIE	8
INDEX	8
TABLE DES MATIÈRES	8



COMITÉ CENTRAL
DE LA
SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES COLONIALES

Président : M. A. BEERNAERT, ministre d'État, ancien président de la Chambre des représentants.

Vice-Président : M. le lieutenant général DONNY, aide de camp du Roi.

Présidents de section : MM. le baron E. DESCAMPS, ministre des Sciences et des Arts ; le docteur JACQUES, professeur à l'Université de Bruxelles.

Secrétaires généraux : MM. le major L. ROGET ; J. PLAS, avocat.

Trésorier : M. A. HALOT, avocat près la Cour d'appel.

Directeur du Bulletin : M. J. BEUCKERS, avocat.

Membres : MM. A. BIDART, avocat près la Cour d'appel ; major E. CAMBIER ; lieutenant-colonel DEPPE ; L. DONNY, chef de la division des consulats au Ministère des Affaires Étrangères ; A. GREINER, directeur général de la Société Cockerill, à Seraing ; R. P. GELUY, des Missions de Scheut ; J. LECLERCQ, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles ; capitaine commandant LEMAIRE ; Valère MABILLE, industriel ; L. MEGANCK, avocat près la Cour d'appel ; A. ROLIN, professeur à l'Université de Gand ; lieutenant-colonel VAN GÈLE ; André VAN ISEGHEM, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

Publications de la Société belge d'études coloniales

en vente au siège de la Société, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles
et à Paris, à la Librairie Chailamel, rue Jacob, 17.

Les envois seront faits contre réception d'un mandat-poste.

MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO
deuxième édition (trois volumes reliés grand in-8° et une carte)
Prix : **12 francs** (port en sus). (*Étranger* : **15 francs**.)

L'ART MILITAIRE AU CONGO, avec 24 figures (annexe
Manuel du Voyageur). Prix : **2 francs**. (*Étranger* : **fr. 3.50**.)

LA CHUTE DE LA DOMINATION DES ARABES DU CONGO
traduit de l'ouvrage anglais de M. le D^r HINDE. Prix : **3 francs**

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE
DE LÉOPOLDVILLE. — Tome I (1899-1900), par les D^{rs} VAN
CAMPENHOUT et DRYEPONDT. — Tome II (1900-1906), par le D^r BROU
— Chaque volume : **2 francs**.

LE TABAC, SA CULTURE ET SA PRÉPARATION DANS
LES RÉGIONS TROPICALES, par O. COLLET. — Un volume
grand in-8° d'environ 300 pages avec nombreuses planches
de texte et illustrations. Prix : **10 francs**. (*Étranger* : **fr. 12.50**)

L'HEVEA ASIATIQUE. *Suite aux études pour une plantation*
d'arbres à caoutchouc, par Octave COLLET. — Deuxième édition
Prix : **fr. 3.50**.

LE NAVIRE-ÉCOLE BELGE : QUE DOIT-IL ÊTRE ?
ANDRÉ VAN ISEGHEM, ancien professeur à bord du Navire-École
Prix : **fr. 1.50**.

LE FLEUVE PARAGUAY ET L'ÉTAT BRÉSILIEN
MATTO GROSSO, par F. VAN DIONANT. Un volume in-8°
Prix : **fr. 3.50**.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ D'ÉTUDES COLONIALES

Un an : Belgique, **10 francs** ; Étranger, **12 francs**.

Les numéros du Bulletin se vendent séparément au prix de **DEUX FRANCS**

*La collection du Bulletin, depuis l'année 1900 inclus
de la transformation de la publication, se vend 80 ¢*